Digitized by Google

Google

Wet

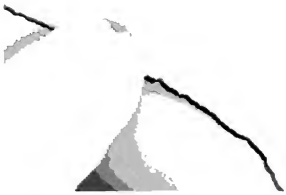

Digitized by Google

Digitized by Google

# DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

# THÉOLOGIE CATHOLIQUE

---

TOME X.

Digitized by Google

**PROPRIÉTÉ.**

---

## CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI

| | |
|---|---|
| A Besançon, | chez Turbergue, libraire. |
| Lyon, | — Girard et Josserand, libraires. |
| — | — Briday, libraire. |
| Montpellier, | — Séguin, libraire. |
| — | — Veuve Malavialle, libraire. |
| Angers, | — Lainé frères, libraires. |
| — | — Barassé, libraire. |
| Nantes, | — Mazeau frères, libraires. |
| — | — Poirier-Legros, libraire. |
| Metz, | — Mme Constant Loiez, libraire. |
| Lille, | — Quaré, libraire. |
| Dijon, | — Hémery, libraire. |
| Rouen, | — Fleury, libraire. |
| Arras, | — Brunet, libraire. |
| Nancy, | — Vagner, imprimeur-libraire. |
| Toulouse, | — Ferrère, libraire. |
| Le Mans, | — Leguicheux-Gallienne, libraire. |
| Castres, | — Granier, libraire. |
| Reims, | — Bonnefoy, libraire. |
| Limoges, | — Dilhan-Vives, libraire. |
| Clermont, | — Dilhan-Vives, libraire. |
| Tours, | — Cattier, libraire. |
| Chambéry, | — Perrin, libraire. |
| Annecy, | — Burdet, imprimeur-libraire. |
| Rome, | — Merle, libraire. |
| Milan, | — Dumolard, libraire. |
| — | — Boniardi-Pogliani, libraire. |
| Turin, | — Marietti (Hyacinthe), libraire. |
| Madrid, | — Bailly-Baillière, libraire. |
| — | — J.-L. Poupart, libraire. |
| Londres, | — Burns et Lambert, libraires, Portman-street, Portman-square. |
| Genève, | — Marc-Mehling, libraire. |
| Bruxelles, | — H. Goemaere, libraire. |
| Gênes, | — Fassi-Como, libraire. |
| Lisbonne, | — Melchiades et Ce. |

---

Paris. — Typographie de Firmin Didot, imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56.

Digitized by Google

# DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

# THÉOLOGIE CATHOLIQUE

RÉDIGÉ

PAR LES PLUS SAVANTS PROFESSEURS ET DOCTEURS EN THÉOLOGIE
DE L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE MODERNE

COMPRENANT

1° **LA SCIENCE DE LA LETTRE**, savoir : la philologie biblique de l'Ancien et du Nouveau Testament, la géographie sacrée, la critique, l'herméneutique;

2° **LA SCIENCE DES PRINCIPES**, savoir : l'apologétique, la dogmatique, la morale, la pastorale, les catéchèses, l'homilétique, la pédagogique, la liturgique, l'art chrétien, le droit ecclésiastique;

3° **LA SCIENCE DES FAITS**, savoir : l'histoire de l'Église, l'archéologie chrétienne, l'histoire des dogmes, des schismes, des hérésies, la patrologie, l'histoire de la littérature théologique, la biographie des principaux personnages;

4° **LA SCIENCE DES SYMBOLES** ou l'exposition comparée des doctrines schismatiques et hérétiques et de leurs rapports avec les dogmes de l'Église catholique, la philosophie de la religion, l'histoire des religions non chrétiennes et de leur culte.

PUBLIÉ PAR LES SOINS

DU Dr WETZER
Professeur de philologie orientale à l'université de Fribourg en Brisgau,

ET DU Dr WELTE
Professeur de théologie à la faculté de Tubingue;

Approuvé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Fribourg

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR L'ABBÉ I. GOSCHLER

TOME X

DEUXIÈME TIRAGE

GRANDE SEMAINE — HILAIRE

PARIS
GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS
4, RUE CASSETTE
1864

Droits de reproduction et de traduction réservés

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
599973
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1913 L

Digitized by Google

9185 282 W

# DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE LA

# THÉOLOGIE CATHOLIQUE

## G

**GRANDE SEMAINE, HEBDOMAS MAGNA** (*Septimana major*), ancienne dénomination de la semaine sainte (1), qu'on appela ainsi en mémoire de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur, de l'institution de l'Eucharistie, en un mot des mystères les plus augustes de la religion qui eurent lieu dans cet espace de temps.

Cette semaine était encore désignée de diverses manières; on la nommait :

1. Πάσχα σταυρώσιμον, Pâques de la croix, en opposition au nom donné à la semaine de Pâques, Πάσχα ἀναστάσιμον, Pâques de la résurrection (2);

2. Ἑβδομὰς πάθους (semaine de la Passion) (3);

3. Ἑβδομὰς ἄπρακτος, *hebdomas inofficiosa, muta*, parce qu'autrefois on ne pouvait, pendant cette semaine, obliger les esclaves à aucun travail et qu'on n'y tolérait ni danse ni spectacle (4);

4. *Hebdomas sancta*, semaine sainte, parce que la mort du Christ l'a sanctifiée;

5. *Hebdomas luctuosa* ou *Lamentationum*, en vue des Lamentations que l'Église chante pendant ce temps, ainsi qu'en vue du deuil dans lequel tout cœur pieux doit être plongé à la pensée de la Passion et de la mort de Jésus-Christ;

6. *Hebdomas nigra*, semaine noire, durant laquelle les ornements et les vêtements sont noirs, tandis qu'ils sont blancs pendant la semaine de Pâques;

7. *Hebdomas authentica*, peut-être synonyme de *Hebdomas insignis* (1);

8. *Hebdomas penosa*, en mémoire des souffrances du Sauveur;

9. *Hebdomas indulgentiæ*, en vue de l'absolution des pécheurs qu'autrefois on prononçait le jeudi saint (jeudi de l'indulgence), ou de la rémission des péchés que la mort de Jésus nous a value;

10. *Hebdomas ultima*, parce que c'est la dernière du carême, ou parce que, suivant l'antique croyance, le Christ devant venir dans la nuit de

(1) *Const. Apost.*, l. VIII, c. 39. Chrysost., hom. 30, *in Genesin*.
(2) Tertull., *de Orat.*, cap. ult. *Const. Apost.*, l. V, c. 16-19.
(3) *Const. Apost.*, l. VIII, c. 39.
(4) *Cod. Theodos.*, l. II, tit. 8, l. 2.

(1) Augusti, *Memorab.*, t. II, p. 41.



Digitized by Google

Pâques juger le monde, cette semaine sera la dernière dans le temps, ou enfin parce qu'elle était la dernière de l'année, à une époque où l'on commençait l'année à Pâques.

Cf. SEMAINE SAINTE.

F.-X. SCHMID.

**GRANGIA** (*grania*, *grancia*, *granchia*, de *granum*, blé), nom donné aux cours ou fermes des couvents, et où se trouvaient les granges pour les récoltes, les écuries, les étables, les porcheries, les logements des frères lais qui dirigeaient l'administration économique. Quand ces cours ou ces fermes étaient éloignées du couvent, elles avaient des oratoires spéciaux; elles ne pouvaient jamais être immédiatement contiguës au couvent, pour que le bruit des occupations rurales ne troublât pas le silence et le calme du cloître. Il en est souvent question dans les constitutions des ordres. Tantôt il est défendu au supérieur du couvent, abbé ou prieur, d'être économe (*grangiarius*); tantôt il est rappelé que les priviléges accordés par le Pape au couvent ne s'appliquent pas aux *granges*; tantôt il est recommandé aux évêques et archevêques de n'entrer qu'en cas de nécessité extrême dans les cours des couvents.

Cf. Ducange, *Glossar.*

**GRANVELLE** (ANTOINE PERRÉNOT DE), cardinal, fils de Nicolas Perrénot de Granvelle, chancelier de l'empereur Charles-Quint, naquit le 20 août 1517 à Besançon, alors comté de Bourgogne. Il étudia à Doll, sous la direction de son père, puis à Padoue, à Paris, enfin à Louvain, où il prit le grade de docteur en philosophie et en théologie. Comme il était destiné à l'état ecclésiastique, il avait obtenu divers bénéfices avant d'avoir atteint l'âge canonique, et dès 1531 le Pape Clément VII le nomma protonotaire apostolique. Son père, qui l'avait initié de bonne heure aux affaires de l'État, le prit avec lui à la conférence de Spire en 1540 et à la diète de Worms en 1541. Il fut la même année (1540) promu à l'évêché d'Arras, et envoyé au concile de Trente en qualité d'ambassadeur de Charles-Quint. Il y prononça le 9 janvier 1545 un premier discours qui lui valut la faveur de l'empereur. Il s'y déclara avec amertume contre le roi de France, avec lequel son maître était en guerre, et ne ménagea même pas le Pape, dont les Impériaux taxaient la neutralité de partialité blâmable. Là dessus il fut nommé conseiller d'État. Il justifia la confiance de son souverain dans diverses ambassades difficiles qu'il remplit à la satisfaction de son maître. Ainsi son habileté parvint à nouer, entre Henri VIII et Charles-Quint, une alliance contre le roi de France. Mais il portait un intérêt spécial aux affaires religieuses de l'Allemagne, et il se montra, dans toutes les négociations auxquelles il prit part, l'ennemi des demi-mesures. A la place de l'Intérim, qui ne satisfit aucun des partis, il proposa une réforme générale des mœurs, surtout celle du clergé, et le rétablissement de l'ancienne discipline ecclésiastique. Cette voie, comme disait le cardinal Ximénès, arrêtait toute discussion sur le dogme. Après la mort de son père (1548), Charles-Quint abolit la charge de chancelier; mais le fils hérita de la confiance que l'empereur avait accordée au père; il prit sa place dans le conseil et obtint les sceaux de l'empire. Dès lors on eut recours à son avis dans toutes les circonstances importantes. Le mariage de Philippe II et de Marie, reine d'Angleterre, fut son ouvrage; mais il échoua dans le projet qu'il poursuivit de rétablir la paix entre l'empereur et le roi de France par l'intermédiaire du Pape Paul IV ou de la reine d'Angleterre. Lorsque, le 25 octobre 1555, Charles-Quint transmit solennellement, en présence de la diète des états à Bruxelles, la souveraineté des Pays-

Digitized by Google

Bas à son fils Philippe II, son discours ayant arraché des larmes à tous les assistants et rendu Philippe muet d'émotion, ce fut l'évêque d'Arras qui parla en son nom. Il vanta, dans un long discours, le zèle qui animait Philippe pour le bien-être de ses sujets, la résolution qu'il avait prise de consacrer tout son temps et son talent au bonheur des Néerlandais, son désir de suivre l'exemple de son père et de leur donner des marques de son estime et de son affection (1). Le don que l'empereur avait fait à son fils du sceptre des Pays-Bas ne parut complet que parce qu'il lui céda en même temps, avec Granvelle, un ministre capable de le seconder.

En effet Granvelle eut bientôt conquis toute la faveur de Philippe. Ce fut à son intervention qu'on dut la célèbre paix de Cateau-Cambrésis de 1559, entre la France, l'Espagne et les puissances alliées. En vertu de ce traité on devait convoquer un concile général, s'opposer aux progrès de l'hérésie, et rétablir la paix et l'union dans l'Église (2).

Mais ce furent les Pays-Bas qui devinrent surtout le champ ouvert à son activité. Les nouvelles doctrines y avaient pris, comme en France, un caractère révolutionnaire, menaçant pour l'État, et Philippe II, d'ailleurs très-prononcé contre elles, crut de son devoir de les extirper à tout prix. L'Inquisition lui parut le moyen le plus efficace pour combattre le mal dont il voulait triompher. Mais Granvelle reconnut que cette institution soulèverait les esprits et allumerait l'incendie qui couvait encore; il se prononça pour des mesures plus modérées. Il fut obligé d'accueillir l'Inquisition dans son diocèse, mais il en restreignit l'autorité et l'action, et il sut finalement faire abandonner ce projet à son maître mieux informé.

La situation devint encore plus difficile et plus critique pour Granvelle lorsqu'il fut choisi comme ministre de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, régente des Pays-Bas. A ce titre il conseilla au roi de constituer les Pays-Bas en un royaume dont Bruxelles serait la capitale; de faire sanctionner par les représentants du royaume une loi en faveur de la religion catholique, tout en se gardant de prononcer le nom d'Inquisition, odieux au peuple, quoique la chose en elle-même, par son origine, fût une institution sainte et respectable; de choisir un certain nombre d'évêques remarquables par leurs vertus et leur savoir, qui seraient toujours à leur poste, vu que l'absence et la négligence des évêques fomentaient plus que toute autre chose la désobéissance et la révolte des peuples. Il proposa en outre des mesures militaires capables de maintenir la tranquillité du pays, très-menacée, et que Philippe II avait quitté beaucoup trop tôt (1). Du reste le projet de Granvelle d'ériger de nouveaux évêchés n'était que la reprise d'un dessein de Charles-Quint, dont l'accomplissement était d'autant plus nécessaire qu'on en était resté à l'ancienne circonscription des diocèses, établie lorsque les Pays-Bas étaient beaucoup moins peuplés, et d'après laquelle les dix-sept provinces étaient soumises à la surveillance de quatre évêques seulement, savoir ceux d'Arras, de Tournay, de Cambrai et d'Utrecht, subordonnés eux-mêmes à la juridiction métropolitaine de Reims et de Cologne. Si, d'un côté, le nombre de ces évêques était évidemment trop restreint pour le be-

(1) Conf. Robertson, *Hist. du règne de l'empereur Charles-Quint.*

(2) Cf. Léonard, *Recueil des Traités de paix*, t. II, p. 287; les lettres du cardinal Granvelle relatives à la paix de Cateau-Cambrésis, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France : Papiers d'État du cardinal Granvelle*, publiés sous la direction de M. Ch. Weiss, t. V, l. c.

(1) Weiss, l. c., p. 676-683.



Digitized by Google

soin des fidèles; s'il ne pouvait être agréable à l'Espagne de voir ces diocèses soumis à une métropole étrangère; si enfin l'augmentation des évêques devait évidemment accroître le nombre des partisans du gouvernement à la diète; de l'autre côté cette mesure n'était pas propre à calmer le mécontentement de la noblesse et des abbés, sans parler des inquiétudes des protestants. La noblesse se voyait menacée dans sa prépondérance à la diète; les abbés et les moines craignaient pour leurs revenus, attendu que les nouveaux évêques ne pouvaient être entretenus qu'aux dépens des couvents. A Rome le plan de Granvelle fut naturellement accueilli avec faveur; mais Paul IV mourut avant la conclusion de la négociation. Pie IV la termina en créant, en 1560, treize évêchés nouveaux (dont quatre archevêchés), ce qui faisait, avec les quatre anciens, un évêque par province. Granvelle, moteur de la mesure, reçut en récompense l'archevêché de Malines et plusieurs abbayes.

Les revenus des nouveaux évêchés furent, comme nous venons de le dire, tirés du trésor des couvents et des abbayes. Toutefois quelques abbés furent revêtus de la dignité épiscopale. Cette organisation, qui, dans d'autres temps, eût été accueillie avec joie et reconnaissance, excita une grande fermentation dans le pays. On se plaignit de ce que la constitution était violée, et toutes les haines se concentrèrent sur Granvelle, qui n'avait été l'instigateur des nouveaux arrangements, disait-on, que pour augmenter ses titres et ses revenus. Du reste, le nouvel archevêque, justifié par Philippe II, était trop accablé d'affaires pour pouvoir résider longtemps à Malines. Malgré sa sagesse et sa prudence, Granvelle, homme d'État consommé, devint l'objet de l'animosité universelle. Le peuple, attaché au protestantisme, obéissait à regret à un prélat catholique, qui, de plus, n'était pas Néerlandais; la noblesse le haïssait, parce qu'il avait prévenu ses plans égoïstes; tous le considéraient comme l'unique auteur de la nouvelle organisation. Au sourd mécontentement excité par les nouvelles circonscriptions diocésaines succédèrent les démonstrations. Anvers donna l'exemple; toutes les villes auxquelles était destiné un évêque se soulevèrent. Deventer, Ruremonde, Leuwarden, se prononcèrent si énergiquement qu'ils n'eurent pas d'évêques (1561); les autres villes furent obligées de se soumettre, et les évêques y furent installés de force. Mais Granvelle devint encore plus odieux lorsque, au consistoire du 9 mars 1561, il fut promu au cardinalat. « J'ai longtemps cherché, écrit-il à son souverain (1), à me soustraire à cette dignité; je l'ai rejetée à plusieurs reprises, parce que je croyais en vérité et je crois encore que je n'en suis pas le moins du monde digne. »

Tandis que cette affaire des diocèses nouveaux surexcitait tous les esprits, arriva le terme du séjour des troupes espagnoles dans le pays. On remarquait avec frayeur le motif qui retardait leur départ, et la haine attribua ce retard aux menées de l'Inquisition. Le cardinal avait d'autant plus besoin d'être protégé par les troupes que chacun se défiait de ce qu'il faisait et interprétait à mal ses meilleures intentions. Il pénétrait parfaitement les plans de Guillaume d'Orange, qui ne cessait d'ourdir toute espèce d'intrigue contre lui, depuis que le cardinal avait fait annuler l'acte des Brabançons qui avaient élu Guillaume pour protecteur. Cependant la régente pressait le roi Philippe II de retirer ses troupes, d'autant plus que les finances des Pays-Bas étaient dans un triste état. Le cardinal s'en plaignit amèrement dans ses lettres, en même temps qu'il

(1) Weiss, l. c., § 295.

Digitized by Google

déplorait l'opposition qui éclatait dans plusieurs provinces, à l'exemple du Brabant, et dont l'absence de Charles-Quint et le prompt départ de Philippe II étaient surtout la cause (1). « L'alliance des chefs des mécontents avec l'étranger, qui promet merveille, exige, dit Granvelle dans une lettre à Philippe, non-seulement que l'armée espagnole demeure dans les Pays-Bas, mais encore que le commandement suprême n'en soit pas donné à un Néerlandais. Je ne comprendrais pas, le cas contraire échéant, comment la régente pourrait conserver son autorité, tandis qu'on fait tout ici pour la renverser (2). »

Granvelle devint plus inquiet encore lorsque la guerre des Huguenots eut éclaté en France; non pas qu'il craignît le danger qui pouvait provenir de ce royaume plus que les plans que fomentait l'ennemi intérieur; « car, écrivait-il à Philippe, quoiqu'il y ait encore parmi nous une foule de gens honnêtes, de bons Catholiques, il y a une masse de gens qui abandonnent facilement leur opinion, sans parler du penchant naturel qu'a ce peuple pour le changement, et de sa perversion actuelle qui s'accroît tous les jours. »

Cet état des esprits avait depuis longtemps fait suspendre toute poursuite contre l'hérésie. Dans la même lettre du 15 mai 1562 (3), on voit clairement que la régente était jalouse de Granvelle, jalousie que Guillaume d'Orange entretenait soigneusement, et qui avait poussé Marguerite à se plaindre du cardinal au roi ; car le cardinal est obligé de se défendre d'avoir agi à l'insu de la régente, durant sa longue absence, et vu l'urgence des circonstances. Il mande la mauvaise impression que fait la prévision de l'établissement de l'Inquisition espagnole, dont on le rend responsable, en même temps qu'on l'accuse de ne vouloir confier le gouvernement des Pays-Bas qu'à des Espagnols, et de provoquer le roi à se mettre à la tête d'une armée pour venir soumettre ce peuple indocile. On va même, dit-il, pour le rendre plus odieux au peuple, jusqu'à l'accuser d'avoir établi l'impôt sur les vins, tandis que c'était la régente et les membres du conseil qui l'avaient établi à une époque où le cardinal se trouvait en Allemagne avec l'empereur. En général le cardinal déplore dans cette lettre qu'on le rende responsable de tout pour le rendre odieux à tous; qu'on fasse croire au peuple qu'il a poussé à la création des nouveaux diocèses afin de satisfaire son ambition personnelle, tandis que le roi sait qu'il l'a supplié de le dispenser d'accepter cette charge archiépiscopale. « J'aurais cent fois préféré (1) garder mon évêché d'Arras, renoncer à toute dignité ecclésiastique, s'il ne s'était pas agi d'obéir à Votre Majesté et de n'être pas soupçonné de vouloir vivre dans l'oisiveté, sans rien faire pour mon Dieu et mon roi. » Ceux qui le calomniaient ainsi l'accusèrent aussi de leur nuire auprès de la régente, tandis qu'il ne s'épargnait aucune peine pour maintenir la paix parmi les partis mécontents. « Pour exciter le peuple contre moi, ajoute-t-il, on fait circuler un libelle calomniateur, non-seulement contre moi, mais contre le Pape et le Christianisme. » Toute cette lettre atteste que Granvelle est un fidèle serviteur du roi, qu'on persécute lâchement. La noblesse néerlandaise ne négligea rien pour le rendre de plus en plus impossible. Il avait blessé personnellement plus d'un membre de l'aristocratie, et Guillaume d'Orange ne songeait qu'à sa chute, parce que c'était le cardinal surtout qui pénétrait ses desseins ambitieux, et, comme c'était son devoir, les faisait connaître à son souverain.

(1) Weiss, t. VI, p. 457.
(2) *Lettre* du 15 sept. 1561, dans Weiss, l. c.
(3) Weiss, l. c., t. VI, § 540.

(1) Weiss, § 596.

Digitized by Google

Le cardinal tâcha de gagner la bourgeoisie, n'ayant pu se concilier la noblesse ; mais celle-ci avait encore une trop grande influence sur celle-là pour que la bourgeoisie pût servir par elle-même d'appui au gouvernement. Déjà plusieurs provinces avaient envoyé des députations au roi pour lui présenter leurs griefs, lorsqu'en 1562 Montigni, au nom de la noblesse, exposa au roi la situation des Pays-Bas, vanta la douceur de Marguerite, et blâma la sévérité, l'orgueil et l'ambition de Granvelle.

Le désaccord entre la régente et son ministre n'avait pas éclaté encore. Marguerite fit parvenir au roi des excuses en faveur du cardinal, que le roi déclara sans reproche, parce qu'il n'avait agi que par ses ordres. Ainsi le plan des Orangistes échoua. Alors le comte Egmont et le comte Hoorn, dont Granvelle avait révélé à Philippe les menées et les intrigues, firent entendre au roi leurs plaintes sur la tyrannie de Granvelle, le dépeignirent comme la cause de tous les soulèvements, et prièrent le roi de le rappeler. Mais leurs lettres furent interceptées par la régente, qui toutefois les laissa partir, après y avoir ajouté des observations favorables à Granvelle. Le roi reconnut l'intrigue dans laquelle on voulait enlacer le plus fidèle de ses serviteurs, et ordonna aux plaignants de paraître en personne devant lui pour justifier leurs accusations ; mais ils n'en avaient aucune envie, et donnèrent pour motif de leur refus la crainte d'une guerre dont la France menaçait les Pays-Bas. Les sourdes menées continuèrent comme auparavant et finirent par rendre irrémédiable l'éloignement de Marguerite pour Granvelle. Marguerite avait cherché à s'enrichir en vendant les charges et les offices ; Granvelle, pressentant tout le mal qui devait sortir de là, insistait pour que les choix tombassent sur des fonctionnaires dignes, capables et sûrs. Marguerite voulait agir avec douceur ; Granvelle prétendait qu'il fallait être sévère à l'égard des agitateurs et des mécontents. Il en résulta que Granvelle, proclamé l'auteur de toutes les mesures sévères, de tous les ordres rigides qui venaient de Madrid, devint de plus en plus l'objet de l'animadversion générale. Abandonné par l'opinion publique, il finit par l'être aussi par la régente, qui passa du côté de ses adversaires, et les Orangistes surent habilement profiter de cette défection. Une députation de la noblesse, provoquée par Guillaume d'Orange, parut devant Marguerite. Guillaume, dans un discours adroit, flatta la vanité de la femme en faisant valoir toutes ses vertus, et Egmont ajouta que quant à lui il ne voulait plus rien avoir à faire avec le cardinal. Le coup porta. Marguerite envoya son secrétaire à Madrid pour y représenter que Granvelle, odieux à tout le monde, était la cause de tous les troubles, de tout le désordre du pays. Cependant le cardinal veillait et agissait. L'état du pays lui parut trop grave pour l'abandonner à lui-même, et il conseilla de nouveau au roi d'Espagne de se mettre à la tête d'une armée, de se munir de beaucoup d'argent, et de venir en personne rétablir son autorité et l'ordre, constamment troublé par les menées du prince d'Orange. Si le roi avait été aussi décidé que Granvelle, les Pays-Bas auraient pu être conservés à la couronne d'Espagne ; mais il ne sut prendre aucune résolution, et laissa les plans des révolutionnaires arriver à leur parfaite maturité. Ce ne fut qu'en 1565 que le roi manda à Granvelle de se retirer en Franche-Comté, en attendant que les troubles fussent apaisés. Ainsi se termina la mission politique du cardinal.

On vit bientôt qu'il avait seul été l'appui du trône dans les Pays-Bas, et qu'il avait parfaitement reconnu la situation. A peine était-il parti qu'éclatèrent les agitations qui se terminèrent

Digitized by Google

par la complète défection des Pays-Bas. Alors seulement la régente s'aperçut de la perte qu'elle avait faite; elle pria le cardinal de revenir lui prêter son concours, mais il refusa. Son départ avait été le triomphe du parti révolutionnaire; il fut célébré avec des cris de joie menaçants, et la haine conçue contre Granvelle fut si bien alimentée parmi le peuple que, plusieurs années après son départ, la multitude, non encore apaisée, incendia son palais.

Le cardinal se retira à Besançon; il y fut accompagné par le célèbre Juste Lipse (1), qui avait été autrefois son secrétaire et qui était devenu son ami. Granvelle resta fidèle à la devise qu'il avait choisie :

**Durate et vosmet rebus servate secundis (2).**

Dans sa retraite il se consacra à l'étude, car il aimait la science et l'avait aussi peu négligée que le lui avaient permis les affaires politiques. Il soutint de tout son pouvoir Arius Montanus dans l'entreprise de sa Polyglotte; il fit publier une nouvelle édition de la *Somme* de S. Thomas, dont il distribua presque tous les exemplaires en dons; il fit également imprimer une édition de Théophraste. Il protégea tous les savants, auxquels son palais de Besançon était toujours ouvert. Juste Lipse était chargé de sa correspondance latine; il avait pour secrétaire Suffrid Pétri (3), qui fut remplacé plus tard par Étienne Pighius (4). Il fonda le collége de Saint-Maurice, afin de relever les études théologiques dans sa ville natale. A la fin de 1565 il se rendit à Rome pour y prendre part au conclave qui élut Pie V. En 1570 il reçut de Philippe II la mission de former, avec ce Pape et les Vénitiens, une alliance contre les Turcs, dont le résultat fut la victoire de Lépante et l'anéantissement de la flotte ennemie. Enfin en 1571 le roi d'Espagne, voulant récompenser les services de ce ministre dévoué, le nomma, de son propre mouvement, vice-roi de Naples. Granvelle remplit dignement cette nouvelle fonction. Il s'appliqua notamment à extirper le protestantisme, qui avait trouvé des partisans dans ce royaume. Il procura de puissants secours à l'île de Malte, au moment où elle fut menacée par Sélim II. Partout éclatait son habileté dans l'administration, sa vigilance dans le gouvernement, sans qu'il perdît jamais de vue les affaires et les intérêts de l'Église, dont il ne portait pas en vain les titres et les dignités. Ce furent ses efforts surtout qui, au conclave de 1572, firent élire le cardinal Buoncompagnoni, devenu le Pape Grégoire XIII. En même temps il mettait le royaume de Naples à l'abri des entreprises des Turcs, améliorait la législation du pays, et restreignait le droit d'asile des églises. Sa ferme et habile administration, que les Néerlandais avaient méconnue, lui valut l'affection des Napolitains. Il y était plus sensible qu'au souvenir de la malveillance, ce dont il donna une preuve en obtenant du roi un traitement convenable pour la régente Marguerite, alors tombée en disgrâce. Lorsqu'il fut remplacé dans sa vice-royauté, le cardinal retourna à Rome, où il se reposa des travaux de la politique par l'étude. Mais il fut encore une fois arraché à son repos: en 1575 le roi Philippe II le manda à Madrid, « afin qu'il l'aidât à porter le poids des affaires, pour lesquelles des talents médiocres ne pouvaient plus suffire. »

(1) *Voy.* LIPSE (Juste).

(2) *Énéide*, I, 207.

(3) Historien et philologue, né en 1527 dans la province de Frise, fut chargé de la bibliothèque du cardinal à Bruxelles; devint, après avoir quitté Granvelle, professeur de droit à Cologne; entra dans les Ordres et devint chanoine. Il mourut en 1597. Il publia un grand nombre d'ouvrages.

(4) Savant antiquaire, né en 1520 à Kempen, † 1604. *Voy.* l'article PIGHIUS.

Digitized by Google

Le cardinal rendit de nouveaux services dans ce poste si difficile. En 1584 le chapitre de Besançon l'élut archevêque; il ne crut pas devoir dédaigner cette marque d'affection de ses compatriotes, et donna immédiatement sa démission de l'archevêché bien plus riche de Malines. Le roi consentit à ce changement, mais non à la demande qu'il fit de se retirer des affaires d'État et de prendre du repos. Granvelle ne revit point son siége métropolitain, car il mourut le 21 septembre 1586, à l'âge de soixante-neuf ans, probablement à la suite du jeûne trop rigoureux qu'il avait observé pendant le carême. On porta, conformément à sa volonté, son corps à Besançon, où il fut inhumé dans un caveau de famille, chez les Carmélites de l'ancienne observance. En 1793 la fureur des démagogues viola sa tombe. On a conservé du cardinal quelques lettres, des projets, des Mémoires très-instructifs pour l'histoire de son temps. M. Weiss a publié les plus importantes lettres dans l'ouvrage cité, qui ne va que jusqu'aux lettres de 1562.

Le caractère du cardinal Granvelle est inattaquable devant l'histoire. Les plus scrupuleuses recherches n'ont pu constater la prétendue dureté dont ses ennemis l'accusèrent dans les Pays-Bas; sa chute fut le résultat des intrigues des Orangistes: la preuve en est, entre autres, dans le manifeste que quelques provinces des Pays-Bas publièrent, après le départ du duc d'Alençon, lorsqu'elles se séparèrent de l'Espagne, manifeste dans lequel, en dépeignant toutes les cruautés du duc d'Albe, elles n'elevèrent pas le moindre reproche contre le gouvernement de Marguerite et de Granvelle. Schiller dit fort bien de Granvelle, dans son histoire de *la Défection des Pays-Bas* (1) : « Cet homme merveilleux unissait à une intelligence profonde une rare habileté dans les affaires, à une vaste érudition une application infatigable et une invincible patience, au génie le plus entreprenant la plus parfaite adresse dans le détail. Nuit et jour, qu'il dormît ou veillât, il était tout à son devoir ; les plus petites choses avaient, à ses yeux, leur valeur comme les plus importantes. Il occupait souvent cinq secrétaires à la fois, dans différentes langues; il en parlait sept. Il revêtait de force et de grâce ce qu'il avait lentement mûri par la réflexion, et la vérité avait, dans sa bouche, une puissance toute persuasive. Sa fidélité était inébranlable, car aucune des passions qui mettent les hommes dans la dépendance les uns des autres n'avait de prise sur son âme virile et désintéressée. »

Cf., outre les *Papiers d'État* cités, la solide et impartiale *Histoire du cardinal de Granvelle*, Paris, 1761, et Boisot, *Projets de la vie du cardinal de Granvelle :* Boisot a bien mérité de l'histoire en réunissant les divers écrits du cardinal; Weiss, l. c., t. I, § XXIV. FEHR.

(1) *Œuvres compl.*, Stuttg., 1838, t. VIII, p. 114.

**GRATIANI** (BALTHAZAR), Jésuite espagnol, né à Calataiud en Aragon, mort recteur du collége des Jésuites de Tarragone, en 1658, publia, sous le nom de son frère Lorenzo, divers ouvrages qu'on trouve réunis sous le titre : *Obras de Lorenzo Gracian*, etc., Amberes, 1725, en 2 vol. in-4°. Bouterwek (1), dans son antipathie contre les Jésuites, citant ces écrits, les trouve suffisamment jésuitiques; cependant il reconnaît que le *Criticon*, le plus étendu des livres de Gratiani, est une grande peinture, à la fois allégorique et didactique, de la vie humaine, dans laquelle se révèle une véritable science des rapports de l'homme avec la nature et avec Dieu, et qui

(1) *Hist. de la Poésie*, etc., t. III, p. 536.

Digitized by Google

prouve que Gratiani était une intelligence d'élite. Le livre de cet auteur qu'on lut le plus de son temps fut l'*Oraculo manual*, recueil de maximes pratiques dans lesquelles le même Bouterwek déplore de trouver le principe le plus effroyablement jésuitique qu'on puisse imaginer, savoir : qu'il faut tâcher de s'accommoder de manière à vivre avec toutes sortes de gens. On peut encore signaler ses *Réflexions politiques* sur les plus grands princes et notamment sur Ferdinand le Catholique. Malheureusement le gongorisme (1) de son style ampoulé, précieux et obscur, rend la lecture de Gratiani très-fastidieuse. Il gâta ses qualités naturelles en voulant devenir extraordinaire. Cette manie le domina tellement qu'il composa sur l'art de penser et d'écrire, un livre où le gongorisme était systématiquement exposé. Ses livres furent, du reste, traduits en plusieurs langues.

**GRATIANI** (ANTOINE-MARIE), qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, était secrétaire du cardinal-légat Commendone (2) et l'accompagna dans ses voyages. Après la mort de ce prélat illustre il devint secrétaire du Pape Sixte V, nonce à Venise et évêque d'Amélie. Il mourut en 1611. Ses écrits ont de l'importance pour l'histoire de son temps. On lui doit l'*Histoire du cardinal Commendone*, en 4 livres ; *Scripta invita Minerva; de Casibus adversis illustrium virorum sui ævi;* l'*Histoire de la guerre de Chypre*, etc.

Cf. Iöcher, Iselin, Feller.

SCHRÖDL.

**GRATIEN** s'est immortalisé par la collection du *Corpus Juris canonici*, surtout de la partie qui porte son nom, *Decretum Gratiani*. Frédéric de Raumer lui-même avoue que, malgré tous ses défauts, ce travail est merveilleux pour le temps où il parut et les pauvres ressources auxquelles il put recourir.

Ce qui concerne la personne de Gratien est pour ainsi dire inconnu, ni lui ni ses contemporains n'en ayant parlé, et ce qui en fut dit plus tard étant à peu près fabuleux. On ignore la date de sa naissance comme celle de sa mort ; on sait seulement qu'il naquit à Chiusi (*Clusium*), en Toscane, devint Bénédictin dans le couvent de Saint-Félix de Bologne, qu'il y travailla à recueillir, ordonner et disposer son livre, et qu'il l'acheva en 1141, en 1151 selon d'autres. On ne sait pas quel nom il donna lui-même à son œuvre. Il n'est pas démontré qu'il l'appela *Concordia discordantium Canonum ;* ce n'est là qu'une induction postérieure, tirée de son travail même (1). Il ne l'a pas davantage appelé *Decretum Gratiani.* Cette appellation ne vint en usage que plus tard, sans qu'on sache qui l'inventa et comment elle subsista.

Cf. Sarti, *de Claris archigymnasii Bononiensis professoribus,* Bononiæ, 1769-1772 ; Riegger, *de Gratiano auctore decreti dissert. historico-crit.*, Friburgi, 1769. Sur l'ouvrage lui-même, sur ses rapports avec les autres collections de l'Église et avec l'ensemble du *Corpus Juris canonici,* conf. les articles : DÉCRET DE GRATIEN, CORRECTEURS ROMAINS, GLOSSATEURS, CANONS (*Collections de*), COMPILATIONS DES DÉCRETS, GRÉGOIRE IX (*Décrétales de*) et CORPS DU DROIT CANON.

**GRATIEN** (*Décrétales de*). *Voy.* DÉCRET DE GRATIEN.

**GRATIEN**, empereur. Deux causes donnent un intérêt particulier au règne de l'empereur Gratien, qui succéda en 375 à Valentinien Ier dans l'empire d'Occident, alors sans cesse attaqué par les Allemands. D'abord il mit un terme à la persécution contre les Chrétiens, lors-

(1) Louis de Gongora, poëte espagnol, † 1627, chef de l'école boursouflée du gongorisme.

(2) *Voy.* COMMENDONE.

(1) *Voy.* CONCORDANCE DES CANONS.

Digitized by Google

que son oncle Valens, le sanguinaire persécuteur des Catholiques, eut succombé dans la grande bataille d'Andrinople devant les Goths (1); puis il commença la ruine de l'arianisme, qui ne s'était élevé qu'à la faveur des lois tyranniques de l'État, en permettant aux évêques catholiques de rentrer dans leurs diocèses et en refusant en 377 aux hérétiques le droit de se réunir. L'arianisme périt alors par les moyens qui l'avaient fait grandir; à mesure qu'il disparut, l'empire romain retrouva l'union et le moyen de se défendre contre les Barbares. Gratien agit de même à l'égard du paganisme. Il retira aux vestales et aux anciens prêtres romains leurs priviléges et leurs domaines, et fit enlever du Sénat la statue de la Victoire, protectrice de Rome païenne, *Custos imperii virgo*. Il blessa les païens par cette mesure, comme il avait irrité le parti toujours puissant des Ariens, à ce point qu'on comprend facilement sa mort prématurée, à la suite de la révolte de Maximin et de la trahison des siens (383). La mesure la plus efficace du règne de Gratien fut la nomination du jeune Théodose au titre d'Auguste et d'empereur d'Orient. Grâce à cette promotion, et grâce au second concile œcuménique (381, à Constantinople), le schisme produit par l'arianisme fut autant que possible aboli, l'hérésie des Macédoniens (2) condamnée, la restauration de l'unité intérieure et de l'autorité extérieure de l'empire inaugurée (3).

(1) *Voy.* Goths.
(2) *Voy.* Macédonius.
(3) *Voy.* Théodose.

**GRATIUS ORTUINUS.** *Voy.* Épitres des Hommes obscurs.

**GRATRY** (Joseph-Auguste-Alphonse) est né à Lille, département du Nord, le 30 mars 1805. Il commença ses études au lycée de Tours, et les termina par deux années de rhétorique et une année de philosophie au collége Henri IV à Paris. Ses succès furent constatés par de nombreux prix remportés au collége, et par ceux de discours latin en rhétorique et de dissertation latine en philosophie au concours général des lycées de Paris des années 1822 et 1824. Quoiqu'il ne se fût occupé jusqu'alors que de l'étude des lettres, il se décida à entrer à l'école Polytechnique, s'y prépara en dix mois, et fut reçu en 1825. Admis en 1827 dans les services publics de l'État, il donna sa démission, s'occupa plus spécialement d'études philosophiques et religieuses, et fut amené peu à peu, par la méditation, la prière et ses rapports avec l'ancien et vénérable aumônier de l'école Polytechnique, M. l'abbé Martin de Noirlieu, aujourd'hui curé de Saint-Louis d'Antin, à embrasser l'état ecclésiastique. Admis au sous-diaconat en 1830 par Mgr Le Pape de Trévern, évêque de Strasbourg (1), au diaconat en 1831, il fut ordonné prêtre par le même prélat en 1832, et chargé de la classe de rhétorique latine au petit séminaire diocésain. Il poursuivit ses recherches théologiques, philosophiques et scientifiques jusqu'en 1840, et se fit recevoir docteur ès lettres à la faculté de Strasbourg, à la suite de deux excellentes thèses, l'une sur la *Rhétorique*, l'autre sur la *Méthode*. En 1840, un décret ministériel nomma l'abbé Gratry directeur du collége Stanislas, à Paris. Son administration fut signalée par l'élan qu'il donna aux études, par le choix des professeurs qu'il y appela, et parmi lesquels il faut compter au premier rang l'illustre Ozanam (2), le trop regrettable Charles Lenormant (3),

(1) Auteur de l'excellent ouvrage de controverse intitulé : *Discussion amicale sur l'Église protestante*, 2 vol. in-8°, Paris, et d'un volume de *Discours sur l'Incrédulité et sur la certitude de la Révélation chrétienne*.
(2) Chargé de la classe de rhétorique. *Voyez* Ozanam.
(3) Chargé de l'enseignement de l'histoire. *Voy.* Lenormant.

Digitized by Google

le savant M. Desains (1); par le rang éminent que Stanislas obtint aux concours généraux des colléges de Paris, et par la fondation d'une école préparatoire aux écoles spéciales du gouvernement. Malgré ces succès, que l'archevêque de Paris, Mgr Afre, avait reconnus en le nommant chanoine honoraire de la métropole, le gouvernement en le nommant membre de la Légion d'honneur, l'abbé Gratry, se sentant plus appelé aux travaux de la science qu'à l'activité d'une absorbante administration, remit en 1846, avec l'agrément du ministère, la direction du collége entre les mains d'un ami sûr, se fit recevoir, après des examens publics soutenus avec éclat, aux grades de bachelier, de licencié et de docteur en théologie à la faculté de théologie d'Aix, et fut, la même année, nommé aumônier de l'École normale supérieure de Paris, dont les fonctions plus paisibles répondaient mieux à ses laborieux desseins. L'École normale a gardé le souvenir des conférences savantes et chaleureuses que le spirituel aumônier fit alors à la chapelle, et qui étaient assidûment fréquentées par les élèves, libres d'ailleurs (on était en 1848) de s'y rendre ou de s'en abstenir. Un acte de loyauté, dicté par le dévouement de l'abbé Gratry à la sainte cause de la vérité et de l'Église, le fit sortir de l'école, en 1851. Il donna spontanément sa démission, afin d'être plus libre d'attaquer, par une réfutation publique, la profession d'athéisme que M. Vacherot, alors directeur des études de l'École normale, avait faite dans son troisième volume de l'*Histoire critique de l'École d'Alexandrie* (2), publié à cette époque. Cette réfutation, aussi vigoureuse qu'éloquente, parut dans une *Lettre à M. Vacherot, ou Essai de Critique contemporaine*, 1851, à laquelle M. Vacherot répondit. Cette réponse fut insérée *in integro* dans la seconde édition de l'*Essai de Critique contemporaine*, publié en 1851, avec la réplique de l'auteur.

Cette retraite fut triplement honorable pour l'abbé Gratry, par le motif qui la lui inspira, par le talent qu'il déploya dans cette controverse contre un des esprits les plus subtils et les plus convaincus du philosophisme universitaire, et par l'appel que fit à l'habile polémiste Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, auprès duquel l'abbé Gratry se retira avec le titre de vicaire généra ldu diocèse.

Toutefois ces fonctions diverses, ces épreuves honorables, ces succès et ces travaux n'étaient en quelque sorte pour lui que le prélude d'une carrière plus sérieuse encore, qui, en l'affranchissant de toutes les sollicitudes extérieures, devait lui donner le loisir nécessaire aux grandes publications auxquelles, depuis bien des années, et au milieu de toutes les situations, il travaillait avec une persévérance qu'un rare succès couronna promptement.

En 1852 l'abbé Gratry se réunit à M. l'abbé Pétetot, son ami, alors curé de Saint-Roch, et entreprit, avec ce saint prêtre, de reconstituer l'ordre de l'Oratoire. Libre de toute préoccupation mondaine, n'interrompant sa vie d'étude et de prière que par de trop rares conférences faites dans la chapelle de l'Oratoire, où se pressait un auditoire nombreux toutes les fois qu'on espérait voir le P. Gratry monter en chaire, le savant Oratorien publia successivement trois ouvrages qui feront époque dans l'histoire de la philosophie catholique : *la Connaissance de Dieu*, *la Logique* et *la Connaissance de l'âme*. Le pre-

(1) Aujourd'hui professeur de physique à la faculté des sciences de Paris.

(2) Voir l'*Histoire critique de l'École d'Alexandrie*, t. III, p. 261 et 262; *ibid.*, p. 340 et 344; *ibid.*, p. 479; *ibid.*, p. 496; *ibid.*, p. 500 et 501.

Digitized by Google

mier de ces ouvrages fut, l'année même de son apparition (1853), couronné par l'Académie française. Ils eurent tous un succès auquel parviennent rarement, aussi vite, des ouvrages aussi sérieux. Il est vrai que le charme du style, l'originalité de la pensée, la chaleur du sentiment font de ces livres de pure philosophie une lecture aussi entraînante que persuasive. Ce succès retentit promptement au delà du Rhin. Les ouvrages du P. Gratry furent traduits en allemand, et l'auteur de cette traduction, le docteur Pfahl d'Eichstädt, expose d'une manière si énergique et si vraie le caractère et la portée des travaux du P. Gratry que nous ne pouvons mieux faire, pour clore cette notice succincte, que de traduire les propres paroles du docteur d'Eichstädt.

« Ce qui nous a suggéré, dit-il dans sa préface, la pensée de nous occuper des ouvrages du P. Gratry, c'est un compte rendu substantiel et lumineux inséré par le baron d'Eckstein dans les *Feuilles historico-politiques* (t. XXXVIII, p. 31-53 et 135-157). Sous l'influence du préjugé si répandu en Allemagne, non sans quelque raison, contre la manière française de traiter la haute science, nous avons hésité d'abord. Nous voulions croire exagérés les éloges donnés à l'auteur. Mais il n'en était pas ainsi. Nous l'avouons, cette fois, nous avons été, non-seulement surpris, mais encore un peu confus, et entièrement guéri de notre préjugé. Nous avons compris dès l'abord que nous étions en face d'un esprit éminent. « En vérité, disions-nous « avec le P. Ramière, les travaux de « cet écrivain, outre la somme de vérités nouvelles qu'ils apportent à la société humaine, ont à nos yeux une « tout autre portée, car ils donnent « quelque chose de plus précieux et de « plus nécessaire encore que la vérité « même; ils semblent avoir pour mission de réveiller l'instinct du vrai au « fond des âmes; la chaleur et la vie qui « ruissellent dans ces pages réveilleront, nous en avons l'espoir, bien des « intelligences mortes ou engourdies. » (*Études de Philosophie et d'Histoire*, publiées par les PP. Daniel et Gagarin.) Oui, l'esprit humain, dans ces pages, est pris au centre, est embrassé dans sa plénitude et dans son unité. Saisir le *sens divin* de l'âme dans sa *réalité*, et le soumettre à la plus vivante analyse; découvrir l'*élément moral* de la connaissance rationnelle, substantiellement, *inséparablement* uni à l'élément intellectuel, et le mettre par la *science* et l'*histoire* dans la plus éclatante lumière; puis, à côté du syllogisme, estimé à toute sa valeur, montrer par la condition nécessaire de l'esprit fini, par la méthode et les conclusions des philosophes du premier ordre, comme aussi par l'évidence des sciences mathématiques, montrer, dis-je, *à côté*, *au-dessus* du syllogisme, et *avant lui*, un autre procédé plus naturel et plus rapide, plus maniable aux ignorants et aux savants, un procédé qui n'est autre chose que l'acte et le déploiement légitime du *sens divin*, du sens de l'infini dans l'homme; prouver que la mortelle sécheresse et la stérilité du savoir abstrait viennent justement de *l'omission* de ce grand procédé; prouver ensuite que la *rigueur scientifique* apparente de l'athéisme et de la sophistique, particulièrement dans Hégel, vient de l'*application à contresens* de ce procédé principal de l'esprit; faire voir la *source commune* de la foi et de la raison, et leur *distinction* radicale, jointe à l'impossibilité de les *séparer en pratique*; accomplir tout cela, comme le P. Gratry l'accomplit, avec la liberté d'esprit la plus entière, en traversant toutes les écoles sans se circonscrire dans aucune; exposer toutes ces vérités du haut de la science

Digitized by Google

contemporaine appuyée sur la science du passé et sur l'ensemble de la tradition; le développer avec autant de verve que de profondeur, avec autant d'onction que d'expérience de la vie, dans un style clair et beau, dans une langue accessible à tous, aux gens du monde, et presque aux ignorants; voilà ce que j'appelle ajouter à la science un accroissement *essentiel* et *réel*, et en même temps offrir une voie de salut à notre époque malade, qui met la science tantôt si haut, tantôt si bas; voilà surtout contre le matérialisme actuel, cet ennemi si emporté en ce moment contre la science et la foi réunies, voilà un mur solide, où l'ennemi se brisera la tête s'il essaye de le renverser. Oui, nous le disons avec une conviction profonde, il y a ici sous tous les points de vue un riche trésor dont aucune langue, aucun pays ne doit être privé, et qui, dans un avenir très-prochain, sera considéré comme une propriété commune au monde entier, et surtout au monde catholique. »

Les ouvrages que le P. Gratry a publiés jusqu'à ce jour sont :

1° *Catéchisme social*, Paris, 1849, Douniol, in-8°;

2° *Lettre à M. Vacherot*, ou *Essai sur la Sophistique contemporaine*, Paris, 1851, *ib.*, 1 vol. in-8°;

3° *Connaissance de Dieu*, Paris, 1853, 2 vol. in-8°;

4° *La Logique*, Paris, 1855, 2 v. in-8°;

5° *Connaissance de l'âme*, Paris, 1855, 2 vol. in-8°;

6° *Mois de Marie*, Paris, 1860, 2e éd., 1 vol. in-12. I. Goschler.

**GRAVAMINA.** On nomma ainsi, au temps de l'empire romain d'Allemagne, les griefs avancés à la fois par les Catholiques contre les protestants, par ceux-ci contre ceux-là, concernant la violation ou le non-accomplissement des conventions intervenues entre les deux partis, et notamment lors du *Traité de paix de Westphalie de* 1648. Ce traité, qui avait fait disparaître les griefs essentiels relatifs aux affaires religieuses, était sous beaucoup de rapports lui-même obscur et contradictoire dans ses termes, de sorte que les deux partis l'interprétaient en sens opposé (1).

Les griefs des protestants découlaient surtout de l'interprétation de l'article 5, § 30, J. P. O., sur le droit de réforme du souverain (2), en vertu duquel les souverains ou seigneurs catholiques se prétendaient autorisés à introduire dans leurs pays protestants, contrairement à l'état de l'année normale 1624, le culte catholique. A ce grief s'en ajoutèrent une foule de nouveaux à la suite de l'occupation des États allemands par les Français sous Louis XIV. Ceux-ci, sans égard à l'année normale, introduisirent le culte catholique, et ne restituèrent les pays en question, à la paix de Riswyck (1697), que sous la célèbre clause *que la religion catholique y serait maintenue dans l'état présent*. Les protestants ne voulurent pas reconnaître cette clause, et en tirèrent l'occasion d'une masse de griefs, surtout lorsqu'ils virent que l'espoir qu'on leur avait donné à la paix d'Utrecht (1713) ne s'était pas réalisé à la *paix de Bade* (1714) (3). Cette masse de griefs amena la diète de 1720 à rétablir, du moins provisoirement, les choses dans l'état où elles étaient avant la paix de Bade.

Mais cela ne fut pas suffisant encore pour calmer les esprits, et les propositions faites par les commissions locales ou les députations de la diète chargées d'examiner les griefs et d'y faire droit n'ayant pas abouti davantage, les protestants arrachèrent à l'empereur Charles VII, dans la capitulation de son élec-

(1) Conf. les art. 4, § 19, et 5, § 13, *J. P. O.*; l'art. 5, § 15, et §§ 30 et 31 *eod.*; puis art. 7, art. 17, § 6 et 7, etc.

(2) *Voy.* Réforme (droit de).

(3) Signée par Eugène de Savoye entre l'empire et la France.

Digitized by Google

tion, art. 1, § 11, la promesse qu'il réaliserait complétement et *sans délai*, et sans permettre de procès (traînant en longueur), *in causa religionis*, les *décisions* qu'il *prendrait* sur les représentations des protestants, conformément à la paix de Westphalie et aux recès et constitutions postérieures. Pour calmer les Catholiques, la conclusion du § 5 leur fit la même promesse. L'empereur François Ier renouvela cet engagement; l'empereur Joseph II le fortifia par un rescrit spécial du 8 janvier 1769, et chargea les deux tribunaux suprêmes de l'empire de juger, avant toute autre affaire, les griefs religieux qui leur seraient régulièrement présentés; d'agir par voie de mandat, sans délai ni retard, et de rendre chaque année compte de leurs décisions dans des tableaux judiciaires qui lui seraient soumis. Le *Corps évangélique* choisit de son côté, en 1770, une députation dans son sein, pour examiner et instruire les griefs religieux qu'on soumettrait aux tribunaux de l'empire, et résolut d'instituer un avocat spécial et une caisse particulière pour subvenir aux frais en faveur des parties pauvres. Ces mesures, prises pour tenir au courant les procédures nées de griefs religieux réels ou prétendus, étaient certainement un progrès eu égard à la situation antérieure, alors que, sous prétexte de ces différends, les États protestants faisaient usage du droit appelé *Itio in partes* (1), que les princes appartenant au parti des plaignants exerçaient souvent des représailles contre les coreligionnaires du parti adverse dans leurs pays, et que, plus d'une fois, la paix de l'empire fut menacée sérieusement à ce sujet, comme par exemple au commencement du dix-huitième siècle, à propos des ordonnances du Palatinat électoral contre le Catéchisme de Heidelberg et sur le respect dû au saint Sacrement. Cependant ce ne fut qu'une période transitoire, qui, de l'état de violence qu'entraînait une jalousie exagérée des droits religieux et ecclésiastiques, mena à l'état de violence qu'engendra l'inobservation complète de ces mêmes droits; car, avant même que la tempête révolutionnaire eût renversé la constitution de l'empire, vers la fin du dix-huitième siècle, le directeur du *Corps des Catholiques* (*Corpus Catholicorum*) et l'électeur de Bavière donnèrent l'exemple de la violation des droits confessionnels des territoires catholiques, et bientôt après les sécularisations de 1803, la médiatisation d'une partie des États de l'empire et l'élévation des autres en souverainetés indépendantes, en 1806, renversèrent toutes les garanties religieuses qu'avait créées la paix de Westphalie, et les États et les institutions catholiques furent livrés à l'arbitraire des gouvernements les plus hostiles à l'Église.

Depuis lors, il n'est plus question de griefs religieux (*gravamina*), et il n'y a plus en Allemagne d'autorité pour en entendre et en juger. Les puissances signataires du congrès de Vienne évitèrent avec intention d'y insérer aucune décision relative aux droits de l'Église catholique et des sociétés ecclésiastiques protestantes; ils déclarèrent en même temps d'une manière formelle qu'il ne pouvait être pris aucune résolution relative aux affaires de religion à la majorité des voix, et ils décidèrent simplement que la différence des confessions chrétiennes ne créerait, dans les pays et territoires des confédérés, aucune différence pour leurs sujets quant à la jouissance des droits civils et politiques (1). Il ne pourrait donc y avoir quelque chose d'analogue aux anciens griefs religieux à porter devant le pacte de l'alliance allemande que dans le cas où un État allemand agirait con-

(1) *Voy.* ITIO IN PARTES.

(1) Art. 7 et 16, *Congrès de Vienne.*

Digitized by Google

trairement à ce dernier article, où il violerait un des points religieux de la constitution d'un pays expressément placé sous la protection de l'alliance, et où la constitution du pays ne donnerait aucun moyen de redresser le grief en question.

*Cf.* Walch, *Nouvelle Histoire de la Religion*, Lemgo, 1771, P. 1, p. 251 sq.; J.-St. Pütter, *Institut. Juris publici German.*, ed. V, Argentorati, 1784, § 437 sq.; Pütter, *Esquisses des Modifications politiques de l'empire germ.*, p. 251; Moser, *Droit politique*, t. I et X; Struve, *Hist. des Griefs religieux;* Œrtel, *Répertoire des Griefs religieux évangéliques;* Klüber, Wass, Zachariæ, *Manuels du Droit de l'alliance allemande.* DE MOY.

**GRAVESON** (IGNACE - HYACINTHE-AIMÉ DE), né dans le village de Graveson, près d'Avignon, en 1670, docteur de Sorbonne et Dominicain, fut appelé par le général de son ordre à Rome, et y devint un des théologiens du concile de 1725. Le climat d'Italie lui étant nuisible, il revint en France et mourut à Arles en 1733. Ses œuvres, Venise, 1740, forment sept volumes in-4°. Elles n'ont jamais eu une très-grande réputation. Ce qu'on en estime le plus, c'est son *Histoire de l'Église*, écrite en latin. Elle a été souvent réimprimée, sous divers formats; elle a été continuée jusqu'en 1760 par *Dominique Mansi* (1). Ce fut surtout à l'intervention de Graveson que l'on dut la réconciliation du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, avec le Saint-Siége, à la suite de la controverse des Jansénistes. Graveson l'amena à signer la constitution *Unigenitus*.

(1) *Voy.* MANSI.

**GRÈCE**, Ἕλλας, *Hellade*, aux Actes des Apôtres, 20, 2. Cette dénomination fut prise dans une acception plus ou moins large à différentes époques. D'abord on ne s'en servit que pour désigner une partie de la Thessalie, c'est-à-dire la Phtiotide, dont Phtie était la capitale; puis on l'étendit à la Thessalie entière (1). Peu à peu on comprit sous le nom d'*Hellade* les contrées situées au sud des monts Cambusiens et Céraunien, la Thessalie, l'Épire en partie, la Locride, la Béotie, la Phocide, la Doride, l'Étolie, l'Acumanie, la Mégaride, l'Attique, et, dans un sens plus large, le Péloponèse et les îles de l'Archipel grec. C'est ainsi que ce mot est pris dans le texte des Actes, 20, 2.

Lorsque la Macédoine prédomina, que la civilisation grecque se propagea, que les colonies grecques s'établirent en Épire et dans l'Illyrie méridionale, le nom de l'Hellade s'appliqua également à ces contrées; Strabon les nomme ainsi. C'est dans le même sens que les Romains se servirent vulgairement du mot *Græcia;* la langue officielle ne connaissait pas de *Græcia*. Depuis la ruine de Corinthe, tous les pays grecs étaient compris sous la dénomination d'Achaïe (2).

Cf. Forbiger, *Géographie ancienne*, t. III, p. 853; Pauly, *Encyclopédie des Sciences de l'antiquité classique*, t. III, p. 926.

**GRÈCE**. Dans le sens le plus large du mot, la Grèce représente la moitié du théâtre de l'histoire profane dans le monde ancien, de l'histoire de l'Église dans des temps moins éloignés; à chaque page de l'histoire de la civilisation s'offre le nom de la Grèce, de la religion, des institutions, des idées, des mœurs, des influences grecques. La Grèce doit donc nécessairement tenir sa place sous sa rubrique spéciale dans notre Dictionnaire encyclopédique.

La mission historique que les anciens Grecs païens partagèrent avec les peu-

(1) Hom., *Il.*, II, 683; X, 395. Hérod., I, 56, et alias.

(2) *Voy.* ACHAÏE.

Digitized by Google

ples de l'Asie occidentale et centrale, avec les Égyptiens et les Romains, la mission que remplirent les anciens Grecs chrétiens avec et avant les Romains et les Germains, met leur nom et leur pays dans un rapport intime avec tout ce qui concerne les intérêts les plus élevés et les plus sacrés, et la marche progressive du genre humain.

Les phases polythéiste, panthéiste et dualiste du paganisme; le culte de la nature; les sacrifices, les mystères, le culte des héros; le Christianisme et l'Église; la philosophie dans son plus ancien développement; les beaux-arts dans leurs diverses branches; les sciences dans leur domaine plus ou moins étendu, dans leurs formes, leur terminologie; la vie publique et privée; les institutions politiques et sociales; enfin la renaissance des lettres et des sciences au quinzième siècle; l'ancien et le nouvel humanisme; le philosophisme; l'art et le paganisme modernes; et en outre, et spécialement, toute la théologie chrétienne dans ses parties théoriques et pratiques; la foi chrétienne et les oppositions qu'elle a rencontrées; la discipline ecclésiastique; l'ascétisme; le monachisme; en un mot, la vie de l'Église, la liturgie et le droit canon sont souvent en rapport d'origine et de genèse, presque toujours en rapport par la langue, par de grands personnages, par de hautes autorités, avec la Grèce.

Il ne doit être question ici que de la *Grèce* dans le sens le plus restreint. Nous n'avons qu'à suppléer à ce qui est dit ailleurs, dans notre travail, de l'*introduction* du Christianisme et de l'histoire de l'Église : 1° dans la Grèce actuelle et dans quelques-unes des contrées voisines de la Turquie d'Europe, ou dans la *Grèce des Romains* au temps d'Auguste jusqu'à la mort de Trajan, c'est-à-dire l'Achaïe (Péloponèse, Morée), de l'Hellade (*Livadie*), la Thessalie et les îles d'Eubée (Négrepont), Crète (Candie), Chypre, Rhodes, les Cyclades et les Sporades, en Europe et en Asie, et la *Macédoine* (avec l'Illyrie grecque et l'Épire); 2° dans la *Thrace* de cette période (le reste de l'Illyrie, la Dacie, la Mœsie haute et basse n'appartiennent que plus tard indirectement à ce sujet), *jusqu'à la séparation de l'Église grecque et de l'Église romaine*. Des articles spéciaux de notre Dictionnaire traitent en détail, même au point de vue de la statistique, du SCHISME de l'ÉGLISE GRECQUE (1), de l'EMPIRE GREC, du patriarcat de CONSTANTINOPLE, de l'ÉGLISE NÉO-GRECQUE, de l'île de SYRA, de la TURQUIE, de la BULGARIE et de la VALACHIE.

La géographie biblique de l'ACHAÏE, de la GRÈCE et de la MACÉDOINE, est traitée dans les articles qui portent ces noms, auxquels on peut comparer les articles CRÈTE, CHYPRE, DALMATIE.

Au point de vue ethnographique, il faut consulter les articles CÉTHIM, DODANIM, JAVAN.

La religion païenne des anciens Grecs est traitée dans les articles SUPERSTITION, IDOLATRIE, CULTE DES IDOLES, MYTHOLOGIE, PAGANISME, PANTHÉISME, POLYTHÉISME.

On peut, sur la philosophie des anciens Grecs, consulter les articles ARISTOTÉLISME, ATHÉISME, DUALISME, ÉCLECTISME, ÉPICURÉISME, FATALISME, NÉO-PLATONISME, OPTIMISME, PANTHÉISME, PHILOSOPHIE, PLATONISME, PHILOSOPHIE DE LA RELIGION, CRÉATION, MORALE STOÏQUE, THÉOLOGIE, THÉOSOPHIE.

Il est question de l'art des anciens

(1) Conf. les articles : DIFFUSION DU CHRISTIANISME (dans tous les pays); RUSSIE; ÉGLISE GRECQUE UNIE; CONSTANTINOPLE (patriarcat de). Conf. *Situation des Catholiques en Grèce et dans les contrees voisines; Gaz. univ. d'Augsbourg*, 1842, 19 janv., 11 avril, 26 juin, *Supplément*

Digitized by Google

Grecs dans les articles ESTHÉTIQUE, BASILIQUES, ARCHITECTURE, MUSIQUE, SCULPTURE.

On peut, sur la mythologie des anciens Grecs, lire le travail riche, original, parfois d'une application arbitraire, de Sepp : *le Paganisme et sa signification par rapport au Christianisme* (1).

L'*Introduction du Christianisme* en Macédoine et en Grèce est déjà mentionnée dans l'Écriture sainte elle-même, surtout dans les Actes des Apôtres (2).

Les développements ultérieurs de l'Église dans ces régions et la conversion de la Thrace, malgré les renseignements épars dans les écrits des Pères des trois premiers siècles et dans Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, ne deviennent clairs et certains que dans les actes des conciles et les écrits des historiens postérieurs. Bingham (3) a recueilli les rayons épars de cette science historique dans ses *Libr. IX, vol. III, Origin. Eccles.*; ainsi que Charles de Saint-Paul dans sa *Geographia sacra* (cur. J. Clerico, Amstel., 1703, in-fol.) ; Frédéric Spanheim, *Geographia sacra et ecclesiastica* (*Opp.*, t. Ier), Lugd. Batav., 1701 ; surtout Le Quien (4), dans son *Oriens Christianus in quatuor patriarchatus digestus*, Paris, 1740 ; et enfin Wiltsch, dans son *Manuel de la Géographie ecclésiastique et de la statistique du temps des Apôtres jusqu'au commencement du seizième siècle*, 2 vol., Berlin, 1846.

Les Juifs étaient en rapport avec Sparte (5) et avec Sicyone (6), les îles de Chypre (1), Délos, Samos (2), Cos (3), Rhodes (4) et Gortyne (5), dans l'île de Crète (6). Jason (7), frère du grand-prêtre Onias III, s'enfuit à Sparte (8). Les Actes des Apôtres parlent de Juifs résidant à Athènes (9), à Corinthe (10) et dans les villes macédoniennes de Béroé (11), Philippes (12) et Thessalonique (13).

D'après Philon, il y avait des Juifs répandus en Thessalie, en Béotie, en Macédoine, en Étolie, dans l'Attique, en Argolide, à Corinthe et dans le reste des parties du Péloponèse, comme dans les îles d'Eubée et de Crète (14).

Les Juifs et les prosélytes païens formèrent en Grèce et en Macédoine, comme dans le reste de la dispersion (15), le noyau de l'Église chrétienne (16). S. Paul fonda les premières communautés, durant sa mission à Chypre (17) et durant sa seconde mission, dans les villes grecques et macédoniennes citées plus haut. Sa route le conduisit la seconde fois, par Samothrace (18) et Néapolis (19), à Philippes. Silas (20) et S. Timothée (21), probablement

(1) 3 vol., Ratisbonne, 1853.
(2) 16, 9 ad 18.
(3) *Voy.* BINGHAM et ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.
(4) *Voy.* LE QUIEN.
(5) D'après I *Mach.*, 12, 2, 5-23 ; 14, 16-23.
(6) I *Mach.*, 15, 23.

(1) *Voy.* CHYPRE.
(2) *Voy.* DÉLOS.
(3) *Voy.* COS.
(4) *Voy.* RHODES.
(5) *Voy.* GORTYNE.
(6) *Voy.* CRÈTE.
(7) *Voy.* JASON.
(8) II *Mach.*, 5, 9.
(9) *Voy.* ATHÈNES.
(10) *Voy.* CORINTHE.
(11) *Voy.* BÉROÉ.
(12) *Voy.* PHILIPPES.
(13) *Voy.* THESSALONIQUE.
(14) Remond, *Essai d'une histoire de la diffusion du Judaïsme, depuis Cyrus jusqu'à la ruine de l'État juif*, Leipz., 1789, p. 61. Philo, *de Legat. ad Caj.*, p. 1031, ed. Francof., 1691.
(15) *Voy.* DISPERSION.
(16) *Voy.* HELLÉNISTES.
(17) *Voy.* CHYPRE et PAPHOS, SALAMINE, SERGIUS PAUL.
(18) *Voy.* SAMOTHRACE.
(19) *Voy.* NÉAPOLIS.
(20) *Voy.* SILAS.
(21) *Voy.* TIMOTHÉE.



Digitized by Google

aussi S. Luc (1), étaient ses compagnons. La marchande de pourpre, Lydie de Thyatire (2), se montra surtout serviable envers les missionnaires évangéliques. Les articles S. PAUL et ÉPÎTRES DE S. PAUL (3) exposent dans l'ordre chronologique et dans leur ensemble les succès et le sort de ces ouvriers évangéliques à Philippes (4), la continuation de leur voyage par Amphipolis (5) et Apollonie (6) jusqu'à Thessalonique (7), où ils s'arrêtèrent dans la maison de Jason et souffrirent, comme à Philippes, une persécution ; la prédication de l'Apôtre à Thessalonique et à Béroé ; son voyage à Athènes et son discours devant l'Aréopage (8) ; sa réception chez Aquilée et Priscille (9), et son activité à Corinthe (10) ; ses deux Épîtres aux Thessaloniciens ; son second voyage en Macédoine, en Grèce et à Corinthe ; son retour par l'île de Crète, où il laisse Tite ; l'apparition, dans l'intervalle, d'Apollon (11) à Corinthe, et les autres circonstances qui déterminèrent l'envoi des Épîtres de l'Apôtre à la communauté de cette ville ; ses deux Épîtres aux Corinthiens et l'Épître à Tite dans l'île de Crète ; son troisième voyage à travers la Macédoine et l'Illyrie, en Achaïe et à Corinthe, dans lequel il envoya devant lui Timothée et Éraste, puis, un peu plus tard, Tite lui-même ; son séjour à Corinthe chez Caïus ; la rédaction de l'Épître aux Romains datée de Corinthe (1) ; son retour à travers la Macédoine et Philippes, où il célèbre la Pâque ; son Épître aux Philippiens (2) ; son départ pour Jérusalem, après avoir touché, sur sa route, Mitylène (3), côtoyé Chios (4), abordé à Samos et à Rhodes, comme, à son premier voyage pour Rome, il aborde à Bonsports, près de Thalasse (5), dans l'île de Crète, et à l'île de Caude (6) ; sa dernière visite aux fidèles de Macédoine, de Crète et de Corinthe.

Nous n'avons plus qu'à rappeler ici que le premier séjour de dix-huit mois de Paul à Corinthe suppose, sans aucun doute, quelques excursions pendant lesquelles il prêcha l'Évangile dans d'autres villes d'Achaïe. C'est ce à quoi font allusion les textes I Cor., 1, 2, et II Cor., 1, 1, auxquels on peut comparer Rom., 16, 1, où il est question de Phébé, de Cenchrée, qui est près de Corinthe. Puis nous devons appeler l'attention sur Lucius, Quartus et Sosipater (7) ; sur les Thessaloniciens Aristarque et Second, et les Corinthiens Stéphanas, Fortunat et Achaïque, qui apportèrent à S. Paul une lettre de la communauté de Corinthe ; sur l'Épître de l'Apôtre aux Corinthiens, « prémices de l'Achaïe » (8) ; enfin sur le courageux Sosthènes, qui écrivit cette lettre sous la dictée de Paul (9)

Ce que l'Apôtre avait planté en Ma-

(1) *Voy.* LUC.
(2) *Voy.* THYATIRE.
(3) Conf. l'article CORINTHE, outre ceux qui vont être spécialement désignés.
(4) Conf. aussi l'art. CLÉMENT Ier, Pape.
(5) *Voy.* AMPHIPOLIS.
(6) *Voy.* APOLLONIE.
(7) *Voy.* THESSALONIQUE, et conf. II *Tim.*, 4, 9, et l'article DAMAS.
(8) *Voy.* ARÉOPAGE, DAMARIS, DENYS L'ARÉOPAGITE.
(9) *Voy.* AQUILÉE, PRISCILLE, CLAUDE Ier, empereur.
(10) *Voy.* CORINTHE, et les articles SILAS, TIMOTHÉE, TITUS, CAIUS, CHLOÉ, CRISPUS, ÉRASTE, GALLION.
(11) *Voy.* APOLLON.

(1) *Voy.* TERTIUS.
(2) Conf. ÉPAPHRODITE.
(3) Conf. MITYLÈNE.
(4) *Voy.* CHIOS.
(5) *Voy.* THALASSE.
(6) *Voy.* CAUDE.
(7) *Rom.*, 16, 21, 22. Cf. *Act.*, 13, 1 ; 20, 4.
(8) I *Cor.*, 1, 16 ; 16, 15, 17.
(9) I *Cor.*, 1, 1. Cf. *Act.*, 18, 21. On trouve des détails là dessus dans Adalbert Maier : *Comment. sur l'Ép. aux Rom.*, Frib., 1847, p. 434 ; Id., *Introd. aux Livres du Nouv. Test.*, Frib., 1852, p. 253, 260.

Digitized by Google

cédoine et en Achaïe fut arrosé par ses disciples (1) et béni par le Seigneur. C'est pourquoi l'Apôtre put écrire en vérité qu'il avait porté l'Évangile dans cette grande étendue de pays qui est depuis Jérusalem jusqu'en Illyrie (2).

Si nous avons des garanties écrites de l'activité de S. Paul en Macédoine et en Grèce, du second séjour de Barnabé à Chypre, et du long séjour de l'Apôtre S. Jean dans l'île de Patmos (3), la mission de l'Apôtre S. Thomas en Grèce et celle de l'Apôtre S. Matthieu en Macédoine sont extrêmement douteuses (4); le séjour de S. André (5) en Thrace, en Macédoine et en Grèce, est plus vraisemblable (6).

D'après le *Tractatus de duodecim Apostolis et de septuaginta discipulis*, faussement attribué à Hippolyte (7) et au pseudo-Dorothée, parmi ces disciples l'Évangile aurait été prêché :

| | |
|---|---|
| En Grèce en général. . | par S. Luc. |
| A Odysse. . . . . | » Amplias (8). |
| » Héraclée de Thrace. | » Apelle (9). |
| » » | » Barnabé. |
| » Durrachium. . . . . | » César (10). |
| » Béroé. . . . . | » Carpus (11). |
| » Philippes. . . . . | » Éraste (12). |
| » Philippopolis de Thrace. . . . . | » Hermas (13). |
| » Patras . . . . . | » Hérodion (14). |
| » Athènes ou Patras . | » Narcisse (15). |
| » Coronée . . . . . | » Onésiphore (16). |

(1) Cf. particulièrement l'*Épître de* CLÉMENT *de Rome à l'Église de Corinthe.*
(2) *Rom.*, 15, 19.
(3) *Voy.* PATMOS.
(4) Wiltsch, I, 18, 22.
(5) *Voy.* ANDRÉ.
(6) *Voir* les preuves en détail dans Wiltsch, I, 21. Cf. ÉGLISE GRECQUE.
(7) *Voy.* HIPPOLYTE.
(8) *Rom.*, 16, 8.
(9) *Ibid.*, 16, 9.
(10) *Philipp.*, 4, 22.
(11) II *Tim.*, 4, 13.
(12) *Voy.* ÉRASTE.
(13) *Rom.*, 16, 14.
(14) *Ibid.*, 16, 11.
(15) *Ibid.*, 16, 9.
(16) II *Tim.*, 1, 16; 4, 19.

| | |
|---|---|
| A Marathon . . . . . | par Phlégon (1). |
| » Thèbes. . . . . | » Rufus (2). |
| » Corinthe. . . . . | » Silas. |
| » Thessalonique . . . | » Silvain (3). |
| » Byzance. . . . . | » Stachys (4). |
| En Macédoine . . . . . | » Urbain (5). |

Les Constitutions apostoliques, les ménologes grecques et le Martyrologe romain donnent pour premier évêque :

| | |
|---|---|
| De Philippopolis de Thrace. | Hermas. |
| » Patras. . . . . | Hérodion. |
| » Coronée . . . . . | Onésiphore. |
| » Marathon . . . . . | Phlégon. |
| » Thèbes. . . . . | Rufus. |
| » Byzance . . . . . | Stachys. |
| » Thessalonique. . . . . | Aristarque. |
| » Philippes. . . . . | Épaphrodite. |
| » Béroé . . . . . | Onésime (6). |
| » L'île de Corcyre. . . . . | Jason. |
| » Corinthe. . . . . | Sosthènes. |
| » Athènes . . . . . | Denys l'Aréopagite. |
| » Cenchrée. . . . . | Lucius. |
| » Égine. . . . . | Crispe. |
| » Durrachium. . . . . | Apollon. |
| » Gortyne. . . . . | Tite (7). |

Durant la période des persécutions, qui compte, sous Adrien, Publius, évêque d'Athènes, et, sous Dioclétien, Philippe, évêque d'Héraclée, parmi les martyrs (8), on voit sur l'avant-scène de l'histoire, entre 100 et 311 après J.-C., les apologistes Quadratus, successeur de Publius (9), et Aristide (10), tous deux d'Athènes, ainsi que leur soi-disant compatriote Athénagore (11). L'empereur Antonin le Pieux (12) défend expressément la persécution des Chrétiens dans Larisse, Thessalonique et

(1) *Rom.*, 16, 14.
(2) *Ibid.*, 16, 13.
(3) Conf. l'art. SILAS.
(4) *Rom.*, 16, 19.
(5) *Ibid.*, 16, 9.
(6) *Voy.* ONÉSIME.
(7) *Voir* les preuves en détail sur tous ces noms dans Wiltsch, I, 28, tirées de Le Quien.
(8) Ruinart, éd. Galura, t. II, 435.
(9) *Voy.* QUADRATUS.
(10) *Voy.* ARISTIDE.
(11) *Voy.* ATHÉNAGORE.
(12) *Voy.* ANTONIN LE PIEUX.



Digitized by Google

Athènes. Denys de Coriuthe (1) donne peut-être par ses lettres aux Lacédémoniens et aux Athéniens occasion à Eusèbe (2) de parler de l'activité de cet évêque dans Corinthe et ses environs. Il est aussi tout naturel que les évêques des villes capitales : Héraclée en Thrace, Thessalonique en Macédoine, Corinthe en Achaïe et Gortyne en Crète, aient obtenu une certaine prééminence sur les autres évêques de ces contrées ; mais il est évident que c'est une indication prématurée que celle du *Libellus synodicus*, qui désigne comme archevêque de Corinthe Bacchyle, successeur de Denys (3) ; car on ne peut méconnaître l'origine postérieure de ce catalogue des conciles, tout comme il faut admettre qu'Eusèbe (4) parle non d'un concile de Corinthe, mais simplement d'une lettre de Bacchyle relative à la controverse de la Pâque (5), lettre que S. Jérôme loue beaucoup (6). Le Quien ne compte jusqu'au concile de Nicée, en tout, que trois évêques de Thessalonique (7) et trois à Philippes jusqu'en 311 (8). On peut démontrer que le premier évêque d'Héraclée fut élu sous Antonin le Pieux ; il se nommait Domitius, et fut témoin du martyre de Ste Glycère, vierge de Trajanopolis (9). Son successeur Philippe fut, vraisemblablement sous Dioclétien, brûlé à Adrianople, avec le prêtre Sévère et le diacre Hermès (10). De même Dasius, évêque de Forostorum, subit le martyre sous Dioclétien (1). A Debelte et Anchialus, en Thrace, les premiers évêques qui parurent vers le milieu du second siècle furent, là Ælius Publius Jules, ici Sotas, sous lequel se tint un concile particulier contre Théodote le Corroyeur (2) et contre Montan (3). Sous Dioclétien Corinthe a son sixième évêque ; en 179, Publius (4), évêque d'Athènes, subit le martyre (5). A Argos l'évêque Périgènes s'élève contre les Séthiens (6). A Durrachium, d'après le *Menologium Sirletanum*, le second évêque, Astius, souffrit sous Trajan (7).

Gortyne compte de Tite, son premier évêque, au règne de Trajan, cinq évêques, savoir :

1. Philippe (8), auteur d'un livre contre Marcion, que Denys de Corinthe loue dans sa lettre à l'Église de Gortyne ;

2. Dioscore, l'adversaire des Archontiques et des Secondiens (9) ;

3 et 4. Myron (10) et Cyrille, martyrs sous Dèce ;

5 et 6. Les confesseurs Eumène et Pierre (11).

L'évêque de Gnosse, dans l'île de Crète, Pynitus, répond avec force, savoir et éloquence à la lettre de Denys de Corinthe aux Gnossiens (12).

Il est vraisemblable que c'est à tort qu'on cite un synode, en Achaïe, contre les Valésiens, au troisième siècle (13),

(1) *Voy.* DENYS (de Corinthe).
(2) *Hist. eccl.*, IV, 23.
(3) Mansi, I, 726.
(4) *Hist. eccl.*, V, 23.
(5) *Voy.* PAQUE (controverse de la).
(6) *Catal. Script. eccl.*, c. 44. Conf. Héfélé, *Histoire des Conciles*, t. I, Frib., 1855, p. 70, 73, 75.
(7) T. II, 27, 28.
(8) T. II, 67.
(9) *Act. SS. mens. Maji*, t. III.
(10) Mabill., t. IV. *Analect. passio S. Philippi.*

(1) *Menolog. Sirletanum in Henr. Canisii* t. II. *Antiq. Lect.*
(2) *Voy.* ANTITRINITAIRES.
(3) *Voy.* MONTAN. Mansi, I, 724. Conf. Hefélé, l. c., p. 70-72.
(4) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 23.
(5) Le Quien, II, 158, 170.
(6) *Voy.* SÉTHIENS, et Le Quien, II, 183.
(7) Le Quien, II, 240.
(8) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 24.
(9) *Voy.* GNOSE, SECOND.
(10) *Lambecii Bibl. Cæs.*, l. VIII, cod. 12.
(11) Le Quien, II, 257, 258.
(12) Hieronym., *Script. eccl.*, 28.
(13) Mansi, I, 790.

Digitized by Google

puisqu'on ne peut pas même démontrer l'existence de cette secte, qui devait avoir fait une obligation de la mutilation (1).

Ces indications font connaître en général la situation de l'Église chrétienne, en Grèce, en Macédoine et en Thrace, au temps des persécutions. Il ne faut pas oublier que le paganisme y était encore dominant dans beaucoup de localités ; que, notamment à Athènes, jusqu'au temps de Justinien, on prit fait et cause pour le paganisme scientifiquement (2), quoique dès le second siècle, à Athènes comme à Corinthe, fleurirent des écoles chrétiennes (3).

Une nouvelle période, qui n'est malheureusement pas toujours favorable, commence, pour l'Église des pays dont nous avons à nous occuper dans cet article, sous Constantin le Grand (4).

Abstraction faite de ce que la conversion de cet empereur non-seulement détermina la victoire définitive de l'Évangile sur le paganisme, et fit de la religion chrétienne, dans le bon et le mauvais sens du mot, la religion de l'État, deux mesures de Constantin surtout influèrent sur la destinée de l'histoire ecclésiastique dans les six siècles qui suivirent son règne : 1° la division de l'empire en quatre préfectures, avec les quatre diocèses ou vicariats correspondants (5), subdivisés eux-mêmes en provinces ou éparchies, et 2° la transformation de la ville de Thrace, Byzance, en seconde capitale de l'empire, la nouvelle Rome ou Constantinople (6).

Ces mesures politiques entraînèrent à leur suite, sinon nécessairement, du moins raisonnablement, par analogie et à certains égards conformément aux précédents apostoliques (1), le démembrement progressif de la juridiction ecclésiastique (2) entre les patriarches, les exarques, les primats, les métropolitains, les archevêques, les autocéphales et les simples évêques (3), la consolidation des droits et obligations réciproques par le lien patriarcal et métropolitain, et l'organisation des conciles (4) dans les contrées dont nous nous occupons. Les preuves s'en trouvent dans les canons du premier concile œcuménique de Nicée (5), du concile d'Antioche *in encæniis* (6), tenu en 341 (7), du concile de Sardique (8), du second concile œcuménique de Constantinople (9) et du quatrième concile œcuménique de Chalcédoine (10). Il ne faut pas passer sous silence la lettre du Pape Innocent Ier à l'évêque d'Antioche, Alexandre (11), dans laquelle le souverain Pontife blâme en principe qu'on fasse dépendre la division des provinces ecclésiastiques de leur division politique (12).

Par suite de l'érection de Constantinople en capitale de l'empire, l'évêché qui y avait été récemment formé (13)

(1) Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 84.
(2) *Voy.* Néo-platonisme.
(3) Wiltsch, I, 43.
(4) *Voy.* Constantin.
(5) *Voy.* Evêchés.
(6) *Voy.* Constantinople.

(1) Fr. Maassen, *la Primauté de l'évêque de Rome et les anciennes Églises patriarcales*, Bonn, 1853, p. 1-13. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 365. Ziégler, *Essai d'une Hist. pragmatique des formes constitutives de l'Église dans les six premiers siècles*, Leipz., 1792.
(2) *Voy.* Hiérarchie.
(3) *Voy.* ces articles. Conf. Provinces ecclésiastiques, Évêchés, Chorévêques.
(4) *Voy.* Conciles.
(5) *Voy.* Nicée (concile de), notamment les canons 4, 5, 6, 7, 8, 15, 16. Conf. Maassen, l. c. Héfélé, l. c., 365 ad 396, et 403-405.
(6) *Voy.* Antioche (concile d'), canon 3-8, surtout 9, puis 10-35.
(7) D'après Héfélé, l. c., 483.
(8) *Voy.* Sardique (concile de) dans presque tous ses canons. Héfélé, l. c., 535-582.
(9) *Voir* aussi *le Premier Concile œcum. de* Constantinople, can. 2, 3.
(10) *Voy.* Chalcédoine, can. 28.
(11) Hardouin, I, 1013.
(12) Maassen, l. c., 1, 2.
(13) Conf. Église grecque.

Digitized by Google

(et où Métrophanes eut pour successeur en 317 Alexandre, qui fut remplacé en 336 par Paul), cet évêché, disons-nous, fut mêlé aux tendances hérétiques et ambitieuses qui signalèrent les règnes de la dynastie slave (1), des frères Valentinien Ier et Valens (2) et de Théodose Ier (3). Il suffira de renvoyer ici aux articles concernant la matière, savoir : ARIUS et l'ARIANISME, avec tous les noms qui s'y rattachent, tels que : ATHANASE, MARCEL D'ANCYRE, EUSÈBE DE CÉSARÉE, NICÉE, SARDIQUE, SIRMIUM, etc., etc.; puis SCHISME NOVATIEN (Acésius, évêque novatien de Constantinople au premier concile œcuménique de Nicée) (4); SISINNIUS, évêque des Novatiens de Constantinople (5); PNEUMATOMAQUES; enfin, quant aux évêques de Constantinople d'après leur succession chronologique : EUSÈBE DE NICOMÉDIE, MACÉDONIUS, EUDOXIUS, qui a pour successeur Démophile, auquel les orthodoxes opposent ÉVAGRE, sacré par Eustathe (6) d'Antioche, lesquels déterminèrent la persécution dont il est question dans l'article VALENS. Là-dessus Grégoire de Nazianze (7) administre pendant un temps l'évêché de Constantinople, tandis que les hérétiques lui opposent Maxime le Cynique, et que Démophile a pour successeurs Marin et Dorothée (8).

Les mêmes faits se reproduisent à mesure que l'autorité croissante de l'évêque de la capitale rompt le lien qui unissait Constantinople à la métropole d'Héraclée, et amène l'érection de Constantinople en un patriarcat, au second concile œcuménique de Constantinople (1).

Quant à la succession des patriarches de Constantinople et à leur histoire, nous renvoyons aux articles spéciaux qui les concernent, savoir : NECTAIRE, JEAN-CHRYSOSTOME (dont les successeurs furent Arsace, frère de Nectaire, et Atticus, mentionné dans les articles CONSTANTINOPLE (patriarcat de), EUDOXIE, BONIFACE Ier, Pape); SISINNIUS; NESTORIUS (2); FLAVIEN (dont les prédécesseurs immédiats furent : Maximien et Proclus, l'adversaire de Nestorius, auparavant évêque de Cyzique) (3); ANATOLE.

Le patriarcat de Constantinople, auquel les évêques de cette ville avaient depuis longtemps aspiré, s'établit enfin, sinon légalement, du moins de fait, par le 28e canon du quatrième concile œcuménique de Chalcédoine, s'en référant en partie à la conclusion du second canon du deuxième concile œcuménique (4). La nouvelle Rome rivalisait de plus en plus avec la vieille Rome, prétendant, sinon l'éclipser, du moins l'égaler; et si la tendance exclusive des esprits et l'ambition d'une cour tout asiatique avaient fait depuis longtemps de Byzance le foyer et le théâtre tumultueux de l'hérésie, les métropoles et les évêchés de Grèce, de Macédoine et de Thrace, et l'Orient, dans un sens restreint, se mirent aussi à graviter autour de cet astre dont l'éclat les éblouit et les entraîna dans sa funeste orbite. Arius avait été comme le point de départ

(1) Conf. CONSTANTIN Ier, CONSTANTIA, CONSTANTIN II, CONSTANT II, CONSTANCE Ier, JULIEN L'APOSTAT.
(2) *Voy.* VALENTINIEN, VALENS.
(3) *Voy.* THÉODOSE Ier.
(4) *Voy.* NICÉE (concile de).
(5) *Voy.* SISINNIUS.
(6) *Voy.* EUSTATHE.
(7) *Voy.* GRÉGOIRE DE NAZIANZE.
(8) Le Quien, I, 208-218.

(1) *Voy.* CONSTANTINOPLE (second concile œcuménique de).
(2) Conf. l'article ÉPHÈSE (troisième concile œcum. d'), THÉODOSE II (empereur).
(3) Cf. l'article SISINNIUS, l. c., EUTYCHÈS, MONOPHYSITES, ÉPHÈSE (brigandage d'), LÉON Ier (Pape), DIOSCURE.
(4) *Voy.* CONSTANTINOPLE (patriarcat de). Le Quien, *Patriarchatus Constantinopolitanus*, *Patriarchæ Constantinopolit.*, dans son *Oriens Christianus*, I, 1-350.

Digitized by Google

de ce mouvement hétérodoxe; et si dès lors la destinée de l'Église d'Orient, balancée entre les défenseurs isolés de l'Église catholique et le nombre bien plus grand des auteurs, des amis, des protecteurs de l'hérésie, dépendit de plus en plus du patriarcat du Bosphore, comme l'indiquent rapidement nos citations, cette transformation, si grave dans l'histoire universelle de l'Église, se compléta, après une longue fermentation, par l'organisation du monophysisme (1), par la controverse des Trois Chapitres (2), par celles du monothélisme (3) et des iconoclastes (4), par l'invasion des barbares (5), et se termina définitivement par le grand schisme oriental (6), avec lequel se clôt notre travail (7).

(1) *Voy.* MONOPHYSITES.
(2) *Voy.* TROIS CHAPITRES (controverse des).
(3) *Voy.* MONOTHÉLITES.
(4) *Voy.* ICONOCLASTES, IMAGES (controverse des).
(5) *Voy.* INVASION (des barbares).
(6) *Voy.* SCHISME ORIENTAL.
(7) Un coup d'œil sur la série des patriarches de Constantinople, depuis ANATOLE (*voy.* cet article) jusqu'à PHOTIUS (*voy.* cet article), fera mieux comprendre l'importance de cette transformation de l'Église orientale dans le cours de l'histoire universelle de l'Église.

A. PHOTIUS succédèrent:

1. GENNADE (*voy.* P. FOULON), sous l'empereur Léon Ier. — Origine du couvent des Studites à Constantinople (*voy.* STUDITES et ACOEMÈTES).

2. ACACE (*voy.* cet art., et cf. les art. ÉGLISE GRECQUE, HÉNOTICON, P. FOULON, MONGUS, SIMPLICIUS, Pape [*voy.* cet art.], FÉLIX III [II], Pape).

3. FLAVITA ou FRAVITAS (*voy.* MONGUS, l. c.).

4. EUPHEMIUS (*voy.* GÉLASE Ier, Pape), envoyé en exil par l'empereur Anastase.

5. MACÉDONIUS II (*voy.* MONOPHYSITES; conf. ANASTASE II, Pape; SYMMAQUE, Pape; HORMISDAS, Pape), également exilé par l'empereur Anastase.

6. TIMOTHÉE LITROBOLES, et

7. JEAN II, le Cappadocien, tous deux créatures de l'empereur Anastase (*voy.* HORMISDAS et MONOPHYSITES, l. c.).

8. ÉPIPHANES (*voy.* cet article, JEAN, BONIFACE II, JEAN II, Papes).

9. ANTHIME (*voy.* AGAPET Ier, SILVÈRE, Papes).

Ce travail se trouve d'ailleurs déterminé dans sa forme et sa teneur par les deux mesures politiques de Cons-

10. MENNAS (*voy.* cet art.; conf. ORIGÉNISME [controverse de l'], TROIS CHAPITRES [controverse des], VIGILE et PÉLAGE, Papes; MONOTHÉLITES).

11. EUTYCHIUS (*voy.* TROIS CHAPITRES et VIGILE, l. c.; APHTHARTODOCÈTES; VICTOR DE TUNUNUM), qui consacra l'église de Sainte-Sophie de Constantinople restaurée [*voy.* CONSTANTINOPLE, et conf. PROCOPE DE CÉSARÉE], fut pendant un temps remplacé par JEAN III, le Scolastique [*voy.* cet article].

12. JEAN IV, Nesteutes (*voy.* cet art. et PÉLAGE II, Pape; GRÉGOIRE Ier, Pape; TRITHÉITES).

13. CYRIAQUE (*voy.* cet article, BONIFACE III, Pape, et PHOCAS).

14. THOMAS Ier, Sergius (*voy.* MONOTHÉLITES, l. c.; HÉRACLIUS; SOPHRONIUS; HONORIUS Ier, Pape).

15. PYRRHUS (*voy.* MONOTHÉLITES, SÉVERIN, Pape; JEAN IV, Pape; CONSTANT II, empereur).

16. PAUL II (*voy.* MONOTHÉLITES, THÉODORE Ier, Pape; conf. MARTIN Ier, Pape).

17. PIERRE (*voy.* cet art.; MONOTHÉLITES, EUGÈNE Ier, Pape; VITALIEN, Pape).

Après l'épiscopat court, mais catholique, de

18. THOMAS II;

19. JEAN V;

20. CONSTANTIN Ier, viennent:

21. THÉODORE (*voy.* cet art.).

22. GEORGE (*voy.* cet art.; MONOTHÉLITES, CONSTANTIN IV POGONAT; AGATHON, Pape; LÉON II, Pape; BENOÎT II, Pape).

23. PAUL III prend part au concile Quinisexte de Constantinople (*voy.* cet art.; SYNODES IN TRULLO; SERGIUS Ier, Pape).

24. CALLINIQUE Ier, à qui l'empereur Justinien II fait crever les yeux et qu'il envoie en exil, parce qu'il s'est prononcé en faveur de son adversaire Léonce. A sa place cet empereur, au nez coupé, institue:

25. L'inclus CYRUS (*voy.* INCLUS) qui lui avait prophétisé son élévation au trône. (Conf. les art. JEAN VI et VII, Papes; CONSTANTIN, Pape.) L'empereur Philippe Bardane renvoya Cyrus dans son couvent, et lui donna pour successeur:

26. JEAN VI (*voy.* MONOTHÉLITES, CONSTANTIN, Pape), qui, après la mort de l'empereur Philippicus Bardane, chercha à entrer en négociations avec les Papes Constantin et Grégoire II (*voy.* ces articles; cf. Combéfis, *Auct. Bibl. PP. Græc.*, t. II).

27. GERMAIN succéda à Jean VI; il ne montra pas une grande condescendance envers l'icono-

Digitized by Google

tantin le Grand que nous venons de citer, et par leurs nombreuses et graves conséquences. Si l'importance absorbante du patriarcat de Constantinople permet et commande de voir l'histoire générale de l'Église grecque dans l'histoire de Constantinople même, la division de l'empire introduite par Constantin aide à mettre de la clarté et de l'unité dans l'exposition. L'historien est encore guidé par une ancienne notice, *Notitia dignitatum utriusque imperii*, qui date du temps des empereurs Arcade et Trajan, et qui fut publiée en 1623 par Pauciroli, à Gênes, plus tard par d'autres, ailleurs, par exemple, par Böcking; on en trouve des extraits dans Bingham (*Orig. eccl. lib. IX*) et dans Wiltsch (I, 56). Outre les deux grandes divisions de l'empire romain, on rencontre sous Dioclétien quatre préfectures prétoriales et quatre vicaires des préfectures qui étaient soumis aux présidents des provinces (Maassen, l. c., p. 37, note 24). La Macédoine était déjà divisée alors en Macédoine première, dont Thessalonique était la capitale, et en Macédoine seconde, dont la capitale était Stobi.

La division politique de l'empire fut beaucoup plus nettement marquée par les quatre préfectures de Constantin, l'Orient, l'Illyrie, l'Italie, les Gaules. Cette unité et cette division, avec ses coordinations, ses subordinations, firent entrer, dans des rapports organiques tout nouveaux entre eux et avec les pays circonvoisins, la Scythie, la Mœsie, la Dacie, l'Illyrie, l'Asie Mineure, l'Asie occidentale. Ainsi, par exemple, la Grèce des Romains, depuis Auguste jusqu'à Trajan, non-seulement était comprise dans la préfecture d'Illyrie et dans le diocèse impérial de Macédoine, mais une partie de ses îles furent attribuées aux diocèses impériaux de l'Asie, dans la préfecture d'Orient, tandis que Chypre formait une province du diocèse oriental, et que la seconde Macédoine appartenait au diocèse impérial de Dacie.

On comprend, d'après ces circonstances, que le champ de l'histoire de l'Église de Grèce et des pays limitrophes s'est singulièrement étendu jusqu'à leur séparation d'avec Rome.

La PRÉFECTURE D'ORIENT comptait, outre les quatre diocèses de l'empire, l'Orient, l'Égypte, l'Asie et le Pont, le diocèse de Thrace, avec six provinces, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 1. Europe. . . . . | métropole : | Héraclée. |
| 2. Rhodope. . . . . | » | Trajanopolis. |
| 3. Hémimont. . . . | » | Adrianopolis. |
| 4. Thrace. . . . . | » | Philippopolis. |
| 5. Seconde Mœsie . | » | Marianopolis. |
| 6. Scythie. . . . . | » | Tomi. |

En outre l'île de Chypre, dont la métropole était Constantia, formait une province du diocèse d'Orient : les Cyclades Rhodes, Samos, Chios, Cos,

claste Léon l'Isaurien (*voy.* IMAGES [controverse des], ICONOCLASTES, GRÉGOIRE II, Pape).

28. ANASTASE Ier,

29. CONSTANTIN II,

30. NICÉTAS Ier, successeurs de Germain, furent plus flexibles (*voy.* CONSTANTIN COPRONYME, GRÉGOIRE III, Pape; conf. JEAN DAMASCÈNE; PAUL Ier, Pape; ÉTIENNE IV [III], Pape).

31. PAUL IV eut pour successeur :

32. TARASIUS (*voy.* IRÈNE, impératrice; CONSTANTIN VI, PORPHYROGÉNÈTE, NICÉE, ADRIEN Ier, Pape; SYNCELLE, George).

33. S. NICÉPHORE (*voy.* cet art. ; conf. THÉODORE STUDITE, THÉOPHANE), vénérable apparition sur le siége patriarcal, fut obligé de se retirer devant l'indigne Théodose Cassitéras (*voy.* ICONOCLASTES ; conf. PASCHAL Ier, Pape), sous la pression de l'iconoclaste Léon l'Arménien, et devant Antoine, auparavant métropolitain de Sylæum, par les ordres de l'empereur Michel Balbus (*voy.* EUDÈNE II, Pape).

34. JEAN VII LECANOMANTES, intronisé par l'empereur Théophile, fut remplacé, suivant les ordres de l'impératrice Théodora, par

35. L'orthodoxe METHODE Ier, auquel succéda :

36. IGNACE (*voy.* cet art. ; conf. BENOÎT II, Pape; PHOTIUS; NICOLAS Ier, Pape; ADRIEN II, Pape; le VIIIe CONC. OECUM. DE CONSTANTINOPLE; ÉGLISE GRECQUE; BULGARES; JEAN VIII, Pape; RUSSES; LÉON VI LE SAGE).

Digitized by Google

Naxos, Paros, Théra, Ténos, Andros, Mélos, Léros, Délos, Carpathe, Ténédos, Siphnus, Imbrus, Lemnos, Lesbos, avec leur métropole, Rhodes, formant une province, appartenaient au diocèse d'Asie.

La préfecture d'Orient relevait naturellement de l'empire romain d'Orient.

Jusqu'au partage de l'empire, sous Valentinien et Valens (364), toute l'Illyrie, qui, sous Constantin et Licinius, après la bataille de Cibelis (314), appartint à l'Occident et continua à en faire partie après les deux partages suivants, sous les fils de Constantin (337), et sous Valentinien et Valens (364), l'Illyrie, disons-nous, formait la préfecture de l'Illyrie. Valentinien l'unit à la préfecture d'Italie.

En 379, au partage sous Théodose et Gratien, le premier prit les provinces orientales de l'Illyrie, qui, dans la *Notitia dignitatum in partibus Orientis*, forment la préfecture d'Illyrie (Maassen, l. c., p. 126, note 30), tandis que le diocèse de l'Illyrie occidentale avec les six provinces : *Pannonia secunda*, *Savia sive Pannonia ripariensis*, *Dalmatia*, *Pannonia prima*, *Noricum mediterraneum*, *Noricum ripense* (1), demeura attaché à la préfecture d'Italie.

La PRÉFECTURE de l'ILLYRIE (ORIENTALE) comprenait les deux diocèses de Macédoine et de Dacie.

La *Macédoine* comprenait sept provinces :

| | Métropoles. |
|---|---|
| 1. L'Achaïe et les îles de Scyros, Zacinthe, Céphalonie . . | Corinthe. |
| 2. La première Macédoine. . . | Thessalonique. |
| 3. La Thessalie . . . . . | Larisse. |
| 4. L'ancienne Épire. . . . . | Nicopolis et l'île de Corcyre. |
| 5. La nouvelle Épire . . . . . | Dyrrachium. |
| 6. Prévalis ou Prévalitane . . . | Scodra. |
| 7. Crète . . . . . | Gortyne. |

La *Dacie* comptait six provinces :

| | Métropoles. |
|---|---|
| 1. Dacie méridionale. . . . . | Sardique. |
| 2. Dacie riveraine. . . . . | » |
| 3. Haute-Mœsie . . . . . | » |
| 4. Dardanie européenne . . . . | Scopi. |
| 5. Seconde Macédoine . . . . . | Stobi. |
| 6. Une portion de la deuxième Pannonie où se trouvait . . . | Sirmium. |

L'empereur Justinien (1) retira la province prévalitane, dans laquelle se trouvait son lieu de naissance, Lychnidus ou Achrida, du diocèse de Macédoine, et l'unit au diocèse de Dacie, dont il fit Lissus la capitale.

Nous avons également, pour la division ecclésiastique de l'empire, une ancienne notice (*Notitia*), du temps de l'empereur Léon VI, le Sage (2), qui a été publiée par Leunclav, Charles de Saint-Paul, Jacques Goar, Béveridge (3), et très-exactement par Schelstrate (4) et Bingham. Elle donne tout simplement le nom de l'empereur, puis la hiérarchie des cinq patriarcats ; ensuite la hiérarchie des métropolitains, des autocéphales et des évêques des divers patriarcats.

Nous commençons par le premier de ces patriarcats, en tant qu'il appartient à notre sujet.

Ainsi que toute l'ancienne préfecture illyrienne, la préfecture de l'Illyrie orientale, même alors qu'elle fut attribuée à l'empire d'Orient, appartenait au *Patriarcat du Pape*, dont le pouvoir patriarcal s'étendait sur huit diocèses de l'empire, savoir : le ressort du *Vicarius urbis* et du *Vicarius Italiæ*, c'est-à-dire *Italia*, *Illyricum* (*occidentale*), *Africa*, *Hispania*, *septem Provinciæ*, *Britanniæ*, *Macedonia*, *Dacia*, pouvoir patriarcal qui, se confondant avec la toute-puissance de sa primauté, était plutôt négatif, mais avait cependant une certaine réalité (5).

(1) Conf. PANNONIE, BAVIÈRE, DALMATIE.

(1) *Voy.* JUSTINIEN.
(2) *Voy.* LÉON LE SAGE.
(3) *Voy.* BÉVERIDGE.
(4) *Voy.* SCHELSTRATE.
(5) Conf. les *Novelles* 109 et 123 *de Justinien*; *Conc. œcum.*, VI, act. 18; Hardouin, III, 1436;

Digitized by Google

Alexandre, ami du grand Athanase, au premier concile de Nicée;

Aétius (1), Érémius, au synode de Rimini;

Ascholius, Anysius, Rufus, Anastase, vicaires apostoliques (2);

Eurithéus (3);

Les schismatiques cités plus haut, André et Dorothée;

Eusèbe, connu par plusieurs lettres de Grégoire le Grand;

Paul, excommunié au concile de Latran pour son monothélisme;

Jean II, qui souscrivit au sixième concile œcuménique comme vicaire légat du Saint-Siége;

Théophile, qui souscrivit au septième concile universel;

Joseph, frère et compagnon d'infortune de Théodore Studite (4);

Basile Ier, contemporain d'Ignace, patriarche de Constantinople (5);

Théodore, présent au huitième conc. œcum.; au concile de Thessalonique, en 518; au pseudo-concile en 650 (6).

2. Philippes :

Porphyre au synode de Sardique.

Flavien au conc. œcum. d'Éphèse.

Sazon au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine (7).

Démétrius, présent avec Hypatius d'Éphèse au colloque entre les Catholiques et les Séveriens sous l'empereur Justinien Ier en 533; avec Hypatius, envoyé de cet empereur, près du Pape Ignace II, contre les Acoémètes (8).

Après sa séparation du patriarcat de Rome Philippes fut érigé en archevêché; il est compté comme la quarantième métropole dans la *Notice de Léon le Sage*.

3. Béroé :

Gérontius au concile de Sardique.

Luc au brigandage d'Éphèse.

Timothée au synode du patriarche Mennas à Constantinople.

Joseph au 8e conc. œcum.

Après le schisme :

Léon travaille avec Jean Beckus, patriarche de Constantinople (1), à l'union.

Métrophane (2).

Cyrille Contaru, adversaire de Cyrille Lucaris (3).

4. Dium : Pallade, présent au synode de Sardique.

5. Stobi : Nicolas à Chalcédoine.

Jean au 6e conc. œcum.

Margarites au Quinisexte.

6. Parthicopolis : Jonas, présent à Sardique.

Jean à Chalcédoine.

7. Doberus : Géronte à Sardique.

Eusèbe au brigandage d'Éphèse.

8. Cassandria : Hermogènes au brigandage d'Éphèse et plus tard à Chalcédoine.

9. Héraclée sintica (en Macédoine) :

Évagre à Sardique.

Quintillus au brigandage d'Éphèse.

Bénigne au 5e conc. œcum.

10. Amphipolis : Narcisse à Sardique.

André au Quinisexte.

11. Lemnos : Stratégius à Nicée (325).

Silvain au Quinisexte.

Jean au 7e conc. œcum.

Au synode du patriarche Michel Cérularius (4) on voit déjà parmi les souscripteurs un Paul, archevêque de Lemnos.

12. Thassus : Honorat à Chalcédoine.

13. Serra (plus tard archevêché) :

Maximien au brigandage d'Éphèse.

(1) Can. 16 (20) *Conc. Sard.* Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 577-580.

(2) Conf. l'art. Théodose Ier, empereur.

(3) *Leon. I Ep.* 109.

(4) *Voy.* Théodore Studite.

(5) *Nicol. I Ep. ad Michael. VI, imper.*

(6) Conf. Mansi, VIII, 577; X, 785.

(7) *Act.* 4, 6.

(8) *Voy.* Monophysites, Jean II (Pape), Acoémètes.

(1) *Voy.* Beckus.

(2) *Voy.* Jérémie II (patr. de Const.).

(3) *Voy.* Cyrille Lucaris.

(4) *Voy.* Cérularius.

Digitized by Google

14. BARGALA : Dardanius à Chalcédoine.
15. LYCOSTOMIUM ou THESSALA TEMPÉ : Phérébius à Éphèse (1).

Plus tard on trouve encore dans la province ecclésiastique de Macédoine les évêchés de :

ÉDESSE, PYDNA ou Citrum (2) ; THÉORIUM (3), DRYGOBITRA.

II. *Province ecclésiastique de* LARISSE.

1. LARISSE : S. Achille au 1er conc. de Nicée.
Alexandre à Sardique.
Basile à Éphèse.
Étienne. *Voyez* BONIFACE II, Pape.
Jean Ier, connu par les lettres du Pape Grégoire Ier.
Constantin et *Euthymes*, tous deux partisans d'*Ignace*, patriarche de Constantinople.
2. DÉMÉTRIAS : Maxime, partisan de Nestorius.
Constantin au brigandage d'Éphèse, plus tard à Chalcédoine.
Probien. *Voyez* BONIFACE II.
3. CÉSARÉE : Théotistus, partisan de Nestorius.
Timothée, ami d'Étienne de Larisse.
4. GOMPHI : Eustathe, ami d'Étienne (4).
5. ECHINE : Théodore à Éphèse.
Pierre à Chalcédoine.
6. PHARSALE : Étienne au synode de Photius (5). Pharsale est déjà un archevêché dans la Notice de Léon le Sage.
7. LAMIA : Secondien à Éphèse.
Étienne, pour Étienne de Larisse (6).
8. L'ILE DE SCOPÉLUS : Rhéginus, martyr sous Julien l'Apostat à Sardique.
Bardane au synode de Photius.
9. TRICCA : Héliodore. *Voyez* cet article.
10. HYPATA : Pausanias pour Nestorius, à Éphèse.

(1) Conf., pour 3-15, Le Quien, II, 70-92.
(2) *Not. Leon. Sap.*
(3) *Ibid.*
(4) Conf. BONIFACE II.
(5) *Voy.* PHOTIUS et JEAN VIII (Pape).
(6) *Voy.* BONIFACE II.

11. MÉTROPOLIS. Marc au 1er concile de Nicée.
12. THÈBES EN PHTHIOTIDE : Cléon à Nicée.
Moschus à Sardique.
Dion à Éphèse.
Elpidius pour Étienne de Larisse.
Adrien (Grégoire Ier, *Ep.* II, 6, 7, 39, et plus haut où il est question de *Prima Justiniana*).
13. SCIATHUS : Démétrius avait protesté contre l'ordination d'Étienne de Larisse devant le patriarche de Constantinople, Épiphane, comme celui-ci l'écrit, pour s'en plaindre, à Boniface II (1).
14. NÉOPATRAS est déjà une métropole dans la Notice de Léon VI, avec les suffragants : Galatz, Cutziagra, Sibictos et Bariana :
Léon au synode de Photius, sous Jean VIII.
Le concile de Larisse en 531 (2).

On trouve plus tard dans la province de Larisse les évêchés de :

ZÉTUNIUM : George au 8e conc. œcuménique.
ÉZÉRUS : Damien au synode de Photius (879).
DÉMONICUM.
ÉLASSON : Siméon au synode de Photius, sous Jean VIII (3).

III. *Province ecclésiastique de* NICOPOLIS (vieille Épire).

1. NICOPOLIS : Héliodore à Sardique.
Donat ou Dinatus à Éphèse.
Atticus au brigandage d'Éphèse, et plus tard à Chalcédoine (4).
Eugène préside un concile provincial à la demande de l'empereur Léon Ier (5).

(1) *Voy.* BONIFACE II.
(2) Dans Mansi, VIII, 531.
(3) Conf. Le Quien, II, 103-132.
(4) Conf. *Leon I Ep. ad Anast. Thessal.*, 12.
(5) *Hormisdæ Ep. ad Synod. vet. Epir.*

Digitized by Google

Alcyson (*Ep. monach. Palæstin. ad Alcyson.*) (1).

Jean (2), persécuté par Dorothée, éparque de Thessalonique.

André, contemporain de Grégoire le Grand.

Hypatius, contemporain du Pape Honorius Ier.

Anastase au 7e conc. œcum.

La puissance métropolitaine passe plus tard de Nicopolis à Naupacte (3).

2. ANCHIASMUS : Claude à Chalcédoine.

Christodore au temps d'Hormisdas.

3. PHÉNICE : Pérégrinus à Chalcédoine.

Valérien au synode provincial de Nicopolis.

Philippe au temps du Pape Hormisdas.

4. DODONE : Théodore à Éphèse.

Philothée à Chalcédoine.

Uranius au concile provincial de Nicopolis.

5. BUTHROTUM : Étienne, contemporain d'Uranius.

6. ADRIANOPLE : Eutychius au brigandage d'Éphèse, plus tard à Chalcédoine.

Hypatius au conc. prov. de Nicopolis.

Cosme au 8e conc. œcum.

7. PHOTICE : Jean à Chalcédoine.

Diadochus à Nicopolis.

8. EUROA : S. Donat (4), sous Théodose Ier.

Marc au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine.

Eugène à Nicopolis.

Jean II, en correspondance avec Grégoire le Grand à cause des reliques de son prédécesseur S. Donat.

9. L'ILE DE CORCYRE : Apollodore à Nicée.

Sotérichos à Chalcédoine.

(1) Dans Évagre, *Hist. eccléS.*, III, 31. Conf. *Hormisdæ Ep.* 18.

(2) *Hormisdæ Ep.* 17, 18.

(3) *Notitia Leon. VI Sap.*

(4) *Menolog. Græc. ad d.* 30 *mensis Aprilis.*

Alcyson comme Jean II d'Euroa.

Philippe au 7e conc. œcum.

Arsène vers 800 (1).

Michel au 8e conc. œcum.

A la fin du neuvième siècle on trouve encore, comme appartenant à l'ancienne province ecclésiastique de Nicopolis, les trois évêchés de :

CORCYRE.

JOANNINA : Zacharie au synode de Photius (879).

LEUCAS : Jean, contemporain du patriarche Sisinnius de Constantinople, vers 997 (2).

IV. *Province ecclésiastique de* CORINTHE (*Hellade ou Achaïe*).

1. CORINTHE : S. Hésiode, présent à la mort d'Arius à Constantinople.

Épictète en correspondance avec Athanase.

Dorothée au 2e conc. œcum.

Alexandre en correspondance avec S. Chrysostome (3).

Périgènes sous Boniface Ier, Célestin Ier et Sixte III.

Érasistrate au brigandage d'Éphèse.

Pierre, à Chalcédoine (4), préside un concile à la demande de Léon Ier.

Anastase, archevêque, contemporain de Grégoire le Grand (5), accusé de simonie par ce Pape (6).

Jean Ier (7).

Étienne, envoyé avec Jean de Porto et Basile de Gortyne, par le Pape, au 6e concil. œcum.

Hilaire au 8e concil. œcum.

Jean III au synode de Photius (879).

Après sa séparation du patriarcat de Rome, la province ecclésiastique de

(1) *Acta SS. addenda ad* 19 *Januarii* 1138.

(2) *Voir*, sur toute la province, Le Quien, II, 133-154.

(3) *Ep.* 160.

(4) Conf. *Leon I Ep. ad Metropolit. Achajæ, de anno* 456.

(5) Grég. I, *Ep.* I, 26.

(6) Ibid., *Ep.* II, 6, 39, 52, 57.

(7) Ibid., *Ep.* II, 52, 57.

Digitized by Google

Corinthe fut très-dispersée. Dans la Notice de Léon le Sage on voit encore les évêques suffragants de :

Damala, Argos, Monembasie, Céphalonie, Zacynthe, Zéména et Maïna.

2. Athènes : Pistus au temps du 1er synode de Nicée.
Athanase, au temps du synode de Chalcédoine, assiste au synode provincial de Corinthe.
Jean au 6e conc. œcum.
Nicétas Ier et Sabas au temps de Photius.

Dans la Notice de Léon le Sage Athènes est déjà la 28e (37) métropole, avec dix suffragants, savoir :

| | |
|---|---|
| 1. Euripe. | 6. Scyros. |
| 2. Diaulia ou Déaboles. | 7. Caryste. |
| 3. Coronée. | 8. Porthmos. |
| 4. Orée. | 9. Aulone. |
| 5. Andros. | 10. Syra. |

3. Patras ancienne devint, au neuvième siècle, archevêché, avec les évêchés suffragants d'Élus et de Bolænæ :
Plutarque à Nicée.
Alexandre à Corinthe.
Théodore Santabarénus, créature de Photius.
Sabas au synode de Photius, sous Jean VIII.
4. Argos : Génethlius, contemporain de Flavien, de Constantinople.
Onésime à Chalcédoine.
Thalès à Corinthe.
Jean au 6e conc. œcum.
Théotime au synode de Photius, sous Jean VIII.
5. Nauplium : André au synode de Photius.
6. Mégalopolis : Martyr à Sardique.
Timothée à Corinthe.
7. Lacédémone : Hosius à Corinthe.
Théodose au 6e conc. œcum.
Théoclète au 8e conc. œcum.
Antoine au synode de Photius (879).
8. Coronée en Béotie :
Agathocle à Éphèse.
Aphobius à Corinthe.
9. Élis : Denys à Sardique.
10. Tégée : Ophélinus à Chalcédoine.
11. Messine : Alexandre à Sardique.
Jean Ier au brigandage d'Éphèse, puis à Chalcédoine.
Philippe au synode de Photius, sous Jean VIII.
Messine devint un archevêché.
12. Caryste, dans l'île d'*Eubée :*
Cyriaque à Corinthe.
13. Naupacte (*Lépante*) : Callierate à Éphèse.
Irénée à Chalcédoine.
Antoine au synode de Photius, sous Jean VIII.

Dans la Notice de Léon le Sage Naupacte est déjà métropole pour Nicopolis, avec les suffragants Bunditza (Dodone), Aétus, Achélaüs, Rhiga, Photice, Adrianopolis, Buthrotum, Chimare.

14. Oréus, dans l'île d'Eubée :
Théophile à Chalcédoine.
Philète au 7e conc. œcum.
15. Porthmus, dans l'île d'Eubée :
Théodore au 5e conc. œcum.
Léon au 7e conc. œcum.
16. Marathon : Tryphon à Sardique.
17. Élatée, en Phocide :
Athénodore à Sardique.
Alexandre à Corinthe.
18. Mégare : Alypius à Sardique.
Nicias à Chalcédoine.
Agathodorus à Corinthe.
Denys au 5e conc. œcum.
19. Opus, en Attique :
Domnus à Éphèse.
Athanase au brigandage d'Éphèse, à Chalcédoine et à Corinthe.
Callinique au 5e conc. œcum.
20. Platée : Athénodore à Sardique.
Domninus au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine.
Plutarque à Corinthe.
21. Thèbes, en Béotie, archevêché dans la Notice de Léon le Sage :
Jules à Sardique.

Digitized by Google

Anysius à Éphèse.
Architimus à Corinthe.
Marciénus au 8e conc. œcum.

22. Thespies (1) : Rufin à Corinthe.
23. Tanagre : en Béotie, Hésychius à Corinthe.
24. Scarphia : en Locride, Zoïle à Corinthe.
25. Chalcis (Négrepont) ou Euripe, dans l'île d'Eubée :
Constantin à Corinthe.
Théodore Ier au 8e conc. œcum.
Théophylacte au synode de Photius, sous Jean VIII.
Théodore II. Voy. *Innocentii III Epist.*, II, 179.
26. Monembasie (Épidaure Liméra, Napoli de Malvasie) : Pierre au 7e conc. œcum.
Jean, contemporain de Théodore Studite (2).
Paul, premier archevêque de Monembasie, vers le milieu du onzième siècle, présent au concile de Florence (3), qu'il souscrit au nom du patriarche de Jérusalem.
27. Stratégis : Festus au 1er conc. œcum. de Nicée.
28. Pyrgus, en Messénie :
Étienne au 8e conc. œcum. et au synode de Photius, sous Jean VIII.
29. Trœcen, plus tard Damala :
Antoine au 7e conc. œcum.
30. Élée : George au synode de Photius.
31. Ile d'Égine : Gabriel au 7e conc. œcum.
Thomas au synode de Photius.
32. Méthone (Modon) :
Tychique à Sardique.
Athanase au synode de Photius.
Joseph, à Florence, écrit contre Marc Eugénicus sous le nom de Jean Plusiadénus.
33. Scyros (île de) : Irénée à Sardique.

(1) *Leon I ad Metropolit. Ep. Achajæ.*
(2) *Voy.* Théodore Studite, et sa *Lettre* 53e, lib. II.
(3) *Voy.* Florence (concile de).

Nous avons déjà cité les évêchés que mentionne la notice de Léon le Sage, en parlant de Corinthe, Athènes et Patras, savoir : Aulone (Delphi-Solon), Zacynthe (Zante), Céphalénie (Céphalonie), Bolænæ, Diaulia (1).

## V. *Province ecclés. de* Dyrrachium (*Nouvelle Épire*).

1. Dyrrachium (Epidamnus, Durazzo) devint depuis Théodose Ier, qui sépara la nouvelle Épire de l'ancienne, métropole comprenant, d'après la Notice de Léon le Sage, les quinze évêchés suivants :

| | |
|---|---|
| 1. Stephaniacum. | 9. Glabinitza (Acrocéraunia). |
| 2. Chonubia. | 10. Aulonéa. |
| 3. Croja. | 11. Lychnidus. |
| 4. Elisa. | 12. Antibaris. |
| 5. Diocléa. | 13. Tzernicum. |
| 6. Scodra. | 14. Pulchériopolis. |
| 7. Drivaste. | 15. Graditza. |
| 8. Polatha. | |

Eucharius à Éphèse.
Luc au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine ; en correspondance avec le Pape Léon Ier ; convoqua, à la demande de l'empereur Léon Ier, un synode provincial. Au temps du Pape Hormisdas la province de Dyrrachium se rattacha, comme presque toute l'Illyrie orientale, au schisme du patriarche Acace, de Constantinople.
Marianus partage les opinions de Facundus d'Hermiane (2).
Urbicus, connu par des lettres de Grégoire le Grand.
Sisinnius au Quinisexte.
Nicéphore au septième conc. œcum.
Antoine (*Théodore Studites, epist.* II, 157, 209).
Lucien au synode de Photius (879), sous Jean VIII.

(1) *Voir*, sur toute cette province, Le Quien, II, 155-239.
(2) *Voy.* Facundus, et *Lib. contra Mocian.*, 205.

Digitized by Google

2. Scampe : Artémise au synode de Dyrrachium.
Trojus, que louent beaucoup le premier et le deuxième rapport des ablégats du Pape Hormisdas, Germain et Jean (1).
3. Apollonie et Bullis : Félix à Éphèse.
Eusèbe à Chalcédoine.
Philocharis à Dyrrachium.
4. Amantia : Eulalius au conciliabule des Eusébiens à Philippopolis.
5. Décatéra (Cattaro) : Jean au 7e conc. œcum.
6. Aulon : Nazaire à Dyrrachium.
Sotère au 7e conc. œcum.
7. Lestron (Listre) : Zénobe à Chalcédoine.
8. Drivaste : Paul à Dyrrachium.
9. Stephaniacum : Cosme au synode de Photius (879) (2).

VI. *Province ecclés. de* Gortyne (*dans l'île de* Crète).

1. Gortyne : Iconius à Éphèse.
Martyrius au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine ; présida un synode provincial, à la demande de l'empereur Léon Ier, après le meurtre du patriarche Proterius, d'Alexandrie, au sujet du concile de Chalcédoine.
Théodore au synode de Mennas, patriarche de Constantinople, et au 5e conc. œcum.
Jean Ier, connu par les lettres de Grégoire le Grand.
Paul. *Voyez* Vitalien, Pape.
Basile Ier, au 6e conc. œcum. comme *Legatus totius concilii apostolicæ sedis senioris Romæ* (3).
Élie au 7e conc. œcum.
André. *Voyez* Monothélites.
Cyrille, martyrisé en 822 par les Sarrasins.

(1) *Voy.* Hormisdas.
(2) Conf. la province dans Le Quien, II, 240-255.
(3) *Voy.* Monothélites.

Basile III, député du synode de Photius (879) auprès de Métrophanes de Smyrne (*act.* 5).
2. Gnosse : Zénobe à Éphèse.
Gennade à Chalcédoine et à Gortyne.
Anastase au 7e conc. œcum. (1).
3. Arcadie : Jean au 7e conc. œcum.
4. Hiérapétra : Euphronius à Gortyne.
5. Lappa (*Fappa*) : Pierre à Éphèse.
Démétrius à Chalcédoine.
Prosdocius à Gortyne.
Jean recourt au Pape Vitalien (2) contre Paul de Crète.
Épiphane au 7e conc. œcum.
6. Phénice (3) : Léon au 7e conc. œcuménique.
7. Héracléopolis : Théodore au 7e conc. œcum.
8. Subrita : Cyrille à Chalcédoine et en Crète.
9. Apollonie : Eusèbe à Chalcédoine.
10. Eleuthère : Euphrates à Chalcédoine.
Épiphane au 7e conc. œcum.
11. Chersonèse (*Spina longa*) : Andérius à Éphèse.
Euphrates en Crète.
Sisinnius Ier au Quinisexte.
Sisinnius II au 7e conc. œcum.
12. Cydonie : Sebon en Crète.
Nicétas au Quinisexte.
13. Cissamus : Théopemptus en Crète.
Léon au 7e conc. œcum.
14. Cantania : Paul, représenté à Chalcédoine.
Nicétas en Crète.
Grégoire au 6e conc. œcum.
Photinus au 7e conc. œcum.
Durant le siècle d'occupation de l'île de Crète par les Sarrasins l'archevêché de Gortyne seul se maintint (4).

(1) Théod. Studite, *Epist.*, lib. I, 11.
(2) *Voy.* Vitalien.
(3) *Voir Act. des Apôtres*, 27, 12.
(4) Conf. Le Quien, II, 250-270.



Digitized by Google

VII. *Province ecclés. de* SCODRA *pour la* PRÉVALITANE.

1. SCODRA (Scutari) : Sénécio à Éphèse, nommé dans les lettres des Papes Sirice, Célestin et Léon le Grand.

André, connu par le rapport fait au Pape Hormisdas.

Étienne et Constantin, connus par les lettres de Grégoire le Grand (1).

Cet évêché ne forme, dans la Notice de Léon le Sage, qu'un simple suffragant sous le métropolitain de Dyrrachium.

2. DIOCLÉE : Bassus à Sardique.

Maxime au synode des évêques de Dardanie, convoqué sur les ordres de l'empereur Léon Ier (2).

Jean, vers la fin du dixième siècle, fuit devant les Bulgares jusqu'à Terbunium.

Dioclée appartint plus tard à Dyrrachium (3), fut ravagé par les Bulgares ; le siége épiscopal fut transféré à Raguse (Épidaure), qui devint un archevêché avec les suffragants :

| | |
|---|---|
| 1. Budua. | 6. Dyrrachium. |
| 2. Decaterum. | 7. Drivaste. |
| 3. Ulcinium. | 8. Bosna. |
| 4. Suacia. | 9. Terbunium. |
| 5. Scodra. | 10. Zachlumia (4). |

Sous le Pape Alexandre II, en 1062, le diocèse de Dioclée fut uni à celui d'Antibaris et élevé au rang de métropole de la Slavonie et de la Dalmatie, ayant pour évêchés suffragants :

| | |
|---|---|
| Scodra, | Servia, |
| Drivaste, | Buddunum, |
| Polatinum, | Tibunium |

(dans Lequien II, 277) : ou

| | | |
|---|---|---|
| Elatera, | Scodra, | Serbia, |
| Palechium, | Dinnasta, | Bolonium, |
| Suatina, | Polatum, | Tibunium |

(dans Mansi, XIX, 943).

(1) Le Quien, II, 275-278.
(2) Grég. I, *Epist.*, ,XII 30, 31.
(3) *Notit. Leon. Sap.*
(4) Le Quien, II, 277.

3. LISSUS (*Elissus, Alessi*) : Valens à Sardique.

Jean (Grég. Ier, *Epist.*, II, 37).

Dans la Notice de Léon le Sage Lissus appartient à Dyrrachium.

4. LYCHNIDUS, avec Taurésium, appelé plus tard *Prima Justiniana* (1), tomba, sous Constantin IV, Pogonat, au pouvoir des Bulgares et se releva plus tard sous le nom d'Achrida :

Denys à Sardique.

Antoine au brigandage d'Ephèse ; plus tard au synode des évêques de Dardanie, réunis par Léon Ier, empereur.

Laurent, retenu pendant sept ans captif par l'empereur Anastase (2), eut, d'après le troisième rapport de l'ablégat au Pape Hormisdas, Théodoret pour successeur.

Le premier archevêque de *Prima Justiniana*, auquel fut adressée la quinzième Novelle de Justinien Ier, citée plus haut, se nommait Catellianus ; ses successeurs furent Bénénatus et Jean.

Le premier archevêque d'Achrida, après la conversion des Bulgares (3), Sylvestre, y fut envoyé par le Pape Adrien II ; mais il fut obligé de se retirer devant l'évêque grec envoyé par Ignace, patriarche de Constantinople (4).

Au synode de Photius (879) on voit un Gabriel *Achridensis*.

Jean VIII, Pape, se plaint, dans sa lettre (75) à Michel, roi des Bulgares, de ce qu'un évêque des Bulgares, nommé George (5), a consacré évêque de Belgrade Sergius, moine et prêtre déposé.

Lequien (6) donne la suite des arche-

(1) Procopius, l. IV, *de Ædif.*, c. 1.
(2) *Voy.* ANASTASE (empereur).
(3) *Voy.* BULGARES.
(4) *Voy.* ÉGLISE GRECQUE, NICOLAS Ier (Pape).
(5) *Voy.* JEAN VIII.
(6) II, 289-300.

Digitized by Google

vêques d'Achrida, désormais entraînés dans le schisme de Constantinople.

Notre Dictionnaire nomme parmi ces archevêques schismatiques Léon Ier (1) et Théophylacte (2).

VIII. *Prov. ecclés. de* SARDIQUE, *pour la* DACIE *méridionale* (3).

1. SARDIQUE : Protogène, connu par les actes des conciles de Nicée (Ier) et de Sardique.

Bonose (4).

Julien, ardent partisan de Nestorius à Éphèse.

Zosime adressa, comme les autres métropolitains de l'Orient, une lettre synodale à l'empereur Léon Ier, concernant le meurtre de Protérius, patriarche d'Alexandrie, et le concile de Chalcédoine.

Domnio, compagnon de souffrance de Laurent de Lychnidus pendant un certain temps, puis relâché par l'empereur Anastase, *ob metum Illyriciani catholici militis.*

Basilisque, contemporain et partisan de Facundus d'Hermiane.

Félix, rappelé à l'ordre par Grégoire le Grand parce qu'il n'avait pas obéi au vicaire apostolique de *Prima Justiniana*. Consultez sur le *Concile de* SARDIQUE l'article de ce nom, et Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 513-600.

2. RÉMÉSIANA : Nicétas, ami de S. Paulin de Nôle (5), prêche l'Évangile au delà du Danube, sur le territoire de l'ancienne Dacie.

(1) *Voy.* CÉRULARIUS (Michel).

(2) *Voy.* THÉOPHYLACTE.

(3) L'empereur Trajan (*voy.* cet article) fit de la *Dacie*, sur la rive gauche du Danube, entre la Theiss et le Dniester jusqu'aux Carpathes, une province romaine. L'empereur Aurélien se retira en deçà du Danube et fonda, en Mésie, la double province, *Dacia ripensis* et *Dacia mediterranea*, entre les deux Mésies, haute et basse.

(4) *Voy.* BONOSE et SIRICE.

(5) *Voy.* PAULIN (de Nôle).

Diogène au brigandage d'Éphèse.

3. AQUÆ : Vitalis à Sardique.

Cet évêché fut expressément subordonné à l'archevêque de *Prima Justiniana* par la Novelle de Justinien citée (1).

4. PAUTALIA : Évangélus, compagnon de souffrances de Laurent de Lychnidus, avec Domnio de Sardique.

5. CASTRUM MORTIS : Calvus à Sardique.

6. MARGUS (Passarovitz) : Sous Théodose II l'évêque de Margus trahit l'empire en entrant en pourparlers avec les Scythes (2).

IX. *Prov. ecclés. de* SCUPI, *dans la* DARDANIE (*européenne*), séparée de la Macédoine par le mont Scardus, de la Thrace par une partie du mont Hémus, au sud de la nouvelle Dacie, aujourd'hui une partie de la Servie.

1. SCUPI (Uscup) : Parégorius à Sardique.

Ursicinus publie un rescrit synodal à la demande de l'empereur Léon Ier.

Jean, contemporain du Pape Gélase Ier.

Bénénatus, cité dans l'*actio* 2 du 5e conc. œcum.

2. ULPIANUM (*Justiniana secunda*) : Macédonius à Sardique.

Paul souscrit le *Constitutum* du Pape Vigile (3).

3. L'île d'APSORE : Laurent au 7e conc. œcum.

4. ZAPPARA : Sabinien au 5e conc. œcum. (acte 2), ou Fabien, d'après la souscription du *Constitutum* du Pape Vigile.

5. NAÏSSE, ville natale de l'empereur Constantin le Grand.

(1) Le Quien, II, 20.

(2) Ibid., II, 301-308.

(3) *Voy.* CHAPITRES (trois). *Act.* 2. *Syn. œcum.* 5.



Digitized by Google

Gaudence à Sardique (1).

Marcien (Innocent Ier, *Ep.* 22, 28)(2).

Eustathe, ami de Nestorius.

Dalmatius, compagnon de souffrances de Laurent de Lychnidus, meurt à Constantinople.

6. SINGIDUNUM (Belgrade), connu par son évêque Ursace (3).

Sous Licinius on noya deux martyrs chrétiens dans le Danube, à Singidunum.

*Voir* le concile de Singidunum de 367, dans Mansi, III, 1 (4).

Nous ajouterons à ce tableau des provinces de l'Illyrie orientale appartenant au patriarcat de Rome, et qu'en détacha Léon l'Isaurien, quelques détails sur les provinces ecclésiastiques de l'ILLYRIE OCCIDENTALE.

Grégoire le Grand (5) envoya le pallium à Maxime, évêque de Salone. Outre Salone nous trouvons les évêchés de :

1. MURSA, sur la Save, connu par son évêque Valens, chef des Eusébiens (6) comme Ursace, déposé à Sardique, qui, plus tard, s'agite à Sirmium et Rimini (7).
2. STRIDON. Cf. l'art. S. JÉRÔME, et Mansi, II, 701.
3. JADÉRA (*Zara*. Cf. Grég. I, lib. VI, *Epist.* 17; Mansi, III, 600, X, 59).
4. SIRMIUM, sur la Save; *voy.* SIRMIUM, et PHOTINUS, évêque de Sirmium.
5. CIBALIS. *Voir* Wiltsch. I, 129.
6. THARUS (île de Lésina), Grég. Ier, lib. 4, *Ep.* 44; Mansi, IX, 1228.

Vers 771 il se forma, sur le territoire des anciens diocèses de l'empire de l'Illyrie occidentale (aujourd'hui la Dalmatie, l'Esclavonie, la Croatie et une partie des provinces turques de l'Herzegowine, de l'Albanie, de la Bosnie et de la principauté de Servie), deux provinces ecclésiastiques sous les métropoles de *Salone* et *Dioclée*. Dans le ressort de Dioclée, dont nous avons parlé, se trouvent des diocèses soustraits à l'ancienne province ecclésiastique de Scotra pour la Prévalitane.

La métropole de Salone comptait alors les évêchés suffragants de :

1. Spalatum.
2. Tragurium.
3. Scardona.
4. Arausona (*Castellum Idra*).
5. Enoa.
6. Arbua.
7. Veglia.
8. Épidaure (Raguse).

On trouve des points d'appui, pour la statistique ecclésiastique postérieure de la Dalmatie et des autres contrées qui en dépendent, dans les lettres du Pape Jean VIII à Michel, roi des Bulgares (1), et au clergé de Salone (2).

D'après les lettres de Léon IX (3) et de Jean VIII (4), aux évêchés énumérés appartenaient encore les siéges épiscopaux des îles d'Arbe et de Nona (5).

Nous avons parlé plus haut de l'origine et de l'étendue du PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE, auquel était subordonnée, outre l'Asie et le Pont, la *Thrace* (appartenant comme diocèse de l'empire à la *préfecture de l'Orient*), depuis qu'Héraclée avait perdu son autorité d'exarcat, absorbée par les prélats de la nouvelle Rome (6).

(1) Can. 4, 18, 20. Conf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 543, 578, 581.

(2) *Voy.* BONOSE.

(3) *Voy* ARIUS, PHOTINUS, SARDIQUE, JULES Ier (Pape), SIRMIUM. Conf. Héfélé, *Hist. des Conc.*, I, l. c.

(4) Cf. les provinces ecclésiastiques de Dardanie dans Le Quien, II, 309-318.

(5) L. VII, *Epist.* 130. Mansi, X, 205.

(6) *Voy.* ARIUS, JULES Ier (Pape).

(7) Conf. Héfélé, *Hist. des Conc.*, I, l. c.

(1) Mansi, XVII, 62.

(2) Ibid., XVII, 129.

(3) Ibid., XIX, 680.

(4) Ibid., XVII, 124.

(5) Conf. Wiltsch, I, 128, 399-401, et surtout Mansi, XII, 723, sur le synode de 771, tenu *in planitie Dalmatiæ*.

(6) Nous avons déjà indiqué plus haut la suite des patriarches de Constantinople jusqu'à Photius. Après Photius se suivirent, en union avec le Pape :

1. ÉTIENNE, frère de l'empereur Léon VI le Sage (*voy.* cet art., et ÉTIENNE VI, Pape).

Digitized by Google

La division politique des provinces appartenant au diocèse de l'empire formé par la Thrace, que nous avons rappelée plus haut, datait de l'empereur Adrien. Sous Constantin le Grand la province de Byzance changea son nom en celui de province d'Europe. Héraclée (Périnthus ou Périnthi) ne devint capitale du diocèse de Thrace que sous l'empereur Sévère (222-235). Philippopolis avait eu ce privilége antérieurement. On peut déduire facilement du sixième canon du 1er concile œcuménique (de Nicée), et du deuxième canon du second concile œcuménique (de Constantinople, 381), que l'évêque d'Héraclée exerçait une autorité métropolitaine suprême, c'est-à-dire celle d'un exarque, sur toute la Thrace ; car on ne peut comprendre parmi les *autres éparchies* privilégiées du canon cité en premier lieu que Césarée en Cappadoce pour le Pont, Héraclée pour la Thrace, dans l'exarchat d'Éphèse, nommé en second lieu pour l'Asie proconsulaire (1). Le troisième concile œcuménique (d'Éphèse) recommande expressément de veiller à ce que Fritilas d'Héraclée, évêque nestorien, ne consacre pas des hommes de son parti pour les évêchés d'Europe (sa métropole) et du mont Hémus. La place d'honneur qu'occupe encore l'évêque d'Héraclée au quatrième concile œcuménique de Chalcédoine indique le rang d'exarque de ce prélat, quoique depuis longtemps, par le fait, et non sans que l'hérésie se perpétuant dans l'Église d'Héraclée en fût une des causes, les patriarches de Constantinople se fussent attribué l'autorité métropolitaine suprême dans le diocèse de Thrace, et cherchassent à l'acquérir légalement en vertu du fameux vingt-huitième canon de ce concile. Malgré cela le métropolitain avait conservé quelques privilèges, par exemple l'ordination du patriarche de Constantinople, la place d'honneur immédiatement après l'exarque d'Éphèse et le titre d'*archiepiscopus*, πρόεδρος τῶν ὑπερτίμων (*præsul hypertimorum*), et d'exarque de la Thrace et de la Macédoine (2).

A partir du quatrième siècle les siéges métropolitains du diocèse impérial de

2. S. Antoine Caulras, *Acta SS. ad* 12 *Febr.*
3. Nicolas Ier (le Mystique), temporairement chassé par Euthyme (*voy.* Léon VI, Jean X, Papes).
4. Étienne II, antérieurement métropolitain d'Amasée.
5. Tryphon, éloigné du siége patriarcal par de basses intrigues.
6. Théophylacte, fils de l'empereur romain Lecapénus (*voy.* Jean XII, Pape).
7. Polyeucte.
8. Basile I.
9. Antoine II (Paches).
10. Nicolas II (Chrysoberges).
11. Sisinnius, Magister (*voy.* cet art., n° 3).
12. Sergius II (*voy.* cet art., n° 6).
13. Eustathius II, et
14. Alexius.

Parmi les successeurs de Michel Cérularius jusqu'au concile de Ferrare-Florence (*voy.* cet art.) nous citons dans notre *Dictionnaire :*

Nicolas Grammaticus (*voy.* Basile, *chef des Bogomiles*).

Michel III (*voy.* Église grecque et Manuel Comnène Ier).

Germain II (*voy.* Grégoire IX).

Manuel II, en relation avec le Pape Innocent IV au sujet de la réunion (*voyez* Innocent IV).

Arsène Ier (*voy.* cet art.).

Joseph Ier (*voyez* Arsène, Beccus, Grégoire X).

Jean XI (Beccus) (*voy.* cet art.).

George Grégoire (*voy.* Beccus).

Jean XIV (Calécas), Isidore Buchiras et Calliste (*voy.* Barlaam).

Joseph II (*voy.* Ferrare-Florence, Bessarion, Église grecque).

Quant aux évêques postérieurs, en tant qu'ils appartiennent à notre sujet, *voy.* Église grecque, et les mots qui s'y rapportent, surtout : Cyrille Lucaris, Pierre Magolas, etc.

Outre la Thrace, les Cyclades appartiennent ici, parce qu'elles formaient une province du diocèse de l'Asie, dans le patriarcat de Constantinople.

(1) Maassen, l. c., 60 sq. Héfélé, l. c., 377.
(2) Le Quien, I, 1091-1100.

Digitized by Google

Thrace furent en rapport avec les divisions politiques, savoir :

1. Heraclée (Périnthe) pour la province d'Europe ;

2. Philippopolis pour la province de Thrace ;

3. Adrianopolis pour le mont Hémus ;

4. Trajanopolis pour Rhodope ;

5. Marcianopolis pour la basse Mésie ;

6. Tomi en Scythie.

Suivant une particularité des éparchies ecclésiastiques de Thrace, un évêque y administrait deux diocèses.

Nous allons continuer à indiquer, comme plus haut, les diocèses particuliers des six provinces ecclésiastiques que nous venons de nommer, avec les évêques dont les noms nous sont parvenus, depuis le premier concile œcuménique jusqu'au schisme de Photius et de Cérularius.

### I. *Province ecclés. d'*Héraclée (*Province d'*Europe).

1. Héraclée (Périnthe) : Outre la jeune Romaine Glycère, qui souffrit le martyre à Héraclée, on cite Ste Sébastienne, martyre sous Domitien (1).

Phèdre au premier conc. œcum.

Théodore, Eusébien notable, et adversaire de S. Athanase (2), aux synodes de Tyr (3), de Jérusalem, d'Antioche *in encœniis*, de Sardique, de Philippopolis, et, en 351, de Sirmium ; associé à la commission de Marotis et plus tard à l'ambassade envoyée à l'empereur Constant ; ordonna le patriarche de Constantinople Macédonius ; passa plus tard pour semi-arien ; écrivit des commentaires sur S. Matthieu, S. Jean, les épîtres de S. Paul et les Psaumes (4).

(1) *Henr. Canisii Antiq. Lect.*, t. II.
(2) *Athan. Orat.*, I, *contra Arian.*
(3) *Voy.* Athanase.
(4) *Voy.* Arius. Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, l. c. Le Quien, I, 1103.

Hypatianus, semi-arien, au synode de Séleucie, en 356, souscrivit la quatrième formule de Sirmium (1) ; ambassadeur des semi-ariens auprès de l'empereur Valentinien Ier, en 365, au synode de Lampsaque (2).

Dorothée, strict Arien sous l'empereur Valens Ier (3), consacra Démophile pour le siége de Constantinople, fut, après Euzoïus, quelque temps évêque d'Antioche, mais en fut chassé par l'empereur Théodose Ier (4).

Sabinus, Macédonien, écrivit une Συναγωγὴ συνοδικὴ (5).

Paul présida le synode *ad Quercum*.

Sérapion, ami de S. Jean Chrysostome (6).

Eugène obtient le siége d'Héraclée en récompense de sa haine contre S. Chrysostome (7).

Fritilas, partisan de Nestorius, déposé à Éphèse.

Cyriaque envoie un représentant au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine.

Jean Ier, connu par sa lettre synodale à l'empereur Léon Ier.

Jean II donne la liberté au schismatique Dorothée, de Thessalonique, qu'on lui avait remis en garde.

Théophile, connu par les actes synodaux de 518 et de 520.

Constantin, connu par des actes synodaux de 536.

Mégéthius au 5e conc. œcum.
Sisinnius au 6e *id.*
Léon Ier au 7e *id.*
Jean III au 8e *id.*
c'était un ami de Photius (8).

On voit paraître deux Jean d'Héra-

(1) Épiph., *Hær.*, 73, n. 21.
(2) Sozomène, VI, 7.
(3) *Voy.* Valens Ier.
(4) Philostorge, IX, 10, 14, 19. Socrate, IV, 28.
(5) Socrate, I, 8. Conf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 260.
(6) Socrate, VI, 4, 15.
(7) Paliad. Dial., *de Vita S. Joann. Chrysost.*, 53.
(8) *Photii Ep.* 6, 28, 218.

Digitized by Google

clée au synode de Photius, sous le Pape Jean VIII; peut-être l'un d'eux avait-il été consacré par Photius, l'autre par Ignace.

Au temps du schisme nous citerons :

Pinacas, qui écrit au Pape Grégoire (1) pour la réunion des deux Églises.

Léon II, ambassadeur de l'empereur Michel Paléologue auprès du Pape Nicolas III (2).

Philothée, plus tard patriarche de Constantinople, un des athlètes des Hésychistes (3).

Antoine, présent au concile de Ferrare-Florence, en son nom et en celui du patriarche d'Alexandrie, se sépare plus tard de l'Église.

2. Panium : André à Constantinople, sous Mennas (536).

Rhéginus au 6e conc. œcum.

Jean au 7e *id.*

Stratégius au synode de Photius, sous le Pape Jean VIII.

3. Cœlé : Cyrille à Éphèse.

Théotegnus, dans les lettres synodales de la province ecclésiastique d'Europe à l'empereur Léon Ier, et probablement aussi à Chalcédoine.

Léonidas, en même temps évêque de Madytus, au 7e conc. œcum.

4. Callipolis : Cyrille de Cœlé et de Callipolis.

Harmonius (536) au synode de Mennas, patriarche de Constantinople.

Melchisédech au 7e conc. œcum.

5. Sabadia : Dans les actes du 3e conc. œcum. (d'Éphèse) se trouve le nom d'un évêque de Sabadia et d'Aphrodisias.

Au synode de Photius (879) on voit un *Nicolaus Sabadorum.*

6. Aphrodisias : Dans les lettres synodales de la province d'Europe à l'empereur Léon Ier, un Théophronius, évêque de cette ville.

7. Apros, ou Theodosiopolis nova depuis l'empereur Théodose Ier :

Babylas, dans les lettres synodales mentionnées.

*Johannes, episcopus Apri*, au 7e conc. œcum.

Sabbas, d'Apros, au synode de Photius (879). Parmi les archevêques et métropolitains on trouve aussi la signature d'un métropolitain d'Apros et de son synode, apposée aux lettres des évêques grecs au Pape Grégoire X, relatives à la réunion des Églises.

8. Chersonnèse (peut-être identique avec Cœlé) : On vit au brigandage d'Éphèse, à côté de Longin, évêque de la Chersonnèse Taurique, Pierre, évêque de Chersonnèse, qui prit la parole pour Cyriaque, évêque d'Héraclée de Thrace.

9. Byzanthe ou Rhædestum :

Jean au 7e conc. œcum.

Nicolas au synode de Photius (879).

Jean reçoit d'Innocent III (1) une lettre dans laquelle ce grand Pape exprime le vœu que Jean, en rentrant dans son diocèse, y travaille à l'union (2).

Rhædestum devint plus tard un archevêché.

10. Tzorulum : Sisinnius au 7e conc. œcum.

Basile au 8e conc. œcum. et à celui de Photius (879).

11. Sergenza : Jean au synode de Photius.

12. Drucipara, avec une église dédiée à S. Alexandre, qui y fut martyrisé sous Maximien :

Théodore au 5e conc. œcum.

Cyriaque au 7e *id.*

13. Lysimachia ou Hexamilium :

Il y eut un représentant de l'évêque d'Hexamilium au 7e conc. œcum.

Méthode au synode de Photius.

(1) *Voy.* Grégoire X.
(2) *Voy.* Nicolas III. Conf. Martin IV.
(3) *Voy.* Barlaam.

(1) *Regest.*, l. XV, ep. 55.
(2) Raynald, ad ann. 1212, n. 42.

Digitized by Google

En 1351 un métropolitain d'Hexamilium, non nommé, assiste au synode des Palamites, à Constantinople.

14. Lisicum : Benjamin au 7e conc. œcuménique.

George au synode de Photius.

15. Chariopolis : Au même synode les évêques Théophylacte et Cosme.

Un évêque inconnu de cette ville assiste en 1351 au synode de Constantinople, contre les Palamites.

16. Pamphile : Michel, Pierre, et un évêque non nommé, au 7e conc. œcum. et au synode de Photius.

17. Daonium : Thomas et Clément, comme les précédents.

18. Arcadiopolis, autrefois nommé Vergulium, eut, aux 3e et 4e conc. œcum., les évêques Euprépius et Lucien, qui étaient en même temps évêques de Bizya.

Sabbatius au 5e conc. œcum.

Jean, au 7e *id.*

Basile (archev.) au synode de Photius (879).

19. Selymbria (*Eudoxiopolis*) :

Théophile (*Socrates*, VII, 36).

Romain à Chalcédoine.

Sergius au 6e conc. œcum.

George au Quinisexte.

Épiphane écrivit, au temps des iconoclastes, suivant Suidas, pour le maintien des images.

Siméon, nommé parmi les métropolitains au synode de Photius (879).

Un métropolitain de Selymbria écrivit au Pape Grégoire X dans l'affaire souvent rappelée ici.

Méthode et Isaïe aux synodes des Palamites (1347 et 1351).

20. Madytus : Léonidas. *Voy.* Cœlé.

Constantin au synode de Photius.

Euthyme, un ascète du temps de Michel Cérularius.

Un métropolitain de Madytus écrit à Grégoire X.

Isaac aux synodes des Palamites (1341 et 1347).

Jacob au synode de 1351.

21. Euchania, *Theodoropolis*, depuis l'empereur Jean Cimisces, en l'honneur du saint martyr Théodore.

Grégoire au 7e conc. œcum.

Au synode de Photius, Nicolas soutint le décret d'excommunication lancé par Michel Cérularius (1) contre les députés du Pape.

Euchania devint un archevêché.

22. Médie (Cantacuzène, *Hist.*, IV, 10) : Euthyme au synode des Palamites (1351).

Étienne en veut au Pape Eugène IV (2) d'avoir nommé les Orientaux *Grecs* dans la lettre d'invitation adressée à l'empereur Jean Paléologue et au patriarche Joseph de Constantinople (3).

23. Bizya fut depuis le cinquième siècle, après Héraclée, le siége le plus considéré dans la province d'Europe :

Euprépius et Lucien (4).

Théodore Ier au 5e conc. œcum.

George au 6e *id.*

Théodore II au 7e *id.*

Michel au 8e *id.*

Pierre au synode de Photius.

Un archevêque de Bizya écrit au Pape Grégoire X.

Néophyte souscrit, au synode des Palamites (1351), « Métropolitain et Hypertime. »

24. Metra : Constantin au 7e conc. œcum.

Grégoire au synode de Photius.

Métra fut plus tard réuni à

25. Athyra : Un évêque inconnu de cette ville paraît au concile des Palamites en 1351.

Metra et Athyra se trouvent déjà dans la Notice de Léon le Sage.

26. Chalcis : Sisinnius au 7e conc. œcum.

27. Ganos, appartient au temps des

(1) *Voy.* Cérularius.
(2) *Voy.* Eugène IV.
(3) Syropul., *Hist. Conc. Flor.*, sect. II, c. 39.
(4) *Voir* plus haut Arcadiopolis.

Digitized by Google

Palamites et du concile de Ferrare-Florence :

Gennade à Florence.

Grégoire, son successeur, abjure l'union après la mort de l'empereur Jean Paléologue III, au conciliabule tenu dans l'église de Sainte-Sophie (1).

II. *Prov. ecclés. de* PHILIPPOPOLIS, *pour la province de* THRACE.

1. PHILIPPOPOLIS : Synode des Eusébiens (2).

L'encyclique de ce synode aux évêques d'Afrique est souscrit aussi par Eutychius, évêque de Philippopolis. Son successeur, Brison, est un adversaire de S. Jean Chrysostome (3).

Silvain, plus tard évêque de Troye (4).

Francion (*Conc. Chalced. act.* 6 *et 18, can.* 28).

Valentin, connu par sa lettre synodale à l'empereur Léon Ier.

Nicolas au synode de Photius (879).

Le métropolitain Michel Italicus trompe par ses discours, en 1147, l'empereur Conrad VII (5) se rendant à la croisade et campé devant Philippopolis.

2. DIOCLÉTIANOPOLIS : Cyriaque, comme Fritilas d'Héraclée, ami de Nestorius.

Epictète au 4e conc. œcum.

Elie au 5e *id.*

3. DIOSPOLIS : Alexandre, déposé et puni avec Isaïe de Rhodes, sous Justinien Ier, pour sodomie.

4. DELCUS : Grégoire au 7e conc. œcum.

Macaire et Néophyte au synode de Photius (879).

5. BÉROÉ. Démophile, Eusébien, à Sardique, à Philippopolis, à Milan, à Séleucie (1), acquiert de l'influence même sur le Pape Libère (2), durant l'exil de ce pontife à Béroé ; devient archevêque de Constantinople sous l'empereur Valens (3).

Eunomius, Apollinariste (4).

Sébastien à Chalcédoine, connu aussi par une lettre à Léon Ier.

Delcus et Béroé deviennent plus tard métropoles.

6. NICOPOLIS (Nice, Notice de Léon le Sage), devient archevêché plus tard :

Polycarpe (Socrate, VII, 3).

Jean au 7e conc. œcum.

Nicolas au synode de Photius (879).

7. LEUCA : Siméon au synode de Photius.

8. JOANNIZA : Jean (Not. de Léon le Sage).

9. GARELLA (5) : Sisinnius au 7e conc. œcum.

Basile au synode de Photius.

Un métropolitain de Garella écrit au Pape Grégoire X.

Joannicius au synode des Palamites (1351).

10. LITIZA : Déjà cité dans la Notice de Léon le Sage.

Un métropolitain inconnu au synode des Palamites (1351) (6).

III. *Prov. ecclés. d'*ADRIANOPOLIS, *pour l'éparchie d'*HÉMIMONT.

1. ADRIANOPOLIS : Eutrope, adversaire d'Eusèbe de Nicomédie, déposé par l'influence de la princesse Basiline, mère de Julien l'Apostat (7).

Eustathe (S.) d'Antioche (8) avait dédié à Eutrope son traité : *de Pythonissa muliere.*

Son successeur Lucius, chassé par

(1) Conf. Le Quien, I, 1101-1154.

(2) *Voy.* ARIUS et SARDIQUE. Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, I, 591 596.

(3) Socrate, VI, 18.

(4) Socrate, VII, 36. Cf. *Petri Dam.*, *Opusc.*, 19, *de Abdical. eppatus.*

(5) *Voy.* CONRAD VII.

(1) Cf. Héfélé, *Hist. des Conc.*, I, 520, 615, 679.

(2) *Voy.* LIBÈRE.

(3) Socrate, IV, 13. Sozom., IV, 12 ; VI, 13 ; VII, 5.

(4) *Voy.* APOLLINARISTES.

(5) Cantacuz., *Hist.*, I, 24, 27, 30.

(6) Conf. Le Quien, I, 1155-1170.

(7) Athan., *Hist. Arian. ad Monachos*, c. 5, et *Vita S. Athanasii*, dans le 1er vol. de l'éd. de Saint-Maur, p. 20.

(8) *Voy.* EUSTATHE (d'Antioche).

Digitized by Google

les Ariens à cause de sa catholicité, réinstallé par le Pape Jules Ier (1), accusé dans l'encyclique des Eusébiens de Philippopolis d'avoir jeté aux chiens l'Eucharistie des Ariens, chargé de fers au synode de Sardique, meurt en exil; le Martyrologe romain le nomme parmi les martyrs, le 11 février. L'attachement de l'Église d'Adrianopolis pour Lucius lui fait refuser de communiquer avec les Eusébiens. L'empereur Constantin II l'en punit par la mort de dix laïques et l'exil de deux prêtres et de trois diacres en Arménie (2).

Philippe (S.), successeur de Lucius, est également compté parmi les martyrs dans le Martyrologe romain, au 22 octobre, sous Julien l'Apostat.

Ammon, ami de S. Jean Chrysostome, a pour successeur:

George, présent au 4e conc. œcum.
Jean au 5e *id.*
Manuel au 7e *id.* (3)
Cosme au 8e *id.*

Philippe II au synode de Photius (879).

Nicolas reçoit la confession de l'empereur Jean Cimiscès mourant.

Michel est compté parmi les martyrs.

Agapet, contemporain d'Alexis, patriarche de Constantinople.

Eusèbe excommunie, avec Michel Cérularius (4), le Pape Léon IX.

Anthyme et Parthénius tous deux patriarches de Constantinople (5).

2. Mésembria : Pierre au 6e conc. œcuménique.

Mamalus au conc. *in Trullo.*

Léon au 7e conc. œcum.

Timothée, déjà métropolitain, au synode de Photius (879).

(1) *Voy.* Jules Ier.
(2) Athan., *Hist. Arian. ad Monachos*, c. 18, 19. Cf. Hélelé, *Hist. des Conc.*, I, 592, 593, 602.
(3) *Voy.* Bulgares.
(4) *Voy.* Cérularius et Église grecque.
(5) Cf. Cyrille Lucaris, Église grecque et Pierre Mogilas.

Grégoire Ier, contemporain et adhérent de Cérularius.

Un métropolitain de Mésembria écrit au Pape Grégoire X.

3. Sozopolis : Athanase, évêque de Sozopolis et de Debeltus au 3e conc. œcum.

Pierre au 6e conc. œcum.
Euthyme au 7e *id.*

Ignace au synode de Photius.

Théodose au synode des Palamites (1351).

4. Debeltus : Athanase. *Voy.* plus haut à *Sozopolis.*

Jovin au synode du patriarche de Constantinople, Flavien, en 448.

Eustrate au 7e conc. œcum.

Simon au synode de Photius.

5. Plotinopolis : Hiérophile (Socrate, VII, 36).

George au 7e conc. œcum.

6. Scopélus : Rhéginus, martyr sous Julien l'Apostat (1).

Bardanes, au synode de Photius.

7. Anchialus : Timothée, à Philippopolis.

Sébastien au 2e conc. œcum.
Paul, au 5e *id.*

Nicolas au synode de Photius.

Sophronius, à Florence, retombe dans le schisme.

8. Probata : Manuel au synode de Photius.

9. Bulgarophrygium (2) : Théodore au 7e conc. œcum.

Constantin au synode de Photius.

10. Brysis, la petite et la grande (archevêché) :

Jean au 7e concile œcum.

Nicolas au synode de Photius.

Théodoret porte le titre de métropolitain au synode des Palamites, en 1351; déjà ses prédécesseurs l'avaient pris au douzième siècle.

(1) Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, *in Synaxario Basilii imp., ad 24 Febr.*
(2) *Notit. Leon. Sap.*

Digitized by Google

11. TRABIZYA : Constantin au synode de Photius.
12. BUZELLUS : Jean, au même synode (1).

IV. *Province ecclésiastique de* TRAJANOPOLIS, *pour l'éparchie de* RHODOPE.

1. TRAJANOPOLIS : Théodule obligé, comme Olympius d'Aénus, de se soustraire par la fuite à la rage de l'empereur arien Constance (2).
Synclétius, métropolitain, chargé de rechercher les méfaits d'Antoine d'Éphèse.
Pierre, ami de Nestorius, à Éphèse.
Basile au brigandage d'Ephèse et à Chalcédoine, et dans la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon Ier.
Abondantius (*Hormisdæ P. Epist. ad syn. Ct., ann.* 521.)
Nicéphore au synode de Photius (879).
Germain au synode des Palamites (1351).
2. MARONEA : Alexandre à Sardique.
Timothée, exilé comme partisan de S. Chrysostome (3).
Docimasius à Éphèse, au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine.
Innocent décrit le colloque entre les Catholiques et les Sévériens de 533 (4).
Jean au 5e conc. œcum.
Nicétas Ier, déjà parmi les métropolitains au synode de Photius.
3. MAXIMIANOPOLIS : Ennépius à Éphèse.
Sérénus à Chalcédoine.
Eustathe, métropolitain, au 5e concile œcuménique.
4. TOPÉRUS (*Toperis, Rhusium*) (5) :
Lucien à Éphèse (*act.* 1.).
Tryphon au synode de Photius.
Théodule au synode des Palamites (1347), comme métropolitain.
5. AÉNUS : Olympe, à Sardique (*can.* 17), souffre avec Théodule de Trajanopolis.
Macaire à Chalcédoine.
Paul au 5e conc. œcum.
George au Quinisexte.
Jean Ier au synode de Photius.
Les évêques postérieurs comptent déjà comme métropolitains.
Daniel, en correspondance avec Grégoire Palamas, au synode des Palamites (1351) (1).
6. CYPSÉLUS : George au 5e concile œcuménique.
Théophylacte au 7e conc. œcum.
Étienne au 8e conc. œcum., comme métropol., et au synode de Photius.
7. MACRE (antérieurement Stagire) :
Antiochus au synode de Photius.
8. PÉRITHÉORIUM : Jacques, *id.*
9. XANTHE : George, *id.*
10. MOSYNOPOLIS : Paul, *id.*
11. ANASTASIOPOLIS : Marianus, *id.*
12. PORI : Nicéphore, *id.*
13. DIDYMOTICHOS : Nicéphore, *id.*
Théolepte, métropolitain, très-loué par Jean Cantacuzène (2), qui aspire au titre d'empereur, assiste aux synodes des Palamites (1347, 1351).
14. CARABIZYA, archevêché dans la Notice de Léon le Sage : Léon, évêque, excommunie avec Cérularius les envoyés du Pape.
15. THÉODORIUM : Basile au 7e concile œcuménique (3).

V. *Province ecclésiastique* de MARCIANOPOLIS, *pour l'éparchie de la* BASSE MŒSIE,

jusqu'à l'invasion des Bulgares dans les contrées du Danube, ou plutôt jus-

(1) Conf. Le Quien, I, 1171-1192.
(2) Athan., *Hist. Arian. ad Monachos*, 18, 19.
(3) Pallad., *Dial. de Vita S. Joann. Chrysost.*, p. 195.
(4) *Voy.* MONOPHYSITES.
(5) Procop., *de Ædif.*, IV, 11.

(1) Cantacuz., *Hist.*, IV, 37.
(2) *Hist.*, III, 27.
(3) *Voir*, sur le concile de Nice de 359, Mansi,

Digitized by Google

qu'à leur établissement dans la basse Mœsie, où l'empereur Basile II, Bulgaricida, les confina. Le Christianisme était déjà connu en Mœsie. Vers la fin du deuxième siècle, S. Mélitine subit le martyre sous l'empereur Antonin, à Marcianopolis, qui tenait son nom d'une sœur de Trajan, et qui se nomme aujourd'hui Preslaw.

1. Marcianopolis : Pistus au 1er concile de Nicée.

Domninus agit auprès de l'empereur Valens, avec Valens de Mursie, en faveur de l'Arien Eunomius (1).

Martyrius, loué par l'empereur Théodose Ier pour son orthodoxie.

Dorothée travaille en faveur de Nestorius à Éphèse et dans ses lettres; est déposé à Éphèse; a pour successeur Saturnin, qui a d'abord de la peine à se maintenir, mais paraît cependant, en 448, au synode de Constantinople, tenu contre Eutychès, comme évêque de Marcianopolis.

Valérien dans la lettre synodale à l'empereur Léon Ier.

2. Abritum : Marcien se prononce pour Nestorius, à Éphèse, avec Dorothée de Marcianopolis, sans toutefois partager leur sort, car en 458 il souscrit encore la lettre synodale de la seconde Mœsie à l'empereur Léon Ier.

Tersus au 7e conc. œcum.

3. Nobæ (*Novæ*) : Pétronius se prononce pendant un temps pour Nestorius.

Secundinus au synode de Constantinople contre Eutychès (448).

Pierre dans la lettre synodale à Léon Ier.

4. Sexantapista (*Prista*) : Polycarpe (Socrate, VII, 26).

5. Nicopolis (Nigeboli) : Marcellus dans la lettre synodale à Léon Ier.

Amantius, contemporain de Jean II, patriarche de Constantinople (1).

Nicéphore abjure, en 1440, l'union dans l'église de Sainte-Sophie.

6. Odyssus (Bares) : Dittas, nommé dans la lettre synodale de la province de Mœsie à l'empereur Léon Ier.

Jean, nommé dans le rapport du synode de Constantinople au patriarche Jean II (2).

Léon au 7e concile œcum.

Basile au synode de Photius (879).

7. Appiaria : Lupicinus, envoyé par S. Jean Chrysostome, d'après sa lettre au Pape Innocent Ier (3), avec deux autres évêques, à Théophile d'Alexandrie, afin que celui-ci vînt de Chalcédoine (*ad Quercum*) à Constantinople pour entendre la justification de S. Chrysostome.

Martial dans la lettre synodale à Léon Ier.

8. Comra : Marius au 1er conc. œcum.

9. Dorostorum (Silistrie) : Jacques, déposé à Éphèse comme Nestorien.

Monophile dans la lettre synodale à l'empereur Léon Ier.

Calliste, métropol. à Ferrare-Florence, abjure l'union en 1440 dans l'église de Sainte-Sophie.

10. Axiopolis : Cyrille, dans d'anciens manuscrits du Martyrologe de S. Jérôme, *ad* 9 *mai*.

11. Tibracopolis (*Strummitza*) : Théoctiste au synode de Photius.

12. Sugdæa : Étienne au 7e conc. œcum.

Théodore, ami de Jean Beccus, qui lui dédia ses trois livres : Περὶ τῆς ἐκπορεύσεως τοῦ ἁγίου Πνεύματος.

Eusèbe, métropol., au synode des Palamites (1351).

13. Bélesbugd, érigé en métropole (4) par Innocent III :

II, 701, et, sur toute la province, Le Quien, I, 1193-1210.

(1) Philostorge, IX, 8.

(1) *Voy.* Monophysites.

(2) *Voy.* Monophysites.

(3) *Voy.* Innocent Ier.

(4) Lorsque les Bulgares eurent perdu Achrida, l'empereur Johannicius (cf. Baudouin) en-

Digitized by Google

Nicéphore, évêque en 1072.

14. L'ÉVÊCHÉ DES GOTHS ou GOTHIE. Cf. FRIDIGERN, ULPHILAS, BIBLE (*traductions de la*).

La Notice de Léon le Sage le cite comme archevêché.

A Théophile et Ulphilas succédèrent Sélénas (Socrate, V, 23; Sozomène, VII, 17), Unilas (S. Jean Chrysost., *ep.* 14 *ad Olympiad.*); Jean au temps du 7e conc. œcum. (1).

### VI. *L'évêché de* TOMI, *pour la petite* SCYTHIE.

Les Chrétiens eurent beaucoup à souffrir des populations païennes qui envahirent la Scythie et la basse Mœsie, comme les Chrétiens de l'Illyrie.

Ce furent notamment les Huns (2), sous l'empereur Zénon (474-491), et les Bulgares (de 493 à 499 et plus tard) qui ravagèrent le diocèse de Thrace.

D'après une indication d'Eusèbe (3), il y avait déjà un évêque de Scythie au 1er concile de Nicée.

Sous l'empereur Valens, Brétanio, évêque de Tomi, préféra l'exil à l'apostasie (4).

Géronce assista au 2e conc. œcum.

Théotime, contemporain de S. Jean Chrysostome (5), est cité par S. Jérôme comme auteur ecclésiastique. Il eut pour successeur Timothée, au concile d'Éphèse.

Jean, adversaire éloquent du monophysisme naissant.

Alexandre au synode du patriarche.

Flavien contre Eutychès et à Chalcédoine (act. 3).

Théotime, connu par une réponse à l'empereur Léon Ier.

Paterne, adversaire des moines de Scythie, qui causèrent tant de désordres au temps du Pape Hormisdas (1) par leur proposition : *Unus e Trinitate passus est.*

Valentinien en correspondance avec le Pape Vigile à propos de la controverse des Trois Chapitres (2).

AU PATRIARCAT DE CONSTANTINOPLE, parmi les diocèses de l'Asie proconsulaire, appartient encore la *Province ecclésiastique* des ILES CYCLADES, que nous avons nommées plus haut.

Cette province ecclésiastique appartenait originairement, comme toute la province impériale de l'Asie, à la métropole suprême d'Éphèse, à laquelle, après le concile de Chalcédoine, ne resta que le titre d'éparchie sur les diocèses d'Asie. Elle n'avait d'abord que la métropole de *Rhodes;* mais, à dater de 460, elle eut encore à Lesbos une seconde métropole de *Mytilène.* Nous allons nommer les évêques de ces îles dont les noms sont parvenus jusqu'à nous.

1. RHODES (3): Euphrosinus au 1er conc. de Nicée.

Hellanicus, métropolit., à Éphèse.

Jean au brigandage d'Éphèse, et plus tard représenté à Chalcédoine.

Agapet, connu par sa lettre synodale à l'empereur Léon Ier.

tra en négociations avec le Pape Innocent III, en 1204, pour régler les affaires ecclésiastiques de son empire. *Tornobus* fut érigé en Église primatiale, ayant dans sa juridiction les métropoles de Preslav et Bélesbugd. Basile, jusqu'alors évêque de Zagora (Debeltus), devint primat; mais son successeur rompit déja la communion avec Rome à la suite de la guerre des Bulgares contre Baudouin, s'unit au patriarche de Constantinople, obtint l'autocéphalie et l'exarchat de Bulgarie, parfois même avec le titre de patriarche. Un de ses successeurs, le métropolitain de Tornobus, assista au concile de Ferrare-Florence.

(1) Conf. Le Quien, I, 1217-1246.

(2) *Voy.* HUNS et INVASION DES BARBARES.

(3) *Hist. eccles.*, III, 7.

(4) Sozom., VI, 21. Théodoret, *Hist.*, IV, 35.

(5) Pallad., *Dial. de Vita S. Joann. Chrysost.* Sozomène, VII, 26. Socrate, VI, 12.

(1) *Voy.* HORMISDAS.

(2) Collat. 7. Synode général V. Conf., sur Tomi, Le Quien, I, 1211-1216.

(3) *Voy.* RHODES, JOHANNITES.

Digitized by Google

Isaïe le Sodomite (1).
Théodose au 5e conc. œcum.
Isidore au 6e *id.*
Léon au 7e *id.*
Michel au 8e *id.*
Léonce au synode de Photius (879).
Un *Metropolitanus superhonoratus (hypertimus), et exarchus Cycladum insularum*, écrit à Grégoire X au sujet de l'union.
Nil II compte le synode des Palamites, de 1351, parmi les conciles œcuméniques, comme le 9e.
Nathanaël à Ferrare-Florence, ainsi que André, *Colossensis archiepiscopus*, archevêque latin de Rhodes.
Macaire, représenté dans l'église de Sainte-Sophie.
Métrophanes, favorable à l'union, subordonné au métropol. latin, légat du Pape, vers 1474 (2).
Elymis, autrefois moine du mont Sinaï.
Clément au temps du siége des Turcs (1521) (3).
Euthyme, encore fidèle à l'union après l'abjuration des chevaliers (4).
Après Euthyme le schisme se prononce.

2. Samos, aujourd'hui archevêché :
Isidore au Quinisexte.
Tryphon à Chalcédoine.
George au 6e conc. œcum.
Théophile au 7e *id.*

3. Chios : Tryphon à Chalcédoine.
George au 6e conc. œcum.
Théophlile au 7e *id.*
Aujourd'hui un archevêché.

4. Cos : Méliphron au 1er conc. de Nicée.
Julien, le célèbre apocrisiaire (5) du Pape Léon le Grand (6), assiste, en 448, au synode du patriarche de Constantinople, Flavien, puis à celui de Thalassius de Césarée, enfin au brigandage d'Éphèse, comme on peut le voir d'après l'introduction des actes et d'après cette observation que, élevé à Rome (1), il parlait mieux le latin, langue habituelle de la cour de Constantinople, que le grec, et qu'il se servit, comme interprète, de Florentius de Sardes (2); reprit sa nonciature auprès de l'empereur Théodose II à Constantinople; parut à Chalcédoine, et écrivit plus tard à l'empereur Léon Ier, d'accord avec les autres évêques, au sujet du concile de Chalcédoine et de la déposition de Timothée Ælurus (3).
Dorothée, contemporain du patriarche de Constantinople Jean II.
George au 6e conc. œcum.
Constantin au synode de Photius.

5. Naxos : Barachus à Chalcédoine; Paul, sous Mennas, à Constantinople.
George au 6e conc. œcum.

6. Paros : Athanase à Éphèse et à Chalcédoine.
Théodore, comme évêque de Paros, de Siphnos et d'Amolgus, sous Mennas, à Constantinople.
Étienne au 6e conc. œcum.
Naxos et Paros finirent par former ensemble l'archevêché de *Paronaxia* (4).

7. Théra : Dioscure à Sardique.
George au 6e conc. œcum.
Aujourd'hui un archevêché.

8. Ténos : Ecdicius au 5e conc. œcum.
Démétrius au 6e *id.*
Samuel au 7e *id.* (*act.* 3).
Philippe au synode de Photius.

9. Andros. Constance au 6e concile œcuménique.
Samuel au 8e conc. œcum.
Philippe au synode de Photius.

(1) Théophan., ad ann. 2. *Justin. I, imp.*
(2) *Hist. de l'ordre de S. Jean de Jérusalem*, V, 136; VI, 146.
(3) *Hist. de l'ordre*, etc., X, 290.
(4) L. c., 295.
(5) *Voy.* Julien apocrisiaire.
(6) *Voy.* Léon le Grand.

(1) S. Léon I, *Ep.* 86.
(2) Conf. *Conc. Chalced. act.* I.
(3) *Voy.* Monophysites.
(4) Nicéph. Call., XIV, 39. *Not. Leon. Sap.*

Digitized by Google

10. Mélos, aujourd'hui archevêché, comme Andros :
Eutychius au 6e conc. œcum.
Galaction au 7e *id.*
11. Léros : Jean au 5e conc. œcum.
Sergius au 7e *id.*
Joseph au 8e *id.*
12. Délos : Sabin à Chalcédoine.
13. Carpathus : Olympius, Nestorien.
Zoticus, contemporain du Pape Hormisdas.
Mennas au 5e conc. œcum.
Léon au 7e *id.*
Philippe au synode de Photius.
14. Ténédos : Diodore, très-actif à Sardique, et, par suite, déposé et exilé avec Lucius d'Andrinople par l'empereur Constance.
Anastase, d'après l'opinion de Le Quien, le vrai père de l'hérésie nestorienne (1).
Florentius au brigandage d'Éphèse, à Chalcédoine (*act.* 16), comme évêque de Lesbos, Ténédos, Prosilène et Ægialis.
Joseph (2), métropolitain de Ténédos, et hypertime au synode des Palamites (1351).
15. Siphnos, avec plusieurs îles voisines :
Théodore, cité plus haut, au siége de Paros; aujourd'hui un archevêché.
16. Lénos : Stratégius au 1er concile de Nicée.
Silvain au Quinisexte.
Arsénius au synode de Photius.
Paul au synode schismatique de Michel Cérularius, déjà archevêque.
17. Mitylène, dans l'île de Lesbos :
Évagre, déposé à Séleucie comme Arien (3).
Jean à Éphèse.
Florentius (*voy.* Ténédos).

(1) *Voy.* Éphèse (conc. d').
(2) Cantacuz., IV, 37.
(3) Socrate, II, 41. Conf. Philostorge, VIII, 2; IX, 1.

Zacharie (1), sous Mennas, à Constantinople.
Grégoire au 6e conc. œcum.
Sisinnius au Quinisexte.
Damien au 7e conc. œcum.
S. George, exilé au temps des iconoclastes, sous l'empereur Léon l'Arménien (2).
Michel, ami de Photius, qui le console dans trois lettres (119, 225) d'avoir tant à souffrir pour l'amour de lui.
Basile au synode de Photius.
Nicolas, comme Métrophanes, adversaire de Photius, se plaint amèrement du Pape Jean VIII (3) et de sa condescendance trop longue.
Constantin au concile schismatique de Michel Cérularius.
Grégoire II, contemporain du patriarche Arsène, des évêques Germain III et Joseph, consacre ce dernier, en sa qualité de plus ancien évêque, au détriment du métropolitain d'Héraclée.
Dorothée à Ferrare-Florence.
Ménas dans l'église de Ste-Sophie.
18. Méthymna, dans l'île de Lesbos, déjà un archevêché dans la Notice de Léon le Sage :
Christodore, contemporain du Pape Hormisdas.
André au 6e conc. œcum.
Théophylacte au Quinisexte.
Eustathe au 7e conc. univ.
Jacques au 8e *id.*
Malachie au synode des Palamites (1347) (4).

Il n'y a plus qu'à ajouter à l'article Chypre (5) les évêques de la province ecclésiastique indépendante de *Salamine* ou *Constantia*, après que l'émancipation de cette province du lien

(1) *Voir Henr. Canisii Ant. Lect.*, t. IV.
(2) *Act. SS. ad 7 mensis Aprilis.*
(3) *Voy.* Jean VIII.
(4) Conf., sur toute la province, Le Quien, I, 925-964.
(5) *Voy.* Chypre.

Digitized by Google

patriarcal d'Antioche a déjà été racontée (1).

Les évêchés de la province de Chypre étaient, à l'époque que nous avons envisagée, les suivants :

1. Salamine (2) : Gélase à Nicée.
   Épiphane (3), Sabin I, Troïle, Théodore, tous cités ensemble, *Act.* 7 *Conc. Ephes.*, par leur successeur Rhéginus.
   Olympius Ier au brigandage d'Éphèse et à Chalcédoine.
   Sabin II, connu par sa lettre synodale à l'empereur Léon Ier.
   Anthème (4), Arcade Ier et Sergius (5), adversaires des monothélites (la lettre de Sergius fut lue au synode de Rome tenu sous le Pape Martin Ier; plus tard Sergius tomba dans le schisme).
   Jean Ier, au Quinisexte, s'enfuit de l'île de Salamine avec beaucoup de Chrétiens, devant les Sarrasins, à Justinianopolis (Salamine, sur l'Hellespont, nommée ainsi d'après Justinien II), et y obtint les droits de métropolitain sur Cyzique. Sous Constantin V, Copronyme (6), nous retrouvons George de Salamine à Chypre, excommunié avec Germain de Constantinople, mais acclamé par le 7e conc. œcum. (*act.* 6).
   Constantin au 2e concile de Nicée, rendant témoignage en faveur du culte des images pratiqué à Chypre.
   Épiphane III, ami du patriarche de Constantinople, Ignace (7).
   Germain, le dernier archevêque de Chypre jusqu'en 1570.
   Hugues, le premier archevêque latin.

(1) Conf. Le Quien, II, 1037-1070. Wiltsch, 231, 469. Maassen, l. c., 50.
(2) *Voy.* Salamine.
(3) *Voy.* Épiphane (S.).
(4) *Voy.* Barnabé.
(5) *Voy.* Sergius, n° 3.
(6) *Voy.* Constantin Copronyme.
(7) *Proleg. Anastas. Bibl. ad* 8 *œcum. Synod.*

2. Citium : Mnémias au 2e conc. œcum.
   Tychon, au 6e *id.*, *act.* 14.
   Théodore, au 7e *id.*, *act.* 4.
3. Curium : Zénon, à Éphèse, *act.* 7.
4. Tamassus : Tychon au 2e conc. œc.
   Épaphrodite à Chalcédoine.
5. Paphos : Cyrille (Cyriaque), au 1er conc. œcum.
   Jules au 2e conc. œcum.
   Sapricius au 3e *id.*
6. Néapolis : Léonce vécut sous l'empereur Maurice; l'*Act.* 4 du 7e conc. œcum. le loue.
7. Amathus : Héliodore (*act.* 6 *conc. Chalcedon.*)
   Alexandre au 7e conc. œcum.
8. Arsinoé : Proséchius (*act.* 1 et 6 *conc. Chalced.*)
9. Lapithe : Didyme (*act.* 1 *et* 6 *conc. Chalced.*).
10. Carpasia : Philon, ami d'Épiphane de Salamine.
    Hermolaüs à Chalcédoine.
11. Chytrus : Pappus, martyr sous Licinius.
    Phosinus à Chalcédoine.
    Spiridion au 7e conc. œcum.
    Germain au 8e conc. œcum.
12. Trimithus : Spiridion à Nicée et à Sardique (1).
    Thépoampe (381) à Constantinople.
    Théodore (*act.* 14 *Synod. œcum. VI*).
    George au 2e conc. œcum.
13. Soli : Évagre (*act.* 7 *conc. Ephes.*).
    Épiphane (*act.* 6 *conc. Chalced.*).
14. Céraunia.
15. Théodosia : Soter (*act.* 1, 5 *et* 6, *Conc. Chalced.*).
16. Lédra : Triphyllius à Sardique.

D'après Wiltsch (2) l'ancienne métropole de Constantia (Salamine) tomba, par suite de la double invasion des Sarasins (649 et 805), et durant l'occupation temporaire de Chypre par les

(1) Cf. Socrate, I, 12. Héfélé, *Hist. des Conc.*, I, 271.
(2) I, 469.

Digitized by Google

infidèles (805-964). Arsinoë fut temporairement considéré comme la métropole.

HÆUSLÉ.

**GRÉGOIRE Ier** (S.), *Pape*, surnommé *le Grand*, était issu d'une illustre et opulente famille patricienne de Rome. Son bisaïeul avait occupé dignement le siége pontifical sous le nom de Félix III. Son père, Gordien, était sénateur et régionnaire. Sa mère, Sylvie, se consacra à la vie religieuse après la mort de son époux, et fut comptée plus tard parmi les saintes. Un de ses frères était vraisemblablement préfet de Rome et contribua à l'élévation de Grégoire au trône pontifical. Il naquit, sans qu'on puisse déterminer exactement cette date, entre 530 et 540; il est probable que c'est 540. Grégoire, appelé par sa naissance aux plus hautes fonctions de l'État, reçut une éducation très-soignée et acquit des connaissances étendues. Il s'appliqua spécialement, par suite de la direction religieuse qu'il devait à l'influence de sa mère, à l'étude des Pères de l'Église, surtout de S. Augustin, de S. Jérôme et de S Ambroise, avec lesquels il devait un jour être compté comme un des quatre grands docteurs de l'Église latine. Il ne négligea pas non plus l'étude du droit, ainsi qu'il convenait à un Romain de son rang.

On ne sait rien de ses premières occupations. Il paraît pour la première fois, dans l'histoire, en qualité de préteur de Rome, dignité à laquelle l'avait élevé l'empereur Justin le Jeune, sous le pontificat de Jean III, dans tous les cas avant l'année 571. Grégoire s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction des Romains, quelque difficiles que fussent les circonstances; car, d'un côté, l'unité de l'Église avait été rompue par la controverse des Trois Chapitres (1), et, d'un autre côté, Narsès, vainqueur des Ostrogoths, ayant été rappelé, par des jalousies de cour, du théâtre de sa gloire, avait attiré les Lombards en Italie, et avait ainsi renversé l'ordre et la paix naguère rétablis de ses mains, et précipité le pays dans une nouvelle ère de combats et de malheurs.

Les occupations de sa charge et l'estime que le peuple lui témoigna remplirent, d'après le propre aveu de Grégoire, d'une vanité toute mondaine, son âme autrefois tournée vers les choses éternelles. Toutefois Grégoire eut promptement conscience de ce changement; il reconnut le néant des honneurs et des grandeurs terrestres, et prit peu à peu la résolution de se retirer du monde. Son père étant mort, il employa la fortune considérable dont il avait hérité en œuvres de bienfaisance et de piété; il distribua de grandes sommes d'argent aux pauvres, bâtit de ses propres deniers six couvents en Sicile et un septième à Rome, les dota richement, et finit, entre 573 et 577, par entrer lui-même dans le couvent qu'il avait fondé dans sa propre maison, près de l'église des Saints-Jean et Paul, et qu'il avait placé sous l'invocation de S. André, en lui donnant la règle de S. Benoît de Nursie. Il s'y soumit avec un pieux zèle à toutes les obligations de cette règle, et pratiqua si rigoureusement les veilles et l'abstinence que son corps, faible dès sa jeunesse, en souffrit toujours. Le temps qu'il passa dans le silence du cloître, dans la prière et la contemplation des choses divines, resta pour lui la période la plus heureuse de sa vie. Aussi plus tard, sans méconnaître le prix de l'activité extérieure, mit-il, dans beaucoup de passages de ses écrits, la vie contemplative bien au-dessus de la vie active. Au bout de quelques années le Pape Benoît obligea Grégoire à sortir de sa cellule, à rentrer dans le tumulte des affaires, en le nommant, en 577, septième diacre

(1) *Voy.* CHAPITRES (Trois).



Digitized by Google

ou régionnaire de Rome. Le successeur de Benoît, Pélage II, le chargea des fonctions aussi difficiles qu'honorables d'apocrisiaire ou d'ambassadeur à la cour de Tibère Constantin, alors seul maître de l'empire. Grégoire justifia la confiance du Pape, et fit preuve d'une telle prudence et d'une telle habileté à Constantinople, où l'avaient accompagné plusieurs moines de son couvent, qu'il réussit à lever les difficultés qui existaient entre Tibère et Pélage, et à obtenir de l'empereur Maurice, qui avait succédé à Tibère, quelques secours contre les Lombards. Il fut moins heureux dans ses efforts pour porter ces princes à abolir le schisme, qui se perpétua sous Pélage II.

Probablement rappelé en 585 par le Pape, Grégoire en obtint aussi la permission de rentrer dans son couvent. L'abbé Maximien ayant été élevé au siége épiscopal de Syracuse, les moines élurent à sa place Grégoire, que ses éminentes qualités désignaient depuis longtemps à leur choix. Le Pape l'appelait à chaque instant en conseil, et se servait de lui surtout dans les négociations suivies pour rétablir l'union de l'Église. Dans ce but Grégoire composa, à la demande du Pape, trois lettres adressées aux évêques d'Istrie, dans lesquelles il chercha, malheureusement en vain, à les réconcilier, ainsi que le patriarche d'Aquilée (1), avec le Saint-Siége, en leur démontrant que le Pape ne s'était pas écarté de la vraie foi par la condamnation des Trois Chapitres; il s'appuyait entre autres sur cet argument : que le successeur de S. Pierre ne peut jamais errer dans la foi.

Ce fut aussi très-vraisemblablement à cette époque que Grégoire, touché de la beauté et de la jeunesse de quelques esclaves anglo-saxons qu'il avait vus mettre en vente un jour de marché, essaya de faire une mission dans la Grande-Bretagne pour convertir les Angles encore païens. Déjà, pour mettre son projet à exécution, emmenant à sa suite quelques moines, il avait secrètement quitté Rome, avec le consentement et la bénédiction du Pape, lorsque le peuple, à la nouvelle de son départ, se souleva et obligea Pélage II à envoyer à la poursuite de Grégoire une députation chargée de le ramener. Elle l'atteignit en effet au bout de trois jours, et lui ordonna, au nom du Pape, de suspendre pour le moment son dessein.

A la mort de Pélage II, subitement enlevé, au mois de février 590, à la suite de la peste, Grégoire fut élu à l'unanimité par le sénat, le clergé et le peuple. En vain Grégoire résista, se déclarant indigne d'une si haute dignité; en vain il adjura l'empereur Maurice de ne pas ratifier l'élection, et engagea le patriarche de Constantinople, Jean, à empêcher l'empereur d'autoriser sa nomination. Maurice ayant reçu, en place de la lettre de Grégoire, que le préfet de Rome avait saisie et déchirée, une pétition dans laquelle l'élection était représentée comme l'expression de la volonté de Rome entière, et dans laquelle on le suppliait de la ratifier, tandis que des amis de Grégoire influents à la cour agissaient dans le même sens, ordonna qu'on procédât à la consécration du Pape élu.

Dans l'intervalle, Grégoire avait administré les affaires du Saint-Siége en qualité de vicaire. Il avait appelé le peuple à faire pénitence (car la peste continuait ses cruels ravages), et ordonné, pour apaiser la colère divine, de faire pendant trois jours une procession solennelle (*litania septiformis*), durant laquelle, d'après une ancienne légende, au moment où le cortége passait devant le monument d'Adrien, Grégoire aperçut, assis sur le sommet de ce môle, un ange qui, pour prouver

(1) *Voy.* AQUILÉE (patriarcat d').

Digitized by Google

que la vengeance divine était satisfaite, remettait son épée dans le fourreau : de là le nom de *château Saint-Ange* (1) qui fut donné à ce gigantesque mausolée.

Lorsque la confirmation de l'empereur parvint à Rome, Grégoire, se déguisant, s'enfuit dans la compagnie de quelques marchands et se cacha pendant trois jours dans les bois.

Le refus de Grégoire n'était pas, comme, de son vivant même, ses ennemis se plaisaient à le dire, une simple feinte, mais résultait bien sérieusement, d'une part, de son amour pour la vie contemplative et de la crainte qu'il exprimait, dans ses lettres à ses amis, de perdre, sous le poids des affaires mondaines, la pureté de la vie sacerdotale, et, d'autre part, de sa profonde humilité et de la conviction qu'il avait d'être incapable de régir l'Église dans des temps aussi difficiles.

Miraculeusement découvert, dit la tradition, par le peuple, qui le cherchait dans toutes les retraites des environs de Rome, il fut ramené en triomphe dans l'église de Saint-Pierre, et fut consacré, après avoir fait sa profession de foi, le 3 septembre 590.

Dès qu'il fut monté sur le trône pontifical, il envoya, pour maintenir l'unité de l'Église, conformément à un ancien usage, aux patriarches de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, une lettre synodale, *synodica*, dans laquelle, après avoir déclaré qu'il honorait les quatre premiers conciles comme les quatre Évangiles, après avoir reconnu le 5e concile, il exposait les qualités d'un véritable évêque. Résolu de détruire les abus dans l'Église partout où il les rencontrerait, il commença par réformer le luxe pontifical, surveillant exactement ceux qui l'entouraient, éloignant toute apparence de faste inutile, renvoyant tous les laïques de son service, et ne s'entourant que d'ecclésiastiques et de moines pour continuer avec eux la vie monacale, qu'il considérait comme la plus parfaite imitation de la vie apostolique.

Grégoire avait la conscience de sa haute mission. Convaincu qu'il était que le siége de S. Pierre est le rocher sur lequel le Christ a fondé son Église, il s'efforça d'abord de maintenir toutes les Églises particulières dans la dépendance légitime et nécessaire du Saint-Siége; de réconcilier les schismatiques; de vaincre l'erreur et l'opiniâtreté des hérétiques, et, tous les peuples étant appelés au salut en Jésus-Christ, de répandre la lumière de la foi parmi les païens. Quant aux Églises soumises à sa juridiction patriarcale, c'était, en général, le métropolitain qui, en qualité de délégué, exerçait les droits de l'évêque de Rome. Grégoire, en signe de leur plein pouvoir, envoya le *pallium*, introduit par le Pape Symmaque, à ses vicaires, auxquels tous les évêques de la province devaient obéissance, et aux ordres desquels ils devaient se réunir en assemblée provinciale. Mais il ne voulut jamais accepter les cadeaux qu'il était d'usage de faire à la réception du pallium, usage qui lui semblait de la simonie. Il veillait avec rigueur aux droits de la primauté. Dès qu'il apprenait la mort d'un métropolitain, il faisait faire, pendant la vacance du siége, la visite du diocèse par un autre évêque, et exhortait le clergé et le peuple à procéder à l'élection du siége vacant, sous la surveillance du délégué de Rome; l'élection faite, les actes en étaient envoyés au Saint Siége, qui les examinait avec attention, et, en cas de besoin, les annulait. De même qu'il exigeait une stricte obéissance de la part des métropolitains, il veillait avec intérêt au maintien de la dépendance des évêques à l'égard de leurs métropolitains, tout en protégeant

(1) *Voy.* ANGE (château Saint-).



Digitized by Google

ceux-là contre toute décision injuste de la part de ceux-ci, en examinant avec soin leurs plaintes et en attirant à son forum les discussions des évêques entre eux, lorsque le métropolitain ne parvenait pas à les résoudre.

Grégoire ne mettait pas moins d'activité dans l'exercice de ses droits de métropolitain de la province ecclésiastique romaine. La situation politique de l'Italie avait, à cette époque, réagi de la manière la plus nuisible sur la situation de l'Église : partout la vie religieuse était défaillante ; la discipline des couvents et du clergé était ébranlée; les évêques négligeaient leurs devoirs; beaucoup d'églises restaient abandonnées ou ruinées.

A la fin de son pontificat la situation avait tellement changé qu'on put avec raison le nommer le restaurateur de la discipline ecclésiastique. Sa vigilance était extrême à l'égard des mœurs et de l'administration des évêques; il se servait utilement dans ce but des défenseurs ou administrateurs du patrimoine de l'Église romaine, situé dans ces diverses provinces, comme intermédiaires ou exécuteurs de ses volontés. Un grand nombre de sièges épiscopaux ayant été dévastés pendant les guerres des Lombards et leurs évêques chassés, le Pape nommait ces prélats sans siége visiteurs des diocèses, ou recommandait aux autres évêques de les assister dans leurs besoins. Mais surtout il s'appliquait à faire rebâtir les églises ruinées, à défendre et garantir les biens qui leur appartenaient, à ne pas tolérer qu'on les amoindrît ou les aliénât, à moins qu'il ne fût question de racheter des prisonniers ou de convertir des païens.

L'Église romaine possédait alors en Afrique, dans les Gaules, en Sicile, en Corse, en Dalmatie, et surtout dans plusieurs provinces d'Italie, des biens considérables quant à leur étendue et à leurs revenus, qu'on nommait *patrimoine de S. Pierre* et qui consistaient surtout en domaines ruraux, en villages et en troupeaux. Grégoire, au milieu de toutes les difficultés politiques qui l'entouraient, ne négligeait pas le moindre détail relatif à l'administration de ces vastes domaines. Quelle que fût la rigueur du sentiment d'équité qui le guidait en tout, il était un maître plein de bonté et de douceur à l'égard des fermiers qui peuplaient les terres de l'Église romaine, et portait, comme on le voit dans plusieurs de ses lettres, un vif intérêt aux progrès et au bien-être des gens de la campagne.

Le Pape considérait le monachisme comme un des moyens les plus efficaces de restauration de la vie religieuse; aussi fut-il le protecteur et le vrai père des moines. Il favorisait la création des couvents et en dota plusieurs avec les fonds du trésor de l'Église romaine ou compléta la dotation des monastères dont les revenus étaient insuffisants. Il promulgua une foule de prescriptions ayant pour but le maintien et les progrès de la discipline et des mœurs des moines et des religieuses. Il ne cessait de recommander aux évêques de surveiller la discipline monastique, et les blâmait sévèrement lorsqu'il apprenait qu'elle était enfreinte, violée ou négligée; mais il défendait aussi les couvents contre les abus de l'autorité épiscopale, et, à l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs, exemptait certaines maisons de la juridiction des évêques.

Grégoire réussit, en somme, dans ses efforts pour faire rentrer les schismatiques dans l'Église. Il sut amener les évêques d'Afrique à une action commune si énergique, si unanime, que les Donatistes (1) y perdirent de plus en plus leur ancienne et déplorable influence et finirent par disparaître de la scène publique.

(1) *Voy.* DONATISTES.

Digitized by Google

Une grande partie des schismatiques de la haute Italie (1) revinrent également à l'unité, surtout grâce au concours énergique du gouverneur de l'Istrie. Le bon accueil que leur fit le Pape, l'appui que leur prêtèrent l'empereur et les fonctionnaires de l'État, entraînèrent d'autres schismatiques, à l'exemple des premiers, et Grégoire, plus heureux que ses devanciers, vit ce schisme s'évanouir de lui-même.

Ses rapports avec les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, Euloge et Anastase, étaient excellents; c'étaient ses amis personnels; malheureusement il en était autrement du patriarche de Constantinople. Le patriarche *Jean le Jeûneur*, dans un synode de 587, s'était attribué le titre d'évêque universel, ἐπίσκοπος οἰκουμενικός. Grégoire, qui voyait dans cette dénomination non-seulement un orgueil indigne d'un prêtre (il s'appelait lui-même *servus servorum Dei*), mais encore un empiétement sur les droits de tous les évêques et sur la primauté du successeur de S. Pierre, fit, à plusieurs reprises, engager le patriarche à renoncer à ce titre, et, sur son refus réitéré, rompit tout rapport avec lui. Le différend se compliqua lorsque l'empereur Maurice, se décidant tout d'abord et sans examen en faveur du patriarche de Constantinople, voulut que Grégoire se réconciliât avec Jean. Le patriarche mourut sur ces entrefaites (595); mais son successeur, Cyriaque, persévéra dans les mêmes prétentions, malgré les prières et les exhortations amicales du Pape. La controverse subsista, quoique Grégoire la laissât dormir pendant le règne de Maurice. Ce ne fut que lorsque Phocas se fut frayé la route du trône à travers le cadavre de son prédécesseur que Grégoire reprit la discussion, et avec d'autant plus d'énergie que l'opiniâtreté des patriarches de Constantinople prouvait au Pape qu'il ne s'agissait pas d'une simple formule honorifique, et que la conduite de ses adversaires avait une plus grande portée.

Une autre discussion du même genre, mais bien moins importante, eut une fin plus prompte et plus heureuse. Maxime, archevêque de Salone, s'appuyant sur l'amitié de l'empereur, avait, au mépris de l'autorité du Saint-Siége, refusé de se justifier devant le Pape d'une accusation portée contre lui. Grégoire eut à lutter pendant sept années contre le rebelle métropolitain; mais son inébranlable fermeté finit par vaincre l'obstination de Maxime, qui reconnut les droits de suprématie du pontife de Rome.

En général Grégoire, semblable aux Grégoire VII, aux Innocent III, et aux grands Papes qui illustrèrent plus tard le siége de Rome, ne fut jamais retenu dans l'exécution de ses plans ni par la difficulté des circonstances, ni par des considérations personnelles; il se réputait le gardien institué de Dieu pour conserver les saints canons, pour maintenir la discipline de l'Église et défendre les droits de la Papauté.

Mais il rendit des services non moins importants à sa patrie par les efforts qu'il fit pour terminer la guerre avec les Ariens lombards et lui rendre le bienfait de la paix.

Heureusement pour les desseins patriotiques du Pape que Théodolinde, zélée Catholique, demeura sur le trône après la mort de son mari, en 590, et qu'après avoir épousé, suivant le conseil des principaux personnages de l'État, Agilulf, duc de Turin, elle exerça sur son nouvel époux une telle influence qu'il toléra la rentrée de plusieurs Lombards dans le sein de l'Église catholique, et que, s'il n'embrassa pas lui-même la vraie foi, suivant le récit de Paul Diacre,

(1) *Voy.* AQUILÉE.

Digitized by Google

il autorisa du moins les évêques bannis par son prédécesseur à rentrer dans leurs diocèses. Le nouveau roi des Lombards se montra aussi plus disposé que ses devanciers à entrer en rapport pacifique avec les Romains. Malheureusement les infatigables efforts de Grégoire et de Théodolinde échouèrent en majeure partie devant le mauvais vouloir et l'égoïsme des exarques Romain et Callinique. Cependant le Pape eut, avant de mourir, la joie de voir conclure une paix de deux années avec le roi des Lombards, dont le fils fut baptisé dans l'Église catholique.

Grégoire ouvrit la voie à ses successeurs en Espagne comme dans la haute Italie. Il s'était lié d'amitié avec Léandre, évêque de Séville, lorsqu'il était encore apocrisiaire à Constantinople. Ce remarquable prélat réussit à ramener à l'Église catholique Récared, roi des Visigoths ariens (1), et à le mettre en relation avec le Saint-Siége. Grégoire s'empressa d'envoyer en Espagne un légat qui remit le pallium à Léandre, et lutta contre les abus de la simonie et l'élévation des laïques à la dignité épiscopale.

Les rapports que le Pape noua avec le royaume frank furent de la plus haute importance pour l'avenir. Sans doute Grégoire ne recueillit pas plus ici qu'ailleurs les fruits immédiats de son activité; mais toujours peut-on avec raison attribuer à la sagacité de Grégoire d'avoir entrevu combien il importait de s'occuper attentivement des Franks, la plus puissante tribu des Germains, la plus rapprochée de l'Italie, pour préparer au Saint-Siége un puissant appui, en cas de besoin, d'un côté contre la cour de Byzance, dont il avait depuis longtemps reconnu les dispositions hostiles, d'un autre côté contre les usurpations menaçantes des Lombards.

(1) *Voy.* Goths.

Dès 591 Grégoire avait fait part de son élection aux évêques d'Arles et de Marseille; en 595 il entra en rapport direct avec les Gaules. A la demande du roi Childebert, il donna le pallium à Vigile, archevêque d'Arles, l'exhorta à lutter contre la simonie, et engagea tous les évêques de Bourgogne et d'Austrasie à obéir à Vigile comme à leur supérieur, en sa qualité de nonce apostolique. Bientôt après il se mit en communication avec la reine Brunehaut, par l'intermédiaire de l'intendant qui régissait le patrimoine de Rome situé dans la proximité de Marseille. Les paroles flatteuses qu'il adresse à cette princesse, dans ses lettres, montrent combien, dans l'intérêt de l'Église, il tenait à l'amitié de cette femme décriée. Nous ne déterminerons pas jusqu'où il poussa, à cet égard, l'art diplomatique. Dans tous les cas, la justice exige de dire que, d'une part, les crimes dont on a chargé la mémoire de Brunehaut ont peut-être été exagérés ou n'ont été commis que plus tard; que, d'autre part, il est probable que les partisans de cette princesse, avec lesquels Grégoire entra en pourparlers, ne lui firent pas connaître les griefs qui pouvaient s'élever contre cette reine. Grégoire profita de toutes les circonstances pour combattre les abus qui avaient envahi l'Église des Gaules. Cependant les peines qu'il prit à l'égard des farouches Franks qui, quoique baptisés, n'avaient pas abandonné leurs anciennes idolâtries, furent infructueuses, à en juger par les plaintes qu'il renouvelle dans toutes ses lettres aux évêques et aux autres personnages éminents des Gaules. On peut apprécier le zèle et l'activité avec lesquels il surveillait les évêques de cette contrée en lisant sa célèbre épître à l'évêque Sévère, de Marseille, qui, au grand scandale de ses ouailles, avait détruit les images de son église, pour empêcher les abus qu'on en pouvait

Digitized by Google

faire. Il le blâme en lui disant : « Autre chose est d'adorer une image, autre chose est d'apprendre à connaître par une image celui qui est digne d'adoration. Ce que l'Écriture est pour les lecteurs instruits, l'image l'est pour les ignorants, et c'est pourquoi les images sont nécessaires, surtout aux peuples illettrés. » Grégoire encouragea en toutes circonstances à la répression des abus les rois franks, qui exerçaient alors une grande influence sur le clergé et les évêques subordonnés à leur pouvoir. Il ne réussit que médiocrement; aussi se plaignait-il à Brunehaut de ce qu'elle ne punissait et ne réprimait pas les évêques et les prêtres dont la vie n'était pas conforme à leur état, et il la sollicitait vivement d'employer avant tout sa puissance à améliorer la vie cléricale. Ces reproches paternels ne l'empêchaient pas de rester en très-bons termes avec Brunehaut, qui envoya deux grands de sa cour à Rome, en qualité d'ambassadeurs, pour obtenir que le Pape négociât une alliance entre la cour de Byzance et Didier, roi de Bourgogne, complétement dominé par son aïeule (602).

Un autre peuple d'origine germanique qui dut la connaissance de l'Évangile au Pape Grégoire fut le peuple anglo-saxon (1). Le Pape, en montant sur le trône, n'avait pas oublié le projet que depuis longtemps il avait formé pour la conversion de cette nation païenne. Il fit acheter de jeunes Angles, par l'administrateur des domaines de l'Église romaine dans les Gaules, afin de les faire élever et préparer à devenir de futurs missionnaires de leur patrie. Lorsque le roi anglo-saxon de Kent, Édilbert, eut épousé la fille du roi frank Caribert, Berthe, qui s'était réservé comme condition de son mariage la faculté de pratiquer librement son culte, Grégoire envoya, avant que ces jeunes missionnaires anglo-saxons fussent complétement préparés, le prieur du couvent de Saint-André de Rome, Augustin (1), avec plusieurs autres moines, en Angleterre.

L'œuvre de ces missionnaires évangéliques, qui furent parfaitement accueillis à leur passage en France, prospéra si rapidement que Grégoire crut bientôt nécessaire de revêtir Augustin du pallium et de lui confier la primauté de toute l'Église de la Grande-Bretagne. La lettre que le vigilant pontife écrivit au missionnaire était remplie de prescriptions qui témoignaient de sa sollicitude et de sa sagesse. Avec ses conseils il lui envoyait des vases précieux, des ornements d'église, des vêtements pontificaux, des reliques, des manuscrits des saintes Écritures et un certain nombre de moines de son couvent pour lui venir en aide. Cependant, après avoir réfléchi plus mûrement sur l'ordre qu'il lui avait donné dans sa lettre de renverser partout les temples des idoles et les signes du paganisme, craignant qu'une pareille mesure fût plus nuisible qu'utile, il envoya un messager chargé d'une seconde lettre, dans laquelle, modifiant ses premières recommandations, il tenait compte du degré de civilisation et des besoins des barbares qu'il fallait convertir. « Il prescrivait, non plus de renverser les temples, mais d'en rejeter les idoles, d'en asperger les murs avec de l'eau bénite, de construire des autels nouveaux, d'y déposer des reliques, pour arracher de cette manière les temples au culte des démons, et s'en servir au profit de la vraie religion. Le peuple, voyant les temples debout, renoncerait plus facilement à ses erreurs, reconnaîtrait avec moins de peine le vrai Dieu, et viendrait avec plus de confiance assister au

(1) *Voy.* ANGLO-SAXONS.

(1) *Voy.* AUGUSTIN (S.).

Digitized by Google

sacrifice dans le temple où le portaient naturellement les habitudes de son enfance. Il conservait de même l'usage des sacrifices ; seulement il demandait qu'ils fussent offerts avec des formes et dans un esprit chrétiens. En laissant au peuple les solennités extérieures, on l'amènerait d'autant plus aisément aux vraies joies de l'âme. Prendre tout à la fois à des esprits incultes, à des cœurs grossiers, est impossible. Pour arriver au plus haut degré, il faut passer par des échelons intermédiaires, et ce n'est pas d'un saut qu'on peut les franchir. »

Le résultat couronna en effet le plan si sage de Grégoire. L'Église d'Angleterre fut pendant de longs siècles une des Églises les plus dévouées au Saint-Siége, et les fidèles descendants des Anglo-Saxons célèbrent encore la fête de S. Grégoire comme celle de l'apôtre de leur île (1).

Grégoire porta aussi sa sollicitude sur les îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse, pour extirper les restes de paganisme qui s'y étaient perpétués ou qui s'y étaient glissés de nouveau, à l'aide des troubles politiques qui agitaient le monde.

Le Pape fut toujours dirigé par des principes de douceur et d'indulgence dans sa conduite à l'égard des païens. Cependant on ne peut méconnaître que parfois, et notamment pour les sujets de l'Église romaine, il chercha à hâter leur conversion par des moyens purement politiques. Non-seulement il remettait les impôts à ceux qui se faisaient baptiser, mais encore il ordonnait, dans le cas où l'enseignement des idolâtres ne suffirait pas, de contraindre les esclaves par le fouet et la torture à se convertir et de mettre en prison les hommes libres. Hors de là le Pape cherchait, dans son humanité, tous les moyens possibles d'adoucir le malheureux sort des esclaves. Il ne tolérait pas que des esclaves chrétiens tombassent entre les mains des Juifs, et ordonnait, dans ce cas, de racheter ces esclaves aux dépens du trésor de l'Église. Tout esclave juif ou païen qui embrassait le Christianisme devait être affranchi par son maître, et le prix de l'affranchissement payé par l'Église. Il exerçait une stricte justice à l'égard des nombreux Juifs qui s'étaient établis en Italie ; il les protégeait contre toute espèce d'oppression de la part des évêques et contre toute espèce de conversion par la violence.

Le côté le plus difficile de la situation de Grégoire était évidemment celui de ses rapports avec la cour de Byzance. Le Pape tâchait de vivre en bonne harmonie avec l'empereur et faisait preuve de réserve et d'humanité, toutefois en sauvegardant son indépendance, dès qu'une collision avec l'État se présentait, et en maintenant avec force et résolution les droits de l'Église et du Saint-Siége. Il s'efforçait aussi de mettre en mouvement les amis qu'il avait à la cour de Constantinople, et qui exerçaient de l'influence sur l'empereur, pour faire retirer, par leur entremise, des mesures nuisibles à l'Église ou faire réussir ses desseins. Malheureusement les menées hostiles de quelques fonctionnaires égoïstes et ambitieux amenèrent entre l'empereur et le Pape une division qui se perpétua pendant tout le règne de Maurice. De là vint la joie que le Pape ressentit à la nouvelle de la chute de Maurice, précipité du trône par Phocas, qui, à la suite d'une sédition militaire, fit périr l'empereur, ses fils et sa femme. Grégoire, en adressant au nouvel empereur ses félicitations, s'exprima très-durement à l'égard du monarque déchu, remercia Dieu de l'avoir affranchi d'une déplorable servitude et d'avoir rendu à l'Église

(1) *Le Premier Siècle de l'Église anglicane, ou Introduction et consolidation du Christianisme parmi les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne*, par le D. Schrœll, p. 11.

Digitized by Google

des jours de liberté, sous le sceptre d'un prince bienveillant. Le langage du Pape était encore plus emphatique dans la partie de sa lettre relative à l'impératrice *Léontia*. Si l'on ne peut approuver cette conduite d'un Pape d'ailleurs si modéré et si énergique à la fois, et à qui jamais les vues temporelles ne servaient de règle, il faut, en jugeant ici Grégoire, comme dans ses rapports avec Brunehaut, dire à sa décharge que le langage qu'on adressait alors à la cour de Byzance, et auquel il fallait que, dans cette circonstance, le Pape se pliât jusqu'à un certain point, était d'une exagération tout asiatique, et que Grégoire pouvait d'autant plus espérer s'entendre avec Phocas que cet empereur, dans le commencement de son règne, et tant que *vécut le Pape* Grégoire, fit preuve d'une *équité* inconnue sous ses prédécesseurs.

Si le résumé que nous venons de faire de l'infatigable activité de Grégoire, de son dévouement aux intérêts de l'Église et de la hauteur de ses vues, nous remplit de respect et d'admiration, ce respect augmente quand on se rappelle que, pendant son pontificat, ce Pape fut continuellement infirme, et qu'à dater de 599 ses douleurs furent telles qu'il ne put se lever pendant plusieurs années. Mais les plus cuisantes douleurs ne pouvaient ralentir son zèle, amortir son activité, et il continuait de son lit à régir l'Église et à exercer son autorité dans les affaires politiques de l'empire.

Toutefois cette vie pénible finit par le lasser; il aspira après la délivrance, et, le 12 mars 604, il mourut, ayant régné treize ans, six mois et dix jours. Son corps fut inhumé dans Saint-Pierre, à côté de Léon Ier, de Gélase et d'autres de ses illustres prédécesseurs. Une partie de ses reliques fut envoyée au couvent de Saint-Médard, à Soissons; son chef fut porté dans un couvent de Sens. L'Église, qui l'a placé au nombre des saints, célèbre sa mémoire le jour de sa mort; l'Église grecque le vénère également. La description que Jean Diacre, du neuvième siècle, nous donne de l'extérieur de la personne de ce Pape, d'après une image qu'il en avait vue dans une niche du couvent de Saint-André de Rome, et qui remontait probablement au temps de Grégoire, son front élevé, son nez corbin, son menton prononcé, nous donne le profil bien caractérisé d'un vrai Romain, tel que se montra Grégoire par la persévérance et la ténacité de sa volonté et les autres qualités de sa nature dominatrice. Du reste, autant il était sévère et inflexible quand il s'agissait de faire triompher ses principes, autant il avait de condescendance envers les pénitents, autant il était facile et bienveillant envers les faibles et ceux qui souffraient. Il exerçait l'hospitalité d'une manière si large qu'une foule de légendes aimables se rattachèrent plus tard à ce trait de son caractère. Quant à son érudition et à son savoir, ses contemporains et le moyen âge proprement dit les ont exagérés. Toutefois, si nous trouvons hors de mesure la louange d'Ildephonse de Tolède, disant : Grégoire a surpassé S. Antoine en sainteté, S. Cyprien en éloquence, S. Augustin en sagesse, *Gregorius vicit sanctitate Antonium, eloquentia Cyprianum, sapientia Augustinum*, et si nous sommes au contraire obligés de reconnaître qu'il est bien en arrière de S. Augustin et des autres grands docteurs de l'Église quant à la profondeur et à l'originalité du génie, nous devons constater qu'il était plus qu'à la hauteur de son temps sous le rapport scientifique. De même que, sous l'influence de circonstances très-défavorables, l'époque où vécut S. Grégoire n'était nullement productive et avait peine à conserver ce que les siècles antérieurs avaient ac-

Digitized by Google

quis, de même le mérite scientifique de Grégoire consista surtout à s'approprier et à mettre en pratique les idées de S. Augustin et des autres docteurs de l'antiquité (1). Aussi se trouve-t-il, sous ce rapport, à la limite de l'antiquité gréco-romaine qui s'écroule et du moyen âge germanique qui commence à poindre. Comme tout homme, même le plus grand génie, paye son tribut à son temps, ainsi S. Grégoire reflète son siècle dans ses ouvrages, alors même que sous bien des rapports il s'élève fort au-dessus de ses contemporains; de là aussi la grande considération que ses écrits acquirent dans cette période de décadence. Nous en voyons une preuve dans la légende selon laquelle le Saint-Esprit apparaissait à S. Grégoire sous la forme d'une colombe, se reposait sur sa tête, et lui inspirait les pensées et les paroles de ses livres.

Si Grégoire ne possédait pas une grande sagacité critique, c'est un défaut commun à son temps et à tout le moyen âge. On ne peut pas s'étonner non plus qu'avec sa direction éminemment pratique il ait attaché peu d'importance à l'antiquité grecque et romaine. Cependant il ne méprisait pas la science païenne et l'érudition classique à ce point qu'on puisse attribuer une grande valeur au récit de Jean de Salisbury, par exemple, qui prétend qu'il fit brûler les livres de la bibliothèque palatine et l'histoire de Tite-Live, ceux-là afin d'accroître l'autorité des saintes Écritures et le zèle pour les lire, celle-ci afin d'ébranler la superstition païenne qui s'appuyait sur les miracles racontés par l'historien romain. Il faut considérer de même comme une pure légende le récit de l'Anglais Polyhistor qui raconte que Grégoire sauva des flammes de l'enfer l'empereur Trajan par un torrent de larmes.

On attribue une foule d'écrits à S. Grégoire le Grand. L'authenticité de quelques-uns de ces ouvrages n'est pas à l'abri du doute; d'autres sont certainement interpolés. Son livre le plus important est celui qui est intitulé : *Expositio in beatum Job, seu Moralium libri XXXV*. Grégoire l'avait composé lorsqu'il était encore apocrisiaire ou nonce apostolique à Constantinople, à la prière de ses amis et surtout de Léandre, évêque d'Espagne, qui se trouvait alors dans la résidence impériale comme député du roi des Visigoths; mais il ne l'acheva qu'après son élévation au trône pontifical. Quoique, dans cet ouvrage, dédié à son ami Léandre, il s'efforce de donner une explication à la fois historique, allégorique et morale, le commentaire historique devait être nécessairement défectueux, S. Grégoire n'ayant pas les connaissances philologiques nécessaires; car s'il connaissait la langue grecque, il ignorait la langue hébraïque. En revanche les deux autres interprétations sont tellement étendues qu'on peut regarder cet ouvrage comme un répertoire universel de morale. Il jouit longtemps d'une grande autorité. Il en fut fait très-souvent des *excerpta* : tels furent ceux de Patérius, disciple de Grégoire, et du célèbre abbé de Cluny, S. Odon. Au neuvième siècle l'abbé Notker, dit-on, le traduisit en allemand, et, vers le onzième, Grimoald en espagnol. Il fut imprimé pour la première fois à Rome en 1475, souvent, depuis lors, en plusieurs endroits et en différents temps.

Un second ouvrage excellent est la *Regula pastoralis*, qu'il composa au commencement de son pontificat, en réponse aux reproches que lui avait adressés Jean, archevêque de Ravenne,

(1) *Voir*, là-dessus, Néander, *Histoire universelle de la Religion et de l'Église chrétienne*, III, 286

Digitized by Google

d'avoir voulu se soustraire par la fuite à son élévation au trône pontifical.

L'autorité de ce livre, qu'on lit encore avec intérêt et profit, devint si grande qu'au moyen âge il avait presque une valeur canonique. Dès 602 l'empereur Maurice le fit traduire en grec par Anastase, patriarche d'Antioche. Alfred le Grand en fit une version anglo-saxonne. En 806 le concile de Mayence déclara que, après la sainte Écriture et les canons, c'était le livre le plus utile à la direction des fidèles, et la même année, au concile de Reims, il fut lu aux prêtres pour leur servir de règle et d'encouragement. La première édition latine parut à Strasbourg (1496). En 1827 Felner en fit paraître une traduction allemande.

Après ces deux ouvrages capitaux viennent les *Homélies sur Ézéchiel et sur une série de leçons de l'Évangile.* Les 22 homélies sur des passages obscurs de la première et de la dernière partie d'Ézéchiel furent prononcées devant le peuple romain et à sa demande, pendant la triste guerre des Lombards, qui fit cruellement souffrir Rome à cette époque; huit ans plus tard, Grégoire les revit et les publia, avec une dédicace à Marinianus, archevêque de Ravenne. L'interprétation allégorique, s'appuyant sur les explications de S. Jérôme, domine ici comme dans le Commentaire sur Job.

Quant aux quarante homélies sur les leçons de l'Évangile, les vingt dernières furent prononcées devant le peuple, pendant la messe, en différents temps. Grégoire était un prédicateur très-zélé. Comme il se plaignait que les évêques de son temps négligeassent la prédication pour l'administration des affaires extérieures de l'Église, il s'accusait lui-même de ne pouvoir annoncer, aussi souvent qu'il le voulait et qu'il le devait, la parole de Dieu, par suite de la multitude des occupations que lui imposait sa charge. Aussi, afin de parler au peuple, même de son lit de douleur, il dicta les vingt premières homélies, qu'on lut ensuite aux fidèles. Ces homélies renferment, comme les autres ouvrages de Grégoire, à côté de beaucoup de recherche, des pensées fortes et des avis pleins de cœur. Une édition en parut en 1509 à Anvers. On y a ajouté, dans cette édition et dans toutes les suivantes, le sermon de pénitence prêché par le Pape durant la grande peste de Rome.

*Libri IV dialogorum de Vita et Miraculis Patrum Italicorum, et de æternitate animarum*, écrits en 593 ou 594, à la demande de plusieurs de ses amis, sous forme de dialogue avec le diacre Pierre, d'après les dates historiques que lui avait communiquées Maximien, évêque de Syracuse. La diversité de style qu'on remarque dans ce livre et qu'explique la diversité des sujets traités, les nombreux récits de miracles qui avoisinent souvent la légende, firent souvent douter de l'authenticité de cet ouvrage autrefois très-répandu; mais ce fut à tort, car elle est constatée par une masse de preuves extérieures. Nous avons à peine besoin de rappeler, nous ne réfuterons certainement pas l'assertion des biographes modernes qui prétendent que l'Église catholique doit à ces Dialogues la doctrine du Purgatoire. L'abbé de Cluny fit également des extraits de cet ouvrage, et il fut traduit en grec par le Pape Zacharie, en anglo-saxon par le roi Alfred.

*Registri epistolarum libri XIV, sive rerum a Gregorio gestarum Monumenta.* Collection des lettres de ce Pape, ordonnée par lui-même d'après les années de son pontificat. Il y en a 844, presque toutes authentiques, et elles sont d'un grand prix pour l'histoire profane et ecclésiastique de ces temps, à cause de la foule de personnes auxquelles elles furent adressées. Il en a

Digitized by Google

paru une traduction allemande à Augsbourg en 1807, en 6 volumes.

Parmi les *livres liturgiques* qui portent le nom de S. Grégoire, il n'y a de certain et d'authentique que le *Liber Sacramentorum* et l'*Antiphonarius*, quoiqu'on y ait ajouté plus tard quelques suppléments, tandis que le *Benedictionale* n'est certainement et le *Liber responsalis* n'est probablement pas de lui. Quant aux travaux de S. Grégoire relatifs à la liturgie ecclésiastique, nous renvoyons aux articles CANONS et LITURGIE.

On sait que ce Pape passe pour le père du chant choral, et qu'on lui attribue l'introduction du plain-chant, *cantus firmus*, qui en fait la base. Nous traitons cette question à l'article MUSIQUE CHRÉTIENNE. Le moyen âge avait une telle opinion du mérite des travaux de S. Grégoire à cet égard qu'on croyait que Dieu même lui avait inspiré la musique. Grégoire, pour introduire dans la pratique ses principes musicaux et en garantir la conservation, fonda à Rome une école de chant dans laquelle on recevait et élevait de jeunes garçons, et qu'on nomma pour ce motif *Orphanotrophium*. Le Pape la dota de biens-fonds pour assurer sa durée. Malheureusement, les événements politiques la firent tomber pendant un certain temps; mais elle fut relevée plus tard et servit de modèle, notamment à Charlemagne, pour des établissements du même genre.

La poésie n'était pas non plus étrangère à Grégoire le Grand, comme le prouvent les neuf hymnes religieux qu'on a de lui, qui sont remarquables par la simplicité et l'élévation de la pensée. Ils furent probablement, suivant l'usage du temps, accompagnés d'une mélodie due à l'auteur des paroles.

Les *Commentaires sur le Ier livre des Rois et le Cantique des cantiques*, attribués à S. Grégoire, sont d'une authenticité très-douteuse, tandis que les Explications des Psaumes de la Pénitence et la *Concordia quorumdam testimoniorum Sacræ Scripturæ* sont évidemment interpolés. Plusieurs autres écrits, attribués par d'anciens auteurs à Grégoire, ont été perdus.

Les *Œuvres complètes* de S. Grégoire ont été imprimées pour la première fois à Lyon en 1516 et à Paris en 1518. Plus tard, d'après les ordres de Sixte V, l'évêque Pierre Tossianensis, de Vénuse, en fit paraître une édition en 6 vol. in-fol., 1588-93. Après une foule d'autres éditions, parmi lesquelles on distingue l'édition critique de Pierre Gussanville (Paris, 1675), les Bénédictins de Saint-Maur en publièrent une à Paris (1705, 4 vol. in-fol.) : c'est la meilleure de toutes. Gallicioli en fit une réimpression en 17 vol. in-4° à Venise, 1768 sq.

La principale source de la biographie de S. Grégoire se trouve dans ses écrits et surtout dans ses lettres. Paul Diacre et Jean Diacre nous ont laissé, dans les biographies de ce grand Pape, des détails plus nombreux que ceux qu'on trouve dans les auteurs contemporains et un peu postérieurs, tels que S. Grégoire de Tours, Bède le Vénérable, Paul Varnefried. Parmi les travaux qu'on publia plus tard à ce sujet, les suivants méritent d'être cités : le P. Maimbourg, *Hist. du pontificat de S. Grégoire le Grand*, Paris, 1686; D. Sammarthe, *Histoire de S. Grégoire le Grand, Pape et docteur de l'Église, tirée principalement de ses ouvrages*, Rouen, 1697; F. del Pozzo, *Istoria della vita e del pontificato di S. Gregorio M., Papa et dottore della Chiesa*, Rome, 1758; Graesse, dans son *Manuel de l'Histoire littéraire*, I, 2, 169 sq., a indiqué une foule de dissertations sur Grégoire. Dans les temps les plus modernes ont paru les biographies de S. Grégoire, par Margraff, *de Gregorii I M. vita*, Berol., 1845; et Lau,

Digitized by Google

*Grégoire le Grand, sa vie et sa doctrine*, Leipzig, 1845. Cf. aussi l'article de Desportes-Bocheron dans la *Biogr. univ.* de Michaud, 1817, t. XVIII, p. 378.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE II** (S.) naquit, en 669, à Rome, et fut dès son enfance élevé dans le palais patriarcal de Latran, sous les yeux des Papes. Il fut ordonné sous-diacre et nommé *secellarius* par le Pape Sergius. Plus tard il accompagna le Pape Constantin à Constantinople, où il se distingua, dit Anastase, par l'érudition et l'habileté avec lesquelles il répondit à plusieurs questions que lui proposa l'empereur Justinien. Après la mort de Constantin il fut élevé sur le Saint-Siége le 19 mai 715; il l'occupa avec une énergie extraordinaire pendant près de seize ans. Il fit preuve spécialement de la vigueur de son caractère dans la controverse des images (1). Lorsque le Pape reçut de l'empereur Léon III l'ordre d'abolir les images qui représentaient le Christ et les saints dans tous les lieux soumis à son obéissance, son refus fut immédiat et péremptoire. Une sédition éclata dans Rome; la bourgeoisie refusa l'impôt à l'empereur, et fit éprouver divers échecs à la petite armée de l'exarque. Luitprand, le vigoureux roi des Lombards, résolut alors de mettre à profit la division qui régnait entre l'empereur, le Pape et les Romains, pour réaliser, sous le prétexte de défendre l'orthodoxie, le plan depuis longtemps conçu de conquérir toute l'Italie. Il s'empara de Ravenne et d'une grande partie de l'exarchat; les Grecs ne demeurèrent en possession que de la Vénétie et de Naples. Mais le Pape, s'apercevant que les Lombards menaçaient aussi Rome, et craignant plus leur voisinage que celui de la cour de Byzance, s'adressa au duc de Vénétie, en le priant d'assister l'exarque et d'essayer, de concert avec ce dernier, de reconquérir l'exarchat, que l'impie nation des Lombards avait injustement enlevé à ses fils, les empereurs Léon et Constantin. Il noua, en outre, secrètement une alliance, qui demeura infructueuse pour le moment, avec Charles Martel, afin de mettre les armes des Franks en mouvement contre les Lombards. Cependant l'empereur continuait à exercer sa fureur iconoclaste. Il déposa le pieux et orthodoxe Germain, patriarche de Constantinople, qui refusait d'exécuter l'ordre donné par le conseil d'État de rejeter toutes les images des églises, et, après avoir maîtrisé d'une manière sanglante, dans Constantinople, une sédition populaire soulevée à propos de la destruction de quelques images, il prescrivit à l'exarque d'exécuter en Italie, et surtout à Rome, son édit relatif à l'abolition de cette prétendue idolâtrie. Grégoire II sut opposer une vigoureuse résistance. Il échappa aussi à deux tentatives d'assassinat dont on accusa les exarques de Ravenne. Mais sa position devint des plus difficiles lorsque l'exarque parvint à s'entendre avec le roi des Lombards et à s'unir à lui contre Rome. Déjà les armées ennemies étaient campées entre le Tibre et le Vatican lorsque Grégoire II, accompagné de quelques prêtres et de quelques Romains de marque, se rendit dans le camp de Luitprand, et parla avec une telle force et une telle autorité au roi des Lombards que celui-ci se jeta à ses pieds, assura aux Romains sa protection, et fit au tombeau de S. Pierre l'offrande de son manteau, de son épée, de sa couronne, et d'autres cadeaux précieux.

Grégoire prouva, vers la même époque, sa grande prudence en faisant avorter le plan qu'on avait formé dans l'Italie centrale, au seul profit des Lom-

(1) *Voy.* IMAGES (controverse des).

Digitized by Google

bards, d'opposer aux Byzantins un empereur italien. Quoique le Pape se mit du côté de l'empereur dans cette circonstance, il fut inébranlable dans le maintien de son indépendance ecclésiastique; on en voit les preuves dans le langage merveilleusement hardi qu'il tint à l'empereur Léon l'Isaurien, en lui écrivant deux lettres parvenues jusqu'à nous, qu'il termine l'une et l'autre en demandant au ciel de faire retomber sur la tête de l'empereur, au cas où il continuerait à poursuivre la destruction des images dans Rome, le sang que cette persécution ferait couler. En outre il convoqua à Rome un concile qui condamna l'hérésie des iconoclastes et confirma la doctrine catholique.

Grégoire fut plus heureux dans ses efforts pour établir et organiser l'Église en Germanie. En 719 il chargea le moine anglais Winfried de convertir les Teutons encore païens. En 723, ayant appris par un fidèle message le succès des travaux du saint missionnaire, il le rappela à Rome, le nomma évêque de l'Allemagne, sans toutefois lui assigner encore de résidence fixe. Le serment de fidélité que Winfried, nommé alors Boniface par le Pape, prêta au souverain Pontife est célèbre dans l'histoire. L'Église d'Allemagne ayant été fondée par la sollicitude de l'Église romaine, il était juste et raisonnable que cette Église fût subordonnée au Saint-Siége, comme les autres provinces immédiatement soumises à sa juridiction. Sans doute beaucoup d'écrivains allemands, égarés par un faux patriotisme, ont reproché au Pape, ainsi qu'à l'apôtre de la Germanie, d'avoir empiété sur les droits de la nationalité allemande; mais le reproche est de toute injustice, car on peut démontrer que le lien mystique qui unit l'Église romaine à l'Église germanique fut des plus avantageux pour l'Allemagne, non-seulement au point de vue religieux, mais au point de vue politique. Grégoire II remit à Boniface, avant son départ, plusieurs lettres de recommandation au duc des Franks, Charles Martel, aux évêques, au clergé, aux grands d'Allemagne, au peuple et aux princes de Thuringe et aux communautés de Hesse, que Boniface avait converties deux ans auparavant. On voit combien Grégoire mettait d'importance à l'œuvre de la mission germanique dans le capitulaire (1) qu'il envoya à Boniface, à la suite d'un rapport de cet évêque adressé au Pape entre 724 et 726 (2).

L'activité de Grégoire s'étendit encore sur d'autres régions de la Chrétienté. Elle mit un terme au schisme né dans l'Église d'Irlande au sujet de la Pâque, schisme que les Papes ses prédécesseurs avaient vainement tenté d'abolir, et entretint une active correspondance avec l'Angleterre. C'est sous son pontificat qu'Ina, le vaillant et sage roi de Mercie, qui fit un voyage à Rome après un brillant règne de trente-sept ans, pour veiller et prier au tombeau des Apôtres, fonda le collége des Anglais à Rome (3).

Grégoire II, digne successeur de Grégoire le Grand, mourut le 10 février 731. L'Église, qui le compte parmi les saints, célèbre sa fête le 13 février.

Ce Pape, qui était un ami et un fervent protecteur du monachisme, rebâtit la célèbre abbaye des Bénédictins du mont Cassin, qui avait été ravagée par les Lombards, lui donna pour supérieur S. Pétronix, sous la direction duquel elle parvint à une haute prospérité et devint une pépinière d'hommes remarquables. Grégoire restaura aussi les murailles de Rome et bâtit des couvents près

(1) Voir *la Vie de S. Boniface*, par Seiters, p. 213.

(2) *Voy.*, en général, sur les rapports entre Grégoire et Boniface, l'article BONIFACE.

(3) *Voir* Lingard, *Hist. d'Angleterre*, et l'article ANGLO-SAXONS.

Digitized by Google

des églises de Saint-Paul et de Sainte-Marie-Majeure. Enfin ce fut sous son pontificat que parut le *Liber diurnus Pontificum Romanorum*, publié par le P. Garnier, Jésuite (1), recueil de formules suivant lesquelles sont rédigés les pièces et documents de la chancellerie apostolique, et qui sont fort importantes pour l'histoire de l'administration des affaires romaines.

Sur les lettres de Grégoire II, voyez Fabricius, *Bibl. Lat. med. et inf. æt.*, éd. Mansi, t. III, p. 88, et Graesse, *Manuel de l'Hist. littér.*, t. II, P. I, 135. Cf. *Anastasii Biblioth. vita Gregor. II*, dans Muratori, *Rerum Ital. Script.*, t. III, p. I, 154 sq.; Amaury Auger, Frodoard, Muratori, l. c. III, 2, 67 sq.; Pagi, *Breviarium, historico-chronologico-criticum Pontificum Romanorum gesta, etc., complectens*, t. I, p. 511 sq.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE III** (S.), Syrien d'origine, fut élu Pape immédiatement après la mort de Grégoire II, mais ne fut consacré que trente-cinq jours plus tard, parce que l'exarque de Ravenne hésita à donner l'approbation qu'on lui demandait pour une élection qui lui déplaisait. Grégoire, qui parlait aussi bien le grec que le latin, qui était éloquent, plein de zèle pour le maintien de la foi, bienfaisant et doux, se signala, comme son prédécesseur, dans la controverse des images. Il envoya un ambassadeur à Constantinople avec une lettre qui exhortait l'empereur, dans un langage très-ferme, à se désister de toute persécution. L'ambassadeur, craignant la colère de l'empereur, n'osa pas remettre la lettre. Il fut renvoyé une seconde fois, et fut arrêté en route par les Grecs qui le retinrent en Sicile. Alors le Pape convoqua à Rome un concile (732) qui confirma d'une manière très-nette et très-positive les antiques traditions, et menaça de l'excommunication ceux qui oseraient entraver ou profaner le culte des images. En même temps il fut résolu qu'on enverrait un second ambassadeur à l'empereur avec une lettre d'avertissement. Lorsque l'empereur vit l'attitude énergique du nouveau Pape, il eut recours à la violence; il envoya une puissante armée occuper l'Italie, mais une tempête de la mer Adriatique la dispersa complétement. L'empereur se dédommagea de cette perte en causant au Saint-Siége d'autres préjudices notables, en lui retirant les revenus des domaines ecclésiastiques de la Sicile et de la Calabre, en détachant de la juridiction immédiate du Saint-Siége les métropoles d'Illyrie, d'Épire, d'Achaïe et de Thessalie. Le Pape n'en demeura pas moins ferme et inflexible à l'égard du despote de Byzance; il fit placer en grande pompe dans Saint-Pierre de magnifiques statues du Christ et des Apôtres, de la sainte Vierge et des autres vierges honorées par l'Église, et envoya une troisième lettre pleine d'énergie, avec une nouvelle ambassade, à Léon, pour le détourner de la guerre impie qu'il faisait aux images. Cependant Luitprand s'avançait vers Rome, qui était privée de tout moyen de défense. Grégoire III expédia une ambassade à Charles Martel (1) pour lui remettre les clefs du tombeau de saint Pierre et le supplier de venir en aide au Pape contre les Lombards et l'empereur de Byzance (2). On ne connaît pas la réponse de Charles Martel; cependant il paraît qu'elle fut favorable et que sa prompte mort l'empêcha seule de réaliser sa promesse. D'un autre côté, Luitprand ayant levé le siége de Rome, on peut en conclure que le maire du palais frank, auquel le Pape avait trans-

(1) *Voy.* GARNIER.

(1) *Voy.* CHARLES MARTEL.

(2) Cf. les deux lettres du Pape dans Muratori, l. c., III, 2, 75 sq.

Digitized by Google

féré le patriciat de Rome, était entré en négociation avec le roi des Lombards en faveur du Saint-Siége.

Boniface, qui, immédiatement après l'élévation de Grégoire, lui avait adressé une ambassade pour le prier de lui accorder, ainsi qu'à ses collègues, la même confiance que le Pape défunt, reçut le pallium et fut nommé archevêque.

Grégoire III mourut le 28 novembre 741, *sanctitate præstans*, dit le Martyrologe romain. C'est ce jour-là que l'Église célèbre sa fête. Peu de temps avant sa mort, la mémoire établie par Boniface IV, le 13 mai, en l'honneur de la sainte Vierge et de tous les martyrs, fut changée en celle de *la Toussaint*, et le 1er novembre fut destiné à la commémoration des défunts (1). On peut, quant aux *Lettres* de Grégoire et aux *Excerpta ex Patrum dictis canonumque sententiis*, qu'on lui attribue, comparer Fabricius, *Bibl. Lat. med. et inf. ætatis*, ed. Mansi, t. III, p. 89. Voy. en outre trois *Vies de Grégoire* par Anastase, *Bibl.*, Amaury Auger et Frodoard, dans Muratori, l. c., III, I, 158 sq.; III, 2, 70 sq.—Pagi, I, 534 sq.; Gfrörer, *Hist. de l'Égl.*, 119 sq., 489 sq.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE IV**, Romain, fut élu Pape par le clergé et le peuple de Rome immédiatement après la mort de Valentin, qui était décédé en septembre ou au commencement d'octobre 827, après un pontificat de quarante-deux jours; mais Grégoire ne fut consacré qu'à la fin de cette année ou au commencement de l'année suivante, après que l'ambassadeur frank eut examiné l'élection et reçu le serment de fidélité du nouveau Pape.

Son pontificat est remarquable parce qu'il fut témoin de la chute et de la dissolution du grand empire frank. La guerre ayant éclaté, en 833, entre Louis le Debonnaire et ses trois fils aînés, Grégoire IV se rendit en France pour intervenir en pacificateur entre les partis. Les fils de Louis ayant exploité à leur profit le séjour de Grégoire dans le camp de Lothaire, comme si par cette présence le Pape, dont la voix avait une immense importance, avait approuvé leur conduite, Louis se hâta de convoquer les évêques, le ban et l'arrière-ban des provinces qui lui étaient restées fidèles, à la diète de Worms. Les évêques réunis dans cette ville reçurent du Pape une lettre dans laquelle, sous menace d'excommunication, il leur ordonnait de venir le rejoindre, pour délibérer avec lui sur les intérêts de l'Église, dont la paix de l'empire et le maintien de la loi de succession de 817 étaient la condition. Au lieu d'obéir à l'ordre du Pape, les évêques menacèrent de le déposer, et Grégoire fut d'abord effrayé. Cependant il se remit, et répondit résolûment aux évêques qu'ils avaient grossièrement outragé le siége de S. Pierre par leurs menaces insensées; que ce n'était pas lui qui avait jugé l'empereur, que c'était ce prince qui s'était jugé lui-même en commettant des actes dignes de l'excommunication; que tout le malheur provenait des changements apportés par l'empereur à la loi fondamentale de 817. En même temps il leur renouvelait l'assurance que le rétablissement de la paix entre le père et le fils était le but de son voyage. Malgré les efforts du Pape, les armées des deux partis étaient près d'en venir aux mains en juin 817, près de Colmar, lorsque le Pape parut au camp de l'empereur, pour négocier avec lui. Il fut reçu froidement et sans les honneurs accoutumés. Ses efforts furent infructueux, et au bout de quelques jours, le 18 juin, il fut renvoyé du camp par Louis. Mais l'opinion publique ayant abandonné l'empereur, et l'ayant obligé à se livrer, lui, sa famille et le jeune

(1) *Voy.* TOUSSAINT (fête de la).

Digitized by Google

Charles, à Lothaire, Louis le Germanique et Pepin d'Aquitaine ayant atteint leur but et étant rentrés chez eux, le Pape retourna de son côté à Rome. En 841, Louis le Bavarois et Charles d'Aquitaine s'étant tournés contre leur frère aîné Lothaire, Grégoire envoya George, archevêque de Ravenne, au delà des Alpes pour apaiser cette lutte fratricide; mais, d'après le récit de Prudence de Troyes, Lothaire retint ce prélat, et ce ne fut qu'après la bataille de Fontanet que l'archevêque, libéré par les mains des frères victorieux, put revenir à Rome (1).

Grégoire IV confirma l'érection de Hambourg en archevêché, due à l'initiative de Louis le Débonnaire. Il nomma S. Ansgar (2) légat dans le Nord, lui donna le pallium, et subordonna à son diocèse, outre les Scandinaves, les Slaves du Nord, de telle façon, toutefois, que les droits d'Apôtre du Nord, transférés par Pascal Ier à Ebbon, archevêque de Reims, fussent réservés.

La fête de la Toussaint, introduite en Italie et en Angleterre par Grégoire III, fut, à la demande de Grégoire IV, étendue par Louis le Débonnaire à toutes les Églises frankes.

Lorsque les Sarrasins se furent emparés par trahison de la Sicile, ils envahirent peu à peu les rivages voisins de l'Italie, et occupèrent en 842 Bari, poussant leurs bandes jusque vers Rome. Grégoire IV, à cette occasion, releva de ses ruines Ostie, la fortifia, et la nomma Grégoriopolis. Ce Pape mourut en 844 (3).

(1) *Voir* Gfrœrer dans son *Histoire des Carolingiens franks de l'Est et de l'Ouest*, I, 22 sq., qui fait prendre à Grégoire IV parti pour Lothaire contre Louis le Germanique et Charles le Chauve, comme, dans son *Histoire de l'Église*, III, 765 sq., il fait prendre parti à Grégoire pour les fils contre le père.

(2) *Voy.* ANSGAR (S.).

(3) Cf. *Rome chrétienne*, par Eugène de la Gournerie.

Voyez, sur ses lettres, Fabricius, *Bibl. Lat. med. et inf. ætat.*, ed. Mansi, t. III, 89 sq.; en outre, Anast., *Bibl.*; Amaury Auger, dans Muratori, l. c., III, P. I, 221 sq.; III, P. 2, 289; Pagi, t. II, 46 sq.; Labbe, *Conc.*, VII; *Miscellanea* de Baluze; Mabill., *Sæc. IV, Benedict.* BRISCHAR.

**GRÉGOIRE V.** Après la mort de Jean XV, le clergé, le sénat et le peuple de Rome envoyèrent des députés à Othon III, qui campait près de Ravenne, pour le prier de leur désigner celui qu'il considérait comme le plus digne d'être élevé au siége apostolique. Othon désigna un des chapelains de sa suite, Brunon, fils d'Othon, duc de Carinthie, et petit-fils de Luitgarde, fille d'Othon Ier, jeune homme de vingt-quatre ans, qui, accompagné par Willigis, archevêque de Mayence, et Adelbold, évêque d'Utrecht, jusqu'à Rome, y fut proclamé, par le clergé et le peuple, successeur de S. Pierre, et sacré le 3 mai 996, sous le nom de Grégoire V. Quelques jours plus tard Othon III entra dans Rome et fut couronné par son parent. A la suite de ces solennités il y eut un concile auquel assistèrent le Pape, l'empereur, beaucoup d'évêques italiens et allemands et des dignitaires séculiers. Othon III, avant de quitter Rome, voulut mettre le Pape à l'abri des menées de Crescence (1). Il le fit comparaître devant son tribunal, le condamna à l'exil, lui fit grâce, à la demande du Pape, et vraisemblablement le réinstalla dans ses fonctions de consul ou de préfet de Rome, fonctions dont il avait déjà abusé pour opprimer successivement plusieurs Papes.

Mais le pontificat du jeune Grégoire ne demeura pas longtemps paisible. La haine du peuple contre l'étranger, haine que redoublait la tyrannie des commissaires impériaux, dont on rendait le

(1) *Voy.* CRESCENTIUS OU CRESCENCE.



Digitized by Google

Pape responsable, permit à Crescence de réaliser les plans auxquels il n'avait pas renoncé et de s'emparer de la ville de Rome. Il se mit en communication avec Jean Philagathos, archevêque de Plaisance, originaire de la basse Italie (Grande Grèce), qui, deux ans auparavant, avait été envoyé par l'empereur d'Allemagne à la tête d'une ambassade à Constantinople, et qui jouissait d'un grand crédit auprès de l'impératrice Théophanie. Abondamment pourvu d'argent, à son retour d'Orient, et, à ce qu'il paraît, comptant sur l'assistance des Grecs, il se retira en un lieu de sûreté, pour y attendre l'explosion d'un soulèvement. En effet, ce soulèvement eut lieu au commencement de 997. Les fonctionnaires impériaux furent emprisonnés par les Romains révoltés, et le Pape, dépouillé de tout, ne parvint qu'avec peine à se sauver de Rome. Crescence et le peuple élevèrent à sa place au Saint-Siége, sous le nom de Jean XVI, l'archevêque de Plaisance, qui avait, à ce qu'il paraît, promis aux Byzantins de leur restituer l'empire d'Occident.

Grégoire V rendit compte de la sédition à l'empereur, alors occupé à faire la guerre aux Esclavons, et en même temps convoqua les évêques de la haute Italie à une réunion à Pavie. Ce synode prononça la suspension de tous les évêques qui avaient pris part à la déposition illégale d'Arnoul, archevêque de Reims. Robert, roi de France, qui, après avoir répudié sa première femme et avoir épousé Berthe, veuve d'un comte Othon, ne voulait pas, malgré les avertissements du Pape, se séparer d'elle, fut appelé à faire pénitence et menacé d'excommunication, ainsi que les évêques qui avaient consenti à ce mariage, au cas où il refuserait de se soumettre. Enfin, après plusieurs autres affaires dont s'occupa le concile, Crescence fut anathématisé comme usurpateur de l'Église romaine. A peine ces mesures étaient-elles prises que Grégoire V reçut la nouvelle de l'installation de l'antipape; il prononça également contre lui la sentence d'excommunication, de concert avec les évêques. Le jeune pontife avait montré une grande énergie et une véritable intrépidité dans ces circonstances critiques, qui ne l'empêchèrent pas de s'occuper de l'Allemagne et d'appeler à comparaître devant lui, sous peine de suspense, et quoiqu'il fût l'ami de l'empereur, l'archevêque de Magdebourg, Giselher, qui, après avoir abandonné son évêché de Mersebourg, s'était criminellement élevé au siége archiépiscopal de Magdebourg.

Grégoire V, après avoir attendu le reste de l'année des secours d'Allemagne, en demeurant dans la haute Italie, se réunit à la fin de décembre à l'empereur à Pavie, et le suivit dans sa marche contre Rome. Crescence, en apprenant l'arrivée des Allemands, s'était réfugié au château Saint-Ange (1), tandis que l'antipape s'était enfermé dans une tour hors des murs de la ville. Il y fut atteint par un comte Berthilon, de Brisgau, que l'empereur avait expédié à sa poursuite, cruellement mutilé, et ramené à Rome, où on le jeta dans un cachot. Nil, abbé de Grotta Feretta, vieillard de quatre-vingt-huit ans, qui était en odeur de sainteté, ayant appris la destinée de l'antipape, qui était son compatriote, se rendit en toute hâte à Rome, afin d'implorer la clémence du Pape et de l'empereur en faveur du prisonnier. Othon se laissa fléchir; mais Grégoire, dit-on, injuria Jean, qui, livré aux Romains, fut indignement traîné dans les rues. S. Nil, indigné, fit dire au Pape et à l'empereur que Dieu n'épargnerait pas ceux qui n'avaient pas su se montrer miséricordieux envers leur ennemi désarmé,

(1) *Voy.* ANGE (château Saint-).

Digitized by Google

prophétie dont on crut voir l'accomplissement dans la mort prématurée d'Othon III et de Grégoire V. Crescence fut saisi dans le château Saint-Ange et décapité. Immédiatement après ces sanglantes scènes le Pape tint un concile dans l'église de Saint-Pierre. Un fait important pour l'Église fut qu'à cette époque Grégoire V éleva sur le siége archiépiscopal de Ravenne le célèbre abbé Gerbert, archevêque déposé de Reims, qui avait gagné la faveur d'Othon III, l'avait accompagné dans son second voyage, et en avait été vraisemblablement recommandé au Pape (1).

Après avoir tenu un troisième concile à Rome, l'infatigable Pape mourut subitement le 4 février 999, et, suivant le récit de deux anciens auteurs, probablement d'une mort violente, à l'âge de vingt-sept ans. Ses contemporains vantaient la beauté de sa personne, sa libéralité, sa bienfaisance, son zèle pour le salut des âmes. Il avait la coutume de distribuer tous les dimanches des habits à douze pauvres, et de prêcher en trois langues toutes les fois qu'il était à Rome. Ce pontife, si jeune et si rapidement enlevé, s'était, durant son court pontificat, montré digne de la race d'Othon le Grand. Ses restes mortels furent déposés dans la crypte de Saint-Pierre, dans un cercueil de marbre, portant une simple inscription. Ses lettres sont imprimées dans le recueil de Mansi et de Labbé.

Cf. Amaury, dans Muratori, l. c., III, P. II, 335; Pagi, t. II, 262 sq.; Höfler, *les Papes allemands*, 195; Gfrörer, *Hist. de l'Égl. chrét.*, III, 1482; Wilmans, dans les *Annuaires de l'empire germanique, sous la maison de Saxe*, publiés par Ranke, II, 2, 89, 212 sq.

BRITCHAR.

**GRÉGOIRE VI.** Ce nom fut porté par deux Papes. Dès le commencement de son pontificat (1012) Benoît VIII eut à lutter contre l'antipape Grégoire VI, qui avait été vraisemblablement élu par le parti encore puissant de Crescence, opposé à la maison des comtes de Tusculum. Grégoire VI, n'ayant pas triomphé de Benoît VIII, se réfugia auprès de l'empereur Henri III, à Pölten, pour être replacé par lui sur le trône pontifical. L'empereur, qui saisit avec joie l'occasion de faire une expédition à Rome, lui prit sa croix, au rapport de Dithmar de Mersebourg, le seul contemporain qui en parle, lui défendit de remplir aucune fonction pontificale, lui promit toutefois de décider, à son arrivée à Rome, le différend suivant les lois romaines, et, une fois arrivé à son but en Italie (1018), oublia son protégé, qui disparut ainsi pour toujours de l'histoire (1).

Le vrai Grégoire VI succéda à Benoît IX. Celui-ci, créature des comtes de Tusculum, s'était attiré la haine des Romains par ses infamies. Chassé de Rome en 1038, réinstallé par Conrad II, il continua son déplorable train de vie, augmenta la haine du peuple par sa cruauté, fut de nouveau expulsé en 1044, et remplacé par Jean, évêque de Sabine, qui fut élu par une autre faction de nobles et prit le nom de Sylvestre III. Mais au bout de quarante-neuf jours ce nouvel élu fut chassé comme son prédécesseur. Benoît IX revint, sans changer de conduite. Il allait succomber au mépris du clergé et du peuple quand, pour éviter une chute nouvelle, il se démit de sa dignité, au prix d'une grosse somme d'argent, en faveur de Jean Gratien, archiprêtre, que sa rare chasteté et sa vie irréprochable avaient mis en grande considération parmi les Romains. Benoît se retira dans un château des environs de Rome.

(1) *Voy.* SYLVESTRE II.

(1) *Voy.* BENOÎT VIII, et Gfrœrer, *Hist. de l'Église*, IV, 87, 94.



Digitized by Google

Le nouveau Pape, qui prit le nom de Grégoire VI, avait de nombreux amis dont le crédit faisait sa force. Ainsi le célèbre Pierre Damien (1), abbé de Fontavelle, en apprenant son élévation, lui écrivit et lui exprima toute sa joie, et l'espoir qu'il avait de voir renaître l'âge d'or des Apôtres, refleurir la discipline ecclésiastique et renverser les comptoirs des changeurs qui souillaient le temple. Grégoire VI avait aussi dans son entourage, comme chapelain, Hildebrand, qui était en rapport intime avec l'ordre de Cluny, alors si influent. Le nouveau Pape avait accepté le pontificat pour purifier l'Église des effroyables abus qui la déshonoraient alors; mais son action fut embarrassée par ses rapports avec son prédécesseur, dont il avait, pour ainsi dire, acheté le Saint-Siége; car non-seulement il lui avait payé une grosse somme d'argent, mais il avait fallu qu'il lui abandonnât la portion la plus importante des revenus de la chambre pontificale, le denier de S. Pierre d'Angleterre. Une seconde cause d'embarras et de difficultés pour le Pape était la puissance illimitée de la noblesse romaine, qui, dans ces derniers temps, s'était arrogé des droits sur la Papauté, dont elle avait fait un instrument de parti. Grégoire, voulant remplir consciencieusement son devoir, après avoir usé de prières et de menaces, eut recours à la force des armes pour contraindre les nombreux spoliateurs de l'Église à restituer les biens dont ils s'étaient emparés, en même temps qu'il cherchait à briser la toute-puissance de la noblesse en rendant au peuple la liberté des élections. Une formidable conspiration contre son autorité fut le résultat de ces louables efforts. Les partisans et affidés de Benoît IX et de Sylvestre III rappelèrent leurs créatures, les replacèrent sur le siége apostolique, et Rome eut de nouveau trois Papes.

Henri III, qu'en sa qualité de protecteur de l'Église désolée une députation romaine avait supplié de lui porter promptement secours, passa les Alpes dans l'automne de 1046. Grégoire VI vint à sa rencontre à Plaisance, dans l'espoir qu'à l'exclusion des deux antipapes il serait reconnu comme légitime vicaire du Christ. L'empereur le reçut avec tous les honneurs dus à un Pape, et se rendit avec lui à Sutri, petite ville située à quelques milles de Rome. Un concile y fut convoqué, à la demande de l'empereur, par les ordres de Grégoire VI et en vertu de son autorité pontificale. Sylvestre III y fut jugé comme perturbateur de la paix de l'Église et usurpateur du Saint-Siége, dépouillé de toute dignité ecclésiastique et condamné à un emprisonnement perpétuel dans un couvent. Quant à Benoît IX, on admit qu'il avait antérieurement renoncé à la Papauté par une abdication volontaire. Mais l'assemblée se trouva dans une grande perplexité par rapport à Grégoire VI lui-même, la majorité des évêques reconnaissant le principe en vertu duquel le Pape est le juge de tous les évêques et de tous les abbés, sans pouvoir être jugé par eux. Il fut donc prié d'exposer les causes et le mode de son élection. Au lieu de la justifier, le Pape se reconnut coupable de simonie et indigne de rester plus longtemps à la tête de l'Église, et, descendant de son siége, il se dépouilla de ses propres mains de ses vêtements pontificaux. Grégoire VI, dont la simonie reste réellement en doute, puisqu'il n'employa l'argent déposé entre ses mains que dans l'intérêt de l'Église, en s'accusant ainsi lui-même et en rendant hommage par son désintéressement à la haute dignité de la Papauté, dans un temps où les élections papales dépendaient si directement de

(1) *Voy.* DAMIEN (Pierre).

Digitized by Google

l'empereur, rendit à l'Église un immense service auquel on peut croire que Hildebrand ne resta pas étranger.

Henri III, entré à Rome, rendit le droit d'élection aux Romains, qui en avaient si indignement usé jusqu'alors. Les Romains y renoncèrent en faveur de l'empereur, qu'ils espéraient voir réélire Grégoire VI. Mais Henri choisit Suitger, évêque de Bamberg, qui prit le nom de Clément II. Quant à Grégoire VI, l'empereur, qui probablement le craignait, l'emmena captif avec lui en Allemagne, ainsi que le chapelain Hildebrand. Grégoire VI y mourut vraisemblablement en 1048, peu après la mort de Clément II.

Cf. Amaury, dans Muratori, t. III, 2, 342 sq.; Pagi, t. II, 315 sq.; Stengel, *Hist. d'Allem. sous les emper. franks*, I, 105; Höfler, *les Papes allemands*, I, 224; Gfrörer, *Hist. de l'Égl. chrét.*, IV, 384.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE VII** fut le plus grand des Papes; son nom était HILDEBRAND. La première partie de sa vie est couverte d'obscurité. D'après les données ordinaires, il naquit à Soana, petite ville de Toscane, et était le fils d'un charpentier nommé Bonizo ou Bonizone; suivant le témoignage de deux chroniqueurs, qui vécurent dans la seconde moitié du douzième siècle, il serait né à Rome, dans une famille bourgeoise de cette ville. L'année de sa naissance est également incertaine. Ses heureuses dispositions le firent confier de bonne heure à l'abbé du couvent de la Notre-Dame au mont Aventin, où il fut élevé. Plus tard il passa plusieurs années en France dans l'abbaye de Cluny (1), où il embrassa l'état monastique. Il est probable que ce fut dans cette célèbre et sévère école de discipline et de mœurs ecclésiastiques que son esprit reçut la ferme direction qui le soutint pendant toute sa vie (1). Avant de revenir à Rome Hildebrand visita, dit-on, la cour de Henri III, dont il excita l'admiration par son éloquence. Il apparaît pour la première fois, dans l'histoire proprement dite, comme chapelain de Grégoire VI. Nous avons vu dans l'article précédent qu'il avait obtenu la faveur et l'amitié de ce Pape. Après sa mort, Hildebrand se retira à Cluny, d'où bientôt après il reparut avec une autorité et une influence merveilleuses. A la mort de Damase II, Henri III, ne trouvant pas d'évêque allemand, c'est-à-dire d'évêque dévoué aux intérêts de l'empereur, qui pût accepter la tiare, se vit contraint d'élever au Saint-Siége Bruno de Toul, ami sincère des jeunes moines de Cluny. Cet évêque, dont l'énergie n'égalait pas le bon vouloir, n'accepta la dignité pontificale qu'à la condition qu'il serait libre de se faire élire à Rome par le clergé de cette ville. Cependant il traversa la Bourgogne pour se rendre de Toul en Italie, revêtu des insignes de la puissance pontificale. En s'approchant de Besançon il vit venir au devant de lui l'abbé de Cluny, qu'accompagnait Hildebrand. Ce dernier avait hésité d'abord à suivre son abbé, parce que, disait-il, l'évêque de Toul était non apostolique, mais apostat, en prétendant s'arroger le siége de S. Pierre sur le simple ordre de l'empereur.

L'abbé de Cluny ayant communiqué l'opinion de Hildebrand à l'évêque de Toul, celui-ci, après s'être plus longuement entretenu avec l'ardent religieux, déposa, en suivant son avis, les insignes

(1) *Voy.* CLUNY.

(1) Spittler, dans son *Histoire de la Papauté*, publiée avec des notes par Gurlitt, et mise à la portée de tout le monde par le D. Paulus, Heidelberg, 1826, p. 113, fait, à sa façon, cette observation : « Toute l'histoire de la Papauté présente le même fait : dès qu'on rencontre un Pape sévère, c'est un moine; et si c'est un Pape d'une sévérité barbare, c'est un moine des ordres mendiants. »

Digitized by Google

de la Papauté, et gagna Rome en habit de pèlerin, emmenant Hildebrand à sa suite. Cette mesure, si simple en apparence, due à l'initiative du moine, devint d'une extrême importance dans ses suites pour l'Église. Si Bruno était arrivé à Rome, comme sans doute l'empereur le lui avait demandé, dans ses ornements pontificaux, l'élection du clergé n'eût plus été qu'une vaine formalité. Mais le lien dont l'empereur avait enlacé le Pape fut ainsi rompu, et le principe de la liberté de l'Église, qui n'existe pas sans la libre élection du Pape, fut sauvegardé. Léon IX (1) montra au moins dans quel sens il allait gouverner l'Église par la situation qu'il fit à Hildebrand dès son intronisation. Il l'ordonna sous-diacre, le mit à la tête de l'administration des biens du siége apostolique, administration d'autant plus difficile que le patrimoine de S. Pierre avait été tellement gaspillé par l'aristocratie romaine, les Normands et plusieurs princes puissants et cupides, que le Pape était sans aucune ressource financière. En outre, en 1051, le Pape Léon nomma Hildebrand abbé de Saint-Paul. Deux ans plus tard il l'envoya, en qualité de nonce apostolique, en France pour y veiller à la solution du procès de l'hérétique Bérenger (2). Hildebrand se trouvait à Tours lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de Léon IX; il revint immédiatement à Rome. D'après le récit de Bonizo, Léon IX, en mourant, avait transmis l'administration de l'Église romaine à Hildebrand. Le clergé et le peuple voulurent sans retard l'élire Pape. Il eut de la peine à leur faire admettre ses conseils dans l'élection à laquelle ils allaient procéder. Il se fit munir de pleins pouvoirs et se rendit avec plusieurs Romains de marque à la cour de l'empereur. On n'est pas d'accord dans la manière dont on raconte la part que prit Hildebrand à la nouvelle élection. Cependant il est très-vraisemblable, d'après les plus nombreuses autorités, que ce fut à son instigation, et contre le gré de l'empereur et du nouvel élu, que Gebhard d'Eichstädt fut choisi, non-seulement comme le plus riche des évêques d'Allemagne, mais comme un ami de l'empereur, initié dans ses projets, et qui pouvait, par conséquent, exercer une grande influence sur ce prince, surtout pour faire restituer à l'Église romaine les biens dont elle avait été spoliée. En effet les historiens racontent que Gebhard refusa longtemps la dignité pontificale, qu'il l'accepta seulement sous la condition que l'empereur, rendant au prince des Apôtres ce qui était de droit, renoncerait au patronage, et qu'enfin il fit restituer à l'Église romaine, en partie avec le consentement, en partie contre le gré de l'empereur, beaucoup d'évêchés, de villes et de châteaux qui appartenaient au patrimoine de S. Pierre.

Les historiens ne s'accordent pas non plus sur la position que Hildebrand occupa auprès de Victor II. Ce qui est certain, c'est que, peu après l'intronisation de ce dernier, Hildebrand fut envoyé comme légat apostolique en France pour y combattre la simonie, et qu'il parla avec tant de vigueur au concile de Lyon que beaucoup de prélats se dénoncèrent eux-mêmes comme simoniaques. D'un autre côté, d'après une lettre de Pierre Damien adressée à Victor II, dans laquelle il lui fait de graves reproches sur la manière dont il remplit sa charge, on peut conclure que ce Pape ne marchait pas sur les traces de son prédécesseur. A la mort de Victor II le parti strict du clergé de Rome profita de la minorité de Henri IV, et, sans s'entendre sur l'élection avec l'impératrice Agnès, choisit le cardinal abbé du mont Cassin, Frédéric, de la maison ducale de Lorraine. Cette

(1) *Voy.* LÉON IX.
(2) *Voy.* BÉRENGER.

Digitized by Google

élection eut une grande portée politique en ce sens que l'élu, qui prit le nom d'Étienne IX, non-seulement avait été longtemps, ainsi que toute sa maison, dans un état de vive hostilité avec l'empereur, mais encore, en sa qualité de disciple et d'ami de Léon IX, partageait ses principes. On envoya en Allemagne, pour obtenir la reconnaissance du Pape de la part de la maison impériale, Hildebrand, ordonné diacre et nommé archidiacre. Sa mission était d'autant plus difficile qu'on savait le Pape peu favorable aux descendants de Conrad le Salique, et qu'en effet Étienne IX avait nourri le projet de placer la couronne impériale sur la tête de son frère Gottfried. Mais, avant le retour de Hildebrand, Étienne mourut à Florence, où il s'était rendu pour faire visite à son frère. Hildebrand, arrivé à Florence, y apprit que Jean, évêque de Vellétri, était parvenu, à l'aide d'une des factions aristocratiques, à la tête de laquelle étaient les comtes de Tusculum, à s'emparer du Saint-Siége (1). Hildebrand montra, dans cette difficile occurrence, une grande habileté diplomatique. Quelques historiens prétendent que Gerhard, évêque de Florence, né en Bourgogne, et autrefois collègue d'Étienne IX dans la collégiale de Saint-Lambert de Liége, avait, à l'instigation de Hildebrand, été élu avant le départ de l'ambassade romaine envoyée à la cour impériale. Quand cela ne serait pas établi, le caractère et la position antérieure de l'évêque de Florence (Nicolas II) prouvent certainement que ce fut Hildebrand qui proposa son élévation, lors même que, pour se débarrasser plus facilement de l'intrus Benoît X, on laissait une part formelle à l'impératrice dans la nomination du Pape. Hildebrand continua à exercer son influence sur l'excellent Pape Nicolas II; il fut, pour ainsi dire, l'âme de son pontificat. Il avait pris une part active aux importantes décisions arrêtées par le concile tenu, en avril 1059, à Latran, relativement aux élections papales, qui furent presque exclusivement remises entre les mains des cardinaux. La paix avec Robert Guiscard, duc de Normandie, qui reçut en fief du Pape l'Apulie, la Calabre et la Sicile, non encore conquise, était certainement dans les plans de Hildebrand, quoiqu'on ne puisse pas constater de quelle manière il fut immiscé aux négociations qui en précédèrent la conclusion définitive. Après la mort de Nicolas II (juillet 1061), le plan arrêté au concile de Latran par Hildebrand et ses adhérents fut réalisé. Le choix d'Anselme, évêque de Lucques, son ami intime (Alexandre II), fut principalement son œuvre.

Le parti impérial lui opposa un antipape dans la personne d'Honorius II. Toutefois Alexandre II, secondé par les Normands et par Hannon, archevêque de Cologne, se maintint dans sa position pendant une lutte qui dura deux ans, en même temps que, grâce à l'énergique activité de Hildebrand, nommé son chancelier, il combattit victorieusement la simonie et les autres abus qui affligeaient l'Église.

Enfin Hildebrand, après avoir régi l'Église pendant bien des années par l'intermédiaire d'une série de Papes qu'animait son esprit et qui réalisaient ses inspirations, fut élu à l'unanimité par le clergé et le peuple, après la mort d'Alexandre II. Hildebrand chercha à détourner les Romains de cette élection, qui, d'après les lois de l'Église, ne devait avoir lieu que trois jours après la mort du Pape. Mais, le peuple persévérant dans son désir, Hildebrand, vêtu de pourpre et orné de la tiare, fut élevé sur le siége apostolique dans l'église de Saint-Pierre, et là, pour

(1) *Voy.* BENOÎT X.

Digitized by Google

se conformer à la règle posée par Nicolas II, l'élection fut reprise par le collége des cardinaux. Hildebrand prit le nom de Grégoire VII pour honorer la mémoire de son maître, Grégoire VI, et proclamer en même temps la validité du pontificat de son prédécesseur. Le récit des historiens qui prétendent que Grégoire VII n'accepta qu'à contre-cœur la dignité pontificale ne nous semble pas d'accord avec le caractère énergique et la trempe d'esprit connus de ce Pape; mieux que personne il connaissait les immenses difficultés qui devaient s'opposer à la réalisation de l'idée si nette et si ferme qu'il avait conçue de l'Église. C'est dans cette disposition, disent-ils, que le lendemain de son élection il envoya en toute hâte un message au jeune roi de Germanie, Henri IV, pour lui annoncer son élévation et le détourner de lui donner son consentement, déclarant que, si le roi n'accédait pas à sa demande, il pouvait être certain que le Pape ne laisserait pas impunis les crimes du monarque. Ils ajoutent que la majorité des évêques allemands, craignant le zèle réformateur de Hildebrand, qu'ils connaissaient depuis longtemps, pressèrent le roi de déclarer son élection nulle et sans effet, parce qu'elle avait eu lieu sans son ordre, et qu'elle serait pour l'empereur la source des plus grands malheurs. Toutefois Henri IV ayant fait faire à Rome une enquête sur l'élection, dont les résultats lui semblèrent satisfaisants, consentit au sacre de l'élu, qui eut lieu le 29 juin 1073, en présence de l'impératrice Agnès.

La pensée que Grégoire VII chercha à réaliser durant son pontificat, et qu'on peut étudier dans les lettres qui restent de lui, se résume succinctement comme il suit :

« L'Église de Dieu doit être libre de l'influence de la puissance temporelle. L'autel n'appartient qu'à celui qui est l'immortel successeur de S. Pierre.

« Le pouvoir du roi est subordonné à celui du Pontife, car il est d'origine humaine.

« Le siége de S. Pierre vient de Dieu, n'est soumis qu'à Dieu.

« La religion a un dur combat à subir.

« Le cœur des hommes est froid à l'égard de la parole de Dieu; la foi est foulée aux pieds; il faut que l'Église redevienne libre, qu'elle s'affranchisse par sa tête, par le chef de la Chrétienté, par le soleil de la foi, par le Pape.

« Le Pape tient la place de Dieu, car il gouverne son royaume sur la terre.

« Sans le Pape, nul royaume ne peut subsister; sans le Pape, tout royaume n'est qu'un navire ballotté par les flots, qui se brise sur tous les écueils.

« L'esprit n'est visible que par la matière, l'âme n'est active que par le corps, l'âme et le corps ne se soutiennent que par l'alimentation. De même la religion n'existe pas sans l'Église, l'Église n'existe pas sans propriétés qui garantissent son existence.

« L'esprit se nourrit de la matière par le corps; l'Église ne se maintient sur la terre que par la possession d'un domaine qui lui est propre.

« Acquérir ce domaine, le conserver, le défendre, est l'obligation de celui qui tient le glaive souverain, le devoir de l'empereur. L'empereur et les grands du monde sont donc nécessairement pour l'Église; l'Église n'est que par le Pape, qui n'est que par Dieu.

« L'Église et le monde doivent-ils prospérer : il faut que le sacerdoce et la royauté s'unissent et tendent à un même but, qui est la paix du monde.

« Le monde est dirigé par deux luminaires : l'un plus grand, le soleil; l'autre moindre, la lune.

« La puissance apostolique est comme le soleil, la puissance royale est semblable à la lune. La lune n'éclaire que

Digitized by Google

par le soleil ; ainsi l'empereur, les rois et les princes ne sont que par le Pape, parce que le Pape est de Dieu.

« Le pouvoir du Saint-Siége est donc bien plus grand que le pouvoir du trône ; le roi est soumis au Pape et lui doit obéissance.

« Le Pape étant de Dieu et tenant la place de Dieu, tout est subordonné au Pape ; c'est à lui d'enseigner, d'avertir, de punir, d'améliorer, de juger, de décider.

« L'Église romaine, mère de toutes les Églises, a l'autorité souveraine sur l'ensemble et sur tous les membres dans l'ensemble, et parmi ces membres sont comptés l'empereur, les rois, les princes, les archevêques, les évêques et les abbés.

« En vertu de ce droit souverain et du pouvoir des Clefs, l'Église peut les instituer et les déposer ; elle leur donne la puissance, non pour leur gloire temporaire, mais pour le salut de plusieurs. Il faut qu'ils obéissent et servent.

« S'ils s'égarent, l'Église, leur sainte mère, doit les ramener au bien ; si elle néglige ce devoir, elle pêche par le péché qu'elle tolère.

« Quiconque s'appuie sur l'Église, quiconque lui obéit et la protége, obtient par elle force et bonheur. »

Ainsi le plan de Grégoire VII était précisément le contraire de celui de Charlemagne, d'Othon Ier, d'Henri III. Tandis que ces monarques plaçaient l'empire au-dessus de la Papauté et voulaient transformer le patronage qu'ils exerçaient sur l'Église en une sorte de domination souveraine, la pensée fondamentale de Grégoire VII était de rendre la dignité impériale dépendante de l'autorité du Pape et d'élever le Pontife au-dessus de l'empereur.

Pour réaliser ce plan grandiose (1), il fallait d'abord que Grégoire affranchît le haut et le bas clergé de la dépendance du pouvoir temporel et des liens terrestres. De là sa lutte contre l'investiture par les laïques, et la simonie qui en est l'alliée ; de là sa lutte pour le maintien de l'antique loi du célibat (1). L'abolition du droit d'investiture par les laïques devait affaiblir l'influence du pouvoir temporel sur les dignitaires de l'Église et fortifier l'autorité souveraine du Saint-Siége sur eux ; la loi du célibat, en maintenant le clergé chaste et libre, devait le soustraire à l'empire que la chair et le sang peuvent exercer sur lui.

La réalisation des idées de Grégoire VII devait être facilitée ou entravée suivant le rapport qui s'établirait entre lui et l'empereur. Ce rapport eut d'abord un caractère bienveillant. Le Pape se montra plein de douceur et de bonté à l'égard du roi de Germanie, tandis qu'Henri IV, grâce à l'influence de quelques grands de sa cour, et en vue des dangers qui le menaçaient du côté de la Saxe et de la Thuringe, écrivit au Pape une lettre fort humble, dans laquelle il exprimait le regret de sa conduite injuste et indigne et l'assurait de son obéissance envers le Saint-Siége. On allait voir bientôt si c'était là en effet la véritable disposition d'Henri IV.

En 1074 le Pape convoqua à Rome un concile auquel assistèrent beaucoup d'évêques italiens, allemands et espagnols, et dans lequel furent renouvelées, sous menace de peines graves contre les contrevenants, les anciennes lois de l'Église relatives à la simonie et au célibat du clergé. L'ambassade solennelle que Grégoire VII envoya en Allemagne pour obtenir le concours de l'empereur, et arriver plus facilement, grâce à cette entente, à l'exécution des décrets du concile, fut gracieusement reçue par Henri, malgré la sévérité de

(1) *Voir*, sur ce plan, Héfélé, dans la *Revue trimestrielle de Théol. de Tubingue*, 1836, p. 836.

(1) *Voy.* CÉLIBAT.

Digitized by Google

son langage. Mais la convocation d'un concile allemand, que demandaient les légats, échoua devant l'opposition des évêques, qui pressentaient bien ce qui les attendait dans ce cas. Malgré ce refus les décrets du concile de Rome excitèrent un effroyable soulèvement parmi le clergé d'Allemagne. Le Pape laissa la tempête s'apaiser d'elle-même, poursuivant intrépidement son plan, dans l'exécution duquel l'aidaient puissamment Siegfried, archevêque de Mayence (dont du reste le dévouement au Pape n'était pas sincère), et Hannon, archevêque de Cologne. Le Pape s'était non-seulement adressé à Henri IV, mais encore au duc de Souabe, Rodolphe, et au duc de Carinthie, Berthold, tous deux très-influents, en les priant d'employer tous les moyens que Dieu avait mis à leur disposition pour extirper de l'Église les abus qui la désolaient. Quoiqu'il connût d'avance le grand nombre d'adversaires qu'il allait rencontrer en Allemagne, rien ne le fit reculer. Ainsi d'un côté il avait déjà dû excommunier, au concile de Rome, Robert Guiscard, prince des Normands, qui ne voulait pas lui prêter le serment de fidélité qu'il avait promis ; d'un autre côté il entrait en collision avec les évêques et les abbés de France, qui avaient manifesté leur mauvais vouloir à l'égard de ses décrets en les proclamant « insupportables et par conséquent déraisonnables. » En Espagne ses légats déployaient une grande activité pour faire prévaloir les lois de l'Église. Enfin le Pape stimulait par des lettres particulières le zèle de Guillaume le Conquérant et de sa femme. Toutes ces oppositions cependant rendaient Grégoire VII inquiet et triste. « J'ai souvent prié, écrivait-il à son ami Hugues, abbé de Cluny, j'ai souvent demandé que Jésus-Christ daignât ou m'enlever de cette vie, ou me rendre utile à la cause de notre mère commune l'Église. Une douleur et une tristesse sans bornes pèsent sur mon âme, quand je songe que l'ennemi du salut a arraché l'Église d'Orient à la foi catholique. Quand je jette un regard sur l'Occident, au sud comme au nord, je trouve à peine un évêque qui soit réellement évêque, par la manière dont il vit et remplit sa charge, qui régisse le peuple chrétien pour l'amour du Christ et non par ambition mondaine ; et parmi les princes, je n'en rencontre pas un seul qui préfère la gloire de Dieu à sa propre gloire, et qui mette la justice au-dessus du profit. Les Romains, les Lombards et les Normands, au milieu desquels je vis, sont presque pires que des juifs et des païens. Si je rentre en moi-même, je me sens tellement accablé sous le poids de ma propre indignité que je n'ai d'autre espoir de salut que l'infinie miséricorde du Christ. »

Malgré cette profonde décadence de la Chrétienté d'Occident, Grégoire fit un nouveau pas en avant, et ouvrit à Rome, en janvier 1075, un second concile, qui, après avoir renouvelé les décrets antérieurs sur le célibat et la simonie, arrêta les résolutions suivantes concernant l'investiture par les laïques :

« Quiconque acceptera dorénavant un évêché ou une abbaye des mains d'un laïque sera privé de la grâce de S. Pierre et du droit d'entrer dans l'église jusqu'à ce qu'il ait renoncé à la dignité criminellement acquise. Il en sera de même de toutes les dignités inférieures de l'Église. Tout empereur, roi, duc, margrave, comte, tout pouvoir temporel, toute personne du monde qui s'arrogera le droit de distribuer l'investiture à un évêque, ou une autre dignité ecclésiastique, sera soumis à la même pénitence. » — Mais pour que ces décrets, qui attaquaient la monarchie féodale dans son essence, fissent tout d'abord l'impression que le Pape en attendait, Grégoire VII prit des mesures sévères

Digitized by Google

à l'égard des évêques eux-mêmes qui violaient les lois de l'Église ou étaient d'ailleurs entachés de crimes. Tels étaient cinq prélats qui se trouvaient à la cour d'Henri IV. Le Pape envoya en même temps de tous côtés des lettres et des légats, chargés de l'exécution de ses ordres. Le roi de Germanie se tenait toujours sur la réserve, attendant pour dévoiler ses vues que la guerre de Saxe terminée lui rendît sa liberté. Cependant une certaine tension se manifestait déjà, et la froideur commençait à s'établir entre les deux pouvoirs. A Rome même éclata à ce moment une dangereuse conjuration contre le Pape, sans qu'on puisse déterminer la part qu'y prit Henri IV.

L'ancien chancelier d'Italie, alors archevêque de Ravenne, aspirant aux plus hautes dignités de l'Église, et dans l'espoir de s'en frayer rapidement le chemin, s'entendit avec Crescence, fils de l'ancien préfet de Rome, qui avait déjà rendu son nom fameux par plusieurs crimes. Pendant que, la nuit de Noël, le Pape officiait à l'autel dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, une horde armée envahit l'église, entoura le Pape, le saisit, le maltraita et l'entraîna prisonnier. Mais au même instant le peuple, se soulevant en faveur du Pape, s'empara de Crescence, qu'il allait faire mourir, si, se jetant aux pieds du souverain Pontife, le rebelle n'avait demandé grâce. Grégoire, calme et digne, pardonna à l'ennemi qui était à ses pieds, lui ordonnant toutefois d'expier son crime envers l'Église en accomplissant un pèlerinage à Jérusalem. Crescence, chassé de la ville par le peuple, s'enfuit avec ses partisans en Allemagne.

A peine Grégoire fut-il délivré de ce danger que la froideur qui régnait entre lui et l'empereur se changea en une haine mortelle de la part d'Henri IV. Tandis que le Pape avait vu avec un extrême déplaisir que le roi de Germanie, après avoir maîtrisé le soulèvement de la Saxe, entrait dans une voie d'empiétements et d'usurpation, nommant aux plus importantes dignités ecclésiastiques, en Allemagne et en Italie, des hommes hostiles à l'Église et au Saint-Siége, Henri IV demandait que le Pape destituât de leurs fonctions les évêques qui, dans la guerre de Saxe, s'étaient opposés au parti impérial. Les Saxons ayant de leur côté envoyé une députation à Rome, réclamant l'intervention du Pape dans l'intolérable situation que leur faisait l'empereur, Grégoire expédia, en décembre 1075, quelques légats chargés des instructions les plus graves et d'une lettre d'un ton très-sérieux au roi de Germanie. Les légats rencontrèrent le roi à Goslar. Henri accueillit avec dédain le bref du Pape, n'accorda ni la liberté des évêques emprisonnés, ni le renvoi de sa cour des prélats excommuniés. Les légats, usant des pouvoirs qu'ils avaient reçus pour un cas extrême, annoncèrent à Henri qu'il aurait à se présenter le 22 février devant un concile de Rome, pour se justifier des accusations portées contre lui, et que, en cas de refus, il serait frappé le jour même d'une sentence d'excommunication. Henri était si peu disposé à céder aux demandes du Pape qu'il convoqua tous les évêques et les abbés de l'empire à Worms, pour le 24 janvier 1076. Là, le cardinal Hugues Le Blanc, banni par le Pape, se présentant, disait-il, au nom des cardinaux, du sénat et du peuple de Rome, formula une masse d'accusations graves contre Grégoire VII, qu'il nomma hérétique, adultère et sanguinaire, et qu'il proposa de déposer pour cause de simonie. Après une délibération de deux jours toute l'assemblée adopta la proposition. Les évêques de Wurtzbourg et de Metz, seuls, refusèrent d'abord de souscrire; Henri avait été des premiers à apposer sa signature. Beaucoup d'évêques italiens, sollicités

Digitized by Google

par l'empereur, empressés de saisir l'occasion de se venger, adhérèrent à la sentence de Worms, dans une réunion qu'ils formèrent à Plaisance. Un ecclésiastique italien porta les conclusions des synodes de Worms et de Plaisance à Rome, où il arriva quelques jours avant l'ouverture d'un concile convoqué par le Pape. Il y proclama, au nom de l'empereur, l'ordre donné au Pape de quitter le siége de S. Pierre qu'il avait usurpé, et signifia au clergé d'avoir à comparaître à la prochaine fête de Pentecôte devant le roi, pour recevoir un Pape de ses mains.

La salle, à ces mots, retentit d'un murmure universel et véhément; l'indignation éclata de toutes parts. Grégoire ne put qu'avec peine sauver la vie au messager impérial. Il lut la lettre que lui adressait le roi, qui commençait en ces termes : « Henri, roi par la grâce de Dieu et non par usurpation, à Hildebrand, non pas Pape, mais faux moine, » et qui se terminait par cette adjuration : « Descends donc, toi qui es frappé de l'anathème de tous les évêques, et condamné par mon tribunal, descends du Saint-Siége! Abandonne le trône que tu as usurpé! Qu'il soit occupé par un pontife qui ne couvrira pas ses violences du manteau de la religion, et qui enseignera la vraie doctrine de S. Pierre! Moi, Henri, roi par la grâce de Dieu, et tous mes évêques, nous te disons : Descends, descends du Saint-Siége. » Le lendemain, aux acclamations de toute l'assemblée, en présence de l'impératrice Agnès, qui s'était complétement séparée d'Henri IV, le roi de Germanie fut déposé et frappé d'anathème dans les termes les plus terribles, lui et tous ses adhérents. C'est aussi dans ce concile que, d'après l'opinion longtemps répandue, fut rédigé le prétendu *Dictatus Petri* (1), sommaire en vingt-sept propositions des maximes d'après lesquelles Grégoire VII régissait l'Église. La plupart des savants modernes s'accordent à reconnaître (Noël Alexandre, Launois et Fleury ne sont pas de cet avis) que ces propositions n'émanent pas directement de Grégoire, quoiqu'elles exposent assez exactement la pensée et la pratique de ce Pape, et qu'elles puissent être justifiées par des passages tirés de ses lettres (1).

La sentence d'excommunication apostolique produisit une sensation terrible en Allemagne. La division éclata de tous côtés. Deux partis s'opposèrent l'un à l'autre, se combattant par le glaive et la parole. Les partisans d'Henri nièrent le droit que s'attribuait le Pape de destituer un roi de son pouvoir temporel, en appelèrent à la sainteté et à l'indissolubilité du serment, à l'exemple des Apôtres et des premiers Chrétiens, qui avaient obéi même aux puissances païennes. Le parti adverse, partant de la prééminence essentielle de l'Église sur l'État, opposait, à l'argument du droit inviolable et divin des rois, la nécessité de distinguer la puissance légitime des princes des abus du despotisme par lesquels les princes perdent eux-mêmes leur pouvoir. Grégoire lui-même était parfaitement convaincu de la légitimité de sa conduite, comme cela ressort de sa lettre à Hermann, évêque de Metz, qui lui avait exposé son doute sur le droit qu'il avait de refuser au roi le serment de fidélité.

La situation du roi devait nécessairement être exploitée contre lui par un grand nombre de ses adversaires secrets et publics. Beaucoup de ses anciens partisans se détachèrent également de lui, surtout depuis qu'Udo, archevêque de

(1) Imprimé dans Baronius, Mansi, Harduin, etc.

(1) Conf. Néander, *Hist. de l'Église*, V, 1, 228.

Digitized by Google

Trèves, de retour de Rome, où il avait cherché à se justifier de la part qu'il avait prise aux décrets de Worms, se conformant aux ordres du Pape, avait évité soigneusement toute communication avec l'excommunié. Une nouvelle bulle aux évêques, ducs, comtes, et à tous les défenseurs de la foi, ayant paru en Allemagne, dans laquelle le Pape leur donnait des conseils sur la conduite à tenir à l'égard du roi frappé d'anathème, quelques ducs et évêques, qui s'étaient réunis à Ulm, convoquèrent une grande diète des princes pour le 16 octobre à Tribur (1). Elle eut lieu au jour fixé et réunit surtout un grand nombre de princes saxons et souabes, qui avaient déjà antérieurement formé une confédération entre eux. Le patriarche d'Aquilée et l'évêque de Passau y assistaient en qualité de légats. Henri, qui se tenait avec ses partisans à Oppenheim, situé dans le voisinage de Tribur, sur la rive gauche du Rhin, cherchait à traiter avec ses adversaires en envoyant chaque jour ses messages sur la rive droite. Enfin, après de longues négociations, il fut résolu qu'on tâcherait de décider le Pape à se rendre à Augsbourg, afin d'y entendre les parties et de décider entre elles dans une assemblée des princes; que si, toutefois, dans le délai d'un an à dater de la sentence d'excommunication, le roi n'était pas relevé de l'anathème, il devait être à jamais déclaré privé de l'empire; jusque-là il devait, sans faire aucun acte public, sans se servir des insignes de la royauté, résider à Spire comme un simple particulier, et s'abstenir de tout commerce avec les excommuniés. Quelque humiliantes que fussent ces conditions, Henri IV se vit obligé de s'y soumettre. Il envoya des députés au Pape pour le prier de lui permettre de venir se faire relever de l'excommunication à Rome, et d'accepter sa soumission en Italie, au lieu de la faire accomplir à Augsbourg. Grégoire répondit aux députés du roi ainsi qu'à ceux des princes, qui étaient arrivés presque simultanément à Rome, qu'au jour fixé il serait à Augsbourg, et il partit pour la haute Italie. Arrivé à Verceil, il y apprit l'arrivée du roi. Se défiant de ses desseins, il se rendit, d'après les conseils de la comtesse Mathilde, dans le château de Canossa, qui appartenait à cette princesse. Henri, malgré la rigueur de l'hiver, avait traversé les Alpes avec sa femme et son fils encore enfant, par les chemins les moins frayés; il arriva à Canossa (1) au mois de janvier pour supplier le Pape de le relever de la sentence d'anathème. Après qu'Henri eut passé trois jours dans le jeûne et en habit de pénitent, exposé aux intempéries d'une saison rigoureuse, dans la seconde enceinte du château, il obtint l'absolution, sous condition toutefois qu'il comparaîtrait à la diète d'Augsbourg, où le Pape jugerait entre le roi et les princes; que jusque-là il s'abstiendrait de tout acte d'administration souveraine, et que, si jamais l'empire lui était rendu, il s'obligeait à s'en servir pour soutenir de toutes les manières le Pape et ses légats. L'absolution prononcée, le Pape célébra la messe. Après la Consécration, le Pape, suivant le récit justement mis en doute de Lambert d'Aschaffenbourg, appelant Dieu à témoin de son innocence dans toutes les accusations dont il avait été l'objet, prit la moitié de la sainte hostie et demanda au roi d'en faire autant, s'il ne se trouvait pas coupable. Mais la réconciliation, que Henri avait dû acheter si chèrement, ne

(1) Ou Trébur, Treuver, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, près du Rhin; on y voit les ruines d'un ancien palais des rois carolingiens.

(1) Dans le duché de Modène, à 13 kilomètres S.-O. de Reggio, sur une montagne.

Digitized by Google

fut qu'extérieure et ne fut pas de longue durée. Henri IV voyant que les Italiens étaient mécontents de ce qu'il s'était soumis à un Pape qui leur était odieux; craignant de perdre l'Italie comme il avait perdu l'Allemagne, manifesta hautement le regret qu'il avait de s'être humilié devant le Pape. Encouragé en même temps par un assez grand nombre de princes et d'évêques et par ses anciens adhérents, qui se groupèrent de nouveau autour de lui, il se décida à rompre encore une fois avec le Pape. Pendant que le Pape revenait de Canossa à Rome, des choses de la plus haute gravité s'étaient passées au delà des Alpes. La diète des princes, à laquelle le Pape n'avait pu se rendre, n'avait pas eu lieu. Henri n'avait pas tenu une seule des conditions imposées. A la demande de Rodolphe de Rheinfelden, duc de Souabe, une diète générale des princes fut convoquée et se réunit au mois de mars 1077 à Forchheim (1). Le duc de Souabe y fut élu empereur. Il est plus qu'invraisemblable que Grégoire prit part à cette élection. Il ne se prononça pas non plus en faveur de Rodolphe; il resta neutre entre lui et Henri, qui se trouvait encore en Italie à la tête d'une puissante armée, et se contenta de donner aux deux princes le titre de roi sans se prononcer autrement. Il laissa la guerre civile exercer ses fureurs en Allemagne, sans donner à aucun parti la prédominance par sa décision. Ce ne fut qu'en 1080, lorsqu'après la bataille de Melrichstædt (en Franconie) les affaires de Rodolphe et des Saxons, irrités contre le Pape, parurent prendre une tournure plus favorable, qu'un concile réuni à Rome, et où parurent les représentants des deux princes pour défendre leur cause, prononça de nouveau l'anathème contre Henri, et Rodolphe fut reconnu roi. Grégoire lui envoya en outre, dit-on, une couronne d'or portant l'inscription suivante, exprimant si nettement son système :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rudolpho.

A partir de ce moment les choses prirent un nouvel aspect pour Henri. Il concentra les forces de son énergique caractère et s'opposa successivement à ses deux adversaires. Pour en venir à bout, il convoqua à Mayence une assemblée des évêques qui lui étaient restés fidèles, et leur fit élire Pape Guibert (Wibert), archevêque de Ravenne, le plus grand ennemi de Grégoire. Guibert prit le nom de Clément III, excommunia Rodolphe et le duc Welf (Guelfe), partisan fidèle et puissant de Grégoire, et se dirigea vers l'Italie. Peu de temps après eut lieu la sanglante bataille de l'Elster. Henri y fit des pertes formidables; mais la mort de son adversaire les compensa largement. Il prit alors ses mesures pour poursuivre jusqu'en Italie son mortel ennemi. Quoique la majorité des évêques d'Italie fût du parti de l'empereur, et qu'un synode de Pavie reconnût l'autre Pape, rien ne put ébranler Grégoire. Il présida un nouveau concile à Rome et y renouvela l'excommunication lancée contre Henri et ses adhérents.

Il écrivait, à la même époque, à l'archevêque de Metz, alors que, selon les prévisions humaines, sa cause était perdue et que ses partisans tremblaient partout : « Telle est l'ineffable bonté de Dieu qu'il ne permet pas que ses élus s'égarent, tombent ou se laissent accabler complétement; il les conserve par de salutaires épreuves, au temps de l'angoisse, et les rend plus forts dans le malheur. Car, comme, parmi les lâches, la peur d'un seul les emporte tous et les rend plus lâches encore, parmi

(1) Ville de Bavière, à 80 kilom. N. de Nurenberg.

Digitized by Google

les braves, le courage d'un seul encourage toute la bande et les rend plus valeureux. Quiconque en combattant pour la foi du Christ se réjouit d'être au premier rang, Dieu l'assiste et lui donne la victoire. »

Vers la Pentecôte Henri marcha sur Rome. Sauf la princesse Mathilde, serrée de très-près par l'empereur (1), Grégoire n'avait aucun allié sur qui il pût compter que Robert Guiscard, avec lequel il s'était réconcilié peu auparavant, et qu'il avait investi de la Calabre et de l'Apulie, à condition qu'il défendrait et protégerait l'Église romaine; mais Guiscard préféra garantir ses conquêtes contre les entreprises des Grecs, et n'apporta au Pape que de vaines excuses. Cependant les Romains résistèrent pendant deux ans, contre l'attente du roi, à l'armée germanique, fort peu nombreuse, il est vrai, qui assiégeait Rome. En 1083 Henri, paraissant pour la troisième fois devant Rome, déclara être disposé à recevoir la couronne impériale des mains du Pape. Grégoire rejeta résolûment cette proposition, qui eût supposé quelque concession de sa part. Tandis que ses partisans le sollicitaient de tenir compte des circonstances défavorables où l'on se trouvait et d'avoir pitié des malheurs de Rome et de toute la contrée, le Pape demandait que Henri déposât sa dignité et donnât publiquement satisfaction à l'Église. Alors les Romains, prenant les uns la conduite du Pape pour de l'orgueil, gagnés les autres par des promesses et des cadeaux, se prononcèrent tous pour le roi, et conclurent secrètement avec lui une convention en vertu de laquelle le Pape serait tenu de convoquer à Rome un concile dont les décisions seraient admises par le roi et les Romains. Malgré ce pacte, et grâce à l'argent que lui envoya le Normand Robert, Grégoire parvint à regagner les Romains. Déjà Henri, après avoir, au printemps 1084, dévasté tous les environs de Rome, désespérait de prendre la ville et s'était décidé à retourner en Allemagne, lorsque les Romains, ne recevant plus de subsides du Pape, ouvrirent les portes au roi de Germanie. Grégoire se retira, avec ses principaux adhérents, dans le château Saint-Ange, tandis que Guibert de Ravenne, une seconde fois solennellement élu Pape, était consacré dans Saint-Pierre par une nombreuse assemblée d'évêques. Le triomphe de Henri, après une si longue lutte, semblait complet. Il se fit alors couronner empereur en même temps que la reine Berthe par l'antipape, sa créature, et se retira à Sienne devant Robert Guiscard qui arrivait à la tête d'une puissante armée pour délivrer Grégoire. Le glaive des Normands et des Sarrasins exerça ses fureurs sur les Romains, qui, après une inutile défense, avaient été obligés de se rendre. Trois jours après Robert quitta Rome, pillée et en partie réduite en cendres, accompagné de Grégoire, qui abandonnait sa capitale par mépris pour ses habitants, dont il avait expérimenté l'inconstance, peut-être aussi par une juste défiance, car les Romains lui imputaient en grande partie les cruautés commises par les Normands. Du mont Cassin il se rendit à Salerne, où, à la fin de 1084, il tint un concile qui renouvela l'anathème contre Henri. A partir de l'année suivante les forces du Pape diminuèrent de jour en jour ; au mois de mai il ne put plus quitter son lit. Comme on lui parlait, trois jours avant sa mort de l'excommunié, Grégoire répondit : « Excepté Henri, qu'ils appellent roi, excepté Guibert, qui a usurpé le Saint-Siége, et tous ceux qui, par leur conseil et leur concours, ont favorisé la perversité et l'impiété de l'un et de l'autre, j'absous

(1) *Voir*, sur la princesse Mathilde, deux *Vies*, dans Muratori, l. c., V, 335.

Digitized by Google

et je bénis tous les hommes qui croient sans hésiter que je suis dépositaire de la puissance des Apôtres Pierre et Paul. » Au moment de mourir il dit : « J'ai aimé la justice, j'ai haï l'iniquité, c'est pourquoi je meurs dans l'exil. » « Seigneur, reprit un respectable évêque, vous ne pouvez mourir dans l'exil, car la divine Providence vous a donné, comme vicaire du Christ et des Apôtres, les peuples pour héritage et le monde pour domaine. » Grégoire mourut le 25 mai, après avoir régné douze ans, un mois et trois jours. Son corps est déposé dans la magnifique cathédrale de Salerne. Pendant près de cinq cents ans une simple pierre tumulaire recouvrit les restes de ce grand Pontife. En 1578 Marsile, archevêque de Salerne, y fit graver l'inscription suivante :

GREG. VII, ECCL. LIBERTATIS VINDICI ACERRIMO,
ASSERTORI CONSTANTISSIMO,
QUI, DUM ROM. PONT. AUCTORITATEM
ADVERSUS HENRICI PERFIDIAM
STRENUE TUETUR,
SALERNI SANCTE DECUBUIT.

Grégoire, tout en consacrant ses principaux efforts à sa lutte contre Henri IV, parce que le triomphe du sacerdoce sur l'empire était le vrai but de son règne et le mobile de sa vie, ne négligea aucune partie de la Chrétienté confiée à sa garde. Il chercha à réconcilier l'Église grecque avec l'Église latine, et envoya à l'empereur Michel VIII, qui l'avait fait très-gracieusement féliciter de son élévation au trône, le patriarche de Venise, chargé de travailler à l'œuvre de la réconciliation. En outre, et pour atteindre plus facilement ce but, il adressa, à plusieurs reprises, des lettres à tous les Chrétiens de l'Occident, les sollicitant à la défense de l'Orient contre les Turcs, dont les hordes avaient dévasté l'Asie Mineure jusqu'aux portes de Constantinople. Déjà près de cinquante mille combattants se déclaraient prêts à se rendre en Orient sous la conduite du Pape, lorsque son expédition fut entravée par d'autres entreprises qui absorbèrent son attention et ses forces. Nicéphore Botoniate, ayant usurpé le trône sur Michel VIII, fut excommunié par le Pape, et si, dans la situation où se trouvait alors l'Église grecque vis-à-vis de l'Église latine, cet acte devait n'avoir qu'un vain retentissement dans Constantinople, toujours était-il un témoignage des sentiments d'amitié et de gratitude du Pape à l'égard de l'empereur détrôné.

Dès le commencement de son pontificat Grégoire avait envoyé des légats en Espagne, qui était alors en lutte avec les Maures. Ces légats devaient non-seulement travailler à extirper le mariage des prêtres et la simonie, à introduire l'usage de la langue latine et l'uniformité de la liturgie (1), si favorable au maintien de l'unité de l'Église, mais encore faire prévaloir les droits de suzeraineté féodale du Saint-Siége sur les royaumes de ce pays.

En Sardaigne, il parvint à faire reconnaître la souveraineté du Pape par les *juges* (les seigneurs maîtres de l'île). Même en Afrique, soumise aux Arabes, il prit vigoureusement sous sa protection l'archevêque de Carthage contre le clergé du pays, qui avait accusé le prélat devant l'émir et l'avait abandonné aux mauvais traitements de ce prince.

Il transmit par ses légats le titre de roi au duc de Croatie et de Dalmatie, et lui fit prêter serment de fidélité et de dévouement au Saint-Siége, et reconnaître Grégoire et ses successeurs comme ses suzerains.

Il avait d'abord été en bon rapport avec Boleslas, de Pologne, qui, vassal jusqu'alors de l'empire germanique, prit, probablement avec le consente-

(1) *Voy.* LITURGIE MOSARABIQUE.

Digitized by Google

ment du Pape, le titre de roi; mais Boleslas, ayant frappé à l'autel et fait mutiler Stanislas, évêque de Cracovie, qui lui avait sévèrement reproché sa vie criminelle, fut excommunié par le Pape avec tout son royaume, déclaré indigne de la royauté, et ses sujets furent déliés du serment de fidélité à son égard.

Harald IV et Canut II, rois de Danemark, donnèrent, durant leur règne, des preuves de leur soumission au Saint-Siége. Le duc de Bohême, Wratislas, payait un tribut annuel au Pape. Celui-ci rappela à Salomon, roi de Hongrie, que son royaume appartenait à l'Église romaine, à qui S. Etienne l'avait legué avec tous ses droits. En France, il fit recueillir par ses légats le tribut annuel qui, dès le temps de Charlemagne, avait été payé à S. Pierre. Il exigea, en Angleterre aussi, le denier de S. Pierre, qui avait été établi par les rois Ina et Offa. Guillaume le Conquérant ne mit aucun obstacle à la levée de cette religieuse contribution, mais il refusa de prêter le serment de fidélité qu'on lui demandait. Grégoire ne parvint pas non plus à faire prédominer les principes de l'Église, sur l'investiture, contre la résistance décidée de Guillaume, qui, vers la fin du pontificat de Grégoire, était avec lui dans des rapports assez tendus. Cependant le Pape, au milieu de tous les embarras qui l'environnaient, ne voulut pas rompre avec Guillaume, tout comme il menaça d'excommunication et de déposition, mais sans en venir à l'exécution, Philippe Ier, roi de France, qui avait répudié sa femme, et dont le royaume comptait beaucoup moins de partisans du Pape que l'Allemagne.

Il est naturel qu'un personnage d'un caractère aussi marqué, d'une activité aussi prodigieuse, ait été jugé de manières très-diverses. Dès son vivant une foule d'écrivains de poids prirent parti pour ou contre lui. Parmi ceux qui écrivirent en sa faveur, les plus importants furent : Guillaume de Hirsau; Bernold, moine de Saint-Blaise et de Schaffhouse; Gebhard, archevêque de Salzbourg; les deux Bernard, l'un supérieur des écoles de Corbie, l'autre moine de Hirsau; Anselme, évêque de Lucques, et Placide, prieur de Nonantula. Parmi les défenseurs de Henri IV on compte : Waltram, évêque de Naumbourg; Wenrich, écolâtre de Trèves, puis évêque de Verceil, et le célèbre Sigibert de Gemblours.

De honteux libelles furent lancés contre Grégoire VII par Benzo, évêque d'Albe, dans son panégyrique de Henri IV, et par le cardinal Bennon, dans son livre *de Vita et Gestis Hildebrandi.* On peut lire dans Stenzel (1) le jugement qu'il porte sur le caractère et la valeur de ces écrits et de leurs auteurs (2).

Cette différence de jugements sur ce grand Pape se retrouve dans les historiens modernes. Tandis que les uns considèrent Grégoire VII comme un martyr et un saint, d'autres le maudissent comme l'auteur d'un système qui alluma la guerre civile en Allemagne et y provoqua une guerre séculaire entre l'Église et l'État. Si Henke (3) et Spittler (4) disent que ce fut « un Pontife hardi, pervers, plein d'artifice, d'une audace extravagante, » qui toutefois fut en même temps « un homme du monde d'une rare prudence, un héros de courage et de résolution, » et s'ils finissent par dire plus loin qu'il était « rusé, bas, sans fidélité, sans foi, un saint imaginaire, adoré par des générations aveugles; » si Schröckh (5) lui reproche de la fourberie, de l'astuce, un orgueil in-

(1) *Hist. d'Allemagne sous les empereurs franconiens*, I, 495.

(2) Conf. Fabricius, *Biblioth. Lat. mediæ et infimæ ætat.*, ed. Mansi, III, 91 sq.

(3) Dans Voigt, p. 611.

(4) *Hist. de la Papauté*, surtout 115.

(5) *Hist. de l'Église*, t. XXV, 520.



Digitized by Google

domptable, une ambition sans bornes, un caractère opiniâtre, Henri Steffens le glorifie (1) comme la conscience et l'âme de son siècle, et le protestant Jean de Muller affirme qu'il avait le courage d'un héros, la sagesse d'un sénateur, le zèle d'un prophète (2). Sans doute Stenzel dit : « L'ambition était le mobile de ses actions. Il s'était proposé un but immense : il voulait dominer le monde par la parole. Il marcha hardiment vers ce terme, le poursuivit par toute espèce de sacrifice et demeura inébranlable, jusque devant la mort. La moralité des moyens pour atteindre le but, la moralité même du but disparurent devant ses ambitieux projets. » Mais Luden reconnaît la dignité et la grandeur de ses efforts en ces termes : « L'idée de Hildebrand se résume en trois propositions, qui sont subordonnées les unes aux autres : pureté et unité de l'Église par le Pape et sous la direction du Pape; liberté et indépendance de l'Église affranchie de la puissance temporelle; subordination de toutes les puissances temporelles, de toutes les affaires mondaines, à l'Église et à son chef, le Pape (3). »

On ne peut nier que le système de Grégoire n'ait été excessif et exclusif, et qu'il n'ait pu, dans ses conséquences, conduire à des écarts dangereux ; mais il était indispensable dans les circonstances où se trouvait le monde. Du reste, quand ceux-là mêmes qui reconnaissent la grandeur du plan de Hildebrand blâment la manière dont il l'exécuta, et lui reprochent son extrême dureté, une certaine cruauté, et l'accusent en général de n'avoir tenu aucun compte de ce qui existait et de ce qui ne pouvait être subitement modifié, ils parlent comme si l'immense lutte des deux principes qui divisaient en deux l'Allemagne et l'Italie avait pu se terminer par un accommodement à l'amiable avec un adversaire du caractère et de la trempe d'Henri IV.

On a beaucoup reproché à Grégoire sa dureté à l'égard d'Henri IV, à Canossa, la déposition de ce prince et le refus du Pape de lui pardonner même à son lit de mort ; mais ce dernier point devrait prouver que Grégoire ne considérait pas le moins du monde sa lutte avec l'empereur comme une question personnelle, que c'était pour lui une cause qui intéressait l'Église entière. La déposition d'Henri dépendait du même principe, et, quant au sévère traitement de Canossa, l'historien protestant Léo répond pour nous : « Il n'a pas manqué d'écrivains allemands qui ont considéré cette scène de Canossa comme un outrage fait par un Pape orgueilleux à la nation allemande. Cette manière d'envisager la question est peut-être de toutes les manières de juger l'histoire la plus grossière et la plus barbare. Mettons, un instant seulement, de côté les préjugés nés du sentiment national et du protestantisme, et plaçons-nous dans la sphère d'une pensée absolument libre. De ce point de vue nous apercevons en Grégoire un homme qui, sorti d'un rang obscur et privé, à cette époque, de toute action politique, parvint, par la seule énergie de son caractère et la force de sa volonté, à relever une institution respectable, foulée aux pieds, et à lui rendre un éclat inouï jusqu'alors. Nous voyons au contraire dans Henri un homme à qui son père avait légué un pouvoir presque illimité sur un peuple riche et valeureux, et qui, malgré l'abondance des moyens mis à sa disposition, par la bassesse de ses sentiments, s'enfouit dans des passions ignominieuses que la langue ne peut nommer, tomba à l'état d'un misérable mendiant, et, après avoir foulé aux pieds tout ce qui peut être saint aux

(1) *Le Siècle présent*, 1817, p. 236.
(2) *Voyages des Papes*, 1783, p. 32.
(3) *Hist. des Peuples allem.*, VIII, 467.

Digitized by Google

yeux des hommes, trembla d'effroi devant la voix de ce héros purement moral. Dans le fait, il faut être singulièrement grossier pour se laisser prévenir par le sentiment naturel de la nationalité au point de ne pas comprendre et partager la joie du triomphe remporté à Canossa par un Pontife de cœur sur un prince pusillanime et infâme (1). »

La mémoire de Grégoire VII, qui réforma l'Église et l'arracha à l'immoralité et à l'esclavage du pouvoir temporel, a toujours été vénérée par les fidèles. Dès son vivant on racontait des miracles dus à son intervention; on en raconta de nouveaux, opérés par son nom, après sa mort (2). Soixante ans plus tard Anastase IV fit faire un tableau où, pour la première fois, Grégoire VII fut représenté avec l'auréole des saints autour de la tête. Cinq cents ans après sa mort (1577), on fit la levée de son corps qu'on trouva, dit-on, parfaitement conservé. En 1584 Grégoire XIII fit introduire le nom de Grégoire VII dans le Martyrologe romain. En 1606 Paul V, après une minutieuse enquête sur la vie et les miracles de Grégoire, publia la bulle de canonisation. Deux ans plus tard il permit à l'archevêque et au chapitre de Salerne de célébrer chaque année deux fêtes en l'honneur de S. Grégoire VII. Alexandre VII et Clément XI autorisèrent diverses communautés à célébrer le culte de Grégoire, Benoît XIII le prescrivit en 1728 pour toute l'Église. Cette ordonnance rencontra une forte opposition à Venise, en France et en Autriche. On trouva choquantes les paroles de la seconde leçon du deuxième nocturne, qu'on a aussi peu à peu éliminées du Bréviaire : *Contra Henrici imperatoris impios conatus fortis per omnia athleta impavidus permansit, seque pro muro domus Israel ponere non timuit, ac eundem Henricum in profundum malorum prolapsum fidelium communione regnoque privavit, atque subditos populos fide ei data liberavit.*

Quant aux œuvres de Grégoire VII, nous avons de lui 359 *lettres*, écrites depuis son élection jusqu'en 1082 et divisées en neuf livres. Le 10e livre a été malheureusement perdu, et du 11e on n'a conservé qu'une lettre et deux fragments de deux autres.

Plusieurs auteurs ont attribué aussi à Grégoire VII l'*Expositio in septem Psalmos pœnitentiales*, ordinairement imputée à Grégoire le Grand, parce qu'il y est question d'un empereur qui voulut introduire la simonie dans l'Église et réduire l'Église et le Saint-Siége en esclavage. On peut consulter Fabricius, *l. cit.*, III, 92 sq., sur un commentaire de S. Matthieu, portant le nom de Hildebrand, qui se trouve, non encore imprimé, dans une bibliothèque d'Angleterre.

Les principales sources pour l'histoire de Grégoire VII sont ses lettres mêmes, et celles de son vieil ami Pierre Damien, qui combattit avec lui. Les ouvrages de polémique écrits en faveur d'Henri IV ont été publiés par Goldast, dans son *Apologia pro imper. Henrico IV*, Hanov., 1611. Goldast fut combattu par le célèbre Jésuite Gretser, qui prit la défense de Grégoire VII et de Baronius, attaqué par Goldast, dans le 6e volume de ses œuvres, Ratisb., 1735, renfermant, entre autres, les écrits publiés en faveur de Grégoire VII. On trouve l'indication d'une foule d'anciennes dissertations sur Grégoire VII dans Graesse, *l. c.*, t. II, P. 1, cah. 1, 212. On peut voir dans Muratori, t. III, 1, 314 sq., III, 2, 358 sq., les *Vitæ Greg. VII*, de Pandulph. Pisan, Paulus

(1) *Histoire d'Italie*, I, 459. *Voir* aussi Léo, *Annuaire de l'Hist. univ.*, II, 125.

(2) *Glorification de Grégoire VII*, Presbourg et Freiberg, 1780, 1 vol., 142.



Digitized by Google

Bernried. et Amaury. L'*Apologie de Grégoire VII*, publiée par le protestant Gaab, en 1792, est une œuvre de mérite. Six ans plus tôt avait paru la *Glorification du Pape Grégoire VII*, citée plus haut, et répondant aux prétendus *interprètes des documents de l'histoire* (notamment à Schmiedt, *Hist. des Allemands*, II, 265, alors très-prônée). Elle a encore de la valeur, en ce qu'elle cite non-seulement les auteurs modernes, mais les anciens écrivains qui ont parlé de Grégoire VII. On doit une excellente biographie à Voigt, professeur à Kœnigsberg, qui l'a écrite dans l'esprit de son maître Luden (*Hildebrand et son siècle*, Weimar, 1846). Söltl, qui antérieurement avait publié un livre sur Henri IV (Munich, 1823), a fait paraître une biographie (*Grégoire VII*, Leip., 1837) écrite dans un esprit tout opposé. Parmi les ouvrages parus en Angleterre on vante celui que publia en 1840, à Londres, le Puséyste Bowden. Il faut en outre citer comme ayant parlé de Grégoire VII : Luden, *Histoire du Peuple allemand*, VIII, 463, et IX, 27, trad. en français ; Stenzel, *l. c.*, I, 279 ; Plank, *Histoire de la Constitution de la Société ecclés. chrét.*, IV, 1, p. 40; Döllinger, *Manuel de l'Hist. eccl.*, II, 131 ; Néander, *Hist. univ. de la Relig. chrét.*, V, 1, 152 ; Stolberg, *Hist. de la relig. de J.-C.*, continuée par F. de Kerz, 36, 373 ; 37, 1 ; Gfrörer, *Hist. de l'Église chrét.* (*Siècle de Grégoire VII*, Stuttgart, 1846), IV, 1, 390.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE VIII.** Après la mort de Pascal II, le parti attaché à ce Pape, voulant couper court à l'influence que pourrait exercer sur le choix de son successeur l'empereur Henri V, campé alors sur le Pô supérieur, se hâta d'élire le cardinal Jean de Gaëte. Le nouvel élu, attaqué, maltraité et jeté en prison par le parti impérialiste de Rome, délivré à grand'peine par le peuple accouru à son secours, se réfugia à Gaëte, s'y fit sacrer le 1er mars 1118 et prit le nom de Gélase II. Gélase ne voulant pas se rendre aux exigences de l'empereur, dans la question des investitures, Henri V fit procéder à une nouvelle élection à Rome, où son parti, mené par le célèbre jurisconsulte Irnérius ou Verner de Bologne, élut Maurice Bourdin, archevêque de Brague, qui prit le nom de Grégoire VIII. A cette nouvelle Gélase II, qui était à Capoue, excommunia à la fois l'empereur et Bourdin. Rentré secrètement à Rome après le départ d'Henri V, chassé de nouveau par les Romains, Gélase se rendit, avec les cardinaux qui lui étaient fidèles, à Pise, de là en France, où il mourut, en janvier 1119, à Cluny. Gui, archevêque de Vienne, plus vigoureux et plus habile que Gélase, fut élu à sa place et prit le nom de Calixte II. Il prononça à son tour l'anathème contre l'empereur et l'antipape Grégoire VIII. Celui-ci, après être demeuré pendant deux ans à Rome sous la protection du parti impérial, se vit tout d'un coup tellement abandonné par les circonstances qu'il fut obligé de fuir Rome (où Calixte II fit son entrée solenelle en juin 1121), et fut bientôt assiégé à Sutri par le Pape, que secondaient les Normands. Les habitants de Sutri, peu soucieux de subir un siége, livrèrent l'antipape, qui eut à souffrir d'indignes outrages de la part de ses adversaires, fut traîné de prison en prison, et finit par mourir dans le couvent de la Cave, en 1122. D'autres disent qu'il mourut à Fumone, près d'Alatri (1).

(1) *Voir* Muratori, t. III, 1, 358, 389, 409. Palatius, *Gesta Pontificum*, II, 473. Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, I, 364, 34. Stenzel, *Hist. d'Allem. sous les emp. franc.*, 677, 698. Gervais, *Hist. polit. de l'Allemagne sous le règne de Henri V et de Lotaire III*, Leipz., 1841. t. I, p. 183, 252. *Biographie univ.* de Michaud, 1816, t. V, p. 364, 365.

Digitized by Google

Le vrai GRÉGOIRE VIII, qui monta régulièrement sur le Saint-Siége et qui est compté dans la série des Papes, fut élu, le 21 octobre 1187, après la mort d'Urbain III. Il était né à Bénévent et appartenait à l'ordre des Benédictins. C'était un moine savant et rigide, d'une vie extrêmement austère. Dès qu'il fut monté sur le trône, il adressa une encyclique à toute la Chrétienté, pour l'exhorter à entreprendre une nouvelle croisade en faveur de la Terre-Sainte. Mais à peine il régnait depuis deux mois qu'il mourut à Pise, dont, peu auparavant, il était parvenu à reconcilier les habitants avec ceux de Gênes, et qu'il avait enrôlés dans la croisade. Ses lettres sont imprimées dans Gerhard Vossius, dans les *Gesta quædam ac monumenta Græco-Latina, cum scholiis.*

Cf. Muratori, t. III, 1, 478; III, 2, 376; Pagi, t. III, 133; Raumer, *Hist. des Hohenst.*, II, 226, 408.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE IX.** Après la mort d'Honorius III, qui succomba au moment où il allait excommunier le parjure empereur Frédéric II (1), les cardinaux élurent d'abord le cardinal Conrad de Porto, de la maison des comtes de Furstenberg. Conrad ayant refusé, on élut à sa place le cardinal Hugolin, de la famille des comtes d'Anagni et de Ségni, qui fut sacré le 21 mars 1297 sous le nom de Grégoire IX. Le nouveau Pape était un vieillard de quatre-vingt-dix ans; mais au calme et à la prudence de l'âge il associait la vigueur de la maturité et le feu et la fraîcheur de la jeunesse. Il semblait voir sortir de sa tombe son oncle, le grand Pape Innocent III. La longue carrière diplomatique d'Hugolin, qui, en qualité de légat, avait appris à connaître mieux que personne le caractère, les projets et les forces de l'empereur, l'avait par là même préparé mieux que tout autre à soutenir la lutte contre ce puissant adversaire de l'Église. Les éminentes qualités dont il avait fait preuve comme légat avaient été appréciées même par Frédéric II, lorsque, s'applaudissant de la mission donnée au cardinal-légat Hugolin en vue de la croisade, il écrivit à Honorius « que c'était un homme d'une réputation sans tache, d'une conduite pure, remarquable par sa piété, son savoir et son éloquence; que, sans faire de tort aux autres prélats, il brillait parmi eux comme une étoile, et que mieux que personne il viendrait à bout d'une affaire que l'empereur désirait plus ardemment que tout autre. »

Immédiatement après son intronisation Grégoire IX publia une encyclique adressée à toute la Chrétienté, pour exhorter les fidèles à la croisade. Il s'adressa en termes plus spécialement sérieux et affectueux à l'empereur, le suppliant d'accomplir enfin le vœu qu'il avait depuis si longtemps formé et de ne pas le mettre dans une situation d'où difficilement le Pape pourrait le tirer, même quand il le voudrait. Frédéric II, qui déjà était mécontent des efforts qu'avait faits le Pontife pour rétablir la paix avec les Lombards, rompit entièrement avec lui à la suite de l'insuccès de la croisade. Le Pape reprochait à l'empereur d'avoir mis une négligence calculée dans l'accomplissement de cette importante affaire; il rejeta les excuses que présenta Frédéric, lequel disait qu'une grave maladie l'avait forcé de revenir sur ses pas, et, conformément aux conventions de San-Germano, prononça, le 29 juillet 1227, l'excommunication contre Frédéric. Grégoire IX justifia cette mesure dans une lettre qu'il adressa aux princes de la Chrétienté. L'empereur écrivit de son côté, mais sans aucun égard pour le Pape. Il parvint en outre, grâce à l'argent qu'il fit dis-

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC II.

Digitized by Google

tribuer, à se former dans Rome un puissant parti, à la tête duquel se trouvaient les Frangipani, qui, au moment où, le 27 mars 1228, Grégoire IX prononçait de nouveau, dans l'église de Saint-Pierre, l'anathème contre l'empereur, excitèrent une émeute et contraignirent le Pape à s'enfuir à Pérouse. Frédéric II, quoique excommunié, partit enfin pour la croisade, ôtant par là même à son entreprise son caractère légitime et sacré. Grégoire renouvela l'excommunication, envoya deux ecclésiastiques en Palestine pour défendre au patriarche, aux chevaliers et au peuple catholique d'obéir en quoi que ce fût à l'empereur. Mais à peine le descendant des Hohenstaufen eut-il, au grand scandale des fidèles, placé de ses propres mains sur sa tête la couronne du royaume de Jérusalem qu'il fut averti que le Pape, attaqué par le duc de Spolète, avait envoyé deux armées contre Naples. Il se remit immédiatement en route, revint en Italie, repoussa en peu de temps les troupes papales du royaume et s'avança lui-même vers les États de l'Église. Comme ni le Pape, qui peu auparavant avait été ramené solennellement par les Romains dans Rome, ni l'empereur ne désiraient la continuation de la guerre, on noua des négociations, qui, quoique pénibles et difficiles, finirent par amener, le 28 août 1230, la paix de *San-Germano*, assez favorable au Saint-Siége. Le Pape et l'empereur parurent s'entendre pendant un certain temps et entretenir des relations amicales, du moins en apparence. Frédéric s'occupait très-sérieusement, à sa façon, de la reconstitution politique de son pays natal, la Sicile. Il en supprima les anciens priviléges, entrava la liberté de l'Église, l'accabla de lourds impôts, et introduisit une hiérarchie de fonctionnaires digne par ses nombreuses complications des temps modernes.

La facilité avec laquelle il soumit la basse Italie le détermina à reprendre l'ancien plan des Hohenstaufen, c'est-à-dire à conquérir la Lombardie. Mais, comme la politique de la Papauté poussait irrésistiblement les souverains Pontifes à protéger la liberté des villes républicaines de la Lombardie, boulevards des États de l'Église, et comme l'empereur craignait avec raison de rencontrer dans Grégoire IX le principal adversaire de ses plans, il chercha d'abord à l'attirer de son côté et à le détacher de la cause des Lombards. Mais le Pape ne se laissa pas ébranler; il prit, en sa qualité d'arbitre entre les Lombards et l'empereur, hautement le parti des premiers, et les négociations avec les Lombards traînèrent en longueur, au grand mécontentement de Frédéric. Cependant la force des circonstances amena, malgré eux, et temporairement, le Pape et l'empereur à s'entendre et à se soutenir énergiquement. En 1234 un nouveau dissentiment éclata entre Grégoire IX et les Romains, qui aspiraient à la sécularisation du pouvoir du Pape, et contraignirent le souverain Pontife, maintenant les droits du siége apostolique, à se réfugier à Pérouse. Les Romains firent alors usage des droits souverains du Pape, établirent des impôts, envoyèrent des délégués en Toscane pour négocier une confédération des villes de l'Italie centrale contre le pouvoir pontifical. Ils cherchèrent aussi à gagner l'empereur; mais, quoique ce souverain eût jusqu'alors secrètement entretenu les dispositions hostiles des Romains contre le Pape, il craignit qu'une confédération des États de l'Italie centrale, se rattachant à la Lombardie et pouvant empiéter sur la basse Italie, ne devînt dangereuse pour ses propres intérêts, et il se tourna du côté du Pape dans l'intention de rétablir son autorité temporelle. Grégoire IX eut bientôt l'occasion de rendre, de son côté, un service à l'empereur

Digitized by Google

de la manière la plus désintéressée. Dès qu'il apprit le soulèvement du roi Henri, ligué avec les Lombards contre son père, il se déclara contre les révoltés et adressa, en 1235, à tous les princes et à tous les prélats d'Allemagne, un bref dans lequel, après avoir fait l'éloge de l'empereur, il les détournait sérieusement de toute participation au honteux projet du roi Henri. De là vient que les écrivains lombards prétendent que le Pape prit part à la révolte, fait tout à fait incroyable et contradictoire avec le caractère de ce Pontife. « Car autant il mettait de vivacité et d'énergie dans tout ce qui lui paraissait un droit et un devoir, autant il était inhabile à nouer de secrètes intrigues, et il avait une situation trop élevée, trop noble et trop ferme, pour croire nécessaire de fonder son influence et sa domination sur le mensonge et la révolte contre les idées les plus simples du droit et du Christianisme (1). » Le concours moral du Pape rendit l'empereur facilement maître de la sédition en Allemagne. Mais l'empereur continuant à réaliser ses plans à l'égard de la Lombardie, et ayant mis à ses pieds la plupart des villes, ayant même transmis à son fils Enzius la royauté de la Sardaigne, qui appartenait à l'Église romaine, Grégoire IX déploya toute la vigueur de son caractère et tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour recommencer la lutte avec un adversaire qui était à l'apogée de sa puissance. Il s'unit d'abord aux Lombards, aux Vénitiens et aux Génois, fulmina, le dimanche des Rameaux et le jeudi saint de l'année 1239, l'anathème contre l'empereur, et délia tous ses sujets de leur serment de fidélité.

L'empereur communiqua à tous les rois et princes du monde chrétien un mémoire justificatif, dans lequel il nommait son adversaire un homme sans parole, un prêtre sans pureté, un Pape sans raison, dévoré d'ambition et d'avarice, livré à l'ivrognerie et aux passions les plus grossières. Grégoire s'adressa, de son côté, à l'opinion publique, qui, dans sa position, était l'unique puissance sur laquelle il pût s'appuyer, et dévoila aux yeux de l'univers les nombreux parjures de l'empereur, ses usurpations sur les droits de l'Église, ses sentiments irréligieux et sa conduite impie. L'Allemagne fut de nouveau en proie à un effroyable déchirement. Les partis se relevèrent avec toutes leurs fureurs pour ou contre l'empereur. Une portion des évêques publia la bulle d'excommunication, une autre portion la fit disparaître ou prit publiquement la défense de l'empereur. Le comte d'Artois, suivant le conseil de son frère S. Louis, roi de France, refusa la couronne impériale que lui offrait le Pape. Les Lombards ne purent venir au secours de Grégoire, et la plupart des villes des États de l'Église tombèrent aux mains de l'empereur. A Rome même Grégoire ne pouvait plus compter que sur un petit nombre de fidèles. Malgré cette situation critique, il rejeta toutes les propositions qui ne lui parurent pas conciliables avec la dignité de l'Église.

Il osa même un jour, soudainement, se rendre à l'église de Saint-Jean de Latran, en traversant toutes les rues de Rome, accompagné processionnellement par le haut et le bas clergé, précédé de la croix et des saintes reliques des Apôtres Pierre et Paul. Là il tint, sur les souffrances de l'Église et les crimes de l'empereur, un discours tellement énergique que le peuple se prononça avec enthousiasme en sa faveur et chassa tous les Gibelins de Rome. L'empereur avait à plusieurs reprises demandé qu'on réunît un concile universel devant lequel il se justifierait, et, disait-il, il demanderait la réforme des abus de l'Église. Grégoire IX résolut d'avoir re-

(1) Raumer.

Digitized by Google

cours à ce remède. Il convoqua tous les prélats de la Chrétienté à se rendre au concile qui devait s'ouvrir le jour de Pâques 1241. Cependant Frédéric, espérant toujours venir à bout de son adversaire les armes à la main, et craignant que les prélats ne se prononçassent pas en sa faveur, s'opposa de toute façon à la réalisation du plan du Pape. Il écrivit à tous les princes pour leur annoncer d'avance qu'il ne reconnaissait pas ce concile, et il chargea son chancelier Pierre des Vignes de détourner les prélats de se rendre à Rome, en leur dépeignant tous les ennuis du voyage et du séjour de Rome durant les chaleurs de l'été. Une partie des évêques fut en effet effrayée; beaucoup d'autres accomplirent leur devoir, au risque des dangers à courir, des ennuis à subir. Mais Enzius, ayant remporté une victoire navale en mai 1241, parvint à s'emparer de plusieurs cardinaux et archevêques et d'un grand nombre d'évêques et de députés des villes lombardes qui se rendaient à Rome. Grégoire lui-même fut de tous côtés enveloppé dans Rome. Soumis à l'action d'une atmosphère délétère, le Pontife centenaire mourut avec calme le 21 août 1241, sans avoir fléchi un instant, et léguant avec certitude le triomphe de sa cause à son successeur. Il avait, peu de semaines avant sa mort, écrit ces mots : « Ne vous laissez pas, Chrétiens fidèles, aveugler par les apparences du moment; ne désespérez pas dans le malheur, ne vous enorgueillissez pas dans le succès; ayez confiance en Dieu et portez ses épreuves en patience. La nacelle de Pierre sera parfois entraînée par la tempête et poussée contre les rochers; mais elle reparaîtra inopinément du sein des flots frémissants et voguera victorieusement vers la plage apaisée. »

Nous devons encore faire ressortir les efforts que, au milieu de son incessante activité, Grégoire IX fit pour rétablir l'union entre l'Église grecque et l'Église latine. A la prière du patriarche Germain, il envoya d'abord une lettre, puis quelques moines savants à Constantinople, qui discutèrent avec les Grecs, malheureusement sans résultat, les points controversés entre les deux Églises. En revanche le patriarche des Jacobites de Jérusalem, ayant fait un pèlerinage à Rome, y abjura publiquement ses erreurs et promit une obéissance perpétuelle au Saint-Siège.

Plusieurs canonisations eurent lieu sous le pontificat de Grégoire. Le premier saint canonisé par lui fut François d'Assise, qui avait prédit au Pape sa future élévation, et auquel le Pontife avait une confiance toute spéciale. En outre il canonisa : S. Dominique, S. Antoine de Padoue, Ste Élisabeth, margrave de Thuringe, S. Vigile, archevêque de Salzbourg, etc. Il confirma aussi l'ordre de Sainte-Marie de la Merci, *Sancta Maria de Mercede*, fondé par le roi Jacques d'Aragon, sous la direction de S. Raymond de Pennafort. Enfin le Pape fit faire par Raymond de Pennafort un recueil des décisions pontificales, sous le nom de *Recueil des Décrétales*, pour servir de règle dans la législation ecclésiastique (1) et pour être opposé au nouveau code coordonné par Pierre des Vignes, d'après les ordres de l'empereur (2). Grégoire lui-même laissa plusieurs ouvrages. Une partie de ses *Epistolæ decretales* ont été plusieurs fois imprimées. On prétend qu'il s'en trouve encore sept volumes manuscrits dans la bibliothèque du Vatican. On trouve l'indication des diverses éditions de plusieurs de ses écrits isolés dans Graesse, *Manuel de l'Hist. littér.*, t. II, P. 2, 1re sect., p. 236. Il en a paru une édition complète sous ce

(1) *Voy.* GRÉGOIRE IX (décrétales de).
(2) *Voir* Raumer, *Hist. des Hohenst.*, III, 469-559.

Digitized by Google

titre : *Opera omnia cum notis J. Pamelii*, Antwerpiæ, 1572, in-fol.

Cf. 3 *Vitæ* dans Muratori, t. III, 1, 570; III, 2, 392; Pagi, t. III, 253; Muratori, *Rerum Italicarum*, t. III, 1, avec deux biographies du Pape; Fabricius, *Bibl. Lat. med. et inf. ætat.*, éd. Mansi, t. III, 96; Plank, *Hist. de la const. de la Soc. chrét. eccl.*, IV, I, 518; Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, 3e et 4e vol., *passim;* Höfler, *l'Empereur Frédéric II*, p. 28.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE X.** Après la mort de Clément IV le Saint-Siége resta vacant pendant près de trois ans. Les cardinaux, partagés en deux factions, les Français et les Italiens, réunis à Viterbe, où Clément IV était mort à la fin de novembre 1268, étaient sortis, pendant plusieurs mois, de la cathédrale où devait se faire l'élection, pour rentrer chacun chez soi, sans avoir pu s'entendre, lorsqu'enfin le préfet et le podestat de la ville eurent la pensée de les enfermer dans le palais épiscopal, afin de les contraindre par l'isolement à s'accorder. N'ayant pu parvenir à leur fin, ils diminuèrent de jour en jour leur alimentation sans plus de succès. Les rois de France et de Sicile vinrent à leur tour à Viterbe pour hâter par leur présence cette élection si difficile; enfin les cardinaux s'entendirent pour remettre leurs voix à six membres du sacré collége. Ce compromis fit elire, le 1er septembre 1271, Théobald Visconti de Plaisance, archidiacre de Liége. Il se trouvait à Ptolémaïde, où il attendait une occasion pour faire un pèlerinage à Jérusalem, lorsqu'il reçut la nouvelle de son élection. Après avoir parlé aux Chrétiens de Ptolémaïde et leur avoir promis une vigoureuse assistance, il retourna en Italie, fut sacré le 27 mars 1272, à Rome, et prit le nom de Grégoire X. Fidèle à ses promesses, deux jours après avoir pris possession du Saint-Siége, il écrivit à tous les princes et prélats chrétiens pour leur faire savoir que son dessein était de réunir un concile universel le 1er mai 1274. Le principal but de ce concile devait être la guerre contre les infidèles et l'union des Grecs et des Latins, qui rendrait la guerre plus facile.

Le Pape espérait d'autant plus arriver à cette union que l'empereur de Byzance, Michel Paléologue, qui avait repris possession de Constantinople en 1261, avait, dès 1262, fait des démarches pour opérer cette réconciliation, peut-être, il est vrai, par purs motifs politiques (1).

De même que le Pape tâchait en général d'unir les forces des princes chrétiens et de les diriger vers un but commun, de même il s'appliqua à faire cesser, en Toscane et en Lombardie, les longues et sanglantes inimitiés des Guelfes et des Gibelins. Il se rendit, dans cette intention, à Florence; mais ses efforts de pacification furent inutiles, et il se vit obligé de mettre cette ville opiniâtre en interdit. Il fut plus heureux en Allemagne, où il parvint à faire cesser le déplorable interrègne. Après la mort de Richard de Cornouailles, il appela, sous menaces de peines sévères, les princes électeurs à procéder à l'élection d'un nouveau chef de l'empire, et leur choix tomba sur *Rodolphe de Habsbourg*. Au moment de cette élection Grégoire assistait au concile universel de Lyon, où il s'était rendu dans l'automne de 1273, et où il reçut le message que lui apportait l'envoyé de Rodolphe de Habsbourg. Le Pape ratifia l'élection, en faisant toutefois jurer aux envoyés de l'empereur, et en son nom, que Rodolphe maintiendrait les priviléges que les empereurs Othon IV et Frédéric II avaient concédés au Saint-Siége, qu'il n'atta-

(1) *Voir* Héfélé, *Revue trim. de Théol. de Tubingue*, ann. 1847, p. 56.

Digitized by Google

querait jamais les États de l'Église, mais qu'il rétablirait les possessions sur lesquelles elle avait de justes droits, et ne ferait pas la guerre au roi de Sicile.

Comme Alphonse de Castille continuait à élever des prétentions sur l'empire, Grégoire X lui proposa et Alphonse accepta de renoncer à la couronne impériale, à la condition de toucher la dîme de tous les biens ecclésiastiques de son royaume, pour les employer à la guerre contre les Maures.

Nous renvoyons à l'article LYON pour ce qui concerne les délibérations du concile universel de cette ville. Toutefois nous devons rappeler le changement qui, à la demande du Pape, y fut fait relativement au mode d'élection des Papes. La longueur de la dernière élection avait prouvé la nécessité de cette modification. Grégoire avait, en conséquence, fait rédiger une constitution qu'il voulait soumettre au concile, mais qui trouva tant d'oppositions de la part des cardinaux qu'on ne put délibérer sur ce document qu'après que le Pape eut gagné à son avis un nombre assez considérable de prélats dans des entretiens particuliers (1).

Grégoire revint à Rome en passant par Vienne et Lausanne, où il se rencontra avec l'empereur Rodolphe. L'empereur confirma le serment prêté par ses envoyés et promit de faire, dans un bref délai, un voyage à Rome. En outre il publia quelques ordonnances avantageuses aux abbayes et aux évêchés d'Allemagne et restitua la Romagne et l'exarchat de Ravenne au Saint-Siége. Le Pape voulut s'arrêter à Pérouse jusqu'à ce que l'empereur l'eut rejoint pour se rendre ensemble à Rome, où l'empereur devait être couronné, et d'où il devait partir pour la Terre-Sainte avec les rois de France, d'Angleterre, de Sicile et d'Aragon, qui avaient tous pris la croix. Mais Grégoire X, âgé de soixante-six ans, mourut, le 10 janvier 1276, à Arezzo, où il fut inhumé. Les habitants d'Arezzo et de Plaisance le vénérèrent comme un saint. On trouve dans Palatius, III, 591, un récit de plusieurs miracles qui lui sont attribués et une histoire de sa vie.

Outre une série de lettres et un discours, *Oratio pro concordia inter Guelphos et Ghibellinos*, on lui attribue encore un Dialogue non imprimé, *Dialogus inter Saulum et Paulum*.

Cf. Bonacci, *Istoria del Pont. ott. mass. il B. Greg. X*, Roma, 1711; trois *Vies*, dans Muratori, t. III, 1, 597; III, 2, 424; Pagi, t. III, 305; Bower, 8, 145.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE XI.** Urbain VI eut pour successeur Pierre Beaufort, du diocèse de Limoges, neveu de Clément VI, qui fut élu à Avignon, le 12 décembre 1370. Il prit, lors de son couronnement, le nom de Grégoire XI. Nommé cardinal par son oncle lorsqu'il avait à peine dix-sept ans, ses talents naturels et son infatigable application lui avaient, de très-bonne heure, acquis la réputation d'un des meilleurs canonistes et théologiens de son temps. Dès qu'il fut monté sur le trône pontifical, il chercha à rétablir la paix entre les rois de France et d'Angleterre; mais il ne parvint pas à surmonter la haine enracinée qui divisait ces deux princes. Il n'eut pas plus de succès dans les efforts qu'il fit pour unir les princes chrétiens contre la puissance de plus en plus terrible et envahissante des Turcs. Une députation romaine vint instamment le prier, durant la quatrième année de son pontificat, de reprendre sa résidence à Rome, où avaient siégé tant de ses prédécesseurs. Grégoire XI, qui, dès le premier moment de son élection, paraît avoir été décidé à transporter à Rome le siége apostolique, répondit à la prière qui lui était adressée, et donna

(1) *Voy.* quant à la teneur et à l'histoire de cette constitution, CONCLAVE.

Digitized by Google

connaissance de sa résolution à l'empereur et à beaucoup de princes et de prélats. Toutefois, espérant rétablir la paix entre la France et l'Angleterre, il remit son départ jusqu'au printemps de 1376, et publia dans l'intervalle une nouvelle ordonnance dans laquelle, sous des peines graves, il enjoignait au haut clergé l'obligation de la résidence. La situation de l'Église n'était pas brillante à cette époque, et le séjour des Papes à Rome était d'autant plus nécessaire. Les Florentins s'étaient alliés à Visconti de Milan pour envahir les États de l'Église, s'étaient emparés de plusieurs villes, avaient chassé les autorités pontificales, arboré le drapeau de l'indépendance et entraîné les villes de Bologne et de Pérouse dans leur révolte. Les injonctions adressées par le Pape aux Florentins, mis en demeure de retirer leurs troupes des États de l'Église et de donner des dédommagements pour les déprédations commises par elles, restèrent infructueuses; les envoyés du Pape furent grossièrement injuriés. Le Pape fulmina un anathème terrible; tout commerce avec les coupables fut interdit sous peine d'excommunication; leurs biens, quelque part qu'ils fussent, confisqués; leurs personnes mêmes déclarées hors la loi; il fut défendu à tout prince, à tout prélat, de donner l'hospitalité à un Florentin, etc.

La bulle d'excommunication ne fut d'abord pas observée. L'armée du Pape, composée de dix mille hommes, n'était pas assez forte pour reprendre les villes perdues. Cependant, l'immense commerce des Florentins et leur industrie ayant beaucoup souffert par suite de la bulle, et se voyant menacés de ruine, les Florentins commencèrent à entrer dans des dispositions plus pacifiques, et envoyèrent à Avignon Ste Catherine de Sienne (1), qu'ils savaient être en grande considération auprès du Pape, afin qu'elle intervînt en leur faveur. Le Pape se montra fort enclin à la paix; mais les Florentins ne voulurent céder sur aucun point, et les hostilités n'en devinrent que plus vives de part et d'autre.

Une seconde députation vint engager le Pape à retourner à Rome, et l'assurer que les Romains l'assisteraient de tous leurs moyens contre les ennemis du Saint-Siége. Il hésitait encore, quand arriva une troisième députation, qui échoua comme les autres. Ce dernier échec porta les vues des Romains sur le mont Cassin, et ils voulurent en élever l'abbé au Saint-Siége. Enfin Grégoire XI résolut, après avoir encore été vivement excité à se décider promptement par Ste Catherine de Sienne, à partir une fois pour toutes, quoique le père du Pape, qui vivait encore, ses parents et le roi de France fissent tout pour le retenir sur le territoire français. Il quitta Avignon, où restèrent quelques cardinaux français, arriva après beaucoup de difficultés, le 17 janvier 1377, à Rome, et fut reçu de la manière la plus solennelle par les Romains, qui, au rapport d'un témoin oculaire, célébrèrent sa rentrée comme un jour de fête et de repos. Cependant, les Romains ne réalisant aucune de leurs promesses, et conservant entre leurs mains l'exercice de la souveraineté, le Pape se retira à Anagni. Il essaya de revénir à Rome en novembre, en trouva les habitants aussi peu condescendants qu'auparavant, refusant surtout de le soutenir, suivant leurs promesses, contre les Florentins, et déjà le Pape se familiarisait avec la pensée de rétablir son siége à Avignon quand une maladie subite l'enleva, le 27 mars 1378, à l'âge de quarante-sept ans. Il avait, peu de temps auparavant, modifié quelques points de l'ordonnance de Grégoire X, relative au mode d'élection, de peur d'un

(1) *Voy.* CATHERINE DE SIENNE.

Digitized by Google

schisme. D'après le récit de Gerson, Grégoire, au moment de mourir, aurait prévenu ceux qui l'entouraient de se tenir en garde contre les visionnaires des deux sexes qui, sous l'apparence de la religion, donnaient les rêves de leur imagination pour des révélations divines, visionnaires qui l'auraient séduit lui-même, contrairement aux avis de tous ses amis, et auraient entraîné l'Église dans le danger d'un schisme dont elle était menacée. La vérité de ce récit, qu'aucun contemporain de Grégoire ne confirme, a été révoquée en doute, et avec raison, surtout par Noël Alexandre.

Grégoire XI avait, durant son séjour à Rome, écrit plusieurs lettres en Angleterre concernant l'affaire de Wiclef; il prémunissait l'Église de la Grande-Bretagne contre les erreurs de ce novateur, et provoquait le chancelier de l'université d'Oxford, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres, à prendre des mesures que rendirent malheureusement vaines la protection dont les ministres du roi et une grande portion de la noblesse et de la bourgeoisie anglaises couvraient Wiclef.

Tous les contemporains de Grégoire XI ont loué sa piété, sa prudence, sa libéralité et son humanité; mais ils lui ont vivement reproché son népotisme. Il eut toujours soin d'éviter toute querelle avec les princes chrétiens, n'attribuant aucune valeur, comme si elles avaient échappé à son attention, à des circonstances qui, sous d'autres Papes, auraient troublé l'entente des puissances.

Cf. Baluzius, *Vitæ Paparum Avenionensium*, dont le 1er vol. renferme six biographies de Grégoire XI; Muratori, t. III, 2, 645, 659, 673, 690; Palatius, *Gesta Pontificum Rom.*, III, 334; Ciaconius, *Historiæ Rom. Pontif. ab Oldorio Soc. Jes. recognitæ*, II, 574; Bower, 8, 460; Eugène de la Gournerie, 2, 149.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE XII.** Ce Pape fut élu au temps du grand schisme d'Occident. A la mort d'Innocent VII, les cardinaux, ayant hésité s'ils remettraient l'élection, afin d'arriver au terme du schisme, finirent par résoudre unanimement qu'ils procéderaient immédiatement à la nomination du Pape. Cependant ils prirent d'avance, et pour l'avenir, des mesures de précaution, d'après lesquelles chaque cardinal devait s'engager par serment, au cas où l'élection tomberait sur lui, à renoncer à la dignité pontificale dès que l'antipape en ferait autant. L'élection eut lieu le 2 décembre 1406, et désigna le cardinal *Angelo Corrario*, issu d'une ancienne famille patricienne de Venise, qui prit le nom de Grégoire XII. Il prêta de nouveau le serment auquel il avait souscrit comme cardinal, et exprima à plusieurs reprises sa volonté de s'entendre avec l'antipape Benoît XIII, résidant à Avignon. Mais on vit bientôt que Grégoire, tout comme son rival, malgré leurs solennelles protestations, ne songeaient pas sérieusement à éteindre le schisme, et qu'ils préféraient tous deux la part qu'ils avaient du pouvoir papal à l'unité et à la paix de l'Église. Les partisans et les amis de Grégoire XII surtout s'étaient trompés à cet égard. Ce vieillard de quatre-vingts ans, qui jusqu'alors s'était fait remarquer par la plus grande probité, ne porta atteinte à son excellente réputation qu'à partir de son élévation au Saint-Siége, sous la pression, il faut le dire, de ses parents, qui espéraient exploiter sa haute position à leur profit. Grégoire ayant en outre, contrairement au serment prêté au conclave, créé quatre cardinaux nouveaux, fut abandonné par ses propres cardinaux, qui se rendirent à Pise. Pour détourner de leur tête l'excommunication et la dégradation dont Grégoire XII avait menacé les cardinaux qui s'éloigneraient de lui, ils en appelèrent à un concile universel, qui pourrait

Digitized by Google

juger même les actes du Pape, les admettre ou les rejeter, et ils firent répandre des copies de cet appel dans toute la Chrétienté occidentale.

Ils engagèrent en outre les princes et les prélats à refuser l'obéissance à l'un et à l'autre Pape. Benoît XIII, ne se sentant pas en sûreté en France, se retira à Perpignan, qui appartenait alors à la Catalogne, et ses cardinaux, qui depuis longtemps étaient mécontents, se séparèrent de lui et partirent pour Pise, où leurs collègues romains les accueillirent de la manière la plus amicale. Tous ces cardinaux s'entendirent alors et convinrent que, le 15 mars 1409, un concile universel se réunirait à Pise pour rétablir l'unité de l'Église. Ils invitèrent à se rendre à ce concile tous les princes et les évêques qui jusqu'alors avaient obéi soit à Benoît XIII, soit à Grégoire XII, et ces deux Papes eux-mêmes. Mais, loin de se montrer disposé à se soumettre à la décision d'un concile universel, chacun d'eux résolut de tenir avec ses partisans une assemblée spéciale. Benoît XIII réunit en effet, en novembre 1408, à Perpignan, outre les neuf cardinaux qu'il avait nouvellement créés, à peu près cent vingt évêques, la plupart Espagnols, qui toutefois se désunirent entre eux, si bien que la très-grande majorité quitta Perpignan avant la fin des délibérations. Quant à Grégoire XII, qui de son côté avait créé un nombre considérable de nouveaux cardinaux, il convoqua son synode à Udine. Cependant le concile de Pise s'ouvrit, malgré la protestation de Robert, fidèle à l'obédience de Grégoire, qui avait confirmé la déposition de Venceslas et l'élévation de Robert à la dignité impériale. Le concile, dans sa quinzième session, déclara que les accusations portées contre les deux Papes étaient constatées, et que ceux-ci n'ayant comparu, ni personnellement, ni par des fondés de pouvoir, malgré l'invitation qu'ils en avaient reçue, étaient tous deux déposés. Un nouveau Pape fut élu, qui prit le nom d'Alexandre V. L'Église eut donc trois Papes, car Grégoire XII était encore reconnu par le roi de Naples, quelques villes italiennes et l'empereur d'Allemagne; Benoît XIII l'était par les rois d'Aragon, de Castille et d'Écosse; Alexandre V par les autres princes de la Chrétienté. Cependant Grégoire XII était parvenu à réunir à grand'peine quelques évêques et à former avec eux un concile qui déclara Benoît XIII et Alexandre V schismatiques, parjures et perturbateurs de l'Église. Craignant les Vénitiens, qui avaient adhéré au concile de Pise, il s'embarqua pour Gaëte, où le roi Ladislas le reçut comme Pape légitime. La situation ne fut pas changée par la mort d'Alexandre V, qui décéda à Bologne au mois de mai 1410, après un pontificat de quelques mois, car les cardinaux élurent immédiatement leur collègue *Balthasar Cossa*, qui se nomma Jean XXIII. Jean sembla être consolidé dans sa position lorsque, peu après son élection, Robert mourut, et eut pour successeur Sigismond, qui était lié d'amitié avec ce Pape. Celui-ci, ayant surtout besoin de l'appui de l'empereur contre le roi de Naples, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander secours, et, en même temps, s'entendre avec lui sur le futur concile dont on était convenu à Pise. Les Pères se réunirent à Constance, où Jean XXIII fut déposé (1). Quant à Grégoire XII, il fit annoncer dans la quatorzième session, par son fondé de pouvoir, Charles Malatesta, de Rimini, qu'il résignait sa charge. Le concile, heureux de cette résolution, qui facilitait le rétablissement de l'unité, et voulant porter Benoît XIII à imiter son rival, décida que Angelo Corrario conserverait la dignité de cardinal-évêque, et

(1) *Voy.* CONSTANCE (concile de).

Digitized by Google

que, s'il n'y avait pas de modification par rapport à Benoît XIII, il occuperait le premier rang après le Pape. Grégoire XII, ayant appris que le concile avait accepté sa renonciation, se dépouilla de ses vêtements pontificaux en présence des évêques et du clergé qui lui étaient restés fidèles, et fit connaître sa gratitude dans une lettre fort soumise adressée aux Pères de Constance. Il mourut deux ans plus tard à Ricénati, à l'âge de près de quatre-vingt-neuf ans.

Cf. Muratori, t. III, 2, 837, 841, 1118; Palatius, t. III, 407; Ciaconius, t. II, 750; Bower, 3, 407.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE XIII.** A peine Pie V était-il mort, le 1er mai 1572, que, sous l'influence du puissant cardinal Granvelle (1), le conclave, au bout de six heures de réunion, élut à l'unanimité le cardinal *Hugues Buoncompagno*. Le nouveau Pape, qui prit le nom de Grégoire XIII lors de son intronisation, le 15 mai, était né le 7 janvier 1502, à Bologne. Il s'y était adonné avec ardeur à l'étude du droit, qu'il avait enseigné pendant huit ans, s'était rendu ensuite à Rome, où, sous divers Papes, il était successivement arrivé, de dignité en dignité, jusqu'à celle de cardinal, à laquelle Pie IV l'avait nommé, en 1564, à son retour du concile de Trente, dont, d'après son conseil, le Saint-Siége avait ratifié les décrets (2). Il avait alors été envoyé légat en Espagne, où il était resté jusqu'à l'élévation de Pie V.

Sa jeunesse avait été orageuse comme celle de Pie IV; mais sa vie fut irréprochable une fois qu'il fut élevé au trône, quoiqu'il n'approchât pas de l'austérité des mœurs de son prédécesseur. Malgré la douceur dont il avait toujours fait preuve, et malgré son grand âge, il déploya une énergie et une activité extraordinaires dans la défense et pour la propagation de l'Église catholique. Ami dévoué de la science, il étudiait à soixante-dix ans avec la même ardeur que dans sa jeunesse. Partant de cette règle, qu'il avait adoptée, qu'il fallait qu'un Pape fût avant tout un homme de science, il dépensa plus de deux millions d'écus romains pour relever l'enseignement et entretenir des étudiants pauvres. Il avait une liste exacte des hommes de tous les pays qu'on considérait comme capables de la dignité épiscopale. Son regard se portait incessamment sur toutes les parties du monde, qu'il considérait comme autant de provinces que l'Église devait conquérir; il fonda ou entretint près de vingt-trois colléges ou séminaires à Vienne, à Prague, à Grätz, à Olmütz, à Vilna et jusqu'au Japon. A Rome même il institua les colléges des Anglais, des Grecs, des Maronites, et celui des Nouveaux convertis; mais il prit un soin tout particulier du Collége romain, qui devait devenir un séminaire pour toutes les nations, ce qu'il proclama, dès l'inauguration, par les vingt-cinq discours en langues différentes qu'il y fit prononcer. Il contribua aussi d'une manière spéciale à la prospérité du Collége germanique (1).

A cette sollicitude pour l'enseignement du monde chrétien se joignirent de nombreux efforts pour rétablir la foi catholique dans les pays protestants, par exemple en Suède (2) et en Angleterre, et pour ramener l'Église grecque à l'union avec le Saint-Siége. Il envoya

(1) *Voy.* GRANVELLE.

(2) Pallavicini, *Hist. Conc. Trid.*, l. XXIV, c. 9, n° 4.

(1) *Voy.* COLLÉGE GERMANIQUE, et Theiner, *la Suède dans ses rapports avec le Saint-Siége sous Jean III, Sigismond III et Charles IX*, I, 527, ainsi que l'écrit intitulé : *le Collége germanique à Rome*, par un Catholique, Leipzig, 1843, p. 37.

(2) *Voir* Theiner, l. c., I, 392, et l'art. HOSIUS.

Digitized by Google

dans ce but le célèbre Jésuite Possevin (1) en Russie, auprès du grand prince Jean Basilowitz de Moscou, qu'à sa demande il avait réconcilié avec le roi de Pologne.

Dès le commencement de son pontificat il avait dirigé son attention sur la guerre contre les Turcs; il avait envoyé, pour en obtenir la continuation, des ambassadeurs à l'empereur, aux rois d'Espagne, de France, de Pologne et à d'autres puissances; mais l'empereur ne pouvant se décider à faire la guerre, par la crainte que lui inspiraient les forces prépondérantes des Turcs, l'Espagne y mettant une extrême négligence, la France étant divisée contre elle-même, les Vénitiens trouvèrent bon, au grand chagrin du Pape, de s'entendre avec les Turcs à des conditions funestes pour la Chrétienté.

On fait un grand grief à Grégoire XIII d'avoir ordonné un feu d'artifice et une illumination en apprenant le massacre de la Saint-Barthélemy; mais la nouvelle qui lui en parvint ne lui présentait l'événement que comme l'heureuse répression d'une conspiration ou d'un soulèvement contre l'État (2). Nous rappelons seulement en passant que, s'il ne fut pas le promoteur de l'Armada espagnole destinée à attaquer Élisabeth, il y portait le plus vif intérêt.

Grégoire XIII rendit surtout son nom fameux par la réforme du *Calendrier julien* (3), laquelle, après de nombreux essais des Papes antérieurs, avait encore été vainement tentée au concile de Trente. Grégoire se mit en rapport avec les plus célèbres astronomes de l'époque, en appela plusieurs à Rome, institua une commission chargée de poursuivre cette réforme, à laquelle le célèbre Allemand Clavius (4) prit une grande part, et finit par adopter le projet du docteur Louis Lilio (1), projet qu'on avait préalablement soumis à toutes les universités, et qui devint la base du calendrier grégorien.

Il veilla à ce que cette réforme, qu'il rendit publique par une bulle du 24 février 1482, fût réalisée. Il s'efforça également de faire adopter le concile de Trente en France, où malheureusement la situation politique et la contradiction de quelques-uns des décrets du concile avec les prétendues libertés gallicanes (2) firent échouer les efforts du Pape. Ce fut dans le même but que ce Pape ordonna une correction du *Décret de Gratien*, dont les Papes Pie IV et Pie V avaient antérieurement chargé quelques savants, parmi lesquels se trouvait Buoncompagno lui-même, qui avait la réputation d'un remarquable canoniste. Ce travail fut achevé sous Grégoire XIII, et en 1532 on put publier, non-seulement une édition corrigée du *Décret*, mais du *Corps du Droit canon* (3).

La constitution de Pie V, qui rejetait soixante-seize propositions de Baïus, n'étant pas observée par les disciples de ce dernier, Grégoire XIII la confirma de nouveau, et envoya, en 1579, à Louvain, le Jésuite François Toletain, qui parvint à mettre un terme à cette controverse (4).

En 1583 le Pape excommunia Gebhard (Truchsess), archevêque-électeur de Cologne, après l'avoir en vain rappelé à son devoir, le destitua et ordonna au chapitre de procéder à une nouvelle

(1) *Voy.* POSSEVIN.
(2) *Voy.* BARTHELÉMY (Saint-).
(3) *Voy.* CALENDRIER.
(4) Jésuite, savant mathématicien, surnommé l'*Euclide du seizième siècle*, né à Bamberg en 1537, † à Rome en 1612.

(1) Médecin, né à Ciro (Calabre), † 1576, appliqua les épactes au cycle de dix-neuf ans, et, en ajoutant un jour à la fin de chaque cycle, parvint à établir une équation à peu près exacte entre les années solaires et lunaires. Les tables des épactes de Lilio se trouvent dans le *Calendarium Romanum* de Clavius.
(2) *Voy.* GALLICANISME.
(3) *Voy.* CORRECTEURS ROMAINS.
(4) *Voy.* BAIUS.

Digitized by Google

élection (1). Deux ans plus tard (1585), Grégoire XIII mourut subitement, à l'âge de quatre-vingts-trois ans, dans la treizième année de son pontificat. Peu avant sa mort il eut la joie de recevoir une ambassade de trois rois japonais, qui le remercièrent de leur avoir fait connaître la vérité chrétienne par l'entremise des Jésuites, et l'assurèrent de leur profonde vénération pour le Saint-Siége.

Grégoire, qui avait spécialement protégé les Jésuites, et dont nous venons de voir que l'activité ne négligeait aucune portion de la Catholicité, prit un soin spécial de la ville de Rome. En 1580 il construisit à Saint-Pierre la magnifique chapelle grégorienne, où il fit solennellement déposer les reliques de S. Grégoire de Nazianze, qui avaient jusqu'alors été conservées dans la chapelle obscure d'un couvent de religieuses. On fit, par ses ordres, de nombreux embellissements dans la ville; on éleva la grande halle au blé dans les Thermes de Dioclétien, le vaste hôpital des Mendiants et le somptueux palais du Quirinal, devenu la résidence d'été des Papes.

Sans doute le pontificat de Grégoire XIII eut aussi son côté obscur : il fut obligé d'avoir recours à diverses mesures fâcheuses afin de mettre les revenus de la chambre apostolique au niveau des dépenses extraordinaires qu'il avait ordonnées. Non-seulement plusieurs impôts furent augmentés, mais plusieurs priviléges abolis. Le Saint-Siége exerça ses droits de suzeraineté sur un grand nombre de châteaux et de domaines des barons des États pontificaux, et de nombreuses confiscations firent affluer de grosses sommes d'argent à Rome. Ces mesures fiscales excitèrent beaucoup de mécontentement et de fermentation. Il se forma peu à peu des factions; des bandes de brigands parcoururent le pays; Grégoire XIII ne montra pas assez de vigueur pour rétablir la paix et le bon ordre, et il fallut toute l'implacable sévérité de son successeur Sixte V pour délivrer les États de l'Église de ces fléaux.

Les services que Grégoire XIII avait rendus à Rome et à l'Église n'en furent pas moins tellement supérieurs à ces inconvénients que les Romains reconnaissants lui érigèrent de son vivant une statue au Capitole, et y gravèrent le sommaire des faits les plus mémorables de son règne.

On peut voir ses écrits dans Eggs, *Pontificium doctum*, Col., 1717, p. 806. Parmi les nombreux auteurs à qui l'on doit la vie de Grégoire XIII (1) nous citerons : Ciappi, *Comp. delle attioni e santa vita di Greg. XIII*, Roma, 1591; Bomplani, Soc. Jes., *Hist. Pontif. Greg. XIII*; Maffei, *Ann. Greg. XIII*, Roma, 1742; Bower, 10, 1, 225; Ranke, t. I, 412, et au supplément du 3e vol., 78; Eugène de la Gournerie, II, 455.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE XIV.** A la mort d'Urbain VII le conclave élut, le 5 décembre 1590, le cardinal Nicolas Sfondrate, qui prit le nom de Grégoire XIV. Son père, qui était de Milan, avait été gouverneur de Sienne sous Charles-Quint, et, après la mort de sa femme, avait été créé cardinal par le Pape Paul III.

Nicolas ne fut élu qu'après une très-longue lutte entre les cardinaux. Les Espagnols, pour lesquels le choix du Pape était alors d'une haute importance, avaient pris une part très-active à l'élection, et avaient fait circuler une liste de sept candidats en dehors desquels ils ne voulaient accepter aucun choix. Le Pape élu, âme d'une inno-

(1) *Voy.* GEBHARD II.

(1) *Voir* Palatius, t. IV, p. 365, qui donne le catalogue des ouvrages de ce Pape.

Digitized by Google

cence virginale, dit Ranke, était un modèle de sainteté. Le cardinal qui venait lui apprendre qu'il serait élu le lendemain le trouva prosterné devant le crucifix, dans sa cellule. Sujet espagnol, il favorisait la politique de Madrid. Il se déclara résolûment en faveur de la Ligue, renouvela l'excommunication prononcée contre Henri IV, et ordonna à tous les clercs, aux autorités et au tiers-état de France, sous des peines graves, de se séparer de ce roi. Cette conduite nette et ferme eut pour conséquence la formation d'un tiers-parti de Français, qui étaient aussi consciencieusement attachés à l'Église qu'au roi, et qui invitèrent Henri IV à revenir à l'Église catholique, en faisant de ce retour la condition de leur fidélité future.

Le saint Pape prit une part très-vive à cette lutte politique, dont la décision devait être si importante pour l'Église; il soutint les Parisiens par des subsides considérables, et envoya son cousin en France à la tête de troupes à sa solde. Mais, au milieu de cette entreprise, le Pape mourut, le 15 octobre 1591, après un pontificat de six mois et dix jours, à l'âge de cinquante-sept ans. Un trait caractéristique des mœurs du Pape, c'est qu'il créa cardinal S. Philippe de Néri, célèbre par sa rare chasteté; mais le saint refusa.

Plusieurs de ses ordonnances méritent d'être rapportées. Il confirma la bulle du Pape Pie V, interdisant l'aliénation des biens appartenant à l'Église romaine; défendit, sous peine d'excommunication, les paris en usage lors des élections pontificales et des créations de cardinaux; autorisa, sous la réserve des conditions d'une bulle de Sixte V, l'admission dans l'état religieux de novices nés hors mariage, s'ils faisaient preuve d'une conduite irréprochable, et permit la barette rouge aux cardinaux moines, qui jusqu'alors portaient la barette de la couleur de leur ordre. Ses bulles sont imprimées dans Chérubini, 2e vol. de son *Bull. magn.*

Cf. Palatius, t. IV, 425; Ciaconius, t. IV, 214; Bower, 10, 1, 285; Ranke, t. II, 219.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE XV.** Paul V étant mort, son neveu, le cardinal Borghèse, proposa le cardinal Alexandre Ludovisio, de Bologne, qui fut élu le 9 février 1621 et prit le nom de Grégoire XV. Quoique accablé par l'âge et flegmatique de nature, Grégoire eut un pontificat marqué par les actes de la plus rare énergie. Trois jours après son élection, Grégoire créa cardinal son neveu, Louis Ludovisio, jeune homme de vingt-cinq ans, qui ne cessa pas un jour de veiller à la fois aux intérêts de sa famille et à l'administration de l'Église. Le pontificat de Grégoire XV ressembla, sous beaucoup de rapports, à celui de Grégoire XIII. Le nouveau Pape développa la pensée qu'avait eue son prédécesseur du même nom, en créant un certain nombre de cardinaux chargés de la direction des missions d'Orient, lorsqu'il érigea de son côté la congrégation de la Propagande (*congregatio de Propaganda Fide*) (1). La même pensée l'animait lorsqu'il fit procéder à la canonisation de S. Ignace de Loyola, créateur d'un ordre spécialement destiné à combattre l'hérésie, de S. François Xavier, l'Apôtre des Indes, de S. Louis de Gonzague et de Stanislas Kotska, appartenant à la même société. Il canonisa en outre l'institutrice des Carmélites, l'illustre Ste Thérèse, le fondateur de l'Oratoire, S. Philippe de Néri, et quelques autres saints moins connus dans l'histoire. Si ces actes solennels sont un témoignage de la ferveur religieuse qui

(1) *Voy.* CONGRÉGATION DE CARDINAUX et PROPAGANDE.



Digitized by Google

régnait alors au siége de la Catholicité, une autre preuve de l'essor qu'avait pris le Catholicisme résulte de la part que la Papauté prit à cette époque aux mouvements politiques qu'elle chercha à faire tourner au profit de l'Église.

Lorsque Ferdinand II, grâce aux subsides que lui avaient fournis les Papes et qu'ils avaient doublés dans ces derniers temps, eut repris possession, par la force des armes, de ses États héréditaires, Grégoire XV lui envoya, comme légat, le cardinal Charles Caraffa, connu dans l'histoire d'Allemagne, chargé de mettre tout en usage pour que la contre-réforme fût réalisée aussi vigoureusement et aussi promptement que possible dans les provinces, en majeure partie protestantisées, de la Bohême, de la Moravie, etc., etc. Le Pape porta aussi une grande attention aux affaires de Maximilien, duc de Bavière, auquel il parvint en effet à faire transmettre l'électorat palatin. Il envoya le Père Hyacinthe, Capucin et habile diplomate, à la cour de l'empereur, à Vienne, pour appuyer les réclamations de Maximilien et combattre les objections de l'empereur. On attachait un si grand prix, à Rome, à l'élévation du rejeton catholique des Wittelsbach, qu'à la nouvelle de son succès Grégoire XV fit célébrer un solennel *Te Deum* dans Saint-Pierre et résonner les canons du château Saint-Ange (1). Maximilien se conduisit en fils reconnaissant et dévoué du Saint-Père. Il lui fit cadeau de la célèbre bibliothèque de Heidelberg, dont, avant la prise de cette ville, le nonce du Pape lui avait fait la demande, et la fit transporter à Rome par les soins du célèbre Léon Allatius (2), que Grégoire avait envoyé à cette fin au delà des Alpes. Grégoire entra en pourparlers avec le roi d'Angleterre au sujet du mariage projeté du prince de Galles (l'infortuné Charles Ier) avec une infante d'Espagne. On crut longtemps que cette nouvelle victoire du Catholicisme se rattachait, en Angleterre, aux projets de ce prince, qui semblaient au moment de se réaliser. En France aussi, à la grande satisfaction du Pape, le parti des huguenots était de plus en plus affaibli.

Cependant les puissances catholiques étaient sur le point d'entrer, au sujet de la Valteline, dans des dissensions qui devaient singulièrement nuire aux intérêts de la religion, quand le Pape réussit à empêcher les hostilités, et à éloigner, du moins pour le moment, la lutte imminente. Grégoire mourut avant qu'elle éclatât, le 8 juillet 1623. Ranke juge Grégoire XV en ces termes: « Son activité était sans borne; elle embrassait le monde; elle pénétrait à la fois dans les Andes et les Alpes. Grégoire envoyait ses missionnaires au Tibet et en Scandinavie, tandis qu'il entrait en négociation avec l'Angleterre et la Chine. Toujours nouveau, infatigable et présent partout, l'esprit qui vivait au foyer de cet immense théâtre animait les ouvriers aux extrémités du monde, plus vif, plus ardent, plus intime peut-être dans chacun d'eux qu'au centre même. » Parmi les ordonnances remarquables de Grégoire XV nous devons rappeler que : 1° dès le commencement de son pontificat il promulgua sur le mode des élections papales une constitution encore en vigueur, en vertu de laquelle, à l'avenir, chaque cardinal était libre de donner sa voix en secret.

2° Il confirma, le 21 mars 1621, la congrégation de Notre-Dame du Calvaire (1).

3° Il érigea l'évêché de Paris, jusqu'alors subordonné à la métropole de Sens, en archevêché.

(1) *Voir* Gfrœrer, *Hist. de Gustave-Adolphe*, p. 337 et 415.

(2) *Voy.* ALLATIUS.

(1) *Voy.* BÉNÉDICTINS (ordre des).

Digitized by Google

4° Il ratifia et étendit les ordonnances de Paul V relatives à la discussion sur l'Immaculée Conception, en permettant aux Dominicains de discuter librement entre eux cette question controversée.

5° Il renouvela la bulle de Pie IV et de Clément VIII relative à la sollicitation au tribunal de la Pénitence.

6° Et enfin il promulgua, en 1620, une bulle contre les magiciens et les sorciers, qui devaient être claquemurés ou enfermés à perpétuité dans les prisons de l'Inquisition.

Ses décisions furent éditées à Rome par Beltramini avec un commentaire. En outre, nous avons de ce Pape des *Lettres* et un *Memoriale sciendorum a clericis*. Ses bulles sont imprimées dans le 3e vol. du *Bull. magn.* de Chérubini.

Cf. Palatius, t. IV, 525; Ciaconius, t. IV, 465; Bower, 10, 1, 358; Ranke, II, 441; le supplém. du 3e vol., 164.

BRISCHAR.

**GRÉGOIRE XVI** succéda, le 2 février 1831, au Pape Pie VIII, après une élection assez vivement disputée. Il était né, le 18 septembre 1765, à Bellune, appartenant alors à la république de Venise, de la famille considérée, mais pauvre, des Capellari. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il fut de très-bonne heure confié à l'excellent pensionnat du couvent des Camaldules de Saint-Michel de Murano (dans une île des lagunes de Venise). Dès l'année 1783 il fit profession de la vie religieuse, et changea son nom de baptême de Barthélemy en celui de Mauro, patron de son ordre. En 1787 il célébra sa première messe. Chargé de l'instruction des novices, que son zèle pour la science l'appelait à diriger, il enseigna d'abord à Murano, puis à Rome, jusqu'en 1807, la théologie et le droit canon. Il publia comme résultat de ses travaux le beau livre intitulé : *il Trionfo della santa Sede e della Chiesa contra gli assalti dei novatori, combattuti e respiuti colle stesse loro armi*, Roma, 1799, qui attira l'attention sur son nom jusqu'alors inconnu. Les événements de la fin du dix-huitième siècle, époque à laquelle parut le livre de Mauro Capellari, qui démontrait par l'Écriture, la tradition et l'histoire, la monarchie de l'Église, la souveraineté et l'infaillibilité du Pape, étaient si peu favorables que les fidèles partisans de la Papauté étaient partout tremblants et désespérés, et qu'il fallait une foi solide pour apercevoir, à travers les flots tumultueux qui couvraient la barque de S. Pierre, le port où elle devait bientôt s'abriter. L'auteur de ce livre n'ignorait pas que le seul titre de son ouvrage paraîtrait étrange; il le justifiait de cette manière dans sa préface : « Peut-être plus d'un lecteur trouvera singulier et déraisonnable que, tandis que les âmes dévouées à l'Église déplorent la ruine du sanctuaire, la dispersion des saints ministres de l'autel, l'exil, la captivité et les outrages infligés au souverain Pontife lui-même, que Dieu a abandonné à la puissance d'ennemis sans pitié; tandis que, en un mot, le Saint-Siége vacille et que l'Église gémit sous le poids de ses chaînes, j'entreprenne de représenter l'Église et le Saint-Siége comme triomphant de leurs ennemis. Si, depuis la barbarie des premiers siècles, il y a eu une époque où le triomphe du Saint-Siége et de l'Église ait dû paraître éclatant, c'est certainement l'époque présente, que la sagesse éternelle a prédestinée à de pénibles épreuves, afin que, l'enfer ayant épuisé ses forces contre l'Église, il ne reste plus à l'impiété aucun moyen de renforcer ses coups, de redoubler ses attaques, que l'incrédulité perde l'espoir de vaincre, et que les Catholiques puissent reconnaître par le fait qu'il est, comme le



Digitized by Google

dit S. Jean Chrysostome, plus facile d'éteindre le soleil que d'anéantir l'Église, etc., etc. »

En reconnaissance des services rendus par Capellari à la Papauté, il fut, en 1800, admis parmi les premiers membres de l'Académie de la Religion catholique fondée par Pie VII au commencement de son règne. En cette qualité Capellari prononça chaque année un discours sur un sujet appartenant, soit à l'apologétique, soit à la philosophie de la religion. En 1807 il fut promu abbé du couvent de Saint-Grégoire sur le mont Cœlius. Bientôt après il fut élu par ses confrères procurateur général de son ordre. Lorsqu'en 1809 Pie VII fut enlevé de Rome et emmené en France, et que l'abolition des ordres religieux eut été ordonnée dans les États de l'Église, Capellari retourna à Murano pour s'y consacrer à l'éducation de la jeunesse. Quelques années plus tard on rendit également ce séjour impossible aux pauvres et actifs religieux en leur enlevant leur précieuse bibliothèque. Ils transférèrent leur établissement d'éducation à Padoue, et ils y étaient à peine établis que Pie VII recouvra sa liberté. L'abbé Mauro Capellari, qui avait salué cet heureux événement dans une brochure spéciale, fut bientôt appelé à Rome, et, en 1815, il fit partie, comme consulteur, des commissions de l'inquisition romaine et de l'inquisition universelle, de l'Index, de la correction des livres de l'Église orientale, de l'examen théologique des évêques, et des affaires extraordinaires de l'Église. Après avoir rempli, à partir de 1818, les fonctions de procurateur général, il fut en 1823 élevé à la dignité de général de son ordre. Deux années plus tard il fut réservé *in petto* au cardinalat par Léon XII, qui lui accordait une confiance particulière, et l'avait adjoint à la commission chargée d'organiser l'instruction et les établissements d'éducation publique dans les États de l'Église.

Le 13 mars 1826, son nom fut promulgué dans un consistoire secret dans les termes les plus flatteurs. « Recommandable, dit le Pape, par l'innocence et la dignité de ses mœurs, par son érudition, surtout dans les matières ecclésiastiques, il a si longtemps travaillé dans l'intérêt du Saint-Siége que nous avons cru devoir récompenser par la dignité du cardinalat les services qu'il lui a rendus avec une infatigable persévérance; car nous nous sommes fait une loi de n'élever aux dignités de l'Église que des hommes qui brillent par une renommée bien méritée de piété et de savoir, et qui se sont frayé la carrière des honneurs par cette voie sainte et légitime et par nulle autre. » Aussitôt après sa promotion, Capellari fut chargé de l'importante fonction de préfet de la congrégation de la Propagande. Quoique cette fonction absorbât une grande partie de son temps et de ses forces, il ne refusa pas de prendre part à plusieurs autres commissions, surtout à la direction des affaires extraordinaires de l'Église. C'est ainsi qu'il coopéra à la conclusion d'un concordat avec le roi des Pays-Bas, de même qu'aux négociations qui concernaient les mariages mixtes, avec le gouvernement prussien. En général, il prit part à toutes les affaires importantes qui se traitèrent sous les deux règnes qui précédèrent le sien. Aussi, non-seulement le peuple romain, mais toute la Chrétienté, qui avait appris à connaître sa vie irréprochable, sa bonté et son amabilité, furent réjouis à la nouvelle de son élévation au trône pontifical. C'était le sentiment unanime qu'exprimait M. de Lamennais lorsqu'il s'écriait dans *l'Avenir :* « La piété, la science, la sagesse sont replacées sur l'immortel siége de S. Pierre. Le cardinal Capellari a fait un grand apprentissage de

Digitized by Google

la Papauté en sa qualité de préfet de la Propagande; son regard s'est habitué à embrasser le monde entier. La bénédiction qu'il répand, du haut du balcon de Saint-Pierre, sur la ville et le monde, réveillera aux extrémités de la terre les traces de sa bienfaisance, que les déserts eux-mêmes ont connue. »

Les circonstances politiques dans lesquelles Grégoire XVI monta sur le trône apostolique n'étaient rien moins que favorables. La révolution de Juillet avait agité toute l'Italie. Tandis que le Pape était couronné à Rome, une émeute éclatait à Bologne, et en peu de jours la sédition se répandit dans tous les États de l'Église. Il fallut les baïonnettes autrichiennes pour la dompter. Le feu des révolutions couva secrètement pendant tout son pontificat et menaça plusieurs fois d'éclater. Dès que le calme fut rétabli, Grégoire XVI décréta une foule de mesures administratives. En septembre 1831 il fonda l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, en l'honneur de son patron. En même temps il créa cardinal le savant Louis Lambruschini, archevêque de Gênes, qui avait été nonce apostolique à Paris jusqu'aux journées de Juillet. Deux ans plus tard il le nomma secrétaire d'État, à la place du cardinal Bernetti, et le nouveau ministre accomplit ces hautes fonctions avec autant d'habileté que d'énergie durant tout le pontificat de Grégoire XVI.

Le Pape prit une multitude de mesures administratives et politiques, qu'il serait trop long d'énumérer. De nombreux embellissements, de solides améliorations eurent lieu dans Rome; on fit des fouilles heureuses; on veilla soigneusement à la conservation des antiquités; la bibliothèque du Vatican fut agrandie; deux nouveaux musées grégoriens (*Musei Gregoriani*) furent établis, l'un au Vatican, le *musée étrusque*, collection fort riche et extrêmement importante au point de vue de l'art ancien; l'autre au palais de Latran, également intéressant; le musée égyptien vint s'y adjoindre; l'université romaine reçut de nombreuses marques de faveur de la part du Pape, qui nomma cardinaux les deux savants Angélo Maï et Mezzofanti, dont les noms étaient européens. La Propagande, confiée aux Jésuites, redevint florissante. On poussa avec activité la reconstruction de l'église de Saint-Paul hors des murs, commencée en 1825, quelques années après avoir été incendiée. Le Pape adressa à tous les évêques une circulaire par laquelle il les conviait à prendre part à la réédification d'un temple consacré à l'Apôtre des nations. L'empereur de Russie lui envoya de superbes malachites; Méhémet-Ali, de magnifiques colonnes d'albâtre. En général, la situation de Rome, au point de vue des relations extérieures comme à celui de l'administration et de la police, parut s'améliorer d'année en année sous le règne de Grégoire XVI. Des sommes considérables furent consacrées à la création d'établissements publics, à des bâtiments, à des fouilles, aux progrès de l'agriculture dans la campagne romaine, à l'établissement des bateaux à vapeur sur le Tibre, facilitant les communications commerciales. L'archéologie, la philologie et la littérature théologique produisirent de grands ouvrages, imprimés aux frais de l'État.

Mais ce fut surtout le gouvernement de l'Église qui préoccupa Grégoire XVI. En août 1831 il publia la constitution *Sollicitudo animarum*, dans laquelle il déclarait qu'en vue du bien de l'Église, et sans rien décider à l'égard de la légitimité, il reconnaîtrait tous les gouvernements de fait.

L'Église eut, durant tout son pontificat, à lutter, d'une part, contre l'absolutisme politique des gouvernements, allant au delà de toute mesure du droit et de l'équité; d'autre part, contre les

Digitized by Google

abus non moins odieux du faux libéralisme ; et si la voix vigoureuse de Grégoire XVI ne fut pas toujours écoutée, du moins il défendit et préserva le principe de la liberté de l'Église, et protesta contre la violation de ses droits imprescriptibles. En 1834 il promulgua la condamnation des *Paroles d'un croyant*, de M. de Lamennais, qui jusqu'alors avait si éloquemment défendu la cause catholique en France, et dont, dès 1831, le Saint-Siége avait rejeté les opinions relatives à une séparation absolue entre l'Église et l'État (1).

Un an plus tard Grégoire XVI rejeta, comme également contraire à la doctrine catholique, l'hermésianisme (2) d'abord, et, peu de temps après, le système de M. l'abbé Bautain (3), qui, dans un esprit diamétralement opposé à celui d'Hermès, soutenait que l'homme naturel est absolument incapable par lui-même de croire en Dieu et de prouver son existence. Une discussion plus longue et autrement déplorable fut celle qui s'éleva entre le Saint-Siége et le gouvernement prussien concernant les mariages mixtes (4), discussion qui ne se termina que sous le règne du roi de Prusse actuel. Malheureusement les efforts du Pape furent plus inutiles en faveur des Polonais, dont cependant Grégoire XVI avait prémuni les évêques contre toute immixtion dans les agitations politiques. En vain il intervint auprès de l'empereur de Russie, qui, non-seulement avait employé la violence pour arracher quelques millions de Grecs unis à l'unité de l'Église, mais qui opprimait de la manière la plus dure les Catholiques vivant dans les provinces de l'ancien royaume de Pologne. Grégoire, voulant convaincre le monde catholique qu'il avait rempli à cet égard son devoir, comme chef suprême de l'Église, après s'être exprimé à ce sujet dans une allocution adressée aux cardinaux en juillet 1842, livra au jugement de l'opinion publique et de l'histoire un Mémoire spécial sur toutes les négociations suivies avec le czar. On fut d'autant plus frappé de la manière dont le vieux Pape accueillit l'empereur de Russie, chef de l'Église gréco-russe, qui vint visiter Rome en décembre 1845. Il lui parla avec une liberté tout apostolique et avec une énergie admirable dans un vieillard de quatre-vingts ans, en entrant dans le détail de toutes les oppressions qui accablaient les fidèles catholiques en Russie et surtout en Pologne. A la seconde visite que fit au Pape l'empereur, avant son départ de Rome, Grégoire XVI revint avec un redoublement de vigueur aux griefs dont il s'était plaint une première fois, et remit entre les mains du czar des preuves écrites à l'appui des accusations d'une foule de Catholiques et de corporations religieuses qui avaient subi des cruautés inouïes. Le czar dut entendre encore une fois de la bouche du pontife tous les reproches que les Catholiques lui adressaient, ainsi qu'à son ministère, en face du monde entier. Le successeur de Pierre montra un saint courage en tenant à l'autocrate un langage sincère, hardi, ferme et paternel. Dans son allocution du 19 janvier 1846 il exprima aux cardinaux l'espoir que les négociations avec l'empereur de Russie auraient une heureuse issue.

L'Église d'Espagne, non moins maltraitée sous un régime oppresseur, quoique catholique de nom et d'apparence, excita de son côté la sollicitude du Pape, qui, dans une encyclique de l'année 1842, demandait pour elle les prières de la Catholicité entière. Les difficultés depuis longtemps pendantes avec la

(1) *Voy.* LAMENNAIS.
(2) *Voy.* HERMÉSIANISME.
(3) *Voy.* BAUTAIN.
(4) *Voy.* DROSTE-VISCHERING, DUNIN, MARIAGE MIXTE, PLACET ROYAL, LETTRES PATENTES.

Digitized by Google

cour de Portugal furent enfin aplanies par l'habileté du nonce Capaccini (1), en 1841. Le Pape intervint de même, dans plusieurs brefs, en faveur de la liberté et des droits de l'Église méconnus ou violés en Suisse et dans les provinces ecclésiastiques du Haut-Rhin.

En mai 1839 le Pape avait fait procéder, en présence d'un prodigieux concours de fidèles, à la canonisation solennelle de S. Alphonse de Liguori et de quelques autres saints personnages. En décembre de la même année avait paru la bulle *In supremo apostolatus fastigio constituti*, qui renouvelait la condamnation prononcée par plusieurs Papes contre la traite des noirs.

Grégoire XVI donna une attention spéciale aux missions. L'Église catholique fit au loin de notables progrès, notamment en Amérique. Une foule d'évêchés et de vicariats apostoliques furent fondés dans le nouveau comme dans l'ancien monde, soit immédiatement par lui, soit par la Propagande. Il attribua les nombreuses conversions arrivées sous son pontificat aux vicariats apostoliques établis dans les missions. Comme autrefois Grégoire XIII avait été réjoui par une ambassade du Japon, Grégoire XVI reçut, en 1831, des signes du respect filial et de la reconnaissance des chefs des Iroquois et des Algonkins devenus catholiques.

Le Pape poursuivait activement tous ces travaux lorsqu'une courte maladie l'enleva le 1er juin 1846.

Doué de rares talents, dit le *Diario Romano* (2), unissant la prudence à l'énergie, un vaste savoir théologique à de nombreuses connaissances profanes, il tenait surtout à préserver le dogme de l'Église catholique de l'atteinte des théories nouvelles, et à répandre la connaissance et l'influence de l'Église visible jusqu'au moindre réduit de la terre habitée. De là ses sévères prescriptions contre les hérésies, les erreurs, les sociétés secrètes, l'interdiction de la traite des noirs, ses réclamations en faveur des évêques persécutés au delà des Alpes, la protection qu'il accorda à ceux qui souffraient pour la foi, et spécialement à l'œuvre des missions, dont le succès lui parut dépendre de la présence des évêques, et de là enfin ses nombreuses créations de diocèses nouveaux.

Les Italiens témoignèrent peu de sympathie au Pontife que l'Église pleurait; ils le considéraient comme trop exclusivement attaché à l'Autriche et opiniâtrément opposé aux idées modernes. Sa mémoire fut promptement oubliée à l'apparition du Pape Pie IX. Il faudra attendre des temps plus calmes pour voir les Romains reconnaître avec équité les services rendus par Grégoire à l'État comme à l'Église, et lui payer le tribut d'hommages et de gratitude qui lui est dû.

Les détails sur Grégoire XVI sont disséminés dans divers journaux religieux de son temps, par exemple dans *le Catholique*, les *Feuilles historiques et politiques*, l'*Ancienne et la nouvelle Sion* et la *Gazette universelle*.

Cf. *le Pape Grégoire XVI*, sa vie et son pontificat, par B. Wagner, Sulzbach, 1846, première publication dans laquelle ont été réunis les constitutions, allocutions, encycliques, bulles et brefs émanés de ce Pape, et qui présente une biographie du cardinal Mauro Capellari jusqu'à son élévation à la Papauté, servant d'introduction. On trouve une série d'encycliques et de brefs dans : *Monumenta Catholica, pro independentia potestatis ecclesiasticæ ab imperio civili, collegit et edidit* Aug. de Roskany, Quinque-Ecclesiis, 1847, t. II, p. 318-441.

BRISCHAR.

(1) *Voy.* CAPACCINI.

(2) Voir la *Gazette universelle* (*Allgemeine Zeitung*), Augsb., n° 241, p. 1922.

Digitized by Google

**GRÉGOIRE** (S.), LE THAUMATURGE, naquit à Néo-Césarée, dans le Pont, d'une famille païenne considérée. La mort de son père, qu'il perdit à l'âge de quatorze ans, fit une profonde impression sur son âme, naturellement prédisposée aux idées chrétiennes. La mère du jeune Théodore (il se nomma d'abord ainsi) lui fit continuer ses études suivant le plan laissé par son père. Il se voua, avec son frère *Athénodore*, qui souffrit plus tard pour le règne de Dieu en qualité d'évêque, d'abord à l'étude de la rhétorique, car ils devaient tous deux embrasser la carrière de la magistrature, puis à l'étude du droit, en fréquentant une école, soit à Rome, soit ailleurs.

Il arriva qu'à cette époque les deux frères accompagnèrent leur sœur, qui rejoignait son mari, assesseur du gouverneur de Palestine. Ce voyage fut l'occasion de la résolution qu'ils prirent de demeurer à Béryte, alors très-célèbre par son école de droit. A la même époque se trouvait à Césarée de Palestine le grand docteur Origène, qui fit une profonde impression sur les deux jeunes gens par la gravité de son extérieur, mais surtout par son immense savoir, son éloquence et la pureté de ses mœurs.

Origène, qui, dès sa première entrevue avec Grégoire et Athenodore, avait reconnu leur rare capacité et leurs dispositions à la vertu, s'intéressa fort à ces âmes ardentes et candides, et mit un saint zèle à les préparer à la connaissance et à la possession de l'éternelle vérité. Il devint dès lors non-seulement le maître de Grégoire, mais encore son divin compagnon de voyage, son fidèle messager, son infatigable gardien, θεῖος συνοδοιπόρος, καὶ πομπὸς ἀγαθὸς, καὶ φύλαξ. Avant tout il tâcha d'enflammer ses disciples de l'amour de la vraie sagesse, φιλοσοφία. « La sagesse, leur dit-il, commence par la connaissance de soi-même, par la recherche des voies et des moyens qui permettent de distinguer le bien et le mal moral. Son résultat est la perfection des mœurs. »

Cette voie d'épuration augmenta leur chaste désir de la science, et les confirma dans leur goût pour ce qui est noble et bien. Alors le maître leur ouvrit le sanctuaire de la philosophie, et les conduisit, par degré, de la connaissance des choses créées à la source primordiale de toutes choses. La dialectique lui servit de voie préparatoire pour apprendre à ses élèves à penser solidement et rigoureusement, à discerner l'erreur et le sophisme, à ne pas se laisser séduire par l'artifice du langage et l'ambiguïté des termes, à remonter toujours jusqu'au principe d'une conclusion légitime. A la logique, c'est-à-dire à la connaissance des lois de la pensée, le maître fit succéder la physique, c'est-à-dire la connaissance des lois du monde visible, κόσμος, ou la philosophie de la nature.

D'abord il leur fit contempler en général avec une respectueuse admiration l'architecture merveilleuse de ce monde, où éclate une si souveraine sagesse ; puis il les fit entrer dans les détails, leur fit examiner les phénomènes multiples de la nature et les lois qui en sont la base. Cette étude générale des lois de l'univers, qui se révèlent partout, les mena à la géométrie, forme générale des lois de ce monde et des conditions extérieures de l'être dans l'espace. A la géométrie succéda l'astronomie, qui se fonde et s'appuie sur elle, et calcule les espaces célestes avec les mesures de la terre. Enfin, comme conséquence pratique, à ces connaissances se rattacha la philosophie morale, ou la législation du monde appliquée à l'homme lui-même. Arrivé ainsi aux confins de l'être fini, le maître avait amené l'esprit de ses élèves à la recherche de l'Être infini, et les avait naturellement introduits à la science de Dieu, à la théologie, par l'exposition de tout ce que les philoso-

Digitized by Google

phes et les poëtes avaient dit de la Divinité, en signalant ce que la doctrine de chacun avait de vrai et de faux. De là il concluait la stérilité et l'insuffisance de la raison humaine pour arriver à la religion révélée. Après avoir porté la lumière dans le labyrinthe des opinions religieuses des hommes, après avoir exposé dans leurs contradictions les divers systèmes des philosophes les plus célèbres, et n'y avoir découvert qu'un inextricable chaos, il était facile à Origène de convaincre ses élèves qu'il avait fallu que Dieu même parlât aux hommes et qu'il leur avait réellement parlé par les prophètes.

Ainsi Origène en vint à expliquer les Écritures saintes; il introduisit ses deux disciples dans cette divine science comme dans un céleste paradis. Grégoire et Athénodore furent tellement frappés de la lumière qui rayonnait à leurs yeux qu'ils résolurent de tout abandonner pour s'occuper uniquement du grand Dieu qu'ils avaient le bonheur de reconnaître. Malheureusement, en 235, durant la persécution de Maximin, Origène se vit obligé de fuir en Cappadoce.

Grégoire alla continuer ses études à Alexandrie, où se trouvaient deux écoles célèbres, l'une de médecine, l'autre de philosophie platonicienne. D'après ce que rapporte S. Grégoire de Nysse (à qui sont dus ces détails), la pureté de mœurs de Grégoire, qui n'était encore que catéchumène, excita l'admiration générale en même temps que la maligne jalousie de ses condisciples, aussi dissolus qu'il était chaste et modeste. Ils cherchèrent à se venger du contraste qu'offrait sa vie avec la leur en soudoyant une courtisane qui vint demander le prix de ses honteuses faveurs au moment où Grégoire était en conférence avec ses amis. L'indignation fut générale contre l'impudence de cette créature; Grégoire seul demeura calme, se tourna vers un de ses parents, et le pria de donner à cette femme l'argent qu'elle demandait, afin qu'ils ne fussent pas interrompus plus longtemps dans leur entretien. Mais à peine la courtisane eut-elle touché la somme réclamée qu'elle poussa un cri effroyable, tomba à terre, la bouche écumante, s'arrachant les cheveux, se tordant les membres. La prière de Grégoire parvint seule à la délivrer du démon qui s'était emparé d'elle et la suffoquait.

Tel fut le commencement de la série de miracles qui valut plus tard à l'évêque de Nazianze le surnom de Thaumaturge. Grégoire demeura pendant trois ans à Alexandrie (235-238). La persécution ayant diminué, il revint, en compagnie de son ami Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, à Césarée, pour y reprendre sous Origène ses études interrompues. Ce fut probablement en 239 qu'il reçut le baptême et dut enfin se séparer d'Origène. Il voulut lui donner, avant de partir, une preuve de sa gratitude, et il le fit dans un panégyrique public qu'il prononça et qui est un chef-d'œuvre.

Grégoire, ainsi pourvu d'un trésor de science sacrée, revint dans sa patrie. Ses compatriotes lui offrirent toutes sortes de places honorables que son humilité lui fit constamment refuser. Il se retira à la campagne, ne voulant vivre que pour Dieu, la vertu et la contemplation. Il cherchait en même temps par cette retraite à se soustraire au fardeau du sacerdoce. Mais Phædime, évêque d'Amasée et métropolitain de la province du Pont, crut qu'il serait personnellement responsable de la perte que souffrirait l'Église s'il laissait inactive une vertu aussi pure que celle de Grégoire. Il le fit par conséquent rechercher de tous côtés, et le proposa en qualité d'évêque à l'Église de Néo-Césarée, vers 240. Grégoire finit par se rendre, sous la condition qu'on lui laisserait le

Digitized by Google

temps de se préparer à recevoir la consécration épiscopale. Il se retira dans une solitude plus profonde encore et se plongea dans la contemplation des mystères de la foi, et ce fut durant cette retraite que lui fut révélé, dans une vision, le fameux symbole qu'il rédigea, et dont l'autographe existait encore du temps de S. Grégoire de Nysse. Ce symbole, fort court, est une exposition du dogme de la Trinité, qu'il ne destina dans l'origine qu'à l'enseignement des fidèles de son Église de Néo-Césarée, ce qui explique comment ce document resta inconnu à plusieurs Pères de l'Église. Dans tous les cas, ce fut un moyen efficace pour garantir l'Église de Néo-Césarée des erreurs de l'arianisme et du semi-arianisme.

Le zèle que Grégoire déploya dans son ministère fut ardent, et les miracles dont Dieu couronna ses travaux furent nombreux. Parmi ces merveilles conservées par la tradition, on raconte qu'il transporta une montagne qui gênait la construction d'une église, dessécha subitement un étang qui était cause de la division de deux frères, refoula dans son lit le fleuve Lycus qui débordait en le touchant de son bâton, outre qu'il chassait fréquemment les démons des idoles et des possédés.

Durant la persécution de Dèce, Grégoire et un grand nombre de fidèles, suivant son avis, abandonnèrent la ville de Césarée. En 265 le saint parut avec son frère Athénodore au concile d'Antioche, tenu contre Paul de Samosate; les deux frères signèrent les premiers les actes du concile. Lorsque Grégoire vit approcher ses derniers moments, il fit faire des recherches dans la ville et dans ses environs pour savoir s'il y avait encore des païens. Ayant appris qu'il n'y en avait plus en somme que dix-sept, il rendit grâces à Dieu de ce qu'il laissait à son successeur précisément autant de païens qu'il avait trouvé de fidèles à son entrée en fonctions. Il mourut le 17 novembre 270 ou 271. Les Pères qui firent le panégyrique de S. Grégoire le comparent à Moïse, aux Prophètes, aux Apôtres. Outre l'*Oratio panegyrica in Origenem*, dont nous avons parlé plus haut, qui nous introduit dans les hautes écoles de son temps, dans leurs systèmes et leurs méthodes, et le symbole dont nous avons parlé, *Symbolum seu expositio Fidei*, nous avons de lui *Metaphrasis in Ecclesiasten*, en 12 chapitres, et une *Epistola canonica*, en 11 canons, qui donne des détails importants sur la discipline pénitentiaire. Elle fut écrite à l'occasion des invasions des Goths et des Scythes en Asie, notamment dans le Pont. Dans la perturbation générale il y avait des Chrétiens qui achetaient aux pillards leur inique butin. Un évêque du Pont demanda à S. Grégoire quelle pénitence il fallait imposer à ces coupables. Grégoire répond dans sa lettre à cette question et à d'autres du même genre. Rien de ce qu'on attribue hors de là à ce saint n'est authentique.

Les sources de la biographie de S. Grégoire sont : son *Oratio panegyr. in Orig.*; Gregor. Nyss., *Vita Gregorii Thaum.*, Opp., t. III, p. 536 seq.; Galland, t. III, p. 439; Eusèbe, *Hist. eccléS.*, VI, 30; VII, 14; Hieronym., *Cat.*, c. 65; Basil. Magn., *Epp.*, 28-110; Rufin, *Hist. ecclés.*, lib. VII, c. 25.

Cf. Möhler, *Patrologie*, p. 645. Gerhard Voss a publié une édition des œuvres de S. Grégoire, Mayence, 1604; celle de Paris de 1622, in-folio, est plus complète. La plus récente des œuvres authentiques se trouve dans le tome III de Galland. DUX.

**GRÉGOIRE L'ILLUMINATEUR** (*Gregorius Illuminator*, en arménien *Grigor Lusaworitsch*), qui répandit le Christianisme en Arménie (1), était le

(1) ARMÉNIE.

Digitized by Google

fils d'un prince arménien de race royale. Son père, *Anag*, s'était attaché au sassanide Artaschir ou Ardeschir, et avait été envoyé en Arménie pour assassiner le roi Khosrov Ier, qui était son parent, et procurer par ce crime la souveraineté de ce royaume à Anag. Après deux années de séjour à la cour de Khosrov, il parvint à exécuter son criminel projet; mais le châtiment suivit immédiatement le crime. Anag fut poursuivi dans sa fuite, noyé dans les flots de l'Araxe, et toute sa race, jusqu'au dernier rejeton, fut vouée à la mort. Cependant un de ses fils, âgé d'environ deux ans, fut sauvé par sa nourrice, Sophie, femme pieuse de Césarée en Cappadoce, qui apporta son nourrisson dans cette ville. Il y fut baptisé et reçut le nom de Grégoire, conformément à une apparition merveilleuse dont avaient été témoins, sur le chemin de Césarée, les voyageurs avec lesquels la nourrice et l'enfant faisaient route. Tandis qu'ils reposaient sous un arbre, un ange leur apparut sous la figure d'une colombe et salua l'enfant du nom de Grégoire. Il fut élevé chrétiennement par sa nourrice, et se fit remarquer dès son bas âge par sa modestie, sa pureté et sa crainte de Dieu. Plus tard ce fut avec peine qu'on le détermina à se marier pour ne pas laisser éteindre sa race. Au bout de deux années de mariage il se sépara de sa femme, qui lui avait donné deux fils, Aristages et Werthanes; la séparation se fit d'un commun accord.

La mère se rendit avec le plus jeune de ses enfants dans un couvent de religieuses, et Grégoire entra au service de Tiridate, fils de Khosrov Ier, afin d'expier autant qu'il était possible le crime qu'Anag avait commis envers le père de ce prince. Tiridate, secondé par les Romains, s'était rendu maître de l'Arménie et avait remporté d'éclatantes victoires. Voulant en témoigner sa reconnaissance aux dieux, et notamment à la déesse Anahid, il se rendit à Ériza, où elle avait un temple fameux, et lui offrit des couronnes et des branches fleuries. Tous les grands d'Arménie suivirent son exemple. Grégoire seul, qui se trouvait parmi eux, ne les imita pas. Tiridate, en ayant été informé, fit venir Grégoire et lui enjoignit de sacrifier comme tout le monde à Diane et d'abandonner le Christianisme. Grégoire refusa hardiment. Le roi le livra aux bourreaux, qui lui firent subir une série de tortures plus cruelles les unes que les autres; la moindre eût suffi pour causer la mort de tout autre martyr (1). Enfin Tiridate, ayant appris par un courtisan que Grégoire était fils d'Anag, le fit transporter, les pieds et les mains liés, dans le château fort d'Artaschat, où on le jeta dans une fosse profonde pleine d'immondices, de cadavres, de serpents et d'animaux venimeux, destinée d'ordinaire aux malfaiteurs condamnés à mort. Une veuve chrétienne, qui habitait ce château et se nommait Anna, poussée par une inspiration d'en haut, vint jeter tous les jours à l'endroit où se trouvait le saint martyr un morceau de pain, qui s'en nourrit pendant treize années.

Tiridate, durant tout ce temps, publia de sévères décrets de persécution contre les Chrétiens, et en fit mourir un grand nombre, notamment les saintes vierges Rhipsime et Gajane et leurs compagnes. Enfin la justice divine frappa l'auteur de tous ces crimes. Quelque temps après l'exécution de ces saintes martyres il voulut un jour se rendre à la chasse; au moment du départ il tomba du chariot où il était assis, et, saisi tout à coup par le démon, il entra dans une telle fureur qu'il se mit à dé-

(1) Cf. *Storia di Agathangelo, versione Italiana illustrata dai Monaci Armeni Mechitaristi, riveduta quanto allo stile di N. Tommaseo*, Venez., 1843, p. 31-58.

Digitized by Google

vorer sa propre chair et que son corps se changea en celui d'un sanglier. Toute sa famille, les princes, les serviteurs et beaucoup d'autres personnes qui se trouvaient dans la résidence royale furent saisis et tourmentés par les démons. Alors apparut en songe à sa sœur Cosroviducht un ange qui lui annonça que Grégoire, enfermé dans la fosse d'Artaschat, pouvait seul délivrer les possédés, et qu'il fallait le faire chercher à cette intention. Le lendemain matin elle raconta son rêve aux grands de la cour qui la considérèrent comme une folle. La même apparition se renouvela quatre fois. Enfin l'ange la prévint que, si elle se taisait plus longtemps, les maux de tous augmenteraient et l'atteindraient elle-même. Elle essaya donc encore une fois de faire comprendre la vision qu'elle avait eue. On envoya immédiatement à Artaschat, où, au grand étonnement de chacun, on trouva Grégoire en vie. On le tira avec des cordes du fond du puits et on l'amena à la résidence royale de Walarschapat. Là il fit connaître au peuple assemblé la cause des maux qui l'accablaient, l'instruisit pendant soixante-cinq jours des principales vérités du Christianisme, délivra des mauvais esprits dont ils étaient tourmentés tous ceux qui embrassèrent la foi et firent pénitence, et finit par rendre au roi lui-même la santé, la raison et la forme humaine. Alors on construisit en l'honneur des martyrs, et notamment des vierges dont il a été question plus haut, des chapelles aux lieux où ils avaient vécu et souffert; tous les temples des faux dieux furent renversés, toutes les idoles du royaume détruites. Le roi accompagna lui-même Grégoire dans sa tournée et contribua efficacement par son exemple, par l'aveu de son ancienne perversité, à amener le peuple à la vérité de l'Évangile.

Grégoire l'ayant engagé à faire venir d'un pays voisin qui était chrétien un pasteur spirituel pour son peuple, le roi, après avoir consulté son grand conseil, envoya Grégoire lui-même à Césarée, afin qu'il y demandât et reçût des mains de l'archevêque Léontius la consécration sacerdotale et épiscopale, et pût venir administrer spirituellement l'Arménie convertie par sa parole. A son retour Grégoire continua son œuvre, renversa encore une foule de temples restés debout, distribua le saint baptême à une multitude immense, au roi lui-même, le décida à bâtir et à doter des églises et des écoles, à instituer des prêtres et des maîtres, à fournir les moyens d'ériger des siéges épiscopaux et à construire des couvents d'hommes et de femmes. Lorsque tous ces préparatifs furent faits, et que, grâce à l'infatigable activité du saint et de ses coopérateurs, la bonne nouvelle fut répandue dans toute l'Arménie, que l'Église fut constituée, que les fonctions saintes furent confiées à de fidèles administrateurs, que la hiérarchie ecclésiastique fut régulièrement organisée à tous ses degrés et l'avenir du Christianisme assuré, Grégoire résolut de se retirer dans la solitude et de passer ses derniers jours dans la prière et les pratiques de la piété. Sa retraite habituelle était la grotte de Mania (Mania était une compagne de Rhipsime), dans la province de Daranalia. C'est là que Tiridate vint le rejoindre avec les deux fils de Grégoire, Werthanes et Aristages, afin qu'il consacrât l'un d'eux évêque et successeur de son siége. Grégoire choisit Aristages, qui devint le second patriarche d'Arménie (332-339). Constantin le Grand ayant embrassé le Christianisme, Tiridate vint le trouver pour le féliciter, et se fit accompagner par Grégoire et son fils Aristages. Ils furent accueillis à Rome par Constantin et le Pape Sylvestre avec de grands honneurs, et les deux souverains conclurent un traité

Digitized by Google

d'alliance. Ce traité, arrêté entre Constantin et Tiridate, Sylvestre et Grégoire, et par lequel ils s'engageaient à maintenir inviolablement la paix et l'union entre les deux États et les deux Églises de Rome et d'Arménie, a été inséré dans une édition d'Agathangélus publiée à Constantinople en 1709; mais il manque dans le texte le plus authentique de cet historien (1), quoique des écrivains postérieurs aient supposé l'existence de ce document et y aient fait appel (2).

Grégoire, à son retour en Arménie, continua à vivre dans la retraite, tout en faisant de temps à autre, avec son fils, des tournées dans le pays pour y prêcher les vérités chrétiennes. Il écrivit aussi, durant les dernières années de sa vie, un livre sous le titre de *Hadschachapatum* (*Stromates*), qui renferme plusieurs homélies. On lui attribue différentes prières qui se trouvent dans le bréviaire arménien, trente canons relatifs à la discipline, mais dont on conteste l'authenticité (3). Enfin, à l'âge d'environ quatre-vingts ans, Grégoire termina sa sainte carrière dans la grotte qu'il avait choisie pour son séjour habituel durant ses dernières années. Quelque temps après des bergers passèrent devant cette grotte, aperçurent le saint et virent qu'il était mort. Ils murèrent l'entrée de cette grotte. Plus tard, un solitaire nommé Karnig eut une vision à la suite de laquelle on ouvrit la caverne, et l'on trouva le corps du saint intact comme au moment de sa mort. On l'inhuma à Thortan, et l'on bâtit sur sa tombe un couvent qui, grâce à l'intervention du saint, fut bientôt témoin de nombreux miracles. Plus tard ses reliques furent apportées à Constantinople, puis rapportées en Arménie, et, au temps des persécutions iconoclastes, une partie en fut transférée à Nardo et à Naples. Le Pape Grégoire XVI, par un bref du 1er septembre 1837, plaça S. Grégoire l'Illuminateur dans le calendrier romain, et fixa le jour de sa fête annuelle au 1er octobre.

La source principale de la biographie de ce saint est l'histoire arménienne d'Agathangélus, secrétaire du roi Tiridate, à laquelle en appellent déjà les anciens auteurs arméniens dans les détails qu'ils donnent sur Grégoire, et dont sont extraits la plupart de ceux qui se trouvent dans cet article. Cette histoire d'Agathangélus a été traduite en italien (nous l'avons citée plus haut), et la *Conversion de l'Arménie* n'est elle-même qu'une reproduction libre d'Agathangélus, avec quelques additions et quelques omissions. On ne sait si Agathangélus écrivit son histoire originairement en grec ou en arménien, quoique les Lazaristes de Venise se soient prononcés pour cette dernière opinion (1). Avec le cours des temps cette histoire paraît avoir reçu plusieurs interpolations de forme légendaire.

WELTE.

**GRÉGOIRE DE HEIMBURG**, issu de l'ancienne famille noble des Heimburg, naquit au commencement du quinzième siècle, probablement à Wurzbourg. Il y passa sa jeunesse, s'y adonna à l'étude du droit, de la philosophie et des belles-lettres, acquit par son talent et son travail le grade de docteur *in utroque jure*, s'attira l'attention publique comme jurisconsulte, au point que les plus puissants princes d'Allemagne l'appelaient en consultation dans les affaires difficiles. D'après Laurent Frics,

(1) Cf. *Storia di Agathangelo*, etc., p. 193.

(2) Cf. *Conversion de l'Arménie par S. Grégoire l'Illuminateur*, d'après des sources arméniennes (par Malachie Samudjan), Vienne, 1844, p. 194.

(3) Cf. *Quadro della Storia letteraria di Armenia*, etc., Venez., 1829, p. 11.

(1) *Quadro della Storia letteraria*, p. 11.

Digitized by Google

historien de Wurzbourg, il jouissait d'une grande considération et d'une haute autorité non-seulement auprès des princes et des chevaliers, mais auprès de l'empereur Frédéric et du Pape. Beaucoup de seigneurs lui assuraient une pension pour en avoir des conseils; on venait le consulter de tous côtés; on le payait grassement; il continua malgré cela à demeurer dans le couvent de Wurzbourg, où il avait été élevé et où il trouvait grande chère. Heimburg s'affranchit des liens de l'ancien droit scolastique et se fraya une nouvelle voie. Tout sembla d'abord concourir au succès du jeune jurisconsulte, sa vigoureuse prestance, son sens pratique, son esprit pénétrant et hardi, son courage, son instruction littéraire. Une seule chose lui fit du tort et le mit souvent dans l'embarras : c'était son tempérament trop vif et sa langue mordante, toujours prête au combat. Le talent de Heimburg put bientôt se déployer sur un théâtre digne de lui. Le concile de Bâle (1) appela dans son sein le hardi docteur. Là il fit la connaissance de beaucoup d'hommes célèbres, entre autres celle d'Ænéas Sylvius, dont il devint plus tard le secrétaire, et celle de Nicolas de Cuse. C'étaient, la plupart, des hommes d'une direction d'esprit très-libre et très-téméraire, amateurs prononcés de la littérature classique. Ce séjour de Bâle fut de la plus haute importance pour la destinée de Heimburg et contribua notamment aux souffrances des dernières années de sa vie; car des dissentiments d'opinions, puis d'autres démêlés plus graves jetèrent du froid entre Heimburg et ces savants personnages, dont l'un devint Pape et l'autre cardinal, et finirent par les mettre enguerre les uns contre les autres.

Heimburg, qui resta attaché à son libéralisme ecclésiastique, fut d'abord désavoué, puis combattu par ses anciens amis, qui étaient devenus conservateurs. Il demeura d'ailleurs mêlé aux affaires publiques et toujours en évidence depuis son séjour à Bâle jusqu'à sa mort, en 1472. Sa réputation s'étendit fort au loin pendant qu'il remplit les fonctions de syndic de Nurenberg, qu'il occupa de 1433 à 1460, en même temps qu'il servait d'avocat et de conseiller aux princes et aux grands. Parmi les hommes considérables, contemporains de Grégoire, qui vivaient alors à Nurenberg, se trouvaient Nicolas de Wyle, qui rendit de grands services à la littérature allemande, et Martin Mayer, qui devint chancelier de Mayence. La scolastique luttait avec une énergie désespérée contre la nouvelle direction des esprits, qui dès lors passait, non sans raison, pour peu exacte au point de vue ecclésiastique, voire même hostile à l'Église, et plus païenne que chrétienne. Des circonstances extérieures, comme la position de Grégoire auprès de l'archiduc Sigismond, qui était en discussion avec Pie II au sujet du cardinal de Cuse, évêque de Brixen, vinrent encore s'ajouter à ce premier motif pour changer en hostilités ouvertes l'ancienne amitié qui l'unissait à Ænéas Sylvius et à Cuse. Tant qu'Ænéas Sylvius avait été secrétaire du concile de Bâle (et même après la translation de cette assemblée, alors que Cuse était déjà depuis quelque temps rentré dans l'esprit de l'Église), il avait été un orateur hardi et un libre penseur; mais, lorsqu'il se convertit, il entra résolûment en opposition avec son ancien ami Heimburg, tout en rendant hommage à son talent, à son savoir et à son éloquence.

Dans son Histoire de Frédéric III (1) Ænéas décrit Heimburg en ces termes:

(1) *Voy.* BALE (concile de).

(1) *Hist. Frid. III, imper.*, p. 123, ed. Kollar.

Digitized by Google

« Grégoire était d'une belle stature, d'un port avantageux; son visage était serein, ses yeux étaient étincelants. Il avait une tête à lui, n'écoutait personne, vivait à sa manière, négligeait son extérieur, et avait en somme quelque chose de cynique dans toute sa conduite. »

Dans une de ses lettres (1) Ænéas dépeint la satisfaction avec laquelle il avait toujours entendu les leçons de littérature faites par Heimburg. « Ce n'était plus, dit-il, un légiste, un Allemand; l'éloquence italienne découlait à flots de sa bouche inspirée. » Il va sans dire qu'un homme si singulier dans sa maniere de vivre avait aussi une manière d'écrire originale. Sa plume était très-caustique et manquait fréquemment aux convenances. Il aimait les couleurs tranchées, et ne les ménageait pas quand il s'agissait de peindre la roideur opiniâtre des juristes de son temps ou les opinions arriérées de ceux qui dans sa pensée étaient hostiles à la réforme. Heimburg ne voulait évidemment pas abandonner le terrain solide et positif de l'Église; mais il lui semblait que la hiérarchie était trop en évidence, et qu'elle avait besoin d'être restreinte et réformée. Un mouvement libre de toutes les forces et une réorganisation de tous les membres de l'Église lui paraissaient d'une absolue nécessité. Cette conviction, il la partageait du reste avec la majorité des Pères de Bâle, et surtout avec Ænéas Sylvius et Nicolas de Cuse. Malheureusement ces principes, malgré leur côté vrai, pouvaient, dans leurs conséquences, paralyser le pouvoir légitime de la Papauté, et amener ainsi la ruine de l'Église, comme on le vit en effet plus tard dans les discussions de Bâle. Cette expérience anticipée produisit dans beaucoup de membres de l'assemblée un complet revirement de principes. Ce fut le cas d'Ænéas Sylvius. Nous ne déciderons pas si, comme on l'a légèrement prétendu, sa rapide promotion à toutes les dignités ecclésiastiques y contribua pour sa part. Si, avant son élévation à la Papauté sous le nom de Pie II, Ænéas était déjà ébranlé dans son amitié pour Grégoire, celle-ci fut complétement ruinée par la manière hardie dont Heimburg se prononça à son sujet. Heimburg donna tous les prétextes possibles pour s'attirer les censures ecclésiastiques. L'assemblée des princes, convoquée à Mantoue, en 1459, par Pie II, et qui devait proposer les moyens d'arrêter l'invasion des Turcs, avait donné à Heimburg, en sa qualité de représentant de Sigismond, archiduc d'Autriche, l'occasion de concourir à la solution des discussions relatives aux droits féodaux et aux droits de juridiction, encore indécises entre ce prélat et le cardinal de Cuse, évêque de Brixen; mais ces tentatives échouèrent complétement. L'archiduc fit enfermer à son retour le cardinal de Cuse dans le château de Bruneck. Les censures ne tardèrent pas à atteindre l'archiduc et tous ceux qui le servaient, notamment Heimburg. Celui-ci chercha d'abord à justifier personnellement à Rome son illustre client; mais, ayant échoué en cela comme dans le reste, il rédigea pour Sigismond son fameux appel à un concile universel ou au futur Pape, et fit publiquement afficher cet appel à Rome, à Florence et dans d'autres villes. Il rédigea de même un appel au concile, relatif à la bulle d'excommunication qui le frappait, et l'assaisonna de mordantes satires et d'attaques personnelles à l'endroit du Pape même. Revenu sur ces entrefaites en Allemagne, il fut atteint à son arrivée à Nurenberg par une sentence d'excommunication, en vertu de laquelle cette ville libre devait confisquer ses biens et ne pas le tolérer plus longtemps dans ses

(1) Ep. 120.

Digitized by Google

murs (1). Heimburg se rendit en Bohême et y devint le conseiller intime de George Podiébrad. Ce monarque intrus, qui s'était déjà attribué la couronne de Bohême, pensait depuis longtemps à la couronne impériale. Le temps de se l'approprier lui parut venu. La plupart des princes allemands étaient divisés entre eux, et tous étaient en conflit avec l'empereur. A ces causes de désordre s'ajoutaient les troubles de religion des Hussites, qui détachaient tous les ennemis du Pape de la cause de l'empereur Frédéric et les jetaient dans le parti du prétendant Podiébrad. Cependant la division des princes ne leur permit pas d'en venir à une reconnaissance formelle de George Podiébrad, et les circonstances tournèrent au détriment de ses amis. L'empereur intervint avec succès pour réconcilier l'archiduc Sigismond et le Pape. Mais on oublia, dans la négociation, le conseiller de Sigismond, Heimburg. Il était encore sous le poids de l'excommunication. Le successeur de Pie II, le Pape Paul II, excommunia le roi de Bohême et le déclara déchu du trône. Heimburg, toujours aux côtés de Podiébrad, rédigea pour lui des apologies dirigées contre le Pape, contre la comparution de Podiébrad à Rome, contre la bulle d'excommunication. Heimburg se rendit par là plus odieux encore à Rome; il fut derechef frappé d'excommunication, et l'évêque prince de Wurzbourg, Rodolphe de Scherenberg, reçut du Pape l'ordre de s'emparer de tous les biens de Heimburg, ce qu'il fit en effet, quoique à regret, car Heimburg avait rendu beaucoup de services au chapitre de ce diocèse; nous n'en rapporterons qu'un. Le chapitre de la cathédrale de Wurzbourg succombait tellement sous le poids de ses dettes qu'il voulait se soumettre à la souveraineté de l'ordre Teutonique. Heimburg entra au chapitre, et supplia les membres de ne pas dissiper le patrimoine si péniblement conquis par leurs pères, et de ne pas se désespérer comme des femmes; et en effet il parvint à faire renoncer le chapitre à son projet ruineux.

Cependant l'étoile de Podiébrad commençait à pâlir; Mathias Corvin s'éleva contre lui, et en 1471 Podiébrad n'était plus. Alors Heimburg se trouva complétement isolé, ne se crut plus en sûreté en Bohême, quoiqu'il eût pu se réfugier parmi les Hussites, et chercha assistance auprès d'Albert, duc de Saxe, qui le connaissait depuis longtemps.

Ce prince eut bientôt occasion de réaliser un des plus vifs désirs de Heimburg, qui voulait mourir réconcilié avec l'Église. En 1471 le Pape Sixte IV donna à Diétrich, évêque de Meissen, plein pouvoir d'absoudre Heimburg, et l'acte d'absolution fut prononcé, le jour de Pâque 1472, à Dresde, en présence des ducs Ernest et Albert et de quelques chanoines du chapitre de Meissen.

Ainsi Heimburg, après une vie des plus agitées, mourut réconcilié avec l'Église et sa conscience.

Il eût été trop long de suivre ici Heimburg dans les nombreuses ambassades qu'il remplit et les fréquentes occasions qu'il eut de paraître comme orateur aux diètes de l'empire.

Cf. Dux, *le Cardinal de Cuse et l'Église de son temps*. Les écrits polémiques de Heimburg se trouvent dans *Freheri Scriptoribus rerum Germanicarum*, et dans *Goldasti Monarchia*.

DUX.

**GRÉGOIRE DE NAZIANZE** (S.). La Cappadoce, si mal famée au quatrième siècle, produisit cependant alors trois hommes qui appartiennent aux plus grandes lumières de l'antique Église, et qui sont connus dans le monde sous le

(1) Conf. CONSTANCE (concile de).

Digitized by Google

nom du trèfle de Cappadoce, savoir : S. Basile le Grand (1), S. Grégoire de Nysse (2) et S. Grégoire de Nazianze, tous trois amis intimes. Le dernier reçut son nom de la petite ville de Nazianze, située au sud-ouest de la Cappadoce, où son père, du même nom, était évêque, quoique, selon toutes les probabilités, Grégoire naquit, non dans cette ville, mais dans un village ou un domaine voisin appelé Arianze. Il passa la majeure partie de sa vie à Nazianze. L'année de sa naissance est incertaine. D'après une indication du Lexique de Suidas (s. v. Γρηγόριος), le fameux critique et chronologue Pagi désigne l'année 300 après Jésus-Christ. Grégoire dit lui-même qu'il alla, jeune encore, à Athènes, qu'il y étudia en même temps que Julien, qui devint plus tard empereur, et qu'il quitta Athènes à l'âge de trente ans (3). Or Julien se trouvait à Athènes en 355 ; par conséquent Grégoire ne pouvait avoir alors plus de trente ans ; donc il ne pouvait être né avant 325, et c'est avec beaucoup de vraisemblance qu'Ullmann, dans son bel ouvrage (4), place la naissance de Grégoire entre 329 et 330. Son père était un pieux et honnête païen, appartenant à la secte des Hypsistariens, qui adoraient un Être suprême (ὕψιστον) et mêlaient le mosaïsme au parsisme, peut-être dans la vue d'en former une troisième doctrine plus parfaite par leur fusion (5). Le vieux Grégoire remplit aussi plusieurs fonctions considérables à Nazianze, avec une scrupuleuse exactitude. Sa femme, appelée Nonna, était une Chrétienne zélée, une solide maîtresse de maison, telle que la décrit Salomon ; elle songeait sérieusement à amener son époux dans le giron de l'Église. Après avoir longtemps attendu ce bonheur, il arriva en 325, au moment où plusieurs évêques, se rendant au concile de Nicée, s'arrêtèrent en passant à Nazianze. Le vieux Grégoire leur manifesta le désir qu'il avait depuis longtemps de devenir chrétien, reçut le saint baptême, et fut, au moment même de la régénération, entouré d'une auréole lumineuse.

Il fut bientôt après admis dans les rangs du clergé, et quatre ans plus tard élu évêque de Nazianze. C'est à cette époque que naquit Grégoire, qui eut une sœur nommée Gorgone, et un plus jeune frère appelé Césaire. Nonna avait, avant sa naissance, consacré son fils aîné Grégoire au service de Dieu, et elle dirigea son éducation dans ce sens. Elle eut la plus grande influence sur le sort de son fils, comme autrefois Monique sur S. Augustin.

Dès sa plus tendre jeunesse Grégoire fut occupé de la lecture des saintes Écritures, s'éloigna du monde et vécut d'une manière austère. Il vit en songe deux figures, la Pureté et la Chasteté, qui l'invitèrent à vivre pour Dieu. Il reçut d'abord l'instruction de maîtres habiles, à Césarée, capitale de la Cappadoce ; puis il se rendit en Palestine, étudia sous le rhéteur Thespésius, et continua ses études à Alexandrie, où il connut probablement S. Athanase, qu'il vénéra toute sa vie. Enfin il se rendit à la célèbre école d'Athènes, s'y rencontra avec Julien, qu'il prédit dès lors devoir faire le malheur de l'empire romain, et y contracta l'amitié la plus intime avec son compatriote Basile le Grand, qui était également venu achever ses études à Athènes. Grégoire a décrit, dans un de ses poëmes (1), l'intimité dans laquelle ils vécurent, ayant tout en commun, demeurant

(1) *Voy.* BASILE LE GRAND (S.).

(2) *Voy.* GRÉGOIRE DE NYSSE (S.).

(3) *Carmen de Vita sua*, v. 112 et 238, et *Orat.*, V, c. 23.

(4) *Grégoire de Nazianze, le Théologien*, Darmstadt, 1825, p. 548.

(5) *Voir* Creuzer, *Symbolique*, t. I, p. 341.

(1) *De Vita sua*, v. 226.



Digitized by Google

ensemble, travaillant l'un auprès de l'autre. C'est ainsi qu'ils étudièrent à l'envi la rhétorique, la grammaire, les mathématiques, la philosophie, la musique et la médecine. Leurs maîtres furent probablement les célèbres sophistes (c'était alors un titre d'honneur) Himérius et Proærésius, et les deux disciples prouvèrent plus tard combien ils avaient su goûter et s'approprier les trésors de la littérature grecque. Quoique entourés d'idolâtres, et pleins de respect pour leurs maîtres païens, les deux jeunes gens restèrent d'ardents Chrétiens, vivant retirés de toutes les agitations mondaines, et ne connaissant que deux chemins dans Athènes, celui de l'école et celui de l'église. Lorsque, en 355, Basile quitta la Grèce, Grégoire se laissa persuader, par les instantes prières de ses amis, de demeurer encore pendant quelque temps au milieu d'eux. Ils désiraient, à ce qu'il paraît, qu'il débutât à Athènes même comme professeur d'éloquence; mais il ne tarda pas à s'arracher à cette séduction, et, vers 356, étant parti d'Athènes, il se croisa à Constantinople avec son frère Césaire, qui venait d'Alexandrie et s'était déjà acquis un nom considérable comme médecin. Ils revinrent ensemble dans leur patrie, et là Grégoire reçut enfin le baptême. Il renouvela alors la résolution de se vouer tout entier à Dieu, de lui consacrer surtout sa parole, ne sachant toutefois pas encore si, à l'exemple des saints solitaires, il se retirerait entièrement du monde, pour être ainsi utile surtout à lui-même, ou s'il continuerait à vivre dans la société, pour être principalement utile aux autres. Il désirait concilier ces deux genres de vie, et commença par demeurer dans la maison paternelle comme ascète, tandis que son frère retournait à Constantinople, où il devint bientôt médecin de l'empereur Constance.

Pendant ce temps Basile s'était rendu avec quelques amis dans une maison de campagne de la province du Pont, où il vivait dans une sorte de retraite monastique, et où il désirait fort la société de son ami Grégoire. Celui-ci lui avait promis, à Athènes, de s'associer un jour à ce genre de vie, et, dès que les considérations de famille le lui permirent, il alla rejoindre Basile et vécut avec lui dans la communauté de la prière, de la contemplation et du travail manuel. Une portion de la journée était consacrée à la culture du jardin et aux soins domestiques, l'autre à l'étude de l'Écriture et aux pratiques de dévotion. Les extraits des œuvres exégétiques d'Origène, que nous possédons sous le nom de Philocalie comme un travail des deux amis, furent, dit-on, un résultat de ces études communes, qui, d'après cela, étaient non-seulement pratiques, mais encore scientifiques. Grégoire ne devint pas moine, dans le sens strict du mot, mais il resta toujours fidèle aux habitudes ascétiques, et devint, par l'exemple de sa vie d'abnégation et d'austérité, un des grands propagateurs du monachisme. Il voulait que le calme philosophique fût la base de son existence, qui devint précisément une des vies les plus agitées qu'on puisse imaginer. Il voulait servir Dieu dans la solitude, et il devait précisément paraître au grand jour, au milieu des luttes de l'Église, à la tête de ses collègues. Il ne voulait prendre aucune part aux controverses religieuses de son temps, et il fut précisément l'athlète de la foi orthodoxe, après la mort de S. Athanase, et reçut, comme S. Jean l'Évangéliste, le surnom de *Théologien*, parce qu'il défendit la divinité du Christ (θεὸν εἶναι Χριστὸν) contre les Ariens avec la même énergie que S. Jean contre les hérétiques de son temps.

Une lettre de son père rappela Gré-

Digitized by Google

goire de sa solitude. Ce vieux-évêque s'était, dans la simplicité de son cœur et sans s'apercevoir du piége qu'on lui avait tendu (360), laissé entraîner à signer, d'après les ordres de l'empereur Constance, le symbole arien de Rimini (1). Cet acte avait scandalisé plusieurs fidèles de son diocèse, et les moines parlaient de se séparer de leur évêque. Mais le fils, que sa vie ascétique avait mis en grande estime parmi les moines, rétablit l'union, et décida son père à publier une profession de foi nouvelle, parfaitement orthodoxe. Tandis que Grégoire demeurait à Nazianze pour terminer cette affaire, son père l'ordonna subitement prêtre dans la nuit de Noël 361. Il y eut, comme cela se voyait souvent chez les anciens, une sorte de contrainte de la part du consécrateur et de la communauté (2). Le vieux Grégoire parut tout à coup devant son fils et procéda à son ordination. Celui-ci, surpris, n'osa résister à l'autorité du père et de l'évêque; mais, l'ordination terminée, il en fut inquiet et chagrin, parce qu'il ne se croyait ni préparé à la dignité sacerdotale, ni capable de la remplir. Aussi se retira-t-il de nouveau dans la solitude du Pont. Cependant il ne put résister longtemps aux prières de son père et de la communauté des fidèles; il revint vers Pâques 362 à Nazianze, et prêcha pour la première fois le jour même de la Résurrection (3).

Depuis lors il déchargea son père d'une grande portion des affaires épiscopales; c'était sous le règne de Julien l'Apostat, si funeste au Christianisme. Grégoire s'affligeait de voir son frère demeurer le médecin de ce prince impie. Aussi au bout de quelque temps Césaire, résistant aux sollicitations de l'empereur, quitta la cour. Julien, irrité du zèle des deux frères, obligé toutefois de les estimer, laissa échapper à leur sujet cette exclamation devenue célèbre : « Malheureux fils d'un père trop heureux ! » On voit combien, du reste, était véhément le ressentiment de Grégoire contre l'empereur dans les deux discours (*invectivæ*) contre Julien, qui ne furent composés et lus qu'après la mort de l'empereur (1). Sa polémique contre Julien l'entraîna même à faire l'éloge de Constance. Le père de Grégoire se signala aussi à cette époque par son ardeur religieuse, et résista courageusement au gouverneur de Cappadoce, qui voulait changer en un temple d'idoles l'église épiscopale de Nazianze. Peu de temps après la mort de Julien, Grégoire intervint de nouveau comme pacificateur entre son ami Basile, qui était devenu prêtre à Césarée, et son évêque Eusèbe. Eusèbe étant mort en 370, Basile fut élu évêque et primat de Cappadoce. Mais alors il y eut un moment de mésintelligence entre les deux amis. Basile avait instamment prié Grégoire de venir à Césarée avant l'élection; il voulait, à ce qu'il paraît, diriger les voix sur son ami. Il écrivit, pour le déterminer à venir, qu'il était gravement malade; Grégoire apprit qu'il n'en était rien, lui fit d'assez vifs reproches, ne prit aucune part à l'élection, et se contenta d'écrire, au nom de son père, quelques lettres en faveur de Basile. Ce désaccord augmenta par une nouvelle circonstance. Une petite ville des plus insignifiantes, située sur les confins des provinces de Césarée et de Tyana, Sasima, était devenue une pomme de discorde entre Basile et An-

(1) *Voy.* ARIUS.

(2) Conf. Bingham, *Antiq. eccl.*, l. IV, c. 7, vol. II, p. 189, et GERMAIN (S.) d'Auxerre.

(3) Premier sermon dans l'édition des Bénédictins de Saint-Maur, *Orat.*, I, antérieurement XLI.

(1) *Orat.* IV et V, dans l'édit. des Bénéd. de Saint-Maur.



Digitized by Google

thime, le métropolitain de Tyana. Basile, pour emporter définitivement la victoire, désira que Grégoire devînt évêque de cette petite ville, et, après de longs refus, Grégoire se laissa enfin consacrer par Basile à Nazianze. Cependant Anthime de Tyane protesta, et Grégoire, très-mécontent de toute l'affaire, ne prit jamais possession de Sasima, se réfugia de nouveau dans la solitude, et n'en revint qu'à la demande de son père, qui le contraignit en quelque sorte à être son coadjuteur, à la condition qu'il n'en résulterait aucun engagement pour la succession à l'épiscopat de Nazianze. Il vint donc en aide à son père, défendit avec lui, notamment sous le règne de Valens, la doctrine orthodoxe, et devint, avec Basile, le principal apologiste et propagateur du dogme de Nicée. Grégoire avait, quelques années auparavant, perdu son frère Césaire; il perdit sa sœur Gorgone en 369. En 374 mourut aussi son père, âgé de cent ans, et, quelques mois après, sa mère Nonna. Grégoire fit le panégyrique de Césaire, et lui éleva, par ses paroles éloquentes, un monument plus durable que la pierre et l'airain, et qu'on admirera tant que la connaissance de la littérature grecque ne sera pas complétement éteinte parmi les savants.

Grégoire, cédant aux prières qui lui arrivaient de toutes parts, continua encore à administrer l'Église de Nazianze pendant quelque temps, afin qu'elle ne restât pas exposée aux attaques des Ariens. Mais les évêques de la province tardant à remplir le siége vacant, Grégoire voulut les y contraindre en s'enfuyant et en cherchant du repos à Séleucie. Là il eut le chagrin d'apprendre la mort de son ami Basile (397), avec lequel il s'était depuis longtemps réconcilié. Il exprima toute sa douleur dans ces mots adressés à Eudoxius : « Tu me demandes comment je me trouve? Très-mal. J'ai perdu Basile, j'ai perdu Césaire; je n'ai plus de frères! » Grégoire fut appelé de Séleucie à Constantinople. Les Catholiques de cette ville avaient été obligés, sous le règne de Valens, de remettre toutes leurs églises entre les mains des Ariens, et leur communauté s'était singulièrement réduite. A la mort de Valens (378), sous le gouvernement de Gratien et de son collègue Théodose, les Catholiques reprirent courage, et eurent avant tout le désir d'être dirigés par un évêque intelligent et prudent. Ils portèrent leurs regards sur Grégoire. Celui-ci refusa; mais les amis de l'orthodoxie l'accusèrent de sacrifier le bien général à ses goûts particuliers. Sensible à ce reproche, Grégoire vint à Constantinople en 379 pour se mettre à la tête de ce diocèse, sans toutefois en être l'évêque. L'impression qu'il fit d'abord ne lui fut pas favorable. Les habitants de Constantinople s'attendaient à voir paraître un homme imposant, aux brillantes manières, et Grégoire était, avant l'âge, un petit vieillard, courbé par les années et la maladie, à la tête chauve, au vêtement plus que modeste, vivant, non dans la pompe d'un prince de l'Église, mais dans la simplicité d'un pauvre moine. Néanmoins cet homme à la chétive apparence devait bientôt se montrer singulièrement grand et faire de grandes choses.

Grégoire fut d'abord obligé de célébrer le culte divin dans la maison d'un de ses parents. Il donna à cette chapelle privée le nom significatif d'Anastasie; et en effet l'Église orthodoxe de Constantinople ressuscita dès ce moment, et la pauvre chapelle devint la célèbre église de Sainte-Anastasie. Grégoire monta en chaire dans ce modeste sanctuaire, y instruisit son peuple, et, avant tout, rétablit l'union parmi les orthodoxes. Le schisme mélétien (1) s'était ré-

(1) *Voy.* MÉLÉTIEN (schisme).

Digitized by Google

pandu jusque dans Byzance; Grégoire était partisan de Mélétius. En outre, il défendit avec autant d'énergie que de sagacité le véritable dogme contre les hérétiques, surtout dans les cinq magnifiques sermons qu'on appelle théologiques par excellence, et qui traitent de la divinité du Fils et du Saint-Esprit.

Plus Grégoire confirmait les fidèles dans la foi de Nicée, plus il s'attirait la haine des autres partis, qui non-seulement l'accablèrent d'outrages et de mépris, notamment au sujet de sa pauvreté et de ses manières rustiques, mais cherchèrent à attenter à sa vie, et se précipitèrent une nuit violemment dans la chapelle de Sainte-Anastasie, où le saint évêque officiait. L'autel fut profané, le sang fut mêlé au vin consacré, des actes de barbarie sans nom furent commis; mais Grégoire parvint à s'échapper. Le lendemain on le fit comparaître en justice pour répondre d'un tumulte dont il avait failli être victime; il ne lui fut pas difficile de démontrer son innocence. En même temps il refusa de demander le châtiment des coupables.

Peu à peu la renommée du courageux et éloquent évêque se répandit au loin. Elle attira, entre autres étrangers, Évagre, du Pont, et S. Jérôme, désireux tous deux d'entrer directement en commerce avec lui et de l'entendre expliquer les Écritures. Le maître n'était pas beaucoup plus âgé que ces nouveaux disciples, notamment que S. Jérôme, qui approchait de la cinquantaine, et dont la science était célèbre dans l'Église. Probablement l'estime que S. Grégoire professait pour Origène se communiqua alors à S. Jérôme, et si plus tard il se prononça dans un sens tout différent, il ne parla jamais de Grégoire que dans les termes du plus grand respect.

Outre ces personnages, devenus si illustres dans l'Église, S. Grégoire accordait alors une confiance toute particulière à un certain Maxime.

Ce Maxime était d'Alexandrie, prétendait avoir confessé la foi durant une persécution; il était venu à Constantinople peu après Grégoire, et y jouait le rôle d'ascète et de philosophe; comme, de plus, il feignait un grand zèle pour la foi de Nicée, Grégoire le prit dans sa maison, le reçut à sa table et lui accorda une confiance illimitée. Mais au bout de quelque temps il reconnut que ce n'était qu'un intrigant, un hypocrite et un imposteur, qui, soutenu par un parti dans Constantinople même, et par Pierre, patriarche d'Alexandrie, ambitionnait le siége épiscopal de Constantinople et s'était fait secrètement consacrer dans cette vue. Mais, dès qu'il fut découvert, il fut obligé de quitter la ville. En vain il se plaignit à l'empereur Théodose; repoussé de ce côté et déçu dans ses espérances, il se rendit à Alexandrie, s'y brouilla avec son ancien ami Pierre et fut renvoyé par le gouverneur. Quant à Grégoire, il reprit possession de son Église, se réconcilia avec Pierre d'Alexandrie, et, sentant à la fois sa santé décliner et son ancien goût pour la solitude renaître, il voulut abandonner enfin Constantinople pour toujours; mais les fidèles firent tant d'instances qu'il promit de rester jusqu'à ce qu'un autre évêque fût institué. Il s'était déterminé à demeurer en entendant un fidèle s'écrier : « Tu veux donc bannir avec toi la Trinité (la foi orthodoxe sur la Trinité)? » Bientôt après l'empereur Théodose vint à Constantinople (24 décembre 380), accueillit Grégoire avec une grande bienveillance, et ordonna aux Ariens de rendre aux Catholiques toutes les églises qu'ils avaient dans Constantinople et tous les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés.

Un jour que l'empereur faisait ses dévotions dans l'église des Apôtres, le

Digitized by Google

peuple lui demanda à grands cris Grégoire pour évêque, et l'empereur voulut satisfaire ce vœu; mais Grégoire persévéra dans ses anciens refus.

Il montra d'ailleurs, pendant que la cour séjourna à Constantinople, la même franchise et la même hardiesse dans ses sermons qu'autrefois, parlant à tous les états, à tous les rangs avec la même sincérité. Ses ennemis eux-mêmes estimaient en lui cette rare et courageuse qualité. D'autres en étaient exaspérés et méditaient des projets homicides contre lui, et il raconte lui-même un cas intéressant de ce genre dans son poëme *de Vita sua* (1). Étant un jour malade un jeune homme se présenta dans sa chambre. Il était pâle, avait les cheveux longs, le vêtement tout noir. Grégoire, surpris et presque effrayé, voulant se lever de son lit, le jeune homme se précipita à ses pieds en pleurant si amèrement que Grégoire se mit à pleurer avec lui. A toutes les questions il ne répondit que par des sanglots et des gestes de désespoir. Un des spectateurs de cette scène reconnut alors que c'était un homme qui, dans une autre circonstance, avait voulu attenter à la vie de Grégoire, et qui était venu pour s'accuser. Grégoire lui pardonna et l'exhorta à vivre dorénavant dans la crainte de Dieu.

Tandis que Grégoire exerçait ainsi son fructueux ministère, l'empereur Théodose convoqua à Constantinople, en 381, le second concile universel qui devait résoudre la question des Ariens et celle des ennemis du Saint-Esprit, qu'on appelait πνευματομάχοι, et en même temps organiser d'une manière définitive le diocèse de Constantinople. Ce concile, présidé d'abord par Mélétius d'Antioche, puis par Grégoire de Nazianze, et enfin par le successeur de celui-ci, Nectaire, invalida la consécration de Maxime et élut Grégoire évêque de Constantinople. Grégoire finit par céder aux prières du concile et de l'empereur et fut aussitôt solennellement institué. Bientôt après, le concile durant encore, Mélétius mourut, et Grégoire parvint à faire reconnaître universellement Paulin, évêque de l'autre parti orthodoxe d'Antioche. Mais les membres les plus jeunes du concile s'opposèrent très-bruyamment à cette décision, le prêtre Florian fut élu à la place de Mélétius, et le schisme se perpétua. Il devait arriver des choses plus pénibles encore. On vit tout d'un coup paraître au concile des évêques d'Égypte et de Macédoine, qui blâmèrent amèrement l'élévation de Grégoire, et en appelèrent au quinzième canon du concile de Nicée défendant à un évêque d'échanger son siége contre un autre (et Grégoire, disaient-ils, était évêque de Sasima). Grégoire déclara immédiatement au concile sa résolution de se retirer, et les évêques, dont un grand nombre lui étaient défavorables, acceptèrent sa démission. L'empereur ne l'agréa qu'à regret, et Grégoire, dans un magnifique discours (1), prit solennellement congé de l'Église de Constantinople. Il partit sans retard (juin 381), et Nectaire, jusqu'alors sénateur et préteur, homme digne et respectable, mais qui n'était pas même baptisé, fut élu à sa place. Grégoire resta en termes d'amitié avec son successeur. Ce ne fut qu'alors qu'on discuta sérieusement, au concile, la doctrine de la sainte Trinité et que le dogme en fut arrêté dans le sens pour lequel Grégoire avait toujours combattu. Avec son départ de Constantinople se termina la vie publique du saint évêque. Il se rendit d'abord à Nazianze, et de là dans le domaine paternel d'Arianze. Les lettres et les poëmes de cette époque portent la trace d'un cœur irrité,

(1) V. 1445 sq.

(1) *Orat.* XLII.

Digitized by Google

surtout contre les évêques et les synodes. « Je suis, écrit-il à Procope (1), dans une disposition telle que je fuis toute réunion d'évêques, parce que je n'ai jamais vu de concile avoir une bonne fin ou mettre fin à un mal quelconque; au contraire je les ai toujours vus tout empirer; car la manie des disputes et l'ambition y règnent sans borne. » Le grand poëme *de Vita sua*, qu'il écrivit alors, est conçu dans un esprit plus calme, mais n'est pas exempt non plus de satire.—Au bout de quelque temps Grégoire fut obligé de revenir à Nazianze pour reprendre l'administration du diocèse, dans lequel les Apollinaristes voulaient s'introduire. Mais ses collègues, les évêques de la province, ayant, à sa demande, élu son cousin Eulalius (383), Grégoire put retourner dans sa bienheureuse retraite, et y terminer ses jours dans la pratique de l'ascétisme le plus sévère et au milieu des travaux littéraires qu'il n'avait jamais abandonnés, tout en continuant à prendre une part active aux affaires générales de l'Église et à celles de sa ville natale, par une nombreuse correspondance. Arrivé environ à l'âge de soixante ans, il mourut en 389 ou 390. L'empereur Constantin Porphyrogénète fit transférer ses ossements à Constantinople; ils sont aujourd'hui en partie à Rome, en partie à Venise.

Les *ouvrages* de Grégoire se composent de discours, de lettres et de poëmes.

1. Grégoire était surtout orateur. Il avait un grand talent de parole uni à une vaste érudition. Cependant, suivant le goût de son temps, il était souvent recherché, affecté, cherchant l'effet, sentant l'art; il lui manque la simplicité pleine de grandeur des anciens orateurs d'Athènes et de Rome. Ses discours, considérés comme sermons, ne sont pas, à proprement dire, bibliques, quoique pleins de citations de la Bible; ils ne partent pas, comme c'était l'usage de beaucoup de Pères, d'un texte ou d'un fragment des Écritures, et n'ont pas non plus l'ordre logique, la division régulière et sévère que nous exigeons. La période à laquelle appartient S. Grégoire, et plus tard S. Chrysostome, ne tient pas de compte des règles connues de l'homélie, n'observe guère l'unité du sujet, ne cherche pas à développer rigoureusement un thème, en en balançant également les diverses parties. Nous avons en tout quarante-cinq discours de Grégoire; ils remplissent le premier volume de l'édition des Bénédictins de Saint-Maur, traitent principalement du dogme de la Trinité, et sont, à proprement parler, des dissertations dogmatico-polémiques sur la question des rapports du Fils et du Saint-Esprit avec le Père. Ils discutent, par conséquent, précisément les questions qui agitaient son temps, et étaient éminemment pratiques pour cette époque; ils le sont beaucoup moins pour d'autres temps où le peuple entier ne dogmatise pas, comme il le faisait alors à Constantinople. Les plus fameux de ces discours sont les cinq discours dits *théologiques*, contre les Eunomiens et les Macédoniens, en faveur de la divinité du Fils et de l'Esprit. Ils ont spécialement valu à S. Grégoire le surnom de Théologien.

2. Les lettres de S. Grégoire sont fort intéressantes; on en a 242 (la 243e à Évagre est fausse). Elles sont remarquables par la clarté, la grâce et la concision.

3. Grégoire montre beaucoup de talent poétique dans ses discours. Dans les dernières années de sa vie, ne prêchant plus, il écrivit beaucoup de poëmes religieux, à un âge où d'ordinaire la verve poétique est tarie. Si plusieurs de ses discours sont poétiques, en revanche plusieurs de ses poëmes sont pro-

(1) *Epist.* III, antérieurement LV.

Digitized by Google

saïques, et ne sont que des thèmes religieux, bibliques ou moraux, mis en vers, ornés de toutes sortes de sentences, souvent cherchées fort loin. La matière ne permettait pas toujours l'élan poétique proprement dit; cependant beaucoup de petits poëmes, tels que les Gnomes, les Sentences morales, sont d'une beauté remarquable. Il n'en est aucun d'ailleurs où ne se trouve quelque passage d'une haute poésie. La plus récente édition les divise en deux parties, l'une théologique, l'autre historique. Les premiers renferment 38 pièces dogmatico-bibliques et 40 pièces morales; les seconds se divisent de même en deux sections : 99 se rapportent à Grégoire lui-même, 231 à d'autres personnages; il y a 129 épitaphes et 94 épigrammes.

4. Enfin nous avons le testament de S Grégoire (1), dont, sans motif suffisant, quelques critiques ont révoqué en doute l'authenticité.

La meilleure édition des œuvres de S. Grégoire est celle du P. Clémencet, Bénédictin de Saint-Maur, commencée en 1778 et achevée en 1842 par l'abbé Caillau, d'après les papiers laissés par la congrégation de Saint-Maur, en 2 volumes in-folio. Elle renferme aussi les écrits faussement attribués à S. Grégoire.

Cf. *Grégoire de Nazianze le Théologien*, document pour servir à l'histoire de l'Église et des dogmes du quatrième siècle, par le docteur Charles Ullmann, Darmstadt, 1825; la *Vie de S. Basile le Grand et de S. Grégoire de Nazianze*, par Godefr. Hermant, Paris, 1679, 2 vol. in-4°; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique*, t. IX; Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. XIII, p. 275; *Acta Sanct.*, t. II Maji, p. 373 sq.; Hänsel, *Particularités oratoires de S. Grégoire*, dans les *Memorabilia* de Tzschirner, VI, 2, 118.

HÉFÉLÉ.

(1) *Opp.*, t. II, p. 201 sq.

**GRÉGOIRE DE NYSSE** (S.), frère cadet de S. Basile, qu'il honora comme un père et nomma toujours ainsi, naquit en 331. Son éducation terminée, il se voua à l'enseignement de l'éloquence et se maria à Théosébia. Il fut élu, peu après l'élévation de Basile, évêque de Nysse, ville située dans la province ecclésiastique de son frère (371). Au bout de trois ans, Démosthènes, gouverneur mal famé de la province au nom de l'empereur Valens, le chassa de son siége (374). Après la mort de Valens (378), Grégoire revint dans son diocèse. Il assista au concile d'Antioche, occupé de mettre un terme au schisme qui divisait ces parages, et fut chargé d'une mission en Arabie de la part des évêques. Grégoire joua un rôle important au second concile universel de Constantinople de 381. Il prononça l'oraison funèbre de Mélétius, d'Antioche, mort durant le concile, et fut chargé de surveiller le diocèse du Pont. En 385 il fit à Constantinople le panégyrique de l'impératrice Flaccilla, épouse de Théodose le Grand. Enfin nous trouvons son nom parmi les évêques qui, en 394, à l'occasion de la dédicace de l'église de Rufin, se réunirent à Constantinople. On croit qu'il mourut peu de temps après.

Grégoire fut une des colonnes de l'Église contre les Ariens, avec lesquels il lutta durant toute sa vie et surtout après la mort de S. Basile. Ses efforts tendaient à démontrer aux fidèles et aux infidèles la vérité et la divinité du Christianisme, en le mettant à leur portée. Son esprit, inclinant toujours vers la modération, lui faisait habituellement prendre une position conciliatrice entre les extrêmes, et il est possible qu'à cet égard, plus dans ses écrits que dans ses actes, il ait été parfois trop condescen-

Digitized by Google

dant, et soit devenu par là même au moins vague et incertain. Grégoire a traité tous les sujets de la foi et de la morale chrétienne; ses ouvrages dénotent un grand talent, de précieuses connaissances, même profanes, une véritable habileté d'exposition. Photius dit de lui (1) : « Son style est brillant comme celui d'un orateur et agréable à l'oreille; il est nourri de pensées et rempli d'images. » Comme écrivain dogmatique, il s'efforce de faire du Christianisme une véritable gnose (2), de le défendre contre les Juifs, les païens, les hérétiques et surtout les Ariens, et de l'exposer dans sa victorieuse évidence. Comme exégète, il suit la méthode allégorique d'Origène avec esprit et originalité. Comme moraliste, ascète et prédicateur, il suit la vie chrétienne dans tout son développement, depuis l'âme du fidèle jusqu'à sa manifestation extérieure dans la communauté, qu'elle pénètre et domine de sa vertu.

Ses ouvrages sont :

1. L'*Hexaméron*, περὶ τῆς Ἑξαημέρου, dédié à son frère Pierre, et composé parallèlement avec le livre de son frère Basile qui porte le même titre.

2. Le livre Περὶ κατασκευῆς ἀνθρώπου, sur la création de l'homme, en trente chapitres. Il disserte longuement de l'âme et du corps, de leurs rapports, de leur pénétration réciproque. « L'âme, dit-il, est la force présente partout dans le corps, sans demeurer dans aucun organe en particulier. » Cet ouvrage est écrit avec beaucoup de savoir et de tact.

3. Le livre de la *Vie de Moïse*, ou περὶ τῆς κατ' ἀρετὴν τελειότητος, sur la perfection chrétienne, établit les vertus et les qualités de Moïse, exhorte à l'imiter, et donne des explications allégoriques.

4. Deux livres sur les *Inscriptions et* la *division des Psaumes*, divisés l'un en neuf chapitres, l'autre en seize. Le premier traite du but, de l'ordre, de la division des Psaumes. Les Psaumes enseignent la vertu, qui conduit à la béatitude; ils sont utiles et agréables. Ils se divisent en cinq classes : la première classe, du psaume 1 au psaume 48, détourne du vice et exhorte à la vertu; la seconde, de 41 à 71, exprime le désir de ceux qui possèdent déjà quelque notion de vertu, qui ont goûté sa douceur; la troisième, de 72 à 88, décrit l'état de ceux qui se sont élevés à la science des choses de Dieu; la quatrième, de 89 à 105, élève en esprit au-dessus des choses terrestres; la cinquième, de 106 à la fin, mène au dernier degré de la perfection. Il est évident que l'allégorie et l'esprit l'emportent ici sur la lettre, qui est mise à l'arrière-plan.

Le second livre explique les inscriptions des Psaumes, qui la plupart sont désignés comme pleins de mystères. Il s'y rattache une explication détaillée du 6e psaume.

5. Ἐξήγησις ἀκριβής, commentaire de l'*Ecclésiaste* de Salomon, qui se recommande par sa simplicité, par sa clarté et sa sagacité, et auquel est jointe une explication allégorique du Cantique des cantiques, en quinze chapitres, adressée à Olympiade. L'explication des Proverbes ne nous est pas parvenue.

6. Cinq discours sur la *Prière*, dont le premier traite de la nécessité et du mode de la prière; les quatre autres sont une explication de l'Oraison dominicale.

7. Huit discours εἰς τοὺς μακαρισμούς, contenant l'explication des huit béatitudes.

8. Un discours sur le texte : « Il le créa à son image et à sa ressemblance. »

9. Une lettre à l'évêque Timothée sur la *Magicienne d'Endor*.

(1) *Cod.*, 6.
(2) *Voy.* GNOSE.

Digitized by Google

10. Un discours sur I *Cor.* 15, 28.

Les ouvrages dogmatiques renferment :

11. Κατὰ εἱμαρμένης, dissertation sur l'opinion païenne de l'immuable destinée.

12. Douze livres *contre Eunomius.* C'est l'ouvrage le plus long de Grégoire; il était en grande considération dans l'antiquité. Eunomius avait répondu à un écrit de Basile portant le même titre, dans une apologie, ἀπολογία, qui renfermait de vieilles objections renouvelées contre le Christianisme et contre Basile. Celui-ci étant mort, son frère Grégoire entreprit de défendre à la fois Basile et la vérité. Ces douze livres sont dédiés à son frère Pierre. On y trouve en détail toutes les objections des Ariens contre la divinité du Fils et du Saint-Esprit réfutées par leurs propres contradictions, par la raison, la tradition et la sainte Écriture. Le douzième livre était considéré comme un ouvrage à part au temps de Photius, qui vante, comme il le mérite, tout l'ouvrage.

13. Une dissertation sur la *Trinité* et la *divinité du Saint-Esprit.*

14. Une autre dissertation, dédiée à Ablabius, démontre qu'on ne peut pas dire *trois Dieux.*

15. Un écrit sur la *foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit.*

16. La grande *Catéchèse,* Λόγος κατηχητικός, publiée à part par Krabinger, Munich, 1838. Cet excellent livre, qui expose la manière de convaincre les Juifs et les païens des vérités du Christianisme, est une espèce de philosophie de la religion, qui part de l'Être divin, auquel croient les Juifs et les païens, chacun à sa manière. Il cherche à faire comprendre, par la nature même de Dieu, celle de la Trinité; puis il expose la création, la chute des esprits, la séduction de l'homme, le péché, ses suites à travers le genre humain. Il montre comment l'amour de Dieu plane sur l'humanité, veille sur elle jusqu'à ce que les temps marqués soient accomplis; pourquoi le Fils de Dieu seul pouvait racheter les hommes, non par une parole de sa toute-puissance, mais par son abaissement volontaire; qu'il n'est pas indigne de Dieu de s'abaisser, d'adopter la forme de l'esclave, vu que le péché seul, le vice, est un abaissement véritable, une souffrance. S. Grégoire démontre en particulier qu'il fallait un prix pour racheter l'homme vendu à Satan, pour rédimer la race tombée dans la mort, et que ce prix fut la mort du Christ mourant volontairement à la place du genre humain. Il discute aussi en détail la question de savoir pourquoi le Christ ne parut pas immédiatement après la chute du péché; pourquoi, après l'apparition du Christ en chair, le péché n'a pas disparu, Dieu ayant laissé aux hommes le libre choix entre l'adoption ou le rejet du salut. Il traite spécialement des sacrements du Baptême et de l'Eucharistie, et il termine par les fins dernières, dont quelques passages, probablement interpolés, ont une apparence origéniste.

17. Le livre *sur la Virginité,* en vingt-quatre chapitres. S. Grégoire y décrit les priviléges de la vie virginale et les déceptions du mariage. Mais la virginité ne consiste pas uniquement dans la pureté du corps; elle réside encore dans l'état immaculé de l'esprit.

18. Deux dissertations portant pour titre la première : *de l'Ame;* la seconde : *de l'Ame et de la Résurrection,* sous forme de dialogue entre Grégoire et sa sœur Macrine.

18. Deux petites dissertations contre les *Apollinaristes,* et une contre les *Manichéens.*

Parmi les nombreux discours de S. Grégoire, nous signalerons :

1. Un discours prononcé lors de son sacre; 2. un discours sur l'amour des pauvres; 3. contre les jugements témé-

Digitized by Google

raires à l'égard du prochain; 4. contre ceux qui refusent les réprimandes; 5. une exhortation à la pénitence; 6. contre ceux qui diffèrent le baptême; 7. contre les usuriers; 8. contre les débauchés; 9. sur le nom et la confession du Chrétien; 10. sur la perfection chrétienne, adressé au moine Olympe; 11. sur les enfants morts en bas âge; 12. à ceux qui pleurent les morts.

Parmi les discours sur des jours de fêtes, les panégyriques et les oraisons funèbres, nous citerons les discours : sur la naissance du Seigneur, le massacre des Innocents, l'éloge de S. Étienne; sur la Purification; sur la Mère de Dieu et Siméon le Juste; sur le commencement du Carême; la résurrection du Seigneur (cinq discours); sur l'Ascension; la Pentecôte; la divinité du Fils et de l'Esprit; un éloge de la justice d'Abraham; trois sermons en l'honneur des quarante Martyrs; sur la vie de S. Grégoire Thaumaturge; sur le martyr S. Théodore; sur la vie de S. Éphrem; panégyrique de son frère Basile le Grand; la vie de sa sœur Macrine; sur la mort du grand patriarche Mélétius, mort à Constantinople en 381; sur la mort de Pulchérie, sœur de Théodose II; sur la mort de l'impératrice Flaccilla, épouse de Théodose Ier, morte en 385.— Enfin nous citerons encore : un traité sur l'Ascétisme; sur le pèlerinage de Palestine et de Jérusalem; des lettres à Pierre, Flavien, Eustasie, etc. La lettre canonique à l'évêque Létoïus renferme d'importantes décisions sur la discipline ecclésiastique de cette époque et l'opinion de Grégoire à cet égard.

On attribue à S. Grégoire d'autres ouvrages que nous passons sous silence.

Germain, patriarche de Constantinople, de 713 à 730, époque à laquelle Léon l'Iconoclaste le chassa de son siége, défendit, au dire de Photius (1), dans un ouvrage spécial intitulé : ἀνταποδοτικὸς ἢ ἀνεθεωτος, la Restauration et la Récompense, Grégoire contre le reproche qu'on lui adressa d'avoir soutenu des erreurs origénistes, en prouvant que les passages incriminés, surtout sur la nature des âmes et la non-éternité des peines de l'enfer, avaient été interpolés et falsifiés. Il démontre, par une masse d'exemples, qu'en beaucoup d'autres endroits S. Grégoire enseigne précisément le contraire et a combattu Origène. Ce furent surtout la grande Catéchèse, le livre de l'Ame et de la Résurrection, et celui de la Perfection chrétienne qui furent falsifiés. Peut-être aussi S. Grégoire, qui avait beaucoup étudié Origène et se l'était comme approprié, laissa-t-il, dans certains moments d'oubli ou d'inadvertance, couler de sa plume quelques-unes des erreurs qu'il avait tant de fois entendues de la bouche de son maître, tandis que, dans d'autres moments, et lorsque son attention est éveillée, il les repousse ou les réfute.

Cf. Tillemont, *Mém. ecclés.*, IX, p. 561; *Fabricii Bibl. Græca*, vol. IX, p. 98; Schröckh, *Hist. ecclés.*, XIV, p. 3-147; *Grégoire*, œuvres complètes, publiées par Fronton le Duc, Paris, 1615, 2 vol., avec un *appendice* de Gretser, Paris, 1618; seconde édition plus incorrecte, Paris, 1638, 3 vol.; le cardinal Angélo Maï a publié les écrits inédits de S. Grégoire dans *Nova Collectio Script. veter.*, t. VIII, Romæ, 1833. GAMS.

**GRÉGOIRE DE TOURS** (S.), issu d'une famille chrétienne distinguée d'Auvergne, naquit vers 539 ou un peu plus tard, et se nommait originairement Georges Florentius. Son oncle, Gallus, appelé en Austrasie par le roi Théodoric, élu plus tard évêque de Clermont, le fit instruire dans la science et la vertu. Ordonné diacre, Grégoire entreprit plusieurs voyages, se rendit à Lyon,

(1) *Bibl. Cod.*, 233.

Digitized by Google

dont son oncle maternel, Nicétius, était évêque; puis il alla en Bourgogne voir sa mère, et vint à Tours dans l'espoir d'être guéri d'une infirmité par l'intervention de S. Martin. Douze ans plus tard, l'évêque de Tours, Euphronius, parent de Georges, étant mort, le clergé et le peuple, à la demande du roi Sigebert, élurent Grégoire, qui, à peine âgé de trente-quatre ans, fut élevé ainsi sur un siége que le nom de S. Martin avait illustré et rendait vénérable parmi tous, mais qui n'était pas moins périlleux par la lutte des rois franks qui s'en disputaient la possession. Sigebert, roi d'Austrasie, à qui, après la mort de Caribert, la ville de Tours était échue en partage, était en lutte avec son frère Chilpéric, roi de Neustrie, qui jetait un regard de convoitise sur Tours et Poitiers. Grégoire embrassa le parti de Sigebert. Après la mort de ce prince il fut fidèle au parti de sa veuve, Brunehaut. Grégoire devint ainsi l'objet de la haine de Chilpéric. Cette haine s'accrut par diverses circonstances, entre autres par le mariage contracté entre Brunehaut et Mérovée, fils de Chilpéric, contre le gré de son père, et finit par devenir une persécution formelle.

Grégoire fut mis en accusation sur les instigations de la reine Frédégonde, et obligé de se justifier devant une assemblée d'évêques (en 580). L'enquête se termina en faveur de Grégoire, qui depuis lors reçut en diverses occasions des marques de la faveur de Chilpéric. Cependant ces grâces ne séduisirent pas le courageux évêque et ne l'empêchèrent pas de comparer le roi à Hérode et à Néron. Lorsqu'après le meurtre de Chilpéric Gontran prit possession de Tours, l'évêque entra en rapport d'amitié avec le nouveau prince. Childebert II, fils de Gontran, hérita de l'estime de son père pour le saint évêque, et eut recours à ses conseils dans les circonstances les plus importantes. Le noble prélat profita de cette influence pour obtenir la grâce de ceux qui étaient condamnés à mort, le soulagement des impôts qui accablaient la bourgeoisie, pour affranchir l'Église d'une longue tyrannie, pour établir partout la discipline ecclésiastique. Les traits principaux du caractère de S. Grégoire étaient la fermeté, la franchise, l'intrépidité avec lesquelles il s'opposa aux usurpations de Chilpéric et de Frédégonde. C'eût été un grand bonheur pour cette époque difficile si la vie pleine et féconde de Grégoire avait pu se prolonger; mais les agitations au milieu desquelles il avait vécu abrégèrent ses jours, et il mourut dès 594 ou 595. Plusieurs historiens font faire avant sa mort, à S. Grégoire, une visite à Rome, au Pape Grégoire; mais ils ont à démontrer positivement leur assertion, ce qui est difficile, car les données chronologiques sont contraires à ce fait (1).

Le temps où vécut S. Grégoire, comme celui qui l'avait précédé, fut très-défavorable à la science.

La France gémissait sous le fléau de guerres incessantes, de l'invasion des peuples barbares, qui avaient désolé surtout la patrie de Grégoire. On ne pouvait donc songer à aucune espèce de progrès des sciences ni des arts. En outre, l'Auvergne, tout entourée de montagnes, était, parmi les provinces des Gaules soumises à la domination romaine, une de celles où la civilisation avait pénétré le plus tard et le plus difficilement, en même temps que la position défensive de cette province l'avait précisément exposée aux ravages de tous les ennemis des Gaules. Qu'on se rappelle la situation de ces provinces sous les Visigoths, auxquels plus tard le roi Clovis fit la guerre. Il était im-

(1) *Voir* Dr Kries, *de Gregor. Turon. vita et scriptis*, p. 16.

Digitized by Google

possible que Grégoire reçût une éducation régulière, une instruction solide, dans de pareilles circonstances. On peut donc facilement le croire quand il avoue qu'il ne s'occupa point dans sa jeunesse de l'étude de la grammaire et de la lecture des vieux classiques romains, et qu'il s'adonna plus spécialement, d'après le conseil de son oncle, à l'étude de la sainte Écriture. Cependant Grégoire suppléa à ce manque d'éducation classique, sous certains rapports, dans son âge mûr, lorsque, s'occupant de la rédaction de son Histoire, il lisait partiellement les œuvres de Virgile, de Salluste, de Pline, d'Aulu-Gelle, etc. Toutefois son latin garda toujours quelque chose de barbare, et son style quelque chose de rude et de déplaisant. Mais le contenu de ses livres n'en est que plus précieux. Son principal ouvrage, celui qui a le plus de mérite, est son histoire des Franks en dix livres, *Gesta Francorum* ou *Chronicon Francorum*. Ce livre a valu à S. Grégoire le nom de père de l'histoire de France. Écrit dans le style des chroniques, le premier livre renferme l'histoire du monde depuis Adam jusqu'à S. Martin de Tours. Les neuf autres livres contiennent l'histoire des Franks jusqu'en 594. Quoique l'auteur n'ait pas tout l'esprit de critique désirable, ses récits sur ce qu'il a vu, comme contemporain, sont inestimables pour cette période si pauvre en sources littéraires. Les nombreux crimes des familles mérovingiennes, les vices qui dominent les hautes et les basses classes après le règne de Clovis, provoquent les plaintes douloureuses du religieux historien, et lui font voir sous le plus triste aspect l'avenir et la prochaine fin du monde.

Les autres ouvrages de Grégoire sont :

1. Un livre de la gloire des martyrs, *de Gloria martyrum*, qui renferme une courte notice des miracles du Christ, de la sainte Vierge, de S. Jean-Baptiste, des Apôtres et de plusieurs autres saints.

2. Un livre des vertus miraculeuses de S. Julien, qui souffrit le martyre, en 304, à Brioude, en Auvergne.

3. Un livre de la gloire ou des miracles des confesseurs, qui se restreint aux confesseurs d'Auvergne et des environs.

4. Quatre livres des miracles de S. Martin de Tours.

5. Un livre de la vie des Pères, racontant la vie de vingt-trois ecclésiastiques remarquables par leurs vertus et leur activité bienfaisante dans les Gaules. Ces écrits ont surtout pour but l'édification et le réveil du sens chrétien, but qui se fait reconnaître assez souvent dans le célèbre ouvrage *Gesta Francorum*.

On attribue encore d'autres histoires de saints et de martyrs à S. Grégoire, mais elles ne sont pas de lui. Le motif pour lequel ces sortes de livres portent le nom de Grégoire, c'est qu'à cette époque il prit souvent d'autres récits de ce genre, qui étaient alors considérés comme un bien littéraire commun, dont il changeait quelques parties et qu'il revêtait d'une forme nouvelle. Aux livres de S. Grégoire qui se sont perdus appartient un livre sur les prières et les chants du culte, *de Cursibus ecclesiasticis*, et un commentaire sur les Psaumes. L'écrivain ne dément pas les qualités de l'évêque, c'est-à-dire un zèle extraordinaire pour le maintien de la foi catholique et une courageuse résistance aux hérésies. L'excès de zèle l'empêche même parfois de juger les faits historiques avec toute l'impartialité nécessaire.

La première édition critique des ouvrages de S. Grégoire a été publiée par le savant D. Ruinart (Paris, 1699, in-fol.). Ses écrits historiques ont été incorporés fidèlement dans l'édition des Historiens français de dom Bouquet (2e vol.),

Digitized by Google

avec des variantes importantes dues à deux manuscrits inconnus à D. Ruinart. La plus récente édition des Histoires de Grégoire a paru à Paris en 1836 et 1837, publiée par Guadet et Taranne, avec la traduction française en regard et de nouvelles leçons. Il y a un peu de précipitation dans ce travail. Dom Rivet, dans son Histoire littéraire de la France, 3e volume, donne un jugement critique sur les œuvres de S. Grégoire et les éditions qui en ont été faites. Dans des temps plus récents encore, il a paru en Allemagne, en 1839, deux ouvrages sur S. Grégoire, l'un du Dr Kries, *de Gregor., Turon. episc., vita et scriptis*, Breslau, chez Hirt; l'autre du Dr Löbell, professeur à Bonn, *Grégoire de Tours et son temps*, Leipzig, chez Brockhaus. Le premier de ces ouvrages est une critique de Grégoire historien; le second est une peinture complète du temps de Grégoire, pour laquelle l'auteur a emprunté ses couleurs aux œuvres mêmes de Grégoire.

DUX.

**GRÉGOIRE D'UTRECHT**, disciple de S. Boniface, était issu de la race royale des Mérovingiens. Son père, Albricus, était fils d'Addula, fille de Dagobert II, qui gouvernait en qualité d'abbesse le couvent de *Palatiolum* (Pfalzel, petit palais), près de Trèves. Boniface, étant revenu en 722 de la Frise en Thuringe, reçut l'hospitalité dans ce couvent. Après avoir célébré la sainte messe, qu'il disait presque tous les jours, il fut prié par les religieuses de leur adresser quelques paroles de consolation tirées des saintes Écritures. On fit venir un adolescent de quatorze ans, petit-fils d'Addula, qui se nommait Grégoire, pour lire la Bible. Il lut fort bien; mais il ne put pas, comme le lui demanda S. Boniface, reproduire dans sa langue maternelle ce qu'il venait de lire. Boniface s'en chargea et expliqua l'Évangile.

Cette explication fit une telle impression sur l'enfant et l'attira si irrésistiblement vers Boniface qu'Addula fut obligée de laisser partir son petit-fils avec le prélat; car il avait déclaré qu'il le suivrait à pied si elle ne voulait pas lui donner un cheval pour l'accompagner. Boniface se chargea dès lors d'achever son éducation, et Grégoire demeura l'inséparable compagnon de S. Boniface. Il le suivit en Thuringe et partagea toutes les peines de cette mission. Il parut avec lui, après la mort de Charles-Martel, à la cour de Carloman et de Pepin; il prit part avec lui à la discussion qui eut lieu devant les rois et le sénat des Franks entre Boniface et les mauvais évêques qui avaient été si influents sous Charles-Martel. Il accompagna aussi S. Boniface dans son troisième voyage à Rome, et y acheta deux jeunes Anglo-Saxons, qu'il forma et dont il fit ses collègues. Grégoire vint à Utrecht peu de temps avant la mort de S. Boniface; il y répondit à la mission que lui avaient donnée le Pape Etienne et Pepin, *seminandi verbum Dei in Fresonia*, et, dans ce but, dirigea avec un grand zèle et un grand succès l'école d'Utrecht, à laquelle accouraient les jeunes gens de toutes les branches germaniques, Franks, Frisons, Saxons, Bavarois, Souabes, Angles, et dont sortit une foule de maîtres et d'évêques qui évangélisèrent et civilisèrent l'Allemagne, entre autres Liudger, biographe de Grégoire et premier évêque de Munster.

Du reste Grégoire administra le diocèse d'Utrecht sans être évêque; il n'était qu'abbé et supérieur de l'école de la cathédrale de Saint-Martin d'Utrecht, chargé par mandat du Pape et du roi d'administrer le diocèse, ayant à ses côtés, pour remplir les fonctions épiscopales, l'Anglo-Saxon Alubert, chorévêque. Grégoire mourut entre 780 et 781. Albéric, un neveu de Grégoire, lui succéda dans la direction de l'ab-

Digitized by Google

baye d'Utrecht et fut sacré évêque de cette ville.

Cf. *Vita S. Greg.*, dans Boll., ad 5 Jun.; Rettberg, *Histoire de l'Église d'Allemagne*, t. II, p. 531; Liudger, *Vie de S. Grégoire*; cette biographie jette une grande lumière sur la position de S. Boniface vis-à-vis de Charles-Martel et de ses fils.

**GRÉGOIRE** (HENRI), évêque constitutionnel de Blois, naquit le 4 décembre 1750 à Vého, village situé près de Lunéville. Ses parents étaient de pauvres gens, auxquels il fut toujours reconnaissant de l'éducation religieuse qu'ils lui avaient donnée. Il fut élevé et préparé à l'état ecclésiastique au collége des Jésuites de Nancy. Ses études terminées il remplit les fonctions de professeur au collége des Jésuites de Pont-à-Mousson.

Il y publia, à l'âge de vingt-trois ans, son premier écrit : c'était l'éloge de la poésie, qui fut couronné par l'Académie de Nancy. Bientôt après il entra dans l'état ecclésiastique et devint d'abord vicaire, puis curé d'Embermesnil, village situé non loin de son lieu natal. Il y fit beaucoup de bien; ses paroissiens du moins lui restèrent attachés. Son ministère ne l'empêcha pas de se livrer à l'étude et de faire en Lorraine, en Suisse, en Allemagne, divers voyages propres à achever son éducation. Cependant le pauvre curé de village devint bientôt célèbre par un nouveau prix qu'il remporta à l'Académie de Metz, où fut couronné son *Essai sur la régénération physique, morale et civile des Juifs*, qui parut en 1788 (in-8°, 300 pages). Grégoire s'y montra un chaud et éloquent avocat de cette nation si longtemps opprimée, et qui lui envoya de tous côtés des marques de gratitude. Grégoire, connu par cette publication, fut nommé député du clergé du bailliage de Nancy aux états généraux de 1789. A peine arrivé à Versailles il s'attacha au parti hostile au gouvernement, à la noblesse et au haut clergé, excita par des pamphlets ses collègues du bas clergé et les entraîna à quitter le banc ecclésiastique, à s'unir au tiers-état, ce qui valut à cette fraction de l'assemblée la majorité et lui permit de se constituer, sur la proposition de l'abbé Sieyès, en Assemblée nationale. Grégoire devint membre du club Breton, d'où sortit celui des Jacobins; il fut nommé secrétaire de l'Assemblée nationale, et parla à plusieurs reprises contre le gouvernement. Le 12 juillet 1789, au moment où le peuple se disposait à envahir l'hôtel des Invalides et la Bastille, Grégoire monta pour la première fois au siége de la présidence, et encouragea, dans une séance de soixante-deux heures, les députés effrayés à faire une nouvelle et plus audacieuse opposition.

La révolution marcha dès lors à grands pas. Le 4 août le système féodal et tous les priviléges furent abolis, et l'on se prépara, sous l'instigation de Grégoire, à de grands changements dans la constitution de l'Église. Grégoire prit la part la plus active à l'œuvre de la Constitution, à laquelle il s'efforça de donner une apparence chrétienne, mais encore bien plus républicaine.

Tandis que Paris et les provinces étaient remplis de désolations et de crimes, l'Assemblée nationale faisait des discours, et Grégoire, assistant paisiblement à tous ces désordres, s'associait aux déclamations de ses collègues sur les droits de l'homme, sur la division des citoyens en deux catégories, l'une active, l'autre inactive. Grégoire protesta contre le *veto* absolu du roi, parvint à empêcher qu'on lût à l'Assemblée un rapport des ministres rédigé au nom du roi, vota contre la liste civile, et témoigna dans toutes les circonstances sa haine contre la royauté, qu'il manifesta surtout par la proposition qu'il fit d'assigner une pension au souverain comme à un simple fonctionnaire.

Digitized by Google

Non-seulement il était un ardent Jacobin, mais il saisissait toutes les occasions de vanter le club des Jacobins, dont il dit dans ses Mémoires : « La liste de cette société portait les noms les plus dignes d'estime, unissant la vertu à l'intelligence, et leurs séances étaient un cours permanent de saine politique. » Grégoire prit une part importante aux mesures qui bouleversèrent le clergé en France.

Dès le 4 août 1789 Grégoire s'était prononcé contre la dîme ecclésiastique; mais il ne put obtenir qu'on fixât en dédommagement une indemnité au clergé, et il fit ainsi perdre par un trait de plume soixante-dix millions de francs de revenus annuels au clergé français. Les nécessités financières de l'État demandèrent bientôt de nouveaux sacrifices, et, sur la proposition de M. de Talleyrand, tous les biens ecclésiastiques furent déclarés propriétés nationales et confisqués. Grégoire ne paraît pas avoir été de cet avis; il ne voulait notamment pas approuver l'indemnité pécuniaire qu'on projetait de donner au clergé (1790), et désirait obtenir, au moins pour le clergé des campagnes, une dotation en biens-fonds; mais il eut cette fois la majorité de l'Assemblée nationale contre lui. L'année suivante (2 janvier 1791) Grégoire fut le premier à prêter serment à la fameuse constitution civile du clergé. Il fut suivi par quatre-vingts curés et quatre évêques. Comme, à la suite du refus de serment, beaucoup d'évêques furent chassés de leur siége, et comme, d'après la nouvelle constitution civile, les évêques devaient être élus par le peuple, Grégoire fut peu de temps après élu à Blois et au Mans. Il se décida pour Blois, quoique l'évêque légitime de ce diocèse, Mgr H. de Thémines, n'eût pas résigné son siége. Toutefois Grégoire demeura à Paris jusqu'à la clôture de l'Assemblée constituante, et ce fut lui qui, après la fuite de Louis XVI, demanda qu'on abolît l'inviolabilité de la monarchie et qu'on fît le procès du roi. La conduite de ce nouvel évêque excita l'indignation même de l'Assemblée, tandis que, jusque dans ses vieux jours, il se souvenait avec orgueil de ce triste haut fait. Après la clôture de l'Assemblée (30 septembre 1791) il se rendit dans son diocèse et y exerça avec zèle son ministère; mais il faut dire à sa honte qu'il élut pour son vicaire général le Capucin Chabot, un des plus infâmes monstres révolutionnaires.

Louis XVI ayant été emprisonné, Grégoire chercha à réveiller l'enthousiasme du diocèse en faveur de la république. Il soutint énergiquement à la Convention nationale, dont il avait été nommé membre (septembre 1792), le projet d'abolition de la royauté et la fondation de la république. Il fut aussi un des conventionnels qui demandèrent que l'infortuné Louis XVI fût mis en jugement, et il dépeignit, dans un discours tenu à la Convention, sous les couleurs les plus effroyables, les prétendus crimes du monarque. Il se prononça naturellement aussi pour sa culpabilité, mais par écrit, car il était alors un des commissaires envoyés en Savoie pour la révolutionner, et il se trouvait à Chambéry au moment du jugement (20 janvier 1793). S'il rejeta la condamnation capitale, ce ne fut que parce qu'il s'était en général prononcé contre la peine de mort. Il revint de Chambéry précisément pour assister à la chute des Girondins (31 mai 1793), et il était président de la Convention quand il adressa inutilement au peuple un discours adulateur, pour combattre sa soif de sang toujours renaissante. Lorsque le 7 novembre 1793 l'évêque assermenté de Paris, Gobel, déclara solennellement qu'il cessait d'être chrétien, et qu'à l'avenir il n'aurait plus d'autre religion que le patriotisme et la liberté, on provo-

Digitized by Google

qua Grégoire à suivre l'exemple de son collègue; mais il rejeta la proposition avec horreur et déclara publiquement son attachement à la religion. Il fut interrompu plus de vingt fois durant son discours par des hurlements épouvantables, et, lorsqu'il eut terminé, il fut évité par ses collègues comme un pestiféré. Mais Grégoire avait parlé sérieusement, car, dans sa pensée, le Christianisme et la démocratie étaient des idées identiques. Dès lors il fut exposé à mille dangers: on l'outrageait dans les lieux publics; on le dénonçait dans les clubs; on le désignait à la rage du peuple par des pasquinades qu'on affichait partout; il courait journellement le risque d'être arrêté et mené à l'échafaud. Malgré son opposition le culte de la religion chrétienne fut aboli, et, le 20 brumaire, on célébra dans la vieille métropole de Notre-Dame de Paris la première fête de la Raison. Mais Grégoire continuait à se rendre en soutane violette à la Convention et montait dans ce costume au siége présidentiel, toutes les fois que son tour arrivait. Danton et Robespierre eux-mêmes toléraient cette fermeté, et ce fut probablement ce qui le sauva de la mort. Le 21 décembre 1794 Grégoire prononça son fameux discours sur la liberté des cultes, discours qui fut traduit en plusieurs langues et excita de nouveau les fureurs de la Montagne. Mais tous ceux qui avaient quelques bons sentiments l'applaudirent, et, le 21 février 1795, la liberté des cultes fut en effet décrétée. Grégoire, s'entendant alors avec quelques autres évêques assermentés, travailla à la restauration de la religion et à la nomination des siéges vacants, comme au rétablissement de la science et de l'art. Ce fut à son activité surtout que l'on dut la création de l'Institut. La Convention nationale ayant été dissoute (26 octobre 1795), Grégoire, sous le Directoire, entra dans le conseil des Cinq-Cents, où son ardent républicanisme lui fit une position complétement isolée. Cependant il contribua avec zèle au rétablissement du culte catholique et à l'épuration du clergé, dont il demanda qu'on éloignât les membres qui s'étaient rendus coupables de crimes pendant la Révolution ou qui s'étaient mariés. Il prit aussi une part active au concile national réuni à Paris en 1797 et travailla à l'organisation de plusieurs diocèses. La même année expira son mandat de représentant, et alors ses ennemis se prononcèrent plus hardiment contre lui. On lui retira son traitement, et la nécessité l'obligea à vendre sa bibliothèque. Cependant il ne tarda pas à être renommé membre des Cinq-Cents. En 1799, sous le Consulat, il fut nommé président du Corps législatif, et il crut voir en Bonaparte le fondateur de la liberté nationale. Il se trouva cruellement déçu, surtout lorsque le premier consul rétablit l'esclavage à Saint-Domingue. Grégoire s'était toujours beaucoup occupé des esclaves. L'opposition qu'il fit dès ce moment aux plans de Napoléon lui fit perdre la faveur du nouveau maître de la France.

Grégoire ayant vu un grand nombre de membres du clergé émigrés rentrer en France, et désirant rétablir l'ordre dans les affaires ecclésiastiques, obtint de Napoléon l'autorisation de convoquer un second concile national, qui s'ouvrit le 29 juin 1801; mais il dura peu, Bonaparte ayant, dans l'intervalle, conclu le concordat avec le Pape Pie VII (1). En vertu de ce concordat, tous les évêques, assermentés ou non, durent résigner leur siége; il était libre au premier consul de nommer à tous les siéges ainsi vacants, sous réserve de la confirmation papale. Grégoire résigna le 8 octobre 1801, et, Bonaparte ne l'ayant pas re-

(1) *Voy.* France.



Digitized by Google

nommé, sa carrière ecclésiastique fut terminée. En revanche, le 23 décembre de la même année, il fut nommé sénateur, et, en cette qualité, il n'approuva aucun des pas que fit Napoléon pour s'élever au trône. Lors de la création de la nouvelle noblesse, il fut fait comte de l'Empire. Durant le séjour de Pie VII à Paris (1804), Grégoire demanda à lui être présenté, et le Pape lui-même le désirait; mais il ne voulut le recevoir que comme sénateur, et non comme évêque, et la tentative avorta. Cependant Grégoire écrivit au Pape, sans jamais vouloir rétracter le serment qu'il avait prêté à la constitution de 1791. Il vota plus tard au sénat contre l'abolition des États ecclésiastiques et contre le divorce de Napoléon. Ne trouvant plus d'écho parmi ses collègues, il se retira de plus en plus du théâtre politique et s'occupa de littérature et de voyages. Cependant il ne perdit jamais de vue le projet de renverser Napoléon, et il fut un des premiers sénateurs qui, en 1814, se prononcèrent pour sa déchéance. Sous la Restauration Grégoire fut exclu de la chambre des Pairs. Éloigné de toutes les affaires publiques, il travailla dans la solitude à un projet d'union de l'Église grecque et de l'Église latine, mais ne put concilier à ses idées ni Alexandre, empereur de Russie, ni Louis XVIII, roi de France. Il s'occupait encore d'autres travaux littéraires, surtout de la défense des libertés gallicanes (1), et sa maison était le rendez-vous des savants de tous les pays, avec lesquels il se plaisait à causer de leur littérature nationale. Il s'écria un jour, en parlant à un jeune savant allemand et protestant de *la Dogmatique* de Wegscheider : « Ah! c'est un livre abominable! » Grégoire, voyant approcher le moment de sa mort (1831), désira recevoir les derniers sacrements du curé de sa paroisse. Celui-ci exigea qu'il rétractât le serment prêté à la constitution civile, et l'archevêque de Paris l'adjura, au nom du salut de son âme, de ne pas se refuser à cet acte indispensable. Mais Grégoire, persévérant à croire que la constitution de 1791 avait été légitime et sans danger pour l'Église, refusa de se rétracter. Malgré la défense de l'archevêque, l'abbé Baradère donna le saint Viatique au mourant, et l'abbé Guillon lui administra l'Extrême-Onction. Grégoire mourut le 28 mai 1831. Son corps fut, conformément à son désir, inhumé dans ses vêtements pontificaux. L'inhumation eut lieu le 31 mai. L'église paroissiale à laquelle appartenait Grégoire demeura vide, dépouillée de tout ornement; les ecclésiastiques à l'approche du convoi se retirèrent, et l'abbé Grien, prêtre suspendu, dit la messe des Morts.

Cf. *Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois, précédés d'une notice historique sur l'auteur*, par M. H. Carnot, Paris, Dupont, 1837, II tom.; *Henri Grégoire, évêque de Blois*, par M. Gustave Krüger, Leipzig, 1838; *Revue trim. de Théol.*, de Tubingue, 1838, p. 720. HÉFÉLÉ.

**GRÉGOIRE IX** (DÉCRÉTALES DE). *Voyez* DÉCRÉTALES DE GRÉGOIRE IX.

**GRÉGOIRE** (FÊTE DE SAINT). *Voyez* FÊTE DE S. GRÉGOIRE.

**GRÉGORIENNE** (MESSE). *Voyez* SACRAMENTAIRE.

**GRÉMIAL.** On nomme ainsi le morceau d'étoffe de soie, ayant la couleur du jour, qu'on met sur les genoux de l'évêque officiant, lorsqu'il est assis sur son trône. Il avait dans l'origine pour but de préserver les ornements pontificaux. C'est aujourd'hui un pur ornement.

**GRENADE**, archevêché en Espagne. Dans le voisinage de la ville actuelle de Grenade était située autrefois la ville d'Illibéris ou d'Elvire, si célèbre par

(1) *Voy.* GALLICANISME.

Digitized by Google

son concile. François Coriéser, dans l'ouvrage qu'il a fait paraître sur l'Espagne (1), traite de l'introduction du Christianisme dans ces contrées et des restes d'Elvire qu'on trouve encore. Héfélé, dans son *Histoire des Conciles* (2), parle au long de cette assemblée. Un article de la *Gazette de Philosophie et de Théologie allemandes* d'Achterfeld et Braun (3) discute en détail l'époque de ce synode, ainsi que l'origine et le nom de l'ancienne ville de Grenade (4). La nouvelle ville est une création des Maures.

Mohammed Alhamar, de Jaën (Jaën était un royaume indépendant depuis 1229), conquit Grenade et la haute Andalousie. Ainsi naquit le royaume de Grenade. Jaën fut reconquis dès 1246 par Ferdinand III, qui prit Séville en 1248. Depuis ce moment les Maures furent restreints à la possession du royaume de Grenade. En 1492 Grenade fut incorporé à la Castille, comme quatrième royaume mauresque (Jaën, Cordoue, Séville et Murcie). La domination des Maures avait duré 780 ans en Espagne. La ville de Grenade, comme toute l'Andalousie, était très-florissante; les plus riches familles mauresques s'y étant retirées, suivant le conseil de Mohammed Alhamar, après la conquête de Séville et de Cordoue. La population diminua considérablement lorsque le pays tomba au pouvoir des Chrétiens. Un demi-million d'âmes abandonna le pays par suite de l'expulsion des Juifs, résolue le 30 mars 1492. A la suite du soulèvement des Maures, surtout de la rébellion de 1568-70, les Maures furent chassés de Grenade en 1571 et internés en Castille (5).

En 1492 le royaume de Grenade comptait trois millions d'habitants; aujourd'hui toute l'Andalousie n'en a que trois millions et demi; sur les quatorze villages du temps des Maures, il n'en existe plus qu'un.

La ville de Grenade avait, en 1492, 400,000 habitants; aujourd'hui elle en compte 71,000. On peut voir dans Héfélé, *Ximénès*, ce qui fut fait après la prise de cette ville pour y introduire le Christianisme. A la place de la mosquée principale fut bâtie la cathédrale, dans le style florentin, immense temple où le marbre est répandu à profusion, et où se trouvent les monuments funèbres de Ferdinand, d'Isabelle, de Philippe Ier et de Jeanne. L'église de Saint-Jérôme contient le tombeau de Gonzalve de Cordoue, le grand capitaine. Les églises de l'hôpital Saint-Jean de Dieu, de Notre-Dame, *de las Augustias* et du couvent des Martyrs, sont magnifiques. On remarque dans la *vega* de Grenade (la plaine) la Chartreuse et sa somptueuse église, le couvent de Jésus del Vallé et le collége de Monté-Sacro.

Guéréro, archevêque de Grenade, fut le chef de l'opposition des évêques espagnols au concile de Trente, surtout dans la question de la résidence. On peut consulter à ce sujet deux écrits modernes : *Histoire des Guerres des Huguenots en France jusqu'en* 1574, par Soldan, 1855; et *Histoire du cardinal Stanislas Hosius d'Ermeland*, par Eichhorn, 1855.

D'après le concordat de 1851, l'archevêché de Grenade a pour suffragants :

1. Murcie.
2. Alméria.
3. Cadix.
4. Jaën.
5. Malaga.

Cf. *Manuel des Voyages les plus*

(1) *Esquisses de Voyages en Espagne*, t. II, p. 68-75.
(2) 1855, t. 1, p. 122-161.
(3) Cah. 81 et 82.
(4) Cah. 82, p. 83-85, ann. 1852.
(5) *Voy.* Rochow, *les Maures en Espagne*, livre hostile au Christianisme. Conf. Héfélé, *Ximénès*, 1851.



Digitized by Google

*modernes*, de Ziegler; *Voyage en Espagne*, 1852, t. I, p. 287; Lorinser, l. c.; Willkomm, *Souvenir d'un voyage en Espagne*, 1855, p. 428.

GAMS.

**GRENADIER**, רמון, *malus Punica*, *malus granata*. On le trouve en Palestine, en Syrie, en Arabie, en Égypte, dans les Indes orientales et occidentales, et au sud de l'Europe; il a le port d'un arbrisseau, s'élève à 2m,66 ou 3m,33, et pousse près de sa racine de nombreux rejetons. Ses nœuds sont garnis d'épines; ses feuilles ressemblent à celles de l'olivier et du myrte; ses fleurs, qui ont la forme d'astre, sont grandes, rouges, inodores; le fruit en est rond, terminé par une petite couronne; il a de 0m,055 à 0m,080 de diamètre, est jaune à l'intérieur, divisé en neuf ou dix segments, et a une saveur aigre-douce (1).

L'Ancien Testament cite souvent le grenadier (2). Beaucoup de bourgs et de villes mentionnés dans la Bible portent le nom de *rimmon* (grenade) (3). Les Juifs le rencontrèrent en Égypte (4). On faisait une liqueur de pommes de grenade (5). Leur beauté est, pour l'époux du Cantique des cantiques (6), l'image des joues florissantes de la bien-aimée. Les pommes de grenade servent d'ornement aux chapiteaux des colonnes du temple (7), ainsi qu'au bord de la tunique du grand-prêtre (8).

**GRETSER** (JACQUES), savant et fécond auteur, naquit en 1560 à Markdorf, dans le diocèse de Constance, entra, en 1577, à l'âge de dix-sept ans, dans la Société de Jésus, enseigna avec un grand succès pendant trois ans la philosophie à Ingolstadt, pendant sept ans la théologie morale et pendant quatorze ans la dogmatique. Il mourut à Ingolstadt en 1625, à l'âge de soixante-trois ans. C'était un des plus savants controversistes de son temps. Il publia, traduisit et expliqua beaucoup d'ouvrages des Pères et des anciens auteurs ecclésiastiques, édita aussi divers écrivains du moyen âge, et composa pour la défense de l'Église catholique et de l'ordre des Jésuites beaucoup d'écrits. Il savait également bien le latin, le grec, l'hébreu, le français, l'allemand et l'italien; il rédigea une grammaire grecque qui fut souvent réimprimée et servit dans toutes les écoles d'Allemagne. Il unissait à son grand savoir une humilité profonde et une sincère piété.

La faculté de théologie d'Ingolstadt fit graver dans la salle où il enseigna durant tant d'années l'inscription suivante :

*R. P. Jacobus Gretscherus, Markdorfianus, Acronianus S. J., ævi sui scriptor celeberrimus, annos 26 in hac alma universitate docendo confecit, uno linguam Græcam, tribus philosophiam, reliquis theologiam professus. Nihil hujus ingenio clarius, memoria fidelius, judicio gravius, labore constantius, lucubrationibus eruditius et fœcundius. Sesquicentum fere libris academiam ornavit, bibliothecas auxit, Ecclesiam propugnavit. Concionibus interea, exhortationibus, prælectionibus privatis, excursionibus, confessionibus audiendis, consiliis dandis assidue occupatus, nihil sui ordinis omisit. Amarunt eum maximi principes, docti ex omnibus provinciis coluerunt, vehementer extimuerunt hæretici, quos, magna orbis catholici*

(1) Pline, *Hist. nat.*, 13, 34.
(2) *Nombres*, 13, 24. *Deutér.*, 8, 8. I *Rois*, 14, 2. *Joël*, 1, 12. *Aggée*, 2, 19.
(3) *Josué*, 15, 32. I *Rois*, 14, 2. I *Paral.*, 7, 77. Gath-Rimmon (pressoir des grenades), *Josué*, 21, 25; 19, 55.
(4) *Nombres*, 20, 5.
(5) *Cant. des cant.*, 8, 2.
(6) 4, 2.
(7) III *Rois*, 7, 18, 20, 42. IV *Rois*, 25, 17.
(8) *Exode*, 28, 33, 34.

Digitized by Google

*gratulatione, mira felicitate ac facilitate repressit. Obiit Ingolstadii, studiorum contentione exhaustus, virtutum meritis plenus,* 29 *Januarii, anno Jubilæi* 1625, *ætatis* 63.

Le Pape Clément VIII avait une grande considération pour Gretser. Lorsque l'empereur Ferdinand II alla, après son élection, de Francfort à Munich, il fit prier Gretser de venir le rejoindre dans cette ville. Maximilien Ier de Bavière, le réputant le plus capable et le plus digne des théologiens de ses États, l'envoya avec Albert Hunger à la conférence de Ratisbonne (1601), où Gretser fut le personnage le plus considérable parmi les Catholiques. Les cardinaux et les évêques s'empressaient de lui rendre hommage. Il était en correspondance avec beaucoup de savants de son temps qui le consultaient, tels que Bellarmin et Marc Welser. Ses œuvres complètes ont été publiées à Ratisbonne (1734-1739) en 17 forts vol. in-fol., avec sa biographie et son portrait. Le P. George Héser, Jésuite, a fait paraître en 1674, à Munich, un catalogue complet des écrits de Gretser.

*Voir* Mederer, *Annales Ingolstadiensis academiæ*, p. II, p. 242-245; Kobolt, *Lexique des Savants de Bavière.* SCHRÖDL.

**GRIESBACH.** *Voyez* BIBLE (*éditions de la*).

**GRŒNLAND.** Cette île ou cette presqu'île (car les géographes n'ont pas décidé la question, et l'on ne connaît pas encore les bornes septentrionales de cette contrée), ayant une superficie d'environ 18 à 20,000 milles carrés, commençant au 20e degré de long. ouest et au 59e degré de lat. nord, et se prolongeant jusqu'au 80e degré de long. et au 70e degré de lat., est une immense région polaire du nord de l'Amérique, qui appartient au royaume de Danemark.

Nous n'avons à nous occuper que de sa conversion au Christianisme; mais rien n'est plus légendaire et plus fabuleux que les traditions que nous avons à cet égard, et dont ce qui suit nous paraît à peu près historiquement établi.

L'Église inspira aux Normands l'esprit d'entreprises et de découvertes, en même temps que l'esprit de prosélytisme en faveur de la civilisation germanique et chrétienne. C'est dans cet esprit qu'en 861 les Normands découvrirent et convertirent l'Islande, et de là, vers l'an 1000, le Grœnland (sa partie occidentale d'abord), après que Leif, qui en avait fait la découverte, fut devenu Chrétien en 999, et eut amené le premier prêtre dans ce pays nouvellement découvert. Les premiers évêques y arrivèrent, dit-on, de Brême et de Norwége. En 1120 la religion chrétienne était généralement répandue en Grœnland, et Sigurd, roi de Norwége, y envoya, en qualité d'évêque, le prêtre Arnold. Les Dominicains continuèrent la mission, et les Hollandais, raconte Alzog, ne furent pas peu surpris, au commencement du dix-septième siècle, d'y trouver un couvent de Dominicains, dont le capitaine Nicolas Hani avait déjà fait mention en 1280. Une peste survenue, dit-on, en Norwége au quatorzième siècle interrompit les relations du Grœnland avec le continent.

Au quinzième siècle nous perdons de vue le Grœnland pendant quelque temps, parce que la glace s'entassa tellement aux rivages de ce pays que les rapports avec la Norwége devinrent impossibles. La colonie occidentale du Grœnland fut entraînée au protestantisme par les Danois, à qui elle appartenait, puis totalement négligée, jusqu'à ce que Jean Égède, ses fils et ses petits-fils (1) y ramenèrent la foi protestante en même temps que le commerce et la navigation. Les Herrnhuters ont aussi

(1) *Voy.* ÉGÈDE.

Digitized by Google

fondé deux colonies au Grœnland dans la première moitié du dix-huitième siècle. Mais c'est à l'Église catholique que revient l'honneur d'avoir institué la première et véritable mission du Grœnland, qui civilisa ces tribus septentrionales, rendit leurs côtes plus sûres, et les mit à même de se développer. Le Christianisme put continuer à sa manière la conquête que les armes de Charlemagne avaient poussée jusqu'à la mer du Nord et la mer Baltique.

HAAS.

**GRONOVIUS** (en allemand *Gronov*), JEAN-FRÉDÉRIC, philologue, naquit à Hambourg le 5 septembre 1611. Il étudia à Altdorf et à Leyde, et quitta la jurisprudence, qu'il avait d'abord embrassée, pour les études littéraires. Il adopta la confession réformée à la Haye. Après s'être arrêté à Brême et à Lubeck, il se rendit en Hollande pour faire la connaissance des célèbres philologues Voss, Salmasius, Heinsius et Scrivérius. Voss mit sa précieuse bibliothèque à la disposition du jeune étudiant. En 1639 Gronovius entreprit un voyage en Angleterre et en France, prit à Angers le grade de docteur en droit, s'arrêta quelque temps à Florence et à Rome, d'où il accepta la place qu'on lui offrit de professeur d'histoire et d'éloquence à Deventer.

Dans cette dernière ville il obtint l'honneur, qui n'avait encore été accordé à aucun professeur, d'être appelé comme tribun dans le conseil.

En 1653 il se rendit à Leyde, y occupa la chaire de langue et de littérature grecques, et devint plus tard bibliothécaire de l'université. Il mourut, âgé de soixante ans, le 28 décembre 1671. Les classiques édités par lui sont : *Salluste*, *Tite-Live*, 1643; *Sénèque*, *Térence*, 1649; *Plaute*, 1664; *Quintilien*, 1665; *Pline*, 1669; *Aulu-Gelle*.

**GRONOVIUS** (JACQUES), fils du précédent, naquit à Deventer, le 20 octobre 1645. Il étudia à Leyde les belles-lettres et la jurisprudence, fit un voyage en Angleterre pour visiter les bibliothèques d'Oxford et de Cambridge et les utiliser pour ses travaux, et apprit à connaître les célèbres savants Pocock, Pearson et Casaubon; ce dernier mourut entre ses bras. Revenu dans sa patrie, il publia *Polybe*, avec des notes dans lesquelles il mêla habilement des suppléments tirés des papiers de Casaubon, et, quoique n'ayant que vingt ans, il fut nommé professeur à Deventer; mais il refusa la place qui lui était offerte, et entreprit, en 1672, un voyage en France. De là il se rendit en Espagne, en Italie, y obtint, par la recommandation du cardinal de Médicis, à Pise, une chaire qu'il quitta au bout de deux ans (1679) pour se rendre à Leyde, où il occupa, outre la chaire d'éloquence et de littérature classique, en 1702, celle de géographie. Les éditions dignes d'être citées qu'il publia sont : *Macrobe*, *Polybe*, 1670; *Tacite*, 1673; des *Supplementa lacunarum in Œnea Tactico*, *Dione et Aniano*, 1675; *Tite-Live*, 1679; *Aulu-Gelle*, 1681; *Sénèque le Tragique*, 1682; *Épictète*, 1683; *Pomponius Méla*, 1685; *Lucien*, 1687; *Cicéron*, 1692; *Ammien Marcellin*, 1693; *Suétone*, 1698; *Phèdre*, 1703; *Arrien*, 1704; *Hérodote*, 1715; *Tacite*, 1721.

Parmi ses ouvrages d'archéologie on peut mentionner son *Thesaurus Antiquitatum Græcarum*, 12 vol. in-fol., 1697, et la *Geographia antiqua*, 1697.

Son *Exercitatio de Pernicie et casu Judæ* (1683) l'impliqua dans une discussion avec Teller et Périzonius. Il entra aussi en lutte avec Voss, Fabretto, Blanchard, Kuster, et fit preuve d'un orgueil et d'un amour de la dispute sans borne. Il ne manque pas de crédulité; ainsi il fit graver dans son *Thesaurus* la figure d'un mineur saxon dont il avait trouvé la statuette

Digitized by Google

sculptée en bois, qu'il avait prise pour l'image d'un prêtre païen germanique portant le vaisseau d'Isis sur sa tête. La mort de sa plus jeune fille, qu'il aimait beaucoup, le jeta dans un profond chagrin et abrégea sa vie. Il mourut à Leyde le 21 octobre 1716. Ses fils devinrent, l'aîné, docteur en médecine; le cadet, nommé Abraham, jurisconsulte et littérateur.

*Voir* Jöcher, *Lexique des Savants*, art. GRONOV. ÉBERL.

**GROOT** (GÉRARD). *Voy.* CLERCS et FRÈRES DE LA VIE COMMUNE.

**GROPPER** (JEAN), issu d'une famille bourgeoise, naquit à Soest, dans le duché de Juliers, en 1502, étudia à Cologne, où il devint docteur en droit, plus tard écolâtre de Saint-Géréon, chanoine de la cathédrale et prévôt de la cathédrale de Bonn. C'était un théologien savant et hardi, un homme d'un aspect grave et d'une moralité sans tache.

L'archevêque de Cologne, Hermann de Wied (1), se servit longtemps de lui pour administrer son diocèse; il l'envoya au concile provincial de 1536, et l'emmena avec lui à plusieurs diètes, entre autres à celle d'Augsbourg (1530), où toutefois nous ne trouvons pas de traces de son activité. En revanche il prit part avec Bucer (2) au projet de rédaction de l'Intérim de Ratisbonne (1541), et se laissa tromper par son collaborateur, en ce sens que leur travail était facile à interpréter en faveur des protestants, ce qui lui attira des reproches de divers côtés, et entre autres de la part d'Eck. Aussi, lorsqu'il quitta Ratisbonne, il trouva nécessaire, comme Jules de Pflug (3), de se faire donner par l'empereur un témoignage de sa conduite loyale et honorable. En 1542 et 1543 il fut obligé d'entrer de nouveau en pourparlers avec Bucer, que l'électeur Hermann avait appelé à introduire la réforme dans son diocèse. Gropper avertit d'abord secrètement son souverain des piéges que lui tendaient les protestants; mais, voyant que ces avis étaient inutiles, il se prononça ouvertement, de vive voix et par écrit, et dans plusieurs ouvrages polémiques, contre ce plan de prosélytisme, rédigea le fameux *Antididagma* pour le chapitre de la cathédrale (1544), et ce fut à lui surtout qu'on dut la conservation de la foi catholique dans la ville et le pays environnant. Il rétablit aussi le Catholicisme dans sa ville natale, en 1548. L'archevêque Hermann ayant été déposé par le Pape et l'empereur, et le comte Adolphe de Schauenbourg ayant été nommé son successeur (1546), Gropper devint le coopérateur actif de ce dernier. Il rédigea alors (1550) son *Grand Catéchisme*, accompagna l'année suivante son archevêque au concile de Trente, qu'il quitta lorsque Maurice de Saxe, en 1552, attaqua l'empereur et les Catholiques, et obtint qu'on appelât les Jésuites au gymnase des Trois Couronnes de Cologne. Le Pape Paul IV, voulant récompenser tous ces services, le créa, en décembre 1555, à son insu, cardinal-prêtre au titre de Sainte-Lucie *in Silice;* mais Gropper refusa, et toutefois, n'ayant pu empêcher l'élection du semi-protestant Gebhard de Mansfeld à l'archevêché de Cologne, se rendit, d'après le désir du Pape, à Rome, y agit en faveur de la reconnaissance de l'empereur Ferdinand Ier, et y mourut le 8 mars 1559. Il fut solennellement inhumé comme un évêque, et le Pape lui-même prononça son oraison funèbre.

Gropper avait passé sa vie à agir et à écrire. Plusieurs de ses ouvrages furent réimprimés de son vivant, et la lecture en fut très-générale de son temps. Les plus importants sont:

(1) *Voy.* HERMANN DE WIED.
(2) *Voy.* BUCER.
(3) *Voy.* JULES DE PFLUG.

Digitized by Google

1. *Réforme du diocèse de Cologne*, en 1538.

2. *Canones concilii provincialis Coloniensis*, 1536, imprimé en 1538, in-folio.

3. *Antididagma*, Cologne, 1544, in-folio.

4. *A Sa Majesté l'empereur des Romains*, 1545. C'est une défense contre les attaques de Bucer.

5. *De la Présence véritable, réelle et permanente, du corps et du sang de Jésus-Christ après la Consécration*, Cologne, 1548. C'est l'ouvrage capital de Gropper.

6. *Institutio catholica*, 1550. C'est son grand catéchisme.

Cf. deux dissertations sur Gropper, de Meuser, dans la *Gaz. cath.* de Dieringer, 1844, t. II, p. 183, 366.

HÉFÉLÉ.

**GROSSWARDEIN.** *Voyez* GRAN.

**GROTIUS** (HUGO), un des plus grands savants de son siècle, naquit, le 10 avril 1583, d'une famille distinguée de Delft. Son père, *Jean de Groot*, était bourgmestre de Delft et curateur de l'université de Leyde. Les talents du jeune Hugo furent si précoces qu'à l'âge de neuf ans il faisait déjà des vers latins. A l'âge de onze ans il put être envoyé à l'université de Leyde, où le célèbre Scaliger, malgré la disproportion d'âge, l'honora de son amitié particulière. En 1598 l'avocat Jean Oldenbarneveld (1) le prit avec lui durant une ambassade qu'il remplit en France, et le jeune Hugo y fut remarqué par Henri IV. La même année il fut nommé docteur en droit (il avait quinze ans). Il excita une grande attention dans le monde savant lorsqu'en 1599 il publia une édition de *Martianus Capella*, qu'il avait préparée dès l'année précédente, et accompagnée de nombreuses explications. Après avoir la même année publié une traduction latine de l'instruction écrite en hollandais par Stévius pour les marins, qu'il dédia à la république de Venise, il fit paraître en 1602 le *Syntagma Aratæorum*, important pour la connaissance de l'astronomie des anciens, qu'il dédia aux états de Hollande et de West-Frise. Une preuve de la grande considération dont jouissait dès lors le jeune Grotius, c'est que dès 1601 les états généraux lui donnèrent l'honorable charge d'historiographe de sa patrie. Hugo Grotius s'occupait spécialement alors de matières scientifiques; cependant il ne négligeait pas complétement la pratique du droit : elle lui valut en 1607 l'importante position d'avocat général ou de fiscal de la Hollande, de la Séelande et de la West-Frise. Il fit connaître son dévouement à la chose publique en faisant paraître quelques années plus tard deux écrits qui traitaient l'un de la liberté des mers, l'autre de l'antiquité de la république batave. Dans le premier il cherchait à démontrer par des raisons philosophiques que le peuple hollandais avait le droit de faire le commerce des Indes; dans le second il voulait établir la preuve historique (très-controversable) que les Bataves furent, dès leur première apparition dans l'histoire, des républicains aristocrates.

A cette époque éclata dans les Pays-Bas la controverse entre les Arminiens et les Gomaristes, dans laquelle Grotius fut impliqué, et qui lui attira les plus graves désagréments. Grotius, outre sa prédilection pour l'antiquité romaine et grecque et la libre direction de son esprit, qui lui faisait rejeter le strict calvinisme, avait été élevé par un partisan d'Arminius. Son respect pour ce maître lui avait inspiré après sa mort un poëme en son honneur (1). En 1613

(1) *Voy.* BARNEVELD.

(1) *Voy.*, quant à la controverse en général, l'article ARMINIENS. En outre Léo, *Douze Li-*

Digitized by Google

Grotius fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour y traiter diverses affaires commerciales. En même temps il avait la secrète mission d'adoucir en faveur des Remontrants le roi théologien Jacques Ier, qui s'était prononcé en termes très-durs à leur égard et les avait traités de schismatiques.

A son retour, en 1613, il fut nommé pensionnaire ou syndic de Rotterdam, fonction qui lui valut un siége dans l'assemblée des états généraux et le mit en rapport plus intime avec le grand-pensionnaire Oldenbarneveld. Ce fut vers ce temps qu'il composa l'écrit, publié après sa mort, *de Imperio summarum potestatum circa sacra*, dans lequel il cherche à démontrer la nécessité de la subordination de l'Église vis-à-vis de l'État, auquel appartiennent le jugement des affaires ecclésiastiques, la juridiction, la législation, la convocation et l'ordre des synodes, etc., etc. Mais il fit imprimer, la même année 1613, un autre traité sous le titre de : *Ordinum Hollandiæ ac Westfrisiæ Pietas*, contre le fanatique Gomariste Sibrand-Lubbert, en faveur des états de Hollande. La paix entre les deux partis religieux n'ayant pu être rétablie ni par cet ouvrage, ni par d'autres écrits publiés dans le même sens, ni par différentes conférences publiques tenues à ce sujet, les états résolurent enfin de contraindre les contre-remontrants à tolérer leurs adversaires, et chargèrent Hugo Grotius de rédiger un décret exhortant à la paix et à l'union, et cherchant à concilier les deux directions opposées, décret qui fut adopté par la plupart des états et par la noblesse de Hollande, Amsterdam excepté, et c'était une exception grave. Quoique Grotius reçût de l'illustre historien de Thou, avec lequel il était entré en relation durant son voyage en France, le sage avis de se retirer des controverses religieuses, il fut presque contre son gré de plus en plus impliqué dans la lutte théologique qui déchirait sa patrie. Elle ne l'empêchait pas néanmoins de consacrer ses loisirs à la publication de *Lucain* et à la composition de son *Histoire de la guerre de Hollande*. En 1616 Grotius fut envoyé par les États de Hollande à la tête d'une ambassade à Amsterdam, pour engager cette ville à accepter le décret de tolérance. Il échoua dans sa négociation. Ses adversaires, voulant le rendre odieux au peuple, tout comme les Arminiens en général, l'accusaient de socinianisme, ce qui le décida à publier l'année suivante son apologie *de la Foi catholique sur le dogme de la satisfaction de Jésus-Christ*, dans laquelle il exposa et justifia la doctrine de l'Église sur la mort et le sacrifice du Christ d'une manière tout originale. Un écrit analogue de Grotius fut imprimé, quelques années plus tard, sous le titre : *Disquisitio an Pelagiana sint dogmata quæ nunc sub eo nomine traducuntur*. Il établissait que les Remontrants, après s'être lavés du reproche de socinianisme, étaient accusés de pélagianisme par les Gomaristes, et qu'ils étaient parfaitement d'accord avec la doctrine des premiers siècles chrétiens, auxquels l'opinion des conseils absolus de Dieu (la prédestination) était complétement inconnue.

Enfin le perfide Maurice, prince d'Orange, qui se servait des controverses religieuses comme d'un levier pour ses desseins politiques, qui fortifiait son parti par la ruse et la violence, hasarda (au mois d'août 1618) un pas hardi et décisif, en faisant arrêter et mettre en prison, sans observer aucune forme légale, ses principaux adversaires, les républicains stricts et sincères, qu'il

*vres des histoires des Pays-Bas*, II, 746, et de Kampen, *Hist. des Pays-Bas*, II, 13.

Digitized by Google

craignait plus que tout leur parti, Oldenbarneveld, Hugo Grotius et Hogerbeets. Le prince d'Orange se hâta en même temps, pour prévenir toute résistance, de changer partout les autorités établies. Oldenbarneveld, qui avait passé sa vie au service de sa patrie, fut condamné à mort, sous prétexte d'avoir mis en péril, dans des vues d'intérêt personnel, l'État et l'Église. Il mourut entre les mains du bourreau en protestant solennellement de son innocence. Hugo Grotius, accusé du même crime, semblait réservé au même sort, du moins l'échafaud demeura debout cinq jours après l'exécution d'Oldenbarneveld, et les bourreaux qu'on avait fait venir furent retenus durant tout ce temps. Cependant la peine fut mitigée à son égard, et il ne fut condamné qu'à une détention perpétuelle et à la confiscation de ses biens, ainsi que son collègue Hogerbeets (1).

Les ennuis dont on accabla Grotius dans sa prison ne furent adoucis pour lui que par l'étude, à laquelle on lui permit de se livrer. En vain tous ses amis sollicitèrent son élargissement; en vain le roi de France, Louis XIII, fit, en 1621, de la délivrance de Hugo Grotius la condition préalable du renouvellement de l'alliance avec les états généraux : toutes les tentatives demeurèrent infructueuses, lorsqu'une ruse heureuse, inventée par sa femme, délivra Grotius de sa prison. Il fut emporté dans une des caisses de livres qu'on avait depuis quelque temps l'habitude de lui apporter et de remporter du château de Lœvenstein, où il était gardé (21 mars 1621). Grotius parvint à Anvers, gagna Paris, où tous les moyens de subsistance lui auraient manqué sans une pension de 3,600 florins (7,200 fr.) que Louis XIII lui accorda. Il termina en France l'apologie qu'il avait commencée dans sa prison : *Apologeticus eorum qui Hollandiæ, Westfrisiæ et vicinis quibusdam nationibus, ex legibus præfuerunt ante mutationem quæ evenit anno* 1618, *scriptus ab Hugone Grotio.* Quoique, par prudence et pour éviter des désagréments à ses amis et à ses parents, Grotius eût écrit cette apologie d'un ton très-modéré, la lecture en fut interdite à tous les habitants des Provinces-Unies par les états généraux, comme une insigne calomnie. En 1623 Hugo publia une édition de *Stobée.* Mais une publication autrement importante, faite en 1625, et dédiée à Louis XIII, fut son fameux livre du droit de la guerre et de la paix, *Hugonis Grotii de Jure belli ac pacis libri tres.* Cet ouvrage, qui pourrait plus justement être intitulé *Droit naturel* et *Droit des gens,* acquit, dès son apparition, une autorité extraordinaire. Cinquante ans après la mort de l'auteur, il fut encore publié par Jean Beckmann avec des commentaires, *cum commentariis variorum.* Gustave-Adolphe, roi de Suède, l'avait constamment sous sa main. L'électeur palatin, Charles-Louis, institua une chaire spéciale à Heidelberg pour l'expliquer (1).

Mais, malgré la haute considération littéraire dont Grotius jouissait dans toute l'Europe, sa position en France était pénible, d'autant plus que sa pension lui était fort inexactement payée, soit par suite du mauvais état des finances, soit par d'autres motifs. Il échoua dans les tentatives qu'il fit pour obtenir une charge en France, surtout parce que ses vues politiques ne cadraient pas

(1) *Voir* Kampen, l. c., II, 35.

(1) *Voir* Léo, *Manuel de l'Hist. univ.*, IV, 151; de plus un extrait du livre de Grotius, et un résumé de ses diverses éditions et des commentaires qu'il a produits, dans Ompteda, *Littérature du Droit politique, naturel et positif*, 182-348.

Digitized by Google

avec celles du cardinal de Richelieu, qui dirigeait alors toutes les affaires. Grotius résolut donc de quitter le royaume et de retourner en Hollande. Maurice d'Orange y avait été remplacé après sa mort par son frère Henri, qui n'avait pas pris part à la persécution dirigée contre les Remontrants. Grotius étant parvenu à se faire restituer en 1630 les biens qu'on lui avait confisqués, et qui n'étaient pas considérables, rentra dans sa patrie en octobre 1631 et vint d'abord à Rotterdam; mais il y fut si mal accueilli, la crainte de déplaire aux puissants du jour fut si grande parmi ses concitoyens, et sa sûreté personnelle si peu garantie, qu'il préféra quitter encore une fois son pays. Il demeura d'abord pendant quelque temps à Hambourg, où des propositions lui furent faites non-seulement par les rois de Pologne et de Danemark, mais par le roi d'Espagne et par Wallenstein. Il finit par se rendre en mai 1634 à Francfort-sur-le-Mein, où l'appelait Oxenstiern, chancelier de Suède. Gustave-Adolphe, enchanté des principes du droit des gens professés par Grotius, si favorables à ses plans de conquête, principes en vertu desquels ce qui a été pris à l'ennemi ne doit pas être restitué aux possesseurs primitifs, mais doit être considéré comme l'incontestable propriété du conquérant, Gustave-Adolphe, disons-nous, avait voulu l'attirer à son service et avait peu avant sa mort communiqué ce dessein à son ambassadeur, Salvius, résidant à Hambourg (1). Après s'être arrêté pendant à peu près sept mois au siége de la diète suédo-germanique de cette époque, Hugo fut nommé ambassadeur de la reine Christine de Suède à la cour de France. Il partit pour Paris au commencement de 1635. Le cardinal de Richelieu, qui avait vu sa nomination avec déplaisir, fit d'abord des difficultés pour le recevoir. Il le fit attendre à Saint-Denis afin d'obtenir dans l'intervalle l'envoi d'un autre ambassadeur, et ce ne fut que lorsque le chancelier de Suède, alors fort exaspéré contre la politique de la France, se fut prononcé d'une manière péremptoire, que Grotius fut présenté à la cour de Louis XIII. Quoique Grotius n'eût ni la grâce ni l'habileté d'un diplomate, et malgré de nombreuses intrigues et des difficultés de tous genres qui rendirent sa position pénible, Grotius parvint à se maintenir à son poste pendant dix ans, à la satisfaction d'Oxenstiern (1). Les difficultés augmentèrent vers les derniers temps et rendirent sa position très-critique. Peut-être Oxenstiern se laissa-t-il ébranler par les craintes que lui inspirèrent les efforts de Grotius pour amener l'union des Catholiques et des autres partis religieux, efforts auxquels se rattachait le bruit de la prochaine conversion de l'ambassadeur. On ajoute que le chancelier de Suède, n'ayant laissé si longtemps Grotius à Paris que pour être désagréable à Richelieu, n'eut plus de motif pour l'y maintenir une fois le cardinal mort, ce qui arriva en décembre 1642.

Grotius ayant remarqué qu'on lui avait envoyé de Suède un certain Duncan, sous prétexte de le servir dans son ambassade, mais dans le fait pour surveiller ses pas et ses démarches, demanda en 1645 à être rappelé. La reine Christine y consentit, en accordant à son ambassadeur les plus honorables marques de gratitude pour les services qu'il avait rendus à la Suède. Il partit pour Hambourg, Wismar et Calmar, et se rendit de là à Stockholm. La reine le

(1) *Voir*, sur l'influence que le système de droit des gens de Hugo Grotius exerça dès lors sur les affaires politiques, Barthold, *Histoire de la grande guerre d'Allemagne depuis la mort de Gustave-Adolphe, spécialement au point de vue de la France*, I, 115.

(1) *Voir* Barthold, l. c., I, 216.

Digitized by Google

traita avec une grande distinction. Toutefois, comme on ne lui assignait aucune fonction, remarquant qu'il avait beaucoup d'ennemis à la cour de Suède, et d'ailleurs le climat du Nord étant nuisible à sa santé, il quitta brusquement Stockholm et s'embarqua pour Lubeck. Son bâtiment fut assailli par une tempête et jeté sur la côte non loin de Dantzig. Déjà épuisé de fatigue par ses travaux, Grotius arriva gravement malade à Rostock le 26 août 1645. Quelques jours plus tard, dans la nuit du 28 au 29 de ce mois, l'illustre savant mourut, à l'âge de soixante-trois ans, assisté par un pasteur luthérien nommé Jean Quistarp, qui publia le récit de ses derniers moments et le justifia des bruits qui coururent qu'il était mort papiste selon les uns, socinien selon les autres, ou même athée, suivant une troisième version. Deux de ses fils, Corneille et Diétrich, servaient dans l'armée. Le dernier, qui était rédacteur des bulletins de la guerre, avait été fait prisonnier dans la bataille de Tuttlingen. Cependant il avait promptement recouvré sa liberté, grâce aux instances de son père, qui s'adressa à l'électeur de Bavière et au célèbre général Jean de Werth, qu'il avait appris à connaître durant la captivité de ce dernier en France. Pierre, troisième fils de Grotius, se voua à la carrière politique et acquit la réputationd'un habile diplomate.

Le corps de Grotius fut embaumé et inhumé dans une église de Rostock. Plus tard il fut apporté à Delft, où ses descendants lui élevèrent en 1781 un beau monument. Il avait lui-même composé son épitaphe :

Grotius hic Hugo est, Batavus, captivus et exul,
Legatus regni, Suecia magna, tui.

Sa bibliothèque et ses manuscrits furent vendus en 1648, moyennant 24,000 florins, au nom de la reine de Suède, par le savant Isaac Vossius, qui n'oublia pas ses intérêts dans cette circonstance.

Outre les ouvrages que nous avons cités, Grotius en rédigea une foule d'autres de natures diverses. En tête de tous sont ses écrits théologiques, qui furent publiés en 4 vol. in-fol. par son fils Pierre.

Grotius poursuivit pendant une grande partie de sa vie le projet de réunir les protestants à l'Église catholique. Son esprit, son caractère, son savoir et son goût littéraire le rapprochaient autant de Mélanchthon et d'Érasme qu'ils l'éloignaient de Calvin et des théologiens rigoureux de sa secte. Il s'appliquait à mettre en évidence non les points qui séparaient les partis religieux, mais ceux qui les rapprochaient. En 1625 il avait déjà composé en l'honneur de la sainte Vierge un poëme dans lequel il avait fait l'éloge du Pape Urbain VIII. Plus il apprit à connaître les principes de l'Église catholique par l'étude des monuments de l'antiquité, par ses rapports intimes et affectueux avec les principaux personnages catholiques de France, durant son séjour dans ce royaume, plus en même temps la haine des Calvinistes fanatiques de son pays s'appesantissait sur lui, et plus ses préjugés s'évanouissaient, plus il appréciait le mérite et les avantages du Catholicisme. La primauté du Pape lui semblait indispensable si l'on voulait rétablir et maintenir la paix et le repos dans l'Église. Il trouvait dans l'Écriture sainte le système épiscopal aussi bien que les sept sacrements. Il puisa dans l'histoire de la primitive Église la conviction qu'on y avait toujours invoqué les saints et pratiqué le culte des images. Quant à la réforme, il doutait qu'elle fût une amélioration. D'après lui, ce n'était pas en se séparant de l'Église une et universelle qu'on aurait dû chercher le salut, mais

Digitized by Google

en développant dans son sein les bonnes semences qu'elle renferme et en se réformant autant que possible soi-même ; ces améliorations seules eussent été conformes à l'esprit du Christianisme et aux usages de l'antiquité. Il déplorait par ces motifs le schisme comme la source de bien des souffrances et de bien des misères, et il ne pensait pas pouvoir mieux employer le reste de sa vie qu'en cherchant à combler l'abîme creusé entre les deux Églises.

Dans ce but il remonta aux sources de l'antiquité chrétienne et s'efforça de donner une idée fidèle de l'Église primitive, qui devait et pouvait seule ramener au centre catholique toutes les sectes qui s'en étaient séparées. Ce caractère pacifique s'est surtout manifesté dans ses célèbres *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament*. Grotius, pour ne repousser aucun parti, en exposant la doctrine des Pères, se tint également éloigné de tous les extrêmes. Döderlein a fait une nouvelle édition de ces commentaires sur l'Ancien Testament, Halle, 1775, 3 vol. in-4° ; Windheim a également publié les commentaires sur le Nouveau Testament, 1769, en 2 vol. in-4°.

Grotius avait déjà écrit, dans le même esprit : *de Veritate religionis Christianæ*, qu'il avait composé durant sa captivité et commencé d'abord en vers hollandais. Laissant de côté la démonstration stricte et dogmatique, il s'était borné à ce qui peut donner à l'homme la paix, la consolation et la joie sur la terre, et lui ouvrir de douces espérances d'avenir au milieu des ténèbres du présent. Cet ouvrage obtint une telle approbation dans tous les partis qu'il fut traduit cinq fois en français, trois fois en allemand, et presque dans toutes les langues, même en chinois, en malais et en arabe.

Le troisième volume de ses œuvres théologiques renferme encore une foule d'autres écrits et de dissertations sur les matières religieuses.

Il devait arriver nécessairement que les efforts de conciliation de Grotius, parfaitement accueillis par les Catholiques, trouvassent de nombreux adversaires parmi ses coreligionnaires, les protestants, qui, en effet, publièrent une foule de diatribes contre lui. Il fut accusé de toutes les hérésies imaginables, quelque opposées qu'elles fussent entre elles. De là ces vers de Polyhistor Ménage sur Grotius :

Smyrna, Rhodos, Colophon, Salamis, Chios, Argos, Athenæ,
Siderei certant vatis de patria Homeri;
Grotiadæ certant de religione Socinus,
Arius, Arminius, Calvinus, Roma, Lutherus.

Lorsqu'il publia son livre sur l'Antechrist, dans lequel il démontrait qu'il ne fallait pas précisément voir l'Antechrist dans le Pape, ses meilleurs amis, tels que Vossius et Salmasius, l'abandonnèrent. Il pouvait, après cette expérience, dire avec raison, à propos de ces ouvrages : « Ceux qui veulent un schisme éternel, qui tremblent au nom de l'unité et de l'union de l'Église, tiennent à ce que le Pape passe pour l'Antechrist. De quoi vivraient-ils s'il n'y avait pas de schisme? »

Mais la haine fut à son comble contre lui lorsqu'on répandit le bruit qu'il allait rentrer dans le giron de l'Église catholique. On crut généralement à ce retour, qui, comme le dit le protestant Luden, n'a jamais été pardonné à un protestant par un protestant. Les Catholiques en étaient persuadés. Le célèbre P. Petau, qui avait été de longues années en rapport d'amitié avec lui, et l'avait aidé dans son commentaire de la Bible, célébra, dit-on, la messe pour lui, en apprenant sa mort. Du reste, les contrariétés dont il fut l'objet à cette occasion excitèrent une fâcheuse influence sur

Digitized by Google

son caractère, altérèrent peu à peu sa douceur et son aménité naturelles, et lui firent prendre un ton vif et tranchant.

Nous citerons parmi ses écrits historiques son livre sur l'origine du peuple américain, *de Origine gentium americanarum*. Grotius fait arriver la population d'Amérique de l'Islande et du Groenland. Il défendit vivement son opinion dans un second écrit dirigé contre Jean Laët, qui l'avait attaqué. Nous avons déjà cité ses *Annales et historiæ Belgicæ, usque ad indictas anni* 1606, *libri XVIII*, qui embrasse la période écoulée depuis le départ de Philippe II jusqu'en 1608. Cet ouvrage ne fut imprimé qu'après sa mort, à Amsterdam, 1657, en un volume in-fol., par le soin de ses fils Corneille et Pierre. Le titre de cet ouvrage indique que Grotius avait pris pour modèles les fameux historiens de Rome. On lui reprocha l'imitation servile du ton de Tacite, qui nuit au naturel, à la simplicité et à l'élégance de son style.

Il écrivit aussi une *Historia Gothorum*, *Vandalorum et Longobardorum*, d'après Procope, Agathias, Jornandès et d'autres historiens anciens, Amsterd., 1655, in-8°.

Grotius s'était acquis une grande réputation comme poëte. Ses poëmes latins sont plus importants que ceux qu'il a écrits en hollandais. Ils furent publiés pour la première fois en 1617, ont été souvent réimprimés, et comptent parmi les meilleures productions néolatines. Ce sont des poëmes héroïques, élégiaques, profanes et religieux. Parmi ces derniers on cite ses trois tragédies : *Christus patiens*, *Sophompaneas*, c'est-à-dire le Sauveur du monde, et *Adamus exul*, publié dès 1601, qu'il ne jugea pas digne toutefois d'être reproduit dans la collection de ses œuvres poétiques. Le *Christus patiens* fut traduit en plusieurs langues et obtint une telle réputation que Rappolt entreprit, en 1678, dans un écrit publié à Leipzig, d'en tirer, en même temps que des *Troyennes* de Sénèque, la théorie aristotélicienne de la tragédie, et que le professeur de poésie de Wittenberg, Carpzow, le commenta publiquement en 1677.

Nous avons signalé plus haut plusieurs de ses travaux d'érudition ancienne; nous citerons encore, dans la foule d'écrits de ce genre dus à sa plume, un recueil d'épigrammes grecques, auquel il travailla très-longtemps, et qui, interrompu par sa mort, ne fut publié qu'à la fin du siècle dernier, *Anthologia Græca cum versione Latina H. Grotii*, *edit. ab Hier. de Broch*, Ultraj., 1795—1798.

Son petit-fils publia en 1687 une collection de ses lettres, sous le titre de : *H. Grotii Epistolæ quotquot reperiri potuerunt*. Il y en avait 2500. Elle fut dédiée au roi de Suède Charles XI. En 1806 et 1809 on publia plusieurs lettres encore inédites. Enfin, plus récemment, parurent : *Epistolæ ad Johann. Oxenstiernam et Johann.-Ad. Salvium, etc., ineditæ*, Harlem, 1829. Cf., dans Ompteda, l. c., I, 180, une énumération des anciens auteurs qui ont écrit sur la vie de Grotius; parmi les biographes modernes : Busigny, *Vie de H. Grotius*, Paris, 1752, en 2 vol.; Schröckh, dans ses *Biographies des Savants célèbres*, 257; Luden, *H. Grotius, d'après ses écrits et sa vie*, Berlin, 1806.

BRISCHAR.

**GRUMBACH** (GUERRE DE). Guillaume de Grumbach, né en 1503, possédait de grands biens en Franconie. Il avait été au service d'Albert, margrave de Brandebourg-Culmbach, et l'avait excité à faire la guerre au margrave George et aux évêques de Franconie. L'évêque de Wurzbourg, Melchior de Zobel, désirant empêcher la guerre, promit à Grumbach le couvent de Main-

Digitized by Google

berg et une somme considérable (1552). Il l'investit en effet des biens promis. Cependant, à la suite d'un ordre impérial, les conventions arrêtées entre Grumbach et l'évêque furent rompues et les biens restitués, comme ayant été extorqués à l'évêque par des menaces et par la violence. Il en résulta un conflit très-compliqué entre le chevalier et l'évêque. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel degré le droit était d'un côté ou de l'autre. Grumbach, n'ayant pas obtenu la justice à laquelle il prétendait, résolut de se la rendre lui-même par la voie des armes. Le 15 avril 1558 il fit assaillir l'évêque par ses gens dans les environs de Wurzbourg. Le prélat fut tué d'un coup de feu que tira un homme de la bande. Grumbach et ceux de son parti affirmèrent qu'il avait voulu simplement enlever et retenir l'évêque jusqu'à ce qu'il eût fait droit à ses justes demandes. Le meurtrier s'étant donné la mort dans sa prison (1559), il fut difficile de tirer la chose au clair. Grumbach se rendit en France et y soudoya des hommes d'armes; mais il renonça à ce parti lorsque les électeurs du Rhin lui donnèrent l'espérance que Frédéric, successeur de Zobel, se réconcilierait avec lui. Cette espérance fut déçue. Alors Grumbach s'associa à des chevaliers franconiens et alla rejoindre Jean-Frédéric, duc de Saxe-Gotha, qui s'occupait avec son chancelier Bruck du projet de reconquérir la dignité d'électeur qu'il avait perdue. Grumbach promit au duc des secours de France et d'Angleterre; il fit même concevoir des pensées plus ambitieuses au duc, et lui troubla l'esprit par l'espoir qu'il pourrait s'emparer de la couronne impériale. De son côté Grumbach reçut plein pouvoir d'agir. Il réunit au château de Hellingen, dans le Cobourg, une troupe de huit cents cavaliers. Il surprit à la tête de cet escadron la ville de Wurzbourg, le 4 octobre 1563, et arracha à l'évêque et au chapitre la confirmation de ses anciennes prétentions. Mais l'empereur Ferdinand défendit à l'évêque de réaliser sa promesse. Il mit au ban de l'empire l'auteur et les complices de cette violation de la paix, et adressa de sévères reproches à Jean-Frédéric, auprès duquel Grumbach s'était de nouveau retiré, lui enjoignant de ne pas protéger plus longtemps les coupables. Le duc ne répondit pas. Ferdinand étant mort dans le mois de juillet 1564, Jean-Frédéric fixa sa résidence dans la forteresse de Gotha, couverte par le Grimmenstein, d'où il espérait pouvoir résister à l'autorité de la justice impériale qui le menaçait. A cette époque Jean-Frédéric et Jean-Guillaume se partagèrent l'héritage de leur père : le premier conserva Weimar, le second obtint Cobourg. Jean-Guillaume se sépara de la cause de son frère et s'unit à l'électeur Auguste. Jean-Frédéric se laissa de plus en plus éblouir par Grumbach et ses superstitieux artifices. Le 13 mai 1566 Grumbach fut de nouveau mis au ban de l'empire à Augsbourg. Le duc répondit aux députés de la diète qu'il ne pouvait livrer ceux qui étaient innocemment persécutés. Un nouvel ordre de l'empereur demeura sans résultat. Le 12 décembre 1566 le duc lui-même fut mis au ban de l'empire. L'électeur Auguste fut chargé d'exécuter la sentence, et Jean-Guillaume de Cobourg dut prendre part à l'exécution. Le duc pensa pouvoir faire ses préparatifs de résistance durant l'hiver; mais dès le 24 décembre ses domaines furent envahis par l'armée de l'électeur de Saxe, et quatre semaines après Auguste et Jean-Guillaume rangeaient leurs troupes en bataille devant Gotha. Le duc parvint à faire entrer une armée assez nombreuse dans la forteresse assiégée; il déclara à ses soldats que l'électeur s'était lié aux prêtres de Baal pour opprimer la reli-

Digitized by Google

gion évangélique et qu'il avait séduit son propre frère. Cependant les défenseurs de Gotha apprirent peu à peu la vérité ; la solde promise ne fut pas payée; au bout de quatre mois le retard de la solde causa une révolte ; la troupe se rendit maîtresse du château et s'empara du chancelier Bruck et de tout le parti de Grumbach.

Grumbach lui-même fut arrêté; à sa vue les soldats s'écrièrent : « Nous tenons la fiancée ! » et on l'emporta dans une litière. L'émeute avait eu lieu le 4 avril 1567; le 13 la ville fut livrée à l'électeur. Les bourgeois demandèrent grâce à genoux et promirent fidélité à Jean-Guillaume, leur nouveau maître. Jean-Frédéric fut livré par l'électeur à la merci de l'empereur. Le dimanche *Misericordias Domini* (1547) le père de Jean-Frédéric avait été battu près de Muhlberg; le même dimanche (1567) le fils perdit ses États et sa liberté. Le troisième jour on amena le prisonnier à Dresde, et le 14 mai il fut interrogé. Il fut ensuite conduit en Autriche. On le fit entrer à Vienne assis sur un chariot découvert, un chapeau de paille sur la tête. Il fut enfermé dans le château de Wiener-Neustadt, où il demeura pendant vingt-huit ans; il mourut en Styrie, en 1595.

Grumbach, jugé à Gotha, fut mis à la question, ainsi que le chancelier Bruck et tous les autres accusés. Grumbach avoua, sur le chevalet, il est vrai, le plan qu'ils avaient formé d'élever le duc Jean-Frédéric à la dignité impériale. Deux jours après l'interrogatoire Grumbach entendit prononcer sa sentence, portant que, quoiqu'il eût mérité les peines les plus sévères, il devait à la bonté de l'électeur d'être écartelé vif. Bruck fut condamné au même supplice.

L'exécution eut lieu sur le marché de Gotha. Le vieux Grumbach fut déshabillé, jeté sur la planche fatale, cloué vivant et déchiré en quatre, après que le bourreau lui eut arraché le cœur de la poitrine et lui en eut frappé le visage, en disant : « Regarde, Grumbach, ton perfide cœur! » Le mourant dit: « Tu n'écorches qu'un vautour desséché. » Au moment où on arracha le cœur du chancelier on l'entendit s'écrier : « Dieu miséricordieux, ayez pitié de moi ! » Puis les autres condamnés subirent leur peine.

Ainsi finit la triste affaire de Grumbach. L'empereur Maximilien écrivit à ce sujet : *Excessit medicina modum.*

Cf. *Documents tirés de l'histoire de Jean-Frédéric*, par Gruner; *Nouvelle Histoire des Allemands*, par Menzel, t. IV, p. 342, Breslau, 1832.

GAMS.

**GRUNER** (JEAN-FRÉDÉRIC), théologien protestant, naquit, en 1723, à Cobourg, où son père était docteur en droit, conseiller intime du duc de Saxe-Cobourg et président du consistoire. Les parents eurent fort à cœur de donner à leur fils une éducation solide, et ils l'entourèrent de bonne heure d'excellents maîtres, parmi lesquels le prédicateur Faccius eut une influence plus marquée. A l'âge de quinze ans Gruner suivit le gymnase académique de Cobourg et y fit de très-grands progrès en suivant les leçons de Berger, Albrecht, Link, Ehrenberger et Schubart. Il tira surtout grand profit de ses rapports journaliers avec des hommes tels que Meuschen, Trésenreuter et Schwarz; ce dernier l'initia spécialement à l'intelligence de la littérature classique. Une dissertation *de Flaminibus*, soutenue publiquement par Gruner, et en général les travaux de sa jeunesse, dont il n'eut pas à rougir plus tard, car ils étaient aussi remarquables par le fond que par la forme, témoignent hautement de son application, de son goût fin et épuré et de son érudition variée.

Digitized by Google

En 1742 il se rendit à Iéna, où se distinguaient alors Walch, Hallbauer, Heimburg, Buder, Hamberger, Reusch, Reckenberger, Pfeifer et Huth, et il y fit, tout en continuant à cultiver la littérature classique avec un zèle infatigable, d'excellentes études d'histoire, de philosophie et de théologie. Au bout de trois ans il prit le grade de maître, et les cours de philologie qu'il fit à ce titre eurent un grand succès. Aussi à peine trois années étaient-elles écoulées que son souverain l'appela à Cobourg pour y occuper une chaire de langue latine et d'archéologie romaine.

Après la mort de Sucro, en 1756, il fut nommé professeur d'éloquence et de poésie, et fut chargé de la surveillance des élèves du gymnase jusqu'en 1764.

A cette époque sa sphère d'activité fut modifiée. Baumgarten était mort, et on avait choisi Gruner pour lui succéder. Il accepta avec joie l'appel qui lui vint de Halle en 1764. En 1766 il reçut le bonnet de docteur en théologie. Sa grande connaissance des langues, ses vues profondes en théologie et en philosophie, son caractère aimable lui valurent bientôt l'affection et les applaudissements de tous les étudiants.

Gruner écrivait beaucoup. Ses nombreux ouvrages, qui sont indiqués, par exemple, dans le livre de Harles, *de Vitis Philologorum*, Bremæ, 1750, p. 252-260, traitent d'une foule de matières. Outre ses productions critiques, philologiques et historiques, on peut citer, dans le domaine théologique, son *Introduction pratique à la religion de l'Écriture sainte*, Halle, 1773, gr. in-8°, et ses *Institutionum Theologiæ dogmat. libri III*, gr. in-8°.

Quant à son point de vue théologique, il appartient à une direction assez libre pour son temps. Une foule de propositions hasardées, d'explications forcées, d'innovations non motivées soulevèrent une forte opposition. D'après lui, par exemple, la doctrine chrétienne, dans ses dogmes principaux, notamment dans celui de la Trinité, aurait été corrompue par la philosophie alexandrine, platonicienne et orientale.

Cf. Schröckh, *Histoire de l'Église chrétienne depuis la réforme*, 8 vol.; *Biographie des Savants et des Prédicateurs vivants et morts récemment dans le royaume de Prusse*, Halle, 1768; *de Vitis Philologorum nostra ætate, auctore Harlesio*, Bremæ, 1750; *Manuel historico-littéraire de Hirsching*, t. II, P. 1, Leipzig, 1795.

FRITZ.

**GUALBERT.** *Voy.* VALLOMBREUSE.

**GUELFES** et **GIBELINS.**

I. Pour comprendre clairement la signification de ces noms historiques, il faut d'abord examiner de près les deux *familles des Guelfes et des Gibelins*, et leurs nombreux rapports avec l'histoire de leur temps.

Il est évident que nous n'indiquerons ici que les moments où ces deux familles se rencontrent et se heurtent dans l'histoire, sans entrer dans le détai concernant les personnages eux-mêmes, dont la plupart ont leur article spécial dans notre Dictionnaire.

Quant au nom de *Gibelins*, ce n'est qu'une forme italienne du nom allemand *Waiblinger*. Waiblinger était un surnom que les rois de Germanie avaient reçu de la souche des Franconiens saliques. Le premier salique qui monta sur le trône de Germanie, Conrad II, se nommait déjà Conrad de Waiblingen. Il était né, comme l'établissent les documents, à Waiblingen, forteresse construite au temps des Romains, située, selon toute vraisemblance, près de Stuttgard, qui, sous les Carolingiens, devint un château fort (*Pfalz, palatium*), et avait encore une certaine importance au temps de Conrad. Celui-ci en trans-



Digitized by Google

mit le nom à sa postérité. Il fut probablement obligé de prendre un surnom pour se distinguer de son cousin et contemporain Conrad, duc de Carinthie. Le premier roi franconien légua donc à sa postérité le surnom qu'il avait porté, qui était devenu d'un usage général, et ses descendants apparaissent souvent dans l'histoire comme la race des Waiblingiens (*Waiblinger*). Cette descendance royale s'éteignit avec Henri V, et, après un intervalle de peu d'années, les *Hohenstaufen* montèrent sur le trône d'Allemagne. Ils ne formèrent, pour ainsi dire, qu'une race avec les Franconiens. Non-seulement les idées pour lesquelles ils combattaient, et dont les empereurs franconiens avaient fait le but de leur vie, étaient au fond les mêmes, les *Hohenstaufen* continuant réellement ce que les Franconiens avaient commencé; mais les deux familles étaient intimement unies par les liens de la parenté, comme on peut le voir dans la table généalogique qui est au bas de la page (1).

Henri IV avait marié sa fille unique, Agnès, à son fidèle compagnon d'armes Frédéric de Hohenstaufen (père du roi Conrad III), après l'avoir créé duc de Souabe, et, lorsqu'en 1125 Henri V mourut sans enfants, les deux fils issus du mariage que nous venons d'indiquer entre Frédéric et Agnès, c'est-à-dire Conrad et Frédéric de Hohenstaufen, obtinrent tout l'héritage franconien avec les insignes de l'empire, de sorte qu'il parut réellement que la maison souveraine des Franconiens saliques se continuait dans celle des Hohenstaufen. C'est pourquoi Frédéric Barberousse se vantait d'être issu de la race royale des Waiblinger, et nous ne nous tromperons guère en prétendant qu'il faut entendre d'abord sous le nom de Waiblinger ou Gibelins les rois des maisons de Franconie et de Hohenstaufen.

Les *Guelfes* (*Welfs*) remontent,

(1)

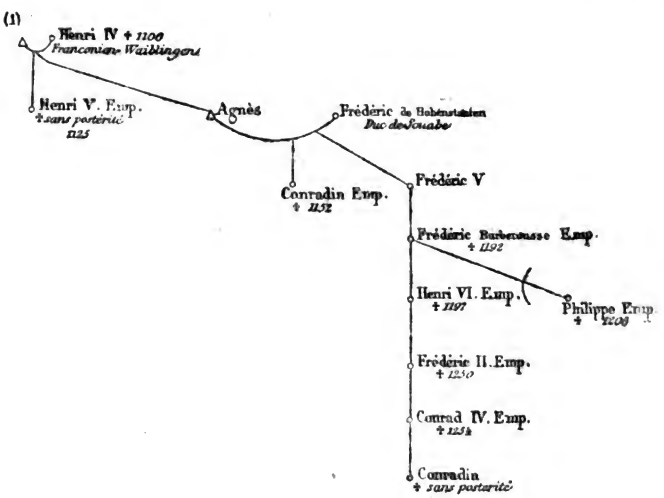


Digitized by Google

comme on peut le démontrer historiquement, plus haut que les Waiblinger. Des 825 nous rencontrons un Welf, et ce qui prouve combien, dès lors, cette famille était importante, c'est que le roi Louis le Débonnaire épousa précisément une fille de ce Welf (*Judith*).

La famille des Welfs (1), ainsi appelée du nom de ce Welf ou Wolf (loup), ou d'un autre ascendant remarquable de ce nom, avait originairement des domaines dans la haute Souabe et dans les parties limitrophes de la Bavière. S'appuyant en quelque sorte sur les Alpes de la Souabe tyrolienne, elle chercha et réussit, quoique temporairement, à étendre de plus en plus ses possessions et son influence. Parmi les descendants du Guelfe que nous venons de citer nous remarquons Henri à la Charrue d'or, qui de 920 à 930 cultivait le domaine d'Altdorf (vignoble), et S. Conrad, évêque de Constance († 926). La vieille souche des Welfes s'éteignit avec Welf III († 1055), et les domaines allemands des Welfs échurent à Welf IV, fils de Cunégonde, sœur du troisième Welf et femme d'Azzon, marquis d'Este, et avec lui la branche cadette des Welfs commença à surpasser la branche aînée, non-seulement par l'étendue de ses domaines, mais par la hardiesse et l'énergie de ses membres, dont nous aurons à parler dans la suite de cet article.

Ce fut un moment grave que celui où Othon Ier, en 962, reçut à Rome la couronne impériale. Le peuple germanique entreprit par là de réaliser, à travers d'immenses obstacles, la plus grande idée, l'idée la plus universelle qui se soit jamais fait jour dans l'histoire, l'idée de la souveraineté patriarcale du chef de l'État sur tous les princes chrétiens, et celle de l'action réciproque et harmonique de l'Église et de l'État, du Pape et de l'empereur. Les empereurs saxons, en général, furent pénétrés de cette idée puissante, et se vouèrent avec une foi sans réserve à son accomplissement; et, dans ce sens, nous pouvons certainement envisager le règne de Henri II, le grand et saint empereur, comme le règne le plus brillant de sa race, celui qui réalisa de la manière la plus pure et la plus grandiose l'idée du saint-

(1)

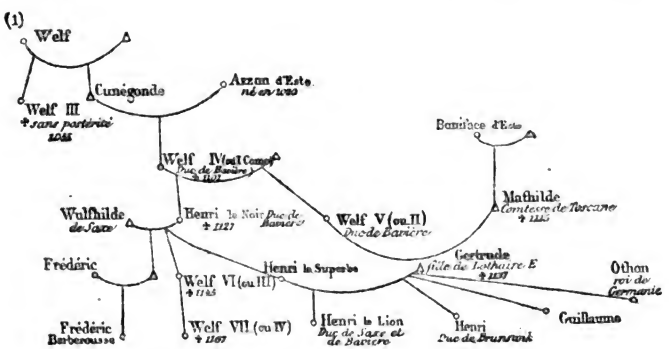


Digitized by Google

empire romain. Henri II fut le dernier empereur de la maison de Saxe (1).

Les empereurs de la maison de Franconie (2) suivirent bientôt une voie toute différente. Sous leur règne commencèrent les grandes luttes entre la Papauté et les rois de Germanie, qui, ne voulant pas comprendre l'idée du saint-empire romain dans sa sublimité, nous disons presque surnaturelle, n'y virent que la partie naturelle, ne songèrent qu'à la domination terrestre, oublièrent la liberté, dont les droits sont sacrés, réglés et garantis dans le plan providentiel du monde autant que ceux de l'autorité, prétendirent uniquement jouir de l'immense influence que leur donnait leur position en face de l'Église, mais refusèrent d'accomplir ce que leur mission avait de plus élevé et de plus indispensable, c'est-à-dire de subordonner leurs principes et leurs actions à la juste autorité de l'Église et de ses légitimes organes. L'agression des rois franconiens provoqua ainsi l'Église à se défendre, et la véritable idée de l'empire avait déjà tellement pénétré de nombreuses portions de la chrétienté, tant d'intérêts étaient identifiés avec ceux de l'Église menacée, que celle-ci ne manqua jamais d'hommes qui repoussèrent par les armes les armes des empereurs. Telle fut la race des Welfs, qui, par le mariage d'Irmentrude, fille de S. Henri, avec Welf II († 1030), était d'ailleurs unie à la maison de Saxe par les liens du sang.

Le premier choc des Welfs et des Waiblinger, ou des Guelfes et des Gibelins, eut lieu entre ce Welf II et Conrad le Salique; mais ce ne fut qu'un prélude des luttes sérieuses de l'avenir. Guelfe II s'était associé au duc Ernest de Souabe dans sa lutte contre Conrad; Conrad ayant triomphé, Guelfe subit la peine de son opposition en perdant le comté de Bozen, qui avait été acquis par sa famille, et fut obligé lui-même de quitter pendant quelque temps l'Allemagne. Rentrés en grâce plus tard, les Guelfes ne purent se consoler de la perte du beau pays qui leur avait été ravi, et si nous ne pouvons retrouver avec certitude les ressorts les plus cachés qui mirent les Guelfes en mouvement et les soulevèrent contre les Franconiens, toujours est-il que la perte dont nous parlons fut un des motifs du ressentiment qui divisa les deux maisons, ressentiment qui ne s'évanouit pas même lorsque Henri III donna en fief à Guelfe III, fils de Guelfe II († 1055), en 1042, le duché de Carinthie et la marche de Vérone.

Sous Henri IV les choses prirent un aspect beaucoup plus sérieux : c'est à cette époque qu'eut lieu la *première grande lutte* entre les Guelfes et les Gibelins. Après la mort de Guelfe III (dep. 1055), dernier rejeton mâle de l'ancienne branche, sa mère, qui survécut à son mari et à son fils, appela en Allemagne, pour prendre possession des biens de la famille des Guelfes, Guelfe IV, fils aîné de sa fille Cunégonde et du marquis d'Este. Le royaume était alors dans une sauvage fermentation. Henri III étant mort peu de temps après l'arrivée du jeune Guelfe, l'Allemagne était régie par des administrateurs durant la minorité de

(1) *Maison de Saxe.*

| | |
|---|---|
| Henri Ier, l'Oiseleur, roi | 919—936. |
| Othon Ier, le Grand, empereur | 962—973. |
| Othon II, empereur | 973—983. |
| Othon III, empereur | 996-1002. |
| Henri II, le Saint, empereur | 1002-1024. |

(2) *Maison de Franconie.*

| | |
|---|---|
| Conrad II, le Salique, empereur | 1024-1039 |
| Henri III, empereur | 1039-1056. |
| Henri IV, empereur | 1056 1106 |
| Rodolphe, antiempereur | 1077-1080. |
| Hermann, antiempereur | 1081-1088. |
| Conrad, roi de Germanie | 1087-1099. |
| Henri V, empereur | 1106-1125. |
| — | |
| Lothaire II, de Supplinbourg, empereur | 1133-1137. |

Digitized by Google

Henri IV. Celui-ci put enfin, en 1065, prendre les rênes du gouvernement, ayant été déclaré majeur par Adalbert, archevêque de Brême, quoiqu'il ne fût presque encore qu'un enfant par l'esprit et par le caractère. Guelfe IV inclina dès l'origine, il fallait s'y attendre, vers les princes qui se déclarèrent contre le roi et qui avaient à leur tête Othon de Nordheim, duc de Bavière. Il fut confirmé dans ce parti lorsqu'en 1068 ou 1069 il épousa une fille d'Othon, sans doute dans l'espoir de se frayer le chemin à la succession du duché. Mais Othon succomba devant la puissance du roi. Guelfe put entrevoir que toute son existence politique était en jeu s'il restait fidèle à son beau-père. Ainsi c'était une question personnelle bien plus qu'une question de principe, et, comme Guelfe cherchait surtout à consolider sa position personnelle, il n'hésita pas, peut-être sollicité qu'il fut par le roi, à abandonner le parti d'Othon, à lui renvoyer sa fille, et à recevoir des mains de Henri le duché dont Othon fut déclaré dépossédé (1071). Ainsi Guelfe se rangea du côté de Henri IV. Le mauvais gouvernement de ce prince, ses rapports intimes avec des conseillers indignes amenèrent dès 1073 un refroidissement entre lui et Guelfe. Cependant, en 1074, il y eut une réconciliation, et en 1075 beaucoup de princes, et le duc de Bavière lui-même, accompagnèrent Henri dans son expédition contre les Saxons. Enfin la mesure des iniquités du roi était parvenue à son comble, et, tandis que la violence dominait toutes les affaires civiles du royaume, la simonie et l'investiture des fonctions ecclésiastiques par les laïques, qui devenait générale, rendaient l'Église d'Allemagne de plus en plus esclave et misérable. Henri, malgré tous les avertissements, ne changea rien à ce système et finit par être excommunié. Grégoire VII prononça l'anathème contre lui en 1076. Ce fut une année décisive pour Guelfe. Du moment que les querelles se convertirent en une guerre entre l'Église et l'État, Guelfe se mit du côté de l'Église et combattit pour elle de tout son pouvoir. Il agissait avec une profonde conviction : son père avait été un des principaux soutiens de Grégoire, et sa mère avait des penchants assez guelfes pour ne lui avoir inspiré aucune prédilection en faveur des principes politiques des Franconiens. Sans doute l'intérêt l'attachait aussi, sous certains rapports, au Saint-Siége; la pensée de ses domaines italiens et l'influence que Rome devait exercer dans les discussions qui pouvaient s'élever entre lui et ses beaux-frères devaient lui faire désirer d'être en bon rapport avec le Pape; mais en outre son père avait reçu en fief du Saint-Siége plusieurs seigneuries, et, pour les conserver, il avait, dit le document original, prêté serment de fidélité à Grégoire VII, en présence de l'impératrice Agnès et de l'évêque de Côme, et ce serment, à ce qu'il paraît, n'était pas le serment féodal ordinaire, mais celui d'une fidélité permanente et invariable envers le Saint-Siége. Peut-être cela remontait-il à quelques années avant l'excommunication de Henri, et y avait-on très-volontiers prêté les mains du côté de Rome. Toujours est-il qu'on sut y apprécier l'homme et son importance. Ainsi Grégoire VII écrivit à l'abbé de Hirsau, en 1081 (dans la lettre où il est question de ce serment de fidélité), qu'il désirait fort voir toujours Guelfe IV défendre la cause de l'Église.

Quoi qu'il en soit, désormais Guelfe fut un des principaux chefs du parti antiroyal, s'il ne prit pas le rôle d'antiroi. La princesse Mathilde (1) seule

(1) La comtesse Mathilde, souveraine de la Toscane et d'une partie de la Lombardie, hérita

Digitized by Google

rendit de plus grands services à l'Église dans cette terrible lutte; dans tous les cas les sentiments qui l'animaient étaient plus nobles et plus généreux; car qu'est-ce qui put porter cette grande princesse à sacrifier le repos de sa vie, son immense fortune, son puissant génie, à la défense de l'Église persécutée, et à léguer, en 1077, toutes ses possessions à l'Église romaine, sinon l'unique et profond enthousiasme conçu par elle pour l'idée grégorienne, l'affranchissement de l'Église? C'est pourquoi Grégoire put à juste titre la comparer, elle et sa mère, aux saintes femmes de l'Évangile qui allèrent, la nuit même de sa mort, au tombeau du Sauveur et attendirent dans les larmes et la prière sa résurrection glorieuse.

Qu'eût-ce été si une alliance avait été possible entre Mathilde et la maison des Guelfes? Quel rempart puissant pour le Saint-Siége! Plus la lutte durait, plus cette alliance dut paraître désirable. Henri avait, il est vrai, un rude combat à soutenir en Allemagne contre les princes confédérés; mais les événements tournèrent peu à peu à son avantage vers 1088, et il était à craindre qu'il ne renouvelât contre l'Italie les hostilités qu'il avait déjà exercées de 1081 à 1084, et qu'il ne fît sentir la force de son bras à Rome, comme naguère, quoique vaincu moralement, il avait contraint le grand Pape Grégoire VII à mourir en exil.

Ce fut à cette époque que le plan concerté entre la princesse Mathilde et les Guelfes fut secrètement, et à l'insu de l'empereur, mis en œuvre: le jeune Guelfe V, fils de Guelfe IV, épousa, en 1089, la princesse Mathilde, âgée de quarante ans.

Il est hors de doute qu'on était convenu d'un mariage purement nominal. Mathilde ne cherchait, en contractant cette alliance, qu'à augmenter ses forces contre l'empereur, et, quelle que fût la tête qui mûrît ce plan, il est certain que Urbain II y prit part et l'approuva. Les Guelfes avaient trouvé non-seulement dans leurs principes, mais dans leurs intérêts, des motifs suffisants pour se déterminer à ce parti. En 1086 Guelfe avait été dépossédé de son duché, et il dut lui paraître fort heureux d'augmenter ainsi sa puissance, Mathilde promettant au jeune Guelfe, dans la lettre très-caractéristique qui contient sa proposition, au cas où il y consentirait, une série de possessions territoriales en Italie. Le testament de 1077 ne l'empêchait en aucune façon de faire pendant sa vie des donations de ce genre, et nous savons pertinemment que, malgré le mariage, le testament subsista. Les Guelfes connaissaient-ils ce testament: c'est ce qui est incertain, et, s'ils le connurent, ils parurent, dans tous les cas, avoir l'espoir de gagner plus que ne renfermait la lettre de la comtesse Mathilde, peut-être même l'héritage tout entier.

Dans le fait le parti de l'Église prit dès lors une attitude menaçante vis-à-vis de l'empereur, irrité à un haut degré de toute cette négociation, et ce parti devint plus menaçant encore lorsque Conrad, fils de Henri, s'unit à Mathilde et au Pape (1093) et se fit couronner roi d'Italie. Malheureusement, en 1095, le mariage entre Mathilde et Guelfe se rompit par des motifs qui ne sont pas suffisamment éclaircis. S'il est vrai que Guelfe IV, à la première nouvelle des contestations soulevées, s'efforça de rétablir la paix, on peut croire que Guelfe V n'eut que des motifs personnels pour arriver à une rupture; il est toutefois possible qu'il désespérât d'amener une princesse d'un caractère

de ces États à la mort de son père, Boniface II, marquis de Toscane, en 1054. Mariée une première fois à Godefroy le Barbu, et la seconde fois à Guelfe V, duc de Bavière (1089), elle mourut en 1115.

Digitized by Google

aussi ferme que Mathilde à réaliser les espérances ambitieuses de la maison des Guelfes, et que, dans son brusque mécontentement, il abandonna sa femme.

Cependant le parti de l'Église demeura assez fort en Italie, et, dans tous les cas, l'orage qui le menaçait avait été détourné. Guelfe IV et Guelfe V, en désaccord, selon toutes vraisemblances, disparurent de l'avant-scène de l'histoire et se tournèrent vers l'empereur. En 1096 le vieux Guelfe recouvra la Bavière, et, en 1098, l'assurance qu'il pourrait la transmettre à son fils.

Il est difficile de juger un caractère tel que celui de Guelfe IV. En 1090 Urbain II l'appelait encore le plus fidèle des fils de l'Église. Dirons-nous que sa conviction ne tenait qu'à la possession d'un duché? Nous n'avons aucun désir d'interpréter sa conduite uniquement à notre point de vue; mais peut-être jugerons-nous moins sévèrement ces actes, et il y en a beaucoup de ce genre dans le moyen âge, si nous nous rappelons que cette époque était dominée par des doctrines à la fois positives et idéales, et que ce réalisme ne comprenait pas de personnalité importante sans des possessions territoriales qui correspondissent à cette importance morale.

Du reste le sentiment religieux vit, à ce moment, une nouvelle carrière s'ouvrir à son activité. Urbain II appela les princes et les fidèles à se croiser en faveur de la Terre-Sainte. Le vieux Guelfe lui-même prit la croix, peut-être pour faire amende honorable de ses fautes. Il mourut durant son pèlerinage, en 1101. Guelfe V, qui, depuis sa séparation, était devenu un fidèle ami d'Henri IV et de son successeur Henri V, était un des membres les plus éminents de l'ambassade que ce dernier envoya (1107) en France au Pape Pascal II pour négocier avec lui la question, depuis si longtemps débattue et toujours indécise, de l'investiture donnée par les laïques. Guelfe V avait un espect grave et imposant, et il cherchait à augmenter l'impression de sa majestueuse figure en faisant toujours porter devant lui le glaive, signe de sa dignité. Encore irrité du souvenir des temps de la comtesse Mathilde, il montra une assez grande animosité durant les conférences de Châlons. Cependant sa menace de trancher la question par les armes, à Rome même, n'était pas si sérieuse qu'elle le paraissait; du moins en 1111, lorsque Henri V, campé devant Rome, voulut faire violence au Pape, Guelfe intervint vivement en sa faveur et obtint son élargissement. Il évita ainsi l'excommunication qui frappa plus tard tous ceux qui avaient pris part à ces violences. On voit qu'il n'avait pas complétement démenti le sang des Guelfes. Guelfe V mourut en 1119 ou 1120, et son frère Henri le Noir, qui avait occupé jusqu'alors la moitié de l'héritage paternel, devint son héritier universel et lui succéda dans son duché de Bavière. Il ne fut pas moins que son devancier attaché à Henri V. Il souscrivit le concordat de Worms.

Henri V mourut en 1125 : c'était le dernier rejeton de la race franconienne, et il s'agit dès lors de savoir qui lui succéderait. Le choix se balançait entre les deux Hohenstaufen, Conrad et Frédéric, les fidèles partisans de Henri, d'une part, et de l'autre Lothaire, duc de Saxe, adversaire politique et religieux des Franconiens. Le parti ecclésiastique, Adalbert de Mayence à sa tête, se décida promptement pour Lothaire; car, quoique le concordat de 1122 (Worms) n'eût amené qu'une transaction sur la question pendante entre le Pape et l'empereur, il s'agissait maintenant, avant tout, d'avoir un prince bien pensant, et celui-ci, quoi qu'il pensât, ne se faisait pas faute de mettre les promesses en avant.

Digitized by Google

En outre, ce traité de paix de Worms laissait encore à l'empereur bien des occasions de s'immiscer indûment dans la nomination des dignitaires ecclésiastiques, d'empêcher ou de forcer une élection par la présence de ses députés. Enfin l'Église devait tenir beaucoup à voir monter sur le trône de Germanie un souverain assez magnanime pour laisser tomber les stipulations du concordat de Worms hostiles à l'Église.

Sous ce double rapport il n'y avait rien à espérer des Hohenstaufen, on le savait depuis longtemps en Allemagne. En revanche tout recommandait le chevaleresque et magnanime Lothaire, duc de Saxe (1). Du reste Adalbert de Mayence et les prélats n'étaient pas seuls disposés en faveur de Lothaire. Les princes s'unirent la plupart à sa cause; car eux aussi avaient peu à espérer pour leur liberté d'un gouvernement continué dans l'esprit des Franconiens, et ils sentaient, au cas où les Hohenstaufen, qui s'agitaient comme héritiers des Franconiens, arriveraient au trône, que le principe de l'empire électif serait gravement compromis. Un prince dont la voix devait avoir une immense valeur dans cette coalition était Henri le Noir. Il s'était primitivement prononcé pour les Hohenstaufen, Frédéric ayant épousé une de ses filles; mais la valeur de ce lien de parenté fut annulée par un lien beaucoup plus important dans ses suites que, sans aucun doute, les chefs du parti ecclésiastique surent former à temps. Quoique Lothaire fût peu disposé dans l'origine à élever des prétentions à l'empire, il promit à Henri le Superbe, fils d'Henri le Noir, son enfant unique, Gertrude, en mariage : c'était offrir aux Guelfes l'accès à un second duché, et, par la suite, à la royauté de la Germanie. Ils s'associèrent à Lothaire, et dès lors celui-ci put facilement aspirer au trône, qu'il obtint après des promesses nullement indignes de lui, mais qui satisfaisaient à la fois les princes et l'Église.

Cette union devint le nœud *de la seconde lutte* entre les Guelfes et les Gibelins. Les Hohenstaufen se préparèrent à une guerre vigoureuse, et Henri le Superbe, duc de Bavière depuis la mort de son père (1127), était le plus ferme appui du roi. Ce fut par son bras surtout que les deux frères Gibelins furent enfin vaincus et durent accepter la paix en 1135. L'empire retrouva ainsi le calme. Lothaire ne fut pas infidèle à ses promesses : il entra sincèrement dans l'idée de l'empire, et se montra un protecteur dévoué de l'Église romaine. Malheureusement sa prompte mort (1137) dissipa de nouveau toutes les espérances qu'on avait conçues d'un développement pacifique et grandiose de l'empire, dans la voie qui venait de lui être ouverte. Dès 1136 Lothaire avait rendu la Saxe à son gendre, et il avait, par rapport aux biens de la princesse Mathilde, conclu un accommodement favorable à ses intérêts et à ceux d'Henri le Superbe. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la comtesse Mathilde avait légué par son testament de 1077 tous ses biens, et ce testament ayant été perdu, non peut-être sans que le parti antiecclésiastique y fût pour quelque chose, elle en fit de nouveau don, en 1102, à l'Église romaine. Quelque clair que fût le titre légal du Pape à cette succession, on la lui contesta de divers côtés : du côté de l'empereur, qui pouvait tout au plus réclamer pour l'empire des droits de suzeraineté, et pour le reste n'avait que le droit de la force; du côté des Guelfes, qui faisaient remonter leurs prétentions au mariage de Mathilde et de Guelfe V. Or il ne pouvait être question pour eux de l'intégralité de l'héritage de Mathilde,

(1) Comte de Supplinbourg, ancien château, résidence des comtes de ce nom, en Saxe, aux environs de Scheningen.

Digitized by Google

et, quant au titre même relatif aux biens concédés, ils l'annulaient du moment qu'ils niaient, autant qu'il était en leur pouvoir, le mariage sur lequel devait reposer ce titre. Lothaire obtint du Pape que les biens de la princesse Mathilde seraient concédés en fiefs par le Saint-Siège à lui, Lothaire, en personne, et après sa mort à son gendre, sa vie durant. Ces biens jouèrent un rôle important dans toute l'histoire de cette période; car, si ce n'étaient pas des possessions tenant parfaitement les unes aux autres et des domaines formant un solide ensemble, ils donnaient toutefois une influence prédominante dans la haute Italie, sur le champ de bataille où se livraient les combats décisifs de l'époque.

Après la mort de Lothaire les Guelfes élevèrent à la succession de l'empire les mêmes prétentions que jadis les Hohenstaufen après la mort de Henri V, et leur destinée sous ce rapport fut la même. La puissance de cette maison s'était accrue d'une manière démesurée: abstraction faite des deux duchés que Henri le Superbe possédait, l'alleu de la famille s'était augmenté, par le mariage entre Henri le Noir et Wulfhilde, fille de Magnus, duc de Saxe, prédécesseur de Lothaire, de la souveraineté de Lunebourg, et, par le mariage d'Henri le Superbe et de Gertrude, des domaines de Brunswick-Nordheim. Les princes s'effrayèrent du choix d'un pareil maître, d'autant plus que le principe de l'empire électif devait être fortifié et garanti par le rejet du premier héritier immédiat du trône. L'Église elle-même ne fit pas peser son influence dans la balance en faveur de Henri, sans doute parce qu'elle ne voyait pas en lui un héritier des sentiments de Lothaire, et qu'elle redoutait beaucoup pour sa liberté, et peut-être pour les biens de Mathilde, l'orgueil qu'inspirait à ce prince son exorbitante puissance. Innocent II agit donc par son légat Dietwin, qui, en sa qualité de Souabe, avait probablement dépeint trop favorablement Conrad, en faveur de l'élection du Hohenstaufen, et celui-ci fut élu roi de Germanie en 1138.

Ce fut l'occasion de la *troisième lutte* qui éclata bientôt après entre les Guelfes et les Gibelins. Henri le Superbe se révolta contre le roi, perdit dès 1138 ses deux duchés et fut mis au ban de l'empire.

Il se préparait à la guerre lorsqu'il mourut, à la fleur de l'âge (1139). Son fils Henri le Lion n'avait que dix ans, et alors reparut sur l'avant-scène de l'histoire le frère du superbe Henri, Guelfe VI, qui dépassait de beaucoup en énergie et en intelligence Conrad de Hohenstaufen. Il soutenait, depuis la mort de son frère, avoir un droit de succession sur la Bavière, et, l'année suivante, il contracta diverses alliances, entre autres avec la Hongrie, en vue de réaliser ses prétentions. Il était particulièrement soutenu par Roger, roi de Sicile, à qui il importait avant tout d'éloigner Conrad de l'Italie, et qui haïssait déjà en lui l'allié de l'empereur de Byzance.

Il ne paraît pas que dès lors il y eût encore aucun rapport noué entre Rome et Guelfe.

En 1140 Guelfe perdit la célèbre bataille de Weinsberg, mais il demeura assez fort pour empêcher tout mouvement de la part du roi. En 1146 eut lieu une réconciliation, à la suite de laquelle Guelfe renonça à ses principales exigences et s'adjoignit, ainsi que Conrad, à la croisade pour laquelle l'enthousiasme de S. Bernard avait enflammé les peuples (1146). Mais, quelle que fût l'amitié des deux princes pendant cette expédition, Guelfe, en 1148, se hâta de revenir avant son rival, traversa la Sicile et pénétra en Allemagne, muni de l'argent que lui avait fourni Roger pour agir con-

Digitized by Google

tre Conrad, et nourrissant de nouveaux projets contre les ennemis de sa maison. Cependant Conrad était revenu de son côté, et en 1149 la guerre éclata avec une nouvelle vivacité. La situation devenait assez dangereuse pour le roi, lorsque la victoire inespérée que remporta sur Guelfe Henri, fils de Conrad, à Flochberg, près de Bopfingen, décida les affaires en faveur de ce dernier, et Guelfe fut obligé d'accepter la paix (1150). L'abbé Wibald, qui jouissait d'une haute autorité dans les conseils du roi, opina pour les mesures les plus sévères contre Guelfe, même pour la mort, par des motifs qu'il n'est plus guère possible de démêler aujourd'hui. Avait-il en effet surtout à cœur, comme il le dit dans une lettre, d'attirer Conrad en Italie et de le voir couronner empereur? Était-il poussé par l'intérêt qu'il portait à l'Église ou aux Hohenstaufen? Dans tous les cas il était dominé par sa haine contre Guelfe; car depuis 1148 il était en rapport intime avec le jeune Henri le Lion, se donnant toutes les peines du monde pour maintenir la bonne intelligence entre ce prince et Conrad. Du reste, il eût été favorable à Henri d'être le seul à porter le nom de Guelfe. Quoi qu'il en soit, la proposition rigoureuse de Wibald échoua. Guelfe obtint des conditions acceptables, et même quelques nouvelles possessions, grâce à l'intervention du jeune Frédéric de Hohenstaufen, fils du premier Frédéric et de la fille de Henri le Noir. Le jeune Henri le Lion s'était, en attendant, dès 1142, alors que sa mère s'était mariée avec Henri Jasomirgott, duc de Bavière, emparé du duché de Saxe. Quant à ses attaques sur la Bavière, surtout à partir de 1150, elles demeurèrent infructueuses, et, sans l'intervention active de Wibald, elles lui eussent tourné fort à mal. Conrad mourut en 1152, et Henri, roi élu, étant mort aussi, Conrad eut pour successeur le jeune Frédéric, que nous venons de nommer, et qui semblait appelé par son origine à rétablir complétement la paix entre les Guelfes et les Gibelins. Il parut en effet faire de la paix l'affaire principale de son règne, lorsqu'en 1154 il donna en fief à Henri le Lion, déjà duc de Saxe, le duché de Bavière, et qu'en 1158 il donna en fief à Guelfe VI les biens de la princesse Mathilde, promis dès 1152. Sans doute Frédéric Barberousse ne se réconcilia pas avec les Guelfes, parce qu'il revenait aux principes de Lothaire; il embrassa au contraire plus énergiquement que personne avant lui les vieilles maximes gibelines, et il ne chercha dans son alliance avec les Guelfes que le moyen de faire réussir ses desseins. Aussi la générosité avec laquelle il avait disposé des biens de la princesse Mathilde était fort bien calculée, puisque Barberousse pouvait espérer que, au moment même où ils accepteraient la donation, les Guelfes se sépareraient de Rome et s'uniraient invariablement à son parti.

Cependant Frédéric s'était trompé dans son calcul. Lorsque la lutte éclata entre le Pape et l'empereur, les Guelfes se rangèrent sous l'ancienne bannière qui avait fait la grandeur de leur maison. Ils commencèrent d'abord par contrecarrer pacifiquement les tentatives de Barberousse, se mêlèrent peu à peu très-activement à tous les événements, jusqu'à ce qu'enfin la rupture éclata entre Henri le Lion et Frédéric, et commença la *quatrième lutte* entre les Guelfes et les Gibelins, lutte qui eut plus spécialement le caractère d'une guerre de principes. Guelfe VI, d'abord, ne se laissa pas entraîner dans les vues qu'avait eues l'empereur en l'investissant des biens de la princesse Mathilde. Probablement il parvint à faire reconnaître par le Pape Adrien le *dominium utile* dont il jouissait; sans cela on ne comprendrait pas bien com-

Digitized by Google

ment dès 1159 on trouve le Pape et Guelfe VI dans des rapports d'intime amitié. Plus Barberousse révélait ses plans hostiles à l'Église, plus Guelfe se mettait résolûment du côté du Pape. Ce fut lui surtout qui empêcha Frédéric Ier de maltraiter les ambassadeurs du Pape; ce fut lui qui s'allia, secrètement d'abord, par l'entremise d'Othon, prieur de Reitenbuchen, avec le Pape Alexandre III, lorsqu'à la mort d'Adrien Frédéric essaya, pour réaliser ses projets, de créer un schisme, et opposa au Pape légitimement élu, Alexandre, l'antipape Victor.

Si nous consultons les lettres qui ont rapport à ces événements, nous pouvons en conclure, non sans vraisemblance, qu'Alexandre, en retour, accorda aux Guelfes la jouissance des biens de la princesse Mathilde jusqu'à un règlement définitif des difficultés. Les bons rapports entre le Pape et Guelfe VI subsistèrent dès lors sans interruption, et c'est au prieur Othon que paraît dû le mérite d'avoir maintenu fidèle à la cause de l'Église son maître, qui, malgré toutes les donations et malgré ses dispositions favorables au Saint-Siége, était toujours agité, turbulent et capricieux. Nous pouvons conclure d'une lettre de 1163, dans laquelle Guelfe remercie le roi de France des services qu'il a rendus au Pape, combien l'activité de ce prince s'étendait au loin en faveur d'Alexandre. Revenu en 1167 d'Allemagne en Italie, il partit pour la croisade, afin de n'être pas témoin de la conduite violente de Frédéric à l'égard du Pape. A son retour en Italie, il ne dissimula pas son mécontentement à l'empereur, contrairement à l'opinion de son fils Guelfe VII, qui depuis longtemps alternait avec son père dans l'administration de leurs provinces allemandes et italiennes, et qui, doux et pacifique en général, se laissa toutefois gagner plus tard aux vues de l'empereur. Mais Guelfe VII mourut la même année 1167, et son père institua Henri le Lion son héritier. Celui-ci avait jusqu'alors tenu une conduite assez différente de celle de son oncle. Quoique dans sa première jeunesse il eût été uni au Saint-Siége, et que dans les années 1158 et 1159 ses efforts eussent publiquement eu pour but de s'interposer entre le Pape et l'empereur et de les réconcilier, il n'osa pas, lorsque la division eut été poussée jusqu'au schisme, se prononcer résolûment en faveur de l'Église.

Les conseillers de son père, favorables au Pape, surtout Gerhoch, prieur de Reichersberg, ne purent pas dans le commencement faire prédominer leur pensée, et c'est ainsi que, à la première occasion où les choses tournèrent contre le Pape, il se rangea du côté de Barberousse et de l'antipape. Il se prononça dans ce sens dès le quasi-concile de Pavie, en 1160, et en 1165 à la diète de Wurzbourg. On ne sait pas ce qui détermina Henri le Lion à changer de parti; il est certain qu'il n'abonda jamais de tout son cœur dans le sens des mesures impériales; il est probable que la manière roide et implacable dont agissait l'empereur, que rien n'arrêtait dans la réalisation de ses desseins, indisposa d'abord Henri et finirt par amener une rupture, tout comme il est vraisemblable que l'adoption de Henri le Lion en qualité d'héritier de Guelfe VII rapprocha les deux chefs de la maison des Guelfes dans leur affection comme dans leur politique. Malheureusement les rapports d'amitié entre Guelfe VI et Henri ne durèrent pas longtemps. Le vieux Guelfe, qui était brouillé avec sa femme, parut profondément ébranlé par la mort de son fils, et, quoiqu'il ne retirât pas la main des affaires publiques, sa principale préoccupation fut dès lors de noyer la douleur de son âme dans une vie d'ivresse et de dé-

Digitized by Google

bauches. Au milieu de ses désordres, il demeura bienfaisant; mais, pour ses largesses comme pour ses plaisirs, il lui fallait beaucoup d'argent, et c'est ce qu'il attendait de l'héritier de tous ses biens; or Henri était parcimonieux.

Frédéric Barberousse, plus habile, profitant des faiblesses de son ancien adversaire politique, lui fournit abondamment l'argent dont il avait besoin, et l'amena peu à peu à l'instituer, lui, Barberousse, son héritier à la place de Guelfe. Ce changement ne modifia pas la politique du vieux Guelfe; mais Henri n'en devint que plus hostile à l'empereur, et, lorsqu'au moment le plus décisif de sa vie il s'agit pour l'empereur ou d'achever l'humiliation des Lombards et de la Papauté, ou de succomber lui-même, et qu'il appela à son secours Henri le Lion, dont dépendait alors son sort, celui-ci refusa son aide (1175), sans peut-être avoir lui-même la conscience bien nette du motif de son refus, sans savoir s'il agissait sous l'influence de l'anathème dont était frappé l'empereur ou du souvenir de l'héritage des Guelfes que Barberousse lui avait ravi. Barberousse perdit, en 1176, la bataille de Legnano, et il fallut qu'il se contentât des conditions de la paix de Venise (1177) et de Constance (1183), en reconnaissant les libertés légitimes des villes lombardes, les droits de l'Église assurés par le concordat de Worms, et par là même la légitimité du grand Pape Alexandre III. Frédéric avait voulu élever la puissance impériale plus haut que les souverains franconiens. Les premières conséquences de la paix furent de faire du concordat de Worms la base de l'ordre qui devait s'établir; mais cet ordre n'était pas une affaire facile. Guelfe VI correspondit fréquemment, à cette époque, avec le Pape. Othon de Reitenbuch, qui était comme son ambassadeur, demeura aussi fort longtemps auprès du souverain Pontife. Rome paraissait aux yeux de Guelfe agir avec trop de douceur à l'égard du clergé schismatique; il craignait que cette indulgence n'augmentât l'orgueil de ce clergé, qui avait déjà tant fait souffrir les partisans du Pape légitime en Allemagne. Alexandre répondit dans une lettre fort amicale. Quant à l'empereur, il fit sentir à Henri le Lion toute sa colère dès 1180, c'est-à-dire dès que les principales affaires eurent été réglées. Il le mit au ban de l'empire, le dépouilla de ses deux duchés, même de son patrimoine de famille, qu'Henri ne parvint à se faire rendre que plus tard.

Guelfe VI mourut en 1191. Il ne prit pas, à ce qu'il semble, de part à tous ces événements; seulement, en apprenant, en 1190, que Barberousse était mort en Orient, il avait légué ses biens au roi Henri VI, fils de Frédéric. Il mourut réconcilié avec sa femme, qu'il avait rappelée d'Italie, et réconcilié avec son Dieu, par les derniers sacrements qu'il avait religieusement demandés. Henri le Lion, le plus considérable des princes de sa race après Guelfe VI, le suivit dans la tombe en 1195. Il laissa trois fils, Henri, Guillaume et Othon, entre lesquels il partagea ses domaines allodiaux; Henri, l'aîné, obtint le Brunswick.

Sous l'empereur Henri VI, le plus mauvais de tous les Hohenstaufen, les affaires des Guelfes humiliés ne s'améliorèrent que fort lentement. Henri de Brunswick, parent du Pape Célestin III, alors régnant, ayant subitement quitté l'empereur en Italie et entravé par là l'accomplissement de ses projets militaires, l'irritation de l'empereur contre les descendants de Henri le Lion ne fit que s'accroître. Mais le célèbre mariage de Henri de Brunswick avec Agnès, fille de Conrad, comte palatin du Rhin, oncle de l'empereur, rapprocha rapidement les Guelfes des

Digitized by Google

Gibelins, et leur procura en même temps une position nouvelle et importante dans les affaires générales de l'Allemagne. Henri obtint par son mariage la survivance du comté palatin de son beau-père.

L'empereur mourut au moment où il se disposait à se croiser, et, quoique son fils mineur, Frédéric, eût déjà été élu roi des Romains, les princes procédèrent à une nouvelle élection, en considérant que l'empire avait besoin d'un chef vigoureux et indépendant. Ils exercèrent d'autant plus volontiers ce droit que leur opposition, et surtout celle des Guelfes, venait de faire échouer le plan depuis longtemps projeté par les Hohenstaufen, et proposé par Henri VI, de rendre la royauté héréditaire dans sa famille. La question était de savoir qui les princes éliraient cette fois. Le parti de l'Église pensait naturellement, après les tristes expériences du passé, à un homme qui donnât des garanties certaines d'être autrement disposé pour elle que les Hohenstaufen. C'est pourquoi il détournait son regard du second rejeton mâle de la famille gibeline, Philippe de Souabe, qui eût été d'ailleurs mûr pour gouverner, et qui en effet élevait des prétentions à l'empire, d'abord en sa qualité de tuteur du mineur Frédéric, puis en son nom personnel. Le premier candidat du parti ecclésiastique, un prince de Zähringen, se laissa corrompre par Philippe, et alors le parti ecclésiastique élut roi de Germanie, à l'instigation de Richard d'Angleterre, dont la fille avait été la femme de Henri le Lion, Othon le Guelfe.

On n'avait pas songé à Henri du Palatinat, parce qu'il était encore absent. Othon reçut la couronne, en 1198, de la main d'Adolphe de Cologne, chef du parti de l'Église, l'archevêque de Mayence étant alors également engagé dans une croisade. Mais Philippe, appuyé par les amis de sa maison et par tous ceux qui avaient à craindre pour leur fortune l'élévation des Guelfes, fut aussi couronné, et conclut une alliance avec Philippe-Auguste, afin d'être soutenu par la France comme Othon par l'Angleterre. Othon promit, au moment de son élection, de ne plus élever de prétention sur la succession des dignitaires ecclésiastiques; dans la lettre qu'il écrivit au Pape Innocent III pour lui demander la confirmation de son élection, il l'assurait qu'il respecterait inviolablement les droits sacrés de l'Église, et, avant tout, ceux de l'Église romaine.

En revanche Philippe, déjà frappé d'excommunication avant d'être élu, et relevé d'une manière tout à fait irrégulière de cette sentence suprême, en 1198, chercha à consolider sa position par d'énormes donations faites aux dépens du bien d'autrui, et surtout des biens de l'Église. Innocent se prononça pour Othon, et s'adressa en sa faveur à beaucoup de princes d'Allemagne et d'autres pays, de telle sorte que Othon, même après la mort de Richard, qui le soutenait par d'immenses subsides, conserva encore l'avantage sur Philippe. En 1201 Innocent envoya Gui de Préneste en qualité de légat en Allemagne. Gui parvint à faire prononcer encore neuf princes allemands en faveur d'Othon, aux diètes de Cologne et de Corbie, et reçut au nom du Pape le serment solennel par lequel Othon s'engageait à remplir ses obligations religieuses. Il promit de protéger l'Église romaine dans ses droits et possessions, de ne pas retenir plus longtemps les biens de la comtesse Mathilde, dont, à la paix de Venise, l'usufruit avait été abandonné à l'empereur pendant quinze années, mais qui n'avaient pas encore été restitués à l'Église. Il promit enfin l'obéissance et le respect dus au Pape. Philippe fut de nouveau excommunié, et s'enfonça de plus en plus dans sa voie

Digitized by Google

sacrilége, prétendant hautement que c'en était fait de la liberté des princes s'ils s'accommodaient de ces usurpations du Pape. Au bout de quelques années Philippe, redoublant ses promesses, parvint à arracher à Othon les plus considérables de ses alliés, savoir Adolphe de Cologne et Henri comte Palatin, qui, depuis son retour de la Terre-Sainte, était demeuré fidèle à son frère (1205). Philippe répandit le bruit qu'il était réconcilié avec le Pape, et ainsi s'affaiblit de jour en jour la puissance d'Othon, tandis que Philippe se faisait de nouveau élire et couronner. Il s'efforça, du reste, de réaliser par le fait sa prétendue réconciliation avec le Pape, qui avait une si haute importance pour lui. Il envoya une brillante ambassade à Rome, la chargea de jurer en son nom obéissance au Pape, ce qui lui fut longtemps conseillé par son allié le roi de France. La situation de l'Allemagne était telle qu'Innocent, avec de tels antécédents, ne pouvait d'une manière absolue évincer Philippe. On soumit à Philippe des conditions pour le relever de l'excommunication, et on les communiqua en même temps à Othon. Les légats du Pape engagèrent diverses conférences pour régler définitivement le conflit entre les deux empereurs rivaux et mettre un terme à la déplorable misère qui pesait sur l'Allemagne. Ce fut en vain : Othon, quelque impuissant qu'il fût, ne voulut pas céder. Tout à coup, en 1208, Philippe de Hohenstaufen fut assassiné, et cette catastrophe aussi violente qu'inattendue mit de nouveau Othon au comble de ses désirs. Innocent prit immédiatement toutes les mesures possibles pour aller au devant d'un nouveau schisme, et Othon fut la même année unanimement élu roi de Germanie à Francfort. Il jura aux princes de veiller à la paix de l'empire, de ne lever aucun impôt injuste, et, comme dit la chronique, de rétablir l'autorité des lois carolingiennes. Peut-être ne nous trompons-nous pas si nous prétendons qu'il entendait promettre par là, par opposition au gouvernement des Hohenstaufen, de revenir au vrai principe de la constitution politique et chrétienne des États. Il renouvela à Spire, entre les mains des légats et en vue du couronnement impérial, un serment qui embrassait en détail ce qui n'avait été jusqu'alors promis que d'une manière générale. Ainsi il jura expressément de laisser libre l'élection aux fonctions ecclésiastiques, de ne pas entraver les appels de juridiction faits à Rome, et peut-être le principe de la liberté de l'Église ne fut-il jamais si clairement et si magnifiquement formulé que dans ce serment, qui, en outre, renfermait la renonciation solennelle à la succession des évêques, des abbés, etc., et la promesse de ne plus toucher aux biens de la princesse Mathilde. En 1209, Othon reçut la couronne impériale des mains d'Innocent; l'empereur, profondément ému, s'offrit, lui et tout ce qu'il était, en sacrifice au Seigneur, et fit secrètement le vœu de porter un jour ses armes en Terre-Sainte. Ainsi le moment parut venu où l'idéal d'un empire vraiment chrétien allait se réaliser; mais ce ne devait être encore une fois qu'une illusion. Othon, tout chevaleresque et bien intentionné qu'il fût, n'était pas homme à résister aux tentations que la suprême puissance entraîne avec elle. A peine empereur sans conteste il attaqua le Pape, viola le domaine de l'Église romaine, entama les droits de Frédéric de Sicile, et le conflit se renouvelant alla si loin qu'Innocent, après de vains avertissements, fut obligé de prononcer l'anathème contre l'empereur (1211). Cette sentence fut immédiatement promulguée en Allemagne. Frédéric, qui avait grandi, fut élu avec l'assentiment du Pape, et la

Digitized by Google

puissance d'Othon s'écroula aussi rapidement qu'elle s'était élevée. Drame singulier, dans lequel Innocent s'associait aux Gibelins pour combattre les Guelfes. Mais Frédéric avait fait les promesses les plus formelles de ne pas régner dans l'esprit des Hohenstaufen, et l'on avait pu espérer qu'il ne manquerait jamais à la reconnaissance envers le Saint-Siége qui l'avait si efficacement protégé. Frédéric fit des progrès si rapides en Allemagne que dès 1213 il fut couronné, et que l'empereur Othon, ayant perdu la bataille de Bouvines contre les Français, et tourné contre lui-même la vengeance qu'il avait voulu tirer des Français, ennemis de l'Angleterre et de sa couronne, fut obligé de quitter le sol de l'empire et de se retirer dans ses domaines héréditaires. Il y mourut en 1218, relevé de l'excommunication au moment de sa mort, et regrettant profondément les fautes qu'il avait commises contre le Saint-Siége.

En 1219 le comte palatin Henri, qui avait été d'abord déposé par Frédéric et qui s'était ensuite réconcilié avec lui, transmit, à la demande du Pape, les insignes de l'empire au roi, et ainsi se termina le cinquième conflit entre les Guelfes et les Gibelins.

Reste la *dernière lutte* qui sépara les deux maisons, mais dans laquelle les Guelfes ne combattirent pas directement les Gibelins. On peut considérer cette lutte comme les derniers bruits, sourds et lointains, d'un orage qui se dissipe. La lutte elle-même, il est vrai, à laquelle les noms des Guelfes et des Gibelins furent mêlés, fut aussi vive, aussi acharnée que les précédentes. La politique hostile à l'Église et à la liberté parvint, sous Frédéric II, à son apogée, et la résistance de la Papauté apparut de son côté sous sa forme la plus abrupte et la plus inexorable. Tandis que les oppositions s'exaltaient et arrivaient à ce point de roideur, les conditions réelles de la dignité impériale, dans son but véritable et légitime, s'évanouissaient, et, si de temps à autre tel ou tel prince apparaît encore comme organe de l'Église, la réalisation complète de l'idée de l'empire romain était, par la manière funeste dont il s'était développé, devenue une impossibilité.

Quoique Frédéric eût promis par serment tout ce qu'Othon lui-même avait juré, il entra bientôt en lutte avec le Saint-Siége. Il fut excommunié une première fois, en 1227, et Grégoire IX s'occupa de trouver un autre roi en Allemagne. Il n'existait plus alors qu'un petit-fils de Henri le Lion, le fils de Guillaume, Othon de Brunswick, surnommé l'Enfant, qui unissait sur sa tête tous les domaines de sa maison. Il était en bon rapport avec Rome, grâce à l'intervention de l'Angleterre; mais il n'osa pas accepter la couronne qu'on lui offrit en 1228. Il tenait avant tout à reconquérir la dignité ducale pour sa maison, et il y parvint en effet, en 1235, Frédéric ayant érigé Brunswick-Lunebourg en un duché et en un fief de l'empire, et l'ayant transmis comme duché héréditaire à Othon. Le Pape, dit-on, serait à cette fin intervenu auprès de Frédéric, avec lequel il s'était réconcilié. En 1239 Frédéric fut de nouveau frappé de l'anathème pontifical. Peut-être est-ce à cette époque qu'appartient ce qu'un chroniqueur raconte des efforts d'un légat pour faire élever à la royauté Othon, durant une diète de Wurzbourg, efforts que, suivant la même source, firent échouer les mouvements d'Albert de Saxe.

En 1245 Frédéric fut excommunié au concile de Lyon par Innocent IV, et le parti ecclésiastique prit en Allemagne tous les moyens possibles pour renverser les Hohenstaufen. D'abord les princes, et avant eux les évêques, élurent à la royauté Henri Raspe de Thuringe (1246), et, après sa mort,

Digitized by Google

Guillaume de Hollande (1248). Pour le fortifier, les chefs du parti ecclésiastique négocièrent un mariage entre lui et la fille d'Othon l'Enfant, et, à ce qu'il paraît, le duc de Brunswick voulut, au moment où il entra, indirectement il est vrai, dans la vie publique, se garantir contre certains dangers; du moins le Pape lui accorda, à sa demande, en 1248, le privilége de ne pouvoir, lui et sa famille, être excommuniés que par une sentence formelle du Saint-Siége.

En général Othon eut à se louer des attentions de la cour romaine et fut un personnage solide, quoique un peu timide. En 1250 Frédéric II mourut. Peut-être Othon donna-t-il alors (1251) avec plus de joie son assentiment au mariage des fiancés et prêta-t-il main forte et assistance à son gendre. Malheureusement il mourut la même année, et avec lui s'écroula le plus ferme appui de Guillaume, capable, il est vrai, de manier les armes, mais pas assez mûr pour les circonstances politiques. Il se retira plus tard de l'Allemagne, et ce fut alors qu'éclata la terrible époque de l'interrègne.

II. Guelfes et Gibelins comme partis. Nous avons considéré ce qu'il y a de plus important dans l'histoire des Guelfes et des Gibelins, en tant qu'on comprend sous ces mots deux maisons opposées. Il n'est pas difficile de déduire de là ce qui en général constitua le nœud de la querelle.

Les Guelfes, à l'encontre de la tendance centralisante des Gibelins, qui voulaient un pouvoir unique, soutenaient le principe de l'indépendance des races et les droits de la liberté.

Les deux maisons étaient certainement les représentants les plus éminents des deux tendances, et ainsi naquit au moyen âge, en Allemagne d'abord, l'usage de désigner par le nom de ces deux familles les deux directions qui se firent jour dans l'empire germanique. Cette opinion est vraisemblable, sans pouvoir être démontrée. De nos jours, en revanche, on se sert souvent de ces deux noms pour désigner les deux principes opposés. Sous ce rapport, on peut toujours désigner l'ancienne situation de la Bavière, ou celle de la Prusse actuelle, comme Guelfe en face de la maison de Habsbourg.

Il saute aux yeux que la question dernière et suprême, pour laquelle les deux races luttèrent entre elles, ne fut pas telle ou telle forme de l'Allemagne, mais que ce fut la détermination des rapports de l'Église et de l'État, solution qui sans doute est liée à la première question.

En somme les Gibelins étaient les principaux représentants des opinions absolutistes et de la souveraineté de l'État, tandis que les Guelfes prirent le plus souvent et d'une manière toute spéciale parti pour les droits de l'Église. C'est là ce que, avant tout, on vit dans la lutte des deux races, et c'est cette opposition qu'on voulut surtout désigner en faisant des deux noms de famille des noms de partis.

Le Guelfe natif était appelé Gibelin lorsqu'il se tournait du côté de l'empereur contre le Pape, et réciproquement.

On demande quand et où ces noms furent employés pour la première fois pour désigner les deux partis. Le lieu est facile à déterminer. La forme du mot Gibelin, comme on disait généralement en place de Waiblingiens, montre assez clairement qu'il provient de l'Italie. Quant au temps, on fait remonter habituellement cette désignation du parti ecclésiastique et politique, d'après Hurter, au règne de Barberousse et d'Alexandre III, alors que les Guelfes, on le sait, entrèrent en lice pour ce dernier avec des forces considérables. Peut-être peut-on remonter plus haut et admettre que ces noms de partis naqui-

Digitized by Google

rent dès le temps de la lutte que Grégoire VII et ses successeurs, secondés par la princesse Mathilde et les Guelfes, soutinrent contre Henri IV, et qu'ils ne furent que renouvelés et repris avec force au temps de Barberousse. On prétend qu'à la bataille de Weinsberg, en 1140, où Guelfe V et Conrad de Hohenstaufen se trouvèrent l'un en face de l'autre, l'armée du premier poussa ce cri de guerre : *Hie Welf!* (à nous les Guelfes!) et celle du second : *Hie Waiblingen!* (à nous les Gibelins!) Quand le fait serait constant, ce qui n'est pas, c'est toujours une erreur que de vouloir faire dériver ces noms de ce moment-là; il n'y a aucune raison historique pour lier les noms des partis à ces cris de guerre. Göttling, Mone et Albert Schott ont essayé de donner une explication particulière. Suivant eux, le mot *Gibeling* est la forme, en haut allemand, de *Giukung*, par conséquent le nom originaire de la race royale bourguignonne des légendes des *Niebelungen*. On mêla Gibeling aux luttes de l'empire, parce qu'en parlant des Guelfes on pensait naturellement aux Wölfingiens de ces poëmes, et qu'on fut tenté d'opposer aux Wölfingiens les Waiblingiens ou Gibelins, dont le nom résonnait de même (1). La principale raison pour laquelle ces savants nient l'identité directe des mots Gibelin et Waiblingien est purement philologique et a été depuis longtemps réfutée comme insuffisante (2). Il n'y a par conséquent aucune objection à opposer à l'opinion exposée plus haut. Les partis qui empruntèrent leur nom des Guelfes et des Gibelins ont eu une histoire qu'il ne faut pas confondre avec celle des deux maisons de ce nom, quelle que fût la part capitale qu'elles prirent dans la lutte de principes. Cette histoire va bien plus loin; nous nous contenterons de quelques indications.

Il faut remarquer d'abord que la division des Guelfes et des Gibelins avait, dans le moyen âge, une portée immense. Elle pesait d'un énorme poids sur la vie entière. Toutes les opinions et tous les intérêts devaient nécessairement se subordonner à cet intérêt suprême; d'autre part, suivant l'esprit de cette époque, les dernières couches de la société étaient vivement et réellement engagées dans la lutte de principes qui animait les couches les plus élevées, jusqu'au rang suprême. Ainsi, de bas en haut, chacun était poussé par une nécessité inévitable à identifier sa destinée avec l'histoire de l'une ou de l'autre des puissances adverses qui se disputaient le monde. C'est pourquoi on ne trouvait pas facilement un peuple, un prince, une communauté, un lieu, un homme de la moindre importance, qui n'embrassât alors la bannière du parti ecclésiastique ou du parti impérial, et cette opposition était si intime, si universelle et si absolue, qu'elle se retrouvait partout, en tout, dans les moindres habitudes de la vie. Cela était vrai surtout en Italie, et spécialement dans la haute Italie et l'Italie centrale, théâtre permanent de la lutte de la Papauté et de l'empire. Là les motifs que nous venons d'indiquer existaient à leur maximum d'intensité, et les partis n'épargnaient rien pour trouver des partisans, des alliés dans les villes, dans les familles, parmi les individus. Aussi les villes étaient opposées aux villes, les citoyens à leurs concitoyens, et partout c'était un combat à mort. Selon que les empereurs triomphaient en Italie ou étaient obligés de se retirer, les Gibelins s'élevaient ou s'affaissaient, les Guelfes s'effaçaient ou se relevaient. Avec l'extinction des Hohen-

(1) Conf., sur cette hypothèse, Schmid, *Gazette historique*, ann. 1846, V, p. 317.

(2) Conf. Jacq. Grimm, dans la *Gazette historique* de Schmid, l. c., p. 453.



Digitized by Google

staufen, les Gibelins durent naturellement être repoussés à l'arrière-plan, et ce ne fut que sous Louis le Bavarois, qui recommença en Italie les scènes des anciens empereurs gibelins, que ce parti releva hardiment la tête. Henri VII fut aussi acclamé par les Gibelins; il fut reçu avec enthousiasme en Italie : le parti hostile à l'Église n'était pas encore éteint; mais, quand un homme comme Dante appelle Henri VII en Italie, on a tort de le croire animé d'une tendance gibeline. Dante voulait avant tout voir l'antique empire rétabli, il voulait un grand empereur uni à un véritable Pape. Il n'est pas étonnant qu'en développant cette pensée Dante blâme le passé dans ses deux tendances et espère la réalisation de son désir plutôt de l'empereur que de la Papauté, attendu que la Papauté languissait alors dans le déplorable exil d'Avignon.

Nous avons dit que la division qui partageait le monde en deux partis, celui du Pape et celui de l'empereur, pénétra à travers tous les rangs de la société, à travers toutes les relations de la vie, et que tous les autres conflits se subordonnaient à cette grande lutte. L'extinction de la race des Hohenstaufen éteignit insensiblement, sinon partout, du moins en bien des lieux, la conscience des principes pour lesquels originairement on avait combattu, ou qui du moins planaient comme l'idée suprême sur tous les intérêts hostiles. Ces intérêts dépouillés de leur forme antique et de leur portée générale ne créèrent plus que des inimitiés personnelles, des haines de famille, des *factions*, quoiqu'on conservât encore les anciennes dénominations. Dans telle ville c'étaient les nobles, dans telle autre les bourgeois, qui étaient appelés Guelfes, et il en était de même des Gibelins, dont on attribuait aussi arbitrairement le nom aux factions les plus diverses. Grégoire X put dire en 1273 aux Italiens qu'ils se persécutaient les uns les autres comme des Guelfes et des Gibelins sans même savoir d'où ces noms provenaient. Les factions n'avaient conservé qu'une chose de la nature des anciens partis: c'était l'immense haine avec laquelle les adversaires se poursuivaient; il semble que la colère qui, sous les derniers Hohenstaufen, s'était concentrée, éclata avec une aveugle rage dans la lutte passionnée et convulsive des factions. Mais ces inimitiés inouïes, qui animèrent les uns contre les autres les Guelfes et les Gibelins, pris dans ce sens restreint, et qui éclatèrent dans leurs proscriptions et leurs bannissements réciproques, ces luttes sanglantes et fratricides n'avaient pas une portée historique plus profonde.

Remarquons encore que Benoît XII, en 1334, pour enrayer le désordre des factions, frappa de la peine d'excommunication l'usage des dénominations de Guelfes et de Gibelins, qui réveillaient tant de haines et entretenaient tant d'animosités. Peu à peu, en effet, ces noms s'oublièrent; les querelles civiles suscitèrent presque partout en Italie des tyrans, et les malheurs qui fondirent sur la plupart des cités et des États de la péninsule firent oublier les anciennes luttes et leurs dénominations. Quant aux partis proprement dits des Guelfes et des Gibelins, qui avaient continué à exister à côté des factions en Italie, ils cessèrent également vers ce temps et disparurent peu à peu dans toute la chrétienté, sans doute quant au nom et à la forme seulement, et non quant au fond; car la lutte des principes entre l'État et l'Église, alors même qu'elle ne se résumait plus dans la position de l'empereur vis-à-vis du Pape, continua néanmoins, et plus elle se concentrait sur des questions particulières, plus elle devenait vive et dangereuse. On ne parlait plus au seizième siècle de Gibelins,

Digitized by Google

et ce fut l'esprit gibelin, dans son acception religieuse, qui engendra la réforme. Aujourd'hui encore la vieille opposition des deux principes subsiste, et nous ne serions pas étonné de voir reprendre les vieux noms des partis. On trouve dans les Gibelins modernes bien des choses qui rappellent l'ancien parti de ce nom, mais rarement la capacité intellectuelle et encore moins le respect pour l'Église qu'on ne peut méconnaître dans la plupart des grands Gibelins des siècles passés.

Cf. *Origines Guelficæ*, qui renferment les documents dont nous nous sommes servi; Raumer, *Histoire des Hohenstaufen*; Hurter, *Innocent;* et surtout l'ouvrage extrêmement solide de Stalin, *Histoire du Wurtemberg.*

RUCKGABER.

**GUÉRANGER** (PROSPER), né à Sablé, au diocèse du Mans, le 4 avril 1805, fit ses études au lycée d'Angers et entra au séminaire du Mans en 1822. Son attrait le porta de bonne heure vers les sciences ecclésiastiques, qu'il poussa vivement, tout en remplissant les fonctions de secrétaire particulier de M. de La Myre, évêque du Mans, et plus tard, à la mort du prélat, celles de vicaire de la paroisse des Missions-Étrangères, dont M. Desgenettes était curé. Ce fut sous la direction de ce prêtre vénérable qu'il fit ses premiers pas dans le ministère ecclésiastique; mais lorsque M. Desgenettes, en 1830, résigna sa cure, pour se retirer en Suisse, l'abbé Guéranger, qui n'était pas incorporé au diocèse de Paris, retourna au Mans. Ce fut alors que, considérant combien il serait utile de travailler au rétablissement de la vie monastique en France, et désirant en même temps contribuer à former un centre de fortes études ecclésiastiques, il songea à la restauration de l'ordre de Saint-Benoît. S'étant adjoint quelques confrères, il entra, le 11 juillet 1833, avec l'autorisation de M. Carron, évêque du Mans, dans l'ancien prieuré de Solesmes, dont l'église est célèbre par ses magnifiques sculptures, pour y vivre sous la règle de Saint-Benoît et les constitutions que le prélat avait approuvées. Quatre ans plus tard, le 14 juillet 1837, Grégoire XVI confirma ces mêmes constitutions avec les compléments nécessaires, érigea le prieuré de Solesmes en abbaye, et y créa le siége d'une famille monastique sous le nom de Congrégation française de l'ordre de Saint-Benoît. D. Guéranger fit ses vœux le 26 du même mois à Rome, dans l'abbaye de Saint-Paul hors les murs; il fut institué abbé de Solesmes et supérieur général de la congrégation. Rentré en France, il reçut la profession de ses premiers associés. La Congrégation eut pour second monastère l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, dans le diocèse de Poitiers.

Les travaux entrepris par D. Guéranger se dirigèrent vers la liturgie, ce champ fécond dont depuis longtemps la culture avait été abandonnée en France. Le réveil des sciences historiques, les conquêtes toujours croissantes de l'archéologie donnaient à la science liturgique un intérêt particulier, et imposaient comme une nécessité de ne plus laisser en dehors des travaux de la science théologique en général un sujet aussi fécond. Les *Institutions liturgiques*, dont le premier volume parut en 1839, font sentir aussi que D. Guéranger se préoccupait fortement de la situation de la liturgie en France, au point de vue théologique. Il lui fut aisé de démontrer l'infériorité des formules nouvelles, de faire voir que la publication des liturgies locales avait désuni le faisceau des témoignages formé par les siècles, et fait descendre la liturgie, jusqu'alors sacrée et inviolable, au niveau des plus mesquines productions de l'esprit individuel. Il s'agis-



Digitized by Google

sait ensuite de signaler les auteurs d'une si étrange révolution. Les faits les plus évidents prouvaient que l'école janséniste avait accompli avec autant d'habileté que d'audace cette étonnante innovation, et qu'elle avait trouvé moyen par là d'implanter ses idées et ses tendances jusque dans les formules sacrées d'une Église qui la repoussait. D. Guéranger eut à raconter cette intéressante histoire, dont à peine quelques traits avaient été recueillis avant lui. Quant à la question du droit liturgique, il l'avait expressément écartée, se bornant aux points de vue purement historiques et théologiques; en un mot son ouvrage était uniquement un livre de théorie et sans intention pratique. Qui, en effet, eût pu croire en 1839 que la France était à la veille d'en revenir à la liturgie romaine?

En 1843, lorsque déjà plusieurs diocèses avaient adopté cette dernière liturgie et qu'un plus grand nombre se préparait à le faire, D. Guéranger, sur la demande de Mgr Gousset, archevêque de Reims, depuis cardinal, s'occupa de la question pratique. Il établit sa théorie dans la *Lettre à Mgr l'archevêque de Reims sur le droit de la liturgie.* L'auteur y constate, par les faits, la tendance que l'on remarque dans l'Église, dès les premiers siècles, à mettre le droit liturgique dans un rapport parfait avec le droit hiérarchique. Il démontre que cette discipline enleva de bonne heure aux évêques le pouvoir de rédiger à leur volonté les formules sacrées; que, dès le cinquième siècle, on commence à voir une même liturgie obligatoire dans une même province, et bientôt dans un même patriarcat, et que la liturgie romaine ne tarda pas à être imposée par le Pontife romain dans tout le patriarcat d'Occident, sauf quelques priviléges reconnus.

La même année 1843 vit paraître un Mémoire portant la signature de Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, et intitulé : *L'Église de France injustement flétrie dans un livre ayant pour titre : Institutions liturgiques.* Les adhésions à ce Mémoire furent nombreuses et auraient été de nature à produire un grand effet en toute autre circonstance; mais à ce moment même l'adoption de la liturgie romaine se préparait dans plusieurs diocèses, et le mouvement ne semblait pas devoir s'arrêter. Le respectable archevêque avait été affligé des récits dans lesquels D. Guéranger faisait l'histoire des projets et des succès du parti janséniste sur le terrain de la liturgie. Il était dur de reconnaître qu'une partie de l'épiscopat français au dix-huitième siècle avait été pour ainsi dire complice ou dupe de la secte, et il rappelait avec éloquence les témoignages de fidélité que l'Église de France donna au Saint-Siége dans les jours de la persécution. Il fut aisé à D. Guéranger de maintenir et de prouver la vérité de ses récits, et dans la discussion il ne craignit pas de reproduire, en regard de ses réponses, les pages du Mémoire publié contre son livre. Il avait intitulé sa réplique : *Défense des Institutions liturgiques. Lettre à Mgr l'archevêque de Toulouse.*

La polémique n'était pas terminée. En 1845, Mgr Fayet, évêque d'Orléans, donnait au public un volume assez étendu, sous le titre d'*Examen des Institutions liturgiques.* Les adhésions à cette nouvelle attaque furent beaucoup plus rares qu'à la première, et on s'accorda généralement à reconnaître que le ton de ce livre n'était pas assez grave pour un pareil sujet. D. Guéranger répondit par une *Nouvelle Défense des Institutions liturgiques*, divisée en plusieurs *Lettres à Mgr l'évêque d'Orléans.* Il devait en paraître cinq; trois seulement virent le jour,

Digitized by Google

la mort du prélat étant venue interrompre la polémique. Dans la seconde de ces lettres, D. Guéranger traite à fond la question de la valeur théologique de la liturgie, que Bossuet appelle *le principal instrument de la tradition de l'Église*. Il est à regretter que les deux dernières n'aient pas été publiées.

Tout en soutenant ces diverses luttes, D. Guéranger publiait, sous le titre d'*Année liturgique*, un ouvrage, encore inachevé, dont le but est d'initier les fidèles à l'esprit de l'Église dans les divers temps de l'année chrétienne, et de leur donner l'intelligence des formules et des rites qu'elle y emploie.

D. Guéranger avait eu la principale part au volume intitulé : *Origines de l'Église romaine*, t. Ier, in-4°, qui parut en 1837 sous le nom des Bénédictins de Solesmes et dont on attend en vain la continuation. L'auteur a néanmoins voulu faire jouir le public d'un des épisodes que cette histoire de Rome chrétienne primitive devait renfermer, en mettant au jour l'*Histoire de Ste Cécile*, qui parut en 1849. Le but moral du livre est indiqué dans la préface. D. Guéranger trouva ainsi l'occasion d'appliquer ses principes en matière de liturgie, car ce livre est, entre autres choses, l'apologie critique d'une des légendes du Bréviaire romain.

La question de l'*Immaculée Conception*, qui s'éleva à une si haute importance après l'encyclique de Gaëte, fit produire à D. Guéranger un *Mémoire* qui parut en 1850, dans lequel il établit que la définition tant désirée serait sans portée suffisante si elle se bornait à déclarer que la Conception immaculée est la doctrine de l'Église catholique; mais qu'il était nécessaire, dans l'état présent de la dogmatique, que cette doctrine fût définie comme vérité divinement révélée. C'est en ce sens que fut porté, en effet, le décret apostolique qui fixa la foi des fidèles sur cette croyance. Pie IX ordonna que le *Mémoire* de D. Guéranger fût imprimé dans la collection des documents mis entre les mains de la congrégation spéciale qu'il avait instituée pour préparer la définition. Le même Pontife, voulant honorer les travaux et la personne de l'auteur, le nomma consulteur des congrégations romaines de l'*Index* et des *Rites*.

En 1856 D. Guéranger crut devoir entamer une vaste polémique contre l'envahissement du naturalisme dans les esprits à notre époque. Les divers articles qu'il publia à ce sujet dans *l'Univers* furent recueillis dans un volume intitulé : *Essais sur le Naturalisme contemporain*.

Au milieu de ces travaux, d'une nature toute militante, D. Guéranger prépare, dit-on, l'histoire de S. Benoît et du monachisme occidental.

**GUERRE.** L'Église a toujours enseigné que la guerre, et par conséquent le service militaire, sont permis. Si, dans les premiers siècles du Christianisme, des voix s'élevèrent contre la participation des Chrétiens au service militaire, ce n'était pas qu'on considérât cette occupation comme une chose illicite en elle-même; mais on pensait que l'organisation des armées païennes renfermait trop d'éléments idolâtriques et pouvait devenir facilement l'occasion d'une violation des devoirs de la foi chrétienne. Dans les temps plus modernes les sectes des Quakers, des Mennonites, et partiellement celle des Sociniens, interdirent à leurs adeptes la participation au service militaire, parce qu'elles pensaient ne pouvoir concilier avec ce service les exigences de l'Écriture concernant l'amour des ennemis. Cette opinion repose sur un malentendu, qui, en dernière analyse, a son fondement dans un sentiment purement subjectif, commun à toutes ces sectes. Si on ne tient

Digitized by Google

compte dans l'homme que de sa nature personnelle, si on oublie qu'il est à la fois une personnalité individuelle et un être générique, il faut que le commandement de l'amour des ennemis s'étende également aux ennemis de la patrie; car, ne pouvant les considérer comme des ennemis personnels, il faut que le commandement de l'amour s'applique nécessairement à eux. Mais si, comme on le doit, on voit dans l'homme un membre du genre humain, un membre de l'État, il devient évident que, sous ce rapport, il a maintes obligations qui ne le lient pas dans ses relations d'individu à individu, de même que bien des choses lui sont permises dans ses relations personnelles, qui ne le sont plus dans ses relations civiles ou politiques. Si donc le commandement de l'amour des ennemis oblige l'homme en tant qu'il est placé comme individu en face d'autres individus ses semblables, ce qui est incontestable, il n'est pas dit encore par là que ce commandement le lie comme membre du genre humain, et plus spécialement comme membre de l'État en face d'un membre d'un autre État, en tant que les deux individus ne se rencontrent qu'en cette qualité, c'est-à-dire comme parties intégrantes de l'État auquel ils appartiennent. Bien plus, de l'obligation qu'a le Chrétien d'être soumis aux autorités, en ce qui est de leur ressort, résulte l'obligation ultérieure de servir à la guerre, si ce service lui est légalement demandé. L'acte de l'autorité qui commence ou dirige la guerre doit être considéré comme un service rendu à la chose publique. L'autorité n'est pas sous ce rapport moralement libre; il faut qu'elle fasse la guerre quand le bien public le demande. Ainsi, non-seulement faire la guerre peut être permis, mais encore, dans certaines circonstances, strictement obligatoire, de telle sorte que l'autorité, en la négligeant, devient moralement et gravement responsable; c'est ainsi que l'Église elle-même a formellement provoqué la guerre à l'époque des croisades.

Tout en considérant la guerre et le service militaire non-seulement comme permis, mais, suivant les circonstances, comme un devoir strictement obligatoire, l'Église est loin d'envisager la guerre comme une chose bonne en elle-même et par elle-même; elle la tient pour ce qu'elle est, pour un mal, lors même que c'est un mal nécessaire. C'est pourquoi elle a toujours senti et reconnu qu'elle avait la mission d'empêcher la guerre, autant qu'il dépend d'elle, et de ramener la paix universelle. Il n'y a à cet égard qu'à rappeler un des grands faits de l'histoire de l'humanité, l'établissement de la trève de Dieu, *treuga Dei*, au moyen âge. L'Église, malgré ses efforts pacifiques, est loin de partager l'opinion des amis modernes de la paix, qui s'imaginent que l'instruction et la libre association des hommes pourront un jour bannir la guerre de dessus la terre.

Abstraction faite de ce qu'on peut parfaitement prévoir que ces moyens seront impuissants, l'Église connaît trop bien la nature du péché pour ne pas rejeter dans le royaume des rêves la pensée que jamais, sur la terre, le péché cessera d'agir parmi les hommes. Le péché subsistant, la guerre ne cessera pas; il y aura toujours dans les rapports des peuples entre eux des injustices dont ils ne pourront se défendre que les armes à la main.

Cf. la *Théologie morale*, pour ce qui est permis ou non dans la guerre. Schiara a explicitement traité cette question dans sa *Theologia bellica*, II tom. in-fol.

ABERLÉ.

**GUERRE CHEZ LES HÉBREUX.** En même temps que le peuple d'Israël fut élu comme peuple de l'alliance, Dieu

Digitized by Google

lui assigna le pays de Canaan (1) comme le sol où cette alliance devait être civilement et politiquement réalisée. C'était dans les limites de ce pays que, strictement séparée de tout peuple étranger, la théocratie devait s'établir. La guerre n'était possible, ne fut permise, dans l'état théocratique, qu'en tant qu'il fallut d'abord conquérir et plus tard défendre contre des agressions du dehors le pays assigné par Dieu même à son peuple. Dans ces deux cas la guerre ne fut pas seulement permise, elle fut ordonnée. L'existence formelle de la théocratie l'exigeait; Jéhova, le roi invisible de l'État, la veut et l'ordonne; Jéhova marche à la tête de son peuple (2); la guerre est dans ce cas une guerre de Jéhova (3), מִלְחֲמֹת יְהוָה; les combattants qui la font se sanctifient d'abord par des ablutions et des sacrifices (4), et se nomment par ce motif les Saints de Jéhova (5), מְקֻדָּשִׁים. C'est d'après la même idée que la sentence prononcée et exécutée contre les vaincus est nommée anathème (6). C'est de la nature et de la signification de la guerre théocratique que résulte l'universalité de l'obligation du service militaire qui atteint tout Israélite mâle, depuis vingt ans jusqu'à cinquante (7). Cependant, dans certains cas, on pouvait s'en affranchir (8). Les officiers de l'armée חֲשֹׁטְרִים (9) et les Scribes סֹפְרִים (10) dirigeaient la levée des soldats. Chaque tribu fournissait un nombre d'hommes déterminé (1). Dans les cas d'invasions subites, des messages (2) envoyés de tous côtés appelaient aux armes (3), ainsi que le son des trompettes, des signaux, נֵס, placés sur les montagnes. L'armée levée se distribuait d'après les tribus et les contrées (4), d'après la différence des armes (5), en troupes plus ou moins fortes, de mille, cent ou cinquante hommes (6). Chaque troupe particulière avait ses capitaines ou centeniers et ses tribuns ou colonels (7), שַׂר הָאֲלָפִים, et toute l'armée son général, שַׂר הַצָּבָא, שַׂר הַחַיִל (8). Pendant la guerre c'était souvent le roi lui-même. Les chefs (tribuns) de mille hommes et ceux de cent (centeniers) formaient avec le général le conseil de guerre (9). Le roi et le général avaient un écuyer, נֹשֵׂא כֵלִים choisi parmi les plus braves, qui non-seulement portait les armes, mais remplissait à peu près la charge d'un aide de camp (10).

Outre cette levée générale du peuple en cas de guerre, il y eut, depuis l'établissement de la royauté, une armée permanente. Saül en forma une de trois mille hommes (11). David et Salomon avaient, outre leurs troupes perma-

(1) *Voy.* CANAAN.
(2) *Exode*, 23, 27. Cf. *Ps.* 43, 3 et 4; 67, 12 sq.
(3) I *Rois*, 25, 28.
(4) *Josué*, 7, 13. I *Rois*, 7, 3.
(5) *Isaïe*, 13, 3. Cf. *Soph.*, 1, 7. *Jérém.*, 51, 27.
(6) *Voy.* ANATHÈME. Cf. *Deutér.*, 7, 2; 20, 17. *Josué*, 6, 8, 9, 11, 23.
(7) *Nombres*, 1, 3; 26, 2. II *Paral.*, 25, 5. Cf. Jos., *Antiq.*, III, 12, 4.
(8) *Deutér.*, 20, 5-8. Cf. I *Mach.*, 3, 55.
(9) *Deutér.*, 20, 5, 8, 9.
(10) II *Paral.*, 26, 11. *Jérém.*, 52, 25. *Isaïe*, 33, 18.

(1) *Nombres*, 31, 4 sq. *Josué*, 7, 3. *Juges*, 20, 10.
(2) *Juges*, 6, 35.
(3) *Ibid.*, 3, 27; 6, 34; 7, 24. IV *Rois*, 3, 21. *Jérém.*, 4, 5 sq.; 6, 1. *Ézéch.*, 7, 14. I *Mach.*, 7, 45.
(4) II *Paral.*, 25, 5; 26, 12, 13.
(5) *Ibid.*, 14, 8.
(6) Conf. *Nombres*, 31, 14. *Juges*, 20, 10. I *Rois*, 8, 12. IV *Rois*, 1, 9.
(7) IV *Rois*, 1, 9. II *Paral.*, 25, 5. I *Mach.*, 3, 55.
(8) II *Rois*, 2, 8; 24, 2. III *Rois*, 1, 19.
(9) I *Paral.*, 13, 1.
(10) Conf. II *Rois*, 16, 21. Polybe, X, 1.
(11) Conf. I *Rois*, 14, 52; 13, 2; 24, 3.

Digitized by Google

nentes (1), des gardes du corps (2). La même chose est dite des rois postérieurs (3). Il y avait aussi des étrangers parmi ces troupes (4).

Après la captivité de Babylone l'organisation militaire se modifia beaucoup. Simon Machabée entretenait une armée permanente à ses frais (5). Jean Hyrcan fit enrôler des étrangers, notamment des mercenaires arabes (6), ainsi qu'Alexandre (7), Hérode le Grand (sous lequel servaient même des soldats germains) (8). Les troupes de ces princes juifs étaient, dans l'occasion, obligées de se joindre aux légions romaines (9). On se servait, comme chez les Romains, des soldats pour garder les prisonniers (10). Depuis que la Judée (avec la Samarie) avait été attribuée à la province de Syrie, et se trouvait ainsi sous la domination directe des Romains, un procurateur résidait à Césarée avec les forces nécessaires (11), dont une portion était envoyée à Jérusalem, aux temps de fête, pour prévenir les troubles (12).

L'armée israélite ne se composa, dans l'origine, que de fantassins רַגְלִי (13). Les Cananéens et les Philistins avaient des chariots de guerre garnis de fer (14) (et non de faux, comme on l'explique d'ordinaire) (1) et de la cavalerie (2). Il en était de même des Syriens et des Égyptiens (3). Devant des ennemis ainsi équipés les Israélites devaient avoir souvent le désavantage (4). Mais ils n'étaient pas appelés à étendre leurs conquêtes au delà de Canaan, ce à quoi une forte puissance militaire les aurait facilement entraînés, et ils ne devaient jamais oublier que le secours leur viendrait toujours du Chef invisible de leur armée, contre lequel les puissances de ce monde ne peuvent rien (5). Salomon et ses successeurs se permirent aussi des changements en ceci; ils entretinrent de la cavalerie (6).

Les *armes* des Hébreux, כְּלֵי כְלִים מִלְחָמָה, étaient les suivantes :

*Armes défensives.* 1. Le bouclier, le grand, le lourd *zinna*, צִנָּה (7), à peu près le même que le θυρεός (dans Homère, σάκος), *scutum;* le plus petit et plus léger *magen*, מָגֵן, ἀσπίς, *clypeus;* le bouclier rond (qui n'est cité que dans le Ps. 90, 4), סֹחֵרָה (l'enveloppant), *parma*. Le bouclier était ordinairement fait de bois léger, recouvert d'un cuir fort, enduit d'huile (8) pour qu'il restât lisse et fût garanti de l'humidité. Salomon fit faire des boucliers de luxe, recouverts d'or fin (9). Sésac d'Égypte s'en empara ainsi que des autres trésors, et Roboam en commanda d'airain à leur place pour ses gardes du corps (10).

(1) Conf. I *Paral.*, 27, 1 sq. III *Rois*, 4, 26.
(2) *Voy.* CÉRÉTHIENS et PHÉLÉTIENS.
(3) Conf. II *Paral.*, 17, 14 sq. IV *Rois*, 11, 4. II *Paral.*, 25, 5; 26, 11.
(4) II *Paral.*, 25, 6.
(5) I *Mach.*, 14, 32.
(6) Jos., *Antiq.*, XIII, 10, 4.
(7) *Id.*, *ibid.*, XIII, 13, 5.
(8) *Id.*, *ibid.*, XVII, 8, 3. *Bell. Jud.*, II, 1, 2.
(9) Jos., *Bell. Jud.*, II, 18, 9; III, 4, 2. *Antiq.*, XVII, 10, 3.
(10) *Act. des Apôtres*, 12, 4 sq.
(11) *Ibid.*, 10, 1.
(12) *Ibid.*, 21, 31. Jos., *Bell. Jud.*, II, 12, 1.
(13) *Exode*, 12, 37. *Nombres*, 11, 21. I *Rois*, 4, 10; 15, 4.
(14) *Josué*, 17, 16. *Juges*, 1, 19; 4, 3, 13. I *Rois*, 13, 5.

(1) *Voir* Bertheau, *ad Jud.*, 1, 19.
(2) II *Rois*, 1, 6.
(3) *Josué*, 11, 9. *Juges*, 4, 3. II *Rois*, 10, 18.
(4) Cf. *Josué*, 17, 16.
(5) Réponse de Josué, *voir Josué*, *l. c.*, v. 17, et *Ps.* 67, 15-25.
(6) III *Rois*, 4, 26; 9, 19; 10, 26; 16, 9. IV *Rois*, 13, 7.
(7) III *Rois*, 10, 16, 17. II *Paral.*, 14, 7; 26, 14.
(8) II *Rois*, 1, 21. *Isaïe*, 21, 5.
(9) III *Rois*, 10, 16.
(10) *Ibid.*, 14, 25-28.

Digitized by Google

2. Le casque d'airain, כּוֹבַע קוֹבַע, *galea* (1).

3. La cuirasse, שִׁרְיוֹן, סִרְיוֹן, souvent aussi d'airain (2), citée fréquemment avec le bouclier comme image de la défense (3); elle était aussi faite de mailles entrelacées, dans l'armée syrienne des Séleucides (4).

4. Les brassards et les cuissards, מִצְחָה (5), כָּאוּן, *caliga*.

*Armes offensives.* 1. Le glaive, חֶרֶב, que les LXX traduisent μάχαιρα, était porté à un ceinturon spécial (6). Il était court, parfois à double tranchant, פִּיפִיּוֹת (7).

2. La lance, la pique, רֹמַח, qui appartiennent, comme le grand bouclier, aux armes pesantes (8).

3. Le dard, חֲנִית (9), dont on se servait aussi pour repousser l'ennemi; כִּידוֹן, probablement un dard plus long (10). Ces armes avaient une hampe de bois de frêne ou de sapin (11) et une pointe en airain (12).

4. L'arc, קֶשֶׁת, et les flèches, חֵיץ, חִצִּים, appartiennent aux plus anciennes armes (13). Les arcs étaient d'ordinaire en bois tendre, rarement en airain (14); on les tendait avec la main ou avec le pied (דָּרַךְ, fouler, expression habituelle pour dire tendre l'arc) (15). On connaissait les dards empoisonnés (1). Avec l'arc l'Écriture nomme le carquois, תָּלִי (2), qui était souvent garni d'or. Les archers, בַּעֲלֵי חִצִּים, étaient très-nombreux dans l'armée des Hébreux; les meilleurs sortaient de la tribu de Benjamin (3).

5. Les frondes, קֶלַע, pour l'infanterie légère surtout (4); les Benjaminites se distinguaient aussi dans le maniement de cette arme (5). D'après Pline la fronde était d'origine phénicienne (6).

6. Dans les derniers temps on connut aussi des machines pour la défense des forteresses, תְּשִׁבֹּנוֹת (7), comme pour les attaquer et les battre en brèche. Voyez Ézéchiel (8) au temps de Nabuchodonosor (9).

Chacun apprenait à manier les armes, dans l'habitude ordinaire de la vie, soit en chassant, soit en gardant des troupeaux; mais il y avait aussi des exercices particuliers. C'est ce qu'on peut induire de certaines expressions, comme לָמַד מִלְחָמָה, *apprendre la guerre* (10), לְמוּדֵי מִלְחָמָה, *habile à la guerre* (11). On ne peut pas déterminer en quoi consistaient ces exercices communs. Par la suite des temps les Hébreux imitèrent plus d'une chose des armées étrangères. Les plus anciennes guerres consistaient simplement dans des rencontres d'homme à homme, qui en venaient aux mains. Saül et David fondèrent une tactique militaire.

(1) I *Rois*, 17, 5, 38.
(2) *Ibid.*, 17, 5.
(3) *Isaïe*, 59, 17. *Éph.*, 6, 14. I *Thess.*, 5, 8. *Apocal.*, 9, 17.
(4) I *Mach.*, 6, 35.
(5) I *Rois*, 17, 6. *Isaïe*, 9, 4.
(6) II *Rois*, 20, 8.
(7) *Juges*, 3, 16.
(8) I *Rois*, 17, 7. II *Paral.*, 11, 7.
(9) I *Rois*, 18, 11; 19, 10; 20, 33.
(10) *Josué*, 18, 18. I *Rois*, 17, 6. *Job*, 39, 33; 41, 20.
(11) I *Rois*, 17, 7. *Nahum*, 2, 4.
(12) I *Rois*, 17, 7. II *Rois*, 21, 16.
(13) *Genèse*, 21, 16.
(14) *Ps.* 17, 35. *Job*, 20, 24.
(15) Cf. *Ps.* 7, 13; 10, 2; 36, 14.

(1) *Ps.* 6, 14. *Job*, 6, 4.
(2) *Genèse*, 27, 3.
(3) II *Paral.*, 14, 8; 17, 17.
(4) IV *Rois*, 3, 25. II *Paral.*, 26, 14.
(5) *Juges*, 20, 16.
(6) *Hist. nat.*, VII, 56.
(7) II *Paral.*, 26, 15.
(8) 4, 2. Cf. FORTERESSES.
(9) *Ézech.*, 26, 9. « *Et vineas et arietes temperabit in muros tuos, et turres tuas destruet in armatura sua.* »
(10) *Isaïe*, 2, 4. *Mich.*, 4, 3.
(11) I *Paral.*, 5, 18. Cf. I *Rois*, 20, 20, 35-40 II *Rois*, 22, 35.

Digitized by Google

Avant l'ouverture de la guerre, qui était parfois formellement déclarée (1), les Hébreux consultaient en général, par les prophètes, la volonté (2) de Jéhova, au nom de qui la guerre devait être faite. Avant la bataille on offrait des sacrifices (3); le général (4), ou un prêtre (5), prononçait quelques paroles d'encouragement; la trompette donnait le signal de l'attaque (6); les soldats poussaient le cri de guerre, תְּרוּעָה (7), et l'engagement commençait. Leur ordre de bataille, מַעֲרָכָה (8), n'est pas connu en détail; il était tout à fait simple. Au temps des Juges la division en trois corps d'armée était déjà établie (9). Quant aux ruses stratégiques, il est question d'embuscades, עֶקֶב (10), d'espions (11), מְרַגְּלִים, de surprises (12).

Par rapport à l'organisation des *camps* on peut considérer celle qui fut ordonnée par Moïse (13) comme le modèle de toutes celles qui suivirent. Des postes avancés étaient gardés (14), et pendant le combat on avait soin de placer une réserve sur les derrières (15) de l'armée. Les soldats morts étaient solennellement inhumés; on offrait des prières et des sacrifices pour eux (16); on déposait les armes des capitaines dans leur tombe (1), et on imposait un deuil à toute l'armée (2). On célébrait officiellement la victoire par des chants et des danses (3), par l'érection de trophées (4). Les armes prises sur l'ennemi étaient en partie déposées dans le sanctuaire en *ex-voto* (5); les hommes qui s'étaient signalés par leur courage et leur bravoure recevaient des marques de distinction (6). Le sort des vaincus était dur : leur pays était dévasté (7), les habitants mis à mort (8), souvent d'une manière très-atroce (9), ou bien mutilés (10). On exerçait des cruautés envers les femmes et les enfants (11); on les emmenait en esclavage (12). Les villes conquises étaient fréquemment incendiées ou rasées (13), les sanctuaires étaient toujours renversés (14). On peut lire ce qui concerne les traités d'alliance aux passages de l'Écriture cités ci-dessous (15), ainsi que ce qui a rapport aux principes et aux formalités qu'on observait dans ces actes (16).

KÖNIG.

(1) *Juges*, 11, 12 sq. III *Rois*, 20, 2. IV *Rois*, 14, 8.
(2) *Juges*, 20, 27. I *Rois*, 14, 37; 23, 2; 28, 6. III *Rois*, 22, 6, etc.
(3) I *Rois*, 7, 9; 13, 8.
(4) II *Paral.*, 20, 20.
(5) *Deutér.*, 20, 2 sq.
(6) *Nombres*, 10, 9. II *Paral.*, 13, 12.
(7) I *Rois*, 17, 52. *Isaïe*, 42, 13. *Amos*, 1, 14. Cf. *Iliade*, 3, 3; 4, 452. Liv., 5, 39. Curt., 3, 10, 1. Tacite, *Germ.*, 3.
(8) I *Rois*, 4, 2; 17, 8.
(9) *Juges*, 7, 16, 19. I *Rois*, 11, 11. II *Rois*, 18, 2.
(10) *Josué*, 8, 2, 12. *Juges*, 20, 36 sq. I *Rois*, 15, 5.
(11) *Josué*, 6, 22. *Juges*, 7, 10 sq. I *Rois*, 26, 4. I *Mach.*, 5, 38.
(12) *Juges*, 7, 16 sq.
(13) *Nombres*, 1, 52; 2, 2 sq.; 10, 14.
(14) *Jug.*, 7, 19. I *Rois*, 14, 16. I *Mach.*, 12, 27.
(15) I *Rois*, 30, 24.
(16) III *Rois*, 11, 15. II *Mach.*, 12, 42.

(1) *Ézéch.*, 32, 27.
(2) II *Rois*, 3, 31.
(3) *Exode*, 15, 1. *Juges*, 5, 1; 11, 34. I *Rois*, 18, 6. II *Rois*, 22. I *Mach.*, 4, 22.
(4) I *Rois*, 15, 12. II *Rois*, 8, 13.
(5) I *Rois*, 21, 9; 31, 10. II *Rois*, 11, 10. I *Paral.*, 10, 10.
(6) *Josué*, 15, 16. I *Rois*, 17, 25; 18, 17. I *Paral.*, 11, 6. Cf. II *Rois*, 23, 8 sq. *Voy.* BUTIN (sur le partage du).
(7) *Juges*, 9, 45. II *Rois*, 3, 25. I *Paral.*, 20, 1.
(8) *Juges*, 9, 45.
(9) II *Rois*, 12, 31. II *Paral.*, 25, 12.
(10) *Juges*, 1, 6. I *Rois*, 11, 2.
(11) IV *Rois*, 8, 12; 15, 16. *Isaïe*, 13, 16. *Lament.*, 5, 11. *Amos*, 1, 13. *Osée*, 10, 14; 14, 1. *Néhém.*, 3, 10. II *Mach.*, 5, 13.
(12) *Deutér.*, 20, 14.
(13) *Juges*, 9, 45. I *Mach.*, 5, 28; 52, 10.
(14) II *Rois*, 5, 21. Cf. I *Paral.*, 14, 11. II *Paral.*, 25, 14. *Isaïe*, 46, 1. *Osée*, 10, 5. IV *Rois*, 25, 9. I *Mach.*, 10, 84. Conf. Jos., *Antiq.*, XIII, 9, 1.
(15) III *Rois*, 20, 31 sq. IV *Rois*, 13, 14; 23, 1.
(16) II *Rois*, 10, 4 sq.; 8, 10. *Isaïe*, 30, 6, 57, 9 sq.

Digitized by Google

**GUERRE DE TRENTE-ANS.** La faiblesse de Maximilien II, qui pendant un certain temps inclina vers le protestantisme, et le conflit acharné de Rodolphe et de Matthias avaient précipité les États autrichiens dans un désordre d'autant plus dangereux que le mécontentement politique s'était uni à la fermentation religieuse. Tandis que les corps d'états autrichiens arrachaient à l'empereur Matthias, par l'acte dit *la Résolution de la capitulation*, la confirmation de toutes les libertés religieuses dont ils avaient joui sous Maximilien II, les Bohémiens, sous la conduite de Matthias de Thurn, obtinrent également, par la violence, la *lettre de Majesté* (lettres impériales, lettres patentes) qui leur accordait la liberté illimitée du culte, un consistoire spécial, l'université de Prague, et la permission d'ériger suivant leurs besoins des églises et des écoles. Un esprit souverainement hostile à la constitution traditionnelle du pays s'était implanté dans toutes les provinces héréditaires, et cet esprit se révéla d'une manière éclatante par le soulèvement des protestants de la haute Autriche, au moment où Ferdinand II monta sur le trône.

Ce prince, sur lequel reposait l'avenir de l'Autriche, né à Grätz en 1578, ayant perdu son père à l'âge de dix-sept ans, fut confié à l'éducation de son oncle maternel, Guillaume, duc de Bavière. Il fut élevé à Ingolstadt, avec son cousin Maximilien de Bavière, et fiancé à la sœur de ce prince, avant son retour en Styrie. En montant sur le trône il sut mettre un terme aux innovations religieuses en Styrie et ramena ce pays à l'ancienne foi. Les archiducs Albert et Maximilien ayant renoncé à leur droit héréditaire, Ferdinand fut désigné comme successeur de Matthias, et peu à peu les diverses provinces de la monarchie lui rendirent hommage. Néanmoins nul prince ne prit jamais entre les mains les rênes d'une aussi grande monarchie dans des circonstances plus défavorables que Ferdinand II.

Déjà durant la vie de l'empereur Matthias la fermentation, entretenue par une puissante aristocratie et par le fanatisme des prédicants luthériens, avait été extrême en Bohême.

L'abbé de Braunau et l'archevêque de Prague ayant usé d'un droit que la lettre de Majesté leur concédait, non moins qu'aux protestants, en empêchant qu'on construisît des chapelles protestantes sur leurs domaines, le parti révolutionnaire se souleva contre eux sous la conduite du comte *Matthias de Thurn*, qui réunit les états protestants à Prague, et publia deux suppliques adressées l'une aux autorités de la ville, l'autre à l'empereur lui-même (18 mars 1618). Malgré ses protestations, on vit combien peu ce parti s'inquiétait de la paix, quand, quelques semaines plus tard, il envoya une députation escortée d'une troupe de soldats au sein du conseil municipal, qui siégeait au château de Prague. La conférence étant devenue très-vive entre les députés et les conseillers impériaux, les hommes du comte de Thurn jetèrent par les fenêtres, de 20 mètres de haut, dans les fossés du château, les deux conseillers *Slawata*, président de la chancellerie de Prague, et le baron de *Martinitz*, burgrave de Karlstein, ainsi que leur secrétaire *Fabricius*. Cette violation flagrante et criminelle du droit des gens eut lieu le 23 mai 1618, et fut le signal de la guerre qui, à dater de ce jour, ravagea pendant trente ans le sol de la Bohême et de l'Autriche. Les révoltés adressèrent un manifeste à l'empereur et au peuple, et cherchèrent à représenter leur attentat comme un service rendu à l'État, comme un acte utile au maintien de la puissance royale et des lois.

Digitized by Google

Ils instituèrent un gouvernement composé de trente directeurs, mirent le séquestre sur les revenus seigneuriaux, firent prêter serment aux fonctionnaires publics et aux soldats, et Thurn se plaça à la tête de l'armée. On provoqua les Silésiens, les Moraviens, les habitants de la Lusace et de l'Autriche centrale, à une levée de boucliers générale. L'abbé de Braunau, l'archevêque de Prague et les Jésuites furent bannis; on invita le mortel ennemi de l'empereur, *Bethlen-Gabor*, prince de Transylvanie, à envahir la Hongrie, et l'Union protestante à se soulever contre Ferdinand. Déjà, pour le gagner à l'Union, *Chrétien d'Anhalt* avait antérieurement offert la couronne impériale d'Allemagne au duc Emmanuel de Savoie. Emmanuel avait répondu en prenant à sa solde le fameux *Mansfeld* (1), et en le chargeant d'enrôler en son nom une troupe de quatre mille hommes, afin d'avoir une armée prête à agir en Allemagne au moment où l'orage éclaterait. A peine Mansfeld eut-il accompli ce mandat que la guerre se déclara. Emmanuel mit la troupe de Mansfeld au service de l'Union, qui l'envoya immédiatement en Bohême au secours des insurgés. L'empereur Matthias s'adressa à la Bavière et à l'Espagne pour obtenir du secours, entra bientôt après dans la voie des négociations, et envoya un député à Thurn pour s'entendre à l'amiable avec lui. Cette faiblesse redoubla l'orgueil des insurgés. Aussi Ferdinand, autrement résolu que son prédécesseur, se vit-il obligé d'avoir recours à des mesures énergiques. Il fit mettre inopinément la main sur le premier conseiller de l'empereur, Melcher Klésel, évêque de Vienne, le fit conduire à Innsbruck, où il dut renoncer à toutes ses dignités. Henri, comte de *Dampierre*, gentilhomme lorrain, reçut l'ordre d'envahir la Bohême avec dix mille Autrichiens, et le comte *de Bucquoy*, qui passait pour un des premiers généraux d'Espagne, fut appelé de Flandre et nommé généralissime des armées impériales. Les Bohémiens, qui, outre Mansfeld, avaient appelé à leur secours George-Frédéric, comte de *Hohenlohe*, accouru à la tête d'une cavalerie recrutée dans le Brunswick, avaient la supériorité du nombre. De toutes les villes de Bohême, celles de Budweiss, Krummau et Pilsen seules étaient restées fidèles à l'empereur, et encore Mansfeld avait-il pris Pilsen. Le comte de Bucquoy échoua dans une attaque sur Neuhauss, et l'hiver arriva sans que les armes autrichiennes eussent obtenu le moindre succès contre les insurgés, qui faisaient des incursions jusqu'en Autriche. Le commencement de l'hiver ramena les négociations, et l'on se disposait à une réunion à Éger, fixée au 14 avril 1619, quand la mort de Matthias, survenue le 20 mars, fit avorter ce projet. Ferdinand prit le gouvernement de ses États héréditaires; mais les États de la basse Autriche, révolutionnés par le protestantisme, refusèrent d'obéir; les habitants de la haute Autriche s'allièrent aux Bohémiens et marchèrent contre Bucquoy, tandis que Bethlen-Gabor menaçait d'envahir la Hongrie, que le comte de Thurn soulevait la Moravie, et que de toutes parts on poursuivait avec acharnement ceux qui demeuraient fidèles à Ferdinand. Cependant de Thurn, à la tête de six mille hommes, marche sur Vienne et en occupe les faubourgs. Déjà les protestants de la ville pensent à s'emparer de la famille impériale et à ouvrir les portes aux insurgés. Seize barons autrichiens se précipitent dans le palais *Hofburg*),

(1) Ernest de Mansfeld, fils naturel du comte de Mansfeld, qui avait servi sous Charles-Quint, né en 1585, porta d'abord les armes en Autriche, et, n'obtenant pas l'avancement qu'il croyait mériter, embrassa la réforme. † 1626.

Digitized by Google

entourent l'empereur et veulent le contraindre à signer un traité avec les Bohémiens. Ferdinand, environné d'ennemis, de conseillers éperdus, séparé de son armée, demeure inébranlable. Il était encore occupé à discuter avec les insurgés, qui le pressaient de plus en plus, lorsque retentirent dans la cour du palais les trompettes de cinq cents cuirassiers expédiés par Dampierre, qui accoururent arracher l'empereur aux mains des seigneurs stupéfaits. Les Catholiques et les étudiants de Vienne prirent alors les armes et résistèrent aux insurgés. Pendant ce temps Bucquoy, renforcé par Wallenstein, qui lui avait amené mille cuirassiers, ainsi que par des troupes espagnoles et hongroises, avait presque anéanti le corps de Mansfeld et repris trois districts de la Bohême. Ces succès obligèrent le comte de Thurn à lever en toute hâte le siége de Vienne, le 22 juin 1619. Ferdinand se rendit alors à Francfort, où devait avoir lieu l'élection impériale. Il passa par Munich, y vit Maximilien, qui lui promit de soutenir la ligue dès que l'Union déclarerait ouvertement la guerre à la Bohême. Les électeurs proclamèrent Ferdinand, grâce à Jean-George de Saxe et aux électeurs ecclésiastiques, qui, s'étant unis, avaient entraîné les autres voix. Il fut couronné le 9 septembre 1619.

Cependant les affaires de Bohême, un moment rétablies, avaient de nouveau pris un fort mauvais aspect. Les états de Moravie, de Silésie, de la Lusace, de la haute et basse Autriche, s'étaient associés aux Bohémiens, qui, en août 1619, publièrent un manifeste dans lequel ils déclarèrent Ferdinand déchu du trône de Bohême, « comme l'ennemi héréditaire de la liberté de conscience, l'esclave de l'Espagne et des Jésuites, comme un homme qui avait attiré les catastrophes de la guerre sur la Bohême, qui avait capté la couronne par de perfides artifices et l'avait livrée à l'Espagne. »

Ce manifeste fut suivi de l'élection de l'électeur palatin Frédéric V au trône de Bohême. Cette élection eut lieu un jour avant celle de l'empereur à Francfort, et la nouvelle en était arrivée dans cette dernière ville pendant qu'on procédait au vote. Le palatin Frédéric, gendre de Jacques, roi d'Angleterre, venait d'accomplir sa vingt-quatrième année. Ce n'était qu'un jeune homme faible et borné, incapable de remplir un rôle aussi sérieux.

A la fin de septembre il partit de Heidelberg, et le 31 octobre il fit son entrée solennelle à Prague, où, quatre jours après, il fut, en grande pompe, couronné roi de Bohême. Tout sembla d'abord tourner à l'avantage du jeune souverain : la Silésie et la Moravie lui prêtèrent hommage de fidélité, et tout le pays était tellement esclave du terrorisme protestant que le nouveau roi n'avait pas à craindre de réaction de la part des Catholiques. Le comte de Thurn avait ouvert avec succès la campagne en Autriche; Bethlen-Gabor avait conquis la Hongrie avec l'argent de la Turquie, avait été couronné roi à Presbourg, et était venu assiéger Vienne à la tête de soixante mille hommes, au moment où Ferdinand II, élu, voulait revenir dans sa résidence. En même temps la haute et la basse Autriche s'étaient déclarées en pleine insurrection contre Ferdinand. Sa situation était donc aussi critique qu'avant son élection. Cependant, au bout de quelque temps, manquant de moyens de subsistance, effrayés par la rigueur subite de l'hiver, Thurn et Bethlen-Gabor avaient abandonné le siége de Vienne; le premier s'était rendu en Bohême, le second en Hongrie.

Frédéric d'ailleurs ne se montrait pas à la hauteur des circonstances; sa mollesse et ses goûts de dissipa-

Digitized by Google

tion détachèrent les Bohémiens de sa personne; car, dans des temps aussi graves, ils sentaient le besoin d'un chef énergique et résolu. Thurn et Mansfeld cherchaient, il est vrai, à parer aux inconvénients de la faiblesse de Frédéric en s'emparant de la direction de son conseil; mais le rusé Chrétien d'Anhalt avait su si bien gagner la faveur du roi que de Thurn et son collègue ne purent parvenir à le débusquer. Enfin parut le vrai libérateur de Ferdinand dans la personne de Maximilien de Bavière.

Ferdinand, en revenant de Francfort à Vienne, avait, le 8 octobre 1619, conclu, à Munich, avec le duc de Bavière, un traité en vertu duquel celui-ci devait prendre le commandement suprême de la ligue. Dès lors Maximilien déploya toute l'énergie d'un caractère fortement trempé et tous les talents d'un général. En décembre il convoqua à Wurzbourg les membres de la ligue, qui résolurent aussitôt la levée d'une armée et votèrent l'argent nécessaire. La direction de la ligue fut remise au duc de Bavière avec des pouvoirs illimités. Rome promit le concours de 200,000 couronnes.

Après de longues négociations avec Philippe III, roi d'Espagne, Ferdinand et la ligue obtinrent que Spinola occuperait le Palatinat électoral avec son armée, dès que Maximilien s'avancerait en Bohême. En juin 1620 Maximilien, à la tête de trente mille hommes, mit la ligue en mouvement. Son général était *Tilly*, et parmi ses quatorze colonels se trouvait le fameux *Pappenheim* (1). Maximilien dirigea d'abord sa marche vers la haute Autriche, pour ramener à l'obéissance envers l'empereur les états de cette province, unis aux Bohémiens. Il y réussit, fondit les troupes des états avec celles de la ligue et se tourna contre la Bohême. Arrivé à Freistadt il adressa un manifeste à Frédéric V, l'adjurant de déposer la couronne, et un autre manifeste à la nation bohémienne pour la rappeler à la subordination envers son légitime souverain. Ce fut en vain. Après avoir fait sa jonction avec l'armée impériale placée sous Bucquoy, la ligue se trouva le 12 octobre devant Pilsen, et le 8 novembre devant la *Montagne Blanche*, près de Prague, sur laquelle l'armée de Frédéric, conduite par Chrétien, électeur d'Anhalt, et augmentée de six mille cavaliers hongrois envoyés par Bethlen-Gabor, avait pris une position formidable. Le frère *Dominique de Jésus-Marie*, célèbre prédicateur, harangua les troupes impériales; vers midi Tilly donna le signal en attaquant Tiefenbach.

Une heure après, la victoire s'était prononcée en faveur de la ligue : quatre mille Bohémiens couvraient le champ de bataille, cinq cents étaient prisonniers, et parmi eux le jeune duc d'Anhalt. Les Impériaux avaient à peine éprouvé la dixième partie de cette perte. Frédéric, complétement découragé, s'enfuit le lendemain avec Chrétien d'Anhalt et Matthias de Thurn, à travers Breslau et Berlin, jusqu'en Hollande.

Le même jour Maximilien fit son entrée à Prague, reçut quelques jours après l'hommage de la ville, des états et de la majorité des cités de Bohême, et dès le 17 novembre il put reprendre, couvert de gloire, le chemin de Munich. Le prince de Liechtenstein reçut le gouvernement de la ville. Tilly demeura à Prague avec une grande partie de l'armée, et, après avoir obtenu des renforts, marcha contre Mansfeld, qui avait encore entre les mains Pilsen, Tabor et d'autres places fortes, et le chassa de la Bohême jusque dans le haut

(1) Les comtes de Pappenheim (Bavière) portaient le titre de maréchaux de l'empire. Godefroy-Henri, dont il est ici question, mourut en 1632, à l'âge de trente-huit ans.

Digitized by Google

Palatinat, domaine héréditaire de son maître fugitif.

Là Mansfeld, grâce à l'argent de la Hollande, sut rassembler une nouvelle armée de vingt mille hommes, avec laquelle il recommença, dans l'intérêt des états de Hollande, la guerre contre la maison impériale de Habsbourg, qui leur était odieuse. D'après le principe que la guerre doit nourrir la guerre, Mansfeld se permit plus d'horreurs que n'en avaient jamais commises les Sarrasins et les Huns. Ce furent surtout les domaines des évêques franconiens et rhénans que cet aventurier barbare fit ravager de la façon la plus odieuse. Les paysans désarmés étaient poussés par troupes dans des maisons en feu, et les soldats de Mansfeld tiraient sur les malheureux qui voulaient se sauver des flammes. Les mêmes abominations se reproduisirent sous la conduite de Christian, duc de Brunswick, qu'on appelait aussi Christian d'Halberstadt, parce que le chapitre luthérien avait élu évêque de cette ville ce jeune débauché, afin de lui assurer les riches revenus du diocèse. Comme Mansfeld avait reconstitué son armée avec l'argent de la Hollande, Christian ramassa, dès l'automne de 1621, une armée de dix mille brigands, avec lesquels il ravagea, à la façon de Mansfeld, la Westphalie et la basse Saxe, et plus tard les diocèses de Munster et de Paderborn. Il avait institué des maîtres incendiaires qui devaient systématiquement mettre les localités en feu. Il donnait à ses hordes non-seulement l'ordre, mais l'exemple du pillage des temples, du viol des jeunes filles, et, dans sa rage infernale, il faisait mutiler de la manière la plus odieuse tout prêtre catholique qui tombait entre ses mains.

Enfin le troisième ennemi qui s'engagea contre l'empereur, en même temps que Christian d'Halberstadt, fut le margrave *Frédéric de Bade*. Aux quinze mille hommes qu'il avait également ramassés avec l'argent des étrangers se joignit, au commencement de 1622, *Guillaume de Saxe-Weimar* avec quatre mille soldats recrutés en Thuringe.

A la nouvelle des recrutements que faisait Mansfeld dans le haut Palatinat, Tilly avait quitté la Bohême, en mai 1621, et s'était mis à le poursuivre. Malgré de nombreux engagements, Tilly passa l'été sans arriver à aucun résultat; mais, lorsqu'en automne Maximilien fut venu au secours de son général, Mansfeld fut serré de si près par les troupes réunies de ses deux adversaires qu'il souscrivit une convention en vertu de laquelle il passait, avec toute son armée, au service de l'empereur. Mais en même temps le rusé Mansfeld avait négocié avec l'Angleterre, qui lui assurait 40,000 livres. Renforcé de ce côté, il profita d'une nuit d'orage pour échapper à l'armée de la ligue, marcha vers le Rhin, et se jeta le fer et le feu à la main en Alsace, où il prit ses quartiers d'hiver. Il y fut rejoint au printemps 1622 par Frédéric V, que soutenaient les Hollandais, et les deux capitaines passèrent alors le Rhin et firent leur jonction avec le margrave de Bade, ce que Tilly avait en vain prétendu empêcher. Tilly, se réunissant de son côté, près de Wimpfen, au général espagnol Gonzalès de Cordoue, qui avait remplacé Spinola, appelé dans les Pays-Bas, remporta une éclatante victoire sur le margrave, et empêcha le duc Jean-Frédéric de Wurtemberg d'embrasser, comme il en avait eu l'intention, la cause de Frédéric V. Il remporta une victoire non moins brillante, un mois plus tard, près de Höchst sur le Mein, sur Christian d'Halberstadt, accouru de son quartier d'hiver, dans les environs de Paderborn, au secours du Palatin, avec vingt mille hommes. Tilly ne lui en laissa que six mille. Ce succès de Tilly découragea tellement le mar-

Digitized by Google

grave de Bade qu'il abandonna la cause de Frédéric. Celui-ci publia le 13 juillet un acte par lequel il congédiait de son service Mansfeld et Christian d'Halberstadt, et se retirait lui-même auprès de son parent, le duc de Bouillon. Mansfeld et Christian allèrent se mettre au service de la Hollande, en saccageant et en brûlant tout sur leur passage, avec le ramassis de brigands qu'ils avaient offert à l'empereur par l'intermédiaire de Tilly. Cependant les forteresses du Palatinat avaient encore des garnisons qui soutenaient la cause de Frédéric. Après le départ de Mansfeld, Tilly parvint à les soumettre; Ladenbourg, Heidelberg, Manheim tombèrent successivement en son pouvoir. L'automne de 1622 arrivé, l'empereur Ferdinand convoqua une diète dans laquelle Maximilien, en retour des services qu'il avait rendus à l'empereur, reçut le titre d'électeur palatin. Cependant les exploits de Tilly n'avaient pas amené la paix; les incendiaires Christian et Mansfeld rallumèrent, à la solde de la Hollande, les fureurs de la guerre en Allemagne. D'après les plans et grâce aux secours de *Maurice d'Orange*, il devait se former, au nord de l'Allemagne, une nouvelle union protestante contre l'empereur. Aussi, dès l'automne 1622, Mansfeld se jeta dans le pays de Munster, et, en janvier 1623, Christian occupa les provinces ecclésiastiques de Hildesheim et d'Halberstadt. Toutefois Tilly, qui avait suivi Christian, l'accabla tellement, le 6 août 1623, dans le pays de Munster, qu'il anéantit presque totalement son corps d'armée. Le reste des soldats qui parvinrent à se reformer alla rejoindre Mansfeld en Ost-Frise. Mansfeld ayant inondé cette province en même temps que l'hiver commençait à faire sentir ses rigueurs, Tilly ne put achever l'ennemi qu'il avait si vivement poursuivi. Mansfeld et Christian profitèrent de la saison pour se rendre en Angleterre, y ramasser de l'argent et faire des recrues nouvelles. Mansfeld, en effet, reçut en automne (1624) du gouvernement anglais un corps de douze mille hommes et un subside mensuel de 29,000 livres sterling. Chrétien avait passé d'Angleterre en France, où le cardinal de *Richelieu* lui facilita le recrutement de quelques régiments de cavalerie, avec lesquels il rejoignit à Berg-op-Zoom Mansfeld, qui l'y avait devancé. Avant cette époque Frédéric V avait fait proposer au roi de Suède, *Gustave-Adolphe*, de se mettre à la tête des insurgés d'Allemagne contre l'empereur, et le monarque du Nord, qui était, comme Frédéric et ses alliés, intéressé au succès du protestantisme, était volontiers entré dans des projets qui convenaient si bien à son ambition. On était convenu de s'entendre définitivement dans une conférence qui devait se tenir à Londres, en 1625, entre les négociateurs de Suède, du Palatinat et du Brandebourg. Gustave-Adolphe consentait à accepter la dignité de chef suprême de l'union protestante si l'Angleterre pouvait obtenir de Sigismond, roi de Pologne, et de Christian IV, roi de Danemark, qu'ils n'entreprendraient rien contre la Suède pendant son séjour en Allemagne.

Cependant, comme l'Angleterre ne voulait pas agir sans s'entendre avec le cabinet français, le négociateur du Brandebourg se rendit auprès du cardinal de Richelieu, qui offrit de s'associer à cette grande conspiration contre l'empire d'Allemagne et de fournir un million de livres, à condition que la France et l'Angleterre auraient le droit suprême de décider en dernier ressort des affaires de l'Allemagne. L'ambition de Christian IV de Danemark fit avorter la réalisation de ce plan; il lui parut insupportable de voir son rival de Suède se hisser à une telle puissance sur les épaules du protestantisme allemand; il voulait lui-même faire sa moisson en

Digitized by Google

Allemagne, et empêcha ainsi la conclusion des négociations. L'habile et rusé prince d'Orange lui-même ne put ébranler le roi de Danemark et le déterminer à paraître sur le continent en même temps que Gustave et comme un allié indépendant : Christian ne voulait d'honneur et de victoire qu'à son profit. Gustave alors se retira. Le Danois parvint à mettre sur pied une armée de 25,000 hommes, se fit élire généralissime par les États de basse Saxe, et réunit le contingent de guerre de ces États à sa propre armée près de Naumbourg, en juillet 1625. Mansfeld et Halberstadt se tinrent prêts à envahir le Palatinat dès que Tilly, qui avait pris ses quartiers d'hiver en Hesse, se mettrait en marche à la rencontre du roi de Danemark. La ligue n'était pas de force à résister aux armées ennemies combinées. Aussi Maximilien demanda-t-il à l'empereur de mettre sur pied une armée spéciale. L'empereur choisit pour la former et la commander un riche gentilhomme de Bohême, *Albert de Wallenstein* (1), que ses ressources financières et ses principes à la Mansfeld mettaient plus à même de former rapidement l'armée dont on avait besoin que l'empereur, dont les embarras financiers étaient extrêmes. Wallenstein, vers la fin de l'été 1625, entra dans la basse Saxe avec un corps d'armée de vingt à trente mille hommes. Cependant Tilly n'était pas resté inactif; il s'était d'abord garanti contre le plus dangereux des ennemis, *Maurice de Hesse-Cassel*, qui s'était secrètement uni à Mansfeld et au roi de Danemark, en déliant les états du pays, au nom du roi, de la fidélité envers leurs seigneurs, si Maurice faisait une nouvelle démarche hostile à l'empereur. Là-dessus il se rendit sur le Wéser, et par la prise de la forteresse de Höxter coupa le chemin de la Hesse au roi de Danemark, qui se jeta dans la ville d'Hameln et fut arrêté dans la continuation de son entreprise par suite d'une chute grave qu'il fit dans un des fossés de la forteresse.

La campagne de 1625 finit par la défaite du Palatin et du duc d'Altenbourg près de Seelze; le reste de l'année se passa en inutiles négociations. L'année suivante le roi de Danemark songea à s'attaquer directement à Tilly, tandis que Christian d'Halberstadt devait s'avancer vers le Palatinat et le sud de l'Allemagne, que Mansfeld devait avoir affaire à Wallenstein, pour opérer autant que possible sa jonction avec Béthlen-Gabor en Bohême ou en Silésie, et de là marcher vers les États héréditaires de l'empereur. Mansfeld s'avança d'abord avec douze mille hommes contre le colonel de Wallenstein, *Aldringer*, qui occupait une tête de pont sur la rive droite de l'Elbe, près de Dessau; mais il fut à plusieurs reprises repoussé, et, après avoir perdu la moitié de son monde, dut se réfugier dans la marche de Brandebourg. Wallenstein ne pouvait néanmoins achever sa victoire sans exposer Tilly aux forces supérieures des confédérés. Mansfeld trouva ainsi le temps de traverser la Silésie et la Moravie, et d'arriver avec à peu près huit mille hommes jusqu'à Béthlen-Gabor. — Alors, grâce à l'intervention de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, les Turcs eux-mêmes s'associèrent à l'union protestante. Ce danger décida l'empereur à appeler Wallenstein d'Allemagne en Hongrie, pour l'opposer au prince de Transylvanie. Wallenstein, s'unissant au général autrichien d'Esterhazy, qui était à la tête de vingt mille Hongrois, fut bientôt

(1) Albert-Wenceslas-Eusèbe de Waldstein dit vulgairement *Wallenstein*, né en Bohême en 1583, d'une ancienne famille catholique. Il devint, au service de l'empire, duc de Friedland et duc de Mecklenbourg, et fut assassiné à Éger en 1634.



Digitized by Google

dans la position la plus favorable pour livrer bataille aux gens de Mansfeld et aux Turcs de Bethlen. Mais, par une fatalité inexplicable, malgré les sérieuses représentations d'Esterhazy, il se laissa tromper par Bethlen, qui, sous prétexte de se soumettre à l'empereur, noua des négociations et en profita pour échapper à l'armée impériale. Wallenstein alors tomba dans l'état le plus déplorable, se trouvant sur la Vaag, dans un pays épuisé, où l'épidémie, la famine et les incursions des partisans turcs et transylvains lui firent perdre la moitié de son armée et le forcèrent à prendre ses quartiers d'hiver à Presbourg, sans avoir rien terminé. Cependant une mort prématurée enleva durant l'hiver Mansfeld, dans un village de Bosnie, au moment où il allait s'embarquer pour l'Angleterre. Bethlen-Gabor conclut la paix à Noël 1626 avec l'empereur. Christian d'Halberstadt fut arrêté dans sa criminelle carrière comme son émule Mansfeld. A peine avait-il atteint les frontières de Hesse, pour secourir le landgrave Maurice, que la mort le frappa, à l'âge de vingt-sept ans, à Wolfenbuttel, le 16 juin. Quelque courte qu'eût été sa vie, elle suffit pour lui assigner une des premières places parmi les monstres qui ont déshonoré l'humanité par leur profonde immoralité et leurs cruautés infâmes.

Tilly, qui jusqu'alors avait observé les mouvements de l'armée danoise et ceux d'Halberstadt, chercha d'abord à punir le landgrave de Hesse de ses nouvelles perfidies. Il s'avança sur Minden, qui, après deux assauts, une sanglante et terrible défense, fut emporté le 9 juin; puis il s'empara de Göttingue, et contraignit Maurice d'accepter ses dures conditions. Tilly, renforcé par sept mille hommes que Wallenstein lui avait laissés, sous la conduite du colonel *Dufour*, put se hasarder à tenir tête au roi de Danemark. Les deux armées se rencontrèrent près de Duderstadt; mais Christian voulait éviter une bataille et se retira vers Wolfenbuttel. Ce n'était pas ce qu'entendait Tilly, qui envoya à la poursuite de l'armée en retraite Dufour avec ses escadrons, pour la contraindre à s'arrêter et à lui tenir tête. C'est ce qui arriva en effet près de Luttérau-Babenberg, où Tilly put livrer la bataille qu'il avait désirée, et dans laquelle les Danois furent complètement battus; ce fut à grand'peine que le roi échappa aux mains des vainqueurs.

Immédiatement après cette victoire Tilly occupa, les unes après les autres, les places dont s'étaient emparés les Danois. Frédéric-Ulric, duc de Wolfenbuttel, et la plupart des États saxons s'en remirent à la merci de l'empereur. L'hiver ramena la suspension des hostilités, et Christian eut le temps de se refaire assez, grâce aux secours des Anglais et des Français, pour reparaître au printemps 1627, entre le Wéser et la Wümme, à la tête de trente mille hommes. Le margrave de Bade occupa la marche de Brandebourg avec cinq mille hommes, également à la solde de l'Angleterre.

Il eut pour adversaire *George, duc de Lunebourg*, désormais au service de l'empereur, qui força le margrave de Durlach à se retirer dans le Holstein. En même temps Wallenstein purgea la Silésie des garnisons danoises que Mansfeld y avait laissées. Ce succès valut au duc de Friedland, de la part de l'empereur, le fief de Sagan et de Piebus, en Silésie. De la Silésie Wallenstein pénétra dans la Marche pour en chasser aussi les Danois, et au mois de septembre il fit sa jonction à Lauenbourg avec Tilly. Ainsi avant l'entrée de l'hiver les Impériaux purent encore occuper les duchés de Schleswig, Holstein et Jutland.

Wallenstein reçut en récompense des succès de ses armes le duché de

Digitized by Google

Mecklenbourg, dont furent dépossédés les anciens ducs Frédéric et Albert, par un édit impérial du 1er février 1628, pour avoir, dit ce document, conspiré contre le saint-empire romain. Wallenstein, pour garantir sa nouvelle souveraineté contre les attaques des Danois ou des Suédois, songea d'abord à mettre en sa possession les ports de Wismar, Rostock et Stralsund. Il réussit à prendre les deux premiers; mais il fut obligé de lever le siége de Stralsund après plus de six mois d'efforts et après des pertes immenses.

Le seul prince qui tira un grand profit de cet insuccès fut *Gustave-Adolphe*, qui, par une conduite astucieuse, mais en apparence amicale envers les assiégés, sut s'assurer la ville et y mettre une garnison suédoise.

Le dernier exploit de Tilly dans la guerre de Danemark fut la prise de la forteresse de Stade, au printemps de 1628.

Du reste, non-seulement l'Allemagne du nord, théâtre principal de cette épouvantable guerre, mais tous les membres de la ligue n'avaient qu'un désir, ne formaient qu'un vœu, ne poussaient qu'un cri: tous demandaient la paix. Des négociations furent ouvertes à Lubeck au commencement de 1629 et closes en mai; on renonça de part et d'autre aux indemnités qu'on réclamait. Dans l'intervalle les électeurs ecclésiastiques et temporels avaient élevé auprès de l'empereur de vives plaintes et de graves accusations contre Wallenstein, dont les bandes ramassées de tous côtés faisaient également souffrir les amis et les ennemis. L'empereur eut égard aux plaintes et écrivit à son généralissime pour lui recommander à plusieurs reprises d'épargner les gens; mais ni les avis ni les ordres de l'empereur n'eurent d'efficacité, Wallenstein n'étant pas à même de maintenir dans de convenables bornes les hordes de soldats, sans nombre et sans discipline, qu'il avait sous la main. L'investiture du fief impérial avait d'autant plus ému toute la haute aristocratie de l'empire qu'on soupçonnait avec raison Wallenstein et ses adhérents de vouloir réduire les princes de l'empire germanique à l'état où les grands vassaux étaient déjà tombés en France.

Aussi, à la diète de Ratisbonne de 1630, les états de l'empire, catholiques et protestants, Maximilien de Bavière à la tête des premiers, s'élevèrent contre l'armée de Wallenstein, qui était un fléau pour tout le monde. L'empereur céda aux prières des membres de la diète, et envoya ses conseillers intimes Questenberg et Werdenberg à Wallenstein, qui se trouvait à Memmingen, pour lui persuader à l'amiable de se démettre de son titre de généralissime.

Wallenstein, exactement renseigné sur tout ce qui s'était passé à Ratisbonne, déclara aux envoyés qu'il se retirait, avant qu'ils eussent le temps de lui faire connaître le désir de l'empereur. Des cent mille hommes qui composaient l'armée de Wallenstein il y en eut soixante mille de licenciés, qui allèrent chercher du service auprès des amis et des ennemis de l'empereur. On blâma beaucoup Ferdinand de cette mesure. Nous considérons comme un des plus grands actes de sa vie d'avoir su conserver cette modération à l'apogée de sa puissance. Un des plus infâmes mensonges des pamphlétaires de l'époque et de tous les temps fut de prétendre que Gustave-Adolphe affranchit l'Allemagne de la tyrannie de l'empereur. Si Ferdinand avait eu la moindre envie d'exercer une souveraineté despotique, c'était l'armée de Wallenstein qui seule lui aurait permis de réaliser les plans les plus hardis; mais Ferdinand voulut maintenir le saint-empire germanique dans sa vérité; s'il ne réussit pas, si le grand édifice s'écroula, c'est le



Digitized by Google

protestantisme qui doit en répondre.

L'*édit de restitution*, publié par Ferdinand en 1629, et en vertu duquel les évêchés et les abbayes, au nombre de cent vingt, illégalement enlevés aux Catholiques après la paix de Passau, devaient être rendus à leurs véritables et originaires possesseurs, a été également exploité jusqu'à nos jours contre ce grand prince; mais Ferdinand n'a pas besoin de justification aux yeux de ceux à qui le fanatisme de parti n'a pas fait perdre le sens de l'équité. Cette justification serait inutile auprès des ennemis du vrai et du juste.

Malgré la condescendance que l'empereur eut pour la diète, l'Allemagne ne devait pas obtenir encore la paix tant désirée par elle, car un nouvel ennemi se présentait tout armé, qui allait devenir le fléau de la Germanie.

*Gustave-Adolphe*, roi de Suède, avait depuis longtemps dirigé son regard vers les affaires d'Allemagne et pris solidement pied sur son sol, en occupant Stralsund. Le moment où les rapports entre l'empereur et les électeurs devinrent difficiles lui parut propice pour mettre à exécution le plan qu'il avait conçu, et pour la réalisation duquel il s'était assuré le concours de l'Angleterre, de la France et de la Hollande. Il fut prêt en mai 1630; déjà les hostilités avaient commencé en mars par l'expulsion des Impériaux de l'île de Rugen. Le 24 juin les Suédois abordèrent en Allemagne. L'empereur et les électeurs écrivirent au Suédois pour l'arrêter; mais il répondit par un manifeste dans lequel il se prétendait la partie attaquée, Wallenstein ayant, un an auparavant, envoyé au secours des Polonais le colonel Arnim, à la tête de dix mille hommes qui, à plusieurs reprises, avaient combattu les troupes suédoises. Le manifeste ne disait pas un mot de religion. Gustave, s'étant renforcé de la garnison de Stralsund, se rendit maître des embouchures de l'Oder, et s'avança devant Stettin, que Conti et Savelli, les généraux de l'empereur, avaient négligé d'occuper. Bogislaw, duc de Poméranie, dont Stettin était la résidence, fut obligé d'en ouvrir les portes et de laisser les Suédois y établir leur place d'armes principale. Gustave n'oublia pas l'avenir, en se réservant la Poméranie au cas où le duc mourrait sans enfants. Les fils des princes protestants accoururent de tous côtés vers le roi de Suède; tels furent l'ancien administrateur de Magdebourg, le margrave Christian-Guillaume de Brandebourg, François-Charles de Saxe-Lauenbourg, et les ducs chassés de Mecklenbourg. Tandis que les nouvelles forces de l'armée suédoise, arrivées de la Livonie sous la conduite du général *Horn*, occupaient les Impériaux, Gustave parut devant Daunn et Stargard, et les habitants eux-mêmes l'aidèrent à s'emparer de leurs villes. Gustave reprit aussi Wolgast aux Impériaux, et imprima une telle terreur au feld-maréchal de l'empire, Schauenbourg, qui commandait en chef à la place de Conti, en prenant subitement d'assaut Greifenhagen, le 24 décembre 1630, que Schauenbourg fit sauter en l'air sa provision de poudre et se réfugia de Garz à Custrin. — Enfin, le 29 janvier 1631, l'*alliance franco-suédoise* fut conclue à Bärwald; la France s'engageait à compter annuellement 400,000 écus à Gustave, si, au printemps, il continuait la guerre contre l'empereur avec trente mille fantassins et six mille chevaux. On devait garder la neutralité vis-à-vis de la Bavière et de la ligue, si celles-ci l'observaient elles-mêmes, ce qui n'arriva pas. Les protestants essayèrent aussi de s'entendre pour la neutralité à la *Convention dite de Leipzig;* mais la tentative échoua, dit Gfrörer, par la déplorable incapacité des princes protestants. Tilly, généralissime de l'armée impériale, avait en vain cher-

Digitized by Google

ché, avant le traité de Bärwald, à négocier avec Gustave-Adolphe pour obtenir un armistice de quatre mois au nom de l'empereur. Se voyant obligé de combattre, il avait attiré à lui les garnisons de la ligue, qui étaient échelonnées le long du Rhin et dans la Souabe, et partant en janvier 1631 des environs d'Halberstadt, où il avait campé jusqu'alors, il marcha avec environ trente mille hommes vers Francfort sur l'Oder, menacé par Gustave-Adolphe. Son armée se trouvait dans un pitoyable état; elle manquait des choses les plus nécessaires, et dès le mois de février il fut obligé de quitter Francfort pour s'avancer vers Neubrandebourg, dont il s'empara, après avoir anéanti la garnison suédoise. De là il se rendit à Magdebourg. Christian de Brandebourg, administrateur du diocèse, mis au ban de l'empire pour la part qu'il avait prise à la guerre du Danemark, s'était réfugié à Hambourg, d'où il était entré en pourparlers avec Gustave, afin de gagner Magdebourg à l'aide des Suédois. Gustave lui conseilla de renoncer à toute hostilité contre l'empereur jusqu'à ce qu'il se fût pour le moins assuré du dévouement de la ville, qui ne voulait pas même le recevoir dans ses murs. Toutefois Christian parvint, à l'aide d'un parti qui s'était prononcé pour lui, à s'introduire dans Magdebourg, et le fanatisme de quelques prédicants luthériens sut disposer la populace en faveur de Christian. Celui-ci ayant ainsi rempli la première condition du conseil de Gustave, et secondé par Stelmann, chargé d'affaires de Suède, insista auprès du roi pour conclure l'alliance qui devint si fatale à Magdebourg. Gustave, qui connaissait l'absolue incapacité de Christian, envoya le colonel Dietrich de Falkenberg à Magdebourg pour diriger les affaires et décider si les Suédois occuperaient ou abandonneraient la ville. Tilly, avant de s'approcher de Magdebourg, avait écrit deux fois, mais en vain, aux habitants et à l'administrateur pour les détourner du parti qu'ils allaient prendre. Comme il lui importait avant tout de ne pas laisser une place aussi considérable entre les mains des Suédois, il en commença vivement le siége, et, au bout de six semaines, la ville était serrée de si près que la chute en paraissait inévitable, et que Tilly somma à plusieurs reprises le magistrat et la garnison de se rendre. Les assiégés, aveuglés par l'espoir d'un secours du côté des Suédois et par les prédications furibondes des Luthériens, qui ne négligeaient rien pour exaspérer leur haine contre les Catholiques et les Impériaux, rejetèrent toutes les propositions. Tilly ayant envoyé une dernière fois son parlementaire pour les adjurer de céder, les assiégés le gardèrent pendant trois jours sans répondre. Tandis que ce parlementaire était ainsi retenu dans la ville, Tilly assembla un conseil de guerre. Pappenheim, proposant de prendre la ville d'assaut, trouva un assentiment unanime; Tilly seul, voulant sauver la ville, fut d'un avis contraire. Cependant, cédant à l'unanimité du conseil, il décida que l'assaut aurait lieu le lendemain, 21 mai. Il réunit encore une fois le même jour ses colonels, dans l'espoir de retarder l'assaut, dont il désirait à tout prix épargner les horreurs aux habitants.

La réflexion qu'il fit qu'il était dangereux de livrer un assaut en plein jour fut unanimement repoussée par la remarque qu'une attaque si inattendue en entraînerait le succès. Tilly hésitait encore à donner le signal de l'attaque générale; mais Pappenheim n'attendit pas : il escalada les remparts avec ses Wallons et enfonça la porte de la ville neuve. Falkenberg se jeta au-devant de lui, mais il tomba mort, et l'administrateur qui lui succéda fut pris. Pappenheim, après un combat acharné, avait déjà pénétré dans

Digitized by Google

la ville lorsque les soldats de Tilly livrèrent l'assaut d'un autre côté et forcèrent les portes. On se battait de part et d'autre avec fureur. Au milieu du massacre les flammes commencèrent à s'élever dans la ville; les bourgeois, sur l'avis de Falkenberg, avaient mis eux-mêmes le feu à leurs maisons. Du moment que Magdebourg était perdu pour Gustave, son lieutenant ne pouvait lui rendre un plus grand service que de mettre la ville en cendres et d'enlever ainsi aux Impériaux l'immense avantage que leur aurait procuré sa possession. Les écrivains protestants ont raconté avec un scrupuleux détail les cruautés commises par les troupes victorieuses. Ils semblent avoir complétement oublié les sanglantes horreurs que Gustave, au même moment, laissa commettre par ses soldats dans la paisible et protestante ville de Francfort sur l'Oder, occupée par les Impériaux. En effet, dès que Tilly avait quitté cette place pour aller assiéger Magdebourg, Gustave avait investi Francfort et l'avait emporté d'assaut. La garnison impériale, commandée par Tiefenbach, comptait sept mille hommes qui furent la plupart égorgés, et la malheureuse bourgeoisie protestante elle-même, qui s'était réjouie de voir arriver Gustave comme son libérateur, fut livrée par le roi à la rage de ses soldats.

Après la chute de Magdebourg Tilly s'était séparé de Pappenheim et avait gagné la Hesse par la Thuringe, pour prévenir les entreprises du landgrave, qui s'était lié aux Suédois. Il prit des mesures pour attaquer Cassel ; mais, Gustave ayant franchi l'Elbe et occupé Werben, qui domine l'Elbe et l'Havel, afin de se soumettre de là la rive gauche de l'Elbe, Tilly se décida à marcher contre Gustave.

Il ne put rester devant Werben, faute de subsistances, et fut obligé de se retirer vers Wollmirstädt. Gustave profita de cette retraite pour rétablir solennellement les ducs de Mecklenbourg dans leur province. On vit paraître alors au camp de Werben *Bernard de Weimar*, qui offrit ses services au Suédois, et obtint en retour la promesse de recevoir en fief de la couronne de Suède les évêchés de Bamberg et de Wurzbourg, en qualité de duc de Franconie. Une promesse semblable fut faite au landgrave de Hesse-Cassel au sujet des évêchés du Rhin. Tilly ne put pas plus se maintenir à Wollmirstädt qu'à Werben. Faute d'approvisionnements il allait être obligé d'abandonner, sans coup férir, la moitié de l'Allemagne aux Suédois, si la Saxe électorale, qui jusqu'alors avait observé la neutralité, ne venait à son secours en lui fournissant des vivres. Il n'eut donc pas d'autre ressource que d'arracher par la force des armes ce qu'il n'avait pu gagner par des négociations. Il pénétra en Saxe, occupa Merseburg, et s'avança jusque sous les murs de Leipzig, qui fut obligé de capituler.

L'électeur se jeta alors dans les bras de Gustave. Une fois les forces saxonnes réunies à celles de la Suède, il fut décidé qu'on livrerait bataille à Tilly. Tilly ne voulut pas l'accepter, attendant l'arrivée de nouvelles troupes, que devait lui amener Aldringer, et occupant près de Leipzig une position solide et inattaquable. Pappenheim fut encore une fois d'un avis contraire. Il attaqua de son chef les Suédois à la tête de deux mille cavaliers et obligea malgré lui le vieux Tilly, jusqu'alors invincible, à livrer la malheureuse bataille de *Breitenfeld*, le 17 septembre 1631. Tilly courut le danger d'être pris; il laissa sept mille morts sur le champ de bataille, et se retira avec le reste de ses troupes à Halberstädt. L'Allemagne et les provinces impériales furent alors ouvertes au conquérant suédois.

Le protestantisme allemand, impa-

Digitized by Google

tient de se partager les domaines des princes catholiques, sous la suzeraineté de la Suède, acclama le vainqueur de Breitenfeld, et déjà le nouvel empereur désiguait ses futurs vassaux allemands. On sut dès lors combien était sincère le nouveau suzerain envers ces illustres mendiants, quand on le vit promettre en même temps les mêmes provinces à plusieurs princes à la fois.

Gustave, après avoir rapidement repris Leipzig, Mersebourg, et reçu l'hommage de Halle, établit *Louis d'Anhalt* gouverneur des diocèses de Magdebourg, surprit Erfurt, et y installa *Guillaume de Weimar* comme gouverneur de Thuringe. Tandis que le Saxon s'avançait vers la Bohême, et qu'en novembre Prague tombait, sans coup férir, entre les mains du colonel Arnim, Gustave se réserva les riches évêchés du Rhin et de la Franconie. Les villes impériales de Nurenberg, Ulm et Strasbourg, déclarèrent aux négociateurs suédois qu'elles s'attachaient à Gustave, et le 14 octobre 1631 il fit son entrée à Wurzbourg, que les Suédois épuisèrent d'une manière effroyable. De là Gustave, entre les mains de qui était également tombé Hanau, marcha sur Francfort et Mayence. Les deux villes lui ouvrirent leurs portes; il y tint alternativement sa cour, que vint assidûment fréquenter l'aristocratie protestante de l'empire.

Cependant Tilly, après sa défaite, ayant reçu des renforts de l'empereur, avait passé devant Nurenberg et s'était avancé vers Nördlingen, pour couvrir les provinces héréditaires de Bavière. Arrivé à Rain, il s'opposait à Gustave, qui remontait le Danube, lorsqu'un boulet vint l'atteindre. Repoussé vers Ingolstadt, il y exhala son âme héroïque quinze jours après avoir été frappé, c'est-à-dire le 30 avril 1632. Il adjura, en mourant, l'empereur de n'occuper que Ratisbonne, pour maintenir ses communications avec l'Autriche. Maximilien put heureusement s'emparer de cette ville; mais ses États héréditaires restèrent ouverts aux Suédois, qui les ravagèrent d'une façon horrible. Gustave se fit prêter hommage de fidélité à Augsbourg, qu'il avait choisi comme capitale du futur empire suédo-germanique. A l'exception d'Ingolstadt, où il avait échoué, toute la principauté électorale était tombée entre les mains de Gustave.

Durant ces déplorables événements, Wallenstein, après sa démission, s'était retiré dans ses domaines de Bohême et y tenait largement sa cour. Ses partisans à Vienne, le prince Eggenberg, Questenberg et Werdenberg, ainsi que les principaux généraux de l'armée impériale, étaient restés en relation non interrompue avec lui.

Après la défaite de Tilly à Breitenfeld, un parti proposa le roi de Hongrie comme généralissime des armées impériales; mais les partisans de Wallenstein parvinrent, malgré les objections de l'électeur Maximilien, à faire rentrer l'empereur en pourparlers avec le duc de Friedland, à qui Ferdinand adressa même l'instante prière de mettre une armée sur pied, en concluant avec lui une convention qui mit l'empereur dans le rapport le plus anormal avec son sujet, car il lui concéda alors la puissance illimitée dont Wallenstein fit un usage si funeste pour la maison impériale. Tandis que Maximilien voyait ses États foulés par les Suédois, Friedland mettait sur pied cinquante mille hommes; mais, au lieu de chasser les Saxons d'un seul coup de la Bohême, il entra en négociations avec Arnim et le laissa échapper. Il fallut que l'empereur descendît aux plus instantes prières pour obtenir de son généralissime qu'il voulût bien avancer plus rapidement et unir ses troupes à celles de l'électeur, jonction qui se fit enfin dans les der-

Digitized by Google

niers jours de juin à Éger. L'armée coalisée se mit en marche sur Nurenberg, où Gustave avait formé un camp retranché. Wallenstein se fortifia sur les hauteurs, entre les rivages de Stein et de Dombach, sans offrir une grande bataille à l'ennemi, qui cependant était beaucoup plus faible, et qui eut le temps de se faire amener par Oxenstiern ses troupes dispersées à travers toute l'Allemagne, et put ainsi hasarder une attaque du camp de Wallenstein. L'attaque échoua, le 18 septembre 1632 ; Gustave passa en combattant devant Wallenstein, se dirigea sur Donawerth et de là sur la Saxe, que Wallenstein, quittant son camp, envahit bientôt, après avoir pris Leipzig. L'électeur Maximilien s'était séparé de lui et s'était rendu à Ratisbonne.

Gustave forma de nouveau un camp retranché près de Naumbourg. Wallenstein s'était tourné de Weissenfels vers Lützen et avait envoyé Pappenheim avec huit régiments sur le Rhin. Le mouvement de ce dernier décida Gustave à l'attaque, et le 16 novembre se livra la grande bataille de *Lützen*, dans laquelle le roi de Suède tomba, et où Pappenheim, qui avait été brusquement rappelé, fut blessé. Le duc Bernard avait pris le commandement en chef aussitôt après la mort de Gustave et continué la bataille, jusqu'à ce que la nuit vînt y mettre un terme. Neuf mille morts couvraient le terrain, que les deux armées abandonnèrent en même temps, en y laissant leur artillerie.

Wallenstein se retira à Leipzig, puis dans ses quartiers d'hiver en Bohême, et fit souffrir d'abord de notables dommages à l'électeur Maximilien, en rappelant Aldringer et toutes les troupes impériales auxiliaires, qui aidaient Maximilien à reprendre la Bavière.

Après la mort de Gustave, ce fut le chancelier de Suède Oxenstiern qui fut mis à la tête de l'alliance suédo-germanique. En mars 1633 il appela les états de Souabe, de Franconie et des deux cercles du Rhin, à une conférence à Heilbronn. Là on lui donna la direction de la guerre, en même temps qu'on forma un conseil de dix membres des états ; on attribua également à Oxenstiern, comme propriété héréditaire, la principauté électorale de Mayence, en sa qualité d'archichancelier du nouvel empire. Mais, pendant ces négociations, une révolte avait éclaté dans le camp des Suédois, composé en majorité d'Allemands qui ne pensaient pas être assez payés pour continuer à porter le meurtre et l'incendie dans leur propre patrie. Les princes de l'empire, placés au service de la Suède, croyaient aussi que le temps était venu de s'assurer une portion du pillage que les Suédois exerçaient en Allemagne. Bernard de Weimar ne les calma que lorsqu'Oxenstiern lui eut donné en fief, au nom de la couronne de Suède, les évêchés de Wurzbourg et de Bamberg, devant former le futur duché de Franconie. Le chancelier de Suède s'exprima lui-même, en termes mémorables, sur cette conduite d'un prince de l'empire germanique : « Qu'il soit éternellement écrit dans nos archives qu'un prince allemand a demandé à un gentilhomme suédois, et qu'un gentilhomme suédois a accordé à un prince allemand, ce qu'il était aussi inconvenant à l'un de demander qu'à l'autre d'accorder. » L'armée fut apaisée par la donation de biens et de seigneuries d'une valeur de près de cinq millions de thalers et par des subsides que fournirent les états. Bernard se mit alors à serrer de près l'électeur de Bavière ; il conquit Ratisbonne, dont il traita avec barbarie la population catholique, tandis que toutes les demandes de secours adressées par Maximilien à Wallenstein restaient infructueuses.

Enfin Wallenstein sortit de Bohême, au printemps suivant, à la tête de

Digitized by Google

quarante mille hommes de troupes excellentes, et, quoiqu'il eût des forces doubles de celles de l'ennemi, au lieu de l'attaquer vivement et d'en finir, il conclut avec lui un armistice. Pendant qu'il trahissait l'empire en entrant en pourparlers avec les Suédois par l'entremise d'Arnim et du vieux Thurn, et avec la France par celle de son beau-frère Kinsky, Louis XIII lui fit offrir par Feuquières le royaume de Bohême, avec un subside d'un million de livres par an. Oxenstiern ne se fiait pas aux tentatives de rapprochement de Wallenstein ; cependant il ne voulait pas les repousser. Elles échouèrent par la conduite équivoque de Wallenstein, qui passa l'hiver de 1633 à 1634 avec ses troupes en Bohême, contre le gré de l'empereur. Son quartier général était à Pilsen. Il y convoqua en février 1634 quatre colonels, en apparence pour leur déclarer son intention de donner sa démission, « puisqu'on ne le récompensait que par d'indignes machinations et d'infâmes outrages des services qu'il avait rendus à l'empereur, » mais en réalité pour les enchaîner irrévocablement à sa personne, dans le cas où il se soulèverait contre l'empereur.

Celui-ci, averti de cette démarche, connaissant d'ailleurs parfaitement les secrètes négociations de Wallenstein avec la France et la Suède, signa des lettres patentes qui affranchissaient l'armée de son obéissance à Wallenstein et transmettaient le commandement en chef à Gallas. Dès que Wallenstein en fut informé, il envoya à l'empereur une protestation et l'assurance de sa fidélité. De nouvelles patentes ayant été lancées contre lui, il partit pour Eger, afin de se mettre de là en communication avec Arnim et Bernard de Weimar; mais ses secrets ennemis l'y avaient devancé. Le colonel Buttler avait gagné les officiers écossais Gordon et Lesley, et dans la soirée du 25 février 1634 ils avaient assassiné le duc de Friedland et les conjurés, Illo, Terzka et Kinsky.

Ferdinand, roi de Hongrie, fils de l'empereur, à qui l'on donna Gallas pour guide, se mit alors à la tête de l'armée impériale. Cette armée, nouvellement organisée, entra en campagne au mois de mai, et remonta le Danube jusqu'à Ratisbonne, qui dut se rendre en juillet, après une héroïque défense de la garnison suédoise commandée par Lars Cagge. Pendant ce temps Banner et Arnim se tenaient sur la Montagne Blanche, devant Prague; Bernard et Horn, qui s'étaient unis pour faire lever le siége de Ratisbonne, avaient pris Landshut, malgré le célèbre Jean de Werth et Aldringer, qui était mort en s'opposant à ces deux généraux. De Ratisbonne la marche de l'armée impériale continua vers Donawerth, dont elle s'empara. Puis elle campa près de Nördlingen, tandis que Jean de Werth, Isolani et Strazzi traversaient la Franconie et le Palatinat, où les Croates d'Isolani exercèrent des cruautés inouïes. L'armée, qui s'était accrue devant Nördlingen de dix mille hommes, qu'avait amenés d'Italie, à travers le Tyrol, le cardinal-infant Don Fernando, formait une masse de trente mille combattants. Bernard et Horn s'efforçaient de faire lever le siége de Nördlingen. Le 5 septembre les deux armées furent en présence, et le lendemain les Impériaux remportèrent la victoire la plus signalée. Horn fut fait prisonnier avec six mille hommes; toute l'artillerie, avec douze cents chevaux, fut prise, et huit mille cadavres de l'armée germano-suédoise restèrent sur le champ de bataille. Ainsi se réalisait l'événement sur lequel Richelieu avait fondé ses plans : la menaçante prédominance de la Suède en Allemagne était brisée, et les confédérés protestants étaient contraints, sans plus pou-

Digitized by Google

voir songer sérieusement aux intérêts de la commune patrie, d'acheter enfin l'assistance toujours ajournée de la France. Oxenstiern et les confédérés de Heilbronn, qui s'étaient réunis à Francfort, se jetèrent complétement dans les bras de Richelieu. Le chancelier de Wurtemberg, Löfler, qui depuis longtemps avait vendu à la France son maître, le duc Eberhard, et le conseiller de Bade, Streif, furent envoyés par Oxenstiern à Paris, pour déterminer le cabinet français à rompre ouvertement avec l'empire. Mais les Français n'osèrent pas encore se déclarer publiquement contre l'Autriche et l'Espagne. La guerre entre l'empereur et la France ne commença qu'en décembre 1634, lorsque Heidelberg, assiégé par Jean de Werth et Gronsfeld, fut occupé par une armée française, que commandait le maréchal de La Force.

Quant à l'armée impériale elle avait été abandonnée par le cardinal-infant, qui s'était retiré avec son monde dans les Pays-Bas. Ferdinand et Gallas occupaient le Wurtemberg; Jean de Werth était sur le Rhin; Piccolomini s'était avancé en Thuringe contre Banner. Les anciens et légitimes possesseurs de Wurzbourg et de Bamberg étaient rentrés dans leur capitale. Gallas s'était hâté (janvier 1635) de se rendre de Heilbronn à Philippsbourg, occupé et mal défendu par les Français et les Wurtembergeois, et s'en était emparé; Werth avait pris Spire; les Espagnols conquirent Trèves et firent prisonnier l'électeur, un des protégés de la France. Ce fut pour Richelieu l'occasion qu'il attendait de déclarer enfin la guerre à l'Espagne, en mai 1635. Cependant les négociations de Pirna étaient arrivées à une conclusion, et la paix avait été conclue à Prague, le 30 mai 1635, entre la Saxe électorale et la maison impériale. Ce traité de paix modifia l'édit de restitution de telle façon qu'il n'en resta que peu de chose. Le Brandebourg et le duc George de Lunebourg adhérèrent à la paix. Oxenstiern, qui n'était pas content de ce traité et qui se trouvait toutefois dans une situation critique, s'adressa directement à l'empereur pour traiter avec lui par des plénipotentiaires; mais ou sa lettre ne parvint pas, ou elle arriva trop tard, car elle resta sans réponse, et ainsi la paix générale fut encore une fois manquée. Les pensées pacifiques d'Oxenstiern s'évanouirent bientôt, la paix entre la Pologne et la Suède ayant été prolongée de vingt-six ans par l'entremise de la France. L'armée suédoise, qui jusqu'alors s'était arrêtée dans la Prusse occidentale, sous les ordres de *Torstensohn*, put donc être employée en Allemagne. Elle s'unit à Banner, qui, au commencement de 1636, envahit la Silésie et la ravagea d'une manière affreuse. Le général de l'empire, Hatzfeld, vint avec vingt-neuf régiments au secours de l'électeur et remporta quelques avantages; mais le 4 octobre il livra, près de *Wittstock*, une bataille des plus sanglantes, qui, par la retraite malheureuse des alliés, devint une défaite complète pour lui. La conséquence immédiate de cette bataille fut qu'un nouveau traître livra l'Allemagne à ses ennemis. Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel, se mit à la solde de la France, et abreuva derechef le sol de l'Allemagne du sang des Allemands.

Banner, exerçant sa fureur dans la malheureuse Saxe jusqu'à l'année suivante, fut enfin obligé de se soustraire aux forces supérieures de Gallas; mais celui-ci fut incapable de poursuivre son avantage. Banner tira, durant l'hiver, des secours de la Suède, revint en Saxe, anéantit, le 14 avril 1639, l'armée impériale saxonne, et parut, le 1er mai, devant Prague. Là il renouvela les horreurs commises en Saxe.

Pendant ce temps Bernard, de son côté, avait battu les troupes impériales

Digitized by Google

et celles de la ligue, près de Rheinfelden, avait pris leurs généraux, défait une nouvelle armée impériale lorraine, et conquis toute l'Alsace. Il voulut alors faire sa jonction avec Banner, en Bohême, afin de pénétrer au cœur de l'Autriche; mais la mort, qui l'enleva prématurément le 18 juillet 1639, à Neubourg sur le Rhin, arrêta son projet. Les pays qu'il avait conquis furent occupés par Richelieu, qui sut séduire les commandants des places fortes et les généraux de l'armée.

L'empereur Ferdinand II était mort le 15 février 1637, à l'âge de cinquante-neuf ans. Il eut, avant de mourir, la satisfaction de voir la diète de Ratisbonne élire à l'unanimité son fils Ferdinand roi des Romains (février 1636). Les princes électeurs reconnurent, malgré les représentations de la Suède et de la France, combien un interrègne serait fatal à l'empire déjà si troublé; ils persévérèrent unanimement dans leur choix. Ferdinand III, après son élévation au trône, se retira du théâtre de la guerre et donna le commandement suprême à Gallas, toujours malheureux. Banner continuant à dévaster la misérable Bohême, l'empereur chercha à substituer à Gallas un nouveau général dans la personne de son plus jeune frère, *Léopold-Guillaume*, qui avait été destiné jusqu'alors à l'état ecclésiastique. Il lui adjoignit Piccolomini, rappelé des Pays-Bas. Ils réussirent à repousser l'ennemi de la Bohême en Thuringe, mais sans arriver à aucune action décisive.

L'hiver survenant (1640-1641), l'empereur ouvrit une diète à Ratisbonne, dans l'espoir d'y entamer des négociations pour la paix, lorsque parut devant les murs Banner, renforcé par les troupes de Bernard de Weimar, que commandait le maréchal de France de Guébriant. Un dégel subit sauva la ville. Banner fut obligé de se retirer en Saxe, et succomba à ses excès dans la ville d'Halberstadt. Son successeur, Torstensohn, valut aux armes de Suède de nouveaux lauriers. Il pénétra en Silésie, battit les Impériaux sous le duc de Lauenbourg, et conquit toute la haute Silésie, sauf Brieg.

L'empereur déploya une suprême activité pour reconstituer une nouvelle armée, que commandèrent Léopold et Piccolomini; elle fut de nouveau presque anéantie par Torstensohn, près de Breitenfeld, le 2 novembre 1642. Mais Torstensohn fut rappelé, au milieu de sa victorieuse carrière, pour envahir le Danemark, à l'amitié de laquelle Oxenstiern ne se fiait plus. Le malheur de l'Autriche voulut que Gallas fût envoyé au secours des Danois, car, d'une armée brillante au départ, il ne ramena que quelques milliers d'hommes.

En revanche, en novembre 1643, l'armée impériale de la ligue remporta une brillante victoire sur les Français, près de *Tuttlingen*. Mazarin, qui avait succédé à Richelieu, envoya, à la suite de ce revers, *Turenne* et *Enghien* sur le Rhin. Renforcés par huit mille hommes de la Hesse et de Weimar, ces deux illustres capitaines, malgré la valeureuse défense du général bavarois, Mercy, et de Jean de Werth, reconquirent tout ce que les Suédois avaient perdu dix ans auparavant, en face de l'empereur et de la ligue, à la bataille de Nördlingen. Mazarin réussit encore à susciter contre l'empereur le duc de Transylvanie, Ragotzi, qui, en février 1644, envahit la Hongrie à la tête de quatre-vingt mille hommes. Cependant, arrivé en Silésie et en Moravie, il fut obligé de rebrousser chemin. L'année suivante il s'avança avec Torstensohn sur Vienne. Torstensohn avait suivi Gallas en Bohême, avait anéanti la dernière armée impériale, le 24 février 1645, près de Jankau ou Jankowitz, en Bohême, et avait pénétré par la Moravie en Autriche. La puissance de la Suède

Digitized by Google

se brisa enfin devant les murs de Vienne et de Brunn. Torstensohn abandonna les États autrichiens pour accabler de nouveau la Saxe électorale et contraindre l'électeur à accepter un armistice. L'électeur Maximilien vit l'année suivante ses États envahis par Turenne et Wrangel, et si horriblement dévastés par leurs troupes qu'il fut obligé, de son côté, d'implorer une suspension d'armes. L'empereur l'ayant désapprouvé à cette occasion, il fut obligé de dénoncer l'armistice aux Suédois, et l'année 1648 ramena, après la défaite du général de l'empire, *Melander*, près de Zusmarshausen, les Suédois et les Français dans la malheureuse Bavière, dont ils firent un désert. Les Suédois avaient aussi repris l'offensive en Bohême, sous *Königsmark*. La trahison leur livra les ouvrages avancés de Prague; mais ils furent arrêtés par la défense héroïque des habitants de la ville et surtout des étudiants, dirigés par le P. *Placky*, Jésuite. Enfin, le 2 novembre 1648, le mot de *paix* fut sérieusement prononcé devant les murs de cette ville, où trente ans auparavant s'était allumée cette lutte si longue et si terrible. Les préliminaires de la paix avaient été projetés, sept ans auparavant, à la diète de Ratisbonne.

Le Pape Urbain VIII avait proposé alors un armistice général, afin de pouvoir amener les négociations à une conclusion aussi prompte que possible. Les ambassadeurs de l'empire, de France et de Suède, avaient fixé *Münster* pour les négociations avec la France, *Osnabruck* pour traiter avec la Suède. Mais l'empereur, malgré sa situation critique, espérant que le sort des armes amènerait un retour en sa faveur, ne voulut point accepter l'armistice général. Les Français avaient également retardé les négociations avec intention, quoique les députés impériaux eussent comparu au lieu convenu et au jour fixé. Quand l'historien autrichien, comte de Mailath, lui-même, ne rougit pas de reprocher aux députés impériaux d'avoir retardé les négociations par de vaines formalités, il prouve tout simplement qu'il n'a pas compris les bonnes et grandes intentions de l'empereur, qui, se souvenant de son devoir comme protecteur de l'empire christiano-germanique, ne voulait pas le violer, même dans la situation la plus périlleuse pour lui. Ferdinand II et Ferdinand III avaient bien senti leur haute mission et l'avaient remplie, autant qu'ils l'avaient pu, dans les dures circonstances où ils se trouvèrent. S'ils avaient réussi et atteint le but pour lequel ils luttaient, l'Europe serait autre qu'elle n'est, et l'Allemagne s'en trouverait mieux.

Les résultats de la *paix de Westphalie* (1), qui détruisit un empire et une nation qui s'étaient développés avec des phases diverses pendant huit cents ans, furent les suivants :

Les *Pays-Bas* se détachèrent complétement de l'empire germanique et conservèrent leurs conquêtes dans les Flandres et le Brabant; la mer fut fermée à Anvers, autrefois si florissant.

La *France* arracha au corps de l'empire l'Alsace entière, que Bernard de Weimar avait conquise au prix du sang allemand, ainsi que Brisach, et obtint le droit d'occuper par une garnison la forteresse de Philippsbourg, appartenant à Spire. On sait que cent ans auparavant Maurice de Saxe avait livré à la France Metz, Toul et Verdun. Cette spoliation fut ratifiée. A la demande de la France la séparation de la *Confédération helvétique* et de l'empire fut reconnue.

La *Suède* obtint, en retour du pillage et de la dévastation de l'Allemagne, 5,000,000 de thalers, ainsi que la possession de la Poméranie antérieure, l'île

(1) *Voy.* WESTPHALIE (paix de).

Digitized by Google

de Rugen et Wollin, Stettin, Garz, Wismar, Brême et Verden, comme fiefs de l'empire.

Les *États allemands* qui avaient été à la solde de la Suède et de la France obtinrent le prix de leur trahison; Amélie de Hesse réclama Munster, Paderborn, Minden, Fulde; l'ambassadeur de France soutint cette prétention, « car il fallait bien tout accorder à une dame qui lui avait fait tant de caresses. » Mais elle n'obtint que 600,000 thalers, l'abbaye de Hersfeld et quelques bailliages de l'évêché de Minden. On attribua à d'autres États de l'empire les diocèses ecclésiastiques sécularisés; ainsi les évêchés de Magdebourg, Halbertstadt et Camin furent adjugés au *Brandebourg*. La *Saxe* gagna plusieurs bailliages qui appartenaient au diocèse de Magdebourg. Le *Mecklenbourg* fut agrandi des diocèses de Schwérin et Ratzebourg et de plusieurs commanderies des Johannites. Le *Brunswick-Lunebourg* fut également pourvu. On fixa l'année 1624 comme année normale, pour la réserve et le droit de réforme des seigneurs. Ainsi l'empire perdit un à un les membres qui en avaient fait la force et la grandeur. Épuisé radicalement par trente années de guerre, il fut à jamais ruiné, dans sa constitution intime, par l'article du traité qui donnait à chaque État le droit de faire, indépendamment de l'empereur et de l'empire, la guerre contre des puissances étrangères et de contracter des alliances avec elles.

La France, après cent cinquante ans de luttes, avait blessé à mort le cœur de l'empire et n'avait plus qu'à ensevelir son cadavre.

Qui aurait soupçonné alors qu'une constitution empruntée à la révolution française prétendrait ressusciter le phénix de ses cendres? Les Allemands ont déjà chèrement payé cet aveuglement, et tout annonce qu'ils ne sont pas au terme de leurs sacrifices. Quand l'Allemand patriote voit la moitié de la Germanie, répondant aux cris fanatiques de quelques théologiens, prétendre réparer le mal qui mine l'Allemagne au moyen de l'association de Gustave-Adolphe, qui ravive, au lieu de l'éteindre, la cause primitive du mal, il gémit profondément, en reconnaissant que l'histoire n'est elle-même qu'un enseignement stérile, dont les leçons sont perdues pour les générations modernes qu'aveugle un irrémédiable rationalisme. Car qui pourrait affirmer que la guerre qui éclata en 1618 est terminée?

Cf., pour la littérature complète relative à la guerre de Trente-Ans, Gfrörer, dans l'article *Gustave-Adolphe*, aux feuilles complémentaires de la *Gazette universelle*, de 1845-1846.

SCHMÖGER.

**GUGLER** (JOSEPH-HENRI-ALOYSE) naquit le 25 août 1782 à Udligenschwyl, village à trois lieues de Lucerne; ses parents étaient des cultivateurs aisés. Le délicat et modeste enfant montra de bonne heure une prédilection marquée pour la lecture de la sainte Écriture, et, avant d'avoir douze ans accomplis, il avait lu à plusieurs reprises la Bible entière; il en avait retenu par cœur un grand nombre de versets et de passages. Il accompagnait souvent ses parents au couvent d'Einsiedeln; la foule et la dévotion des pèlerins, la magnificence du temple, les splendeurs du culte faisaient une puissante impression sur l'imagination vive de l'enfant. Il manifesta bientôt le désir de devenir moine; mais son père exigea qu'il atteignît d'abord sa dix-huitième année. Aloyse faisait ses études à l'école d'Einsiedeln avec zèle et succès, lorsque la révolution française vint troubler la retraite des pieux Bénédictins, qui furent obligés de se réfugier, en mai 1798, à Saint-Gérold, où Gugler les suivit. De là l'abbé d'Ein-

Digitized by Google

siedeln, le Père Béatus Kuttel, envoya les élèves, avec plusieurs Pères, dans l'abbaye des Bénédictins de Pétershausen, près de Constance. Gugler y passa de paisibles années, quoique souvent aussi les marches et les contre-marches des armées vinssent interrompre et troubler le silence des études. A la fin de l'automne 1801 il alla étudier la philosophie à Soleure. Il s'occupait beaucoup alors de la lecture des poëtes religieux et s'essayait lui-même à la poésie, préludant ainsi à ce qui fut plus tard un des traits caractéristiques de son activité spirituelle et de ses travaux. Il passa l'année 1802 à Lucerne avec Widmer, qui devint son fidèle ami, et l'accompagna à la fin de l'année à l'université de Landshut, où professaient avec éclat Sailer et Zimmer. Gugler continua à étudier la philosophie et la théologie, et se mit en rapport plus intime avec les hommes célèbres que nous venons de nommer, et qui exerçaient alors une si heureuse influence sur leurs disciples.

Ses études de théologie terminées, il revint dans sa patrie, et peu de temps après, la chaire d'exégèse biblique étant venue à vaquer au lycée de Lucerne, Gugler, malgré son extrême jeunesse, fut élu professeur (1805) avant d'être ordonné prêtre (9 mars 1805). Il devint ainsi le collègue de Widmer, qui professait la philosophie dans le même établissement depuis 1804, ainsi que celui du fameux Geiger (1), qui depuis plusieurs années déployait une si salutaire activité à Lucerne. Gugler se trouva dès lors dans son véritable élément. Nous avons dit que dès sa jeunesse il avait lu et relu les saintes Écritures; il avait consacré la plus grande partie de son temps, durant les années d'université, à la même étude, avec un respect, une piété et une ardeur qui respirent dans tous ses ouvrages. Il y ajoutait alors une instruction solide et variée, un élan, une vigueur et une originalité qui caractérisent tout ce qu'il écrivit. Ces hautes qualités, le charme et l'entraînement de sa parole attirèrent promptement au jeune professeur le respect et l'affection de ses élèves, qu'il savait encourager dans leurs études par le commerce facile qu'il entretenait avec eux, par les communications écrites qu'il leur faisait, par les travaux particuliers qu'il leur imposait et qu'il se donnait la peine de revoir et de corriger. Quelques années plus tard on lui confia la chaire de théologie pastorale. En 1816 Gugler et son collègue Widmer furent nommés chanoines de la collégiale de Saint-Léodegar, à Lucerne, en même temps qu'ils conservèrent leur place du lycée.

La vie de Gugler, en somme heureuse et entièrement consacrée à la science et aux lettres, eut cependant aussi ses moments de trouble et de peine. Nous n'en rappellerons qu'un, qui caractérise l'époque. Au commencement de 1809 Gugler publia un sermon sur le culte extérieur. Il l'accompagna d'une préface et d'un supplément. Le curé de Lucerne, commissaire épiscopal, Thaddée Muller, à qui l'enseignement et la prédication de Gugler et de Widmer déplaisaient, vit dans cette publication une démonstration dirigée contre lui, comme en général il voyait dans tout ce que disait et faisait Gugler une réaction contre les principes ecclésiastiques et politiques qu'il professait lui-même et partageait avec le gouvernement. La tension devint encore plus grande lorsqu'en 1810 Gugler examina les ouvrages de Muller dans la Gazette littéraire de la haute Allemagne. Muller se plaignit, dans un article de contre-critique, d'avoir été défiguré, torturé, calomnié, s'appuyant des témoignages qu'avaient rendus à son orthodoxie son évêque, Mgr Dalberg, et le vicaire général de Wessenberg; il porta plainte de-

(1) *Voy.* GEIGER.

Digitized by Google

vant les tribunaux contre Gugler, qui se justifia dans un écrit du 27 août 1810. A la fin d'octobre parut à Aarau une brochure sur cette affaire en faveur de Gugler, qu'on en considéra comme l'auteur; mais l'erreur fut reconnue plus tard. Muller fut tellement exaspéré qu'il porta plainte une seconde fois et demanda et obtint la destitution de son adversaire. Le petit conseil prononça le renvoi de Gugler (12 décembre 1810). Celui-ci répondit par une défense explicite, en date du 16 décembre. Widmer, s'associant à son collègue, donna spontanément sa démission, portant, disait-il, sur les écrits de Muller le même jugement que Gugler, et voulant partager le sort comme les convictions de son ami. L'affaire fit grand bruit et mit l'autorité dans un véritable embarras. Les étudiants, dont la réputation des deux professeurs démissionnaires avait singulièrement augmenté le nombre dans les dernières années, exprimèrent leur mécontentement et voulurent quitter Lucerne; la majorité des habitants était favorable aux professeurs persécutés; la ville et le pays s'agitèrent, considérant la question comme grave pour tout le monde. Muller, effrayé, voulut arrêter le mouvement; il adressa au gouvernement une demande en faveur de la réinstallation des deux professeurs. Le conseil souverain se prononça dans ce sens. Après bien des négociations et des explications Gugler fut rétabli dans sa chaire le 23 janvier 1811, et Widmer revint sur sa démission. La joie fut vive, surtout parmi les étudiants et presque tout le clergé.

Un peu plus tard Gugler eut une nouvelle controverse à soutenir contre le curé Lutz, de Leufelfingen, qui, dans plusieurs écrits, avait attaqué l'école et les maîtres de Lucerne. Gugler le réfuta dans son *Analyse et Synthèse chimique*, Lucerne, 1816.

Les autres écrits de Gugler sont les suivants :

1. *Chiffres du Sphinx* ou *Types du temps et leur signification pour l'avenir*, Soleure et Nurenberg, 1819. Dans cet ouvrage l'auteur cherche avec une grande hardiesse à déchiffrer l'histoire des peuples. Sa pensée fondamentale est que le Christianisme est la transfiguration de l'histoire, la sanctification de l'humanité, la glorification du monde. Ce que tous les peuples ont obscurément pressenti et médiocrement pratiqué, le Christ le tire de l'abîme et l'expose dans sa vie et sa beauté (1).

2. *Signes des temps*, gazette publiée en 1823.

3. *L'Art sacré* ou *l'Art des Hébreux*. Le premier volume en avait déjà paru en 1814 à Landshut; la continuation fut publiée sous un titre particulier : *Exposition et explication des saintes Écritures par elles-mêmes*, première partie, Lucerne, 1817-1818. Après la mort de l'auteur, Widmer fit paraître la deuxième partie, 1828. — Gugler donne dans cet ouvrage le résultat de ses recherches sur l'Écriture sainte. Il fut amené à la forme qu'il choisit par la lecture des ouvrages de Herder, notamment de son *Esprit de la Poésie hébraïque*. Il voulut achever ce que le protestant Herder n'avait pu faire, en partant du point de vue de la foi positive, négligé par Herder. Gugler, dans ce travail sérieux et profond, cherche à démontrer que chez le peuple élu toutes les facultés de l'esprit convergeaient vers le sentiment religieux; que le sacré était pour eux la base de l'existence intellectuelle, l'incompréhensible élément de la vie même. Pour comprendre les documents sacrés de ce peuple il faut que celui qui les examine ait avant tout le sens religieux.

(1) Conf. *Sphinx*, p. 30-41, 52-62.

Digitized by Google

Les Hébreux, rapprochés de l'enfance, puisaient directement leurs pensées dans le sentiment même. Il faut, par conséquent, en étudiant l'art chez eux, voir pour ainsi dire l'humanité sortir des mains de Dieu, et de là la simplicité, la naïveté et le sublime qui caractérisent l'art hébreu. De même que l'art classique se révèle dans des formes simples et parfaites, de même que l'art romantique transfigure tout en images multiples et pittoresques, de même, chez les Hébreux, au berceau de l'art, l'esprit prophétique illumine comme un éclair les profondeurs divines dont il révèle les splendides vérités dans les oracles, les visions, les poëmes et l'histoire qui constituent la littérature hébraïque. Le divin éclate à chaque page des Écritures des Hébreux, qu'il ne faut pas considérer comme un peuple isolé, mais dont il faut envisager l'histoire, la législation et le culte comme le symbole de l'Évangile futur, et comme la préparation lointaine de l'éternelle doctrine du Christ.

4. Un écrit contre les essais faits pour introduire le culte protestant dans le canton et la ville de Lucerne, jusqu'alors exclusivement catholiques; cet écrit parut, après la mort de l'auteur, dans *l'Ami de la Religion*, de Benkert.

5. Un examen critique fort intéressant du premier volume de la Philosophie de l'histoire de Molitor, dans la *Gazette littéraire de Kerz*.

Gugler avait une faible constitution; il eut de bonne heure de graves symptômes de la maladie que la perte rapide et successive de ses parents et de ses frères et sœurs fit éclater au commencement de 1827. Il mourut le 28 février de cette année. Le deuil fut général, surtout parmi la jeunesse des écoles. Greith, alors étudiant à Lucerne, prononça le panégyrique de Gugler au nom de ses camarades. Ses collègues Widmer et Geiger écrivirent des articles nécrologiques en mémoire de leur précieux ami. Le dernier numéro du *Catholique* de 1829 contient un article spécial et excellent sur Gugler, ses écrits et sa vie.

Cf. Schiffmann, *Vie du chanoine et professeur Gugler*, Augsbourg, 1833. Widmer publia les écrits laissés par Gugler, Sarmenstorf, 1836-37; 2 vol., Schaffhouse, 1842. En 1849 parut à Saint-Gall : *Opinions de Gugler sur l'avenir de l'Europe*, publié par Wachter.

KÖNIG.

**GUIBERT** de Ravenne fut nommé en 1072, contre le gré du Pape Alexandre II, archevêque de Ravenne, et se signala parmi les adversaires du Saint-Siége dans la longue lutte entre Henri IV et Grégoire VII. Il fut notamment accusé d'avoir secrètement poussé Cenci, gouverneur de Rome, à s'emparer, dans la nuit de Noël 1076, de la personne du Pape Grégoire VII. Quatre ans plus tard, les synodes de Mayence et de Brixen ayant prononcé la déposition de Grégoire, Guibert se prêta à jouer le rôle d'antipape, sous le nom de Clément III. Il continua à usurper ce titre, après la mort de Grégoire, vis-à-vis de ses successeurs légitimes, Victor II, Urbain II et Pascal II, et fut reconnu par presque tous les évêques d'Allemagne.

Les Romains, toujours mobiles, le chassèrent en 1088, après lui avoir arraché le serment qu'il n'élèverait plus de prétention au Saint-Siége; mais peu de temps après ils le rappelèrent, et il conserva la prédominance, non-seulement à Rome, mais dans presque toute l'Italie (sauf les possessions des Normands et celles de la princesse Mathilde) jusqu'à sa mort, en 1100.

Cf. GRÉGOIRE VII, et Léo, *Hist. d'Italie*, t. I, p. 466, 468, 471-477.

Digitized by Google

**GUIBERT DE NOGENT.** *Voy.* GILBERTES.

**GUI D'AREZZO.** On lit, dans une longue lettre adressée par Gui à son ami Michel, au couvent de Pomposa, et que Baronius a, pour la première fois, recueillie dans ses Annales, *ad ann.* 1022, que Gui d'Arezzo, ainsi appelé du nom de sa ville natale, située en Toscane (*Guido Aretinus*), fut reçu, en qualité de moine, au couvent des Bénédictins de Pomposa, dans le duché de Ferrare, et qu'au bout de quelque temps il excita tellement la jalousie de ses confrères par ses innovations musicales qu'il trouva utile d'aller chercher ailleurs un lieu de repos. En effet, tandis que d'autres maîtres exigeaient dix ans et plus pour enseigner la musique et faire de pauvres chantres, Gui les formait en un an. La renommée de son école de chant parvint bientôt aux oreilles du Pape Jean XIX, qui l'invita à se rendre à Rome. Gui gagna rapidement la faveur de la cour romaine; mais le climat l'obligea de quitter Rome. Il visita son ancien couvent et y trouva les dispositions complétement changées à son égard. Ses adversaires s'étaient convaincus de l'excellence et de la nécessité de ses inventions. L'abbé, nommé Gui comme lui, l'invita à rentrer dans son couvent, et Gui accepta. Ce fut donc en qualité de moine bénédictin du couvent de Pomposa que Gui d'Arezzo devint le réformateur du chant ecclésiastique, après Grégoire le Grand, et c'est en vain que les Camaldules revendiquent l'honneur de le compter parmi les frères de leur ordre. Quant à l'époque de ses travaux, plusieurs contemporains la fixent entre 1024 et 1037; nous n'avons pas de renseignements sur la date de sa naissance et les dernières années de sa vie. Ce maître, admiré par ses contemporains, n'enseigna pas seulement en Italie; il visita l'Allemagne et lui fit part de ses réformes.

Adam de Brême raconte, dans son Histoire de l'Église, que l'archevêque Hermann appela le musicien Gui à Brême, où il rétablit la discipline ecclésiastique sous tous les rapports, et notamment sous celui du chant. Ceci doit avoir eu lieu entre 1032 et 1035, alors que Hermann administrait simultanément les deux archevêchés de Hambourg et de Brême. Elverich, évêque d'Osnabruck, tira également parti du maître italien pour perfectionner le chant ecclésiastique de son diocèse, et il est très-vraisemblable que Gui, qui était partout devancé par la renommée, et dont les réformes étaient reconnues nécessaires, visita encore d'autres diocèses d'Allemagne et y introduisit ses méthodes, quoique nous n'ayons pas de données exactes à cet égard.

Les inventions de Gui d'Arezzo réussirent partout. Avant la fin du onzième siècle sa méthode s'était répandue à travers toute l'Italie, l'Allemagne, la France, et cette méthode est encore en partie en usage dans quelques contrées. Il exposa sa théorie dans plusieurs écrits, dont le plus important est le *Micrologus de disciplina Artis musicæ.*

Le principal mérite de Gui d'Arezzo, au point de vue des progrès de l'art musical, consiste dans les points suivants.

L'échelle musicale, incertaine et vague jusqu'au temps de Gui, fut nettement arrêtée et déterminée par lui. Il facilita ainsi pour l'élève la connaissance du domaine qu'il avait à parcourir, et qui avait désormais des divisions certaines, dans l'intervalle desquelles devait s'exécuter le mouvement musical. Son échelle était purement diatonique et embrassait vingt et un tons.

Quant à l'invention des points comme notes, il est difficile de lui en attribuer



Digitized by Google

le mérite, car des points très-semblables de forme aux nôtres se rencontrent dès avant Gui d'Arezzo et étaient très-connus, par exemple, au couvent de Corbie, en France, à la fin du dixième siècle. Gui lui-même ne fait pas la moindre allusion, n'élève pas la moindre prétention à ce sujet; bien plus, il se sert en majeure partie de la notation littérale du temps de Grégoire, telle qu'elle était parvenue jusqu'à lui, tandis qu'il ne met en usage que de temps à autre une notation analogue à celle qui est employée de nos jours.

Ce par quoi il facilita essentiellement la lecture des morceaux de chant écrits, ce fut l'invention du système des lignes et des clefs. Sans doute l'usage des lignes et des clefs était déjà connu, mais Gui conserve toujours le mérite de l'avoir rendu plus clair, plus facile, et surtout de l'avoir fait généralement adopter. Il attribue lui-même à cette invention la facilité avec laquelle ses jeunes élèves apprenaient sans peine et en peu de temps à chanter l'antiphonaire. Parmi ses découvertes, qui en partie consistaient dans la simplification des choses inventées avant lui, il n'y en a pas eu de plus célèbre que sa *solmisation*. On entend par là l'usage des six syllabes, *ut, ré, mi, fa, sol, la,* pour désigner les six tons de l'échelle diatonique. Gui avait emprunté ces six syllabes aux mots des premiers vers de l'hymne des vêpres de la fête de S. Jean-Baptiste :

*Ut* queant laxis
*Resonare* fibris
*Mira* gestorum
*Famuli* tuorum,
*Solve* polluti
*Labii* reatum,
Sancte Joannes (1),

parce que S. Jean-Baptiste, que la Bible nomme *Vox clamantis,* est le patron des chantres. La mélodie de cette hymne était telle que les six premiers vers formaient par leur intonation une suite diatonique ascendante en cette manière :

*La*
*Sol*
*Fa*
*Mi*
*Ré*
*Ut*

Depuis lors on donna ces noms à la gamme, et cette dénomination s'est conservée, surtout en France (1). Les désignations originaires de Gui ont, avec le cours des temps et l'extension successive de l'art musical, reçu diverses additions qui ont rendu la théorie musicale bien plus difficile, et une prédilection assez peu compréhensible pour la solmisation en général a fait de l'invention des noms des notes de la gamme le principal mérite de Gui d'A-

(1) *Die 24 Junii, in Nativitate S. Joannis Baptistæ ad Vesperas hymnus.*

(1) On sait qu'en Allemagne les musiciens se servent des lettres de l'alphabet et disent :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| C = ut | Cis = ut | dièze | Ces = ut | bémo |
| D = ré | Dis = ré | » | Des = ré | » |
| E = mi | Eis = mi | » | Es = mi | » |
| F = fa | Fis = fa | » | Fes = fa | » |
| G = sol | Gis = sol | » | Ges = sol | » |
| H = la | His = la | » | Hes = la | » |
| A = si | Ais = si | » | B = si | » |

Tel était l'usage déjà du temps de Gui d'Arezzo, avec la différence que nous allons indiquer :

C = ut
D = ré
E = mi
F = fa
G = sol
A = la.

A l'occasion du nouvel usage de ces syllabes Fabricius cite ces deux distiques latins :

*Corde Deum et fidibus et gemitu alto benedicam,*
UT, RE MI FACiat SOLvere LAbia sibi.

*Cur tristi numeros adhibes cantumque laboris?*
UT RElevet MIserum FAtum SOLitosque LAbores.

(Voy. *Biographie univ. anc. et moderne,* 1817, t. XIX, p. 89.)

Digitized by Google

rezzo, tandis que, dans le fait, son vrai mérite consiste dans le système arrêté des lignes, système qui permit de figurer exactement les mélodies et de les transmettre sans altération à la postérité. Ainsi, avoir essentiellement facilité la lecture de la musique, avoir par là non-seulement introduit l'uniformité dans le chant choral, mais encore avoir fixé et conservé les mélodies primitives, tel est le vrai mérite de Gui d'Arezzo et ce qui lui assure un souvenir permanent dans l'histoire de la musique.

La division de la gamme en hexacorde, par opposition au tétracorde grec, et la *main harmonique* pour faciliter la lecture de la musique, ne se trouvent nulle part dans les écrits de Gui, et c'est à tort qu'on les lui attribue. De même il n'a imprimé aucune modification essentielle au chant en lui-même; ce développement ultérieur se rattache au nom de *Franco de Cologne,* inventeur du chant mesuré, tandis que l'élément harmonique a été pour la première fois développé dans des règles certaines et fécondes par *Jean de Muris* et *Jean Tinctor*, au quatorzième siècle. BIRKLER.

**GUI, FONDATEUR DES HOSPITALIERS.** *Voyez* HOSPITALIERS.

**GUILLAUME IV, DUC DE BAVIÈRE.** C'est à Guillaume, qui, après la mort de son père, Albert le Sage († 1508), gouverna, avec son frère Louis, la Bavière, qu'est due tout d'abord la conservation de l'Église catholique en Allemagne, au seizième siècle.

Au moment où Luther parut, Guillaume partagea sans doute, avec beaucoup de ses contemporains, et des meilleurs, la pensée que le réformateur saxon ne voulait réellement abolir que les désordres et les abus qui affligeaient l'Église. De là vint que, dans les premières années du mouvement luthérien, plusieurs écrits du réformateur furent réimprimés en Bavière, et qu'en beaucoup de localités les prédicateurs prétendaient annoncer la pure parole de Dieu rétablie par Luther. Mais, de même que, parmi les théologiens, le savant professeur bavarois de l'université d'Ingolstadt, Jean Eck, reconnut le premier la véritable portée du nouvel Évangile, et combattit pendant toute sa vie contre les novateurs pour le maintien de la foi ancienne, de même le duc Guillaume IV fut un des premiers et des rares princes allemands qui s'orienta rapidement au milieu de cette tempête universelle, prit à tâche de maintenir la foi par tous les moyens possibles, et posa la vraie base de la grandeur de la Bavière, qui, géographiquement petite et politiquement faible, acquit alors par l'énergique activité de son souverain l'autorité des premiers États de l'Europe.

Dès le printemps de 1522 Guillaume, déçu dans l'espoir qu'il avait eu de voir Luther se rétracter à la diète de Worms, promulgua un édit qui, sous des peines graves, interdisait toute innovation religieuse; « car, disait cet édit, de tout ce qui se passe il ne résulte qu'une chose certaine : c'est que toutes les lois divines et humaines sont ébranlées; c'est que l'ordre public et le gouvernement de l'État sont profondément troublés; c'est qu'un irrémédiable malentendu s'introduit partout; c'est que chacun se permet d'interpréter à sa guise et suivant sa raison les saints Évangiles et les divines Écritures, et qu'ainsi l'unité de l'Église chrétienne est gravement menacée. » — Les évêques bavarois, n'agissant pas à l'égard de leurs prêtres égarés avec l'énergie nécessaire, Guillaume s'en plaignit au Pape et obtint, en envoyant à Rome le célèbre docteur Eck, l'autorisation de sévir contre les ecclésiastiques coupables, même sans le concours des évêques, *indultum corrigendi notabiles excessus clericorum in*



Digitized by Google

*Bavaria* (1). Ainsi le duc de Bavière, comme avant lui le docteur Eck, rendit le Saint-Siége attentif aux immenses dangers dont les progrès du luthéranisme menaçaient l'Église. Ranke (2) défigure l'histoire quand il prétend que Rome parvint à gagner les ducs de Bavière, quand il fait de ces princes des instruments aveugles de la cour romaine, et représente leur conduite comme indigne d'un Allemand. Il ne reste plus à Ranke qu'à glorifier les paroles de Luther : *In Bavaria multum regnat crux et persecutio verbi, etiam non palam seminati;* ITA SÆVIUNT ILLI PORCI, SED SANGUIS FUSUS SUFFOCABIT EOS (3). En 1524 Guillaume conclut à Ratisbonne avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, et douze évêques de l'Allemagne méridionale, un traité ayant pour but d'empêcher l'apostasie et de maintenir l'antique Église, traité en vertu duquel les princes s'engageaient, avant tout, à rétablir la discipline ecclésiastique et à employer tous les moyens possibles pour extirper l'hérésie de leurs États. Guillaume s'en tint strictement aux conventions de ce traité ; il ne recula pas devant la peine de mort, dont furent frappés quelques séducteurs incorrigibles. C'est ainsi que la Bavière fut préservée de la terrible guerre des Paysans, et put venir en aide aux évêques d'Eichstädt et de Salzbourg, chassés de leurs diocèses (4). A peine la guerre des Paysans était-elle apaisée sous des flots de sang que la réforme, confisquée au profit des princes, se remit en mouvement. La politique impériale, ayant, on le sait, peu contribué à arrêter les progrès de l'hérésie, il faut savoir d'autant plus gré au duc Guillaume d'avoir combattu avec une persévérance et une fermeté invincibles les innovations religieuses, malgré la mésintelligence qui s'était élevée entre lui et la maison d'Autriche, et qui fut enfin dissipée par le traité de Linz (10 septembre 1534). En 1528 il détermina, de concert avec plusieurs évêques, à la diète de Nurenberg, un décret spécial de réforme. En 1530 il donna à la diète d'Augsbourg de nouvelles preuves de son zèle pour la vieille doctrine, et fit publier en Bavière le recez de l'empire en vertu duquel la nouvelle doctrine était interdite sous peine de la confiscation et de châtiments corporels. Les protestants, unis dès le mois de février 1531 à Smalkalde, ayant renouvelé et fortifié cette union en 1536, refusant d'ailleurs toutes les propositions de l'empereur et du Pape relatives à la tenue d'un concile universel, et ayant pris une attitude de plus en plus menaçante, plusieurs princes catholiques formèrent, le 10 juin 1538, la sainte ligue, à laquelle naturellement le duc Guillaume ne fit pas défaut. L'absence de l'empereur empêchant fatalement les progrès de la cause catholique, Guillaume insista pour le faire venir en Allemagne, et envoya à cette fin son secrétaire intime, Bona Corsi, à Tolède (1539). Mais, au lieu de répondre à la demande si sage du duc de Bavière, au lieu de mettre vigoureusement la main aux affaires de l'Allemagne, l'empereur se contenta de fixer une conférence religieuse à Haguenau, au grand chagrin du Pape et du duc. Cependant les énergiques représentations de Guillaume auprès de Ferdinand parvinrent à faire proroger le colloque ouvert le 25 juin 1540 (1). On fit encore la même année à Worms, et en 1541 à Ratisbonne, l'inutile tentative de mettre un terme aux troubles par la voie pacifique des confé-

(1) *Bulle du Pape Adrien V*, dd. 12 juin 1523

(2) *Hist. de l'Allemagne au temps de la réforme*, t. II, p. 150.

(3) *Ep. ad Crusium*, ann. 1524.

(4) *Voy.* LANG, cardinal et archevêque de Salzbourg.

(1) *Voir* Arétin, *Hist. de l'électeur Maximilien, duc de Bavière*, t. I, p. 39-43.

Digitized by Google

rences. L'issue des négociations de Ratisbonne (1) confirma la justesse de la prédiction de Guillaume, qui avait annoncé qu'on n'arriverait à rien par tous ces colloques, qu'il n'y avait que deux voies pour empêcher la ruine de l'Église catholique en Allemagne, ou la convocation d'un concile universel, ou le maintien rigoureux de la foi ancienne. Ce ne fut que plusieurs années plus tard que l'empereur en vint à de sérieuses mesures, gagna contre l'union de Smalcalde la bataille de Muhlberg, et publia l'Intérim, qui ne satisfit ni les protestants ni les Catholiques, mais surtout ne contenta pas le duc Guillaume. Dans cette triste situation le duc pensa que le meilleur parti à prendre était de restreindre son activité à ses propres États, pour y maintenir la foi catholique. Il encouragea les évêques à instituer de nouveaux séminaires et à réformer sérieusement le clergé, prit lui-même cette réforme en main, et releva, en y appelant les Jésuites, l'université d'Ingolstadt, qui était fort déchue depuis la mort d'Eck († 1543) et les troubles de la guerre.

Il put à juste titre écrire, peu avant sa mort, à son frère, l'archevêque de Salzbourg : « Si le clergé avait fait autant que nous pour le maintien de la religion; s'il avait vécu suivant les maximes des Pères, nous aurions tous été préservés de la terrible apostasie dont nous avons été témoins, et des révoltes, des guerres et des ruines qui nous ont épouvantés depuis vingt ans. » C'est à juste titre aussi que l'histoire lui a donné le surnom de *Persévérant*. Il mourut le 6 mars 1550. Son frère, le corégent Louis, l'avait précédé dans la tombe le 21 avril 1545.

Le successeur de Guillaume IV, le duc ALBERT V, fut, comme son père, fidèlement attaché à l'Église catholique et travailla avec ardeur au maintien de la foi dans ses États; mais il prit des moyens différents pour arriver au même but : il entra dans la voie de la douceur et des concessions. C'est dans cet esprit qu'il contribua à la conclusion du traité de Passau (2 août 1552), de la paix de religion d'Augsbourg (1555), et qu'il se laissa arracher par les états provinciaux de Bavière, que sa condescendance avait rapidement enhardis, la déclaration de 1556, accordant que, jusqu'à la future paix religieuse, on pourrait, sans encourir de peine civile, recevoir la sainte communion sous les deux espèces et manger de la viande les jours de jeûne.

Il crut aussi de bonne foi que le consentement au mariage des prêtres serait un moyen de conserver la foi catholique, et insista plus tard, par son député Paumgartner, au concile de Trente et auprès du Saint-Siége, pour qu'on fît cette concession; mais le système de condescendance d'Albert porta de tristes fruits. On vit, comme par magie, surgir de tous les coins et recoins de ses États des partisans du nouvel Évangile, surtout parmi les nobles, qui, les comtes d'Ortenbourg (1) et de Haag (2) à leur tête, se déclarèrent en faveur des innovations religieuses et agirent dans ce sens sur leurs vassaux; on vit les états provinciaux présenter au duc, avec une hardiesse croissante, des propositions et des vœux qui tendaient tous à l'introduction du luthéranisme. Finalement il fut même menacé d'une insurrection, et on découvrit une conjuration contre lui parmi la noblesse. Alors il changea de conduite; il prit des mesures rigoureuses contre le comte d'Ortenbourg et ses complices, inaugura sérieusement et mena à bonne fin l'œuvre de la contre-

(1) *Voy.* RATISBONNE.

(1) *Voy.* ORTENBOURG.
(2) *Voy.* FRANK (Gaspard).

Digitized by Google

réforme catholique de la Bavière, dans l'esprit du concile de Trente, qui venait de se clore (décembre 1563), contre-réforme qu'il opéra moyennant l'enseignement du peuple par de solides commissaires inspecteurs, l'éloignement et le châtiment des ecclésiastiques indignes, la sévère surveillance de la librairie, le renvoi des professeurs de l'université d'Ingolstadt qui refusaient de prêter serment à la confession de foi de Trente, le serment de toutes les autorités, la défense de fréquenter les universités protestantes, l'élan donné à l'université catholique d'Ingolstadt, en la soutenant financièrement, et en y attirant des professeurs éminents, tels que Staphylus, Eisengrein, Frank, et parmi les Jésuites les PP. Théodore Peltanus, Cavillon, Jérôme Torres, Jules Bresciano, Grégoire de Valence; par l'établissement des colléges des Jésuites à Ingolstadt et à Munich, la création d'autres maisons d'éducation, l'amélioration des écoles populaires, et enfin les grands encouragements prodigués aux artistes et aux savants. — Le duc Albert mourut le 24 octobre 1579, à l'âge de cinquante et un ans. Il avait également rendu de grands services à l'Église hors de la Bavière. Ce fut lui surtout qui fit entrer l'empereur Maximilien II dans des voies nouvelles, et le détourna de bien des démarches qui eussent été nuisibles à la cause catholique. Il ramena Bade à la foi véritable, ouvrit ses États à tous les prêtres persécutés par les protestants, et étendit sa sollicitude jusque dans les Pays-Bas et la Suède; aussi passait-il dans toute l'Europe, et principalement auprès du Saint-Siége, pour l'appui et le protecteur de l'Allemagne catholique.

Guillaume V, son fils et son successeur, montra, s'il est possible, plus de zèle encore pour la conservation et la restauration de l'Église, et son influence s'étendait à cet égard fort au delà des limites de la Bavière. Sous son règne la cour de Munich fut le centre de tous les efforts et de toute l'activité des Catholiques d'Allemagne. Ce fut au duc Guillaume V qu'on dut, après l'apostasie de l'électeur de Cologne, Gebhard Truchsess, la conservation de l'électorat de Cologne à l'Église catholique. Le concordat que Guillaume et les évêques de Bavière conclurent, et qui fut signé le 5 septembre 1583, fut très-important pour la Bavière. Le duc bâtit à Munich un magnifique collége et une superbe église pour les Jésuites, qui avaient rendu tant de services à la foi et à la science; il créa de nouveaux colléges de Jésuites à Ratisbonne et à Altöttingen; il intervint même auprès du Pape en faveur de l'ordre de S. Ignace de Loyola, dans sa controverse avec les Dominicains sur l'action de la grâce (1). Il mérita le surnom de *Pieux;* à sa piété se joignaient un savoir solide, un jugement sain et l'intelligence politique. Il donna l'éducation la plus soignée à son fils et successeur Maximilien, et renonça au trône en 1598 pour pouvoir se consacrer uniquement aux pratiques de la dévotion avant de mourir. Il ne mourut cependant qu'en 1626.

Quant à son fils Maximilien, le plus grand prince qu'ait eu la Bavière, le sauveur de l'Autriche et l'ardent athlète de l'Église, nous renvoyons à l'histoire de la guerre de Trente-Ans (2), en remarquant que, malgré cette terrible guerre et ses suites déplorables, Maximilien fit les plus grandes choses pour le bien-être de son pays et le progrès de la religion catholique, qu'il rétablit dans le haut Palatinat. Il mourut à Ingolstadt en 1651. Le baron d'Arétin, qui a commencé et publié le premier volume de l'histoire de ce prince en

(1) *Voy.* Congrégation de auxiliis.
(2) *Voy.* Guerre de Trente-Ans, et Gustave-Adolphe.

Digitized by Google

1842 (Passau, chez Heuger), ne l'a malheureusement pas continuée.

SCHRÖDL.

**GUILLAUME DE CHAMPEAUX.** *Voy.* ABÉLARD et SCOLASTIQUE.

**GUILLAUME DE DIJON**, célèbre réformateur de couvents, était petit-fils d'un noble Souabe appelé Vibo, qui s'était fixé dans la haute Italie; son père se nommait Robert, et sa mère Pérenza; elle était d'une noble famille lombarde. Il naquit en 961. L'empereur Othon Ier et sa femme Adélaïde furent ses parrain et marraine. Lorsqu'il eut sept ans, ses parents l'offrirent à l'abbé du couvent de Luciacum, dans le diocèse de Verceil. L'abbé lui donna l'habit monastique et un maître savant, sous lequel Guillaume fit de rapides progrès. Plus tard il étudia à Verceil, puis à Pavie (*Ticinum*). A son retour dans son couvent il fut revêtu de diverses charges, et nommé d'abord surveillant du chœur et de l'école, *divini officii assiduus custos ac scholæ capitalis illius loci* (1), puis secrétaire. Après la mort de sa mère, il détermina son père à entrer dans le couvent, où il eut la consolation de lui fermer les yeux. Cependant les moines désiraient le voir élevé au diaconat; Guillaume résista, ne voulant pas se faire ordonner par l'évêque de Verceil, parce que ce prélat prétendait n'ordonner que les moines qui lui prêtaient serment de fidélité. Considéré dès lors par l'évêque comme un entêté, en butte à la jalousie de quelques confrères, et peu édifié de la discipline relâchée du couvent, il pensait à se rendre dans un autre monastère, lorsque Majolus (2), abbé de Cluny, allant en pèlerinage à Rome (vers 987), vint visiter le couvent de Luciacum. Guillaume demanda à entrer à Cluny; il fut agréé et accompagna Majolus lorsque celui-ci revint de Rome. Majolus prit de l'affection pour son nouveau disciple, que toute la communauté vénéra bientôt comme un modèle de discipline. Aussi fut-il peu de temps après obligé de se faire ordonner prêtre. Il avait à peine passé un an à Cluny que Majolus le choisit pour entreprendre la réforme du couvent de Saint-Saturnin, sur le Rhône, réforme qu'il réalisa promptement, en y introduisant la règle de Cluny. Il révéla ainsi la grâce particulière que Dieu lui avait départie pour la restauration des couvents, qui, à cette époque, étaient dans un profond état de décadence. Il trouva bientôt l'occasion d'exercer fort au loin cette divine vocation. Majolus, qui avait commencé la réforme du couvent de Saint-Bénigne de Dijon, mais qui était trop occupé en même temps de l'administration de beaucoup d'autres monastères, remit, en 990, la continuation de son œuvre à Guillaume, qu'il institua abbé de Saint-Bénigne. Ce fut là que Guillaume prouva de la manière la plus évidente la mission qui lui avait été confiée par la Providence. Bientôt on vit, de tous les pays du monde, les évêques, les abbés, les laïques éminents, les solitaires, venir se mettre sous la direction spirituelle du saint et sage abbé. Peu à peu l'abbaye de Saint-Bénigne devint la mère féconde de quarante couvents, réformés par le zèle de Guillaume. Il y avait douze cents moines dans ces quarante maisons. A Dijon même il y en avait habituellement entre soixante-dix et quatre-vingts. L'activité de Guillaume s'étendit sur la France entière; il introduisit la règle de Cluny dans le couvent de Fructuarium, fondé au diocèse d'Yvrée en 1003 et dirigé par son frère, et en fit de même dans le célèbre couvent de Farfa (1), en Italie, à

(1) Boll. ad 1 Jan., *Vit. S. Guill. Divion.*, c. 2, n. 9.

(2) *Voy.* CLUNY.

(1) *Voy.* FARFA.

Digitized by Google

son second voyage à Rome, vers 998 (il y avait été une première fois en 995). Dans tous ces couvents renaquirent, avec la discipline monastique, l'étude, l'enseignement du peuple, des serfs comme des gens libres, des pauvres comme des riches, auxquels les moines apprirent la lecture et le chant ecclésiastique. « Non-seulement on enseignait à Dijon aux élèves de l'abbaye les sept arts libéraux et la théologie; mais il y avait encore des écoles publiques qui étaient accessibles à tout le monde; l'instruction était gratuite; on venait même au secours des pauvres. L'école de Dijon était une sorte d'académie où l'on enseignait la médecine et les mathématiques, qu'on cultivait de nouveau depuis le dernier siècle (dixième); de plus on s'y occupait beaucoup de la transcription des manuscrits (1). » Guillaume, ayant encore passé deux années dans son couvent de Fructuarium, après avoir derechef visité ses établissements et les avoir pourvus de sages et intelligents supérieurs, qui surent continuer son œuvre, mourut en 1031, à l'âge de soixante-dix ans, dans le couvent de Fécan, qu'il avait aussi réformé. Guillaume était puissant en action autant qu'en parole; il avait toute l'énergie nécessaire pour une œuvre aussi difficile que la sienne. Modèle de discipline monastique, il tenait à l'observation la plus stricte de la règle: on le surnommait souvent *Supra-regulam*. Il était plein de charité envers les pauvres. La gravité de sa personne, l'intrépide hardiesse avec laquelle il disait la vérité aux grands et aux princes faisaient toujours une profonde impression, quand il paraissait au milieu d'eux. Henri le Saint le tenait surtout en grande estime, ainsi que le pieux roi Robert, quoique tous deux eussent été pendant quelque temps prévenus contre lui; les Papes écoutaient volontiers sa parole. Rodolphe Glaber, biographe de Guillaume, dit à ce sujet: *Nam et Johannem Papam, spiritualia dona per orbem, maxime Italicum, auri vel argenti pretio distracta, minus curantem, tali invectione monere studuit per epistolam hæc continentem: Parcite, quæso, parcite, qui dicimini sal terræ et lux mundi. Sufficiat hominibus jam semel Christum fuisse venditum pro communi salute universorum. Jam enim refugæ veri luminis, solo nomine pastores, ovile Christi, immo membra illius, videte post vos quo eunt. Si juxta fontem tepet rivus, in longinquum fetere nulli dubium est. Idcirco cura quibusdam venditur ad suum interitum. Volo vos pastores ac pontifices omnes, in commune indicis securim gestantis, ante januam assistentis memores.....* — Une autre lettre de Guillaume au Pape Jean XIX, dans laquelle il réprouve fortement la prétention du patriarche de Constantinople, qui prend le titre d'évêque universel (1), se trouve dans la *Chronique* de Hugues de Flavigny, dans Pertz, *Script. VIII*, 392 (2). Il y a quelques autres fragments des lettres de Guillaume dans les *Annales* de Mabillon, t. IV.

Cf. Mabill., *Acta SS.*, t. VI, p. 1; Pertz, *Script.* IV, p. 655.

SCHRÖDL.

**GUILLAUME DE HIRSCHAU.** *Voy.* HIRSCHAU.

**GUILLAUME DE MALMESBURY**, célèbre historien anglais du douzième siècle, moine du fameux couvent de Malmesbury, *vir litterarum amore, industria et doctrina conspicuus, qui iterum iterumque res patrias et*

(1) Voir *Anselme de Cantorbéry*, par Frank, Tub., 1842, *Introd.*, IX-X. Cf. Boll. ad 1 Jan., *Vit. S. Guill. Divion.*, c. 6.

(1) Conf. JEAN NESTEUTES.

(2) *Voy.* HUGUES DE FLAVIGNY.

Digitized by Google

*externas exponendas sibi sumsit, eoque magnam apud posteros laudem meruit* (1), naquit dans le comté de Somerset, d'où lui provint le surnom de Somerset, qu'on lui donne souvent, et fut destiné de bonne heure, par son père, à l'étude. On ignore quand il entra au couvent de Malmesbury. Il y devint bibliothécaire, puis grand-chantre; il refusa d'être abbé. Il mourut entre 1142 et 1143. Les ouvrages de Guillaume qui ont été imprimés et qui existent encore sont :

1. *Libri V de Rebus gestis regum Anglorum*, depuis l'arrivée des Anglo-Saxons en Angleterre jusqu'en 1120. Guillaume écrivit ces cinq livres dans les années 1119-1124.

2. *Historiæ novellæ, libri duo* ; c'est une continuation des cinq livres sur les faits et gestes des rois, jusqu'en 1142.

3. *Libri V de Rebus gestis pontificum Anglorum*, depuis l'arrivée de S. Augustin jusqu'à son temps.

4. *De Antiquitatibus Glasconiæ*, c'est-à-dire de l'ancien et célèbre couvent de Glastonbury.

5. *Libri III de Vita S. Wulstani, episcopi Wigorniensis.*

Savile a publié les ouvrages de Guillaume, sauf les 5 livres *de Gestis pontificum*, les écrits sur les antiquités de Glastonbury et la vie de S. Wulstan (*Rerum Anglicarum scriptores post Bedam præcipui*, Londini, 1596, Francof., 1601). Il parut à Londres en 1840 une meilleure édition, dont le texte fut revu par Hardy. Le 5e livre *de Rebus gestis pontificum* se trouve dans Gale (*Script. rer. Angl.*, t. I), Wharton (*Anglia sacra*, t. II), et dans Hardy. De plus, Gale a publié le livre *de Antiquitatibus Glasconiæ;* Wharton, les 3 livres sur la *Vie de S. Wulstan* (*Angl. s.*, t. II). Les autres écrits de Guillaume ont été perdus ou n'ont pas encore été retrouvés; quelques-uns existent, mais n'ont pas été imprimés (V. Pertz, l. c., p. 450; Wharton, II, *in Præf.*, XV). Savile porte le jugement suivant sur les ouvrages historiques de Guillaume : *Inter vetustissimos rerum nostrarum auctores, et narrationis fide et judicii maturitate, principem locum tenet Gulielmus Malmesburiensis, homo, ut erant illa tempora, litterate doctus, qui septingentorum plus minus annorum res tanta fide et diligentia pertexuit ut e nostris prope solus historici munus explesse videatur.*

Waitz, qui a donné des extraits de l'ouvrage de Guillaume sur les faits et gestes des rois d'Angleterre, dans le t. X des *Scriptores* (1), dit de cet historien qu'il s'acquit une grande gloire : *Historia suæ gentis antiqua elegantius et ornatius descripta, rebus vero suo tempore gestis satis fideliter et candide narratis*, et que, lors même qu'au milieu des faits historiques il raconte des légendes, celles-ci ne sont pas inutiles, car elles font connaître les traditions répandues parmi le peuple au moyen âge : *ad traditionem et vulgi narrationes medio ævo per gentes circumvalatas cognoscendas faciunt* (*ib.*, 451).

Cf. Cave, *Hist. littér.*, II, p. 215; Basil., 1745; et Lappenberg, *Histoire d'Anglet.*, I, *Litt.*, *Introd.*, LXIV.

SCHRÖDL.

**GUILLAUME DE NANGIS.** *Voy.* NANGIS (*Guillaume de*).

**GUILLAUME DE NEWBURY** ou **NEWBRIDGE** (*Neubrigensis*). *Voyez* NEWBURY.

**GUILLAUME DE RUBRUQUIS.** *Voy.* JEAN DE MONTÉCORVINO.

**GUILLAUME DE SAINT-AMOUR**, ainsi nommé de sa ville natale, située

(1) *Voir* Pertz, *Mon.*, XII, *Script.*, X, p. 449.

(1) T. XII, *Mon. Germ. hist.*, p. 449-486.

Digitized by Google

dans le Jura, docteur et professeur de théologie à l'Université de Paris, chanoine de Notre-Dame, fut, vers le milieu du treizième siècle, un des adversaires les plus vigoureux et les plus acharnés des Dominicains et des Franciscains. Il accusait les religieux de ces deux ordres de s'élever au-dessus des ordres anciens; de se mêler indûment du ministère des âmes appartenant au clergé séculier et aux curés, notamment de s'emparer des chaires et des confessionnaux; de s'être illégalement introduits dans l'Université de Paris; de violer ses libertés et ses priviléges; de n'avoir qu'une sainteté apparente; d'être des hypocrites ambitieux, captant la faveur des peuples et des princes; de se livrer à la mendicité, que défendent les lois divines et humaines, etc., etc. Ces accusations, qui n'étaient pas tout à fait bâties en l'air, vu que plus d'un désordre s'était introduit parmi les Franciscains et les Dominicains, avaient toutefois par leur exagération même plutôt le caractère de la haine et de l'envie que celui d'une vraie sollicitude pour les intérêts de l'Église; elles appliquaient à tout l'ordre ce qui pouvait être vrai de certains individus; elles méconnaissaient tout ce que ces deux instituts avaient fait et faisaient encore de grand et de salutaire; elles blâmaient plus ou moins ouvertement l'approbation et les priviléges accordés par les Papes, et finalement attribuaient faussement des doctrines erronées aux deux ordres incriminés. Le foyer du parti hostile à ces deux ordres, et surtout aux Dominicains, était l'Université de Paris, et, dans l'Université même, le plus hostile des docteurs était certainement Guillaume de Saint-Amour.

Il surexcita l'aversion qu'avant lui l'Université avait conçue contre les Dominicains; attira notamment de son côté maître Odon de Douay (*de Duaco*), le doyen Nicolas de Baro et le chanoine Chrétien de Beauvais; ne cessa de déclamer contre les deux ordres dans ses sermons et ses écrits, assurant sans sincérité, quand on le pressait, qu'il n'attaquait nommément personne, qu'il ne s'en prenait à aucun ordre approuvé par l'Église, vu que tout ce qu'il disait pouvait s'appliquer à des confréries laïques non approuvées, à toutes sortes de gens jeunes, oisifs, vagabonds et mendiants; il conseillait aux évêques d'empêcher les empiétements des pseudo-prédicateurs en leur retirant tout simplement les moyens de vivre; en un mot, il ne négligeait rien pour exclure à jamais de l'Université de Paris ce qu'il appelait les faux docteurs, les hypocrites, les pseudo-prophètes, les précurseurs de l'Antechrist, c'est-à-dire les Franciscains et les Dominicains. Il versa tout son fiel dans un sermon sur le publicain et le pharisien; dans un écrit qu'il composa en 1255, intitulé : *de Periculis novissimorum temporum*, et dans un libelle portant pour titre : *de Valido mendicante*.

On peut résumer le contenu de ces trois écrits de la manière suivante :

1. Personne, quelque savant, quelque saint qu'il soit, serait-il thaumaturge, serait-il envoyé par le Pape ou les évêques, ne peut, sans la mission spéciale et l'invitation expresse du curé du lieu, prêcher ou entendre à confesse; il semble même contraire à la hiérarchie ecclésiastique que le clergé régulier ait le pouvoir de prêcher. Si cependant le Pape donne à un ordre le pouvoir de prêcher et d'entendre à confesse dans le monde entier, les prédicateurs et confesseurs réguliers, ainsi autorisés, ont toujours besoin pour le moins de la permission formelle du curé du lieu.

2. De même que le ministère de la prédication ne convient pas en général au clergé régulier, de même il ne faut pas en particulier que les moines rem-

Digitized by Google

plissent la fonction de prédicateur dans les conciles, dans les grandes conférences, dans les chapitres des évêques, dans les cours des rois; encore moins le professorat dans les écoles publiques et les universités. Ainsi les religieux ne peuvent prétendre être reçus dans la compagnie académique des docteurs séculiers sans le consentement formel de ceux-ci, car les ordres sont tenus à l'observance des conseils évangéliques, d'après lesquels il est défendu de les nommer maîtres ou rabbi.

3. Le ministère de la prédication ne convenant en aucune façon aux ordres, les religieux n'ont pas le droit de vivre de l'Évangile. Ils ne peuvent mendier, car la mendicité est défendue par l'Écriture sainte comme par les lois civiles; elle entraîne à l'adulation, au déshonneur, au mensonge, à l'injustice, au vol, et ne peut être considérée comme faisant partie de la perfection chrétienne; tout quitter et suivre le Christ, qui n'a pas mendié, veut dire qu'après avoir tout quitté on vit du travail de ses mains ou qu'on cherche son entretien dans un couvent. Que si, depuis trop longtemps, par erreur, l'Église a toléré et confirmé la mendicité des religieux, cela ne prouve rien pour la légitimité même de la mendicité, et il faut que l'Église, reconnaissant son erreur, retire son autorisation. Quiconque s'attache sciemment à un ordre mendiant expose le salut de son âme.

4. On peut reprocher aux Franciscains et aux Dominicains : d'avoir été fondés contrairement à la défense faite par le concile de Latran, en 1215, de multiplier les ordres mendiants; d'attribuer, par une présomption pharisaïque, le nom de *religion* à leur manière de vivre; de capter surtout les jeunes gens doués de capacités intellectuelles; de glorifier de toutes façons les fêtes de leurs saints, et de les placer au-dessus des Apôtres et des martyrs; de détourner le peuple de leurs évêques et supérieurs légitimes par leurs prédications sans mandat, aussi ambitieuses qu'insinuantes, et de préparer, par l'extension toujours croissante de leur influence, un schisme inévitable; d'inspirer aux princes, par leurs louanges de la pauvreté et de l'humilité du clergé, le désir de s'arroger toute la juridiction temporelle de l'Église, sous prétexte que celle-ci n'a droit qu'à la juridiction spirituelle; de n'engendrer qu'une fausse humilité, qu'une hypocrisie damnable, en engageant les princes à prendre un costume vulgaire et à entendre un grand nombre de messes (1).

Ce qui réfutait victorieusement les attaques de Guillaume de Saint-Amour, c'était tout le bien qu'avaient fait, c'étaient les grandes choses que ces deux ordres avaient opérées jusqu'alors dans l'Église; c'était la faveur des Papes, celle des évêques les plus zélés, des princes les plus vertueux, tels que S. Louis; c'était l'approbation et l'attachement du peuple, qui aimait et estimait les nouveaux religieux comme prédicateurs et comme confesseurs; c'était le grand nombre d'hommes remarquables qui s'étaient déjà attachés à ces ordres ou qui en étaient sortis. Précisément à l'époque où Guillaume et ses collègues de Paris faisaient résonner leurs trompettes d'alarme contre ces ordres, on voyait briller dans leurs rangs des hommes tels que S. Bonaventure, Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin. Ce furent ces trois hommes éminents qui en effet entrèrent en lice contre Guillaume et ses partisans. Ils démontrèrent ce que les objections et les accusations avancées contre leurs ordres avaient d'exagéré et d'injuste; reprochèrent à tous ces grands et superbes pasteurs des peuples de ne s'élever que par présomption ou par jalousie contre

(1) Conf. Néander, V, p. II, n. 5.

Digitized by Google

les intentions véritables des moines; rappelèrent l'ignorance, la négligence et l'immoralité de tant de prêtres séculiers, qui avaient obligé le Pape, à qui appartient la surveillance de toute l'Église, d'envoyer les religieux à l'aide du clergé des paroisses; remarquèrent combien ce concours était nécessaire pour tant de grandes paroisses qui manquaient de prêtres, et que l'expérience apprenait que beaucoup de fidèles n'iraient plus se confesser s'ils ne pouvaient s'adresser qu'à leur curé; ils exposèrent tout ce que les Dominicains et les Franciscains avaient déjà accompli, et finissaient par établir que les missions auxquelles ils étaient appelés, les travaux dont ils étaient chargés, les études qu'ils devaient poursuivre, ne leur laissaient pas le temps de s'entretenir du travail de leurs mains (1).

Le Pape Alexandre IV (1254—1261) prit non moins à cœur la cause des ordres monastiques; il ne signa pas, durant son règne, moins de quarante diplômes en leur faveur. Il remit l'ouvrage de Guillaume de Saint-Amour, *de Periculis novissimorum temporum*, à quatre cardinaux, chargés de l'examiner, et leur jugement fut que ce livre renfermait maintes propositions erronées et inadmissibles sur la puissance papale, sur les nouveaux ordres estimables par leur piété et leur zèle, et qu'il excitait sous bien des rapports du trouble et du scandale. En conséquence, en octobre 1256, l'ouvrage de Guillaume fut condamné par le Pape, qui en donna avis à S. Louis, en le priant de continuer à accorder sa faveur et son appui aux Frères Prêcheurs et aux Frères Mineurs. En même temps le Pape adressa un rescrit aux évêques de Tours, de Rouen et de Paris, leur enjoignant d'exhorter tous les partisans de Guillaume à rejeter leurs erreurs, et, dans le cas où ils refuseraient, de les frapper de censures. Plusieurs docteurs de Paris se soumirent à ces avertissements et renoncèrent aux principes de Guillaume, entre autres maître Odon de Douay et Chrétien de Beauvais, qui se rendirent en toute hâte à Anagni, pour se rétracter en présence du Pape. Ils furent : 1° obligés de promettre sous serment de faire tout ce qui dépendrait d'eux pour que les troubles de l'Université de Paris fussent apaisés et que les Dominicains et les Frères Mineurs, notamment les frères Thomas d'Aquin et Bonaventure, fussent reçus dans la corporation des maîtres de l'Université; 2° de déclarer ouvertement qu'ils condamnaient l'ouvrage de Guillaume; qu'ils reconnaissaient au Pape tout pouvoir d'envoyer des prêtres et des confesseurs quelque part qu'il lui convînt de le faire, même sans le consentement des prélats et des curés; de reconnaître aux archevêques et aux évêques, pour leurs diocèses, le pouvoir d'instituer et d'envoyer des prêtres sans le consentement des curés; 3° enfin de proclamer que la mendicité au nom du Christ constituait un état de sainteté et de perfection, et qu'il était par conséquent permis aux pauvres religieux, qui quittent tout pour l'amour du Christ, de se procurer leur entretien par les aumônes et sans le travail des mains, *maxime qui student verbo Dei, legendo, disputando, prædicando;* enfin que les ordres des Dominicains et des Franciscains étaient bons et avaient été reconnus comme tels par l'Église. Mais, tandis qu'Odon et Chrétien renonçaient ainsi à leur hostilité contre les nouveaux ordres, Guillaume, le chef de l'opposition, demeura dans son sentiment, fut destitué de sa charge et banni de France; il se

(1) *Voir* Bonavent., *Determinationes circa reg. S. Francisci, libr. Apost. in eos qui ordini Min. adversantur, de paupertate Christi;* S. Thomæ, *Contra retrahentes a relig. ingressu, contra impugnantes Dei cultum;* Néander, l. c.

Digitized by Google

retira dans sa patrie, en Bourgogne. L'agitation de l'Université de Paris dura longtemps encore ; on publia des pamphlets, des chansons injurieuses sur les Dominicains et les Franciscains ; un jour même que S. Thomas d'Aquin prêchait, le bedeau de l'Université, Guillot, annonça publiquement un de ces pamphlets. Le Pape se vit souvent obligé d'intervenir sévèrement. Après la mort du Pape Alexandre IV († 1261) et d'Urbain IV († 1264), la paix ayant été rétablie dans l'Université, deux chaires furent accordées aux Dominicains, et Guillaume put revenir à Paris. Il ne reprit plus son ancien thème ; cependant il publia une édition corrigée de son écrit condamné à Rome : *Collectiones catholicæ et canonicæ Scripturæ, ad instructionem et præparationem simplicium Christi fidelium contra pericula imminentia Ecclesiæ generali per hypocritas, pseudo-prædicatores et penetrantes domos, et otiosos, et curiosos, et gyrovagos* ; et le Pape Clément IV (1265—1268) se prononça de la manière suivante sur cette publication : *Sane, libellum novum evolvere cœpimus, quem misisti, qui, licet interdum alias oras circumeat, veterem tamen multum sapit, et, cum excussus et discussus coloratus in aliquo videatur, totam primi substantiam comprobabitur retinere.*

Guillaume vécut encore jusqu'au delà de 1270. Plusieurs des propositions qu'il avait soutenues furent reprises et défendues plus tard, même d'une manière plus vive encore ; ainsi maître Jean de Poliaco (du temps du Pape Jean XXII) soutint les thèses suivantes : 1. *Confessi Fratribus habentibus licentiam generalem audiendi confessionem tenentur eadem peccata, quæ confessi fuerant, iterum confiteri proprio sacerdoti* ; 2. *Stante omnis utriusque sexus edicto, S. Pontifex non potest facere quod parochiani non tenentur omnia peccata sua semel in anno proprio sacerdoti confiteri* ; 3. *Papa non potest dare potestatem generalem audiendi confessionem, immo nec Deus, etc.*

*Voir* Boulay, *Hist. Acad. P.*, t. III ; Wadding, *Annal.* t. III ; Matth. Paris, *Hist. M.* ; G. Nangis, *Chron. et vit. S. Ludov.* ; Dubarle, *Hist. de l'Université de Paris*, 1829 ; Alex. Natal., *Hist. eccl. sæc. XIII et XIV.*, c. 3, art. 7.

SCHRÖDL.

**GUILLAUME DE SAINT-POURÇAIN.** *Voyez* DURAND.

**GUILLAUME DE TYR**, né vers 1140 en Syrie, fréquenta les écoles de l'Occident, et entre autres celle de Paris (vers 1162). A son retour dans sa patrie il fut nommé archidiacre de Tyr, à la demande d'Amaury, roi de Jérusalem. La même année il fut envoyé en ambassade auprès de l'empereur de Constantinople. Bientôt après, voulant détourner de sa personne la malveillance de son archevêque, il se rendit à Rome. Revenu en Orient, il fut chargé par le roi Amaury de l'éducation de son fils Baudouin, âgé de neuf ans. Lorsque ce jeune prince fut monté sur le trône (Baudouin IV, né en 1160, roi en 1173, † en 1186), il fit de Guillaume son chancelier, en même temps que celui-ci était élu archevêque de Tyr (1174).

Guillaume alla de nouveau, en cette qualité, à Rome, où il assista au troisième concile de Latran (1177). Il rédigea, à la demande des prélats réunis, le récit de leurs délibérations et de leurs décisions, y compris le nom et les qualités des dignitaires. Il séjourna pendant sept mois auprès de l'empereur des Grecs, Emmanuel, se rendit de là, à la demande de l'empereur, auprès du patriarche et du prince d'Antioche, et revint enfin à Tyr après une absence de vingt-deux mois. Les détails qu'on a

Digitized by Google

sur lui ne sont pas plus explicites; il les a donnés lui-même dans son Histoire des Croisades. Après la prise de Jérusalem il fut, dit-on, envoyé en ambassade à Rome, y fut nommé légat du Pape, contribua, en cette qualité, à faire prendre la croix à Philippe-Auguste, roi de France, et à Richard Cœur de Lion. On ne sait rien de son histoire au delà de ce moment.

Guillaume laissa deux ouvrages, dont le premier, *Gesta principum orientalium*, est perdu. Son Histoire des Croisades, *Willelmi Tyrii historia Belli sacri*, est la meilleure source de l'histoire des Croisades et a valu à son auteur la réputation du premier ou d'un des premiers historiens du moyen âge. L'ouvrage est divisé en vingt-trois livres : le dernier n'est pas terminé, ou la fin en a été perdue. Cette histoire a été publiée dans la collection *Gesta Dei per Francos*, Hanau, 1611, 2 vol. in-fol. Elle a été traduite en français par Gabriel Dupréau, sous le titre de *la Franciade orientale*, Paris, 1573, in-fol. GAMS.

**GUILLAUME D'ORANGE.** *Voyez* PAYS-BAS et GRANDE-BRETAGNE.

**GUILLAUME DURANTIS.** *Voyez* DURANTIS.

**GUILLAUME OCCAM.** *Voy.* OCCAM.

**GUILLAUME (CHEVALIERS ET MOINES DE SAINT-).**

A. D'après Hélyot, dans son Histoire des Ordres monastiques religieux et militaires (1), Bissi dit, dans son *Histoire des Comtes de Poitou*, que Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, qui succéda à son frère Guérin en 887, créa vingt-cinq chevaliers dans l'église de Saint-Julien de Brioude, en Auvergne, pour combattre les Normands; que ces chevaliers devinrent ensuite des chanoines. Il ajoute qu'il avait eu entre les mains l'acte authentique de cette fondation ; « mais, remarque Hélyot, il ne le fit pas connaître, parmi tant d'autres documents qu'il rapporte en preuve de son histoire ; cependant c'eût été très-nécessaire pour faire admettre ce qu'il raconte de ces prétendus chevaliers. » Cette observation n'a pas empêché Justel de s'appuyer sur cet écrivain, dans son Histoire de la maison des comtes d'Auvergne, et de dire, d'après Bissi, que ce Guillaume, duc d'Aquitaine, fut le premier prince chrétien qui fonda un ordre de chevalerie ou une société de chevaliers pour la défense et le maintien de la foi chrétienne; et peut-être, ajoute-t-il, fut-ce le motif, ainsi que les grands biens dont il fit don à l'Église, qui le firent nommer par S. Odilon, dans sa Vie de S. Mayeul, *Christianissimus Aquitanorum princeps*. Mais, parmi les preuves de son histoire, il donne un document qui établit précisément le contraire, à savoir que dans l'année 898, vers laquelle ces prétendus chevaliers auraient été créés, il y avait déjà des chanoines dans l'église de Saint-Julien de Brioude et que Guillaume en était même l'abbé. Le document dit : *Wilhelmus comes, marchio atque dux*, etc. On ne peut par conséquent tirer aucune preuve de ce qu'ont dit Bissi et d'autres en faveur de l'existence, dès le neuvième siècle, de chevaliers qui auraient été créés par Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine, dans l'église de Saint-Julien de Brioude.

B. L'existence des religieux de Saint-Guillaume est mieux démontrée. D'après Albert Miræus, que nous suivons ici, c'est encore Guillaume, duc d'Aquitaine, qui se trouve désigné comme fondateur; mais les circonstances sont plus détaillées, l'époque est rapprochée de notre siècle de plus de deux cents ans, l'année de la mort de Guillaume y étant fixée à 1156 ou 1157. D'après cette notice, plus vraisemblable, Guil-

(1) T. I, p. 307, édit. de Leipzig, 1753.

Digitized by Google

laume était un fils de Guillaume Godefroi (Gaufred), marié à Jeanne, comtesse de Toulouse. Il partit, suivant Othon de Freising, en 1102, pour la croisade avec plus de cent mille combattants; plus tard il se mit du parti de l'antipape Anaclet contre le Pape légitime Innocent II, fut repris à ce sujet par S. Bernard, revint à l'unité en 1137, et fit à cette occasion un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. En 1138 Guillaume se présenta en personne devant Innocent II, d'après le conseil que lui en donna un solitaire, pour recevoir l'absolution solennelle de son excommunication. Innocent II l'envoya là-dessus à Jérusalem, où, avec des interruptions, il demeura pendant onze ans. Après avoir accompli divers pèlerinages pieux, il se retira enfin, en 1155, à Grosseto, en Toscane, dans un endroit nommé *Stabulum Rhodis*, où, au bout de dix-huit mois d'une profonde dévotion, il mourut. Guillaume eut bientôt deux biographes : l'un fut Albert, son disciple; l'autre, Théobald, évêque de Grosseto. Sampson croit toutefois que les deux biographes ont été tous deux très-défigurés par la main d'un ignorant.

La résidence principale des moines de Saint-Guillaume, où se tinrent autrefois et pendant longtemps les chapitres généraux, fut ce *Stabulum Rhodis* où Guillaume était mort. Cet ordre monastique se répandit d'abord très-rapidement par les soins d'Albert et de Reinald, qui avait été médecin. Il avait pour base de sa constitution la règle de S. Benoît. Innocent IV en 1248, Alexandre IV, la seconde année de son pontificat d'Anagni, et Urbain IV lui accordèrent différents priviléges et lui donnèrent des statuts. On peut juger de l'extension qu'il prit par ce seul fait que, suivant Albert Miræus, la Gaule belgique formait une province avec quatorze maisons, dont Herzogenbusch, fondé en 1245; une maison dans les Ardennes, fondée en 1249; une autre non loin de Paris, fondée en 1266; une quatrième près de Nivelles, 1270; une cinquième hors de Liége, 1280, etc. etc., et qu'en outre il est dit que ces moines avaient différentes maisons de leur ordre en Allemagne, par exemple à Strasbourg, dans les diocèses de Spire et de Constance.

P. CHARLES DE SAINT-ALOYS.

**GUILLEMETTE OU GUILLEMINE**, fille fanatique et folle de Milan (qui se prétendait issue de la race des rois de Bohême), s'était mis dans la tête qu'elle était le Saint-Esprit incarné. L'archange Raphaël lui avait annoncé qu'un nouvel âge allait commencer, que le Saint-Esprit allait paraître comme sauveur du monde, et qu'il prendrait chair en elle. Toute sa doctrine n'était qu'une singerie du Christianisme. Guillemette devait être trahie comme le Seigneur, mourir, ressusciter, apparaître aux siens et monter au ciel. Alors de nouveaux évangiles devaient être écrits, les anciens abolis; le Saint-Siége deviendrait vacant et ne serait plus occupé, mais il y aurait des papesses qui succéderaient à Guillemette; et, afin que le nouvel ordre ne tardât pas à être institué, elle ordonna qu'on considérât son élève Mayfreda comme son héritière directe. Guillemette parvint à réunir un assez grand nombre d'hommes et de femmes autour d'elle; la secte s'enveloppa d'un très-grand mystère, se tint fort secrète, si bien qu'à la mort de cette folle on n'avait encore aucun soupçon contre elle et qu'elle fut ensevelie parmi les religieuses de Cîteaux (1282). Mais, en 1300, un négociant de Milan, dont la femme faisait partie de la secte mystérieuse, avait remarqué qu'il se pratiquait des choses infâmes durant les réunions religieuses que la secte tenait, la nuit, dans des sou-

Digitized by Google

terrains. On fit une enquête, et les malheureux sectaires qui ne voulurent pas se rétracter furent livrés aux tribunaux criminels, tandis que les ossements de Guillemette étaient déterrés et brûlés.

Cf. Muratori, *Antiq. Ital. med. ævi*, t. V, p. 90, qui trouva les actes du procès et une notice manuscrite sur Guillemette dans la bibliothèque de Milan; Mabillon, *Mus. Ital.*, p. I, p. 19; Fuesslin, *Hist. impartiale de l'Église et des hérésies du moyen âge*, t. I, p. 475. HOLZWARTH.

**GUMBERT**, GUNDEBERT, archevêque de Sens, renonça à sa dignité pour se consacrer à la solitude, à la vie contemplative, à la propagation et à la consolidation de la foi et de la vie chrétienne, dans des contrées qui n'étaient encore que faiblement illuminées par les clartés de l'Évangile. C'est pourquoi il fonda, au milieu du septième siècle, dans la solitude des Vosges, le couvent de Senones, qui parvint à une grande prospérité et subsista jusqu'à la révolution française.

Gumbert exerça une active et salutaire influence dans son couvent et dans les environs; il se signala par sa vie sainte et ses miracles, et mourut en 675.

**GUNTHAR** ou GONTIER, fameux archevêque de Cologne, était d'une noble origine franke, et monta sur le siége de Cologne le 20 mai 850 (1). Une terrible famine ravagea cette année-là l'Allemagne, et surtout les contrées du Rhin. Le boisseau de blé monta à 12 sicles d'argent, somme dont on pouvait, en temps ordinaire, acheter une maison (2). Une femme qui nourrissait son enfant vint avec lui à Mayence pour y chercher du pain, tomba morte devant les portes de la ville, en tenant dans ses bras l'enfant qui continuait à sucer son lait, ce qui tira des larmes des yeux de tous les assistants. Un père était au moment d'immoler son fils pour apaiser sa faim, lorsqu'il aperçut deux loups qui dévoraient une biche; il chassa les loups, et se nourrit, lui et sa femme, des débris de cette charogne (1).

Cette famine détermina Gunthar, en 851, à consacrer des biens-fonds à l'entretien perpétuel de la lampe et à la subsistance des chanoines de la cathédrale et des collégiales de S. Géréon, S. Cunibert, Ste Ursule et S. Pantaléon, ce que l'empereur Lothaire Ier confirma par un document d'Aix-la-Chapelle de 853 (2). Le 1er juillet 854 le prêtre Hérigar, de la collégiale de S. Cassius, à Bonn, fit don de propriétés situées à Meckenheim et ailleurs, et l'archevêque Gunthar, qui était en même temps prieur de la collégiale, disposa le même jour de cette donation à titre de précaire (3). Gunthar s'opposa avec opiniâtreté au désir d'Ansgar (4) qui demandait que Brême fût affranchi du lien métropolitain de Cologne (5). L'affaire resta indécise jusqu'à la mort de l'empereur Lothaire, d'autant plus qu'Ansgar entreprit, vers 852, sa seconde mission en Suède. Sous le règne de Lothaire II de Lorraine Gunthar parvint rapidement au titre de grand-aumônier (archichapelain), et n'en résista que davantage à la séparation. On traita pacifiquement cette question dans un synode impérial tenu à Worms, durant le carême de 857, en présence d'un grand nombre d'évêques, de Louis le Germanique et de Lothaire II, qui s'étaient antérieurement réunis à Coblence. Tous ces personnages supplièrent le prélat de Cologne de donner son

(1) *Annal. Col.*, Pertz, I, 97.
(2) Stælin, *Hist. de Wurtemberg*, I, 403.

(1) *Ann. Fuld. h. a.*, Pertz, I, 366 sq.
(2) Conf. Mœrkens, *Conat. chronol.*, p. 63, et CROMBACH.
(3) Lacomblet, *Archiv.*, p. 81, 83.
(4) *Voy.* ANSGAR.
(5) *Vita Anskar.*, c. 23. Pertz, II, 707.

Digitized by Google

assentiment aux arrangements dont on était convenu. Gunthar continua à opposer une inébranlable résistance, revenant toujours sur ce qu'il était injuste qu'un siége suffragant (Brême) fût converti en un archevêché; qu'il ne pouvait autoriser qu'on attentât à l'honneur de son siége. Cependant, comme le roi Louis le Germanique ne paraissait pas disposé à soumettre un siége de son royaume au métropolitain de Lorraine, et comme les princes et tout l'épiscopat insistaient auprès de Gunthar, en montrant que cette érection de Brême au rang de métropole était devenue une nécessité dans la situation où se trouvait Ansgar, Gunthar et ses suffragants finirent par soumettre la décision définitive de l'affaire au Saint-Siége, après quoi Louis le Germanique envoya immédiatement Salomon, évêque de Constance, au Pape (1). La même année (857) on lut à un concile provincial de Mayence une lettre de Gunthar, d'après laquelle, le 15 septembre, un horrible orage s'était abattu sur Cologne (2). Dans un diplôme de Lothaire, daté de Prüm, le 2 janvier 858, dans lequel il fait au siége d'Utrecht donation du couvent de Bergh, sur la Ruhr, Gunthar est pour la première fois nommé grand-aumônier du sacré palais, *sacri palatii summus capellanus* (3).

En 858 l'évêque Salomon rapporta en Allemagne une bulle du Pape Nicolas Ier, relative aux affaires de Brême, où il est dit: Tout ce qui est utile à l'édification de l'Église et n'est pas contraire aux préceptes divins est permis. L'union de Hambourg et de Brême est non-seulement utile, mais nécessaire au salut des âmes. De même qu'il n'hésite pas à prononcer l'union perpétuelle, de même, dans l'avenir, aucun archevêque de Cologne ne doit élever de prétentions sur le diocèse de Brême. Comme les précédents le rendent prévoyant, il frappe d'avance d'anathème quiconque résistera à cette décision souveraine (1). La bulle exprime une assez grande défiance de la part de Nicolas à l'égard de Gunthar. Depuis la fin de mai jusqu'au milieu de juin 859, nous trouvons Gunthar au synode de Metz, dans une ambassade à la cour de Louis le Germanique à Worms, et au synode de Savonniers, près de Toul. Un grand nombre d'évêques de Neustrie et d'Austrasie assistaient à ces deux synodes. L'année précédente Louis le Germanique avait envahi la Neustrie et avait conquis une partie de ce royaume, par suite de l'infidélité des vassaux neustriens, qui avaient abandonné Charles le Chauve (2). Wenilo de Sens, seul de tous les évêques neustriens, avait paru au synode convoqué par Louis (3), tandis que les autres s'étaient réunis à Quierzy, sous Hincmar de Reims (4). En décembre 858 Lothaire II avait été obligé de rompre à Attigny son alliance avec Charles le Chauve, et s'était uni à l'oncle de Louis le Germanique (5). Cependant Louis, abandonné par ses vassaux allemands et neustriens, fut contraint, en février 859, de fuir honteusement au delà du Rhin (6); immédiatement après, le 12 du même mois, Lothaire II renouvela son alliance avec Charles le Chauve, à Arches (7), et le synode neustro-lorrain de Metz (28 mai) rédigea une instruction pour l'ambassade chargée de présenter au nom des deux rois des demandes très-sérieuses à Louis le Germanique (8).

(1) *Vita Ansgar.*, l. c.
(2) *Voy.* COLOGNE (la ville de).
(3) Béda, *Hist. Ultraj.*, ed. Plant., 1643, p. 57.

(1) Hartzheim, *Conc. Germ.*, II, 170.
(2) *Ann. Fuld.*, Pertz, I, 371.
(3) Pertz, *Leg.*, I, 463.
(4) Baluz., *Capit. II*, 102.
(5) *Prud. Ann.*, Pertz, I, 452.
(6) *Annal. Fuld.*, Pertz, I, 372, 373. Regino, ann. 866. Pertz, I, 577.
(7) Bœhmer, *Regest.*, p. 68.
(8) Pertz, *Leg.*, I, 468.



Digitized by Google

L'ambassade se composait de cinq évêques neustriens et de deux évêques lorrains, ayant à leur tête les archevêques Hincmar et Gunthar; elle rencontra le roi de Germanie, le 4 juin, à Worms. Les deux archevêques étaient les orateurs. Louis n'ayant rien répliqué au discours d'Hincmar, et ne demandant pas aux ambassadeurs l'écrit dont ils étaient chargés, Gunthar eut la hardiesse de lui lire leurs instructions. Hincmar, dans son rapport sur leur ambassade, dit que ce fut dans une intention pacifique, pour faire connaître au roi de quoi il s'agissait, et pour l'amener à donner la satisfaction désirée. Toutefois Louis le Germanique prit plus tard occasion de l'acte de Gunthar pour articuler toutes sortes de griefs contre l'ambassade. Elle quitta Louis sans avoir rien obtenu. Le 14 juin les évêques de Neustrie et de Lorraine se réunirent de nouveau à Savonniers, près de Toul, en très-grand nombre, et Charles le Chauve porta une plainte contre Wenilo de Sens (1). Le synode, y compris Gunthar et Hincmar, ordonna à Wenilo de comparaître dans le délai de trente jours pour se justifier. Le synode adressa également une lettre, signée par Gunthar, aux évêques de Bretagne qui n'avaient pas paru, afin que dans l'avenir ils eussent à reconnaître pour métropolitain l'archevêque de Tours (2).

Il n'est pas probable que Gunthar assista à l'infructueuse conférence des trois rois qui, peu de temps après, se réunirent dans une île du Rhin, entre Andernach et Coblence (3), la suite des monarques étant restée sur les bords du fleuve, et ceux-là seuls ayant accompagné leurs maîtres que les princes désignèrent réciproquement comme personnes agréables (1). Cependant nous retrouvons Hincmar et Gunthar, le 5 juin 866, à la tête d'une nombreuse réunion d'évêques des trois royaumes, lors de l'entrevue des trois rois dans la sacristie de l'église de Saint-Castor de Coblence, où ces princes jurèrent la paix sur les saintes reliques (2). Nous les rencontrons de nouveau, le 22 octobre 860, au synode des évêques français et lorrains de quatorze provinces ecclésiastiques, à Toucy (village sur la Moselle), synode qui décréta, dans cinq canons encore existant, des mesures très-sévères contre le pillage des églises, contre les religieuses immorales, les veuves incontinentes, le parjure, le faux témoignage, le vol, l'incendie, le meurtre, etc. Le synode publia aussi une circulaire contre le vol des églises et des pauvres (3). Dans l'intervalle Gunthar avait été impliqué dans les affaires matrimoniales du roi Lothaire II (4). Régino de Prüm dit que Lothaire avait gagné l'archichapelain Gunthar, qu'il désigne comme léger et inconsidéré, *levi animo et inconsideratus actione*, en le berçant de l'espoir d'épouser la nièce de l'archevêque, après son divorce; que Gunthar gagna l'archevêque de Trèves, Théotgaud, homme simple et imprévoyant, *vir simplex et improvidus*, qui ne savait ni droit ni théologie, en lui expliquant quelques phrases des saintes Écritures; que la nièce de Gunthar était venue alors à la cour, avait passé la nuit avec le roi, qui le lendemain l'avait renvoyée à son oncle, au milieu des risées de toute la cour (5). Ce récit est invraisemblable, mais paraît être la source d'une histoire racontée dans deux chroniques des évêques de Co-

(1) Pertz, *Leg.*, I, 462.
(2) Hartzheim, *Conc. Germ.*, II, 175. Bouquet, VII, 582.
(3) *Prud. Ann.*, I, 453.

(1) *Ann. Fuld.*, Pertz, I, 373.
(2) Pertz, *Leg.*, I, 469. Conf. COBLENCE (synodes de).
(3) Hartzheim, *Conc. Germ.*, II, 255.
(4) *Voy.* NICOLAS Ier.
(5) Pertz, I, 571.

Digitized by Google

logne du moyen âge, non imprimées, suivant laquelle Waldrade, maîtresse de Lothaire, était une nièce de Gunthar. Il n'y a du reste aucun témoignage ancien qui confirme ce fait. Le vrai et profond motif pour lequel l'archichapelain Gunthar se précipita si imprudemment et si fatalement dans la honteuse affaire du mariage de Lothaire fut certainement, outre le désir de plaire au roi, la considération du sort à venir de la Lorraine, laquelle, Lothaire n'ayant pas d'enfant avec Théotberge, devait devenir la proie des deux oncles du roi de Neustrie ou de leur fils. Les évêques de Lorraine, Gunthar à leur tête, voulaient aviser à ce malheur par un remède plus fatal que le mal. Gunthar aspirait évidemment à jouer en Lorraine le rôle politique qu'Hincmar remplissait en Neustrie; mais il n'avait ni la science, ni la prudence, ni le tact politique qui distinguaient Hincmar. Gunthar prêta la main, dans cette déplorable affaire, à la violation la plus scandaleuse des droits du mariage, et s'attira par là un juste châtiment, le mépris de ses contemporains et celui de la postérité. Gunthar fut le principal meneur de cette intrigue aux synodes d'Aix en janvier et février 860, à celui d'Aix en avril 861, au synode de Metz en juin 863, et enfin à Rome en octobre 863. Son frère Hilduin reçut de Lothaire, en 862, l'évêché de Cambrai. Cependant Hincmar refusa de le consacrer en sa qualité de métropolitain, et le Pape Nicolas ne confirma pas la nomination. En octobre 863 le concile de Latran prononça unanimement la déposition de Gunthar et de Théotgaud, et les menaça, s'ils s'arrogeaient à l'avenir la moindre fonction épiscopale, de les priver à jamais de tout espoir de réintégration. Nicolas écrivit aux évêques franks qu'il n'aurait jamais cru des évêques capables de pareilles intrigues (1). Le reste de la conduite des deux métropolitains déposés, qui s'unirent à l'empereur Louis pour forcer le Pape dans Rome, à la tête d'une armée, profaner honteusement l'église de Saint-Pierre, et nouer même des relations contre le Pape avec le patriarche schismatique Photius (2), est celle d'hommes qui ont perdu le sens du devoir et de l'honneur. Cependant l'empereur entra en négociation avec le Pape; il rappela ses troupes de Rome, et ordonna aux deux prélats de se retirer en Lorraine. Théotgaud seul fut abattu, se soumit et s'abstint de toute fonction ecclésiastique. Gunthar, au contraire, perdant toute mesure, dit Hincmar, entra le jeudi-saint à Cologne, célébra la sainte messe et consacra les saintes huiles (3). Avant de partir pour Rome, il avait déjà, à ce qu'il semble, fait des concessions aux chanoines de son diocèse. Il avait fait décider, dans une conférence du clergé et des laïques de Cologne, que désormais et pour toujours la libre administration de leurs biens, sans intervention d'un tiers, appartiendrait aux chanoines de sa cathédrale et des collégiales de son diocèse; telles que les couvents de Saint-Géréon, de Saint-Séverin, de Saint-Cunibert, de la sainte Vierge, de Saint-Cassius et Saint-Florentius, de Saint-Victor, l'église de Saint-Pantaléon et l'hôpital de ce nom. Lothaire confirma cette importante décision par un acte du 15 janvier 866 (4).

Gunthar récolta bientôt surabondamment les tristes fruits de ses coupables intrigues. Les évêques de Lorraine s'adressèrent à Rome, avouèrent humblement leur faute, et se séparèrent de Gunthar. Ils amenèrent même Lothaire à abandonner l'orgueilleux prélat. Lothaire donna de son chef, et sans con-

(1) Mansi, XV, 649.
(2) Pertz, I, 463. Baron., ann. 863.
(3) Pertz, I, 465.
(4) Wurdtw., *Nov. Subs.*, IV, 23.



Digitized by Google

seil, malgré même l'avis des évêques, le siége de Cologne à Hugues, neveu de Charles le Chauve, qui venait d'être fait sous-diacre. Probablement Lothaire avait en vue, par cette nomination de Hugues, qui était en crédit auprès de Charles le Chauve (1), d'attirer le roi de Neustrie de son côté. Gunthar, irrité de l'infidélité du roi, ramassa et enleva tout ce qu'il put saisir des trésors de l'église de Cologne, et se rendit en toute hâte à Rome, pour découvrir au Pape l'intrigue ourdie dans l'affaire du mariage. Théotgaud le suivit à Rome, espérant que l'intervention de l'empereur obtiendrait sa réinstallation. Mais Nicolas avait, dans de nouvelles encycliques adressées à l'épiscopat de France, d'Allemagne et de Belgique, confirmé la déposition de Gunthar et de Théotgaud, et lorsque les deux prélats, s'appuyant sur l'intervention de l'empereur, se présentèrent spontanément et sans être appelés au concile de Rome, au commencement de novembre 864, le Pape ne leur donna pas l'ombre d'espérance de les réinstaller (2). Il est dit, dans la lettre qu'Arsène, légat du Pape, écrit au printemps de 865 aux rois de Germanie et de Neustrie : « Par rapport à Cologne, dont vous m'avez commis l'affaire, nous décidons que l'évêque de cette ville doit être consacré (3). » Ainsi le siége de Cologne devait être formellement occupé, comme un siége vacant, sans aucun doute, par le jeune Hugues, neveu de Charles le Chauve. A l'époque où le légat Arsène se trouvait ainsi dans le royaume frank pour réconcilier Lothaire avec l'Église, le Pape adressa une nouvelle lettre (4), paternelle, sérieuse et grave, au roi de Lorraine, dans laquelle, au nom de l'honneur de sa royale race, il l'engage à renoncer à son criminel mariage, en lui annonçant que, s'il persévère dans son crime, il sera inévitablement frappé d'une sentence d'excommunication (1).

(1) Pertz, I, 372, 473. Bouquet, VII, 267.
(2) Pertz, I, 466, 378.
(3) Mansi, XV, 293.
(4) Non imprimée.

Gunthar, après être resté en Italie jusqu'en 865, paraît avoir assisté aussi à un concile de Pavie, de la même année, et avoir écrit à Hincmar une lettre dans laquelle il cherche à apaiser ce puissant adversaire. Les deux documents se trouvent dans le *Quaternio* des manuscrits de Cologne, *Cod. Darmst.* 2116, peut-être de la main même de Gunthar, ce qu'indiquerait du moins un codicille qui y est ajouté. La publication de Hartzh., *Conc. Germ.*, II, 327, est fautive, l'année est inexacte (2). Enfin, la mission du légat Arsène ayant échoué malgré tout, et le Pape ayant, en 866, lancé l'anathème contre Waldrade, ses complices et ses protecteurs, nous retrouvons Gunthar à Cologne au commencement de 866. En effet, Lothaire, s'étant brouillé avec Charles le Chauve, avait, croit-on, à l'instigation de l'empereur Louis, repris l'évêché de Cologne au jeune Hugues, l'avait donné à Hilduin, frère de Gunthar et évêque de Cambrai, de telle sorte que Gunthar s'était remis à la tête de toute l'administration, ne laissant à son frère que le nom et les fonctions épiscopales qu'il ne remplissait pas (3). Lothaire ratifia aussi, le 15 janvier 866, à Aix, l'accord qui était intervenu entre Gunthar et les chanoines de son diocèse. Gunthar, dans ce document, est appelé *venerabilis Agrippinensis Ecclesiæ gubernator et pius rector;* et lui-même signe simplement : *Ego, in Dei nomine, Guntarius firmavi* (4). Cependant les chanoines, probablement pour avoir de

(1) *Voir* Binterim et Floss, *Additamentum ad Prospectum supplementi Conciliorum Germaniæ*, Colon., 1852, ann. 865.
(2) Conf. Binterim et Floss, *Supplem. Conc. Germ.*
(3) Pertz, I, 471.
(4) Wurdtw., *Nov. Subs.*, IV, 23.

Digitized by Google

plus grandes garanties, firent renouveler solennellement l'accord dans un synode de Cologne, de 873 (874 ?), par le nouvel archevêque (1). Lothaire ratifia de même, le 17 janvier, à Aix, à la demande de Gunthar, administrateur de l'Église de Cologne, *Guntarius, venerabilis Coloniensis Ecclesiæ rector*, une convention entre le couvent de Prüm et une matrone nommée Gérildis (2).

Les choses restèrent à peu près en cet état jusqu'à la mort du Pape Nicolas (13 novembre 867). Ce Pape, dans ses lettres des 30 et 31 octobre à Louis le Germanique, persiste encore à demander que les siéges de Cologne et de Trèves soient de nouveau et canoniquement occupés, et l'engage, lui et les évêques d'Allemagne, à ne plus intercéder en faveur de Gunthar et de Théotgaud (3).

Le Pape Adrien II étant monté sur le trône, Gunthar et Théotgaud se laissèrent engager par l'ancien légat Arsène à tenter de nouveau fortune à Rome en y comparaissant. Ils partirent en effet en décembre 867. Leur espérance fut déçue. Théotgaud fut affranchi de l'excommunication, mais Gunthar ne put pas obtenir cette grâce. Leur séjour à Rome s'étant prolongé, ils perdirent presque toute leur suite, et Théotgaud lui-même succomba à l'épidémie régnante, le 29 septembre 868. Gunthar eut peine à sauver sa vie (4). Lothaire vint rejoindre, durant l'été de 869, le Pape au Mont-Cassin, et y reçut de la main du Pontife la sainte Eucharistie. Gunthar s'était joint à la suite du roi, et avait reçu la communion des laïques, après avoir promis verbalement et par écrit de reconnaître et de supporter humblement la déposition prononcée contre lui par le Pape Nicolas, de faire toujours preuve d'une obéissance absolue envers l'Église romaine, de ne plus jamais remplir aucune fonction ecclésiastique, si le Saint-Siége ne l'y autorisait dans sa miséricorde (1). C'est à cette rencontre du Mont-Cassin que paraît se rapporter le discours qui est dans Mansi (2), et non au concile de Pavie (3).

Après la mort de Lothaire, Charles le Chauve, qui était venu jusqu'à Aix, voulut rétablir Hilduin, frère de Gunthar, sur le siége de Cologne, et Franco, évêque de Tongres, le sacra à cet effet à Aix (4).

Gunthar quitta très-rapidement l'Italie, et fit demander par un messager envoyé à Cologne qu'on le reçût au son des cloches et avec toute la pompe convenable, vu qu'il avait été réintégré dans sa dignité épiscopale, ce qui fut bientôt reconnu n'être qu'un mensonge (5). Louis le Germanique chargea l'archevêque de Mayence, Liudbert, de se rendre en toute hâte à Cologne, d'empêcher l'installation d'Hilduin, et d'installer un clergé local le plus vite possible. Liudbert convoqua les membres les plus distingués du clergé et de la bourgeoisie à Deutz, en face de Cologne, parce qu'il ne se fiait pas au parti de Charles dans cette ville. On se montra d'abord complétement opposé à une nouvelle élection, la plupart ayant déjà reconnu Hilduin; toutefois la menace faite par l'archevêque de Mayence d'instituer un évêque nommé par le roi Louis si, dans trois jours, l'élection n'était faite, les détermina, et ils élurent à l'unanimité un ecclésiastique de Cologne nommé Willibert (7 janvier 870). Liudbert le sacra, le mena le 16 janvier à Cologne avec tous ceux qui étaient venus à Deutz

(1) Hartzheim, *Conc. Germ.*, II, 356.
(2) Martène, *Coll.*, I, 176.
(3) Mansi, XV, 331-333.
(4) Pertz, I, 476.

(1) Pertz, I, 481.
(2) *Supplem. Conc.*, I, 1006.
(3) Binterim, *Hist. des Conc.*, III, 123.
(4) Pertz, I, 581 ; II, 234.
(5) Id., II, 234.

Digitized by Google

et l'intronisa. A cette nouvelle Charles le Chauve marcha d'Aix sur Cologne; Willibert et son parti s'enfuirent sur la rive allemande (1).

Il existe encore, sans être imprimés (2), divers documents à ce sujet, savoir : quatre lettres remarquables du clergé et du peuple de Cologne, des évêques suffragants du siége de Cologne, de Willibert et du roi Louis le Germanique, au Pape Adrien, pour demander la confirmation de l'élection de Willibert; — deux autres lettres du roi de Germanie à l'empereur Louis et à l'impératrice Engelberge sur le même sujet; — deux autres lettres du roi et des évêques suffragants au Pape, dans lesquelles ils défendent l'élection de Willibert; — et enfin une lettre curieuse et très-explicite de Gunthar à Adrien, dans laquelle il renonce à toute réhabilitation, recommande instamment Willibert et exprime son étonnement de ce qu'on a hésité à le reconnaître jusqu'alors. — Willibert, d'après ce qu'on peut induire du codicille ajouté au synode de Pavie, dans les manuscrits de Cologne et de Darmstadt que nous avons cités plus haut, paraît avoir été antérieurement le coopérateur de Gunthar. Ce ne fut que Jean VIII qui, après 873, accorda le pallium à Willibert. La bulle existe, non imprimée.

Gunthar mourut le 8 juillet 873. Les Annales de Xanthe disent, à propos de ses dernières années, à l'année 871 : Après l'élection de Willibert, Gunthar reconnut qu'il n'avait plus d'espoir de prendre pied à Cologne; il quitta la ville et n'y revint plus. Errant çà et là, sans résidence certaine, il retourna l'année suivante à Rome, menaça le Pape Adrien, fut de nouveau excommunié par un concile de Rome, et mourut subitement. FLOSS.

(1) Pertz, I, 582, 97; II, 234.

(2) Voir *Additamentum ad Prospectum Supplementi Conc. Germ.*, p. 3.

GURK (ÉVÊCHÉ DE). Les Carinthiens, qui envahirent dans la première moitié du septième siècle la marche des Wendes (*Carantania*, c'est-à-dire la Carinthie, la Carniole et la Styrie), reçurent le Christianisme de l'Église de Salzbourg. Cette Église propagea de même l'Évangile dans la partie de la Pannonie qui s'étend du lac de Neusiedlen au confluent de la Draw et du Danube, après que Pepin, deuxième fils de Charlemagne, eut vaincu les Huns et les Avares dans la haute et la basse Pannonie, en 796, et que Pepin et Charlemagne eurent soumis la partie de la Pannonie que nous avons indiquée à la juridiction pastorale de l'évêque de Salzbourg. Il s'éleva au neuvième siècle, par rapport à la juridiction ecclésiastique de la Carinthie et de la Pannonie, des conflits entre l'archevêque de Salzbourg d'une part, le patriarche d'Aquilée et les évêques de Passau d'autre part. Charlemagne trancha, en 811, la controverse entre Ursus, patriarche d'Aquilée, et l'archevêque de Salzbourg, Arn (1), en ce sens que le cours de la Draw devait marquer les limites des deux diocèses, et que toute la partie de la Carinthie située au nord de ce fleuve devait appartenir à l'Église de Salzbourg. L'empereur Louis décida, en 829, la querelle entre Salzbourg et Passau, en partageant tout le pays au delà du Kahlenberg, et attribuant à l'Église de Passau la partie située au nord et à l'ouest, jusqu'aux fleuves Spiraza et Arrabone; à l'archevêché de Salzbourg la partie située à l'est et au sud. — Les archevêques de Salzbourg eurent soin, dans ces districts attribués à leur Église par les décisions impériales, d'envoyer des chorévêques et des coadjuteurs pour y remplir les fonctions épiscopales et en diriger l'administration. Mais ces évê-

(1) *Voy.* ARN.

Digitized by Google

ques n'étaient pas, à proprement dire, des évêques suffragants, ayant une résidence fixe et une autorité épiscopale ordinaire; ils dépendaient tout à fait des archevêques de Salzbourg, étaient amovibles, *ad nutum amovibiles*, et, sauf leur caractère épiscopal, n'étaient par le fait pas autre chose que des archiprêtres (1).

Mais l'archevêque Adalwin, déjà, n'envoya plus d'évêque, et soumit, en 870, cette contrée à sa juridiction immédiate. Les choses en restèrent là jusqu'à ce que l'archevêque Gebhard introduisit un changement notable. Il résolut d'instituer un évêché dans les contrées les plus éloignées de son diocèse archiépiscopal. Il découvrit préalablement son intention au Pape Alexandre II, qui lui accorda, en 1070, l'autorisation d'ériger un évêché dans la localité qu'il jugerait convenable, ajoutant qu'à l'avenir personne ne pourrait y être évêque que celui que l'archevêque de Salzbourg nommerait et sacrerait. Gebhard choisit pour résidence épiscopale *Gurk*, en Carinthie. Emma, veuve du comte de Friesach, en Carinthie, y avait fondé un couvent de religieuses, sous l'administration de Baudouin, archevêque de Salzbourg, en 1042, et consacré des biens-fonds à l'entretien de vingt ecclésiastiques, qui devaient avoir soin du culte divin pour les religieuses. Les religieuses s'étant relâchées dans l'observation de leur règle et ayant été disloquées au bout d'un certain temps, des ecclésiastiques furent mis à leur place, formèrent une communauté de chanoines réguliers, et les biens des religieuses leur furent assignés. L'archevêque employa une partie de ces biens à l'organisation du nouveau diocèse, qui fut confirmé par l'empereur Henri IV. *Gunther de Krapfeld*, probablement un des chanoines de Gurk qui formaient le chapitre du nouvel évêque, fut le premier évêque de Gurk; il fut approuvé à ce titre en 1072 par l'empereur Henri IV.

La malheureuse époque durant laquelle Gebhard avait vécu ne lui avait pas permis de réaliser complétement la dotation du diocèse et d'en déterminer entièrement les limites; il n'eut que le temps de léguer quelques cures et quelques domaines à l'évêché; ce fut l'archevêque Conrad Ier qui acheva la circonscription et la dotation du nouveau diocèse. La résidence des évêques ne fut pas Gurk même, mais un château de la petite ville de Strassbourg, située à une demi-lieue de Gurk. Dans la suite, des démêlés assez vifs s'élevèrent, par rapport aux élections épiscopales et à l'investiture des droits régaliens, entre les archevêques de Salzbourg et les chanoines et évêques de Gurk, ceux de Gurk prétendant au droit d'élection, voulant être directement investis des droits régaliens par l'empereur et l'empire, et non par l'archevêque de Salzbourg. On peut consulter sur cette controverse, comme en général sur l'origine du diocèse de Gurk, les *Nouvelles de la situation des contrées et de la ville de Juvavia*, par Kleinmayr, Salzbourg, 1794, § 160-162, § 208-216. Matthieu Lang, archevêque de Salzbourg, accorda par rapport à la nomination du diocèse de Gurk, en 1535, l'alternative à la maison d'Autriche, en ce sens que l'Autriche nommerait deux fois de suite et Salzbourg la troisième fois à l'évêché de Gurk, mais que chaque fois le candidat nommé par l'Autriche serait présenté à l'archevêque de Salzbourg, qui donnerait la confirmation, la consécration et l'investiture.

Cf. CHIEM.

SCHRÖDL.

**GUSTAVE-ADOLPHE**, roi de Suède, naquit le 9 décembre 1594. Son père Charles, fils du roi Gustave Wasa, duc

(1) *Voy.* CHORÉVÊQUES.

Digitized by Google

de Sudermanie, avait su acquérir une grande influence sur le gouvernement de son frère Jean III. A la mort de Jean il administra le royaume, et profita de cette position pour rendre la succession au trône à peu près impossible à son neveu Sigismond, élevé dans la foi catholique, en faisant décréter diverses dispositions hostiles au Catholicisme. Sigismond, étant revenu de Pologne en Suède pour prendre possession du trône, fut contraint de faire à son oncle Charles une guerre dont l'issue malheureuse obligea l'héritier légitime à abandonner le pays de ses pères. Charles, étant parvenu à abattre le parti de la noblesse attaché à Sigismond, s'attribua en 1604 le titre de roi. Il mourut sept ans après, le 30 octobre 1611, laissant le royaume à son fils aîné, Gustave-Adolphe, qui eut à défendre ses États contre la Pologne, le Danemark et la Russie.

Charles IX avait donné à son fils, très-heureusement doué de la nature, une excellente éducation. Elle avait été dirigée par Skytte, qui avait exercé une grande influence sur le jeune prince. Cependant celui-ci n'accorda toute sa confiance qu'à un personnage dont les principes étaient contraires à ceux de Skytte: c'était l'habile homme d'État Axel Oxenstiern, avec lequel Gustave sympathisait complétement. Gustave, ayant gagné la noblesse et le clergé par des mesures conciliatrices, reçut l'hommage de tous les états du royaume. La guerre contre le Danemark, qu'il avait héritée de son père, fut continuée par Gustave avec plus de bravoure que de bonheur; aussi ne put-il obtenir que par de grands sacrifices la paix qui fut conclue en janvier 1613. A peine signée, il eut à reprendre la guerre contre la Russie. Après avoir empêché l'élection de son frère Charles-Philippe en qualité de czar des Russes, Gustave-Adolphe descendit lui-même sur le champ de bataille. La guerre contre la Russie lui paraissait d'autant plus nécessaire qu'il reconnaissait clairement l'influence immense que la Russie exercerait sur les affaires de l'Europe, et le danger dont elle menacerait la Suède si elle parvenait à se consolider sur la mer Baltique. Aussi parvint-il à faire admettre, dans la paix qu'il conclut en février 1617, des conditions très-favorables. « Ce n'est pas, dit-il immédiatement après à la diète de Stockholm, en exposant aux états les avantages obtenus, ce n'est pas un des moindres bienfaits de la Providence envers la Suède que d'avoir obtenu que le Russe, avec lequel de tous temps nous avons vécu dans des rapports incertains et menaçants, ait enfin et à jamais renoncé au nid de pirates d'où depuis si longtemps il inquiétait la Suède. La Russie est exclue de la mer Baltique, et j'espère, de par Dieu, qu'il sera difficile désormais au Moscovite de sauter par-dessus ce ruisseau. » Tant qu'il régna il ne perdit pas un instant de vue la Russie, dont ses chargés d'affaires durent constamment lui faire connaître la situation dans le plus petit détail.

Tandis que Gustave-Adolphe acquérait déjà une renommée militaire à l'étranger, au dedans de son royaume il prenait une foule de mesures qui prouvaient combien le bien-être de ses États lui tenait à cœur. Il fonda ou restaura un certain nombre de villes, et donna à certaines localités des droits et des priviléges municipaux. Voulant régulariser et favoriser le commerce, il ne se contenta pas de publier des ordonnances à ce sujet, mais il fit des traités avec les États étrangers. Il releva l'industrie, et surtout celle des mines, si importante pour la Suède, en y attirant des ingénieurs du dehors. Il devint le créateur de la hiérarchie des fonctionnaires de la Suède, restreignit les droits des états, qui mettaient des entraves à l'es-

Digitized by Google

sor de son génie vigoureux et de sa volonté souveraine. En général toutes ses ordonnances administratives avaient pour but de faire de son peuple un instrument docile à ses vues.

Ce ne fut qu'après avoir à certains égards réussi dans ces mesures d'administration intérieure qu'il put essayer de marcher plus hardiment dans la voie belliqueuse où l'entraînait la politique autant que son goût, mais qui ne s'accordait guère avec les vœux de son peuple. Vers la fin de l'automne de 1620 il épousa Marie-Éléonore, fille de l'électeur de Brandebourg, avec lequel il voulait entrer en alliance, pour trouver en lui un appui contre Sigismond, roi de Pologne. Il avait, en 1613, conclu avec ce prince un armistice, auquel avait succédé la guerre en 1617. Les Polonais y avaient remporté quelques avantages; mais, en 1618, à la suite d'une invasion des Tartares, ils avaient consenti à un nouvel armistice qui devait durer jusqu'en 1629. Le terme venu, Gustave-Adolphe proposa des conditions de paix favorables à son cousin, qui, quoique attaqué alors par le sultan Osman II, ne voulut pas accepter la paix offerte. Gustave-Adolphe se mit à la tête d'une armée d'environ seize mille hommes, avec laquelle il débarqua, en juillet 1621, en Livonie, et s'empara rapidement de Dunamunde et de Riga. En 1622 il renouvela ses propositions de paix, qui n'aboutirent qu'à une suspension d'armes prolongée jusqu'en 1625, Sigismond ne voulant absolument pas renoncer à ses prétentions au trône de Suède. On pourrait trouver étrange, d'une part, cet amour de la paix de Gustave-Adolphe, et, d'autre part, cette opiniâtreté belliqueuse de Sigismond, dont la politique n'avait pas la sympathie des Polonais, si on ne savait que dès lors l'Angleterre et la France voulaient se servir du roi de Suède pour le placer à la tête des forces hostiles aux Habsbourg, tandis que d'un autre côté les deux branches de la maison de Habsbourg faisaient tout au monde pour ne pas laisser à l'ambitieux roi de Suède la liberté d'attaquer l'Allemagne, grâce à la sûreté dont jouiraient les frontières sud-est de son royaume. Gustave-Adolphe se vit donc forcé de continuer la guerre lorsque le terme de l'armistice fut arrivé.

Après avoir conquis toute la Livonie et une partie de la Courlande, il résolut de transporter la guerre en Prusse, théâtre autrement important pour la Pologne et pour lui, et d'où il lui serait plus facile d'entrer en communication directe avec l'Allemagne. Pillau, Elbing, Marienbourg, une foule d'autres villes, toute la Prusse, pour ainsi dire, sauf Dantzig, tombèrent en son pouvoir. Pour garantir ses conquêtes il se posa immédiatement en protecteur des protestants, auxquels il restitua une foule d'églises. La guerre continua en 1627 avec avantage pour Gustave-Adolphe, et l'on ne put aboutir à la paix, malgré les négociations entamées, auxquelles une ambassade hollandaise, spécialement envoyée en Prusse, avait pris une part très-active, les états généraux désirant vivement alors se servir de l'épée du roi de Suède pour continuer la guerre contre la maison de Habsbourg. Cependant, cette même année, les plans formés par Gustave sur l'Allemagne se révélèrent davantage. Après avoir envoyé, dans le courant de l'été, le colonel Pierre Banner en Allemagne pour y négocier une alliance entre les princes de la Germanie et le roi de Suède, non-seulement il demanda, en octobre, au roi Christian, de Danemark, de faire cause commune avec lui pour défendre les bords de la Baltique contre l'Autriche, mais il envoya à la fin de l'année des armes et des munitions à la ville de Stralsund menacée par Wal-

Digitized by Google

lenstein. Il crut nécessaire aussi de communiquer ses plans à un comité de la diète formé de ses plus dévoués partisans.

Le comité, comme on devait s'y attendre, se prononça en faveur des projets du roi. Il pensa d'abord à ramasser, à la façon de Wallenstein, une armée en Pologne, qui surabondait en villes ouvertes et en villages, et de tomber avec cette armée sur le flanc de l'empereur. En juin 1628 il fit un traité avec Stralsund, dont tout le profit fut pour lui, comme le démontre clairement l'article déclarant « que Stralsund demeurerait à jamais uni à la couronne de Suède. »

L'année suivante Wallenstein envoya en Prusse, au secours des Polonais, dix mille hommes sous le commandement du feld-maréchal Arnim, qui, de concert avec le général polonais Koninepolski, battit le roi de Suède non loin de Marienbourg; mais Gustave-Adolphe reçut immédiatement après de tels renforts qu'il fut supérieur aux forces polonaises. Ainsi le roi Sigismond, qui voyait la confiance des Polonais s'évanouir de jour en jour, allait être forcé, par les circonstances, à accepter la paix, lorsque apparut à sa cour le négociateur français de Charnacé, envoyé par le cardinal de Richelieu, dont l'intervention, appuyée par l'ambassadeur anglais Thomas Roé, fit conclure, en septembre 1629, à Altmark, un armistice de six années qui imposait de durs sacrifices aux Polonais, tandis qu'il donnait à Gustave-Adolphe le moyen tant désiré de réaliser ses plans en Allemagne. Sans doute, quelques années auparavant, il avait semblé qu'un rapport d'amitié pouvait s'établir entre le roi de Suède et l'empereur. En 1627 Wallenstein et Gustave-Adolphe avaient entamé des pourparlers relatifs à une alliance qui, selon toutes les apparences, avait été proposée par le premier; mais, quoique ces négociations eussent duré quelque temps, elles n'étaient prises au sérieux ni par l'un ni par l'autre des partis. Wallenstein menaçait d'une alliance suédoise le roi de Danemark, auquel il faisait alors la guerre, afin de l'amener à conclure un traité de paix qui le reconnaîtrait duc de Meklenbourg. D'un autre côté l'habile roi de Suède espérait peut-être en finir avec Sigismond, par l'entremise de l'empereur, afin d'être libre alors de manifester ses véritables pensées.

Dès que les négociations avaient été rompues, Gustave-Adolphe avait pris une attitude hostile vis-à-vis de l'empereur. Il s'était trouvé aussi que, tandis qu'on était encore en pourparlers avec le roi de Danemark à Lubeck, Salvius, ambassadeur suédois, avait hautement prétendu, au nom de son maître, et sans y avoir aucun droit, prendre part aux conférences. Il avait été naturellement éconduit. Gustave-Adolphe, sans aucun doute, avait espéré, par la conduite inconvenante de son ministre, exciter quelque violence de la part des Impériaux, et trouver ainsi de nouveaux prétextes à la guerre qu'il déclarait à la maison de Habsbourg. Il était depuis longtemps, il est vrai, décidé à cette guerre; mais les campagnes antérieures avaient coûté à la Suède, pauvre et mal peuplée, tant d'argent et de sang qu'il fallait qu'il se donnât toutes les peines imaginables pour disposer les états du royaume en faveur d'une nouvelle guerre. Oxenstiern, qu'il avait nommé chancelier du royaume dès la fin de 1611, avait répondu négativement lorsque le roi avait demandé son avis. Dans le conseil où la question de la guerre d'Allemagne fut débattue, en octobre 1629, des voix imposantes s'étaient prononcées contre elle; mais l'autorité du roi l'emporta. Skytte ayant remarqué « que

Digitized by Google

le roi espérait en vain l'assistance des princes protestants de l'empire; que, lors même que la Suède remporterait des avantages, ces princes ne s'allieraient pas à elle par crainte de l'empereur, tandis qu'en cas de malheur ils coopéreraient sans aucun doute à sa ruine, » le parti de la guerre répondit (ce qui prouve que dès l'origine cette guerre était considérée comme une guerre de conquête) : « Si nous remportons la victoire sans que les princes de l'empire nous aient aidés, tant mieux pour nous; nous nous partagerons leurs biens comme étant de bonne prise. » La guerre décidée, on voulut gagner l'opinion publique de la Suède en sa faveur. Les membres les plus dévoués du conseil rédigèrent un rapport qui réfutait les objections faites contre la guerre, et cherchait à démontrer la nécessité d'une prochaine explosion, dont on demandait au roi de prendre l'initiative. Gustave-Adolphe pouvait, il est vrai, attendre des secours d'Angleterre, de Hollande et de France. Deux fois le ministre de Charnacé s'était rendu de France à Stockholm pour négocier une alliance contre l'empereur. Toutefois Gustave-Adolphe montra une telle prudence et une telle indépendance qu'il ne voulut pas se sacrifier aux caprices de Richelieu pour quelques tonnes d'or, et que, comme le dit le cardinal lui-même, il se précipita dans la guerre sans être assuré de l'assistance de la France.

Mais, et c'est ce qu'il ne faut pas oublier, il connaissait trop bien l'état des choses pour ne pas être convaincu que la France lui soumettrait bientôt de nouvelles propositions. Abstraction faite des subsides de l'étranger, les ressources de la Suède, épuisée par les campagnes précédentes, n'étaient nullement en rapport avec les forces de l'empereur et du parti catholique en Allemagne. Gustave-Adolphe ne devait pas s'attendre davantage à être secouru par les protestants d'Allemagne, qui tremblaient devant leur puissant empereur et avaient été jusqu'alors accablés par les armées de Tilly et de Wallenstein. L'unique mais le plus puissant secours qu'il pût espérer, devait provenir de la profonde division qui régnait entre la ligue et la maison impériale, division qui empêchait l'accord des forces catholiques et affaiblissait par là même toute espèce de résistance. Partant de ces données, Gustave-Adolphe put se hasarder à la tête d'une armée de quinze mille hommes; il s'embarqua, en mai 1630, pour l'Allemagne, et aborda au milieu de juin dans l'île d'Usedom. Il jugea inutile de faire une déclaration de guerre à l'empereur, considérant l'envoi du corps auxiliaire d'Arnim en Pologne comme un commencement d'hostilités. Cependant on publia alors un manifeste en langue latine et en langue allemande, sous ce titre : « Motifs qui obligent enfin le roi de Suède, Gustave-Adolphe, à descendre avec une armée sur le sol allemand. » On y énumérait une foule d'actes hostiles commis par l'empereur contre Gustave et ses parents, et on ajoutait finalement la déclaration solennelle que Sa Majesté prenait les armes non au détriment de l'empire d'Allemagne, avec lequel elle avait toujours vécu en paix, mais uniquement pour se protéger, elle, les siens et la liberté commune, et pour remettre ses amis et ses voisins dans l'état où ils se trouvaient avant la guerre. Notre récit va montrer jusqu'à quel point cette assurance répondait à la vérité.

Gustave-Adolphe, après avoir conquis les îles du golfe de Poméranie, s'avança vers l'importante forteresse de Stettin. Bogislas, duc de Poméranie, tremblant à la pensée de l'empereur, pria le roi de lui accorder la neutralité; mais Gustave, se proclamant le protecteur des

Digitized by Google

droits et des libertés des princes, le contraignit de conclure une convention d'après laquelle, en cas de décès du duc mourant sans postérité, Gustave conserverait le duché. Après l'occupation de Stettin, le roi conquit Stargard et quelques autres places fortes. Le margrave Chrétien-Guillaume, de Brandebourg, chassé de son évêché de Magdebourg, avait fait prier Gustave-Adolphe, avant son départ de Suède, de le rétablir dans son diocèse, comme le demandaient instamment, disait-il, la ville de Magdebourg et les habitants du diocèse. Quoique Gustave l'eût fait avertir de ne pas se déclarer avant que les Suédois eussent fait des progrès suffisants sur le sol germanique, Chrétien, dès la nouvelle du débarquement de Gustave, s'était rendu secrètement à Magdebourg, s'était fait reconnaître par le magistrat, et avait opéré une alliance entre la ville et les Suédois. Gustave-Adolphe envoya dès lors son maréchal de la cour, Falkenberg, à Magdebourg, pour venir en aide à l'inexpérience de l'administrateur de Brandebourg contre Pappenheim qui s'avançait.

Lui-même se rendit dans le Mecklenbourg, pour être plus près des Magdebourgeois, et parce que les ducs de Mecklenbourg s'étaient jetés dans ses bras. Il demanda aux habitants du duché de rentrer sous l'obéissance de leurs maîtres légitimes, de les soutenir contre les Impériaux, et bientôt après battit, près de Rostock, le duc de Savelli, qui commandait les troupes impériales dans le Mecklenbourg; mais il n'avança pas davantage pour cette fois, à cause des prodigieux efforts que faisaient les Impériaux pour reprendre Stettin. En revanche, sauf Kolberg et Greifswalde, il conquit jusqu'à la fin de 1630 toute la Poméranie, résultat qu'il dut autant à la bravoure de ses troupes qu'à l'incapacité de plusieurs des généraux impériaux qui stationnaient dans cette province et qu'on laissait d'ailleurs sans secours.

Les princes allemands qui s'étaient jusqu'alors prononcés en faveur du roi de Suède, le duc de Poméranie, les ducs de Mecklenbourg, le duc Charles de Saxe-Lauenbourg et l'administrateur de Magdebourg, avaient plus besoin de secours qu'ils ne pouvaient lui en apporter. Il lui importait donc avant tout d'attirer à son parti son beau-frère, l'électeur de Brandebourg, parce que non-seulement il pourrait de son électorat se diriger vers l'Allemagne centrale, mais encore parce que l'exemple de l'électeur serait décisif pour d'autres princes. Mais l'électeur, poussé par son ministre catholique Schwarzenberg, alors encore très-influent, et qui suivait une politique indépendante, demanda à rester neutre. Les comtes d'Oldenbourg et d'Ostfrise exprimèrent le même désir. Gustave accorda leur demande sous des conditions qui en réalité faisaient un refus de sa réponse. En revanche, au mois de novembre 1630, Gustave fut près de conclure une alliance avec Guillaume, landgrave de Hesse-Cassel, qui promit d'amener au roi les États protestants du sud de l'Allemagne. Ils insérèrent dans leur traité, comme puissant moyen d'attirer l'adhésion des princes, un article d'après lequel le roi les maintiendrait dans la possession de toutes les conquêtes qu'ils feraient, avec leurs propres troupes, dans les pays de la ligue. Du reste, Gustave était alors dans la plus cruelle pénurie d'argent. Les sommes que la Suède lui avait votées n'ayant pu lui être envoyées, il fut obligé de tolérer les plus indignes licences de la part de ses soldats, afin de les maintenir en bonne disposition. Il était dans cette triste situation lorsqu'au moment voulu, se trouvant dans un petit endroit nommé Börwald, où il avait établi son quartier général, au

Digitized by Google

commencement de 1631, parut devant lui Charnacé, chargé de reprendre les négociations de l'alliance franco-suédoise. En effet, dès le 23 janvier l'alliance fut conclue. On indiqua comme but de cette alliance, qui devait durer jusqu'au 1er mars 1636, la protection des amis communs, la restauration des droits des États opprimés ou supprimés du saint-empire romain, et le rétablissement des choses dans l'état où elles étaient avant l'explosion de la guerre d'Allemagne. Gustave-Adolphe s'obligeait, pour atteindre ce but, à maintenir en Allemagne une armée de trente-six mille hommes, tandis que la France s'engageait à lui fournir annuellement un million de livres. Le négociateur français avait eu de la peine à faire admettre la disposition en vertu de laquelle on resterait en paix ou en neutralité à l'égard du duc de Bavière et de la ligue catholique, dans le cas où ils l'observeraient eux-mêmes; mais il était facile de prévoir que cette disposition ne serait pas acceptée par l'électeur de Bavière, puisqu'il aurait fallu qu'il renonçât à la possession du titre d'électeur et à celle du haut Palatinat, qu'il avait acquis au prix de tant de sacrifices. M. de Charnacé ne devait pas non plus pouvoir amener Maximilien et la ligue à adopter la neutralité. Tilly ayant demandé une suspension d'armes de quatre mois, Gustave-Adolphe la lui refusa, car il continuait à faire des progrès sur la Baltique, et conquit entre autres places fortes Demmin et Kolberg. Alors Tilly partit de Francfort sur l'Oder et s'avança sur le Mecklenbourg, le duc de Bavière, après de longues hésitations, s'étant enfin décidé à mener plus vigoureusement la guerre contre les Suédois. Mais Tilly fut obligé de se retirer vers Magdebourg, tant par Gustave-Adolphe que par son maréchal Gustave Horn, qui, après avoir amené de Prusse en Poméranie une division de l'armée suédoise, avait été nommé gouverneur de cette province. Au commencement d'avril Francfort sur l'Oder fut pris d'assaut par les Suédois, qui y commirent d'affreux massacres et pillèrent pendant trois jours, avec la permission du roi, cette ville d'ailleurs parfaitement protestante. Gustave-Adolphe avait envoyé quelques négociateurs secrets à la conférence des États protestants, réunis alors à Leipzig, pour former une alliance entre les Suédois et les Catholiques; ces négociateurs devaient travailler les États en particulier pour en entraîner quelques-uns dans la cause des Suédois. En même temps il força l'électeur à lui céder ses principales forteresses, Spandau et Custrin, condition dont il faisait dépendre la levée du siége de Magdebourg, alors en grand danger. Mais, au lieu de venir immédiatement après au secours de cette ville, devant laquelle il aurait pu paraître en quelques jours, il tarda encore, parce qu'il voulait employer le même moyen contre l'électeur de Saxe, qui devait craindre la perte de Magdebourg, si important par sa situation entre le nord et le sud de l'Allemagne; mais l'électeur de Saxe refusa son concours. Magdebourg étant tombé, Gustave-Adolphe crut nécessaire de publier une apologie de sa conduite, dans laquelle il disait, par exemple, qu'il avait été empêché de faire lever le siége de Magdebourg par les hésitations de l'électeur de Brandebourg et les refus de l'électeur de Saxe. Enfin, ayant contraint l'électeur de Brandebourg à s'unir à la Suède, Gustave se rendit en Poméranie pour amener la reddition de la forteresse de Greifswald, qui était toujours opiniâtrément défendue par le valeureux Italien Perusi. Il ne se tournait pas vers le sud, très-probablement parce que de nouvelles négociations avaient été renouées entre la Suède et

Digitized by Google

la Bavière, après la prise de Magdebourg, par l'intervention de la France, négociations durant lesquelles Gustave et Tilly échappèrent l'un à l'autre.

A son retour de la Poméranie, entièrement libérée des Impériaux, le roi de Suède réunit ses forces près d'Altbrandebourg. Il avait en son pouvoir la rive droite de l'Elbe jusqu'à Magdebourg; il franchit alors le fleuve, et conquit une position très-importante près de la petite ville de Werben, qui domine l'Elbe et le Havel. Tilly l'attaqua dans cette position, mais fut repoussé avec perte et obligé de battre en retraite, faute de subsistances. Dès lors la petite armée impériale qui était encore dans le Mecklenbourg vit ses communications avec Tilly complétement coupées. Gustave s'empara rapidement de tout le duché et y rétablit solennellement les anciens ducs. Revenu à Werben, il conclut enfin, au mois d'août, avec le landgrave de Hesse-Cassel, l'alliance qu'il négociait depuis si longtemps. Ayant précisément à cette époque reçu des subsides de la Hollande et de la France, il put recruter des hommes en Hesse, en payant une somme importante au duc, qui, dans sa pauvreté, avait été surtout alléché par l'espoir des gros évêchés catholiques. Le camp des Suédois vit arriver aussi alors Bernard, duc de Weimar, qui plus tard joua un si grand rôle dans cette guerre. Il fut nommé colonel d'un régiment de la garde royale, et obtint de l'argent pour équiper quelques régiments, en même temps que la survivance des évêchés de Wurzbourg et de Bamberg. Le plus grand avantage que Gustave devait tirer de sa forte position près de Werben, c'était sa jonction avec l'électeur de Saxe. Tilly était séparé du bas Weser par Gustave-Adolphe, de l'Allemagne occidentale par le landgrave de Hesse-Cassel et le duc de Weimar, des provinces héréditaires de l'empire par l'électeur de Saxe. Gustave l'avait amené à une situation telle qu'il n'avait pas d'autre ressource que de contraindre l'électeur de Saxe à sortir de la neutralité, afin de continuer, de la Saxe, la guerre dans le nord et le centre de l'Allemagne, ou de se tourner soit vers la Silésie, soit vers la Franconie. Tilly prit le premier parti. Le duc de Bavière lui avait, il est vrai, sérieusement interdit toute agression du côté de la Saxe électorale, agression qui devait nécessairement lui jeter sur les bras tous les États protestants; mais le vieux capitaine préféra cette fois obéir à l'empereur. Celui-ci suivait l'impulsion des amis de Wallenstein, qui se trouvaient à la cour et qui suscitaient des difficultés toujours renaissantes à Tilly et à la ligue, afin d'obliger l'empereur à rappeler le duc de Friedland à la tête de ses armées. On envoya à Tilly une division de l'ancienne armée des Friedlandais, qui s'était battue dans la guerre de Mantoue. Le général Tiefenbach amena de son côté en Saxe des troupes impériales qui avaient occupé jusqu'alors la Silésie, de sorte qu'en peu de temps l'armée de Tilly se composa d'environ soixante mille hommes. Au lieu de suivre le conseil de Pappenheim et de tomber sans retard sur l'armée inexpérimentée des Saxons, forte de dix-huit mille hommes et placée près de Leipzig, Tilly, de peur de rompre entièrement avec Maximilien, et prenant son refuge dans une demi-mesure, entra en pourparlers d'abord avec l'électeur de Saxe et le sollicita de contracter alliance avec l'empereur. L'électeur ayant refusé, Tilly en vint aux mains, conquit Merseburg et Leipzig, et mit la Saxe à feu et à sang, ce qui détermina Jean-George à appeler les Suédois à son secours. Gustave-Adolphe reçut rudement l'envoyé de l'électeur, et ne consentit à traiter avec lui qu'après lui avoir exprimé tout son mécontentement de sa conduite anté-

Digitized by Google

rieure. L'alliance contractée, les deux armées firent leur jonction. Conformément au désir de l'électeur, l'armée suédo-saxonne s'avança en ordre de bataille dans la plaine de Leipzig. Gustave-Adolphe excita le courage de ses soldats en leur montrant le précieux butin qui les attendait dans les riches provinces ecclésiastiques du Rhin. Tilly ne voulait pas hasarder de bataille et prétendait rester derrière son inattaquable position près de Leipzig. Ses généraux, mécontents de sa retraite peu honorable, étaient d'un avis contraire. Ils eurent la majorité dans un conseil de guerre tenu à ce sujet, et, malgré leur avis, Tilly cherchait encore, le 17 septembre, à éviter la bataille, quand elle fut engagée, sans ses ordres, par Pappenheim, près de Breitenfeld. L'armée saxonne fut d'abord complétement battue, mais les Suédois demeurèrent finalement vainqueurs. La moitié de l'armée de Tilly fut anéantie. La défaite morale fut plus grande encore que la perte matérielle. C'était la première fois que le septuagénaire Tilly était vaincu. Il s'agit alors pour Gustave-Adolphe de poursuivre sa victoire, en portant ses forces principales soit vers les provinces héréditaires de l'Autriche, soit en Westphalie, soit le long du Rhin. L'électeur de Saxe inclinait pour la première direction; Gustave-Adolphe se décida pour la dernière. Après avoir envoyé des négociateurs aux États du sud de l'Allemagne pour les gagner à sa cause, il se rendit à Erfurt, que venait de prendre Guillaume de Weimar, et que celui-ci destinait à servir de résidence à sa femme. Puis Gustave se dirigea vers Wurzbourg, qui fut obligé de se rendre et de lui prêter serment, ainsi que tout le diocèse. Tilly, après la bataille de Breitenfeld, dans laquelle il avait été grièvement blessé, s'était retiré par Halberstadt dans le diocèse de Hildesheim, et de là en Hesse. Il y avait attiré des renforts autour de lui, et avait reformé une armée de cinquante mille hommes, à la tête de laquelle il voulut relever l'honneur de ses armes. Il reçut toutefois de Munich l'ordre de ne plus hasarder de bataille, de sorte que Gustave-Adolphe put sans obstacle continuer ses conquêtes dans l'Allemagne occidentale. Tilly traversa donc Ansbach, marcha sur Gunzenhausen, où l'ancienne jalousie qui régnait entre Pappenheim et lui éclata dans toute sa force, de telle sorte que Pappenheim se sépara complétement de son généralissime pour continuer de son chef la guerre en Westphalie. Gustave-Adolphe, recevant avis que Tilly menaçait Nurenberg, se dirigea rapidement vers la Franconie orientale, de peur que la plus belle des villes libres allemandes n'éprouvât le sort de Magdebourg. Mais il revint sur ses pas en apprenant que Tilly avait fait sauter sa provision de poudre et levé le siége de Nurenberg, et s'empara de Mayence. Il soumit également Spire, Worms, Mannheim. Pendant que Gustave faisait ces progrès, le feld-maréchal Gustave Horn, qu'il avait nommé son lieutenant en Franconie et qui était le plus capable de ses élèves, avait continué ses conquêtes au sud jusqu'à Heilbronn, avait fait tomber au nord les forteresses de Wismar et de Rostock, encore occupées par les Impériaux, et avait vu évacuer par ceux-ci Magdebourg, dont ils avaient relevé les fortifications, tandis que l'électeur de Saxe, qui avait pénétré en Bohême après la bataille de Breitenfeld, s'était emparé de Prague.

Les progrès si rapides et si inattendus du roi de Suède en Allemagne firent une grande impression à la cour de France. Richelieu, qu'on accusait d'avoir trahi la cause catholique, répondit à l'évêque de Wurzbourg, réfugié à la cour de Metz et y ayant étourdi de ses plaintes Louis XIII, qui

Digitized by Google

n'était pas indifférent à la cause de l'Église, Richelieu, disons-nous, lui répondit que la ligue aurait dû garder la neutralité vis-à-vis des Suédois. Maximilien de Bavière avait, dès l'été de 1631, conclu avec la France une alliance qu'on était convenu de cacher à la Suède et à l'Autriche. En vertu de ce traité la France s'obligeait à envoyer une armée à la défense de l'électeur de Bavière et des conquêtes faites par lui, dans le cas où on l'attaquerait ; mais il fut déçu dans son espoir lorsque, après la bataille de Breitenfeld, craignant de voir ses états envahis, il en appela à l'alliance contractée ; Richelieu lui objecta que le traité ne s'appliquait pas aux circonstances présentes, puisque Tilly avait provoqué les armes suédoises en attaquant Gustave-Adolphe, qui était également un allié de la France, que la neutralité était toujours au pouvoir de l'électeur, qu'il n'avait qu'à y recourir. La ligue ayant été dispersée par les armes victorieuses de Gustave, Maximilien, dans sa détresse, voulut entrer en négociation avec les Suédois. L'ambassadeur de France, M. de Brézé, beau-frère de Richelieu, qui devait négocier la neutralité, était chargé en outre de détourner Gustave-Adolphe de toute conquête en Alsace, la France ayant le dessein d'occuper cette province qui, dès le temps du roi Dagobert, avait appartenu à cette puissance. Le roi de Suède, dont les plans ne s'accommodaient pas du morcellement de l'Allemagne, répondit, dit-on, qu'il n'était pas venu pour trahir, mais pour défendre l'empire, qu'ainsi il ne pouvait admettre qu'on en arrachât la moindre province, la moindre ville. Il refusa également de joindre son armée à celle de France, qui gardait les frontières de la Lorraine, en ajoutant qu'il doutait fort que deux armées si différentes pussent se supporter mutuellement en Allemagne. Quant à la question de neutralité, s'appuyant sur la puissante position qu'il venait de prendre en Allemagne, il rejeta les propositions que lui faisait Maximilien, et lui opposa des conditions telles que ce dernier ne pouvait les admettre sans s'annuler. Les négociations, qui traînèrent encore quelque temps à ce sujet, finirent par se rompre. En revanche, l'électeur de Trèves, qui s'était jeté dans les bras de la France, adopta la neutralité suédoise ; il allait livrer les forteresses de son pays aux Français, lorsque les chapitres de Trèves et de Coblence, autrement disposés que l'électeur, les ouvrirent aux Espagnols, qui toutefois en furent repoussés par les armes réunies des Français et des Suédois. Le comte palatin de Neubourg et la ville de Cologne avaient désiré aussi garder la neutralité; mais elles avaient trouvé insupportables les conditions posées par Gustave-Adolphe, dont, en général, les projets commençaient à devenir de plus en plus évidents. L'électeur de Mayence lui ayant fait, avec la permission de l'empereur, des propositions de paix, Gustave demanda non-seulement le retrait de l'édit de restitution, le rétablissement de l'ancien état de choses en Bohème, en Moravie et en Silésie, la restauration du Palatin dans ses anciennes possessions, mais encore à être élu roi des Romains pour prix du salut qu'il avait apporté à l'empire d'Allemagne. Aussi Gustave-Adolphe, malgré les prières de Frédéric V, qui l'accompagnait dans son expédition triomphale, n'avait pas rendu le palatinat du Rhin, qu'il avait conquis, par cela qu'il avait en vue de le conserver, à côté des principautés ecclésiastiques du Rhin et du Mein, comme bien domanial de l'empire. Ses plans se révélèrent mieux encore dans ses négociations avec la maison Ernestine, avec celles de Hesse-Cassel et des Guelfes. En octobre 1631 il conclut une alliance avec George, duc de Lunebourg, auquel,

Digitized by Google

dans un article secret, il promit l'évêché de Minden et le pays d'Eichsfeld. George ayant voulu, en vertu des pleins pouvoirs que lui avait donnés Gustave-Adolphe, conclure un traité entre son frère, le duc de Celle et la couronne de Suède, la ratification de ce traité fut refusée, parce que le duc de Celle hésitait à reconnaître Gustave-Adolphe comme son seigneur suzerain. Le duc de Lunebourg put s'étonner aussi lorsqu'il apprit que le pays d'Eichsfeld avait été antérieurement concédé à Guillaume, duc de Weimar, et l'évêché de Minden au landgrave de Hesse-Cassel. Gustave-Adolphe allécha de même par de brillantes promesses les princes protestants, grands et petits, les officiers et les fonctionnaires civils, qui tous, sans exception, aspiraient à une part *quelconque* du butin; en même temps Gustave avait soin de faire espérer le même évêché à plusieurs princes à la fois, afin d'entretenir parmi eux l'émulation dont il avait besoin. Ainsi il promit la Franconie aux deux ducs de Weimar, Guillaume et Bernard, et en outre à l'électeur de Brandebourg. Naturellement ces promesses fallacieuses excitèrent des mécontentements qui tôt ou tard devaient éclater.

L'année suivante la guerre fut transportée de Franconie en Bavière. Au commencement d'avril Donawerth, première clef de la Bavière, fut conquis; la seconde clef, c'est-à-dire le passage de la Lech, fut disputée par Tilly, qui avait pris une forte position près de la petite ville de Rain; mais, après un combat terrible, dans lequel Tilly fut mortellement blessé, et qui fut livré le 15 avril, la position fut emportée. Le 24 avril Gustave-Adolphe entra solennellement à Augsbourg. La population, qui était en majeure partie protestante, reçut avec enthousiasme le vainqueur suédois et lui prêta serment de fidélité.

L'électeur de Bavière, après avoir muni Ingolstadt, la principale ville forte du pays, d'une garnison suffisante, suivit le conseil de Tilly mourant, et, pour opposer une résistance durable aux Suédois, se retira vers Ratisbonne. Gustave-Adolphe rejeta de nouveau la tentative faite par le ministre de France à la cour de Munich, Saint-Étienne, qui s'était rendu au camp suédois devant Ingolstadt pour obtenir la neutralité en faveur de l'électeur de Bavière. La jalousie que la cour de France avait conçue contre le roi de Suède victorieux grandissait de jour en jour, et Louis XIII, en apprenant la défaite de Tilly sur la Lech, s'était écrié: « Il est temps d'arrêter les progrès de ce Goth! » Richelieu ayant fait demander à Gustave où il pensait borner ses conquêtes : « Où l'exigeront mes intérêts, » répondit le roi de Suède; et le cardinal ayant menacé de l'attaquer avec une armée de cent mille hommes, Gustave-Adolphe reprit « qu'il viendrait lui-même à la tête de cent mille hommes régler leur différend à Paris. »

Sauf Ingolstadt, toute la Bavière tomba entre les mains du vainqueur; Landshut, Freysing, Munich et les autres villes de l'électorat furent promptement conquises. Quelque bienveillant que Gustave-Adolphe se montrât d'ailleurs, par politique, envers la population bavaroise, il ne put calmer la vieille haine de ce peuple éminemment catholique. Les paysans formaient des bandes qui se battaient vaillamment pour défendre leur religion et leur souverain; elles tombaient sur les Suédois isolés, et une guerre d'homme à homme, cruelle et acharnée, éclata de tous côtés. Maximilien de Bavière, dans cette détresse extrême, s'adressa à l'empereur, auquel il avait aussi jadis, sous de dures conditions, il est vrai, prêté main-forte; mais l'empereur, dont les ressources étaient réduites à un corps de cent mille



Digitized by Google

hommes, avait d'abord à mettre en état une armée nouvelle. Le temps était venu où, bon gré mal gré, il fallait de nouveau recourir à un homme tel que Wallenstein. Immédiatement après la bataille de Breitenfeld, Ferdinand avait voulu rappeler cet invincible capitaine, avec lequel il était toujours resté en bons termes, même après la disgrâce dont le duc avait été frappé. Malgré les vives objections de l'électeur de Bavière, des négociations furent engagées avec Wallenstein; elles aboutirent, en janvier 1632, au traité de Znaïm, en vertu duquel Wallenstein s'engageait à mettre, dans l'espace de trois mois, une armée de quarante à cinquante mille hommes sur pied. Le malheur avait tellement humilié l'électeur de Bavière qu'il accablait de demandes de secours son ennemi mortel le Friedlandais; mais Wallenstein ne se pressait pas; il se réjouissait de voir les provinces bavaroises dévastées par les Suédois, et Maximilien, craignant à chaque instant d'être accablé par Gustave-Adolphe, évacua Ratisbonne et gagna, avec ses troupes, les frontières de Bohême. Il rencontra à Éger Wallenstein, qui, dans l'intervalle, avait débarrassé la Bohême de tous les Saxons qui l'occupaient; les deux armées ayant fait leur jonction marchèrent, au nombre de soixante mille hommes, sur Nurenberg. A cette nouvelle, Gustave-Adolphe abandonna son camp de Memmingen, et se hâta, à la tête de vingt mille hommes, de regagner Nurenberg, qu'il fit fortifier. Là Gustave, dans une conférence qu'il eut avec quelques patriciens, fit connaître plus clairement que jamais le projet qu'il brûlait depuis longtemps de réaliser; il leur exposa le plan d'un nouvel empire d'Allemagne, dont la base devait être formée par les principautés ecclésiastiques et les villes libres. Il pensait s'appuyer sur ces villes puissantes par leurs richesses, pour combattre la haute aristocratie allemande, contre laquelle il ne pouvait manquer de se heurter bientôt. En effet le mécontentement des princes allemands qui se trouvaient sous les drapeaux de Gustave était bien près d'éclater.

Wallenstein prit une forte position près de Nurenberg, dans la pensée de réduire par la famine les Suédois enfermés dans la ville. Gustave-Adolphe, n'osant hasarder une bataille avec des forces relativement minimes, et ne pouvant quitter sa position sans secours du dehors, envoya à toutes les divisions de l'armée suédoise, qui était dispersée en Allemagne, l'ordre de se réunir immédiatement sous la main d'Oxenstiern et de se diriger sur Nurenberg. Oxenstiern et son gendre, Gustave Horn, avaient, dans l'intervalle, heureusement combattu tout le long du bas Rhin les Espagnols qu'on avait tirés des Pays-Bas et envoyés contre eux.

Le chancelier suédois était au moment de faire évacuer complétement le palatinat du Rhin par les garnisons espagnoles lorsqu'il reçut l'ordre du roi. Il se mit immédiatement en marche sur la Franconie. La Silésie avait été également conquise presque tout entière par le colonel suédois Duval et le feldmaréchal saxon Arnim. Wallenstein, averti de ces désastres, envoya de son camp le feldmaréchal danois Holk, avec une division de l'armée soutenue par Gallas, dans la Saxe, qui fut si horriblement ravagée que l'électeur Jean-George fut obligé, comme Wallenstein l'avait prévu, de rappeler de Silésie son général, pour défendre ses États. Quant à Bernard de Weimar il avait eu longuement à faire avec des soulèvements de paysans dans la haute Souabe, au lac de Constance et le long de la Lech. Il allait envahir le Tyrol, après avoir pris d'assaut Fussens, lorsqu'il fut, de son côté, arrêté dans sa marche victorieuse par l'appel de Gustave.

Digitized by Google

Après avoir fait sa jonction avec Bernard, ainsi que le général Banner, qui avait été en Bavière, le chancelier de Suède put amener à son maître une armée de trente-six à quarante mille hommes. Wallenstein n'ayant pas songé à empêcher la jonction de cette armée avec celle de Gustave-Adolphe, elles se réunirent en effet, le 24 août, dans le voisinage de Nurenberg. Le roi de Suède put alors reprendre l'offensive. Il offrit la bataille à son adversaire le 31 août; mais Wallenstein ne l'accepta pas. Gustave, voulant le forcer dans sa position et l'en expulser, l'attaqua avec fureur et fut repoussé avec une effroyable perte. Gustave, se sentant privé de subsistances, et voyant l'intensité de l'épidémie qui ravageait Nurenberg, où affluait une foule de paysans des environs, crut prudent de décamper. Quelques jours plus tard, Wallenstein, de son côté, abandonna son poste et se retira vers Forchheim avec son armée, également décimée par la faim et la maladie.

Gustave-Adolphe laissa alors Bernard de Weimar, avec une partie de son armée, pour protéger la Franconie, et, en cas de besoin, la Saxe, et se dirigea avec ses principales forces vers Donawerth, pour prendre Ingolstadt, et de là reconquérir toute la Bavière et envahir la haute Autriche. Cependant il fut obligé d'abandonner ce plan, par suite du secours que réclama l'électeur de Saxe. En effet, Wallenstein, traversant le haut Palatinat, qui avait été horriblement traité par l'armée impériale bavaroise, avait atteint Cobourg, où Maximilien, à la nouvelle du projet qu'avait Gustave d'attaquer Ingolstadt, s'était séparé de lui, en emmenant ses troupes, d'ailleurs assez insignifiantes, pour se rendre à Ratisbonne. En marchant sur Leipzig Wallenstein s'unit à Altenbourg avec les troupes de Holk et de Gallas. A la fin d'octobre Pappenheim vint les rejoindre, après avoir seul défendu d'une manière brillante l'honneur des armées impériales dans la basse Saxe. Le projet du duc de Friedland était d'attirer à lui, pendant l'hiver, l'électeur de Saxe, de conquérir au printemps le nord de l'Allemagne, et de couper ainsi la retraite à Gustave-Adolphe. Celui-ci quitta alors le Danube et marcha vers la Thuringe. Il s'arrêta quelques jours à Arnstadt pour s'occuper d'affaires politiques. Il avait l'intention, en face des électeurs de l'Allemagne du Nord, toujours indécis, d'unir plus intimement à la Suède les quatre cercles de la haute Allemagne, pour avoir un solide point d'appui en eux, et, à cette fin, il envoya son chancelier à Ulm, où il devait diriger un congrès formé par ces quatre cercles. Après avoir passé en revue son armée à Erfurth, Gustave partit pour Naumbourg, dont la population lui rendit des honneurs presque idolâtriques. Il y eut aussi l'occasion d'apprendre à mieux connaître le degré de fidélité de quelques-uns de ses alliés. Il fit fortifier son camp près de Naumbourg, afin de s'unir à George de Lunebourg et à l'électeur de Saxe; mais George n'obéit pas à l'ordre qu'il avait reçu de lui amener son monde, étant en pourparlers avec l'électeur de Saxe pour former un tiers-parti. Le même motif détermina l'électeur de Saxe, quoiqu'il eût instamment prié Gustave de venir à son secours, à retenir son armée en Silésie. Il donna, il est vrai, à Arnim l'ordre formel de se rendre en Saxe; mais Arnim se garda bien d'obéir, et son refus ne lui attira aucun châtiment de la part de son souverain.

Gustave-Adolphe, ayant appris que Wallenstein avait marché sur Lutzen et avait abandonné Pappenheim avec une partie de son armée pour secourir Cologne menacé, quitta le 15 novembre Naumbourg, résolu de livrer bataille à l'ennemi. La journée du lendemain devait décider du sort de l'Allemagne.



Digitized by Google

Des deux côtés on combattit avec une égale valeur. Cependant les Suédois commençaient à fléchir lorsque Gustave-Adolphe fut tué d'un coup de pistolet. La nouvelle de ce malheur ralluma l'ardeur des Suédois, dont Bernard de Weimar avait pris le commandement. Le combat recommença des deux côtés avec un acharnement sans égal, surtout lorsque Pappenheim, qui la veille avait reçu un message qui le rappelait en toute hâte, parut tout à coup avec sa cavalerie au fort de la mêlée. L'issue fut tellement indécise que l'infanterie de Pappenheim, arrivée à dix heures du soir seulement sur le champ de bataille, put y demeurer sans être attaquée.

Bientôt après la mort de Gustave-Adolphe, le bruit se répandit, et fut répété depuis lors pendant deux cents ans par la plupart des historiens, que le roi de Suède avait été traîtreusement assassiné par son allié François-Charles, duc de Saxe-Lauenbourg. Il est vrai que ce dernier, voyant le roi tombé entre les mains de l'ennemi, s'enfuit du champ de bataille, vers Weissenfels, derrière les lignes suédoises, qu'il entra peu de temps après au service de la Saxe électorale, plus tard au service de l'empereur, et qu'il finit par embrasser le Catholicisme; mais tout cela ne prouve pas qu'il se fût rendu coupable d'un crime aussi odieux. Du reste, depuis que Murr a publié, dans ses Documents sur l'histoire de la guerre de Trente-Ans, la lettre de Leibelfing, on ne peut plus avoir le moindre doute sur l'innocence du duc de Lauenbourg. Ce Leibelfing, fils d'un patricien de Nurenberg, avait dix-huit ans et se trouvait, durant le combat, en qualité de page, avec sept autres personnes, dans la suite immédiate du roi, qui commandait le centre de l'armée et marchait avec son cortége en avant d'un régiment; ce régiment étant encore à une certaine distance, Gustave-Adolphe avait été enveloppé par l'ennemi, était tombé à terre, percé de plusieurs coups, et n'avait pu, malgré tous les efforts de ses gens, être remis à cheval. A ce moment des cuirassiers ennemis étaient accourus, et l'un d'eux avait brisé la tête du roi d'un coup de pistolet. Tel était le récit du jeune Leibelfing, qui, lui-même mortellement blessé, avait été porté à Naumbourg et y avait raconté l'événement peu d'instants avant d'expirer.

Le corps du roi fut trouvé, après la bataille, nu, meurtri, couvert de neuf blessures. On le porta d'abord à Wittenberg et à Wolgast; l'année suivante on le transféra en Suède. A la place où il était tombé, ou du moins dans les environs, on roula une énorme pierre qui se nomme encore de nos jours la *pierre de Suède*.

Gustave-Adolphe avait la taille et l'aspect d'un héros. La bravoure du soldat égalait en lui le génie du capitaine. Il surpassait tous ses contemporains dans la tactique militaire. Napoléon le plaçait parmi les huit capitaines de l'histoire. Il n'était pas étranger à l'art diplomatique; il entretenait partout des agents et des espions, qui l'initiaient aux plus secrètes affaires des princes. Il introduisit dans son armée la discipline la plus sévère; à sa mort, elle s'évanouit avec la main qui l'avait imposée et savait la maintenir. Quant aux sentiments religieux dont il aimait à faire parade, sans l'accuser d'hypocrisie, on peut dire qu'ils servirent de manteau à ses plans ambitieux.

On sait que, jusque dans les temps les plus récents, les protestants ont prôné Gustave-Adolphe comme le sauveur de la liberté de l'Allemagne et du protestantisme, et n'ont voulu voir en lui qu'un héros désintéressé. La fausseté de cette opinion ressort de l'histoire, telle que la font connaître les plus récentes investigations des auteurs protestants eux-mêmes.

Digitized by Google

On ne peut guère espérer que ces résultats d'une recherche impartiale soient de longtemps admis par les Allemands, prévenus en faveur de leur héros de prédilection. Il est intéressant, en attendant que la vérité soit reconnue par tous, de constater le jugement de quelques-uns des historiens protestants les plus éminents sur les plans et les vues de cet illustre capitaine. « N'oublions pas, nous autres Allemands, dit Léo (1), que nous n'aurions pas eu le moins du monde besoin de l'intervention des Suédois, qu'on prétend avoir été entreprise dans l'intérêt de notre patrie; que, quelque digne qu'ait été et d'amour et d'admiration, sous bien des rapports, le grand Gustave-Adolphe, il n'en a pas moins été singulièrement fier et despote envers nos princes, même envers ceux qui se sont longtemps donnés tout entiers à lui, comme Bernard de Weimar; que Gustave-Adolphe mettait l'intérêt de la Suède au-dessus de tout, et que les plans qu'il voulait réaliser, les usurpations qu'il prétendait exercer en Allemagne étaient plus funestes à l'empire que ceux du Danemark; qu'enfin, quelles qu'aient été les circonstances, ce fut un indicible malheur que d'avoir attiré un peuple étranger dans notre pays, et que rien n'égale cette calamité que la singulière bonhomie de ceux qui s'en félicitent, et qui en vantent l'auteur comme un héros incomparable. »

« Gustave-Adolphe, dit Gfrörer (2), aspirait à la couronne impériale : cela est clair comme le soleil; je trouve ridicule la prudence de ceux qui voudraient, pour la gloire du roi de Suède, laisser ignorer le mystère de cette incontestable ambition. Personne n'avait appelé Gustave en Allemagne; il l'avait envahie de son chef et comme un voleur. » Barthold (1), en parlant de Gustave-Adolphe, se moque « des protestants superficiels et égarés, qui, se dépouillant de tout sentiment de nationalité, et marchant sur les traces de leurs maîtres d'école et de leurs prédicateurs, élèvent des monuments à la gloire de l'héroïque défenseur de leur Église, du sauveur de la liberté germanique, quand cette liberté ne profita qu'aux princes et dépouilla, à la grande joie de tous ses voisins jaloux, le chef de l'empire germanique de la puissance nécessaire au salut de tous. »

Cf. les articles : GUERRE DE TRENTE-ANS, FERDINAND I et II. Outre Gfrörer, Léo et Barthold, on peut consulter encore : Rango, *Gustave-Adolphe le Grand*, Leipzig, 1824; Mébold, *la Guerre de Trente-Ans et ses héros, Gustave-Adolphe et Wallenstein*, t. II, Stuttgart, 1838-40.

BRISCHAR.

**GUTTENBERG.** *Voy.* TYPOGRAPHIE.

**GUYON** (JEANNE BOUVIER DE LA MOTTE) naquit, le 13 avril 1648, à Montargis, de parents nobles et pieux (2). L'éducation qu'elle reçut dans un couvent, l'exemple de ses parents, le danger qu'elle courut par suite de la petite vérole, qui la laissa dans un isolement presque com-

(1) *Manuel de l'Histoire universelle*, t. III, p. 384.

(2) *Gustave-Adolphe de Suède et son temps*, Stuttgart, 1845, p. 1016.

(1) *Hist. de la grande Guerre d'Allemagne*, Stuttgart, 1842, t. I, p. 31.

(2) *La Vie de madame J.-M. B. de La M.-G., écrite par elle-même*, Cologne, 1720, 3 vol. in-12, t. I, p. 9. Il n'est pas démontré que cette *Vie*, imprimée après sa mort, soit entièrement son ouvrage. Ce sont probablement des matériaux fournis par elle et mis en ordre par Poiret (qui a donné plusieurs éditions des ouvrages de madame Guyon). Si cette biographie était d'elle, aurait-elle manqué d'écrire ses noms tels qu'ils sont? Elle se serait désignée comme *Jeanne Bouvier de La Motte*, et non pas *Jeanne-Marie Bouvière de La Motte*, ainsi qu'on le lit dans le livre en question et que l'a répété l'auteur de l'article de notre *Dictionnaire* dans l'original allemand. *Voir* Michaud, t. XIX, p. 254 sq.

Digitized by Google

plet, et lui fit lire pour la première fois, à l'âge de neuf ans, la sainte Écriture, tout la disposa de bonne heure à s'adonner à un spiritualisme exalté, auquel la portait la vivacité même de sa nature. Après avoir échappé aux maladies et à la faiblesse de sa première enfance, la jeune fille grandit, embellit, et fut menée par sa mère dans le monde. Mais les tendres émotions de sa pieuse enfance se conservèrent fraîches et vivantes dans son âme. La jeune et belle Chrétienne n'était occupée que de lectures de piété, de l'instruction des pauvres, de la pratique des œuvres de charité. Cette vie saintement remplie l'initia aux mystères de la prière intérieure et lui fit prendre la résolution d'entrer dans un couvent. Ses parents s'opposèrent à ce projet. Cependant le goût du monde se réveilla de son côté dans le cœur de la jeune fille; la lutte entre l'esprit et la chair la jeta dans un grand trouble, et bientôt elle ne sut plus où chercher conseil ni refuge. Telle était sa situation morale lorsque, contre son gré et pour ainsi dire à son insu, elle fut mariée à un riche gentilhomme (janvier 1664). Ce mariage fut fort triste pour la jeune femme, mais il contribua à la ramener vers les anciennes habitudes de son esprit et les penchants innés de son âme tendre et recueillie. Ainsi s'étaient passées les deux premières années de son mariage, lorsqu'elle fit la connaissance de plusieurs personnes qui la fortifièrent dans la voie spirituelle où elle était entrée. Un neveu de son père, missionnaire revenu de Cochinchine, l'encouragea, par son exemple et ses paroles, dans la pratique de la prière intérieure. Plus tard elle fit la connaissance d'un Franciscain qui répondait à toutes les difficultés qu'elle lui proposait au sujet de la prière : « Vous allez quérir au dehors ce que vous possédez au dedans de vous : habituez-vous à chercher Dieu dans votre cœur et vous l'y trouverez. » Ces paroles produisirent un effet magique sur madame Guyon; elle se sentit subitement changée; rien ne lui devint plus facile que l'oraison mentale, et l'amour de Dieu ne lui laissa plus un instant de repos (1). Cet état de douceur et de consolation se changea, par la suite, en un état de complet délaissement, de faiblesse et de langueur intérieure, qui dura pendant près de sept ans. Les souffrances du dehors marchaient de pair avec celles du dedans. Enfin la mort de son mari mit un terme à une épreuve qui l'avait rendue extrêmement malheureuse (21 juillet 1676). Elle éprouva aussi quelque soulagement intérieur à la suite de sa correspondance avec le P. Lacombe, dont elle avait fait antérieurement la connaissance. Le P. Lacombe, moine barnabite, né en Savoie, était peu propre à diriger la conscience de madame Guyon; car, tandis qu'elle aurait eu besoin d'un directeur froid et raisonnable, qui pût la maintenir et la calmer, le P. Lacombe était un homme d'imagination, qui s'abandonnait volontiers aux rêves de son esprit enthousiaste.

Madame Guyon, attirée vers le P. Lacombe par une sympathie irrésistible, résolut de l'aller rejoindre à Genève, et elle fut fortifiée dans cette détermination par des songes et par une lettre dans laquelle le P. Lacombe lui mandait qu'il avait entendu trois fois une voix d'en haut lui dire, le jour de la Sainte-Madelaine 1680 : « Vous demeurerez en un même lieu (2)! » Ce jour-là même, et avant d'avoir reçu cette communication, madame Guyon avait senti, dit-elle, s'évanouir toutes ses peines intérieures. Bientôt après elle reçut une nouvelle lettre de son directeur, qui lui mandait que Dieu lui avait révélé

(1) *Vie*, etc., p. 85-89.
(2) L. c., p. 279, 280.

Digitized by Google

qu'il avait de grands desseins sur elle!

Cette pensée exalta l'âme de madame Guyon. Elle crut devoir se donner d'autant plus absolument à Dieu que, vers cette époque, elle reçut, dit-elle, le don du discernement des esprits (1). Elle quitta donc Paris en 1681, et se rendit à Gex, dans l'établissement des nouvelles converties dont le P. Lacombe avait été nommé supérieur par l'évêque de Genève. Là, dit-elle, la grâce lui révéla qu'elle serait la pierre sur laquelle Dieu voulait bâtir son Église; là elle sentit son âme marquée d'une mission semblable à celle des Apôtres lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit (2).

Cependant l'évêque de Genève, mécontent des rapports qui existaient entre le P. Lacombe et madame Guyon, qu'on lui dépeignait comme les apôtres d'un faux spiritualisme, les renvoya tous deux de son diocèse. Madame Guyon se retira à Thonon, où elle conçut le vif désir d'écrire; elle en parla au P. Lacombe, qui lui répondit qu'il s'était senti pressé de son côté de lui en donner l'ordre. Elle prit donc la plume, et ainsi naquit son premier ouvrage, intitulé *les Torrents*. Cependant ses ennemis, toujours acharnés, la poursuivirent successivement à Thonon, à Turin, à Grenoble, où elle s'arrêta quelque temps, et où elle écrivit ses *Explications de l'Ancien et du Nouveau Testament*. En 1687 elle revint à Paris, accompagnée par le P. Lacombe. Alors éclata contre elle un véritable orage, et de toutes les provinces qu'elle avait parcourues arrivèrent des plaintes contre elle, contre le P. Lacombe, contre leurs doctrines et leurs mœurs. Abstraction faite de ce qu'on pouvait plus ou moins lui reprocher dans son prétendu apostolat, ses amis lui rendirent le mauvais service de faire imprimer deux de ses manuscrits intitulés : *Moyen court de faire oraison ; Explication du Cantique des cantiques*. Cette publication et la sentence rendue à cette époque par la cour de Rome contre Molinos éveillèrent l'attention de l'archevêque de Paris, qui, en octobre 1687, décréta l'arrestation du P. Lacombe. Le moine enthousiaste et opiniâtre, persévérant dans la doctrine qu'il avait exposée dans son livre *sur la Prière contemplative*, fut exilé dans l'île d'Oleron, et de là transféré au château de Lourdes, dans les Pyrénées. Plus tard il fut, durant le procès de madame Guyon, amené à Vincennes; il perdit la tête et mourut en 1699 à Charenton.

En 1688 madame Guyon elle-même avait été arrêtée. On ne pouvait élever l'ombre d'un soupçon contre la pureté de ses mœurs. Il n'en était pas de même de la doctrine des deux écrits que nous avons cités plus haut. Le *Moyen court...* (1) se résumait ainsi :

« L'oraison est la clef de la perfection et de la béatitude. Deux voies y mènent : la méditation et la lecture d'une part; d'autre part, la contemplation ou la prière de l'âme, la prière passive, la simple oraison. La méditation est une voie préparatoire, imparfaite; l'oraison passive est la voie parfaite et véritable. Il faut, pour prier, un amour pur et désintéressé, qui ne demande rien à Dieu, mais qui prétend uniquement lui plaire et accomplir sa volonté. Si l'on objecte que, de cette manière, l'âme ne s'élève pas à la connaissance des mystères, on peut répondre que c'est le contraire qui a lieu; car le Christ lui-même s'imprime alors dans l'âme et lui donne l'expérience de tous ses états. C'est sans motif qu'on s'inquiète de ne plus pouvoir dans ce cas penser à aucun mystère en particulier. Personne ne pratique plus la vertu que

(1) L. c., p. 306.
(2) L. c., t. II, p. 16, 25.

(1) Cologne, 1699.

Digitized by Google

celui qui vit dans l'intérieur de son âme, lors même qu'il ne peut pas penser spécialement à la vertu. C'est ainsi que peu à peu le repos se consolide, le silence constitue toute la prière, et l'oraison devient enfin l'état habituel et permanent. Dès lors on ne peut et on ne doit plus se scruter, s'interroger, examiner sa conscience, confesser ses péchés. Dieu lui-même prend ce soin, et bien autrement que ne le peut toute sollicitude particulière. L'âme s'étonne souvent alors, quand elle veut se confesser, de se sentir dominée par la douceur de l'amour, au lieu d'éprouver le remords et la contrition vulgaire. Réveiller dans ce cas l'esprit de contrition ordinaire, ce serait troubler la pénitence véritable. L'âme ne devra pas s'étonner non plus d'oublier ses péchés, car cet oubli est une preuve qu'elle en a été purifiée, et Dieu, au moment de la confession, lui fera lui-même reconnaître ses plus graves fautes. L'âme doit de même, en s'approchant de la sainte communion, laisser silencieusement et paisiblement agir Dieu, car Dieu ne peut être mieux reçu que par Dieu même. Arrivée à ce degré, l'âme ne doit plus ni lire, ni prononcer des prières vocales, si elle n'en a pas l'obligation formelle. Elle devient incapable de rien demander à Dieu; c'est l'esprit de Dieu lui-même qui prie en elle par d'ineffables soupirs. Dans le cas où un péché aurait été commis, il est de la plus haute importance de ne pas en être troublé, car cette inquiétude a sa source dans un secret orgueil et dans l'amour-propre; la réflexion faite sur nos fautes engendre l'abattement, qui est pire que le péché lui-même. On ne doit pas combattre directement les tentations et les distractions, car on ne ferait que les multiplier par l'inquiétude; il faut tout simplement en détourner le regard, comme l'enfant qui, dans la frayeur, se jette doucement dans le sein de sa mère. Le dernier degré auquel l'oraison passive élève l'âme est la mort mystique; les épreuves amères que, pendant sept années, madame Guyon subit, comme on l'a vu plus haut, constituent le procédé nécessaire de cette purification suprême. L'oraison mentale est à la fois prière et sacrifice : sacrifice en ce que l'âme se laisse anéantir et annuler par la vertu de l'amour, afin de s'humilier devant la majesté divine. Le Christ est, dans le saint Sacrement de l'autel, le prototype de cet état mystique. De même que, dans l'Eucharistie, la substance du pain disparaît par la consécration, de même il faut que notre être soit transformé en l'être du Christ, afin qu'il vive en nous et que nous soyons consommés en Dieu. Une conséquence de cet état est que l'âme n'a plus d'objet de contemplation et de connaissance particulière; non pas que l'âme ne puisse plus distinguer la diversité des perfections divines, mais elle ne peut plus distinguer entre elle et Dieu, car elle est Dieu, Dieu est l'âme même! Dès lors l'âme devient formidable au diable et au péché; elle triomphe sans combat de ses ennemis, qui la craignent comme Dieu même. Parvenue à ce degré suprême, l'âme entre dans un état complet d'indifférence, dont ne peut la tirer ni sa propre réprobation, ni celle des autres hommes. »

Tels sont les traits principaux du quiétisme de madame Guyon.

Lorsque les autorités ecclésiastiques l'eurent interrogée dans sa prison, et eurent acquis la conviction que ses extravagances avaient leur racine, non dans des dispositions hérétiques, mais dans l'exagération d'un véritable sentiment de piété, ils décidèrent qu'elle serait remise en liberté. Elle était restée huit mois emprisonnée. Peu de temps après sa sortie de captivité l'abbé de Fénelon eut occasion de la connaître; madame de Maintenon la prit en grande affec-

Digitized by Google

tion. Au milieu de cette faveur nouvelle pour madame Guyon, les anciens bruits relatifs à son caractère et à sa doctrine se répandirent de nouveau. Elle remit alors, à la prière de Fénelon, à Bossuet, évêque de Meaux, ses écrits imprimés et manuscrits. Bossuet les lut, nota les passages qui lui parurent inacceptables ou répréhensibles, et eut une conférence avec l'auteur. Madame Guyon ayant donné les explications les plus rassurantes et exprimé notamment le plus ferme attachement à la doctrine de l'Église, l'évêque de Meaux se montra disposé à lui donner un témoignage écrit constatant son orthodoxie. Madame Guyon se contenta de son approbation verbale, et ils se séparèrent en paix. Mais le calme ne fut pas long; les anciennes plaintes se renouvelèrent. Madame Guyon demanda une commission pour informer de l'affaire, qui fut examinée dans les conférences d'Issy, maison de campagne du séminaire de Paris. Le résultat de ces conférences fut la rédaction de trente-quatre articles, qui, en opposition avec les exagérations de madame Guyon, marquaient nettement la ligne de démarcation entre le vrai et le faux spiritualisme et devaient servir de phare contre les écueils du quiétisme (1). En outre l'évêque de Meaux et celui de Châlons condamnèrent les écrits de madame Guyon. Elle souscrivit les trente-quatre articles d'Issy, et promit de ne plus écrire à l'avenir, de ne plus propager ses ouvrages. Bossuet attesta qu'il éprouvait une satisfaction complète de sa conduite. L'affaire de madame Guyon paraissait donc complétement terminée ainsi que les discussions sur le quiétisme en France. On peut voir, dans les articles BOSSUET et FÉNELON, comment malheureusement la discussion se ralluma plus vive que jamais et divisa d'une manière profonde ces deux grands hommes.

(1) *Voy.* QUIÉTISME.

Quant à madame Guyon elle quitta secrètement Meaux, où elle avait demeuré pendant les conférences d'Issy, et ne put résister au désir de faire usage du témoignage de Bossuet et d'exercer encore une fois son prétendu apostolat, malgré la promesse formelle qu'elle avait faite de se taire et de se tenir tranquille. Elle fut une seconde fois arrêtée en décembre 1695, et resta enfermée trois ans après la clôture de la discussion du quiétisme. Enfin elle fut remise en liberté et exilée à Blois. Elle y mourut, généralement aimée et vénérée, le 9 juin 1717.

Telle fut la vie agitée et malheureuse d'une femme intelligente, brûlant de zèle pour la religion, d'une moralité irréprochable, qui, sous une direction sage et prudente, aurait pu devenir une seconde Ste Thérèse.

Outre les écrits signalés dans cet article, madame Guyon composa plusieurs autres ouvrages, dont nous citerons : un *Recueil de Poésies spirituelles*, Amsterdam, 1689, 5 vol. in-8; *Cantiques spirituels*, 5 vol.; *la Bible traduite en français, avec des explications et des réflexions qui regardent la vie intérieure*, Cologne, 1715, 20 vol. in-8°; *Opuscules spirituels*, Cologne, 1704, in-12; *Lettres spirituelles*, 4 vol. in-8°. Ses œuvres comprennent en tout 39 vol. in-8°; elles ont été publiées par Poiret, Cologne (Amsterdam), 1715, et par Du Toit-Mambrini, 1790, 40 vol. in-8°. Madame Guyon avait eu de son mari cinq enfants, dont deux moururent en bas âge; elle abandonna la presque totalité de sa fortune aux trois autres. Une de ses filles devint, par un premier mariage, comtesse de Vaux, et par une seconde union duchesse de Sully.

**GUZMAN** (FERNAND PÉREZ DE), héros, poëte et prosateur espagnol du quinzième siècle, issu d'une des plus illustres familles de Castille, eut, pen-

Digitized by Google

dant sa jeunesse, les leçons d'Alonzo de Carthagène, évêque de Burgos, lui-même poëte distingué (1). En outre, Guzman fut influencé par sa parenté avec le marquis de Santillane, célèbre par sa bravoure et son savoir, un des principaux personnages de la société littéraire fondée à la cour sous le roi Jean II (1407-1454) et commençant une nouvelle période de la littérature espagnole. Guzman conçut ainsi de bonne heure le désir de joindre aux lauriers de la guerre ceux de la science et de la poésie; il consacra ses loisirs à l'étude des livres saints, de l'histoire et de la philosophie morale, et se distingua par des ouvrages en prose et en vers qui l'ont placé honorablement parmi les poëtes et les historiens chrétiens de l'Espagne. Ce ne fut cependant qu'à un âge assez avancé qu'il s'adonna à la poésie sacrée. Nous avons de lui une confession en vers, un sermon contre ceux qui nient que Dieu récompense dès ce bas monde le bien par le bien, le mal par le châtiment, une explication poétique du *Pater* et de l'*Ave*, des cantiques sur Marie, un beau poëme élégiaque sur son maître Alonzo de Carthagène, un poëme allégorique sur les quatre vertus cardinales, qui eut un grand succès parmi ses contemporains, des vers à de nobles dames pour les instruire, les édifier, etc., etc. Il composa en prose une chronique du roi Jean II et les portraits des principales notabilités de son temps. Ce dernier livre, intitulé *Generaciones y Semblanzas*, enrichit la prose espagnole d'un ouvrage parfaitement écrit. On y voit entre autres des notices sur l'archevêque Juan Garcia Manrique, l'archevêque Pédro de Ténoria, Alvar Pérez Osorio, Pablo, évêque de Burgos, l'archevêque Lope de Mendoza, l'archevêque Gutierré de Séville, le cardinal Pierre de Frias. La grâce du récit, le naturel d'un style vigoureux et concis, le sens religieux, le tact historique de l'auteur donnent un haut prix à ces portraits. La chronique de Jean est écrite avec esprit et noblesse, mais elle est inférieure, dans sa forme et son style, aux *Generaciones*. *Voyez* Clarus, l. c. SCHRÖDL.

(1) *Voir*, sur Alonzo, le *Tableau de la Littérature espagnole au moyen âge*, par Clarus, t. II, p. 160.

**GYMNASES.** *Voyez* ÉCOLES SECONDAIRES.

**GYROVAGI**, moines errants. Saint Benoît commence sa règle de la manière suivante : *Monachorum quatuor esse genera manifestum est.* PRIMUM CŒNOBITARUM, *hoc est*, MONASTERIALE, MILITANS SUB REGULA VEL ABBATE. *Deinde secundum genus est* ANACHORETARUM, *id est eremitarum, horum qui non conversionis fervore novitio, sed monasterii probatione diuturna, didicerunt contra diabolum, multorum solatio, jam docti pugnare, et bene instructi fraterna ex acie ad singularem pugnam eremi, securi jam sine consolatione alterius, sola manu vel brachio contra vitia carnis vel cogitationum, Deo auxiliante, sufficiunt pugnare.* TERTIUM VERO MONACHORUM, TETERRIMUM GENUS, EST SARABAITARUM, *qui, nulla regula approbati, experientia magistri* (*al. magistra*), *sicut aurum fornacis, sed in plumbi natura molliti, adhuc operibus servantes sæculi fidem, mentiri Deo per tonsuram noscuntur.* QUARTUM VERO GENUS EST MONACHORUM QUOD NOMINATUR GYROVAGUM, *qui tota vita sua per diversas provincias ternis aut quaternis diebus per diversorum cellas hospitantur; semper vagi et nunquam stabiles, et propriis voluptatibus et gulæ illecebris servientes, et per omnia deteriores sarabaitis.*

Ainsi, d'après ce que dit S. Benoît, la

Digitized by Google

division des moines en quatre classes est aussi ancienne que l'institution du monachisme elle-même; elle ressort du bon ou du mauvais usage de cette institution. C'est pourquoi avant S. Benoît les docteurs les plus considérables de l'Église, un S. Basile, un S. Augustin, ont déversé leurs plus amers sarcasmes contre les *gyrovagi*, c'est-à-dire contre ces faux moines qui, au lieu de demeurer dans la solitude et de persévérer dans la prière et l'obéissance, sortaient des couvents, erraient sur les routes, se mêlaient aux compagnies du monde, parcouraient les villes, les bourgs, les villages, les hameaux, faisaient des voyages, d'inutiles pèlerinages, paresseux, hypocrites, charlatans, mendiants, égoïstes, n'écoutant que leur volonté et leurs caprices, se mêlant aux affaires des autres. S. Augustin, qui défend, dans son écrit *de Operibus monachorum*, les moines contre le reproche de paresse et d'inutilité, avoue qu'il y a sans doute aussi, à côté des bons moines, des moines détestables, sans mission, sans stabilité, sans résidence, *circumeuntes provincias, nusquam missos, nusquam fixos, nusquam stantes, nusquam sedentes,* qui justifient leur vagabondage par toutes sortes de prétextes, vendent les reliques des saints et recueillent des aumônes au détriment des pauvres. S. Basile (1) les compare aux papillons que pousse le vent, *papillonibus omni vento abreptis, estque eorum volatus sicut vespertilionum nusquam recte pergentium, etc.* Les Pères se prononcent fréquemment contre leurs perpétuelles courses d'un couvent à l'autre, à travers toutes les provinces, d'où, disent-ils, après s'être fait héberger, lorsqu'ils remarquent, au bout de plusieurs jours, qu'on se fatigue de leur donner l'hospitalité, ils décampent et vont accabler un autre couvent de leur incommode présence. Comme, avant S. Benoît, peu de couvents observaient une règle uniforme et déterminée, ce qui rendait le passage d'un couvent à l'autre très-facile; comme la permanence dans un même couvent, sous un même abbé, n'était pas encore ordonnée, et qu'on ne faisait pas de vœux proprement dits, on peut comprendre la facilité avec laquelle beaucoup de moines faisaient un abus criminel de cette situation. Il paraît aussi que, peu de temps après la naissance du monachisme, des individus, qui n'étaient pas moines, revêtirent l'habit monacal, se firent donner la tonsure des moines, et dans ce saint équipage firent des dupes durant leurs pérégrinations. La propagation de la règle de Saint-Benoît opposa une forte digue à ce désordre; car cette règle, pleine de sagesse, exigeait que le novice, après avoir fait son temps de probation, s'il voulait être admis dans l'ordre, s'engageât à la stabilité, à l'obéissance et à la conversion des mœurs, *promittat ac stabilitate sua, et conversione morum suorum, et obedientia.* On comprenait sous le vœu de stabilité: 1° la stabilité du lieu, *stabilitas loci*, c'est-à-dire l'obligation de demeurer dans le même couvent jusqu'à la mort, et de ne jamais en sortir, sauf le cas de nécessité, que par l'ordre ou la permission de l'abbé; 2° la stabilité de l'état, *stabilitas status*, c'est-à-dire la persévérance jusqu'à la mort dans l'état monacal adopté par la profession. Malgré cela il ne manqua pas, dans tout le moyen âge, de moines, d'ermites, de chrétiens vagabonds, paresseux, hypocrites, revêtus de l'habit monacal, qui avaient changé le vœu de stabilité en la pratique commode de l'instabilité. Ces moines, en Occident comme en Orient, furent souvent impliqués dans les intrigues des hérétiques, fomentèrent et répandirent des

(1) *Const. Monast.*, c. 9.

Digitized by Google

hérésies; tels furent Gottschalk, l'hérésiarque du prédestinatianisme au neuvième siècle (1), les Fraticelles (2), et beaucoup d'autres sectaires. Mais, comme nous l'avons dit, ceux qui se donnaient pour moines n'appartenaient pas tous à l'état monacal, et n'étaient souvent que des mendiants, des charlatans, des imposteurs, qui endossaient la robe de bure et portaient la tonsure pour cacher leur friponnerie et leurs méfaits. On trouvait aussi parmi les missionnaires des *gyrovagi*, qui, sans permission de leurs supérieurs, quittaient leurs couvents, parcouraient diverses contrées, essayaient de prêcher l'Évangile, sans qu'aucun d'eux ait jamais réussi à se faire un nom dans l'histoire des missions.

Dans un sens légitime et noble, les moines irlandais et anglo-saxons furent longtemps *monachi gyrovagi*. Ils méritèrent la reconnaissance de l'Europe par leurs travaux évangéliques. Cependant il y en eut aussi parmi eux qui abandonnèrent leur patrie sans motif surnaturel, et simplement pour pouvoir errer sur le continent.

Cf. Dom Calmet, *Commentarius in reg. S. Benedicti*, Linzii, 1750, *t. I*, p. 1-30, et t. II, p. 229-231.

SCHRÖDL.

# H

**HABACUC** (חֲבַקּוּק; LXX, Ἀμβακούμ) est le huitième de la série des douze petits prophètes; son nom est le redoublement de חבק, comprendre, embrasser (חָבַקְבֵּק, embrasser cordialement, avec amour). Il signifie, par conséquent, un tendre embrassement, et désigne probablement que le prophète était un favori de Jéhova. Les Septante lurent חַבָּקוּק, remplacèrent le premier β par la labiale correspondante μ, et répétèrent à la fin, par euphonie, la consonne finale μ en place de κ (3). C'est ainsi qu'ils formèrent réellement leur Ἀμβακούμ de חבקוק, et non de toute autre expression hébraïque, comme par exemple de אבא קום, père de la résurrection.

On n'a pas de détails sur la vie du prophète. Les saintes Écritures n'en disent rien, et les renseignements ultérieurs sont incertains. Dans la version alexandrine, le chapitre sur Bel et le dragon, du livre de Daniel, porte comme inscription : Ἐκ προφητείας Ἀμβακοὺμ υἱοῦ Ἰησοῦ ἐκ τῆς φυλῆς Λευί ; cette inscription se trouve aussi dans le texte syriaque de l'Hexaple. S'il est douteux qu'il soit précisément question en cet endroit du prophète Habacuc, cela paraît très-vraisemblable, car cette inscription date de l'origine du livre. Cependant elle ne se trouve pas dans le texte de Théodotion ; il faut donc conclure qu'elle date d'une époque postérieure. D'ailleurs on ne peut pas lui attribuer une grande autorité ; on ne peut surtout pas s'étayer de ce qu'elle dit de l'origine lévitique du prophète (1), puisque, d'après d'autres données, Habacuc appartenait à la tribu de Siméon (2). D'après (pseudo) Épiphane (3), Dorothée (4) et S. Isidore (5), il était natif de Bethzocher ou Bethzcahar, s'enfuit, à l'ap-

(1) *Voy.* GOTTSCHALK.
(2) *Voy.* FRATICELLES.
(3) Cf. Délitzsch, *le Prophète Habacuc*, p. II.

(1) Délitzsch, l. c., p. III.
(2) Conf. Épiphane, *de Vitis Prophet.*, c. 18.
(3) *De Vitis Prophet.*, c. 18.
(4) *Synopsis de vita et morte Prophet.*, etc.
(5) *De Ortu et Obitu Prophetarum*, c. 48.

Digitized by Google

proche des Chaldéens, sous Nabuchodonosor, vers Ostracine, aux confins de l'Égypte, revint plus tard dans sa patrie, laboura la terre, et mourut deux ans avant le retour de la captivité (1); et, en effet, du temps d'Eusèbe et de S. Jérôme (2), on montrait encore à Kaïla (Kégila) le tombeau du prophète. Que si ces renseignements ne sont déjà pas d'une certitude absolue, les imaginations des rabbins, disant par exemple qu'Habacuc était le fils de la Sunamite ressuscité par Élisée (3), méritent à peine d'être rappelées.

Quant au *contenu* du livre d'Habacuc, ses prophéties ne s'appliquent qu'aux Chaldéens et à leurs rapports avec le peuple théocratique.

Le prophète parle d'abord en peu de mots du mépris de la loi et de la perversité des mœurs qui dominent parmi le peuple de Dieu comme de la cause du sévère jugement qui menace les Hébreux (4). Puis il désigne les Chaldéens comme les exécuteurs des volontés divines, et dépeint leur caractère sauvage, inquiet, avide de sang et de pillage (5); il prie en même temps Dieu de ne pas livrer à jamais en proie à ses ennemis le peuple élu, qu'il a toujours couvert de sa protection, de sa bénédiction spéciale, et de ne pas le laisser périr (6). Cette prière est exaucée, et il est révélé au prophète que le peuple de Dieu, en tant qu'il restera réellement uni à Dieu, ne périra pas, que le juste vivra de sa foi (7), et qu'au contraire ce seront les Chaldéens qui devront s'attendre à une inévitable destruction, comme châtiment de leur orgueil sans mesure, de leur insatiable amour du pillage, de leur cruauté inouïe à l'égard des opprimés, et de leur culte impie, insensé et infâme (1). Enfin le prophète fait une description très-poétique de la manifestation de Jéhova, apparaissant pour accomplir sa sentence et sauver son peuple (2), en même temps qu'il exprime une vive et cruelle inquiétude sur le sort amer qui attend son peuple avant ce moment de libération; mais il se calme par l'infaillible certitude de la délivrance (3).

Ce résumé fait connaître le *caractère particulier* de cette prophétie.

Les diverses parties s'en enchaînent parfaitement et forment un ensemble complet et bien ordonné. La prière et la demande inquiète du chapitre 1, 12-17, font attendre une réponse qui arrive au deuxième chapitre, et, de même, les prédictions de ce chapitre font supposer un nouveau discours du prophète, dans lequel il exprime les espérances qu'ont éveillées en lui les oracles entendus. En outre il y a des expressions formelles rappelant cette correspondance d'une partie à l'autre; ainsi תּוֹכַחְתִּי, 2, 1, fait allusion à 1, 12-17, et 3, 2, suppose la révélation qui précède.

C'est donc très-arbitrairement que Rosenmuller, par exemple (4), de même que Horst (5) et Ranitz (6), prétendent que le premier chapitre a été écrit sous Éliakim, le second sous Joachim, et le troisième sous Sédécias, tandis que Frédéric (7) affirme que le chapitre 3, 1-15, est le plus ancien chapitre de la prophétie d'Habacuc, et le place au temps d'Éliakim, attribuant d'ailleurs le chap.

(1) Conf. Knobel, *le Prophétisme des Hébreux*, II, 291 sq.
(2) Conf. *Onomasticon*, s. v. κεειλά.
(3) IV *Rois*, 4, 33.
(4) 1, 2-4.
(5) 1, 5-11.
(6) 1, 12-17.
(7) 2, 1-4.

(1) IV *Rois*, 2, 5-20.
(2) 3, 1-15.
(3) 3, 16-19.
(4) *Schol.*, 318 sq., ed. 2.
(5) *Visions d'Habacuc*, p. 31 sq.
(6) *Introd. in Hab. vat.*, p. 17 sq.
(7) Eichhorn, *Bibl. univ. de la Littér. biblique*, X, 420 sq.

Digitized by Google

1, 2-4, au temps de Sédécias, et le chap. 2 au temps de l'exil, etc., etc. D'après ce que nous avons dit précédemment, et d'après la *Prolusio ad interpret. tert. cap. Habac.* de Strickel, une réfutation détaillée de ces assertions n'est plus nécessaire.

On peut assez sûrement établir l'*époque* à laquelle écrivit Habacuc d'après le contenu de sa prophétie; elle n'est pas postérieure à l'invasion des Chaldéens en Palestine, sous Nabuchodonosor (1); encore moins est-elle née pendant ou après la ruine de Jérusalem par les Chaldéens, comme le pensent Bertholdt, Justi et Wolff (2), car le prophète prédit le châtiment du peuple par les Chaldéens à un moment où les Juifs tiennent sa parole pour invraisemblable (3). Elle ne peut pas se rapporter non plus au premier temps d'Éliakim, parce qu'à cette époque elle n'aurait plus présenté ce caractère d'invraisemblance. Comme il est dit à ceux à qui s'adresse le prophète que le malheur annoncé arrivera *dans leurs jours* (4), בִּימֵיכֶם, la prophétie ne peut pas être antérieure au règne de Josias (5); mais elle ne peut pas non plus dater des dernières années du règne de Josias, parce que, dans ce cas, le prophète n'aurait pas autant insisté sur l'invraisemblance de ce qu'il annonce. Par conséquent nous arrivons aux premières années du règne de Josias. Cette date est confirmée par la liaison qui existe entre Sophonie, Jérémie et Habacuc. Il ne peut échapper à un lecteur attentif que Sophonie, 1, 7 (1), et Habacuc, 2, 20 (2), ne sauraient être indépendants l'un de l'autre, et que c'est Sophonie qui dépend d'Habacuc. C'est ce que, dans les temps modernes, Caspari (3) et Délitzsch (4) ont de nouveau démontré. On ne peut pas plus nier la corrélation de Jérémie, 4, 13 (5), et 5, 6 (6), et d'Habacuc, 1, 8 (7). Or ce rapport des deux textes de Jérémie avec celui d'Habacuc est tout à fait conforme à la méthode connue de Jérémie, qui a l'habitude de s'approprier les paroles des Prophètes qui l'ont précédé.

La place qu'Habacuc occupe dans la série des douze petits prophètes, série qui doit être évidemment chronologique, vient encore confirmer l'époque assignée à Habacuc. Or Jérémie parut comme prophète dans la dix-huitième année de Josias (8), et Sophonie vers le même temps, ou peut-être un peu plus tôt (9).

On fait valoir surtout le passage 1, 2-4, qu'on interprète dans le sens de violences de la part des Chaldéens à l'égard des Israélites, pour assigner une date postérieure à la rédaction du livre d'Habacuc (sans parler d'autres hypothèses arbitraires); mais il y a longtemps qu'on

(1) Eichhorn, *Introd.*, IV, 403.
(2) Conf. Herbst, *Introd.*, t. II, p. II, p. 151.
(3) 1, 5.
(4) 1, 5. « Car il va se faire *dans vos jours* que nul ne croira lorsqu'il l'entendra dire. »
(5) Josias. . . . 639 av. J.-C.
Joachaz . . 608 »
Éliakim . . 608 »
Joachim . . 597 »
Sédécias . . 597-587 (ruine de Jérusalem par Nabuchodonosor).

(1) « Silete a facie Domini, quia juxta est dies Domini. »
(2) « Dominus autem in templo sancto suo: sileat a facie ejus omnis terra. »
(3) Conf. *Gazette théologique de l'Église luthérienne*, ann. 1843, II, 1-73.
(4) *Le prophète Habacuc*, Leipzig, 1843, p. VII.
(5) « Velociores aquilis equi illius; væ nobis quoniam vastati sumus! »
(6) « Idcirco percussit eos leo de silva, lupus ad vesperam vastavit eos, pardus vigilans super civitates eorum. Omnis qui egressus fuerit ex eis capietur, quia multiplicatæ sunt prævaricationes eorum, confortatæ sunt aversiones eorum. »
(7) « Leviores pardis equi ejus et velociores lupis vespertinis; et diffundentur equites ejus; equites namque ejus de longe venient; volabunt quasi aquila festinans ad comedendum. »
(8) *Jérém.*, 1, 2.
(9) Conf. Herbst., *Introd.*, II, 2, p. 153.

Digitized by Google

a démontré (1) que c'est là une interprétation fausse, et que le passage parle de l'immoralité et de la violation des lois dominant dans Israël.

Quant au *style* et à la *langue*, Habacuc rappelle beaucoup Isaïe (dont par exemple il emprunte au chap. 2, 9 (2), le verset 2, 14) (3), ainsi que les Psaumes d'Asaph, dont il y a de fréquents échos dans les expressions du prophète, quoique celui-ci soit d'ailleurs absolument original, même là où il se sert des paroles d'autrui, et que son petit écrit, au point de vue de la beauté de la forme, soit une des œuvres les plus parfaites que nous offre l'Ancien Testament, parmi ses productions poétiques et prophétiques.

WELTE.

**HABERT** (ISAAC), né d'une famille française remarquable par plusieurs de ses membres, docteur de Sorbonne, théologal de Paris, devint évêque de Vabres (4) en 1645. A la demande du cardinal de Richelieu il entreprit de réfuter Jansénius, dans trois sermons ayant pour but de démontrer que l'évêque d'Ypres n'avait pas compris S. Augustin. Il fut le premier auteur qui écrivit contre le livre de Jansénius, dont il tira huit propositions pour constater combien ce livre était dangereux. Antoine Arnauld répondit à l'évêque de Vabres, dans un écrit, de 1640, qui ne fit pas illusion à Habert, lequel demeura un adversaire permanent et fort éclairé des Jansénistes. Il traduisit en latin le *Pontifical* de l'Église d'Orient, 1643, in-fol. On compte parmi ses meilleurs écrits : *de Gratia ex Patribus Græcis ; de Consensu hierarchiæ et monarchiæ*, Paris, 1640, in-4°; *de Cathedra et primatu S. Petri*. Le Bréviaire de Paris renferme des *hymnes* de Habert à la fête de S. Louis. Il fut l'auteur de la lettre contre Jansénius que signèrent tous les évêques de France, et qu'ils envoyèrent au Pape en 1651. Habert mourut en 1668.

(1) Herbst, l. c.

(2) « Quia repleta est terra scientia Domini, sicut aquæ maris operientes. »

(3) « Quia replebitur terra, ut cognoscatis gloriam Domini, quasi aquæ operientes mare. »

(4) Autrefois évêché (dans l'Aveyron).

**HABIT ECCLÉSIASTIQUE.** *Voyez* VÊTEMENT ECCLÉSIASTIQUE.

**HADAD-RIMMON** (הֲדַד רִמּוֹן), ville située dans la plaine de Mageddo, au nord de la Palestine. Le roi Josias succomba dans une bataille livrée près d'Hadad (1). D'après S. Jérôme (2) cette ville se nomma plus tard Maximianopolis, située, d'après l'*Itin. Hieros.*, p. 586, à dix-sept milles romains de Césarée, à dix de Jesréel, dans le voisinage du moderne Lejjûn (Robinson, *Palestine*, III, 2, 792; Raumer, *Palestine*, 153, n. 110).

**HADRACH** (חַדְרָךְ), qu'on ne trouve que dans Zacharie, 9, 1 (3), en rapport avec Damas, était probablement le nom d'un lieu situé près de Damas, ce que confirme le dire d'un oriental des temps modernes, l'Arabe Joseph Abassi, que Michaëlis entendit parler à ce sujet. Voir Michaëlis, *Supplément*, 677; Rosenmuller, *Scholia in V. T. ad Zach. IX.*

**HAGADA.** *Voyez* MIDRASCH.

**HAGIOGRAPHES.** *Voyez* TESTAMENT (*ancien*).

**HAIMON.** *Voyez* HAYMON.

**HALACHA.** *Voyez* MIDRASCH.

**HALBERSTADT**, *évêché*. Les données relatives au temps de sa création sont incertaines.

On admet habituellement qu'Halberstadt fut un des huit ou neuf évêchés fondés par Charlemagne en Saxe; qu'ainsi sa création remonte aux années 770, 777, 780 ou 781; que Hildegrin,

(1) IV *Rois*, 23, 29. II *Paral.*, 35, 22-25.

(2) *Ad Zach.*, 12, 11.

(3) « Onus verbi Domini in terra Hadrach et Damasci requiei ejus. »

Digitized by Google

frère de S. Ludger, d'abord évêque de Châlons, devint le premier pasteur de ce nouveau diocèse; qu'enfin l'évêché eut d'abord son siége à Heiligenstadt, probablement l'Osterwick postérieur, et que ce siége fut bientôt transféré à Halberstadt. Leuckfeld, dans ses *Antiquités d'Halberstadt*, place la fondation de l'évêché en 814, première année du règne de Louis le Débonnaire, et nomme Hildegrin son premier évêque. Nous adhérons en général à l'opinion de Rettberg, qui pense que l'époque de la création de ce diocèse, tout comme le nom de son premier évêque, sont incertains, et que Heiligenstad en fut le premier siége. La circonscription de l'évêché s'étendit bientôt sur les plaines de la Thuringe septentrionale, sur le Harlingau, Darlingau, Hassingau et Schwabgau, mais fut plus tard de nouveau restreinte par la création des diocèses de Magdebourg et de Mersebourg.

On place la mort de Hildegrin en 827, et on lui donne pour successeur Thiagrin. Le troisième évêque fut le célèbre Haymon (840-853). Hildegrin II consacra l'église de Saint-Étienne, dont il fit sa cathédrale, en 859, et augmenta la bibliothèque de l'évêché. Après sa mort (887) le siége fut occupé par Agriulph. Sous l'évêque Sigmond Ier (894-923) le chapitre reçut de l'empereur le droit d'élire l'évêque.

A Sigismond succédèrent :

| | |
|---|---|
| Bernhard, en. . . . . | 968 |
| Hildeward, en. . . . . | 996 |
| Arnolph, en. . . . . | 1023 |

L'empereur Arnoul, en 998, donna à Halberstadt les droits municipaux. En 1012 le Pape Benoît VIII arrêta la circonscription des trois diocèses d'Halberstadt, de Mersebourg et de Magdebourg, au sujet de laquelle il régnait de l'incertitude et de la désunion. Les frontières d'Halberstadt furent donc les évêchés de Hildesheim, Hambourg, Magdebourg, Mersebourg, Naumbourg et Mayence (1).

Arnolph obtint la propriété des domaines diocésains. Il bâtit l'église de Notre-Dame en 1005, dans le style byzantin. Elle est encore debout et a été dans ces derniers temps remise en état. Arnolph eut pour successeur Brantho. Les évêques d'Halberstadt commencèrent alors à s'intituler évêques « par la grâce de Dieu. »

Burkard Ier, en 1026, fut le onzième évêque. Il bâtit la maison de Saint-Pierre (*Péterhof*) et vingt-quatre logements pour les chanoines (1059).

Sous l'évêque Burkard II, en 1088, le diocèse fut ravagé par Henri IV et ses partisans. Burkard obtint le droit de porter le pallium dans certaines fêtes, et de se faire précéder par la croix dans les processions.

Ditmar (1088) mourut seize jours après son élection; il eut deux successeurs simultanés, Herrand et Frédéric. Herrand mourut en 1103; Frédéric fut déposé en 1106 par Henri V, dans un synode de Quedlinbourg.

Après lui, son successeur Reinhard (1122) vit des temps plus paisibles.

Othon Ier fut déposé en 1127 par le Pape Honorius. En 1131 il fut rétabli, puis déposé de nouveau en 1135.

Rodolphe administra le diocèse en 1151. Ulrich lui succéda, et se rendit en 1160 en Palestine. Durant son absence le siége fut usurpé par Géron, qui, au retour de l'évêque légitime, en 1177, dut lui céder la place. Henri le Lion conquit en 1179 Halberstadt et fit Ulrich prisonnier.

A la chute de Henri, l'évêque Diétrich obtint la souveraineté du pays et diverses portions des biens de Henri le Lion. Les domaines de l'évêché augmentèrent en général beaucoup dans les siècles

(1) Voyez le détail dans Leuckfeld, l. c., p. 349.

Digitized by Google

suivants. Le diocèse obtint, entre autres villes, celles de Horenbourg, de Gröningue en 1233, de Kroppenstedt en 1253, de Wegeleben en 1288, d'Aschersleben en 1319, d'Ermsleben et le bourg de Falkenstein en 1332, etc.

On peut citer, parmi les évêques du treizième siècle, Conrad de Kroseck; Albert Ier, comte d'Anhalt (1297-1324); Albert II, à qui Clément VI opposa un archevêque. Albert renonça en 1342 à son siége en faveur de Louis, margrave de Meissen. Celui ci eut pour successeur Albert III (1366-1390), qui fut pris dans une bataille, en 1367, par Gebhard, évêque de Hildesheim, et bientôt après relâché. Ernest, comte de Hohenstein, fut le premier qui s'adjoignit un coadjuteur. Sous Jean de Hoym (1420) les habitants d'Halberstadt se révoltèrent, et Jean ne put reprendre la ville qu'en 1425. Il fit sévèrement punir les chefs de la sédition. Burkard III et Ernest II, vers la fin du quinzième siècle, agrandirent le diocèse par des conquêtes.

La réforme entama d'abord la ville, puis la campagne, enfin la plus grande portion du chapitre. Lorsqu'en 1566 le dernier évêque catholique fut mort, le chapitre élut le fils aîné de Jules, duc de Brunswick, Henri-Jules, âgé alors de deux ans, afin que, durant « son administration », les nombreuses dettes qui pesaient sur le diocèse pussent être payées. Dès lors en place d'évêques il y eut des *administrateurs* d'Halberstadt. Henri devint duc de Brunswick en 1589 et abolit en 1591 le culte catholique à Halberstadt. A sa mort, en 1613, il eut pour successeur trois de ses fils en qualité d'administrateurs; parmi eux se trouvait le fameux Christian, qui fit tant de mal en Allemagne dans les premiers temps de la guerre de Trente-Ans (1). A sa mort prématurée, en 1626, la portion catholique du chapitre parvint à faire instituer évêque d'Halberstadt, par l'empereur et le Pape, l'archiduc d'Autriche Léopold-Guillaume. Ce fut le dernier évêque catholique du diocèse.

La paix de Westphalie donna Halberstadt comme principauté à la maison de Brandebourg (1648), qui, après la mort de Léopold (1662), en prit possession.

Il ne resta de l'ancien évêché que le chapitre, dont quatre stalles sont encore occupées par des Catholiques.

Cf. J.-G. Leuckfeld, *Antiquitates Halberstadenses*, 1714, in-4°; Rettberg, *Hist. de l'Église d'Allem.*, II, 469; C. Sagittarius, *Hist. Halberstadiensis*, Jenæ, 1675; Niemann, *Histoire de l'ancien évêché, de la principauté actuelle et de la ville d'Halberstadt*, Halb., 1829; Lucanus, *l'Église de Notre-Dame d'Halberstadt, son histoire, etc.*, Halberstadt, 1848.

GAMS.

**HALES** (ALEXANDRE DE), ou **ALES**, un des plus grands scolastiques du moyen âge, naquit en Angleterre, et tenait son nom du couvent de Hales ou Ales, dans le comté de Gloucester, où il fut élevé. Dans sa jeunesse il alla, comme beaucoup de ses compatriotes, faire ses études à Paris, sous les grands maîtres de la scolastique, y devint lui-même professeur de philosophie et de théologie à l'Université, et entra, en 1222, dans l'ordre de Saint-François, qui venait d'être créé. Un pieux Franciscain l'en avait supplié, au nom de la sainte Vierge, afin que son savoir donnât de l'autorité à l'ordre naissant. Il était déjà docteur en théologie, et il fut le premier Franciscain revêtu de cette dignité; car, d'un côté, la Sorbonne, jalouse des ordres mendiants, les avait exclus des grades universitaires, et, d'un autre côté, il était défendu aux Franciscains, par leurs propres supérieurs, dans l'intérêt de l'humilité, d'accepter ces dignités.

(1) *Voy.* GUERRE DE TRENTE-ANS.



Digitized by Google

Ce ne fut qu'en 1244 que le Pape Innocent IV parvint à assurer aux Franciscains et aux Dominicains l'accès des grades académiques de l'Université de Paris.

Alexandre vécut de la manière la plus simple, tout adonné aux études, rendant service à ses contemporains et à la postérité par le grand nombre de disciples qu'il réunit autour de lui, et dont S. Bonaventure (1) devint le plus célèbre.

Avec Alexandre de Hales commence une nouvelle époque dans la science du moyen âge. Peu avant son apparition, les ouvrages d'Aristote et des Aristotéliciens arabes, notamment d'Avicenne, s'étaient répandus en Occident et y avaient éveillé un intérêt extraordinaire. Il y eut d'abord certains savants qui en firent mauvais usage, et qui se servirent de la nouvelle sagesse contre l'ancienne doctrine de l'Église, notamment David de Dinant (2) et d'autres (3).

Alexandre de Hales fut le premier qui, à l'encontre de ces docteurs hétérodoxes, se servit d'Aristote et d'Avicenne dans l'intérêt de la théologie orthodoxe, et non-seulement remit en honneur la philosophie aristotélicienne, qui avait été défendue déjà par un concile de Paris (1210), mais prépara sa future prédominance. La *méthode* qu'il employa devint bientôt la règle des écoles; elle consistait à présenter toujours sous *forme syllogistique* les motifs *pour* et *contre*, et à faire suivre, comme conséquence de sa discussion dialectique, sa solution, *solutio*. On voit combien il s'était solidement attaché au terrain de S. Anselme, par la belle explication qu'il donne de la science et de la foi : « Si nous comparons, dit-il, la manière dont se comportent, dans la théologie, la foi et la science l'une à l'égard de l'autre, avec la manière dont ce rapport naît et subsiste dans d'autres sciences, nous remarquerons que l'ordre est tout à fait inverse. Dans les autres sciences la certitude naît du travail de la raison ou de la pensée, et la connaissance précède la certitude; il en est autrement dans la sphère religieuse: ce n'est qu'après nous être approprié la vérité religieuse par la foi que nous pouvons en acquérir la connaissance raisonnable. Les choses de Dieu ne sont comprises que par ceux qui ont le cœur pur, et nous ne participons à cette pureté que par l'observation des commandements divins. La foi, par laquelle nous arrivons à la certitude, est la lumière de l'âme, et plus on jouit de cette lumière, plus l'œil de l'esprit se fortifie et permet de confirmer, par les motifs mêmes de la raison, ce qui a d'abord été admis par la foi (1). »

L'autorité d'Alexandre de Hales était si grande qu'on le surnomma le Docteur irréfragable, *Doctor irrefragabilis*, et le roi des théologiens, *theologorum monarcha*. On le considérait aussi souvent comme le premier scolastique proprement dit, à cause de la méthode de l'école qu'il mit le premier en usage.

Son ouvrage le plus célèbre est son commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard, fait d'après les ordres du Pape Innocent IV, *Quæstiones seu commentaria in libros IV Sententiarum*, nommé souvent *Summa Theologiæ*.

Alexandre mourut, avant d'avoir terminé cet ouvrage, à Paris, en 1245; ses disciples le continuèrent et le publièrent pour la première fois en 1252. Plus tard il fut publié à Nurenberg,

(1) *Voy.* BONAVENTURE (S.).

(2) *Voy.* DAVID DE DINANT.

(3) Cf Ritter, *Hist. de la Philosophie chrét.*, t. III, p. 632; Marbach, *Hist. de la Philosophie*, t. II, p. 297.

(1) Conf. Néander, *Hist. de l'Église*, t. V, 2, p. 570.

Digitized by Google

1482; Bâle, 1502; Venise, 1575; Cologne, 1622.

Il est douteux qu'Alexandre ait été le premier à faire paraître un commentaire sur les Sentences; d'après Oudin (1), ce fut Pierre de Poitiers qui rédigea le premier ouvrage de ce genre, mais il n'a pas été imprimé jusqu'à nos jours. Quoi qu'il en soit, il est certain que le travail d'Alexandre eut une grande influence sur les commentaires postérieurs des Sentences. Cramer (2) et Schröckh (3) ont donné des extraits de cet ouvrage étonnant. Mais la Somme d'Alexandre fut éclipsée et bientôt bannie des écoles par la Somme de S. Thomas d'Aquin et les Commentaires de S. Bonaventure et de Duns Scot.

Outre la Somme Alexandre écrivit des ouvrages d'exégèse, *Postillæ in universa Biblia*. Dupin (4) doute que les Commentaires sur les Psaumes, imprimés sous son nom, Venise, 1496, et sur l'Apocalypse, Paris, 1642, soient réellement de lui; il attribue les premiers à Hugues de S. Caro. Mais le *Commentarius in Aristotelis libros III, de Anima*, Oxon., 1481, est bien d'Alexandre de Hales, tandis que le *Commentarius in Metaphysicam Aristotelis*, qu'on lui a également attribué, appartient au docteur de Barcelonne Alexandre d'Alexandrie. La *Summa de Virtutibus*, Paris, 1509, et la *Destructio vitiorum*, Nurenberg, 1496, ainsi que le *Commentarius in IV libros Sententiarum*, ne sont pas d'Alexandre de Hales. Quelques-uns de ses ouvrages ont été perdus; d'autres, non encore imprimés, doivent être dans les bibliothèques de Milan et d'Oxford. Cf. Dupin, l. c., p. 72.

HÉFÉLÉ.

(1) *De Script. eccl.*, t. II, p. 1501.
(2) *Continuation de l'Hist. univ. de Bossuet*, t. VII, p. 166.
(3) *Hist. de l'Église*, t. XXIX, p. 10-50.
(4) *Nouvelle Bibl.*, t. X, p. 72.

**HALICARNASSE** (Ἁλικαρνασσός), cité dans la Bible, I Mach. 15, 23, était la ville la plus considérable et la plus forte de la Carie, au bord septentrional du golfe Céramique; elle se nommait antérieurement Céphyra, avait été fondée par des Doriens de Trézène (1), et faisait partie de l'Hérapolis dorique. Exclue de cette confédération (2), elle tomba sous la domination des Perses. Lygdamis en devint le tyran, et ses successeurs se soumirent dans la suite toute la Carie. Alexandre conquit cette ville et la ruina; elle ne parvint plus à reconquérir son ancienne splendeur. Les historiens Hérodote et Denys naquirent à Halicarnasse. Le mausolée élevé par Artémise, épouse et sœur du roi Mausole, à Halicarnasse, était compté parmi les sept merveilles du monde. Après la captivité de Babylone il y eut une colonie de Juifs à Halicarnasse (3). Aujourd'hui cette ville se nomme Budrun. Sur ses ruines, voyez Michaud, *Correspondances d'Orient*, t. II, p. 439 sq.

**HALITGAR**, évêque de Cambrai et d'Arras depuis 817, *vir doctrina apostolicus et fide catholicus* (4), accompagnait Ebbon, archevêque de Reims, lorsque celui-ci alla, en 822, prêcher l'Évangile aux Danois (5). Louis le Débonnaire l'envoya, en 828, en ambassade à l'empereur de Constantinople, Michel. Halitgar en rapporta diverses reliques pour son église, en 831; mais il mourut en route le 25 juin de la même année.

A la demande d'Ebbon, qui s'inquiétait de la divergence et de la confusion des livres pénitentiaux en usage alors parmi les confesseurs, Halitgar fit un

(1) Hérod., VII, 99. Strab., XIV, 653, 656. Ottfr. Muller, *les Doriens*, I, p. 104, 107 sq.
(2) Hérod., I, 144.
(3) Jos., *Antiq.*, XIV, 10, 23.
(4) Baldric., l. I, c. 28, *in Chron. Camer.*
(5) *Voy.* Danois. Pertz, *Script.*, VII, p. 201.



Digitized by Google

recueil de canons en six livres, qui s'occupaient surtout de la pénitence: *Quoniam ita confusa sunt judicia pœnitentium in presbyterorum nostrorum opusculis, atque diversa et inter se discrepantia et nullius auctoritate suffulta, ut vix propter dissonantiam possint discerni, unde fit ut concurrentibus ad remedium pœnitentiæ, tam pro librorum confusione quam etiam pro ingenii tarditate, nullatenus valeant subvenire* (1). Ce recueil se trouve dans *Henr. Canisii Lect. ant., ed. Basnag.*, t. II, p. 2, p. 81, etc., et dans *Andr. Gallandii Bibl. vet. PP.*, t. XIII, p. 521. Hugues Ménard a édité le sixième livre (*Liber pœnitentialis*), *in notis ad S. Greg. M. Sacramentarium.*

*Voir* Sigebert, c. 122, *de Viris illustr.*; Flodoart, l. II, c. 19, *Hist. Rem.*; Aimon, *Cont.*, l. IV, c. 116; Permanéder, *Droit ecclés.*, § 133, et l'article Canons (*recueil de*).

Schrödl.

**HALLEL** (grand). Onze psaumes (104, 105, 110-118) portent, dans la version des Septante et dans la Vulgate, l'inscription *alleluia;* c'est en quelque sorte le résumé de ces psaumes, qui sont principalement des cantiques de louanges et d'actions de grâces, תְּהִלָּה. Six de ces psaumes, savoir, 113-118, en les comptant comme les Hébreux, sont désignés, dans les livres liturgiques des Juifs, sous le titre commun de הַלֵּל, et par ce motif sont souvent appelés par les savants chrétiens Psaumes de Hallel, et plus fréquemment le grand Hallel (ainsi les nomme déjà *P. Burgensis*, † 1435). Buxtorf (2) a remarqué que ces six psaumes sont désignés par les Juifs non comme le grand Hallel, הַלֵּל הַגָּדוֹל, mais comme le simple Hallel, הלל; que, parmi les Juifs, les uns comprennent sous le nom de grand Hallel les psaumes 118-137, les autres les psaumes 120-137, d'autres encore les psaumes 118-120, et qu'ils prétendent, en outre, qu'au repas pascal, après avoir chanté le simple Hallel, ceux-là seuls devaient encore chanter le grand Hallel qui à la quatrième coupe ajoutaient la cinquième coupe, laquelle était facultative. Dans le Talmud *Pesachim*, f. 118 *a*, le psaume 118, qui était spécialement chanté d'une manière solennelle, est appelé le grand Hallel. De là les savants grecs ont pris l'habitude de donner ce nom aux six psaumes cités plus haut, qu'on considère comme plus particulièrement destinés à célébrer les louanges de Dieu et qu'on chantait aux trois grandes solennités de Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles, ainsi qu'aux jours de la Dédicace et des nouvelles lunes, dans le vestibule du temple, pendant la célébration du sacrifice (1), si la tradition judaïque est d'ailleurs exacte à cet égard.

On chantait aussi le Hallel durant la nuit de Pâque (les Lévites le chantaient pendant l'immolation de l'agneau), en le divisant en deux parties : on chantait la première (Ps. 113 et 114; les disciples de Schammaï terminaient au ps. 113) après avoir rempli la première coupe, le père de famille ayant donné sur la cérémonie les explications demandées; on préludait à ce chant par ces paroles, parfaitement d'accord avec la teneur de ces psaumes : *Debemus nos laudare, celebrare, honorare, magnificare illum qui patribus nostris nobisque hæc omnia miracula fecit... Dicimus ergo hallelujah.*

Cette première partie terminée par la doxologie, on commençait le repas.

(1) *Ep. Ebbonis ad Halich.*, in *Baldr. Chron.*, l. I, c. 38, et dans Pertz, *Script.*, VII, p. 416.

(2) *Lexic. Thalm.*, s. v. הלל.

(1) Otto, *Lexic. rabb.*, Londius, Bodenschatz, Reland.

Digitized by Google

Lorsqu'à la fin du banquet on avait bu la troisième coupe (consacrée au Messie) et versé la quatrième, on entonnait le chant de la seconde partie du Hallel. Aux mots du psaume 118, ברוך הבא בשם יהוה, le père de famille bénissait la quatrième coupe, et on finissait le Hallel. La plupart des exégètes trouvent avec raison une application du Hallel dans le verset 30 du chap. 26 de S. Matthieu (1).

On mettait une solennité toute particulière dans le chant du Hallel à la fête des Tabernacles, et cela pendant huit jours, parce que c'était une fête spéciale d'actions de grâces pour la moisson. Pendant qu'on le chantait, le peuple, portant en main le *Lulab* et l'*Ethrog* (2) (le bouquet de saule et de palmier et le citron) et alternant avec les Lévites, marchait processionnellement autour de l'autel des Holocaustes.

Aux premiers versets et au dernier du Psaume (הודו ליהוה) et au verset 25 (הושיעה־נא), on inclinait et secouait les bouquets trois fois devant les taureaux, trois fois à droite, trois fois à gauche, trois fois en haut, trois fois en bas, de sorte que tout le vestibule était rempli d'un joyeux bruissement de feuillages. Le septième jour (c'est bien de lui qu'il s'agit dans S. Jean, 7, 37, car au huitième il n'y avait plus de libation (3), et le mot μεγάλη ne convient plus au huitième), on faisait sept fois le tour de l'autel dans l'ordre que nous venons d'indiquer; c'est pourquoi ce jour est appelé par les rabbins *hoschiannah rabba*, le grand hosanna (μεγάλη dans S. Jean); le cri de hosanna était celui de la plus grande jubilation. On le nommait aussi la fête des Saules ou des Palmiers. Le huitième jour (עצרה), pendant le sacrifice, on chantait encore le Hallel (mais sans procession ni *Lulabim*).

Les Juifs semblent avoir attaché un sens messianique au psaume 118 (1), demandant à l'Éternel, par les mots הושיעה נא, la bénédiction du Messie et de son règne, et par les mots suivants, ברוך הבא, saluant d'avance le Désiré (ὁ ἐρχόμενος).

On comprend bien par là comment la foule de Jérusalem, se rappelant le rite de la fête des Tabernacles, à la vue des branchages dont on avait parsemé la route, salua le Messie dans la personne de Jésus, qu'elle voyait réaliser ces versets du psaume, en s'écriant : Ὡσαννὰ τῷ υἱῷ Δαυίδ ! εὐλογημένος ὁ ἐρχόμενος ἐν ὀνόματι Κυρίου (ברוך הבא).

Conf., outre les traités *Pesachim* et *Succah* du Talmud, Lundius, *Antiquités judaïques*, *Relandi Antiq.*

THALHOFER.

**HALLER** (BERTHOLD), réformateur, n'appartient pas à la famille suisse des *Haller*, qui a donné à la science Albert le Grand et à l'Église catholique Charles-Louis. Berthold naquit en 1492 à Aldingen, fit ses études à Sforzheim et à Cologne, et vint d'Allemagne à Berne, où il fut nommé chanoine et prédicateur. En 1522 il se mit à prêcher dans le sens de la réforme; en 1526 il obtint des autorités la permission d'abolir la messe; en 1528 il dirigea la discussion que le gouvernement de Berne avait ordonnée au sujet des controverses religieuses. Il mourut prématurément à l'âge de quarante-quatre ans, en 1536. Il était fort lié avec Mélanchthon; ses amis faisaient grand cas de son savoir et de son esprit; il prit une part des plus actives au renversement de l'Église catholique dans Berne et ses environs, et ce n'est pas sans raison qu'il est considéré comme un des principaux chefs de ce que Charles-Louis de Haller ap-

(1) « Et ayant chanté le cantique, ils allèrent à la montagne des Oliviers. »

(2) *Voy.* FÊTES DES HÉBREUX, t. VIII, p. 479.

(3) Voir au contraire *Succah*, IV, 19.

(1) *Matth.*, 27, 42.

Digitized by Google

pelle la révolution ecclésiastique du seizième siècle.

**HALLER** (CHARLES-LOUIS DE), né le 1er août 1768 à Berne, à une époque de profondes commotions politiques, prit pendant quatre-vingt-six ans une part active aux affaires publiques. Il passa des bancs du gymnase aux bureaux de la chancellerie d'État de la république de Berne, et fut, à l'âge de vingt ans, envoyé, en qualité de secrétaire de la légation suisse, à Genève, en Souabe, à Milan, à Paris et au congrès de Rastadt. Ces diverses missions mirent le jeune diplomate en rapport avec le général Bonaparte et les membres les plus considérables de la diplomatie européenne. La révolution opérée en Suisse par les armées françaises mit un terme à la carrière diplomatique de Haller; il rentra dans la vie privée, et publia à Berne un journal antirévolutionnaire, intitulé *Annales helvétiques*, qui lui valut bientôt l'honneur d'être exilé. Il se retira en Allemagne. Il fut accueilli avec bienveillance par le père du prince de Metternich, et fut nommé, à sa recommandation, secrétaire intime de l'archiduc Charles. Il accompagna en cette qualité l'illustre capitaine dans plusieurs de ses campagnes, et fut nommé en 1801 secrétaire aulique du conseil de guerre. En 1806 l'approche des armées françaises l'obligea de fuir en Croatie, où il demeura jusqu'à la paix de Presbourg. Cependant le premier consul ayant rétabli l'ordre en Suisse par l'*Acte de médiation* du 19 février 1803, Haller se rendit à un appel de ses compatriotes, qui l'appelaient aux fonctions de professeur de droit à la nouvelle académie de Berne. En 1814, au moment de la Restauration, il fut nommé membre du conseil souverain, et, bientôt après, conseiller intime de la république de Berne. Il en remplit les fonctions jusqu'au moment où, en 1825, ses collègues le déclarèrent démissionnaire, par suite de son abjuration du protestantisme. Il fut placé alors au ministère des affaires étrangères, à Paris, et chargé d'initier les jeunes diplomates dans la science du droit politique et du droit des gens.

Après la révolution de Juillet Haller retourna en Suisse. Soleure l'accueillit en lui donnant le droit de bourgeoisie et le nommant membre du grand conseil, au moment de la brûlante controverse des conférences de Bade.

Rentré enfin complétement dans la vie privée, le vigoureux vieillard se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude, et ne cessa de travailler qu'en cessant de vivre. Il mourut avec le calme du Chrétien, plein de confiance en la justice divine, à laquelle il avait consacré sa vie.

Haller s'est fait un nom qui durera dans le monde savant par son grand ouvrage : *Restauration de la science politique, ou Théorie de la Société naturelle, opposée aux chimères de la société civile purement artificielle*, en 6 volumes. Il y combat solidement les théories révolutionnaires, et démontre comment un empire peut prospérer et être heureux sans l'omnipotence de l'État et sans la bureaucratie politique.

Outre ce grand ouvrage, Haller est l'auteur d'une foule d'écrits religieux, politiques, polémiques; par exemple : *Manuel de la Science politique; Politique religieuse; Histoire de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale; la Franc-Maçonnerie; Satan et la Révolution; Véritables Causes du Paupérisme*, etc.

Haller avait été décoré par le Pape, le roi de France et le roi d'Espagne; mais il n'avait jamais reçu la moindre faveur d'aucune cour d'Allemagne.

Comte de SCHÉRER.

**HALLOIX** (PIERRE), Jésuite, né à Liége en 1572, mort le 30 juillet 1656, se distingua comme prédicateur et

Digitized by Google

comme savant. Il possédait toutes les qualités d'un véritable religieux. On a de lui : *Anthologia poetica Græca*, Douai, 1617. Son principal ouvrage est : *Illustrium Ecclesiæ orientalis Scriptorum, qui sanctitate et eruditione floruerunt*, Douai, 1633 et 1636, 2 tom. in-fol. Le 1er volume traite des auteurs grecs des trois premiers siècles. L'ouvrage est plein d'érudition, mais n'est pas toujours d'une critique solide et suffisante. Enfin on a de lui : *Origenes defensus*, Liége, 1648, dédié au Pape Innocent X. L'ouvrage fut combattu par le cardinal Noris.

**HAMADAN.** *Voyez* ECBATANE.

**HAMBOURG** (ÉVÊCHÉ DE). Charlemagne, voulant convertir au Christianisme le nord de la Germanie, créa un centre d'action pour les ouvriers évangéliques qu'il envoya dans ces contrées, en décrétant à Aix-la-Chapelle la fondation de l'archevêché de Hambourg, fondation qui ne fut réalisée que sous Louis le Débonnaire. S. Ansgar fut consacré en 834 comme premier archevêque du nouveau diocèse (1). L'évêque de Brême, Leuderich, jaloux d'une mesure qui lui portait préjudice, fit sentir son mauvais vouloir à son collègue.

Le nouveau diocèse, conformément au document original de sa fondation, devait comprendre *Grœnlandia*, *Hollinglandia*, *Islandia* et *Scandinavia*, de sorte que l'archevêque de Hambourg était véritablement le primat de la chrétienté du Nord. Ce fut du vivant de S. Ansgar qu'eut lieu la fusion des deux Églises de Hambourg et de Brême (2), dont on fit l'archevêché de Hambourg-Brême. S. Ansgar avait déjà établi sa résidence dans cette dernière ville, qui lui avait paru située plus commodément pour ses travaux apostoliques. Mais ce ne fut qu'en 1223 que la translation du siége archiépiscopal à Brême fut formellement décrétée. Le chapitre demeura à Hambourg. En 1531 le culte catholique fut aboli dans la cathédrale de cette ville.

Il ne reste plus qu'une ombre de l'antique splendeur de la métropole du Nord. L'opulente et orgueilleuse ville de Hambourg compte à peine 4,000 Catholiques sur 145,000 habitants; ils font partie de la mission du Nord.

Dans la nomenclature la plus récente des évêques d'Allemagne, depuis l'an 800, que donne Mayer (1), on trouve la série suivante :

### I. *Évêques de Brême.*

| | |
|---|---|
| 1. Willehad | 787 - 789 |
| 2. Villerich | 789 - 839 |
| 3. Leuderich | 839 - 845 |

### II. *Archevêques de Hambourg.*

| | |
|---|---|
| 4. S. Ansgar, 834, évêque de Brême, | 845 - 865 |
| 5. Rembert | 865 - 888 |
| 6. Adalgar | 888 - 909 |
| 7. Hoger | 909 - 915 |
| 8. Reginward | 915 - 916 |
| 9. Unni | 916 - 936 |
| 10. Adaldag | 936 - 988 |
| 11. Libentius Ier (Libizo) | 988-1013 |
| 12. Cenwar | 1013-1029 |
| 13. Libentius II | 1029-1032 |
| 14. Hermann | 1032-1035 |
| 15. Bézelin Uiebrand | 1035-1045 |
| 16. Adalbert Ier, comte de Wettin | 1045-1072 |

### III. *Archevêques de Hambourg et Brême.*

| | |
|---|---|
| 17. Liemar | 1072-1101 |
| 18. Humbert | 1101-1104 |
| 19. Frédéric Ier | 1104-1123 |
| 20. Adalbert | 1123-1148 |
| 21. Hartwig, comte de Stade | 1148-1168 |
| 22. Baldwin Ier, comte de Hollande | 1168-1178 |
| 23. Bertold (Metz), transféré | 1179 |
| 24. Siegfried d'Anhalt (Brandebourg) | 1179-1184 |
| 25. Hartwig Ier d'Uthlède | 1184-1207 |
| 26. Burchard de Stumpenhusen | 1207-1210 |
| A côté de lui Waldemar, prince de Danemark (2) | 1208-1210 |

(1) *Voy.* ANSGAR (S.).
(2) *Voy.* BRÊME.

(1) Minden, 1854, à la librairie de l'auteur.
(2) *Voy.* SCHLESWIG.

Digitized by Google

27. Gerhard Ier, comte d'Oldenbourg (Osnabruck). . . . . 1210-1219
28. Gerhard, noble de la Lippe . . . 1219-1258

IV. *Archevêques de Brême depuis 1223.*

29. Hildebold, comte de Bruchhausen . . . . . 1258-1273
30. Gieselbert de Bronkhorst. . . . . 1273-1306
31. Henri Ier de Gottern . . . . . 1306-1307
32. Florent de Bronkhorst. . . . . 1307
33. Bernard, comte de Wœlpe, non confirmé. . . . . 1307-1308
34. Jonas Grand ou Jean Ier . . . . . 1308-1327
35. Burchard Grelle. . . . . 1327-1344
36. Othon Ier, comte d'Oldenbourg. 1344-1348
37. Gottfried, comte d'Arnsberg (Osnabruck). . . . . 1348-1359
Remplacé par Maurice, comte d'Oldenbourg, administrateur. . . 1348-1359
38. Albert II, duc de Brunswick-Lunebourg . . . . . 1359-1395
39. Othon II, duc de Brunswick-Lunebourg (Werden) . . . . . 1395-1406
40. Jean II, Slamstorf . . . . . 1406-1421
41. Nicolas, comte de Delmenhorst . 1422-1435
42. Baldwin II de Wender . . . . . 1435-1441
43. Gerhard III, comte de Hoye. . . 1442-1463
44. Henri II, comte de Schwarzbourg (Munster). . . . . 1463-1496
45. Jean III, Rode. . . . . 1497-1514
46. Christophe, duc de Brunswick-Lunebourg . . . . . 1511-1558

Les suivants portèrent encore le titre d'archevêque :

47. George, duc de Brunswick-Lunebourg (pour Minden et Verden). 1558-1566
48. Henri III, duc de Saxe-Lunebourg (pour Paderborn et Osnabruck), luthérien, mort d'une chute de cheval en. . . . . 1585
49. Jean-Adolphe, duc de Holstein-Gottorp (aussi pour Lubeck), est élu à l'âge de dix ans, en . . . . . 1585
Résigne en. . . . . 1596
50. Jean-Frédéric, duc de Holstein-Gottorp (Lubeck), frère du précédent . . . . . 1596-1634
51. Frédéric II, prince de Danemark. 1634-1648

La paix de 1688 donna Brême à la Suède. Le titre d'archevêque cessa d'être porté.

Cf. VERDEN.

GAMS.

**HAMELBOURG.** *Voyez* BONIFACE et CATTES.

**HAMÉLIUS.** *Voyez* LESSIUS.

**HAMELMANN** (HERMANN), superintendant des comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst et de la seigneurie d'Iever, naquit en 1525 à Osnabruk. Son père était chanoine de l'église de Neustadt. Après avoir fini ses premières études dans sa ville natale, il s'adonna à la théologie contre le gré de son père et de sa famille, qui auraient préféré le voir embrasser la carrière du droit. Son talent et son application semblaient devoir en faire un solide défenseur de l'Église contre les erreurs de son siècle. Il lut avec une grande ardeur les écrits d'Eck, de Gropper, de l'évêque Fisher, etc., et pensa même défendre contre les attaques de Jean Wigand le Catéchisme de Michel Sidonius (1), *Catechismus Moguntinus, seu Institutio ad Christianam pietatem.* On ne sait s'il réalisa et publia ce travail.

Ordonné prêtre, il s'attacha à l'église de Saint-Servatius à Munster, en 1552, et de là il se rendit la même année à Camen, près de Dortmund, dans le comté de Mark; mais dès le jour de la Sainte-Trinité de cette année il prononça un sermon dans lequel il s'afficha comme un défenseur de la doctrine de Luther.

On ignore ce qui détermina ce changement en lui. Ce qu'on sait, c'est que, dès son séjour à Munster, la légitimité du célibat ne lui paraissait plus démontrée, et qu'il fut ébranlé dans sa foi à la doctrine de l'Église sur la sainte Eucharistie. Il entra en même temps en rapport avec des partisans décidés du protestantisme, et se mit à lire Luther et les autres novateurs. Il devint alors un défenseur ardent de la nouvelle doctrine et demeura toujours un strict Luthérien. Sa vie fut pendant fort longtemps très-instable. Il fut obligé de quitter Camen, quoiqu'il y eût trouvé quelques partisans, à la demande du

(1) *Voy.* SIDONIUS.

Digitized by Google

maréchal du comté, Théodore de Reck. Il se fixa pendant quelque temps à Ostfrise, où il fit la connaissance de Jean de Laske (1); puis il demeura successivement à Brême, Brunswick, Wittenberg, dans le comté de Mansfeld, et à Magdebourg, où il fut invité à prendre part au travail des *Centuries*. Partout il se lia avec les hommes les plus remarquables de la réforme. En 1553 il fut attaché à l'église de Notre-Dame de Bielfeld. Il promit, dans l'accord qu'il conclut avec les chanoines de ces églises qui étaient restés Catholiques, d'enseigner purement la parole de Dieu, selon l'ordre du prince, et d'administrer les sacrements selon l'institution du Christ et la forme des Apôtres : *Se pure docturum verbum Dei juxta ordinationem principis, ac se administraturum sacramenta juxta institutionem Christi ac Apostolorum formam fideliter et diligenter* (2).

L'*ordinatio* indiquée était celle du duc Jean de Clèves, de 1532, mais qui était beaucoup trop catholique encore pour le but de Hamelmann, tout comme la *Declaratio* de 1533 faite sous l'influence du chancelier Jean de Vlatten et d'Erasme, ainsi qu'Hamelmann lui-même s'en plaint amèrement dans son *Historia renati Evangelii in aula Cliriensi* (3).

Il entra bientôt en discussion avec les chanoines, qui furent particulièrement blessés d'un sermon qu'il prêcha, le jour de la Fête-Dieu, immédiatement avant la procession solennelle (*horrendam panis circumgestationem et adorationem esse idolatriam et fugiendam*) (4). Le conseil municipal chercha, il est vrai, à le soutenir; mais il ne parvint pas à se laver devant l'officialité de Dusseldorf, quoiqu'il eût remis au chancelier de l'archiduc, de Vlatten, un mémoire justificatif, tout comme il succomba aux attaques du chanoine de Dusseldorf Arnold Bomgart, prédicateur de la cour, qui le réfuta victorieusement dans une discussion publique. Il fut obligé de quitter Bielfeld.

En 1555 il vint comme prédicateur adjoint à Lemgo, et fut emmené par le comte Bernard de Lippe dans la visite des églises de ses États, visite qu'il faisait pour y abolir, disait-il, tout l'attirail papiste. Mais le comte, ayant eu besoin de l'assistance de Guillaume, duc de Clèves, contre Jean de Rietberg, abandonna Hamelmann. Le 1er juin 1558 Hamelmann soutint à Rostock, sous la présidence de David Chytræus, 29 thèses pour la licence en théologie, ou, comme il disait, en la sainte Écriture (1); ces thèses sont du plus strict luthéranisme. Vers la fin de 1558, il revint à Lemgo et fut activement employé par les comtes Bernard et Hermann Simon à établir la réforme, à visiter les églises, à organiser tout le système ecclésiastique. Il prit également part à la réorganisation de quelques églises de Hollande, en 1566; à Lemgo même il fut très-occupé à étouffer les germes des doctrines zwingliennes qui cherchaient à se faire jour. En outre il poursuivait ses travaux d'histoire. Il finit par tomber dans la disgrâce des comtes de Lippe et accepta l'offre que lui fit Jules de Brunswick de se rendre à Gandersheim, où il devint, en 1568, superintendant général, en même temps qu'il y professa la théologie. Après être resté quatre ans dans cette position, il fut appelé, en 1573, à Oldenbourg, par les comtes Jean XVI et Antoine II, et y occupa pendant vingt-deux ans son dernier poste. Nommé le 25 avril 1573

(1) *Voy.* LASKE.

(2) Leuckfeld, *Historia Hamelmanni*, Quedlinb., 1721, p. 25.

(3) *Opp. geneal.-hist.*, édit. Wasserbach, p. 964-1001.

(4) *Opp. geneal.-hist.*, p. 835.

(1) Elles ont été conservées par Leuckfeld, l. c., p. 74-80.

Digitized by Google

superintendant, et placé à la tête du consistoire nouvellement institué, il rédigea une ordonnance ecclésiastique et la fit recevoir dans l'assemblée du 1-3 juin 1574, malgré de vives oppositions, excitées surtout par sa doctrine sur la Cène.

En 1575, la mort de la princesse Marie fit entrer dans la maison d'Oldenbourg la principauté de Jever, et Hamelmann dut étendre son active surveillance sur cette Église profondément troublée depuis 1524, époque à laquelle, malgré l'opposition faite à ses conseillers par la princesse Marie, le protestantisme s'était propagé dans son petit État, surtout sous l'action du pasteur Henri Cramer, qui y avait introduit les nouvelles doctrines. Hamelmann fut chargé de faire admettre dans la principauté de Jever, en place de l'ordonnance publiée en 1562, celle d'Oldenbourg; il rencontra une forte opposition. Les conférences durèrent trois jours (févr. 1576). Cependant la majorité céda aux instances ou aux preuves du superintendant. Quelques pasteurs demandèrent et obtinrent un délai pour réfléchir, mais furent destitués lorsque, le délai passé, ils persévérèrent dans leur refus. Quant aux anabaptistes, que déjà la princesse Marie n'avait pas tolérés, après avoir discuté pendant deux jours avec Hamelmann, ils furent contraints de quitter le pays.

Hamelmann passa le reste de ses jours, en qualité de superintendant, à Oldenbourg, continuant à soutenir la cause luthérienne, instruisant la jeunesse et le peuple, et persévérant dans ses travaux historiques. Il eut le chagrin de tomber encore dans la défaveur des comtes d'Oldenbourg, au sujet de la formule de concorde qu'il avait fait admettre et qui finit par déplaire aux comtes (1). Il eut aussi des démêlés, vers la fin de sa vie, avec les réformés, et notamment avec Hardenberg, Pezel de Brême et le prédicateur d'Emden.

Hamelmann, après avoir reçu, comme nous l'avons dit, le sacerdoce, fut marié deux fois; il survécut à sa seconde femme, et mourut le 26 juin 1595, neuf ans après elle. Les tristes résultats de l'activité de Hamelmann ont subsisté jusqu'à nos jours. Tout le duché d'Oldenbourg est strictement luthérien, et on n'y trouve que trois petites paroisses catholiques, à Oldenbourg même, à Jever et à Varel; celle-ci est de création toute récente.

Hamelmann eut aussi de l'importance comme écrivain. On a oublié, il est vrai, les quarante-quatre écrits théologiques dont il est l'auteur et qu'énumère Leuckfeld; mais ses travaux historiques ont conservé une véritable valeur pour la Westphalie, pour ses savants et son Église. Il portait l'intérêt le plus vif à l'histoire de son pays, en réunit tant qu'il put tous les matériaux, et provoqua les recherches et les travaux utiles à son dessein, partout où il eut quelque influence. Le froid accueil qu'on fit, durant son séjour à Lemgo, à son recueil *de Viris in Westphalia conditione, pietate scriptisque illustribus*, le découragea tellement qu'il livra aux flammes une masse de matériaux et de notices qu'il avait préparés pour continuer son entreprise. Cependant il la reprit plus tard, à Oldenbourg, ayant trouvé de nouvelles mines de matériaux manuscrits qui rallumèrent son zèle. Ses travaux historiques, recueillis en partie d'après les manuscrits, ont été publiés par le jurisconsulte Ernest-Casimir Wasserbach, sous ce titre: *Hermanni Hamelmanni Opera genealogica-historica de Westphalia et Saxonia*, Lemgoviæ, 1711, in-4°. La première partie renferme des recherches et des compilations sur la plus ancienne histoire de la Westphalie et

(1) Conf. Leuckfeld, l. c., p. 117 sq.

Digitized by Google

de la Saxe, et parmi les livres aujourd'hui encore intéressants de cette partie on remarque : *Libri III de genealogia ducum, principum... Westphaliæ* (1) et les *Libri III de familiis emortuis Westphaliæ* (2), ainsi que les *Libri VI de Viris... in Westphalia illustribus* (3). La seconde partie renferme l'histoire de l'Église de Westphalie, celle de ses savants, des humanistes si influents de ce pays, et enfin celle de la réforme. Malgré ses défauts, Hamelmann est l'auteur principal de l'histoire de Westphalie.

L'*Historia ecclesiastica renati Evangelii per Westphaliam* renferme, dans cinquante-deux chapitres, des notices sur l'histoire de la réforme et celle des grands et petits comtés, des seigneuries, des villes, etc.

Dans ses dernières années Hamelmann écrivit, à la demande des ducs d'Oldenbourg, une grande *Chronique d'Oldenbourg*, qui ne parut qu'après sa mort, en 1595, avec un grand nombre de portraits, de sceaux et d'armes.

H. Rump.

**HANNON**. *Voyez* Annon II.

**HANSIZ** (Marc), Jésuite et historien, naquit le 23 avril 1683 près de Völkermarkt, petite ville de Carinthie. Ayant terminé à quinze ans ses premieres études et sa philosophie à Klagenfurt, il entra au noviciat des Jésuites à Éberndorf, enseigna la grammaire dans les basses classes de Vienne, fut ordonné prêtre en 1708, professa la philosophie, de 1713 à 1717, à Grätz, et put alors, avec la permission de ses supérieurs, s'adonner à son étude de prédilection, à celle de l'histoire. L'époque où Hansiz se sentit appelé à cette vocation spéciale était faite plus que toute autre pour encourager le jeune savant, car c'était sous le règne de l'empereur Charles VI. Les savants de France, d'Italie et d'Allemagne, les ordres religieux de ces pays éditaient à l'envi des documents et des ouvrages de l'antiquité; les Bénédictins de Saint-Maur et les Bollandistes travaillaient à leurs œuvres immortelles; la congrégation de Sainte-Marthe publiait la *Gallia Christiana* (1); Colléti faisait paraître l'*Italia sacra* d'Ughelli, 1717, l'*Ecclesia Frisingensis* de Meichelbeck, 1724, la *Diœcesis Fuldensis Historia* de Schanatt, 1724; les Bénédictins Bernard et Jérôme Petz publiaient leurs travaux. Hansiz conçut la pensée de mettre la main à une *Germania sacra*, et il commença son immense entreprise par l'histoire de l'église de Lorch et de Passau, qui fut accueillie avec une grande faveur par les savants, même protestants; deux ans après, 1729, parut le second volume de la *Germania sacra*, renfermant l'histoire de l'archevêché de Salzbourg. L'auteur fit alors un voyage à Rome, où il connut Muratori et Maffei. Pendant les années 1731—1754 il fit paraître divers travaux sur le droit ecclésiastique, sur des matières dogmatiques et théologiques en général, continua le troisième volume de la *Germania sacra*, qui avait pour objet l'évêché de Ratisbonne, et réunit des matériaux pour l'histoire des diocèses de Vienne, Neustadt, Sékau, Gurk et Lavant. Ces recherches formèrent les nombreux volumes manuscrits que renferme encore de nos jours la bibliothèque impériale de Vienne. En 1754, Hansiz, à l'âge de soixante et onze ans, publia son savant prodrome du troisième volume de la *Germanica sacra*, relatif à l'évêché de Ratisbonne. Mais à partir de 1756 il eut besoin de repos et ne fit plus paraître de livre; toutefois le savant vieillard ne cessa pas de donner des communications intéres-

(1) L. c., p. 341-542.
(2) P. 661-764.
(3) P. 130-256.

(1) Qui fut terminée par les Bénédictins de Saint-Maur.

Digitized by Google

santes et de bons avis à ses confrères de Klagenfurt et de Grätz qui continuaient la *Germania sacra* d'après son plan et ses vues. Une des dernières relations dans lesquelles le docte Jésuite entra fut celle qui le lia avec le prince-abbé et les chanoines de Saint-Blaise, dans la forêt Noire, à la suite de laquelle l'abbaye obtint le manuscrit écrit tout entier de la main d'Hansiz de l'*Episcopatus Neostadiensis*. Il espérait que l'abbaye de Saint-Blaise pourrait continuer son œuvre de prédilection et la mener à bonne fin. Hansiz mourut à Vienne le 5 septembre 1766, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Les deux premiers volumes de son grand ouvrage parurent sous les titres suivants :

1. *Germania sacra, tomus primus. Metropolis Laureacensis cum episcopatu Pataviensi, chronologice proposita, auctore P. Marco Hansiz, S. J., Augustæ Vind., sumptibus Georgii Schlütter et M. Happach, ann.* 1727, *in-fol., cum tab. æn.* 2, *et nonnullis tab. geograph. passim textui insertis.*

2. *Germaniæ sacræ tomus secundus. Archiepiscopatus Salisburgensis chronologice propositus, auctore P. M. Hansizio, S. J., Aug. Vind., sumpt. M. Happach et Fr.-X. Schlütter,* 1729, *in-fol., cum fig.*

Comme Hansiz, dans ce second volume, soutenait que S. Robert était arrivé en Bavière à la fin du septième siècle, et renversait ainsi l'ancienne tradition de Salzbourg, suivant laquelle S. Robert aurait fondé cette Église vers 582, ce qui avait suscité quelques écrits contradictoires, l'auteur se vit obligé de faire plusieurs publications pour maintenir sa juste opinion.

Le prodrome dont nous avons parlé plus haut était intitulé : *Germaniæ sacræ tomus tertius. De episcopatu Ratisbonensi prodromus, seu informatio summaria de sede antiqua Ratisbonensi, innovans omnia, necnon Salisburgensem et Frisingensem plenius illustrans,* Vienne, 1754, in-fol. ; il provoqua également une polémique entre Hansiz et les chanoines de Saint-Emmeram (1).

On peut consulter sur le reste des travaux d'Hansiz l'excellente dissertation du Dr J. Pletz, dans la *Gaz. de Théol.*, ann. 7, t. I, p. 13-161, Vienne, 1834, chez Fr. Wimmer.

SCHRÖDL.

**HANTHALER** (CHRYSOSTOME), bibliothécaire et archiviste de l'abbaye cistercienne de Lilienfeld, dans la basse Autriche, savant historien, paléographe, également versé dans la sphragistique et la numismatique, naquit le 14 janvier 1690 à Marenbach, dans la haute Autriche. Ses parents étaient pauvres, et ce fut avec peine qu'il parvint à faire ses études à Salzbourg, où il se voua à l'état ecclésiastique et fit profession dans le couvent de Lilienfeld en 1716. Il s'y livra avec une ardeur extrême à l'étude de l'histoire ancienne de l'Autriche, pour laquelle il trouva des documents importants dans l'abbaye. Hanthaler mourut à Lilienfeld le 2 septembre 1754. Nous ne nommerons que quelques-uns des plus importants ouvrages, parmi les cinquante-quatre écrits dus à la féconde plume de l'auteur, et la plupart consacrés à l'histoire de sa patrie.

1. *Fasti Campililienses,* Linz, 1730-45. Ces 4 vol. in-fol. renferment l'histoire de cette abbaye, avec celle des ducs d'Autriche et de Styrie de la maison de Babenberg. Les deux derniers volumes restèrent manuscrits par suite de la mort de l'auteur, et, après l'abolition de l'abbaye, furent déposés à la bibliothèque impériale de Vienne en 1789. Les gravures, renfermant de nombreux dessins de tombeaux, de sceaux, de documents, et les planches

(1) *Voy.* EMMERAN (Saint-).

Digitized by Google

elles-mêmes restèrent pendant vingt-deux ans chez les brocanteurs. Au bout de ce temps, elles parvinrent merveilleusement entre les mains de l'abbé Pyrker, plus tard évêque d'Erlau, qui publia les deux volumes manuscrits de Hanthaler, en deux vol. in-folio ornés de quarante-neuf gravures, sous ce titre : *Fastorum Campililiensium Chrysostomi Hanthaler Continuatio, seu recensus genealogico-diplomaticus archivi Campililiensis*, Vienne, 1818.

Cet excellent ouvrage renferme des preuves très-complètes de l'existence, de la destinée, du mérite de beaucoup de familles d'Autriche depuis longtemps éclipsées; les notices et les généalogies des Trautmannsdorf, Liechtenstein, Jörger, Sinzendorf, Pottendorf, Pillichstorf et Kuenring, Hager, Hardegg, Gilleis, Wildeck, Fünfkirchen, Neidegg, peuvent être considérées comme des modèles d'exactitude et de solidité.

2. *Notulæ anecdotæ e chronica illustris stirpis Babenbergicæ in Osterrichia dominantis, quam vir Rev. Aloldus de Peklarn seren., quondam Austriæ Marchionis Adalberti ab anno* 1034 *usq. ad ann.* 1056 *capellanus, conscripsit, a Fr. Ortilone, uno e primis monachis Campililiensib., sub finem sæculi XII excerpta.... Edidit ex autographo et archivio domestico.... notisque illustravit P. Ch. Hanthaler*, Krems, 1742, in-8°.

3. *Exercitationes faciles de Nummis veterum pro tironibus*, 6 vol., Nurenberg et Vienne, 1735-56.

Cf. *Encyclop. nation. d'Autriche*, Vienne, 1835, t. II, p. 500 sq.

**HANTWILL** (JEAN), poëte de la fin du douzième et du commencement du treizième siècle, était moine au couvent de Saint-Alban dans le diocèse de Londres, d'où il vint à Paris perfectionner ses études. Après un long séjour en France il retourna dans sa patrie, ayant acquis des connaissances variées, surtout en littérature. Il avait un talent particulier pour accommoder son esprit et son style à la matière qu'il traitait, imitant avec art, suivant l'occasion et le sujet, Virgile, Ovide ou Horace. On a de lui un poëme, divisé en neuf livres, intitulé *Archistrene*, dont tous les savants apprécient l'érudition, le style pur et facile, et le ton vif, agréable et sensé avec lequel l'auteur censure les vices et les passions de son temps. On a encore quelques autres ouvrages de lui. Voy. *Biblioth. gén. des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, Bouillon, 1777, t. I.

**HAPHTAREN.** *Voyez* DIVISIONS, t. VI, p. 405.

**HAQUIN LE BON.** *Voyez* NORWÉGE.

**HAQUIN JARL.** *Voyez* NORWÉGE.

**HARA**, הָרָא, ou *Ara*, contrée d'Assyrie où furent conduites des colonies d'Israélites (1). Bochard (2) y voit l'*Aria* de Ptolémée et de Strabon (3), entre l'empire des Parthes et l'Indus; Rosenmuller (4) y reconnaît la grande Médie ou l'Irak persan moderne, que ses grandes montagnes font précisément appeler en persan Hara, הרא.

**HARALD.** *Voyez* NORWÉGE.

**HARAN**, חָרָן; LXX, Χαρράν, vieille ville de Mésopotamie, située dans une vaste plaine, sans arbre et sans eau, s'étendant au sud-est d'Édesse (l'Orfa moderne). Le nom de חָרָן vient peut-être de חָרַר, brûler, incendier, contrée aride; les Grecs et les Romains la nommaient Κάρραι, *Carræ* (5).

Abraham quitta Ur en Chaldée (6) pour Haran, où sa famille resta (7), tandis que le patriarche, suivant l'appel

(1) I *Paral.*, 5, 26.
(2) *Phaleg.*, III, 14.
(3) Ptolém., VI, 17. Strab., X, 785.
(4) *Archéologie bibl.*
(5) Herodian., IV, 13, 7. Ptolém., V, 18.
(6) *Genèse*, 11, 31.
(7) Conf. *Genèse*, 27, 43.

Digitized by Google

de Dieu, se rendit en Canaan (1). Rébecca venait de Haran quand elle fut amenée à Isaac (2). Des géographes arabes (3) ont prétendu avoir vu le puits dont il est question à cette occasion dans la Genèse (4). Jacob s'en alla à Haran pour y chercher une femme (5), et il y demeura tant que Dieu ne le rappela point dans le pays de ses pères (6).

Au temps d'Ezéchias Haran fut conquis par les Assyriens (7). D'après Ézéchiel Haran était en relation de commerce avec Tyr (8). Sous les Romains Haran était connu comme *antiquum oppidum* (9), et devint le champ de bataille où Crassus perdit la vie (10). A l'époque des Arabes Haran fut la résidence de Merwan, le dernier des Ommiades (11); c'était en même temps le foyer du culte sabéen et le centre d'une activité scientifique assez considérable. On n'y voit plus aujourd'hui que des ruines, qui sont en vénération chez les Arabes, en mémoire du séjour que fit Abraham en ces lieux.

Cf. Bukingham, p. 111 sq. Pococke (12) et Niebuhr (13) prétendent que Haran existe encore.

KÖNIG.

**HARDING** (ÉTIENNE), troisième abbé de Cîteaux, remarquable par l'austérité de sa vie et les services qu'il rendit en répandant la nouvelle réforme de l'ordre des Bénédictins. On sait peu de choses de ce qui précéda son entrée dans l'abbaye de Cîteaux. Issu d'une noble famille de comtes d'Angleterre, il fit d'abord la guerre, accomplit un pèlerinage à Rome, et bientôt après entra comme religieux dans le couvent de Saint-Claude de Joux. Il se distingua pendant dix ans, sous la conduite de l'abbé Hunald, par l'austérité de ses mœurs, qui le fit appeler, en qualité d'abbé, au couvent de Bèze pour y rétablir la discipline (1). Plus tard nous le rencontrons à Cîteaux, où fleurissait une discipline sévère. Il en fut élu prieur en même temps qu'Albéric fut nommé supérieur, et il y succéda, en 1109, au titre d'abbé, qu'il porta jusqu'à sa mort, en 1134. On peut lire à l'article CÎTEAUX (*ordre de*) les services que Harding rendit à l'ordre. Il est à remarquer que, parmi les diverses institutions dues à Harding, pendant son administration, il faut compter la pratique de la Communion sous les deux espèces, tandis que précisément à la même époque le calice commençait à être retiré aux laïques. Cette coutume se maintint à Cîteaux jusqu'au quinzième siècle, tandis qu'elle n'était observée dans les congrégations de Cluny et de Saint-Denis qu'à certains jours de fête. Étienne exerça une assez grande action par le saint Cordon, ou le Cordon noir, qu'il déclara être un présent de la Mère de Dieu, et par lequel il attira un grand nombre de novices dans la nouvelle congrégation.

**HARDOUIN** (JEAN), fils d'un libraire, naquit à Quimper en 1646. A l'âge de vingt ans il fut admis dans l'ordre des Jésuites et termina ses études à Paris. Après la mort de Garnier (2), qu'Hardouin avait secondé dans ses travaux, celui-ci devint bibliothécaire au collége Louis-le-Grand, en 1683. Il y mena une vie paisible et retirée. Il mourut, le 3 septembre 1729, dans la maison professe, où il avait enseigné pendant

(1) *Genèse*, 12, 1 sq.
(2) *Ibid.*, 24, 4 sq.
(3) Abulféda, *Mésopot.*, p. 16.
(4) *Genèse*, 24, 11 sq.
(5) 28, 2 sq.
(6) 31, 3.
(7) IV *Rois*, 19, 12. *Isaïe*, 37, 12.
(8) *Ézéch.*, 27, 23.
(9) Amm. Marcell., XXIII, 3.
(10) Dio Cass., XL, 25.
(11) Abulfeda, ann. I, 468-484.
(12) *Description de l'Orient*, II, 235.
(13) *Voyages*, II, 410.

(1) Mabillon, *Annal. Bened.*, t. V, p. 205.
(2) *Voy.* GARNIER.

Digitized by Google

plusieurs années la théologie scolastique.

Hardouin était un des hommes les plus savants de son temps; peu de Jésuites, dit Du Pin, ont eu une érudition qu'on puisse comparer à la sienne dans les sciences soit profanes, soit sacrées. Il avait une mémoire étonnante, une sagacité extrême et une application de fer. « Croyez-vous, disait-il, que je me sois levé toute ma vie à quatre heures du matin, pour ne dire que ce que d'autres ont dit avant moi? » Il était philologue, archéologue, historien, numismate, philosophe et théologien. Mais il excita l'attention autant par la singularité de ses opinions que par l'étendue de son savoir. Ainsi il prétendait qu'excepté les œuvres de Cicéron, l'*Histoire naturelle* de Pline, les *Géorgiques* de Virgile, les *Satires* d'Horace, et il ajoutait parfois Homere, Hérodote et Plaute, tous les écrits de l'antiquité classique avaient été interpolés par des moines du treizième siècle. Il rejetait de même la plupart des anciens chefs-d'œuvre artistiques, les inscriptions et les monnaies. Il considerait les Septante et la version grecque du Nouveau Testament comme une œuvre interpolée, et affirmait que le texte original du Nouveau Testament était latin. Les Pères de sa compagnie finirent par se prononcer contre lui dans les *Mémoires de Trévoux* de 1709 et l'obligèrent à se rétracter. Il est ridicule de voir, comme on l'a fait, dans ces extravagances de l'auteur, une conspiration de tout son ordre contre les protestants et les Jansénistes. Les singularités d'Hardouin ne nuisirent à personne; elles donnèrent lieu, au contraire, à beaucoup de rectifications et de recherches plus exactes, et s'effacent d'ailleurs completement derrière la prodigieuse science de l'auteur et les immenses services qu'il a rendus.

Il publia :

1° *Themistii orationes* 33, *e quibus* 13 *nunc primum in lucem editæ*, 1684, in-fol.

2° Parmi les éditions à l'usage du Dauphin, *C. Plinii secundi Hist. nat. Lib.* 37, *interpr. et not. illustr.*, Par., 1685, vol. V, in-4°. Une seconde édition corrigée en 1723, vol. III, in-fol. Hardouin compara de dix-sept à vingt manuscrits et vingt et une éditions pour faire la sienne.

3° *Nummi antiqui populorum et urbium illustrati, de re monetaria veterum Rom., ex Plin. sec. sententia*, Paris, 1684, réimprimé dans ses *Op. selecta*, p. 1-126, où beaucoup de fautes de la première édition sont corrigées et six cents nouvelles monnaies expliquées.

4° Trois dissertations sur le *Baptême*, 1687. (Ce fut le premier ouvrage théologique de l'auteur.)

5° *J. Chrysost. Epist. ad Cæsarium monach.*, 1689, avec des notes, et une dissertation sur le *Sacrement de l'autel*, en supplément.

6° *Défense de la lettre de S. Chrysostome à Cesaire*, 1690, contre Le Clerc.

7° *Chronologiæ ex nummis antiquis restit. Spec. I*, 1696, in-4°.

8° *Chronol. Vet. Testam. ad Vulgatam versionem exacta et nummis antiquis illustrata.*

9° *Chron. ex num. antiq. restit. Spec. II.*

Ces trois ouvrages forment II vol., in-4°, 1697. Le second volume fut supprimé par ordre du parlement; mais il fut réimprimé dans les *Op. sel.*, Amst., 1709 et 1719, in-fol., avec gravures.

10° *Petavii Opus de doctrina temporum, in tres tomos distributum, cum mult. addit.*, Antv., 1705.

11° Mais l'œuvre principale d'Hardouin, celle à laquelle il consacra plusieurs années, est sa grande collection de *Conciles*, qui, avec celle que publia

Digitized by Google

plus tard Mansi, est encore la plus estimée et la plus usitée : *Conciliorum Collectio regia maxima, seu acta conciliorum et epistolæ decretales ac constitutiones summorum Pontificum, Gr. et Lat.*, Paris, 1714, XI Tomi in XII vol. in-fol. La Collection marche, dans un sévère ordre chronologique, de l'année 34 de l'ère chrétienne à l'année 1714. C'est la plus complète et la plus authentique des collections; elle est pourvue de tables excellentes. Hardouin se proposait d'abord de faire paraître sa collection avec des dissertations et des notes détaillées; mais il finit par se contenter de notes abrégées. L'ouvrage fut édité par l'Imprimerie royale. Il fut défendu peu après son apparition par le parlement, à la demande de la Sorbonne, parce qu'il n'était pas assez favorable aux opinions gallicanes. La prohibition fut levée lorsque les Jésuites promirent un volume de rectifications, *Addimenta*, 1725. Cf. *Addition ordonnée par arrêt du parlement, pour être jointe à la Collection des Conciles, en latin et en français*, Paris, 1722, in-fol.

Hardouin fut lui-même obligé de publier une rétractation des nombreuses singularités que renferment ses *Opera selecta*, Amst., 1709-1719, in-fol.

On publia après la mort d'Hardouin :

12° *Opera varia*, Amst., 1733, in-folio.

13° *Commentarius in Nov. Test.*, Amst., 1742.

14° *Prolegomena ad censuram scriptor. veter.*, Lond., 1766, défendu en France.

Cf. *Éloges de quelques auteurs français*, Dijon, 1742, p. 428; *Biographie universelle*, t. XIX; Du Pin, *Bibl.*, t. XIX, p. 104.

GAMS.

**HARDT** (HERMANN DE LA), orientaliste et archéologue, naquit le 15 novembre 1660 à Melle, en Westphalie, et mourut le 28 février 1746 à Helmstädt. Il reçut sa première instruction à Osnabruck, Herford et Cobourg. Il fit sa théologie à l'université d'Iéna, et s'adonna avec prédilection à l'étude des langues orientales, d'abord sous la direction de Jean Frischmuth, puis sous celle d'Esra Edzard, chez lequel il vécut toute une année à Hambourg. Revenu à Iéna, il prit le grade de maître en 1683 et commença sa carrière académique. Trois ans après il alla a Leipzig, où il s'attacha à l'école piétiste qui s'y fondait. Il se rendit à Dresde, auprès de Ph.-Jac. Spéner, et de là à Lunebourg, auprès de Casp.-Herm. Sandhagen, pour se perfectionner dans ses études d'exégèse. Tout ce travail préparatoire terminé, il fut nommé bibliothécaire et secrétaire de Rodolphe-Auguste, duc de Brunswick-Wolfenbuttel; deux ans après (1690), il devint professeur de langues orientales de l'université de Helmstädt; en 1699 prévôt du couvent de Marienbourg, et en 1702 bibliothécaire de l'université.

La faveur du prince fut avantageuse non-seulement au savant, mais à l'université. A partir de 1727 Hardt paraît dans les actes de l'université comme professeur honoraire; cependant il remplit encore trois fois les fonctions de doyen, et demeura ainsi jusqu'à sa mort membre actif de l'université.

Ce théologien laborieux a laissé de nombreux ouvrages. Parmi ses travaux de philologie on distingue une grammaire abrégée de la langue hébraïque, fort simple, qui fut souvent réimprimée; une grammaire chaldaïque et syriaque, et des explications sur des passages rabbiniques et talmudiques. Il prétendit, par diverses publications de ce genre et par une traduction de l'Ancien Testament en grec, démontrer que la langue sémitique est née de la langue grecque. Il poursuivit cette idée fixe jusqu'au ridicule.

Digitized by Google

Les travaux exégétiques de Hardt furent également nombreux. On compte parmi eux son *Jonas in luce; Tomus primus et secundus in Jobum*, et *Ænigmata prisci orbis.*

Quoique élève de Spéner, il s'écarta beaucoup des idées de cette école et la scandalisa par la liberté de ses recherches bibliques. Il croyait que l'ancien monde n'avait exposé ses idées que dans des symboles et des mythes. Ainsi l'âne de Balaam était un rêve; les renards de Samson, des amas de blé des Philistins; le corbeau d'Élie, les habitants charitables de la ville d'Orbo. Le livre de Job n'était pas une histoire véritable à ses yeux, parce que le nombre des enfants indiqué est le même avant et après la catastrophe, etc. Naturellement l'exégète fut attaqué, accusé d'hérésie, condamné à une amende par le gouvernement; les œuvres que nous venons d'indiquer furent confisquées, et ses nouveaux écrits bibliques, dans le cas où ils paraîtraient, soumis à la censure. Hardt brûla 8 volumes in-folio d'explications bibliques, en envoya les cendres au gouvernement, et conserva dans sa bibliothèque celles du manuscrit de son *Liber secundus in Jobum.*

Les ouvrages de Hardt sur l'histoire ecclésiastique ont du mérite. Il tira, aux frais du duc, des archives de Vienne, Berlin, Gotha, etc., quelques centaines d'actes du concile de Constance, et en forma son *Magnum œcumenicum Constantiense Concilium de universali Eccles. reformatione, unione et fide*, Franc. et Lips., 1697-1700, 6 vol. in-fol., dont Bohnstedt, à Berlin, donna en 1742 la table. Le 1er vol. renferme une dissertation sur la réforme que le concile avait en vue; le 2e, l'histoire des Papes et du schisme; le 3e, les discussions sur le dogme; le 4e, les actes complets en allemand; le 5e, l'organisation extérieure du concile; le 6e, des dissertations sur son autorité.

Hardt publia aussi : *Autographa Lutheri aliorumque celebrium virorum ab anno* 1517-1546, *reformationis ætatem et historiam egregie illustrantia*, 3 vol. Beaucoup d'écrits de Hardt, tels que ses *Acta conc. Basileensis*, ne furent pas imprimés.

Hardt, comme on le voit, était un infatigable collectionneur. Dans ses écrits originaux il court après des hypothèses singulières et sans fondement, qu'il soutient avec une invincible opiniâtreté, une fois qu'il les a émises. Son originalité et ses bizarreries se révélaient aussi dans sa vie habituelle. Ainsi, le jour anniversaire de la mort de Reuchlin, il célébrait la mémoire du célèbre philologue, dans la salle des cours, en plaçant sur la table les *Rudimenta Hebraica* de Reuchlin, reliés en velours rouge; au haut du livre était placée une couronne d'argent; au bas, un morceau de corail, et des deux côtés brûlaient des cierges; des roses et de l'encens répandaient un agréable parfum dans la salle. Hardt adressait à Dieu une prière pour la grâce faite au monde dans l'apparition de Reuchlin. Lorsqu'il quitta sa chaire de professeur, il oignit solennellement d'huile de romarin un exemplaire de l'Ancien Testament d'après l'édition de Ximénès et un exemplaire du Nouveau Testament d'après l'édition d'Érasme.

Cf. Ersch et Gruber, *Encyclopéd.*, II sect., 2e part., *Supplém.*, p. 388 sq.; Fuhrmann, *Lexique*, t. II, p. 237.

STEMMER.

**HARLAY** (ACHILLE DE), baron de Sancy, évêque de Saint-Malo, naquit à Paris en 1581, fut d'abord jurisconsulte, puis militaire en 1601; ambassadeur de France, à Constantinople, au commencement de la régence de Marie de Médicis, poste dans lequel il rendit de grands services par sa noble conduite à l'égard



Digitized by Google

des Chrétiens, spécialement fixés à Péra, et par la protection qu'il accorda aux Jésuites calomniés par les Maures, autrefois espagnols. Il acheta de ses propres deniers plus de mille esclaves chrétiens.

Rappelé en 1619, il entra dans la société de l'Oratoire, que venait de fonder le cardinal de Bérulle, et devint aumônier de la reine d'Angleterre en 1625. Renvoyé par les intrigues des anglicans, il revint en France en 1626, et, après avoir rempli encore quelques missions diplomatiques, il fut nommé évêque de Saint-Malo en 1631. Il travailla activement à la réforme des couvents, fonda à Saint-Malo un séminaire qui fut le premier ouvert en Bretagne, entreprit de fréquentes visites dans les paroisses de son diocèse, et fit faire de nombreuses missions. Il mourut en 1646. Il avait, durant son ambassade à Constantinople, acquis à grands frais des manuscrits excellents de la Bible en hébreu, arabe, syriaque et chaldéen, et un très-bel exemplaire du Pentateuque samaritain. Ces manuscrits, déposés par lui dans la bibliothèque Saint-Honoré, à Paris, devinrent plus tard la base des travaux de Morin, R. Simon, Houbigant et autres.

KERKER.

**HARLAY DE CHAMPVALON** (FRANÇOIS), archevêque de Rouen, puis de Paris, naquit en 1625. Il fit ses études au collége de Navarre avec tant de succès que le cardinal de Richelieu, qui assista à sa thèse, déclara qu'il n'avait jamais entendu un candidat aussi habile. Sa thèse pour la licence en théologie fut tellement brillante que la Sorbonne crut devoir adresser à son oncle, l'archevêque de Rouen, des félicitations sur le succès du candidat promu. Ce prélat, dans sa joie, céda à son neveu l'abbaye de Jumiéges, dont il était titulaire. En 1650 le jeune abbé assista comme député du second ordre, pour le diocèse de Rouen, à l'assemblée du clergé, et s'y fit déjà remarquer par la grande habileté dans les affaires qui le caractérisa plus tard. L'archevêque de Rouen voulut alors se démettre de son titre si on lui accordait son neveu pour successeur, et, l'assemblée du clergé ayant joint sa prière à la demande du prélat, Harlay, âgé de vingt-six ans seulement, fut nommé archevêque de Rouen par la reine régente. Après avoir administré son diocèse avec prudence et zèle pendant dix-sept ans, y avoir fondé un séminaire, institué des conférences pastorales, avoir fait de nombreuses visites et ramené un grand nombre de Calvinistes dans le giron de l'Église, il fut promu au siége de Paris à la mort de l'archevêque Hardouin de Péréfixe. Il obtint et conserva longtemps la faveur de Louis XIV, auprès duquel il avait su s'insinuer par ses manières nobles et agréables et par maintes complaisances peu dignes d'un évêque, par exemple dans la controverse célèbre des *Régales*, dans laquelle il fut un des adversaires les plus passionnés des justes réclamations du Saint-Siége. Il fut l'âme de l'assemblée de 1682, le chef des prélats qui disaient : « Le Pape nous a poussés, il s'en repentira ; » et il empêcha par son attitude hostile le succès des vues plus modérées de Bossuet.

On prétend que cet ambitieux prélat, au commencement de son administration du diocèse de Paris, aspira à prendre le rôle de Mazarin à la cour ; mais Louis XIV avait un goût de domination trop prononcé pour que Harlay pût songer encore à son rêve une fois que le roi eut en main les rênes du gouvernement. Il ne réussit pas davantage dans la pensée qu'il avait eue de se faire nommer garde des sceaux. En revanche le roi lui confia la direction des affaires du clergé régulier, position qui lui donnait une immense influence sur les nombreuses congrégations religieu-

Digitized by Google

ses du royaume, qui se multiplièrent surtout à cette époque, et qui presque toutes eurent affaire avec l'archevêque et lui furent redevables de quelque service. Il joua aussi un rôle considérable comme président de l'assemblée du clergé, dignité à laquelle l'avaient élevé sa faveur à la cour et son habileté dans les affaires. C'est ainsi qu'il présida les assemblées de 1682, 85, 90, 93 et 95. Ce que les écrivains contemporains disent en l'honneur de l'excellente administration de l'Église de Paris par l'archevêque de Harlay doit être entendu de sa prudence mondaine, de son habileté diplomatique, qui savait contenir les partis, se servir utilement de chacun et éviter les extrêmes en tout. Il n'aimait pas les Jansénistes; mais, tout en s'efforçant de soumettre leurs esprits inquiets et indociles, il évita tout conflit public avec eux. Odieux aux Jansénistes extrêmes, il chercha toutefois à leur épargner plus d'un coup qui devait les atteindre.

« Ce prélat, d'un esprit si élevé et si pacifique, dit le chancelier d'Aguesseau (1), né pour faire honneur à l'Église, se conduisit avec une telle sagesse qu'il réussit presque toujours à maintenir la vivacité de ceux qu'on appelait Jansénistes et à annuler les coups portés par les Jésuites. Ainsi l'Église jouit de la paix sous un archevêque plus occupé à donner de bons conseils qu'à édifier les fidèles par la sainteté de sa vie. » — Cette louange restrictive renferme un blâme que beaucoup de contemporains de l'archevêque interprétèrent d'une manière peu honorable pour un prêtre et un prince de l'Église. Quand tout ce que les Mémoires du temps disent de défavorable à l'archevêque serait exagéré, quand madame de Sévigné aurait été injuste dans les incriminations qu'elle se permit en sa qualité de partisan de Port-Royal (1), il serait encore difficile de laver complétement sa mémoire. Fénelon, dans sa fameuse lettre à Louis XIV, dit : « Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien (2). » C'est aux bruits défavorables qui se répandirent sur la conduite de l'archevêque qu'on attribue la froideur que finalement Louis XIV et madame de Maintenon témoignèrent à son égard.

Cependant Harlay mettait toujours un grand zèle à remplir les devoirs extérieurs de sa charge; il tenait à l'observation de la discipline, s'opposait de tout son pouvoir à toute innovation dans la doctrine, condamnait les livres dangereux et ne tolérait aucune résistance publique. Une mesure grave et significative de l'administration de Harlay fut la révision qu'on entreprit, d'après ses ordres et sous sa surveillance, de l'ancien Bréviaire de Paris. Si cette prétendue correction ne s'éloigna pas autant qu'on le fit plus tard de la forme de l'ancien office romain, qui, quant à l'essentiel, dominait dans l'Église gallicane depuis Charlemagne, elle favorisa toutefois la direction critique du temps à l'égard des traditions ecclésiastiques, et, en mettant arbitrairement de côté d'anciennes règles et d'anciennes formes consacrées (rubriques, antiennes, hymnes, leçons), elle ouvrit la porte à l'esprit d'innovation, qui, plus tard, s'introduisit dans les livres liturgiques de l'Église gallicane, dans les missels, et surtout les bréviaires du dix-huitième siècle, ainsi que dans celui de Paris, revu pour la seconde fois en 1736 par

(1) *Œuvres*, t. XIII, p. 162.

(1) Conf. *Lettres à Mad. de Sévigné*, nouvelle édition par Grouvelle, Paris, 1806, t. IV, 146; V, 228, note, 257; VIII, 43, note, 178, 180, 183.

(2) *Correspond. de Fénelon*, t. II, p. 341, in-8°, 1827, ou t. III, p. 428, éd. Didot, 1852.



Digitized by Google

Mgr de Vintimille. Des hymnes nouveaux, en partie composés par les critiques et les réviseurs eux-mêmes, prirent la place des hymnes consacrés par leur vénérable antiquité; on supprima les antiennes pieuses et enthousiastes qui exprimaient la joie de la fiancée du Christ; ce que l'hypercritique ne pouvait pas admettre dans les légendes, les leçons, etc., fut changé, mis de côté (1). Le Bréviaire revu par les ordres de Mgr de Harlay parut en 1680, le nouveau Missel en 1684.

Harlay mourut d'une attaque d'apoplexie à Conflans, sa maison de campagne, le 6 août 1695. Il avait obtenu pour lui et pour ses successeurs, de la faveur de Louis XIV, l'érection de l'archevêché de Paris en duché-pairie.

Cf. Legendre (Louis), *Éloge de François de Harlay, archevêque de Paris*, 1695, in-8°. *Ejusd. de Vita Francisci de Harlay, Rotomagensis primum, deinde Parisiensis archiep., libri VI*, Paris, 1720, in-4°.

**HARLAY** (FRANÇOIS DE), oncle du précédent, évêque d'Augustopolis *in part. infid.* depuis 1615, et coadjuteur du cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, auquel il succéda, était un prélat plein de zèle, défenseur ardent de la liberté de l'Église. Jeune encore il s'était signalé à la Sorbonne par son savoir, et s'était livré à la polémique avec un succès qui contribua beaucoup à son élévation. Durant son épiscopat il ouvrit des écoles dans son propre palais, établit une imprimerie dans son château de Gaillon, et rendit accessible au public la bibliothèque de la cathédrale. Les synodes qu'il présida, les ordonnances qu'il publia, les nombreuses institutions de religion et de bienfaisance qui se fondèrent dans son diocèse durant son administration, rendirent témoignage de son zèle pastoral. L'assemblée du clergé de 1645 avait recommandé aux métropolitains de convoquer des synodes provinciaux; Mgr de Harlay en ayant convoqué un pour la province de Rouen dans cette ville même, le 14 janvier 1651, le parlement s'y opposa. Il en résulta qu'un seul évêque et quelques ecclésiastiques y parurent. L'archevêque n'en ouvrit pas moins son synode et le prorogea au 23 octobre de la même année; mais l'assemblée, par suite sans doute de l'opposition du parlement, ne fut pas plus en nombre que la première fois. François de Harlay mourut le 22 mai 1653 à Gaillon.

Parmi les ouvrages de ce prélat, qui dénotent beaucoup d'érudition, mais qui manquent de clarté, on cite : 1° *Défense des Jésuites*, 1609; 2° *Catéchisme de controverse*, 1611; 3° *Discours sur les travaux et les récompenses théologiques*, en latin, 1612; 4° *de Rebus Ecclesiæ*, écrit présenté à l'assemblée du clergé de 1645. Le Pape Urbain VIII, ayant lu un de ces écrits de controverse, s'écria, dit-on : *Fiat lux!* ce qui n'était probablement pas un éloge décerné à l'auteur.

Cf. *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le dix-septième siècle*, Paris, 1824, t. I, p. 454.

**HARMÉNOPULUS.** *Voyez* CANONS (*collection de*).

**HARMONIE DES ÉVANGILES.** Les quatre Évangiles, et surtout les trois premiers, on le sait, ont des analogies frappantes, de telle sorte que très-souvent non-seulement ils racontent le même fait, mais ils le rapportent dans les mêmes termes, tandis que chaque évangéliste s'écarte en certains passages des trois autres, et contient des choses dont ceux-ci ne disent rien. Ces analogies et ces différences ont,

(1) Cf. Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 75.

Digitized by Google

dès l'antiquité, provoqué plusieurs essais tendant à faire ressortir l'accord ou l'harmonie des récits évangéliques, soit en fondant les quatre Évangiles en un seul, soit en signalant les parties isolées qui se trouvent chez tous les quatre ou seulement chez trois ou deux d'entre eux.

Tatien fit le premier essai de ce genre, dans la seconde moitié du second siècle, en fondant les quatre Évangiles en un seul, sous le titre de διὰ τεσσάρων (— συνάφειάν τινα καὶ συναγωγὴν οὐκ οἶδ' ὅπως τῶν Εὐαγγελίων συνθεὶς, τὸ διὰ τεσσάρων τοῦτο προσωνόμασεν) (1); mais il paraît avoir traité la chose assez arbitrairement. Ainsi, par exemple, il laissa de côté l'histoire de l'enfance du Christ dans S. Matthieu et S. Luc, parce qu'elle ne cadrait pas avec ses opinions de docète (2).

Vers la même époque à peu près, suivant S. Jérôme (3), Théophile d'Antioche entreprit un travail du même genre; mais l'opinion de Valois (4), qui pense que S. Jérôme, dans ce passage connu, a confondu Théophile avec Tatien, est d'autant plus vraisemblable qu'en effet S. Jérôme, dans son *Catalog. Scriptor. eccles.*, c. 25, ne cite pas d'harmonie des Évangiles parmi les écrits de Théophile. Ce qui est certain, c'est qu'un peu plus tard, dans la première moitié du troisième siècle, Ammonius rédigea un διὰ τεσσάρων (5) qui faisait connaître les parties propres à chaque évangéliste, et celles qui étaient communes à chacun d'eux avec les trois autres, ou avec deux d'entre eux, ou avec un seul.

Ce fut sur ce travail qu'Eusèbe Pamphile (6), qui le décrit assez en détail dans son *Epistola ad Carpianum* (1), fit reposer ses canons, *Canones sive indices* 10 *harmoniæ Evangeliorum*, qui obtinrent une grande autorité. Il énuméra 355 petits passages dans S. Matthieu, 236 dans S. Marc, 342 dans S. Luc, et 232 dans S. Jean, et les mit en dix tableaux, *canones indices*, dont le premier, en quatre colonnes, renfermait les passages communs aux quatre évangélistes; les tableaux 2-4, en trois colonnes chacun, contenaient les passages communs à trois évangélistes; les tableaux 5-9, en deux colonnes, les passages propres à deux évangélistes, et le tableau 10, en quatre colonnes, les passages que chaque évangéliste a en particulier. La facilité et la rapidité avec lesquelles ces tableaux permettaient de trouver les passages parallèles firent prendre l'habitude de les mettre en tête des manuscrits grecs du Nouveau Testament (ce qu'on fit aussi plus tard dans des éditions imprimées), puis de les signaler à la marge du texte. S. Jérôme les mit aussi en tête de son édition corrigée du texte latin des Évangiles, et écrivit à ce sujet, dans sa dédicace au Pape Damase : *Canones quoque, quos Eusebius, Cæsariensis episcopus, Alexandrinum sequutus Ammonium, in decem numeros ordinavit, sicut in Græco habentur, expressimus. Quod si quis de curiosis voluerit nosse quæ in Evangeliis, vel eadem, vel vicina, vel sola sint, eorum distinctione cognoscet.— In canone primo concordant quatuor, Matthæus, Marcus, Lucas, Joannes; in secundo, tres, Matthæus, Marcus, Lucas; in tertio tres, Matthæus, Lucas, Joannes; in quarto, tres, Matthæus, Marcus, Joannes; in quinto, duo, Matthæus, Lucas; in sexto, duo, Matthæus, Marcus; in septimo, duo, Matthæus, Joannes; in octavo, duo,*

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 29.
(2) Conf. *H. Valesii Annot.* in l. IV, c. 29. *Histor. eccl. Euseb.*
(3) *Epist. ad Algasiam*, § 6.
(4) L. c.
(5) *Voy.* Ammonius.
(6) *Voy.* Eusèbe Pamphile.

(1) Conf. Millius, *Proleg.*, 663.

Digitized by Google

*Lucas, Marcus; in nono, duo, Lucas, Joannes; in decimo, propria unusquisque, quæ non habentur in aliis, ediderunt* (1). C'est pourquoi on trouve ces tableaux réimprimés dans les œuvres de S. Jérôme (2).

Plus tard, à l'instar de ces essais d'harmonie, parurent, jusqu'aux temps modernes, les éditions dites synoptiques, tantôt des trois premiers, tantôt des quatre Évangiles (3).

On peut voir ce qui concerne l'accord et les différences des quatre Évangiles en détail, et les essais d'exégèse faits à cette occasion dans les temps modernes, à l'article ÉVANGILES.

**HARMONIE PRÉÉTABLIE.** On entend par là, dans le sens le plus large, l'accord de toutes les parties de l'univers, ainsi que celui des mouvements et des actions des créatures, établi dès l'origine et une fois pour toutes par Dieu. Dans un sens plus restreint, on entend spécialement par là le rapport établi dès le commencement entre le corps et l'âme, rapport tel que ces deux termes s'accordent, sans avoir aucune action l'un sur l'autre, comme s'ils agissaient l'un sur l'autre, comme si les mouvements du corps (la matière) produisaient les pensées de l'âme (l'esprit), et, réciproquement, comme si les pensées de l'âme engendraient les mouvements du corps.

Le père de cette hypothèse philosophique est LEIBNIZ. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Étant convaincu du principe de l'*harmonie* en général, et par conséquent de la *préformation* et de l'harmonie préétablie de toutes choses entre elles, entre la nature et la grâce, entre les desseins de Dieu et nos actions prévues, entre toutes les parties de la matière et même entre l'avenir et le passé, le tout conformément à la souveraine sagesse de Dieu, dont les ouvrages sont les plus harmoniques qu'il soit possible de concevoir, je ne pouvais manquer de venir à ce système qui porte que Dieu a créé l'âme d'abord de telle façon qu'elle doit se produire et se représenter par ordre ce qui se passe dans le corps, et le corps aussi de telle façon qu'il doit faire de soi-même ce que l'âme ordonne ; de sorte que les lois qui lient les pensées de l'âme, dans l'ordre des causes finales et suivant l'évolution des perceptions, doivent produire des images qui se rencontrent et s'accordent avec les impressions des corps sur nos organes, et que les lois des mouvements dans ce corps, qui s'entre-suivent dans l'ordre des causes efficientes, se rencontrent aussi et s'accordent tellement avec les pensées de l'âme que le corps est porté à agir dans le temps que l'âme le veut (1). »

D'après cela le lien de l'âme avec le corps et l'action même d'une de ces substances sur l'autre ne consistent que dans cet accord réciproque et parfait, établi et ordonné dès la première création, accord en vertu duquel chaque substance, en suivant ses propres lois, se rencontre exactement avec ce que réclament les autres lois, tout comme les actions des unes suivent ou accompagnent les actions ou les modifications des autres (2). Chaque substance, dit Leibniz, suit uniquement les lois qui lui sont propres (agit par elle-même et pour elle-même), comme s'il n'existait rien que Dieu et elle ; et cependant il y a un accord de toutes les substances tel qu'on le remarquerait si ces substances communiquaient ensemble par une

(1) *In quat. Evang. ad Damasum præfat.*
(2) Edit. Martiany, t. I, p. 1429 sq.
(3) *Voy.* SYNOPTIQUES (éditions).

(1) *Théodicée*, p. I, § 62, p. 146, t. II, éd. Charpentier, 1846.
(2) *Lettre de Leibniz à M. Arnauld*, 1690, dans Erdmann, p. 107.

Digitized by Google

transmission des espèces ou des qualités. En un mot, le corps ne se meut que d'après les lois qui lui sont propres, comme une pure machine, et de même l'esprit, qui pense en toute liberté et agit d'après un but qu'il s'assigne, sans que l'un trouble les lois de l'autre ; mais, en vertu de l'harmonie établie par Dieu, les mouvements du corps se rencontrent toujours exactement avec les pensées correspondantes (avec les impressions, les perceptions, les idées, les désirs, en un mot les mouvements) de l'esprit, et réciproquement, comme si les mouvements de l'un étaient le résultat des mouvements de l'autre (1).

La cause de ce fait merveilleux est celle-ci :

1° Chaque substance (plus exactement toute substance simple, âme, monade) est créée de telle sorte que tout son avenir est contenu dans son origine, et que toute son existence, sa vie entière avec toutes ses parties, n'est autre chose qu'une conséquence, un développement conforme à son premier état ; l'état suivant est une conséquence de l'état précédent; le présent est gros de l'avenir, etc.

2° Toute substance simple, toute monade est *une fois et d'abord* une parfaite *représentation de l'univers*, un miroir vivant perpétuel de l'univers ; l'une est seulement *plus ou moins distincte* que l'autre (2). Il résulte de là que tous les moments du développement de chaque monade correspondent exactement à tous les moments du développement de l'univers (et par conséquent aussi de chaque autre monade) (3). Nous comprendrons mieux ce que Leibniz prétend par cette hypothèse quand nous saurons ce qui en a été l'occasion, et quand nous verrons sa liaison avec tout le système de l'auteur.

(1) *Système nouveau de la Nature*, dans Erdmann, p. 127.

(2) P. 128. *Lettres entre Leibniz et Clarke*, Erdmann, p. 774. Cf. *Monadologie*, §§ 56 et 57.

(3) *Système nouveau*, etc., § 15, Erdmann, p. 128.

Quoique Leibniz ne tînt pas le corps, ainsi que les Cartésiens, pour une masse inerte, mais y vît le produit d'un principe de formation et de vie absolument propre à la monade, laquelle il comprenait comme une espèce d'âme semblable à l'entéléchie aristotélicienne du corps organique, toutefois il le concevait comme quelque chose d'essentiellement différent de l'esprit. Malgré son organisation, sa vie, et même sa nature impérissable, le corps est pour lui une simple machine qui se meut d'après les lois mécaniques, tandis que l'esprit, capable de penser et de vouloir, de reconnaître les vérités éternelles et nécessaires, de se déterminer librement et d'agir par là comme le Créateur, est une petite divinité dans sa sphère, et par conséquent l'image et la ressemblance de Dieu, et non pas seulement, comme les autres monades, un miroir de l'univers (1).

D'après cela il se demanda, comme Descartes, quel était le rapport entre le corps et l'âme, entre la matière et l'esprit, la nature de leur lien et de leur commune action. Cette question ne fait pas difficulté pour la foule, qui ne s'en inquiète guère. Celle-ci prend tout simplement comme un fait ce que l'expérience donne, savoir : que le corps agit sur l'esprit et l'esprit sur le corps, de telle sorte que les mouvements corporels, de quelque manière qu'ils soient produits, créent des pensées correspondantes dans l'âme (l'esprit), et que de même des pensées, des volontés déterminées de l'esprit non-seulement occasionnent,

(1) *Théodicée*, p. I, § 91. *Monadol.*, § 82 sq. *Syst. nouv. de la Nature*, § 5. *Lettre à M. Arnauld de* 1690, dans Erdmann, p. 107 sq.

Digitized by Google

mais produisent, engendrent, procréent des mouvements correspondants dans le corps. Or c'est ce que les Cartésiens déclaraient impossible. Il est impossible, disent-ils, que deux substances aussi complétement différentes que l'esprit et le corps agissent l'une sur l'autre.

L'esprit est une substance pensante, le corps est une substance étendue; il est impossible que la pensée produise un mouvement de la matière; ce qui produit un pareil mouvement est un choc purement matériel; et de même un mouvement matériel (le mouvement de la substance étendue) ne peut produire une pensée; les pensées ne sont absolument que les produits de l'esprit pensant, de la substance pensante. Cette connaissance métaphysique, ajoutent-ils, est complétement confirmée par une exacte connaissance de la nature fondée sur l'expérience. Celle-ci prouve qu'il se conserve toujours la même quantité de mouvement dans les corps : d'où il suit que l'esprit ne produit pas de mouvement dans le corps, car ce mouvement serait un mouvement nouveau, qui s'ajouterait au mouvement déjà existant; ainsi le mouvement préalable serait augmenté, ce qui, comme on l'a dit, n'a jamais lieu nulle part. On ne peut donc expliquer le fait constaté par l'expérience que des mouvements corporels correspondent à des pensées analogues dans l'esprit, et réciproquement, qu'en admettant que, dans chaque cas particulier, quelque fréquents qu'ils soient, où des mouvements déterminés naissent dans le corps, Dieu produit des mouvements correspondants, c'est-à-dire des pensées, dans l'âme, et que, réciproquement, toutes les fois que l'esprit pense quelque chose, produit une pensée quelconque, Dieu engendre dans le corps un mouvement correspondant. Dieu crée dans l'âme des pensées déterminées suivant que l'occasion lui en est donnée par les mouvements du corps, et il crée de même certains mouvements corporels suivant que les pensées produites par l'esprit lui en donnent l'occasion.

Ainsi parlent les Cartésiens. On a nommé leur système l'*occasionalisme*, le système des causes occasionnelles, ou l'occurrence, *occursus*, par opposition au système de l'influence, *influxus*, nom qu'on donne à l'opinion vulgaire.

Or c'est à cet occasionalisme cartésien que Leibniz se rattache.

Il est parfaitement exact, dit-il, qu'il n'y a pas d'influence réelle (actuelle et efficace) d'une substance créée sur une autre, si on prend le mot influence dans le sens métaphysique comme désignant la production d'un mouvement, d'une modification d'un terme par un autre. Mais la conclusion que les Cartésiens tirent de cette vérité, ou, ce qui est la même chose ici, la manière dont ils l'expliquent, est fausse. D'abord ils établissent, comme on l'a vu, un miracle permanent (l'action immédiate de Dieu sur le monde, son intervention dans la marche des choses). Ils admettent ainsi une idée évidemment fausse de la Providence divine et du gouvernement de ce monde. En effet celle-ci n'exclut nulle part les causes dites secondes, c'est-à-dire l'activité propre de la créature; or l'hypothèse cartésienne suppose cette exclusion. Que si on est obligé d'admettre ou de prétendre avec les Cartésiens que c'est par la vertu de Dieu que les mouvements et les actions des différentes substances se rencontrent et s'accordent, il faut comprendre d'une manière idéale la vertu de Dieu par laquelle cela arrive, c'est-à-dire qu'il faut admettre que, dès l'origine, Dieu a créé l'âme et chaque monade réelle de telle sorte qu'elle produise tout de son propre fonds, par une parfaite spontanéité à l'égard d'elle-même, et de telle façon

Digitized by Google

qu'il y ait accord parfait avec les choses du dehors (1).

En second lieu, l'hypothèse cartésienne ne s'accorde pas avec les lois de la nature telles qu'elles sont. Il est d'abord inexact de dire, comme les Cartésiens, que la quantité du mouvement se maintient invariablement la même. Ce n'est pas la quantité du mouvement, mais la quantité de la force, qui reste invariable; de sorte qu'il ne peut y avoir ni plus ni moins de force dans l'univers qu'il n'y en a eu dans le commencement (ce qui ne veut pas dire que pas un seul corps ne peut recevoir de forces nouvelles. Un corps peut certainement recevoir des forces nouvelles, non par l'âme, car alors le monde des corps dans sa totalité recevrait une nouvelle force, ce qui n'est pas possible, mais par un autre corps et sous la condition que celui-ci perde autant que l'autre acquiert).

Abstraction faite de cela, il y a encore une autre loi que non-seulement Descartes a méconnue, mais qu'il n'a pas connue du tout, et qu'il a par conséquent violée. Cette loi veut que la direction (du mouvement) se maintienne dans tous les corps qu'on admet agir les uns sur les autres. Les Cartésiens violent cette loi en ce que, par l'intervention occasionnelle de Dieu, ils modifient la direction des corps. Si, dit Leibniz, Descartes avait connu cette loi, il aurait aussi conclu que la direction des corps, comme leur force, est indépendante de l'âme, et il en serait arrivé au système de l'*harmonie préétablie*, qui, nous l'avons vu, enseigne que la création est telle que chaque substance a reçu dans le premier moment de son existence tout son avenir, avec la série invariable des divers moments qui le composent (2).

(1) *Nouv. Syst.*, etc., § 13 sq.; Erdmann, p. 127.

(2) *Théodicée*, § 61. Cf. *Lettres entre Leibniz et Clarke*, 5e *de M. L.*, § 89-95. Erdmann, p. 520 et 774.

C'est ainsi que Leibniz en est venu à l'harmonie, en corrigeant et en rejetant d'abord, avec Descartes, l'opinion vulgaire, puis celle de Descartes même sur le rapport existant entre la matière et l'esprit. Il explique à plusieurs reprises sa pensée par l'analogie suivante : Supposons que deux montres marchent parfaitement d'accord; ce résultat peut être produit de trois manières :

1° Ou il existe une influence réciproque d'une montre sur l'autre (opérée par exemple par une liaison artificielle des deux pendules);

2° Ou un surveillant spécial conserve ou rétablit l'accord à chaque instant;

3° Ou les deux montres sont faites avec un art si parfait et une exactitude si complète qu'elles marchent d'elles-mêmes d'accord pour toujours.

La première méthode appliquée à notre objet est l'opinion vulgaire; la seconde est l'occasionalisme des Cartésiens, *la voie de l'assistance*; sur la troisième repose le système de l'harmonie préétablie, *voie du consentement préétabli* (1). Cependant on se tromperait si l'on croyait avoir complétement compris par ce qui précède la démonstration que Leibniz donne de son système de l'harmonie préétablie; cette démonstration repose bien plus sur l'accord qui existe entre cette hypothèse de Leibniz et tout son système philosophique, tel qu'il l'expose à plusieurs reprises dans sa *Théodicée*, dans sa *Monadologie* et dans ses *Principes de la Nature et de la Grâce*. D'après ce système, les éléments du monde sont des monades, c'est-à-dire des *unités absolues*, des *substances simples*, c'est-à-dire *sans parties* (Leibniz n'entend pas par là des atomes matériels; il ne dit pas que les atomes sont indivisibles,

(1) *Éclaircissement II et III du Système*, Erdmann, p. 133, 134.

Digitized by Google

qu'ils sont des monades; il prétend même ne pas comprendre les atomes en général) (1).

Les monades étant telles, on comprend de soi-même qu'une monade ne peut agir sur une autre de façon à opérer une modification dans son intérieur. Tout mouvement intérieur, toute modification naturelle d'une monade procède d'elle-même, d'un principe intime. Leibniz conçoit comme tel :

1. La perception (la conscience élémentaire), unité qui, comme unité, cache en elle les moments infiniment nombreux de tout leur développement;

2. L'appétence (la tendance, l'instinct, la détermination spontanée allant au dehors), qui opère le procédé d'une perception à l'autre.

Comme d'après cela les monades ne sont pas des unités abstraites, mais des unités concrètes, c'est-à-dire des unités telles qu'elles renferment une infinité de choses en elles, il n'y a pas une seule monade qui ressemble parfaitement à l'autre. De la différence de toutes les monades admises résulte nécessairement que certaines monades sont supérieures à d'autres, différence qui se manifeste en somme et en grand dans la nature et dans l'esprit, qui sont deux substances complétement différentes. De là vient qu'une monade a de l'influence sur l'autre, et de là naissent en général l'activité et la passivité. Mais ces idées sont tout à fait relatives; car chaque monade est nécessairement et toujours à la fois active et passive : active en tant qu'elle est en rapport avec une monade inférieure, passive en tant qu'elle est en rapport avec une monade supérieure. Cette influence d'une monade sur une autre ne peut être évidemment qu'une influence idéale, c'est-à-dire ne peut s'exercer que par l'*intervention de Dieu;* ce qu'il faut comprendre en ce sens que, dans les idées divines et créatrices du monde, chaque monade exige que Dieu, en réglant les autres, dès le commencement des choses, ait égard à elle; car, comme une monade créée ne peut avoir d'influence physique sur l'intérieur d'une autre monade, ce n'est que de la manière indiquée que l'une peut être dépendante de l'autre. Or, comme Dieu, s'il voulait créer *le meilleur* des mondes, devait réaliser l'accord de toutes les monades, il a été obligé de créer et d'instituer toutes les monades de telle sorte qu'elles fussent d'accord avec toutes les autres monades, et cela non-seulement dans le premier moment, mais pour tout l'avenir; et c'est ainsi qu'il arrive que toutes les choses créées sont liées et en accord avec chacune en particulier, et que chacune en particulier est liée et en accord avec toutes ensemble, de telle sorte que chaque substance simple a des rapports qui expriment tous les autres, et que, par conséquent, chacune en particulier est un miroir vivant et permanent de l'univers, et que l'univers, un et le même, est représenté dans les créatures infiniment nombreuses, avec plus ou moins de modifications et sous divers points de vue. Ainsi l'harmonie préétablie revient dans la forme où nous l'avons vue plus haut, comme un accord établi dès le commencement et une fois pour toutes entre le corps et l'âme, la matière et l'esprit, ou une harmonie parfaite embrassant l'ensemble et le détail des deux règnes naturels, des causes agissant mécaniquement, des causes efficientes ou de la nature, et des causes finales ou de l'esprit. Il n'y a plus qu'à ajouter que Leibniz observe expressément qu'il admet la même harmonie entre le règne physique de la nature, d'une part, et le règne moral de la grâce, de l'autre, c'est-à-dire entre Dieu considéré comme architecte de la machine de l'univers, et Dieu considéré comme monarque de

(1) Conf. Erdmann, p. 124, 126, 758.

Digitized by Google

la cité divine des esprits ; harmonie d'où résulte que la récompense et le châtiment, en général que ce qui a lieu dans le règne de la grâce, ne troublent pas la nature dans sa marche régulière, laquelle nature est organisée de manière qu'elle s'accorde exactement et d'elle-même avec tout ce qui arrive dans toutes les autres sphères (1).

Mais outre que, d'après cela, l'hypothèse de l'harmonie préétablie s'accorde parfaitement avec l'ensemble du système (ce qui fait que Leibniz est porté à revendiquer pour elle quelque chose de plus que le simple caractère d'une hypothèse), il lui attribue encore des avantages tout particuliers.

D'abord, dit-il, elle donne une démonstration toute nouvelle et inconnue jusqu'alors de l'existence de Dieu ; car il est évident que le parfait accord de tant de substances infiniment nombreuses, dont l'une ne peut influer sur l'autre, ne saurait provenir que d'une cause commune, dont toutes dépendent; il est évident que cette cause commune doit posséder une puissance et une sagesse infinies pour déterminer à l'avance et fonder toutes ces harmonies (2).

Puis elle met dans tout son jour la liberté de l'esprit, en démontrant l'indépendance la plus complète de chaque esprit personnel vis-à-vis de toute créature et sa dépendance unique à l'égard de Dieu (3). Elle démontre de même l'immortalité de l'âme. « Chaque esprit, étant comme un monde à part, indépendant de toute autre créature, se suffisant, recelant en lui l'infini, exprimant l'univers, est aussi durable, aussi permanent, aussi parfait que l'univers lui-même (4). » Que si l'on ajoute que, comme nous l'avons vu, la loi naturelle, si importante, d'après laquelle jamais un corps ne reçoit un changement dans son mouvement que par un autre corps en mouvement qui le pousse, ne peut rester entière et inviolable qu'en admettant l'harmonie préétablie (1), on ne peut s'empêcher d'admettre cette harmonie, lors même que sous certains rapports on n'est pas en état de la justifier.

Cette hypothèse devait naturellement rencontrer des adversaires. Des hommes considérables, contemporains de Leibniz, le réfutèrent, surtout Bayle, Clarke (2) et Lami, qui l'obligèrent par leurs attaques à défendre son système. Leurs objections se résument à peu près ainsi :

1. « Leibniz n'a nullement, comme il le prétend, corrigé l'occasionalisme; car, ou l'accord qu'il soutient exister entre la matière et l'esprit est un miracle aussi permanent que celui qui résulte de l'occasionalisme, ou celui-ci l'est aussi peu que celui-là. »

Il était facile de répondre. Abstraction faite de ce qui a été dit de la loi naturelle relativement au mouvement corporel, et qui était en faveur de Leibniz, celui-ci pouvait, comme il le fit, soutenir qu'autre chose est de dire : Dieu opère par une intervention immédiate, dans chaque moment et pour chaque point de l'univers, l'accord en question, ou de dire : Il a opéré cet accord une fois pour toutes, dès le commencement, par une sage organisation de la création.

2. « L'âme ne semble plus libre dans ses productions si celles-ci doivent toujours être d'accord avec des mouvements déterminés des corps. »

Il était encore facile de répondre. L'âme est libre, dit Leibniz, malgré cet

(1) *Monad.*, § 87. Erdm., p. 712. *Principes de la Nature*, etc., p. 717.

(2) *Sur le Principe de vie.* Erdm., p. 430 ; conf. 128.

(3) L. c., et p. 462.

(4) P. 128.

(1) P. 430.

(2) *Voy.* CLARKE (Samuel).

Digitized by Google

accord. Quand même il semble parfois que des impressions soient provoquées par des mouvements corporels, notamment les sensations de douleur et de plaisir, ce n'est qu'une apparence, et cela provient de ce qu'on ne remarque pas les véritables causes de ces sensations, savoir les perceptions préalables, purs produits de l'esprit.

3. « La liberté est positivement niée si, comme dans le système de l'harmonie préétablie, tout dépend de la prédétermination divine, les mouvements de l'esprit comme ceux du corps. »

Leibniz, pour répondre à cette objection, en appelle à ce qu'il affirme partout, savoir : que l'esprit pense librement, se détermine lui-même, agit d'après des motifs. Sans doute il lui restait à démontrer la possibilité de cette liberté affirmée avec la prédétermination absolue de Dieu, démonstration qu'il ne put donner d'une manière complétement satisfaisante, pas plus qu'aucun autre philosophe avant lui et après lui. Le monde est absolument dépendant de Dieu ; tout ce qui arrive est déterminé de toute éternité et arrive parce que cela est ainsi déterminé ; et malgré cela la créature spirituelle est libre à ce point que toutes ses œuvres paraissent être siennes et qu'elle en répond complétement (1). C'est ce que Leibniz affirme, conformément à la vérité. Quant à l'incapacité où il se trouve de démontrer cette vérité, il n'est pas seul, il la partage avec le genre humain.

4. « Si l'on suppose le monde semblable à une horloge, qui, une fois montée, marche d'elle-même, on tombe facilement dans le matérialisme et l'athéisme. »

Sans doute, répond Leibniz, on pourrait me faire ce reproche si j'avais dit quelque part que le monde une fois créé subsiste purement par lui-même, indépendant de Dieu. Mais, loin de là, j'ai toujours prétendu que Dieu n'a pas besoin de corriger son œuvre ; et ainsi le système de l'harmonie préétablie non-seulement ne nie pas la providence divine, mais la place dans son plein jour.

5. « Il est indigne de Dieu de créer et d'organiser le corps de façon à ce qu'il soit obligé de réaliser maints péchés que commet l'esprit. »

Leibniz répond : D'abord il ne faut pas oublier que nous ne nous trouvons plus dans notre état incorruptible primitif ; en second lieu, ce reproche, si on le fait, s'adresse aussi bien à l'autre hypothèse, à l'opinion vulgaire comme au cartésianisme, bien plus même à ce dernier système.

D'autres objections, comme : « Il est impossible à Dieu de créer une machine telle que le serait le corps construit suivant l'hypothèse de *Leibniz* ; — L'harmonie supposée paraît peu sage et peu prévoyante, quand, par exemple, on voit les papillons se brûler les ailes, tandis qu'ils veulent se chauffer, » n'ont évidemment pas besoin qu'on s'y arrête et qu'on les réfute, quoique Leibniz paraisse avoir eu un attrait particulier pour répondre à des objections de ce genre (1).

*Wolff* adopta et développa largement, avec toute la philosophie de Leibniz, l'hypothèse de l'harmonie préétablie. Il était naturel, au milieu de l'intérêt extraordinaire qu'excitait alors en Allemagne l'étude de la philosophie, que l'hypothèse remarquable de Leibniz fût explorée, développée avec ardeur et vivacité. Elle devint la question vitale de la philosophie allemande. Elle mit en mouvement toutes les universités germaniques ; les savants les plus notables, philosophes et théologiens,

(1) *Voy.* PRIÈRE.

(1) Cf. *Réponse aux objections du P. Lami*, Erdm., p. 458. *Lettres entre Leibniz et Clarke*, p. 746-788, et la *Théodicée*, p. 468 sq.

Digitized by Google

jurisconsultes même et médecins, y prirent part, écrivirent pour ou contre elle. L'auteur de cet article possède quarante écrits, dont beaucoup sont très-considérables, sur cette unique question, et qui datent des années 1720 à 1740. La discussion fut vive, chaude, souvent amère. Les adversaires surtout montrèrent une extrême vivacité (Lang à Hall, Buddée à Iéna, Leyser à Helmstädt, Muller à Giessen, Gottsched, Sabin, Jahr, Walther, Bertram, etc.). Un anonyme termine ainsi sa dissertation : « L'homme, d'après Leibniz-Wolff, est une machine. Donc il n'a pas de raison, car aucune machine ne peut agir raisonnablement. Donc l'homme est une brute. Il est pire qu'une brute, car beaucoup de philosophes raisonnables, par beaucoup de motifs raisonnables, n'ont pas même voulu admettre les brutes comme de purs automates, comme de simples machines. Donc il ne faudra plus désormais définir l'homme un animal raisonnable; mais il faudra adopter la définition de Platon : l'homme est un bipède sans plumes. Il n'y a rien au delà. L'homme est une machine. Donc il n'a pas la liberté d'agir ou de n'agir pas. Donc on ne peut lui prescrire aucune loi. Donc il n'y a ni vertu ni vice. Donc il n'y a plus d'imputation, plus de responsabilité morale. Donc il n'y a plus ni châtiment ni récompense. Donc il n'y a plus de droit naturel. Donc il n'y a plus non plus de religion. Donc la vie bestiale est la meilleure en ce monde. Et telle est la fin misérable de l'harmonie préétablie. »

On distingue, parmi les écrits en faveur de l'harmonie préétablie, par conséquent de Leibniz et Wolff (Hollmann à Wittenberg, Behrmann à Leipzig, Cramern à Marbourg, Moller à Berlin, Bulfinger, Harding, etc., etc.), une dissertation du conseiller de consistoire Reinbeck, de Berlin, *Explication de l'opinion philosophique de l'Harmonie préétablie*, Berlin, 1737, qui est remarquable par sa solidité et sa clarté.

Mais il n'est sorti de tous ces ouvrages, y compris les écrits sans nombre de Wolff, rien de nouveau, ni pour consolider, ni pour ébranler l'hypothèse. Tout ce qui a été avancé n'est que la répétition variée des explications de Leibniz et des objections de ses adversaires. Il n'y a que tel ou tel détail qui, de temps à autre, mérite d'être envisagé de plus près. Ainsi, par exemple, un *Anonyme* (dans un écrit paru à Francfort et à Leipzig en 1737) remarque justement que Descartes, Leibniz et ses disciples définissent faussement l'influence physique, *influxus physicus*, qu'ils prétendent ne pouvoir comprendre, et que c'est l'unique motif pour lequel ils ne la comprennent pas. Ainsi, quand Wolff dit : *Influxus physicus intelligibili modo explicari a nobis nequit, ejus enim notionem nullam habemus*, et quand en même temps il le définit : *Influxus physicus involvit virium ex una substantia in alteram transfusionem, et transfusarum* (*virium*) *transformationem*, l'Anonyme objecte : Je ne peux pas non plus rendre intelligible une pareille influence. Mais je ne sais pas qui définit ainsi l'influence. Je n'ai jamais compris l'influence dans ce sens. Il n'y a dans l'influence ni transfusion, ni transformation de forces, ni *transfusionem*, ni *transformationem virium*. Je tiens que les âmes des hommes ont la force spirituelle de mouvoir le corps, et que Dieu tout-puissant peut communiquer cette force. L'esprit infini a la force de mouvoir tous les corps *sine transfusione et transformatione virium*; et c'est cet esprit qui a communiqué à mon âme une force limitée de ce genre, en vertu de laquelle elle peut mouvoir son corps *sine transfusione et transfor-*

Digitized by Google

*matione virium*. En revanche il est évident que l'objection qui prétend que Dieu ne peut communiquer aucune vertu créatrice à aucune de ses créatures est nulle, car cette communication existe, mais la force nommée par l'Anonyme n'est pas créatrice.

Du reste nous n'avons pas à nous arrêter à ces détails historiques, qui sont sans intérêt. Nous n'ajouterons plus qu'une observation. L'accusation d'athéisme portée contre Wolff se fondait, comme on le sait, principalement sur son harmonie préétablie. Or c'était évidemment injuste, comme tout ce qui précède a dû le démontrer. Dans le fait l'hypothèse de l'harmonie préétablie est la plus innocente qui ait jamais été faite. La seule objection qui semble avoir quelque consistance, au point de vue théologique, est celle qui est faite contre la doctrine de la prédestination absolue des créatures, de la part de Dieu, ce qui peut paraître abolir la liberté humaine. Mais cette prédétermination, il faut bien qu'on l'admette si on comprend Dieu comme Dieu, comme esprit absolu, comme créateur dans le vrai sens du mot, et par conséquent si on comprend le monde, la créature, comme dépendant absolument de Dieu. Ce qu'il faut ici, c'est qu'on conçoive en même temps, et malgré cela, la créature comme *étant* véritablement, et l'esprit comme se reconnaissant, se déterminant, se possédant, et par conséquent étant libre. Or, s'il est une philosophie qu'anime cette idée, certes celle de Leibniz peut prétendre à cet honneur.

Quiconque a, comme Leibniz, conçu l'esprit comme un monde à part, a par là même établi le fondement le plus vaste et le plus solide sur lequel puisse reposer la liberté.

On ne peut donner un jugement solide sur la valeur philosophique de l'hypothèse leibnicienne, relative à l'harmonie préétablie, qu'en le joignant à la critique de la monadologie, ou, ce qui est la même chose, de toute la philosophie de Leibniz.

Conf. LEIBNIZ, DESCARTES et CONCOURS DIVIN. MATTES.

**HARMONISTES.** George Rapp, paysan du vieux Wurtemberg, se crut appelé de Dieu à rétablir la religion chrétienne dans sa pureté primitive. Il ne manqua pas de partisans, dont le nombre augmenta surtout à partir du moment où le consistoire de Stuttgart chercha à abolir la secte nouvelle, qui ne montrait pas à l'égard de l'autorité civile l'obéissance qu'elle exigeait. La secte persécutée, convaincue que le royaume de Wurtemberg n'était pas un terrain favorable à ses projets, résolut de se transporter en Amérique. Rapp, accompagné de quelques-uns de ses partisans, partit en 1803, pour choisir le lieu de leur future résidence. En 1804 le reste de la secte alla le rejoindre, et ils fondèrent en Pensylvanie, dans l'Amérique du Nord, non loin de Pittsbourg, une colonie, nommée Harmonie, qui donna aussi son nom à la secte. Ils achetèrent pour 20,000 dollars un territoire de 9000 journées; ils élevèrent des manufactures à côté de leurs travaux agricoles. En 1811 la secte comptait huit cents membres. La communauté des biens, conforme aux Actes des Apôtres, 4, 52, était leur trait caractéristique; chaque famille avait, il est vrai, une maison et une pièce de terre, deux vaches et quelques porcs; mais tout le reste de ce dont ils avaient besoin leur était fourni par la communauté, de même que le produit de leurs travaux était versé dans la caisse commune. Quelques années plus tard Rapp quitta cette colonie avec un certain nombre de ses partisans, et en fonda une nouvelle sur les bords du fleuve Wabas, dans l'Illinois, qu'il appela également Harmonie. Quoiqu'elle s'é-

Digitized by Google

tendit rapidement et eût relativement une influence bienfaisante sur la contrée, la communauté des biens n'était pas destinée à lui procurer une grande extension. On était admis dans la secte au bout d'un mois d'épreuve, et en renonçant à ses biens en faveur de la communauté.

Cf. Morris Birkbeck, *Notes sur un voyage en Amérique des côtes de Virginie à l'Illinois;* Fuhrmann, *Lexique portatif de la religion chrétienne et de l'Église.* FRITZ.

**HARMONIUS.** *Voyez* BARDESANES.

**HARPE.** *Voyez* MUSIQUE DES HÉBREUX.

**HASARD.** *Voyez* HAZARD.

**HASERENSIS ANONYMUS.** On désigne ainsi l'auteur anonyme d'un fragment encore existant *de Episcopis Eichstetensibus*, provenant d'un grand ouvrage, malheureusement perdu, qui indique comme séjour de l'auteur une abbaye du diocèse d'Eichstätt (1), *Haserensem abbatiam*, dans laquelle il était chanoine, à moins qu'il ne le fût de la cathédrale même d'Eichstätt. C'était un parent de Woffo, évêque de Mersebourg. Il vivait sous le célèbre Gundechar II, évêque d'Eichstätt, auteur du *Liber Pontificalis Eichstetensis* (2), avait toute sa confiance, l'assista à sa mort en 1075, et adressa après cette perte à un de ses amis, à Wurzbourg, l'ouvrage dont nous parlons et dont nous n'avons plus qu'un fragment. Les éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica* ayant jugé digne de l'insertion dans leur grand ouvrage non-seulement le *Liber Pontificalis* de Gundechar II, mais encore le fragment de l'Anonyme, nous avons dû en faire mention. Ce fragment se trouve immédiatement après le *Liber Pontificalis*, p. 253-266. Bethmann, éditeur du *Lib. Pont.*, nomme aussi l'Anonyme, l. c., p. 241, à côté de Gundechar.

**HATTON** (HETTO, HEYTO), évêque de Bâle sous Charlemagne, issu de la famille des comtes de Sulgau, naquit en 763, fut amené à l'âge de cinq ans au célèbre couvent de Reichenau, pour y être élevé et instruit, et devint supérieur de l'école de ce monastère avant d'être promu à l'épiscopat. Son mérite comme chef de cette école fut constaté par le nom de ses disciples, parmi lesquels on compte Tatto, Erlebad, Wettin, Reginbert et d'autres illustrations de Reichenau. Vers 801 Hatton fut élevé au siége de Bâle par Charlemagne, ce qui ne l'empêcha pas de rester abbé de Reichenau. En 811 l'empereur le chargea d'une ambassade à la cour de Byzance. Plus tard il rebâtit la cathédrale de Bâle et l'église de Reichenau. Entre 822 et 823 il renonça à toutes ses dignités et se retira dans le couvent de Reichenau. Il mourut en 836. Malheureusement, des nombreux écrits composés par Hatton il ne nous est parvenu que son écrit : *de Visione Wettini.* Wettin, disciple de Hatton et maître à Reichenau, était tombé malade le 30 octobre 824 et avait eu de nombreuses visions. Hatton entendit de sa bouche le récit de ces visions, qu'il mit par écrit, et qui se résument sommairement comme il suit.

Un ange conduit Wettin dans le purgatoire, et lui fait voir les peines et les souffrances de beaucoup d'ecclésiastiques et de laïques qu'il avait connus de leur vivant. Il y voit les châtiments des prêtres déréglés, des moines et des abbés négligents, des comtes injustes et spoliateurs, et notamment Charlemagne expiant d'une façon particulière sa sensualité. Et tandis que l'ange, qui se nomme formellement l'ange gardien de Wettin depuis son enfance, et dit qu'il fut autrefois l'ange gardien de Samson jusqu'au moment de sa chute, fait par-

(1) *Voy.* EICHSTÆTT.
(2) Dans Pertz, *Script.*, t. VII, 239-253.

Digitized by Google

courir le purgatoire à son élève, il lui découvre les vices auxquels succombent la plupart des hommes : les comtes sont des oppresseurs iniques; les gens mariés et les célibataires sont esclaves de passions contre nature; la plupart des prêtres sont avides de gain, exploitent la piété dans des vues mondaines, se prélassent dans des vêtements somptueux, se gorgent de repas splendides, se soustraient aux soins de leur ministère, *curis palatinis* (1), négligent les âmes et tombent dans d'affreux désordres; les moines entrent au couvent poussés plutôt par des besoins temporels, *mundanis necessitatibus*, que par l'esprit de Dieu, *spiritu Dei*. C'est de l'avarice surtout qu'il faut se préserver dans les monastères; on doit y manger pauvrement, s'y vêtir modestement; c'est un abus dangereux que de nommer abbesses des veuves remplies d'un esprit mondain; il faut ramener les moines des Gaules et de la Germanie à la discipline sévère qui règne encore au delà des mers, *in transmarinis regionibus*. Après avoir décrit les peines du purgatoire, l'ange révèle à Wettin la gloire des saints (2).

Cette vision, rédigée par Hatton, est la plus célèbre des revélations qui eurent cours alors dans tout le royaume frank.

Si elle est de quelque intérêt pour l'histoire des mœurs du neuvième siècle, les 25 chapitres, *Capita*, que Hatton rédigea pour les religieux sont bien autrement importants. Ils se résument ainsi :

1. Il faut examiner la foi des prêtres, qui, ayant à enseigner le dogme au peuple, doivent faciliter l'intelligence de la doctrine par des exemples.

2. Il faut que tous sachent enseigner l'Oraison dominicale et le Symbole des Apôtres, non-seulement en latin, mais en langue vulgaire.

3. Il faut que le peuple apprenne à répondre au prêtre (par exemple, au *Dominus vobiscum*), car ce n'est pas le devoir des clercs seuls et des religieuses, mais celui du peuple tout entier, de répondre au prêtre à l'autel, *sed omnis plebs devota consona voce respondere debet*.

4. Les prêtres doivent savoir le Symbole de S. Athanase et le réciter tous les dimanches à Primes.

5. Ils doivent savoir en quoi consistent le sacrement de Baptême et de Confirmation et le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ, et de quelle manière la grâce devient visible dans ces mystères et opère le salut des âmes.

6. Ils doivent connaître : *Sacramentarium*, *lectionarium*, *antiphonarium*, *baptisterium*, *compulum*, *canonem pœnitentionalem*, *psalterium*, *homilias per anni circulum Dominicis diebus et singulis festivitatibus aptas*.

7. Ils doivent connaître la date de Pâques, de la Pentecôte, de l'administration du baptême des fidèles, qui, en cas de nécessité, peut toujours être donné.

8. Il faut qu'ils connaissent les jours de féries, *tempora feriandi per annum*, c'est-à-dire tous les dimanches (on doit travailler le samedi pour ne pas judaïser), Noël, les fêtes de S. Étienne, de S. Jean, des SS. Innocents, l'octave de Noël, l'Épiphanie, la Purification, Pâques, les trois jours des Rogations, l'Ascension, le Samedi saint, la Pentecôte, la S. Jean-Baptiste, la fête des SS. Apôtres, surtout celle de S. Pierre et de S. Paul, l'Assomption, la dédicace de la basilique de Saint-Michel, la dédicace et la fête patronale de chaque église pour ses environs immédiats. Le jeûne annoncé par le roi ou par l'évêque doit être observé par tous. D'autres fêtes, comme celles de S. Remy, S. Maurice,

(1) Conf. *Vitam Walæ abb.*, dans Mabill., *Act. SS.*, ad ann. 835, c. 5.

(2) Voir *Visio Wettini*, dans Mabill., *Act. SS.*, sæc. IV, parte I, p. 263, etc.

Digitized by Google

S. Martin de Tours, ne sont pas, il est vrai, des fêtes obligatoires; mais elles peuvent être célébrées comme telles si le peuple le désire et les observe saintement.

9. Les prêtres ne peuvent avoir de femmes étrangères chez eux, *mulieres extraneas;* ils n'aurout que des femmes contre lesquelles aucun soupçon ne soit possible.

10. Ils ne doivent point entrer dans les hôtelleries durant leurs voyages; ils peuvent y faire prendre ce qui leur est nécessaire, mais ne doivent s'en servir que dans des maisons particulières.

11. Ils éviteront les jeux et les spectacles, *placita sæcularia;* les chiens et les oiseaux de chasse leur sont interdits.

12. Les ordinations simoniaques sont sévèrement défendues.

13. L'autorisation épiscopale est nécessaire pour recevoir un ecclésiastique étranger et lui permettre de dire la messe ou d'administrer une église ou une paroisse.

14. La messe ne peut être célébrée dans des cabanes, des maisons particulières, des églises non consacrées.

15. Les dîmes doivent être payées, et la quatrième partie en doit être attribuée à l'évêque, conformément aux prescriptions des Papes et à la pratique de l'Église romaine.

16. Les femmes, même les religieuses, ne doivent jamais aller jusqu'à l'autel dans l'église; elles ne doivent s'approcher que des balustrades, *cancellos.*

17. Il est interdit aux prêtres de faire l'usure, de recevoir *sescupla* ou *speciem pro specie.*

18. Nul membre du clergé ordonné ou devant être consacré ne peut entrer dans un autre diocèse, ne peut aller à Rome visiter le tombeau des saints Apôtres, même sous prétexte d'appel, *ad palatium causa interpellandi*, sans l'autorisation de son évêque; ceux qui font un pèlerinage à Rome doivent se confesser avant leur départ, *quia a proprio episcopo aut sacerdote ligandi aut solvendi sunt, non ab extraneo.*

19. On ne peut lire et chanter à l'église que ce qui a une autorité divine ou ce qui a été sanctionné par les pasteurs légitimes. On ne doit pas honorer non plus de faux noms d'anges (1); on ne peut adresser de culte qu'à ceux qui sont nommés dans les Prophètes et l'Évangile : Michel, Gabriel, Raphaël.

20. Les ecclésiastiques doivent considérer les dons des fidèles comme la solde de leurs péchés, ne pas s'en vanter. Ils sont tenus de prier pour les donateurs.

21. Personne ne peut se marier *de propinquitate usque in quinto genu; quod si ignoranter factum fuerit, non facile credatur, sed judicio Dei examinetur, et non separentur in quarto genu. Similiter et vir duas uxores inter se simili ratione conjunctas, aut uxor duos viros inter se eodem modo conjunctos, aut compater aut commater, filiolus aut filiola spiritualis de Fonte aut de Confirmatione, aut Deo dicata, aut alterius uxor vivente marito, aut alterius maritus vivente uxore, — his talibus nulla ratione in matrimonium licitum est conjungi. In primo vero genu vel secundo si inventi fuerint scelus perpetrasse fornicationis, matrimonii jura alterius sciant se funditus perdidisse. In tertio vero genu si inventi fuerint tali crimine pollutos esse, digna pœnitentia eos subsequatur, et tamen matrimonii jura eis non vicissim, sed ad alios non negentur,* etc.

22. Les ecclésiastiques doivent pouvoir faire connaître aux laïques les œuvres de miséricorde et leurs fruits, les

(1) Conf. *Conc. Suession.*, 744.



Digitized by Google

œuvres de péchés et leurs conséquences.

23. Les prêtres, en qualité d'époux de leurs églises, *sponsi*, doivent veiller à ce qu'elles soient ornées et décorées, et doivent les servir sans interruption.

24. Ils ne doivent par conséquent pas négliger les heures du Bréviaire ni jour ni nuit, *quia, sicut Romana Ecclesia psallit, ita omnibus ejusdem propositi viam tendentibus faciendum est.*

25. Ils sont obligés d'enseigner les parrains sur leurs devoirs envers leurs filleuls.

Voy. Neugart, *Episc. Const.*, t. I; *Eginonis l. de vir. illustr. Augiæ div. in Pezii Thesaur. anecd.*, t. I, p. 636-37; L. d'Achery, *Spicil.*, *nov. edit.*, Paris, 1723, t. I, p. 584-86.

SCHRÖDL.

**HATTON** ou **ATTON** Ier, archevêque de Mayence, vécut vers la fin du neuvième siècle. Il fut d'abord abbé d'Ellvangen, puis de Reichenau. En 891 Arnoul l'éleva sur le siége de S. Boniface, après la mort de l'archevêque Sunzo. Conseiller d'Arnoul, de Louis IV et de Conrad Ier, il obtint sur les affaires de l'empire une grande influence, constatée non-seulement par la longue faveur dont il jouit auprès de ces princes, mais encore par des documents qui subsistent. Ses contemporains le nommaient le cœur du roi. Arnoul dit, dans un acte de 892, qu'il a élevé Hatton sur le siége de Mayence comme un homme très-sagace et très-habile dans les affaires civiles et religieuses. Hatton avait baptisé Louis IV. A la mort du roi il accepta, avec l'ancien précepteur de Louis, Adalpéro, la tutelle du prince mineur. Il parvint à faire élire le jeune Louis empereur. Il était naturel que, dans cette situation et après de tels services, l'archevêque eût part à toutes les affaires importantes de l'État. C'est pourquoi, dans un acte de Louis l'Enfant, en date de 907, il est nommé le père spirituel du roi. Dans un autre acte de 910 il paraît comme chancelier de l'empire. Il se maintint dans la même position sous Conrad Ier. On a conservé, de la manière dont Hatton participait aux travaux de l'État, quelques traits que certains écrivains blâment sévèrement. Dans leur haine contre le haut dignitaire, ils ne le laissent pas même mourir de sa mort naturelle; il fut frappé de la foudre, dit la légende, et le diable jeta son cadavre dans l'Etna. Son premier crime fut d'avoir manqué de parole au comte Adalbert, dont il causa la mort. Voici le fait. Deux des plus puissantes familles de Franconie, les Conradins et les Babenbergs, en lutte depuis longtemps, se poursuivirent les armes à la main jusque dans les premières années du règne de Louis. Celui-ci était favorable aux Conradins, probablement parce que Hatton lui-même les protégeait. Quelques domaines appartenant aux Babenbergs leur furent refusés et attribués à un ecclésiastique, frère des Conradins. Cette sentence n'ayant pas terminé le dissentiment, le Babenberg Adalbert fut appelé en juillet 906 à une diète de Tribur. Il ne comparut pas et résista à la force employée contre lui. Alors, dit-on, les perfides flatteries des évêques l'attirèrent hors de son château et le déterminèrent à se rendre à Louis. Hatton avait séduit le margrave par de faux serments, d'après le récit de Hermann le Paralytique, et suivant Liutprand de Crémone, antérieur à Hermann, qui datait de la seconde moitié du dixième siècle. Ainsi il aurait affirmé à Adalbert que rien ne l'empêcherait de rentrer dans son château. Le margrave, sur cette parole, arrivé au camp de Louis, aurait été arrêté, accusé et condamné à mort. Il en aurait appelé au serment de l'archevêque, qui aurait répondu qu'il lui avait seulement promis, en l'invitant à déjeuner, qu'il pourrait rentrer dans son château, et qu'en effet il y était

Digitized by Google

retourné cette fois-là, à la demande même du négociateur.

En somme, ce qui paraît certain, c'est que Hatton renversa le Babenberg. Or, pour bien juger ce fait, il faut reconnaître le but de cette lutte entre les Conradins et les Babenbergs. Les deux familles se disputaient la souveraine puissance en Franconie. Pour y parvenir, les Babenberg mirent les armes à la main, et un des leurs refusa l'obéissance à l'empereur. Il s'agissait alors, comme avant et après cette époque, des prétentions et des usurpations du pouvoir ducal. Le prudent Hatton en prévoyait l'agrandissement et l'explosion, et les dangers qui s'y rattachaient. Il se demanda en conséquence si le peuple allemand devait subsister dans l'avenir comme une nation une et forte par son unité, s'il y aurait un empire germanique, ou si cet empire était jugé et condamné dès lors à se dissoudre par la puissance croissante des ducs, et à se partager en un nombre infini de principautés et de provinces isolées. Hatton combattait pour l'unité de l'empire, la grandeur de la nation germanique, et il conseillait son prince dans ce sens. Avec lui combattaient pour la même idée beaucoup d'évêques. Il reconnaissait bien, et son parti avec lui, que le morcellement de l'Allemagne en une foule de petits États réduirait les prélats et les seigneurs à n'être que les courtisans de tel ou tel duc puissant, tandis que, avec l'unité, ils demeuraient d'utiles et dignes conseillers de l'empire.

Résolu à défendre son idée, Hatton chercha à lier entre eux les chefs du clergé allemand, ce qui se montra clairement dans les affaires du siége de Cologne et de Salzbourg. Pour s'opposer au morcellement il s'efforça, à la diète de Forchheim, à l'aide du clergé, de faire réussir l'élection de Louis, qui n'avait que sept ans. Un nouveau candidat n'aurait trouvé d'obéissance ni parmi les diverses familles rivales, ni parmi les grands. La division et la dissolution auraient menacé l'empire. Hatton, pour fortifier la puissance du nouvel élu, écrivit au Pape Jean IX et lui demanda, ce qui n'avait jamais eu lieu jusqu'alors, de ratifier son élection. L'opposition d'Adalbert et l'élévation de sa famille étaient un péril pour l'unité de l'Allemagne. Adalbert succomba, victime de son ambition, de sa désobéissance, sous les sages mesures d'Hatton. Il est évident que, si on ne désapprouve pas le démembrement de l'empire, si on ne comprend pas le danger de la lutte qui allait déchirer l'Allemagne, ou si on ne cherche qu'une occasion d'exhaler sa colère et sa haine contre le clergé, il est facile de blâmer Hatton. C'est d'après l'un ou l'autre de ces points de vue qu'il faut juger les historiens qui ont parlé de lui. Nous sommes, certes, loin de prétendre que la fin justifie les moyens, et d'excuser la conduite d'Hatton; mais nous croyons que chez lui l'homme d'État n'est pas sans excuse et que son patriotisme fut la cause même de ses fautes.

Les historiens qui accusent Hatton articulent un second grief contre lui. Henri, duc de Saxe, était en lutte avec Conrad Ier, parce que celui-ci n'avait pas laissé au duc tous les fiefs que lui avait concédés son père. Le roi, suivant le conseil de Hatton, chercha à se débarrasser du duc. Il lui aurait, dit-on, fait cadeau d'un collier d'or qui devait servir suivant les uns à l'empoisonner, suivant les autres à l'étrangler; mais le duc, averti par l'orfévre, s'empara de tous les biens que l'Église de Mayence possédait en Saxe.

Ce fait, tel qu'il est raconté, est en lui-même incroyable. On ne voit pas comment le roi pouvait faire un présent à son ennemi. Ce qui est vraisemblable, c'est que le duc savait qu'Hatton était le bras droit de l'empereur. Henri fit



Digitized by Google

tomber sa vengeance sur l'archevêque, comme complice du refus des fiefs en litige, espérant ainsi, disait-il, faire expier au métropolitain le mal qu'il lui avait fait. Nous sommes obligé d'avouer que, à côté d'une profonde prudence qui le guidait dans l'accomplissement de ses vastes plans, le caractère d'Hatton manquait de loyauté. Il était trop diplomate. Son activité politique et son patriotisme ne justifient pas son ambition. Il méconnut les stricts devoirs de son état. Nous n'oublierons pas toutefois que les circonstances dans lesquelles vécut cet homme d'État sont fort différentes des nôtres. Dans tous les cas ce fut un ministre intelligent, laborieux et énergique.

On se tromperait si l'on croyait que l'activité de l'archevêque s'épuisât dans les affaires de la cour. Il ne fut pas moins occupé des intérêts de l'Église. C'est ce qu'il prouva dans le synode tenu en 895 à Tribur, sous la présidence du primat, et où se réunirent vingt-deux évêques. Arnoul voulait, par de très-bons motifs, s'assurer la faveur du clergé. Un synode devait fournir à celui-ci l'occasion de manifester son dévouement au prince. Hatton s'y donna toutes les peines imaginables, avec Hermann de Cologne et Ratbod de Trèves, pour restaurer la discipline ecclésiastique, déchue durant les guerres civiles. A cette fin le concile renouvela et recommanda un certain nombre d'anciens canons.

Hatton signala encore son activité d'une autre manière. Le bas clergé en appelait très-fréquemment au Pape. Hatton chercha à restreindre cette habitude, à soustraire le clergé à la protection permanente du Saint-Siége, afin de rehausser d'autant l'autorité épiscopale, tout en respectant l'obéissance due au souverain Pontife. Nous devons signaler la décision prise par le synode de 895, dans le but d'élever la puissance ecclésiastique au dessus de la puissance temporelle. Le troisième canon dit à ce sujet : « Si quelqu'un est frappé d'anathème et refuse de faire pénitence ou de se soumettre au jugement de l'évêque, les comtes royaux sont tenus d'employer la force contre le malfaiteur. Que s'il résiste aux comtes et meurt par suite de sa résistance, celui qui l'a tué n'est soumis à aucun châtiment de l'Église et n'est pas tenu de payer l'amende. Bien plus, les parents du défunt doivent promettre par serment qu'ils observeront la paix. »

Le neuvième et le vingt-cinquième canon vont plus loin. « Si l'évêque, dit le neuvième canon, dans ses visites annuelles, convoque une assemblée, et si le comte de la province en appelle une de son côté, l'évêque doit avoir la préférence. Qu'aucun comte, juge, ecclésiastique ou laïque, ne se permette d'agir contrairement aux prescriptions de l'évêque. » Le privilége très-restreint qui est accordé aux comtes, dans la conclusion du canon, est toujours soumis à la réserve de l'autorité supérieure de l'évêque. Le vingt-cinquième canon défend aux comtes et aux juges séculiers de tenir leurs séances le dimanche et les jours de fête, et pendant le carême. Enfin un pénitent ne peut être appelé devant leur tribunal.

Le primat obtint encore un autre résultat à ce synode. Le siége de Brême (1), qui, depuis son érection, avait été soumis à la juridiction métropolitaine de Cologne, avait été élevé, par le Pape Nicolas, au rang de siége archiépiscopal. Hermann de Cologne adressa ses réclamations au Pape Étienne V, et plus tard au Pape Formose. Celui-ci soumit l'affaire à Hatton. Les sièges de Mayence et de Cologne étaient depuis longtemps jaloux l'un de l'autre. Hatton les réconcilia en décidant en fa-

(1) *Voy.* BRÊME.

Digitized by Google

veur de Hermann, au synode de Francfort, tenu en 892. Mais Adalgar de Brême refusa de se soumettre à la bulle que le Pape avait publiée à ce sujet et soutint son droit jusqu'en 895. Le synode mit l'évêque récalcitrant au dernier rang des évêques, et Hermann obtint, surtout par l'intervention d'Hatton, la reconnaissance de son droit.

Cinq ans plus tard le primat d'Allemagne chercha dans une cause semblable, par une lettre insinuante adressée au Pape Jean IX, à protéger le siége de Salzbourg contre les Moraviens, qui aspiraient à secouer le joug de l'Église d'Allemagne.

Nous ajouterons encore que, d'après le récit, d'ailleurs très-douteux, d'Ekkehard, l'archevêque tira profit de sa position pour s'enrichir d'une manière blâmable ; car, d'après cet auteur, il possédait, outre son archevêché, personnellement douze abbayes. Ce qui est certain c'est que, promu au siége de Mayence, Hatton conserva l'abbaye de Reichenau.

Il mourut en 913, dans les premières années du règne de Conrad.

Cf. *Baronii Annales*, t. X, ann. 891 et 895 ; Gfrörer, *Histoire de l'Église*, t. III, part. 1, p. 357 ; t. III, part. 3, p. 1145-1165, 1169-1178 ; Iselin, *Lexique hist. et géogr.*, t. II, p. 685 ; Ersch et Gruber, *Encyclopédie*, 2e sect., t. III, p. 117.

**HATTON II** vécut à peu près cent ans plus tard que le précédent. Il était disciple du couvent de Fulde, et devint, en 942-43, le successeur de Rhaban Maur dans l'abbaye de Saint-Boniface. Lorsqu'Othon Ier se rendit pour la seconde fois, en août 961, en Italie, il envoya d'avance de Pavie à Rome l'abbé de Saint-Boniface pour préparer sa réception dans cette dernière ville. Gfrörer cherche à démontrer qu'en outre l'envoyé avait une mission secrète. Le roi avait dû prêter serment au Pape avant d'entrer à Rome, et c'était ce serment qu'il envoyait par Hatton. Dans un acte de donation émané d'Othon, on trouve la souscription d'Hatton parmi celles des évêques. Après la mort de Guillaume il fut élu archevêque de Mayence. La condition de son élection était qu'il renoncerait aux droits épiscopaux sur les siéges de Havelberg (1) et de Brandebourg (2), afin de rendre possible l'érection d'une métropole à Magdebourg, ce qu'Othon désirait depuis longtemps.

On n'a pas d'autres détails sur la vie et les actions ultérieures d'Hatton. D'après une tradition qui ne mérite pas de crédit, il aurait été dévoré par des souris en punition de sa cruauté à l'égard des pauvres. Dans un temps de famine, des pauvres s'étant emparés d'une grange remplie de blé, il aurait fait brûler la grange, le blé et les pauvres, et aurait répondu aux cris lamentables des malheureux : « Pourquoi ne travaillez-vous pas ? » — D'après d'autres témoins il aurait demandé à ceux qui l'entouraient s'ils entendaient piauler les souris de la grange. D'autres encore racontent que l'évêque avait l'habitude de confirmer tous ses serments par ces mots : « Que les souris me mangent si je ne tiens pas ma parole ! » et que bientôt après le parjure, n'ayant pu se soustraire, dans son palais, à la poursuite des souris, aurait construit une tour au milieu du Rhin ; mais que les souris y suivirent leur victime, et y dévorèrent non-seulement l'archevêque, mais son nom même inscrit sur les murailles. Ersch et Gruber pensent qu'Hatton doit cette légende à la haine des pauvres et des moines, contre l'oisiveté desquels il s'emportait souvent.

Hatton mourut, d'après d'autres écrivains, très-naturellement en 969 ou 970.

(1) *Voy.* HAVELBERG.
(2) *Voy.* BRANDEBOURG.

Digitized by Google

Il n'est pas certain que la tour des Souris (*Mäusethurm*) du Rhin, près de Bingen, que les Suédois ruinèrent en 1635, ait été bâtie par Hatton. Quelques auteurs en font remonter l'origine au treizième siècle, à l'archevêque Siegfried II. Quoi qu'il en soit, la tour était destinée à faire payer aux bateaux qui passaient un droit, un péage, en allemand *mauth*, qui a la même consonance que *mäuse*, souris ; ou bien cette addition de *mäuse* (*Mäusethurm*) vient du verbe *mausen*, prendre, dérober, guetter, du haut de la tour, comme le chat guette la souris.

Cf. *Baronii Annales*, t. X, ann. 961, n° 62 ; Gfrörer, *Histoire de l'Église*, t. III, part. 2, p. 817, 822 ; t. III, partie 3, p. 1242, 1262, 1279 ; Iselin, *Lex. hist. et géogr.*, t. II, p. 685 ; Ersch et Gruber, *Encyclopédie*, sect. 2, t. III, p. 118.

STEMMER.

**HATTON**, évêque de Verceil. *Voyez* ATTON.

**HAUGE, HAUGERISTES.** *Hans Nielsen Hauge* naquit en 1771 sur la terre de Hauge (paroisse de Thunö, Norwége).

En 1796 il se mit à écrire et à prêcher. Il fit paraître : *Méditations sur les folies du monde*, 1796 ; *Traité de la Sagesse divine*, 1796 ; *Doctrine des Simples*, 1797 ; *Méditations sur les Épîtres et Évangiles*, 1799 ; *Recueil de Cantiques choisis*, 1799, et beaucoup d'autres écrits, tous dans la même direction mystique. Ses ouvrages et ses discours eurent un grand succès.

En 1797 il entreprit des missions apostoliques ; souvent arrêté et emprisonné, il redoublait de zèle à mesure qu'il rencontrait plus d'obstacles. Il parcourut presque toute la Norwége et laissa partout de nombreux partisans.

En 1800 il passa par Copenhague, puis il retourna à Bergen, en Norwége. La plupart de ses adhérents étaient dans le nord. Il en avait beaucoup aussi en Danemark. En 1804 la chancellerie danoise de Christiansund donna ordre de l'arrêter.

Après une enquête qui ne dura pas moins de dix ans, après avoir vu séquestrer son patrimoine, il fut condamné à un emprisonnement de deux ans dans une forteresse, pour avoir tenu des conventicules non autorisés et avoir outragé le clergé, dont il attaquait l'ordination. Cependant il fut relâché en 1814, moyennant une amende. Il passa le reste de sa vie dans sa ferme de Breddwill, près de Christiana, aussi calme qu'il avait été agité jusqu'alors. Il ne s'était marié qu'après sa sortie de prison. Il mourut le 24 avril 1824. Foi et renaissance, tel était son mot d'ordre. Il promettait à ses partisans que l'Esprit-Saint les assisterait et leur donnerait des grâces permanentes. « Quiconque est appelé par l'Esprit, disait-il, a le droit de prêcher et d'édifier. » Sa morale était piétiste. Il rejetait toute jouissance mondaine ; il expliquait la Bible surtout allégoriquement ; il en recommandait incessamment la lecture.

Ses partisans croyaient, comme lui, à la prochaine fin du monde. Il y avait même des ecclésiastiques parmi ses nombreux sectateurs. Le peuple les nommait les *Lecteurs* (qu'il ne faut pas confondre avec les lecteurs suédois) et les *Saints*. Ils n'étaient pas séparés de l'Église protestante, allaient souvent au temple et recevaient la Cène ; mais ils avaient en outre leurs conventicules particuliers. Ils se soutenaient généreusement les uns les autres sans pratiquer la communauté des biens. La modération, l'ordre et le travail régnaient parmi eux. La longue captivité de Hauge et la retraite qui la suivit firent tomber sa secte. On dit qu'il y a encore des Haugeristes dans le sud de la Norwége. Il ressort de ce que nous venons de voir que le parti de Hauge se composait surtout des Lu-

Digitized by Google

thériens les plus ardents, et que l'esprit de secte proprement dit avait peu de prise parmi eux.

Cf. Möller, *Hist. du fanatique Norwégien Hauge*, dans les *Archives de l'Hist. ecclés. de Stäudlin*, t. II, p. 354; ibid., *Hauge*, par Schubert, t. V, p. 237; Schröckh, *Hist. de l'Église depuis la Réforme*, p. 640. GAMS.

**HAUTE ÉGLISE D'ANGLETERRE** ou **ÉGLISE ÉTABLIE.** L'histoire de l'introduction de la réforme en Angleterre se trouve exposée dans les articles GRANDE-BRETAGNE et HENRI VIII, qui démontrent clairement que cette réforme partit d'une source impure, qu'elle fut continuée et achevée par la perfidie, la violence et une cruauté dont on ne trouve l'égale qu'à l'époque des plus sanglantes persécutions païennes. Nous allons exposer ici la *doctrine*, le *culte* et l'*organisation* de l'Église établie. Nous rappellerons d'abord les mesures que prit Henri VIII pour donner une apparence de légalité aux actes de violence aux quels il eut recours contre l'Église catholique et ses confesseurs, et nous exposerons la manière dont se sont développés les dogmes et le culte de la nouvelle Église jusqu'au moment où celle-ci fut définitivement organisée.

I. *Mesures qui précédèrent l'organisation de la haute Église; développement de cette Église en elle-même et dans ses rapports avec la famille royale.*

Henri VIII eut recours à trois mesures principales pour atteindre son but; ce furent: quant à l'Église, la *convocation*; quant à l'État, le *parlement*, et quant au clergé, le prétendu droit royal du *præmunire*.

D'après l'ancienne constitution de l'Angleterre avant la réforme, ce royaume possédait, comme il possède encore à certains égards, une double représentation politique, l'une temporelle, l'autre spirituelle. De même que la noblesse et les communes remplissaient la Chambre haute et la Chambre basse, le clergé élisait ses représentants, dont la réunion se nommait la *convocation*. Il y avait, comme de nos jours, pour correspondre aux deux archevêchés entre lesquels depuis le septième siècle l'Angleterre était partagée, deux convocations, celle de *Cantorbéry* et celle d'*York*. Le diocèse métropolitain d'York était, sous le point de vue de son étendue et du nombre des évêques suffragants, bien moins important que le premier. Tandis que l'archevêché de Cantorbéry embrassait seize diocèses (il comprend aujourd'hui vingt et un évêchés suffragants), celui d'York n'en avait que quatre; par conséquent le nombre des membres que l'Église et la province ecclésiastique d'York envoyaient à la convocation était de beaucoup inférieur à celui qu'envoyait la province de Cantorbéry. La convocation de Cantorbéry était aussi une image du parlement en ce qu'elle se divisait en deux Chambres, l'une haute, l'autre basse, tandis que celle d'York ne comprenait qu'une Chambre. La Chambre haute de la convocation de Cantorbéry était présidée par l'archevêque et composée de ses évêques suffragants, des abbés et des prieurs des couvents de sa province; dans la Chambre basse siégeaient le doyen et un député de chaque chapitre, deux ou trois archidiacres et deux députés du clergé des paroisses de chaque diocèse. La convocation d'York était également composée de l'archevêque président, de tous ses suffragants, des abbés de sa province et de trois députés de chacun des trois archidiaconats de la province. Toutes les fois que le roi convoquait le parlement, il appelait aussi les convocations, qui tenaient leurs séances dans des localités séparées. Les convocations avaient le droit d'accorder au roi des subsides provenant des biens ecclésiastiques, de rédiger des canons, d'exami-

Digitized by Google

ner les personnes et les livres suspects d'hérésie. Elles formaient d'ailleurs le tribunal ecclésiastique suprême; les autres tribunaux ecclésiastiques étaient placés sous leur juridiction; leurs arrêts étaient sans appel.

Quant au droit de *præmunire*, les rois d'Angleterre avaient, en différents temps, comme les empereurs de Byzance (1) et d'autres princes en Europe depuis le quinzième siècle (2), eu la manie d'étendre leur pouvoir en s'attribuant des droits sur l'Église et en empiétant sur sa juridiction, en faisant souffrir à ce sujet de violentes persécutions aux évêques, comme on le voit dans l'histoire de S. Anselme de Cantorbéry, de S. Thomas Becket, martyr de son courage (3).

L'ensemble de ces prétentions royales s'appelait en Angleterre le droit de *præmunire*, de l'expression latine corrompue *præmunire* en place de *præmonere*. Ainsi, le roi croyait-il son autorité lésée par quelque faute d'un clerc, il adressait au supérieur ecclésiastique de ce clerc une lettre qui commençait par ces mots : *Præmunire facias* N. N., etc., c'est-à-dire : Préviens N N. qu'il ait à comparaître pour répondre du délit dont on l'accuse. Des peines sévères étaient la suite ordinaire du *præmunire*. Ceux qui étaient déclarés coupables perdaient leurs biens, et pouvaient être emprisonnés aussi longtemps que cela plaisait au roi (*during king's pleasure*).

Henri VIII, pour se servir à sa volonté de la convocation et du parlement, les corrompit tous deux : la convocation, à l'aide du droit de *præmunire*, par lequel il éloigna les évêques et les prêtres les plus courageux, mit à leur place ses propres créatures, en même temps qu'il effraya les membres du clergé moins fermes et moins persévérants; le parlement, à l'aide des biens monastiques et des fondations ecclésiastiques qu'il distribua aux membres les plus influents des deux Chambres, surtout à ceux de l'aristocratie, dont les familles possèdent encore aujourd'hui les richesses provenant de cette source inique. Ses deux instruments principaux pour mener la convocation et le parlement furent *Thomas Cranmer* (1), le premier archevêque réformé de Cantorbéry, sous la direction et l'influence duquel les écrits symboliques de la nouvelle Église furent rédigés, et le jurisconsulte *Thomas Cromwell* (2), ministre du roi, qui eut à créer la forme du gouvernement ecclésiastique et à la faire admettre dans le parlement. Ces agents étaient plus corrompus et plus pervers, s'il est possible, que le roi même qui s'en servait. La pierre fondamentale de la nouvelle Église fut posée en 1531. Le Pape Clément VII ayant refusé de rompre le mariage légitimement contracté et accompli entre Henri VIII et Catherine d'Aragon, Cromwell donna au roi le conseil de se constituer lui-même chef de l'Église d'Angleterre, comme l'avaient fait plusieurs princes d'Allemagne dans leurs États, puis de soumettre, de sa propre autorité, la question de son divorce à un tribunal ecclésiastique institué par lui, et il lui fit comprendre que le droit de *præmunire* serait un moyen efficace de contraindre le clergé anglais à reconnaître sa suprématie spirituelle. Le roi adopta avec empressement le moyen proposé et en remit l'exécution à Cromwell. En 1531 la convocation fut réunie, et Cromwell lui déclara que le clergé s'était rendu passible de la peine de *præmunire* pour s'être soumis à la juri-

(1) *Voy.* EMPIRE GREC.
(2) *Voy.* PLACET ROYAL.
(3) *Voy.* BECQUET (Thomas).

(1) *Voy.* CRANMER (Thomas).
(2) *Voy.* CROMWELL (Thomas).

Digitized by Google

diction du légat du Pape, Wolsey, qui l'avait exercée sans l'autorisation formelle du roi. La convocation, surprise de cette communication, attendu que l'accord qui avait jusqu'alors régné entre le légat et le roi avait rempli le clergé de sécurité, pensa satisfaire le roi en lui offrant un don volontaire de 100,000 livres sterling (1) provenant des biens ecclésiastiques, comme témoignage de sa gratitude pour le zèle avec lequel le roi avait défendu l'Église catholique contre Luther. Cromwell accepta le don, mais sous la condition que le clergé, pour reconquérir les bonnes grâces du roi, reconnaîtrait sa suprématie spirituelle. Après une longue délibération, la convocation consentit à cette reconnaissance, en ajoutant la clause, proposée par Warham, dernier archevêque catholique de Cantorbéry († 1533) : *en tant que la loi du Christ le permet.* C'était sans doute reprendre ce qu'on prétendait donner; mais Cromwell se contenta de la formule, parce qu'il espérait s'en servir pour amener, l'année suivante (1532), le parlement à faire un pas nouveau. En effet le parlement adopta un bill en vertu duquel, en place des annates ou de l'impôt annuel qui jusqu'alors avait été payé au Pape à chaque changement de siége épiscopal, on ne lui compterait plus à l'avenir que cinq pour cent du revenu net de la première année du bénéfice en question, et décida que, dans le cas où le Pape refuserait la confirmation d'un évêque, *le roi aurait le pouvoir d'instituer l'évêque élu par un mandat, tous les interdits et les censures ecclésiastiques du Pape ne devant d'ailleurs plus avoir aucune valeur en Angleterre.*

Ces mesures violentes excitèrent un grand mécontentement, et beaucoup d'ecclésiastiques, notamment du clergé régulier, s'exprimèrent hardiment contre elles, si bien que plusieurs moines furent appelés devant le conseil royal pour répondre de leurs paroles et en être repris. Cromwell leur dit dans sa colère qu'ils méritaient d'être cousus dans des sacs et jetés dans la Tamise; mais il fut obligé d'entendre leurs courageuses réponses, notamment celle d'un religieux, appelé Elstow, qui répliqua : « Faites ces menaces aux courtisans qui, comme vous, s'habillent de pourpre, font bonne chère et mettent tout leur espoir en ce monde. Des gens comme nous ne craignent pas la mort; Dieu merci! nous savons qu'on arrive au ciel par terre et par mer, et nous nous inquiétons peu de la voie qui nous y mènera. »

Cependant en 1534 le parlement fit une dernière démarche qui devait briser l'union de l'Église d'Angleterre avec son chef légitime, le Pontife romain. Il vota un bill qui, *reconnaissant le roi pour chef suprême de l'Église d'Angleterre,* interdisait d'admettre à l'avenir les bulles papales, de payer des tributs au Pape, mettait les couvents à la disposition du roi, et décrétait qu'il serait pourvu aux siéges épiscopaux vacants en vertu de la toute-puissance royale, par un *congé d'élire.*

En même temps il édictait la peine de haute trahison contre ceux qui attaqueraient la suprématie spirituelle du roi. Deux hommes seulement eurent le courage de s'élever contre ce bill dans le parlement, Fisher (1) et Thomas Morus (2).

Ainsi Cromwell avait rempli sa principale mission, créé une nouvelle forme gouvernementale de l'Église. Ce fut alors au tour de Cranmer d'établir la doctrine et le culte de l'Église nouvelle. Cranmer, après la mort de Warham, avait été, en 1533, nommé archevêque

(1) 2,500,000 francs.

(1) *Voy.* FISHER.
(2) *Voy.* MORUS (Thomas).

Digitized by Google

de Cantorbéry et primat d'Angleterre, et avait été confirmé par le Pape, auquel il avait prêté serment de fidélité et d'obéissance canonique. Mais au moment de sa consécration il avait rétracté ce serment, et avait déjà rompu par là le lien qui l'attachait à l'Église catholique. Après avoir accepté d'une manière sacrilége la juridiction ecclésiastique des mains d'Henri VIII, il avait illégalement prononcé la dissolution du mariage du roi avec Catherine, assisté à son union avec Anna Boleyn, et s'était ainsi, *ipso facto*, séparé de l'Église catholique et formellement constitué à l'état d'hérétique. Sa situation par rapport aux innovations religieuses était plus difficile, vis-à-vis du roi, que celle de Cromwell; car le roi, tout en revendiquant pour lui la suprématie sur l'Église, ne voulait pas innover grand'chose dans la foi et le culte. Cranmer, partisan de la doctrine luthérienne, dut par conséquent, contre son gré, se prononcer formellement pour la conservation de certains dogmes catholiques rejetés par Luther. A cette fin, et conformément aux ordres du roi, il rédigea, de concert avec quelques théologiens de cour, un écrit qui fut publié en 1537 sous le titre de *Pieux et saint Enseignement d'un Chrétien*, dans lequel il maintenait les dogmes attaqués par Luther, tels que les sept sacrements, le purgatoire, etc. Cependant il parvint à faire décréter, la même année, comme approuvée par l'Église, une *traduction anglaise de la Bible* faite depuis assez longtemps par deux théologiens protestants d'opinion, *Tyndal* et *Coverdale*, imprimée en Hollande et en Suisse, et jusqu'alors rejetée et défendue en Angleterre par l'archevêque Warham, traduction qui, avec quelques changements opérés sous Jacques Ier, demeura authentique jusqu'à nos jours. Seulement la lecture de cette traduction ne fut d'abord permise que dans les églises; elle ne fut autorisée dans les maisons particulières que plus tard.

Pour avoir l'air de maintenir la doctrine catholique plus que ne l'avait fait le *Pieux Enseignement* cité tout à l'heure, le roi fit décréter en 1539 par la convocation et le parlement, comme lois de l'État, les six articles suivants, attaqués par les protestants, et se rendit lui-même, pour les défendre, à la chambre des Lords :

1. Le corps et le sang du Christ sont présents dans le Sacrement de l'autel sous l'apparence, mais sans la substance du pain et du vin.
2. La communion sous les deux espèces est inutile.
3. Les prêtres ne peuvent se marier.
4. Le vœu de chasteté est valable.
5. Les messes basses doivent être maintenues.
6. La confession auriculaire est nécessaire au salut.

La négation du premier article était punie de la peine de mort, et le mépris des autres poursuivi comme un délit grave.

Cromwell avait entrepris de faire passer cette loi au parlement. Les Anglais, dont les opinions étaient protestantes, nommèrent cette loi, à cause de la sanction pénale qui y était attachée, le *statut sanglant* ou le fouet aux six lanières.

Telle fut la réforme sous Henri VIII. En somme la doctrine, sauf le dogme de la primauté du Pape, était presque entièrement catholique et très-éloignée encore de la doctrine de Luther et de Calvin.

Henri VIII mourut en 1547.

Sous son fils *Édouard VI* (1547-1553), qui décéda avant d'avoir atteint sa majorité, ses tuteurs, voués aux doctrines protestantes, ainsi que le protecteur Somerset, opérèrent aussi promptement qu'ils le purent la transformation du

Digitized by Google

dogme et du culte, fixèrent cette transformation dans les livres symboliques, introduisirent ainsi une réforme complète en Angleterre, moitié dans un sens luthérien, moitié dans un sens calviniste, sauf l'épiscopat qu'ils conservèrent et la suprématie spirituelle du roi qu'ils maintinrent. Ils abolirent d'abord la doctrine des sept sacrements, celle du purgatoire, conservées dans le *Pieux Enseignement,* ainsi que les six articles, soit avec le concours du parlement et de la convocation, soit, sans leur participation, par le conseil royal seul. En revanche on introduisit le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et, en même temps, le conseil royal chargea Cranmer de s'entendre avec des commissions d'évêques et de théologiens pour rédiger une liturgie en langue anglaise, un symbole, un catéchisme, un livre d'homélies et un code ecclésiastique.

La *liturgie* fut achevée vers la fin de 1548, sous le titre suivant : *The book of common prayer and administration of the sacraments and other rites and ceremonies of the Church after the use of the Church of England,* et adoptée par le parlement en 1549 comme règle du culte dans l'Église anglicane, à l'exclusion de toute autre. L'établissement de cette liturgie fut ordonné à partir de la Pentecôte de cette année pour tout le royaume, et des peines sévères furent édictées contre les ecclésiastiques récalcitrants.

Le parlement désira aussi qu'on instituât un mode d'*ordination* pour les archevêques, les évêques, les prêtres et les diacres de la nouvelle Église; il fut en effet rédigé et introduit en 1550, après avoir été adopté par le parlement.

Le *Symbole* fut achevé en 1552. Il se composa de 42 articles, fut agréé par le conseil royal, sanctionné par le roi et simplement souscrit par les gardiens nés de l'Église, les docteurs et les ecclésiastiques, sans assentiment de la convocation et du parlement, auxquels il ne fut pas même soumis.

Le *Catéchisme* fut composé par Cranmer seul ; il parut en 1548 sous le titre de *Catéchisme à l'usage particulier des enfants et des jeunes gens.*

Le *Livre des Homélies* (1re partie) avait été achevé, avant tout, dès 1547 ; il avait obtenu l'assentiment du conseil royal, qui l'avait adressé au clergé en lui recommandant, au lieu de faire un sermon chaque dimanche ou jour de fête, de lire au peuple, du haut de la chaire, une des homélies se rapportant à la fête du jour.

Le *Code ecclésiastique* enfin fut terminé en 1553, sous le titre de *Reformatio Legum ecclesiasticarum;* mais il ne put être sanctionné à temps par le roi, qui mourut sans avoir imprimé à ce code une autorité qu'il n'obtint jamais.

Sous la reine *Marie*, qui succéda à Édouard VI, et qui était fille d'Henri VIII et de la reine Catherine (1553-1558), tout ce qui avait été fait en faveur de la réforme fut aboli; la religion et l'Église catholiques furent rétablies, le parlement priant humblement le Pape de l'absoudre et de le recevoir dans le sein de l'Église, ce qui eut en effet lieu solennellement, dans l'automne de 1554, par le ministère du légat du Pape, Réginald Pole.

Mais lorsque *Élisabeth*, fille d'Henri VIII et d'Anna Boleyn, succéda à Marie (1558-1603), l'Église catholique fut de nouveau renversée, et l'Église réformée du roi Édouard lui fut substituée. Élisabeth se fit de nouveau transférer, par le parlement, en 1559, la suprématie religieuse et le droit de promulguer des ordonnances canoniques, d'introduire et d'abolir des cérémonies ecclésiastiques et de nommer les évêques. Des sanctions pénales furent attachées à ces décrets; quiconque

Digitized by Google

refusait de reconnaître la suprématie de la reine devait la première fois perdre ses biens; la seconde fois, être passible du *præmunire*, et, la troisième fois, condamné comme coupable de haute trahison. La liturgie fut également révisée et sanctionnée par le parlement, avec quelques changements et quelques additions demandés par la reine, et l'usage de cette liturgie légale exclusivement prescrit dans l'Église anglicane, sous peine de confiscation, d'emprisonnement ou de mort. La convocation, qui, depuis Marie, se composait de bons Catholiques, rejeta toutes ces mesures; deux évêques furent arrachés de son sein et jetés en prison; les autres furent destitués, un seul excepté, qui plia, et il en fut de même de la masse du bas clergé, qui ne voulut pas céder; les uns et les autres furent remplacés par des membres dévoués à la réforme. La convocation de 1562, renouvelée de cette manière, admit les 42 articles d'Édouard, qui, à la demande de la reine, furent réduits à 39. Ces 39 articles furent approuvés par le parlement, convoqué à la même époque, et sanctionnés par la reine comme norme de la foi de l'Église anglicane.

Cependant il fallait les faire admettre et faire adopter par tous les fidèles le *prayer-book*. A cet effet le parlement de 1563 publia un *acte d'uniformité* qui menaçait de peines sévères tous ceux qui ne se soumettraient pas, et nommait en même temps une commission chargée de surveiller l'adoption de l'acte d'uniformité, d'appeler les récalcitrants devant son tribunal et de les punir. Ce tribunal hérétique frappa en effet, pendant le long règne d'Élisabeth (quarante-cinq ans), une masse de Catholiques et de strictsCalvinistes (puritains), qui furent condamnés soit à la confiscation de leurs biens, soit à l'emprisonnement, soit à la peine de mort (1).

(1) Conf. ÉLISABETH, reine d'Angleterre.

Avec Élisabeth († 1603) s'éteignit la postérité d'Henri VIII, et ce furent les descendants de sa sœur *Marguerite* ou les *Stuarts* d'Écosse qui montèrent sur le trône d'Angleterre, d'abord dans la personne de Jacques Ier, roi d'Écosse, fils de Marie Stuart, mise à mort par l'ordre d'Élisabeth.

*Jacques Ier* régna sur les deux royaumes unis de 1603 à 1625. Cette union des deux royaumes eut par elle-même, abstraction faite de la personne du roi, des conséquences ecclésiastiques et politiques importantes, dont il faut que nous disions un mot.

Sous le règne de Marie Stuart, et, après sa fuite, sous la régence, il y eut en Écosse des troubles qu'Élisabeth eut soin d'entretenir ou de faire naître, au milieu desquels le strict calvinisme fut introduit, aux dépens de la royauté, qu'il resserra dans des limites extrêmement étroites. L'union contractée par l'Angleterre, épiscopale et moitié catholique, avec cet État républicain et calviniste, permit aux doctrines de la liberté ecclésiastique et politique, qui avaient triomphé en Écosse, de se répandre sans obstacle en Angleterre.

Jacques Ier, et plus encore son fils Charles Ier, éprouvèrent de la manière la plus sensible les effets de ce commerce des deux pays. Lorsque Jacques Ier monta sur le trône, les Calvinistes espérèrent un adoucissement à la contrainte religieuse introduite sous le règne précédent, parce que Jacques avait été élevé dans les principes du calvinisme écossais. Les Catholiques anglais eurent des espérances analogues, seulement dans un sens opposé; ils s'attendaient à ce que Jacques, fils de l'infortunée Marie Stuart, vénérée comme une martyre par le monde catholique, ferait quelque chose pour la foi de sa mère.

Les deux partis adressèrent au roi d'instantes suppliques. Dans le fait Jac-

Digitized by Google

ques était personnellement favorable aux Catholiques, surtout parce qu'il aimait la base de l'autorité sur laquelle, suivant les principes catholiques, la foi religieuse doit être fondée. Cependant il ne répondit pas aux espérances des Catholiques. Il en attira plusieurs à sa cour, il est vrai, mais il ne leur accorda pas la liberté du culte. Sa situation politique, comme roi d'Angleterre, lui interdisait sans doute une condescendance de ce genre; car, s'il avait réalisé les vœux des Catholiques, il serait entré en un conflit interminable avec l'Église anglicane et avec tous les protestants anglais. Mais il y avait plus : les dispositions personnelles de Jacques s'accordaient merveilleusement avec la suprématie religieuse que Henri VIII avait attribuée aux rois d'Angleterre. Jacques avait cela de commun avec Henri VIII qu'il était, comme celui-ci, un semi-théologien, un auteur ecclésiastique, amateur de controverse et de casuistique dogmatique. Le césaro-papisme introduit par Henri VIII, ce mélange hybride de toute-puissance spirituelle et de suprématie politique dans la personne du souverain, lui semblait la perfection du gouvernement. Il marqua la première année de son règne par un acte qui ne laissa pas de doute sur ses véritables intentions. D'après un ordre royal on fit un recueil des lois ecclésiastiques qui fut reconnu comme le symbole authentique de la haute Église. Ce recueil se nomme le Livre des Canons, *Book of Canons*, et il fut, dès l'année 1603, solennellement adopté par la convocation. Jacques exigea des Catholiques comme des Calvinistes le serment de suprématie, serment que les premiers ne purent, que les seconds ne voulurent pas prêter. L'irritation des Catholiques déçus dans leurs espérances provoqua plusieurs mouvements séditieux, et entre autres la conspiration des Poudres de 1605 (1). Elle détermina la guerre entre Jacques et l'ancienne Église. En réponse à cette conjuration avortée, qui n'avait été imaginée que par un petit parti de fanatiques, le roi décréta les peines fiscales les plus sévères contre les *récusants;* on nomma ainsi ceux qui refusèrent de prêter le serment de suprématie. Plusieurs milliers de Catholiques furent condamnés, de 1605 à 1616, sous le règne de Jacques, à de fortes amendes ou à la prison. Il y eut peu d'exécutions capitales.

Telle était la situation de l'Église d'Angleterre à la fin de la première moitié du règne de Jacques, lorsque certaines alliances de famille déterminèrent une crise qui semblait d'abord devoir amener le triomphe de l'ancienne Église, mais qui se termina par une rupture, par le triomphe de la réforme et la chute des Stuarts. Jacques avait marié, en 1613, sa fille Élisabeth avec Frédéric V, qui devint électeur palatin. Ce Frédéric était le chef des Calvinistes allemands et le véritable instigateur de la guerre de Trente-Ans. En 1621 il succomba aux armes de la ligue et de l'empereur Ferdinand II. Tandis que par son gendre d'Allemagne Jacques était intimement lié aux intérêts du parti révolutionnaire, il chercha, dans le camp opposé, une femme pour son fils et son successeur Charles Ier. Il désira que ce prince épousât Marie-Anne, fille de Philippe II, roi d'Espagne. Des négociations furent entamées à ce sujet, en 1617, et on en espérait le meilleur résultat. La cour d'Espagne posait des conditions telles qu'on pouvait les attendre des anciens défenseurs de l'Église catholique. Elle demandait que toutes lois pénales édictées en Angleterre contre les confesseurs de la vraie foi fussent abolies, et que les Catholi-

(1) *Voy.* CONSPIRATION DES POUDRES.

Digitized by Google

ques eussent le libre exercice de leur culte. — Un pas plus important encore fut fait. Au printemps de 1623 le jeune prince Charles vint en personne en qualité de fiancé en Espagne, et il y souscrivit une lettre adressée au Pape, dans laquelle il promettait non-seulement d'obéir personnellement au Saint-Siége, mais encore de faire tout ce qui dépendrait de lui pour ramener le peuple d'Angleterre à la foi catholique. Mais l'union projetée échoua presque devant l'autel, par suite des intrigues secrètes de la branche allemande des Habsbourg. Si le mariage s'était réalisé, le gendre de Jacques, l'électeur palatin, qui, depuis 1622, avait perdu son peuple et ses États, aurait été sauvé par les secours de l'Espagne; car le roi Jacques tenait opiniâtrément à cette clause du contrat. Or l'empereur Ferdinand voulait que l'électeur ne se relevât pas, et il devait tenir nécessairement à cette ruine de l'électeur, sans laquelle il ne pouvait ni soumettre l'Allemagne, ni rétablir la foi catholique dans l'empire. La politique autrichienne l'emporta; le prince Charles revint, en 1623, en Angleterre sans femme, et la princesse qui lui avait été destinée épousa, quelques années plus tard, Ferdinand III, fils et successeur de l'empereur Ferdinand II. Ce projet de mariage avorté décida du sort de Charles Ier. Non-seulement il fut entaché de ridicule, mais il s'attira toute la haine du terrible parti des *Têtes-rondes*, qui commençait à se former, et qui ne pardonna pas au prince la promesse qu'il avait faite au Pape. Jacques Ier mourut, le 6 avril 1625, déconsidéré au dedans et au dehors de son royaume. Il eut pour successeur l'infortuné *Charles Ier*. Les conséquences politiques de l'union de l'Angleterre et de l'Écosse éclatèrent dès le commencement du nouveau règne. Le calvinisme anglais, qui jusqu'alors s'était borné à parler dans les chaires ou dans les réunions secrètes des mécontents, pénétra dans les tribunaux, dans les assemblées électorales, dans le parlement, où il leva la bannière des innovations politiques, innovations tellement radicales que Charles Ier y opposa et devait y opposer une opiniâtre résistance.

En même temps éclatait un autre symptôme funeste, réaction inévitable contre les causes que nous venons d'énumérer : les partis religieux et politiques commencèrent à se confondre. De même que toutes les tentatives faites pour limiter la royauté d'une part et assurer de nouveaux droits au peuple d'autre part partaient de ceux qui, au point de vue religieux, étaient favorables au calvinisme et aux principes des dissidents (presbytériens, puritains, indépendants), de même les sympathies de ceux qui voulaient maintenir la royauté et les priviléges des hautes classes appartenaient à l'ancienne Église. Les noms qui jusqu'alors avaient désigné des opinions religieuses prirent une signification politique. Le roi comptait parmi ses partisans la haute aristocratie, les évêques, beaucoup d'autres membres du bas clergé; sous les drapeaux ecclésiastico-politiques se rangeaient la bourgeoisie et une bonne partie de la petite noblesse.

Le roi succomba le 9 février 1649.

Charles Ier étant mort sur l'échafaud, l'Angleterre se transforma en une république; l'épiscopat anglican, la suprématie royale, le *prayer-book*, les trente-neuf articles, l'ordination sacerdotale, le recueil des Lois canoniques, le Livre des Homélies furent abolis. Les Têtes-rondes victorieuses exercèrent une domination absolue et rigoureuse, mais en somme peu sanglante (sauf l'exécution de Charles Ier); leur triomphe fut court. L'année 1660 ramena, aux acclamations de toutes les classes et de tous les rangs, sur le trône d'Angleterre, les deux fils

Digitized by Google

de Charles Ier, Charles II et Jacques II. Durant leur séjour à l'étranger le premier était devenu partisan du Catholicisme, le second réellement Catholique, et ils revinrent, selon toute apparence, avec la résolution de rétablir l'ancienne Église et d'affranchir le pouvoir royal des barrières que lui avait imposées la révolution. Malheureusement, ceux qui, immédiatement avant la restauration des Stuarts, avaient le pouvoir en main, négligèrent de déterminer, par des conventions claires et positives, les droits du peuple et ceux de la couronne, et de préserver ainsi le pays de nouvelles révolutions.

Les Stuarts voulurent, pour atteindre le double but auquel ils aspiraient, se servir du puissant levier de l'épiscopat anglais, qu'ils rétablirent immédiatement avec le *prayer-book*, les trente-neuf articles et ce qui s'ensuivait, non pas qu'ils prétendissent exercer à la manière de Henri VIII la suprématie spirituelle à leur profit et pour leur compte, mais voulant, à ce qu'il paraît, restaurer le Catholicisme en Angleterre. La cour, beaucoup de personnages de l'aristocratie et un grand nombre de membres du haut clergé favorisaient le plan des fils de Charles Ier, qui ne put rester longtemps un mystère. La conséquence immédiate de cette situation générale et nouvelle fut que les partis religieux qui, nous l'avons vu, dès le temps de Charles Ier, commençaient à se fondre avec les partis politiques, s'identifièrent de plus en plus. Ce n'est pas, comme quelques écrivains le pensent, par hasard que sous Charles II et Jacques II naquirent les noms de parti des *torys* et des *whigs;* ce fut l'expression naturelle de la fusion dont nous venons de parler. On désignait par le nom de torys ceux qui, au point de vue politique, aspiraient au pouvoir absolu de la couronne, et qui, au point de vue religieux, voulaient le triomphe de l'Église catholique. On appela whigs ceux qui voulaient, avec la victoire de la réforme religieuse, assurer contre la couronne les droits du peuple et du parlement. Cependant cette fusion jeta dans le sein du clergé anglican un élément de division et créa un nouveau nom pour l'Église épiscopale d'Angleterre, nom qui a survécu jusqu'à nos jours, quoique avec un sens différent, et que nous avons mis en tête de cet article. Tous les membres du haut clergé, tous les évêques mêmes ne favorisaient pas les plans religieux et politiques de la cour. Beaucoup de membres du clergé, des hommes savants et considérés parmi eux, désiraient que, dans des choses justes, on se conformât aux désirs des dissidents, et qu'on mît quelques restrictions au pouvoir de la royauté. L'université de Cambridge était le centre de ce parti; on nomma ses partisans la basse Église, *low Church*, plus tard *latitudinaires*. En revanche on désigna sous le nom de *haute Église*, *high Church*, les adhérents du parti épiscopal de la cour, qui se montraient prêts à se soumettre avec les Stuarts au siége apostolique de Saint-Pierre, à la condition qu'on combattrait par la force les attaques dirigées par les dissidents contre l'Église et le trône. Rien ne nuisit autant au Catholicisme en Angleterre que le lien politique étroit qui associa alors la haute Église avec la cour et l'aristocratie, et qui l'entraîna à prêcher, comme étant la somme de tous les devoirs d'un chrétien, un dévouement absolu, une obéissance complète aux ordres des rois.

Le vulgaire entendait (et entend encore en général de nos jours), sous la dénomination de *papisme* que depuis Charles II on attribuait aux chefs de la haute Église, un système qui considère le peuple comme rien, l'opprime par des impôts, ne s'inquiète que du bien-être de la cour, des évêques et des

Digitized by Google

grands, obscurcit les intelligences, enlace les consciences dans d'insupportables liens, en un mot abaisse l'homme, tandis que l'histoire de l'Église chrétienne prouve de mille manières que le Catholicisme tend précisément à tout le contraire, qu'il a procuré aux nations les jouissances d'une liberté raisonnable et a limité l'arbitraire des rois.

Nous avons jusqu'à présent considéré l'esprit général qui animait les Stuarts restaurés et leur rapport avec l'Église; examinons-les chacun de plus près.

Deux fils de Charles Ier, avons-nous dit, Charles II et Jacques II, revinrent en 1660 en Angleterre. *Charles*, l'aîné, en montant le premier sur le trône, eut incontestablement les vues que nous venons d'expliquer; mais la légèreté qui le caractérisait, et le goût des plaisirs qui rendirent sa cour la plus brillante et la plus gaie de l'Europe, l'empêchèrent de réaliser sérieusement aucun des projets qu'il pouvait avoir formés. Cette humeur inconstante et superficielle fut précisément ce qui le sauva. On lui pardonna tout, parce qu'on ne crut pas qu'on eût rien à craindre de sa part. Charles II mourut paisiblement dans son lit en février 1685, sans laisser d'enfants légitimes. Son plus jeune frère, *Jacques II*, qui lui succéda, mit plus sérieusement la main à l'œuvre si négligemment poursuivie par Charles II; mais il échoua dans son entreprise. Une nouvelle révolution, qui se fit sans effusion de sang, renversa pour toujours Jacques II (1) et sa maison. Son gendre, protestant, *Guillaume d'Orange*, prit sa place sur le trône. Les chefs de la haute Église attachés à Jacques furent grièvement atteints. Ils s'étaient trop bien entendus avec le roi déchu pour pouvoir, sans honte, passer immédiatement au nouveau souverain. Ils refusèrent le serment au prince d'Orange, qu'ils considérèrent comme un intrus (d'où leurs noms *nonjurors*), mais déclarèrent qu'ils étaient prêts à lui obéir comme au roi de fait. Guillaume n'eut pas à s'inquiéter de cette résistance, car la masse de la nation était pour lui. Cependant, pour prévenir les dangers qui pourraient naître dans l'avenir de cet éloignement du haut clergé anglican et menacer son autorité, Guillaume III favorisa sous main un mouvement littéraire qui, né durant la restauration des Stuarts et entretenu par la haine qu'inspiraient les projets de ces souverains, cherchait à miner la puissance spirituelle par d'audacieuses attaques contre la religion même, et qui exerçait son immense influence depuis le commencement du dix-huitième siècle, non-seulement en Angleterre, mais sur le continent (1). Plusieurs écrivains qui étaient à la tête de ce mouvement de libres penseurs, Locke, Shaftesbury et d'autres, entretenaient d'intimes rapports avec Guillaume d'Orange. Ce prince alla plus loin. Peu de temps avant qu'il mît sur sa tête la couronne d'Angleterre, la franc-maçonnerie (2) moderne était née dans ce royaume; ses membres, liés entre eux par une organisation secrète, cherchaient à répandre, en place de la foi révélée, une sorte de religion naturelle; Guillaume favorisait secrètement les tendances et les intrigues des francs-maçons. Les libres penseurs d'une part, les francs-maçons de l'autre, également hostiles à la religion chrétienne, exercèrent une puissante réaction sur le clergé anglican et la haute Église. La perte de l'influence de cette Église sur les classes hautes et moyennes de la société dans le cours du dix-huitième siècle, la profonde et longue léthargie dans laquelle elle tomba, furent une conséquence de l'esprit

(1) *Voy.* JACQUES II.

(1) *Voy.* DÉISME, LIBRES PENSEURS.
(2) *Voy.* FRANC-MAÇONNERIE.

Digitized by Google

rationaliste qui triompha, en 1689, par la révolution et la politique antireligieuse du prince d'Orange. Guillaume étant mort sans enfant (1702), ainsi que son héritière immédiate, Anne, sa belle-sœur, le trône d'Angleterre échut aux électeurs de Hanovre, descendants d'Élisabeth, fille de Jacques Ier, mariée à cet électeur palatin, Frédéric V, qui était mort en 1631 dans la misère (1).

*George Ier*, premier roi d'Angleterre de la maison de Hanovre, prit, par rapport aux droits politiques du clergé anglican, une mesure qui était parfaitement d'accord avec les principes religieux de Guillaume d'Orange. La convocation ayant eu, en 1717, des discussions qui déplurent au gouvernement, George Ier ordonna la dissolution de l'assemblée. Depuis lors l'organisation ecclésiastique, qui avant la réforme avait protégé, comme institution catholique, à travers tout le moyen âge, le clergé contre l'arbitraire des souverains d'Angleterre, et qui avait par là même constamment prêté un solide appui à la liberté politique du peuple, n'exista plus que de nom et fut annulée de fait. Sans doute à chaque nouveau parlement la convocation est encore appelée, les élections ont lieu, les élus se rendent à Londres, l'archevêque de Cantorbéry ouvre la séance dans l'abbaye de Westminster par un discours, et la convocation vote une adresse à la reine. Mais, cela fait, tout est dit : l'assemblée est prorogée sans délai fixe, *sine die*.

Jetons un coup d'œil en arrière. Quelle fut la vraie cause de l'exécution de Charles Ier, de la triste fin du dernier des Stuarts, de Jacques II et de ses enfants? Sans aucun doute les innovations religieuses qu'Henri VIII inaugura en 1525. Cette fatale entreprise l'entraîna, lui et ses successeurs, dans une voie qui ne pouvait aboutir qu'à des ruines. La suprématie religieuse qu'Henri VIII attribua à la couronne, la fusion de la toute-puissance spirituelle et de l'autorité souveraine temporelle à laquelle il aspira, en firent un tyran, mirent ses successeurs dans une position fausse et insoutenable, et leur attirèrent la haine des révolutionnaires religieux et politiques, sans leur donner les moyens de résistance qu'ils auraient trouvés dans un attachement fidèle et persévérant à l'antique Église. Flottant entre les Catholiques et les dissidents, les rois anglicans, considérés par les premiers comme des apostats, furent laissés par eux dans l'embarras; considérés par les derniers comme des tyrans, ils furent finalement renversés par eux. Ils devaient succomber. L'anglicanisme fut dès l'origine et n'a jamais été qu'une

(1)

Digitized by Google

création hybride, bâtarde et déplorable.

Du reste, comme nous l'avons déjà indiqué, le nom de *haute Église,* quoique très en usage et parfaitement intelligible, n'est pas le nom légal de l'Église anglicane. Son vrai nom est l'*Église établie, the established Church,* c'est-à-dire l'Église fondée par les lois de l'État. Comme en Angleterre elle seule est reconnue, elle se nomme aussi l'*Église de l'État,* ou encore l'*Église épiscopale,* parce qu'elle a conservé les évêques et que l'épiscopat est la pierre angulaire de la constitution de l'Église anglicane.

On entend aujourd'hui par *haute Église,* comme autrefois, un *parti* dans l'Église établie, toutefois dans un autre sens qu'anciennement, c'est-à-dire qu'on comprend par là le parti qui tient rigoureusement à l'organisation, à la doctrine et au culte de l'Église anglicane; qui ne veut entendre parler ni de modification, ni de rapprochement, ni d'action commune avec les dissidents, dans quelque but religieux ou politique que ce soit, et qui renferme surtout dans son sein la haute aristocratie et le haut clergé. En face de ce parti se trouve celui de l'*Église évangélique, evangelical Church,* qui répond à l'ancienne *petite Église* ou au bas clergé. Il ne tient pas aussi solidement à l'organisation, aux principes, aux doctrines, aux formes de l'Église établie; il tend à relâcher le lien qui unit l'Église à l'État, souvent même à les séparer complétement; il veut que les évêques soient non plus nommés par le gouvernement, mais élus par le bas clergé; il prétend se débarrasser des archevêques, doyens, chapitres et archidiacres, et demande qu'il soit permis de s'entendre avec les dissidents. Comme en Angleterre on ne peut séparer les intérêts ecclésiastiques des intérêts politiques, qui sont identifiés dans la constitution, les deux partis religieux et tous les laïques qui tiennent à l'un ou à l'autre forment en même temps les partis politiques, la haute Église constituant le parti des torys, l'Église évangélique celui des whigs.

II. *Livres symboliques et culte de la haute Église.*

Il y a six livres symboliques de l'Église anglicane, dont ce qui précède a fait connaître historiquement l'origine. Ce sont :

1. Le Symbole dans sa forme de 1562, nommé habituellement les trente-neuf articles de l'Église anglicane;
2. Le Catéchisme de 1548;
3. Le Livre des Homélies;
4. La Liturgie sous la forme de 1559, nommée habituellement le *Common prayer-book;*
5. Le Pontifical, en trente-six articles, *Libellus de consecratione archiepiscoporum et episcoporum, et de ordinatione presbyterorum et diaconorum;*
6. Le Code ecclésiastique de Jacques Ier, *Book of Canons.*

Le système doctrinal des trente-neuf articles est un mélange de Catholicisme, de luthéranisme et de calvinisme; il est par conséquent plein de contradictions.

1° Il a emprunté au Catholicisme, mais plus quant à la forme que quant au fond, qu'il a abandonné:

*a.* Dans les articles 1-5, le dogme de Dieu et de la Trinité (compris d'une manière orthodoxe);

*b.* Les trois anciens Symboles, c'est-à-dire ceux des Apôtres, de Nicée et de S. Athanase (art. 8);

*c.* Le dogme de l'Église *visible* (art. 19), dans laquelle les bons et les mauvais se trouvent mêlés (art. 26), contrairement à Luther et à Calvin, qui n'admettent qu'une Église invisible, composée des bons, à l'exclusion des mauvais. Mais, contrairement au dogme de l'Église catholique, l'Église visible des Anglicans n'est pas *universelle* en principe, vu que, d'après l'art. 37, elle ne s'étend pas au delà de la domination

Digitized by Google

même du roi d'Angleterre; elle n'est pas *infaillible*, car, quoique l'art. 20 lui reconnaisse le droit de décider dans les discussions de foi et d'interpréter l'Écriture sainte, ses décisions doivent être prises dans l'Écriture même, et elle n'a ni droit ni pouvoir en dehors du texte sacré.

*d.* La hiérarchie, d'après les articles 23, 26, 32, 36 et 37, consistant en évêques, prêtres et diacres, qui seuls peuvent annoncer la parole de Dieu et administrer les sacrements, à l'exclusion de la pierre angulaire posée par le Christ, du Pape, successeur de S. Pierre (art. 37). En place du Pape elle a arbitrairement institué le roi d'Angleterre chef de l'Église, sans qu'il puisse lui-même annoncer la parole ni administrer les sacrements (art. 37), quoique ce soit par son autorité que les évêques, les prêtres et les diacres soient ordonnés et institués dans leurs fonctions (art. 33, 36, 37); que ce soit lui qui donne les décisions valables dans les discussions dogmatiques, qu'on ne puisse en appeler à une autorité plus haute que la sienne, et qu'ainsi on lui reconnaisse tacitement l'*infaillibilité* qu'on refuse à l'Église.

*e.* Enfin les conciles universels, qui cependant ne peuvent être convoqués sans la volonté et l'ordre du roi, et sont expressément déclarés passibles d'erreur (art. 21).

2° Au luthéranisme et au calvinisme il a emprunté, soit en les mêlant, soit en les distinguant:

*a.* La doctrine de l'Écriture sainte, que l'article 6 admet, avec Luther et Calvin, comme source *unique* de la Révélation, tandis qu'il rejette comme apocryphes les livres dits deutérocanoniques contenus dans l'Ancien Testament et la tradition;

*b.* Le dogme du péché originel (art. 9), suivant Luther;

*c.* Le dogme de la justification par la foi *seule*, sans bonnes œuvres (art. 11 et 12), mais surtout sans les œuvres surérogatoires, *opera supererogatoria*, que l'Église catholique nomme les conseils évangéliques, savoir: les vœux de pauvreté volontaire, de chasteté perpétuelle et d'obéissance parfaite à un supérieur ecclésiastique, que l'art. 14 nomme orgueilleuses et impies;

*d.* La doctrine de la grâce divine (art. 17) selon Calvin, quoiqu'un peu moins stricte que Calvin, c'est-à-dire la prédestination absolue, arrêtée de toute éternité par Dieu, ou l'élection des uns à la béatitude éternelle, la destination des autres à l'éternelle damnation, sans égard à ce qu'ils font ou ne font pas les uns et les autres;

*e.* La doctrine des sacrements, dont il n'admet, avec Luther et Calvin, que le Baptême et la Cène, en rejetant positivement les cinq autres (art. 25). Le Baptême est le signe de la foi chrétienne, et, de plus, le signe de la régénération, de la renaissance, par lequel le baptisé est admis dans l'Église et obtient la rémission de ses péchés (art. 27); non pas, comme dit Luther, contrairement à la doctrine catholique, que le Baptême efface la tache du péché originel, dont il n'enlève que la culpabilité (art. 9), ce qui fait que le Baptême est également administré aux petits enfants.

La Cène (art. 28-31), suivant Calvin, sous les deux espèces, comme manducation purement spirituelle du corps du Christ, au moyen de la foi; celui qui n'a pas la foi ne participe pas au corps du Christ; il mange simplement du pain et boit du vin, mais pour sa perte. La doctrine catholique de la transsubstantiation est niée et le sacrifice de la sainte messe est aboli. Les autres sacrements sont rejetés, comme sacrements, quoique la liturgie en conserve quelques-uns comme des actes religieux, ainsi: 1° la Confirmation, dans le sens de la Confirmation des Luthériens,



Digitized by Google

avec cette différence que chaque ecclésiastique ne peut pas l'administrer, comme chez les Luthériens, que l'évêque seul peut la distribuer, comme chez les Catholiques; 2° la Pénitence, dans le sens des Luthériens, de sorte que ceux qui veulent recevoir la Communion, après avoir publiquement reconnu d'une manière générale leurs péchés, avoir lu les dix Commandements et exprimé leur repentir, reçoivent du ministre le pardon solennellement promulgué au nom de Dieu, mais sans que le ministre leur communique réellement l'absolution, comme dans l'Église catholique, en vertu du pouvoir qu'il tient de Dieu; 3° l'ordination sacerdotale, sous la forme catholique, mais sans son essence; 4° le mariage conclu pour la vie, en vertu de la bénédiction du ministre, mais sans être indissoluble, les tribunaux ecclésiastiques ne pouvant prononcer que la séparation de la table et du lit, et le divorce qui autoriserait un nouveau mariage devant être prononcé par le parlement, et ayant par conséquent très-rarement lieu.

Enfin l'article 22 rejette, avec Luther et Calvin, la doctrine catholique du purgatoire, des indulgences, du culte et de l'invocation des saints, du culte des reliques et des images; l'art. 32 rejette le célibat; l'art. 24, l'usage de la langue latine dans l'office divin.

Le Catéchisme ne renferme que trois ou quatre feuilles, et en tout vingt-cinq questions sur les promesses faites au Baptême, le Symbole des Apôtres, l'Oraison dominicale, les dix Commandements et les deux sacrements du Baptême et de la Cène; car c'est tout ce qu'un membre de la haute Église anglicane doit nécessairement savoir de la religion chrétienne. Il faut qu'il prouve devant l'évêque qu'il connaît ces points de doctrine lorsqu'il veut être confirmé. Le prêtre, lors de son ordination, prend l'obligation d'en instruire la jeunesse durant l'office du soir, tous les dimanches et jours de fête.

Le Livre des Homélies est divisé en deux parties; la première fut rédigée sous Édouard VI, la seconde sous Élisabeth. Il renferme des sermons pour tous les dimanches et jours de fête; ces sermons traitent principalement des dogmes et doivent servir à les expliquer. Les trente-neuf articles s'appuient sur ce livre (art. 11 et 35) et font aux ecclésiastiques un devoir de les lire au peuple du haut de la chaire, en place de sermons particuliers. Les ecclésiastiques ont à les souscrire lors de leur ordination; cependant, comme les controverses du seizième siècle qu'ils renferment n'ont plus d'intérêt de nos jours, on ne les lit plus, et les membres du clergé prêchent des sermons *qu'ils* ont faits eux-mêmes.

La Liturgie ou *Common prayer-book* est tirée du Missel latin, du Bréviaire et des rituels de l'Église catholique; cependant elle omet tout ce qui a rapport au dogme catholique, et y a fait les modifications et additions nécessaires pour les accommoder à la foi réformée. Elle règle le culte divin pendant toute l'année, renferme les prières et les cantiques que chantent les fidèles, ainsi que les oraisons que le clergé dit pendant toutes les cérémonies liturgiques, pendant la Communion, le Baptême, la Confirmation, la bénédiction nuptiale, la visite des malades, l'inhumation des défunts, la bénédiction des nouvelles accouchées.

La haute Église célèbre, outre les trois grandes fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte, les fêtes suivantes : l'Ascension, la fête de S. Jean-Baptiste, toutes celles des Apôtres et des Évangélistes, la Purification, l'Annonciation, la Toussaint, et quelques fêtes politiques dont il sera question plus loin.

Chaque jour il y a un double office, dit

Digitized by Google

*prière du matin* et *prière du soir*; il y en a trois certains jours, à savoir la veille de certaines fêtes, par exemple du jour de Pâques (les vêpres). Les dimanches et jours de fête l'office du matin a lieu vers onze heures, celui du soir vers trois heures; les vêpres, quand on les dit, vers six ou sept heures. Le culte a une apparence catholique. Cette apparence même, la beauté et l'antiquité des prières, qui ne viennent pas des réformateurs, mais sont tirées des livres liturgiques de l'Église catholique, contribuèrent, dans le commencement, à faire croire au peuple qu'il était encore catholique, et sont encore aujourd'hui ce qui, plus que tous les livres symboliques de la haute Église, lui attache les cœurs.

Le *Common prayer-book* commence par le *Lectionnaire*, c'est-à-dire le recueil des leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament qui sont lues, durant le cours de l'année, à la prière du matin et du soir. Comme de nos jours l'office quotidien est rare dans les églises anglicanes, on se sert du Lectionnaire pour le culte domestique et la dévotion privée. Nous nous contenterons d'indiquer ici sommairement la marche de l'office du dimanche.

*a. Culte du matin le dimanche.* Le ministre se tient au pupitre, dans le chœur de l'église, et commence l'office par la lecture de quelques textes bibliques; puis il engage les fidèles à reconnaître leurs péchés, à s'en repentir; il lit une confession générale, que les fidèles, à genoux, répètent après lui; il se lève, proclame le pardon de leurs péchés, pendant qu'ils restent à genoux et disent à la fin : Amen. Le ministre se met à genoux, dit l'Oraison dominicale à la façon des Luthériens, avec la formule finale : Car à vous appartient le règne, etc., etc. L'assemblée reste également agenouillée; puis le ministre dit : Seigneur, ouvrez nos lèvres; et les fidèles répondent : Et notre bouche annoncera vos louanges. — Le min. Seigneur, hâtez-vous de nous sauver! — Les fid. Seigneur, hâtez-vous de nous sauver! Tout le monde se lève, et le ministre dit : Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit! — Les fid. Comme elle fut au commencement, comme elle est maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. — Le min. Louez le Seigneur. — Les fid. Que le nom du Seigneur soit loué! Alors on psalmodie ou l'on chante le psaume 95, *Venite, exultemus Domino*, quelques autres psaumes, suivant la distribution du psautier marquée pour chaque jour, et à la fin de chaque psaume on ajoute : Gloire au Père, etc.

Le ministre, tourné vers l'assemblée, lit la leçon tirée de l'Ancien Testament marquée pour le jour; on psalmodie ou chante le *Te Deum*, ou le cantique des trois adolescents dans la fournaise, *Benedicite, omnia opera Dei*. Ensuite il lit les leçons du jour tirées du Nouveau Testament, qu'il termine par le cantique de Zacharie, *Benedictus, etc.* (1), ou le psaume 100, *Jubilate, etc.* Alors le ministre et les fidèles debout chantent ou psalmodient le *Credo*, et, se mettant à genoux, le ministre continue : Le Seigneur soit avec vous. — Les fid. Et avec votre esprit. — Le min. Prions : Seigneur, ayez pitié de nous. Christ, ayez pitié de nous. Seigneur, ayez pitié de nous. Le ministre et les fidèles disent tout haut l'Oraison dominicale. Le ministre se lève : Seigneur, montrez-nous votre miséricorde. — Les fid. Et donnez-nous votre salut. — Le min. Seigneur, conservez le roi. — Les fid. Écoutez-nous favorablement lorsque nous crions vers vous. — Le min. Donnez la justice à vos serviteurs. — Les fid. Et réjouissez votre peuple élu. — Le min. Seigneur, conservez votre peuple.

(1) *Luc*, 1, 68-80.

Digitized by Google

— Les fid. Et bénissez votre héritage. — Le min. Donnez-nous la paix aujourd'hui, ô Seigneur! — Les fid. Car vous seul, ô Seigneur! combattez pour nous. — Le min. Seigneur, créez en nous un cœur pur. — Les fid. Et ne nous privez pas de votre Esprit-Saint. Alors on se met à genoux, et le ministre récite trois collectes : la première pour obtenir la pureté du cœur, la seconde pour la paix, la troisième pour la grâce. Puis, quand il y a un chœur, il entonne un chant alternatif, auquel succèdent cinq oraisons : 1. pour le roi; 2. pour la famille royale; 3. pour le clergé et les fidèles; 4. l'oraison de S. Chrysostome pour que la prière soit exaucée, la vérité divine connue dans le monde, et la vie éternelle obtenue dans l'autre; 5. la bénédiction, tirée de II Cor., 13, 13.

Le ministre, tourné vers l'assemblée, récite les dix Commandements, tandis que les fidèles à genoux répondent à chaque prière : Seigneur, ayez pitié de nous, et inclinez nos cœurs à garder ces commandements. Le ministre debout prie pour le roi, dit la collecte et lit l'épître du jour. Ensuite l'Évangile est lu, et l'assemblée se lève. On chante ou on récite le *Credo* debout.

Alors a lieu la prédication ou la lecture de l'homélie. Cette lecture achevée, le ministre se rend à la table de Communion; le diacre recueille le sacrifice de l'aumône (*offertorium*); pendant ce temps le ministre lit quelques passages de l'Écriture se rapportant à la bienfaisance; ensuite il dit l'oraison universelle pour l'Église militante, les litanies, donne la bénédiction, et les fidèles s'éloignent.

Quand les fidèles doivent communier, ce qui n'a pas lieu tous les dimanches, mais, dans la règle, seulement tous les mois, ceux qui ne communient pas sortent après la prière pour l'Église militante, et le ministre continue l'office pour ceux qui restent. Il les exhorte à reconnaître leurs péchés, à s'en repentir, prononce à genoux une formule générale de confession publique, se lève, et annonce aux fidèles, en se tournant vers eux, que Dieu leur a pardonné. Il dit alors : *Sursum corda*, élevez vos cœurs. — Les fid. Nous les élevons vers le Seigneur. — Le min. Rendons grâces au Seigneur notre Dieu. — Les fid. Cela est juste et digne. — Le ministre, tourné vers la table de Communion : Il est vraiment juste et digne (et il continue la Préface, telle qu'elle se trouve dans le Missel catholique). La Préface terminée il s'agenouille devant la table de Communion, et dit, au nom des fidèles, une oraison préparatoire à la réception de la Cène, se relève, rompt le pain (qui est du pain ordinaire de farine de froment), prend le calice rempli de vin, et prononce sur le pain et le vin les paroles de la Consécration, communie le premier sous les deux espèces, puis distribue la Communion aux assistants, donnant à chacun en main le pain, en disant, pendant que le fidèle est à genoux : « Le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert pour vous, garde votre corps et votre âme pour la vie éternelle. Prenez et mangez ceci en souvenir de ce que le Christ est mort pour vous, et goûtez-le avec reconnaissance, par la foi, dans votre cœur. » Puis, lui tendant le calice, il dit : « Le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a été versé pour vous, garde votre corps et votre âme pour la vie éternelle. Buvez ceci en souvenir du sang du Christ versé pour vous, et soyez reconnaissant. »

Cela fait, le ministre dit un *Pater;* les fidèles répètent chaque parole après lui; suit encore une oraison sur la Communion et le chant du *Gloria in excelsis*, comme il se trouve dans le Missel, et il termine en bénissant les fidèles.

Ajoutons que chaque paroissien est

Digitized by Google

tenu de communier au moins trois fois dans l'année, et une fois à Pâques; qu'on ne peut pas donner la Communion s'il n'y a pas au moins trois personnes qui communient, le ministre compris, et qu'ainsi la Communion ne peut être administrée à un malade, à moins qu'il ne se trouve une seconde personne qui veuille communier avec elle et le ministre.

En outre le *Prayer-Book* renferme encore quelques prières pour des circonstances particulières, pour des temps de sécheresse, de cherté, de disette, de guerre, de sédition, de peste, de maladies contagieuses; dans les Quatre-Temps pour les ordinands, pour le parlement pendant la session; des actions de grâce pour la pluie obtenue, pour un heureux changement de température, pour des temps d'abondance, pour la paix, pour la délivrance des ennemis, le rétablissement de l'ordre dans le pays, pour avoir été préservé de la peste et d'autres maladies contagieuses.

L'office est le même tous les dimanches et les autres jours de fête, sauf les collectes, les epîtres, les évangiles, qui changent, et qui se trouvent dans le *Prayer-Book*.

*b. Office du soir le dimanche.* Il est semblable à celui du matin jusqu'au cantique de Zacharie, en place duquel on dit le cantique de la sainte Vierge, Luc, chap. 1, 46-55, *Magnificat*, ou le psaume 98, *Cantate Domino*; puis suit la leçon du Nouveau Testament. Là l'office est interrompu, et le ministre fait le catéchisme aux enfants. Le catéchisme terminé, l'office continue par le cantique de Siméon (1), *Nunc dimittis*, etc., ou le psaume 67, *Deus misereatur*. Les fidèles et le ministre debout récitent ou chantent le Symbole. Le ministre dit : Le Seigneur soit avec vous; et les fidèles répondent à genoux, comme le matin; après quoi ils récitent le *Pater*, se lèvent, et le ministre dit : Seigneur, montrez-nous votre miséricorde; et le reste comme le matin. Alors suivent les trois collectes, la première comme le matin; la seconde, différente de celle du matin, pour la paix; la troisième pour demander assistance dans les dangers; puis le cantique alternatif, s'il y a un chœur, les cinq oraisons, etc., et l'office est terminé. En place de l'ancienne discipline ecclésiastique relative aux pécheurs publics, le mercredi des Cendres, qui commence le Carême, à la fin de l'office du matin, après les litanies, le ministre lit, au pupitre, une annonce de la colère de Dieu et de ses jugements contre certains pécheurs, renfermant une série d'anathèmes, tirée du Deutéronome, chapitre 27, et d'autres passages de l'Ecriture, et les fidèles répondent à la fin de chaque anathème : Amen. Après quoi viennent encore quelques oraisons analogues et le psaume 51, *Miserere mei, Deus*, etc., qui est récité en partie par le ministre seul, en partie par le ministre et les fidèles, ou alternativement par l'un et les autres.

Quant aux *solennités politiques* dont il a été question plus haut, elles sont au nombre de quatre :

1. Le 5 novembre, en mémoire de la découverte de la Conspiration des Poudres, sous Jacques Ier (1605), et du débarquement de Guillaume III (1688). On se contente d'intercaler à l'office du jour une collecte, une épître tirée de Rom., 13, 1-7, et l'évangile Luc, 9, 51-56.

2. Le 30 janvier, en mémoire de l'exécution de Charles Ier (1649), « pour invoquer la miséricorde divine, afin que ce sang innocent et pur et les autres péchés qui ont provoqué la colère de Dieu ne soient jamais imputés aux fidèles et à leur postérité, » et en même temps on intercale une collecte et une

(1) *Luc*, 2, 29-32.

Digitized by Google

épître propres (I Pierre, 2, 13-22, et Matthieu, 21, 33-41).

3. Le 28 mai, en mémoire de la restauration de Charles II (1660), « après la grande rébellion ».

4. Le jour où le souverain est monté sur le trône.

Le Pontifical ou le *Libellus de consecratione* est également une compilation tirée des rituels catholiques. Sa teneur est, autant que cela est nécessaire, reproduite dans la rubrique III. Le Code ecclésiastique de Jacques Ier, ou le *Book of Canons*, renferme l'organisation et les lois de l'Église anglaise relatives aux droits et aux obligations des personnes, et concernant les choses religieuses, ou qui ressortent des tribunaux ecclésiastiques, comme les revenus du clergé, l'administration des biens de l'Église, les affaires de mariage, les bâtiments ecclésiastiques, le patronage, la dîme, les testaments, etc. Il traite aussi des tribunaux ecclésiastiques, auxquels il a servi de règle jusqu'à ce jour, sauf les modifications, changements, abolitions résultant des actes subséquents du parlement, qui depuis quatre-vingts ans les a essentiellement modifiés.

III. *Constitution de la haute Église.* Le roi est, nous l'avons dit, le chef de l'Église anglicane, et, comme tel, l'évêque suprême, ou, pour parler ainsi, le Pape protestant de l'Église nationale. Toutefois il n'exerce en personne aucune fonction spirituelle ; bien plus, les trente-neuf articles lui interdisent formellement le droit de prêcher, d'ordonner des prêtres, d'administrer la Confirmation et les sacrements. Le droit de porter des lois dans les choses religieuses est exercé par le parlement et le roi. Les convocations, si importantes à cet égard avant la réforme, existent encore, mais seulement quant à la forme. Quoique le roi ne puisse exercer publiquement aucune fonction ecclésiastique, leur exercice repose sur son autorité, qui est sans limite dans l'Église, sauf au point de vue spirituel.

L'Angleterre, à partir du temps d'Henri VIII jusqu'en 1831, était divisée en deux archevêchés et vingt-cinq évêchés, dans l'ordre suivant :

1° *Province ecclésiastique de* CANTORBÉRY.

Métropole : CANTORBÉRY.

*Évêchés suffragants :*

| | | |
|---|---|---|
| Bath et Wels. | Oxford. | |
| Bristol. | Péterborough. | |
| Chichester. | Rochester. | |
| Ely. | Salisbury. | |
| Exeter. | Winchester. | |
| Gloucester. | Worcester. | |
| Héreford. | Saint-Asaph. | Principauté de Galles. |
| Lichtfield et Coventry. | Bangor. | Principauté de Galles. |
| Lincoln. | Saint-David. | Principauté de Galles. |
| Londres. | Llandaff. | Principauté de Galles. |
| Norwich. | | |

2° *Province ecclésiastique d'*YORK.

Métropole : YORK.

*Évêchés suffragants :*

| | |
|---|---|
| Carlisle. | Durham. |
| Chester. | Sodor et Man. |

Comme depuis le seizième siècle la haute Église a été introduite par la force des armes en Irlande, aux diocèses d'Angleterre s'ajoutèrent quatre provinces archiépiscopales en Irlande, savoir :

| | |
|---|---|
| Armagh (primat). | Cashel. |
| Dublin. | Tuam. |

avec vingt-huit diocèses suffragants.

Mais à partir de 1833 les décisions du parlement ont apporté d'importantes modifications à cet égard. Il y avait une disproportion sensible entre les diocèses que nous venons de nommer, non-seulement quant à leur étendue et à leurs revenus, mais encore quant à leur situation géographique. Beaucoup étaient trop grands, d'autres trop petits, d'autres n'étaient pas compactes. On arrêta donc une nouvelle circonscription, qui ne devait pas être introduite de force, mais qui devait s'établir insen-

Digitized by Google

siblement, par le libre accord des évêques. Il était dit que, dans le cas où un évêque refuserait son consentement, on attendrait la vacance du siége; mais alors le changement devait s'opérer immédiatement. D'après ce nouveau système, les provinces ecclésiastiques se divisent comme il suit :

Métropole : CANTORBÉRY.

Cantorbéry. Ély.
Chichester. Péterborough.
Winchester. Worcester.
Salisbury. Héreford.
Bath et Wels. Lincoln.
Exeter. Lichtfield.
Rochester. Llandaff.
Londres. Saint-David.
Oxford. Saint-Asaph et Bangor.
Gloucester et Bristol.
Norwich.

Métropole : YORK.

York. Manchester.
Durham. Chester.
Carlisle. Sodor et Man.
Ripon.

*En Irlande.*

Métropole : ARMAGH.

Armagh. Down.
Derry. Kilmore.
Méath. Tuam.

Métropole : DUBLIN.

Dublin. Cloyne.
Ossory. Killaloé.
Cashel. Limerik.

*Aux Colonies. Amérique du Nord.*

Nouvelle-Écosse. Montréal.
Neufouland. Toronto.

*Indes occidentales et Amérique du Sud.*

Jamaïque. Antigoa.
Barbades. Guyane.

*Indes orientales.*

Calcutta. Bombay.
Madras et Ceylan.

*Mer du Sud.*

Australie. Tasmanie.
Nouvelle-Zélande.

*Méditerranée.*

Gibraltar.

*Syrie.*

Jérusalem.

Les revenus des diocèses anglicans sont considérables, mais très-différents. Voici la liste de ces revenus telle qu'elle fut soumise au parlement en 1831, d'après l'ancienne circonscription.

| DIOCÈSES. | Livres sterling. | Francs. | DIOCÈSES. | Livres sterling. | Francs. |
|---|---|---|---|---|---|
| Cantorbéry | 19,182 | 479,550 (1) | Rochester | 1,459 | 36,475 |
| Bath et Wels | 5,946 | 148,650 | Salisbury | 3,939 | 98,475 |
| Bristol | 2,351 | 58,775 | Winchester | 11,151 | 278,775 |
| Chichester | 4,229 | 105,725 | Worcester | 6,569 | 164,225 |
| Ély | 11,105 | 277,625 | Saint-Asaph | 6,301 | 157,525 |
| Exeter | 2,713 | 72,825 | Bangor | 4,464 | 111,600 |
| Gloucester | 2,282 | 64,550 | Saint-David | 1,897 | 47,425 |
| Héreford | 2,516 | 62,900 | Llandaff | 924 | 23,100 |
| Lichtfield et Coventry | 3,923 | 97,975 | York | 12,629 | 315,725 |
| Lincoln | 4,542 | 123,550 | Carlisle | 2,213 | 55,325 |
| Londres | 13,929 | 348,325 | Chester | 3,261 | 81,525 |
| Norwich | 5,395 | 134,875 | Durham | 19,066 | 476,650 |
| Oxford | 2,648 | 66,200 | Sodor et Man | 2,555 | 83,875 |
| Péterborough | 3,103 | 77,575 | | | |

(1) Ainsi le diocèse le plus riche est celui de Cantorbéry, dont les revenus fixes s'élèvent à 479,550 fr., et le moins riche, celui de Llandaff, dont le revenu monte à 23,100 fr.

Digitized by Google

Habituellement les évêques dont les diocèses ont les plus faibles revenus augmentent leurs ressources en se réservant de riches bénéfices situés dans leur diocèse. Les archevêques et les évêques résidant en Angleterre et en Irlande font tous partie (sauf celui de Sodor et Man) de la chambre des Lords, où ils constituent le banc ecclésiastique, non en vertu de leurs fonctions épiscopales, mais comme détenteurs des baronnies qui, au moyen âge, étaient unies aux siéges épiscopaux. L'évêque de Sodor et Man fait exception par un motif qui jette des lumières sur la nature de l'épiscopat anglican.

L'île de Man, où réside l'évêque, eut jusqu'en 1765 son souverain particulier dans la personne des ducs d'Atholl. C'est pourquoi l'évêque de Man n'était pas, comme les autres prélats, vassal de la couronne, mais vassal des ducs d'Atholl. Ceux-ci renoncèrent en 1765 à leur souveraineté et reçurent une indemnité du parlement; mais ils conservèrent le patronage du siége de Man, et c'est pourquoi aujourd'hui encore l'évêque ne peut siéger à la chambre des Lords.

Un des points les plus importants de la constitution de l'épiscopat anglican est le rapport qui existe entre la couronne et les évêques, et dans lequel se reflète fidèlement l'esprit du fondateur de la haute Église. Quand un siége devient vacant par la mort de l'évêque ou d'une manière quelconque, le chapitre (dont nous allons parler) se réunit, en même temps que paraît un mandat de la couronne renfermant le *congé d'élire*. Ce congé n'est qu'une forme illusoire; car en même temps que le mandat paraît un édit dans lequel le roi nomme la personne qui doit être élue. Si, ce qui n'arrive pas, le chapitre n'élisait pas dans le délai de douze jours, le roi aurait le droit de nommer le successeur simplement par une lettre patente (*by letter patent*). Si, ce qui arrive encore moins, le chapitre élisait un autre évêque que celui qui est nommé par le roi, il serait passible de la peine du *præmunire*, et le roi pourrait toucher dès lors les revenus du siége vacant. Si le nouvel élu est simplement un évêque, un mandat royal est adressé à l'archevêque métropolitain pour lui ordonner de confirmer l'élu et de le consacrer. S'agit-il d'un archevêque (en général ce sont des évêques simplement transférés des siéges qu'ils occupaient antérieurement) : le second archevêque du royaume reçoit du roi la mission d'introniser l'élu, de concert avec trois ou quatre de ses suffragants.

Avant que l'archevêque confirme l'évêque élu, il publie un avis provoquant chacun à faire connaître les objections qu'il peut élever contre l'élection. Après cette vaine formalité la consécration de l'évêque a lieu un dimanche, à la fin de l'office ordinaire. Les leçons sont tirées de Timoth., 3, 1-8, ou des Actes, 20, 17-26, comme épîtres; de Jean, 5, 19-24, ou 21, 15-18, ou de Matth., 28, 18-20, comme évangiles. L'archevêque adresse d'abord à l'élu quelques questions, qui sont aussi d'usage pour l'ordination du bas clergé (1); puis il pose avec les évêques présents les mains sur la tête de l'élu, et dit : « Reçois le Saint-Esprit pour remplir les fonctions épiscopales, qui te sont confiées désormais par l'imposition de nos mains, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Pense à réveiller en toi les dons de la grâce qui t'est accordée par l'imposition des mains, car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais celui de la force, de la charité et de la discipline. » Alors l'archevêque remet à l'élu une Bible, en disant : « Sois assidu à lire, à avertir, à instruire. Songe mûrement à ce que renferme ce livre. Fais preuve de fidélité

(1) Voir plus loin.

Digitized by Google

et de zèle, afin que tu croisses et que ta croissance éclate devant tous les hommes. Veille sur toi-même et sur ta doctrine, et dirige ta vie d'après elle. Si tu fais cela, tu te sauveras ainsi que ceux qui t'écouteront. Sois un pasteur du troupeau du Christ, et non un loup ; pais ton troupeau, et ne le dévore pas. Viens en aide aux faibles, guéris les malades, panse les blessés, ramène les égarés, cherche ceux qui sont perdus; sois miséricordieux, mais sans coupable condescendance; maintiens la discipline, sans oublier la douceur, afin que, le Pasteur suprême survenant, tu reçoives la couronne impérissable de la gloire par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen! » L'évêque consacré promet de son côté l'obéissance canonique à l'archevêque. Quelques jours après la consécration du nouvel évêque a lieu l'intronisation dans sa cathédrale. Ordinairement, après la lecture de la liturgie, un jour de la semaine, le doyen du chapitre mène l'évêque nouvellement consacré à son siége et le déclare institué et intronisé, en en appelant au pouvoir qu'il a reçu du roi. L'évêque doit encore obtenir du roi la confirmation *in temporalibus*, et, après avoir prêté le serment de fidélité, il reçoit les droits de la pairie. Ces solennités ont également lieu lors de l'installation d'un archevêque ou de la translation d'un évêque, sauf la consécration. On voit que ces cérémonies sont calculées de manière qu'en apparence l'institution des pasteurs semble provenir de l'Église. Dans le fait nous avons vu qu'il en est tout autrement. Les évêques anglicans sont nommés par le roi ou ses ministres; ils en sont les créatures. Autrefois les rois avaient l'habitude d'élever sur les siéges vacants principalement leurs favoris ou des fils de maisons considérables, dont les voix leur étaient nécessaires au parlement. Dans les temps modernes, depuis que l'opinion publique exerce une irrésistible influence sur les affaires ecclésiastiques, les ministres de la couronne sont obligés de donner la préférence à des hommes dignes des fonctions qu'on veut leur confier, ce qui corrige un des principaux vices de la constitution anglicane.

Les pouvoirs ecclésiastiques qui compètent aux archevêques, comme tels, sont la surveillance des évêques et du clergé de toute la province; mais ce droit est tellement restreint dans la pratique qu'on peut considérer chaque évêque comme le pasteur indépendant de son diocèse. Depuis le règne de Guillaume d'Orange le cas ne s'est plus présenté qu'un métropolitain, uni à ses suffragants, ait formé un tribunal canonique, rendu un jugement et déposé un évêque. Aux droits de l'archevêque appartiennent les suivants : si un suffragant néglige de nommer dans le délai de six mois depuis la vacance à une place dont il a le droit de disposer, ce droit est dévolu au métropolitain. Le métropolitain, en instituant un nouvel évêque, peut choisir un bénéfice appartenant au diocèse de ce dernier et en disposer.

Quant à ce qui regarde spécialement l'archevêque de Cantorbéry, il a le droit de couronner les rois d'Angleterre et de distribuer, dans beaucoup de cas où le Pape les accordait, des dispenses, et de concéder des grades académiques. Il porte le titre de primat et de métropolitain de toute l'Angleterre (*primate and metropolitan of all England*), tandis que l'archevêque d'York n'est que primat d'Angleterre.

Outre la surveillance sur toute la province ecclésiastique, l'archevêque exerce dans son propre diocèse, dont il est le pasteur immédiat, les droits qui appartiennent à tout évêque dans son ressort. Ces droits généraux sont : l'ordination des diacres et des prêtres de son diocèse, la Confirmation, la surveillance des fonctions inférieures du clergé et la juridiction spirituelle. L'évêque entreprend

Digitized by Google

tous les trois ans, avec l'archidiacre, la visite de chaque paroisse; il adresse souvent une instruction pastorale à son clergé (on la nomme *charge*), dans laquelle il fait connaître la situation de son diocèse. Ces instructions sont fréquemment imprimées. Depuis quinze à vingt ans elles ont surtout eu pour objet le puséysme, les décrets du parlement concernant l'emploi de divers revenus ecclésiastiques, la construction de nouvelles églises. Les évêchés ont, l'un dans l'autre, chacun 400 paroisses. La juridiction épiscopale est exercée par des tribunaux diocésains et provinciaux, auxquels s'ajoute, dans la province de Cantorbéry, une cour spéciale pour des paroisses et des localités exemptes (*peculiar court*).

A la tête de ces cours diocésaines se trouvent des chanceliers nommés par les évêques; ces chanceliers peuvent être ecclésiastiques ou laïques; dans ce dernier cas, ils doivent avoir le grade de docteur en droit. On peut en appeler de chaque cour diocésaine à la cour provinciale.

La cour provinciale se divise :

*a*. En cour d'appel proprement dite, laquelle, dans la province de Cantorbéry, porte le nom de *Court of arches*, provenant des voûtes de l'église *Sancta Maria de Arcubus*, à Londres, où elle se tenait autrefois;

*b*. En cour des testaments, *prerogative or testamentary court*, devant laquelle se traite l'immense majorité des affaires soumises à la juridiction épiscopale.

Les archevêques et évêques peuplent leurs cours d'une classe spéciale de jurisconsultes, qui forment une corporation ayant des franchises particulières (*the college of doctors of law, exercent in the ecclesiastical court*).

On juge dans les cours ecclésiastiques d'après les lois ecclésiastiques (*constitutions and canons ecclesiastical*) qui sont contenues dans le *Book of Canons*, dont nous avons parlé, et, subsidiairement, d'après le droit romain. Les juges ecclésiastiques sont les seuls magistrats qui aient besoin de connaître le droit romain, car tous les tribunaux séculiers d'Angleterre prononcent d'après le *common law*, c'est-à-dire d'après l'ancien droit saxon ou germanique.

Au cercle de cette juridiction spirituelle appartiennent en théorie les affaires d'héritage et de mariage, les discussions sur les dîmes, les impôts ecclésiastiques, les bâtiments religieux, la discipline. La discipline ecclésiastique s'applique (également en théorie) non-seulement aux délits du clergé (comme seraient la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs, l'immoralité dans la conduite, l'hérésie), mais encore à certains délits des laïques (comme le scandale dans les églises ou les cimetières, la violation des propriétés ecclésiastiques, les fautes contre les mœurs). Mais il en est autrement en pratique; dans la réalité, la juridiction des cours ecclésiastiques (sauf la discipline pénitentiaire) se restreint à des affaires d'héritage, de mariage et de propriétés ecclésiastiques.

La discipline s'exerce à l'égard des membres du bas clergé, en général, en silence, par les évêques ou les archidiacres, de manière à éviter les procès. Quant aux laïques, l'Église anglicane a, dès l'origine, trouvé bon de renoncer à toute application de la discipline à leur égard. Pour y suppléer, elle a institué l'office comminatoire du premier mercredi de carême, dont nous avons dit un mot plus haut. Nous avons également montré que les droits spéciaux de représentation qu'exerçaient autrefois les évêques et le clergé de l'Église d'Angleterre, au moyen des convocations de Cantorbéry et d'York, ne sont plus, depuis 1717, qu'une ombre. Abstraction faite de la perte de ce droit, les évêques de

Digitized by Google

la haute Église exercent, en dehors de leur siége dans la chambre des Lords, comme barons du royaume, une influence notable sur les affaires publiques, et occupent un rang élevé dans la splendide hiérarchie de l'aristocratie anglaise. Les deux archevêques du royaume et l'évêque de Londres font toujours partie du conseil privé du roi. Cependant, depuis cent cinquante ans, on n'a plus vu d'évêque faire partie d'aucun cabinet ministériel. Quant au rang, l'archevêque de Cantorbéry marche immédiatement après les membres de la famille royale; puis viennent le grand-chancelier d'Angleterre et l'archevêque d'York; ensuite les grands dignitaires et les pairs du royaume, ducs, marquis, comtes (earls), vicomtes, évêques et barons. Les évêques se suivent d'après la date de leur consécration; cependant celui de Londres précède les autres; il est en même temps l'évêque des colonies qui n'en ont pas de spécial. Après l'évêque de Londres marchent celui de Durham, qui exerce dans son diocèse des priviléges spéciaux comme comte palatin; l'évêque de Winchester, en sa qualité de prélat de l'ordre de la Jarretière. L'archevêque s'intitule : *Most reverend father in God by divine providence arch-bishop of...* On le nomme en lui parlant *His Grace* ou *Mylord*. Le titre des évêques est : *Right reverend father in God by divine permission Bishop of...* On leur dit en leur parlant : *Mylord*. Si un évêque fait partie du conseil privé, il s'intitule : *Right honorable and right reverend*. Les évêques anglicans ont gardé l'usage de l'Église catholique de signer, sans mettre leur nom de famille, par leur simple nom de baptême, avec le titre de l'évêché; par exemple, *Charles-James, London*.

Dans chaque évêché se trouve un chapitre (*chapter*), dont les membres élisent, en cas de vacance, le nouvel évêque de la manière que nous avons indiquée, et sont, en théorie, les conseillers de l'évêque dans toutes les affaires du diocèse. Les chapitres sont tenus de prendre part à l'office de la cathédrale; ils chantent dans le chœur, les parties de la liturgie qui ailleurs sont dites ou chantées par les fidèles. La présidence du chapitre appartient au doyen (*dean*). Il est pourvu aux places de doyen vacantes, en apparence, de différentes manières, qui, dans le fait, se ressemblent. Dans les chapitres qui existaient déjà du temps d'Henri VIII, la nomination d'un nouveau doyen se fait directement par une lettre patente de la couronne. Les autres membres du chapitre, dont le nombre varie de quatre à treize (on les nomme chanoines, *canons*, ou prébendiers, *prœbendaries*), sont nommés tantôt par le roi, tantôt par l'évêque; dans quelques diocèses ils se complètent eux-mêmes.

Les revenus des 27 chapitres d'Angleterre sont très-différents. Ainsi :

| | liv. sterl. | | francs. |
|---|---|---|---|
| Le chapitre de Durham a un revenu net de . . . . . | 32,160 | ou | 804,000 |
| Le doyen touche. . . . . | 4,800 | » | 120,000 |
| Chacun des 12 chanoines . . | 2,280 | » | 58,000 |
| En revanche le chapitre d'Asaph n'a qu'un revenu net de. . . . . | 1,463 | » | 36,575 |
| Le doyen touche . . . . . | 103 | » | 2,575 |
| Chacun des 13 chanoines . . | 103 | » | 2,575 |

Les chapitres de Saint-David et Llandaff n'ont pas de doyen particulier; l'évêque préside le chapitre.

Le total des revenus nets de tous les chapitres d'Angleterre est estimé à 208,000 livres st., soit 5,200,000 fr.

Il n'y a pas d'institution ecclésiastique qui, dans les temps modernes, ait soulevé davantage contre elle l'opinion publique que celle de ces chapitres, dont les membres n'ont presque rien à faire, en retour de leurs énormes revenus. C'est pourquoi on est en train de laisser

Digitized by Google

s'éteindre les deux tiers des stalles de chanoines et d'en employer les revenus à la création de cures nouvelles. Le doyen de chaque chapitre porte le titre de *very reverend* et suit dans la hiérarchie l'évêque.

Le rang immédiat après les chapitres est occupé par les archidiaconés. Chaque diocèse est divisé, suivant sa grandeur, en deux ou trois archidiaconés. Les archidiacres, que l'évêque choisit parmi les membres de son clergé, étaient autrefois les mandataires, les représentants de l'évêque (1). Depuis la réforme ils ont obtenu une position particulière, presque indépendante. Chaque archidiacre fait une visite annuelle des paroisses de son ressort, et, à cette occasion, il publie comme l'évêque une instruction (*charge*); il a son tribunal spécial, qui est le plus bas degré de la juridiction ecclésiastique. Ces tribunaux des archidiacres sont, en général, subordonnés aux cours épiscopales, auxquelles on peut en appeler; dans certains cas, cependant, la cour de l'archidiacre a la même autorité que celle de l'évêque. A la tête de la cour de l'archidiaconé se trouve un official, nommé par l'archidiacre.

Les revenus des archidiaconés sont modestes; en moyenne ils ne s'élèvent pas au-dessus de 87 livres, soit 2,195 fr. Mais cette insuffisance de revenus est couverte par quelque autre bénéfice ecclésiastique, canonicat ou cure, qu'occupe en général l'archidiacre. L'archidiacre est intitulé *vénérable*, et il suit les chanoines quant au rang.

Après les archidiacres viennent les doyens ruraux (*rural deans*). Ces charges étaient presque tombées en désuétude dans le dernier siècle, parce que, au milieu de l'indifférence régnante, on avait négligé de nommer à ces fonctions, quoique les décanats subsistassent de nom. La réaction moderne a fait nommer dans presque tous les diocèses les doyens ruraux.

Enfin nous arrivons aux derniers bénéfices de l'Église anglicane.

Ce sont, suivant la division la plus commune :

1° Des cures indépendantes, dont les titulaires sont nommés *incumbents;*

2° Des cures auxiliaires, dont les titulaires sont appelés *curates.*

Quant à ces dernières, il peut se rencontrer, par suite de l'organisation particulière de l'Église anglicane, qu'un curé possède plusieurs cures séparées géographiquement, tout en ne demeurant que dans une seule, ou en ne remplissant aucune fonction ecclésiastique, ou, enfin, que, là même où le curé occupe une seule cure et l'administre lui-même, il ait besoin d'un aide vu la masse de ses occupations. Dans ces cas le curé se nomme des auxiliaires (*stipendiary curates*, ou simplement *curates*), qu'il paye et dont il répond. Une position de ce genre ne peut être créée qu'avec la permission (*licence*) de l'évêque; mais la loi favorise indirectement cette création; car, comme aucun candidat ne peut se présenter à l'évêque pour être ordonné prêtre sans être pourvu d'un titre de mense, et comme la place de *curate* vaut un titre, ces places sont très-recherchées et constituent la porte d'entrée de la terre promise des bénéfices. Le rapport des *curates* avec le curé est déterminé d'une manière générale; parfois il l'est par une convention spéciale. Il arrive que le *curate* s'oblige simplement à aider le curé une ou deux fois à l'office du dimanche; souvent les *curates* ont leur propre chapelle (*chapels of ease*), dans laquelle tantôt on ne célèbre que l'office du dimanche, tantôt on remplit toutes les fonctions et accomplit toutes les cérémonies religieuses. Mais les

(1) *Voy.* ARCHIDIACRE.

Digitized by Google

*curates* sont toujours au service des curés, ne sont payés que par eux et sont leurs auxiliaires particuliers. Cependant la nécessité des circonstances ou les besoins d'une population qui s'accroît ont porté un échec à ce système, dans les temps les plus récents, et peut-être en résultera-t-il une modification radicale.

A Londres, et dans d'autres grandes villes, il y a de nombreuses chapelles qui ne sont pas liées aux paroisses proprement dites, et qui ont été érigées par le zèle, par la philanthropie ou par la spéculation des laïques ou des ecclésiastiques. Dans ce cas les frais de l'entretien de l'ecclésiastique et du bâtiment sont uniquement couverts par le louage des chaises. Si un ecclésiastique de cette espèce a de la vogue, il peut vivre dans l'aisance, même dans le luxe; s'il n'a pas la faveur du public, il est dans une pénurie extrême. Ces *curates* ne sont pas soumis au curé; ils ne dépendent que de l'évêque, dont il faut qu'ils obtiennent une licence, l'ordination, et devant le tribunal duquel ils ont à répondre. On compte qu'il y a actuellement 5,500 *curates* en Angleterre. Il y a eu dernièrement des décisions législatives qui ont réglé les revenus des *curates*, ou plutôt qui en ont déterminé le minimum. Ces revenus sont médiocres; en moyenne ils peuvent être évalués à 81 livres, soit 2,015 francs; dans le diocèse de Londres, où la vie est le plus cher, ils peuvent monter à 100 livres, soit 2,500 fr.; dans le diocèse de Saint-David, où la vie est le moins cher, ils peuvent aller à 55 livres, c'est-à-dire 1,375 fr. La position des *curates* est une des plaies de l'Église anglicane : la misère engendre le mépris et entraîne souvent l'improbité et le déshonneur. Comment un pauvre *curate*, qui n'est que cela, parvient-il à élever ses filles et ses fils? On peut se rappeler que dans les célèbres gravures de Hogarth la courtisane est toujours la fille d'un *curate*.

Les vrais curés, qui, avons-nous dit, se nomment *incumbents*, se divisent, d'après la quotité et le mode de leurs revenus, en trois classes.

La loi d'après laquelle toutes les dîmes, petites et grandes, doivent être perçues par le curé dans le ressort duquel sont situés les biens soumis à la dîme, subsiste en Angleterre depuis 970.

Dans les paroisses qui ont su conserver jusqu'à ce jour les grandes dîmes, le curé ou *incumbent* porte le nom de *recteur*. Avant la réforme beaucoup de dîmes étaient dévolues aux couvents. Ceux-ci instituaient pour l'administration de ces paroisses des prêtres de leur ordre, qui se nommaient les vicaires du couvent (*vicars*). Lorsque Henri VIII abolit les monastères, les biens possédés par les couvents tombèrent au pouvoir de la couronne ou furent dispersés entre les mains des laïques; mais le nom et la fonction des vicaires subsistèrent, quoique les établissements dont ils étaient originairement les fondés de pouvoirs ne subsistassent plus. On appelle *vicars* les ministres des paroisses qui ne possèdent plus ou ne possèdent qu'en partie les grandes dîmes et qui sont réduites aux petites dîmes. Enfin il y a beaucoup de cures qui n'ont aucune dîme, mais qui sont entretenues par d'autres fondations. Les curés de ces paroisses se nomment *perpetual curates*.

Enfin on peut encore considérer comme une dépendance des *incumbents* les chapelains, c'est-à-dire les ecclésiastiques qui remplissent le ministère pastoral sur les flottes, dans les régiments de l'armée de terre, dans les prisons, dans les hôpitaux, ou qui sont nommés par le roi, par les hauts dignitaires ecclésiastiques et séculiers, et qui célèbrent le culte dans les chapelles domestiques.

La chapelle royale a 48 de ces chape-

Digitized by Google

lains; chaque archevêque peut en avoir 8, chaque évêque et chaque duc 6, chaque marquis et comte 5, les vicomtes 4, les barons et les chevaliers de la Jarretière 3; chaque veuve de Pair peut nommer deux chapelains. Ils sont légalement autorisés à occuper deux bénéfices, tandis que les *incumbents*, pour pouvoir unir plusieurs paroisses, ont besoin d'une dispense spéciale de l'archevêque. Le nombre des cures indépendantes de l'Église anglicane (distinguées en trois classes, comme nous l'avons dit) peut s'élever environ à 11,000. — Leurs revenus sont très-divers, mais riches en somme. En moyenne le revenu net d'un *incumbency* monte à 285 livres, soit 7,120 fr., si on prend pour base du calcul tout le royaume; considérés dans les diocèses en particulier, ils sont le plus élevés dans l'évêché de Rochester, où ils montent en moyenne à 414 livres, soit 10,350 fr., et dans celui de Londres, où ils atteignent le chiffre moyen de 399 livres, soit 9,975 fr. Ils sont le plus bas dans les diocèses de Llandaff, soit 177 livres ou 4,115 fr., de Sodor et Man, soit 157 livres ou 3,925 fr., de Saint-David, soit 137 livres ou 3,425 fr.

D'après les documents soumis pendant trente ans au parlement, il y avait 10,181 bénéfices curiaux avec les revenus suivants :

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 297 | au-dessous de..... | 50 | liv. st. | | | ou de | 1,250 | fr. | |
| 1,629 | entre..... | 50 | » | et | 100 liv. st. | » | 1,250 | » à | 2,500 fr. |
| 1,602 | » ..... | 100 | » | » | 150 » | » | 2,500 | » » | 3,750 » |
| 1,354 | » ..... | 150 | » | » | 200 » | » | 3,750 | » » | 5,000 » |
| 1,979 | » ..... | 200 | » | » | 300 » | » | 5,000 | » » | 7,500 » |
| 1,326 | » ..... | 300 | » | » | 400 » | » | 7,500 | » » | 10,000 » |
| 830 | » ..... | 400 | » | » | 500 » | » | 10,000 | » » | 12,500 » |
| 954 | » ..... | 500 | » | » | 600 » | » | 12,500 | » » | 15,000 » |
| 323 | » ..... | 750 | » | » | 1,000 » | » | 18,750 | » » | 25,000 » |
| 134 | » ..... | 1,000 | » | » | 1,500 » | » | 25,000 | » » | 37,500 » |
| 32 | » ..... | 1,500 | » | » | 2,000 » | » | 37,500 | » » | 50,000 » |
| 13 | » ..... | 2,000 | » | » | 3,000 » | » | 50,000 | » » | 75,000 » |
| 1 | de ..... | 4,843 | | | | » | 121,075 | » | |
| 1 | » ..... | 7,306 | | | | » | 182,650 | » | |

Quant à la manière dont ces riches bénéfices sont distribués, voici comment les choses se passent. C'est l'évêque qui communique la capacité spirituelle nécessaire pour occuper un bénéfice, par l'ordination. La nomination proprement dite dépend du patron de l'église. Or le droit de patronage s'exerce dans l'Église anglicane d'une façon bien plus absolue et plus dure que quelque part que ce soit dans le monde. Suivant un document soumis au parlement en 1831, les divers patrons se partageaient la nomination des bénéfices de la haute Église, en cas de vacance, de la manière suivante. Ce droit de patronage donnait :

| | | Nomination de bénéfices. |
|---|---|---|
| A la couronne, | » | 952 |
| Aux archevêques et évêques, | » | 1,248 |
| Aux doyens et chapitres, | » | 787 |
| Aux dignitaires exerçant le droit en vertu de leur charge, | » | 4,851 |
| Aux universités, colléges et hôpitaux, | » | 721 |
| Aux corporations des villes, | » | 53 |
| A de simples particuliers, | » | 5,096 |

Le droit de patronage est déjà un instrument de népotisme entre les mains des évêques et des chapitres, des digni-

Digitized by Google

taires, des universités et des corporations civiles. Les patrons cherchent surtout à établir d'une manière brillante, aux frais de la dîme, leurs parents, amis et protégés de toutes espèces, et poursuivent ainsi un but qui n'a rien de commun avec le bien de l'Église et le salut des âmes. Dans la main des simples particuliers le patronage devient une véritable et déplorable simonie. Il faut remarquer que ce patronage, suivant les usages de l'Angleterre, n'est pas attaché, comme en Allemagne, par exemple, à la possession de grands domaines, à une seigneurie territoriale; qu'il est une pure propriété particulière, dont on peut, comme de toute autre, hériter, disposer, qu'on peut donner, mettre en gage, vendre en totalité ou en partie.

La manière dont ce droit s'exerce ressort clairement de certaines annonces de vente qui se trouvent journellement dans les gazettes anglaises. En voici un échantillon : « M. Simson, avocat, est chargé d'aliéner, par voie d'adjudication publique, en juin prochain (à moins que dans l'intervalle une offre acceptable ne soit faite à l'amiable), le droit de patronage et la prochaine nomination à la cure de Rattlesden, située dans une prairie agréable du comté de Suffolk. A cette cure appartiennent une belle maison curiale, avec un bon jardin, des granges, une remise, des étables et les bâtiments accessoires; 37 acres de terre curiale, les grandes et les petites dîmes du district ecclésiastique, qui embrasse 2,700 acres de terre. Ces dîmes sont annuellement rachetées moyennant 770 livres sterling (19,250 fr.). Le pâturage du district paye un loyer (*modus*) en place de la dîme. Le détenteur de la cure a soixante-quatorze ans. M. Simson, pour épargner le temps et la peine des amateurs, fait remarquer qu'il est autorisé à vendre de la main à la main, au prix très-modique de 5,500 liv. (137, 500 fr.). On peut prendre connaissance du tout sur les lieux, etc., etc. »

Autre annonce : « A vendre la prochaine nomination à une cure dans le comté d'Essex, avec une maison magnifique et une terre curiale excellente. La population de la paroisse comprend un peu moins de 300 âmes; la dîme est estimée 375 livres par an (9,375 fr.), et le curé actuel est âgé de soixante-quinze ans. »

Parfois les annonces indiquent les autres agréments qui se rattachent à la cure, les lieux de plaisance voisins, les bains, etc., etc. L'annonce du petit nombre de paroissiens signifie, comme on le comprend facilement, que le futur usufruitier du bénéfice trouvera peu de chose à faire; celle de l'âge du curé prouve que la survivance du bénéfice promet une prochaine jouissance. Ces annonces démontrent enfin que les bénéfices de l'Église anglicane sont en général une marchandise, qui sans doute ne peut être acquise par les candidats eux-mêmes, mais qui l'est habituellement, à leur compte, par des parents, par de secrets fondés de pouvoir, contre argent comptant. Un père de famille a, par exemple, de l'argent non placé et un fils qui a autant d'intelligence qu'il en faut pour acquérir les modestes connaissances qui sont exigées pour le service de l'Église anglicane : il achète le droit à la prochaine nomination d'une cure bien située, fait ordonner son fils par l'évêque, et lui donne le bénéfice, en qualité de patron, dès que s'ouvre la vacance prévue.

La simonie qui se pratique au sujet des cures anglicanes est favorisée par deux circonstances non moins déplorables que l'abus lui-même : d'abord le patron, d'après l'usage traditionnel, n'a aucune charge d'aucune espèce à supporter; car l'entretien et l'amélioration des bâtiments ecclésiastiques pèsent sur



Digitized by Google

la paroisse ; par conséquent l'acquéreur d'un droit patronal ne court aucun risque d'avoir à remplir quelque obligation en retour du droit qu'il exerce. Ensuite la paroisse n'a pas le droit de protester contre le curé que nomme le patron ou l'usufruitier actuel du droit de patronage ; pourvu que le candidat ait été ordonné par l'évêque, il faut qu'on l'admette. Par conséquent l'acquisition d'un droit de nomination est un commerce sûr et solide. Telle est la plaie réelle de la simonie anglicane. On a cherché à sauver les apparences en couvrant ce scandale d'un grand appareil et de toutes les formes ecclésiastiques.

Reste à parler de l'ordination des prêtres anglicans. La fréquentation d'une des trois universités du pays, Oxford, Cambridge, Dublin, où l'on enseigne le grec et le latin, mais peu de théologie, n'est pas exigée du candidat; aussi beaucoup d'ecclésiastiques ne font aucune étude académique. Toutefois, de nos jours, ce cas devient rare et exceptionnel; la plupart des candidats sont lettres et instruits. Quoi qu'il en soit, les connaissances théologiques spéciales exigées par l'Église anglicane de la part de ses candidats s'acquièrent, non dans les universités, mais en particulier, et les six mois qui, suivant l'usage, doivent séparer la demande de l'ordination et l'ordination elle-même, suffisent pour se mettre au courant. La première chose à faire de la part du candidat est d'annoncer à l'évêque qu'il demande à être ordonné et à subir l'examen théologique préalable. Dans sa demande il indique son âge (on ne peut être ordonné diacre qu'après vingt-trois ans révolus), les études qu'il a faites, le collége qu'il a fréquenté à l'université, le grade académique qu'il a obtenu, le lieu de son séjour et les noms de trois ou plusieurs ecclésiastiques ou laïques dont il est particulièrement connu. Cette dernière condition a pour but de permettre à l'évêque, s'il le juge nécessaire, de prendre des renseignements sur la moralité du candidat. L'évêque invite d'abord le candidat à venir le voir pour qu'il puisse faire sa connaissance personnelle, et lui indique, à cette occasion, les livres dont il doit se servir pour se préparer à l'examen. Ces livres traitent de l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre, de l'apologie du Christianisme, et surtout de la polémique contre l'Église romaine et les sectes qui sont les plus nombreuses en Angleterre. Le candidat a six mois pour faire les études recommandées. Le sixième mois on annonce dans l'église de la paroisse où il demeure, durant l'office public, qu'il désire se présenter à l'ordination, et on provoque quiconque connaît un empêchement légal, qui ne permettrait pas au candidat d'entrer dans l'état ecclésiastique, de le faire connaître à l'évêque du diocèse.

Alors le candidat est appelé à l'examen, avant lequel il doit constater que l'annonce publique de sa candidature a été faite dans la paroisse, remettre un certificat de bonne conduite signé des témoins cités dans sa demande à l'évêque, et enfin un titre qui constate qu'il peut pourvoir à son entretien ; car, suivant le droit ecclésiastique anglican, l'évêque qui ordonne un candidat sans ce titre est obligé de le nourrir jusqu'à ce qu'il soit placé. Il suffit, pour posséder ce titre, d'être admis à remplir les fonctions d'un *curate*, ou d'être occupé par une société religieuse, ce qui fait rechercher ces fonctions, comme nous l'avons remarqué plus haut.

L'examen a lieu en présence de l'évêque et de ses chapelains, de l'archidiacre, du doyen et de quelques chanoines. Il porte, abstraction faite des questions pratiques, sur les doctrines

Digitized by Google

qui distinguent la haute Église de toute autre. Si le candidat passe convenablement l'épreuve, il est mûr pour l'ordination.

Quant à celle-ci, il faut remarquer que l'Église anglicane, outre la consécration épiscopale dont nous avons parlé, distingue deux ordinations : une inférieure, celle du diacre ; une supérieure, celle du prêtre.

L'ordination du diacre se fait comme il suit. Un dimanche matin, après l'office, l'archidiacre présente à l'évêque devant l'autel ceux qui doivent être ordonnés, il y en a toujours plusieurs, et déclare qu'ils sont aptes au ministère. L'évêque demande à l'assemblée si personne n'a rien à objecter contre l'admission des candidats. On chante les *litanies* et on lit l'oraison préparatoire à la Communion. L'évêque dit une prière et lit l'épître I Timoth., 3, 8-12, ou Actes des Apôtres, 6, 2-8. Alors suit un acte important pour les candidats ; ils doivent d'abord souscrire les trente-neuf articles et le trente-sixième canon du Code ecclésiastique, en vertu duquel le roi est déclaré chef unique de l'Église d'Angleterre, et le Livre commun de Prières reconnu obligatoire ; en second lieu ils doivent admettre l'acte de conformité, et enfin prêter quatre serments : le premier, qu'ils reconnaissent le roi comme chef de l'Église ; le second, qu'ils rejettent la bulle d'excommunication fulminée par le Pape Paul III contre Henri VIII, et ne reconnaissent à aucun prince, à aucun prélat étranger, aucune puissance sur l'Angleterre ; le troisième, qu'ils obéiront canoniquement à l'évêque ; le quatrième, qu'ils renoncent à la simonie. Ce dernier serment est la plupart du temps, d'après ce que nous avons vu, un parjure à peine dissimulé. Après que l'évêque a demandé aux candidats s'ils croient sincèrement aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et s'ils veulent les lire assidûment aux fidèles ; après avoir donné une explication sur les obligations d'un diacre, savoir : que celui-ci doit assister le prêtre dans l'administration de la Cène, lire l'Écriture sainte et le Livre des Homélies dans l'église, enseigner le catéchisme à la jeunesse, baptiser les enfants en l'absence du prêtre, prêcher avec la permission de l'évêque, et prendre soin des pauvres et des malades de la paroisse ; et, enfin, après les réponses données à toutes ces questions et à ces avertissements, l'évêque pose la main sur la tête de chaque ordinand en disant : « Reçois le pouvoir d'administrer les fonctions d'un diacre qui t'est confié dans l'Église de Dieu, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. » Alors il remet au candidat un Nouveau Testament en disant : « Reçois le pouvoir de lire l'Évangile dans l'Église de Dieu et de le prêcher, en tant que tu en obtiendras l'autorisation épiscopale. » L'ordination se termine par l'office complet du soir et par une oraison spéciale. Le diacre doit attendre au moins un an avant de pouvoir être ordonné prêtre.

L'ordination sacerdotale est encore précédée d'un examen. La cérémonie est la même que celle du diaconat ; seulement on lit d'autres leçons (comme ép., aux Éphés., 5, 7-13 ; comme évang., Matth., 9, 36-38, ou Jean, 10, 1-16), d'autres oraisons, et on chante le *Veni, creator Spiritus*. Les questions de l'évêque se rapportent à l'administration de la parole et des sacrements, à la résistance aux doctrines étrangères et erronées. Après ces demandes l'assemblée des fidèles est invitée à une prière silencieuse, que suit une oraison de l'évêque à haute voix. Alors l'évêque, de concert avec les prêtres assistants, impose les mains sur la tête de l'ordinand et dit : « Reçois l'Esprit-Saint pour remplir la fonction d'un prêtre,



Digitized by Google

qui t'est confiée dans l'Église de Dieu, par l'imposition des mains. Celui à qui tu remettras ses péchés, ils lui seront remis; celui à qui tu les retiendras, ils lui seront retenus. Sois un fidèle administrateur de la parole de Dieu et de ses saints sacrements, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Puis l'évêque lui remet entre les mains l'Ancien et le Nouveau Testament, avec ces mots : « Reçois le pouvoir de prêcher la parole de Dieu et de distribuer les sacrements dans la paroisse à laquelle tu seras préposé. » A la fin il y a une communion générale. La différence entre les obligations du diacre et celles du prêtre consiste, dans la pratique anglicane, en ce qu'il est réservé à ce dernier de bénir, de consacrer les éléments de la Cène, tandis que le premier peut remplir toutes les autres fonctions du prêtre. On a cherché, dans les derniers temps, à élargir la distance entre le diacre et le prêtre, mais sans succès. Il faut ajouter que l'évêque a le droit absolu de refuser l'ordination à qui bon lui semble. Ce droit de l'évêque est le seul rempart qui existe contre le népotisme et l'abus du patronage; mais c'est un faible rempart.

IV. *Situation actuelle et avenir probable de la haute Église.*

Nous avons déjà remarqué que, pendant le siècle dernier, alors que la littérature des libres penseurs refroidissait les cœurs, emportait les têtes, le clergé anglican tomba dans une profonde léthargie. Il se contenta de remplir aussi brièvement et aussi commodément que possible les fonctions prescrites. Le point principal était de jouir des bénéfices. Ce culte tout extérieur, cette corruption morale se font sentir surtout en ce que, dans un pays où, comme l'Angleterre, l'éloquence profane a pris un si grand essor, presque tous les ecclésiastiques de l'Église établie lisaient leurs sermons du haut de la chaire. Vers la fin du siècle, le sentiment religieux, qui ne s'était jamais complétement éteint dans les dernières couches de la population, se ralluma avec une force nouvelle, mais bien plus dans les sectes séparées de l'Église établie que dans celle-ci. Ces sectes, et spécialement les méthodistes, développèrent une rare activité pour propager leur système, par des missions et par la fondation de nombreuses associations de bienfaisance. Cette activité de ministres qui ne touchaient pas de dîmes, et qui n'étaient poussés que par le zèle religieux, établit un tel contraste avec l'apathie grassement soldée des bénéficiers qu'il devait nécessairement en ressortir de sensibles conséquences pour la haute Église.

A mesure que les bénéfices du commerce anglais diminuaient par la concurrence industrielle du continent, il s'éleva dans toutes les îles Britanniques un grand cri contre ceux qui, sans profit pour personne, consommaient toute la graisse de l'État ou contre les *sinécuristes*. Or les magnifiques seigneurs de l'Église établie furent déclarés les pires de tous les sinécuristes. L'orage devint de plus en plus menaçant, et, de deux choses, l'une parut inévitable : ou l'Église établie resterait ce qu'elle était, et elle succomberait; ou il fallait qu'il se rallumât dans son sein un zèle nouveau capable de lui donner la force de vaincre l'orage. Ce dernier cas n'était possible qu'autant que l'Église établie saurait reconquérir l'estime publique, en prouvant sa mission, en manifestant une activité bienfaisante. En effet, une vie nouvelle se réveilla dans l'Église du droit de patronage et de la suprématie royale. Mais ce souffle de vie partit d'abord des laïques. L'Église établie a toujours su merveilleusement se conserver l'attachement de certains laïques, et elle doit cet attachement surtout aux

Digitized by Google

éléments de l'Église catholique qu'elle a gardés depuis le schisme ; elle le doit au *Prayer-Book*, puisé dans les antiques liturgies catholiques ; elle le doit à sa constitution épiscopale, exactement empruntée à l'Église catholique. Ces laïques pieux et zélés parvinrent, par leur influence sur le clergé, à le réveiller, à susciter dans son sein et par ses soins des œuvres de foi et de charité qui purent soutenir la comparaison avec celles des sectes dissidentes. Les hommes qui furent les auteurs de ce mouvement appartenaient au parti évangélique de l'Église établie, *evangelical party* (1). Depuis lors on rivalisa de zèle, dans la haute Église, avec les dissidents, pour prêcher l'Évangile, fonder des missions, établir des écoles, créer des associations religieuses et charitables ; car il faut remarquer qu'il n'y a pas d'écoles populaires publiques dans l'Église établie (sauf les courtes catéchèses qui se font le dimanche dans l'église sur le très-petit catéchisme officiel), l'Église ni l'État ne s'inquiétant point de ces écoles, qu'ils abandonnent au zèle des particuliers ; d'où il résulte que la masse populaire en Angleterre est plongée dans de profondes ténèbres par rapport à la religion et à la morale en général. Mais ce que le parti évangélique évita scrupuleusement, ce fut d'examiner les principes de la constitution de l'Église épiscopale et du dogme anglican. On s'attacha à la pratique, sentant bien qu'il y avait des écueils cachés dans les profondeurs de la théorie. Ce n'est que depuis à peu près trente ans que l'ardeur réveillée parmi les fidèles et le clergé a porté sa lumière sur les bases mêmes de l'Église anglicane. Du sein du clergé et du parti de la haute Église naquit un mouvement qui est un des plus merveilleux phénomènes de notre époque. Il parut à Oxford des théologiens qui déclarèrent que non-seulement ils se reconnaissaient tenus aux obligations que l'Église établie impose à ses fidèles, mais encore qu'ils admettaient tous ses dogmes et professaient, contre le rationalisme des sectes, le supernaturalisme de Rome. La haute Église, disaient-ils, est (non pas complétement, et c'est ce qui fait sa faiblesse, mais dans ses parties essentielles, et c'est sa force), la haute Église est fondée sur l'autorité, elle est fondée sur la foi en l'institution divine de l'épiscopat, et, ce qui en est inséparable, sur la foi en la transmission héréditaire des dons de la grâce, depuis la personne du Fondateur de l'Église jusqu'aux générations actuelles, au moyen de l'ordination et de l'imposition des mains.

Il fallut dès lors que ces théologiens d'Oxford entreprissent la démonstration de l'institution divine de l'épiscopat. Ils y réussirent parfaitement vis-à-vis des sectes dissidentes ; mais, lorsqu'ils voulurent l'établir contre l'Église romaine, ils tombèrent dans un labyrinthe, et ils furent finalement obligés de reconnaître l'impossibilité d'en sortir, ce qui détermina les plus résolus à prendre un parti décisif, logique et courageux.

Tout théologien anglican qui veut sincèrement ramener l'institution de l'épiscopat, à travers les temps, jusqu'au Christ et aux Apôtres, arrive, en redescendant, au seizième siècle, à un moment où le fil qui le conduit se brise, à un moment où, entre la main qui bénit le dernier évêque catholique de la Grande-Bretagne et la tête du premier primat anglican, s'interpose le poing rude et brutal d'un tyran qui, pour satisfaire ses honteuses passions, se fit maître de l'Église et des consciences et rompit violemment le lien qui jusqu'alors avait attaché l'Angleterre à l'Église universelle. Ces docteurs d'Oxford reconnurent l'impossibilité de justifier les actes d'Henri VIII ;

(1) *Voy.* I de cet article.

Digitized by Google

plusieurs même eurent le courage de le condamner ; et ils furent conséquents dans leur déduction, car celui qui est fidèle à l'idée de la Révélation, et sans elle il n'y a pas de théologie chrétienne, est nécessairement obligé d'avouer que l'union du Christ avec son Église ne se borne pas à la vie terrestre du Sauveur, mais qu'elle est permanente, continue, éternelle ; qu'ainsi le Saint-Esprit a toujours été dans l'Église, qu'il y est encore aujourd'hui, et qu'il y sera pour tout l'avenir. Or S. Cyprien, évêque de Carthage, que les anglicans ont toujours considéré comme le plus orthodoxe de tous les Pères, n'eut pas pour successeur immédiat Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry et coopérateur d'Henri dans l'œuvre de la réforme anglicane ; entre Cyprien et Cranmer il y eut treize siècles intermédiaires, pendant lesquels l'Église universelle subsista, créa une nouvelle civilisation et répandit des bénédictions infinies dans le monde. L'histoire de l'Église démontre invinciblement que l'Esprit-Saint opéra en elle durant ce long espace de temps. Mais, abstraction faite même de cette preuve, qu'ils reconnaissent d'ailleurs, les théologiens d'Oxford furent obligés d'avouer la divine autorité de l'Église du moyen âge, par cela seul qu'ils maintenaient l'idée de la Révélation, ou, en d'autres termes, parce qu'ils se maintenaient sur le sol du supernaturalisme. Or c'est précisément de cette Église du moyen âge que les fondateurs de l'anglicanisme se sont séparés en violant le dogme catholique par l'adoption des trente-neuf articles, en renversant les points les plus essentiels de la constitution catholique par le serment de suprématie et ses suites. Sans doute celui qui confond la force avec le droit peut approuver l'entreprise d'Henri VIII ; mais personne ne le pourra jamais en partant de l'idée de la Révélation, en partant du point de vue de la théologie surnaturelle. Les théologiens d'Oxford dont nous parlons ici sont connus sous le nom de *Puséystes*, et notre dictionnaire leur consacre un article spécial. Ce que nous venons de dire suffit pour montrer que leur opposition ne doit pas être considérée comme un événement fortuit, mais que c'est une conséquence rigoureuse de la nature même de l'anglicanisme. L'Église établie ne peut se maintenir longtemps dans la situation dans laquelle l'a poussée l'influence des Puséystes : ou l'ardeur cléricale allumée par les docteurs d'Oxford s'éteindra, et la haute Église retombera dans la vie grossière et sensuelle que lui procure la jouissance de ses bénéfices, chantant en courtisane soumise la louange de celui dont elle mange le pain ; mais alors elle sera infailliblement la proie des adversaires des sinécures ; ou cette ardeur continuant atteindra le but qui lui est naturellement assigné, et mettra un terme à une erreur trois fois séculaire, pour ramener l'Église anglicane dans le giron de l'Église universelle, sa mère.

Cf. Lingard et Keighfley, *Hist. de l'Égl. d'Angl.*; Stäudlin, *Géographie ecclés.*, I, 29; Uhden, *Situation de l'Égl. angl.*; Gerlach, *Documents sur l'état religieux de l'Égl. angl.*; Sack, *Observations sur la religion et l'Église en Angleterre*; Funck, *Organisation de l'Église établie en Angleterre*; Clausnitzer, *Culte, Organisation et Clergé de l'Église épiscopale d'Angleterre.*

**HAVELBERG**, évêché. Il fut fondé, en 946, par l'empereur Othon, et subordonné à l'archevêché de Magdebourg (fondé en 968), du vivant de son premier évêque, Udo. On ne connaît pas son successeur. Le troisième évêque, Huldéric, régit le diocèse vers 991. Le quatrième, Éric, l'administra entre 1012 et 1024. Gottschalk vécut vers 1045 ou 1064. Puis vinrent :

Digitized by Google

Wichmann . . . . . en 1079
Hézildo. . . . . » 1107
Bernhard, Heymo. . . . . » —
Gumbert, dixième évêque . . . . . † 1126

Anselme (1), successeur de Gumbert, ami de S. Bernard, fut le plus célèbre évêque d'Havelberg, en même temps que le plus savant et le plus habile homme d'État de son temps. Outre les œuvres dont il est question dans son article il écrivit plusieurs légendes et un grand nombre de lettres.

Après la translation d'Anselme au siége de Ravenne, en 1155, Havelberg fut administré par les évêques :

Walo, qui obtint des domaines du margrave Albert l'Ours . . . entre 1155-1160
Rupert. . . . . en 1176
Lambert . . . . . » 1190
Hubert (15e évêque) . . . . . » 1205

Au treizième siècle on voit :

Ségebald. . . . . entre 1205-1219
Guillaume . . . . . en 1248
Henri Ier. . . . . » 1272
Henri II . . . . . » 1290
Hermann, fils de Conrad, margrave de Brandebourg . . . . . † 1292
Jean Ier (le 21e) . . . . . en 1304

Le quatorzième siècle fut très-agité pour l'évêché de Havelberg, en partie par suite de l'esprit belliqueux de ses évêques :

Arnold . . . . . jusqu'en 1312
Jean II. . . . . »
Félix . . . . . en 1316
Henri III. . . . . » 1323
Théodoric Ier . . . . . » 1330
Burkard Ier, en guerre avec le margrave de Brandebourg . . . . . » 1360
Burkard II. . . . . » 1370
Théodoric II. . . . . » 1385

Ce dernier fut longtemps en guerre avec Pierre, archevêque de Magdebourg, au sujet de la contrée de Klintz, que Pierre avait envahie. Théodoric n'ayant pas trouvé d'assistance auprès de l'empereur Charles IV, qui favorisait son adversaire, et n'ayant obtenu que d'insuffisantes promesses à Rome, mit l'épée à la main. L'empereur obtint avec peine un armistice de cinq années ; un compromis valut à l'évêque d'Havelberg Schönhausen et Fischbeck. Après Théodoric vinrent :

Jean III. . . . . en 1400
Othon de Rohr (le 30e évêque) . . . . » 1427
Frédéric, qui fonda la bibliothèque. . » 1436
Jean IV . . . . . » 1438
Conrad de Lintorf . . . . . » 1460
Wedigo Gans de Putlitz. (Il fut tellement belliqueux qu'il ne déposa jamais son armure. Il ruina les châteaux, repaires de brigands, de la Priegnitz, et fit décapiter les chevaliers coupables). . . . . † 1487
Busso, son successeur, imposé au chapitre par Jean, électeur de Brandebourg. . . . . en 1493
Othon. . . . . » 1501
Jean V, de Schlaberndorf . . . . . » 1520
Jérôme Schultz (le 38e évêque). (Il fut en même temps évêque de Brandebourg, conseiller de l'électeur Joachim Ier, qui l'institua de force, tandis que le chapitre avait élu George de Blumenthal, dont le Pape Léon X avait confirmé l'élection) . . † 1524
Busso II d'Alvensleben, coadjuteur et successeur de Jérôme; il resta fidèle à la foi jusqu'a sa mort . . . . . en 1548

Mais l'électeur Joachim Ier, qui avait fait jurer à ses fils qu'ils persévéreraient dans la foi de l'Église catholique, étant mort en 1535, ses deux fils, Joachim II et Jean, malgré leur serment, introduisirent la réforme dans la marche de Brandebourg.

Après la mort de Busso (1548), Joachim II parvint à faire élire, pour succéder à l'évêque, son second fils Frédéric. Sous Frédéric la réforme fut, en partie par la violence, introduite dans le cercle de Priegnitz. En 1550 Frédéric devint archevêque de Magdebourg, et alors l'électeur Joachim II transféra l'évêché d'Havelberg à l'aîné de ses petits-fils, Joachim-Frédéric, pour lequel son père, le prince électeur Jean-George, administra le diocèse. Lorsque Joachim-Frédéric régna par lui-même, le dio-

(1) *Voy.* ANSELME.

Digitized by Google

cèse d'Havelberg se confondit avec les possessions du souverain, en 1598. Le chapitre, sécularisé et protestantisé, se maintint jusqu'en 1812; il avait encore en 1805 un prévôt, un doyen, un vice-doyen et quatre chanoines. Il possédait 11 villages, 4 métairies, et 13,676 journées de forêt.

Cf. H. Alting, *Hist. eccl. Palat.*; Muller, *Hist. de la Réf. dans la marche de Brandebourg*, Berl., 1839; Ersch et Gruber, *Encyclop.*, s. h. v.

GAMS.

**HAVILA.** *Voyez* EDEN.

**HAYMON** (HAIMON, AYMON, AIMON D'HALBERSTADT) naquit vers 778, vraisemblablement en Allemagne, suivant d'autres en France ou en Angleterre. Il se forma dans le couvent de Fulde, avec son ami et condisciple Rhaban Maur, qui, plus tard, lui dédia ses vingt-deux livres *de Universo*. Les deux amis se rendirent en 803 à Tours, où ils suivirent les leçons d'Alcuin. Plus tard nous retrouvons Haymon moine à Fulde, dont il dirigea pendant quelque temps la célèbre école. En 839 il devint le troisième abbé d'Hersfeld. En 841 (ou 840) il fut nommé le troisième évêque d'Halberstadt; il assista en cette qualité au synode de Mayence de 848 tenu contre Gottschalk. Il signala son épiscopat par une administration ferme et par les succès de ses prédications populaires, édifiant son église par sa parole et son exemple.

Il mourut le 27 mars 853 à Halberstadt, à l'âge de soixante-quinze ans. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Étienne. Il s'était fait un nom, comme écrivain, par ses commentaires sur l'Écriture, ses homélies et ses ouvrages historiques. Il avait fondé une bibliothèque dans son évêché. « Ses commentaires sont simples et clairs, et, en général, s'en tiennent à la lettre (1). » Il expliqua les Psaumes et le Cantique des cantiques (Frib. Brisg., 1533), le prophète Isaïe (éd. N. Herborn, Colon., 1531, in-8°), les douze petits Prophètes (Col., 1529, avec le Cantique). Ses commentaires sur les Épîtres de S. Paul parurent sous son nom, à Paris, en 1556, à Mayence, en 1614, sous un autre nom. Sept livres sur l'Apocalypse parurent à Cologne en 1529. Il est favorable aux idées des millénaires. Il a laissé un *Homiliarium in Evangelia*, qui est partagé en deux sections, l'une d'hiver, l'autre d'été, dont la première fut imprimée à Paris en 1531. Sa dissertation sur le corps et le sang de Jésus-Christ, imprimée dans d'Achery, *Spicil.*, t. XII, p. 27, fut l'occasion lointaine de la première controverse sur l'Eucharistie, à propos de la proposition qu'elle renferme, et *suivant laquelle* l'Eucharistie ne renferme ni mystère ni signe. On a encore de lui un ouvrage de morale, intitulé *de Varietate librorum, seu de amore cœlestis patriæ*, Colon., 1531.

Mais son ouvrage le plus important est un abrégé d'histoire ecclésiastique: *Breviarium hist. eccl., lib. X*, qu'on appelle aussi *de Christianarum rerum Memoria*. Cet écrit est un extrait de la traduction latine de l'Histoire de l'Église d'Eusèbe, faite par Rufin; il est en bon latin, avec des notes. Il parut à Rome (1504), ed. Gallesini; à Leyde, ed. Boxhornii, 1650; l'édition la plus correcte est celle de Joach.-Joann. Mader, Helmstadii, 1671, in-4°.

Cf. Ceillier, XVIII, p. 712; *Antonii dissert. de vita et doctrina Haymonis, episc. Halberst.*, 1700 et 1704; *Derlingii Comm. hist. de Haymone, episc. Halb.*, Helmst., 1747.

GAMS.

**HAZAËL** (חֲזָאֵל, חֲזַיְאֵל; LXX, Ἀζαήλ), successeur de Bénadad II (1),

(1) Noël Alex.

(1) *Voy.* BÉNADAD.

Digitized by Google

sur le trône de Damas de Syrie. Le prophète Élie avait déjà eu la mission de le sacrer roi d'Aram (1), et Élisée, auprès duquel il s'informait de l'issue de la maladie de Bénadad, lui prédit qu'il monterait bientôt sur le trône (2).

Hazaël rendit compte au roi des paroles du prophète et lui dit qu'il pourrait guérir; mais le lendemain il prit une couverture qu'il trempa dans l'eau, la jeta sur le visage de Bénadad, l'étouffa, et devint ainsi roi à sa place (3).

Joram, fils d'Achab, régnait alors en Israël, tandis qu'en Juda c'était Ochozias, parent de Joram et idolâtre comme lui. Hazaël, peu après son élévation sur le trône, entra en guerre avec les deux rois, parce qu'il voulait conserver au royaume de Syrie les conquêtes faites par ses prédécesseurs au delà du Jourdain, et que Bénadad II avait promis de restituer (4). Une bataille décisive fut livrée près de Ramoth de Galaad; les deux rois alliés furent défaits, Joram fut blessé (5), et Hazaël assura de nouveau à la Syrie ses anciennes conquêtes.

Le roi de Juda ayant, dans cette bataille, assisté le roi d'Israël contre Hazaël, celui-ci se vengea en entreprenant une expédition contre Juda; il menaça même Jérusalem, et Joas, successeur d'Ochozias, ne put s'en débarrasser qu'en lui payant un tribut (6). Cependant Hazaël continua à attaquer le royaume d'Israël sous le règne de Jéhu; il conquit et dévasta toute la contrée au delà du Jourdain, « depuis le torrent d'Arnon jusqu'en Galaad et Basan (7). » Ainsi s'accomplit la tragique prédiction qu'Élisée avait faite d'Hazaël, en annonçant qu'il ferait du mal aux enfants d'Israël, qu'il brûlerait leurs places fortes, qu'il tuerait par l'épée leurs jeunes hommes, qu'il écraserait contre la terre leurs petits enfants et fendrait le ventre aux femmes grosses (1); car il est expressément dit que le roi de Syrie réduisit les Israélites à l'état de la poudre de l'aire où l'on bat le grain (2), et Amos menace Damas de sa perte pour avoir fait passer ses chariots armés de fer sur les habitants de Galaad (3). Sous le fils et successeur de Jéhu, Joachaz, Hazaël continua, tant qu'il vécut, à ravager le royaume d'Israël (4), et il fallut trois guerres heureuses de Joas pour arracher à Bénadad III, successeur d'Hazaël, les conquêtes faites par les Syriens en deçà du Jourdain (5).

WELTE.

(1) III *Rois*, 19, 15.
(2) IV *Rois*, 8, 7-13.
(3) *Ibid.*, 8, 14.
(4) III *Rois*, 20, 34.
(5) IV *Rois*, 8, 25-29.
(6) *Ibid.*, 12, 17 sq.
(7) *Ibid.*, 10, 32.

**HAZARD.** Nous appelons hazard les événements dont nous ne comprenons pas la liaison. Ce qui est sans rapport apparent avec ce qui précède, ce qui semble isolé, nous paraît du hazard. Toutes les fois qu'il y a liaison, rapport, nous concluons qu'il y a un but. Tout ce qui tend à un but est raisonnable et suppose une cause raisonnable; ainsi ce qui est du hazard, ce qui est fortuit, n'ayant pas de but, nous paraît sans cause raisonnable ou intelligente.

Sans doute les phénomènes que nous nommons fortuits doivent avoir une cause; mais celui qui prend le mot hazard non pas seulement dans le sens (vulgaire), d'après lequel il y a des événements dont on ne saisit pas la liaison et le but, sans que pour cela on nie ni cette liaison ni ce but, mais dans le sens spécial d'après lequel il y a des événements qui sont sans but suprême, sans rapport supérieur, celui-là ne peut, s'il

(1) IV *Rois*, 8, 12.
(2) *Ibid.*, 13, 7.
(3) *Amos*, 1, 3-5.
(4) IV *Rois*, 13, 3, 22.
(5) *Ibid.*, 13, 25.

Digitized by Google

admet qu'ils ont une cause, admettre pour cause que la nature. Il est vrai que dans ce cas il admet encore une liaison, mais ce n'est plus une liaison voulue, prévue; ce n'est qu'un concours aveugle des forces naturelles qui se rencontrent fatalement dans leur action. On admet dans ce cas un rapport de fait, mais non d'intention, un *nexus effectivus*, mais non un *nexus finalis*. Celui qui reste à ce point de vue ne peut évidemment s'élever à une idée religieuse et morale de l'univers; il ne voit dans le monde que la dynamique des existences naturelles, le concours des forces élémentaires, qui ne partent pas d'une intention voulue, d'une cause réfléchie, d'un esprit supérieur à la nature. Ce système matérialiste est la conséquence immédiate de l'athéisme, qui est matérialiste précisément parce qu'il n'admet pas de cause finale. Ce que ce système nie, en parlant de hazard, c'est une intelligence qui pénètre toutes les parties de l'univers et agit en elles. Dans ce cas tout ce qui est et devient n'est que l'aveugle jeu d'une puissance sans nom. Les événements quotidiens de la vie de chaque homme, comme les grands faits de l'humanité entière, n'ont aucun rapport avec un prétendu but de l'humanité ou de l'individu. Le bonheur et le malheur arrivent sans qu'on sache ni comment, ni d'où, ni pourquoi, ni à quelle fin ils arrivent. L'idée téléologique n'est que le produit de l'imagination humaine. Un système aussi désolant ne peut avoir sa racine, en théorie, que dans un esprit déraisonnable; en pratique, que dans un esprit moralement corrompu; c'est un système brutal, dans toute la force du terme.

Le revers de cette théorie est celle qui, admettant un rapport entre les choses de ce monde, ne comprend la liberté de Dieu que comme un simple caprice, une volonté purement arbitraire, ou la nie, et met à sa place la nécessité, la fatalité panthéistique (1). Admettre le hazard en principe et l'appliquer à l'ordre de ce monde, c'est violer la raison, la pensée, la religion; c'est directement les anéantir.

Le Christianisme repousse cette opinion déraisonnable du hazard, en comprenant le monde comme l'œuvre d'un Dieu absolument personnel. Si Dieu est l'intelligence absolue, ayant conscience de lui-même, le monde, existant réellement, a été la pensée de Dieu avant d'exister; si le monde est la réalisation de la pensée divine, le plan du monde est préalablement supposé; le monde n'est plus l'œuvre du hazard, mais l'œuvre d'une toute-puissance intelligente ou d'une intelligence toute-puissante, et ce qui arrive dans le monde, une fois existant, n'est pas davantage l'œuvre du hazard, car ce que la raison divine crée dans ce monde est créé dans un but, pour un motif.

Admettre le contraire serait absurde. Tout ce qui est ou arrive dans le monde tend à la réalisation du but du monde. Le monde n'a un but à réaliser qu'autant qu'on suppose un plan, et où il y a un plan, il y a ordre et liaison. Par conséquent ce qui est arrivé est en rapport avec l'ordre divin du monde, lequel ordre existe précisément pour réaliser le but du monde et se trouve soumis à la Providence divine, comme le but du monde lui-même

Cf. l'article PROVIDENCE.

WÖRTER.

**HÉBAL.** *Voyez* ÉBAL.

**HÉBERT** (JACQUES-RENÉ), journaliste athée, ami et successeur de Marat, né en 1755 à Alençon, vint jeune à Paris. Sa femme était une religieuse que la Révolution avait fait sortir du couvent. Il prit une part horrible à tout ce qui se passa d'horreurs à Paris à l'é-

(1) Comparez à cet égard ce qui est dit dans les articles FATALISME et PANTHÉISME.

Digitized by Google

poque où la Convention proclamait la République, enfermait Louis XVI et sa famille dans le Temple, condamnait le roi et la reine à la guillotine, inondait Paris du sang des plus innocentes victimes, des nobles qui n'avaient pas émigré, des prêtres qui ne prêtaient pas le serment civil, des Girondins qui avaient encore quelque respect pour la loi ; où de grandes villes, comme Lyon, et des provinces entières étaient décimées, les riches pillés et emprisonnés, les temples profanés ; où il suffisait, pour monter à l'échafaud, d'avoir une charge, un nom, une propriété, de se prononcer en faveur de l'ordre, du droit et du bon sens. Nous avons dit que la main d'Hébert fut directement mêlée à tous ces crimes. Séide de Marat, substitut de Chaumette, compagnon de Roncin, il était à la tête des ultra-révolutionnaires, nommés de son nom Hébertistes. En sa qualité de substitut du procureur général de la Commune après le 10 août, il poursuivit le procès contre Louis XVI, forgea contre l'infortunée Marie-Antoinette les plus révoltantes accusations, dirigea l'instruction faite au Temple contre les enfants de France, et, bourreau insatiable, demanda successivement, au nom de la République, la tête des Girondins, des royalistes, des aristocrates. Lorsqu'il ne trouva plus à exercer sa fureur sanguinaire parmi les classes que nous venons de nommer, il se fit donner des pouvoirs contre les propriétaires, qui, disait-il, tant qu'ils vivraient, s'opposeraient au bonheur du peuple. Il voulait supprimer complétement la classe supérieure et mettre à sa place la populace. Il conquit ainsi la faveur de la vile multitude, et chercha, à la tête d'un ramas d'infimes prolétaires, à renverser la Convention pour transporter l'autorité à la Commune.

Cependant le désordre permanent les assassinats que commettait sa troupe, finirent par lasser ses collègues, qui le firent arrêter et conduire à l'Abbaye ; mais Danton et Robespierre le délivrèrent, comme un instrument qui leur était encore utile pendant quelque temps pour se débarrasser de quelques-uns de leurs ennemis, en déclarant que ses fautes n'étaient que les excès d'une juste liberté. La lie du peuple vint le chercher dans sa prison, l'emporta en triomphe et le couronna de lauriers. Hébert déposa modestement sa couronne sur le buste de Jean-Jacques, premier apôtre de la liberté. Encouragé par ce succès, Hébert osa tout tenter à l'aide du parti qu'il entraînait, et, sous prétexte de patriotisme, il forma un club révolutionnaire de femmes perdues, qui assiégèrent et troublèrent la Convention. Celle-ci ayant ordonné la clôture de ce club, Hébert voulut renverser Danton et Robespierre, afin de pouvoir, après leur chute, dominer la Convention décapitée. Outre la populace et la Commune, sur laquelle s'appuyait Hébert, il avait depuis 1789 un autre pouvoir à sa disposition : c'était l'affreux et trivial journal intitulé *le Père Duchesne*, que le peuple lisait avidement. Au moyen de cette feuille ignoble il remuait les masses à sa guise et les maintenait dans un délire permanent. Le disciple de Diderot y révélait toute l'impiété d'un athée théorique et pratique. Il y défendait le plus vulgaire cynisme et excitait les sentiments les plus grossiers de la nature humaine. La langue dans laquelle il exprimait ses honteuses pensées avait secoué toute pudeur. Son thème habituel était l'abolition de la royauté, de la noblesse, du commerce et des riches ; la démolition, l'exhumation des morts, la violation des tombeaux ; les listes de proscription de cent mille prêtres, jetés dans les prisons, martyrs de leur foi ; la profanation des églises, le mépris de tout culte ; la proclamation officielle de l'athéisme, unique

Digitized by Google

théorie digne des esprits supérieurs, l'immoralité la plus grossière, la sensualité la plus animale. Le rédacteur de cette feuille infâme se faisait payer cent vingt mille francs par le ministre de la guerre Bouchotte, sous prétexte de l'envoyer aux armées pour entretenir le sans-culotisme des soldats.

Ce que cette feuille avait préparé, Hébert le réalisait à la tête des sans-culottes qu'il dirigeait. Il les encourageait au massacre des prêtres qui préféraient la mort à l'apostasie. Chaque jour il commandait de nouvelles profanations des temples, des autels, des images, des reliques. Sa troupe, docile au mot d'ordre, parodiait les cérémonies du culte, buvait du vin dans des calices consacrés, enlevait les ornements des églises, les vases précieux, les châsses, dont elle gardait l'or et les pierreries et jetait dans les rues les vénérables reliques, chargeant son butin sacrilége sur un âne ou sur quelque autre bête de somme au milieu des cris furieux, des rires imbéciles d'une foule stupide et avinée, inscrivant sur le portail des églises : *Sommeil éternel*, et instalant la Raison, sous la figure de la fille Maillard, sur le maître-autel de Notre-Dame de Paris.

Le fou qui menait ces aveugles à ces infâmes saturnales pensait purifier l'air des vapeurs dangereuses de la superstition. Il était convaincu que le peuple ne retournerait jamais s'agenouiller devant les idoles qu'il avait renversées de ses mains et prier devant ces autels qu'il avait profanés et souillés.

Cependant le Comité de Salut public et la Convention reconnurent qu'il en serait bientôt fait d'eux s'ils ne venaient à bout d'un parti aussi furieux et aussi insensé que celui d'Hébert. Hébert pressentit ce qui l'attendait; quand il se vit abandonné par Danton et Robespierre, quand il vit ce dernier blâmer son immoralité et son athéisme, il annonça à son parti que le dernier moyen de salut était l'insurrection. Ce fut le signal de sa chute. Accusé de perpétuer, lui et les siens, l'immoralité qu'on avait poursuivie et anéantie chez les riches, il fut arrêté pendant la nuit et mené à la Conciergerie, où il avait entassé tant de victimes. Accueilli par le mépris de ceux qui languissaient encore dans la prison d'après ses ordres, Hébert manifesta toute la lâcheté d'un malfaiteur vulgaire. Le 24 mars 1794 il fut conduit, avec sa bande, à la guillotine, sans exciter la pitié de personne.

Cf. Lamartine, *Hist. des Girondins*, t. VI, livr. 40 et 41; t. VII, livr. 52 et 54; Schlosser, *Hist. du dix-huitième et du dix-neuvième siècle*, t. V, p. 372, 528, 532, 537, 577, 582, 586, 589.

STEMMER.

**HÉBREUX** (NOM et HISTOIRE DES). Le père de ce peuple, Abraham, est déjà nommé dans la Genèse (1) l'*Hébreu*, הָעִבְרִי, et après lui ses descendants sont appelés les Hébreux, עִבְרִים ou עִבְרִיִּים (2); mais il est inexact de dire qu'ils ne furent ainsi nommés que par les peuples étrangers (3). Ils reçoivent souvent ce nom dans des discours et des documents qui sont adressés par des Hébreux à des Hébreux (4). Dans le code mosaïque lui-même le législateur les nomme Hébreux (5), et Jérémie, à l'occasion, les désigne également de cette façon (6), de sorte que l'assertion d'Éwald (7) que les grands prophètes ne connaissent plus le nom d'Hébreu est fausse. Le nom de עִבְרִים paraît même avoir été le premier et le seul en usage

(1) 14, 13.
(2) *Genèse*, 40, 15; 43, 32. *Exode*, 2, 13.
(3) Gésénius, *Hist. de la Langue et de l'Écriture hébraïque*, p. 9. Winer, *Lex. Bibl.*, I, 554.
(4) *Genèse*, 43, 32. *Exode*, 1, 15; 2, 13. I *Rois*, 13, 3, 7; 14, 21.
(5) *Exode*, 21, 2. *Deutér.*, 15, 12.
(6) 34, 9, 14.
(7) *Hist. du peuple d'Israël*, I, 325.

Digitized by Google

dans les temps les plus anciens pour désigner ce peuple ; du moins on ne voit pas dans la Genèse qu'il ait porté une autre dénomination au temps des patriarches.

Quant à l'incertitude sur la manière d'écrire *Ebraei* ou *Hebraei*, il faut remarquer que c'est cette dernière seule qui est exacte ; car elle ne vient pas directement de l'hébreu עִבְרִים (il faudrait dire dans ce cas les Hibrites) ; c'est de עִבְרִי qu'est venu le syriaque ܥܒܪܝܐ, d'où est venu le grec ἑβραῖος, laquelle forme a donné *hebræus*, hébreu (1).

Les savants sont jusqu'à ce moment en désaccord sur l'origine et la signification de ce nom.

Nous laissons de côté des explications qui sont évidemment erronées, comme par exemple celle de Wahl, disant que עִבְרִים a le même sens que עֲרָבִים, et signifie nomades (2) ; ou celle qu'Augusti a d'abord avancée, puis rétractée, savoir que עִבְרִים vient de עָבַר, *passer*, et désigne les Hébreux comme une nation déjà passée (3). De toutes les opinions émises, il n'en reste que deux d'admissibles, dont l'une déduit עִבְרִי de l'adverbe עֵבֶר (au delà), et fait donner ce nom à Abraham, parce qu'il vint en Palestine d'au delà du fleuve (de l'Euphrate, מֵעֵבֶר הַנָּהָר) ; dont l'autre considère עִבְרִי comme le nom de la race, *nomen gentilitium*, de Héber, עֵבֶר, que la Genèse (4) désigne comme le petit-fils de Sem. La tradition, postérieure au temps de la captivité du moins, paraît avoir été favorable à la première de ces étymologies, car les Septante l'admettent en traduisant הָעִבְרִי (1) par ὁ περάτης, le passager. Beaucoup de savants anciens et modernes admettent cette explication. Ainsi Hengstenberg la déclare la seule exacte (2).

Cependant cette explication est contraire à l'analogie de la langue, vu que d'habitude les substantifs, et surtout les noms propres, comme עִבְרִי, ne sont pas formés par des adverbes ; elle est contraire encore à l'importante expression de la Genèse (3) בְּנֵי עֵבֶר = עִבְרִים, d'après laquelle il est pour le moins vraisemblable que l'auteur de la Genèse déduit le nom de *Hebræi*, עִבְרִים, de *Heber*, עֵבֶר, petit-fils de Sem. Éwald a donc d'excellents motifs (4) quand il se détermine pour ce dernier sens.

Du reste, le nom d'hébreu n'est pas le seul qu'ait porté le peuple d'Israël ; il se nommait aussi, quoique plus rarement, *Jacobites*, enfants de Jacob, בְּנֵי יַעֲקֹב, du patriarche Jacob (5), plus habituellement *Israëlites*, יִשְׂרָאֵלִים (6), ou enfants d'Israël, בְּנֵי יִשְׂרָאֵל, venant également de Jacob, qui, à la suite de l'événement raconté dans la Genèse (7), reçut le nom d'Israël. Plus tard le nom de *Juifs*, *Judæi*, יְהוּדִים (8), devint le nom vulgaire, et ce furent les circonstances politiques qui le suggérèrent ; car, lorsque, après la ruine du royaume des dix tribus ou du royaume d'Israël, le royaume de Juda seul subsista, ce nom seul convint parfaitement aux sujets de

(1) Conf. Gésénius, l. c., p. 12.
(2) *Hist. univ. des Langues orientales*, p. 453.
(3) *Essai d'une introduction historico-critique à l'Anc. Test.*, 2e éd., p. 30.
(4) 10, 24 sq. ; 11, 14 sq.

(1) *Genèse*, 14, 13.
(2) *Histoire de Balaam et de sa prophétie*, p. 206 sq.
(3) 10, 21. « *Filiorum Heber.* »
(4) *Grammaire critique de la langue hébraïque*, p. 3. *Élém. de la Langue hébr.*, p. 19. *Histoire du peuple d'Israël*, I, 334.
(5) III *Rois*, 18, 31. IV *Rois*, 17, 34.
(6) *Lévit.*, 24, 10. II *Rois*, 17, 25.
(7) 32, 22-32.
(8) IV *Rois*, 25, 25. *Jérém.*, 32, 12 ; 38, 19.

Digitized by Google

cet État; aussi, dès le temps d'Isaïe, il est dit des orateurs hébreux qu'ils parlent la langue des Juifs (יְהוּדִית) (1). Cette situation dura jusqu'au temps de l'exil, et, après l'exil, le noyau de ceux qui revinrent se composait d'anciens sujets du royaume de Juda et de leurs descendants, de telle sorte que le nom de Juifs fut encore très-adapté à la réalité et demeura le plus habituel.

D'après cela une *Histoire des Hébreux*, dans le sens strict, serait l'histoire du peuple issu d'Abraham, et plus directement de Jacob, depuis son origine jusqu'à l'abolition du royaume d'Israël, ou jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Chaldéens. Cependant nous envisagerons ici le temps postérieur à l'exil jusqu'à la prise de Jérusalem par les Romains, pour avoir un résumé complet de toute l'histoire d'Israël, tant qu'Israël fut une nation indépendante. L'histoire de cette nation, à partir du temps où la sentence de rejet fut accomplie, viendra plus loin sous le nom d'histoire des Juifs. Il est évident qu'il ne peut pas être question ici d'une histoire détaillée et complète, et qu'il ne s'agit que d'un coup d'œil général faisant ressortir les principales époques, d'autant plus que des articles spéciaux sont consacrés aux principaux personnages et aux faits capitaux de cette histoire. Sous le rapport de la chronologie, nous nous en tenons simplement aux données de la Bible, et, quant à la détermination des années avant le Christ, nous partons de ce fait que la première année de Cyrus correspond à la 536e année avant Jésus-Christ.

L'histoire des Hébreux se divise, d'après les principaux événements et les situations les plus importantes du peuple de Dieu, en plusieurs périodes. Nous distinguerons six périodes, savoir : celles des patriarches, de Moïse, des Juges, des Rois, de la Captivité et du Retour.

I. Période des patriarches. A la tête de cette période se trouve *Abraham* (1), qui, d'après les données chronologiques de la Genèse (2), naquit l'an 1948 après la création du monde (2217 av. J.-C.), et qui, à l'âge de soixante-quinze ans, par conséquent en 2023 (2142 av. J.-C.), s'établit en Palestine. Là il obtint, comme il les avait déjà reçues dans sa patrie, les plus consolantes promesses, lui annonçant une postérité sans nombre, la possession du pays de Canaan par son peuple, qui serait béni par-dessus tous les autres peuples. Ces bénédictions ne devaient pas s'appliquer à tous ses descendants, mais seulement au fils de son premier et légitime mariage, à *Isaac* (3). Ismaël, le fils de sa servante (4), les fils de sa seconde femme Cétura et les fils de ses concubines (5) n'y eurent point de part. Elles furent à plusieurs reprises renouvelées pour Isaac et ses descendants, mais elles ne s'appliquèrent pas non plus sans exception à ces derniers. *Ésaü*, qui prit des femmes idolâtres (6) et qui vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles (7), s'en montra indigne, et *Jacob* seul en devint l'héritier et le dépositaire (8).

Ses douze fils, nommés les douze patriarches (9), devinrent les souches immédiates du peuple élu, qui se divisa d'après cela en douze tribus portant

(1) *Isaïe*, 36, 11. « *Ne loquaris ad nos* Judaice. »

(1) *Voy.* Abraham.
(2) *Voir* Tiele, *Chronologie de l'Anc. Test.*, Brème, 1839, p. 26, et tabl. I.
(3) *Genèse*, 17, 21; 21, 2 sq.
(4) *Ibid.*, 16, 16; 21, 1 sq.
(5) *Ibid.*, 25, 1-6.
(6) *Ibid.*, 26, 34 sq.
(7) *Ibid.*, 25, 27-34.
(8) *Ibid.*, 35, 9 sq.
(9) Conf. *J.-A. Fabricii Codex pseudepigraphus Vet. Test.*, I, 496 sq.

Digitized by Google

chacune le nom de son premier père. De même qu'Abraham et Isaac, Jacob et ses fils menèrent en Palestine une vie nomade jusqu'au moment où, par suite de la destinée spéciale de *Joseph* en Égypte, ils émigrèrent dans ce pays. Cette émigration eut lieu 215 ans après l'établissement d'Abraham en Palestine; car, vingt-cinq ans après cet établissement, au moment duquel Abraham avait soixante-quinze ans (1), Isaac naquit (2), et Isaac avait soixante ans lorsqu'il obtint Ésaü et Jacob (2). Or Jacob avait, lors de l'émigration en Égypte, cent trente ans (4).

Les Israélites demeurèrent 430 ans en Égypte (5); les annonces prophétiques se servent habituellement du nombre rond 400 pour désigner ce séjour (6).

Les descendants de Jacob, qui en entrant dans ce pays étaient au nombre de soixante-dix, se multiplièrent au point qu'à la fin de cette période ils comptaient six cent mille hommes capables de porter les armes (7).

D'après cela l'émigration en Égypte eut lieu en 2238 de la création (1927 av. J.-C.), et la sortie de ce royaume se fit en 2668 de la création (1497 av. J.-C.).

La situation des Hébreux en Égypte fut d'abord douce et heureuse; ils obtinrent la meilleure portion du pays, le district de Gessen (8), pour demeure. Le roi d'Égypte leur assura tous les avantages possibles; il chargea Joseph de donner l'intendance de ses troupeaux aux hommes habiles et expérimentés qui pourraient se trouver parmi eux (9).

(1) *Genèse*, 12, 4.
(2) *Ibid.*, 21, 5.
(3) *Ibid.*, 25, 26.
(4) *Ibid.*, 47, 9.
(5) *Exode*, 12, 40.
(6) *Genèse*, 15, 13.
(7) *Exode*, 12, 37.
(8) *Voy.* GESSEN.
(9) *Genèse*, 47, 6.

Mais lorsque plus tard le trône fut occupé par un roi nouveau, à qui Joseph était inconnu (1), la situation des Hébreux changea complétement. Ce roi leur devint hostile et eut bientôt peur de ce peuple qui chaque jour augmentait en nombre; il se mit donc à l'opprimer, le chargea de corvées et de travaux de tous genres, espérant arrêter son accroissement en condamnant à mort tous ses enfants mâles immédiatement après leur naissance (2).

Cette circonstance rend très-vraisemblable l'opinion suivant laquelle, au temps de l'émigration de Jacob, c'étaient les Hycsos qui dominaient dans la moyenne et la basse Égypte; plus tard ils furent attaqués et chassés par les indigènes, qui s'étaient réfugiés dans la haute Égypte. Le nouveau roi était celui à qui Joseph était inconnu, et qui avait naturellement d'autant moins d'inclination pour les Israélites, et d'autant plus de crainte, que ce peuple s'était établi et consolidé dans le pays sous l'égide des étrangers, temporairement maîtres du royaume (3).

Au bout d'un certain temps d'oppression eut lieu l'événement qui, dans la suite, fut toujours considéré comme une des plus grandes preuves de la miséricorde de Dieu envers Israël, c'est-à-dire sa miraculeuse délivrance de la servitude de Pharaon par *Moïse*.

II. PÉRIODE DE MOÏSE. Moïse (4), que Dieu choisit pour sauver son peuple, était un descendant de la tribu de Lévi, et fut sauvé à sa naissance par une providence divine et malgré l'édit royal. Il fut même adopté par la fille de Pharaon, élevé à la cour et initié à la science des Égyptiens (5). Parvenu à

(1) *Exode*, 1, 8.
(2) *Ibid.*, 1, 9 sq.
(3) Conf. Bertheau, *Histoire des Israélites*, p. 230 sq.
(4) *Voy.* MOÏSE.
(5) *Exode*, 2, 1-10.

Digitized by Google

l'âge adulte, il prit à cœur le sort de ses frères, s'irrita un jour contre un Égyptien qui avait maltraité un Hébreu, le tua, et fut obligé de s'enfuir. Il se retira dans la terre de Madian, et y resta longtemps chez un prêtre du pays, nommé Jéthro, dont il épousa la fille; il revint plus tard en Égypte sur un avertissement d'en haut, pour délivrer ses frères de la servitude (1). Les miracles que Dieu opéra par Moïse, les malheurs qui frappèrent les Égyptiens, obligèrent enfin Pharaon à permettre aux Hébreux de quitter le pays. Les Hébreux se mirent immédiatement en route, et, quoique Pharaon se repentît bientôt de les avoir laissés partir et se mît à leur poursuite, Moïse conduisit heureusement son peuple à travers la partie nord-ouest de la mer Rouge, dont les eaux se divisèrent miraculeusement pour leur livrer passage; il les fit entrer dans la péninsule Sinaïtique pendant que les Égyptiens, qui voulaient à leur suite traverser le golfe, furent engloutis dans les flots, reprenant leur cours. Les interprétations naturelles de cet événement, notamment « l'ancienne opinion, admise par tous les modernes qui ne sont pas absolument crédules, d'après laquelle Moïse profita du flux et du reflux ou de la marée (2), » toutes ces interprétations ont à la fois contre elles la lettre et le sens du récit biblique, qui entend évidemment raconter un miracle.

C'est au Sinaï, au milieu de l'ébranlement de la nature et des phénomènes extraordinaires qui annonçaient l'approche du Seigneur, qu'eut lieu la promulgation de la législation mosaïque (3), que le peuple s'engagea solennellement à adopter et à observer (4).

(1) *Exode*, 2, 11; 4, 31.
(2) De Wette, *Archéologie hébraïco-judaïque*, 3e édit., p. 31.
(3) *Voy.* LÉGISLATION MOSAÏQUE.
(4) *Exode*, 24, 1-7.

La loi promulguée, le tabernacle institué suivant les prescriptions du Seigneur (1), les Hébreux quittèrent le Sinaï, et s'approchèrent des frontières méridionales de Canaan, avec la ferme résolution de conquérir immédiatement le pays et d'en prendre possession. Mais les espions qu'on y avait envoyés firent, à leur retour, une description si décourageante de la taille et de la vigueur de ses habitants, et de la solidité de ses villes fortes, que tout le peuple refusa de marcher contre les Cananéens, et voulut même lapider Moïse et retourner en Égypte. La suite et le châtiment de cette lâche rébellion fut le pèlerinage de trente-huit années qu'à dater de ce moment le peuple fit à travers le désert, jusqu'au jour où toute la génération rebelle qui était sortie d'Égypte eut disparu (2). Alors seulement commencèrent les guerres contre les Cananéens dans la contrée orientale du Jourdain; deux tribus et demie y obtinrent leur part d'héritage de la main même de Moïse, avec l'obligation toutefois de soutenir les autres tribus dans la conquête qu'elles avaient à faire du pays à l'ouest du Jourdain (3). Mais il ne fut pas accordé à Moïse de diriger ces conquêtes; il fut obligé d'en confier la conduite à *Josué*, et, après avoir vu du haut du mont Nébo le pays de la promesse, il dut mourir (4).

Quarante ans s'étaient écoulés depuis la sortie d'Égypte (5). Josué mena les Hébreux à pied sec à travers le Jourdain, comme autrefois Moïse à travers la mer Rouge (6). Ici comme là, les interprètes qui ne veulent voir de miracles nulle part, et cherchent des expli-

(1) *Voy.* TABERNACLE.
(2) *Nombres*, 13, 28-14, 35. *Deutér.*, 2, 14.
(3) *Ibid.*, 32, 20-27.
(4) *Ibid.*, 27, 12-23. *Deutér.*, 32, 48-52; 34, 1-5.
(5) *Deutér.*, 1, 4.
(6) *Josué*, 3, 7 sq.

Digitized by Google

cations naturelles à tout, ont contre leurs allégations et la lettre et le sens du texte, qui n'a plus besoin d'aucune interprétation du moment qu'on n'admet pas la lettre même, base de toute exégèse. La première ville que les Hébreux attaquèrent fut Jéricho, dont les murs tombèrent le septième jour, au bruit des trompettes sacrées et des acclamations du peuple (1). Après cette conquête, Josué s'empara du sud de la Palestine; de là il se tourna vers le nord, en soumit les rois et se rendit en peu de temps maître de la plus grande portion du pays. Cependant, à mesure qu'il quittait une région conquise, les Cananéens cherchaient à la reprendre, réussissaient souvent, de sorte qu'à la fin de sa vie beaucoup de provinces de la Palestine parurent encore à conquérir, quoique la conquête en eût déjà été faite une première fois. Néanmoins ces contrées, conquises ou non, furent distribuées aux diverses tribus, chargées d'en expulser les Cananéens et d'en prendre possession. C'est ainsi que Josué continua la lutte entreprise par Moïse contre les habitants de Canaan, sans la pousser aussi loin qu'ils en avaient eu l'intention, lui et Moïse, assez cependant pour que la génération suivante pût, si elle voulait réellement accomplir sa mission, achever la conquête commencée et l'étendre jusqu'aux limites qu'on avait eues en vue dans le principe.

L'Écriture n'assigne pas la durée du temps qui s'écoula entre la mort de Moïse et celle de Josué. Josèphe la fixe à 25 ans (2). D'après cela, Moïse étant mort 40 ans après la sortie d'Égypte, par conséquent l'an 2708 de la création (1457 avant Jésus-Christ), Josué serait mort en 2733 de la création (1432 avant Jésus-Christ). Ce résultat est d'accord avec d'autres données chronologiques positives, si bien qu'il n'y a pas de motif pour n'admettre que 17 ans au lieu de 25 comme le font plusieurs auteurs.

(1) *Josué*, 6, 15 sq.
(2) *Antiq.*, V, 1, 29.

Après Josué le peuple persévéra dans l'adoration du vrai Dieu tant que vécurent les anciens, qui avaient vu les grands miracles que Jéhova avait opérés en faveur d'Israël, au temps de Josué (1); mais ils furent en général négligents dans leur lutte contre les Cananéens, et ils ne parvinrent pas à s'emparer des contrées qui leur avaient été assignées (2).

Les choses allèrent bien plus mal après la mort de ces anciens. Le peuple cessa de combattre les Cananéens, n'eut plus de répugnance à demeurer au milieu d'eux et même à s'unir avec eux (3). La conséquence immédiate de ces mariages fut l'oubli de Jéhova et la pratique de l'idolâtrie cananéenne (4). Le châtiment ne se fit pas attendre. Les Hébreux furent opprimés par les ennemis du dehors. Le premier exemple de ce genre fut la servitude des Hébreux sous Chusan-Rasathaïm (5), roi de Mésopotamie, servitude qui dura huit années, jusqu'au jour où *Othoniel* (6) y mit un terme (7). L'Écriture ne dit pas non plus à quel moment commença cette servitude. Suivant Josèphe ce fut dix-huit ans après la mort de Josué (8). Celui qui les affranchit alors fut le premier juge, *Schophet*, שׁוֹפֵט, et ce fut avec Othoniel que commença strictement

III. *La période des Juges* (9), quoiqu'on comprenne ordinairement dans cette période le temps qui s'écoula entre

(1) *Juges*, 2, 7.
(2) *Ibid.*, 1, 27-33.
(3) *Ibid.*, 3, 5 sq.
(4) *Ibid.*, 2, 11 sq.; 3, 7.
(5) *Voy.* CHUSAN-RASATHAÏM
(6) *Voy.* OTHONIEL.
(7) *Juges*, 3, 8-11.
(8) *Antiq.*, VI, 5, 4.
(9) *Voy.* JUGES.



Digitized by Google

la mort de Josué et la consécration de Saül. Ce qui caractérise cette période, ce sont les fréquentes apostasies du peuple, les châtiments qui lui sont infligés par l'esclavage dans lequel il tombe sous les nations païennes, et la délivrance que Dieu lui accorde toutes les fois qu'il reconnaît son iniquité et se tourne vers Jéhova.

Après l'affranchissement opéré par Othoniel, les Israélites jouirent de quarante années de repos (1), au bout desquelles ils se détournèrent de nouveau du Seigneur et furent punis de leur apostasie par une servitude de dix-huit années, sous les Moabites et leur roi Églon. Ils en furent délivrés, après leur conversion, par *Aod* (2), et demeurèrent en paix pendant quatre-vingts ans (3).

Une autre délivrance, qui eut lieu plus tard et les arracha probablement au joug des Philistins, fut opérée par le juge *Samgar*, dont toutefois le temps n'est pas indiqué (4).

A la suite d'une nouvelle apostasie ils tombèrent pendant vingt ans sous le joug du roi de Canaan, Jabin, dont ils furent libérés, après leur retour à Dieu, par *Barac* et *Débora* (5). Ils jouirent alors de quarante ans de repos (6). Après ce laps de temps ils retombèrent dans l'infidélité, et furent subjugués, pendant sept ans, par les Madianites, dont les affranchit *Gédéon* (7), qui leur procura une nouvelle paix de quarante années (8). A la mort de Gedéon ils se rendirent coupables d'une nouvelle apostasie (9), mais il n'est pas dit sous quel joug ils tombèrent; il est simplement raconté qu'après la domination d'*Abimélech* (1), qui s'était fait déclarer roi et le demeura trois ans, *Thola* les délivra, fut juge pendant vingt-trois ans, et eut pour successeur *Jaïr*, pendant vingt-deux ans (2).

Plus tard nouvelle chute, nouvelle oppression des Philistins et des Ammonites pendant dix-huit ans (3); nouvelle délivrance par *Jephté* (4), de Galaad, qui jugea Israël pendant six ans (5).

Il eut pour successeurs *Abesan*, *Ahialon* et *Abdon* (6), qui furent juges, en somme, pendant vingt-cinq ans (7). Alors l'infidélité du peuple le livra derechef au pouvoir des Philistins pendant quarante ans. Ce fut *Samson* qui à son tour affranchit sa nation, humilia les Philistins, et jugea Israël vingt ans durant (8). Cependant la délivrance n'avait pas été complète, et, dans les derniers jours d'*Héli* (9), qui fut *quarante* ans juge en Israël, l'arche d'alliance tomba entre les mains des Philistins (10).

*Samuel* jugea son peuple non pas immédiatement après Héli, mais seulement vingt ans après sa mort (11). Il s'établit principalement dans Rama, sa patrie, puis à Béthel, Galgala et Masphath (12). Arrivé à un âge très-avancé, Samuel céda au vif désir du peuple qui demandait un roi et sacra Saül. L'Écriture n'indique pas le nombre des années pendant lesquelles Samuel fut juge; Josèphe pense que ce fut pendant douze années (13).

Quelque riche que soit la période des

(1) *Juges*, 3, 11.
(2) *Voy.* AOD.
(3) *Juges*, 3, 12-30.
(4) *Ibid.*, 3, 31.
(5) *Voy.* BARAC, DÉBORA.
(6) *Juges*, 4 et 5.
(7) *Voy.* GÉDÉON.
(8) *Juges*, 6, 1-8, 28.
(9) *Ibid.*, 8, 33.

(1) *Voy.* ABIMÉLECH.
(2) *Juges*, 10, 1-5.
(3) *Ibid.*, 10, 6-9.
(4) *Voy.* JEPHTÉ.
(5) *Juges*, 12, 7.
(6) *Voy.* ABÉSAN, AHIALON, ABDON.
(7) *Juges*, 12, 8-15.
(8) *Ibid.*, 13 et 14.
(9) *Voy.* HÉLI.
(10) I *Rois*, 4.
(11) *Ibid.*, 7, 2.
(12) *Ibid.*, 7, 16 sq.
(13) *Antiq.*, VI, 13, 5.

Digitized by Google

Juges en données chronologiques, il est toutefois très-difficile d'en établir la chronologie exacte et détaillée, non-seulement parce que la durée de certaines parties, par exemple du temps de Samgar et de la chute des Israélites après la mort de Gédéon, n'est pas marquée, mais surtout parce que ces périodes de servitude et d'affranchissement ne furent pas successives, mais furent en partie simultanées. Cela résulte déjà de ce qu'il est dit que la construction du temple de Salomon commença la quatrième année du règne de ce prince et en même temps l'an 480 après la sortie d'Égypte (1); car, d'après les dates formelles données par le livre des Juges et par Josèphe, la période des Juges seule, si l'on voulait additionner tous les chiffres indiqués, aurait duré plus de 500 ans. C'est ce qui résulte aussi de ce que Jephté fait dire aux Ammonites que Galaad était déjà depuis 300 ans au pouvoir des Israélites (2); car le nombre des années indiquées depuis la période des Juges jusqu'à Jephté s'élève non à 300, mais à plus de 400. Les événements contemporains n'étant pas désignés comme tels, c'est un problème difficile, et qui, jusqu'à nos jours, n'a pas été résolu d'une manière satisfaisante, et que l'espace ne nous permet pas de discuter ici. Cependant nous ne pouvons omettre la question principale, celle de la durée totale de la période des Juges.

Si nous déduisons, des 480 années depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la quatrième année de Salomon (3), les 40 années de pèlerinage dans le désert, les 25 années de Josué, les 40 années de Saül, les 40 années de David et les 4 premières années de Salomon, nous obtenons, de la mort de Josué au sacre de Saül, 331 ans. Archinard arrive au même chiffre par une autre voie, à l'aide de l'histoire et de la chronologie des Égyptiens (1), et on peut considérer ce résultat comme une preuve de l'exactitude du compte.

(1) III *Rois*, 6, 1.
(2) *Juges*, 11, 26.
(3) III *Rois*, 6, 1.

IV. *Période des rois.* Elle commence avec l'élection de Saül au titre de roi d'Israël, c'est-à-dire, conformément aux indications chronologiques mentionnées (40 + 25 + 331 = 396) avec l'année 3064 de la création (1101 avant J.-C.). Les douze tribus formèrent d'abord un seul royaume, sous un roi, puis se partagèrent en deux États, celui de Juda et celui d'Israël. Saül fut sacré roi de tout Israël; cependant il ne fut généralement reconnu par tout le peuple que lorsqu'il eut remporté une éclatante victoire sur les Ammonites (2). Quoiqu'il réussît encore dans d'autres guerres (3), son règne en somme ne peut être considéré comme heureux. Saül, avec son caractère altier et fantasque, sa volonté capricieuse, n'était pas en état de donner à la monarchie naissante l'ordre intérieur, la force et la considération extérieures. Il se brouilla même avec Samuel, qui l'avait élevé au trône; il méprisa ses pieux conseils et ses saints avertissements. Il se rendit indigne de la royauté, fut le jouet d'un mauvais esprit, et perdit la vie dans une bataille livrée aux Philistins, après avoir consulté la magicienne d'Endor et régné pendant quarante ans (4). Il mourut par conséquent l'an 3104 de la création du monde (1061 avant J.-C.).

Alors David, que depuis longtemps Samuel avait sacré, et que Saül avait poursuivi avec acharnement, fut élu roi par la tribu de Juda, à Hébron, et ne

(1) *La Chronologie sacrée, basée sur les découvertes de Champollion*, Paris, 1841, p. 49 sq.
(2) I *Rois*, 11.
(3) *Ibid.*, 14, 47 sq.
(4) *Act. des Apôtres*, 13, 21. Jos., *Antiq.*, VI, 14, 9.



Digitized by Google

fut reconnu par les autres tribus que sept ans et demi plus tard. Ce fut sous lui seulement que le royaume commença à se consolider au dedans et à acquérir de la considération et de l'autorité au dehors. Il fit de Jérusalem la résidence royale et le sanctuaire du culte mosaïque, organisa le culte divin conformément à la loi, et en rehaussa l'éclat par des cantiques et de la musique sacrés. Il fit heureusement la guerre contre les Philistins, les Moabites, les Syriens, les Iduméens et les Ammonites, et étendit les limites du royaume (1).

Il mourut après un règne de quarante ans, ayant avant sa mort associé à son règne son fils Salomon.

Celui-ci n'eut qu'à conserver ce qu'il avait hérité de son père. Son règne fut pacifique et, dans les premières années, favorable au bien-être du peuple. Salomon construisit le temple qui porta son nom, embellit sa résidence de bâtiments somptueux, et sut tirer de grands profits du commerce maritime qu'il entreprit de concert avec les Phéniciens (2). Malheureusement séduit, durant ses dernières années, par des femmes étrangères, il tomba dans l'idolâtrie et donna un exemple déplorable qui eut de longues et fatales conséquences. Il opprima d'ailleurs le peuple par des impôts et des corvées, tandis que sa cour était le théâtre du luxe et des plaisirs, et finit par exciter des révoltes contre son autorité (1). Un autre indice de la dureté de son règne fut la prière que le peuple adressa à son fils et successeur Roboam, avant qu'il montât sur le trône, d'adoucir le joug de son père et les pénibles corvées qui pesaient sur la nation (2).

Les tribus de Juda et de Benjamin seules restèrent fidèles à Roboam et à la maison de David ; les autres tribus se séparèrent de lui, et élurent pour leur roi Jéroboam, fils de Nabat. En ajoutant les 80 ans des règnes de David et de Salomon aux 3104 années obtenues plus haut, on voit que ce schisme eut lieu en 3184 de la création du monde (981 avant J.-C.).

Depuis lors, l'histoire des Hébreux devient l'histoire des deux royaumes de Juda et d'Israël. Nous allons donner d'abord un tableau chronologique des rois des deux royaumes, afin de pouvoir plus facilement suivre leur histoire.

**ROIS DE JUDA.**

| NOMS DES ROIS. | ANNÉES de RÈGNE. | TEXTES DE L'ÉCRITURE. | ANNÉES de la CRÉATION. | ANNÉES avant JÉSUS-CHRIST. |
|---|---|---|---|---|
| Roboam | 17 | III *Rois*, 14, 21. | de 3184 à 3201 | de 981 à 964 |
| Abia | 3 | *Ibid.*, 15, 2. | » 3201 » 3204 | » 964 » 961 |
| Asa | 41 | *Ibid.*, 15, 10. | » 3204 » 3245 | » 961 » 920 |
| Josaphat | 25 | *Ibid.*, 22, 42. | » 3245 » 3270 | » 920 » 895 |
| Joram | 8 | IV *Rois*, 8, 17. | » 3270 » 3278 | » 895 » 887 |
| Ochosias | 1 | *Ibid.*, 8, 26. | » 3278 » 3279 | » 887 » 886 |
| Athalie | 6 | *Ibid.*, 11, 4; 12, 1. | » 3279 » 3285 | » 886 » 880 |
| Joas | 40 | *Ibid.*, 12, 1. | » 3285 » 3325 | » 880 » 840 |

*Voy.* David.
*Voy.* Commerce

(1) III *Rois*, 11, 26-40.
(2) *Voy.* Salomon.

Digitized by Google

| ROIS DE JUDA. | | | | |
|---|---|---|---|---|
| NOMS DES ROIS. | ANNÉES de RÈGNE. | TEXTES DE L'ÉCRITURE. | ANNÉES de la CRÉATION. | ANNÉES avant JÉSUS-CHRIST. |
| Amasias | 29 | IV *Rois*, 14, 2. | de 3325 à 3354 | de 846 à 811 |
| Osias | 52 | *Ibid.*, 15, 2. | » 3354 » 3406 | » 811 » 759 |
| Joathan | 16 | *Ibid.*, 15, 33. | » 3406 » 3422 | » 759 » 743 |
| Achaz | 16 | *Ibid.*, 16, 2. | » 3422 » 3438 | » 743 » 727 |
| Ézéchias | 6 | *Ibid.*, 18, 2, 10. | » 3438 » 3444 | » 727 » 721 |
| ROIS D'ISRAËL. | | | | |
| Jéroboam | 22 | III *Rois*, 14, 20. | » 3184 » 3206 | » 981 » 959 |
| Nadab | 2 | *Ibid.*, 15, 25. | » 3206 » 3208 | » 959 » 957 |
| Baasa | 24 | *Ibid.*, 15, 33. | » 3208 » 3232 | » 957 » 933 |
| Éla | 2 | *Ibid.*, 16, 8. | » 3232 » 3234 | » 933 » 931 |
| Zambri | 7 jours | *Ibid.*, 16, 15. | 3234 | 931 |
| Amri | 12 ans. | *Ibid.*, 16, 23. | » 3234 » 3246 | » 931 » 919 |
| Achab | 22 | *Ibid.*, 16, 29. | » 3246 » 3268 | » 919 » 897 |
| Ochosias | 2 | *Ibid.*, 22, 52. | » 3268 » 3270 | » 897 » 895 |
| Joram | 12 | IV *Rois*, 3, 1. | » 3270 » 3282 | » 895 » 883 |
| Jéhu | 28 | *Ibid.*, 10, 36. | » 3282 » 3310 | » 883 » 855 |
| Joachaz | 17 | *Ibid.*, 13, 1. | » 3310 » 3327 | » 855 » 838 |
| Joas | 16 | *Ibid.*, 13, 10. | » 3327 » 3343 | » 838 » 822 |
| Jéroboam II | 41 | *Ibid.*, 14, 23. | » 3343 » 3384 | » 822 » 781 |
| INTERRÈGNE. | | | | |
| Zacharie | 6 mois | IV *Rois*, 15, 8. | 3395 | 770 |
| Sallum | 1 mois | *Ibid.*, 15, 13. | 3395 | 770 |
| Manahem | 10 ans | *Ibid.*, 15, 17. | » 3395 » 3405 | » 770 » 760 |
| Phacéia | 2 | *Ibid.*, 15, 23. | » 3405 » 3407 | » 760 » 758 |
| Phacée | 20 | *Ibid.*, 15, 27. | » 3407 » 3427 | » 758 » 738 |
| INTERRÈGNE. | | | | |
| Osée | 9 | IV *Rois*, 17, 1. | » 3435 » 3444 | » 730 » 721 |

Si l'on additionne les années des règnes des rois de Juda et des rois d'Israël, la somme des premières monte à 260, celle des secondes à 241. Cette inégalité provient de ce que, dans le royaume d'Israël, entre Jéroboam II et Zacharie, il y eut un interrègne de 11 ans, et entre Phacée et Osée il y en eut un de 9 ans, de telle façon cependant que ni les 11 ans ni les 9 ans ne furent complets, et qu'on peut, en les additionnant, les compter pour 19 ans. D'après cela la ruine du royaume d'Israël eut lieu en 3444 de la création du monde (721 avant J.-C.).

La division du royaume fut un grand malheur pour la nation; la plupart du temps les deux États ne furent pas en bonne intelligence ; ils se firent la guerre et appelèrent même des nations voisines et païennes à leur secours. Ils s'affaiblirent ainsi par des dissensions intes-

Digitized by Google

tines, et ne purent que rarement opposer une résistance victorieuse aux attaques des ennemis du dehors.

*Roboam*, le premier roi de Juda, toujours en dissidence avec Jéroboam, roi d'Israël, fut, dès la cinquième année de son règne, attaqué par Sésac, roi d'Égypte, qui prit Jérusalem, pilla le temple et le trésor royal, et enleva les boucliers d'or que Salomon avait fait faire (1). Cependant Jéhovah le laissa sur le trône, en mémoire de David, et parce qu'il avait accueilli les prêtres et les lévites que Jéroboam avait expulsés de son royaume, parce qu'il avait favorisé le culte divin et était resté pendant quelque temps fidèle à la loi.

Son fils et son successeur *Abias* (2), quoique idolâtre, réussit dans une campagne contre Jéroboam, roi d'Israël, dans laquelle ce dernier perdit plusieurs villes et fut complétement défait.

*Asa*, fils et successeur d'Abias, eut un règne long et heureux. Il observa la loi et protégea le culte. Le Seigneur lui donna une victoire éclatante sur les Éthiopiens, qui étaient venus l'attaquer avec des forces immenses.

Durant la seconde année de son règne mourut *Jéroboam Ier*, roi d'Israël, qui avait introduit dans ses États l'idolâtrie et le culte du veau d'or, chassé les prêtres légitimes, ordonné des fêtes contraires à la loi, persécuté les vrais prophètes, et régné sans aucun égard pour le bien général.

Il eut pour successeur *Nadab*, que *Baasa*, un de ses généraux, assassina au bout de deux ans pour s'emparer du sceptre. Baasa, idolâtre pervers comme ses deux prédécesseurs, termina une guerre dans laquelle il s'était engagé avec Asa, roi de Juda, en perdant une partie de ses États, dont s'emparèrent les Syriens, intervenus dans le débat.

(1) *Voy.* ROBOAM.
(2) *Voy.* ABIAS.

A Baasa succéda son fils *Ela* (1), qui, aussi mauvais que son père, fut assassiné au bout de deux ans par *Zamri*, un de ses capitaines. Celui-ci, au bout de sept jours, succomba à son tour à un autre chef de l'armée, nommé *Amri*. Amri transféra sa résidence de Tirza dans la ville de *Schomzon* (*Samarie*), bâtie par lui, et eut, au bout de douze années de règne, son fils *Achab* pour successeur.

Ainsi durant le seul règne du roi de Juda Asa il n'y eut pas moins de trois régicides en Israël, et on peut facilement s'imaginer que Juda, à cette époque, abstraction faite de l'entreprise de Baasa, n'eut pas à subir beaucoup d'hostilités de la part d'Israël, qui eut trop à faire dans son intérieur pour inquiéter ses voisins.

Asa eut pour successeur son fils *Josaphat*, dans la quatrième année d'Achab, roi d'Israël. Ce fut un des meilleurs rois de Juda, et son règne un des plus heureux. Le culte des idoles fut aboli, la justice mieux rendue, une force militaire importante organisée, tandis qu'en Israël, sous Achab et Jézabel, l'idolâtrie, l'injustice et l'immoralité prenaient de plus en plus le dessus, et que, sous ses deux successeurs, Ochosias et Joram (2), contemporains de Josaphat, les choses continuèrent à aller de mal en pis. Du reste Josaphat demeura en paix avec Israël, et s'unit même avec Achab contre les Syriens, avec Joram contre les Moabites. La première expédition n'eut pas une issue favorable, et la considération de Josaphat décrut, à la suite de cet échec, aux yeux des peuples voisins, au point que les Ammonites et les Moabites essayèrent une invasion en Juda, mais furent battus par Josaphat (3).

*Joram*, roi d'Israël, que nous venons

(1) *Voy.* ÉLA.
(2) *Voy.* OCHOSIAS, JORAM.
(3) *Voy.* JOSAPHAT.

Digitized by Google

de nommer, ne survécut à Josaphat que sept années, qui correspondirent aux règnes de Joram et d'Ochosias en Juda. Joram avait épousé Athalie, fille d'Achab; il s'abandonna, comme la maison d'Achab, au culte des idoles, et tout le pays devint idolâtre. Cette apostasie universelle attira de grandes catastrophes. Les Iduméens se rendirent indépendants; les Philistins et les Arabes envahirent et pillèrent le royaume de Juda, et enlevèrent non-seulement les trésors du roi, mais ses femmes et ses enfants; *Ochosias* seul fut sauvé et put succéder à son père. S'associant à Joram, roi d'Israël, dont il imitait l'idolâtrie et égalait la corruption, il marcha contre les Syriens; mais Joram fut mortellement blessé, et, Ochosias étant venu le visiter en Israël, tous deux furent assassinés par *Jéhu* (1), qui monta sur le trône d'Israël, tandis qu'à Jérusalem *Athalie* s'empara du pouvoir et fit égorger les rejetons de la race royale; ils périrent tous, sauf le jeune Joas, qui, secrètement arraché à ses meurtriers, fut caché pendant six ans dans l'intérieur du temple. Au bout de ce temps une conjuration des lévites, à la tête de laquelle était le grand-prêtre Joad, éleva *Joas* sur le trône, et Athalie fut tuée (2).

Joas régna d'abord dans l'esprit théocratique, abolit le culte des idoles et restaura les bâtiments du temple qui menaçaient ruine. Mais, après la mort de Joad, Joas laissa l'idolâtrie reprendre le dessus, et fit mettre à mort un prophète qui s'était prononcé contre l'impiété et l'immoralité de la nation. Alors on vit de nouveau les Syriens envahir et ravager le pays, emportant un immense butin. Joas lui-même fut blessé par eux et achevé par ses propres serviteurs (3).

(1) *Voy.* JÉHU.
(2) *Voy.* ATHALIE.
(3) *Voy.* JOAS.

Son fils *Amasias* régna d'abord avec équité et bonheur; mais, après une éclatante victoire remportée sur les Iduméens, il se mit à adorer les idoles du peuple vaincu, et dès lors le malheur fondit sur lui et sur son peuple. Il subit une immense défaite dans une guerre entreprise contre Joas, roi d'Israël; Jérusalem et le temple furent pillés, les murailles de la ville en majeure partie renversées, et lui-même fut tué à la suite d'une conjuration, à Lachis (1).

Le long règne de son fils *Osias* fut plus prospère. Ce prince se dirigea d'après la loi du Seigneur, et Juda reprit sous son sceptre puissance et considération. L'agriculture fleurit, les forces militaires s'accrurent, les anciennes fortifications furent restaurées, de nouvelles places bâties et de nombreuses victoires remportées sur les ennemis du dehors (2).

Dans le royaume d'Israël, sous *Jéhu*, qui monta en même temps qu'Athalie sur le trône, le culte de Baal fut poursuivi, ses prêtres furent mis à mort; mais le culte du veau d'or se perpétua, et, par conséquent, celui des idoles. Aussi toute la contrée à l'est du Jourdain fut enlevée par les Syriens.

*Joachas*, fils et successeur de Jéhu (3), adonné aux idoles, fut pressé encore plus que son père par les Syriens; cependant, s'étant converti au Seigneur, il fut délivré de leur joug.

Son fils *Joas* eut du succès contre eux, leur reprit quelques villes conquises antérieurement, et battit complétement Amasias, roi de Juda (4).

Enfin son fils, *Jéroboam II*, enleva aux Syriens tout ce qui avait été perdu sous Jéhu et Joachas.

Après sa mort le royaume fut déchiré par des divisions intestines, et ce ne fut qu'au bout de onze ans que Za-

(1) *Voy.* AMASIAS.
(2) *Voy.* OSIAS.
(3) *Voy.* JOACHAS.
(4) *Voy.* JOAS.

Digitized by Google

charie put parvenir au trône paternel, d'où il fut renversé six mois après par *Sallum*, qui le tua, comme, un mois plus tard, il fut assassiné lui-même par *Manahem*.

Manahem se maintint sur le trône, mais en devenant vassal des Assyriens et leur payant un fort tribut.

Son fils et successeur *Phaceïa* fut tué, au bout de deux ans de règne, par *Phacée*, à peu près au moment où en Juda mourut le roi *Osias*.

Celui-ci eut pour successeur son fils *Joathan*, dont le règne fut prospère jusque vers la fin; mais alors Phacée s'allia au roi de Syrie, *Rézin*, contre le royaume de Juda. La guerre n'éclata pas, il est vrai, sous Joathan, mais bien sous son fils idolâtre, *Achaz* (1), dès le commencement de son règne (2).

Achaz ne s'inquiéta ni de la loi de Dieu, ni des Prophètes, et chercha du secours contre les deux rois alliés auprès de Téglath-Phalassar, roi d'Assyrie, secours que celui-ci accorda, il est vrai, mais qu'il lui fit bientôt payer cher, car il tourna ses vues contre Juda même, si bien qu'Achaz ne put se maintenir en paix avec lui qu'en lui abandonnant de grands trésors et lui payant d'énormes tributs.

Les choses reprirent un cours plus régulier et la situation de la Judée devint plus prospère sous son fils, le pieux *Ézéchias* (1), qui, la sixième année de son règne, vit s'anéantir le royaume d'Israël.

En effet, dès le règne de Phacée la région orientale du Jourdain et la Galilée étaient tombées entre les mains des Assyriens, et, bientôt après, Phacée avait été tué par *Osée* (2), qui, toutefois, ne parvint au trône que huit ans plus tard. Naturellement il devint tributaire des Assyriens, et comme il s'occupait, à l'aide des Égyptiens, de se débarrasser du joug des Assyriens, Salmanassar, le prévenant, marcha sur Samarie à la tête d'une puissante armée, s'en empara au bout d'un siége de trois ans, mit fin au royaume d'Israël, et en conduisit les habitants captifs en Assyrie, la 6e année d'Ézéchias, l'an 3444 de la création du monde (721 av. J.-C.).

Dès lors il n'y eut plus qu'un royaume des Hébreux, le royaume de Juda.

Les rois qui régnèrent encore en Juda furent :

| NOMS DES ROIS. | ANNÉES de RÈGNE. | TEXTES DE L'ÉCRITURE. | ANNÉES de la CRÉATION. | ANNÉES avant JÉSUS-CHRIST. |
|---|---|---|---|---|
| Ézéchias | 23 | IV *Rois*, 18, 2, 10. | de 3444 à 3467 | de 721 à 698 |
| Manasse | 55 | *Ibid.*, 21, 1. | » 3467 » 3522 | » 698 » 643 |
| Amon | 2 | *Ibid.*, 21, 19. | » 3522 » 3524 | » 643 » 641 |
| Josias | 31 | *Ibid.*, 22, 1. | » 3524 » 3555 | » 641 » 610 |
| Joachaz | 3 mois | *Ibid.*, 23, 31. | 3555 | 610 |
| Éliakim ou Joakim | 11 ans | *Ibid.*, 23, 36. | » 3555 » 3566 | » 610 » 599 |
| Joachin | 3 mois | *Ibid.*, 24, 8. | 3566 | 599 |
| Sédécias | 11 ans | *Ibid.*, 24, 18. | » 3566 » 3577 | » 599 » 588 |

(1) *Voy.* Achaz.
(2) Cf. Caspari, *de la Guerre syrico-ephraémitique sous Joathan et Achaz*, Christiania, 1849.

(1) *Voy.* Ézéchias.
(2) *Voy.* Osée.

Digitized by Google

Ézéchias chercha, comme l'avait fait Osée, à se garantir contre l'Assyrie par une alliance avec l'Égypte; cette alliance exposa également Jérusalem et le royaume de Juda au plus grave danger, et il fallut un miracle pour le sauver, la 14e année du règne d'Ézéchias. Sauf l'invasion des Assyriens en Juda, le règne d'Ézéchias fut pacifique et prospère.

Il n'en fut pas ainsi de celui de son fils et successeur, *Manassé* (1), qui fit lui-même élever des idoles dans le temple, sacrifia son fils unique à Moloch et répandit des flots de sang innocent. Il fut châtié en tombant au pouvoir des Assyriens, emmené captif à Babylone, chargé de chaînes, reconnut enfin sa vie criminelle, se convertit à Jéhova, et fut renvoyé dans son royaume, qu'il gouverna dès lors suivant l'esprit de Dieu, en détruisant toutes les idoles et remettant en honneur le culte prescrit par Moïse.

Son fils *Amon* (2), malgré cela, rétablit le culte des idoles, mais fut, dès la seconde année de son règne, assommé par les fonctionnaires de sa cour.

*Josias* (3), son fils mineur, lui succéda. Dès qu'il fut majeur et capable de régner par lui-même, il abolit l'idolâtrie, rétablit le culte légal, se dirigeant en cette circonstance et dans beaucoup d'autres d'après les avis du prophète Jérémie. Aussi son règne fut-il heureux et sa mort causa parmi le peuple un deuil immense.

Son plus jeune fils, *Joachas* (4), devint son successeur; mais Pharaon Nécho, qui avait fait perdre à Josias une bataille et la vie, vint bientôt après à Jérusalem, et éleva *Eliakim* ou *Joakim* (5), le fils aîné de Josias, sur le trône. Pharaon Nécho ayant été battu, la 4e année de Joakim, près de Cartémise (1), par Nabuchodonosor, celui-ci vint à Jérusalem, rendit Joakim tributaire, et l'emmena avec un grand nombre de personnes distinguées à Babylone, en même temps qu'il emporta le trésor du temple.

V. La *Période de la captivité* commença avec cette déportation; elle dura jusqu'à la première année de Cyrus, soixante-dix ans, comme Jérémie l'avait prédit (2). Mais plus tard Joakim se souleva contre Nabuchodonosor, et il en résulta un pillage partiel de Jérusalem et de son temple par les Chaldéens; ils emmenèrent cette fois tout ce qui restait de personnages considérables dans le pays, un grand nombre de gens de guerre, et *Joachin* lui-même (3), qui, dans l'intervalle, avait succédé au règne de son père Joakim.

Joachin fut remplacé sur le trône par son oncle *Sédécias*, qui, la neuvième année de son règne, devint infidèle aux Chaldéens, et fit contre eux une alliance avec les Égyptiens, Jérusalem fut de nouveau assiégé par les Chaldéens, puis, la onzième année de Sédécias, ruiné comme son temple, et tout le peuple, à un très-petit nombre près, fut emmené à Babylone (4); alors la captivité de Babylone fut entièrement accomplie.

La première déportation sous Joakim, ou le commencement de la captivité, eut lieu en 3559 de la création du monde (3444 + 115 = 3559) (606 av. J.-C.), et la ruine totale de Jérusalem fut accomplie en 3577 de la création du monde (3444 + 133 = 3577 (588 av. J.-C.).

Nous renvoyons à l'article CAPTIVITÉ pour ce qui concerne le séjour du peuple hébreu en Chaldée et sa destinée durant l'exil.

(1) *Voy.* MANASSÉ.
(2) *Voy.* AMON.
(3) *Voy.* JOSIAS.
(4) *Voy.* JOACHAS.
(5) *Voy.* JOAKIM.

(1) *Voy* CARTÉMISE.
(2) *Jérém.*, 25, 11; 29, 10. Cf. II *Paral.*, 36, 21.
(3) *Voy.* JOACHIN.
(4) *Voy.* CAPTIVITÉ.

Digitized by Google

La soixante-dixième année de l'exil est la première année de *Cyrus* (1), et celle-ci est, d'après la chronologie vulgaire et le calcul assez unanime des chronologues, l'année 536 av. J.-C., et, d'après ce qui précède, l'année 3629 de la création du monde (3559 + 70 = 3629). C'est sur cette date que se fonde l'accord établi jusqu'à ce moment entre les années de la création du monde et celles de l'ère chrétienne. Nous ne donnerons plus, pour ce qui suit, que les dernières, les premières pouvant, d'après ce qui précède, être facilement trouvées.

Ce fut dans cette première année de Cyrus (536 av. J.-C.) que les captifs reçurent l'autorisation de revenir dans leur patrie (2), et ainsi commença

VI. La *période du retour après l'exil*. Beaucoup d'Hébreux profitèrent de la permission de Cyrus et des ressources mises à leur disposition, et partirent sous la conduite de *Zorobabel* et de *Josué*, sous lesquels le second temple fut commencé et achevé, après de longues interruptions ; car il résulte déjà de leur généalogie que les deux chefs du peuple, Zorobabel et Josué, sous lesquels, au temps de Darius, le second temple fut achevé, sont les mêmes que ceux qui étaient à la tête du peuple revenant de captivité au temps de Cyrus. Le Zorobabel du temps de Cyrus est fils de Salathiel (3), de même que le Zorobabel du temps de Darius (4) ; le Josué du temps de Cyrus est fils de Josédès, aussi bien que le Josué du temps de Darius (5). Si cette généalogie, deux fois si nettement marquée, ne devait pas indiquer l'identité des personnes, leur généalogie ne devrait-elle pas remonter assez haut pour qu'on pût évidemment reconnaître la différence des deux personnages ? Mais cette identité ressort encore bien plus des prophéties d'Aggée et de Zacharie ; car Aggée parle à un peuple parmi lequel se trouvent encore des gens qui ont vu le premier temple (1), et Zacharie parle des soixante-dix années de l'exil comme d'une période venant de se terminer. Il ressort de là (nous ne pouvons entrer ici dans un plus grand détail) que Zorobabel et Josué, sous lesquels ces deux prophètes rendirent leurs oracles, étaient précisément les deux chefs du peuple qui dataient de Cyrus, et que par conséquent le Darius sous le règne duquel le second temple fut achevé n'était pas Darius Nothus, comme le pensent Scaliger et d'autres, mais Darius Hystaspe. C'est dans la sixième année de son règne *qu'eut lieu* l'achèvement du second temple, et, comme Cyrus régna sept années, Cambyse sept ans et cinq mois, Smerdis, auquel succéda Darius Hystaspe, sept mois, ce fut l'an 3650 de la création du monde (515 av. J.-C.).

Il n'est pas étonnant que, le sanctuaire rétabli, l'organisation théocratique reprenant son cours régulier, les historiographes hébreux aient sauté un petit espace de temps durant lequel il n'y eut aucun événement remarquable pour la théocratie restaurée, et qu'ils aient passé immédiatement au récit des faits extrêmement importants d'*Esdras* et de *Néhémie*. On ne peut pas raisonnablement douter que l'Arthachsastha (2) qui régnait depuis sept ans quand Esdras vint en Palestine, et depuis vingt et un ans lorsque Néhémie le suivit, fut le roi de Perse Artaxerxès Longuemain (3) ; or celui-ci régna de 465 à 424 av. J.-C. (un peu plus de quarante ans). L'action d'Esdras en Palestine commença par

(1) *Voy.* CYRUS.
(2) *Esdras*, 1, *h*.
(3) *Ibid.*, 3, 2, 8.
(4) *Ibid.*, 5, 2.
5 *Ibid.*, l. c.

(1) *Aggée*, 2, 3.
(2) *Voy.* ARTAXERXÈS.
(3) *Voy.* ESDRAS.

Digitized by Google

conséquent en 458, et celle de Néhémie en 444 av. J.-C. Le premier s'occupa surtout des choses de la religion et du culte, le second des affaires civiles et des relations extérieures des Juifs (1). Vers la fin de la vie de Néhémie un fils du grand-prêtre Joïada, qui avait épousé une fille de Sannaballal, gouverneur de Samarie au nom du roi de Perse, et qu'Esdras avait chassé de Jérusalem pour ce motif (2), fonda le sanctuaire samaritain sur le mont Garizim. Josèphe (3), il est vrai, nomme le gendre de Sannaballal Manassé, frère de Jaddu, et il transporte toute l'histoire au dernier temps de Darius Codoman ; mais Josèphe a certainement commis une inadvertance ou une erreur sur ce point, sans quoi il faudrait que le Sannaballal de Néhémie fût un autre que celui de Josèphe, ce qu'on ne peut guère admettre, parce qu'il est invraisemblable au plus haut degré que deux fois de suite, et à un intervalle assez rapproché, un membre de la famille du souverain pontife ait épousé la fille d'un étranger nommé Sannaballal, et ait été, à cette occasion, expulsé du sacerdoce. On est d'autant plus obligé de reconnaître une erreur dans Josèphe qu'en général cet historien n'est pas très-exact en ce qui concerne l'histoire d'Esdras et de Néhémie (4).

Les Juifs paraissent avoir été assez paisibles, en somme, après le temps de Néhémie, jusqu'à la fin de la monarchie persique.

Cependant les guerres entre les Perses et les Égyptiens, sous Darius Nothus et Artaxerxès Memnon, dans lesquelles la Judée fut traversée par les armées expéditionnaires, devinrent une plaie pour le pays. La profanation du temple par le grand-prêtre Jochanan, auquel son frère Josué, soutenu par Bagosès, général des Perses, disputait la dignité pontificale, et qui tua son rival, eut pour conséquence que, pendant sept ans, Bagosès imposa un tribut à tous les sacrifices qu'on voulut offrir au temple. Sous Darius Nothus, après la ruine de Sidon, Jéricho fut également ruiné et beaucoup de Juifs furent emmenés captifs.

Enfin, en 332 av. J.-C., *Alexandre le Grand* conquit la ville de Tyr et s'empara de toute la Palestine. Il se rendit à Jérusalem, après la prise de Gaza. Le souverain pontife, à la tête des prêtres et des principaux personnages de la ville, alla, en solennelle procession, au-devant du vainqueur macédonien, l'accompagna à Jérusalem et lui montra une prophétie de Daniel qui annonçait qu'il devait conquérir la Perse. Se souvenant alors d'un rêve qu'il avait fait quelque temps auparavant, Alexandre se sentit favorablement disposé à l'égard des Juifs, les traita avec douceur, quoiqu'en partant de Tyr il les eût menacés d'un sévère châtiment (1).

La Palestine reçut alors un gouverneur macédonien nommé *Andromaque*, qui fut bientôt après assommé par les Samaritains (331 av. J.-C.), ce qui fit joindre la contrée du Jourdain à la Syrie, dont *Asclépiodare* était gouverneur. Après la mort d'Alexandre (323 av. J.-C.), ses généraux se partagèrent les gouvernements des provinces de son vaste empire. La Palestine et la Syrie échurent à *Laomédon*, mais lui furent bientôt enlevées par *Ptolémée Lagus*, qui possédait l'Égypte, s'empara de Jérusalem et déporta une masse de Juifs en Égypte (320 av. J.-C.). Quelques années plus tard il fut obligé de céder la Palestine et la Syrie à *Antigone* (314 av. J.-C.); mais il les recouvra après le partage qui fut la suite de la bataille

(1) *Voy.* ESDRAS, NÉHÉMIE.
(2) *Néhém.*, 13, 28 sq.
(3) *Antiq.*, XI, 8, 2.
(4) Winer, *Lex. Bibl.*, II, 175.

(1) Jos., *Antiq.*, XI, 8, 3.

Digitized by Google

d'Ipsus (301 av. J.-C.). On comprend que les Juifs eurent beaucoup à souffrir au milieu de ces continuels et violents changements de maîtres.

En somme cependant, sous *Ptolémée Lagus* (320-284 av. J.-C.), *Ptolémée Philadelphe* (284-247 av. J.-C.) et *Ptolémée Évergète* (247-221 av. J.-C.), la situation des Juifs fut assez paisible, quoique les guerres des deux derniers princes leur attirèrent divers malheurs. Sous *Ptolémée Philopator* (221-204 av. J.-C.), successeur d'Évergète, *Antiochus le Grand* s'empara de la Palestine (218 av. J.-C.), mais fut derechef obligé de la céder au roi d'Égypte, après la bataille de Raphia (217 av. J.-C.).

Durant la minorité de *Ptolémée Épiphane* (204-180 av. J.-C.), Antiochus reprit la Palestine, et la céda à Ptolémée en 198 av. J.-C., à la suite d'un contrat de mariage.

Quelques années plus tard *Séleucus Philopator* reparaît cependant comme maître de la Palestine; car, en 176, un certain Simon, qui, en sa qualité de surveillant du temple, était entré en différend avec le grand-prêtre Onias III, chercha à se venger en allant en Cœlésyrie trouver Apollonius, qui gouvernait au nom de Séleucus Philopator, et lui fit connaître les grands trésors que renfermait le temple, et qu'Apollonius tâcha en effet d'enlever, sans pouvoir y parvenir (1).

Un an plus tard, à savoir en 137 de l'ère des Séleucides (2), qui commence avec l'an 312 av. J.-C., *Antiochus Épiphane*, fils de Séleucus Philopator, lui succéda (3), et avec son règne s'ouvrit pour les Juifs de la Palestine un temps des plus critiques. L'administration inquiète d'Épiphane, et notamment ses perpétuelles expéditions contre l'Égypte à travers la Judée, étaient déjà fort pénibles pour les Juifs; mais c'était peu de chose en comparaison des sanglantes persécutions qu'il exerça directement contre ce peuple, du pillage et de la profanation du sanctuaire, et de la rage infatigable avec laquelle il s'acharna à extirper la religion juive par le fer et le feu. Il devait nécessairement se former une puissante opposition contre de pareilles violences parmi les Juifs restés pieux et fidèles à la loi. A sa tête se placèrent d'abord le vieux prêtre *Matathias*, puis successivement ses fils, *Judas Machabée*, dont le nom servit à désigner comme Machabéens les zélateurs qui défendirent la religion de leurs pères et leurs anciennes lois, son frère *Jonathan* et son second frère *Simon*. Dès le temps de Judas la lutte entreprise au nom de la religion et de la liberté fut conduite avec tant de bonheur et un tel héroïsme que la puissance incomparablement supérieure des Syriens fut brisée, que le sanctuaire put être restauré et le culte légal inauguré (164 av. J.-C.).

Jonathan fut, dès l'année 152 avant J.-C., reconnu par les Syriens comme souverain pontife et prince des Juifs, et Simon lui succéda comme héritier légitime et indépendant (142 av. J.-C.).

Simon ayant été tué par trahison à Jéricho par son beau-père Ptolémée (135 av. J.-C.), son fils, *Jean Hyrcan*, lui succéda sur le trône et dans le souverain pontificat (1). Au commencement de son règne les Syriens ravagèrent la Judée et assiégèrent Jérusalem; mais ils conclurent la paix, et Hyrcan augmenta par la suite sa puissance par d'importantes conquêtes. Il renversa aussi le temple du mont Garizim, subjugua les Iduméens, les contraignit d'admettre le mosaïsme, mais entra en discussion avec les Pharisiens, qui formaient un puissant parti, et qui lui

(1) II *Mach.*, 3, à sq.
(2) I *Mach.*, 1, 10.
(3) *Voy.* ANTIOCHUS.

(1) *Voy.* MACHABÉES.

Digitized by Google

attirèrent beaucoup de désagréments.

Après sa mort (107 av. J.-C.), son fils *Aristobule* prit les rênes du gouvernement, fit mourir de faim sa mère, à laquelle Hyrcan avait transmis le sceptre, chercha à se débarrasser des entreprises qu'il craignait de ses frères en les tenant en prison, tandis qu'il fit tuer le quatrième, qu'il aimait, sur un simple soupçon. Après avoir régné un an seulement et avoir conquis l'Iturée, il mourut, et sa femme Alexandra rendit immédiatement ses frères à la liberté.

L'aîné, *Alexandre Jannée*, monta sur le trône (106 av. J.-C.), et inaugura son règne par le meurtre de son frère puîné, dont il redoutait quelque entreprise. Il eut d'abord contre lui les Pharisiens, parce qu'il s'était attaché à leurs adversaires, les Sadducéens. Il fut malheureux dans la plupart des guerres qu'il entreprit, notamment contre *Ptolémée Lathyre*, ainsi que dans l'origine d'une sédition excitée contre lui par les Pharisiens. Il finit cependant par en venir complétement à bout, en s'emparant de la forteresse de Béthon, qui était le dernier refuge des révoltés. Il emmena les prisonniers à Jérusalem, y donna en plein air un grand banquet à ses concubines, et leur offrit le spectacle de huit cents des principaux prisonniers qu'on crucifia à leurs yeux, en même temps qu'on massacrait impitoyablement devant elles leurs femmes et leurs enfants. Ces horreurs furent suivies d'une apparence de calme qui lui permit de faire quelques conquêtes au delà du Jourdain.

Jannée mort (79 av. J.-C.), sa femme *Alexandra* gagna la faveur des Pharisiens et put succéder à son mari, après avoir promis de se conduire d'après les principes de ce parti. Elle avait deux fils, *Hyrcan II* et *Aristobule II*. Le premier obtint le pontificat suprême, le second fut éloigné des affaires publiques à cause de son inquiète activité. Les Pharisiens, devenus le parti dominant, se vengèrent alors des iniquités commises à leur égard par Jannée et ses adhérents. Quiconque était signalé comme appartenant au parti des Sadducéens devait trembler pour son avenir; de nombreuses exécutions eurent lieu, et la reine ne put s'y opposer. Cependant elle avait remis aux Sadducéens plusieurs forteresses pour qu'ils pussent s'y défendre contre les Pharisiens. Aristobule, jusqu'alors mis de côté, profita des circonstances, et s'attacha aux Sadducéens lorsqu'il vit sa mère tomber gravement malade, espérant renverser avec leur concours Hyrcan et s'élever à la fois au pontificat et au trône. Son entreprise réussit promptement. A peine la reine fut-elle morte qu'Aristobule marcha contre Jérusalem à la tête d'une grosse armée, vainquit dans une rencontre près de Jéricho son frère, qui se retira d'abord à Jérusalem, et peu après renonça en faveur d'Aristobule au trône et au pontificat. Cependant, cédant aux exhortations du gouverneur d'Idumée, *Antipater*, il se rendit auprès d'*Arétas*, roi d'Arabie, afin de reprendre l'offensive avec les secours de ce prince et d'expulser son frère; mais celui-ci s'adressa au général des Romains *Scaurus*, qui se trouvait alors à Damas, et qui, le prenant sous sa protection, lui assura le trône. Peu de temps après *Pompée* arriva à Damas. Les deux frères allèrent le rejoindre, lui demandant chacun aide et assistance contre son adversaire. Les négociations traînèrent en longueur, et finalement Pompée conquit Jérusalem et mit un terme à l'indépendance des Machabées, qui ne méritaient pas mieux alors (63 av. J.-C.). Aristobule et ses deux fils, *Alexandre* et *Antigone*, durent orner le triomphe de Pompée dans Rome, et *Hyrcan II* fut placé sur le trône de Judée comme prince tributaire du peuple romain. Les murs de

Digitized by Google

Jérusalem furent rasés, les bornes du royaume judaïque arbitrairement déterminées, et le roi vassal fut, outre le tribut qu'il dut payer, chargé encore de toutes sortes de lourds impôts.

Peu de temps après Alexandre, qui avait échappé à Pompée durant le voyage de Rome, revint en Judée, réunit rapidement une armée, s'empara de plusieurs places fortes, et menaçait Hyrcan lui-même, lorsque *Gabinius*, proconsul de Syrie, vint en aide à ce dernier, le confirma dans son pontificat, mais restreignit singulièrement sa puissance en donnant au gouvernement une forme entièrement aristocratique. Cependant César rendit à Hyrcan son ancienne autorité, tout en plaçant à côté de lui, comme procurateur, Antipater (47 av. J.-C.), qui attira tout le pouvoir en ses mains et finit par préposer ses deux fils, *Phasaël* et *Hérode*, comme gouverneurs, le premier de Jérusalem, le second de la Galilée. Bientôt après Aristobule, qui s'était échappé de sa prison de Rome avec son jeune fils Antigone, vint en Judée, cherchant à renverser Hyrcan; mais il fut poursuivi et battu par Gabinius, renvoyé à Rome, où Antigone demeura libre tandis qu'Aristobule fut mis en prison. La même année Antipater fut empoisonné par Malichus, et deux ans plus tard, Antigone ayant échoué dans la tentative qu'il avait faite de s'emparer du sceptre de la Judée, Phasaël et Hérode furent nommés par *Antoine* tétrarques de la Judée (41 av. J.-C.).

Toutefois Antigone parvint enfin à s'élever, à l'aide des Parthes, pour quelque temps sur le trône; mais immédiatement après *Hérode* fut déclaré roi de Judée par le sénat romain (40 av. J.-C.). Il sut s'entourer promptement d'une forte armée, soumit plusieurs places, assiégea et prit Jérusalem (37 av. J.-C.). Antigone fut mis à mort, et ainsi finit la dynastie machabéenne.

Hérode inaugura son règne par des flots de sang. Il fit exécuter d'abord les partisans d'Antigone, et notamment tous les membres du sanhédrin, sauf deux; puis il tourna sa fureur contre sa propre famille. Il invita très-gracieusement Hyrcan II, qui avait été chassé par Antigone et s'était réfugié à Babylone, à revenir à Jérusalem, et, à peine de retour, le malheureux fut égorgé. Le même sort atteignit la propre femme d'Hérode, *Mariamne*, qui était machabéenne, puis les deux fils qu'il avait eus d'elle, *Alexandre* et *Aristobule*; enfin il fit tuer son frère *Phéroras* et le fils de Doris, sa première femme, qui se nommait *Antipater*. En un mot il ne laissa pas survivre le moindre rejeton de la famille des Machabées. Tout son règne ressembla à ces affreux commencements; aussi les mesures utiles qu'il prit, les établissements qu'il fonda, l'extension de territoire qu'il obtint, les villes fortifiées, la reconstruction du temple de Zorobabel, rien ne parvint à lui concilier l'affection populaire.

Il mourut comme il avait vécu, en convoquant autour de lui les principaux de la nation, et en donnant l'ordre à sa sœur Salomé de les enfermer dans le cirque et de les y faire périr immédiatement après sa mort, afin que le peuple eût du moins un véritable sujet de douleur. On comprend d'après cela que le *massacre des Innocents de Bethléhem* fut une de ses moindres cruautés, et que Josèphe ait pu le passer sous silence (1).

Après sa mort (4 ans av. J.-C., d'après le calcul de Denys le Petit, qui place la naissance du Christ quelques années trop tard, en 752 de la fondation de Rome) (2), son royaume fut partagé entre ses fils *Archélaüs*, *Antipas* et *Philippe*. Le premier obtint la Judée,

(1) *Voy.* HÉRODE.

(2) Conf. Ideler, *Éléments de Chronologie*, 1831, p. 333 sq.

Digitized by Google

la Samarie et l'Idumée avec le titre d'ethnarque; le second reçut la Galilée et la Pérée; le troisième la Batanée, la Trachonitide, l'Auranitide et les possessions de Zénodore, chacun d'eux avec le titre de tétrarque. Mais au bout de dix ans Archélaüs fut déposé; ses provinces furent administrées par un procurateur comme faisant partie de la province de Syrie. Parmi ces procurateurs il faut remarquer surtout *Ponce Pilate*. Il administrait depuis dix ans (1) (27-37 après J.-C.) lorsque le Sauveur commença sa vie publique.

Après la mort de Philippe ses États eurent le même sort.

Ce ne fut que sous Hérode Agrippa (2), petit-fils d'Hérode le Grand, que les provinces de Philippe furent unies à la tétrarchie d'Antipas, auxquelles, sous Claude, fut jointe la Samarie, de sorte qu'il réunit sous son sceptre toutes les provinces de son grand-père (41 après J.-C.); toutefois ce fut pour peu de temps, car il mourut dès 44 après J.-C.

Alors la Judée redevint province romaine; elle fut administrée par des procurateurs, parmi lesquels paraissent *Félix* et *Festus* (3), qui sont cités dans les *Actes des Apôtres*.

Ces procurateurs, par leur dureté, l'absence de tous égards pour les mœurs et les désirs du peuple, lui rendirent la domination romaine de plus en plus odieuse et intolérable. Telle fut surtout l'administration de *Gessius Florus*. Il joignit une insatiable avarice à une extrême cruauté et se permit toute espèce de brigandage; il fit même cause commune avec des brigands qu'il autorisa à exercer leur métier moyennant une portion de leur butin qu'ils apportaient à Florus. Il excita de cette manière, dit Josèphe, les Juifs à une rébellion, et les poussa fatalement à la guerre contre les Romains (1). Enfin, ayant exigé qu'on lui remît de l'argent provenant du trésor du temple, trésor que Pompée avait respecté, et étant venu lui-même à Jérusalem pour y piller à son aise et tuer à son gré tous ceux qui lui résisteraient, ayant fait mettre en croix des Juifs qui étaient chevaliers romains, de telle sorte que, durant son séjour, on mit à mort trois mille six cents personnes, la patience échappa aux Juifs, et la révolte éclata, malgré les peines que se donna le roi Agrippa II pour l'empêcher.

*Cestius Gallus*, préfet de Syrie, se mit alors en marche contre Jérusalem à la tête d'une nombreuse armée, entra dans Bézétha, assiégea la ville haute, mais se retira bientôt après, et fut poursuivi par les Juifs, puis cerné dans un défilé, d'où il ne put se sauver qu'avec des pertes considérables. Cette victoire exalta le courage des révoltés, qui organisèrent une défense régulière du pays, dans laquelle Josèphe, qui a décrit toute cette guerre, obtint le commandement de la Galilée. Cestius demanda du secours à Rome; Néron envoya *Vespasien* avec une armée considérable, qui, augmentée par les Égyptiens que lui amena son fils *Titus*, s'élevait à soixante mille hommes (67 après J.-C.). Vespasien soumit d'abord la Galilée; Josèphe tomba entre ses mains; puis il gagna peu à peu toute la Judée. Cependant des dissensions intestines avaient éclaté dans Jérusalem, menacé d'un siége; les partis sévissaient avec une telle fureur les uns contre les autres par le pillage, le meurtre et l'incendie, par les actes les plus cruels et les plus infâmes, que Vespasien crut pouvoir paisiblement attendre que les Juifs se fussent exterminés eux-mêmes. Dans l'intervalle *Vitellius* étant devenu empereur, l'armée syrienne, mécontente de

(1) Jos., *Antiq.*, XVIII, 4, 2.
(2) *Voy.* Hérode Agrippa.
(3) *Voy.* Félix, Festus.

(1) Jos., *Antiq.*, XX, 11, 1. *Bell. Jud.*, II, 14, 2, 3.

Digitized by Google

ce choix, proclama Vespasien, qui se rendit immédiatement, par Alexandrie, à Rome, et remit le soin de la conquête de Jérusalem et de la soumission des Juifs à son fils Titus. Celui-ci s'approcha de Jérusalem à la tête des légions romaines et des troupes auxiliaires, et, après avoir assez promptement renversé la première et la seconde enceinte de la ville, il engagea les Juifs à se soumettre, mais ce fut en vain. Le siége continua, pendant que les partis de leur côté s'acharnaient les uns contre les autres et que la famine les décimait au point qu'une femme dévora son propre enfant. L'opiniâtreté des assiégés excita la fureur des assiégeants, et, lorsque les malheureux Juifs se hasardaient à chercher quelques moyens de subsistance hors des murs et tombaient entre les mains des Romains (ce qui arrivait habituellement), ils étaient en général crucifiés; on en exécuta ainsi parfois plus de cinq cents en un jour, précisément en face du Golgotha.

Enfin le fort Antonia fut pris, puis le temple, qui, contre le gré de Titus, fut incendié. Les révoltés, retirés dans la ville haute, se défendirent encore pendant quelque temps. Tout à coup, saisis d'épouvante, ils abandonnèrent d'eux-mêmes leur solide retraite, descendirent, cherchant à s'échapper comme ils purent, se cachant dans des cavernes et rendant définitive par leur fuite la prise de la ville haute. D'après le compte de Josèphe, 1,100,000 habitants périrent pendant le siége, 97,000 furent faits prisonniers (1). Lorsqu'il n'y eut plus rien à piller ni à tuer, Titus ordonna de raser la ville et le temple de fond en comble, et il revint à Rome célébrer avec Vespasien son triomphe sur la Judée (2).

(1) *Bell. Jud.*, VI, 9, 3.
(2) Conf. Jahn, *Archéol.*, II, 2, 139-191. Raumer, *Palestine*, p. 391-404.

Ainsi s'accomplit, en 70 après J.-C. (1), la prophétie du Christ (2) et la terrible parole des Juifs : « Que son sang retombe sur nous et nos enfants (3) ! »

Les principales sources pour l'histoire des Hébreux sont, outre les saintes Écritures, l'*Archéologie* de Flav. Josèphe et son *Histoire de la guerre de Judée*.

On a publié, dans les temps anciens et modernes, beaucoup de travaux, soit sur certaines parties, soit sur l'ensemble de l'histoire des Hébreux. On eut longtemps l'habitude de faire précéder l'histoire de l'Église chrétienne par l'histoire des Hébreux jusqu'à Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme l'a fait encore Stollberg. Ce n'est pas la place ici de mentionner tous ces travaux. Quelques-uns des plus importants sont cités dans de Wette, *Archéologie hébraïco-judaïque*, § 15, qui, de même que l'*Archéologie* de Jahn, renferme une histoire abrégée des Hébreux jusqu'à la ruine de Jérusalem par les Romains. Dans les temps les plus récents ont paru : Bertheau, *de l'Histoire des Israélites*, 1842; Lengerke, *Canaan, histoire populaire et religieuse d'Israël*, 1844; Ewald, *Histoire du peuple d'Israël jusqu'au Christ*, 3 vol.; Herzfeld, *Histoire du peuple d'Israël depuis la destruction du premier temple jusqu'à l'installation de Simon Machabée en qualité de prince et grand-prêtre*, 1847. WELTE.

**HÉBREUX** (ÉPÎTRE AUX). *Voyez* PAUL (S.).

**HÉBREU, LANGUE HÉBRAÏQUE.** *Voyez* LANGUE SÉMITIQUE.

**HÉBRON**, חֶבְרוֹן; LXX Χεβρών, Jos. Χαβρώ; Vulg. *Hebron*), une des plus anciennes villes qui soient nommées

(1) Ou plus tard suivant le nombre d'années dont Denys le Petit a retardé la date de la naissance de Notre-Seigneur.
(2) *Matth.*, 24, 2 sq.
(3) *Ibid.*, 27, 25.

Digitized by Google

dans la Bible (1), et qui existe encore, appartenait à la tribu de Juda, et était située à un demi-mille ouest de la mer Morte, dans une vallée étroite et profonde, à peu près à sept lieues (vingt-deux milles romains) sud de Jérusalem. Hébron fut appelée d'abord aussi Cariath-Arbé (קִרְיַת אַרְבַּע) (2), ville d'Arbée, ainsi nommée d'Arba, le père d'Énac et des Énacim, quoiqu'Énac ne vint dans cette contrée qu'après Abraham, qu'il ne fonda pas cette ville, mais la conquit et lui donna son nom. Hébron est par conséquent la dénomination originaire, et devint le nom vulgaire après que Caleb en eut pris possession (3). Les rabbins expliquent le nom de Cariath-Arbé d'une autre manière : ils prennent le mot arba, אַרְבַּע, pour le nom de nombre 4, et הָאָדָם, ajouté dans Josué, 14, 15 (.... Arba, le plus grand *homme* parmi les Énacim), comme nom propre du premier homme; ainsi Hébron serait « la ville des quatre, » c'est-à-dire des quatre patriarches, Adam, Abraham, Isaac et Jacob, dont les trois derniers, suivant la tradition, étaient ensevelis à Hébron. S. Jérôme suit cette interprétation en traduisant le texte cité : *Adamus maximus ibi inter Enakim situs est* (4). Il en est de même de la Vulgate. De là provint une tradition postérieure qui mit la création d'Adam en relation avec Hébron.

Un nom plus ancien encore est celui de Mambré (5), dont est distingué le térébinthe de Mambré (6). Hébron est un nom important dans l'histoire des patriarches. C'est là que vécurent Abraham, Isaac et Jacob en rapport avec Jéhova; c'est là que tous ils furent ensevelis avec leurs femmes (1); c'est d'Hébron ou de ses environs que Jacob et ses fils partirent pour se rendre, par Bersabée, en Égypte (2).

Lorsque les Israélites furent retournés en Palestine, Hébron fut pris par Josué et remis à Caleb (3). Celui-ci en chassa les Énacim (4). Plus tard Hébron devint une ville d'asile attribuée aux lévites et aux prêtres (5). C'est à Hébron que David fut oint, et il en fit pendant sept ans et demi sa résidence royale (6); c'est là qu'Absalon éleva l'étendard de la révolte (7). Roboam fortifia Hébron, ainsi que plusieurs autres villes (8). Après l'exil, les Juifs revenus dans leur patrie repeuplèrent Cariath-Arbé et les villes qui en dépendaient (9). Au temps des Machabées Hébron appartenait à l'Idumée; Judas Machabée reconquit cette cité (10). Dans la dernière guerre des Juifs elle fut frappée du même sort que Jérusalem (11). Josèphe, dans son livre des *Guerres de la Judée*, comme dans ses *Antiq.*, I, 14, dit que les tombeaux des patriarches y existaient encore de son temps; les écrivains postérieurs en font également mention; Eusèbe, S. Jérôme (12), et beaucoup d'autres, jusqu'au temps des croisades. D'après Robinson et Smith (13), rien de plus solide que cette tradition, et il faut

(1) *Genèse*, 13, 18. D'après les *Nombres*, 13, 23, Hébron est de sept années plus vieille que la ville de Zoan, c'est-à-dire Tanis en Égypte.
(2) *Genèse*, 23, 2. *Josué*, 14, 15.
(3) Conf. Hengstenberg, III, p. 187, qui combat d'autres opinions.
(4) Conf. son *Onomast. Art. Arboch. Comm. in Matth.*, 27, 33.
(5) *Genèse*, 23, 19; 35, 27.
(6) *Ibid.*, 13, 18; 18, 1.

(1) Conf. *Genèse*, 13, 18; 14, 13; 18, 1; 23, 2; 25, 9; 37, 14; 49, 29-32; 50, 13.
(2) *Genèse*, 46, 1 sq.
(3) *Josué*, 14, 13.
(4) *Ibid.*, 10, 36, 37; 14, 6-15; 15, 13. *Juges*, 1, 20.
(5) *Josué*, 20, 7; 21, 11.
(6) II *Rois*, 2, 1-4, 5, 13. III *Rois*, 2, 11.
(7) II *Rois*, 15, 9, 10.
(8) II *Paral.*, 11, 10.
(9) *Néhém.*, 11, 25.
(10) I *Mach.*, 5, 65.
(11) Jos., *Bell. Jud.*, IV, 9, 7, 9.
(12) *Onomast. Art. Arboch.* Ἀρκώ.
(13) 11, 710 sq.



Digitized by Google

chercher la sépulture des patriarches, dont il est si fréquemment question dans la Genèse, à la place où l'on trouve encore à Hébron de remarquables constructions. Celles-ci forment aujourd'hui la ceinture extérieure de la mosquée, dans une longueur de près de 67 mètres et une largeur de 38; la hauteur s'élève de 17 à 20 mètres. Ces murailles sont, sous tous les rapports, semblables aux plus vieilles parties des murs de l'ancien temple de Jérusalem (1). L'entrée de la mosquée d'Hébron est interdite aux Francs et aux Chrétiens (2). La tradition monastique fait remonter cette construction à Hélène, comme une des églises bâties par elle en Palestine; mais Robinson donne avec raison la préférence à la tradition historique. On peut voir les différents témoignages dans cet auteur, l. c., 711. Cette construction, renfermant la sépulture des patriarches, reçut dans le cours des temps le nom de *Castel d'Abraham*, et c'est ainsi qu'au temps des croisades se nomme Hébron. En 1167 on fit d'Hébron le siége d'un évêque latin; en 1365 il est encore question d'un évêque d'Hébron, mais seulement comme évêque *in partibus*, attendu que, dès la prise de Jérusalem par Saladin, en 1187, Hébron retomba aux mains des Mahométans, qui depuis lors en demeurèrent les maîtres. Robinson a donné des détails sur la suite de son histoire (3).

En 1834 les habitants d'Hébron prirent une vive part au soulèvement de la ville; ce fut un des derniers points dans lesquels les révoltés cherchèrent à se maintenir. Ibrahim-Pacha fit prendre la ville d'assaut et la livra au pillage. Beaucoup d'habitants, des Juifs surtout, furent tués. A la suite de cette guerre les empêchements opposés à la visite des étrangers furent abolis, et Hébron depuis lors est aussi accessible que toute autre partie de la Palestine.

Cette ville se nomme chez les Arabes *el-Khulîl*, c'est-à-dire l'*Ami de Dieu*, l'épithète habituellement donnée à Abraham (même dans le Nouveau Testament, S. Jacq., 2, 23) ayant passé à la ville sanctifiée par son séjour. La ville est bien bâtie et a une population d'environ dix mille âmes (1).

KÖNIG.

(1) L. c., 707.
(2) Rob., l. c., 709.
(3) II, 730-739.

**HÉBRONA.** *Voyez* ABRONA.

**HÉDIO** (GASPARD), né en 1494 à Ettlingen, dans le pays de Bade, étudia à Fribourg et y devint docteur en philosophie. De là il se rendit à Bâle pour y commencer ses études de théologie. Il y fit la connaissance du prédicateur de la cathédrale, Capito (2), et fut, par suite de ces rapports, épris d'une telle ardeur pour la réforme qu'il sentit le besoin d'exprimer ses vœux pour le succès de leur entreprise aux coryphées des doctrines nouvelles, Luther et Zwingle, auxquels il écrivit en 1520. La même année Hédio fut appelé, ainsi que son ami Capito, en qualité de prédicateur de la cour de Mayence, et tous deux travaillèrent sous main à la diffusion du nouvel évangile, sans toutefois obtenir grand succès. Capito quitta bientôt son poste et se rendit à Strasbourg, tandis que Hédio demeura quelque temps encore à Mayence dans l'espoir de gagner l'électeur Albert. Enfin, convaincu que les Catholiques de Mayence n'offraient aucune chance de succès à ses efforts évangéliques, il rejoignit Capito à Strasbourg en 1523 et y devint, comme celui-ci, prédicateur de la cathédrale. Les autorités de Strasbourg, qui étaient encore Catholiques, exigèrent qu'il s'engageât à ne pas prêcher la doctrine de Luther. Hédio n'hé-

(1) Robinson, l. c., 728.
(2) *Voy.* CAPITO.

Digitized by Google

sita pas, croyant avoir mis sa conscience en parfaite sûreté par le double sens de la promesse qu'il fit « de prêcher purement et clairement, non la doctrine de Luther, mais la seule parole de Dieu. » Les Strasbourgeois virent bientôt qu'ils avaient été trompés. Dès l'année suivante Hédio se maria, et il s'associa à Capito et à Bucer (1) pour combattre tout ce qui était catholique. Il redoubla d'activité à partir de l'année 1530, durant laquelle il fut nommé premier prédicateur de la cathédrale et professeur de théologie à l'Université. Il prit part la même année à la rédaction de la *Confession tétrapolitaine* (2). Bientôt se présenta l'occasion d'étendre son influence en faveur de la nouvelle doctrine. L'archevêque de Cologne, comte de Wied (3), avait, dans le principe, poursuivi les novateurs et s'était montré leur vigoureux adversaire à Augsbourg, au moment où ils avaient présenté leur confession ; mais peu à peu il avait incliné vers la réforme, et dès 1539 il avait appelé Mélanchthon à Cologne pour le consulter sur les améliorations qu'il pensait introduire dans l'Église. Sa sympathie pour le protestantisme se manifesta plus clairement encore deux ans plus tard. A peine revenu de la diète de Ratisbonne de 1541, il appela à Bonn Hédio et d'autres théologiens protestants pour y travailler à un plan de réforme du diocèse. La réalisation de ce plan rencontra une vive opposition de la part du chapitre de la cathédrale et de la municipalité de Cologne, fort attachée à la vieille Église; cependant cette résistance n'empêcha pas qu'en plusieurs endroits du diocèse on prêchât d'après les principes nouveaux, et que l'archevêque lui-même n'admît deux prédicateurs protestants à sa cour. Mais, lorsque l'empereur Charles-Quint vint en 1543 à Bonn, il déclara nettement son mécontentement au vieil électeur, qui se hâta de congédier Hédio et Bucer. Hédio s'en revint à Strasbourg et y travailla à la réforme jusqu'au jour de sa mort, le 17 octobre 1552. On peut citer parmi ses ouvrages, qui en général n'ont plus une grande valeur : *Sermo de Decimis; Smaragde abbatis Commentarii in Evangelia et Epistolas*; *Historica Synopsis*, *quæ Sabellici institutum prosequitur ab anno* 1504 *ad ann. usque* 1535; *Chronicon abbatis Urspergensis correctum; Paralipomena ei addita rerum memorabiliorum ab anno* 1230 *ad ann.* 1537; et *Chronic. Germanicum.*

Cf. Menzel, *Nouvelle Hist. des Allemands;* Döllinger, *de la Réforme;* Iselin, *Lexique; Feuilles historico-politiques*, 18 et 19 vol.

FRITZ.

**HEDWIG** (SAINTE), issue de la famille des comtes d'Andechs, fut élevée au couvent de Lutzingen, en Franconie, et dut, d'après le désir de ses parents, se marier dès l'âge de douze ans avec Henri Ier, duc de Silésie et de Pologne. Cette jeune et sainte princesse sut apporter le bonheur, la bénédiction et l'exemple de toutes les vertus à son époux, à ses enfants, à sa cour, à tout son pays. Henri, digne de sa pieuse compagne, manifesta ses sentiments religieux en fondant des couvents, en accordant des priviléges au clergé, en créant des œuvres de bienfaisance et de miséricorde, en montrant une douce condescendance envers les faibles, en menant une vie chaste et modeste, quoique toujours conforme à son rang. Il apprit de sa femme à prier avec persévérance ; elle le décida à l'abstinence de toute joie sensible les vendredis, les dimanches, les jours de fête et de jeûne; obtint, après lui avoir donné six enfants, qu'il se vouât avec elle, devant l'évêque, à une

(1) *Voy.* BUCER.
(2) *Voy.* CONFESSION TÉTRAPOLITAINE.
(3) *Voy.* HERMANN DE WIED.



Digitized by Google

perpétuelle continence; fit rentrer en grâce auprès de lui ceux qui avaient eu le malheur de lui déplaire et de le desservir; adoucit son cœur à l'égard des condamnés; fit atténuer leurs peines, délivrer des prisonniers, le plus souvent commuer la peine de mort. Elle le porta, parmi d'autres bonnes œuvres, à fonder et à doter un couvent pour mille personnes, en faveur des religieuses cisterciennes, qui devaient perpétuellement exercer l'hospitalité, à Trebnitz, non loin de Breslau. Les fondements en furent posés en 1203; pendant qu'on en élevait les bâtiments, tous les condamnés à mort virent commuer leur peine en celle des travaux forcés et furent employés à ceux du couvent. La dédicace solennelle en eut lieu en 1219. Les premières religieuses y furent appelées de la ville et du diocèse de Bamberg, et peu à peu leur nombre s'éleva à cent. La première abbesse fut l'ancienne institutrice d'Hedwig au couvent de Lutzingen.

Le couvent de Lutzingen s'unit au couvent fondé à Leubus en 1175, et devint, avec celui qui avait été créé en 1227 à Heinrichau, le foyer fécond de la civilisation chrétienne parmi les Slaves.

Hedwig cherchait, autant qu'elle le pouvait, à empêcher qu'on versât le sang. Son époux avait fait longuement la guerre à Conrad de Masovie; en 1228, un jour qu'il assistait tranquillement à la messe, il fut attaqué à l'improviste, grièvement blessé, et emmené captif à Plock, principale forteresse de Conrad. Hedwig reçut la triste nouvelle avec résignation, en disant : « J'espère que le Seigneur le délivrera bientôt et guérira ses plaies. » On entra en négociations avec Conrad : ce fut en vain; le fils aîné d'Hedwig, Henri, ayant voulu délivrer son père les armes à la main, Hedwig fut tellement effrayée d'une guerre nouvelle qu'elle se rendit elle-même à Masovie, renoua les négociations et parvint à conclure la paix. Du reste elle ne put contenir l'esprit de conquête d'Henri, dont l'ambition, aidée par les circonstances, lui valut peu à peu des domaines plus vastes que ceux de tous les autres ducs de Pologne. Cependant Hedwig continua à tourner le regard et le cœur de son époux vers les choses célestes; renouvela avec lui le vœu d'une perpétuelle chasteté; ne lui parla plus dès lors sans témoins, et, d'ordinaire, seulement dans un lieu saint; ne porta plus en général qu'un vêtement simple, de couleur cendrée; redoubla d'austérités; ne s'occupa que de prière et d'œuvres de miséricorde, et changea son palais en une église, un couvent et un hôpital. Elle exerça, par cette vie sainte et extraordinaire, une si heureuse influence sur Henri qu'il ne lui laissa pas seulement une pleine liberté pour son genre de vie, mais qu'il imita ses vertus et devint, dit la chronique, par sa piété et son humilité, presque un moine, *religiosa animi pietate et humilitate prope monachus effectus erat*. Il n'y avait qu'un point sur lequel il lui faisait parfois des reproches : c'étaient les mortifications corporelles qu'elle s'infligeait. En effet, elle allait si loin sous ce rapport que sa belle-fille, la princesse Anna, qui l'accompagnait d'ordinaire et était le témoin de ses actions, put dire : « Je connais la vie de beaucoup de saints, mais je n'ai jamais rien vu d'aussi dur et d'aussi sévère que la vie d'Hedwig. » Elle avait fait comme un pacte d'amour avec la mortification, l'abstinence, la faim, la soif, la chaleur, le froid, la pauvreté, la misère, se consacrant d'une part en victime expiatoire aux siens et à ses États, et, d'autre part, voulant sentir et expérimenter par elle-même tout ce qu'il y a d'amer et de dur dans la vie, afin d'être, en toute vérité, la mère du pays. Elle ajoutait à toutes ces vertus une dévotion qui semblait appar-

Digitized by Google

tenir plus au ciel qu'à la terre. Herbord, un de ses confesseurs, avait coutume de dire « qu'un mortel ne peut comprendre avec quelle foi et quelle piété elle assistait à la sainte messe et recevait le corps du Christ. » De là venait le désir extraordinaire qu'elle avait d'entendre autant de messes que possible, et sa profonde vénération à l'égard des prêtres, qu'elle honorait comme les représentants du Christ et dont elle baisait les traces. Elle ne s'approchait de la sainte table qu'en versant des larmes et donnant les signes de la plus profonde vénération. Voyait-elle à terre un objet sur lequel se trouvait l'image de la croix : elle s'agenouillait, priait devant la croix, relevait en le baisant l'objet découvert, et le déposait dans un lieu sûr. Elle allait ordinairement nu-pieds à l'église, portant ses souliers sous ses bras, et les remettant promptement dès qu'elle apercevait quelqu'un de loin. Elle aimait à prier dans la partie la plus écartée de l'église, afin de n'être pas troublée dans son commerce avec Dieu et de pouvoir sans contrainte laisser couler ses larmes. Du reste, tout lieu lui était un temple, toute chose lui était occasion d'élever son cœur à Dieu. Elle se faisait lire à table, voulant nourrir son cœur en même temps que son corps; quand elle travaillait, c'était toujours en présence de Dieu. Son occupation habituelle consistait à faire des ornements d'église avec d'habiles ouvrières. Ses discours étaient la piété, la douceur, la modération même; elle reprenait ceux qui étaient en faute avec tant de mansuétude que personne ne pouvait s'en irriter; « Dieu vous le pardonne! » était la plus sévère réprimande qui sortît jamais de sa bouche. Elle ne manquait pas une occasion de rappeler ceux qui l'entouraient à une vie pieuse et chrétienne. Si elle voyait venir à la cour des gens de service grossiers, peu instruits des vérités du Christianisme, elle avait soin de leur donner elle-même ou de leur faire donner l'enseignement dont ils avaient besoin, et de leur apprendre avant tout à prier, à confesser, à remplir les devoirs d'un Chrétien; elle mit une fois dix semaines à apprendre le *Pater* à une vieille personne de sa suite. Elle encourageait ses femmes à servir Dieu dans la chasteté et la modestie convenables à leur état. Il fallait que ses domestiques menassent une vie digne et décente, exempte de toute médisance et de toute calomnie. Quand des gens connus par leur piété, des pauvres ou des ecclésiastiques, s'étaient tenus quelque temps ou avaient prié en un endroit, elle se mettait à genoux et baisait leurs traces avec une humble dévotion. Dans toutes les circonstances elle écoutait la voix de Dieu et adorait sa volonté. Quand elle entendait le tonnerre, elle pensait, avec crainte et tremblement, au jugement dernier. Elle ne perdait jamais patience, et montrait une inébranlable fermeté au milieu de la souffrance ou des épreuves. Son époux mourut en 1238. Les religieuses de Trebnitz en furent inconsolables; mais Hedwig, qui, après Dieu, aimait son époux plus que tout au monde, *utpote virum virtutibus ornatum et populo ac reipublicæ utilem*, se résigna dans sa douleur et consola les affligées, en adorant la volonté de Dieu. Trois ans après, sous le règne de son fils, Henri le Pieux, les Mongols envahirent la basse Silésie. Hedwig et sa belle-fille Anna, épouse de Henri le Pieux, se réfugièrent dans la forteresse de Krossen; le duc Henri marcha au-devant des Mongols à la tête d'une petite armée, les rencontra près de Liegnitz, et fut malheureusement défait et tué, avec beaucoup de ses compagnons d'armes, après une courageuse résistance. La douleur de la duchesse Anna et de l'abbesse de Trebnitz fut des plus profondes. Hedwig cependant, toujours calme et

Digitized by Google

soumise aux décrets de la Providence, dit: « C'est la volonté de Dieu, et nous n'avons qu'à nous y soumettre ! » Puis elle ajouta, les yeux levés vers le ciel et dans un enthousiasme divin : « Je vous remercie, Seigneur, de m'avoir donné un fils qui m'a aimée tant qu'il a vécu, m'a toujours montré un tendre respect, et ne m'a jamais causé la moindre douleur. Quoique j'eusse vivement désiré le revoir en vie, je me réjouis de ce qu'en versant son sang pour vous, ô mon Créateur! il ait conquis le ciel. »

Enfin, parmi les vertus éclatantes d'Hedwig, rien n'égalait sa bienfaisance et sa miséricorde; églises, couvents, clergé, moines, religieuses, pèlerins, voyageurs, etc., avaient part à ses largesses. Elle prenait soin des jeunes orphelines, qu'elles fussent de haute naissance ou de basse origine; elle les plaçait dans des couvents ou les dotait en les mariant; elle soutenait, visitait et servait les plus pauvres malades, préparait leurs médicaments, leur envoyait des médecins, s'agenouillait devant leur lit et les consolait par l'onction de sa parole; elle rachetait les prisonniers pour dettes, leur envoyait des vêtements et des cierges pour les éclairer dans leurs obscures et sales prisons; elle sauva plus d'un condamné de la peine capitale. Un jour elle fit descendre de la potence deux malheureux censés morts, et, contre toute attente, tous deux revinrent à la vie. Depuis lors son époux ordonna que, partout où passerait la duchesse et où il y aurait des prisonniers, on leur donnerait la liberté. Sa suite ordinaire dans les rues était la foule des pauvres. Elle avait toujours devant elle à l'église une somme d'argent qu'elle distribuait à ceux qui se présentaient à elle. Elle dépensait à peine la centième partie de ses considérables revenus pour son usage personnel et celui de sa cour; tout le reste appartenait aux pauvres. Elle aimait à abandonner à ses vassaux et à ses sujets les impôts et les redevances qui lui étaient dus; aussi ses secrétaires disaient en plaisantant : « Nous n'avons pas d'autres sommes à inscrire dans nos comptes que celles dont Madame fait remise. » Souvent elle assistait en personne aux jugements de ces sortes d'affaires, quoiqu'elle eût donné la présidence du tribunal à un ecclésiastique, afin d'y faire prédominer l'humanité et d'empêcher ses sujets d'être durement traités. En outre elle avait toujours autour d'elle, à sa cour, treize pauvres, dans lesquels elle honorait le Christ et les Apôtres; elle les emmenait même dans ses voyages, sur des chariots; elle leur présentait à genoux les meilleurs plats, après quoi seulement elle prenait son modeste repas. Ses pages avaient coutume de dire qu'ils aimeraient *mieux être* les pauvres que les commensaux de la duchesse. Si ses chapelains se fâchaient de ce qu'elle donnait le meilleur vin aux pauvres, disant qu'on ne les oubliait pas, elle répondait qu'elle leur abandonnait le vin qu'on avait mis devant elle afin d'être bien certaine qu'on leur en avait fourni véritablement du bon. Pour tous les autres pauvres il y avait dans son palais une cuisine expresse, où on leur préparait journellement leur nourriture.

Lorsque Trebnitz fut bâti, du vivant de son mari, et qu'elle put y servir Dieu dans une complète solitude, elle se retirait de temps à autre dans ce pieux monastère, dont, après *Pétrissa*, l'abbesse fut Gertrude, propre fille de la duchesse. Après la mort de son mari elle choisit ce couvent pour sa résidence habituelle. Elle y portait l'habit de la maison, observait la règle, édifiait toutes les religieuses par son exemple; mais elle ne fit jamais profession, pour être moins gênée dans la distribution de ses aumônes. Elle y termina sa sainte vie le 15 octobre 1243.

Digitized by Google

Le Pape Clément IV la canonisa en 1267. Le Pape Innocent XI fixa sa fête au 17 octobre. Le peuple, pour qui Hedwig avait été une mère, ne l'oublia jamais. Il continue de nos jours à fréquenter le tombeau d'Hedwig, et le couvent de Trebnitz est devenu un pèlerinage des plus fréquentés de l'Allemagne.

Voir *Vita S. Hedwigis*, dans Stenzel, *Script. rer. Siles.*, II; Surius, *ad 15 octobr.*; *Vie des Pères et des Martyrs*, deRæss et Weiss, 17 octobre; *Hist. de Pologne*, du Dr R. Rorpell, t. I, vol. 2, page 5; Ritter, *Hist. de l'évêché de Breslau*.

Il ne faut pas confondre avec la sainte qui précède

HEDWIG, fille du roi de Hongrie, Louis, qui fut reine de Pologne à partir de 1384, et épousa en 1386 Jagellon, grand-duc de Lithuanie, lequel reçut d'abord le baptême. La pieuse princesse mourut à Cracovie en 1399, après avoir beaucoup contribué à la conversion de la Lithuanie.

SCHRÖDL.

**HÉGEL** (PHILOSOPHIE RELIGIEUSE DE). *Voyez* PANTHÉISME.

**HÉGÉSIPPE**, premier historien de l'Église. Il naquit au commencement du second siècle, en Palestine, d'une famille juive, embrassa le Christianisme, et fit partie de la communauté de Jérusalem. Sous le Pape Anicet (157-168) il se rendit à Rome, visita, en y allant, plusieurs églises, entre autres celle de Corinthe, dont Primus était l'évêque. Il trouva partout la foi apostolique qu'il avait reçue à Jérusalem, qui provenait du Maître même et y avait été fidèlement conservée.

Il demeura à Rome jusqu'à la mort du Pape Soter (176), et mourut en 180, d'après la *Chron. Alexand.* C'est à Rome qu'il écrivit son histoire : Ὑπομνήματα τῶν ἐκκλησιαστικῶν πράξεων, *Faits mémorables de l'Église*, en cinq livres. L'ouvrage embrassait l'histoire (non pas suivie) de l'Église depuis la Passion de Notre-Seigneur jusqu'au temps d'Hégésippe. Il ne s'en est conservé que des fragments, qui se trouvent la plupart dans Eusèbe. Les fragments conservés sont : le martyre de S. Jacques; un récit des frères du Seigneur; le martyre de l'évêque Siméon de Jérusalem; deux autres, donnant des détails sur Hégésippe lui-même et sur des sectaires de Palestine, dont le premier se nommait Thébutis. Eusèbe loue dans Hégésippe la fidélité avec laquelle il a transmis la foi apostolique. Il applaudit, ainsi que S. Jérôme, à la simplicité du style de cet antique historien.

Il existe, sous le nom d'Hégésippe, un ouvrage apocryphe sur la guerre judaïque et la ruine de Jérusalem, en cinq livres. Les fragments qu'Eusèbe en a conservés ont été réunis par Haloix, par Grabe, *Spicil. S. P.*, t. II; ils sont au complet dans *Gallandi Bibl.*, V, P., t. II.

Cf. Eusèbe, *H. E.*, IV, 8, 22; Hieron., *Cat.*, c. 22; Fabric., *Bibl. Græca*, VII, 156; Schröckh, *Hist. de l'Égl.*, I, 143; III, 165.

GAMS.

**HÉGIRE.** Ce mot arabe, qui signifie *fuite*, est le nom de l'ère mahométane, qui date de la fuite de Mahomet, se rendant de la Mecque à Médine (1). Ce n'est pas Mahomet qui a introduit cette ère, mais Omar, le second calife, de concert avec les premiers associés de Mahomet (2), et cela la 17e ou 18e année après cette fuite (3), c'est-à-dire l'an 639 ou l'an 640 après la naissance de Jésus-Christ, les Arabes n'ayant pas eu avant Mahomet d'ère particulière (4). Voici ce qui donna occasion à la fixation de

(1) *Voy.* ANSAR.
(2) *Voy.* MAHOMET (compagnons de).
(3) Pococke, *Spec. hist. Arab.*, ed. de Sacy, Oxonii, 1806, p. 180.
(4) Pococke, l. c., p. 177.

Digitized by Google

cette ère. On présenta à la signature d'Omar un document qui ne portait que le nom du mois de schaban. Il remarqua que l'année n'était pas indiquée, et qu'ainsi rien ne constatait si le mois appartenait à l'année courante ou à l'année suivante. Il réunit les compagnons de Mahomet en conseil, leur dit que les revenus de l'État étaient considérables, qu'on les avait jusqu'alors employés sans indiquer la date des dépenses, et qu'il désirait savoir comment on pourrait en fixer le souvenir. On résolut unanimement, après s'être adjoint un Persan nommé Harmozan, d'ajouter la date des années à celle des mois, et de compter à partir de l'année de la fuite de Mahomet de la Mecque à Médine (1). On n'indique pas le motif qui fit préférer cette date; mais il est vraisemblable qu'il fut choisi parce que ce fut à partir de ce moment que commença à proprement dire la domination arabe (2).

Depuis lors Omar data les documents émanés de lui de cette manière, et elle servit dans tous les actes publics et privés (3). Les historiens arabes disent, il est vrai, qu'Omar et son conseil ne prirent pas pour cette date le jour même de la fuite, mais qu'ils la firent remonter au premier jour du premier mois (moharram) de l'année dans laquelle la fuite eut lieu, par conséquent deux mois et huit jours avant la fuite proprement dite, et que ce 1er moharram répondait au 15 thamuz de l'an 933 de l'ère séleucide, c'est-à-dire au 15 juillet de l'an 622 de l'ère chrétienne (4). Mais les chronologues occidentaux ont unanimement adopté le 16 juillet 622 de l'ère chrétienne comme le commencement de l'hégire (1), et communément aussi ce jour comme celui de la fuite même de Mahomet (2).

Que si Mahomet n'a pas introduit ce dénombrement d'années, il a du moins déterminé la durée de l'année elle-même pour ses sectateurs; il l'a fixée à douze mois lunaires, sans qu'il soit permis d'intercaler jamais un mois pour rétablir l'accord entre les années lunaires et les années solaires; car il dit dans le Coran, sur. 9, 27 : « En vérité, le nombre des mois est de douze mois, comme il est dit au livre de Dieu, au jour où il a créé le ciel et la terre. Quatre de ces mois sont saints; telle est la vraie religion. Ne péchez donc pas durant ces quatre mois; cependant vous pouvez faire la guerre aux infidèles durant ces mois, comme ils vous la font en tout temps. » Ainsi l'année mahométane est une *année lunaire;* elle se distingue comme telle de l'année judaïque, qui est également lunaire, en ce que celle-ci, pour être d'accord avec les années solaires, à cause de la fête fixe des moissons (Pentecôte), intercale régulièrement, tous les trois ans, parfois aussi dans la troisième année (3), un mois, c'est-à-dire qu'ils doublent le douzième mois, adar, et le nomment adar véadar (אֲדָר וְאֲדָר), ce qui donne treize mois à l'année.

Avant Mahomet les Arabes avaient déjà l'année lunaire; mais, comme les Juifs, ils intercalaient tous les trois ans, ou dans la troisième année, un mois, ou doublaient le douzième (4); de sorte que cette année-là se composait aussi de treize mois, afin que le mois dsulhidscha, dans lequel avait eu lieu le pèleri-

(1) *Abulfedæ Annales Muslem.*, t. I, p. 61.
(2) *Voir* Abraham Ecchellensis, *Chronicon orientale*, Parisiis, 1651, p. 63.
(3) Elmacin, *Hist. Saracen.*, ed. Erpenius, p. 30.
(4) Abulf., l. c., p. 63, et Abraham Ecchellensis, l. c., p. 63.

(1) Ideler, *Manuel de Chronologie*, Berl., 1825, t. II, p. 485, et *Golii Not. ad Alfery.*, p. 55.
(2) Conf. *Not. marg. ad Elmacini Hist. Saracen.*, p. 5
(3) Jahn, *Archéolog.*, I, p. 545.
(4) Dsulhidscha, 1, 2.

Digitized by Google

nage à la Caaba (1) de la Mecque, tombât toujours en automne, alors qu'on recueille les fruits et qu'il n'y a pas disette à craindre (2). Le grand-prêtre de la Caaba annonçait chaque fois aux pèlerins réunis à la Mecque cette année intercalaire en disant : « J'intercale un mois dans cette année (3). »

Mahomet conserva donc l'année lunaire, mais seulement l'année de douze mois, rejetant l'intercalation d'un treizième mois, de sorte que dans son calendrier tous les temps sont mobiles, puisqu'ils ne dépendent plus de l'année solaire.

Les noms des *mois* mahométans, qui étaient déjà en usage chez les Arabes avant Mahomet, et furent, dit-on, introduits par Kelab (Caleb), le fils de Mozza, un ancêtre de Mahomet (4), sont, dans leur ordre, les suivants :

1. Moharram;
2. Safar;
3. Rabi alawwal (c'est-à-dire le premier);
4. Rabi alachir (c'est-à-dire le second);
5. Dschumada alula (c'est-à-dire le premier);
6. Dschumada alachira (c'est-à-dire le deuxième);
7. Radschab;
8. Schaban;
9. Ramadan;
10. Schowwal;
11. Dsulkada;
12. Dsulhidscha (mois du pèlerinage).

L'année des Mahométans commence avec le 1er moharram, qui est, par conséquent, leur nouvel an, et elle se termine par le dernier du mois de dsulhidscha. Chaque mois commence avec la première apparition visible du croissant de la lune au crépuscule du soir, et dure jusqu'à ce que la lune ait achevé son cours et que le premier croissant reparaisse. Or, la lune faisant son parcours en vingt-neuf jours, douze heures, quarante-quatre minutes et trois secondes, chaque mois ne dure pas moins de vingt-neuf jours, ni plus que trente. Si, le soir après le vingt-neuvième jour d'un mois, le croissant de la lune n'est pas visible, ils lui donnent trente jours, comme la Sonna le prescrit formellement (1). Il peut même arriver que deux mois de suite aient chacun vingt-neuf jours, et que deux autres en aient, au contraire, chacun trente (2), sans qu'on puisse le déterminer d'avance.

A cette manière flottante de compter les mois, qui est la manière *canonique*, c'est-à-dire prescrite par Mahomet, par conséquent la plus vulgaire, celle qui détermine les pèlerinages et les fêtes, les astronomes arabes ont opposé un calcul des mois qui est fixe, qu'on nomme le calcul artificiel ou *astronomique*, parce qu'il donne alternativement vingt-neuf jours à un mois et trente à l'autre, c'est-à-dire au moharram ou au premier de l'année trente, au safar ou au deuxième vingt-neuf, et ainsi de suite alternativement jusqu'au dernier mois, qui a, par conséquent, régulièrement vingt-neuf jours. Ce calcul n'est donc pas toujours d'accord avec le calcul canonique pour le commencement du mois. Suivant le calcul astronomique l'année a 354 jours, et c'est, en effet, la durée habituelle de l'année mahométane, selon le calcul soit canonique, soit astronomique. Or ce chiffre ne comprend que les 29 jours et 12 heures dans l'intervalle desquels la lune parcourt son orbite, sauf 44 minutes dont elle a encore besoin. Ces 44 minutes de chaque mois font dans

(1) *Voy.* CAABA.
(2) Pococke, l. c., p. 182.
(3) Conf. *Not. Golii ad Alferg.*, p. 13.
(4) *Golii Not. ad Alferg.*, p. 4.

(1) Conf. *Not. Golii ad Alferg.*, p. 14.
(2) Alferg., p. 2.

Digitized by Google

l'année 8 heures et 48 minutes. Dès que ces heures forment un jour il faut qu'un jour soit intercalé dans l'année astronomique, de telle sorte que 7 mois renferment 30 jours et 5 mois seulement 29 (1). D'après ces 8 heures annuelles chaque troisième année devait renfermer une pareille intercalation; mais, comme il y a 48 minutes de plus, les astronomes arabes comptent, dès que ces 8 heures dépassent une demi-journée, c'est-à-dire plus de 12 heures, un jour entier, qu'ils ajoutent au dernier mois de l'année, le dsulhidscha, qui, au lieu de ses 29 jours habituels, en a ainsi 30, comme celui qui précède, et font, par conséquent, de la deuxième année l'année intercalaire; puis ils sautent les deux années suivantes, font de la troisième année une nouvelle année intercalaire, et continuent ainsi alternativement jusqu'à la trentième année, de telle sorte que ces 30 années renferment non pas 10, mais 11 années intercalaires, parce que dans 30 années les 48 minutes forment précisément un jour (2). Cette année intercalaire astronomique a donc 355 jours.

Mais le calcul canonique des années n'a pas d'année intercalaire, parce qu'il prend tout le temps du parcours de la lune pour le mois, de la première phase à la dernière, et qu'il ne s'inquiète pas du mois qui a 29 ou 30 jours, du nombre de mois qui ont 29 ou 30 jours dans l'année, de l'année qui a 354 ou 355 jours, ces chiffres ne pouvant être déterminés d'avance, puisqu'il faut pour les fixer attendre la fin du mois ou de l'année.

Ainsi l'année intercalaire astronomique attribue régulièrement 29 jours à un mois et 30 à l'autre, tandis que le calcul canonique abandonne cette fixation au hasard; et elle est nécessaire pour remettre d'accord de temps en temps les années astronomiques et les années canoniques.

(1) Alferg., p. 2.
(2) *Ibid.*

Les quatre mois sacrés dont parle le *Coran* étaient les mois de moharram, radschab, dsulkada et dsulhidscha, que les Arabes, avant Mahomet, nommaient saints, parce qu'il leur était défendu d'avoir un procès quelconque ou de faire la guerre pendant ce temps. Ils observaient si saintement cette défense que chacun émoussait la pointe de sa lance, que celui qui avait un ennemi à redouter était en pleine sécurité, et que même celui qui rencontrait le meurtrier de son père et de son frère ne lui faisait pas de mal (1). Mahomet confirma cet usage, avec cette restriction qu'ils pourraient, même pendant ce temps, faire la guerre aux infidèles (2).

La *semaine* a, chez les Mahométans comme chez les Juifs et les Chrétiens, sept jours; elle commence le dimanche et finit le samedi. Le dimanche se nomme chez eux le premier jour de la semaine, le lundi le second, le mardi le troisième, le mercredi le quatrième, le jeudi le cinquième, le vendredi le jour de l'assemblée, parce que c'est le jour de leur fête hebdomadaire (3), et le samedi se nomme sabt, c'est-à-dire sabbath.

Le jour a aussi chez eux 24 heures; il commence, comme chez les Juifs, avec le coucher du soleil, parce que c'est aussi le moment où commence le mois, et il dure jusqu'au coucher du soleil suivant, de sorte que la nuit précède le jour, et non le jour la nuit, comme chez les Chrétiens; c'est pourquoi ils comptent habituellement d'après les nuits et non d'après les jours (4). Ces

(1) *Golii Not. ad Alferg.*, p. 4.
(2) *Maraccii Nota ad Sur.* 9, 27.
(3) *Voy.* VENDREDI CHEZ LES MAHOMÉTANS.
(4) Alferg., p. 2 et 42.

Digitized by Google

24 heures sont partagées en deux portions de douze heures; la première est attribuée à la nuit, la deuxième au jour, quelle que soit la longueur réelle du jour, de manière que le jour le plus long n'a que douze heures comme le plus court, et il en est de même de la plus longue et de la plus courte nuit. Aussi ce n'est qu'à l'équinoxe que les heures du jour et de la nuit ont la même longueur; hors de là elles sont toujours d'inégale durée. Le jour est-il plus long que la nuit : les heures du jour sont plus longues que celles de la nuit, et réciproquement. En revanche les heures sont toujours semblables le même jour et la même nuit de l'année, de sorte que midi et minuit sont toujours à la même heure. Lorsque le soleil se couche il est chez eux douze heures, et douze heures lorsque le soleil se lève; une heure après il est une heure, et ainsi de suite ; à midi et à minuit il est toujours six heures (1).

L'année lunaire commune n'ayant que 354 jours environ, et l'année solaire commune 365 à peu près, la première est d'environ 11 jours plus courte que la seconde, ce qui, au bout de 33 ans, fait approximativement une année solaire, de sorte que les Mahométans, au bout de cet espace de temps, ont un an de plus que les Chrétiens. De là il résulte aussi que la nouvelle année des Mahométans ou le 1er moharram, par conséquent tous les autres mois, ainsi que les deux grandes fêtes (2) et le pèlerinage de la Mecque, tombent, dans l'espace de 33 ans, une fois à chaque saison de l'année.

Ideler, dans son *Manuel de Chronologie,* t. II, p. 487, a donné une formule fort simple pour ramener une année ou une date mahométane à une année ou date chrétienne.

WETZER.

(1) *Voir* Alferg., p. 62. *Fundgruben des Orients,* I, 412, 415. Ideler, *Manuel de Chronologie,* I, 83 ; II, 472.

(2) *Voy.* BEIRAM.

**HÉGUMÉNOS.** *Voyez* ABBÉ.

**HEIDEGGER** (JEAN-HENRI), théologien de Zurich, naquit le 1er juillet 1633 dans le village de Bärentschweil, canton de Zurich. Son père, prédicateur de l'endroit, prit grand soin de son éducation. Il l'envoya, en 1643, lorsque son état maladif ne lui permit plus de continuer lui-même l'instruction qu'il lui donnait, à Fischenthal, auprès du pasteur Michel Zingg, qui joignait à son savoir théologique de solides connaissances en mathématiques et en médecine. L'année suivante Heidegger suivit les classes de latin à Zurich. Son père étant mort à cette époque, il lui restait peu d'espoir de pouvoir continuer ses études; aussi sa joie fut grande et son zèle prit un nouvel essor lorsque les théologiens Hottinger et Stuki se chargèrent de son éducation et lui permirent de se livrer au travail avec son ardeur naturelle. Après avoir sérieusement étudié le latin, le grec, l'hébreu, le chaldéen et la philosophie, il fréquenta en 1654 les cours de théologie à l'université de Marbourg, sous Jean Crocius, et continua ses études à Heidelberg sous Hottinger et Spanheim, sans toutefois négliger les lettres et la science de l'antiquité. Bientôt il remplit à Heidelberg les fonctions de professeur extraordinaire d'hébreu, de physique, de logique, etc. L'électeur palatin le distingua en l'associant comme collègue à Hottinger dans la direction du *Collegii Sapientiæ.* En 1659 il fut appelé en qualité de professeur de théologie à Steinfurt, et il y enseigna avec grand succès pendant six années. Les événements politiques ayant troublé alors les universités d'Allemagne, Heidegger retourna dans sa patrie, et demeura professeur de théologie à Zurich jusqu'à sa mort (18

Digitized by Google

janvier 1698), ayant refusé de répondre à un double appel qu'on lui avait fait en 1669 à Leyde, en 1681 à Gröningue.

Heidegger était un réformé hyper-orthodoxe, étroit et rigoureux, ne supportant pas le moindre écart de ses principes. Cet esprit agressif et intolérant se révèle dans ses nombreux écrits, dont nous ne citerons que les principaux.

Son ouvrage capital est : *Corpus Theologiæ christianæ, exhibens doctrinam veritatis, quæ secundum pietatem est, eamque contra adversarios quoscunque, veteres et novos, vel in fundamento fidei, vel circa illud errantes, ita adserens ut simul historiæ ecclesiasticæ Vet. et Novi Test. contineat διατύπωσιν, adeoque sit plenissimum theologiæ didacticæ, elenchticæ, moralis et historicæ, systema*, Tiguri, 1700-1732, 2 t. in-fol.

Sa *Medulla Theolog. christ.*, Tig., 1697, in-8°, est un abrégé de ce grand ouvrage.

Il n'acheva pas son *Histoire ecclésiastique de l'Anc. Test.*, qui ne renferme que l'*Historia S. Patriarch.*, 2 vol., Amst., 1667 et 1671, in-4°. Il s'efforça, sans résultat, dans sa *Manuductio in viam concordiæ Protestantium ecclesiasticæ*, Tig., 1686, d'unir les Luthériens et les réformés; mais il eut beaucoup plus de succès par son *Enchiridium Biblicum*, Tig., 1680, et sa *Formula consensus Helvetici* (1).

L'Église catholique fut le point de mire de ses principales attaques. Ainsi dès 1662 il avait publié : *Quæstiones theolog. de fide decretorum Concil. Trident.*, et, comme développement, il publia en 1672 son *Anatome Concil. Trident.*, en 2 vol. Après avoir donné d'abord les décrets du concile, et une histoire de ses décisions, d'après Sarpi, il critique chacune d'elles en détail. Cette critique fut réfutée par Augustin Reding, abbé d'Einsiedeln, en 1684 : *Trid. Concil. Veritas inexstincta*, etc., 5 t., 2 vol. in-fol.; Heidegger répondit encore plus vivement et avec plus de partialité dans son *Tumulus Concil. Trid. juxta ejusdem Anatomen erectus*, Tig., 1690, 2 tom., in-4°. Il s'abandonne à des invectives sans mesure contre l'Église dans son *Mysterium Babylonis magnæ*, Lugd. Bat., 1687, 2 tom., 1 vol., in-4°. Il y réunit tous les témoignages possibles, pour peu qu'ils paraissent contraires à la hiérarchie romaine, pour démontrer que Rome est la Prostituée et la Bête de l'*Apocalypse*.

La même animosité contre l'Église romaine règne dans son *Historia Papatus* (Amsterd., 1684, in-4°), à laquelle est jointe l'*Historia Papatus* de Guichardin. — Ses autres écrits, tels que son *Partheno-Gamica*, ou son livre *de Martyrio et consolatione Martyrum*, ses *Diatribæ de miraculis Ecclesiæ evangelicæ*, sont de peu d'importance.

Conf. *Historia vitæ Joh.-Henr. Heideggeri*, Tig., 1698, in-4°, écrite par lui-même; Schrœckh, *Histoire de l'Église depuis la réforme*, t. VIII; Iselin, *Lexique*, t. II; Ersch et Gruber, *Encyclop.*, sect. II, t. IV; *Hofmeisteri Historia obitus Heideggeri;* Simler, *Recueil de Documents anciens et modernes pour servir d'éclaircissement à l'hist. de l'Église, surtout à celle de la Suisse.*

FRITZ.

(1) *Voy.* CONFESSIONS HELVÉTIQUES.

**HEIDELBERG** (CATÉCHISME DE). *Voyez* LIVRES SYMBOLIQUES DES PROTESTANTS.

**HEIMBURG** (GRÉGOIRE DE). *Voyez* GRÉGOIRE DE HEIMBURG.

**HELBON**, חֶלְבּוֹן, est cité dans Ézéchiel, 27, 18, à cause de son vin (יַיִן

חֶלְבּוֹן, que la Vulgate traduit *pingue vinum ;* les Septante disent οἶνος ἐκ Ἐλεβών). Les exégètes et les géographes fixent la situation d'Helbon de diverses façons : suivant les uns, l'Helbon biblique est identique avec Chalybon, capitale de la province syrienne de Chalibonitis, dans les environs de laquelle on cultivait un vin excellent, que les anciens rois de Perse recherchaient beaucoup (1). Ce Chalybon se serait conservé dans l'*Alep* ou l'*Haleb* moderne, qui, d'après Thévenot (2) et Russel, produit également de bon vin. Selon d'autres, cette désignation serait inexacte, parce que, d'après les données des historiens et des géographes byzantins, comme Nicéphore (3), l'Haleb moderne serait l'antique Βέρρεια ou Βέρροια, quoique Ptolémée distingue positivement ce dernier de Chalybon; c'est pourquoi J.-D. Michaëlis a pris le *Kinnesrin* moderne pour l'antique Chalybon (4). La question n'a pas de valeur pour le passage en question.

**HELDING** (MICHEL). *Voyez* SIDONIUS.

**HÉLÈNE** (SAINTE). Il y a plusieurs saintes de ce nom, dont la plus célèbre est l'impératrice, femme de l'empereur Constance Chlore, mère de Constantin le Grand. On ignore la date et le lieu de sa naissance; l'histoire de ses premières années est légendaire.

Les historiens anglais la font unanimement naître en Angleterre, et cette donnée est d'accord avec le fait assez historique de la naissance de Constantin dans la Grande-Bretagne. D'autres soutiennent avec plus d'invraisemblance qu'elle naquit en Bithynie.

D'après Leland (5) elle aurait été la fille unique du roi Coilus. Outre les motifs connus qui portèrent Constantin à adopter le Christianisme, sa mère doit avoir eu part à cette détermination. D'après Eusèbe, cependant, il semble qu'elle ne reçut le baptême qu'après la victoire de son fils sur Maxence, par conséquent à un âge déjà avancé. Il lui fut donné de vivre encore assez longtemps et de pouvoir manifester son zèle par des œuvres éminemment chrétiennes. Dieu réalisa le vif désir qu'elle avait de retrouver la croix du Sauveur (1). Elle vécut au delà du temps du concile de Nicée, et accomplit le projet formé par Macaire, évêque de Jérusalem, de bâtir une église sur le Calvaire (2).

A son retour de Palestine elle sentit la mort approcher, prit tendrement congé de son fils et de ses petits-fils, et, dit-on, mourut en leur présence, en 328; selon d'autres, en 326. Son nom se trouve dans le Martyrologe romain; ses reliques furent portées en 849 de Rome à l'abbaye de Hautvilliers, dans le diocèse de Reims. On fait mémoire d'elle le 18 août.

**HÉLÈNE** (SAINTE), princesse russe, primitivement nommée OLGA, veuve du grand-duc Igor, fut baptisée en 955 à Constantinople et y prit le nom d'Hélène; elle est honorée par les Moscovites le 21 juillet. Son culte paraît dater du temps où Moscou n'était pas encore séparé du Saint-Siége.

Voyez Culcinius, *Specim. Eccles. Ruthen.;* Papebroch, *Comment. in Ephem.;* Jos. Asemanni, in *Cal. univers.*

**HÉLÈNE** (SAINTE), de Skofde, issue d'une célèbre famille de Westrogothie, en Suède, étant revenue d'un pèlerinage de Rome, fut tuée, en 1160, par ses parents, à Skofde. Le Pape Alexandre III

(1) Strabon, 15, 735.
(2) *Voyage en Asie*, II, 48. *Hist. natur. d'Alep*, I, 103.
(3) Nicéph. Callist., VI, 359, etc.
(4) *Supplém.*, p. 749.
(5) *De Script. Brit.*

(1) *Voy.* CROIX (invention de la sainte).
(2) *Voy.* CALVAIRE, et SÉPULCRE (SAINT) A JÉRUSALEM.

Digitized by Google

la canonisa en 1164. Il y a tout près de la mer, à huit milles de Copenhague, une église sous son nom, où reposent ses restes. Elle est aussi en vénération hors de Suède, dans l'île de Séland, en Danemark. Sa fête a lieu le 31 juillet.

Voyez, sur ces trois saintes, Buttler, *Vies des Pères, etc.*, et les Bollandistes, *sub* 31 *Julii*.

HAAS.

**HÉLI** ou **ÉLI** (עֵלִי; LXX, Ἠλί; Vulg., *Héli*), grand-prêtre alors que le tabernacle était à Silo, vers la fin de la période des Juges (1), était de la famille d'Ithamar, d'après le livre des Rois (2), celui des Paralipomènes (3) et l'affirmation formelle de Josèphe (4), et fut l'avant-dernier juge (שׁוֹפֵט) en Israël.

Il eut pour successeur Samuel, qui servait déjà de son vivant dans le sanctuaire (5). Héli paraît avoir rempli ses fonctions avec zèle et conscience (6); mais ses fils étaient pervers et donnèrent de grands scandales par leur mépris des lois saintes, leur avarice, leur violence et leurs débauches (7).

Héli, dans sa vieillesse, fut trop faible pour les ramener et les soumettre à l'ordre; ils méprisèrent ses avertissements (8). Une sévère prophétie, faite à Héli à leur sujet, demeura sans résultat (9), et enfin Samuel lui-même annonça au grand-prêtre que les péchés de ses fils causeraient sa perte et celle de toute sa maison (10). L'oracle s'accomplit : ses deux fils succombèrent durant la guerre des Philistins, l'arche d'alliance tomba entre les mains de l'ennemi, et Héli, frappé d'épouvante à cette nouvelle, tomba de son siége à la renverse, se cassa la nuque et mourut (1). Il avait été juge pendant quarante ans (2).

(1) I *Rois*, 1, 9 sq.
(2) *Ibid.*, 14, 3; 22, 20.
(3) I *Paral.*, 24, 1-6.
(4) *Antiq.*, VIII, 1, 3. Conf. Selden, *de Success. in Pontific. Hebr.*, I, 3.
(5) I *Rois*, 2, 11; 3, 1.
(6) *Ibid.*, 1, 13-17.
(7) *Ibid.*, 2, 12-17.
(8) *Ibid.*, 2, 22-25.
(9) *Ibid.*, 2, 27-36.
(10) *Ibid.*, 3, 10-18.

Samuel, son successeur, fut le dernier juge (*Schophet*). Il fut contraint par le peuple d'établir la royauté (3). Le successeur d'Héli dans le souverain pontificat fut son petit-fils Achitob (4).

**HÉLIAND**, poëme, en vieux saxon, sur la vie et la mort du Sauveur, est appelé aussi *Harmonie des Évangiles*, parce qu'il suit, en général, quant aux doctrines et aux actions du Christ qu'il célèbre, l'harmonie des Évangiles de Tatien, traduit en 546 par Victor, évêque de Capoue. La partie morale et exégétique que l'auteur inconnu de ce remarquable poëme ajoute au récit évangélique révèle sa piété et son érudition, sa connaissance de l'histoire et des interprètes considérés de son temps, de même que son sens droit et sobre, qui le préserve de mêler des fables à l'histoire biblique.

La diction est simple, adaptée à la nature du sujet et à l'intelligence du peuple. Flacius Illyricus, dans son *Catalogus testium veritatis*, 2e édit., Bâle, 1562, fol. 93, cite une préface, *Præfatio in librum antiquum linguæ Saxonica scriptum*, dans laquelle il est dit, entre autres choses : *Præcepit* (Louis le Débonnaire) *cuidam viro de gente Saxonum, qui apud suos non ignobilis vates habebatur, ut Vetus ac Novum Testamentum in Germanicam linguam transferre studeret, quatenus non solum literatis, verum etiam illiteratis, sacra divinorum præceptorum lectio panderetur*; il ajoute, comme légende, que le poëte

(1) I *Rois*, 4, 1-18.
(2) *Ibid.*, 4, 18; les Septante disent εἴκοσιν ἔτη.
(3) *Ibid.*, 8, 1 sq.
(4) *Ibid.*, 14, 3.

Digitized by Google

dont il est question, *vates*, étant encore ignorant dans l'art de la versification, fut chargé en songe, par Dieu même, d'adapter les préceptes de la loi sainte à un chant convenablement modulé dans sa propre langue : *Ut sacræ legis præcepta ad cantilenam propriæ linguæ congrua modulatione coaptaret.*

Cette préface, que jusqu'ici personne n'a encore trouvée dans aucun manuscrit, et que Flacius a éditée sans indiquer sa source et sans avoir vu le *Magnum Opusculum* dont elle devait être l'avant-propos, pourrait être considérée avec vraisemblance comme la préface de l'*Héliand* si elle n'était pas une sorte de supposition en l'air, sans aucune preuve historique; et quoique la note, d'après laquelle le poëte aurait été surnaturellement doué du don de poésie, semble faire allusion au poëte anglo-saxon Cœdmon (1), qui vécut longtemps avant Louis le Débonnaire, on pourrait encore la rapporter à l'Héliand, puisqu'il ne serait pas impossible que l'Harmonie des Évangiles en vieux saxon eût été une traduction du poëme anglo-saxon de Cœdmon, ou du moins une imitation de ce poëme, si les fragments de Cœdmon n'étaient pas une paraphrase de l'Ancien Testament, et l'Héliand une élaboration poétique du Nouveau Testament.

On peut faire une autre conjecture, qui serait d'attribuer la composition de l'Héliand aux couvents de Werthin ou de Munster, fondés du temps de Charlemagne par S. Luidger († 809), ou encore demander avec Schmeller : *Si ipsa operis dialectus prædictas regiones præ aliis demonstret, quid obstat quominus ex primis fidei Saxoniam versus propagandæ seminariis a Carolo fundatis id prodiisse arbitremur, forte non unius, sed clericorum plurium cura elaboratum?*

(1) *Voy.* Cœdmon.

On doit la publication de ce remarquable poëme à Schmeller, qui a rendu de grands services à la langue allemande. Son édition a paru sous ce titre : *Heliand, poema Saxonicum sæculi noni*, etc., Munich, Stuttgart et Tubingue, 1830. Le glossaire a paru en 1840.

Schrödl.

**HÉLIODORE**, trésorier du roi de Syrie Séleucus III Philopator, fut envoyé par ce prince à Jérusalem pour enlever le trésor du temple; mais il en fut miraculeusement empêché par deux anges qui le frappèrent avec violence pour le punir de son audace sacrilége. Il ne put être guéri que par l'intervention du grand-prêtre Onias (1). Plus tard il aspira au trône de Syrie, empoisonna Séleucus, mais fut bientôt chassé par Antiochus Épiphane (2).

**HÉLIODORE**, évêque de Tricca, en Thessalie, descendait d'une ancienne famille sacerdotale du dieu Hélios et vécut à la fin du quatrième siècle. Il composa, étant jeune encore et païen, un roman intitulé *Æthiopica*, en 10 livres, devint Chrétien plus tard et fut élu évêque de Tricca. Il montra dans ses fonctions un grand zèle pour la pureté des mœurs ecclésiastiques, car, d'après Socrate (3), il fut le premier évêque qui, par une défense formelle, interdit aux prêtres de son diocèse de continuer à vivre dans la communauté conjugale après la réception des ordres majeurs.

Le récit de Nicéphore (4), racontant qu'un synode provincial reprocha à l'évêque d'avoir écrit son roman *Æthiopica*, et exigea ou qu'il anéantît son livre ou qu'il renonçât à son diocèse, et qu'il préféra ce dernier parti, est pro-

(1) II *Mach.*, 3, 6 sq. Joseph, *de Machab.*, § 4.
(2) Appian. *Syriac.*, XLV, 60-70.
(3) *Hist. eccl.*, V, 22.
(4) *Hist. eccl.*, VII, 34.

Digitized by Google

bablement une invention. Abstraction faite de ce qu'aucun écrivain antérieur ne relate ce fait et de ce que Nicéphore, en général, n'est pas très-véridique, cette histoire est en elle-même tellement invraisemblable qu'avec Huet, Petau, Vavasseur, on la regarde généralement comme une pure imagination.

La teneur du roman attaqué n'a rien qui puisse scandaliser, et, contiendrait-il en effet des choses choquantes, le synode ne pouvait que le condamner; mais il ne pouvait demander qu'Héliodore l'anéantît, par cela qu'il était écrit depuis longtemps et se trouvait dans toutes les mains. Valois a mis en doute l'identité de l'évêque et de l'auteur du roman; mais Socrate l'affirme expressément. L'*Æthiopica* est, avons-nous dit, le plus ancien et sans aucun doute le plus remarquable roman de l'antiquité; il réunit la grâce et la clarté grecques à un sentiment de haute moralité et à l'amour le plus idéal, tel qu'on le trouve dans les romans chrétiens du moyen âge; les deux principaux personnages, Théagènes et Chariclée, sont des modèles de fidélité, de chasteté et de piété; ils sont exposés à mille séductions, à mille épreuves, à la mort même, et finissent par être glorieusement récompensés. Malgré ce caractère éminemment moral de l'œuvre, il résulte cependant de sa teneur qu'Héliodore, familiarisé peut-être avec le Christianisme, ne l'avait pas adopté encore lorsqu'il composa son livre. Quelques allusions et quelques ressemblances avec des expressions de l'Église ne peuvent pas faire méconnaître les idées païennes qui se révèlent dans toute l'œuvre. Outre Socrate et Nicéphore, Photius, *Bibl. Cod. LXXIII*, Vavassor, *de Ludicra Dictione*, p. 156, Huetius, *de Orig. fabul. Rom.*, p. 36, et le Dr Jacobs, dans sa Préface de la traduction allemande d'*Héliodore*, Stuttg., 1837, ont parlé de cet auteur.

**HÉLIODORE**, né en Dalmatie, accompagna S. Jérôme dans son voyage en Orient, mais revint dans sa patrie au bout d'un certain temps. S. Jérôme le rappela auprès de lui par la belle lettre qui porte en titre : *de Amore solitudinis*, commençant par ces mots : *Quanto amore et studio contenderim*, etc., et qui a pour sujet le bonheur de la vie solitaire.

Héliodore demeura néanmoins dans sa patrie, et se rendit plus tard à Aquilée, où il devint prêtre. On le rencontre évêque d'Altino, dans la province d'Aquilée; il assista en cette qualité à un concile de cette métropole, en 381. S. Jérôme le loue d'avoir conservé rigoureusement la vie d'un moine durant tout son épiscopat. On ignore l'année de sa mort. Le Martyrologe romain fait mention de lui au 3 novembre.

Cf. plusieurs lettres de S. Jérôme *ad Heliodorum*, 41, *ad Rufinum*, 43, *ad Chrom.*, 65, *ad Pammachium*.

**HÉLIODORE**, prêtre d'Antioche, qui vécut vers 440, écrivit contre les Manichéens un livre intitulé : *de Naturis rerum exordialium*, dans lequel il réfute l'erreur des deux principes.

Gennade fait mention, dans son livre *de Scriptoribus ecclesiasticis*, d'un cinquième HÉLIODORE, qui composa un livre savant, *de Virginitate*. Ce dernier, suivant quelques auteurs, est le même que l'Héliodore, prêtre de Poitiers, qui fut un des amis de S. Hilaire, et qui aida ce savant évêque dans ses commentaires sur Job et les Psaumes, par la connaissance qu'il avait de la langue grecque.

Cf. Gennade, c. 6 et 29; Cassiodore, *Var. Lect.*, I, 10.

HOLZHERT.

**HÉLIOGABALE.** Cet empereur romain, dont les vrais noms étaient *Varius Avitus Bassianus*, était le fils du sénateur Varius Marcellus et de Julia

Digitized by Google

Samis. Sa grand'mère maternelle était la Syrienne Mæsa, parente de l'empereur Septime Sévère, femme riche et prudente, dont l'influence parvint à faire nommer son petit-fils, dès l'âge de treize ans (217), prêtre du Soleil à Émèse, en Syrie, où il avait fallu qu'elle se retirât par ordre de l'usurpateur Macrin (217), après la mort de sa sœur, Julia Domna. Il y avait dans les environs d'Émèse des soldats romains en quartier d'hiver. Ils virent le jeune Héliogabale, furent gagnés par sa grand'mère, qui leur persuada qu'il était le fils de l'empereur Caracalla, qu'on venait d'assassiner. Les soldats eurent la fantaisie d'élever au trône impérial le jeune prêtre du Soleil, et ils le proclamèrent sous le nom de Marc-Aurèle Antonin. Il se fit un parti assez puissant pour vaincre Macrin, près d'Imma (7 juin 218). L'Orient reconnut le nouvel empereur. Le sénat de Rome fut obligé d'admettre ce qu'il n'était pas de force à empêcher. Héliogabale, à la tête des prétoriens, entra d'abord à Antioche, où il tint une cour somptueuse. La même année (218) Origène se rendit à Antioche, à la demande de Julia Mammæa, sœur utérine du jeune empereur, pour l'instruire des doctrines du Christianisme(1), visite qui ne laissa certainement pas de trace dans l'esprit du prince, si tant est qu'il en fut instruit. Héliogabale tint sa cour à Nicomédie durant l'hiver de 218 à 219. La cruauté du jeune prince, à peine âgé de quatorze ans, éclata dans un grand nombre d'exécutions qu'il ordonna en Syrie et en Bithynie. Au printemps 219 il fit son entrée à Rome, au milieu des acclamations du peuple. Le lendemain il présenta sa grand'mère Mæsa au sénat, et nomma un sénat de femmes qu'elle dut présider. Il s'appliqua principalement, durant son règne fort court, à introduire le culte syrien du Soleil dans Rome et dans l'empire; il fallait par conséquent qu'il persécutât, dans ce but, toute autre religion, celle des Juifs comme celle des Chrétiens; du moins chercha-t-il à les opprimer et à les soumettre à l'autorité de son dieu, c'est-à-dire de lui-même. Il attribua l'empire au dieu créateur qu'il avait adoré à Émèse sous la forme d'un météorolithe. Il voulut l'élever au-dessus de ceux de toutes les religions de la terre, et prit, par gratitude, le nom d'Héliogabale, c'est-à-dire dieu formateur, — qui lui resta dans l'histoire. Il construisit un temple magnifique à ce dieu suprême sur le mont Palatin, et y dressa la pierre qu'on lui avait apportée de Syrie. Le jour de la dédicace, le météorolithe, enchâssé dans de précieux diamants, fut porté sur un char traîné par six chevaux blancs comme la neige, qu'Héliogabale lui-même conduisait. Il déploya toute la pompe du culte syrien, auquel il présidait en sa qualité de prêtre du Soleil, et auquel assistaient tous les hauts fonctionnaires de l'État. Il fit déposer dans ce temple les boucliers des empereurs, la pierre de Pessinus, le feu de Vesta, etc., afin que son dieu eût toutes ces divinités sous ses ordres. Il le maria avec la déesse Astarté, dont il avait fait venir la statue de Carthage. On célébra ce mariage par une fête publique; tous les sujets de l'empire durent y prendre part dans un repas de noces. L'empereur lui-même, par dévotion, se soumit à la circoncision et fit vœu de s'abstenir de la viande de porc; il se couvrit de toutes sortes d'amulettes, et sacrifia des enfants, afin de tirer des augures de la vue de leurs entrailles palpitantes. Il haïssait à la mort son cousin Alexandre Sévère, mais il ne put parvenir à s'en débarrasser. Cependant, au commencement de l'an 222, il le fit emprisonner et annonça à l'armée qu'il était malade. Les troupes émues se ré-

(1) Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 21.



Digitized by Google

voltèrent. L'empereur fut obligé de rendre la liberté à son cousin et de l'amener au camp, où Sévère fut reçu avec de grandes acclamations, tandis qu'on gardait le silence à la vue d'Héliogabale. L'empereur furieux fit mettre des soldats en prison; une lutte s'engagea; deux partis se formèrent. Mammæa et Samis parurent, chacune pleine d'ardeur pour son fils. La majorité, inclinant en faveur d'Alexandre, l'emporta. L'empereur et sa mère prirent la fuite; ils furent atteints et tués tous deux; leurs cadavres furent outragés par la populace et jetés dans le Tibre. Un décret du Sénat couvrit à jamais le nom d'Héliogabale d'infamie.

De tout cela il résulte qu'Héliogabale était en somme hostile au Christianisme, quoique durant son règne il n'y eut pas de véritable persécution contre les Chrétiens.

Cf. Dion Cassius, I, 79; Hérodian., V. *Hist. Aug.*

GAMS.

**HELLADE.** *Voyez* GRÈCE.

**HELLÉNISTES,** Ἑλληνισταί (1). Les Actes des Apôtres nomment ainsi les Judéo-Chrétiens parlant le grec (Ἰουδαῖοι ἑλληνιστὶ φθεγγόμενοι) (2), comprenant également sous cette dénomination les prosélytes grecs qui devinrent Chrétiens. En revanche ils appellent Ἑβραῖοι les Juifs de Palestine (Judéo-Chrétiens) parlant hébreu (syro-chaldéen).

Cf. Hug, *Introd. au Nouv. Test.*, t. II, § 10.

**HELMOLD,** prêtre du village de Biizow, dans les environs de Lubeck, disciple de Wicelin, évêque d'Oldenbourg († 1158), et de Gérold, premier évêque de Lubeck (1158-1162), accompagna ce dernier dans la mission qu'il fit aux bords de la mer Baltique pour convertir les Slaves païens. A la demande de l'évêque, Helmold écrivit une *Chronique des Slaves*, qui commence à la conversion des Saxons sous Charlemagne et se termine à l'année 1170. Helmold est le premier annaliste des Slaves en Allemagne; il raconte leur conversion au Christianisme, et donne en outre une foule de détails importants, qui, sans lui, auraient été perdus pour l'histoire; son récit n'a d'ailleurs aucun charme; tout le mérite est dans le fond des choses. Il eut un continuateur dans le P. Arnold, abbé du couvent des Bénédictins de Saint-Jean, à Lubeck, dont le travail, intitulé *Derelictorum Helmoldi Supplementum*, va de 1171 à 1209, mais est inférieur à celui de Helmold pour le fond comme pour la forme. Helmold est un des historiens allemands les plus précieux.

La première édition de sa *Chronique*, précédée d'une préface de Mélanchthon, a été publiée par Sigismond Schorckel, Francof., 1556, in-4°; 1573, in-4°. Puis parut *Helmoldi Chronica Slavorum, cum Suppl. Arnoldi*, éd. Reiner Reineccius, Francof., 1581, in-fol. Une meilleure édition est celle de Henricus Bangert, *e msc. cod. rec. et not. illustr.*, Lubecæ, 1659, in-4°, avec un titre nouveau et des additions par Moller: *Diatribe historico-critica de Helmoldo*, ibid., 1702, in-4°; et dans Leibniz, *Scriptores rerum Brunswick.*, II, 537 sq.

Cf. *Molleri Diatribe, etc.; Ej. Cimbria litt.*, III, 315 sq.; Vossius, *de Hist. lat.*, p. 435; Cave, *Script. eccl.*, II, 237; Oudin, *Script. eccles.*, II, 1492; *Acta Erudit.*, 1703, p. 137; Gundling, *Otia*, II, 8; *Bibl. hist. de Hambourg*, cent. I, 157 sq; *Hechtii Germ. sacra et litt.*, p. 416 sq.; *Fabricii Bibl.*, III, 593; I, 370; Freytag, *Annal. litt.*, p. 433; Meusel, *Bibl. hist.*, V, 2, 1 sq.; Adelung, *Directorium*, p. 91; *Revue mensuelle de Mecklembourg*, ann. 1789-1791.

(1) *Act. des Apôtres*, 6, 1; 9, 29.
(2) Chrys.

Digitized by Google

**HÉLOÏSE.** *Voyez* ABÉLARD.

**HELVÉTIQUES** (CONFESSIONS). *Voy.* CONFESSIONS HELVÉTIQUES.

**HELVÉTIUS** (CLAUDE-ADRIEN), né en janvier 1715, était d'une bonne famille de Hollande. Son père, Jean-Adrien, était médecin de la cour de France. Claude-Adrien reçut une brillante éducation, et fut, à l'âge de vingt-trois ans, nommé à la place de fermier général, qui lui valut cent mille écus de rentes. Il fit un bel usage de sa fortune, étant à la fois bienfaisant et ami de l'étude. La philosophie de Locke, l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, les ouvrages de Voltaire, dont la réputation était alors à son aurore, firent une grande impression sur lui. Après quelques essais de poésie, il publia, en 1758, son livre *de l'Esprit*, qui attira sur lui l'attention de la haute société. L'impératrice Catherine, les ducs de Brunswick et Gotha, la reine de Suède, madame Dudeffant, Georges III, roi d'Angleterre, lui donnèrent des preuves de leur estime; Frédéric II l'appela, en 1765, à sa cour, et le combla de marques de distinction.

Son second ouvrage, posthume, intitulé *de l'Homme, de ses facultés intellectuelles et de son éducation*, n'est que la continuation du premier. Helvétius, n'ayant été en rapport qu'avec des gens riches et les hautes classes de la société, prit une idée triste et sombre de l'humanité, et considéra l'égoïsme comme la source unique de toutes les actions humaines. Il ne pénétra pas dans les rangs de la classe moyenne, ne connut pas les vertus qui peuvent s'associer à une condition humble et modeste, à une position laborieuse et difficile; il jugea le monde d'après les grands qu'il fréquentait, et prit pour mesure de l'humanité l'esprit des brillantes et perverses coteries dont il faisait partie.

Lorsque Helvétius se posa en défenseur du matérialisme, le siècle en était venu à systématiser ce qu'il pratiquait depuis longtemps; on établissait en théorie les tendances grossières et égoïstes généralement prédominantes, et l'on fondait une prétendue philosophie sur les principes les plus contraires à toute vraie philosophie.

Sous le règne de Louis XIV l'esprit du Christianisme avait rempli la vie publique et la vie privée; on avait aimé dans la philosophie la lumière de la raison guidant l'intelligence, comme la conscience règle le cœur; la morale, la vertu, la piété avaient conservé leurs droits jusque dans les moindres produits littéraires; tel était l'esprit du siècle et le ton de la société. Arnault, Pascal, Malebranche, Bossuet, Fénelon, Nicole, avaient affranchi la théologie des subtilités de la scolastique; ils n'appelaient au secours de l'Évangile ni Platon, ni Aristote, ni Descartes; à leurs yeux la religion se justifiait par elle-même, elle réglait souverainement les mœurs. Ceux mêmes qui la violaient en pratique la respectaient en principe : être philosophe, c'était affranchir son âme de la servitude des sens.

Le scepticisme, importé d'Angleterre, fut d'abord adopté dans la haute société française, qui se mit à rire tout haut de ce qu'elle continuait à croire tout bas; mais elle finit par ne plus croire à ce dont elle s'était moquée par pure légèreté; insensiblement on changea de ton : on prétendit s'élever au-dessus du vulgaire par des opinions hardies, comme on lui était supérieur par la naissance, la richesse, les priviléges. L'attrait de tout ce qui est nouveau, la secrète satisfaction de se sentir affranchi des convenances sociales et des croyances vulgaires, gagnèrent aux doctrines de l'incrédulité de nombreux partisans. On commença par ne pas s'avouer à soi-même qu'on avait changé de foi, de voie, de tendance et de but. On marchait à l'aveugle, en se croyant



Digitized by Google

plus éclairé que la foule. Cependant les progrès que faisaient en même temps les sciences, et surtout les sciences naturelles, affranchirent peu à peu les esprits inquiets et curieux d'un joug que depuis longtemps les mœurs avaient secoué. Bonnet, le premier, appliqua l'anatomie à la métaphysique, et expliqua dans son *Essai analytique sur l'âme* l'homme moral par l'homme matériel, subordonnant la liberté à la volonté, la volonté à l'intelligence, l'intelligence aux moyens de perception, aux organes du corps. Bonnet était religieux et ne prévoyait pas les déplorables conséquences de son système, qui soumet tout aux lois de la mécanique et du mouvement. La Mettrie établit ce principe, que tout ce qui n'est pas phénomène, tout ce qui ne repose pas sur l'expérience et la perception sensible, est étranger à la philosophie. Voltaire dit : « Je pense, et je suis un corps. » Si l'homme n'est qu'un corps, sa volonté et sa liberté sont anéanties ; tout en lui est l'effet du corps ; il ne s'agit plus de l'âme : la matière seule existe, car seule elle est visible. Le matérialisme, qui commence par nier l'existence de l'âme, se transforme fatalement en athéisme, et nie l'existence de Dieu, parce qu'il n'est pas nécessaire de s'élever au-dessus de la nature, qu'on voit, pour admettre un principe qu'on ne voit pas. De la négation de l'existence de Dieu naît la négation de l'immortalité de l'âme ; de cette négation résulte la confusion de l'homme physique et de l'homme moral, et de là l'inutilité de ce qu'on appelle morale et religion. Ce sont en effet les deux points contre lesquels naturellement s'éleva toute l'opposition des encyclopédistes (1). Ils crurent être en droit de modifier l'éthique parce que la scolastique y avait introduit des questions inutiles et abusé de la casuistique. Impatients de voir la morale, qui s'appuie directement sur la nature et la raison, comme elle se fonde sur la justice, l'humanité et la vérité, être aux mains du clergé, et pensant qu'elle peut être indépendante de la religion, ils la sécularisèrent, parce qu'à la rigueur une société peut exister sans religion positive, mais non sans morale naturelle. Les innovations engendrèrent des erreurs ; tandis que jusqu'alors la morale s'était surtout occupée de l'homme intérieur, elle s'appliqua à l'homme en société ; on trouva que la morale naturelle est inconciliable avec la morale chrétienne ; qu'elle peut subsister sans le dogme de l'existence de Dieu, sans l'idée de l'immortalité et de la liberté ; enfin on en vint à vouloir se débarrasser de la morale elle-même. La Mettrie dit : « La science *est le fruit* nécessaire de la politique ; elle n'est l'œuvre ni de la nature, ni de la raison, et toutes ces prétendues lois naturelles ne sont que des principes de routine ; le monde ne peut être heureux qu'en devenant athée. » La morale ne fut donc plus que de la politique ; la religion fut confondue avec la superstition. Il s'agit alors de changer les principes de l'une et de l'autre par l'éducation et par les institutions politiques, et de créer une morale et une religion nouvelles sur les ruines des antiques doctrines. La Rochefoucauld trouva le vrai principe des mœurs dans l'égoïsme ; Fergusson et Buttler, dans la bienveillance et *la justice* ; Smid, dans la sympathie ; Helvétius, dans l'intérêt physique et sensuel.

Helvétius part de la conscience qu'a l'esprit de lui-même, disant catégoriquement : pour savoir ce qu'est l'esprit, il faut savoir quelle est la cause productive de nos idées. Or nous avons la capacité innée de recevoir diverses impressions du dehors : c'est la sensibilité physique ; et, de plus, la faculté de conserver ces impressions : c'est la mé-

(1) *Voy.* ENCYCLOPÉDISTES.

Digitized by Google

moire. La bête est également douée de cette double capacité ; mais l'homme a des organes particuliers qui vont plus loin que ceux des animaux. Toute activité de l'esprit n'est donc que la capacité de percevoir ; le jugement n'est que la perception, et, comme la perception est en même temps unie à la faculté de conserver, tout jugement n'est qu'une sensation physique, et ce que cette sensation produit s'appelle esprit. L'esprit est égal en tous ; Ninon de l'Enclos vaut Aristote, car l'un et l'autre étaient également capables de percevoir et de réfléchir les sensations du dehors. Ainsi ce qu'on appelle esprit est pure substance matérielle ; toute activité se résume dans la perception, quoique Helvétius dise formellement que peu importe que l'on tienne l'esprit pour une substance matérielle ou une substance spirituelle. Cette théorie ne prend toute son importance que par son application pratique. Si tout est perception physique, dit Helvétius, il n'y a plus à proprement parler de différences dans les esprits : toute capacité, tout talent, le caractère moral de chacun, l'esprit et la situation de tout un peuple dépendent uniquement des circonstances, du hasard, des impressions reçues, de l'éducation et de la forme politique sous laquelle on vit. S'il y a une différence dans les esprits, elle résulte de ce que tous n'ont pas intérêt à recevoir de même les mêmes impressions, de ce que beaucoup d'hommes ne se règlent que d'après les autres, de ce que les mêmes notions ne sont pas attachées partout et par tous aux mots de vertu, d'intérêt, de bien. Dans le fait il n'y a réellement ni liberté morale, ni vertu, ni actions bonnes ou mauvaises, nobles ou indignes, pas plus qu'il n'y a de fautes et d'erreurs ; l'intérêt décide de tout ; nous admettons facilement les idées qui flattent le plus nos tendances et nos intérêts ; l'erreur et la faute ne sont que la maladresse qui nous fait méconnaître nos intérêts et l'impuissance de pouvoir les mettre d'accord avec ceux des autres, tout comme la vertu n'est pas autre chose que la capacité et la puissance non-seulement de comprendre son intérêt, mais de l'identifier avec l'intérêt général.

Ce qui est utile à tous s'appelle vertu ; ce qui leur nuit se nomme faute et vice. Le sacrifice de l'individu sert à tous ; voilà pourquoi les exploits militaires sont vantés partout. Se restreindre uniquement à son intérêt nuit à l'ensemble ; aussi la paresse est une honte ; l'amitié n'est que l'expression profonde de l'égoïsme bien entendu ; l'estime que nous faisons des autres a pour base le désir que nous avons d'être estimés nous-mêmes ; nous méprisons ceux qui nous humilient et nous rabaissent. L'intérêt est la mesure des actions de l'individu, des sociétés, des États, du monde entier ; nous appelons juste le juge qui nous absout, inique celui qui nous condamne ; les moines écrivaient la vie des rois qui leur avaient fait des donations ; des autres ils disaient : *Nihil fecerunt :* ils n'avaient rien donné. Le poëte considère le mathématicien comme un fou, le géomètre tient la poésie pour inutile ; la cour de Chine regarde comme inconvenant ce qui est parfaitement convenable chez nous ; un roi spirituel s'entoure d'une cour intelligente, un sot choisit des amis stupides ; en face de l'État un général est un homme plus considérable et plus considéré qu'un peintre, quoiqu'il faille plus de connaissances pour être un excellent peintre que pour être un heureux capitaine. Sapho et Curtius se sont tous deux précipités dans un gouffre : celui-ci se rendit célèbre parce qu'il fut utile à l'État ; l'acte de Sapho est taxé de folie parce que la république n'y eut aucun profit. Il n'y a pas d'action qui puisse servir ou nuire au monde entier ; le désir d'être utile à l'univers est une

Digitized by Google

chimère, parce que l'intérêt d'une nation est contraire à celui d'une autre. Les passions ne sont que l'expression extrême et exagérée du désir d'identifier son intérêt avec celui d'autrui; c'est pourquoi la passion, loin d'être nuisible, est nécessaire; l'anéantir serait anéantir l'intérêt général; la favoriser, c'est veiller au bien de tous. Plus les passions sont vives, plus les actions sont nobles. C'est lorsque les Hollandais eurent recours à la vengeance et à la haine qu'ils accomplirent les exploits qui firent la grandeur et la puissance de l'État. La force de la passion dépend de la récompense et de la peine qu'on en recueille, de la douleur ou de la joie qu'on en retire; plus on sait exciter l'intérêt de chacun, augmenter son plaisir ou diminuer sa peine, plus on augmente le bonheur d'un peuple. L'amour sensible passant généralement pour un grand plaisir, il est évident que la chasteté est une chose nuisible; l'incontinence n'est pas un délit; les femmes doivent être communes et les enfants appartenir à l'État. Le meilleur État sera celui qui saura régler sa législation et l'éducation publique de telle façon qu'il satisfasse l'intérêt de chacun et le confonde avec l'intérêt général.

Après avoir, dans son premier ouvrage, nié d'une manière positive tous les principes moraux, rejeté toute liberté morale, la vertu comme le vice, et n'avoir vu en tout et partout que l'intérêt, source et but de tous les actes humains, source qui varie à l'infini suivant les peuples, les circonstances et les relations, Helvétius, dans son second ouvrage, *de l'Homme*, plus négatif que celui *de l'Esprit*, attaque la religion et l'Église catholique. L'Église catholique n'est pour lui qu'une institution humaine; abusant de la religion, elle en a fait l'instrument de son ambition et de sa grandeur; elle s'est constituée l'administrateur du bien des pauvres, a prétendu donner et ôter la couronne aux princes, s'est entourée d'une garde en créant les ordres religieux et les couvents, a augmenté le nombre des sacrements pour augmenter celui des prêtres, a introduit le célibat pour vivre dans la luxure, et institué par les indulgences une banque entre le ciel et la terre. L'unique culte qu'admette Helvétius est celui de la Raison. Tout autre culte est celui du mensonge (1). L'Église catholique est nuisible au bonheur des peuples parce qu'elle est intolérante et qu'elle coûte cher. Le meilleur moyen de ruiner l'Angleterre et la Hollande serait d'y introduire l'Église catholique (2). La religion non-seulement ne contribue pas au bonheur d'un peuple, mais elle l'entrave : Constantinople fut infectée de tous les vices quand elle devint chrétienne (3). Aux neuvième, dixième et onzième siècles on était plus pieux, mais plus mauvais qu'on ne l'avait été autrefois; on expiait facilement tous les crimes par une légère pénitence; on taxait l'assassinat d'un ambassadeur, le meurtre d'un prince. L'Église ne demande qu'une chose : qu'on obéisse au clergé. Le clergé ne veut qu'une chose : combattre l'influence de l'État, augmenter son autorité en affaiblissant celle des princes qu'il cherche à rendre stupides et insensés pour les dominer plus facilement. Il n'appelle vertu que ce qui lui profite (4); il est condescendant quand il est faible, tyrannique quand il est puissant. L'Église excuse les fautes d'après l'avantage qu'elle en retire; elle fait des saints de ceux qui l'ont le mieux servie; elle exige l'abnégation et fait ainsi violence à la nature humaine; elle demande l'humilité et produit ainsi la

(1) P. 32, éd. Par.
(2) P. 135, éd. Par.
(3) T. IV, sect. 7, 1.
(4) II, c. 17.

Digitized by Google

bassesse et la paresse, l'orgueil seul donnant force et courage; elle impose le célibat comme apogée de la perfection (1); elle prétend que la mère sacrifie son enfant afin d'augmenter le nombre des élus; elle favorise le crime parce que le crime mène à l'échafaud, parce que sur l'échafaud on peut se préparer à la mort, et que la mort à laquelle on n'est pas préparé est la seule redoutable (2); elle prescrit l'indissolubilité du mariage, ce qui est un joug intolérable, tandis qu'il serait plus raisonnable ou d'introduire le mariage africain, qui permet aux époux de vivre ensemble pendant trois ans avant de se marier, et les autorise à s'unir ou à se séparer quand une fois ils se connaissent; ou de permettre de changer d'époux, afin de récompenser les hommes bien méritants, d'exciter les juges à une justice rigoureuse, les soldats au courage, les esprits intelligents à une plus grande activité (3).

Une bonne religion, avant tout, ne doit pas avoir de dogme, parce que tout dogme est la source d'une foule de controverses; elle doit enflammer la passion du bien public; il faut que ses cérémonies ne soient pas tristes; il ne faut pas qu'elle parle de récompenses éternelles, parce qu'elle fausse par là l'idée de la vertu et du bonheur.

La religion païenne était beaucoup moins nuisible que la religion chrétienne; elle avait moins de dogmes, moins de prêtres; elle animait le courage, réveillait le talent, excitait la passion, stimulait toutes les forces humaines, vu que tout chez elle était calculé en vue du bonheur temporel du peuple. La religion chrétienne, au contraire, hait les vertus humaines, ne demande que la foi, c'est-à-dire ce qui peut lui profiter à elle seule; ses saints sont des ignorants, des fainéants, des visionnaires; ses couvents absorbent toutes les richesses; après la religion judaïque nulle n'a plus de haine qu'elle pour tout ce qui n'est pas elle (1); le prêtre catholique est nécessairement cruel (2). Aussi Helvétius engage-t-il l'Allemagne à se garder du Catholicisme, l'intolérance des Catholiques étant un serpent qui tue ceux qui le réchauffent dans leur sein; il prémunit les protestants contre la nature insinuante et double des Catholiques, qui déclarent l'intolérance en Prusse un crime et la tolérance en France un scandale, parce qu'ils sont impuissants là-bas et maîtres ici (3). Il reproche aux grands et aux ministres (4) d'être encore les instruments de la rage des moines; il appelle les Jésuites le fléau des nations, vu que la puissance et la richesse sont le but unique de leurs efforts (5); il demande qu'on rase tous les couvents (6), nomme la Papauté une pure idolâtrie (7), compare les preuves de la vérité de la Papauté aux fables des *Mille et une Nuits* (8); il affirme (9) que la puissance de l'Église provient de ce qu'elle prétend tenir son autorité de Dieu, avoir la mission de sacrer les rois, d'être par là même au-dessus des rois; de ce qu'elle donne sa doctrine comme divine et infaillible; de ce qu'elle s'arroge le droit de punir; qu'il faut par conséquent lui enlever tous ces priviléges, lui prouver, avant tout, qu'elle n'est pas infaillible, qu'elle n'a pas seule le droit d'interpréter l'Écriture, qu'elle n'est pas

(1) IV, 7, 4, p. 38.
(2) P. 38; IV, 7, 4.
(3) T. IV, p. 253.

(1) II, 18, p. 247.
(2) III, 20, p. 16.
(3) III, 20, 23.
(4) P. 45.
(5) 75, 4.
(6) III, 20, 46.
(7) Sect. 1, 118.
(8) III, 20, 48.
(9) T. V, c. 27. p. 155.

Digitized by Google

instituée de Dieu (1), ce qui n'est possible qu'autant qu'on lui résiste avec persévérance, qu'on réforme l'éducation et la législation. Il faut que cette législation nouvelle et cette éducation renouvelée partent de ce principe que « le vice et la vertu ne sont que des effets des perceptions physiques; que la diversité des opinions naît de la manière différente de concevoir et de nommer les idées d'intérêt, de vertu, etc. »

Après avoir rejeté ainsi la constitution de l'Église, son autorité, ses dogmes, sa morale, sa foi, il ose dire, dans sa récapitulation (2), qu'il n'a nié ni la Trinité, ni la divinité du Christ, ni l'immortalité de l'âme, ni le *Credo* papal; qu'il n'a attaqué que les prêtres pour garantir les princes et les peuples, préférant déplaire en disant la vérité qu'agréer en racontant des fables.

La Sorbonne, le Pape et le parlement condamnèrent Helvétius (3); ses ouvrages furent brûlés de la main du bourreau, mais ses opinions furent accueillies par le public; les mœurs du temps avaient ouvert la voie à l'incrédulité; le mépris systématique de la religion vint tranquilliser ceux qui depuis longtemps n'avaient plus de religion; les philosophes, flattant les vices au lieu de les combattre, prétendirent s'élever contre les abus de l'Église, mais dans le fait s'en prirent à la vérité même, et substituèrent à la religion la loi sociale, à la société l'état de pure nature, c'est-à-dire la barbarie même. Dans un temps où la multitude des livres étouffait la vérité, où le luxe abusait des jouissances, où l'esprit de famille disparaissait, où le citoyen se préoccupait plus de son bien-être que de celui de la patrie, où le gouvernement ne songeait qu'aux moyens d'augmenter les impôts, où les vices circulaient avec les idées, où les moyens d'acquérir rapidement et de dissiper de même provoquaient des changements subits et incessants dans les familles, dans les principes et les habitudes, les mauvaises mœurs durent créer les maximes corrompues, celles-ci une fausse philosophie, et la philosophie, au lieu d'être une lumière bienfaisante éclairant le monde, devint une lueur sinistre traversant l'espace comme la foudre, et détruisant sur son passage les choses, les institutions et les personnes. — Helvétius mourut en 1771, dans sa terre de Goré, à l'âge de cinquante-six ans.

(1) C. 30, t. V, p. 177.
(2) C. 3.
(3) Conf. *de l'Homme*, II, 24, not.

Cf. Helvétius, *de l'Esprit*, Paris, 1793, 4 vol.; Helvétius, *de l'Homme*, Paris, 1797, 6 vol.; œuvres complètes, 14 vol. in-18, Paris, 1796; La Harpe, *Cours de Littérature*, 16 vol. in-8°, 1799-1805; Villemain, *Tableau de la Littérature au dix-huitième siècle*; Barante, *Littérature pendant le dix-huitième siècle*; Charles Palissot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la littérature française*.

Cf. en outre, les articles CONDILLAC, ENCYCLOPÉDISTES, ÉPICURÉISME.

LUTZ.

**HELVIDIUS**, disciple du fameux Arien Auxence (1), qui occupa si indignement le siége épiscopal de Milan avant S. Ambroise (qu'il ne faut pas confondre avec *Helpidius*, professeur d'éloquence en Espagne, partisan du Manichéen Marc, qui vint en Espagne et fut le maître de Priscillien), demeura à Rome au temps où S. Jérôme s'y trouva, sous le Pape Damase, et composa un écrit dans lequel il prétendit, d'accord sans doute avec les Ariens, que la sainte Vierge avait eu des enfants de son mariage avec Joseph, et prit occasion de là pour nier la prééminence de l'état virginal sur l'état conjugal. Il donnait comme preuve de sa fausse doctrine le texte de S. Matthieu, 1, 18:

(1) *Voy.* AUXENCE.

Digitized by Google

*Cum esset desponsata mater ejus Maria Joseph,* ANTEQUAM CONVENIRENT, *inventa est, etc., etc.*, en faisant cette demande ridicule : « L'Écriture sainte n'aurait-elle pas pu dire : *Accepit (Joseph) uxorem suam, et non fuit amplius ausus contingere eam ?* » En même temps il cite le texte de S. Luc, 2, 7 : *Et peperit Filium suum* PRIMOGENITUM, et tous les textes dans lesquels il est question des frères de Jésus. Les vierges, demandait-il en outre, valent-elles mieux qu'Abraham, Isaac et Jacob, qui étaient mariés? N'y a-t-il pas des vierges qui n'en ont que l'apparence? Dieu ne crée-t-il pas tous les jours des enfants dans le corps des femmes? Marie ne fut-elle pas soumise comme d'autres femmes à une gestation de neuf mois, et pourquoi, étant mariée, n'aurait-elle pas eu d'enfants?

On comprend que S. Jérôme ne ménagea pas le cynique. Il ne voulut d'abord pas même prendre la plume contre lui, pour ne pas lui valoir, par cette réfutation, une sorte de notoriété; cependant plus tard il se laissa entraîner à écrire un libelle *adversus Helvidium*. Il y dit que l'ouvrage d'Helvidius fourmille de fautes de langue, et il nomme cet hérésiarque *hominem rusticanum*..... et ailleurs : *Et vix primis quoque imbutum litteris, homo turbulentus, et solus in universo mundo sibi et laicus et sacerdos.*

Cf. S. Jérôme, *Adversus Helvidium, in Opp. S. Hier.*, édit. Martianay, t. IV; Epiph., *Hæres.*, 70; August., *Hæres.*, 56 et 84; Baron., ad ann. 382; Gennad., c. 32, et les art. ANTIDICOMARIANITES et FRÈRES DE JÉSUS. SCHRÖDL.

**HÉLYOT** (PIERRE), habituellement nommé le P. Hippolyte, moine franciscain de Picpus, à Paris, naquit dans cette ville en 1660, et se fit avantageusement connaître par son *Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe, qui ont été établis jusqu'à présent*, avec des figures de leurs habillements, Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°. Il en a paru une traduction allemande en 8 vol. in-4°, augmentée de documents tirés de beaucoup de sources inconnues à Hélyot, et de gravures sur bois représentant les costumes des religieux. Hélyot consacra vingt-cinq ans à son ouvrage, et malgré cela l'histoire de plusieurs ordres y est incomplète. Hélyot mourut à Picpus, le 5 janvier 1716.

**HÉMAN** (הֵימָן), portant bonheur et secours; Vulg., *Héman* et *Éman*).

I. Fils de Joël et petit-fils de Samuel, de la tribu de Lévi, de la famille de Cahat. Formé, sans aucun doute, à l'école prophétique de son aïeul, il devint, sous David, un des habiles maîtres de chant d'Israël. Remarquable comme musicien par son talent sur le cor, חֹזֶה (1), il fut d'abord préposé à tous les musiciens (2), puis éclipsé par Asaph, et envoyé avec Iduthun au tabernacle à Gabaon, tandis qu'Asaph fut chargé du service de Sion (3). Finalement il regagna la prédominance par sa nombreuse famille, dont il amena tous les membres à se consacrer à la musique. Quatorze des vingt-quatre classes de chant instituées par David furent formées et dirigées par autant de fils d'Héman (4). Ils se réunirent pour célébrer le culte divin à Jérusalem, *prophétisant*, c'est-à-dire chantant des cantiques inspirés, en les accompagnant avec des trompettes, des timbales, des psaltérions et des guitares, « s'employant chacun à leur tour à remplir les offices qui leur étaient destinés, à proportion de leur nombre, et suivant ce que le maître ou le roi lui-même ordonnait (5). »

(1) I *Paral.*, 25, 5.
(2) *Ibid.*, 15, 16 sq.
(3) *Ibid.*, 16.
(4) *Ibid.*, 25. Conf. 6, 33 sq.
(5) *Ibid.*, 25, 1, 2.

Digitized by Google

Ils firent de même sous Salomon (1), Ézéchias (2) et Josias (3).

Après l'exil il n'est plus fait mention de la famille d'Héman.

II. Héman l'Ezrahite (de אֵזְרָח ou זֶרַח) et son compagnon Éthan l'Ezrahite, un des hommes les plus sages du temps de Salomon (4), dont le nom se trouve indiqué comme celui des auteurs des psaumes 87 et 88. Ils peuvent l'avoir été d'après le contenu, seulement il faut que les versets 39-52 du ps. 88, qui d'ailleurs sont fort peu en rapport avec les précédents, soient considérés comme ayant été ajoutés plus tard, par exemple sous Ézéchias ou Josias. Du reste l'aïeul Zara est probablement le fils de Juda, I Par., 2, 6. Cf. Jos., 7, 17.

S. Mayer.

**Henké** (Henri-Philippe-Conrad), un des théologiens luthériens les plus remarquables de son temps, était le fils d'un pasteur protestant de Hehlen, dans le Brunswick, où il naquit en 1762. Après avoir fait ses études à l'université de Helmstädt, il y fut nommé professeur extraordinaire en 1778, et professeur ordinaire en 1780.

En 1786 il devint abbé du couvent de Michaelstein, en 1801 superintendant général du diocèse de Schöningen, en 1804 vice-président du consistoire de Wolfenbuttel et curateur de l'institut *Carolinum* de Brunswick. Henké s'occupait surtout d'histoire ; son principal ouvrage est son *Histoire universelle de l'Église chrétienne dans son ordre chronologique*, Brunswick, 1788-1804. A cet ouvrage se rattachent ses *Archives pour l'histoire ecclésiastique des temps modernes*, 6 vol., Weimar, 1794-99, et son *Histoire de l'Église du dix-huitième siècle*, Brunswick, 1802.

Henké était plein de sagacité, mais ne comprenait que ce qui était à la portée du rationalisme ; il était par conséquent prévenu en beaucoup de points, et très-injuste à l'égard de l'Église catholique. Henké fut moins heureux dans ses travaux dogmatiques, qui ne sont pas cependant sans importance. Tels sont sa dogmatique, écrite en bon latin, sous le titre : *Lineamenta institutionum Fidei Christianæ hist. crit.*, Helmstädt, 1793 et 1795, et son *Magasin de Philosophie religieuse, d'Église et d'histoire ecclésiastique*, Helmst., 1793 sq., 6 vol. La continuation parut sous le titre de *Nouveau Magasin*, etc., Helmst., 1798, 6 vol.; *Musée de la Science religieuse*, Magdebourg, 1803 sq., 3 vol.

Henké mourut le 2 mai 1809. Si l'on demande à quel parti du rationalisme des dix-huitième et dix-neuvième siècles appartient Henké, on peut, pour répondre, distinguer trois directions principales, dont les représentants sont Eckermann, Schleiermacher et Hégel. Henké se tient entre le rationalisme vulgaire et le rationalisme panthéistique, faisant la transition entre Eckermann et Schleiermacher. Il cherche à sauver la foi religieuse dans la conduite en définissant la religion *cultus, agnitio Numinis*. Il distingue la conscience que l'homme acquiert de lui-même de la conscience qu'il a du monde; il en fait la connaissance même, ne se contentant pas d'opposer l'infini au fini, mais faisant de l'infini la condition du fini, et l'appliquant à la conduite, en ramenant cette opposition à celle du bien et du mal. C'est ce qui résulte du § 1 de ses *Lineamenta inst. Fidei Christ.*, 1793, ainsi conçu : *Supponitur itaque omnes, quibus unquam aliqua religio tribui potuit, cognovisse :* 1° *incertas, inconstantes et mutabiles esse res humanas* ; 2° *earum conditionem pendere a nutu aliquo superiori, sc. a voluntate et cura potentioris cujusdam animæ ; 3° neque perinde esse quid*

(1) II *Paral.*, 5, 12.
(2) *Ibid.*, 29.
(3) *Ibid.*, 35, 15.
(4) III *Rois*, 7, 31.

Digitized by Google

*sentias, agas, speres*; 4° *sed, propter hanc eandem potestatem rectricem, cui subes, alia esse observanda, alia fugienda* (1).

**HÉNOCH** (חֲנוֹךְ, Ἐνώχ).

I. Fils de Caïn, qui nomma le premier lieu où il s'arrêta la ville d'Hénoch. Il serait ridicule de vouloir entendre par là une ville dans le sens ordinaire, ou de la comparer à des villes, à des localités après le déluge (2). Ce n'était qu'un fort, עִיר, entouré de fossés et de remparts.

II. Premier fils de Ruben (3).

III. Fils de Madian (4).

IV. Fils de Jared, père de Mathusalem (5), le septième patriarche après Adam, le plus célèbre de ceux qui ont porté ce nom. La Genèse dit de lui, plus que de tous les autres anciens patriarches, qu'il marcha avec Dieu (6), et les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament reconnaissent formellement cet éloge comme ayant une signification toute particulière. Toute la tradition chrétienne est d'accord en cela; la tradition juive seule s'en écarte parfois (7).

En récompense de cette fidélité à Dieu (foi vivante) (8), Hénoch, âgé de trois cent soixante-cinq ans (9), c'est-à-dire, relativement à son temps, parvenu à la force de l'âge viril (10), fut enlevé par Dieu, « pour qu'il ne vît pas la mort, » et pour montrer visiblement à l'humanité défaillante la première aurore d'une vertu victorieuse de la corruption, l'espérance de la résurrection future (1). S. Irénée ajoute (2) : *Ad exemplum futuræ longitudinis dierum*; après la vie laborieuse des six premiers patriarches, c'est, dans le septième, le pressentiment du repos et du sabbat éternel.

Hénoch est le précurseur du Christ, le véritable vainqueur de la mort, *avant* la loi (*in lege naturæ*), comme Élie l'est *sous* la loi; mais tous deux ne sont que des précurseurs, des prophètes qui préfigurent l'immortalité, car, d'après l'opinion unanime des docteurs chrétiens (3), ils doivent tous deux revenir à la fin des temps, et, après avoir rendu témoignage au Christ contre l'Antechrist, ils doivent subir le martyre de la part de ce dernier. Comme Élie sera l'apôtre des Juifs, Hénoch sera celui des païens, auxquels déjà, durant sa première vie terrestre, il prêcha la pénitence (*Eccl. ut det* GENTIBUS *pœnitentiam*) (4). D'une époque à l'autre, les deux prophètes vivent, sinon dans le paradis terrestre, qui n'existe peut-être plus, dans un autre lieu non déterminé. Leur état n'est pas l'état du mérite et de la pure contemplation de Dieu, mais plutôt celui d'une méditation extatique, un état intermédiaire entre la béatitude éternelle et la vie terrestre, dans lequel ils n'ont pas besoin d'aliments. Tels furent Moïse sur le Sinaï, et Élie en se rendant au mont Horeb (5).

D'autres pensent à la manducation de l'arbre de vie, ou à une espèce de spiritualisation du corps, inférieure tou-

(1) Conf. *Système de la Doctrine chrétienne*, du Dr Nitzsch, Bonn, 1839, p. 26, 27.
(2) Anuchta, dans Ptolémée et d'autres.
(3) *Genèse*, 46, 9. *Ex.*, 6, 14. *Nombres*, 26, 5. I *Paral.*, 5, 3.
(4) *Genèse*, 25, 4. I *Paral.*, 1, 33.
(5) *Genèse*, 5, 18 sq.
(6) *Ecclesiast.*, 44, 16; 49, 16. *Hébr.*, 11, 5.
(7) Jarchi, *ad Genes.*, 5, 24.
(8) *Hebr.*, 11, 5.
(9) *Voy.* AGE (grand).
(10) *Sagesse*, 4, 11.

(1) Athanase; Théodoret, quæst. 45 *in Gen.*; Chrysost.
(2) V, 5.
(3) Irén., IV, 16; V, 5. Tertull., *de Anim. l. de Resurr.*, 58. Hippol., Ambr., Hier., Aug., etc.
(4) Conf. *Jude*, v. 14. « C'est d'eux qu'Hénoch, qui a été le septième depuis Adam, a prophétisé en ces termes : Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude de saints. »
(5) Ainsi parle S. Thomas d'Aquin d'après August., *de Peccat. mer. et remiss.*, c. 3.

Digitized by Google

tefois à la transfiguration dernière. Ces opinions prouvent que l'antique théologie, en cherchant la solution des questions qui se présentent ici, ne s'est pas égarée en s'abandonnant à d'inutiles et subtiles recherches.

Les légendes païennes sur l'enlèvement de personnages mortels dans la société des dieux (Ganymède, etc.) ne sont pas nécessairement des échos des traditions bibliques, vu que ces idées ressortent très-naturellement du désir inné à l'homme de s'élever au-dessus de cette vie passagère; elles peuvent encore moins porter préjudice au fait historique affirmé par les saintes Écritures et cru par l'Église.

Herbelot, dans sa *Bibliothèque orientale*, rapporte d'autres légendes qui, en Orient, se rattachent au véritable Hénoch (*Édris*), comme la tradition juive elle-même en présente, lorsqu'elle dit par exemple qu'Hénoch chercha à convertir les Caïnites par la prédication, puis par la force des armes; qu'il fut l'inventeur du style pour écrire, de l'aiguille, de l'astrologie et de la divination, contrairement à Théodote (1), qui attribue ces inventions aux anges déchus, contre lesquels Hénoch prémunit les filles des hommes. Cette opinion, comme celle de S. Irénée (2), qu'Hénoch prêcha aux anges (déchus), rappelle les livres apocryphes d'Hénoch, qui étaient très-répandus dans l'Église primitive.

S. Mayer.

**HÉNOTICON** (Ἑνωτικόν). Lorsque le quatrième concile œcuménique de Chalcédoine eut condamné, en 451, l'hérésie d'Eutychès, et formulé la foi catholique dans un nouveau symbole, les Eutychiens remuèrent ciel et terre pour avilir l'autorité de ce concile, et ne reculèrent pas devant la sédition et la révolte pour atteindre leur but, introniser leur hérésie et leurs chefs fanatiques. Ils ne purent réussir ni sous l'empereur Marcien, ni sous l'empereur Léon. Enfin, durant le règne rapide de Basilisque, en 476, l'eutychianisme se redressa, et l'empereur ordonna, par une encyclique à tous les évêques de l'empire, de condamner la célèbre lettre du Pape Léon à Flavien et les décrets du concile de Chalcédoine. Tandis que cinq cents évêques au moins obéissaient à cet ordre impérial, Acace, patriarche de Constantinople, demeura ferme et fidèle. Basilisque fut obligé de retirer son ordre et de condamner Eutychès dans un nouvel édit. L'empereur Zénon, rétabli en 477, cassa également tout ce qui avait été fait au détriment de la foi catholique. Ainsi Acace et l'empereur Zénon semblaient avoir assuré le triomphe définitif et durable de la doctrine catholique et l'autorité du concile de Chalcédoine, lorsque précisément ces deux personnages devinrent, par leur *hénoticon*, en fait, les protecteurs des Eutychiens, les oppresseurs et les corrupteurs de la cause catholique. Acace, poussé par l'ambition et jaloux du Pape, changea en hostilité sa soumission au concile et attira l'empereur de son côté. On fit accroire à Zénon qu'on pouvait, malgré les différences dogmatiques, ramener en une communauté ecclésiastique unique les monophysites et les Catholiques, et rétablir ainsi la paix de l'Église; on lui persuada qu'il fallait annuler à cette fin le concile de Chalcédoine, sans toutefois ni l'attaquer, ni le condamner directement. C'est ainsi que, sous l'influence d'Acace, parut en 482 le fameux *hénoticon*, dans lequel l'empereur, en qualité de juge suprême de la foi et de grand-inquisiteur, déclara le Symbole de Nicée, avec les additions du concile de Constantinople de 381, seuls admissibles et valables, approuva les douze anathèmes de Cyrille d'Alexandrie, condamna le nestorianisme et l'euty-

(1) *In Opp. Epiph.*, ed. Petav.
(2) IV, 16.

Digitized by Google

chianisme, et non-seulement passa sous silence la lettre du Pape Léon à Flavien, mais ne mentionna qu'en peu de mots, en passant, et d'une manière équivoque, le concile de Chalcédoine, sans lui attribuer d'autorité, et en ajoutant la remarque qu'il fallait rejeter ce synode s'il n'était pas d'accord avec l'édit de l'empereur (*hénoticon*). Cet édit d'union, modèle de toutes les futures formules de foi politiques, qui condamnait, il est vrai, l'eutychianisme, mais en même temps lui ouvrait une porte de derrière par le rejet du concile de Chalcédoine, ne produisit pas, comme il arrive à tous les documents de cette nature, les fruits qu'on en attendait. Au contraire, l'Église d'Orient se divisa en plus de partis qu'auparavant, et on compta, après l'hénoticon :

1. Les Catholiques, qui rejetaient l'édit de Zénon;

2. Les monophysites ardents, qui le rejetaient également, et qu'à cause de leur séparation d'avec Pierre Mongus, un des chefs des monophysites, qui admettait l'hénoticon, on nommait les *acéphales;*

3. Les partisans de l'hénoticon, composés de Catholiques et d'évêques catholiques peu éclairés, faibles ou pusillanimes, et de monophysites.

Comme alors, d'un côté, suivant son devoir, le Pape Félix prononça, en 484, dans un concile, l'excommunication et la déposition d'Acace, le moteur principal de toute cette affaire (il ménagea l'empereur Zénon, qui continuait à donner au Pape l'assurance de son attachement au concile de Chalcédoine), et comme, d'un autre côté, la majeure partie de l'Orient, par crainte de Zénon et de l'empereur Anastase, qui marcha sur ses traces (491-518), se prononça en faveur d'Acace et ne voulut point, après sa mort, effacer son nom des diptyques, ainsi que l'exigeait le Saint-Siége, tandis que l'inquisition impériale l'empêchait, il s'éleva entre l'Église d'Orient et celle d'Occident un schisme qui dura trente-cinq ans, et qui profita aux monophysites, favorisés par l'empereur Anastase. Enfin l'union des deux Églises fut rétablie par l'empereur Justinien, qui monta sur le trône en 518; Acace, Zénon, Anastase, Euphémius et Macédonius furent, à la demande du Pape Hormisdas, effacés des diptyques, et l'autorité du concile de Chalcédoine fut rétablie.

Voy. les *Recueils des Conciles* de Labbe, Coletti, Mansi; le *Manuel de l'hist. de l'Égl.*, de Döllinger, Ratisb., 1836, t. I, p. 145; Pagi, *Breviarium R. P.* Cf. les articles ACACE, ACÉPHALES, BASILISQUE, CHALCÉDOINE, FLAVIEN et FÉLIX III.

SCHRÖDL.

**HENRI Ier**, empereur d'Allemagne, surnommé *l'Oiseleur*, était fils d'Othon *l'Illustre*, duc de Saxe. Quoique le duc eût refusé, en 911, la royauté, et qu'il eût proposé à sa place Conrad le Franconien, il s'éleva, immédiatement après sa mort, en 912, un conflit dangereux entre son fils et le nouveau roi de Germanie. En effet Conrad, jaloux de la puissance d'Henri, refusant de lui transmettre le fief de son père Othon, le duc de Saxe enleva tous les biens que possédait l'Église de Mayence, en Saxe, à Hatton (1), archevêque de Mayence, qui était l'âme du gouvernement de Conrad. Le roi envoya donc au printemps 915, tandis qu'il cherchait à calmer le soulèvement des grands de Souabe, son frère Eberhard, à la tête d'une forte armée, en Saxe. Eberhard fut battu près d'Érisbourg par les Saxons, qui envahirent la Franconie. Conrad, qui était accouru en toute hâte vers le nord, les refoula; mais il fut rappelé sur le Rhin au moment où il assiégeait Henri dans la forteresse de Grona. D'après le récit,

1) *Voy.* HATTON.

Digitized by Google

en général digne de foi, du chroniqueur français Richer, de la fin du dixième siècle, Henri s'était ligué contre Conrad avec le roi de France, Charles le Simple, qui s'était emparé de la Lorraine, en 912, et l'avait victorieusement défendue contre Conrad, l'année suivante. Il est très-vraisemblable que, n'ayant pas à redouter son énergie, mais pouvant utiliser ses forces, Henri avait reconnu Charles pour suzerain et l'avait appelé à son secours, en 915, pour contraindre Conrad à lever le siége de Grona et le forcer de revenir en Franconie. Quelques années plus tard Conrad, blessé en Bavière, s'en retourna à la ville de Weilbourg, après avoir obligé Arnoul, duc de Bavière, à fuir en Hongrie. Sentant sa fin approcher, il demanda à son frère Éberhard et aux principaux seigneurs de la Franconie orientale, dans la conviction où il était que sa maison ne serait pas assez puissante pour réunir toute la race germanique en une seule nation, d'élire pour lui succéder son adversaire, le duc de Saxe, Henri. Éberhard, se conformant aux vœux de son frère mourant, transmit à Henri la sainte lance et les autres insignes de la royauté. En avril 919 Henri fut reconnu et proclamé roi, à Fritzlar, par les Franconiens et les Saxons. La nouvelle en parvint à Henri, dit-on, au moment où il était occupé à la chasse des oiseaux. L'élection accomplie, l'archevêque de Mayence, Hériger, proposa de sacrer le nouveau roi; mais Henri refusa, par modestie, selon les uns, par antipathie contre les évêques, suivant les autres. Peut-être refusa-t-il le sacre, qui aurait obligé tout le clergé de la Germanie envers l'oint du Seigneur, parce qu'il n'avait de droits véritablement royaux que sur les deux souches germaniques du Nord, que les ducs d'Alémanie et de Bavière n'avaient aucun rapport avec lui, qu'ils n'en eurent jamais beaucoup plus tard, quoique le clergé du Sud cherchât, autant qu'il le put, à maintenir l'unité de toute la nation allemande. Henri Ier, ayant la conscience de sa force, songea, pendant tout son règne, moins à se mêler aux affaires intérieures du sud de l'Allemagne qu'à agrandir et à régler la puissance de son propre peuple, les Saxons, sur la fidélité desquels il pouvait compter. Il ajouta, il est vrai, la Lorraine, comme cinquième province, à l'empire, mais grâce à sa politique prudente plutôt qu'à la force de ses armes. Il conclut un armistice de neuf années, en 924, avec les Hongrois, qui avaient pénétré en Saxe, en Bavière, et même jusqu'en Alsace, et s'engagea à payer un tribut annuel jusqu'au terme de l'armistice. Il profita activement de ce temps de repos pour relever d'une décadence profonde tout le matériel et le personnel de la guerre. Il obligea ses vassaux à entretenir des corps de milice destinés à maintenir la tranquillité publique. Il garantit la sûreté du pays en fortifiant les places, en y mettant de solides garnisons, en y établissant des magasins bien approvisionnés. Pour exercer le peuple aux armes et le tenir en haleine, il fit continuellement la guerre aux Slaves voisins, et avec tant de succès que les Vendes d'au delà de l'Elbe et les Bohêmes devinrent ses tributaires. Il étendit les frontières de l'Allemagne de l'Eider à la Schley, pour la défendre contre les Normands, qui avaient inquiété les Frisons d'abord, puis les Saxons, en s'unissant aux Vendes, et établit contre eux la marche du Schleswig, que ses successeurs abandonnèrent bientôt après lui. Lorsque l'armistice fut près de son terme, Henri convoqua une diète, et demanda qu'elle se levât en masse contre les Hongrois, leur commun ennemi, de peur qu'il ne fût contraint, après avoir pris tout ce qui appartenait à son peuple, de s'emparer des biens ecclésiastiques, appar-

Digitized by Google

tenant à Dieu, et de les livrer à ses ennemis. Les députés des Hongrois étant revenus chercher le tribut furent renvoyés avec mépris (1). Ils ne tardèrent pas à s'en venger en inondant la Thuringe de leurs innombrables hordes. Cependant les deux masses principales furent séparées et mises en fuite, près de Mersebourg. Les historiens ne sont pas d'accord sur la situation des lieux mêmes où les Hongrois furent battus. Trois ans plus tard (le 2 juillet 936) Henri Ier mourut, après avoir recommandé aux princes allemands son fils Othon comme son successeur. Il fut inhumé à Quedlinbourg, qu'il avait fondé, dans l'église de Saint-Pierre. Sa mémoire est restée en honneur en Allemagne. Il continua l'œuvre de son prédécesseur, en fortifiant l'unité de l'empire, en garantissant sa sûreté contre le dehors, en développant le bien-être au dedans. Il ne fut pas aussi généreux envers le clergé que son prédécesseur Conrad et la plupart de ses successeurs; cependant il ne lui était pas hostile, comme Burchard, duc d'Alémanie, qui opprimait l'Église, et Arnoul, duc de Bavière, que les moines chroniqueurs du temps surnommèrent le Mauvais. Ce fut surtout sa pieuse femme Mathilde, que tous les historiens ont louée, qui usa de sa grande influence sur le roi en faveur du clergé.

*Voir* Gundling, *de Henrico Aucupe, Francix Orientalis Saxonumque rege*, Halæ, 1737; Waiz, *Annuaires de l'empire d'Allemagne et de la maison de Saxe*, publiés par Ranke, I, 1re part.; Pfister, *Hist. des Allem.*, II, 16; Gfrörer, *Hist. univ. de l'Égl.*, III, 1179, 1190.

**HENRI II.** Après la mort d'Othon III, qui ne laissa pas d'enfant, l'empire se trouva dans une perturbation complète, la petite noblesse étant partout profondément divisée, les ducs et les margraves ne songeant qu'à élever leur domination les uns au-dessus des autres. Il ne restait de la lignée masculine de la maison de Saxe que quelques fils du duc de Bavière Henri le Colère (1). Le plus âgé d'entre eux, également nommé Henri, duc de Bavière, naquit le 6 mai 978. Othon, duc de Carinthie, était d'un degré plus rapproché de la lignée saxonne éteinte; cependant il n'en descendait que par la lignée féminine des Othon. Henri parvint à le faire renoncer à ses droits éventuels à la couronne, et se mit en mesure de conquérir le trône vacant. Il avait deux concurrents assez redoutables dans la personne du duc d'Alémanie et d'Eckard, margrave de Meissen. Ce fut à l'influence de Willigis, archevêque de Mayence, surtout, qu'il dut, après avoir été reconnu dans les divers duchés, d'être proclamé et placé sur le trône de Charlemagne, le 3 septembre 1002, par les états réunis à Aix-la-Chapelle. Comme la puissance de sa famille était médiocre, et comme il avait peu d'assistance à attendre de la part des vassaux séculiers, sa politique le porta naturellement à chercher son appui dans l'épiscopat d'Allemagne. Le perfide et ambitieux duc de Pologne, Boleslaw, lui suscita de nombreuses difficultés. Il était comme le point d'appui de tous les mécontents parmi les grands du nord de la Germanie. Mais Henri rencontra plus d'embarras encore ailleurs. Il n'avait pas d'enfants; son héritage était convoité non-seulement par ses frères Bruno et Arnoul, mais encore par les cinq frères de sa femme, Cunégonde, fille d'un comte du Bas-Rhin, qui tous, du vivant de Henri, remplirent sa maison de discussions et d'intrigues, et finirent par se conjurer contre lui. Ainsi, dès le commencement

(1) On dit qu'il leur fit présenter un chien galeux, auquel on avait coupé la queue et les oreilles.

(1) Zænker.

Digitized by Google

de son règne, son frère Bruno se mit du côté des margraves Hésilo de Schwenfurt et Ernest d'Autriche, par jalousie contre l'influence croissante des beaux-frères du roi, dont l'aîné avait obtenu le duché de Bavière. Quoique déjà menacé de près alors par le duc de Pologne, Henri préféra entreprendre d'abord une expédition en Italie, afin de revenir avec plus de forces contre ses adversaires d'Allemagne, après avoir rétabli l'autorité impériale en Lombardie. Les Lombards s'étaient révoltés après la mort d'Othon III, et avaient élu pour roi Ardoin, marquis d'Ivrée; mais celui-ci était bientôt entré en discussion avec les seigneurs ecclésiastiques et laïques de son royaume. Les villes de Lombardie tombèrent rapidement au pouvoir d'Henri. En mai 1004 il obtint à Milan l'hommage de ses vassaux et la couronne de fer. Toute la moitié de l'Italie septentrionale jusqu'à Rome lui obéit. Cependant, avant d'avoir bien solidement consolidé sa domination de l'autre côté des Alpes, il retourna en Allemagne pour se venger, dit son biographe, du duc de Pologne.

Après avoir associé à son expédition les Franconiens, les Saxons et les Bavarois, il chassa rapidement Boleslas de la Bohême, qu'il venait de conquérir, puis de la Lusace. Après une seconde expédition, qu'il avait entreprise contre les Polonais, et qui ne répondit pas entièrement aux résultats qu'on attendait d'un immense déploiement de forces, probablement par suite de la trahison de quelques comtes établis aux frontières septentrionales de l'Allemagne, la paix fut conclue en 1005 avec Boleslaw, qui reconnut la suzeraineté de l'empereur.

Une des plus utiles œuvres d'Henri II fut l'érection de l'évêché de Bamberg (1). Il faut d'autant plus savoir gré à Henri de son intention que les difficultés de réalisation étaient fort grandes. Othon II avait, en 973, donné au duc de Bavière, Henri le Colère, en propriété libre et exempte, toute la contrée située entre le diocèse de Wurzbourg et les frontières de Bohême. Henri II, en se mariant, en fit cadeau à son tour à sa jeune épouse Cunégonde; mais, depuis qu'il avait concédé le duché de Bavière à son beau-frère Henri, son frère Bruno, aussi bien que ses beaux-frères, tâchaient de s'attribuer ce reste des propriétés du roi, qui n'avait pas d'enfant. Si ces princes, s'opposant au projet qu'il avait d'ériger cette contrée en un nouveau diocèse, soulevaient déjà toutes sortes d'obstacles contre lui, il en rencontra de bien plus nombreux encore de la part même du clergé. Comme le district de Bamberg appartenait au diocèse de Wurzbourg, Henri dut, avant tout, s'assurer du consentement de l'évêque de cette ville pour pouvoir diviser son diocèse; mais quoique Henri s'obligeât à céder une portion du Meiningen à l'évêque, en retour des deux districts qui devaient former le diocèse de Bamberg, le prélat exigea en outre que son diocèse fût érigé en archevêché et que le nouvel évêché y fût subordonné. C'eût été le premier pas fait pour ébranler le siége primatial de l'Allemagne, l'œuvre de S. Boniface, et pour diviser peu à peu l'Église germanique en une série de diocèses isolés. Aussi Henri ne consentit-il pas à la condition exigée et s'adressa-t-il directement au Pape, qui accorda l'érection du nouveau diocèse, en laissant toutefois indécise la principale question, celle de savoir à quelle métropole Bamberg serait incorporé, et en plaçant le nouvel évêché immédiatement sous la juridiction du Saint-Siége. Vers la fin de novembre 1007 Henri II convoqua une assemblée d'évêques à Francfort-sur-le-Mein. Une

(1) *Voy.* BAMBERG.

Digitized by Google

foule d'évêques allemands, deux évêques italiens, plusieurs prélats bourguignons et un prélat de Hongrie y parurent; mais l'évêque de Wurzbourg ne s'y rendit pas.

Le roi se soumit à de profondes humiliations pour obtenir l'assentiment des évêques; il se jeta plusieurs fois à genoux devant l'assemblée durant la lecture de la bulle papale. Enfin tous les assistants se rendirent au désir du roi et signèrent leur résolution, si bien que le chancelier d'Henri put immédiatement être nommé évêque du nouveau diocèse, et le même jour sacré par l'archevêque de Mayence.

Le roi fit cesser l'opposition de son frère Bruno, et le détourna de l'ambitieuse pensée de devenir son successeur, en le décidant à entrer dans les ordres, et en lui donnant, peu de temps après, l'évêché d'Augsbourg. Quant à l'évêque de Wurzbourg, il tâcha de l'apaiser par de riches donations, et surtout par un acte officiel de 1017, qui attacha à l'évêché de Wurzbourg le titre et la puissance de duc.

L'Église de Bamberg fut richement dotée par le roi le jour où le nouvel évêque fut sacré. En 1012, sa cathédrale, dont Henri II avait ardemment poursuivi la construction pendant plusieurs années, fut achevée. Les principaux prélats du royaume furent invités à la dédicace. A la fin de la cérémonie les évêques se réunirent en concile et s'occupèrent d'apaiser les différends nés entre plusieurs de leurs collègues.

Henri eut à entreprendre une nouvelle expédition contre les Polonais, à la suite de trahisons répétées des margraves allemands. Elle eut une assez triste issue; cependant la paix qui fut conclue fut tolérable, le duc de Pologne ayant été obligé de se tourner vers le grand-prince de Kiew, que les Allemands avaient peut-être excité contre lui, tandis que, d'un autre côté, Henri II pensait à entreprendre une seconde expédition contre Rome. En effet, l'antipape Grégoire était venu, durant les fêtes de Noël 1012, trouver Henri II à Pölten, pour réclamer son secours. Henri lui avait enlevé sa croix, lui avait interdit de remplir aucune fonction épiscopale, tout en lui promettant que, s'il allait à Rome, il déciderait la question pendante conformément aux lois romaines. Vers la fin d'octobre 1013 il prit la route d'Italie, à la tête d'une armée et accompagné de la reine Cunégonde. Rejetant fièrement la proposition d'Ardouin, marquis d'Ivrée, qui avait repris le titre de roi des Lombards, et qui déclarait être prêt à renoncer à la couronne si on lui cédait un comté, le roi marcha sur Ravenne, où il tint un concile, avec le consentement du Pape, et dont il institua archevêque son frère Arnoul, qu'il avait déjà antérieurement nommé à ce siége. En février 1014 il entra à Rome, à la tête de ses troupes. Le 14 février, il fut couronné, en même temps que sa femme. A Pâques il revint à Pavie. Après y avoir érigé l'abbaye de Bobbio en évêché, il reprit la route d'Allemagne. Il recueillit divers résultats assez importants de cette expédition romaine. D'abord elle consolida son pouvoir dans la haute Italie, car, quoique immédiatement après son départ Ardouin releva la tête et s'empara de Verceil, ce prince fut bientôt convaincu qu'il ne pouvait prévaloir contre l'empereur, renonça de lui-même à ses prétentions, et entra dans un couvent, où il mourut à la fin de l'année suivante. Les fiefs que l'empereur distribua ou confirma rapportèrent des sommes considérables au trésor impérial. Enfin le Pape avait été déterminé à rappeler Romuald et ses compagnons, qui avaient prétendu vouloir créer une Église indépendante en Hongrie, de sorte que l'Église de Germanie put inaugurer une sorte de supréma-



Digitized by Google

tie féodale sur l'Église de Hongrie.

La troisième expédition qu'Henri entreprit alors contre la Pologne eut une issue déplorable. L'attaque du grand-prince de Kiew, que l'empereur avait provoquée, n'ayant pas réussi, Henri II crut utile de renoncer à la soumission de la Pologne, si souvent et si inutilement tentée, et résolut de conclure une paix durable avec Boleslaw. Il fallut pour cela qu'il concédât au duc de Pologne plusieurs provinces entre l'Elbe et l'Oder; mais la couronne royale, qui avait été le but de l'ambition de ce prince, lui échappa, et ce ne fut qu'après la mort d'Henri II qu'il essaya de nouveau de s'en emparer.

Ce traité conclu, l'empereur s'occupa sérieusement de compenser les pertes qu'il avait faites aux frontières orientales de l'empire par des acquisitions dans les régions plus civilisées et plus riches de l'Occident. La lignée masculine de la maison royale de Bourgogne était au moment de s'éteindre; Conrad de Carinthie, petit-fils d'une fille du roi de Bourgogne, élevait, à ce titre, des prétentions à la succession de Bourgogne; Henri II était allié au même degré avec cette maison ducale, et d'autant moins disposé à renoncer à ses droits qu'il était impossible qu'il consentît à ce qu'un vassal allemand, acquérant une couronne étrangère, fût en état de troubler le repos de l'empire germanique. La situation de la Bourgogne n'était rien moins que satisfaisante alors : le roi Rodolphe n'avait qu'une ombre d'autorité; les vassaux s'étaient attribué tout le pouvoir. Les évêques étant maltraités par les vassaux et ne trouvant aucun aide ni secours auprès du roi, Henri II profita de leur mécontentement pour les attirer à son parti. On voit qu'il s'était mis de bonne heure en rapport avec eux par cela qu'au synode de Francfort, dont nous avons parlé, il n'y eut pas moins de cinq évêques bourguignons parmi ses membres les plus actifs. En 1016 il parvint, dans une entrevue qu'il eut avec le roi de Bourgogne à Strasbourg, à se faire adjuger solennellement la succession promise depuis longtemps par le roi de Bourgogne, qui s'engageait à ne rien entreprendre d'important sans le consentement de son parent l'empereur. Mais à peine Rodolphe était-il revenu en Bourgogne, avec une grosse somme qu'Henri II lui avait donnée pour gagner les Bourguignons, que ses vassaux lui arrachèrent une déclaration par laquelle il rétracta toutes les promesses faites à l'empereur à Strasbourg. Cependant Rodolphe renouvela par serment, dans une entrevue qui eut lieu à Mayence en février 1018, en présence des vassaux bourguignons, la promesse de lui transmettre son royaume; mais la résistance des grands fut telle que de nombreuses croisades entreprises par l'empereur n'en purent venir à bout. Malgré cet insuccès il faut laisser à Henri II le mérite d'avoir facilité à son successeur l'acquisition de la Bourgogne, dont il fut détourné par de nouvelles agitations nées en Allemagne et par une nouvelle expédition romaine. Après avoir dompté une révolte des grands de Saxe, qui s'étaient unis aux Slaves, l'empereur put enfin goûter un repos auquel il aspirait depuis longtemps. A peine il en jouissait qu'il fut appelé en Italie, mais cette fois pour y déployer toute son autorité. Il célébrait les fêtes de Pâques 1020 à Bamberg lorsque Benoît VIII parut à sa cour, pour demander son secours contre les Grecs, qui, après avoir conquis Capoue, n'étaient plus qu'à quelques journées de Rome.

Henri, profitant de cette favorable occasion, conclut, en avril 1020, avec le Pape un traité en vertu duquel il garantissait les importantes possessions concédées au Saint-Siége par les empereurs ses prédécesseurs, et se réservait

Digitized by Google

en retour la confirmation de chaque nouvelle élection pontificale et la juridiction suprême sur Rome et les États de l'Église. L'empereur partit alors, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, et descendit vers la basse Italie. Il acheva heureusement l'expédition d'Apulie, distribua quelques fiefs aux Normands, que vraisemblablement le Pape avait appelés à son secours contre les Grecs, et visita, en compagnie du souverain Pontife, le couvent du Mont-Cassin. De là il revint rapidement par Rome en Allemagne. Mais cette fois encore il eut le malheur de perdre la plus grande partie de son armée, qu'enlevèrent les fièvres produites par les chaleurs de l'été et des pluies torrentielles. L'empereur passa, au retour, par Cluny, dont il importait au futur maître de la Bourgogne de gagner la faveur. En avril 1023 il eut une entrevue à Ivry avec Robert, roi de France, qu'il entretint de diverses questions politiques et religieuses, et notamment de la convocation d'une grande assemblée ecclésiastique. — Dans les dernières années de sa vie il projeta encore une expédition en Italie, mais il ne put plus l'exécuter. Revenant de Goslar, il fut atteint à Grona d'une maladie mortelle, à laquelle il succomba le 13 juillet 1024, à l'âge de cinquante-deux ans, après un règne de vingt-deux années. Conformément à son vœu il fut enseveli à Bamberg, dans la cathédrale qu'il y avait bâtie. Il avait légué à l'évêque de cette ville tout ce qu'il laissait de domaines personnels et de fortune mobilière.

Nous avons déjà dit qu'Henri II avait cherché un appui contre l'ambition de ses vassaux dans les hauts dignitaires ecclésiastiques de l'empire. Aussi il gratifia la plupart des évêques de possessions territoriales et de priviléges. Il leur concéda en outre assez souvent des couvents et des abbayes, ce qui attira au pieux empereur la malveillance des moines. Que si Henri II favorisa les prélats au scandale des grands vassaux, d'un autre côté il imposa au clergé des obligations assez lourdes relatives aux prestations militaires et d'autres charges profitables à l'État. En outre, Henri, voulant attacher une autre classe à la couronne, accorda le droit de corporation politique aux chevaliers de l'empire. Pour assurer à cette caste guerrière son existence politique, l'hérédité fut étendue aux petits fiefs, de sorte que leurs détenteurs obtinrent, en face des grands seigneurs, et dans l'intérêt du chef de l'empire, une assez grande indépendance.

D'après tout ce que nous venons de dire du dernier empereur de la race saxonne, Henri II fut, certes, un des meilleurs souverains de l'Allemagne. « On sait, dit justement le protestant Gfrörer, que l'Église du moyen âge a placé Henri II au nombre des saints, et certes, si jamais un homme d'État ou un homme d'Église en Allemagne a mérité cet honneur, il appartient, après S. Boniface, fondateur de l'empire, à l'empereur Henri II. Mais cette solennelle reconnaissance a précisément nui au jugement que les historiens modernes ont porté sur ce monarque. Les uns voient dans sa canonisation la preuve qu'Henri n'était qu'un pauvre dévot dont le clergé sut abuser à sa guise; les autres ne savent apprécier un empereur qu'autant que ses dispositions ont été plus ou moins hostiles à l'égard de l'Église. » Si cet historien, dans son sincère désir d'impartialité, a rendu justice au mérite longtemps méconnu d'Henri II, l'impératrice Cunégonde n'a pas su trouver grâce à ses yeux; il l'accuse d'infidélité conjugale, la considère comme une femme intrigante, qui tendait des piéges à son mari et prenait parti pour ses frères, mortels ennemis de l'empereur. Il pense que la



Digitized by Google

stérilité de son union, que les anciens panégyristes attribuent à un vœu religieux fait par les deux époux, provint du mépris que l'empereur eut pour sa femme infidèle, dont il dédaigna le commerce. Il nous suffit de dire que cette opinion est absolument contraire à la tradition concernant cette princesse, que l'Église honore comme une sainte, et que ses biographes ont su laver de tout reproche.

Cf. Luden, *Hist. du Peuple allemand*, VII, 326; Pfister, *Hist. des Allem.*, II, 113; Gfrörer, *Hist. univ. de l'Égl.*, IV, 1, 1 sq.

**HENRI III**, fils de Conrad II, de la maison franconienne ou salique, monta sur le trône à l'âge de vingt-deux ans, en juin 1031, après avoir été couronné onze ans auparavant comme successeur de son père. Celui-ci lui avait tellement aplani la voie par sa vigoureuse administration qu'Henri put paisiblement, et sans rencontrer aucun obstacle, prendre en main le gouvernement de l'Allemagne et de l'Italie. Il fut, il est vrai, dès le commencement de son règne, impliqué dans une guerre contre Bracislaw, duc de Bohême, et le roi de Hongrie; mais Bracislaw fut obligé de se soumettre. Quant à la Hongrie, dont une portion située entre la Marche et la Leitha fut enlevée pour former un margraviat séparé, elle fut obligée d'entrer dans une espèce de lien féodal avec l'empire.

A la même époque le roi sut établir, à l'exemple des évêques d'Aquitaine, qui avaient introduit la Trêve de Dieu (1), une paix générale dans le pays, d'abord en Souabe, puis dans les autres duchés, paix qui fut des plus avantageuses à la civilisation, à l'industrie et au commerce.

Le hardi projet conçu par Henri, de reconstituer dans toute son ancienne étendue l'empire d'Occident, fut en quelque sorte favorisé par la situation du Saint-Siége, qui lui fournit l'occasion de s'attribuer la plus grande influence sur l'élection des Papes, et par là sur le souverain Pontife lui-même. En 1044 Rome avait trois Papes (1). Il fallait arriver à une solution et décider auquel des trois était due l'obéissance. L'archidiacre Pierre fut chargé par le clergé et le peuple de Rome de se rendre auprès de l'empereur, et de le prier instamment de venir aussi promptement que possible au secours de l'Église romaine, veuve et désolée. Henri III fut heureux d'ordonner à l'armée impériale de se disposer à une expédition italienne (1046).

Il avait, peu de temps auparavant, réuni les évêques de l'empire autour de lui, leur avait durement reproché la simonie qui régnait parmi eux, et s'était solennellement engagé à distribuer gratuitement toutes les dignités ecclésiastiques, de même que Dieu lui avait donné l'empire par pure grâce. A Pavie Henri III présida de nouveau une assemblée ecclésiastique, et de là il se rendit à Plaisance; il y rencontra Grégoire VI, qu'il reçut avec respect et déférence. Grégoire s'étant spontanément dénoncé au synode de Sutri comme simoniaque et indigne du Saint-Siége, Henri appela le peuple et le clergé de Rome, ainsi que les évêques et les abbés présents, à une assemblée tenue dans l'église de Saint-Pierre, et invita les Romains, auxquels, malgré les abus qu'ils en avaient faits, devait rester le droit d'élire, à procéder à l'élection d'un Pape. Cependant l'assemblée décida qu'Henri et tous ses successeurs seraient à perpétuité les patrices de Rome, comme l'avait été Charlemagne. Alors l'empereur fut revêtu d'un manteau de pourpre;

(1) *Voy.* TRÊVE DE DIEU.

(1) *Voy.* BENOÎT IX, GRÉGOIRE VI, SYLVESTRE II.

Digitized by Google

on lui mit un anneau au doigt et on plaça une couronne d'or sur sa tête. Cette nouvelle dignité de patrice était d'une importance extraordinaire, vu qu'elle emportait le droit de confirmer à l'avenir les Papes, qui ne devaient plus être sacrés avant d'avoir été reconnus par le roi de Germanie. Dès lors le Pape devenait, non le chef indépendant de toutes les Églises, mais la créature des rois de Germanie, que rien n'empêcherait d'en abuser dans des vues politiques, comme les empereurs de Byzance tenaient dans leur dépendance les patriarches grecs.

Exerçant alors ce droit de patrice, que, suivant le récit de la Chronique de Dijon, l'empereur avait obtenu au prix d'une grosse somme de la vénalité des Romains, Henri III éleva au trône pontifical Suidger, évêque de Bamberg, qui l'avait accompagné. Suidger reçut immédiatement, sous le nom de Clément II, l'hommage de fidélité du peuple. Plusieurs chroniqueurs expliquent comment on s'était écarté de l'antique tradition, qui ne permettait d'élever au siége apostolique que ceux qui avaient reçu le diaconat et le sacerdoce dans l'Église romaine, en prétendant qu'il n'y avait pas dans tout le clergé romain un candidat capable et digne du souverain pontificat. Baronius dit que cette assertion est un insigne mensonge inventé pour couvrir des vues perfides. Le lendemain de son élévation au Saint-Siége, le jour de Noël, le jour même où, deux cent quarante-six ans auparavant, Charlemagne avait reçu la couronne impériale, le nouveau Pape donna l'onction sacrée à Henri III et à l'impératrice Agnès, fille du duc d'Aquitaine. Au commencement de l'année suivante un concile tenu à Rome décréta diverses mesures contre la simonie. En général l'empereur manifesta un grand zèle de réforme, zèle que Pierre Damien comble de louanges, en comparant l'empereur au roi David, au roi Josias, à l'archange Michel, vainqueur du dragon, au Christ même, qui renversa les tables des changeurs et chassa les vendeurs du temple.

Après avoir renvoyé une grande partie de son armée en Allemagne, Henri se rendit avec le reste dans le midi de l'Italie. Il rasa d'abord, dans le voisinage de Rome, les châteaux forts de la maison de Tusculum, dans lesquels Benoît IX avait pu se tenir et se défendre. Du Mont-Cassin, dont il enrichit l'abbé, il se rendit à Capoue. Là plusieurs chefs des Normands vinrent le trouver dans son camp, et lui prêtèrent serment de fidélité pour leurs fiefs. Afin de s'attacher les Normands en général, et de pouvoir les employer, en cas de nécessité, contre la Papauté, si elle venait à contrarier sa politique, il les confirma dans la possession des biens qui avaient été antérieurement arrachés à l'Église romaine. C'est ainsi qu'il avait juré, durant la solennité du couronnement, de protéger la noblesse romaine dans la possession des biens ecclésiastiques qu'elle s'était attribués durant le dernier pontificat. On doit également expliquer par là pourquoi la noblesse romaine ne s'opposa pas à l'élection d'Henri III et se prononça d'une manière si décisive en faveur du droit que s'arrogea l'empereur d'élire le successeur du Pape. Le nouveau Pape vit tarir ainsi ses ressources financières en Italie, et fut obligé d'avoir recours aux revenus de l'évêché de Bamberg, circonstance qui n'était pas faite non plus pour assurer son indépendance vis-à-vis de l'empereur.

Henri, de retour en Allemagne, voulut d'abord marcher contre les Hongrois, qui avaient détrôné sa créature, le roi Pierre; mais il en fut détourné par une sédition qui éclata au nord de l'empire. Il quitta la Lorraine, gagna l'Alémanie et plusieurs autres provinces, dans lesquelles, contrairement au plan suivi par son père et par lui-même jusqu'a-

Digitized by Google

lors, il institua de nouveaux ducs. Le motif de ce changement de politique se trouvait peut-être dans le mécontentement qu'éprouvaient les diverses races d'avoir perdu leurs ducs nationaux, mais peut-être aussi dans le projet qu'avait l'empereur de s'assurer l'appui de ses vassaux séculiers contre les membres du haut clergé, que sa conduite à leur égard indisposait de plus en plus.

Cependant le pouvoir chaque jour croissant de Bernard, duc de Saxe, devenait menaçant pour Henri. L'archevêché de Brême étant venu à vaquer en 1045, l'empereur profita de l'occasion, ainsi que de l'antipathie naturelle qui régnait entre les Saxons et les Franconiens, pour nommer au siége vacant Adalbert, qui descendait d'une des familles les plus considérées de l'empire. Le nouveau métropolitain et le duc de Saxe furent bientôt en hostilité. « L'évêque, dit le chroniqueur Adam de Brême, considérant combien les magnifiques libertés que son siége avait conquises autrefois, sous Othon II et le métropolitain Adaldag, avaient été grièvement lésées par l'injuste autorité du duc, résolut de n'épargner aucun effort pour empêcher qu'à l'avenir duc, comte, juge séculier, personnage quelconque, eût le moindre ordre à donner dans tout le ressort de son diocèse. » Aussi le duc de Saxe disait-il, en parlant de l'archevêque : « L'empereur m'a mis sur le cou cet espion, afin qu'il dénonce à chacun les côtés faibles de la Saxe; mais, aussi vrai que je suis duc de Saxe, je jure bien que, tant que je vivrai ou qu'un de mes fils sera en vie, le traître n'aura pas une heure de tranquillité. »

L'empereur, qui avait élevé l'archevêque aux dépens du duc, portait ses vues plus loin et voulait en faire l'instrument de projets plus vastes. Poussé par Henri III, Adalbert prétendit faire de Hambourg le patriarcat de la Germanie. Douze évêchés, entre lesquels serait partagé le territoire allemand, qui jusqu'alors avait appartenu à l'archevêché, devaient en former le ressort immédiat. En outre, de nouveaux archevêchés érigés en Danemark, en Angleterre, en Suède et en Norwége, devaient y être ajoutés. Il est hors de doute que le lien ecclésiastique qui aurait uni ces pays à l'Allemagne pouvait être considéré comme le moyen d'attacher politiquement ces royaumes à l'empire du monde que rêvait Henri III. D'autres empereurs avant lui avaient déjà songé à envelopper ainsi, dans le réseau de l'empire, les populations slaves limitrophes de l'Allemagne. La tentative qu'avait faite Henri III, par l'intermédiaire d'Adalbert de Brême, augmenta la tension qui existait entre l'empereur et Bernard. L'un et l'autre, dans la prévision d'une agression prochaine, cherchaient à se garantir par la construction de places fortes. Henri III employa des sommes immenses à changer Goslar, qui jusqu'alors avait été un hameau ou une maison de chasse, en une forteresse importante, et y construisit, outre un palais impérial, deux couvents.

Dans l'intervalle Clément II était mort, empoisonné, disait-on, à l'instigation de Benoît IX, appartenant au parti des comtes de Tusculum (1). Les Romains se réunirent immédiatement et envoyèrent une députation à l'empereur, pour le prier, « comme des serviteurs leur maître, des fils leur père, » de nommer un nouveau Pape. A peine les députés avaient-ils quitté Rome que Benoît IX, à l'aide de riches distributions d'argent, parvint à gagner une portion du peuple romain et à s'emparer pour la troisième fois du Saint-Siége. Les députés rencontrèrent l'empereur à Noël dans Pölten. Quoiqu'il eût résolu, dès la fin de décembre 1047, d'élever

(1) *Voy.* CLÉMENT II.

Digitized by Google

Poppo, évêque de Brixen, à la Papauté, ce nouveau Pape ne put être réellement institué qu'en juin 1048. Poppo, il est vrai, était parti pour l'Italie peu après le retour de la députation romaine; mais comme Boniface, marquis de Toscane, que l'empereur avait chargé de défendre spécialement les Papes, hésitait à l'accompagner à Rome, Poppo fut obligé de retourner en Allemagne pour rendre compte à l'empereur de la situation. Ce ne fut que lorsque l'empereur eut, par une lettre menaçante, enjoint à Boniface d'exécuter sans retard ses ordres, que Benoît IX fut chassé de Rome par le marquis de Toscane, et que l'évêque de Brixen put monter sur le trône pontifical sous le nom de Damase II. Le nouveau Pape mourut au bout de vingt-trois jours de pontificat. Dès lors aucun évêque allemand n'eut plus envie, dit Bonizo, de se rendre à Rome en qualité de Pape. Une nouvelle députation de Rome, c'est-à-dire de la noblesse romaine, s'étant rendue en Allemagne, Henri III, de son côté, se dirigea vers la Franconie rhénane, et convoqua à Worms une diète des princes séculiers et ecclésiastiques, qui s'entendirent pour élever sur le Saint-Siége Bruno, évêque de Toul.

L'élection de ce prélat fut un triomphe du parti rigoureux, à la tête duquel était Hildebrand, avec lequel Bruno était en rapport, et un triomphe d'autant plus patent aux yeux de tous, mais que la nécessité obligea les Impériaux d'accepter, que Bruno avait déclaré qu'il ne monterait pas sur le siége apostolique s'il n'était d'abord élu par le clergé de Rome (1). Le nouveau Pape, Léon IX, repassa la même année (1049) les Alpes, et alla retrouver l'empereur en Saxe, d'où il l'accompagna à Cologne. Henri III était engagé dans une guerre sérieuse contre Godefroi, duc de Lorraine, et Baudouin, duc de Flandre, guerre dans laquelle les armes spirituelles de Léon IX lui vinrent puissamment en aide. L'excommunication que le Pape prononça contre Godefroi effraya ce prince, qui se soumit à l'empereur, à Aix-la-Chapelle, et se réconcilia avec lui par l'entremise du Pape.

En novembre 1050 l'empereur eut un fils, qui devint l'empereur Henri IV. Il se rendit, avec le nouveau né, à Goslar, convoqua les princes saxons, et leur fit jurer fidélité et obéissance à son fils, tellement il comptait peu sur leur dévouement à sa maison. Un an plus tard il s'arrêta de nouveau à Goslar, et, pour donner une preuve du zèle qu'il mettait à maintenir la vraie foi dans l'empire, il fit pendre quelques hérétiques atteints, dit Hermann le Paralytique, de la gale manichéenne. L'année suivante il tourna plus énergiquement ses forces contre les Hongrois, qui avaient, en 1046, mis la main sur le roi Pierre, que leur avaient imposé les Allemands, lui avaient crevé les yeux, l'avaient tué et remplacé par André, parent d'Étienne. Celui-ci, pressé d'être reconnu par Henri III, lui envoya députation sur députation, et lui proposa de continuer le payement d'un tribut annuel, si l'empereur voulait lui accorder son amitié ou une alliance raisonnable. L'empereur rejeta toutes les propositions, et, ayant apaisé le soulèvement de la Lorraine, résolut une expédition contre la Hongrie; mais la plupart des États de l'empire lui refusèrent leur concours; les Bavarois seuls, que des invasions des Hongrois avaient inquiétés et irrités, fournirent leur contingent et avancèrent victorieusement en Hongrie, d'où cependant ils se retirèrent au commencement de la mauvaise saison. Dans l'intervalle Henri III avait fait ses armements contre Casimir, duc de Pologne, qui probablement méditait, de connivence avec les Hongrois,

(1) *Voy.* GRÉGOIRE VII.

Digitized by Google

une invasion en Allemagne. Les propositions de paix du roi André furent de nouveau repoussées, et la guerre fut poursuivie contre lui durant les années 1051 et 1052.

Tandis que l'empereur assiégeait Presbourg et tentait un assaut après l'autre, il fut rejoint dans son camp par le Pape Léon IX, qui s'efforça, mais en vain, de réconcilier les deux partis. Cependant l'empereur, obligé, faute de vivres, de battre en retraite, se rendit en compagnie du Pape à Ratisbonne, où l'on célébra la canonisation de deux anciens évêques de cette ville, S. Erhard et S. Wolfgang. A Worms le Pape et l'empereur firent un échange entre les biens du diocèse de Bamberg, qui appartenaient à l'Église romaine, et Bénévent, occupé alors par les Normands, mais qui faisait également partie du patrimoine de S. Pierre. Malgré les services que le Pape avait, dans des circonstances importantes, rendus jusqu'alors à l'empereur, celui-ci ne tint pas la promesse qu'il venait de faire à Léon IX, d'envoyer une armée en Italie pour chasser les Normands des anciennes possessions du Saint-Siége. L'excellent Pape se vit complétement privé de secours, dépouillé de presque tous ses revenus, et c'est à cet acte déloyal de l'empereur surtout qu'il faut rapporter le jugement d'Hermann le Paralytique, qui, après avoir raconté le contrat d'échange conclu à Worms et la déposition de Conrad, duc de Bavière, continue en disant : « A dater de ce temps les hautes et les basses classes de l'empire commencèrent à murmurer contre l'empereur, qui avait quitté la voie de justice, de paix, de piété, de crainte de Dieu et de vertu, dans laquelle il était entré autrefois, négligeait ses devoirs, et, s'abandonnant à une aveugle ambition, devenait de plus en plus mauvais. »

En 1053 Henri fit élire roi de Germanie, par une diète tenue à Tribur, son fils âgé de trois ans, et lui fit prêter serment comme à son futur successeur dans l'empire. Là parurent aussi des députés de Hongrie, qui offrirent, au nom de leur roi, une forte somme d'argent, la renonciation à une portion de territoire et la promesse de fournir des troupes à toutes les expéditions de l'empereur, sauf celles d'Italie. Ces conditions furent acceptées et la paix conclue avec la Hongrie.

L'empereur céda à son fils Henri le duché de Bavière, arraché à Conrad, et lui donna un tuteur dans la personne de Gebhard, évêque d'Eichstädt. L'année suivante il le fit sacrer roi par l'archevêque Hermann. Vers le carême il réunit autour de lui, dans la ville de Zurich, un grand nombre de vassaux ecclésiastiques et temporels *de la Lombardie*. La diète qui se tint à cette occasion promulgua trois lois importantes, que les circonstances avaient probablement provoquées. La première confirma toutes les décisions du droit canonique concernant le mariage, et ajouta, en vertu de la toute-puissance impériale, l'article suivant : « Celui qui épousera la fiancée ou la veuve d'un autre perdra, si cet autre était son parent, toute sa fortune, dont une moitié appartiendra à la chambre impériale, l'autre moitié à ses parents les plus proches. » Cette décision avait certainement pour but d'empêcher l'accumulation de trop grands domaines dans la main de vassaux dangereux, comme il était précisément arrivé alors par le mariage de Baudouin, comte de Flandre, avec la veuve du comte de Mons, et par celui de Godefroi, duc de Lorraine, avec la veuve de Boniface, margrave de Toscane. La seconde loi condamnait à mort quiconque mépriserait la majesté impériale. La troisieme se rapportait à l'empoisonnement et aux meurtres secrets. Le coupable devait perdre la vie

Digitized by Google

et ses biens. Celui qui serait accusé de crimes de ce genre devait, s'il était libre, prouver son innocence en champ clos; s'il était esclave, par le jugement de Dieu (1).

En octobre 1054 l'empereur présida une diète à Mayence. Il y parut une nouvelle députation romaine qui vint, Léon IX étant mort, lui demander un chef pour l'Église. A la tête de la députation se trouvait Hildebrand (2), qui insistait pour la nomination de Gebhard, évêque d'Eichstädt. Ce ne fut que lorsqu'Henri III eut renoncé au patriciat et promis la restitution d'une masse de biens enlevés au Saint-Siége que Gebhard consentit à accepter la Papauté. A peine Victor II (3) se fut-il rendu à Rome que l'empereur entreprit une expédition en Italie. Son adversaire acharné, le duc de Lorraine, Godefroi, avait réalisé son mariage avec Béatrix de Toscane. Henri avait chargé ses vassaux italiens les plus considérables de surveiller de très-près les démarches du Lorrain, et il avait reçu, au commencement de 1057, la demande instante de venir en Italie, où le parti de Godefroi se fortifiait au point que, si on ne prenait de promptes mesures, il était à craindre que sous peu le Lorrain ne s'emparât de la couronne. L'empereur prit si promptement son parti qu'il put célébrer la Pâque à Mantoue. Ce fut vraisemblablement vers cette époque que, pour se rendre le clergé plus favorable, il promulgua une loi qui affranchissait à l'avenir les ecclésiastiques de tous les degrés, les moines et les religieuses, de l'obligation de prêter serment en quelque circonstance que ce fût, et leur permit de le faire prêter par des mandataires. Dès son arrivée en Italie il rencontra les députés de Godefroi, qui lui déclarèrent, au nom de ce prince, qu'il n'avait aucune intention hostile, et qu'au contraire il était prêt à tout faire et à tout souffrir pour l'empereur et l'empire. Malgré ces protestations les deux partis se défiaient l'un de l'autre. L'empereur n'osa pas attaquer son adversaire, de peur que celui-ci ne se jetât dans les bras des Normands; le duc, évitant de son côté toute rencontre, échappa à Henri et se rendit sur les bords du bas Rhin. Henri, qui avait tenu une diète dans la plaine de Roncaglio, convint d'une entrevue avec le Pape Victor II à Florence. Là, l'assemblée promulgua des décrets contre les spoliateurs de l'Église, contre le mariage des prêtres et la simonie. En outre les hommes d'affaires de l'empereur, se plaignant de ce que Ferdinand, roi de Castille, s'attribuait illégalement le titre d'empereur, demandèrent au Pape d'excommunier ce prince s'il ne donnait satisfaction à l'empereur. Victor II, ayant reconnu que ces accusations étaient fondées, envoya une légation en Espagne et menaça le roi des plus sérieuses conséquences s'il ne donnait satisfaction aux Allemands. Toute l'Espagne se souleva, et déjà une forte armée était réunie, lorsque, dans une assemblée de Toulouse, on parvint à s'entendre, et on reconnut que la couronne d'Allemagne n'avait rien à prétendre des Espagnols. Après la clôture du concile l'empereur réussit par ruse à s'emparer de la personne de la duchesse Béatrix. On ne pourra jamais établir avec certitude si, comme l'en accusent plus ou moins énergiquement plusieurs chroniqueurs, il fit empoisonner deux des trois filles de Béatrix, parmi lesquelles se trouvait la princesse Mathilde, devenue si célèbre plus tard. D'un autre côté, une conjuration tramée contre sa vie par l'évêque de Ratisbonne, par Wolff, duc de Carinthie, par Conrad, duc déposé de Bavière, et quelques

(1) *Voy.* JUGEMENT DE DIEU.
(2) *Voy.* GRÉGOIRE VII.
(3) *Voy.* VICTOR II.

Digitized by Google

autres vassaux, échoua par la mort subite de Wolff et de Conrad, qui arriva au moment décisif, l'empereur, au dire du moine de Brunwiller, ayant fait empoisonner Conrad par son propre cuisinier.

A son retour en Allemagne Henri III ne trouva guère les affaires en bonne situation. Un nouveau soulèvement avait été provoqué dans le bas Rhin par Godefroi de Lorraine et Baudouin de Flandre. En même temps les populations slaves envahissaient le nord-est de l'empire. La maison impériale de Byzance elle-même fit éclater ses intentions hostiles. Cependant Henri III fiança à Zurich, le jour de Noël 1055, son fils Henri, âgé de six ans, avec Berthe, fille d'Othon, marquis de Suze, dont les possessions étaient importantes pour l'empereur, parce que c'était de là qu'on pouvait surveiller le plus efficacement les communications entre la Lombardie et la Bourgogne, de toutes les provinces non germaniques de l'empire les plus mécontentes. Après avoir assisté peu auparavant à Goslar à une entrevue avec le Pape Victor II, entrevue dont l'éclat avait été rehaussé par la présence d'une foule de princes, Henri III tomba malade, et au bout de quelques jours il mourut, le 5 octobre 1056, âgé seulement de trente-neuf ans. Son corps fut déposé dans la sépulture de sa famille, à Spire.

Jusqu'à présent tous les historiens modernes ont signalé Henri III comme un des empereurs d'Allemagne les plus remarquables. En effet il fit preuve d'une extrême hardiesse dans ses projets et d'une énergie non moins rare dans l'exécution de ses plans. On lui a toujours fait un mérite de son zèle pour le rétablissement de l'ordre et de la discipline ecclésiastique. Cependant, plus récemment, Gfrörer a compris et dépeint le caractère et les actes du plus grand des Saliques d'une façon qui est en contradiction flagrante avec l'opinion des autres historiens. « Le tableau du règne de Henri III, dit-il, puisé aux sources les plus authentiques, est sombre et effrayant. Emporté dès le commencement par une ambition sans borne, Henri III succomba complétement à la puissance du mal, du moment qu'il conçut et réalisa le plan diabolique d'opprimer l'Église chrétienne, » etc. L'histoire de Henri III prouve qu'il avait le projet bien formé d'agrandir l'empire au dehors et de fonder une monarchie héréditaire. S'il voulut réellement ne se servir de l'Église que comme d'un moyen d'accomplir ses intentions ambitieuses, il faut avouer que les circonstances furent singulièrement favorables à ses projets, et que la facilité avec laquelle il put les exécuter dut l'encourager à suivre résolûment la voie dans laquelle il s'était engagé. Toutefois il faut se mettre en garde contre les jugements et les récits de quelques chroniqueurs, de ceux surtout qui, en qualité de Welches, sont défavorables aux empereurs d'Allemagne, et ne pas s'imaginer que tout est dit sur ce prince, et que l'histoire a prononcé un jugement définitif sur cette importante époque.

*Voir* Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, I, 22 sq.; Stenzel, *Hist. d'Allem. sous les empereurs franconiens*, I, 76 sq.; Luden, *Hist. du Peuple allem.*, VIII, 133; Gfrörer, *Hist. univ. de l'Église*, V, 1, 342 sq.; Höfler, *les Papes allemands*, I, 229 sq.; II, 4 sq.

**HENRI IV.** Après la mort d'Henri III, sa femme, l'impératrice Agnès, prit en mains la tutelle de son fils mineur, à peine âgé de six ans. Quoiqu'elle régnât avec beaucoup de prudence, on vit renaître de tous côtés les dissensions et les partis parmi la noblesse, qui avait été maintenue dans le devoir par la puissante main d'Henri III. L'Église fut à son tour singulièrement agitée et se partagea en

Digitized by Google

deux factions hostiles après la mort du Pape Nicolas II. Le parti de Hildebrand élut Anselme, évêque de Lucques, qui se nomma Alexandre II. Immédiatement après son élection une diète des princes de l'empire se tint à Bâle; il y parut des députés des évêques lombards, qui, dans la conscience qu'ils avaient d'avoir violé les lois de l'Église, craignant un Pape sévère, avaient résolu de ne reconnaître qu'un évêque lombard. Aussitôt après la vacance du Saint-Siége, la noblesse de Rome avait envoyé à la cour d'Allemagne une ambassade chargée de présenter au jeune roi l'anneau d'or et les autres insignes du patriciat, et de le prier de nommer un Pape. Henri, âgé de dix ans, orné des marques du patriciat, fut amené à la diète, où l'élection d'Alexandre II fut déclarée illégale. Le 28 octobre 1061 elle élut Cadalous, évêque de Parme, ancien chancelier d'Henri III, à qui Henri IV et l'impératrice remirent la sainte croix et les autres insignes de la dignité pontificale (1). Bénizo, évêque d'Albe, fidèle partisan de la maison impériale, mais du reste homme de sentiments bas, reçut la mission de mener la créature impériale à sa destination et de l'installer sur le Saint-Siége. Cependant, une partie des Romains s'étant déclarée pour Alexandre II, que le puissant duc de Lorraine, Godefroi, paraissait aussi prêt à servir, Honorius II dut s'estimer heureux de la convention qui fut conclue par l'intervention de Godefroi, et en vertu de laquelle les deux Papes s'obligeaient à retourner dans leur diocèse et à soumettre la décision du litige à la cour d'Allemagne. Godefroi s'étant rendu en Germanie dans le cours de cette affaire y fut engagé dans une conjuration à la tête de laquelle se trouvaient Othon, duc de Bavière, et Hannon, archevêque de Cologne (1), homme capable et non sans piété, mais dévoré d'ambition. Ces personnages, et d'autres, qui ne pouvaient supporter qu'Agnès donnât toute sa confiance à Henri, évêque d'Augsbourg, résolurent de s'emparer du jeune roi, d'exclure l'impératrice de l'administration du royaume et de s'en rendre maîtres. Vers le temps de la Pentecôte l'archevêque de Cologne descendit le Rhin sur un bateau artistement préparé et somptueusement orné, et se rendit dans l'île de Saint-Suibert (aujourd'hui Kaiserswörth), où se trouvaient alors Henri et l'impératrice. Le jeune roi fut attiré sur le bateau, et, malgré sa résistance, emmené à Cologne. Mais, au lieu de se servir dans l'intérêt de l'empire de la puissance qu'ils avaient ainsi usurpée; au lieu de donner au jeune roi une bonne éducation et de l'habituer à prendre part à la vie commune et aux affaires de l'empire, les conjurés l'abandonnèrent à lui-même, et ne songèrent qu'à s'enrichir, eux et leurs partisans, en dépouillant l'Église et les domaines de l'État. Hannon, pour assurer sa position, résolut de s'associer Adalbert, archevêque de Brême (2). Il combla d'honneurs et d'argent cet homme vain et avide de domination, en lui cédant de nombreux domaines impériaux et en lui donnant part à l'administration de l'empire. Henri, qui haïssait le sévère Hannon, son ravisseur, se livra d'autant plus facilement à Adalbert que celui-ci mit tout en jeu pour lui rendre la vie agréable, en multipliant autour de lui les distractions et les plaisirs. Ainsi les deux métropolitains dissipaient à l'envi et sans scrupule les biens de l'empire, étendant leurs mains avides jusque sur les couvents et les abbayes. Mais, comme ils n'écoutaient tous deux que leur égoïsme et n'agissaient que par des

(1) *Voy.* HONORIUS II (antipape).

(1) *Voy.* HANNON.
(2) *Voy.* ADALBERT et HENRI III.

Digitized by Google

motifs d'intérêt, la jalousie devait infailliblement les désunir; ce qui arriva en effet et sans retard. Hannon n'avait appelé Adalbert que pour rehausser sa propre autorité; Adalbert de son côté aspirait au pouvoir suprême et cherchait à écarter son rival. Cette situation des deux administrateurs de l'empire eut une grande influence sur leur tenue et leurs actes dans la question pendante entre les deux Papes, tout comme cette question elle-même réagit puissamment sur leur position respective. L'ardent Pierre Damien étant venu en Allemagne, au nom d'Alexandre II, afin de lui concilier la cour, Hannon avait réuni à Augsbourg une diète de l'empire, en présence d'Henri, et avait déclaré illégitime l'élection de Cadalous, installé par l'impératrice, et, pour le priver de son principal appui, il avait enlevé à Guibert sa fonction de chancelier d'Italie, et l'avait remise à Grégoire, évêque de Verceil, ami d'Alexandre II. De son côté Adalbert s'était déclaré pour Honorius II, encouragé qu'il était dans son opposition par l'impératrice. Dès lors le schisme de l'Église continua, au grand chagrin d'Hannon, qui ne songea plus qu'à renverser l'archevêque de Brême pour mettre un terme aux divisions qui désolaient l'Église. Mais Adalbert, décidé à se maintenir dans sa position, profita de l'absence d'un certain nombre d'évêques dévoués à Hannon, qui s'étaient rendus en pèlerinage en Palestine, et fit proclamer la majorité du jeune Henri le mardi de la semaine de Pâques 1065, en présence de sa mère et d'un grand nombre de princes. Or, comme avec la cessation de la tutelle l'administration du royaume passait tout entière dans les mains d'Adalbert, Hannon se mit de nouveau à la tête d'une conjuration à laquelle prirent part Siegfried, archevêque de Mayence, Rodolphe, duc de Souabe, Othon de Bavière et Godefroi de Toscane, qui revenaient de Terre-Sainte et arrivaient alors en Allemagne. Ils convinrent qu'on tiendrait une diète à Tribur et qu'on s'y élèverait de toutes ses forces contre Adalbert.

Les princes réunis à Tribur demandèrent unanimement à Henri de renoncer à la couronne ou d'éloigner Adalbert du gouvernement. L'empereur essaya en vain, d'après le conseil d'Adalbert, de fuir, avec les insignes royaux, durant la nuit, jusqu'à Goslar, sa résidence favorite, et Adalbert lui-même fut honteusement chassé de la cour et réduit à s'enfermer dans sa ville épiscopale.

Le gouvernement retomba aux mains d'Hannon. Il chercha d'abord à mettre un terme au schisme. Après avoir pris les mesures nécessaires en Allemagne, il se rendit, avec quelques ducs et une foule de chevaliers, en Italie, et parvint, dans une assemblée tenue à Mantoue, à faire reconnaître Alexandre II. Hannon, pour arrêter les désordres du jeune roi, peut-être aussi pour assurer son influence, obligea, en 1067, Henri à s'unir avec Berthe de Suze, sa fiancée depuis dix ans. Le mariage fut célébré en grande pompe à Tribur; mais, à peine la cérémonie religieuse terminée, Henri IV s'éloigna de la femme qu'on lui avait imposée et s'abandonna plus que jamais à ses débordements. Richement doué de qualités intellectuelles, Henri IV avait été jusqu'alors livré à lui-même par les princes, qui ne s'étaient fait aucun scrupule de le voir se pervertir dans son fatal isolement. Ceux qui l'entouraient n'avaient exercé qu'une funeste influence sur son caractère, en lui donnant le perpétuel spectacle de la vanité, de l'ambition, de l'avarice et de la vénalité. De là, chez Henri, l'absence de tout sentiment moral; de là le singulier contraste que présenta sa vie, qui fut une perpétuelle alternative de l'abaissement le plus vil et de l'orgueil le plus immodéré. Ses flatteurs

Digitized by Google

le fortifièrent dans tous ses caprices. Sa volonté ne connut aucune règle; sa conduite, aucune prudence. Cette imprudence éclata surtout dans ses rapports avec les Saxons. Cette race opiniâtre n'avait pu être maintenue qu'avec peine dans l'obéissance à l'égard de la maison salique, sous Henri III, qui agissait avec la plus grande circonspection. Henri IV, qui savait toute la haine qui animait les Saxons contre sa maison, fut fortifié par Adalbert dans l'aversion qu'il éprouvait lui-même pour eux. Il traita les princes saxons avec un mépris souverain; il ne s'entoura que de conseillers tirés des autres races germaniques, et irrita surtout les Saxons par la construction d'une multitude de forts bâtis sur leur territoire, et qui devinrent une lourde charge pour eux. Il y eut en 1067 à ce sujet un soulèvement qui fut, il est vrai, calmé; mais la manière dont le roi s'y prit pour réduire les révoltés ne fut pas propre à diminuer le mécontentement général, mécontentement qui fut encore augmenté à la suite de la discussion élevée en Thuringe à l'occasion de la dîme. Cette discussion se rattachait aux tentatives de divorce faites par Henri IV. Quoique les archevêques de Mayence n'eussent pas, depuis le temps de S. Boniface, élevé de prétention sur les dîmes de la Thuringe, qui appartenait à leur diocèse, Luitbold, archevêque de Mayence, obtint, durant la minorité du roi, un acte par lequel celui-ci déclarait ses prétentions fondées. Les Thuringiens s'opposèrent à la perception. Henri IV s'entendit à ce sujet, en 1061, avec l'archevêque de Mayence, Siegfried, et lui promit de contraindre par les armes les habitants de la Thuringe à lui payer la dîme, à la condition qu'il le soutiendrait dans l'affaire de son mariage. Henri fit connaître, dans une réunion des princes à Worms, la résolution qu'il avait arrêtée de se séparer de sa femme, avec laquelle il n'avait jamais eu de rapport, disait-il, ce qu'il attesterait par serment. Conformément à leur convention, le primat d'Allemagne prit la cause du roi en main, et convoqua, d'après une décision des princes, une diète à Worms pour l'automne suivant, diète qui devait trancher la question. Le roi, après avoir vaincu le soulèvement des populations de la Thuringe, s'empressa, au terme fixé, de se rendre à Mayence. Pierre Damien y avait paru en qualité de légat du Pape. Il parla d'une manière grave et sévère « contre une tentative honteuse pour tout Chrétien et surtout pour le roi, » et menaça d'appliquer avec rigueur les lois de l'Église. Les princes se levèrent en masse contre Henri. Celui-ci, irrité de cette opposition, se rendit en toute hâte en Saxe. Berthe le suivit à Goslar. Repoussée par son époux, elle continua à lui demeurer attachée, et lui montra une fidelité si persévérante et si tendre qu'elle finit par toucher le cœur du roi, dont elle resta la compagne assidue et dévouée, partageant ses joies, ses peines et ses dangers. Peu de temps après la diète de Worms Adalbert de Brême reparut à la cour. De concert avec Bennon, évêque d'Osnabruck, Souabe d'origine, il excita de plus en plus le roi contre les Saxons, avec lesquels, disait-il, il était impossible de se maintenir en termes pacifiques. Là-dessus les Saxons se soulevèrent, soutenus par Othon, duc de Bavière. Ce prince, puissant et considéré en Saxe, son pays natal, échoua dans son entreprise et tomba entre les mains du roi. Cependant les relations étaient de plus en plus tendues entre le roi et les princes, et surtout Rodolphe, duc de Souabe; l'archevêque de Mayence lui-même, qui, après l'échec de son affaire de la dîme, avait été mécontent du roi et en avait été abandonné, s'unit aux adversaires d'Henri IV. Enfin, lorsqu'en 1073 Hannon, dont l'autorité était

Digitized by Google

tombée à la cour, se retira, sous prétexte des fatigues de l'âge, Henri s'abandonna sans réserve aux suggestions de sa volonté capricieuse et désordonnée. Il exaspéra les habitants de la Saxe et de la Thuringe en continuant à bâtir des forteresses sur leur territoire, en imposant pour cela de lourdes corvées aux populations environnantes, et en exerçant, de ces forts, sur les malheureux voisins de perpétuels brigandages. Il espérait ainsi les pousser à bout et faire éclater une révolte qui lui permettrait de les écraser complétement. Il renouvela, dans ce but, le litige relatif à la dîme de Thuringe et regagna à son parti le vénal archevêque de Mayence, en lui promettant de lui prêter assistance dans cette affaire. Cette promesse faite, l'archevêque convoqua un synode à Erfurt; les Thuringiens, effrayés par les menaces du roi, cédèrent pour le moment.

Le mécontentement qu'Henri avait excité dans la sphère politique par cette série d'actes violents et arbitraires gagna bientôt la partie du clergé allemand la plus pieuse et la plus régulière, notamment l'archevêque de Salzbourg et les évêques de Wurzbourg, de Passau et de Metz, quand ils virent la manière arbitraire dont Henri disposait des fonctions ecclésiastiques.

Telle était la situation des esprits en Allemagne lorsqu'on y apprit l'élévation de Grégoire VII (Hildebrand) au trône pontifical, malgré l'opposition des évêques, qui, connaissant les sentiments du Pape élu, craignaient d'avance le nouveau règne. Henri IV donna son assentiment à l'élection, après avoir fait faire une enquête par ses envoyés sur la situation de Rome. A une lettre bienveillante, quoique sérieuse, de Grégoire VII, il répondit d'un ton humble et soumis, exprimant l'espoir d'agir en commun avec le Pape dans l'intérêt de l'Église. Il est hors de doute que la situation alors fort critique de la Saxe et de la Thuringe avaient eu une influence décisive sur la réponse de ce prince jusqu'alors si téméraire, si orgueilleux, si peu accoutumé aux égards. Le mécontentement de ces provinces croissait chaque jour. On y répétait qu'Henri avait traité les Saxons d'esclaves propres tout au plus à servir et à payer la dîme. On lui attribuait l'intention d'anéantir la race saxonne et de repeupler le pays de Souabes. Quand vint le moment où le roi demanda à tous ses sujets de prendre les armes contre les Polonais, qui avaient envahi la Bohême, et où les Saxons apprirent qu'Henri avait formé contre eux une alliance avec le roi de Danemark, presque tous les princes de Saxe jurèrent qu'ils souffriraient plutôt la mort que de perdre ignominieusement les libertés dont ils avaient hérité de leurs pères. A cette nouvelle Henri, ayant pourvu ses forteresses de garnisons et d'approvisionnements, convoqua tous les princes saxons pour le jour des Saints-Pierre et Paul à Goslar, voulant y conférer avec eux des affaires du royaume. Les seigneurs et les prélats les plus considérés de la Saxe parurent à Goslar, attendirent pendant une journée dans les appartements du roi, et finirent par être fort maltraités. Irrités de cet outrage, les conjurés se réunirent à Haldersleben. Là chacun se plaignit à son tour des injustices du roi. Au mois d'août une armée de soixante mille Saxons marcha contre Goslar. Le roi, troublé de ce soulèvement général, se retira en toute hâte, avec sa suite, dans la Harzbourg, la plus solide de ses forteresses, et y fit porter ses trésors et les insignes de la royauté. On négocia sans résultat, Henri ne voulant pas entendre parler de la destruction des forteresses. L'ennemi le cernait de tous les côtés et se croyait sûr de le prendre, lorsqu'il parvint à fuir, avec

Digitized by Google

quelques fidèles compagnons, conduit par un chasseur à travers les forêts de la Thuringe, et à gagner Hersfeld, où devait se réunir l'armée levée contre la Pologne. Là le roi se jeta aux genoux des princes, les suppliant d'avoir pitié de lui et de venger la majesté royale outragée en sa personne par les Saxons révoltés. Les princes furent émus. Les uns voulurent immédiatement se mettre en mouvement; d'autres trouvèrent plus sage de faire d'abord de nouveaux préparatifs, afin de pouvoir soutenir avec avantage la lutte contre les Saxons, qui étaient nombreux et habitués à la guerre. On décida par conséquent que l'armée se réunirait en automne à Breitenbach, sur la Fulde. Henri n'avait pas été heureux dans les tentatives qu'il avait faites dans l'intervalle pour se créer des amis. Les peuples voisins, auxquels il avait offert de l'argent pour les pousser à envahir la Saxe, furent gagnés par les Saxons eux-mêmes, qui leur offrirent de plus grosses sommes. Les Danois refusèrent également de marcher avec leur roi contre la Saxe. D'un autre côté les Saxons et les Thuringiens conclurent une alliance. Cependant, grâce à l'intervention des archevêques de Cologne et de Mayence, les Saxons consentirent à soumettre leurs plaintes à une diète des princes réunis à Gerstungen. Les Saxons s'y rendirent au nombre de seize mille hommes. Le roi envoya, comme ses affidés, plusieurs archevêques et évêques et trois ducs, qui tous, sauf Golon, duc de basse Lorraine, et l'évêque de Bamberg, étaient plus que douteux. Cela était vrai surtout du beau-frère du roi, de Rodolphe de Souabe, qui s'était entendu d'avance avec les Saxons. Les princes, après avoir écouté les plaintes des Saxons, résolurent de déposer le roi et d'élever son beau-frère à sa place. Cependant Rodolphe déclara qu'il n'accepterait qu'au cas où il serait élu par tous les princes, et que son acceptation serait formellement déclarée n'être pas un parjure. Officiellement on fit savoir que les princes des deux partis adverses étaient convenus que les Saxons offriraient une satisfaction convenable au roi pour leur criminelle entreprise, que le roi de son côté leur garantirait par serment le pardon de leur faute et l'abolition des causes qui avaient déterminé leur insurrection.

Lorsque le roi apprit à Wurzbourg, par ses envoyés, ce qui s'était passé à la diète, il se rendit en Bavière, plein de méfiance et pénétrant bien les intentions de ses adversaires. A Nurenberg, nouvelle accusation. Un ancien affidé de Henri paraît devant les princes, et prétend que le roi l'a engagé par des prières et des promesses à tuer Rodolphe, duc de Souabe, et Berthold, duc de Carinthie. Henri nie l'accusation; mais les deux ducs se déclarent affranchis de leur serment vis-à-vis du roi, celui-ci ayant été le premier à violer le sien à leur égard. S'il ne peut se justifier de l'accusation portée contre lui, il ne doit plus compter sur leur concours ni pour la paix ni pour la guerre. Les Saxons demandent qu'on élise un roi. L'archevêque de Mayence convoque dans sa métropole tous les princes de l'empire à l'élection de Rodolphe. Henri accourt sur le Rhin avec quelques fidèles pour empêcher l'élection. Il tombe dangereusement malade à Landenbourg, guérit contre l'attente de ses ennemis, se jette dans Worms, dont la bourgeoisie lui promet assistance, et jure de défendre sa cause tant qu'il vivra.

Ce fut la première fois qu'une ville intervint avec autorité dans la vie politique de l'Allemagne. Henri se montra toujours reconnaissant envers cette cité et l'enrichit de divers priviléges. Ses partisans se réunirent autour de lui à Worms. D'autres villes bientôt se déclarèrent en sa faveur. Cette manifes-

Digitized by Google

tation empêcha les princes qui ne s'étaient pas encore prononcés contre lui de paraître à Mayence. Ceux qui s'y trouvaient n'osèrent pas prendre de résolution et se séparèrent sans avoir rien fait. Ils rencontrèrent le prince à Oppenheim, lui montrèrent fort peu de bienveillance, repoussèrent ses prières les plus humbles, et insistèrent pour qu'il se justifiât de l'accusation de meurtre par un jugement de Dieu. Le roi y consentit; mais, l'accusateur étant mort peu de temps après d'une manière subite et effrayante, cette catastrophe fut interprétée par le peuple en faveur du roi. Enfin, après de longues négociations et de nombreuses tentatives pour réunir une armée puissante contre ses ennemis, la paix fut conclue, en février 1074, dans le camp royal de Gerstungen. Henri céda à toutes les demandes des Saxons; mais, l'accord conclu, il en retarda l'exécution, sous prétexte qu'il fallait d'abord que la chose fût soumise à une diète de l'empire ou des princes. Les Saxons, outrés de ce parjure, saisirent l'empereur, l'enfermèrent à Goslar, et le contraignirent à raser ses forteresses. Henri fit semblant de se mettre à l'œuvre, en faisant abattre, pour la forme, les ouvrages extérieurs de la Harzbourg. Mais le peuple, irrité de ces retards, prit les armes, renversa lui-même les murs, les maisons et les églises, enleva les trésors, pilla tout ce qu'il y avait de rare et de précieux, viola les sanctuaires et profana jusqu'aux tombes. Là-dessus Henri envoya une ambassade au Pape pour demander son secours contre les dévastateurs des choses saintes, les profanateurs des églises, et, n'écoutant plus que le sentiment de la vengeance, il se prépara en secret à la ruine totale des Saxons. Il réussit à regagner à son parti la majorité de ses adversaires, même son beau-frère, le duc Rodolphe, qui s'unit à lui par ressentiment contre ceux qui, à son insu, avaient conclu la paix de Gerstungen; l'archevêque de Mayence, irrité contre la Thuringe qui ne voulait pas acquitter la dîme; Guelfe, obligé de combattre pour son duché de Bavière, qu'il craignait de voir échoir en partage à Othon. Plusieurs évêques, très-religieux d'ailleurs, furent gagnés par la condescendance du roi à l'égard du Pape; d'autres le furent par des donations, par des dignités. Les choses ayant ainsi complétement changé d'aspect, les Saxons effrayés envoyèrent députation sur députation au roi pour lui proposer de lui donner satisfaction conformément à une sentence des princes; mais finalement toute relation avec eux fut rompue, Rodolphe de Souabe ayant de plus en plus excité dans le roi l'ardent désir qu'il avait de se venger. En juin 1075 les troupes de l'expédition du roi se réunirent près de Breitenbach.

Henri, à la tête de cette armée aussi nombreuse que bien équipée, à laquelle presque tout l'empire avait contribué, et qui comptait dans ses rangs tous les ducs et tous les évêques, tomba, près de Hohenbourg, le 23 juin, sur les Saxons, et les défit complétement après une défense acharnée de leur part. Leur pays fut totalement ravagé; les grands se dispersèrent; le peuple, mécontent de ses princes, comme s'il en avait été abandonné, sembla avoir renoncé à toute résistance. L'automne venu, le roi entreprit une nouvelle expédition contre la Saxe. Cependant la paix fut conclue avant que le sang coulât de nouveau, grâce à l'intervention de quelques évêques et du duc Gozelon. Les Saxons se soumirent. La noblesse dut, conformément aux conventions, donner en otage quelques-uns de ses princes, jusqu'à ce qu'il eût été décidé sur leur sort. Cependant le roi, écoutant de nouveau ses perfides conseillers, envoya ces otages dans les provinces les plus éloi-

Digitized by Google

gnées, et fit reconstruire les principaux châteaux forts. — Ainsi le jeune roi, à peine âgé de vingt-cinq ans, avait obtenu par la fortune des armes plus que ce que son père n'avait pu atteindre par les plus sages efforts.

Désormais rien ne semblait plus s'opposer aux caprices de ce prince. Cependant, au moment où il se croyait à l'apogée du pouvoir, il se trouva en face d'un nouvel adversaire dont il ne put pas, comme des autres, venir à bout par la violence et la force des armes.

Grégoire VII avait envoyé, en 1074, des légats en Allemagne, comme dans les autres royaumes chrétiens, pour y faire mettre à exécution les décrets du concile de Rome concernant la simonie e le mariage des prêtres. Henri se trouvait à Bamberg, où il célébrait les fêtes de Pâques, lorsqu'il apprit l'arrivée de ces légats, avec lesquels revenait sa mère, l'impératrice Agnès.

Henri s'empressa d'aller au-devant d'eux. Cependant ils ne voulurent point entrer en relation avec lui avant qu'il eût renvoyé cinq de ses conseillers, excommuniés par Alexandre II, et se fût affranchi lui-même par la pénitence de l'anathème qu'il avait attiré sur lui par la vente des bénéfices ecclésiastiques. Henri céda aux instantes prières de sa mère, et consentit aux exigences des légats, qui demandaient qu'on convoquât, avec l'assentiment des évêques, un concile en Allemagne. Il espérait que les sévères lois de l'Église contre la simonie atteindraient aussi les évêques qui lui étaient hostiles; mais les évêques, l'archevêque de Brême, Liémar, à leur tête, contestèrent aux légats le droit de présider un concile, droit qu'ils ne reconnaissaient qu'au Pape lui-même ou à l'archevêque de Mayence, en qualité de primat de Germanie. Le clergé allemand surtout faisait une très-grande opposition à la loi concernant le mariage des prêtres. On prenait la défense du mariage dans une multitude de pamphlets; on accusait le Pape d'hérésie. Enfin, dans un synode que présida l'archevêque de Mayence à Erfurt, d'après les ordres du Pape, les ecclésiastiques se soulevèrent formellement, menaçant l'archevêque de le tuer s'il ne retirait l'ordre du Pape relatif au mariage. Ils l'effrayèrent tellement qu'il abandonna la question principale pour laquelle le concile était réuni, et remit sur le tapis l'affaire de la dîme, pour laquelle il ne fut pas plus heureux. Malgré la résistance que rencontra le Pape dans ses projets de réforme, si sages et si nécessaires, il avança d'un pas l'année suivante, et, dans un second grand concile de Rome, il fit rendre le décret, bien plus important au point de vue politique, contre l'investiture par les laïques.

Henri, après sa victoire de Hohenberg et la soumission des Saxons, prit, dans ses lettres au Pape, un ton plus froid et moins soumis. Ce changement, et les nominations singulières qu'Henri fit de quelques abbés, signalèrent au Pape la nouvelle position que le roi allait prendre à son égard. Dès qu'il fut délivré du péril mortel où l'avait mis la conjuration de Cenci, Grégoire VII, au commencement de 1076, envoya des légats au roi avec une lettre dans laquelle il l'engageait à songer, au milieu de sa victoire, au sort de Saül, qui, après s'être moqué des avis du prophète, fut rejeté de Dieu. Henri se trouvait à Goslar, où les princes de l'empire lui affirmaient par serment qu'après sa mort ils éliraient son fils Conrad, alors encore en bas âge. Les légats lui remirent la lettre du Pape, avec l'injonction, sous peine d'excommunication, de comparaître à jour fixe à Rome, pour s'y justifier des accusations portées contre lui. Henri, irrité de cette injonction, renvoya dé-



Digitized by Google

daigneusement les légats, et convoqua lui-même en toute hâte une assemblée religieuse à Worms, pour le 24 janvier, voulant assurer, disait-il, la paix du royaume par la déposition du Pape. En effet, le synode réuni, le cardinal Hugon, un des principaux adversaires de Grégoire VII, porta un acte d'accusation formelle contre le Pape, qui fut déposé à l'unanimité. Grégoire VII, qui présidait à la même époque un troisième concile à Rome, prononça, de son côté, l'excommunication et la déposition du roi, délia tous ses sujets du serment de fidélité, et défendit à tous les Chrétiens de lui obéir. Henri, qui passait les fêtes de Pâques à Utrecht, ayant appris cette sentence, en fit promulguer une de son côté, par laquelle il anathématisait le Pape au nom de l'Église. Les évêques de Lombardie en firent autant au synode de Pavie, présidé par Guibert, archevêque de Ravenne. Ces mesures contradictoires ne firent que hâter l'explosion des haines qui fermentaient dans tous les cœurs. Ceux qui étaient hostiles au roi profitèrent de l'occasion pour lui refuser l'obéissance, parce qu'il était excommunié. Un grand nombre de mécontents se rattachèrent à Rodolphe, duc de Souabe, à Berthold, duc de Carinthie, et à quelques évêques du parti de Grégoire. Ils rendirent à la liberté les prisonniers saxons qu'on leur avait confiés. Revenus dans leur patrie, ceux-ci augmentèrent l'agitation du peuple toujours opprimé par la tyrannie d'Henri IV. Il ne parut pas un duc à la diète de Worms convoquée par Henri ; on attacha tout aussi peu d'importance à la convocation qu'il fit d'une diète à Mayence pour l'élection d'un nouveau Pape. Se voyant abandonné par les princes et les évêques, Henri, dans l'espoir de désunir les Saxons, relâcha les prisonniers qui demeuraient encore en son pouvoir, à la condition qu'ils lui promettraient d'être fidèles et de le soutenir contre les moteurs du mécontentement. Mais ces princes, rendus à la liberté et bientôt contraints par les conjurés de choisir entre l'alliance avec eux ou un perpétuel bannissement, violèrent le serment prêté au roi et s'associèrent à la conjuration. Ainsi Henri, qui voulait envahir la Saxe, voyant, en place des alliés qu'il croyait s'être attachés, une nombreuse armée en face de lui, fut obligé de se retirer en toute hâte en Bohême. Dans l'intervalle les ducs de Souabe, de Bavière et de Carinthie, s'étaient entendus pour convoquer une diète de l'empire à Tribur. Là ils résolurent que, jusqu'à la conclusion de la paix définitive, ils suspendraient toute espèce d'hostilité ou de dissentiment qui pourrait exister entre eux, et mirent en délibération, sous la présidence des légats, la *déposition d'Henri* et l'élection d'un nouveau roi. Après avoir débattu pendant plusieurs jours la question de savoir si le Pape avait pu excommunier et déposer Henri, en sa qualité de roi des Romains, sans lui donner un délai, ils décrétèrent que le Pape avait le droit absolu d'exclure le roi des Romains de la communauté de l'Église, et que, lors même que le Pape l'aurait fait injustement et contre les lois de l'Église, on ne pouvait cependant pas entrer en rapport avec l'excommunié jusqu'à ce qu'il se fût réconcilié avec le Saint-Siége.

Pendant ces délibérations Henri avait chaque jour envoyé des émissaires aux princes, de la ville d'Oppenheim où il se trouvait, leur promettant qu'il aurait égard à tous leurs griefs, leur proposant, dans son désespoir, de renoncer à l'administration du royaume, d'en transmettre le gouvernement aux princes, pourvu qu'ils lui laissassent le nom de roi et les signes extérieurs de la royauté, qu'ils lui avaient jadis librement déférés, et auxquels, sans une honte inouïe, il ne

Digitized by Google

pouvait renoncer. Les princes répondirent que rien ne leur garantissait sa fidélité, puisque si souvent déjà il avait violé sa parole dans des circonstances bien autrement favorables pour lui; qu'ils avaient tout souffert tant qu'ils n'avaient subi que des pertes temporelles, mais qu'aujourd'hui, la malédiction du Pape l'ayant séparé de l'Église, ils ne pouvaient plus avoir de rapport avec lui sans courir le danger de perdre leur âme ; que, le lieu, le temps et toutes les circonstances étant propices, ils saisissaient l'occasion et procéderaient à l'élection d'un roi, à laquelle on songeait depuis longtemps. Les princes voulurent, dès le lendemain, traverser le Rhin pour surprendre le roi, mais celui-ci, les prévenant, rassembla rapidement autour de lui ses fidèles chevaliers. Les princes, n'osant pas livrer leur cause au hasard d'une bataille, résolurent de prendre le roi par la ruse. Ils lui firent dire que, quoiqu'il n'eût jamais respecté la justice et que ses crimes fussent publiquement avérés, ils voulaient agir légalement avec lui et abandonner toute l'affaire au jugement du Pape, qui serait invité à se rendre à un concile et à une diète qui se tiendraient en Allemagne, et que, si dans l'espace d'un an il n'était pas affranchi de l'excommunication, comme l'exigaient les lois de l'Église, la couronne serait par là même perdue pour lui. Henri, sentant combien il serait dangereux que le Pape prononçât une sentence contre lui au milieu de l'incertitude des princes d'Allemagne, la plupart hostiles à sa cause, recourut de son côté à la ruse. Il envoya d'abord un agent au Pape lui demander la permission de venir chercher l'absolution à Rome même. Grégoire ayant refusé, de peur que l'arrivée du roi n'augmentât le nombre de ses partisans, Henri résolut, malgré le refus du Pape, de se rendre sans retard en Italie et de se présenter devant lui. Il eut de la peine à réunir les ressources nécessaires pour entreprendre ce voyage. Il quitta quelques jours avant Noël, avec sa femme et son jeune fils, la ville de Spire, et, traversant Besançon, Genève et le mont Cenis couvert de neige, non sans courir le danger d'y périr, il descendit dans les plaines de la Lombardie. A la nouvelle de son arrivée une foule de comtes et d'évêques se pressèrent à sa rencontre ; au bout de quelques jours une véritable armée se trouva réunie autour de lui. Beaucoup d'Italiens se félicitaient d'avance de voir le Pape humilié. Grégoire VII se retira dans le château de Canossa, pour y attendre ce qu'allait entreprendre le roi. Henri lutta pendant quelque temps en lui-même, se demandant s'il s'abandonnerait aux assurances des Lombards et prendrait les armes, ou s'il se soumettrait au Pape et enlèverait ainsi aux princes allemands le prétexte de le déposer. Il finit par s'arrêter à ce dernier parti. Il se rapprocha du château de Canossa, et pria la princesse Mathilde et d'autres personnes influentes d'intervenir en sa faveur auprès du Pape, sans prévenir de rien les Lombards. Le Pape, se défiant de la mobilité et de la déloyauté du roi, ne voulut pas d'abord entrer en négociation. Enfin il céda et lui accorda l'absolution, après lui avoir imposé une pénitence des plus pénibles et des plus humiliantes. Lorsque les Lombards apprirent que le roi s'était soumis au Pape, excommunié à leurs yeux, ils furent exaspérés et prirent des dispositions pour élire à la place du roi son fils mineur Conrad. Henri chercha à se justifier. Ébranlé surtout par l'influence de Guibert, il regretta sa soumission. Toutefois il conserva extérieurement des relations amicales avec le Pape. Il parvint même à lui persuader de tenir, non en Allemagne, mais à Mantoue, le concile universel qui avait été résolu à Canossa.



Digitized by Google

Mais lorsque Grégoire reconnut les vrais sentiments du roi, quoiqu'il eût déjà passé le Pô avec la princesse Mathilde, il revint sur ses pas et rentra dans le château fort des Apennins.

Henri s'entoura alors de ses anciens amis et conseillers, tint toute une série d'assemblées en Italie, et chercha à réunir autour de lui une force suffisante pour se venger de l'humiliation que lui avait infligée le Pape.

Cependant les princes d'Allemagne, ayant appris le départ du roi et son absolution, avaient décidé que la diète serait réunie en mars 1077 à Forchheim, pour y résoudre avant tout l'élection du nouveau roi.

Grégoire VII, averti des intentions des Allemands, chercha à détourner les princes d'une nouvelle élection, voulant prolonger l'affaire, gagner du temps, jusqu'à ce que le roi eût fourni une occasion publique et non équivoque de rompre avec lui. Henri n'ayant pas accédé à la demande qu'il lui fit de lui donner une suite pour l'accompagner dans son voyage en Allemagne, parce qu'il ne pouvait y avoir d'intérêt pour lui à aider le Pape à se réunir à ses ennemis, et qu'il aurait par là détourné de lui les Lombards, seuls appuis qu'il eût encore, Grégoire envoya des légats en Allemagne pour demander aux princes de ne pas élire de roi, si cela était possible sans danger, et d'administrer eux-mêmes le royaume, en attendant qu'il les rejoignît en Allemagne.

Les princes, réunis à Forchheim, déclarèrent qu'un schisme dangereux et irrémédiable menaçait l'empire si la diète, fidèle à ses décisions antérieures, n'allait au-devant de ce péril. Les légats répondirent qu'il leur paraissait préférable de supporter Henri encore pendant quelque temps et de retarder l'élection jusqu'à l'arrivée du Pape, que toutefois la nomination au trône ne dépendait pas de leur conseil, mais de la décision des princes qui gouvernaient l'État et en connaissaient le fort et le faible. Enfin Rodolphe de Souabe fut élu, après avoir fait aux princes les promesses que chacun en avait pu tirer. Il faut remarquer que l'élu n'obtint l'assentiment unanime qu'après avoir promis de laisser à tous les évêchés le droit d'élection, et de ne jamais essayer ni de rendre la dignité royale héréditaire, ni d'en procurer la succession à son fils. Les historiens allemands en concluent d'ordinaire que ce fut alors, pour la première fois, que, sur la demande des légats du Pape, l'Allemagne fut déclarée un État électif, ce qu'elle était de fait depuis Conrad Ier, déclaration dont, suivant le point de vue politique de chacun, l'un démontre l'excellence, tandis que l'autre en prouve le danger. On considéra comme de mauvais augure l'émeute qui éclata au moment où Siegfried, archevêque de Mayence, allait couronner Rodolphe, et qui obligea le nouveau roi et le consécrateur d'abandonner Mayence. Là, comme à Worms et dans la plupart des contrées de la haute Allemagne, le peuple des villes demeura fidèle à Henri. Les Lombards lui étaient dévoués. En apprenant l'élection de Rodolphe, Henri IV supplia le Pape, avec une humilité feinte, de lancer l'anathème contre son adversaire; mais Grégoire répondit que, suivant les lois de l'Église, Rodolphe devait d'abord être entendu. Alors Henri, entouré de ses partisans, à Vérone, leur déclara qu'il combattrait jusqu'à la mort pour sa couronne. Après avoir confié son fils Conrad et l'administration de l'Italie aux évêques de Milan et de Plaisance, il se dirigea avec sa femme et les évêques allemands vers la Bavière, qui l'accueillit avec joie. Une diète réunie à Ulm condamna à mort, comme criminels de lèse-majesté, les ducs Rodolphe, Guelfe et Berthold. Leurs biens et leurs

Digitized by Google

dignités furent partagés entre les amis du roi, qui rejeta en même temps la demande de Grégoire réclamant une escorte sûre pour venir résoudre personnellement le litige, et en appela au sort des armes. Les deux rois se rencontrèrent aux bords du Neckar. Rodolphe, à la tête d'une armée plus forte et mieux équipée, voulait livrer bataille ; Henri, dont la position était couverte par les bords escarpés du fleuve, cherchait à traîner la guerre en longueur jusqu'à ce qu'il fût rejoint par les Bavarois et les Bohémiens, qu'il attendait. Les deux rivaux finirent par renoncer au sort des armes, grâce à l'intervention des princes. Le litige devait être tranché hors de la présence des deux rois, mais en présence des légats du Pape, dans une assemblée des principaux princes de l'empire, après une enquête exacte et impartiale.

Or, tandis que Rodolphe se retirait en Saxe, les Bohémiens et les Bavarois, qui, sans la paix, seraient tombés entre ses mains, firent leur jonction avec Henri. S'inquiétant peu de la convention arrêtée, et ne permettant pas à l'assemblée projetée de se réunir, Henri continua à ravager les domaines de ses adversaires en Souabe. Rodolphe se plaignit de cette violation du traité au Pape, qui renouvela à ses légats l'ordre, donné antérieurement, d'arrêter un armistice, et d'excommunier celui qui ne l'observerait pas.

Conformément à ces prescriptions, les légats proclamèrent de nouveau, en novembre 1077, à Goslar, l'excommunication et la déposition de Henri, sentence qui ne fut ni reconnue, ni rejetée par le Pape.

Les Saxons, convaincus jusqu'alors que le Pape s'était résolûment déclaré en faveur de Rodolphe, furent très-mécontents de la position équivoque que gardait Grégoire VII en face des deux rois, et exprimèrent leur irritation d'une manière amère. Dans un concile de Rome, devant lequel les représentants de Henri défendirent très-habilement sa cause, beaucoup de membres opinèrent d'abord pour la condamnation de Rodolphe. Cependant, à la demande de Grégoire, on résolut de soumettre de nouveau la question à une assemblée allemande présidée par les légats du Pape. Henri, que personne ne surpassait en astuce, prit toutes les apparences d'une entière soumission, tandis qu'en secret il cherchait à empêcher toute espèce de réunion, en même temps qu'il accusait Rodolphe d'y apporter seul des entraves.

La guerre civile avec ses suites terribles continuait donc à désoler l'Allemagne. C'étaient de tous côtés princes contre princes, peuples contre peuples, États contre États ; les familles elles-mêmes étaient divisées. Les duchés, les évêchés, les couvents, comme l'empire, avaient tous deux chefs, qui luttaient avec acharnement les uns contre les autres. Henri ne put opposer des forces suffisantes à Rodolphe, que soutenaient les Saxons et les Thuringiens, et que les rois de France et de Hongrie avaient promis de secourir, qu'en soulevant non-seulement les villes, mais les paysans de Franconie et de Souabe, à l'aide desquels il fit couper le chemin du Neckar à Guelfe et à Berthold. Enfin une bataille fut livrée près de Melrichstadt, sur la Streu, entre Henri d'un côté, Othon de Nordheim et Rodolphe de l'autre, et, quoique les adversaires se vantassent tous deux d'avoir remporté la victoire, elle tourna en définitive à l'avantage d'Henri IV. Cependant au même moment Berthold et Guelfe envahirent la contrée du Neckar, mutilant tout paysan qui tombait entre leurs mains. L'année suivante Henri transmit la souveraineté héréditaire du duché de Souabe au comte Frédéric de Hohen-

Digitized by Google

staufen, de la famille de Beuren, un de ses plus fidèles et de ses plus actifs partisans, en même temps qu'il lui donna en mariage sa fille unique Agnès.

Ce fondateur de la maison de Hohenstaufen eut à lutter fort longtemps pour son nouveau duché contre Guelfe et Berthold. Une seconde bataille, livrée au printemps 1080 près de Flasheim, non loin de Mulhausen, en Thuringe, resta également indécise. Alors Grégoire VII, assailli de tous côtés, mais surtout par les Saxons, prononça, dans un concile tenu à Rome, en mars 1080, l'excommunication et la déposition d'Henri, qui avait empêché la réunion de l'assemblée ordonnée par le concile pour juger de la légitimité des prétentions des deux rois. Henri IV, dont l'énergie et la sagacité semblaient se développer en proportion des dangers qui l'assiégeaient, fit proclamer la déposition de Grégoire VII, dans un synode de Mayence, par treize évêques qu'il y avait pu réunir. Trente évêques italiens assemblés à Brixen adhérèrent aux conclusions de Mayence et élurent Pape Guibert, archevêque de Ravenne.

Dès l'automne de la même année Henri parut en Saxe à la tête d'une armée. Il livra bataille, le 15 octobre, sur l'Elster, remporta d'abord un avantage signalé, et se vit arracher la victoire au moment où il semblait la tenir. Les Saxons, ivres de leur succès, trouvèrent, en rentrant dans leur camp, Rodolphe mortellement blessé. Il l'avait été, dit-on, par Godefroi de Bouillon. Rodolphe, considérant sa main détachée de son bras, et s'adressant aux évêques qui l'entouraient, leur dit : « C'est la main avec laquelle j'ai prêté jadis serment à Henri, mon maître. Vous qui m'avez conseillé de vous obéir et de monter sur son trône, dites si vous m'avez conduit par le droit chemin. » — Henri réunit rapidement les débris de ses troupes. En décembre il était à la tête d'une armée nouvelle, et proposait de faire élire son fils, en promettant de ne jamais dépasser les frontières de la Saxe. Mais Othon, qui aspirait lui-même à la couronne, rejeta dédaigneusement la proposition en disant : « Une mauvaise vache ne peut donner qu'un détestable veau. »

Henri résolut alors d'abandonner à eux-mêmes les Saxons, divisés qu'ils étaient entre eux, et de gagner l'Italie, suivant la promesse qu'il en avait faite aux Lombards. Il tâcha dans le même temps de gagner à son parti le Normand Robert Guiscard ; mais il fut prévenu par le Pape, et ne put attirer à lui que Jordan, prince de Capoue. Son fils naturel, Henri, avait défait l'armée de la princesse Mathilde, le jour même de la bataille sur l'Elster. Cette défaite n'avait pas ébranlé la persévérante fidélité de la princesse Mathilde, qui recueillit tous les adversaires du roi dans ses châteaux forts et continua à soutenir de tous ses moyens le Pape lui-même. Henri, ayant encore une fois fait reconnaître, dans une assemblée de Pavie, l'antipape Clément III par les nombreux évêques lombards réunis en cette circonstance, marcha sur Rome. La fermeté du Pape encouragea les Romains, qui, soutenus par les trésors de la princesse de Toscane, défendirent vaillamment leur ville. Ne pouvant pénétrer dans Rome, Henri, d'après le conseil de l'ambassadeur français, se fit, le jour de la Pentecôte, couronner empereur dans le camp par Manassé, archevêque de Reims, déposé par Grégoire VII. En se retirant de Rome Henri conclut une alliance avec l'empereur Alexis, également pressé par les Turcs et par les Normands, et reçut de ce prince un subside en retour de la promesse qu'il fit d'aller attaquer Robert Guiscard. L'année suivante il assiéga derechef Rome sans la prendre, et fit un mouvement menaçant contre la Pouille. En 1083 il campa pour la

Digitized by Google

troisième fois devant Rome, en prit une portion et finit par gagner les Romains, grâce à l'argent des Grecs. Henri, victorieux, propose à Grégoire de le couronner empereur; Grégoire refuse. Les Romains, à qui le Pape ne peut plus donner d'argent, ouvrent les portes au roi au moment où, après trois années d'absence, il allait retourner en Allemagne. Trois jours après son entrée dans Rome Guibert fut encore une fois élu par ses partisans, et sacré par les évêques d'Arezzo et de Modène. Le même jour (31 mars 1084) l'antipape mit la couronne impériale sur la tête d'Henri et d'Agnès. Cependant, quand il sut que Guiscard, instruit des progrès de l'empereur, s'approchait avec une armée de trente-six mille hommes, Henri abandonna Rome, qui, immédiatement après son départ, fut enlevée par les Normands et les Sarrasins et mise en flammes. Grégoire s'était retiré en Apulie, où il mourut le 25 mai 1085.

L'Allemagne continuait à être la proie d'une épouvantable guerre civile. Après la mort de Rodolphe, ses partisans, dirigés par le duc Guelfe, avaient élu Hermann, comte de Salm, qui fit preuve d'une grande bravoure et voulut courir au secours du Pape Grégoire VII, mais qui, à la nouvelle de la mort du duc Othon, fut obligé de se retirer en toute hâte dans la Saxe, divisée comme tout le reste de la Germanie; mais son crédit tomba rapidement, et les ducs et les margraves qui l'avaient mis en avant le traitèrent bientôt d'une façon superbe et méprisante.

Quant à Henri, rassemblant à son retour d'Italie une armée en Bavière, il partit de Ratisbonne, traversa la Franconie orientale, et se dirigea vers Mayence et Metz. Plusieurs de ses adversaires les plus acharnés avaient disparu de la scène. Les Allemands commençaient à se lasser d'une guerre interminable. On pouvait entamer des négociations et espérer la paix. Les personnages les plus considérés parmi les grands seigneurs des deux partis se réunirent en janvier 1085 à Gerstungen. Du côté du Pape parurent le légat de Grégoire VII, Othon, évêque d'Ostie, et les archevêques Gebhard de Salzbourg et Hartwig de Magdebourg. La cause de l'empereur était défendue par les archevêques Liémar de Brême, Wécilo de Mayence, Siegwin de Cologne et d'autres. Les négociations ne furent suivies que par les évêques, tandis que les laïques présents assistaient attentivement à la discussion, se félicitant de ce que ceux qui avaient résolu la guerre contre l'empereur fussent obligés de décider que le droit était du côté de la victoire.

Les Saxons, qui avaient déterminé la réunion, voulurent démontrer qu'il ne leur était pas permis d'entrer en communication avec l'empereur, frappé d'excommunication. Leurs démonstrations, tirées des décrétales des Papes et des anciens conciles, ne parurent pas convaincre leurs adversaires. Au contraire l'habileté des partisans d'Henri parut avoir fait une grande impression sur les Saxons eux-mêmes. Du moins on raconte que, le lendemain, les Saxons et les Thuringiens ayant tenu à Berkach, dans la proximité de Gerstungen, une conférence, afin de reconnaître ceux d'entre eux qui seraient prêts à combattre l'empereur jusqu'à la mort, une violente dispute s'éleva tout à coup, à la suite de laquelle plusieurs seigneurs furent tués. Les partisans de l'empereur répandirent aussi le bruit qu'ils étaient demeurés vainqueurs dans la dernière conférence, ce qui détermina les légats et les défenseurs de la cause du Pape à rendre aux absents un compte exact de ce qui s'y était passé (1).

Le parti d'Henri se fortifia à la suite

(1) *Voir*, à ce sujet, la dissertation du docteur Kunstmann, « *le Synode de Gerstungen en 1085*, » dans la *Gazette de Théologie de Fribourg*, IV, 116 sq.

Digitized by Google

de la réunion de Gerstungen. L'empereur, voulant reconquérir quelque considération morale, pria les légats de Clément III de convoquer un concile à Mayence. Presque à la même époque ses adversaires tinrent, sous la présidence des légats de Grégoire VII, un synode à Quedlinbourg, où fut renouvelé l'anathème contre Henri et son parti.

En Souabe, en Bavière, en Franconie la guerre éclata avec une nouvelle fureur. Les Saxons avaient été ramenés à une assez grande soumission à l'égard d'Henri; mais, quand ils le virent manquer à la promesse qu'il leur avait faite de rendre leurs biens à ceux qui avaient été mis au ban de l'empire, ils reprirent également les armes.

L'année suivante, Henri, qui s'était approché à la tête de vingt mille hommes de la ville de Wurzbourg, pour en faire lever le siége à Frédéric, duc de Souabe, fut complétement battu près de Bleichfeld. En décembre, assiégeant une forteresse de Bavière, il fut enveloppé par Guelfe et Berthold, et contraint de promettre de ne s'opposer en aucune manière à la tenue d'une prochaine diète à Oppenheim. Elle eut lieu en effet en avril 1087, mais n'amena d'autre résultat que de laisser les partis au moment de leur séparation plus irrités qu'auparavant. Henri envahit la Thuringe, et le margrave Eckbert, jusqu'alors un de ses plus dangereux adversaires, passe de son côté; mais il lui fait défection lorsqu'on lui propose la couronne, à laquelle Hermann renonce. Quelque temps après il est assassiné, ainsi que l'ardent évêque d'Halberstadt, Burkart, et Henri l'emporte de nouveau en Saxe. Il donne alors le duché de basse Lorraine à Godefroi de Bouillon, qui devint, quelques années plus tard, roi de Jerusalem. Après la mort de Grégoire VII, la paix aurait pu être rétablie sous ses deux successeurs Victor III et Urbain II, si les évêques du parti de l'empereur n'avaient toujours opiné contre tout rapprochement avec les Papes légitimes, de peur d'être déposés par eux. En 1090 Henri revint en Italie pour poursuivre la guerre contre la princesse Mathilde, qui, quoique veuve et âgée de quarante-deux ans, avait cédé au conseil d'Urbain II et épousé le fils du duc Guelfe, âgé de dix-huit ans. En octobre 1092 Henri fut subitement attaqué par les troupes de la princesse, et tellement défait qu'il perdit même sa bannière. Ses adversaires l'emportèrent aussi dans la haute Allemagne, grâce aux efforts de Guelfe et de Berthold de Zähringen; mais le coup le plus sensible qu'il reçut fut la défection de son fils aîné Conrad. Pendant qu'il se rendait en Hongrie pour y conclure une alliance avec le roi Ladislaw, Conrad, jeune homme jusqu'alors d'un caractère doux et de sentiments pieux, peut-être attristé de cette vie guerroyante perpétuelle, avait été séduit par les ennemis de son père. Emprisonné par les ordres de l'empereur, il était parvenu à s'échapper, s'était enfui auprès de la princesse Mathilde, et avait été couronné roi d'Italie à Monza.

Le malheureux Henri, dans son désespoir, devant combattre son propre fils qui s'était uni aux Guelfes, voulut se précipiter sur son épée. Retenu par ses amis, il se retira dans un château, et, s'abandonnant à toute sa douleur, renonça pendant longtemps à tout insigne impérial. Il venait au même instant de perdre sa femme, qui, après avoir fait connaître, aux conciles de Constance et de Plaisance, au grand détriment de la réputation de l'empereur, les tristes mystères de sa vie conjugale, s'était retirée dans un couvent. La puissance de l'empereur semblait à jamais anéantie et son avenir perdu; mais cette fois encore, comme il lui était si souvent arrivé durant son long règne, il se releva d'une manière

Digitized by Google

aussi rapide qu'inattendue. La crise fut déterminée en sa faveur par les deux Guelfes, qui se séparèrent de la comtesse Mathilde lorsqu'ils apprirent qu'elle avait depuis longtemps disposé de ses biens en faveur du Saint-Siége. Ils employèrent l'énergie et l'activité qui leur étaient propres au profit de l'empereur, en cherchant de toutes manières à augmenter le nombre de ses partisans en Allemagne.

Lorsque Henri, après une absence de sept années, revint dans son royaume, il parvint à y remettre peu à peu un calme depuis longtemps inconnu. Un événement qui avait également tourné à son avantage était la croisade entreprise en 1096 par Godefroi de Bouillon, l'ardeur guerrière de beaucoup de seigneurs et l'activité d'un grand nombre d'ecclésiastiques ayant été attirées vers un but plus élevé et détournées des affaires intérieures de l'empire. Henri investit alors derechef le vieux Guelfe du duché de Bavière. Quant au litige élevé entre Berthold et Frédéric de Hohenstaufen, il fut aplani par le partage du duché de Souabe, par la nomination de Berthold de Zæhringen à la préfecture impériale de l'Alémanie occidentale, depuis Zurich jusqu'aux frontières de la Bourgogne, avec le titre de duc, et par la restitution de son ancien comté de Brisgau et de ses autres domaines. Henri, comte de Lunebourg, s'étant également soumis à l'empereur et ayant reçu en fief le duché de basse Lorraine, tous les ducs se trouvèrent du côté de l'empereur.

Beaucoup d'évêques entrèrent de même en relations amicales ou du moins se mirent sur un pied d'indifférence avec lui. Aussi, dès la fin de 1098, il put faire déclarer, dans une diète des princes tenue à Cologne, la déchéance de son fils Conrad, qui mourut bientôt après en Italie, et assurer la succession de Conrad à son second fils Henri. Il le fit couronner en janvier à Aix-la-Chapelle, après lui avoir fait jurer, pour qu'il ne fût pas tenté d'imiter son frère, de ne jamais se mêler, sans l'assentiment de son père, du gouvernement de l'empire et de l'administration des biens paternels.

Après la mort d'Urbain II (1099) et de l'antipape Clément III (1100) l'occasion se présenta de nouveau de rétablir la paix dans l'Église. Les princes pressèrent l'empereur d'envoyer des ambassadeurs à Rome pour faire élire un Pape par le libre choix des Romains et de tout le clergé, ou, Pascal II ayant été élu bientôt après, pour se réconcilier avec lui. En effet l'empereur manifesta l'intention de se rendre à Rome pour y traiter de ses démêlés avec le Pape devant le concile qui devait se réunir en février 1102, pour terminer le long schisme qui avait affligé l'Église et rétablir la paix dans l'empire. Déjà on avait promulgué l'époque de la réunion du concile, lorsque, on ne sait par quels motifs, l'empereur changea tout à coup de projet et s'efforça de faire élire un antipape. Ainsi la légèreté d'Henri rendit encore une fois la restauration de la paix difficile. Pascal II présida le concile de Rome; on y déclara le schisme qui désolait l'Église une hérésie capitale, et l'empereur et tous les moteurs et complices du schisme furent de nouveau frappés d'anathème. Cet acte de vigueur n'amena aucun changement dans la situation de l'Allemagne. Au contraire, ce fut alors que l'empereur montra le sérieux désir de conclure la paix avec le Pape et de rendre le calme et le repos à l'empire. Il déclara, à Noël 1102, aux princes réunis à Mayence qu'il voulait remettre le sceptre aux mains de son fils Henri, et entreprendre une croisade immédiatement après avoir conclu la paix avec le Pape. Il fit proclamer solennellement cette résolution par l'évêque de Wurzbourg pendant la messe, et il ga-

Digitized by Google

gna immédiatement un grand nombre d'amis parmi les princes, le clergé et le peuple. Il fit jurer aux princes une paix universelle pour tout l'empire pendant quatre ans, après avoir prié Hugues, abbé de Cluny, d'intervenir auprès du Pape pour le rétablissement de la paix. Tout semblait être favorable et présageait un repos définitif prochain, après les agitations d'une lutte de trente années, lorsque de nouveaux orages s'amoncelèrent autour de la tête de l'empereur. L'avortement de la croisade promise excita les murmures de ceux qui, pleins de confiance en l'empereur, avaient pris la croix. Le mécontentement ne fut pas moindre parmi les chevaliers, qui étaient avides de butin, accoutumés à la guerre, lorsqu'on promulgua la paix de l'empire. Pascal II, encourageant de son côté les adversaires de l'empereur à se défendre vigoureusement, une défiance générale à l'égard d'Henri prit peu à peu le dessus. Finalement un certain nombre de chevaliers, amis du plaisir et des aventures, parvinrent à détacher le jeune roi Henri de la cause de son père. L'empereur se rendait avec une armée en Saxe, où il s'était formé des partis au sujet de l'élection de l'évêque de Magdebourg, lorsque le jeune Henri, accompagné de quelques affidés, abandonna, en 1104, le camp impérial près de Fritzlar, et se rendit en Bavière. A cette nouvelle l'empereur, rappelant à son fils le serment qu'il lui avait prêté, le fit conjurer de ne pas désoler son vieux père, de ne pas outrager l'empereur, et de ne pas se rendre lui-même l'objet du mépris universel; mais le jeune Henri répondit qu'il ne voulait avoir rien de commun avec un excommunié, et envoya sans retard des députés au Pape, lui promettant obéissance et lui demandant conseil relativement au serment prêté à son père. Pascal lui donna sa bénédiction apostolique, et chargea son légat en Allemagne de le recevoir dans le giron de l'Église. Beaucoup de seigneurs de Saxe et de Thuringe furent gagnés à sa cause par les efforts des légats; un certain nombre d'évêques profitèrent de cette occasion pour se réconcilier, à de faciles conditions, avec le Saint-Siége. Un concile se réunit en mai 1105 à Nordhausen, et le jeune Henri, par modestie, ne voulut d'abord pas y assister. Il y fut appelé et y parut en s'humiliant profondément. Il affirma, après avoir reconnu les droits de chacun, en versant des larmes et en prenant Dieu à témoin qu'il ne s'était point arrogé l'autorité par ambitition, qu'il ne désirait pas que son père fût privé de la dignité impériale, et qu'il la restituerait volontiers si l'empereur se soumettait au Pape. Henri IV se trouvait alors à Mayence, qui lui était restée fidèle, comme la plupart des grandes villes. Il demanda à entrer en négociations avec son fils, qui refusa tant que l'empereur ne se serait pas réconcilié avec le Pape. Au mois d'août suivant, les armées des deux princes se trouvèrent en présence l'une de l'autre aux bords de la Regen (Bavière). Déjà le vieil empereur avait donné l'ordre du combat lorsque les princes déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se battre. Le roi, désorienté, sut, à force de ruse et d'intrigues, amener les choses à ce point que l'empereur laissa son armée se disperser et s'enfuit en Bohême, comme si les princes en avaient voulu à sa vie. Il revint néanmoins sur ses pas, rentra à Mayence, et, quoique les villes du Rhin eussent levé trente mille hommes en sa faveur, il se réfugia à Cologne, dont la bourgeoisie lui était dévouée.

Le jeune Henri, pour éviter à son tour une bataille dont l'issue était incertaine, eut recours à une ruse que lui avaient inspirée ses partisans. Il se rendit auprès de son père, sur la rive gauche de la Moselle. En le voyant le vieil empereur,

Digitized by Google

vaincu par la douleur, se jeta à ses pieds, le conjurant de ne pas déshonorer son nom et sa dignité, aucune loi divine n'obligeant un fils d'expier les fautes que pouvait avoir commises son père. Le fils se jeta à son tour hypocritement aux genoux de l'empereur, lui demanda pardon de ce qui s'était passé, et lui promit par serment de le conduire à Mayence et d'y négocier loyalement sa réconciliation. L'empereur renvoya son armée et remonta le Rhin avec son fils. Averti par quelques fidèles serviteurs qu'il pourrait être trahi, il exigea en route un nouveau serment de son fils en garantie de sa sûreté. Après avoir passé ensemble la nuit, à Bingen, dans un entretien plein de confiance et de cordialité, le roi apprit le lendemain à l'empereur, comme il en était convenu avec les siens, que l'archevêque de Mayence refusait de le recevoir parce qu'il était excommunié. Comme il n'osait, ajoutait-il, conduire son père au milieu de ses ennemis irrités et réunis en assez grand nombre à Mayence, avant que la paix et la réconciliation fussent arrêtées, il le pria de se rendre dans le château voisin de Beckelheim, pour y célébrer avec lui les fêtes de Noël, protestant, pour la troisième fois, avec serment, qu'au moindre danger sa propre tête répondrait de la sûreté de son père; mais à peine l'empereur était-il entré, avec quelques personnes de sa suite, dans la forteresse indiquée, que les portes furent fermées derrière lui et qu'il fut traité comme un prisonnier, qu'on laissa même manquer du nécessaire, et il fut obligé de livrer les insignes impériaux, conservés dans le fort de Hammerstein. Au lieu d'être mené, comme il le demandait, à Mayence, il fut traîné à Ingelheim, devant une diète qui exigea, sous peine de mort, qu'il renonçât à l'empire. Le vieil empereur supplia à genoux qu'on lui donnât le temps de se justifier et de se faire absoudre. Tous les assistants furent émus, son fils seul resta impassible. Enfin l'empereur consentit à tout ce qu'on lui demandait et se déclara indigne de régner. Le jeune Henri fut encore une fois élu à Mayence, et, conformément aux décisions de la diète, il envoya une ambassade au Pape pour l'inviter à se rendre en Allemagne. L'empereur s'enfuit d'Ingelheim, à l'annonce que lui firent ses amis que, s'il y demeurait plus longtemps, il serait enfermé à perpétuité ou même mis à mort; il arriva à Cologne, de là à Liége, où de nombreux partisans se réunirent promptement autour de lui. Les villes environnantes prirent les armes en sa faveur; le duc de basse Lorraine, Henri, lui promit du secours. Henri V se hâta de convoquer une diète à Liége pour le temps de Pâques, afin de chasser son père de ces parages; mais il fut battu près de Viset sur la Meuse et se réfugia, Cologne lui ayant fermé ses portes, à Worms, d'où il appela les états de l'empire à prendre les armes et à le venger. De tous côtés, le long du bas Rhin, de grands préparatifs se firent alors en faveur de l'empereur. Cologne se fortifia et mit tout le pays en état de défense. Les partisans du vieil Henri le supplièrent de reprendre la dignité impériale; il répondit qu'un empire qu'on n'avait pas su défendre les armes à la main ne pouvait être repris par la force des armes; qu'il préférait, quoique injustement dépossédé, vivre et mourir en simple particulier. Cependant, en définitive, il ne renonça pas catégoriquement à reprendre le sceptre. En vain Henri V assiégea Cologne, en vain l'empereur renoua des négociations avec son fils : on n'aboutissait à rien. Une bataille semblait inévitable. Henri V se rapprochait dans ce but d'Aix-la-Chapelle, lorsqu'il apprit que l'empereur venait de mourir (7 août 1106). L'évêque de Liége fit déposer, avec les honneurs dus à son

Digitized by Google

rang, le corps de l'empereur dans l'église de Saint-Lambert de Liége. On l'en retira plus tard et on l'ensevelit dans une île; puis Henri V le fit transporter à Spire, en présence du clergé et du peuple de cette ville, qui avait toujours été fidèle à l'empereur, et qui recueillit solennellement ses dépouilles dans la cathédrale. Cependant l'évêque de Spire défendit tout service religieux, fit reporter le cercueil dans une chapelle non encore consacrée, hors de la ville, et ce ne fut que cinq ans après que les cendres de l'empereur furent replacées dans la cathédrale et unies à celles de ses ancêtres.

Telle fut la destinée singulière du troisième Salique. Henri IV, naturellement doué des dons de l'esprit et du cœur, fut entraîné dans une fausse voie par la mauvaise éducation qu'il reçut, par les exemples pervers dont il fut entouré, par la politique inique de son père. Les agitations de sa vie trempèrent et fortifièrent son caractère sans le purifier. Les fautes de la première moitié de son règne portèrent leurs conséquences plus tard. Le parti impérial finit par avoir une existence indépendante de son chef.

Henri IV manqua de la force morale qui lui eût été nécessaire, lorsque les événements tournèrent à son profit, pour rompre avec son passé, adopter de meilleurs principes et s'entourer de nouveaux conseillers. La fin de sa vie fut tragique. Après avoir levé les mains contre l'Église, il vit son propre fils le combattre, le poursuivre et le détrôner. Et, comme si le sort avait voulu sans cesse se rire de lui, l'empereur, malgré sa déchéance, ne succomba pas, et ce ne fut que lorsqu'il pensait, à la tête de ses amis, brandir une dernière fois son épée victorieuse contre son fils révolté, qu'il fut subitement enlevé à ses dernières espérances.

Cf. l'art. Grégoire VII; Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, I, 25 sq., 235 sq.; Stenzel, *Hist. de l'Allemagne sous les empereurs franconiens*, I, 187 sq.; Luden, *Hist. du Peuple allem.*, VIII, 297 sq., IX, 3 sq.

**HENRI V.** Quoique Henri V eût renversé son père du trône, il n'était nullement résolu d'abandonner la politique tortueuse et fatale de son prédécesseur. Il commença sans doute par persecuter les partisans d'Henri IV, le duc de Lorraine et la ville de Cologne; mais ce fut surtout pour ne pas déclarer d'abord qu'il avait changé d'opinion et deserté les principes dont il avait fait parade jusqu'alors. Bientôt il allégua pour motifs de sa réconciliation avec le parti de son père sa piété envers la mémoire de l'empereur. Il fit soigneusement élever dans les principes de la maison salique les fils de sa sœur, les deux jeunes Hohenstaufen. Le résultat prouva qu'il avait formé d'excellents élèves, et que les héritiers de sa maison hériteraient également de sa funeste ambition.

Après la mort de son beau-frère, le duc Frédéric de Hohenstaufen, il maria, par raison d'État, sa sœur avec Léopold, margrave d'Autriche, et soumit ainsi, la Bavière exceptée, toute l'Allemagne méridionale à des parents ou à des partisans de sa maison. Sans doute il n'avait pas confiance dans les Guelfes, ces anciens ennemis de la race franconienne, qu'alors déjà on employait souvent comme leviers de la puissance pontificale en Allemagne. Cependant il chercha à neutraliser leur autorité en nommant duc de Saxe Lothaire de Supplinbourg, qu'il considérait comme un fidèle surveillant des biens de la maison des Guelfes, acquis par mariage dans le nord de l'Allemagne, et en entourant de tous côtés les possessions des Guelfes dans l'Allemagne méridionale par l'élévation de Conrad de Hohenstaufen au duché de Franconie, et par la translation qu'il lui fit de tous les fiefs impé-

Digitized by Google

riaux en Italie. Enfin il se hâta, dès que son neveu Frédéric fut en âge d'être marié, de l'unir à la fille du duc Henri le Noir, frère cadet de Guelfe V.

Henri V fut presque unanimement reconnu, grâce au masque d'humilité, de douceur, de zèle pour le bien de l'Église et de l'empire, dont il s'était couvert; l'autorité qu'il conquit par cette conduite astucieuse ne permettait à aucun antiroi de s'élever contre lui ; mais, après s'être montré longtemps condescendant et modeste envers les princes, il finit par jeter le masque. Malheureusement Pascal II, qui professait les principes de Grégoire VII, était aussi inférieur en sagacité et en énergie à ce grand Pape qu'Henri V était lui-même supérieur à son père en pénétration et en duplicité.

Peu de temps après le couronnement d'Henri V, un concile de Guastalla interdit aux laïques l'investiture des fonctions ecclésiastiques par la crosse et l'anneau. Néanmoins Pascal consentit à ce que les évêques qui avaient été institués jusqu'alors contrairement aux canons conservassent leur dignité, pourvu qu'ils ne fussent pas simoniaques ou incapables de quelque autre façon. Henri V gagna ainsi dès l'origine une foule de serviteurs dévoués, sur lesquels il s'appuya pour prouver qu'il n'était nullement disposé à renoncer aux investitures. Se croyant suffisamment à couvert sur ses derrières, il partit durant l'automne (1110) pour l'Italie, non-seulement avec une armée très-nombreuse et bien équipée, mais avec une masse de savants, à l'aide desquels il voulait entamer la lutte avec des armes spirituelles. Henri fit camper ses troupes dans les plaines de Roncaglia, près de Plaisance. Afin de montrer aux Italiens la grandeur de son camp, qui s'étendait à perte de vue, il ordonna à chaque chevalier d'allumer la nuit une torche devant sa tente. Il réussit même, avec son habituelle perfidie, à gagner la vieille princesse Mathilde, jusqu'alors la plus fidèle et la plus puissante alliée du Pape, à obtenir des marques de sa soumission, et à la rendre indifférente à la lutte qui se préparait. Il envoya d'Arezzo au Pape une ambassade dont faisait partie son chancelier Adalbert. Le Pape était dans une grande indécision, ne sachant s'il se jetterait entre les bras des Normands et s'exposerait ainsi au danger de voir instituer un antipape, ou s'il entrerait directement en lutte avec le roi de Germanie, auquel tout se soumettait, et qui faisait de l'investiture la principale condition sous laquelle il prétendait être couronné. Enfin, suivant le conseil de Pierre Léonis, qui avait une grande influence sur lui, le Pape choisit le parti qui lui sembla le plus utile, en s'entendant avec les ambassadeurs d'Henri V, en ce sens que le clergé du royaume se contenterait des dîmes, des fondations et des saintes offrandes, et restituerait au roi tous les fiefs de l'empire et les régales qui, depuis Charlemagne, avaient été transférés aux évêques et aux abbés, à la condition que le Pape seul donnerait l'investiture. Henri vit bien que cette convention, qui lui concédait beaucoup plus qu'il n'aurait jamais pu espérer, ne serait acceptée ni par les prélats, ni par les princes laïques qui avaient des arrière-fiefs de l'Église. Il entra solennellement à Rome, s'inclina respectueusement devant le Pape, et, sur la demande que lui fit Pascal de lui abandonner le droit d'investiture et de remplir les conditions de la convention conclue entre eux, il jura, dans la prévision de l'opposition prochaine du clergé et dans l'espoir de rejeter sur le Pape tout ce que la convention avait d'odieux, qu'il ne voulait enlever à l'Église rien de ce qu'elle avait obtenu de ses prédécesseurs. Après la lecture de l'acte pontifical, qui ordonnait la resti-

Digitized by Google

tution de tous les fiefs impériaux, les évêques élevèrent un cri d'opposition et accusèrent hautement le Pape d'hérésie. Le traité fut déclaré inexécutable et annulé.

Henri demanda alors sans condition la couronne impériale, et, comme on la lui refusa, il fit saisir et emprisonner le Pape et les cardinaux. Les Romains se soulevèrent durant la nuit, et le roi fut obligé de quitter Rome.

Le soulèvement dura deux mois, au bout desquels les Romains furent réduits à une telle extrémité que Pascal II, touché de leur misère, consentit à signer une convention à laquelle, disait-il, il n'aurait jamais consenti pour sauver sa propre vie, et en vertu de laquelle il renonçait au droit d'investiture, l'accordait au roi, et promettait en outre de ne pas se venger de l'injustice qu'il subissait, de n'excommunier personne à propos de cette affaire, de ne jamais anathématiser l'empereur, de le couronner au contraire suivant les formes traditionnelles, et de lui donner assistance dans toutes les affaires de sa compétence, en sa qualité d'empereur et de protecteur de l'Église.

Le couronnement ne se fit pas attendre. Immédiatement après, l'empereur, pour échapper au reproche d'avoir contraint le Pape, lui remit publiquement le traité intervenu et le reçut de même de ses mains. Pascal rompit alors la sainte hostie, et, après avoir consommé l'une des parties, il donna l'autre à l'empereur, en disant : « Que celui qui essayera de rompre le traité soit séparé de l'Église du Christ comme cette particule est séparée du corps du Seigneur. » Les Romains firent encore présent à l'empereur d'une couronne d'or en signe du patriciat, et là-dessus il partit pour l'Allemagne.

Cependant la joie qu'il eut du traité arraché au Pape ne fut que de courte durée. On vit alors combien peu à peu les principes de Grégoire VII avaient poussé de profondes racines dans toute l'Église, et que, quand même par moment le souverain Pontife était obligé de s'en écarter à Rome, ailleurs les évêques étaient résolus à les maintenir et prêts à combattre pour leur triomphe. A peine Henri V eut-il quitté l'Italie que le parti strictement ecclésiastique s'éleva contre le Pape. On le pressa de tous côtés, on l'accusa d'hérésie et de trahison; on disait que le couronnement « de ce tyran perfide et hypocrite » ne pouvait être expié que par son excommunication. Déjà le Pape se disposait à déposer la dignité pontificale, pour se retirer dans un ermitage, lorsque, ayant réuni un concile à Rome, en mars 1112, il releva la tête, rejeta et annula le traité qui lui avait été arraché l'année précédente, en se *fondant principalement* sur ce motif qu'en vertu de ce traité l'investiture devait précéder la consécration de l'élu, ce qui était contraire aux décisions des Pères. Un autre concile tenu à Vienne, sous la présidence de l'archevêque Gui, légat du Pape, excommunia même l'empereur, « comme un second Judas, profanateur de l'Église, » jusqu'à ce qu'il eût donné pleine satisfaction à l'Église. Pascal II fut obligé de confirmer, au moins en général, ces décrets du concile de Vienne, qui menaçait de lui refuser obéissance et soumission au cas où il refuserait de les approuver; et, s'il n'y avait eu quelques évêques plus modérés et plus prévoyants, le Pape eût probablement été déposé, ou pour le moins contraint d'abdiquer, ce qui eût été l'occasion d'un schisme dangereux.

Henri V, à son retour d'Italie, s'était rendu à Spire, où il avait fait solennellement inhumer la dépouille mortelle de son père, avec la permission du Pape, qui s'était fait rendre compte des sentiments de pénitence manifestés par Henri IV sur son lit de mort. Henri V

Digitized by Google

avait surtout en vue de gagner la faveur des villes, afin de pouvoir, avec leur aide, venir plus facilement à bout de ses projets contre les princes. On ne pouvait plus douter que l'empereur ne fût en plein entré dans la voie de son père. A la même époque Henri fut impliqué dans de graves démêlés avec le nord de l'Allemagne. La paix ayant été violée en Saxe, l'empereur en prit occasion d'enlever, en décembre 1111, leur dignité au duc Lothaire et à Rodolphe, administrateurs de la Marche septentrionale. Il les amena à soumission. La connaissance des décrets du dernier concile de Rome encouragea beaucoup de princes dans le projet de se séparer de l'empereur. Le plus remarquable parmi ces princes était, sans contredit, Adalbert, archevêque de Mayence. Il avait possédé, en qualité de chancelier, toute la confiance d'Henri IV ; il avait, en qualité d'ambassadeur, su arracher au Pape le dernier traité si imprudent et si inexécutable, et, en récompense, il avait été, dès son retour, afin de devenir un des appuis principaux des plans de l'empereur, élevé sur le siége primatial de l'Allemagne. Comme il ne pouvait espérer, dans l'état des choses, obtenir l'assentiment du Pape, qu'il avait profondément outragé, s'il restait du côté de l'empereur, il s'associa d'abord secrètement au parti hostile à Henri V, s'allia aux mécontents de Saxe, intrigua en Bourgogne et même en Lombardie pour y exciter du désordre.

L'empereur, ayant fini par le suspecter, l'invita à plusieurs reprises à comparaître devant lui, sans que l'archevêque se rendît à aucun appel. Enfin, Adalbert prenant une attitude de plus en plus hostile, Henri V le fit jeter en prison, un hasard l'ayant fait tomber entre les mains d'une horde de soldats impériaux. Les autres conjurés de Saxe et de Lorraine furent les uns après les autres châtiés, si bien qu'Henri V vit tous ses ennemis à ses pieds, lorsqu'au commencement de 1114 il célébra à Mayence une grande fête à l'occasion de son mariage avec Mathilde, fille d'Henri Ier, roi d'Angleterre. Mais l'attitude fière et despotique de l'empereur amena bientôt tous les princes à s'unir dans leur résistance. Les dispositions des vaincus éclatèrent surtout lorsqu'ils virent Lothaire se jeter en vain aux genoux de l'empereur. En général le bonheur avait donné tant d'assurance à Henri V et l'avait tellement aveuglé que, ne s'inquiétant pas de ce que son différend avec le Pape n'était pas réglé encore, il croyait n'avoir pas à se mettre davantage en peine de conserver les sympathies des princes. Aussi vit-on s'unir contre lui les vassaux temporels et spirituels, qui sentaient également le poids de sa pesante main, tandis que la plus simple prudence aurait demandé qu'il soumît les uns après les autres les États soulevés contre lui. La conjuration des princes se répandit fort au loin. Une expédition que fit Henri dans le bas Rhin produisit peu d'effet.

Pendant ce temps le soulèvement avait éclaté en Saxe. Lothaire y prit part. L'empereur somma les révoltés de comparaître à Goslar ; ils s'en gardèrent et furent mis au ban de l'empire. Henri V, partant au milieu de l'hiver à la tête d'une puissante armée, pénétra en Saxe et atteignit les révoltés, qui le battirent, en février 1116, au Welferholze, près de Mansfeld. Ce combat détermina une crise dans l'histoire d'Henri V. A dater de ce moment on ne se gêna plus pour répandre en Allemagne la connaissance de l'excommunication dont l'empereur avait été frappé en France. Le cardinal-légat, évêque de Préneste, renouvela dans un synode de Reims l'anathème déjà prononcé contre Henri à Beauvais, et exhorta Frédéric, archevêque de Cologne, qui, depuis la captivité d'Adalbert, était le chef de l'Église

Digitized by Google

d'Allemagne, et se trouvait à la tête des adversaires de l'empereur, à employer contre le monarque non-seulement les armes temporelles, mais aussi les armes spirituelles; et en effet l'excommunication de l'empereur fut proclamée à Cologne, le lundi de Pâques, devant une assemblée de princes laïques et ecclésiastiques et devant tout le peuple, dans l'église de Saint-Géréon. Dès lors l'opposition des ennemis de l'empereur eut une sanction ecclésiastique; les intérêts religieux et politiques se confondirent de nouveau et rendirent la lutte d'autant plus vive et plus acharnée. Henri V chercha, il est vrai, à entrer en négociations avec les Saxons, et convoqua une diète à Mayence pour le rétablissement de la paix; mais, avant qu'elle pût se réunir, le peuple de cette ville se souleva et contraignit l'empereur à remettre Adalbert en liberté. Henri exigea et obtint des otages, et posa la condition qu'Adalbert n'entreprendrait rien d'hostile contre lui; que même, dans le délai de deux ans, il donnerait satisfaction pour d'anciens griefs, faute de quoi il rentrerait en prison. Mais lorsque le peuple vit l'archevêque blême et tremblant, épuisé par l'atmosphère viciée de sa prison, s'avancer comme un fantôme plutôt que comme un vivant, sa colère contre l'empereur fut à son comble, et Adalbert, libre, oubliant ses serments, se remit plus que jamais à intriguer contre Henri. Il s'unit à Lothaire, duc de Saxe, convoqua une assemblée d'évêques à Cologne pour promulguer de nouveau l'anathème fulminé contre l'empereur, et redevint l'âme de toutes les mesures hostiles à ce prince.

Erlung, évêque de Wurzbourg, qui jusqu'alors avait été un des prélats les plus fidèles au souverain, lui proposa d'intervenir auprès de ses adversaires. Sa proposition fut durement rejetée, et l'évêque à son tour abandonna la cause impériale et passa au parti ennemi. L'empereur punit le diocèse en enlevant à l'évêque l'autorité ducale, et, reconstituant en partie le duché de Franconie, il le transmit à son neveu, Conrad de Hohenstaufen.

Fatigué des troubles de l'Allemagne, l'empereur résolut de se rendre pour la seconde fois en Italie, où sa présence était absolument nécessaire s'il voulait y maintenir sa domination. La mort de la comtesse Mathilde, margrave de Toscane, lui fournit une occasion toute naturelle de passer les Alpes, car il avait des prétentions sur les biens de la princesse, quoiqu'elle en eût disposé en faveur du Saint-Siége. Laissant l'administration de l'empire à ses deux neveux, il traversa les Alpes avec sa femme et un grand nombre d'évêques, et parvint à Venise. A ce moment une émeute éclata à Rome; le *Pape fut obligé* de fuir un instant; *mais il rentra* dans Rome après avoir consenti aux exigences de la bourgeoisie relatives à l'élection d'un nouveau préfet.

L'empereur avait cherché à exploiter à son profit la situation difficile du Pape. Tandis qu'il laissait agir les adversaires de Pascal, il négociait avec lui par son ambassadeur. Les circonstances défavorables où il se trouvait l'obligèrent à se réconcilier aussi vite que possible avec le souverain Pontife. Les catastrophes les plus inouïes s'accumulèrent en deçà et au delà des Alpes, à la fin de l'année 1116 et au commencement de l'année suivante. Plusieurs villes d'Italie furent ébranlées par des tremblements de terre et virent s'écrouler leurs églises, leurs tours et leurs murailles. Des trombes effrayantes, des tempêtes horribles ravagèrent des provinces entières en Allemagne. Des pluies de sang, des naissances monstrueuses, toutes sortes de phénomènes étranges, effrayants, que la renommée grossit, émurent partout profondément le peuple, qui mêlait les perturbations de la na-

Digitized by Google

ture aux agitations de la politique, et voyait dans les unes la cause des autres, dans celles-là le châtiment de celles-ci. Henri demanda au Pape, par son ambassadeur, de déclarer nettement si Gui, de Vienne, avait promulgué l'anathème avec ou sans son consentement, si ses légats d'Allemagne avaient agi ou non en son nom et avec son autorisation. Le Pape répondit d'une manière évasive et remit la décision de toute l'affaire à un prochain concile. Henri interpréta cette réponse à son profit, et la fit connaître en Allemagne, en y joignant ses commentaires, afin de retourner les esprits en sa faveur.

En général il développa dans ces difficiles circonstances toute la vigueur et les ressources de son rare esprit. Il surpassa les Italiens en habileté, en astuce et en perfidie, cachant son orgueil sous les apparences de la condescendance, son ambition sous les formes des plus modestes exigences, son avarice sous les dehors d'une libéralité qui gagnait les cœurs à l'abri des surprises de la frayeur.

Tout à coup, sous prétexte de mettre un terme à l'opposition des Romains contre le Pape, il parut sous les murs de Rome et pénétra dans son enceinte sans rencontrer de résistance. Pascal, qui ne se fiait pas aux assurances amicales de l'empereur, s'était, à son approche, enfui à Bénévent pour y chercher l'appui des Normands ; mais la plupart des cardinaux étaient restés à Rome pour renouer les négociations avec l'empereur.

Trois cardinaux vinrent en effet, au nom du sacré collége, lui offrir une paix complète, à la seule condition qu'il renoncerait à l'investiture par la crosse et l'anneau ; Henri refusa, et dès lors tout rapprochement devint impossible. L'empereur ne put pas même obtenir des cardinaux qu'un seul d'entre eux, conformément à l'antique usage, lui mît, ainsi qu'à sa femme, la couronne impériale sur la tête, pendant la fête de Pâques. Il fallut qu'il gagnât un Portugais qui se trouvait par hasard à Rome, l'archevêque de Braga, Maurice Bourdin, pour faire, avec son assistance, la procession solennelle en qualité d'empereur. Après son départ le Pape réussit à reprendre une partie de la ville et l'église de Saint-Pierre. Déjà on serrait de près la garnison de l'empereur et ses partisans, lorsque, le 21 janvier 1118, la mort enleva le Pape, qui avait eu le temps d'engager une dernière fois les cardinaux à ne pas céder aux exigences exagérées des Allemands. Les cardinaux, pour couper court à la coopération de l'empereur et de son parti, se réunirent en toute hâte en conclave et élurent, en présence de quelques Romains de distinction, dès le 24 janvier, le cardinal Jean de Gaëte, secrètement appelé du mont Cassin à Rome. Le nouveau Pape prit le nom de Gélase II. A peine l'élection était-elle terminée que Censi Frangipani, partisan de l'empereur, se précipita dans l'église, saisit le Pape et les cardinaux, les maltraita et les jeta en prison. Cependant le peuple, révolté de cet indigne traitement, délivra le Pape. L'empereur, de son côté, à la nouvelle de cette élection, avait quitté Turin et s'était rapproché de Rome avec tant de précipitation que Gélase II et ses cardinaux eurent à peine le temps de fuir. Quelque irrité qu'Henri V fût de cette élection, il trouva prudent d'entrer d'abord en pourparlers avec Gélase, qui, comme cardinal, s'était toujours montré bienveillant à son égard. Il le fit prier, ainsi que ses cardinaux, par une ambassade, de revenir à Rome, où, de concert avec Gélase, élu sans son consentement, mais dont la personne ne lui était pas désagréable, il procéderait à son élection suivant les formes canoniques, dans l'église de Saint-Pierre, et rétablirait la paix dans



Digitized by Google

la chrétienté. Gélase, qui se défiait par expérience des projets de l'empereur, répondit aux ambassadeurs qu'il s'en remettait, quant au rétablissement des rapports de l'empereur avec l'Église, à la décision d'un concile qu'il convoquerait en automne, soit à Milan, soit à Crémone. L'habile empereur sut encore parfaitement exploiter à son profit cette réponse du Pape. Il la fit lire au peuple assemblé dans Saint-Pierre, et le peuple, irrité de ce que Milan ou Crémone était préféré à Rome, demanda qu'on procédât immédiatement à une nouvelle élection. C'était ce que l'empereur avait voulu. Irnérius, le célèbre jurisconsulte de Bologne, qui, depuis l'année précédente, faisait partie de la suite de l'empereur, s'entendit avec les Romains sur la manière dont on allait procéder à l'élection, et, conformément au désir de l'empereur, l'archevêque Bourdin, qui lui avait déjà rendu service et lui avait prouvé sa condescendance (1), fut élu par le peuple. Ainsi la restauration de la paix de l'Église fut plus que jamais éloignée. Gélase II fulmina, dans un concile de Capoue, l'anathème contre Bourdin et l'empereur, et fit connaître cette sentence par une encyclique adressée au monde chrétien. Il se rendit secrètement à Rome, sous le déguisement d'un pèlerin, et, après le départ de l'empereur, osa se montrer publiquement; mais il fut promptement contraint à prendre la fuite. Du reste l'élection de Grégoire VIII n'avait fait qu'empirer la situation de l'empereur en Allemagne comme en Italie, le nouveau Pape ne pouvant ajouter aucun poids dans la balance en faveur d'Henri, tandis que bien des esprits modérés, frappés de tout ce qu'il y avait d'antireligieux et d'arbitraire dans la conduite de l'empereur, se détachèrent complétement de lui. Lorsqu'il reçut d'Allemagne l'inquiétante nouvelle des mouvements que se donnait Adalbert de Mayence pour le dépouiller de la couronne impériale, il se hâta de repasser les monts en laissant à l'impératrice Mathilde l'administration de l'Italie.

Une guerre sanglante avait désolé l'Allemagne durant les trois années d'absence de l'empereur; les Souabes, dirigés par les Hohenstaufen et les Guelfes, avaient lutté avec acharnement contre les Saxons, placés sous la bannière du duc Lothaire et de l'archevêque Adalbert. En 1118 Adalbert avait convoqué les évêques allemands à Mayence et y avait présidé, avec les légats, un concile que, pour plus de sûreté, on avait transféré à Cologne. Le concile de Cologne avait lancé un décret d'excommunication contre les deux frères Hohenstaufen, contre Godefroi, comte palatin du Rhin; puis, transféré de nouveau à Fritzlar, il avait également frappé d'anathème l'empereur, et arrêté qu'Henri V serait invité à se rendre à la diète de Wurzbourg, et déposé dans le cas où il ne paraîtrait pas.

La colère de l'empereur et son désir de vengeance mirent le comble aux fureurs de la guerre civile, durant laquelle on viola la trêve de Dieu, saintement jurée, et on ne respecta plus même la semaine sainte. Au milieu de ce trouble universel survint un événement qui amena un changement inattendu. Gélase II était revenu à Rome, où il vivait plus en pèlerin qu'en maître. Toutes les fois qu'il se montrait publiquement dans une église, il était attaqué par le parti impérial. A la suite d'une sanglante émeute des rues, qui avait duré quatre jours, le Pape résolut de quitter Rome, « devenue une autre Sodome. » Après avoir pris les mesures nécessaires pour le gouvernement, il s'enfuit avec un certain nombre de cardinaux à Pise, et de là en France. Il y mourut dans l'abbaye de Cluny en janvier 1119.

(1) *Voy.* GRÉGOIRE VIII (antipape).

Digitized by Google

Dès le 1er février, à Cluny même, les cardinaux élurent le Pape Calixte II. C'était le cardinal Gui, archevêque de Vienne, fils de Guillaume, comte de Bourgogne, à qui ses richesses et la considération dont il jouissait auprès de son parent, le roi de France, avaient permis d'être jusqu'alors un des plus fermes soutiens de Gélase II, et l'un des plus généreux appuis de ses cardinaux. Henri, qui ne pouvait se dissimuler que cet homme prudent et résolu serait un adversaire autrement redoutable que son prédécesseur, se décida à se réconcilier d'abord avec les princes pour ne pas succomber dans une double lutte. Il consentit donc au désir que les princes avaient exprimé de se réunir en diète générale à Tribur et à y répondre aux griefs élevés contre lui. La diète eut lieu en effet en septembre et amena une paix provisoire. Des ambassadeurs du Pape y avaient assisté. Les évêques, qui ne voulaient pas de schisme, s'étaient tous soumis à Calixte II, et avaient donné leur assentiment à la prochaine assemblée d'un concile général convoqué pour le 18 octobre. L'empereur se déclara lui-même prêt à y paraître pour contribuer au rétablissement de la paix de l'Église. Calixte II, pour donner une preuve de son esprit pacifique, envoya au mois d'août, sans faire mention de l'excommunication dont Gélase avait frappé Henri V, deux prélats français au camp de l'empereur, à Strasbourg, pour tenter la voie de la conciliation, avant l'ouverture du concile. L'évêque de Châlons ayant assuré que le roi de France n'usait pas du droit d'investiture, Henri promit d'une manière vague et générale d'y renoncer.

Mais, comme Calixte ne pouvait se persuader que l'empereur se désistât si facilement de ce droit, et craignait toujours quelque perfidie de sa part, il renvoya les deux premiers prélats, accompagnés de deux autres, à l'empereur, pour examiner plus attentivement les points en question, pour rédiger une convention écrite au cas où l'on s'entendrait, et déterminer le jour d'une entrevue dans laquelle l'empereur ratifierait ses promesses. Les négociateurs rencontrèrent Henri V entre Metz et Verdun. A Mousson l'empereur et les ambassadeurs jurèrent une convention suivant laquelle l'empereur renonçait, pour l'amour de Dieu et de S. Pierre, à toute investiture ecclésiastique; l'empereur et le Pape se donnaient la paix et la donnaient à tous ceux qui, durant la lutte, avaient pris les armes pour ou contre l'Église; toutes propriétés enlevées à l'Église ou à d'autres, et qui étaient encore entre des mains étrangères, seraient restituées.

Avant la clôture du concile de Reims, auquel avaient assisté quinze archevêques et plus de deux cents évêques de tous les royaumes d'Occident, le Pape se rendit, avec plusieurs évêques, à Mousson, pour s'y rencontrer avec l'empereur. La veille de l'entrevue Calixte II remit sous les yeux de ceux qui l'accompagnaient les deux actes qui devaient être échangés entre l'empereur et lui; mais en les relisant on trouva leur sens équivoque et préjudiciable à l'Église; les termes surtout dans lesquels l'empereur disait qu'il renoncerait aux investitures de toutes les Églises éveillèrent l'attention, parce qu'ils ne renfermaient pas nécessairement une renonciation aux biens ecclésiastiques.

Afin d'éviter d'une manière absolue toute interprétation fausse et dangereuse, on renvoya à l'empereur les deux premiers négociateurs avec plusieurs autres ecclésiastiques, munis des explications et des éclaircissements nécessaires. Henri, campé avec trente mille hommes à Ivri, à une lieue de Mousson, trouva fort étrange que les ambassadeurs du Pape, au lieu d'échanger simplement les actes, les déployassent et lui demandas-



Digitized by Google

sent sur chaque point des explications catégoriques. Il nia résolûment avoir renoncé à l'investiture des fiefs impériaux. L'évêque de Châlons répondit qu'il était prêt à affirmer par serment que l'empereur avait consenti à tous les points, dans le sens indiqué par les envoyés du Pape, et qu'il avait ratifié son consentement en lui donnant la main. L'empereur en appela à l'assurance qu'il avait reçue de l'évêque que le Pape réclamait l'investiture, en laissant absolument intacts les droits de l'empereur, et déclara que ce n'était que sous cette condition qu'il avait cédé pour l'amour de la paix. En définitive, espérant peu du concile de Reims et voulant gagner du temps, il demanda un délai afin de réunir encore une diète de l'empire, vu qu'il ne pouvait renoncer aux droits de l'investiture sans le consentement des princes. Là-dessus les députés rompirent la conférence, voyant bien que l'astucieux empereur, dont ils n'avaient rien obtenu, ne demandait qu'à gagner du temps pour les tromper, et probablement pour mettre la main sur le Pape. Calixte, qui s'était rendu à Troyes, y reçut des nouvelles de l'empereur, qui le priait d'attendre quelques jours, vu qu'il réaliserait volontiers le lundi suivant ce qu'il avait refusé jusqu'alors. On ignore dans quelle intention l'empereur voulut se donner cette nouvelle apparence de zèle pour l'union. Le Pape lui fit répondre que, pour l'amour de la paix, il avait fait plus que tous ses prédécesseurs ; qu'il avait quitté un concile général et s'était rapproché de l'empereur malgré toutes les difficultés ; mais que, l'empereur ayant rejeté ses justes propositions, désormais il ne pouvait plus l'attendre, et qu'il était de son devoir de retourner auprès de ses frères du concile.

Calixte, après avoir rendu compte au concile de Reims, dans une communication écrite, des tristes résultats de sa négociation et avoir solennellement proclamé les décrets de l'assemblée, fulmina, le 30 octobre, les cierges allumés, l'anathème contre l'empereur, l'antipape et tous les ennemis de l'Église.

Au printemps 1120 il rentra en triomphe en Italie, presque entièrement affranchie des troupes impériales, et au mois de juillet les Romains l'accueillirent dans leurs murs avec des cris de joie. L'antipape s'était enfui vers Sutri. Quoique ce dernier n'eût aucune influence, Calixte II, voulant frapper et humilier en lui son patron, l'empereur, réunit une troupe de Romains et de Normands, à laquelle les habitants de Sutri livrèrent le malheureux antipape, qui, traîné de prison en prison, après avoir été indignement maltraité à Rome, mourut dans le couvent de Cava, près de Salerne.

Ces événements eurent peu d'influence sur les affaires d'Allemagne. L'empereur avait donné l'investiture aux princes allemands, pour ne pas paraître humilié devant le Pape et n'être pas obligé de conclure avec l'Église un arrangement nuisible à l'empire. Quoiqu'il eût l'intention de laisser les princes se constituer en un corps spécial de l'empire, qui pût limiter l'ambition de ses maîtres, les princes eurent bientôt le sentiment de l'important rôle qu'ils pouvaient jouer entre le Pape et l'empereur. Jusqu'alors les princes s'étaient divisés en factions et l'empereur lui-même n'avait paru que comme un chef de parti. Maintenir ces factions divisées, se mettre en bons termes avec chacune d'elles, gagner pour soi les villes et s'en servir comme de contre-poids contre les princes et le clergé, telle avait été, jusqu'alors, toute la politique de l'empereur. La lutte dura encore quelque temps en Allemagne. Adalbert était toujours à la tête des adversaires de l'empereur. Lorsque Henri prit des mesures pour assiéger cet archevêque dans sa ville de Mayence, celui-ci se refugia auprès

Digitized by Google

des Saxons, qu'il sut tellement animer en sa faveur et pour les intérêts de l'Église qu'une nombreuse armée s'assembla autour de lui, et vint s'établir sur le Rhin, en face de l'armée impériale.

Cependant, sauf Adalbert, qui pensait toucher au but qu'il poursuivait, les princes des deux partis ne voulurent pas tout risquer sur un coup de dé, et, au lieu de s'exposer aux chances d'une bataille, ils entrèrent en négociation. Douze membres des deux partis furent choisis, avec le consentement de l'empereur, pour chercher à rétablir la paix entre Henri et l'Église; une diète se réunit, en automne (1121), à Wurzbourg, et, après huit jours de délibérations, elle prit les importantes résolutions qui suivent :

« Avant tout la paix de Dieu est rétablie et la violation de cette paix est punie de mort. L'empire et l'Église conservent chacun leurs droits et leurs biens. Tout ce qui a été pris sera rendu. Les princes, dans leur impartialité, chercheront à aplanir la difficulté des investitures, de telle façon que l'empire conserve sa dignité; jusque-là tous les évêques pourront sans danger entrer en communion avec l'empereur; celui-ci ne se vengera de personne pour le passé; les princes réunis s'opposeront à toute espèce de récrimination. »

Les princes, qui avaient agi, en cette circonstance, comme arbitres, après s'être encore une fois promis de tenir ensemble contre toute espèce d'empiétement de la part de l'empereur ou du Pape, quittèrent Wurzbourg et rentrèrent tous chez eux. L'empereur parut satisfait du résultat obtenu par leur intervention.

Calixte II mit également tout en œuvre pour poser enfin un terme à un procès mûri par cinquante et un ans de combats.

Dès le commencement de 1122 il prit dans ses lettres à l'empereur un ton de conciliation et presque d'amitié, en lui rappelant combien ils avaient de motifs de s'honorer et de s'aimer, non-seulement comme chefs de la chrétienté, mais comme proches parents. Le légat du Pape, Lambert, évêque d'Ostie (plus tard Honorius III), convoqua en septembre un concile à Mayence. Comme cette ville, résidence de son ennemi, Adalbert, n'était pas agréable à l'empereur, et comme il insistait pour que le concile ne s'occupât que de la question allemande, que les décisions ne fussent prises que par des princes et des prélats allemands, le concile, après s'être assemblé et avoir siégé à Mayence jusqu'à la mi-septembre, fut, avec le consentement du légat, et en ne comprenant que les seigneurs et les prélats de l'empire, transféré à Worms. La paix y fut conclue entre l'empire et l'Église, après de courtes délibérations, dans les termes suivants :

« L'empereur remet à Dieu, à S. Pierre et à l'Église catholique, toute investiture par la crosse et l'anneau; il accorde au clergé de son empire la liberté des élections; il restitue les propriétés et les droits enlevés soit à l'Église romaine, pendant son règne et celui de son père, soit aux autres Églises, aux princes ecclésiastiques et laïques, pendant la dernière guerre, s'il les possède lui-même; dans le cas contraire, il promet de contribuer à leur restitution; il donne la paix au Pape et à tous ceux qui ont été et sont encore de son côté; promet toute espèce de protection à l'Église romaine si on la réclame de sa part, et s'engage à porter remède à tous les griefs. En revanche le Pape consent à ce que toutes les élections des évêques et des abbés se fassent en présence de l'empereur, toutefois sans séduction ni violence, et à ce que l'empereur donne son assentiment et en cas de besoin son assistance, en cas d'élection contestée, à la partie

Digitized by Google

qui lui paraîtra préférable, après avoir pris l'avis ou écouté le jugement des évêques métropolitains ou provinciaux. L'élu reçoit par l'insigne du sceptre l'investiture des droits princiers, à l'exception de tout ce qui dépend directement de l'Église romaine, et il promet à l'empereur ce qu'il lui doit légitimement. Quant aux autres parties de l'empire (c'est-à-dire en dehors de l'Allemagne proprement dite), l'empereur transmet aux élus les droits régaliens dans l'espace de six mois. Le Pape promet à l'empereur de porter remède à tous les griefs élevés contre le Saint-Siége, et lui donne la paix ainsi qu'à tous ses adhérents. »

Ce traité, appelé le *Concordat de Worms* ou *de Calixte* (1), fut, le 23 septembre 1122, lu à haute voix au peuple nombreux réuni aux bords du Rhin. La joie fut universelle : après de si longues et de si sanglantes guerres, la paix était rétablie, l'empire et l'Église étaient réconciliés.

Cependant, examiné de près, le concordat laissait encore matière à contestation ; on n'y fit pas attention, dans la disposition conciliante qui prédominait alors ; mais il fallut y pourvoir plus tard par de nouvelles conventions (2). Après que les princes qui n'avaient été ni à Mayence, ni à Worms, se furent réunis à Bamberg pour y donner leur assentiment au concordat conclu, l'empereur envoya des ambassadeurs avec de riches présents au Pape, qui ratifia formellement la paix au grand concile de Latran de 1123.

On ne pouvait pas s'attendre à ce qu'Henri V, ayant conclu la paix avec l'Église, renonçât par là même à ses projets d'ambition. Il continua, après comme auparavant, à chercher son intérêt particulier dans d'interminables débats et des querelles d'héritage, et à maintenir la division parmi les princes pour diminuer leur puissance. Il se réconcilia avec Adalbert de Mayence en 1123. En revanche le puissant duc de Saxe, Lothaire, demeura toujours le chef de l'opposition ; il s'absenta, au grand chagrin de l'empereur, de la diète que celui-ci tint à Bamberg en 1124. L'empereur demanda aux princes de l'assister dans son expédition contre la Saxe. Cependant cette expédition n'était qu'un prétexte pour réunir une puissante armée contre la France, aux dépens de laquelle il espérait augmenter la grandeur de sa famille. Déjà il voyait luire à ses yeux l'espoir d'unir la couronne d'Angleterre à la sienne, grâce à l'impératrice Mathilde, sa femme, à laquelle, après la mort du fils d'Henri Ier, ce royaume devait revenir par héritage. Son beau-père lui avait promis de l'assister dans sa guerre contre la France; mais les princes, qui avaient pénétré ses desseins intéressés, se montraient peu disposés à lui prêter leur concours. Aussi son expédition contre la France, dont son esprit s'était longuement préoccupé, eut une issue déplorable. Il dut finalement trouver heureux que la ville de Worms, qui jusqu'alors avait été des plus dévouées et des plus actives à son service, se révoltât contre lui et lui donnât un prétexte honorable de se retirer des frontières de France.

Henri V, ayant appris enfin par l'expérience qu'il ne pouvait se soumettre ni les villes par la concession de priviléges, ni le clergé par la contrainte ou la condescendance, ni les princes par la division de leur puissance, et qu'il ne pouvait les employer à des desseins contraires à leurs propres intérêts, résolut, d'après le conseil de son beau-père, d'établir un impôt universel sur les biens et domaines de chacun. Il espérait se mettre en mesure par là d'armer des forces suffisantes et d'augmenter ses revenus sans avoir besoin de faire des levées sur les princes et les fiefs impé-

(1) *Voy.* CONCORDAT.
(2) *Voy.* HONORIUS II.

Digitized by Google

riaux, souvent contestés. Naturellement les princes opposèrent la plus grande résistance à ce plan, et ce ne fut que bien des siècles après que les princes réussirent à poser les bases du gouvernement absolu, dont le dernier des Saliques avait montré d'avance la voie.

La mort vint d'ailleurs arrêter Henri V au milieu de tous ces projets. Ne pouvant cacher plus longtemps l'abcès cancéreux dont il souffrait, et pressentant sa fin, il recueillit encore toutes ses forces pour donner la paix à l'empire. A Liége, et dans les autres villes où il résida pendant les derniers temps de sa vie, il prit les mesures les plus rigoureuses pour rétablir l'ordre et la paix, pour empêcher qu'à l'avenir des chevaliers ou même des princes se livrassent au pillage et à l'incendie dans les domaines qui les environnaient comme dans les provinces plus éloignées, parmi les laïques comme parmi les ecclésiastiques. Il ordonna même au plus fidèle de ses partisans, Godefroi, comte palatin du Rhin, de rendre à l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves les domaines et les revenus qu'il lui avait enlevés huit ans plus tôt. Il prescrivit à tous les princes de son royaume et de son empire d'en faire autant. Il fit un devoir au Pape, aux évêques, à son successeur et aux princes, de veiller, dans l'intérêt de leur salut et du sien, à ce qu'ils accomplissent ce qu'il avait autrefois promis à l'Église romaine et à d'autres Églises, et de réprimer les spoliations des biens de l'Église par les armes temporelles et spirituelles. Après avoir appelé encore une fois auprès de lui sa femme, Frédéric, duc de Souabe, et d'autres grands, à Utrecht, et leur avoir dicté des prescriptions concernant l'administration de l'empire et jusqu'à l'élection du nouveau roi, il mourut le 25 mai 1125, à l'âge de quarante-quatre ans. On le pleura peu. Son corps fut inhumé à Spire. On attribua à la malédiction du Pape et de son père la stérilité de son mariage. Sa puissance domestique passa aux Hohenstaufen, qui reprirent les desseins ambitieux et hostiles à l'Église de la maison Salique, après que le principal adversaire d'Henri et son successeur immédiat, Lothaire III, eut, durant son règne assez rapide, ouvert une voie qui eût été plus profitable à l'empire.

*Voir* Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, I, 257 sq.; Luden, *Hist. du Peuple allemand*, IX, 311; Stenzel, *Hist. de l'Allemagne sous les rois franconiens*, I, 611 sq.; Gervais, *Hist. politique de l'Allemagne sous le règne de Henri V et de Lothaire III*, I, 1 sq.

**HENRI VI**, de la maison de Hohenstaufen, avait été, dès l'âge de cinq ans, élu roi des Romains. Son père, Frédéric Barberousse (1), lui avait fait donner une éducation très-soignée. Henri fortifia son corps, naturellement débile, par les plus rudes exercices de la chevalerie. Il participa de bonne heure aux affaires de l'État. A l'âge de dix-huit ans il se mêla très-activement aux négociations de la paix de Constance. Ses actes portèrent dès lors le caractère de la prudence et de la dureté (2). A l'âge de vingt et un ans (en 1186) il fut marié à Constance, fille et héritière de Roger, roi d'Italie, et qui avait dix ans de plus que lui. A la fin de 1187 il revint en Allemagne pour aider son père dans ses préparatifs de croisade; son père parti, il prit en main le gouvernement de l'Allemagne. Il y rencontra de nombreuses difficultés, de nouveaux conflits se mêlant aux anciens débats. Le retour d'Henri le Lion (3), sorti de captivité, lui suscita surtout de graves embarras. L'éloigne-

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC BARBEROUSSE.

(2) C'est ainsi qu'il fit un jour frapper de verges un évêque qui combattait le droit de l'empereur à l'investiture des évêques.

(3) *Voy.* HENRI LE LION.

Digitized by Google

ment de l'empereur et de ses principaux vassaux, les encouragements qu'il reçut de son beau-frère et de son gendre, les rois d'Angleterre et de Danemark, la douleur que lui causait son abaissement et l'espérance qu'il fondait sur l'attachement de ses anciens sujets, déterminèrent Henri le Lion à profiter de l'occasion pour relever sa puissance d'autrefois. En outre, il se tenait comme délié de son serment en apprenant que ses ennemis avaient les premiers violé la paix en dévastant les domaines qui lui restaient encore.

Déjà la diète de Goslar avait décidé la guerre contre le vieux Guelfe; la ville de Hanovre avait été pillée et celle de Brunswick assiégée, lorsque le roi Henri, apprenant la mort de Guillaume II de Sicile, conclut en toute hâte la paix en Allemagne, afin de pouvoir aller prendre possession du magnifique héritage de Constance. A peine fut-il arrivé en Italie qu'il apprit la triste nouvelle de la mort du vieil empereur. Sa présence était évidemment nécessaire en Allemagne; mais il préféra continuer sa route, les événements ne lui semblant pas prendre une tournure favorable dans la basse Italie.

Quoique Guillaume II eût lui-même ratifié le droit héréditaire de sa nièce Constance, et que l'assemblée des états de Sicile eût, avant son mariage, promis fidélité à cette princesse, le parti contraire aux Allemands éleva au trône, après la mort du roi, le comte Tancrède, dernier rejeton (illégitime) de la race royale normande, auquel le Pape Clément III donna l'investiture du royaume. Henri VI, après avoir consolidé l'union des villes gibelines de la haute Italie et s'être assuré le concours de Pise et de Gênes par des privilèges commerciaux, marcha sur Rome. Clément III s'y était réconcilié avec la bourgeoisie, en promettant de leur livrer la ville de Tusculum, qui avait souvent prêté son concours aux Papes et aux empereurs contre les Romains révoltés. Cependant il avait tardé à livrer le gage de la paix conclue, et il était mort avant qu'Henri se fût approché de Rome. Son successeur, l'octogénaire Célestin III (il avait quatre-vingt-cinq ans), retarda lui-même son sacre, afin de pouvoir, sous ce prétexte, différer de le couronner empereur jusqu'à ce que les événements qu'il désirait se fussent réalisés. Henri VI, qui pénétra le dessein du Pape, occupa les places fortifiées aux environs de Rome. Quoique Tusculum l'eût reçu avec joie comme un puissant protecteur contre les Romains, il conclut avec ces derniers un traité en vertu duquel ils devaient contraindre le Pape à couronner l'empereur si Henri leur sacrifiait Tusculum, objet de leur haine. En effet, il abandonna cette malheureuse ville à la vengeance de ses adversaires, qui la détruisirent de fond en comble, tuant et mutilant une foule d'habitants. Henri, s'étant fait couronner, marcha contre l'Apulie; cette province fut rapidement conquise jusqu'à Naples, quand tout à coup les affaires prirent un aspect nouveau. Les bâtiments de Pise envoyés pour assiéger Naples furent dispersés par une flotte sicilienne; une épidémie qui éclata à la suite des chaleurs de l'été enleva une grande partie de l'armée. Le jeune Guelfe, qui avait accompagné l'empereur, conformément aux conventions intervenues entre son père et Henri VI, quitta tout à coup le camp impérial et regagna l'Allemagne du Nord. L'impératrice, à la demande des bourgeois de Salerne, s'était mise sous la protection de cette puissante ville, quand la nouvelle se répandit que l'empereur, atteint par l'épidémie, venait de mourir; aussitôt les ennemis de l'empereur s'étaient soulevés, et l'impératrice surprise avait été faite prisonnière et emmenée à Messine. En même temps, l'empereur reçut avis que son frère,

Digitized by Google

Frédéric, duc de Souabe, était mort devant Saint-Jean-d'Acre. Aussitôt il leva le siége de Naples et revint en Allemagne, où, au bruit de sa mort, le parti guelfe se disposait déjà à élire un roi. En arrivant au delà des Alpes il rencontra le convoi funèbre de son oncle, le vieux Guelfe, avec lequel mourait le principal rameau de l'ancienne maison de ce nom. A ce moment il était heureux pour Henri VI, qui avait grand besoin de voir sa puissance raffermie, qu'en vertu du traité autrefois conclu avec Barberousse le riche héritage du Guelfe défunt, situé en Italie et en Allemagne, tombât entre ses mains. Il demeura pendant quelques mois dans les provinces supérieures de l'empire pour prendre possession de l'héritage guelfe, transmit à son frère Conrad le duché vacant de Souabe, et en même temps promit au fils d'Othon, duc de Bavière, la fille unique de son oncle, Conrad de Hohenstaufen, comte palatin du Rhin, qui était un des princes les plus riches de l'empire. En 1192 il tint une diète à Worms, et y donna des preuves d'une telle vigueur de caractère que ceux qui comptaient sur sa faiblesse furent obligés de renoncer à leurs projets. Il fit surtout sentir sa main dans la direction des élections épiscopales. Henri le Lion, pressentant les dispositions défiantes et hostiles d'Henri VI, voulut le ramener en lui donnant l'assurance, par une ambassade, qu'il était innocent de ce que son fils avait quitté l'Apulie, que d'ailleurs ce jeune prince n'avait pas eu l'intention de blesser la majesté impériale par son départ, et qu'il n'avait eu d'autre but que celui de fuir l'épidémie régnante. Il déclarait aussi qu'il était prêt à expier la faute de son fils en se rendant lui-même dans la basse Italie, pour la soumettre à l'empereur. Henri rejeta dédaigneusement la proposition du Lion, et lui reprocha d'avoir violé le traité conclu entre eux au moment de son départ pour l'Italie. Les seigneurs ecclésiastiques et séculiers du nord de l'Allemagne, voisins du Lion, virent, dans le mauvais vouloir de l'empereur à son égard, une sorte d'autorisation tacite de s'emparer des maigres restes de la puissance du Guelfe. Ils tombèrent de tous côtés sur ses domaines. Il convenait à l'empereur d'abandonner Henri le Lion au brigandage de ses voisins, voulant quant à lui concentrer ses forces pour une nouvelle expédition contre la basse Italie. Mais ce qui lui vint surtout en aide, ce fut la captivité de Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, retenu par Léopold, duc d'Autriche. Il convint avec ce dernier, à Ratisbonne, de recevoir sous sa garde le roi prisonnier, qu'il fit conduire dans la forteresse de Trifels. Célestin III lui ayant fait de sérieux reproches de ce qu'il retenait un roi qui s'était croisé, qui était sous la protection de l'Église, l'empereur, en vertu de l'autorité que lui conférait sa dignité d'empereur sur tous les princes de l'Europe, convoqua ces princes à Haguenau pour y faire une enquête sur les griefs reprochés à Richard.

Le roi d'Angleterre se défendit d'une manière aussi logique que chevaleresque, et l'empereur lui-même lui témoigna la plus grande considération; mais, incapable de persévérer dans une ligne de conduite vraiment noble, et ne comprenant jamais que son intérêt immédiat, Henri VI retint Richard jusqu'à ce que celui-ci lui promît cent cinquante mille marcs payables avant et après sa délivrance, en même temps qu'un grand nombre d'otages. L'argent de la rançon anglaise mit l'empereur à même d'entreprendre l'expédition qu'il projetait contre l'Italie, où il avait préparé la réalisation de ses plans, dans l'intervalle de la mort de Tancrède et de son premier-né Roger.

Il entraîna par de brillantes promesses les Génois et les Pisans à lui fournir

Digitized by Google

des vaisseaux et des troupes. Si, disait-il aux Génois, je soumets le royaume de Sicile, j'en aurai certainement la gloire, mais vous en aurez le profit. Il avait déjà fait aux Pisans de secrètes promesses, qu'il ne se fit pas scrupule de renouveler aux Génois, de sorte que, dans tous les cas, s'il voulait satisfaire les uns, il devait tromper les autres. Mais il allait plus loin, et se proposait, quant à lui, les traités conclus avec les deux puissances maritimes étant secrets, de les tromper toutes les deux, et il sut si bien manœuvrer que, jalouses qu'elles étaient déjà l'une de l'autre, elles cherchèrent encore à se surpasser dans les offres de secours qu'elles lui firent. Le Pape Célestin, prince faible et bon, au lieu de s'opposer de tout son pouvoir aux desseins de l'empereur, le laissa paisiblement s'avancer en Apulie. Ses alliés de Pise et de Gênes combattirent avec tant d'énergie qu'en peu de temps les Deux-Siciles furent soumises. Le sceptre d'Henri VI s'étendit alors de la pointe méridionale de la Sicile au Belt. Mais cet arrière-petit-fils d'un pauvre chevalier inconnu de Souabe, parvenu à l'apogée de la puissance, ne sut pas se montrer digne d'un bonheur aussi inattendu.

Peu de temps après son couronnement, il convoqua les grands de l'empire pour recevoir leur hommage et les consulter sur les affaires du pays. Il fit mettre sous leurs yeux des lettres qui semblaient démontrer l'existence d'une conspiration contre ses jours. Tous les historiens italiens qui parlent de ces lettres prétendent qu'elles étaient fausses; les Allemands n'en font pas mention. Toujours est-il qu'à la suite de cette communication les grands de l'État et de l'Église qui parurent dangereux furent arrêtés. Le tribunal criminel institué par l'empereur pour les juger les condamna à être pendus, empalés, ensevelis vivants, brûlés, mutilés, à avoir les yeux crevés. Ce fut le sort du roi mineur Guillaume, qui, après avoir perdu la vue et avoir été mutilé, d'après certains historiens, fut mené au château de Hohenems, dans le Vorarlberg, où il mourut au bout de cinq ans. La veuve de Tancrède et toute sa famille furent condamnées à un perpétuel exil. Seule la veuve de Roger, la belle Irène, fille de l'empereur grec Isaac l'Ange, trouva grâce et fut mariée par Henri VI à son plus jeune frère, Philippe, qui devint empereur. Le jour même où ces sanglantes sentences étaient prononcées contre tant de nobles têtes, le jour de S. Étienne 1194, la femme d'Henri lui donna un fils, qui devint l'empereur Frédéric II (1). Il fit venir auprès de lui, en Sicile, Constance, qui s'était arrêtée dans les derniers temps dans la marche d'Ancône, lui confia l'administration du royaume, et repartit de là pour l'Allemagne avec un immense butin et un certain nombre de prisonniers. Il répondit aux Génois, qui lui rappelaient ses promesses, que, s'ils voulaient conquérir l'Aragon, il les aiderait et leur abandonnerait cette conquête. Puis il leur offrit une somme d'argent, qu'ils repoussèrent avec colère. Depuis lors les Annuaires de Gênes ne le nommèrent plus autrement que Néron. Enfin le Pape Célestin, profondément chagrin de tous ces crimes et surtout de l'injuste captivité de Richard Cœur de Lion, prononça solennellement l'excommunication de l'empereur. Celui-ci s'en inquiéta peu, rompit tout commerce avec le Pape, distribua à ses maréchaux une masse de domaines sur lesquels le Saint-Siége élevait de justes prétentions, et resserra plus étroitement encore entre elles l'union des villes gibelines, tandis que onze villes guelfes de leur côté renouvelaient pour trente ans l'ancienne ligue lombarde.

A son arrivée en Allemagne l'empe-

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC II.

Digitized by Google

reur reçut la nouvelle de la mort d'Henri le Lion, le vieil adversaire de sa maison. Henri, fils aîné du Lion, avait, contre le gré de l'empereur, épousé Agnès, fille de la comtesse palatine Irmengarde, si bien que, la rupture de ce mariage n'étant plus possible, une réconciliation eut lieu entre la maison des Hohenstaufen et la maison des Guelfes, au moment où celle-ci semblait à jamais ruinée. L'empereur, n'ayant plus à craindre aucun prince en Allemagne, ayant soumis à son obéissance presque toute l'Italie, et voyant ses coffres richement garnis, crut que le moment était venu de manifester publiquement l'intention qu'il avait de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille.

Il s'en entretint avec les princes séculiers et ecclésiastiques, leur montra les inconvénients de l'empire électif, et leur fit des offres considérables. Ainsi il leur promit que la Sicile demeurerait à perpétuité unie à l'empire romain; que tous les fiefs, viagers jusqu'alors, deviendraient héréditaires et seraient laissés aux princes; enfin qu'il renoncerait aux droits de dépouilles, c'est-à-dire aux prétentions que les empereurs élevaient sur la partie mobilière de l'héritage des ecclésiastiques. Mais les princes saxons, ainsi que les archevêques de Mayence et de Cologne, qui voyaient parfaitement que la création d'un empire héréditaire diminuerait leur influence, au lieu de prêter les mains au projet de l'empereur, se liguèrent résolûment contre lui.

Lorsque celui-ci vit les difficultés que soulevait son plan, il l'abandonna avec sa prudence ordinaire, rendit leur parole aux princes qui déjà y avaient adhéré, et travailla simplement à l'élection de son fils en qualité de roi des Romains, élection qui eut lieu en effet à la diète de Worms, en 1196. Mais l'empereur, en abandonnant un projet, en formait immédiatement un autre non moins vaste et non moins ambitieux.

A la mort de Saladin, dont l'immense empire avait été partagé entre ses fils, Célestin III pensa que le moment était venu d'entreprendre une nouvelle croisade. Son légat obtint le consentement le plus empressé d'Henri VI, qu'il avait rejoint à Strasbourg. L'enthousiasme pour la croisade se réveilla plus que jamais en Allemagne. Une partie des croisés se rendit à Constantinople par la Hongrie. Les soixante mille hommes restants suivirent l'empereur, qui n'avait pas, il est vrai, pris publiquement la croix, mais qu'on croyait généralement en avoir le dessein, et qui se rendit en Italie, où il demeura quelque temps. Les croisés, qui avaient précédé l'empereur en Apulie, furent employés à étouffer la fermentation menaçante du pays. Déjà ils avaient renversé les murs de Capoue et de Naples. Cependant, en entendant les Napolitains les appeler des bandes de loups, qui combattaient, non pour le Seigneur, mais pour le tyran de la terre, et qui venaient, non pour délivrer la Terre-Sainte, mais pour dépouiller la Sicile et l'Italie, les croisés ouvrirent les yeux, furent ébranlés dans leur résolution, et il fallut que l'empereur se hâtât de les rejoindre et leur distribuât de l'argent pour leur faire achever l'œuvre à laquelle il les avait employés. Mais ses visées portaient bien plus haut encore.

Les discussions qui agitaient la cour byzantine réveillèrent en lui l'espoir de s'emparer du sceptre de Constantinople et de l'assurer à sa maison. En attendant que ses préparatifs fussent achevés, le roi de Chypre, qui jusqu'alors avait dépendu de l'empire grec, fut couronné au nom de l'empereur des Romains, Henri VI. Un peu plus tard, le roi d'Arménie, qui s'était fait couronner par l'archevêque de Mayence, reconnut aussi la suzeraineté de l'empereur romain. Le trône de Byzance

Digitized by Google

était destiné à son neveu Frédéric, et, quant à l'empereur lui-même, il jeta les yeux sur le nord de l'Afrique, la France et l'Angleterre, pour soumettre ces royaumes à son autorité.

Tandis qu'il nourrissait ces ambitieux projets, de nouveaux troubles agitèrent la Sicile, et y rappelèrent Henri VI, qui signala sa présence par les cruautés les plus horribles. Il conçut une invincible défiance à l'égard de sa femme, qui avait de la prédilection pour ses compatriotes et ses parents. Il était occupé du siége de Saint-Jean lorsqu'il mourut subitement, le 28 septembre 1197, à l'âge de trente-deux ans, empoisonné par sa femme, suivant les uns, ou, ce qui est plus vraisemblable, à la suite d'une boisson froide qu'il avait imprudemment avalée dans l'ardeur de la chasse. Son corps fut solennellement enseveli à Palerme, après que le Pape eut levé la sentence d'excommunication.

Henri VI avait de l'esprit. Il était plus lettré que son père; il aimait la science et surtout la poésie. Un égoïsme radical faisait le fond de son caractère; l'avarice et la cruauté en étaient les conséquences naturelles et évidentes. Il poursuivait ses plans avec calme et sang-froid. Supérieur à Frédéric Ier en intelligence, il lui fut de beaucoup inférieur pour le reste. Il eut recours, pour réussir, aux moyens les plus vulgaires et les plus criminels. A la fermeté de Frédéric il substitua une rigueur barbare; à sa hardiesse, un emportement maladif qui avoisinait souvent la démence.

Cf. Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, III, 13; Pfister, *Hist. des Allemands*, II, 448; Luden, *Hist. des Allemands*, XII, 3.

**HENRI VII.** Après la mort violente d'Albert l'empire devait s'attendre à une longue période de troubles. Plusieurs princes formèrent pour la première fois une confédération élective, dirigée principalement contre Éberhard, comte de Wurtemberg, qui aspirait, à côté de plusieurs autres concurrents, à la couronne impériale. On sait que les électeurs ecclésiastiques jouaient le rôle principal dans les élections de l'empire, leur habileté et leur savoir les rendant très-supérieurs à leurs collègues laïques et le Pape leur venant efficacement en aide. Philippe le Bel pensait que le moment était venu de faire entrer la dignité impériale dans la maison royale de France. La branche d'Anjou était sur le point d'unir la couronne de Hongrie à celle de Naples. Le frère du roi, le duc de Valois, aspirait à la couronne de Bohême et de Pologne, et c'était à lui que Philippe voulait assurer l'empire germanique. Déjà il avait obtenu du Pape Clément V, qui était sous sa main, à Avignon, qu'il envoyât des ambassadeurs avec des lettres de recommandation aux électeurs allemands. Et en effet deux de ces électeurs furent promptement gagnés à la cause du duc de Valois.

Cependant le Pape reconnut bientôt l'imprudence qu'il y avait de sa part à se laisser ravir son dernier appui, en élevant un prince français au trône impérial. Aussi, à l'instigation de son principal conseiller, le cardinal de Prato, détermina-t-il l'archevêque de Mayence, Pierre Aichspalter, à hâter vivement l'élection. Ce prélat, qui voulait surtout éloigner de l'empire la maison de Habsbourg, s'associa à l'archevêque de Trèves, et il ne lui fut pas difficile, au milieu de la division qui régnait parmi les princes, de gagner la majorité des voix en faveur du frère de l'archevêque de Trèves, Henri, comte de Luxembourg (27 novembre 1308), descendant de ce comte Siegfried dont Henri II avait épousé la fille Cunégonde.

L'élu s'était distingué dans son comté par la sévérité avec laquelle il avait maintenu la tranquillité publique, ce qui faisait espérer qu'il saurait conserver de même la paix au dedans et au dehors

Digitized by Google

de l'empire. Henri de Luxembourg était d'ailleurs d'une bravoure à toute épreuve et le héros des tournois de son temps. Les princes adressèrent, c'était la première fois, les actes formels de l'élection au souverain Pontife. Le nouvel empereur, Henri VII, six mois après son couronnement, envoya au Pape une ambassade composée de personnages considérables, pour lui exprimer son dévouement et son respect filial, lui prêter serment de fidélité, ainsi qu'à l'Église romaine, et le prier de le couronner. Le Pape, satisfaisant à toutes ces demandes, formula son assentiment dans les termes suivants : « Nous tenons, nommons, proclamons et déclarons le roi Henri, notre fils bien-aimé, élu par les princes, roi des Romains; nous trouvons sa personne, autant qu'on peut juger d'un absent, digne du couronnement impérial, auquel nous procéderons en temps convenable, lui donnant en attendant notre bénédiction et ordonnant à tous ses sujets de lui obéir. » Au mois d'août 1309 Henri VII convoqua à Spire une diète qui s'occupa surtout des affaires de Bohême. L'empereur fut très-heureux dans cette circonstance. Les états de Bohême étaient divisés entre le duc de Carinthie et la France. Au milieu du froissement de ces deux partis en naquit un troisième, qui s'attacha à la nouvelle maison impériale, délivra la plus jeune sœur de Wenceslas II, captive du duc Henri de Carinthie, l'envoya à Spire, et la fit offrir avec le royaume au fils de l'empereur, Jean, âgé de quatorze ans. Henri saisit avec joie cette occasion d'agrandir la puissance de sa maison, et donna l'investiture de la Bohême à son fils, après lui avoir fait épouser à Spire même la princesse Élisabeth.

Cette diète de Spire, qui fut encore remarquable en ce que des députés des villes y assistèrent, agita aussi la question d'une expédition romaine. Là encore le bonheur vint pour ainsi dire au devant de l'empereur. Au lieu de rencontrer des obstacles de la part du Saint-Siége, comme il était si souvent arrivé, le Pape l'engageait à venir en Italie, dans l'espoir d'être remis par lui en possession de Rome. Les députés guelfes et gibelins l'invitaient de leur côté, chaque parti se flattant de le gagner à ses intérêts. Quoique depuis les Hohenstaufen les empereurs allemands n'eussent plus traversé les Alpes, les villes italiennes ne s'étaient guère fortifiées : en perdant la crainte des Allemands elles avaient perdu leur ancienne vigilance, l'amour de la liberté et le courage de la défendre, si bien que, dans plusieurs villes, des familles nobles et puissantes s'étaient emparé de l'autorité souveraine, et exerçaient à l'égard de leurs concitoyens une domination dure et souvent cruelle. Enfin les États de l'empire germanique eux-mêmes se montrèrent disposés d'une manière extraordinaire et inattendue en faveur de l'expédition romaine, et il fut unanimement résolu que tous les vassaux de l'empire seraient appelés à en faire partie. Les grands du royaume d'Arles promirent également de s'y joindre, et un traité d'amitié fut conclu avec le roi de France, sur la proposition qui en fut faite par Henri VII. Henri passa le mont Cenis durant l'automne de 1310, et, à son arrivée en Lombardie, se conduisit avec prudence et mesure. Il fit proclamer un armistice général, et déclara qu'il ne connaissait ni Guelfes ni Gibelins. La ligue qui avait dû se former contre lui se brisa d'elle-même, et tous les seigneurs allèrent au-devant de lui. L'orgueilleuse ville de Milan lui ouvrit ses portes. L'empereur y prit la couronne de fer, et tint une assemblée générale des États pour en régler l'administration.

Mais, suivant le cours ordinaire des choses, les sentiments des Italiens ne

Digitized by Google

tardèrent pas à changer à son égard. Les contributions qu'à chaque expédition on exigeait des habitants excitèrent le mécontentement des Milanais. Comme d'ailleurs Henri VII, en remplaçant les podestats par des gouverneurs, n'avait aucun égard aux partis, et choisissait ses représentants aussi bien parmi les Gibelins que parmi les Guelfes, ceux-ci, qui prétendaient n'être pas mis au niveau des Gibelins, et que cette impartialité indisposait, firent éclater leur mauvaise humeur lorsqu'on leur demanda de l'argent. Les Gibelins furent chassés de Milan et des autres villes de Lombardie, dont l'opposition fut en outre entretenue par les secrètes menées des rois de Naples et de France, au moment même où ce dernier s'engageait, dans un acte qu'il venait de signer, à défendre loyalement son allié contre toute espèce d'attaque. Henri VII agit d'abord avec une grande énergie; mais, au lieu d'effrayer les villes par la manière dure et violente dont furent traités Milan, Crémone et Brescia, il exaspéra l'ancienne haine des Guelfes et des Gibelins, qui éclata de toutes parts avec fureur. L'empereur, obligé d'assiéger Brescia, y perdit les trois quarts de son armée par la famine, la maladie et le glaive. Il n'en fut pas abattu. A Gênes, où les Gibelins l'emportèrent, il s'embarqua pour Pise; il y trouva de puissants renforts, et marcha à leur tête sur Rome, divisée entre deux partis. La moitié de la ville était occupée par des soldats que le roi de Naples y avait jetés et par les Guelfes de la Toscane, qui étaient accourus en toute hâte. Henri, malgré tous ses efforts, ne put s'emparer du Vatican et de l'église de Saint-Pierre.

Cependant la ville, après un siége de deux mois, se trouvant aux abois, les cardinaux furent contraints par Henri, d'accord avec les Romains, de le couronner dans l'église de Saint-Jean de Latran. Après le couronnement une foule de seigneurs allemands et bourguignons repassèrent les Alpes, et l'empereur se vit menacé au sud par le roi de Naples, tout autour de lui par les Guelfes. A la vue du danger il s'allia à Frédéric, roi de Sicile, contre Robert, roi de Naples, le nomma amiral de l'empire, lui promit de l'aider à conquérir Naples, et maria une de ses filles avec le fils de Frédéric, tandis que celui-ci s'obligeait à lui venir en aide sur terre et sur mer contre les Guelfes. Ces mesures prises l'empereur se dirigea sur la Toscane et campa dans les environs de Florence, pendant que son fils, qui administrait le royaume, réunissait une armée qu'au printemps il devait envoyer à son père en Italie.

Robert, solennellement mis au ban de l'empire à Pise, fut condamné pour crime de lèse-majesté à être privé de ses honneurs, dignités, droits et possessions, banni comme rebelle, traître, ennemi de l'État, et à être décapité, dans le cas où il tomberait au pouvoir de l'empereur.

Tout le parti guelfe, mais surtout le Pape et le roi de France, furent exaspérés de cette conduite d'Henri VII; car Robert, quoique vassal de l'empereur au titre de comte de Provence, ne résidait dans aucun fief de l'empire, et, en tant que roi de Naples, ne dépendait que de l'Église romaine. Clément V demandait que l'empereur se réconciliât avec Robert et renonçât à l'alliance de Frédéric de Sicile. L'empereur ayant répondu que le Pape n'avait pas le pouvoir de l'empêcher d'agir contre ses vassaux rebelles, Clément V en appela au serment de fidélité qu'il lui avait prêté. En effet, au moment de son couronnement, l'empereur, en réponse à une lettre adressée par le Pape aux cardinaux, avait, par-devant notaire et témoins, dans le serment prêté au cardinal-légat, promis qu'il

Digitized by Google

serait sincèrement, fidèlement et de tout son pouvoir le protecteur, l'avocat et le défenseur de l'Église romaine. L'empereur reprit que ce serment était général et devait être interprété suivant son sens vrai et naturel. Clément V, au lieu de se conformer au désir de l'empereur en excommuniant les rebelles mis au ban de l'empire, fut décidé par le roi de France à frapper Henri VII lui-même d'une sentence d'excommunication. Henri en fut si peu effrayé qu'il continua avec plus d'ardeur encore ses préparatifs sur terre et sur mer. Il était sur le point d'envahir les provinces napolitaines avec une armée considérable, qui allait être prochainement renforcée par des troupes auxiliaires allemandes déjà en marche, lorsque la mort l'enleva, à Buonconvento, non loin de Sienne, le 24 août 1313. D'après le récit des historiens allemands, avec lequel les historiens italiens ne sont pas d'accord, il serait mort de la main d'un Dominicain nommé Bernard de Montépulciano, qui lui aurait donné la communion avec du vin empoisonné, le jour de l'Assomption. Cette opinion était tellement répandue que, trente-trois ans plus tard, l'ordre des Dominicains trouva nécessaire de se faire donner par le fils d'Henri VII (1) des lettres patentes déclarant l'innocence du Père Bernard. Il résulte du récit de Barthold que l'empereur mourut des suites d'une imprudence.

La mort imprévue de ce prince, qui voulait rétablir l'autorité impériale presque effacée en Italie, causa une joie indicible aux Guelfes, qui la manifestèrent de la manière la plus inconvenante. Ils allumèrent de tous côtés des feux de joie, donnèrent des tournois, des danses publiques, et rendirent spécialement grâce à S. Barthélemy d'avoir sauvé deux fois les Italiens du joug des Allemands: la première fois par la défaite de Conradin (1), arrivée le jour même de la S. Barthélemy; la seconde, par la mort d'Henri, survenue à la même date. Ils résolurent de célébrer ce jour de fête à perpétuité et d'une manière toute particulière. Les Gibelins abattus eurent bien de la peine à empêcher leurs adversaires de livrer le nord même de l'Italie aux mains du roi de Naples.

Cf. Barthold, *l'Expédition romaine du roi Henri de Luxembourg*, 2 vol., Kœnigsberg, 1830; Schmidt, *Hist. des Allemands*, III, 480; Pfister, *Hist. des Allemands*, III, 126.

BRISCHAR.

**HENRI Ier, ROI D'ANGLETERRE**, troisième fils de Guillaume le Conquérant, naquit en 1068. Son frère aîné, Guillaume le Roux, étant mort, en août 1100, à la chasse, d'un trait qui l'atteignit par mégarde ou à dessein, la couronne appartenait par droit de naissance et en vertu des traités à Robert, duc de Normandie, qui, revenant d'un voyage en Terre-Sainte, était déjà arrivé en Italie et s'était arrêté dans la Pouille pour épouser la sœur de Guillaume d'Aversa. Henri, le plus jeune des trois frères, qui se trouvait dans la forêt où son aîné fut frappé, courut, en apprenant cette nouvelle, à bride abattue à Winchester et s'empara du trésor royal. Il fut peu de temps après proclamé roi et couronné. Cependant, pour se concilier l'opinion publique et donner un solide appui à son trône, il accorda, le jour de son couronnement, une lettre de franchise qui fut l'avant-coureur de la célèbre grande Charte, *magna Charta*. Dans cette lettre patente il rendait à l'Église toutes ses libertés, et promettait de ne vendre ni affermer les bénéfices vacants, et de ne pas les garder en main au profit de son trésor. Il affranchit de

(1) Jean, roi de Bohême.

(1) *Voy.* CONRADIN.

Digitized by Google

même les barons et la nation de plusieurs impôts qui avaient été décrétés sous son frère défunt. Malheureusement la conduite du roi ne fut pas toujours d'accord avec les promesses faites dans ces lettres patentes. Henri feignit d'abord de vouloir changer de conduite, car jusqu'alors sa vie avait été fort désordonnée. Il prit des dehors sévères et fit prier de revenir en Angleterre, en l'assurant de son estime et de son respect, Anselme, archevêque de Cantorbéry (1), qui s'était brouillé avec Guillaume II et retiré en Italie. Anselme vint en effet reprendre l'administration de son diocèse. Mais le vieux primat d'Angleterre était à peine rentré dans son évêché que de nouveaux différends s'élevèrent entre lui et la couronne. L'Église d'Angleterre possédait de riches domaines, et ses prélats occupaient dans l'État une position politique analogue à celle des prélats du continent. Mais plus leur influence politique était grande, plus les rois avaient cherché à les maintenir dans leur dépendance. Ils avaient transformé le simple droit de confirmer les évêques, dont ils jouirent d'abord, en droit d'investiture. De la recommandation d'un candidat à la dignité épiscopale ils avaient fini par faire une nomination formelle. La cour était devenue la pépinière des évêques, comme en Allemagne, où les chapelains impériaux, spécialement initiés au système du gouvernement, arrivaient communément aux plus hautes dignités ecclésiastiques.

Tel était l'état des choses sous les rois antérieurs à la conquête.

Après la conquête par les Normands la dépendance des prelats alla en augmentant, car la politique de la nouvelle race royale pretendit se maintenir dans le pays conquis, en abaissant autant que possible les vassaux temporels et spirituels. Guillaume le Conquérant institua presque exclusivement des évêques normands, et, pour qu'ils fussent ses instruments dociles, il les choisit dans la classe la moins indépendante. Il fut tellement jaloux, ainsi que son successeur immédiat, de l'exercice de ses droits souverains sur le clergé, que l'Église d'Angleterre semblait de fait absolument séparée du Saint-Siége. Si l'Église d'Angleterre devait être réintégrée dans la jouissance des droits qui lui appartenaient, il fallait avant tout que le lien avec Rome fût rétabli, la lutte en faveur de la liberté des Églises particulières ne pouvant avoir de succès qu'autant que leurs représentants se rattacheraient d'une manière inébranlable au chef suprême de l'Église universelle.

Anselme, ayant, durant son absence d'Angleterre, assisté aux *importants* conciles de Rome et de Bari, qui s'étaient exprimés d'une façon péremptoire en faveur de la liberté absolue de l'Église, résolut de faire prévaloir les principes ecclésiastiques qu'il avait reconnus et souscrits dans ces assemblées religieuses.

Henri Ier lui ayant rappelé la prestation de son serment de fidelité, Anselme en appela aux décisions du dernier concile de Rome, et déclara qu'il faisait de la reconnaissance de ces décrets la condition de la reprise de ses fonctions. Le roi se trouva dans un grand embarras, parce que d'une part il ne voulait pas renoncer au droit d'investiture et au serment de fidélité, et que d'autre part il ne voulait pas rompre avec l'archevêque, de peur qu'il ne se rangeât du côté de son frère, qui arrivait précisément en Angleterre pour faire valoir ses droits à la couronne.

Il espéra gagner du temps en proposant à Anselme de laisser la question indécise jusqu'à Pâques. Il voulait dans l'intervalle envoyer un ambassadeur à Rome pour essayer de faire modifier ces

(1) *Voy.* ANSELME (S.).

Digitized by Google

résolutions par le Pape. Anselme consentit à ce délai, pour convaincre le roi qu'il voulait rester avec lui en bonne intelligence. En outre il rendit un grand service au roi en donnant son assentiment au mariage d'Henri avec la fille du roi d'Écosse, Malcolm III, qui jusqu'alors avait vécu dans un couvent; elle était issue de l'ancienne race royale d'Angleterre, et avait par ce motif toute la sympathie des populations anglo-saxonnes. Anselme donna une incontestable preuve de son dévouement, non-seulement en n'adhérant pas au parti de Robert, duc de Normandie, qui faisait valoir, l'épée à la main, ses droits à la couronne d'Angleterre, mais en mettant tout en œuvre pour maintenir dans la fidélité à Henri toute la noblesse normande, qui était au moment de l'abandonner. Ce fut à ses efforts qu'Henri Ier dut surtout l'accord qui fut conclu, et en vertu duquel Robert renonça à ses droits, moyennant une rente annuelle. A peine Henri eut-il obtenu ce qu'il désirait qu'il devint parjure, violant les saintes promesses qu'il avait faites à l'archevêque et l'amitié qu'il lui avait témoignée jusqu'alors.

Après Pâques un envoyé, expédié par Henri à Rome, rapporta, ainsi qu'Anselme s'y attendait, une lettre dans laquelle le Pape se déclarait, dans un ton, il est vrai, tout à fait amical, contre l'investiture par les laïques; mais le roi ne se soumit pas le moins du monde au jugement du Pape, qu'il avait lui-même réclamé, et se laissa indisposer contre Anselme par les seigneurs et surtout par Robert, qui avait des motifs naturels de ressentiment contre l'archevêque. Le roi le fit appeler devant lui, et lui donna le choix de prêter le serment de fidélité et de consacrer les prélats que la couronne nommerait, ou d'abandonner sur-le-champ le royaume. Cependant, changeant bientôt de ton et revenant à un langage plus bienveillant, Henri s'entendit avec Anselme pour envoyer l'un et l'autre leurs mandataires à Rome. Le Pape persévéra dans son premier jugement; Henri de son côté maintint ses prétentions devant une diète qu'il réunit à Londres. Anselme demeura inébranlable. Alors le parti du roi eut recours au mensonge pour ébranler l'archevêque, en faisant affirmer par les évêques mandataires du roi que le Pape s'était verbalement expliqué devant eux d'une manière toute différente de celle dont il parlait dans sa lettre, vu qu'il n'avait pu faire des concessions par écrit, de peur que d'autres princes, en l'apprenant, n'élevassent à leur tour des prétentions analogues. Les députés d'Anselme affirmèrent qu'ils n'avaient pas entendu un mot de ce genre sortir de la bouche du Pape.

En face de ces deux affirmations diamétralement opposées, la diète décida qu'on aurait encore une fois recours au Pape, en laissant, jusqu'à sa décision, le roi exercer le droit d'investiture, toutefois sans obliger l'archevêque à consacrer ou à faire consacrer par d'autres les nouveaux prélats. Anselme fut néanmoins invité, contrairement à la décision de la diète, à consacrer des prélats investis par la couronne; il s'y refusa, et Henri, convaincu, d'après les nouvelles réponses du Pape adressées à l'archevêque, qu'il ne parviendrait pas à son but en suivant la voie où l'on était entré, fit éclater tout à coup la fureur qui était propre à tous ces rois de race normande. Cependant les grands de l'État intervinrent; on arrêta qu'Anselme irait lui-même à Rome pour essayer d'obtenir du Pape quelque condescendance. Le primat y consentit; mais, toujours fidèle à ses principes, il déclara solennellement qu'il ne donnerait au Pape aucun conseil inconciliable avec la liberté de l'Église et son



Digitized by Google

honneur; ce qui prouve de reste qu'on ne voulut exposer aux difficultés de ce long voyage le prélat septuagénaire que pour s'en débarrasser. Anselme reçut, il est vrai, une lettre amicale du roi, au Bec, où il s'arrêta quelque temps; mais comme le roi ne s'en permit pas moins, dès cette époque, des empiétements sur les droits de l'Église, Anselme, qui avait toujours espéré qu'Henri s'entendrait finalement avec lui, se remit en route. Il continua malgré une lettre qu'il reçut à Maurienne, et dans laquelle le roi, sous prétexte d'épargner sa santé, mais dans le fait pour l'empêcher de parler personnellement au Pape, l'engageait à s'arrêter dans son voyage et à terminer la discussion par écrit. Longtemps avant l'archevêque on avait vu arriver à Rome un envoyé du roi, qui, pour prouver combien son maître était attaché au Pape, et pour le gagner, avait apporté une forte somme d'argent à titre de denier de S. Pierre. Pascal II n'en refusa pas moins d'une manière absolue l'investiture à Henri Ier. Cependant il lui concéda quelques-uns des droits qu'avait exercés son père, suspendit l'excommunication dont il était passible d'après les conclusions du dernier concile, et lui adressa une lettre rédigée dans les formes les plus douces pour le supplier de terminer le différend à l'amiable. Tandis qu'Anselme était arrêté à Lyon, les biens de son siége furent mis sous le séquestre et ses revenus adjugés au fisc. Malgré cela les négociations entre le roi et l'archevêque durèrent encore toute une année. Henri envoya une nouvelle députation à Rome en 1104; Anselme en fit autant, en même temps qu'il chargeait des prélats influents à la cour de Rome de travailler à ce que l'autorité de l'Église et du Saint-Siége ne fléchît pas par considération pour sa personne. Toutefois, contrairement à l'espoir d'Anselme et malgré les instances des personnages les plus rigoureux de la cour romaine, le Pape n'en vint pas à des mesures sévères et ne prononça pas l'excommunication. Celle-ci ne fut lancée que contre les conseillers du prince, « qui cherchaient à faire une servante de l'Église, qui est essentiellement libre. » Alors Anselme résolut, pour décider le différend par lui-même, de prononcer l'anathème, en vertu de son autorité épiscopale. Il abandonna Lyon et se rendit en Normandie, afin que les mesures qu'il allait prendre fissent plus d'impression. Là, dans une visite qu'il fit à la sœur du roi d'Angleterre, la comtesse de Blois, qui était alors malade et qui lui avait rendu de fréquents services, l'archevêque lui fit connaître ses intentions, dont la princesse rendit à son tour compte à son frère. Celui-ci était précisément engagé dans une guerre avec son frère Robert. Craignant les effets de l'excommunication, car son gouvernement n'était rien moins que solide et n'était guère aimé, il se servit de sa sœur pour convenir avec l'archevêque d'une entrevue qui devait avoir lieu, en juillet 1105, dans un château de Normandie. En effet, elle eut lieu; une convention fut arrêtée, en vertu de laquelle Henri renonça à l'investiture. Cependant il restait encore des points contestés par rapport au refus de serment d'Anselme et à la reconnaissance des investitures jusqu'alors conférées par le roi. Anselme devait demeurer hors du royaume jusqu'à ce que le Pape se fût prononcé sur ce dernier point. Mais à peine le roi s'était-il éloigné qu'il eut regret de sa condescendance. Au lieu de hâter la conclusion du litige, et malgré les instances de l'archevêque, il traîna les choses en longueur; il se livra même, dès son retour en Angleterre, aux plus honteuses violences. Pressé de ramasser l'argent dont il avait besoin pour continuer la guerre avec son frère, il pesa

Digitized by Google

sur le clergé de la façon la plus tyrannique. Non-seulement il extorqua des sommes exorbitantes aux prélats, mais il n'épargna même pas le bas clergé, dont la misère était extrême. En 1102 Anselme avait présidé à Westminster un synode qui avait rappelé aux prêtres et aux diacres le vœu du célibat qu'ils avaient fait lors de leur ordination, et avait pour l'avenir soumis les diacres à la même obligation. Le roi, pour faire de cette loi ecclésiastique une source de revenus, institua une commission qui fut chargée d'examiner la conduite des ecclésiastiques et de condamner à une forte amende ceux qui seraient convaincus d'avoir violé le décret synodal.

Mais, le nombre des coupables s'étant trouvé trop petit pour satisfaire l'avarice du roi, tous les membres du clergé furent frappés d'une amende, sans égard à leur culpabilité ou à leur innocence. Il y en eut beaucoup qui ne voulurent ou ne purent pas se soumettre à cette mesure inique, et qui furent emprisonnés et même mis à la question. Un jour deux cents prêtres qui n'avaient pas encore été mis en prison vinrent nu-pieds au-devant du roi, qui entrait dans Londres, pour lui exposer leur triste situation. Le roi se détourna d'eux avec des paroles de dérision et de mépris. Ils s'adressèrent alors à la reine, en la priant d'intervenir; mais elle leur déclara en pleurant qu'elle ne pouvait se mêler de cette affaire. Cependant les évêques, qui jadis avaient abandonné Anselme, impatients du joug du roi, se tournèrent vers le primat et l'adjurèrent de revenir en Angleterre et de se mettre à leur tête pour résister au despotisme royal. Il ne consentit pour le moment qu'à intercéder pour les pauvres curés dans une lettre qu'il adressa au roi. Sur ces entrefaites les députés arrivèrent à Rome. Pascal II se montra extrêmement conciliant à l'égard du roi et lui accorda toutes ses demandes. Il pria ensuite l'archevêque de se soumettre paisiblement à sa décision, et de ne pas se rendre coupable de résistance vis-à-vis de l'Église et de la Papauté comme il l'était à l'égard du monde et de la royauté. Une nouvelle entrevue eut lieu en août 1106 entre le roi et l'archevêque, qui finirent par se réconcilier sur tous les points en litige. Henri Ier promit aussi, comme Anselme en avait fait une condition, d'affranchir l'Église des contributions arbitraires dont elle était chargée, et de ne jamais profiter de l'absence ou de la mort d'un prélat pour s'emparer de ses revenus.

Anselme étant rentré en Angleterre aux acclamations du peuple, une diète, réunie en avril 1107 à Londres, décida que le roi exigerait le serment de fidélité, mais renoncerait à l'investiture. Depuis ce moment jusqu'à sa mort (1109) Anselme demeura en bonne intelligence avec le roi (1), qui lui témoigna une telle confiance que, partant pour la Normandie, il chargea l'archevêque de la garde de la famille royale et de l'administration du royaume.

La discussion entre Henri Ier et le Saint-Siége concernant l'admission des légats du Pape dura plus longtemps. Tandis que les uns en appelaient aux actes du Saint-Siége qui avaient accordé à l'archevêque de Cantorbéry les droits d'un légat, les partisans du Pape objectaient que, chef suprême de toute l'Église, il avait le droit et le devoir, en cette qualité, de faire faire des enquêtes sur la situation des Églises dans les pays éloignés du centre de la Catholicité, et qu'en outre l'exercice de ce droit était de la plus grande nécessité dans les circonstances actuelles en Angleterre, à cause de la multitude d'abus qui dominaient dans son Église.

(1) *Voy.* ANSELME DE CANTORBÉRY, et Hasse, *Anselme de Cantorbéry*, I, 388.



Digitized by Google

Durant le règne d'Henri Ier les légats du Pape furent d'abord éloignés de l'Angleterre, soit par des menaces, soit par des promesses, ou, lorsqu'ils arrivaient jusqu'au roi, réduits à l'impuissance sous un prétexte quelconque. En 1116, Pascal II ayant non-seulement adressé au roi et au clergé d'Angleterre une bulle dans laquelle il se plaignait du refus d'admettre ses légats et des abus qui régnaient dans l'Église, mais encore ayant réellement envoyé un légat, Ralph, archevêque de Cantorbéry, partit pour Rome, au nom des prélats anglais, pour défendre les priviléges de son Église. Cependant Ralph ne parvint pas à résoudre la difficulté. Calixte II envoya le cardinal Pierre en Angleterre, et au retour de ce légat, qui avait été comblé de riches présents du roi, mais sans avoir d'ailleurs rien obtenu, il lui donna pour successeur Jean de Crème, qui fut confirmé dans sa mission par Honorius II. Jean de Crème fut, d'après les ordres du roi, arrêté en Normandie, et n'obtint qu'après de longues négociations l'autorisation de continuer son voyage. Le légat, après avoir terminé un différend né entre les évêques d'Écosse et l'archevêque d'York, présida un concile qui promulgua un grand nombre de lois disciplinaires. A son départ pour Rome il fut accompagné par Guillaume, archevêque de Cantorbéry, qui s'adressait directement au Pape dans l'espoir de le faire renoncer au droit d'envoyer des légats en Angleterre. Tout en résistant à cette demande, le Pape daigna nommer l'archevêque lui-même légat d'Angleterre et d'Écosse. Après la mort d'Honorius II, Henri Ier, contrairement à l'avis des évêques anglais et se conformant au conseil de S. Bernard, se prononça en faveur d'Innocent II, qu'il rencontra à Chartres, et auquel il promit, en se jetant à ses pieds, l'obéissance d'un fils dévoué.

Henri Ier mourut en 1135 en Normandie. Un an auparavant son frère Robert, qui, en 1106, avait été fait prisonnier après la malheureuse bataille de Tinchebray, et qui, suivant le récit de quelques historiens postérieurs, avait eu les yeux crevés, avait terminé sa triste vie dans la prison de Cardiffe.

Henri Ier a été jugé de la manière la plus contradictoire par ses contemporains. Les uns le comptèrent parmi les princes les plus sages de la chrétienté; les autres l'accusèrent d'injustice, de cruauté et d'avarice. Lingard a admis dans son histoire diverses anecdotes qui dénotent un caractère défiant, haineux, perfide, et des mœurs impudiques. Ce qui fut très-avantageux pour l'Angleterre, ce fut la rigoureuse administration de la justice qu'il y introduisit, rigueur qui pourrait toutefois avoir eu pour mobile le besoin d'enrichir son trésor. Hume représente ce prince comme un despote, guidé surtout par l'ambition et l'ardent désir d'augmenter les biens de sa famille sur le continent. Son amour de la science et son goût pour la poésie lui valurent le surnom de *Beau Clerc*.

Cf. Lyttleton, *the History of the life of king Henry II, and of the age in which he lived, etc.*, 1 vol., I, 93-154; Lond., 1767, 4 vol. in-4o. Lingard, *Hist. d'Angleterre*, II, 132. Lappenberg, *Hist. d'Angleterre*, Hambourg, 1834, II, 210.

BRISCHAR.

**HENRI II, ROI D'ANGLETERRE**, fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille et héritière d'Henri Ier, naquit le 3 mars 1133. Après la mort de son grand-père, et conformément à la volonté de ce prince, Mathilde aurait dû monter sur le trône d'Angleterre et avoir pour successeur son fils Henri; mais Étienne, comte de Blois, son cousin, sut s'emparer de la couronne et la défendre contre Ma-

Digitized by Google

thilde. Geoffroy Plantagenet étant mort en 1150, Henri, son fils, prit possession des comtés d'Anjou et du Maine. En 1152 il épousa la fameuse Éléonore, femme répudiée de Louis VII, laquelle lui apporta en dot les plus magnifiques provinces de France. Immédiatement après ce mariage il aborda en Angleterre pour faire valoir les droits de sa mère. Au milieu de la chaleur de cet important débat le fils aîné d'Étienne Ier mourut subitement, et l'archevêque de Cantorbéry prit occasion de cet événement pour amener une conciliation entre les parties en litige. Henri obtint immédiatement la Normandie et l'assurance de succéder au trône d'Angleterre après la mort d'Étienne. Il put profiter de ce droit dès l'année suivante. Couronné le 19 décembre 1154, il confirma les libertés dont l'Angleterre avait joui sous Henri Ier, et s'efforça de remédier aux maux amenés par la division qui avait déchiré le royaume sous son prédécesseur, par la stricte application de la justice, par la sollicitude pour le bien général et le rétablissement de la paix et de l'ordre. Peu de temps après son élévation au trône il fut appelé sur le continent pour y défendre les provinces qui lui appartenaient. Il désirait surtout faire la conquête de la ville de Toulouse, que le grand-père de sa femme, le comte de Poitiers, duc d'Aquitaine, avait donnée en gage au comte de Saint-Gilles pour une grosse somme d'argent, et que ni son aïeul ni son propre père n'avaient rachetée. Il passa en France dans l'été de 1159. D'après le conseil de son chancelier, Thomas Becket, qui avait équipé sept cents hommes à ses frais, et qui se signala, durant toute l'expédition, par son zèle et sa bravoure, Henri avait changé le service personnel de ses vassaux en un subside d'argent, et, grâce à cette ressource, il put réunir et solder une nombreuse armée. Toutefois il ne parvint pas à son but, n'ayant pas voulu combattre son seigneur suzerain, le roi de France, Louis VII, qui était venu au secours de Raymond V, comte de Saint-Gilles. Henri se retira en Normandie, où il reçut une ambassade du Pape Alexandre III. Déjà Arnoul, évêque de Lisieux, avait cherché à lui faire reconnaître ce chef légitime de l'Église. Le vieux Théobald, archevêque de Cantorbéry, avait également pesé de tout le poids de son autorité en ce sens. D'un autre côté Henri ainsi que le roi de France avaient été sollicités par l'empereur Frédéric Ier en faveur de l'antipape Victor IV, créature de ce dernier. Le parti ecclésiastique, derrière lequel agissaient surtout les grands ordres monastiques, l'emporta, et Henri et le roi de France, après avoir été un moment incertains, consentirent à ce que les droits des deux Papes fussent de nouveau examinés par un concile convoqué à Toulouse. La décision de cette assemblée entraîna Henri à reconnaître formellement Alexandre III. Celui-ci, dans sa gratitude, accéda à la demande de Henri II, en mettant solennellement au nombre des saints le dernier roi légitime de la race anglo-saxonne, Edmond le Confesseur, et en rendant obligatoire pour toute l'Église le culte dont déjà le peuple d'Angleterre honorait ce monarque. Peu de temps après, Henri eut une entrevue avec le Pape au couvent de Dôle. Henri II, se jetant aux pieds du Pontife, lui témoigna son respect filial. Il le quitta trois jours plus tard, après l'avoir comblé de riches présents. Malgré ces heureux commencements l'entente entre le roi d'Angleterre et le chef de l'Église devait être bientôt troublée d'une manière effroyable.

L'année même de l'entrevue d'Henri et du Pape (1161) mourut le vénérable Théobald, archevêque de Cantorbéry.

Digitized by Google

Ce prélat avait rendu à la maison royale des services qui lui avaient conquis le respect et la faveur d'Henri. Le roi destina sa succession à son propre chancelier, Thomas Becket, qui, malgré l'opposition du clergé, fut élu par le chapitre de Cantorbéry à une grande majorité. Le roi avait espéré s'assurer un instrument docile dans la personne d'un serviteur jusqu'alors tout à fait souple dans ses mains. Sa surprise fut grande lorsque avant même d'avoir quitté le continent il apprit la transformation subite qui s'était opérée dans le primat d'Angleterre. En effet Thomas Becket, sorti du monde pour remplir une des plus grandes charges de l'Église, avait immédiatement adopté avec toute l'énergie de son caractère et l'ardeur de sa vive intelligence les principes religieux que, à la même époque, Alexandre III défendait intrépidement contre Frédéric Barberousse. Il avait, dès sa nomination, manifesté la conviction qu'il allait entrer en lutte avec celui qui jusqu'alors avait été son ami et son bienfaiteur Plus que toute autre l'Église d'Angleterre était entravée par la puissance politique, et nul mieux que l'archevêque ne savait combien le roi était jaloux de la souveraine domination qu'il avait exercée jusqu'alors.

Henri avait d'abord cherché à étouffer l'animadversion que les accusations des seigneurs avaient éveillée en lui contre l'archevêque. Lorsqu'il aborda en Angleterre, le prélat vint au-devant de lui pour lui souhaiter la bienvenue. Le peu de jours que Becket passa auprès du roi ne lui suffirent pas pour combler l'abîme qui était déjà béant entre eux. Le primat, dont le projet était d'établir la hiérarchie en Angleterre sur une base solide, voulut le réaliser de deux manières, en ramenant entre ses mains une juridiction absolue sur le clergé et en assurant l'indépendance de l'Église par l'acquisition de biens fonciers. Conformément à ces principes il commença par excommunier deux hauts barons qui refusaient de restituer des biens provenant de l'Église de Cantorbéry, et par s'opposer à ce que des ecclésiastiques coupables fussent cités devant les tribunaux civils. Henri II, irrité de cette conduite, convoqua une assemblée dans l'abbaye de Westminster, à Londres, bien résolu de mettre une fois pour toutes son clergé sous le joug. Là le conflit éclata dans toute sa force; ce conflit ne devait en aucune façon, quoi qu'en dise Augustin Thierry, son origine à l'opposition faite par la race saxonne aux conquérants normands; il avait sa source dans l'opposition des deux pouvoirs et dans la prétention qu'avait le roi d'étendre son autorité souveraine sur l'Église. Cette lutte devint d'autant plus *remarquable* et plus intéressante *qu'elle* était une lutte de personnes et une lutte de principes, principes qui s'incarnaient en quelque sorte dans les deux adversaires. D'un côté se trouvait le prince, qui voulait abattre l'Église et la noblesse pour augmenter sa puissance et satisfaire son ambition; de l'autre côté l'archevêque, qui, au moment décisif, non-seulement ne trouva pas d'appui dans un clergé servile, mais le vit se prêter aux desseins de son adversaire. Le roi et l'archevêque déployèrent une extrême vigueur et infiniment de sagacité durant la lutte. Le roi rappela dans l'assemblée les nombreux abus et la barbarie qui s'étaient introduits parmi le clergé, lequel, fort de ses immunités, mettait en avant les intérêts moraux pour justifier ses exigences et les représenter comme essentielles au bien de l'État et de l'Église. Le discours du roi gagna complétement les évêques déjà prédisposés en sa faveur. Cependant Henri, voyant que rien ne pouvait amener Thomas Becket à renoncer à la juridiction spirituelle,

Digitized by Google

se contenta de réclamer qu'on reconnût les droits qu'il tenait de ses prédécesseurs. Becket, qui s'aperçut que, si on consentait à la demande vague et générale du roi, les points spéciaux sous-entendus seraient bientôt revendiqués eux-mêmes, opposa finesse à finesse, en ajoutant à sa réponse affirmative la clause restrictive : « Sauf les droits du saint ministère, l'honneur de Dieu et de la sainte Église. » A ces mots la fureur d'Henri II éclata, il se précipita avec rage hors de l'assemblée, et redemanda dès le lendemain les sceaux, que Thomas Becket avait encore entre les mains. Revenu à plus de calme, Henri décida, sur l'avis d'un évêque, de briser l'opposition de l'archevêque en l'isolant du reste du clergé ; conduite qui devait être doublement avantageuse pour le roi, puisque, en cas de succès, il pouvait représenter, devant l'opinion publique, son adversaire comme un prêtre orgueilleux, ergoteur, abandonné par ses propres confrères.

Lorsqu'il crut que le terrain était suffisamment préparé, le roi convoqua les comtes ecclésiastiques et laïques de son royaume à Clarendon, au commencement de 1164. Là il réclama de nouveau d'une manière générale ce qu'il appelait, afin de réussir plus facilement, ses *droits héréditaires*. Presque tous les assistants, le clergé compris, se conformèrent à la volonté du roi. Thomas Becket ne fut d'abord ébranlé ni par la fureur et les menaces du roi, ni par les prières instantes des ecclésiastiques. Cependant quelques seigneurs et deux Templiers étant venus embrasser ses genoux et le supplier d'avoir pitié du clergé, il déclara, dominé par l'impression du moment, vouloir reconnaître sans réserve les droits héréditaires du roi. Henri II s'imagina avoir triomphé. Déterminant plus nettement ses exigences, il soumit à l'assemblée l'acte appelé la Constitution, à laquelle le clergé apposa son sceau en forme de serment ; Thomas Becket seul demanda le temps de réfléchir, refusa sa signature lorsqu'il reconnut la portée de la concession qu'il avait faite, renonça provisoirement à remplir les fonctions sacerdotales, et envoya des mandataires à Alexandre III pour reconnaître la faute qu'il avait commise (1). Henri II s'était également adressé au Pape, attendant de sa gratitude la reconnaissance de sa Constitution. Cependant le Pontife persévérant dans ses principes, le roi résolut de se venger à la fois du Pape et de l'archevêque.

Excité dans son ressentiment par plusieurs de ses conseillers, qui répandaient des calomnies sur le compte de Thomas Becket, le roi, pour le perdre définitivement, cita l'archevêque devant un grand concile de Northampton, où il devait se défendre contre une foule d'accusations. Il y fut en effet condamné à une énorme amende sous prétexte de prétendues injustices commises autrefois par lui ; mais l'espoir qu'on avait de le voir donner sa démission à la suite de ce jugement fut déçu. L'archevêque en appela au Pape, et, craignant justement pour sa vie, il s'enfuit la même nuit, sous le nom du frère Chrétien, et se réfugia sur le continent. Le roi de France et le Pape, qui résidait à Sens, le reçurent avec affection et honneur. Cependant Henri ne s'arrêta pas dans la satisfaction de sa haine criminelle ; il confisqua tous les revenus de l'archevêque et des ecclésiastiques qui l'avaient accompagné en France ou lui avaient envoyé de l'argent, et non-seulement bannit tous ses amis et ses parents avec leurs familles, au nombre de quatre cents personnes, mais les obligea par serment à aller visiter l'archevêque pour le tourmenter par le

(1) *Voir* Reuter, *Hist. d'Alexandre III et de l'Église de son temps*, Berlin, 1845, I, 171, 255.

Digitized by Google

récit des malheurs qui les accablaient et qu'il pouvait s'imputer.

L'archevêque, profondément affligé des misères de ces victimes, fut encore obligé de quitter la retraite qu'il avait trouvée dans l'abbaye de Pontigny, Henri II ayant menacé l'abbé de chasser d'Angleterre tous les Cisterciens s'il continuait à donner asile au traître. Retiré à Sens, que le roi de France assigna au prélat pour résidence, Thomas Becket se consola et se fortifia dans l'amour de son devoir par l'étude du droit canon, de la sainte Écriture et de la vie des martyrs. Résolu à tout tenter et à tout souffrir pour l'Église, il proclama solennellement l'excommunication contre les ministres du roi, qui étaient en rapport avec l'antipape et qui avaient formulé les décisions de Clarendon, et contre tous ceux qui avaient mis les mains sur les biens de l'Église. Le roi, qui au fond craignait les armes spirituelles de son adversaire, surtout parce que dans ses provinces d'outre-mer les grands barons pouvaient profiter d'une mesure hardie de l'archevêque pour exciter un soulèvement, se décida avant tout à changer de ligne de conduite à l'égard du Pape, qui était le principal appui de l'archevêque. Alexandre III étant retourné à Rome, Henri II, pour l'effrayer, le menaça de se prononcer en faveur de l'antipape; il envoya même à la diète de Wurzbourg des ambassadeurs qui jurèrent, au nom de leur maître, que celui-ci voulait obéir à la créature de l'empereur. Cependant les évêques anglais eurent honte de pousser leur condescendance à l'égard du roi jusqu'à rejeter, à un signe du monarque, le chef suprême de l'Église, qu'ils avaient reconnu jusqu'alors, et à se soumettre à un pontife illégitime, et Henri, pour ne pas entrer dans un nouveau conflit, envoya à Rome un ambassadeur qui, en présence d'Alexandre, assura par serment qu'il n'avait rien fait à Wurzbourg contre la foi de l'Église ni contre l'honneur et les intérêts du Saint-Siége. Les présents qui devaient gagner le Pape furent repoussés. On reprit cependant, par son entremise, les négociations entre Becket et Henri II. Après avoir épuisé tous les moyens pour parvenir à ses fins, Henri, craignant les conséquences politiques d'une excommunication, se déclara prêt à entrer en conférence avec l'archevêque, et l'entrevue eut lieu en effet. Le roi y témoigna une grande amitié et beaucoup de condescendance à son adversaire. Malheureusement sa conduite, immédiatement après cette conférence, prouve combien peu il y avait été sincère. Quoique Henri ne tint pas ses promesses, Thomas Becket résolut de retourner dans son diocèse dans l'automne de 1170. Alexandre III, avant d'avoir appris la réconciliation du roi et de l'archevêque, avait lancé une bulle d'excommunication contre les évêques qui avaient pris part au couronnement de l'héritier du trône, couronnement qui n'appartenait qu'au primat d'Angleterre; puis il avait étendu la bulle aux évêques à l'influence desquels il attribuait les retards du roi dans la réalisation de ses promesses. Becket, il est vrai, avait résolu en lui-même, pour l'amour de la paix, de passer la bulle sous silence. Cependant les prélats excommuniés, qui savaient que l'archevêque était porteur de la bulle, avaient donné commission à une troupe de soldats de l'arracher des mains de l'archevêque au moment de son débarquement. Thomas, averti de ce projet, envoya la bulle d'avance par un messager sûr. Les évêques, irrités de la publicité donnée par ce messager à la bulle du Pape, se plaignirent auprès du jeune roi Henri, à qui, disaient-ils, Becket voulait arracher la couronne, et ils en appelèrent en même temps à la justice du

Digitized by Google

roi, qui se trouvait alors en Normandie. Les suites ne se firent pas longtemps attendre. L'archevêque, après avoir été accueilli par les cris de joie du peuple et du clergé, voulut se présenter devant le jeune roi, qui ne le reçut pas. Il lui fut prescrit de se rendre immédiatement dans son diocèse et de ne pas le quitter. En même temps l'audace de ses adversaires s'accrut plus que jamais. Le jour de Noël, l'archevêque monta en chaire et annonça d'un ton sérieux et prophétique sa prochaine mort. En effet, le complot contre sa vie était déjà formé. Henri II, exaspéré par les plaintes et les récriminations de ces trois prélats, s'était écrié : « Il n'y aura donc, parmi les lâches qui mangent mon pain, pas un homme qui me débarrasse de ce prêtre remuant? » Quatre chevaliers, présents à cette explosion de colère, s'obligèrent entre eux par serment à réaliser le prétendu commandement de leur maître et à enlever ou à tuer Thomas Becket. Le 29 décembre 1170 ils entrèrent subitement dans la chambre de l'archevêque, et lui ordonnèrent, au nom du roi, d'absoudre les évêques excommuniés. Lorsque les conjurés se furent retirés, l'archevêque, suivant sa coutume, se rendit dans l'église; il était déjà nuit. Les assassins qui l'attendaient le tuèrent sur les marches mêmes de l'autel. Le moment de sa mort fut le jour du triomphe de sa cause. «Les avocats des droits héréditaires restèrent muets; ceux qui avaient par envie condamné la conduite de l'archevêque furent les premiers à la louer, et ses ennemis les plus acharnés ne voulurent pas avoir l'air de l'avoir persécuté. La cause de l'Église fut relevée, et ses libertés semblèrent renaître du sang du martyr (1). »

A la nouvelle de ce crime Henri II tomba d'abord dans une profonde mélancolie; il s'enferma pendant quelques jours, et ne consentit qu'avec peine à envoyer une ambassade au Pape. Celui-ci, rempli d'un profond chagrin comme le roi, excommunia en termes généraux les meurtriers de l'archevêque, ainsi que tous les moteurs, auteurs, fauteurs du crime, et chargea son légat en France d'une enquête.

Le roi jura, dans la cathédrale d'Avranches, en présence du légat, des évêques, des barons et du peuple, qu'il était innocent de la mort de l'archevêque. Cependant, pour expier la faute qu'il avait commise en provoquant le meurtre par ses paroles imprudentes, il promit, si le Pape le désirait, de combattre pendant trois ans les infidèles en Palestine ou en Espagne. En outre il s'obligea de restituer leurs biens aux amis de l'archevêque, et d'abolir les usages contraires aux libertés du clergé, en tant que ces usages auraient été introduits sous son règne. Enfin, d'après Baronius et Muratori, le serment comprenait encore l'importante clause que le roi et ses successeurs recevraient le royaume d'Angleterre d'Alexandre III et de ses successeurs, et qu'ils ne se considéreraient pas comme rois avant d'être reconnus par les Papes pour des princes catholiques.

Ce ne fut que quatre ans plus tard que, dans un grand concile tenu à Northampton par l'intervention et en présence d'un légat du Pape, la question si vivement débattue fut complétement résolue (1).

Quant à Henri II, diverses causes continuèrent à troubler son règne. Son fils aîné, Henri, se révolta contre lui, excité par sa mère, que les infidélités de son époux, entouré de courtisanes et principalement entraîné par Rosamonde Clifford, avaient exaspérée contre lui. Richard et Godefroi

(1) Lingard.

(1) *Voy.* BECKET (Thomas).

Digitized by Google

s'unirent au parti de leur frère contre leur père. Le schisme de famille devint une guerre formelle dans laquelle intervint le roi de France, heureux de trouver l'occasion d'affaiblir ses trop puissants vassaux. Le cœur du roi fut profondément chagrin de cette révolte de ses propres enfants. Poursuivi par la pensée qu'il s'était attiré la colère divine en persécutant l'archevêque, il résolut, en abordant en Angleterre, où il allait combattre un soulèvement des barons, de se rendre en pèlerinage au tombeau de Thomas Becket, que le Pape Alexandre III venait de mettre au nombre des saints. Il s'approcha de Cantorbéry dans le costume d'un pénitent, se jeta sur la tombe du martyr, et s'humilia profondément en présence des moines du couvent.

Il parvint cette fois à se débarrasser de tous ses adversaires, auxquels s'était joint le roi d'Écosse. Il profita de la paix dans l'intérêt du pays, combattit les abus introduits dans l'exercice des principales charges de l'État, abolit l'usage des jugements de Dieu encore en vigueur (1), et introduisit les assises et la division du royaume en quatre cercles royaux. En 1188 Henri II prit la croix, en même temps que Philippe, roi de France, et un grand nombre de barons et de chevaliers, à la nouvelle que Jérusalem était retombée entre les mains des infidèles. Déjà les préparatifs de l'expédition sainte étaient achevés lorsque son fils se souleva pour la seconde fois contre lui. Le roi de France prit de nouveau le parti de Richard, qui était devenu l'héritier présomptif après la mort de son frère aîné. Les barons des provinces d'outre-mer faisant presque tous cause commune avec Richard, le roi fut obligé de fuir et de se soumettre à toutes les exigences de ses adversaires. Cependant il avait obtenu qu'on lui livrât la liste sur laquelle étaient désignés les barons qui s'étaient alliés au roi de France contre lui. Lorsqu'il vit parmi les noms de ces traîtres celui de Jean, son fils de prédilection, son cœur fut brisé de douleur. A la sombre et profonde mélancolie dans laquelle il tomba succéda une fièvre ardente, et, dans le paroxysme de ses accès, il appelait la vengeance du ciel sur ses enfants ingrats. Tout espoir de guérison étant perdu, il se fit porter dans l'Église pour recevoir les consolations de la religion sur les marches mêmes de l'autel. Il mourut en juillet 1189, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Ce fut sous le règne d'Henri II que l'Irlande fut soumise à la suprématie de l'Angleterre. Henri II avait repris le plan, déjà conçu par *Guillaume le Conquérant* et Henri Ier, de s'emparer de cette île, et envoya à cette fin le célèbre Jean de Salisbury au Pape Adrien IV, pour lui demander l'autorisation de conquérir l'Irlande, qui, à titre d'île chrétienne, appartenait au Saint-Siége. Il donna pour motif de cette conquête la sollicitude qu'il avait pour l'instruction d'un peuple ignorant, l'extirpation des vices qui souillaient cette précieuse vigne du Seigneur et l'extension du denier de S. Pierre. Le Pape, Anglais de naissance, consentit à la réalisation des désirs du roi, bien qu'il n'eût pas une grande confiance dans ses promesses. Cependant Henri II fut d'abord arrêté dans son projet par plusieurs obstacles; mais, plus tard, quelques aventuriers de la principauté de Galles, que les chefs irlandais, divisés entre eux, avaient appelés, ayant en effet conquis une portion de la verte Érin, Henri passa lui-même en Irlande, reçut la soumission des principaux chefs, et nomma, en 1177, après s'être fait confirmer la donation d'Adrien IV, son fils Jean gouverneur de l'île.

(1) *Voy.* JUGEMENT DE DIEU.

Digitized by Google

Le caractère d'Henri II avait beaucoup de ressemblance avec celui de son père ; c'était un mélange de rare activité, d'énergie, d'amour de la science, de bienveillance et de dignité, de duplicité, de fausseté, d'ambition et de colère parfois furieuse.

*Voy.* Lyttleton, cité plus haut à l'article HENRI Ier, t. I, p. 155 ; Lingard, II, 23.

BRISCHAR.

**HENRI VIII, ROI D'ANGLETERRE.** De tous les règnes des souverains d'Angleterre, celui du second des Tudor fut le plus fécond en événements remarquables et en conséquences importantes.

Henri naquit le 18 juin 1491. Il succéda à son père le 22 août 1509. Henri VII lui avait laissé un trésor parfaitement garni et un peuple singulièrement soumis. La dureté et l'avarice d'Henri VII avaient fait désirer au peuple l'avénement de son successeur. Agé de dix-huit ans lorsqu'il monta sur le trône, Henri VIII avait un extérieur agréable ; il était naturellement bien doué et avait reçu une éducation très-littéraire. Il se concilia l'affection du peuple en faisant exécuter deux conseillers de son père, qui s'étaient rendus odieux par leurs exactions. Peu après son élévation sur le trône il se maria avec la veuve de son frère, Arthur Tudor, Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle, tante de Charles-Quint (1). Les objections que pouvait faire naître la parenté entre Catherine et Henri VIII furent levées par la dispense qu'accorda le Pape Jules II, après la déclaration solennelle de Catherine, qui se disait prête à affirmer par serment qu'Arthur n'avait jamais consommé le mariage avec elle. Henri VIII s'abandonna dans les premières années de son règne à tout l'entraînement des plaisirs. Emporté par le feu de la jeunesse et rassuré par le bon état de ses finances, il s'écarta de la politique pacifique et économe de son père, et prit part aux démêlés des puissances continentales. Jules II avait, au mois d'octobre 1511, formé la Sainte Ligue pour s'opposer aux progrès de la France en Italie. La promesse que fit le Pape à Henri VIII de lui conférer, en retour des services qu'il rendrait au Saint-Siége, le titre de roi très-chrétien, qu'il enlèverait au roi de France pour le punir d'avoir prêté les mains au concile schismatique de Pise, et l'espérance que lui donnèrent ses flatteurs qu'il pourrait reconquérir les anciennes possessions de ses prédécesseurs en France, l'engagèrent à entrer dans l'alliance italienne. Il déclara la guerre à Louis XII, qui refusait de restituer les provinces soi-disant anglaises, envoya une flotte en Guienne, et s'embarqua lui-même, l'année suivante, avec vingt-cinq mille hommes pour la France. Renforcé par quelques milliers d'Allemands, il remporta, au mois d'août, une victoire complète à la *Journée des Éperons*. Presque à la même époque Jacques IV, roi d'Écosse, allié de la France, ayant envahi l'Angleterre, perdit une bataille et la vie près de Floddenfield. La paix conclue en août 1514 fut confirmée par le mariage du roi de France, âgé de cinquante-trois ans, avec la princesse Marie, sœur d'Henri VIII, qui n'avait que seize ans. Ce fut pendant cette guerre que Wolsey parut pour la première fois sur la scène politique, où il sut se maintenir pendant quinze ans. Parti d'une obscure condition, s'élevant pas à pas d'un poste à l'autre, il était parvenu, en août 1514, au siége archiépiscopal d'York. Un an plus tard Léon X le nomma cardinal-prêtre, afin de pouvoir plus facilement se servir de la grande influence qu'il

(1) Il est probable que l'avarice d'Henri VII, qui ne voulait pas rendre la dot de Catherine, lui fit garder cette princesse pour la faire épouser à son second fils.

Digitized by Google

exerçait sur le roi d'Angleterre. Peu de temps auparavant l'ambitieux roi de France François Ier avait subitement envahi la Lombardie à la tête d'une armée. Le consistoire de Rome consterné proposa d'appeler le roi d'Angleterre à son secours; mais Henri VIII ne voulut pas déclarer la guerre à François Ier, quoiqu'il soutînt ses ennemis par des subsides. Maximilien Ier, qui s'était avancé avec une armée imposante jusqu'auprès de Milan, conquis par les Français, ayant été obligé de se retirer sur Trente, par suite du mécontentement de ses soldats, qu'il ne pouvait payer, fit proposer par son chargé d'affaires à Henri VIII, dans le cas où il déclarerait la guerre au roi de France et s'embarquerait avec une armée pour le continent, de l'investir du duché de Milan, de l'adopter, et d'abdiquer la couronne impériale en sa faveur. Henri VIII n'adhéra point à ces projets chimériques du romanesque empereur. Cependant, à la mort de Maximilien, en 1519, il se posa en concurrent du titre impérial en face de François Ier et de Charles d'Espagne. Si sa propre ambition suffisait pour le pousser dans cette voie, il y fut encore encouragé par le cardinal Wolsey, qui nourrissait l'espoir de rattacher son élévation au Saint-Siége à celle d'Henri sur le trône impérial. Mais les vues ambitieuses de l'un et de l'autre furent déçues. Charles-Quint, neveu de l'empereur Maximilien, fut nommé son successeur, et Léon X fut remplacé par le Flamand Adrien VI. Wolsey n'en continua pas moins à posséder toute la confiance du roi, en même temps qu'il recevait une pension annuelle de l'empereur et du roi de France. Henri VIII prit d'abord le parti de Charles-Quint contre François Ier, et Wolsey fut chargé de la difficile mission de demander les subsides nécessaires au parlement, que le roi, pressé du besoin d'argent, avait fini par convoquer. Après la bataille de Pavie, Henri VIII, jaloux du jeune empereur, conclut une alliance offensive et défensive avec François Ier. Il espérait que le gouvernement plus absolu de François lui procurerait plus facilement l'argent dont il avait besoin que l'empereur, qui ne pouvait agir sans le consentement des états, le plus souvent récalcitrants. A peine François Ier eut-il recouvré sa liberté qu'il fut excité par l'ambassadeur d'Angleterre à rompre son serment.

Henri VIII, après avoir exercé son influence pendant la lutte de la France et de la maison d'Habsbourg, et s'être activement mêlé aux affaires politiques de son temps, prit de même et plus vivement encore une part active aux discussions théologiques de son époque. Luther avait à peine fait connaître son nom en Occident par son audacieuse opposition à l'Église qu'Henri VIII se prononça résolûment contre lui. Il fit brûler publiquement les écrits de Luther, condamnés par le Pape, et confisquer tous les livres défendus. Il finit par attaquer directement le moine de Wittenberg sur le terrain théologique.

Il s'était occupé de bonne heure de l'étude de la science sacrée. La grande faveur dont jouissait Wolsey était due surtout à l'extrême habileté avec laquelle il avait initié Henri VIII à la connaissance de S. Thomas d'Aquin, son auteur de prédilection. Wolsey, qui, en sa qualité de légat *a latere*, avait réuni peu à peu tous les droits pontificaux dans sa main, avait tout naturellement, et par un simple fait de prudence, maintenu et fortifié le roi, son élève, dans l'esprit strict et rigoureux de l'Église catholique. Henri lança contre Luther, qui avait attaqué les sept sacrements dans son libelle sur la captivité de Babylone, une réponse intitulée : *Assertio septem sacramentorum ad-*

Digitized by Google

*versus M. Lutherum, edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege et Domino Hiberniæ Henrico, ejus nominis octavo.* Quoique Henri se réputât un des plus solides théologiens de son temps, il avait, avant de le publier, soumis son écrit à l'examen et à la correction du cardinal Wolsey, de Fisher, évêque de Rochester, et surtout du savant chancelier Thomas Morus. Il l'avait envoyé par le doyen Clarke au Pape, qui l'avait accueilli avec reconnaissance et admiration. Mais le royal théologien ne se contenta pas d'être comparé à Rome aux plus grands docteurs de l'Église, S. Augustin et S. Grégoire; Léon X ne lui ayant pas donné le titre de roi très-chrétien, qui lui avait été non-seulement promis, mais secrètement transmis par Jules II, Henri demanda au Pape et obtint, par une bulle, le titre de défenseur de la foi, *defensor fidei,* qui fut, par un arrêt formel du parlement, uni à la couronne et porté par les successeurs de Henri jusque dans les temps modernes.

Naturellement l'opuscule du roi produisit une impression tout autre sur Luther. Il répondit à sa majesté britannique de la manière la plus passionnée et la plus grossière, nommant Henri un lourd Thomiste, un menteur, un imposteur, un fou, une tête d'âne, etc. Cependant il fit une sorte d'excuse, à la demande du roi de Danemark, qui, de même que les autres princes, avait vu dans cette manière de procéder un véritable attentat contre toutes les têtes couronnées. Luther, dans cette espèce de rétractation, ayant déchargé le roi de toutes les accusations qu'il avait accumulées sur sa tête, pour les reporter sur le cardinal Wolsey, Henri VIII se déclara le seul auteur du livre qui portait son nom, et fit sentir tout son mépris au réformateur allemand, dont le style passionné, impudent et extravagant n'était certes pas, disait-il, celui d'un apôtre de Dieu.

Malgré ces commencements, Henri VIII, l'adversaire déclaré des innovations luthériennes, devint bientôt lui-même l'auteur du schisme de l'Angleterre. Nulle part la réforme n'eut une origine aussi triste et aussi infâme et n'employa des procédés aussi contraires aux vrais progrès de l'Église qu'en Angleterre. Les passions effrénées d'un prince débauché la firent naître; son despotisme cruel en assura le succès.

Henri VIII avait huit ans de moins que Catherine; cependant il l'avait aimée pendant de longues années. Elle lui avait donné trois fils et deux filles; ils étaient tous morts en bas âge, sauf Marie, qui devint plus tard reine d'Angleterre. A mesure que la différence d'âge des deux époux devint plus sensible et que les infirmités de la reine lui enlevèrent la beauté et la fraîcheur de la jeunesse, le roi se refroidit à son égard et chercha ailleurs la satisfaction de ses passions sensuelles, dont toutefois il cacha longtemps au public le triste spectacle. Sa première maîtresse connue fut la veuve d'un chevalier, dont il eut un fils, qu'il créa duc de Richmond et gouverneur d'Irlande; mais, à son grand chagrin, il le perdit, à peine âgé de dix-huit ans.

A cette veuve délaissée succéda dans son affection Marie Boleyn, fille de Thomas Boleyn, qui, elle-même, fut bientôt remplacée par sa sœur. Anna Boleyn, fille d'honneur de la cour de France, y avait acquis l'art de plaire. Ses charmes naturels auraient seuls suffi pour séduire son souverain. A son retour en Angleterre elle fut demandée en mariage par Percy, fils du comte de Northumberland; mais déjà elle avait gagné le cœur du roi. Percy fut obligé d'épouser la fille du comte de Shrewsbury. Cette circonstance, un riche pré-

Digitized by Google

sent et l'élévation de son père au titre de vicomte de Rochefort révélèrent à Anna Boleyn l'empire qu'elle exerçait sur Henri VIII, qui finit par lui parler de ses sentiments. L'habile séductrice répondit, avec une prudente réserve, qu'autant elle s'estimerait heureuse de pouvoir jamais être sa femme, autant elle aurait horreur d'être simplement sa maîtresse. Adoucissant son refus par de douces caresses, et excitant les espérances du roi tout en le repoussant, elle enflamma de plus en plus sa passion naissante. Tout à coup Henri eut des scrupules sur la légitimité d'un mariage qui existait depuis dix-sept ans; il en fit part à ses affidés, en exprimant la crainte, disait-il, d'avoir vécu dans l'inceste avec la veuve de son frère. Lorsque Wolsey s'aperçut du désir que nourrissait Henri de se séparer de Catherine, loin de s'y opposer, il lui offrit son concours en l'assurant que l'affaire pourrait facilement réussir.

Nous ne saurions décider si, comme certains historiens l'ont affirmé, Wolsey fut poussé dans cette circonstance par la haine qu'il nourrissait contre Charles-Quint, qui l'avait empêché de monter sur le trône pontifical; toujours est-il qu'il avait formé le projet de négocier le mariage d'Henri avec la fille de Louis XII, pensant que le penchant du roi pour Anna Boleyn ne durerait pas plus que ses amours antérieurs.

A la même époque il fut question du mariage de la fille d'Henri VIII, âgée de douze ans, soit avec François Ier, soit avec son second fils. Pendant la négociation l'évêque de Tarbes demanda si la naissance de la princesse était parfaitement légitime. Ce qui prouve que cette question n'avait pas été posée au nom ou dans l'intérêt de la cour de France, c'est que de ce côté on continua à négocier sérieusement le projet d'alliance, tandis que l'agréable surprise que cette question causa à Henri VIII peut faire supposer que le cardinal Wolsey avait influencé l'évêque, afin de procurer indirectement au roi un prétexte de parler de ses projets de divorce. Ce qui est certain, c'est qu'Henri VIII déclara lui-même, plus tard, que ses scrupules de conscience avaient été confirmés par l'évêque de Tarbes. Dès lors l'affaire prétendue secrète du roi fut dans toutes les bouches. Les canonistes et les théologiens, auxquels le roi soumit les inquiétudes de sa délicate et pieuse conscience, purent sans difficulté sonder l'affaire jusque dans ses profondeurs Comme ils voulaient la décider dans le sens de leur maître, ils contestèrent la validité de la dispense qui avait été donnée par le Pape, et trouvèrent une foule de défauts à la bulle de Jules II. Le malheur voulut qu'à ce moment les rapports entre le Pape et l'empereur fussent extrêmement tendus. Clément VII était tombé au pouvoir de l'armée impériale assiégeant Rome et avait été retenu prisonnier par elle. Le ministère d'Henri VIII reconnut immédiatement l'avantage qu'il pouvait tirer de cette circonstance. On ordonna des processions publiques et un jeûne de trois jours dans toute l'Angleterre pour obtenir la délivrance du Pape. Wolsey se rendit en France pour s'entendre directement avec François Ier sur les mesures à prendre en commun. Le 18 août un traité fut conclu entre les deux puissances; il renfermait, entre autres clauses, que, tant que le Pape serait prisonnier, les deux rois ne consentiraient ni à la convocation d'un concile général, ni à l'admission d'aucune bulle, d'aucun bref que Clément pourrait promulguer au détriment de leurs droits ou de ceux de leurs sujets; qu'en attendant les affaires des Églises de France et d'Angleterre seraient dirigées et réglées par les évêques, et que les jugements rendus par Wolsey, en qualité de légat, à quelque degré de juri-

Digitized by Google

diction qu'appartinssent les parties jugées, seraient immédiatement exécutoires, sans égard aux défenses contraires du Pape à ce sujet. Il est évident que cette clause avait pour but de mettre toute l'autorité du Pape entre les mains de Wolsey, et, par conséquent, de faire dépendre de son jugement l'affaire du divorce. Clément VII (1) fut immédiatement averti par Wolsey et quelques autres cardinaux de cette clause du traité d'alliance, et respectueusement prié de nommer un vicaire général chargé d'exercer ses droits en deçà des Alpes. Wolsey, qui espérait être revêtu de cette dignité nouvelle, fut singulièrement déçu lorsque, revenant, ivre de joie du succès de sa mission, en Angleterre, il y apprit la résolution prise par le roi d'épouser Anna Boleyn. D'un côté il craignait l'élévation d'Anna, parce qu'il savait toute la haine que lui avait vouée la famille de la favorite; d'un autre côté il prévoyait qu'il perdrait l'amitié du roi de France, perte qui devait être l'inévitable conséquence de la rupture du mariage projeté entre Henri VIII et une fille de France. Il essaya un moment de détourner le roi de sa résolution; mais, sentant l'inutilité de ses efforts et ne voulant pas risquer de perdre tout son crédit, il prit le parti de marcher hardiment lui-même dans la voie ouverte par le roi. Henri VIII, pendant l'absence du cardinal, avait travaillé à une dissertation dans laquelle il fondait son divorce sur les dispositions du troisième livre de Moïse. Elle fut soumise à l'approbation de Thomas Morus et de l'évêque Fisher (2). Thomas Morus, pour éviter de répondre, prétexta son ignorance en théologie; mais une pareille réponse de la part d'un homme aussi savant et aussi intelligent équivalait à un jugement négatif. Ce fut une sentence de ce genre que l'évêque de Rochester donna sans hésiter. Les efforts de Wolsey pour amener les prélats aux vues du roi n'eurent d'autre résultat qu'une déclaration de la très-grande majorité des évêques, qui, vu que les motifs produits par Henri soulevaient de sérieuses difficultés, demandaient que le roi soumît la décision de son affaire au Saint-Siége, puisqu'il ne voulait en définitive autre chose que mettre sa conscience en repos.

Mais, d'un autre côté, l'empereur n'était pas d'humeur de faire bon marché de l'honneur de sa tante, la reine Catherine d'Aragon, et il arracha au Pape, toujours captif, la promesse de ne rien accorder de ce qui pourrait servir à amener un divorce, sans en prévenir l'empereur.

Cependant Clément, déguisé en jardinier, parvint à s'enfuir à Orvieto. Aussitôt les envoyés d'Angleterre allèrent le rejoindre pour le féliciter de sa délivrance et le supplier de terminer promptement l'affaire de leur maître. Ils lui soumirent à cet effet deux instruments rédigés d'avance en Angleterre. Le premier donnait à Wolsey plein pouvoir de poursuivre et de trancher la question du divorce. Le second autorisait Henri VIII à se marier, même quand sa seconde femme aura déjà été fiancée à un autre ou serait alliée au premier degré au roi Henri.

Cette dernière dispense fut considérée comme nécessaire par deux motifs: d'abord parce qu'on croyait qu'Anna Boleyn avait été légalement fiancée à Percy, et par conséquent était sa femme légitime, et ensuite parce que Marie, sœur d'Anna, avait été la maîtresse du roi. Si donc Henri demandait à être séparé de Catherine, parce que son frère avait eu un commerce charnel avec elle, comme sœur et sœur sont aussi proches parents que frère et frère, il ne pouvait épouser Anna Boleyn, ayant eu un commerce charnel avec sa sœur.

(1) *Voy.* CLÉMENT VII.
(2) *Voy.* MORUS et FISHER

Ainsi le roi, comme le remarque Lingard, se trouvait dans la singulière nécessité de reconnaître au Pape une puissance qu'il niait en même temps qu'il y recourait, et de lui demander une dispense analogue à celle qui lui avait déjà été donnée et qu'il prétendait sans valeur. Les deux instruments furent signés par Clément VII, toutefois avec quelques changements dans la rédaction du premier. Mais en même temps les envoyés d'Angleterre reçurent du Pape l'ordre de demander l'envoi d'un légat qui serait adjoint en Angleterre au cardinal Wolsey. Clément laissait au cabinet anglais le choix entre six cardinaux. Wolsey, mécontent de cette décision, demanda que le Pape décrétât par une bulle que la défense contenue au troisième livre de Moïse était une partie intégrante de la loi de Dieu, laquelle ne souffrait ni exception ni dispense.

Clément refusa, attendu que, d'après le jugement unanime des canonistes et des théologiens interrogés à ce sujet, ce serait décider un point controversé jusqu'alors dans les écoles et condamner la conduite de Jules II. Cependant, cédant aux instantes prières d'un nouvel ambassadeur d'Angleterre, il accorda à Wolsey l'autorisation de s'adjoindre un prélat anglais et de faire avec lui une enquête sommaire sur la validité de la dispense accordée par Jules II et sur les formes légales du mariage d'Henri et de Catherine; de juger en conscience, nonobstant toute exception et tout appel, la validité ou l'invalidité de la dispense, et, dans ce dernier cas, de séparer les parties, mais en même temps, dans le cas où on le demanderait, de légitimer leurs enfants. Cette bulle, en parvenant en Angleterre, remplit de joie Henri et Anna Boleyn; mais Wolsey tomba dans un trouble profond. Il se demanda si le divorce pouvait être justement prononcé par ce seul motif que la dispense avait été donnée à l'insu d'Henri. Il déclara devant le roi qu'il était déterminé à ne pas le favoriser aux dépens de la justice, et que, s'il trouvait la dispense valide, il le proclamerait, quelles que dussent être pour lui les conséquences de cette sentence. Toutefois, comme d'un autre côté il était convaincu que, si le divorce n'était pas prononcé, il mettait en danger son pouvoir, sa fortune et peut-être sa vie, il envoya de nouvelles instructions à l'ambassadeur de Rome, et adjura le Pape, en faisant un appel à sa clémence, de signer la bulle, afin qu'il pût se maintenir dans la faveur du roi au profit de l'Église catholique. Il promettait de cacher à tout le monde l'existence de la bulle une fois signée, afin qu'aucun blâme ne pût retomber sur le Pape. Clément VII, cédant aux prières et aux menaces de l'ambassadeur, promit par écrit de ne jamais retirer les pleins pouvoirs de Wolsey et de ne pas annuler le jugement qu'il prononcerait en sa qualité de légat. Il finit même par signer la bulle, mais sans la remettre à Wolsey, craignant avec raison que, si cela pouvait être utile au cardinal, il ne la fît connaître, malgré sa promesse. Elle fut remise au légat Campeggio (1), pour qu'il la lût au roi et au cardinal et la brûlât immédiatement après. Le Pape se trouvait, comme Wolsey, dans le plus grand embarras au sujet de cette affaire de divorce. D'une part il se sentait obligé envers Henri VIII, qui, contre le gré de son peuple, avait, jusque dans les derniers temps, déclaré la guerre à Charles-Quint, et qui la continuait contre l'Espagne, quoique, pour apaiser les Anglais, il eût signé un armistice avec les Pays-Bas. D'autre part le Pape craignait les menaces de l'empereur, qui faisait activement

(1) *Voy.* CAMPEGGIO.

Digitized by Google

contrecarrer par ses ambassadeurs les mesures des plénipotentiaires anglais. Prévoyant que la décision de toute l'affaire lui reviendrait en dernière instance, le Pape cherchait à la traîner en longueur; il espérait qu'un événement imprévu interviendrait et le tirerait d'embarras. Il donna ordre au cardinal Campeggio, dont l'état maladif venait à point, de voyager à petites journées, d'essayer de concilier les parties, de procéder à l'enquête avec une extrême prudence et en observant les formes rigoureusement prescrites, et de ne pas prononcer en définitive avant d'avoir préalablement consulté le Saint-Siége.

Le hasard fit qu'il éclata alors en Angleterre une épidémie nommée suette, qui se répandit avec une effrayante rapidité. Anna Boleyn en fut atteinte; toutefois elle guérit. Henri, tremblant pour sa propre vie, évita tout commerce avec ses serviteurs et ses amis, et, ne pensant plus « à sa secrète affaire, » confiné dans son palais, assistait aux exercices de dévotion de la reine, se confessait tous les jours et communiait tous les jeudis et tous les dimanches. Déjà on concevait l'espoir de le voir renoncer à sa passion; mais à peine la maladie eut-elle pris un terme, et Henri eut-il appris par son ministre à Rome que le cardinal Campeggio était parti avec la bulle, qu'il rappela à la cour Anna Boleyn que, d'après ses ordres, dès l'explosion de la maladie, on avait transportée à la campagne de son père. Il l'éloigna de nouveau, par convenance, à l'arrivée du légat, et vécut extérieurement dans la meilleure intelligence avec la reine, qui avait tellement les sympathies du peuple qu'on crut devoir prendre des précautions pour maintenir la tranquillité publique. Campeggio, se conformant à son mandat, ne voulut pas remettre la bulle, après l'avoir lue au roi et à Wolsey. Du reste Clément VII tenait d'une manière inexorable à la fidèle exécution des conditions auxquelles la bulle avait été donnée.

Tout à coup, vers le printemps de 1529, le bruit se répandit que Clément allait mourir. Aussitôt les ministres de France et d'Angleterre à Rome reçurent l'ordre d'user de toute leur influence pour élever Wolsey au siége pontifical. Mais, contre l'attente générale, le Pape se remit de sa maladie, durant laquelle les envoyés d'Angleterre avaient fait des efforts inouïs pour obtenir de nouvelles concessions. Enfin, au mois de juillet, les deux légats instituèrent en Angleterre un tribunal devant lequel les deux parties durent comparaître. Catherine montra beaucoup de fermeté; elle avait dit antérieurement à Campeggio, qui lui avait proposé, au nom du Pape, d'entrer dans un couvent, et lui avait exposé les objections élevées contre la validité de son mariage, qu'elle s'inquiétait fort peu de ses propres avantages, mais qu'il y avait une personne dont les intérêts lui étaient plus précieux que les siens; que l'héritière présomptive du trône était sa fille Marie, dont les droits ne pouvaient être lésés par un acte arbitraire de sa mère; qu'elle protestait contre ses juges, parce qu'ils possédaient dans le royaume des bénéfices qu'ils tenaient de la partie adverse et qu'elle avait de bons motifs de croire qu'elle ne pourrait en obtenir justice. Elle prit Dieu à témoin qu'elle était montée vierge dans le lit du roi, qu'elle adjurait d'en rendre témoignage suivant sa conscience, et elle finissait par en appeler au Pape. Le procès n'en fut pas moins continué. Mais Campeggio, résistant au désir de son collègue Wolsey, qui lui demandait de rendre un prompt jugement, sollicita le Pape de citer l'affaire devant son tribunal. L'instruction des légats ayant été prolongée par de fréquentes proro-



Digitized by Google

gations jusqu'au temps où la Rote romaine entrait en vacances, suivant l'usage, Campeggio déclara au roi qu'il fallait renvoyer le jugement à l'époque où les actes pourraient être soumis au Pape. Le tribunal fut donc suspendu, et les pouvoirs des légats cessèrent. Campeggio partit pour l'Italie, chargé de riches cadeaux et de toutes sortes de témoignages de reconnaissance pour les services qu'il avait rendus. Mais, à peine arrivé à Douvres, il vit une troupe d'hommes armés fondre dans sa chambre et examiner ses malles, sous prétexte qu'il emportait des objets qui appartenaient à Wolsey. On présume que ces sbires voulaient s'emparer de la bulle et peut-être aussi de lettres d'Henri VIII adressées à Anna Boleyn, et que le légat avait su se procurer. Mais Campeggio avait eu soin de les envoyer d'avance à Rome, et elles doivent se trouver encore dans la bibliothèque du Vatican.

Bientôt après Wolsey fut renversé. Autant Anna Boleyn l'avait d'abord caressé, autant elle fit peser alors sur lui le poids de sa haine. L'avocat de la couronne soumit au parlement deux bills qui accusaient le cardinal d'avoir, en qualité de légat, enfreint une loi émanée de Richard III. Wolsey, voyant clairement où l'on en voulait venir, remit les sceaux, en appela à la clémence du roi et lui fit don de toute son immense fortune, sous la condition qu'il conserverait ses dignités ecclésiastiques. La cour et la ville s'attendaient à voir mener à la Tour le favori, naguère encore tout-puissant. Cependant le roi le prit sous sa protection, peut-être par un reste d'attachement, et fit, par l'entremise de Cromwell, rejeter le bill d'accusation porté contre Wolsey. Mais, au bout d'un an de sourdes persécutions, le cardinal fut définitivement arrêté sous l'accusation de haute trahison. Il mourut avant que le procès eût commencé, en novembre 1530. « Si, dit-il au lieutenant de la Tour, j'avais servi Dieu avec autant de zèle que le roi, il ne m'aurait point abandonné dans ma vieillesse; mais je suis justement puni de n'avoir jamais songé qu'à remplir mon devoir envers mon prince, en oubliant tout ce que je devais à Dieu. »

Un nouveau cabinet fut formé. Le trésorier de la maison du roi, Thomas Morus, y entra comme chancelier. Clément VII s'était, à cette époque, réconcilié avec l'empereur. Ils étaient restés plusieurs mois à Bologne, logés sous le même toit. Une nouvelle ambassade parut dans cette ville devant le Pape, au nom d'Henri VIII, qui avait dit à ses affidés que, si cette dernière tentative échouait, il cesserait d'obéir au Pape et instituerait un patriarche en Angleterre. A la tête de l'ambassade se trouvait le père d'Anna Boleyn. Clément VII l'accueillit très-gracieusement, et affirma aux envoyés qu'il était disposé à faire pour le roi tout ce que sa conscience autoriserait. L'empereur les reçut moins bien. Les envoyés lui proposèrent trois cent mille couronnes et la restitution de la dot de Catherine s'il voulait donner son consentement au divorce. « Je ne suis pas un marchand, leur répondit l'empereur, et je ne vous vendrai pas l'honneur de ma tante. Si le Pape se prononce contre Catherine, je me soumettrai; dans le cas contraire, je la soutiendrai de tout mon pouvoir. » Les envoyés ne furent pas plus heureux dans la tentative qu'ils firent pour obtenir un avis favorable des plus célèbres universités d'Europe. Il y eut, il est vrai, quelques universités d'Italie qui se prononcèrent en faveur d'Henri VIII. En Allemagne toutes les écoles, y compris les universités protestantes, se déclarèrent contre lui. Il en fut presque de même de celles de France. Aussi la grande masse d'avis favorables que le

Digitized by Google

cabinet anglais avait recueillis de côté et d'autre et adressés à Clément VII faisaient peu d'impression sur le Pape, qui savait par quels moyens on les avait achetés ou extorqués, et qu'ils s'appuyaient tous sur le fait, résolûment nié par Catherine, affirmé sans preuve par Henri VIII, de la consommation du mariage entre Catherine et Arthur.

Henri VIII reconnaissant enfin que l'opposition du Pape était invincible, et apprenant en outre par ses agents que sous peu le parti de l'empereur contraindrait Clément VII à publier un bref qui défendrait à tous les archevêques, évêques et tribunaux ecclésiastiques, de prononcer un jugement sur son mariage, commença à être ébranlé dans ses espérances et à se plaindre dans son entourage d'avoir été grossièrement trompé, disant qu'il n'aurait jamais demandé le divorce si on ne lui avait assuré que la dispense du Pape serait facile à obtenir. Cette espérance ne s'étant pas réalisée, il pensait renoncer à son projet. Déjà Anna Boleyn et ses partisans se croyaient perdus, lorsque Thomas Cromwell (1) sut donner à toute l'affaire une tournure inattendue. Dès qu'il apprit l'intention d'Henri VIII, il demanda une audience et engagea le roi à suivre l'exemple des princes d'Allemagne, qui avaient secoué le joug de Rome et s'étaient déclarés eux-mêmes les chefs de leur Église. Henri lui donna carte blanche. Tout le clergé fut en conséquence cité par-devant le banc du roi pour se justifier d'avoir participé à la violation des statuts dont Wolsey s'était rendu coupable. La Convocation offrit 100,000 livres sterling pour être complétement graciée. Le roi rejeta l'offre, à moins que, dans l'introduction de l'instrument qu'on rédigerait à propos de cette donation, il ne fût reconnu protecteur et chef unique de l'Église et du clergé d'Angleterre. Cependant il consentit à ce qu'on ajoutât la clause « en tant que la loi du Christ le permet, » clause proposée par l'archevêque Warham, et qui annulait en quelque sorte la suprématie. Ceci prouve qu'Henri VIII, même à cette époque, était encore flottant et incertain, et qu'il voulait effrayer la cour de Rome avant de faire le dernier pas et de se séparer complétement de l'Église. Quelques mois plus tard, Catherine, qui s'était maintenue avec fermeté et dignité dans sa ligne de conduite, reçut l'ordre d'abandonner le château de Windsor. Une lettre du Pape, qui, blâmant le roi d'avoir renvoyé sa femme de la cour, l'engageait à la rappeler et à éloigner sa rivale, ne produisit aucun effet. Au contraire Henri VIII, voulant inspirer de la crainte au Pape, convoqua le parlement, qui prononça l'abolition des annates.

A la même époque Thomas Cromwell, pour hâter l'accomplissement du plan qu'il avait formé d'attacher la suprématie ecclésiastique à la couronne, sut arracher au parlement un nouveau bill qui défendait au clergé d'arrêter, de publier et d'imposer des décisions quelconques. D'un autre côté Henri VIII fut cité devant le Pape pour voir continuer son procès, en même temps que le Pape signait un bref qui ordonnait au roi, sous peine d'excommunication, de se séparer de sa maîtresse, et, au cas où il l'épouserait, déclarait le mariage invalide. Néanmoins la publication de ce bref fut encore retardée. Dans une entrevue qu'Henri VIII eut en octobre de la même année avec François Ier, il obtempéra à la demande du roi de France, qui l'engageait à inviter le Pape à une conférence avec les deux monarques, afin de régler à l'amiable les difficultés qui régnaient entre eux. Il

(1) *Voy.* CROMWELL (Thomas).

promit de s'abstenir dans l'intervalle de toute démarche qui pourrait augmenter la division entre lui et le Pape. Mais lorsqu'il vit qu'Anna Boleyn, que quatre mois auparavant il avait créée marquise de Pembroke, et avec laquelle il vivait depuis trois ans, la croyant stérile, se trouvait dans une situation qui lui promettait un héritier, la nécessité de couvrir l'honneur de sa maîtresse et le désir de garantir la légitimité de l'enfant le poussèrent à rompre la parole qu'il avait donnée au roi de France. Le 25 janvier 1533 il fit bénir son mariage avec Anna Boleyn par son chapelain Lee. La veille de Pâques un édit royal ordonna de lui rendre les honneurs dus à l'épouse du roi. Cependant le jour du mariage fut tenu secret, et, pour augmenter la présomption de la légitimité de l'enfant, on répandit le bruit que le mariage avait eu lieu en octobre, immédiatement après l'entrevue des deux rois.

Dès lors le divorce, auquel on travaillait depuis cinq ans, fut activement poursuivi. D'abord le parlement promulgua, à l'instigation de Cromwell, un décret défendant, sous les peines les plus rigoureuses, d'en appeler des juges d'Angleterre au Pape. Catherine, à qui ce décret enlevait son dernier recours, fut citée devant le tribunal formé par Cranmer (1), le nouvel archevêque de Cantorbéry, et quelques autres évêques, et, comme elle ne parut pas, elle fut jugée par contumace. Son mariage fut déclaré nul et non avenu, ayant été conclu et consommé contrairement à l'ordre de Dieu, et par conséquent ayant été invalidé dès le premier moment. A peine le divorce était-il prononcé que le primat avertit le roi de se soumettre au commandement de Dieu, et d'éviter les châtiments ecclésiastiques qu'il encourrait en persévérant dans un commerce incestueux avec la veuve de son frère. Comme alors on devait soulever la question de savoir si Henri VIII avait pu procéder à un nouveau mariage avant que le premier fût dissous, Cranmer déclara, après s'être entendu avec ses collègues, qu'Henri et Anna étaient légitimement mariés, que leur mariage était public, et qu'en outre il le ratifiait en vertu de son autorité judiciaire et spirituelle.

Immédiatement après cette sentence eut lieu avec une grande pompe le couronnement de la nouvelle reine, qui mit au monde, huit mois après son mariage, la princesse Élisabeth. Ainsi Henri VIII était père de deux filles : l'une d'elles, il l'avait déclarée lui-même illégitime ; l'autre était illégitime par le fait et suivant l'opinion de la majorité des Anglais. Rien n'était donc plus incertain que la succession au trône.

Enfin, après tout cet éclat, Clément VII, pressé par l'empereur, son frère Ferdinand et ses propres ministres, se décida à déclarer nul le jugement rendu par Cranmer et à excommunier Henri et Anna, dans le cas où avant la fin de septembre ils ne se sépareraient pas l'un de l'autre et ne pourraient démontrer pourquoi ils prétendaient être considérés comme mari et femme. Le délai fut prorogé jusqu'en octobre, après quoi le Pape s'embarqua pour Marseille afin d'y aller au-devant de la réconciliation d'Henri VIII avec l'Église romaine. Henri, après avoir longtemps été ballotté entre la crainte d'une rupture et le désir de se venger, ne parut pas devant le Pape. Le roi de France, qui considérait la réconciliation d'Henri VIII comme une préparation à une alliance offensive contre l'empereur sous la sanction du Saint-Siége, essaya en vain de les rapprocher.

En dernière analyse Henri VIII en appela à un concile universel. En

(1) *Voy.* CRANMER.

Digitized by Google

mars 1534 Clément VII confirma le jugement rendu presque à l'unanimité par le consistoire et déclarant que le mariage de Catherine avec Henri VIII était valable, que le traitement infligé à Catherine était inique et illégal, et ordonna au roi de la reprendre comme son épouse.

D'après le récit de Sarpi, historien du concile de Trente, on admet généralement que ces mesures du Pape déterminèrent la séparation de l'Église d'Angleterre avec l'Église romaine. Sans doute l'évêque de Paris, envoyé dans l'intervalle par François Ier en Angleterre, avait été chargé par Henri VIII de négocier avec le Pape; mais les choses étaient déjà trop dévoyées pour pouvoir être remises en bon train par une mesure quelconque du Pape. Tandis que l'évêque de Paris négociait à Rome, le parlement anglais décrétait les unes après les autres des mesures attentatoires aux droits du Pape, et, longtemps avant que le jugement du Saint-Siége fût connu en Angleterre, la séparation était résolue dans ce pays et le schisme réalisé.

Seulement, l'arrêt du Pape connu, on marcha rapidement dans la voie du schisme sous l'impulsion de Cromwell. Après plusieurs statuts du parlement qui soumettaient l'Église à la suprématie du roi, la fille d'Henri VIII, issue de son premier mariage, fut exclue du trône, et sa succession dévolue à la fille née de son second mariage, et il fut défendu, sous des peines sévères, d'attaquer cette succession au trône de vive voix ou par écrit.

Cependant le roi ne pouvait pas manquer de s'apercevoir que, tout en ayant, à l'aide d'un parlement servile, atteint son but principal, c'est-à-dire la suprématie sur l'Église et l'élévation d'Anna Boleyn au trône, une grande portion de la nation n'approuvait pas la voie dans laquelle il était entré. Lui-même, s'il venait à réfléchir un instant avec quelque impartialité sur ce qu'il avait entrepris, devait se condamner dans son for intérieur; ce sentiment inquiet et pénible le rendit irritable et défiant. Peu à peu sa défiance se transforma en haine et en cruauté, et une foule de personnages considérables tombèrent victimes de ses soupçons. Une pauvre jeune fille, nommée Élisabeth Barthon (1), sujette à des attaques de nerfs, qui crut avoir en même temps des ravissements et des révélations qu'elle appliqua aux événements politiques du moment, prédit, entre autres oracles, que, si Henri VIII repoussait Catherine, il mourrait au bout de sept mois. Le bruit de ces prétendues prophéties se répandit et la pauvre fille fut emprisonnée.

Plusieurs personnes furent accusées en même temps d'être ses complices, d'avoir propagé ces prédictions séditieuses, condamnées comme coupables de haute trahison et exécutées. Fisher, évêque de Rochester, et Thomas Morus, qui jouissaient tous deux de la vénération publique, furent enveloppés dans ce procès. Fisher, à qui la comtesse de Richmond, sur son lit de mort, avait recommandé son royal petit-fils, avait d'abord été traité par Henri comme son père. L'opposition qu'il avait faite au divorce avait changé l'affection et le respect en une haine implacable et allumé dans le cœur du roi le désir de se venger et de briser ce qu'il appelait l'orgueil de l'opiniâtre conseiller. Fisher, dédaignant d'invoquer la grâce du roi, comme le lui recommandait Cromwell, fut condamné à une forte amende. Thomas Morus, qui avait promptement renoncé aux fonctions de chancelier, qui le mettaient en conflit avec les devoirs de sa conscience, était rentré dans la vie privée et ne prenait aucune part aux affaires publiques. Il échappa, il est vrai,

(1) *Voy.* BARTHON.

Digitized by Google

à la peine prononcée contre les conspirateurs; mais, comme il importait au roi de ruiner l'immense crédit moral dont jouissait son ancien chancelier, ainsi que Fisher, auxquels les adversaires du roi en appelaient, il exigea qu'ils prêtassent le serment relatif à la succession au trône. Les deux intrépides champions de la vérité distinguèrent l'acte demandé en deux parts, disant qu'ils étaient prêts à prêter serment quant à la succession au trône qui était du ressort de la puissance civile, mais qu'ils refusaient de déclarer que le mariage d'Henri avec Catherine avait été invalide dès l'origine par ce seul motif qu'aucune autorité sur la terre n'avait le pouvoir de dispenser du degré de parenté défendu par le livre de Moïse. Ce refus les fit déclarer coupables de haute trahison et condamner à la perte de leurs revenus, de leur fortune mobilière, et à une prison perpétuelle. Fisher, âgé de soixante-dix-sept ans, jeté dans la Tour de Londres, fut réduit à une telle pénurie qu'il fut obligé de recourir à la pitié de son persécuteur et de lui demander des vêtements pour cacher sa nudité. Un des principaux prétextes des persécutions qui atteignirent alors le clergé fut le serment de succession, en vertu duquel il devait déclarer que l'évêque de Rome n'avait pas plus d'autorité dans le royaume que tout autre évêque étranger, et que le roi seul était le chef de l'Église anglicane; doctrine que tous les ecclésiastiques, depuis l'évêque jusqu'au dernier curé de village, devaient enseigner, les dimanches et les jours de fête, du haut de la chaire chrétienne.

Les shériffs des comtés reçurent l'ordre d'exercer une exacte surveillance à cet égard et de s'assurer si le devoir imposé au clergé était rempli avec zèle et assiduité. La majeure partie du clergé se soumit aux ordres du roi; mais il y eut un grand nombre de religieux des ordres de Sainte-Brigitte, de Saint-Bruno, et de Saint-François, qui ne sacrifièrent pas leurs convictions à des vues mondaines. Les uns furent jetés en prison, les autres parvinrent, à la faveur de quelque protection secrète, à quitter le royaume. En avril 1535 trois prieurs des Chartreux, qui avaient soumis à Cromwell leurs objections contre la suprématie royale, furent renvoyés devant un jury sous l'accusation de haute trahison; le jury, effrayé par les menaces du roi, les condamna. Quelques jours plus tard ils furent exécutés, ainsi que plusieurs autres ecclésiastiques, de la manière la plus barbare.

Ils furent immédiatement suivis par Fisher et Thomas Morus. Le premier fut accusé de haute trahison pour avoir dit perfidement que le roi n'était pas le chef de l'Église. Le Pape Paul l'avait élevé au cardinalat peu avant sa condamnation, et à cette nouvelle Henri VIII s'était écrié: « Que Paul lui envoie le chapeau! nous aurons soin qu'il ne puisse le mettre! » Les têtes des deux héros chrétiens furent exposées sur le Pont de Londres.

Ces persécutions excitèrent une réaction terrible à l'étranger, à Rome surtout. Paul III, qui, marchant sur les traces de son prédécesseur, avait observé toutes sortes de ménagements, lança alors contre Henri une bulle qui accumulait sur sa tête tous les châtiments dont jamais la Papauté eût disposé. Après avoir énuméré les crimes du roi, la bulle lui donnait quatre-vingt-dix jours (elle accordait soixante jours à ses instigateurs et coopérateurs) pour comparaître en personne ou par des défenseurs à Rome. En cas de non-comparution, le Pape les excommuniait, déclarait Henri VIII privé de sa couronne, les enfants qu'il pourrait avoir d'Anna Boleyn et les enfants de ces enfants et leurs femmes légitimes à travers plusieurs générations incapables d'héri-

Digitized by Google

ter, déliait ses sujets et leurs héritiers du serment de fidélité et de vasselage, leur ordonnait de prendre les armes contre leur ancien souverain et seigneur, défendait à toutes les nations étrangères de faire le commerce avec les pays soumis au roi d'Angleterre, et les engageait à capturer les vaisseaux de tous ceux qui étaient attachés au schisme et à la rébellion de Henri et à en retenir prisonnier l'équipage.—Cependant le Pape, prenant en considération les circonstances politiques du moment, ne publia pas la bulle et la réserva pour un temps plus favorable à son exécution.

Le clergé anglican ne tarda pas à connaître les conséquences de la suprématie royale. Henri VIII nomma, pour exercer ses droits sur l'Église, son chancelier Thomas Cromwell vicaire général, et lui donna comme preuve de l'importance qu'il attachait à ce titre le pas sur tous les lords laïques et ecclésiastiques et même sur les dignitaires de la couronne. Il était assis au-dessus de l'archevêque de Cantorbéry, non-seulement au parlement, mais dans la Convocation, et le clergé subit l'humiliation de voir le moindre scribe que le vicaire général envoyait pour le représenter dans leurs réunions exiger la même préséance. Il fallait non-seulement que les évêques crussent, mais qu'ils reconnussent par le fait qu'ils tenaient leur pouvoir spirituel, non du Christ, mais de la couronne, dont ils n'étaient que des délégués; en conséquence Cromwell suspendit pendant un mois les pouvoirs de tous les supérieurs ecclésiastiques du pays. Lorsque, le mois écoulé, les membres du clergé vinrent en toute humilité demander à être réinstallés dans leur charge, chaque évêque reçut un diplôme en vertu duquel le droit d'exercer ses pouvoirs spirituels lui était conféré à titre de représentant du roi, tant qu'il plairait au roi de l'en laisser jouir.

En même temps que la suprématie du roi s'étendait sur toute l'Église, le trésor royal s'enrichissait par l'abolition de tous les couvents. Ce furent d'abord 300 petits couvents qui furent sacrifiés, et qui rapportèrent à la couronne 100,000 livres sterling argent comptant et 32,000 livres de revenus annuels. Les couvents qui restaient encore et la plupart des fondations religieuses, dont 100 hôpitaux, eurent le même sort durant les quatre années suivantes.

A la même époque Anna Boleyn, la malheureuse créature qui avait été l'occasion et en partie l'instigatrice de tous ces actes iniques et déplorables, fut frappée à son tour. Catherine d'Aragon avait vécu pendant trois ans confinée dans le château de Kimbalton, avec un modique revenu. Rien n'avait pu la porter à renoncer au titre de reine ou à reconnaître la nullité de son mariage et à accepter la retraite que son neveu Charles-Quint lui avait offerte en Espagne ou en Flandre. Sentant la mort approcher, elle demanda à voir encore une fois sa fille Marie; cette grâce lui fut refusée. Lorsque le roi lut la lettre qu'elle lui écrivit sur son lit de mort, et dans laquelle elle lui pardonnait toutes ses injustices, l'adjurant de penser au salut de son âme, il fut ému jusqu'aux larmes. Elle était morte quand parvint la réponse qu'il lui avait adressée. Il la fit ensevelir avec les honneurs convenables, et fit porter le deuil à sa maison le jour de ses funérailles.

Alors seulement Anna Boleyn se félicita d'être véritablement reine et de n'avoir plus de rivale; mais déjà le roi avait jeté les yeux sur Jeanne Seymour, une des dames d'honneur du palais. Anna, l'ayant surpris un jour en intimité avec elle, fut prise d'un si violent accès de jalousie qu'elle accoucha d'un fils mort. Le roi fut encore une fois déçu dans l'espoir d'avoir un héritier. Tout à coup il fit arrêter et conduire à la Tour

Digitized by Google

de Londres Anna Boleyn, dont la conduite légère et irréfléchie avait également excité sa jalousie. Les actes du procès ayant été perdus ou anéantis à dessein, on ne peut plus constater jusqu'à quel point elle fut réellement coupable des crimes dont elle fut accusée, tels que l'inceste, l'infidélité envers le roi et le dessein d'attenter à sa vie. Un tribunal composé de Pairs la condamna à mort, sur le témoignage rendu, probablement avec l'espoir d'être grâcié, par l'un des cinq chevaliers qui étaient accusés d'avoir eu un commerce criminel avec elle. Le roi ordonna au lâche Cranmer de dissoudre son mariage avec Anna Boleyn avant qu'elle fût décapitée. Cranmer n'osa pas risquer sa tête par un refus et décida, en s'appuyant sur ce que le roi avait eu des rapports charnels avec Marie Boleyn, sœur d'Anna, après avoir invoqué le nom du Christ, et agissant en présence de Dieu seul, « que le mariage conclu, célébré et accompli entre Henri et Anna Boleyn était et avait toujours été nul et invalide. » Ainsi Élisabeth, fille d'Anna, fut déclarée illégitime, comme l'avait été Marie, fille de Catherine. Anna Boleyn avait excité contre elle au plus haut degré la haine du roi, comme le prouvent non-seulement son jugement, mais la conduite d'Henri VIII au moment de la fatale exécution. S'il avait pleuré à la mort de Catherine, le jour même du trépas d'Anna il s'habilla en satin blanc, et le lendemain il épousa Jeanne Seymour et se réconcilia avec Marie, fille de Catherine. Il avait repoussé une première lettre humble et soumise que lui avait adressée sa fille. Finalement ébranlée et égarée par Cromwell, Marie avait consenti à reconnaître son père comme le chef de l'Église et à avouer que son mariage avec sa mère avait été incestueux et illégitime; mais elle repoussa avec humeur la demande qu'on lui fit de dénoncer ceux qui lui avaient conseillé son opiniâtreté antérieure et sa soumission actuelle. Le roi se relâcha en quelque chose de sa sévérité et mit la maison de Marie sur un pied plus en rapport avec son rang véritable; mais, loin de la rétablir dans les droits de sa naissance, il fit proclamer par le parlement un nouvel ordre de succession, qui attribuait la couronne aux héritiers qu'il aurait de Jeanne Seymour. Il se fit donner en outre la faculté, dans le cas où il n'aurait pas d'enfant de sa femme actuelle et des femmes qui pourraient lui succéder, de laisser la couronne à qui bon lui semblerait.

Cependant les innovations religieuses soulevèrent le peuple des comtés du Nord, et il fallut recourir à la force des armes pour réduire la sédition. D'un autre côté, Henri VIII *fit la tentative* de s'unir aux réformateurs allemands; mais ce projet échoua. Il offrit en vain de s'allier aux confédérés de Smalkalde; il lui fut impossible d'accéder à leurs exigences. Du reste, son ambassadeur en France à cette époque, Gardiner, qu'il avait consulté, l'en avait détourné et l'avait disposé très-défavorablement à l'égard des protestants allemands. Cependant Henri VIII persista à demander qu'au mois de mars 1536 une conférence publique des théologiens allemands et anglais arrêtât les principes d'une réforme complète. Mélanchthon fut en effet envoyé avec un autre théologien en Angleterre. Tout ce plan d'union échoua lorsqu'on apprit en Allemagne le sort d'Anna Boleyn, dont le nom était en honneur parmi les protestants.

Henri VIII, voulant toutefois arrêter les principes de l'orthodoxie anglicane, rédigea, avec le concours de ses théologiens, le *Livre des Articles*, qu'on devait lire au peuple dans l'Église, sans commentaires. Puis vint le livre du *Pieux Enseignement des Chrétiens*, qui développait la doctrine des articles.

Digitized by Google

Ces deux ouvrages révélaient le zèle du roi en faveur du maintien de l'ancienne foi. En outre, le dernier imposait aux sujets l'obéissance passive à l'égard du souverain, seul responsable envers Dieu, et n'admettait contre la possibilité de la tyrannie royale d'autre remède que la prière adressée à Dieu pour lui demander de changer le cœur du monarque et de lui inspirer un usage légitime de son autorité. L'archevêque Cranmer, qui n'admettait pas les principes orthodoxes du roi, et qui néanmoins n'osait pas exprimer le moindre doute à ce sujet, pressa de nouveau Henri VIII d'en venir à une conférence des théologiens allemands avec ceux d'Angleterre, espérant que les preuves alléguées par ces savants modifieraient les convictions de son maître. En effet, au printemps de 1538, trois députés de Germanie, parmi lesquels se trouvait le superintendant de Gotha, Frédéric Myconius (1), vinrent en Angleterre; mais ils ne réussirent point à convaincre le roi de la vérité de leur protestantisme. En revanche ils déterminèrent l'abolition de quelques prétendus abus, c'est-à-dire de quelques jours de fête, et de l'usage des images et des reliques, qui furent détruites partout où elles se trouvèrent.

Une exécution aussi odieuse que ridicule eut lieu à cette occasion à l'égard de l'archevêque de Cantorbéry, S. Thomas Becket, mort quatre cents ans auparavant (2). La tombe ne mit pas à l'abri de la haine et de la persécution de la nouvelle religion d'État l'antique et vigoureux défenseur des libertés de l'Église. Il fut cité devant un tribunal pour répondre aux accusations portées contre lui, et, n'ayant naturellement pas comparu dans le délai de trente jours, il fut déclaré coupable de rébellion, d'entêtement et de trahison. Ses ossements furent condamnés au feu, et toutes les offrandes déposées sur sa tombe, considérées comme son bien personnel, confisquées au profit du roi. Son nom fut effacé du catalogue des saints, et toutes les images, toutes les statues qui le représentaient furent détruites.

Les hérétiques ne furent pas plus ménagés que les saints. En 1535 une troupe d'anabaptistes allemands, qui avait abordé en Angleterre, fut arrêtée, et quatorze d'entre eux qui ne voulurent pas se rétracter furent condamnés au bûcher. Le même sort frappa, quelques années plus tard, plusieurs autres anabaptistes. Un procès qui excita une attention particulière fut celui d'un certain Lambert, qui attaqua le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Autel. Henri lui-même voulut faire sur cet hérétique opiniâtre l'épreuve de son savoir théologique et de son éloquence; mais il perdit ses arguments, tout comme avaient échoué ses évêques, contre cet hérétique entêté, qui fut condamné à mort pour n'avoir pas voulu se laisser convaincre. Cependant cette persécution même des hérétiques, le maintien des dogmes anciens, la mort de Catherine, l'exécution d'Anna Boleyn avaient réveillé dans Paul III l'espoir de voir Henri VIII renoncer au schisme; mais ce prince était si loin d'y penser qu'il s'agitait de toutes façons pour séparer du Saint-Siége les princes qui lui étaient encore fidèles. La guerre entre les deux plus puissants princes de la catholicité, qui traînait en longueur, arrêtait encore le Pape dans la promulgation des peines qu'il devait prononcer contre Henri et qui était réclamée de tous côtés. Enfin l'intervention de Paul III fit conclure à Nice entre Charles-Quint et François Ier un armistice de dix années. Le Pape reçut en même temps de ces deux monarques la promesse que, dès qu'il publierait la bulle, ils rom-

(1) *Voy.* Myconius.
(2) *Voy.* Becket et Henri II.

praient tout rapport avec Henri VIII et interdiraient à leurs sujets tout commerce avec les Anglais. Henri VIII, averti, attribua surtout l'alliance conclue contre lui aux efforts du cardinal Pole (1), qui avait suivi le Pape à Nice. Réginald Pole, qui était de la maison d'York et parent d'Henri, était tombé dans la disgrâce du roi par son opposition au mariage projeté avec Anna Boleyn, et il s'était retiré en Italie, où il avait continué ses études. En décembre 1535 il avait été créé cardinal, et deux ans plus tard chargé d'essayer de réconcilier Henri VIII avec le Saint-Siége. Henri, ne pouvant atteindre le cardinal lui-même et voulant toutefois apaiser sa soif de vengeance, fit mettre à la Tour de Londres le frère de Pole et ses parents les plus considérés, qui furent tous mis à mort, sauf Godefroi Pole, qui sauva sa vie en faisant un aveu qui causa la perte des autres. A ce moment la bulle pontificale fut promulguée, et le cardinal Pole fut une seconde fois chargé d'une mission auprès des cours de France et d'Espagne. Le Pape voyant qu'il avait été trompé par les deux monarques, dont chacun prétendait vouloir suivre l'exemple donné par son rival, rappela le cardinal, qui n'avait rien obtenu. Pendant ce temps la mère du cardinal, la plus proche parente du roi et le dernier rejeton des Plantagenets, fut jetée en prison, et, après y avoir passé quelques années, elle périt sur l'échafaud, en mai 1541, sans autre forme de procès.

Cependant Henri VIII affichait toujours des prétentions à l'orthodoxie, et, voulant montrer au monde qu'il était le défenseur sérieux du dogme catholique, il nomma, en mai 1539, une commission de Pairs chargée d'examiner les questions religieuses controversées. Deux partis se trouvèrent d'abord en présence dans cette commission et se combattirent assez vivement; mais lorsque Henri se décida à prendre part aux débats l'opposition cessa, et Cranmer et les siens se laissèrent convaincre par la puissante dialectique de Sa Majesté. La commission promulgua finalement le statut des Six Articles, qu'on appela les articles de sang, lesquels, sous des peines très-graves édictées contre les récalcitrants, arrêtaient :

1. Que le vrai corps du Christ est réellement présent dans l'Eucharistie sous la forme et dans la substance du pain et du vin;
2. Que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire au salut;
3. Que d'après la loi de Dieu les prêtres ne peuvent pas se marier;
4. Que le vœu de chasteté devait être observé;
5. Qu'il fallait conserver les messes pour les morts;
6. Que la confession auriculaire était utile et nécessaire.

Le troisième article mit Cranmer dans un cruel embarras, vu qu'il s'était marié en Allemagne, avant son élévation à l'archevêché de Cantorbéry, avec une petite-fille d'Osiander. Quand il vit que ses efforts pour modifier l'opinion du roi relative au célibat des prêtres étaient inutiles, il se réputa encore heureux, après avoir éloigné sa femme et ses enfants, d'avoir reconquis la faveur du roi, auquel il fit d'humbles excuses d'avoir osé contredire l'opinion de Sa Majesté.

Th. Cromwell, qui sentait le roi se refroidir à son égard et le négliger, tâcha de relever son crédit ébranlé en opérant l'alliance d'Henri et des princes allemands, avec lesquels depuis quelque temps il entretenait une correspondance secrète.

Jeanne Seymour était morte en octobre 1537, deux jours après avoir mis au monde un enfant qui devint le roi

(1) *Voy.* POLE.

Digitized by Google

Édouard VI. Dès le mois suivant Henri avait demandé la main de la princesse Marie, veuve du duc de Longueville, qui préféra le jeune roi Jacques d'Écosse. D'autres demandes analogues échouèrent de même. Enfin il consentit, d'après le conseil de Cromwell, à accepter la main de la duchesse Anne de Clèves, sœur du duc régnant. Le jour où elle aborda à Douvres, Henri se déguisa et monta à cheval pour aller au-devant de la princesse. Il trouva, à son grand désappointement, que sa beauté ne répondait ni au portrait qu'en avait fait Holbein, ni aux descriptions qu'en avaient envoyées ses ambassadeurs; et déjà il formait le projet de renvoyer chez elle « la jument flamande », lorsque Cromwell parvint à le décider au mariage publiquement annoncé. Mais la princesse ne put jamais gagner son affection. Cette négociation, dont Cromwell avait pris la responsabilité, devint l'occasion de sa chute. Celle-ci fut accélérée par les prédications d'un docteur Barers, qui était à son service, et qui se prononça, dans plusieurs sermons, comme un enthousiaste partisan de Luther. Henri, résolu de renverser son ancien favori, lui cacha ses dispositions malveillantes, et lui fit encore présent, au mois d'avril, de trente domaines qui avaient appartenu à des couvents, le nomma comte d'Essex et chambellan. Deux mois après, Cromwell, accablé d'honneurs et rassuré sur son sort, fut accusé de haute trahison et mis en prison. Pour comble de honte, on ne lui fit même pas de procès, et, sur la simple accusation portée contre lui, sans attendre d'aveu de sa part, il fut condamné à mort. Il s'était pris dans ses propres filets. Dans l'affaire de la mère du cardinal Pole il avait le premier introduit ce genre de procédure sommaire, et il succomba, victime de son infernale invention, avant la comtesse, qui était encore en prison quand il mourut.

Quelques jours après la chute de Cromwell eurent lieu plusieurs autres exécutions. Le roi, voulant prouver qu'il savait se maintenir dans son point de vue religieux aussi bien contre les protestants que contre les Catholiques, fit appliquer la peine de mort aux uns comme aux autres: les Catholiques furent pendus et écartelés en qualité de traîtres; les protestants furent brûlés à titre d'hérétiques. A la même époque eut lieu le divorce avec Anne de Clèves. Quatre semaines plus tard Henri épousa Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk. Un an après, les intrigues de Cranmer et de son parti, qui pensaient pouvoir faire plus facilement prédominer leur opinion en suivant cette voie, firent accuser Catherine d'avoir eu des amants avant son mariage, et Catherine, ayant avoué sa faute, fut condamnée à mort. Cependant, pour justifier la sévérité d'une sentence atteignant un fait qui, jusqu'alors, n'avait jamais été légalement déclaré criminel, il fut décrété, immédiatement après le supplice de Catherine, « que toute fille qui serait dans le cas d'épouser le roi d'Angleterre ou un de ses successeurs, et qui ne serait pas vierge, devrait le déclarer, et que tout homme qui serait instruit du fait devrait le révéler, sous peine de haute trahison. »

Henri VIII n'oubliait pas, toutefois, qu'il était le chef spirituel de ce troupeau, dont il avait été jusqu'alors plutôt le bourreau que le pasteur. Il voulut pourvoir à la nourriture de son esprit. Il avait déjà antérieurement autorisé la propagation d'une version de la Bible; mais, apprenant que la lecture de la sainte Écriture exerçait une influence funeste aussi bien sur un grand nombre de prédicateurs que sur une masse de gens illettrés, qui se mettaient à disputer dans les cabarets sur le sens des textes jusqu'à en venir aux injures et à troubler la tranquillité publique, il

Digitized by Google

restreignit la permission de lire la Bible aux gens de haute naissance, et en défendit la lecture à toute autre personne, sous peine d'un mois de prison. En outre, après de longs préparatifs, il fit publier « *la Doctrine et l'Enseignement nécessaires à chaque Chrétien,* » qu'on appela le *Livre royal*. Il dut être étudié et suivi par tous les prédicateurs, et jusqu'à la mort d'Henri VIII il fut la seule règle autorisée de l'orthodoxie anglicane.

Durant les années suivantes Henri VIII fut plus occupé d'affaires politiques. En 1542 la guerre éclata entre l'Angleterre et l'Écosse. François Ier, en s'immisçant dans les affaires d'Écosse, en refusant de nommer un patriarche en France, avait affaibli la longue amitié qui avait régné entre lui et le roi d'Angleterre. Henri VIII, désirant se rapprocher de Charles-Quint, lui fit savoir, par son ambassadeur, que Catherine, tante de l'empereur, étant morte, et sa rivale Anna Boleyn ayant été décapitée, la première cause de leur mésintelligence n'existait plus. Il alla plus loin pour satisfaire l'honneur de l'empereur. Un décret du parlement ordonna, sans aucune enquête sur sa naissance, que la princesse Marie serait rétablie dans ses droits de succession au trône, et à la suite de toutes ces avances une alliance fut en effet conclue au printemps 1543 entre Charles-Quint et Henri VIII. L'été suivant la guerre fut déclarée à la France. En 1544 Henri s'embarqua avec trente mille Anglais pour le continent. Mais, tandis que Charles-Quint s'approchait avec son armée des murs de Paris, Henri, contre l'avis de son allié, ne s'occupa que du siége de quelques places fortes et notamment de Boulogne. Charles-Quint, mécontent, conclut seul la paix de Crespy le 24 septembre 1544. Henri VIII, qui s'était emparé de Boulogne, continua la guerre sur mer jusqu'au mois de juin 1546. Dans le traité de paix qui fut conclu alors, on lui concéda la possession de Boulogne pour huit ans.

De retour en Angleterre Henri reprit son rôle de théologien et persévéra opiniâtrément dans les principes qu'il avait une fois pour toutes adoptés. Sa sixième femme, Catherine Parr, ayant osé non-seulement lire des livres défendus, mais même argumenter contre lui, provoqua un ordre d'emprisonnement. Cependant elle parvint par ses larmes à réveiller la commisération du roi et à reconquérir sa faveur par les flatteries qu'elle adressa à son infaillibilité théologique. Dans le dernier discours qu'il prononça au parlement il se plaignit amèrement des divisions et des discussions religieuses qui déchiraient le royaume, et dont la source, disait-il, était l'attachement trop opiniâtre d'une partie du clergé aux anciens principes, et l'entraînement trop exclusif de l'autre vers les opinions nouvelles. On éprouve un sentiment étrange quand on entend sortir des lèvres de ce roi libertin, despote et sanguinaire, un flux de paroles douces comme le miel et tendres comme la charité. « Ce que je sais de science certaine, dit-il, c'est que jamais l'essor de l'amour chrétien ne fut plus faible, l'élan vers la vertu et la piété plus rare; c'est que jamais les Chrétiens n'ont moins servi Dieu qu'aujourd'hui. Tâchez donc de vous renouveler dans l'amour, de vous chérir comme des frères, de craindre Dieu et de le servir; c'est ce que vous recommande votre roi, votre maître et votre pasteur souverain. » Ces paroles devaient faire aussi un singulier contraste avec l'extérieur du roi. Depuis longtemps il s'adonnait d'une manière immodérée au plaisir de la table. Il finit par prendre une telle corpulence qu'il ne pouvait plus, sans l'aide d'une machine, passer d'une chambre à l'autre. Il n'était plus dans

Digitized by Google

le cas de tenir une plume, et il fut obligé de remettre sa signature à trois commissaires spéciaux. Il mourut le 28 janvier 1547, à l'âge de cinquante-six ans, dans la trente-huitième année de son règne.

Le caractère d'Henri VIII se dépeint tout entier dans les actes de sa vie que nous venons de parcourir. Dans la première moitié de son règne on n'aperçut, pour ainsi dire, que ses bonnes qualités. Plus il avança en âge, plus on vit grandir son avarice et sa prodigalité, son entêtement et son humeur fantasque, son orgueil et sa vanité; il finit par devenir un despote de la pire espèce. La longue durée de son règne dut naturellement exercer une fatale influence sur son peuple. L'esprit de liberté s'affaiblit généralement, et, dans les dernières années de sa vie, le peuple ne ressemblait plus qu'à un troupeau d'esclaves sans volonté. Diverses circonstances sans doute contribuèrent à ce triste résultat. Pendant la guerre des deux Roses beaucoup de familles nobles avaient péri. La majorité de l'aristocratie nouvelle s'était élevée sous les deux Tudors et leur devait son élévation. La fière indépendance de l'antique noblesse fut brisée par des exécutions fréquentes, des emprisonnements sans fin. Le nombre des Pairs ecclésiastiques diminua par l'abolition des couvents. Séparés de l'Église romaine, les évêques anglicans n'étaient plus que des mandataires du roi. Les communes n'avaient de liberté que celle qu'il plut au roi de leur laisser et dont il détermina lui-même les limites. Tandis que le roi ne rencontrait d'aucun côté de résistance sérieuse et énergique, il était fortifié dans sa volonté capricieuse, dans son humeur fantasque et bizarre, par d'incroyables flatteries. A l'ouverture du parlement il fut comparé à Salomon pour sa sagesse, à Samson pour son courage et sa force, à Absalon pour sa beauté et son adresse. Il fut presque adoré comme un demi-dieu. Il prenait au sérieux les marques du respect le plus abject et finit par se considérer de bonne foi comme l'image même du Très-Haut sur la terre. Les partisans de la suprématie disaient que désobéir au roi c'était désobéir à Dieu même; que restreindre son autorité c'était outrager la majesté divine; que distinguer, là où la sainte Écriture ne le fait pas, était une impiété; que se soumettre aveuglément à leur sort était le devoir de ceux qui souffrent. De ces principes, enseignés au peuple du haut de la chaire, naquit la doctrine de l'obéissance passive, qui joua un si grand rôle dans l'histoire d'Angleterre jusqu'au dix-huitième siècle. A tout cela se joignait, pour augmenter le désordre et l'abattement des esprits, l'irréconciliable haine des Catholiques romains et des Luthériens; au lieu de s'unir entre eux pour résister à la couronne, ils se combattaient avec une aveugle jalousie, et ne cherchaient les uns et les autres qu'à gagner la faveur du roi pour affaiblir leurs adversaires. Henri VIII sut parfaitement exploiter la position des partis, en tenant l'équilibre entre eux, avec la certitude qu'il avait que le parlement était prêt à consacrer les mesures les plus arbitraires une fois proposées par lui. C'est ainsi seulement qu'on peut expliquer comment le parlement rendit des décrets contraires à toute équité, à tous les droits et à toutes les traditions, comme, par exemple, ceux qui concernaient la haute trahison. Il alla jusqu'à se suicider en déclarant que des proclamations royales, promulguées avec l'assentiment du conseil privé, avaient la même force légale que les décrets parlementaires. Heureusement pour l'Angleterre les formes gouvernementales dont elle avait hérité du moyen âge ne furent pas brisées. Elles reprirent vie

Digitized by Google

peu à peu sous les Stuarts, et finirent, après de longues et sanglantes luttes, vers le déclin du dix-septième siècle, par produire la constitution dont les Anglais sont si fiers, et qui s'est conservée comme la citadelle de la liberté et de l'ordre public, au milieu des immenses perturbations politiques du continent.

*Voir* Lingard, *Hist. d'Angleterre*, 6e vol.; Audin, *Hist. de Henri VIII et du Schisme d'Angleterre*, 2 vol., Par., 1847.

Cf. l'art. GRANDE-BRETAGNE.

BRITCHAR.

**HENRI LE LION** ou HENRI XII, duc de Bavière et de Saxe, naquit probablement en 1129 à Ravensbourg. Il était enfant lorsque son père et son grand-père maternel, l'empereur Lothaire II, luttaient contre les deux Hohenstaufen, Conrad et Frédéric. A peine Henri, qui avait été élevé dans l'abbaye de Hildesheim, fut-il âgé de dix ans que le duc son père, Henri le Superbe, de la race des Guelfes, mis au ban de l'empire par Conrad III, mourut d'une manière subite. Les duchés de Bavière et de Saxe lui étant contestés, il ne possédait plus que ses domaines héréditaires, qui étaient eux-mêmes attaqués de cent façons. Le duché de Bavière avait été attribué au margrave d'Autriche, Léopold, contre lequel Guelfe, oncle de Henri, se souleva. Cependant, Guelfe ayant été défait par Conrad près de Nurenberg, Henri perdit l'espoir de reprendre le dessus en Bavière, malgré l'assistance des nombreux partisans de la maison des Guelfes.

En Saxe la situation était meilleure. Là, Richenza, veuve de Lothaire III, femme d'un grand courage et d'un caractère chevaleresque, à laquelle s'attachait fortement sa fille Gertrude, mère du jeune Henri, était le centre de toutes les conjurations contre le nouveau duc, Albert, margrave de la Marche septentrionale. Conrad III, incapable de mettre à exécution la sentence portée contre le défunt duc Henri et désirant prévenir la continuation de la guerre dans la haute Allemagne, employa, pour y mettre un terme, un moyen pacifique, dont on avait déjà souvent reconnu l'efficacité, en engageant la mère d'Henri, veuve âgée de vingt-six ans, à épouser Henri Jasomirgott, duc de Bavière, frère du défunt Léopold V. On rendit le duché de Saxe à son fils mineur contre la renonciation au duché de Bavière. Guelfe, il est vrai, déclara que cette renonciation de son neveu était illégale et invalide; que, lors même que cela ne serait pas, le duché de Bavière était toujours un fief de famille des Guelfes, dont il était, lui Guelfe, le plus proche héritier, du moment qu'Henri y renonçait. Le nouveau roi de Sicile et de la Pouille, voulant empêcher l'arrivée de Conrad III en Italie, aida Guelfe avec de grosses sommes d'argent. En outre Geysa, roi de Hongrie, qui désirait voir Henri d'Autriche, devenu trop puissant pour lui par la conquête de la Bavière, occupé en Allemagne, avançait également des subsides à Guelfe, qui fut ainsi mis en mesure de jeter toujours de nouvelles troupes fraîches, tantôt en Bavière, tantôt en Souabe, tantôt sur le Rhin. Richenza mourut en 1141. Gertrude la suivit dans la tombe deux ans après. Henri parut alors sur la scène, et, malgré sa jeunesse, déploya une grande énergie. Dès 1144 il prit le titre de duc de Bavière et de Saxe. Trois ans plus tard, pensant que la croisade proposée par Conrad III était un moment favorable à ses projets, il réclama près de la diète de Francfort sur le Mein la restitution des dignités injustement enlevées à son père. Conrad III l'engagea à patienter jusqu'au retour de la croisade, sans le contredire, tenant déjà pour un avantage de gagner du temps. Pendant l'absence de Conrad III Henri, s'alliant

Digitized by Google

à plusieurs princes ecclésiastiques et laïques de Saxe, lutta contre les Slaves païens, voisins de la Saxe, les Obotrites, les Luitices et d'autres peuplades, habitant aujourd'hui le Mecklenbourg et la Poméranie, qui jusqu'alors s'étaient montrés très-hostiles au Christianisme. Toutefois cette croisade au nord eut une triste issue, de secrètes jalousies et des défiances mutuelles ayant paralysé toute l'entreprise. En revanche Henri le Lion parvint à soumettre les Dithmarses, qui, cinq ans auparavant, avaient tué leur duc, le comte Rodolphe, son vassal. Henri, après avoir terminé ces expéditions, se maria avec Clémence, fille de Conrad, duc de Zähringen, qui l'avait accompagné dans sa croisade.

Henri poursuivit de bonne heure le projet de fonder, à côté de son duché de Saxe, un royaume slave, qui, indépendant de l'empire germanique, lui servirait de garantie pour ses autres États. Il rencontra dans la réalisation de cette pensée, à laquelle il s'attachait avec une conviction de jour en jour plus forte, un énergique adversaire dans la personne de Hartwich, archevêque de Brême, qui, de son côté, aspirait à étendre la puissance de son siége. Henri le Lion était convaincu que la soumission des Slaves ne pouvait être sûre et durable qu'autant qu'ils deviendraient Chrétiens; aussi songeait-il à fonder des évêchés slaves; mais les titulaires de ces siéges futurs devaient être soumis à son choix, et il prétendait n'être pas restreint dans son pouvoir par ces évêques, comme par ceux de ses provinces saxonnes. Ainsi naquit entre Hartwich et Henri une querelle d'investitures qui représenta en petit la grande lutte d'Henri IV et de Grégoire VII (1). L'archevêque voulant rétablir les évêchés slaves d'Altenbourg, de Ratzebourg et de Mecklenbourg, fondés sous Othon Ier, mais tombés depuis lors, et ayant nommé évêque d'Altenbourg Vicelin, qui avait rendu de grands services à la cause du Christianisme dans ces contrées, Henri repoussa ce candidat jusqu'à ce que l'évêque consentît à recevoir l'investiture du duc comme de son suzerain.

Conrad III (1) étant revenu sans gloire de la croisade, Henri renouvela ses prétentions sur la Bavière et voulut les soutenir cette fois les armes à la main; mais Conrad, ne se souciant pas de trancher la question de cette manière, invita Henri à se rendre à la diète d'Ulm d'abord, puis à celle de Ratisbonne. Henri ne parut ni à l'une ni à l'autre. Conrad, après s'être concerté avec l'ancien adversaire de Henri, le dernier margrave, Albert l'Ours, se rendit à Goslar dans l'intention de conquérir la Saxe, pendant qu'Albert tiendrait le Lion enfermé dans la Souabe; mais Henri parvint à échapper par ruse à la surveillance armée dont il était l'objet, parut tout à coup à Brunswik, et força Conrad à se retirer du voisinage de cette ville.

Henri renouvela avec plus d'espoir ses prétentions sur la Bavière sous le successeur de Conrad, Frédéric Ier (2), son proche parent. Après deux années d'inutiles négociations, sans que Henri Jasomirgott eût jamais voulu se rendre à aucune invitation personnelle, le différend fut enfin tranché à Goslar, en 1154, par Frédéric, qui avait absolument besoin du concours de Henri le Lion pour son expédition romaine. L'Autrichien ayant été encore une fois invité à se rendre à Goslar et n'ayant point paru, le duché de Bavière lui fut retiré et attribué à Henri le Lion

Henri fut également heureux dans la solution d'un autre différend non moins important. Il obtint en effet de l'empereur, contre l'archevêque de Brême, par

(1) *Voy.* HENRI IV, GRÉGOIRE VII.

(1) *Voy.* CONRAD III.
(2) *Voy.* FRÉDÉRIC Ier.

un acte public, le privilége de créer des évêchés et des églises à l'effet de propager la foi chrétienne dans les provinces situées au-delà de l'Elbe, et de les doter suivant son gré avec des domaines de l'empire; de plus, la faculté, pour lui et ses successeurs, d'investir les évêques d'Altenbourg, Ratzebourg, Mecklenbourg, et ceux des nouveaux diocèses qu'il créerait dans les pays encore païens, avec la même autorité que si le roi leur en donnait l'investiture.

Cet agrandissement de sa puissance augmenta en même temps le nombre et la haine de ses ennemis, comme il put bientôt s'en convaincre. Un an après son retour de Rome, où il avait fait preuve d'une bravoure digne de son nom, bravoure qui lui avait valu de riches présents du Pape Adrien IV et la faveur qu'il avait réclamée de voir sacrer son chapelain, Gérold, évêque d'Altenbourg, sans le consentement de l'archevêque de Brême, la contestation qui avait duré dix-huit ans entre les deux ducs fut terminée, en ce sens que la Marche orientale fut séparée de la Bavière et érigée en un duché indépendant, muni de nombreuses franchises.

Henri dirigea alors toute son autorité vers ses possessions slaves, qu'il sentait plus que jamais être le véritable point d'appui de sa puissance. Un fait important pour lui fut la reconstruction de la ville de Lubeck, qui avait été incendiée, et qu'il avait arrachée au comte Adolphe de Holstein. Voulant en vivifier le commerce, il envoya des messages en Danemark, en Norvége, en Suède et en Russie, invitant les négociants à venir faire librement le commerce à Lubeck, dont il gratifia les habitants de toutes sortes de priviléges, de franchises, du droit de frapper monnaie, d'établir des octrois. Il sut aussi arrondir ses domaines de Saxe par d'heureux échanges. Cependant il ne put se rendre maître de la ville de Goslar, dont la position politique et les riches mines dans le Harz excitaient sa convoitise, l'empereur n'ayant pas voulu abandonner l'unique place qui lui donnât encore quelque influence sur la Saxe.

Henri montra une véritable modération dans la lutte qui éclata à cette époque entre Adrien IV et Frédéric Ier, et le clergé lui en tint grand compte. Il était en général favorable à l'Église, tant que son intérêt privé le lui permettait; dans le cas contraire il ne se faisait pas scrupule de violer la justice. C'est ainsi qu'en 1157 il fit complétement détruire le pont de l'Isar, près de Véringen, au moyen duquel le sel des salines de Reichenhall était transporté sur l'autre rive, parce qu'il était fatigué du péage que l'évêque de Freysing prélevait à cet endroit. Il construisit un autre pont, qui lui appartint, près du petit bourg de München (Munich), bourg qui s'accrut rapidement par les dépôts de sel qu'on y établit, par l'octroi qu'on y créa, par les marchés qui s'y tinrent, par la monnaie qu'on y battit, et qui devint bientôt une ville considérable. Il entra ainsi avec l'évêque Othon, auquel le droit du péage avait été garanti par Conrad III comme une partie de ses revenus, en un conflit qui ne fut terminé qu'un an après, par l'empereur.

Les années suivantes Henri les passa, soit à côté de l'empereur dans la haute Italie, soit en guerre avec les Slaves toujours remuants. Après s'être séparé, en 1162, au bout de quinze ans, de sa femme, qui était sans enfant, sous prétexte que leur proche parenté ne permettait pas que cette union durât plus longtemps, il épousa, en 1165, Mathilde, fille aînée d'Henri II, roi d'Angleterre (1). Henri le Lion était arrivé à l'apogée de

(1) *Voy.* HENRI II.

Digitized by Google

sa puissance. Il n'y avait pas dans tout l'empire, hors l'empereur, qui était son ami et son parent, de prince dont l'autorité, les honneurs et la gloire fussent comparables aux siens ; mais sa grandeur excitait la jalousie de la plupart des princes du nord de l'Allemagne, qui depuis longtemps nourrissaient à son égard des sentiments hostiles. Ses voisins les plus proches craignaient pour leur existence; ses autres vassaux trouvaient son bras trop lourd. Le clergé avait été blessé par toutes sortes de restrictions imposées à son autorité et par d'injustes dépossessions.

Tandis qu'Henri séjournait dans le sud de l'Allemagne, il se forma contre lui une grande ligue, à la tête de laquelle se mit Reinhold, archevêque de Cologne et chancelier de l'empire, qui, quoique en Italie, dirigeait de loin toute la conjuration. Elle comptait dans ses rangs Wichmann, archevêque de Magdebourg; l'évêque de Hildesheim; Albert l'Ours, margrave de Brandebourg; Othon, margrave de Meissen; Louis, landgrave de Thuringe; Albert de Sommerschebourg, comte palatin, et une foule d'autres princes. L'archevêque de Brême, Hartwich, se tenait tranquille dans son château de Hambourg, hésitant encore à prendre part à la ligue. Cependant, cédant aux instances des confédérés, il se mit à fortifier quelques-uns de ses châteaux et à les pourvoir d'armes et de provisions. Henri, qui vit s'approcher la tempête, prit vigoureusement ses mesures, fortifia surtout Brunswick, et plaça au haut de son château un lion d'airain, de grandeur naturelle, la gueule béante, avertissant par ce symbole ses ennemis du sort qu'il leur réservait.

En effet, lorsqu'ils se déclarèrent en 1167 sur divers points à la fois, il se défendit avec une telle bravoure contre eux qu'il s'en était presque débarrassé au moment où l'empereur, revenant de Lombardie, cita les parties à comparaître devant lui à une diète de Wurzbourg, en juillet 1168, et ordonna à tous les princes de restituer les conquêtes qu'ils avaient faites les uns sur les autres.

Henri, irrité de ce que l'empereur lui avait reproché comme aux autres princes d'avoir rompu la paix et encouragé par là le soulèvement des Lombards, eut bientôt un nouveau motif de ressentiment contre Barberousse. On sait que le vieux Guelfe, oncle d'Henri, après la mort de son fils, s'était retiré dans ses châteaux de Ravensbourg et Memmingen, et s'y livrait à la débauche. Il avait solennellement institué son neveu héritier de tous ses domaines, à la condition que celui-ci lui fournirait l'argent nécessaire à ses dépenses. Henri, espérant en tous cas entrer en possession de l'héritage du duc, négligea, par avarice, de remettre l'argent que demandait le vieux dissipateur. Cette négligence calculée irrita Guelfe, qui transmit à l'empereur, son parent par sa sœur Judith au même degré qu'Henri, ses possessions allemandes et italiennes, et trouva dans ce nouvel héritier un trésorier plus libéral et plus avisé que le Lion, ainsi déçu tout d'un coup dans ses riches espérances. Cette fois Henri et Frédéric se trouvèrent opposés l'un à l'autre dans leurs projets ambitieux, et l'empereur, plus heureux, excita la jalousie de son ancien ami. Profitant, dit-on, de l'absence du Lion, qui s'était rendu en Terre-Sainte en 1172, il amena secrètement par des promesses ou contraignit par des menaces plusieurs des seigneurs saxons qui n'avaient pas suivi le duc, et auxquels celui-ci avait remis la garde de ses châteaux et de ses villes, à s'obliger par serment, dans le cas où Henri ne reviendrait pas, à remettre à l'empereur les places, les domaines et les vassaux qui leur avaient été confiés. Henri, ayant été averti à son

retour de cette perfidie, en fut exaspéré contre l'empereur; aussi prit-il plus que jamais soin de s'attacher ses États, en veillant à leur prospérité et en s'occupant spécialement d'embellir sa ville de Brunswick. Il y bâtit la cathédrale de Saint-Blaise, fonda un chapitre composé de douze chanoines, leur fit cadeau, ainsi qu'à d'autres églises, des riches reliques qu'il avait rapportées de son pèlerinage, de précieux ornements d'autel; posa à Lubeck, Ratzebourg et en d'autres endroits, la base de nouvelles églises, et encouragea par son exemple les princes slaves ses voisins à créer des églises et des couvents.

L'empereur étant parti pour l'Italie en 1174, Henri ne prit point part à l'expédition, soit qu'il fût fatigué de luttes qui recommençaient sans cesse, et dont il comprenait l'injustice et l'inutilité, soit qu'il ne voulût pas, dans son mécontentement, agrandir à ses dépens la puissance de Barberousse. Cependant il consentit, à la demande de l'empereur, à se trouver avec lui à une entrevue, en 1176, à Partenkirch, en Bavière, ou à Chiavenna, suivant d'autres. Frédéric pria instamment son vaillant cousin de ne pas l'abandonner dans l'embarras où il se trouvait. Henri seul, dit-il, Henri, qui en tout temps avait été la terreur des Lombards, que seul ils craignaient encore, pouvait, par sa présence, assurer la victoire à l'empereur et lui soumettre ce peuple rebelle. Mais le Lion demeura insensible aux prières de Barberousse, et ne voulut l'accompagner qu'à condition que l'empereur lui céderait Goslar. Frédéric considéra cette exigence comme blessante pour son honneur; cependant, pressé par le besoin qu'il avait du concours de son parent, il finit par se jeter aux pieds de Henri et par embrasser ses genoux. Mais rien ne put ébranler le Guelfe; l'abaissement de l'empereur ne le toucha pas, et les deux cousins se séparèrent profondément irrités l'un contre l'autre.

A dater du jour où Henri le Lion avait vu l'empereur à ses pieds, sa destinée changea. L'empereur, battu à Legnano (mai 1176), attribua sa terrible défaite à la défection de Henri. Le mécontentement qu'il manifesta encouragea les seigneurs ecclésiastiques et laïques qui l'entouraient à faire éclater contre le duc de Bavière les plaintes les plus amères. Dès lors se forma en Italie même, contre le Lion, une conjuration bien plus dangereuse que celle qui avait été déjouée en Allemagne, parce que celle-ci pouvait compter sur l'assentiment de l'empereur, qui fit la paix avec ses adversaires d'Italie, au mois d'août 1177, et revint l'année suivante en Allemagne. Henri était alors engagé dans un double conflit avec *Ulric*, évêque d'Halberstadt, et *Philippe*, archevêque de Cologne, qui nourrissait une vieille haine contre le Lion, parce que celui-ci avait prétendu un jour que la rive gauche du Rhin lui appartenait aussi loin que pouvait s'étendre la lance d'un cavalier. Henri s'empressa d'aller au-devant de l'empereur à Spire, pour le prier de trancher équitablement le différend. L'empereur l'ayant renvoyé au commencement de l'année suivante à Worms, afin qu'il eût à y répondre aux accusations des princes, Henri vit clairement ce qui l'attendait. Il ne parut ni à Worms ni à Magdebourg, où il fut de nouveau cité et accusé par le margrave de la Lusace d'avoir trahi l'empereur et l'empire. Frédéric cependant consentit à se rendre à une entrevue que Henri lui demanda. Il exigea cinq mille marcs d'argent pour le préjudice que le duc avait causé à la majesté impériale, et promit en revanche d'intervenir auprès des princes irrités.

Henri rejeta ces conditions, refusa de comparaître à Goslar, où les princes portèrent contre lui une sentence en

Digitized by Google

vertu de laquelle il fut mis au ban de l'empire, dépouillé de tous ses honneurs et de tous ses biens. Cependant, à la demande de quelques princes, on lui accorda un quatrième délai et une quatrième citation. Henri n'en attendit pas le terme et résolut de prévenir ses ennemis en les attaquant. Il ruina Halberstadt et opposa une énergique résistance à l'archevêque de Magdebourg, qui venait au-devant de lui à la tête d'une nombreuse armée. Au commencement de 1180, le jugement rendu à Goslar fut confirmé à Wurzbourg, où Henri refusa opiniâtrément de comparaître. Le grand-duché national de Saxe fut dépecé en morceaux. L'archevêque de Cologne reçut pour sa part Engern et la Westphalie; la plupart des évêques du nord se disputèrent d'autres portions, et ce qui resta fut attribué, sous le nom de duché de Saxe, à Bernard, comte d'Anhalt, fils d'Albert l'Ours. La plus grande portion de la Bavière fut adjugée au comte palatin, Othon de Wittelsbach. La capitale du duché de Ratisbonne devint libre. Quelques vassaux, par exemple les comtes de Styrie, se séparèrent de la commune patrie. L'empereur obtint les alleux guelfes. Le Lion prit les armes et prétendit se défendre; mais sa défiance et ses inutiles rigueurs lui aliénèrent plusieurs de ses meilleurs amis; la plupart des autres se détachèrent au commandement de l'empereur. Il se vit abandonné de même par Waldemar, roi de Danemark, son parent, sur l'amitié duquel il avait compté. Lubeck fut obligé d'ouvrir ses portes à l'empereur. Alors Henri le Lion, craignant de perdre même ses États héréditaires, qui avaient été mis au ban de l'empire comme le reste, et dont déjà une portion lui était enlevée, résolut de se soumettre. Il demanda une escorte de sûreté pour pouvoir rejoindre l'empereur à Lunebourg. Frédéric l'assigna à la diète d'Erfurt, qui devait avoir lieu au mois de novembre 1181. Là le Lion, en présence des princes assemblés, se jeta aux pieds de l'empereur, le suppliant de l'absoudre et de lui rendre ses États. L'empereur, les larmes aux yeux, le releva et l'embrassa; mais il avait donné sa parole aux princes de ne pas rétablir Henri dans ses charges et ses dignités sans leur consentement. Henri fut donc absous de la sentence portée contre lui, recouvra ses États héréditaires de Brunswick et de Lunebourg, mais à la condition qu'il quitterait le pays pendant trois ans, et ne reviendrait durant ce délai que sur une invitation expresse de l'empereur. Henri, ainsi déchu de son immense grandeur, se rendit auprès d'Henri II, son beau-père, en Normandie, et y fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Après avoir fait un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, il partit pour l'Angleterre avec sa femme; elle y mit au monde son plus jeune fils, Guillaume, qui seul perpétua sa race. Au bout du délai qui avait été fixé il reparut en Allemagne et ne trouva pas les esprits mieux disposés en sa faveur.

L'empereur, qui craignait toujours le vieux Lion, le leurra de promesses jusqu'à son retour d'Italie. Henri se tenait tranquille dans son château de Brunswick, sans prendre part aux affaires qui alors agitaient l'Allemagne et l'Italie. Cependant Frédéric Barberousse, se disposant avec les princes les plus vaillants à entreprendre une croisade, crut nécessaire de s'assurer que Henri se tiendrait en repos durant son absence, et il l'invita à paraître, en 1188, à une diète qu'il tint à Goslar, pour mettre un terme aux divisions qui déchiraient le nord de l'Allemagne. Là Frédéric lui proposa ou de se contenter d'un dédommagement pour ce qu'il avait perdu, ou de prendre part, aux frais de l'empereur, à l'expédition de Palestine, et d'être au retour réintégré dans tous



Digitized by Google

ses États, ou de quitter une troisième fois l'empire, avec son fils aîné, pendant trois ans.

Henri préféra un nouvel exil, pour n'avoir pas à renoncer à ses droits; mais à peine Frédéric était-il parvenu en Thrace que Henri reparut en Allemagne. Il prétexta, pour justifier cette rupture de ses engagements, que ses adversaires avaient ravagé ses propriétés. Henri VI, fils de Frédéric, administrateur de l'empire, pensant que le vieux Lion ne se permettait cette démarche que par mépris de sa jeunesse, invita les princes à s'unir dans une expédition commune contre le parjure. Toutefois les affaires de Sicile le forcèrent à se débarrasser de la guerre du nord de l'Allemagne. Après avoir conclu un traité avec Henri à Fulde, il partit pour l'Italie, afin de s'y mettre en possession de l'héritage de sa femme.

La situation de Henri le Lion ne s'améliora pas au retour du nouvel empereur; il continua à être traité avec défiance et malveillance. Enfin un événement heureux vint rendre quelque joie à sa maison désolée: ce fut le mariage inattendu de son fils Henri avec Agnès de Hohenstaufen, fille unique et héritière du riche comte palatin du Rhin, Conrad, mariage à la suite duquel une réconciliation eut lieu entre le vieux duc et l'empereur Henri VI, qui fit de grandes et nombreuses promesses, mais n'en tint aucune. Henri le Lion, las de tant d'espoir et de tant de déceptions, finit par renoncer à l'ambition mondaine. Il abandonna la politique, s'occupa d'étude, d'architecture, et se mit à embellir ses églises. Il fit réunir et copier les chroniques de son temps, et ordonna qu'on en rédigeât de nouvelles, dont on lui donnait la lecture pendant ses longues nuits d'insomnie. Après une douloureuse maladie, qui ne l'arrêta pas dans ses bonnes œuvres, il mourut le 6 août 1195. Il fut inhumé dans la cathédrale de Saint-Blaise, à Brunswick. Son fils, Othon, devint empereur d'Allemagne, mais fut dépouillé de son sceptre par Frédéric II (1). Toutefois, tandis que la fière race des Hohenstaufen, après avoir fleuri encore quelques générations, se dessécha comme frappée de malédiction, le Lion se perpétua dans ses petits-fils, qui, de nos jours, sont encore assis sur les trônes de Brunswick, de Hanovre et d'Angleterre.

*Voir* Bötticher, *Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière*, Hanovre, 1819; Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*, I, 395; II, 10; III, 6. BRISCHAR.

**HENRI DE GAND** (HENRICUS DE GANDAVO), ainsi nommé parce qu'il naquit non loin de Gand, en 1222, à Muda, dans les Pays-Bas, s'appelait du nom de sa famille *Goethals* (*Henricus Bonicollius*). Élève d'Albert le Grand, il fut un des plus solides représentants de la philosophie et de la théologie scolastique de son temps, et fut surnommé *doctor solemnis* dans l'université de Paris, où il enseigna la philosophie et la théologie. Il s'éleva, dans diverses questions, contre le système théologique de S. Thomas d'Aquin. Ainsi, par exemple, il défendit la liberté de la volonté contre le déterminisme de S. Thomas. Tandis que celui-ci s'attachait plus spécialement à Aristote, Henri de Gand suivait plus particulièrement la doctrine platonicienne. Cependant sa théorie des idées s'éloigne de celle de Platon, en ce qu'il n'attribue à l'intelligence humaine qu'une connaissance surnaturelle des idées, réputant que toute connaissance naturelle ne donne qu'une image éphémère, vu la mobilité de l'âme et l'instabilité des objets sensibles. Ses écrits sont: *Summa Theologiæ; Quodlibeta theologica in lib. IV Sententiarum;* des commentaires sur la Physique et la Métaphysique d'Aris-

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC II.

Digitized by Google

tote ; une biographie de S. Éleuthère, évêque de Tournay ; *de Viris illustribus, sive de scriptoribus ecclesiasticis.* Ce dernier ouvrage, qui commence avec Fulbert de Chartres et va jusqu'aux auteurs chrétiens les plus célèbres de son temps, est une continuation de l'ouvrage de S. Jérôme et de Sigebert de Gembloux. Henri de Gand était archidiacre de Tournay lorsqu'il mourut, le 29 juin 1293.

Cf. Schröckh, *Hist. de l'Égl.*, t. XXIV et XXIX ; Ritter, *Hist. de la Philosophie*, t. VIII, p. 355 ; Iselin, *Lexique*, t. I ; Dupin, *Nouvelle Bibl. des Auteurs ecclésiastiques*, t. X, p. 85 ; Cave, *Script. eccles. hist. litt.*, p. 649, qui indique plusieurs autres ouvrages de Henri de Gand non encore imprimés.

**HENRI DE GORCUM** (HENRICUS GORCOMIUS, *seu* GORICHEMIUS) naquit dans les Pays-Bas, dans la ville de Gorcum, fleurit au milieu du quinzième siècle comme philosophe et théologien, et finit par être vice-chancelier de l'université de Cologne. Les œuvres dues à sa plume et imprimées sont : *Tractatus de superstitiosis quibusdam casibus, seu cæremoniis ecclesiasticis ; Opus de celebritate festorum ; Conclusiones et concordantiæ Bibliorum ac Canonum in libros Magistri Sententiarum ; Quæstiones metaphysicæ de ente et essentia.* Il commenta aussi en partie Aristote, S. Thomas d'Aquin et Pierre Lombard. Il reste d'autres écrits de lui en manuscrit.

Cf. Dupin, *Nouvelle Bibl. des Auteurs ecclésiastiques*, t. VII, p. 101 ; Iselin, *Lexique*, t. II ; Cave, *Script. eccles. hist. litt. in append.*, p. 118.

**HENRI DE HUNTINGDON**, archidiacre, fleurit vers le milieu du douzième siècle et se fit connaître par son *Historia Anglorum*, qui va de l'année du débarquement de Jules César jusqu'à l'année 1135 de l'ère chrétienne et fut continuée plus tard jusqu'en 1154. Guillaume de Malmesbury en parle avec éloge ; les historiens postérieurs le copièrent souvent, et les historiens modernes le citent fréquemment. Il se servit des auteurs antérieurs et des légendes existantes ; à la fin de son ouvrage il parle d'après ses propres expériences et raconte ce dont il a été témoin. Sa chronologie est souvent inexacte ; ses descriptions de batailles sont attachantes ; il les tire parfois d'anciennes ballades. Il se montre en tout, comme un véritable Anglo-Saxon, plein de patriotisme, ennemi de toute oppression laïque ou ecclésiastique. Il dédia son livre à Alexandre, évêque de Lincoln. D'Achery, dans son *Spicilegium*, a publié un traité de Henri, *de Contemptu mundi*, et sir Henry Savile, dans son recueil *Rerum Anglicarum Scriptores post Bedam præcipui*, Londini, 1596, Francofurti, 1601, publia son *Histoire d'Angleterre.*

*Voir* Lappenberg, *Histoire d'Angleterre*, Hamb., 1834, t. I, *Introduction.*

**HENRI DE LANGENSTEIN**, ainsi appelé ou du nom d'un village situé non loin de Marbourg, près de Kirchhain, dans la haute Hesse, ou du nom d'une famille noble de Hesse, et qu'on désigne aussi sous le nom de Henri de Hesse, *Henricus de Hassia*, naquit en Allemagne, et occupa une place honorable parmi les savants du quatorzième siècle. Après avoir fait de solides études et avoir acquis des connaissances variées, notamment à l'université de Paris, il y débuta, en 1363, comme maître et professeur de philosophie, et, en 1375, prit le titre de licencié en théologie. Son habileté dans les affaires, son savoir et sa prudence, dont Pantaléon dit, dans sa *Prosopographia viror. illustr. : Erat is in divinis Scripturis et humana philosophia doctissimus, præterea felicissimo ingenio præditus*, le firent nommer vice-chancelier de l'université. Albert III, duc d'Autriche, ayant entendu parler de lui,

Digitized by Google

l'appela à l'université de Vienne, fondée en 1381; il y enseigna, dès 1384, la théologie, l'astronomie, les mathématiques, la physique; en 1393 il devint recteur; il mourut en 1397. Il était également versé dans la connaissance du droit, comme le prouve son *Tractatus de Contractibus emtionis et venditionis*, qui existe à Vienne, en manuscrit.

Il était savant mathématicien, et répandit le goût des mathématiques parmi ses contemporains en même temps qu'il combattit énergiquement les superstitions de l'astrologie. Ainsi, une comète ayant paru en 1368, il réfuta vigoureusement le préjugé qui considérait l'apparition des comètes comme le prodrome infaillible de certains événements, par un traité formel que trouva, il n'y a pas longtemps, Rommel dans la bibliothèque de Cassel. Dans sa *Summa de Republica* il soutient d'excellents principes sur les affaires civiles, la législation et l'art du gouvernement. Cet écrit, découvert aussi il n'y a pas très-longtemps parmi les manuscrits de la bibliothèque de Heidelberg, est une espèce de chrestomathie ou de recueil de passages tirés de la Bible, des ouvrages des saints Pères, surtout de la *Cité de Dieu* de S. Augustin et des meilleurs écrivains de la Grèce et de Rome (Platon, Cicéron, etc.). Mais Henri dut sa vraie réputation à sa science théologique. Son principal ouvrage, sous ce rapport, est: *Consilium pacis de unione ac reformatione Ecclesiæ in concilio universali quærenda*. Cet ouvrage, composé de vingt chapitres, dont le premier est malheureusement perdu, fut rédigé en 1381. On le trouve dans Hermann von der Hardt, t. II, p. 3-60. Les affaires de l'Église de cette époque y paraissent sous un très-triste jour. Il fait un appel aux princes et aux prélats afin qu'ils organisent un concile général qui puisse remédier aux maux de l'Église, et notamment au schisme romain; il énumère et réfute huit objections élevées contre la tenue d'un concile, en leur opposant quatorze motifs en sa faveur. Sans doute l'auteur fait de l'Église une triste peinture quand, par exemple, il dit des couvents qu'ils sont *quasi prostibula meretricum*, des cathédrales *speluncæ raptorum et latronum;* mais, la réforme qu'il réclame, il la demande à l'Église, au point de vue de l'Église; il combat, comme firent plus tard Gerson et d'autres, les abus de l'Église, mais non l'Église elle-même, et c'est pourquoi l'assertion des historiens protestants, qui le font mourir « dans le sein, mais non dans la foi de l'Église romaine, » n'est rien moins que justifiée. On a encore de lui d'autres ouvrages manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques de Paris, d'Oxford, d'Augsbourg, de Leipzig, et de Vienne.

Cf. Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. XXX; J. de Muller, *Hist. de la Suisse*, liv. II, chap. I, p. 19; Trithémius, *de Script. eccles.*, p. 146; Dupin, *Nouv. Bibl.*, t. XII, p. 87; Cave, *Scriptores eccles. hist. litt. in append.*, p. 81; *Weidleri Histor. Astronom.*, p. 290; *Annuaires de Heidelberg*, de 1826, p. 997; Ersch et Gruber, *Encyclopédie*.

On confond très-souvent avec Henri de Langenstein Henri de Hesse, *le Jeune*. Celui-ci était un Chartreux, prieur du couvent de Sainte-Marie de Gueldre, recteur, en 1400, de l'université de Heidelberg; il est connu comme très-bon exégète, tandis qu'Henri de Langenstein était fort prolixe, allait à tort et à travers, entrait dans une telle foule de détails et de digressions qu'au bout de plusieurs années il n'était parvenu, dans son exégèse de la Genèse, qu'au chapitre IV. Henri le Jeune mourut en 1428.

Cf. Iselin, *Lexique*, t. II.

Fritz.

Digitized by Google

**HENRICIENS.** *Voy.* BRUYS (Pierre).

**HENSCHEN** (GODEFROI), le premier disciple et le collaborateur de Bollandus dans l'œuvre des *Actes des Saints* (1), naquit le 21 janvier 1600 à Venrad, dans les Gueldres, de parents aisés qui s'occupaient de commerce. Il perdit son père de fort bonne heure, et son éducation fut achevée par sa mère et une sœur aînée, qui demeura dans sa famille jusqu'à ce que son jeune frère, n'ayant plus besoin d'elle, lui permit d'entrer au couvent. Godefroi, placé au collége des Jésuites de Herzogenbusch (*collegium Silvaducense*), y eut pour maître Bollandus, qui n'avait que cinq ans de plus que lui, et qui exerça une influence décisive sur sa vie. En 1619 il entra comme novice dans la Société de Jésus, à Malines, et acheva ses études avec grand succès. Après son noviciat il professa le latin et le grec dans plusieurs colléges de Flandre, et s'apprêta à devenir missionnaire parmi les peuples du Nord. Mais Bollandus ayant désiré avoir un coopérateur pour son grand travail, on lui associa Henschen comme le plus capable de ses confrères, *linguæ utriusque haud exigua præditus facultate, ad libros quasi a natura factus, totusque in illis et firma corporis habitudine par studio cuicunque et quantumcunque continuando.* C'est ainsi que le caractérise son collaborateur Daniel Papebroch.

Il répondit si bien à l'attente de Bollandus qu'il mérite d'être nommé le véritable auteur des *Actes des Saints* (*Acta Sanctorum*) tels qu'ils existent aujourd'hui, quoique ce fût Bollandus qui eût fondé et entrepris cette œuvre. En effet, Bollandus n'avait eu que la pensée de développer et d'étendre la collection de Surius, se contentant d'ajouter à chaque vie des saints de courtes observations, tirées des anciens martyrologes sur le jour de la fête, sur les reliques, etc. Mais lorsque Henschen vint à Anvers rejoindre Bollandus et se mit à écrire les savants commentaires qui ont rendu ce travail si célèbre, Bollandus résolut de reprendre et de faire travailler par Henschen, dans le même sens, le mois de janvier, qui était déjà achevé et se trouvait sous presse. Ainsi, sauf les quatre premiers jours du mois de janvier, qui étaient imprimés, toute l'œuvre fut reprise et continuée dans le sens et l'esprit d'Henschen. La rédaction de la vie des saints grecs, français et italiens lui fut confiée, tandis que Bollandus conserva les saints allemands, espagnols, anglais et irlandais. Henschen était venu rejoindre Bollandus en 1635, et en 1643 parurent les deux volumes de janvier, auxquels succédèrent promptement février et mars; en 1675 avril était terminé; on mit sous presse le mois de mai en 1677, et le mois de juin était prêt lorsque Henschen mourut en 1681.

Il était d'une application extraordinaire; outre son travail régulier, relatif aux Actes des Saints, le confessionnal et la mise en ordre d'une immense bibliothèque lui prenaient beaucoup de temps. Cependant ses supérieurs l'exemptèrent finalement de ces deux occupations, afin qu'il pût se livrer tout entier et sans partage à son grand travail, auquel en effet il s'adonna avec une telle persévérance qu'il en fit une grave maladie. Plus il avançait, et plus il s'appliquait et mettait d'exactitude à étudier ses documents. Il est touchant de suivre ces vieux savants dans leur labeur, et de voir avec quel amour, avec quelle fidélité persévérante ils s'attachèrent à leurs recherches. Henschen avait quatre-vingts ans, de nombreuses maladies l'avaient affaibli, et, dès qu'elles lui laissaient un moment de repos, il se faisait placer dans son fauteuil et rouler devant son bureau. Quand on le fé-

(1) *Voy.* ACTES DES SAINTS.

Digitized by Google

licitait de la facilité avec laquelle marchait alors son œuvre, il répondait avec l'Écriture : *Qui addit scientiam addit et laborem;* et il ajoutait : *Nam qui parum norunt parum dubitant, tantoque plura quivis se deprehendit ignorare, quanto plurium acquirit notitiam.* On peut lire des traits touchants de sa piété, de son zèle et de sa profonde humilité, dans la notice qu'a écrite en son honneur, et ajoutée au quatrième volume de mai des *Acta Sanctorum*, son grand disciple et reconnaissant collaborateur Daniel Papebroch.

HOLZWARTH.

**HÉRACLÉON**, hérétique du second siècle, appartenait à l'école gnostique d'Alexandrie. On ne sait rien d'exact sur sa vie, son lieu de naissance, son séjour habituel. Il est probable que ce fut l'Égypte. Ami de Valentin (1) d'après Origène (2), son disciple suivant Clément d'Alexandrie (*Stromates*, IV, p. 502), successeur de Colorbasus (3) selon Épiphane (4), et maître de Cerdon (5) d'après S. Irénée (6), Théodoret (7) et Tertullien (8), Héracléon, réformant le système de Valentin, se distingue des autres gnostiques par un esprit plus sobre et une plus grande érudition. Il s'occupa surtout d'exégèse au point de vue de la gnose, et composa sur l'Évangile de S. Jean un commentaire qu'Origène, dans son travail exégétique sur cet évangéliste, a souvent en vue, et dont il emploie parfois les paroles textuelles. Il paraît aussi avoir fait un commentaire sur l'Évangile de S. Luc; du moins on trouve dans Clément (9) une explication sur S. Luc, 12, 8, d'où il résulte qu'Héracléon n'attribuait point au martyre et à la confession du Christianisme la haute valeur que leur reconnaissent les Pères de l'Église; il attachait plus de prix à la confession intérieure, à la foi se prouvant par des œuvres.

(1) *Voy.* VALENTIN.
(2) *Comment. in Joann.*, t. II, § 8.
(3) *Voy.* COLORBASUS.
(4) *Hæres.*, 36.
(5) *Voy.* CERDON.
(6) *Hæres.*, II, c. 4.
(7) *Hæret. Fab.*, I, 8.
(8) *Præscript. hæret.*, c. 49.
(9) *Stromat.*, IV, 502.

Les fragments des écrits perdus d'Héracléon sont réunis dans Jean-Ernest Grabe : *Spicilegium SS. Patrum ut et hæreticorum sæculi post Chr. nat.*, I, II, Oxonii, 1698; edit. 2 (1714), t. II, p. 85-117; cf. p. 235-240. Ils sont plus importants que tous les restes des autres gnostiques pris ensemble.

Néander (1) et Hilger (2) donnent des exemples de l'interprétation allégorique (2) de la Bible qu'Héracléon opposait souvent, en faveur de ses spéculations théosophiques, à l'interprétation grammaticale et logique. Par exemple, il explique le roi, *regulus*, βασιλικός, dont parle S. Jean au chapitre 4 de son évangile (3), par le démiurge; l'enfant malade, il en fait l'homme aux dernières limites de la sphère physique, où elle confine le royaume de la matière; il traduit ἐκ τῆς ἄνωθεν Ἰουδαίας par la *Judée céleste*, et les mots *incipiebat enim mori*, il les entend de l'âme sur le point de mourir par suite de son attachement à la matière. Les « serviteurs du roi, » *servi*, sont les anges du démiurge; la septième heure, *hora septima*, indique que le malade guéri appartenait comme psychique au règne du démiurge, aussi nommé *hebdomas*, et la maison qui croit avec le roi, *domus ejus tota*, est le royaume des anges et des hommes qui leur sont unis (4).

Le système de Valentin ne paraît pas précisément modifié dans ses parties

(1) *Hist. de l'Égl.*, t. I, p. II, p. 485.
(2) *Expos. critique des Hérésies*, p. I, Bonn, 1837, p. 207-210. Conf. p. 196.
(3) 4, 47-53.
(4) Origen., *in Joann.*, t. XIII, § 59.

Digitized by Google

essentielles par Héracléon; il peut se résumer comme il suit :

Du Dieu suprême, *Buthos*, naît le Silence, *Sigé*. Tous deux engendrent les *Éons*, principes des choses créées. Le démiurge n'est pas un être opposé au Dieu suprême. Il achève, sans en avoir la conscience, par la création du monde et l'économie du judaïsme, les idées de l'Ordonnateur suprême; il arrive, par les miracles du Sauveur, à la foi en une puissance supérieure et à la conscience de l'ordre souverain de l'univers. Le judaïsme est son œuvre; la prophétie est comme l'écho, ἦχος; Jean-Baptiste, la voix, φωνή; le Sauveur, le Verbe, λόγος (1).

Le Sauveur, *Sôter* (distinct du Christ, le plérôma dont il est l'image), ne s'associa pas seulement au baptême avec l'homme-Christ; il naquit homme lorsqu'il descendit de Buthos et prit chair (2). Cependant le corps du *Sôter* est imparfait, étant nommé l'agneau de Dieu par opposition à la brebis (3). Sa Passion, detruisant d'abord le mal, fait partie de l'œuvre de la Rédemption. Les anges et les compagnons du Sauveur ont part à l'œuvre du salut, en ce que, envoyés isolément aux âmes des hommes, ils les aident à s'élever au-dessus de la matière et à entrer en relation avec les pneumatiques et les psychiques qui s'y rattachent, pour former des syzygies et constituer à la fin des temps une Église pneumatique (4).

L'homme est un être trichotomique et répond ainsi aux trois sphères de l'univers. L'esprit, *pneuma*, correspond au monde spirituel des Éons, dont le représentant est *Nous;* l'âme, *psyché*, au règne intermédiaire, τῆς μεσότητος τόπος, ou au règne des psychiques sous le démiurge; et le corps, *hylé*, au regne de la matière, qui est représenté par Satan possédé d'une aveugle concupiscence, ἐπιθυμία. Ainsi l'âme, la *psyché* de l'homme, tient le milieu entre l'esprit, *pneuma*, et la matière, *hylé*, et peut se décider en faveur de l'un ou de l'autre; elle est mortelle de sa nature, c'est-à-dire sujette au néant, car Héracléon prend la mort de l'âme à la lettre, et n'admet l'existence immortelle et immuable que par suite de l'union de l'âme avec la vie divine ou la sphère pneumatique par le Sauveur. Mais, en se livrant à la matière, elle devient, par son propre choix, θέσει, οὐ φύσει, un enfant du diable (1) et du néant. La race humaine se divise, conformément à une prédestination immuable, en trois classes : celle des pneumatiques ou des Chrétiens, qui sont sous la domination du Père de la vérité et sont invariablement destinés à la béatitude du plérôma; celle des psychiques ou des Juifs, sous le démiurge, qui sont libres de parvenir à leur destinée par la foi et les bonnes œuvres; enfin celle des hyliques ou des païens, qui sont soumis à Satan et tomberont dans le néant (2).

Quant au culte, Héracléon paraît avoir introduit parmi ses partisans les formes et les cérémonies du baptême analogues à celles des disciples du gnostique Marc (3). Les Héracléonistes admettaient, comme ces derniers, deux baptêmes qu'on n'administrait qu'aux mourants : l'un aux psychiques, pour a rémission de leurs péchés (εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν) (il était analogue au baptême de Jean-Baptiste), et l'autre aux pneumatiques, pour la rédemption complète, ἀπολύτρωσις, et pour la perfection, τελείωσις, et celui-ci était analogue au baptême du Christ. Dans ce dernier baptême ils se servaient de formules déterminées,

(1) Orig., *Comm. in Joann.*, t. VI, § 12.
(2) *Ibid.*, t. VI, § 23.
(3) *Ibid.*, t. VI, § 38.
(4) *Ibid.*, t. XIII, §§ 48 et 49.

(1) Orig., *in Joann.*, t. XIII, §§ 50 et 64.
(2) *Ibid.*, t. X, § 19.
(3) *Voy.* MARC.

Digitized by Google

d'aspersion avec de l'eau et d'onction avec de l'huile ou du baume (1).

Cf. *J. Vogtii Dissertatio de Heracleone et Heracleonitis*, dans sa *Bibliotheca hæresiolog.*, t. I, fasc. II, p. 273-292.

Cf. GNOSTICISME, Hilger, l. c.; Ersch et Gruber, au mot *Héracléon*.

HÆUSLE.

**HÉRACLIUS**, empereur de Byzance, était le fils d'Héraclius, gouverneur d'Afrique. Il s'éleva contre l'usurpateur Phocas, le renversa du trône et fut nommé empereur à sa place en 610.

Durant les premières années de son règne l'empire fut attaqué de tous les côtés: d'une part les Avares le ravagèrent jusqu'aux portes de Constantinople, qu'en 618 ils assiégèrent; d'autre part les Perses avaient envahi, sous leur roi Chosroës, les provinces asiatiques de l'empire et conquis l'Égypte. Jérusalem était tombé, en 614, entre les mains des Perses; des milliers de Chrétiens perdirent la vie ou furent emmenés en captivité; le saint Sépulcre et toutes les églises furent incendiés; la sainte croix découverte par Ste Hélène, mère de l'empereur Constantin, et dressée sur le Calvaire, fut emportée par les Perses en même temps qu'ils emmenaient le patriarche Zacharie. Les Perses s'avancèrent jusqu'en Chalcédoine, en face de Constantinople, et rejetèrent fièrement toutes les propositions qu'on leur fit. Alors l'empereur et le peuple puisèrent du courage dans leur détresse même.

Ils résolurent unanimement de tout risquer pour sauver l'empire, et le clergé, auquel on promit de lui rendre les richesses des églises et des couvents, contribua pour sa part aux efforts communs. Héraclius, réunissant ce qui restait des forces de l'empire, apaisa les Avares en leur donnant de l'argent, marcha contre les Perses, et, après une guerre de neuf années, aussi difficile que longue, il défit complétement leur roi Chosroës, et contraignit Siroës, fils et successeur de Chosroës, en 628, à conclure une paix en vertu de laquelle les Perses furent obligés de rendre tout ce qu'ils avaient enlevé, et notamment la sainte croix. La lettre qu'Héraclius écrivit à ce sujet à Constantinople, et qui existe encore, fut lue le 15 mai dans l'église du Saint-Sépulcre, au milieu des cris de joie du peuple assemblé.

La croix fut rapportée triomphalement à Jérusalem, après être restée quatorze ans au pouvoir des Perses, et Héraclius la porta lui-même sur ses épaules, à la tête d'une procession solennelle qui monta au Calvaire. Arrivé à la porte de la ville, Héraclius, dans toute la pompe impériale, couvert d'or et de pierreries, voulut passer outre; mais, suivant une pieuse légende, il fut repoussé par une force invisible et ne put aller plus loin. Cependant, ayant, sur l'avis du patriarche, dépouillé ses ornements impériaux et ôté ses chaussures, il essaya, dans cet appareil modeste et pénitent, de se remettre en route, et put en effet parvenir au Calvaire.

La croix fut replacée au même endroit qu'autrefois, et depuis lors, c'est-à-dire depuis 631, cet heureux événement est célébré dans l'Église par une fête commémorative (*festum Exaltationis Stæ Crucis*, 14 septembre).

D'après une tradition invraisemblable des historiens arabes Eutychius et Elmacin(1), Héraclius, ayant reconquis Jérusalem, aurait fait massacrer tous les Juifs habitant cette ville, en expiation des vexations qu'ils avaient infli-

(1) Jacob Rhenferd, *Dissertatio de Redemptione Marcosiorum et Heracleonitarum*, § 21, dans ses *Opp. philologica*, Ultrajecti, 1722.

(1) Dans Hottinger, *Hist. eccles. N. J. P. I*, p. 222.

Digitized by Google

gées aux Chrétiens pendant la domination persane, quoique peu auparavant il leur eût promis par serment de les épargner et de les protéger. Le patriarche et le clergé de Jérusalem l'auraient entraîné à cette barbarie, en offrant de se charger de la responsabilité de l'acte et d'expier le péché de l'empereur, violant son serment, par un jeûne annuel, qu'on nomma depuis lors le jeûne d'Héraclius.

Le reste du règne d'Héraclius fut troublé par des discussions théologiques. L'hérésie monophysite s'était répandue en Syrie, en Mésopotamie, en Arménie et en Égypte, et une grande portion des habitants de ces provinces s'étaient séparés de l'Église catholique. Durant son expédition contre les Perses l'empereur s'était souvent entretenu avec divers évêques des moyens de ramener les schismatiques à l'unité. Ces prélats, et surtout Cyrus, évêque de Phasis, en Colchide, et Théodore, évêque de Pharan, en Arabie, lui conseillèrent de gagner les monophysites par la formule : *Une volonté divino-humaine dans le Christ.* L'empereur, suivant leur avis, étant revenu d'une de ses campagnes, adressa, en 622, avec le consentement de Sergius, archevêque de Constantinople, une lettre à tous les évêques, dans laquelle il leur recommandait de se servir de l'expression μία ἐνέργεια pour ramener les monophysites à l'union.

En effet, beaucoup de schismatiques se laissèrent gagner par là ; le Pape Honorius lui-même fut trompé par l'ambiguïté de cette formule d'union ; mais un moine plein de sagacité, nommé Sophronius, qui devint plus tard patriarche de Jérusalem, fit une vive opposition au projet de l'empereur. Cependant Héraclius, encouragé par un premier succès, publia un nouvel édit (ἔκθεσις), en 638, par lequel il ordonnait à tout le monde de n'enseigner désormais qu'une ἐνέργεια dans le Christ. On peut lire le détail de cette discussion et l'issue qu'elle eut au quatrième concile œcuménique, en 680, à l'article MONOTHÉLITES.

A partir du moment où l'empereur devint monothélite, il perdit l'amour du clergé et du peuple, qui trouvait d'ailleurs scandaleux son mariage avec une de ses pièces. Son activité fut paralysée par ses discussions théologiques, tandis qu'il eût fallu appliquer toutes les forces de l'empire à repousser de ses frontières les Arabes, que la religion de Mahomet, née en 622, animait alors d'un sauvage fanatisme. Quelques années après la paix avec les Perses, sous le règne même d'Héraclius, les Arabes envahirent les provinces orientales de l'empire et conquirent rapidement la Syrie, la Palestine et l'Égypte.

Ces malheurs ternirent la gloire de l'empereur, et ses derniers jours furent attristés par la perte de la Terre-Sainte et la ruine du Christianisme, frappé à son berceau même. Héraclius mourut le 11 février 641 d'une hydropisie ; ses héritiers naturels régnèrent jusqu'en 711.

Cf. *Chronicon paschale;* Nicéphore Théophane, t. XVIII ; Schröckh, *Histoire de l'Église*, t. XIX, p. 9 ; Katerkamp, *Histoire de l'Église*, P. III, p. 450-480. HOLZHERR.

**HÉRARD**, archevêque de Tours depuis 855, un des évêques les plus éminents de son temps par son savoir, son zèle et sa vertu, jouit de l'estime et de la faveur du Pape Nicolas Ier et de l'empereur Charles le Chauve, qui l'honorèrent tous deux de missions importantes auprès des nombreux conciles qu'il présida ou auxquels il assista. Il rédigea, comme d'autres évêques de son temps, tels que Théodulphe (1) d'Orléans, Hat-

(1) *Voy.* THÉODULPHE.

Digitized by Google

ton de Bâle (1), des ordonnances spéciales pour l'instruction de son clergé et de son peuple (*capitula episcopalia*, *capitularia*), et les publia dans un synode de 858. Hérard demandait, entre autres ordonnances, que ses curés érigeassent des écoles dans le lieu de leur résidence et qu'ils eussent des livres correctement écrits. Ces ordonnances, tirées de diverses sources, et principalement des Capitulaires des rois de France, sont divisées en cent quarante articles et s'appliquent aux points principaux de la morale et de la discipline ecclésiastique. On les trouve dans les recueils de conciles de Sirmond, dans les Capitulaires de Baluze. Hérard mourut en 870 871.

*Voir* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. V, p. 391; *Grand Dictionnaire hist. de Moréri*, éd. M. Druet, t. V, art. *Hérard*.

Cf. CAPITULAIRES DES ÉVÊQUES et CAPITULAIRES DES ROIS FRANKS.

**HERBERT.** *Voyez* CHERBURY.

**HERBST** (JEAN-GEORGE) naquit, le 13 janvier 1787, à Rottweil. Il fréquenta le gymnase de sa ville natale, et fut admis, le 19 octobre 1805, à l'abbaye des Bénédictins de Saint-Pierre, dans la forêt Noire, où il étudia la philosophie et surtout les mathématiques. L'abbaye ayant été dissoute, il se rendit, en 1806, à l'université de Fribourg, y continua ses études, et revint au commencement de l'été suivant à Rottweil, où il acheva sa philosophie et commença sa théologie. En 1810 il retourna à Fribourg, et s'adonna, sous la direction de Hug, à l'étude des langues orientales et bibliques. En 1811 il entra au séminaire de Meersbourg, et l'année suivante il fut ordonné prêtre. A la fin de la même année il fut appelé comme répétiteur au grand séminaire d'Ellwangen, en même temps qu'il fut chargé, dans la nouvelle université de cette ville, d'un cours d'arabe et d'hébreu. En 1814 il fut nommé professeur de langues orientales et d'exégèse de l'Ancien Testament, provisoirement d'abord, et définitivement en novembre 1815.

Il fut transféré en 1817, avec la faculté de théologie, à Tubingue, où il continua à enseigner les langues orientales, l'introduction à l'Ancien Testament, l'exégèse et l'archéologie biblique. Accidentellement et pour venir au secours de ses collègues, il donna aussi des cours d'histoire ecclésiastique, de théologie pastorale, et expliqua à plusieurs reprises les livres du Nouveau Testament. En 1832 il fut nommé bibliothécaire en chef de l'université, qui, sous son administration, fut parfaitement organisée et reçut de notables accroissements. A cette époque sa santé, d'ailleurs robuste, fut très-ébranlée, et en 1836, le 31 juillet, il fut, au bout d'une courte et douloureuse maladie, qu'il avait soufferte avec une patience et une résignation toutes chrétiennes et un pieux abandon à la volonté divine, appelé à une meilleure vie. Herbst était un Allemand de la vieille roche, d'un noble caractère, simple et droit dans ses manières, ennemi de toute exagération; il prenait une part aussi intelligente que vive à toutes les affaires publiques, et s'occupait avec un zèle infatigable et un dévouement cordial des intérêts qui lui étaient plus spécialement confiés.

Tel le virent pendant toute sa vie et dans ses fonctions diverses ses disciples, dont il était le père, ses amis, qui pouvaient compter sur lui, ses collègues, envers qui sa bienveillance ne fit jamais défaut, tous ceux qui étaient l'objet de ses secrets et généreux bienfaits (1).

(1) *Voy.* HATTON.

(1) Nécrologie dans la *Revue trimestr. de Théol.*, 1836, p. 767.

Digitized by Google

Herbst n'était pas seulement un savant orientaliste ; il possédait parfaitement les langues modernes; la littérature ancienne et moderne lui était familière, et il en faisait un usage aussi habile qu'attrayant dans ses cours. Il était l'ennemi des opinions surannées autant que des hypothèses destructives de la critique et de l'exégèse biblique moderne. Les écrits publiés par Herbst sont :

1. *Observationes quædam de Pentateuchi quatuor librorum posteriorum auctore et editore. Commentatio critica quam, pro summis in theologia honoribus rite adipiscendis, defendet, die... Martii MDCCCXVII, J.-G. Herbst, theologiæ professor p. o. in universitate Fridericiana Elvacensi. Typis J.-G. Ritter, Univ. typographi.*

2. Une série de dissertations qui sont énumérées dans l'article nécrologique cité au bas de la page 460, ci-contre.

Dans les dernières années de sa vie Herbst employa beaucoup de temps et de soins à publier une Introduction aux livres de l'Ancien Testament. Malheureusement sa mort prématurée l'empêcha d'achever cet ouvrage, qui parut plus tard, complété par un de ses élèves, le professeur Welté, à Fribourg, chez Herder, sans toutefois que le continuateur se fût toujours maintenu dans le point de vue de l'auteur primitif. Ce qui était prêt pour l'impression du travail de Herbst fut publié sans changement. C'est un monument de la sagacité critique et de la vaste érudition de cet exégète.

Cf. l'article nécrolog. cité, réimprimé dans la *Gazette univers. ecclés.*, ann. 1836, n° 205, et dans le *Nouveau Nécrologe des Allemands* (ann. 1836, t. I, p. 474).

**HERDER** (JEAN-GODEFROI DE), un des écrivains les plus remarquables de l'Allemagne, naquit, le 25 août 1744, dans une petite ville de la Prusse orientale nommée Morungen. Les sentiments religieux de ses parents l'influencèrent de bonne heure; la Bible et le recueil de cantiques pieux que ses parents lui apprirent imprimèrent leur cachet sur les premières productions de son esprit. La pauvreté de sa famille et une fistule lacrymale dont il était affligé à l'œil droit semblaient d'insurmontables obstacles au goût qu'il avait pour l'étude. Cependant il profita, pour s'instruire, de toutes les occasions que lui fournit, pendant quelque temps, sa position de copiste et de desservant du diacre Trescho. En 1762, d'après le conseil que lui donna le chirurgien d'un régiment russe qui revenait de la guerre de Sept-Ans, il abandonna sa ville natale, avec l'intention d'aller étudier la chirurgie à Königsberg; mais à la première opération qu'il fit il tomba évanoui, et résolut alors de se consacrer à l'étude de la théologie, pour laquelle il se sentait un grand attrait. Après avoir vécu jusqu'à ce moment dans une extrême pénurie, il obtint, en 1763, une place de professeur au collége dit *Fridericianum*. Parmi les hommes que Herder apprit à connaître à Königsberg il faut citer surtout Kant et Hamann. Les opinions de ce dernier exercèrent une impression profonde et durable sur Herder. Ces deux philosophes, quoique de caractère bien différent, firent partager à plusieurs de leurs amis l'estime qu'ils avaient conçue pour Herder, et contribuèrent ainsi à lui préparer un meilleur avenir. En 1764 Herder fut nommé recteur de l'école de la cathédrale de Riga, et plus tard il y joignit les fonctions de prédicateur du soir de l'église de Sainte-Gertrude. En 1766 il refusa la place de directeur de l'école de Saint-Pierre, à Saint-Pétersbourg. Cependant il employait les moments de loisir que lui laissaient ses fonctions à

composer et faire paraître, en 1767 et 1769, ses premiers écrits, savoir : *Fragments de Littérature allemande* et *Mélanges critiques* (*Kritische Wälder*), dans lesquels il s'attacha assez fidèlement aux idées des grands critiques Lessing et Winckelmann. Quoique ces écrits portassent encore le caractère bien prononcé de la jeunesse, ils réveillèrent l'attention publique des Allemands, à une époque qui était pauvre parmi eux en œuvres d'esprit et de goût. Herder entreprit, en 1769, un voyage à l'étranger, à la suite duquel il voulait ouvrir un établissement d'éducation à Riga. Il était déjà en route lorsqu'on lui offrit d'accompagner le prince de Holstein-Oldenbourg dans ses voyages en France et en Italie. Arrivé à Strasbourg, Herder eut une ophthalmie qui l'obligea de s'arrêter. Il se soumit avec courage à une opération qui n'eut pas de succès, et fit la connaissance de Göthe, sur lequel, d'après l'aveu de ce dernier, la maturité de son jugement eut alors une grande influence. En 1771 Guillaume, comte de Buckebourg, l'engagea en qualité de prédicateur de la cour, superintendant et conseiller du consistoire. C'est là qu'il travailla à son livre des *Documents les plus anciens du genre humain*, dans lequel il établit que l'Ancien Testament est un des documents les plus importants de la poésie primitive, une des créations les plus sublimes et les plus grandioses de l'esprit humain.

La publication de ces deux ouvrages, écrits dans un ton vif et polémique, attira pour la première fois sur lui l'attention des théologiens. A cette époque il entra assez longuement en négociation, par l'intermédiaire de Heyne, avec l'université de Göttingue, où on lui proposait une chaire de théologie, qu'il refusa, en rejetant la condition, qui lui sembla odieuse, de se soumettre à un examen ou à un colloque préalable devant la faculté de théologie de Göttingue. Cependant il allait se résoudre en définitive à passer par la voie amère de Göttingue, lorsque Göthe le fit à l'improviste appeler à Weimar, en qualité de prédicateur de la cour, superintendant général et membre du consistoire suprême. Arrivé le 2 octobre 1776 à Weimar, alors la résidence des beaux-esprits de l'Allemagne, il entra en rapport habituel et intime avec Göthe, Wieland, Knebel, etc., etc. A son retour d'un voyage en Italie, qu'il fit en 1788 avec la princesse Amélie, veuve du duc, et pendant lequel Göttingue lui fit un nouvel appel fort honorable, il fut nommé vice-président du consistoire supérieur, fonction qui l'affranchit d'une multitude d'affaires qui l'avaient préoccupé jusqu'alors, et lui permit de s'adonner à ses travaux littéraires. Nommé président du même consistoire en 1801, il fut anobli par l'électeur de Bavière, à la demande qu'il en fit dans l'intérêt de ses cinq fils. Il était en pleine activité lorsque, le 18 décembre 1803, la mort l'enleva subitement, sans qu'il eût le temps d'ajouter quelques morceaux à son *Adrastea*, demeurée inachevée, et dans laquelle il devait, dit-il, faire connaître toute sa pensée, qui s'était modifiée en bien des points.

Les nombreux écrits de Herder (*Œuvres compl.*, Stuttg. et Tubingue, 1805-1820, 45 vol.; et ib., 1827-1830, 60 vol.) se divisent en trois catégories : belles-lettres et littérature ; religion et théologie ; philosophie et histoire.

Le caractère spécial du génie de Herder est son universalité ou la capacité qu'il a de s'assimiler l'esprit de tous les temps et de tous les peuples et de les faire comprendre à ses contemporains. Il cherchait partout, avec un sens plein de droiture et de bienveillance, ce qui est humain. Sans doute cette universalité de Herder avait quelque chose de vague et d'indécis qui se retrouve dans

Digitized by Google

tout ce qu'il écrit. Son travail sur le *Cid* tient la première place parmi ses œuvres poétiques. Il faut citer en outre ses imitations et traductions des chants populaires, son travail sur les légendes, qu'il dépouilla trop, il est vrai, de leur caractère merveilleux, mais qu'il sut toutefois tirer de la poussière et dont il fit apprécier le mérite poétique. Comme philosophe il était éclectique (1), et opposé aux idées appelées transcendantales, qu'il combattit avec passion dans sa *Calligone* et dans sa *Métacritique*, dirigée contre son ancien maître et ami Kant, dont il appelait la *Critique de la raison pure* un tissu de subtilités et d'absurdités. Son principal ouvrage : *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité*, est plus important de beaucoup que ses *Lettres sur les progrès de l'humanité* et ses autres écrits philosophiques. On peut considérer comme les prémices de ses idées philosophiques ses opuscules intitulés : *Philosophie de l'histoire de l'humanité*, et *de la Connaissance et des sentiments de l'âme humaine*.

Il explique ainsi lui-même le plan qu'il suivit dans sa *Philosophie de l'histoire de l'humanité* : « Il y a bien longtemps, alors que les champs de la science s'étendaient encore devant moi dans tout l'éclat de l'aurore, qui pâlit si fort au midi de notre vie, je me demandai souvent, puisque tout dans le monde a sa philosophie et sa science, si ce qui nous touche de plus près, l'histoire de l'humanité, ne devait pas avoir aussi sa philosophie. Tout m'y ramenait, métaphysique et morale, physique et histoire naturelle, surtout la religion. Il faut, pour lire l'histoire de l'humanité dans le livre de la création, jeter un coup d'œil général sur la terre que nous habitons, et parmi les règnes diversement organisés qui jouissent avec nous et au milieu de nous de la lumière du soleil. Il n'y a pas d'autre voie, et on ne saurait la suivre et l'observer avec trop d'exactitude. Celui qui ne veut que des spéculations métaphysiques suit une voie plus courte; mais je crois que la métaphysique, séparée de l'expérience et des analogies naturelles, n'est qu'un vol aventureux dans l'espace, qui rarement mène au but. La providence divine au milieu de la nature, les idées que l'Éternel nous révèle dans ses œuvres, constituent le livre sacré que j'ai consulté comme un disciple fidèle et zélé. » Cet ouvrage, qui ne fut pas poursuivi au delà du milieu du moyen âge, a été dépassé par la science moderne; il est d'ailleurs fondé sur la base exclusive du naturalisme; cependant on trouve encore du charme dans la lecture de ce génie jeune et fécond, dont le style est vif et entraînant. Comme théologien Herder se prononça souvent avec dureté et amertume contre l'aridité et la platitude des prétendus esprits éclairés de son temps, tout en payant un riche tribut à l'esprit même de ce siècle.

Dans son ouvrage intitulé : *Génie de la Poésie hébraïque*, qui se rattache à ses *Anciens Documents du genre humain*, il fit de la Bible, comme d'Homère, de Shakspeare et d'Ossian, comme des légendes et des chants populaires, l'objet de ses recherches esthétiques et philosophiques; c'est ainsi que, dans ses *Lettres sur l'étude de la Théologie*, qui s'étendent sur presque tout le domaine de la théologie, il dit « qu'il faut lire humainement la Bible, comme un livre écrit dans une langue humaine. » D'après tout ce qui précède, on comprend que le Christianisme de Herder ne s'éleva pas beaucoup au-dessus de son humanisme, d'ailleurs très-noble en lui-même, mais dont il fit le temple

(1) *Voy.* ÉCLECTISME.

Digitized by Google

de la science, tandis qu'il n'en était que le portique.

Voir *Souvenirs de la vie de Herder*, de sa veuve Marie-Caroline Flachsland (née le 28 janvier 1750, à Reichenweyher, en Alsace, morte le 15 septembre 1809), publiés par J.-G. Muller, Tub., 1820, 2 vol.; *Vie de Herder*, p. Döring, Weimar, 1829, et par Ring, Carlsrhue, 1822. Les *Idées sur la philosophie de l'histoire de l'humanité* ont été traduites en français par Edgar Quinet, Paris, 1826-27, 3 vol. in-8°.

BRISCHAR.

**HÉRÉSIE,** *hæresis* (αἵρεσις, de αἱρεῖν), *Græce ab electione dicitur, quod scilicet eam sibi unusquisque eligat disciplinam quam putat esse meliorem*, dit S. Jérôme, *in Galat.*, c. 6. Le mot allemand *Ketzerei*, qui a le même sens, provient également du grec, et non pas, comme quelques-uns le prétendent, des *Chazares*, tribu slave de la Crimée; cette dernière étymologie n'est pas admissible. Les Cathares (καθαροί, les purs) étaient une secte ou plutôt la réunion de plusieurs partis religieux qui se répandirent comme une épidémie au moyen âge, ne s'accordèrent point dans leurs opinions et leurs principes, et ne s'entendaient que dans leur commune opposition contre l'Église catholique, dont ils combattaient les dogmes et la discipline. Cette prétention de purifier l'Église, qui aurait été corrompue avec le temps par l'erreur et l'immoralité, leur fit prendre le nom de Cathares (qui devint *Gazzari* dans la langue plus douce des Italiens) (1).

Lorsque le Christianisme s'introduisit dans le monde, tous ceux qui entendirent la prédication nouvelle ne se soumirent pas avec la même bonne volonté et sans réserve à ses doctrines. Beaucoup de ses auditeurs restèrent en dehors de l'Église et n'adoptèrent que certaines idées du Christianisme qui les attiraient plus particulièrement et qu'ils allièrent à leurs opinions judaïques ou païennes. D'autres entrèrent, il est vrai, dans le sein de l'Église et embrassèrent ses dogmes, sauf quelques points qui leur paraissaient spécialement contraires à leurs anciennes théories. D'autres enfin ne s'écartèrent que plus tard de la foi qu'ils avaient d'abord acceptée tout entière.

Les premiers, que S. Jérôme paraît avoir eu principalement en vue dans sa définition de l'hérésie, se distinguèrent des hérétiques postérieurs en ce qu'ils ne se séparèrent pas de l'Église par une apostasie de ses dogmes, mais se placèrent dès l'origine plutôt à côté de l'Église. On trouve un catalogue assez complet des hérésies nées dans les six premiers siècles, avec de courtes notices sur leur origine, dans Gratien, c. 39, c. XXIV, quæst. III, sous le titre de : *Sectæ hæreticorum quot sint et unde nomina acceperint*, qu'il a tiré des *Etymolog.*, lib. VIII, c. 5, de S. Isidore de Séville. Ce n'est toutefois qu'une nomenclature qui, en outre, ne va pas au delà de l'hérésie des monothélites.

On comprend facilement que les hérésies aient toujours occupé une place importante dans l'histoire de l'Église, quand on se rappelle la grande influence que, de tout temps, elles ont exercée sur le développement des dogmes orthodoxes, et qu'elles continuent à exercer, en ce qu'elles deviennent pour l'Église l'occasion de formuler, d'une manière plus positive et plus nette, les dogmes attaqués ou mal compris, et de les définir rigoureusement, l'esprit de contradiction ayant toujours été malgré lui favorable au développement de la vérité chrétienne. Il existe, par conséquent, non-seulement une masse de travaux sur les hérésies isolées, mais il parut de très-bonne heure des ouvrages qui décrivirent plus ou moins explicitement

(1) *Voy.* ALBIGEOIS.

Digitized by Google

des séries entières de sectes hérétiques. Tels furent les recueils des Pères grecs, S. Irénée, S. Épiphane, Théodoret, et ceux des Pères latins, Philastre, S. Augustin, dont les travaux sur ce sujet ont été spécialement et publiés dans l'*Hæresilogia* de J. Hérold (Basil., 1556, in-fol.) A partir de là jusqu'au seizième siècle nous n'avons plus d'ouvrage de ce genre. Les essais postérieurs de Bernard de Lutzenbourg (éd. V, Colon., 1537), d'Alphonse de Castro (II T., Paris, 1565), de Bonaventure Malvasia (Rome, 1661), etc., sont de pures compilations, tantôt rangées par ordre alphabétique, tantôt ordonnées suivant la suite du Symbole, mais qui manquent de toute critique historique.

Des travaux plus récents dans ce genre, par exemple ceux de Paul Stockmann, *Flucidarium, s. Lexicon Hæresium* (3e édit., Leipz., 1719), Amédée de Cæsare, *Hæresilogia* (Rome, 1736), de Cajétan-Marie Travasa, *Storia delle vite degli Eresiarchi* (Venet., 1752), ont peu d'intérêt scientifique. Le Lexique des Hérétiques de Ph. Fritz (2e édit., Wurzbourg, 1838, V, in-8°) se distingue avantageusement parmi tous ces écrits. Quant à l'*Histoire impartiale de l'Église et des Hérétiques*, de God. Arnold (Francf. sur le M., 1699, II, et Schaffhouse, 1740, III, in-fol.), ce n'est pas autre chose qu'une perpétuelle apologie de presque toutes les hérésies et de toutes les sectes. L'essai d'une *Histoire complète des Hérésies*, de Ch.-Guill.-François Walch (Leipz., 1762, XI, in-8°), ne s'étend que jusqu'à la controverse des images; et l'*Histoire des Hérésies du moyen âge*, de Chr.-Ulr. Hahn (Stuttg., 1845-47, II, in-8°), conçue avec intelligence et convenablement traitée, ne comprend, pour ainsi dire, que les hérésies des onzième, douzième et treizième siècles. Il n'a malheureusement paru que la première partie du premier volume de l'*Exposition critique des Hérésies* de B.-J. Hilger (Bonn., 1837, in-8°).

Les dogmes chrétiens étant donnés par l'Église, maintenus dans leur unité et leur pureté par l'autorité infaillible de l'épiscopat, assisté du Saint-Esprit, nul n'est en droit, en face de ce ministère divin, de rien ajouter à ces dogmes, d'en rien retrancher, d'en interpréter arbitrairement le sens; chacun a le devoir de croire et de professer tout ce que l'Église enseigne, et dans le sens professé par elle. Quiconque se soustrait à cette obligation, quiconque rejette sciemment et opiniâtrément un dogme quelconque qui a été défini et solennellement promulgué dans un concile universel, ou qui a été tacitement reconnu, pour être divinement révélé, par toute l'Église, ou quiconque l'interprète contrairement au sens unanime des saints Pères, soutient et défend une proposition formellement rejetée par l'Église, celui-là est hérétique. D'où il résulte que le véritable hérétique doit, quand ce ne serait qu'extérieurement, appartenir au corps de l'Église. Celui qui, étant hors de la communion de l'Église, rejette toute la somme des vérités chrétiennes révélées, n'est pas un hérétique, mais un *infidèle;* de même celui qui, ayant appartenu une fois à l'Église, renie ensuite non-seulement les dogmes, mais même le nom du Christ, n'est pas un hérétique, mais un *apostat*. L'hérétique peut être intérieurement attaché à son erreur et la garder pour lui, ou il peut la manifester extérieurement en paroles et en actions (*hæresis interna vel externa*). Il peut avoir conscience ou non de son erreur; dans ce dernier cas, l'ignorance peut être une erreur invincible dont il n'est pas responsable, ou une erreur plus ou moins facile à vaincre et plus ou moins coupable par là même, *error invincibilis vel vincibilis*. L'adoption voulue et la défense opiniâtre d'un



Digitized by Google

dogme de foi ou de morale contraire à la doctrine reconnue de l'Église, ou le rejet persévérant d'un dogme établi formellement par l'Église comme vérité nécessaire au salut, se nomme une hérésie formelle, par opposition à l'hérésie matérielle, involontaire, et qui ne repousse pas l'enseignement, *hæresis formalis vel materialis*.

L'hérétique public et formel est frappé de la peine de la grande excommunication (1), dont l'absolution est régulièrement réservée au Pape; cette absolution n'est déférée aux évêques, *jure delegato*, que sous certaines réserves, par les pouvoirs quinquennaux; elle n'est permise aux prêtres qu'à l'article de la mort, *in articulo mortis;* par conséquent l'hérétique excommunié est en même temps privé de la sépulture ecclésiastique (2). En outre l'Église frappe les ecclésiastiques d'irrégularité (3), laquelle s'étend du côté maternel sur les fils, du côté paternel sur les petits-fils, et enfin de la privation de toutes les fonctions et de tous les bénéfices (4), de la déposition et de la dégradation (5). Tant qu'au moyen âge l'Église et l'État furent intimement unis, le droit civil édicta aussi des peines graves contre l'hérésie.

Déjà le droit romain (6) menace certains hérétiques particulièrement dangereux d'infamie, de la perte de la puissance paternelle, du droit actif et passif d'élire et de tester, de la confiscation de tous les biens, et même de la mort (7). Ces peines furent reconnues par l'Église (8) et confirmées par les empereurs d'Allemagne. Ce n'est qu'à partir des temps modernes que les législations criminelles ont généralement renoncé à prononcer des châtiments contre les hérétiques. Dans le code pénal de Charles-Quint (dit Carolin), de 1532, l'hérésie n'est plus comptée parmi les délits civils, et depuis le moment où la paix de religion d'Augsbourg accorda aux Luthériens (1), et la paix de Westphalie aux réformés (2), la complète liberté de conscience, et concéda aux États des deux confessions les mêmes droits civils et politiques qu'aux Catholiques, le passage d'une confession à l'autre n'entraîna plus d'autres conséquences civiles que la perte des fonctions et des revenus ecclésiastiques que possédait un membre du clergé au moment de son changement (3), et, dans les cas les plus graves, le bannissement, sans atteinte à l'honneur, à la liberté, à la propriété, quand un parti n'était pas protégé dans l'exercice libre et public de son culte par l'année normale 1624, et ne voulait pas se contenter de l'exercice particulier de sa religion (*domestica devotio*), que lui accordait le souverain (4). Les autres partis religieux non catholiques, en dehors de la confession d'Augsbourg et des confessions helvétiques, étaient exclus par les lois de l'empire (5) des privilèges reconnus à ces confessions, et par conséquent ou ils étaient déclarés purement incapables des droits civils, ou bien le séjour dans le pays leur était interdit, ou l'exercice de leur culte pouvait être mis au rang des délits. Cette distinction des hérétiques mis au niveau des Catholiques quant aux droits civils, *hæretici recepti*, ou tolérés sous certaines ré-

(1) C. 8, 9, 13, 15, X, *de Hæret.*, V, 7.
(2) Sext., c. 2, *eod.*, V, 2.
(3) C. 2, 15, X, *eod.*, V, 7.
(4) C. 2, X, *eod.*, Sext. c. 12, *eod.*
(5) C. 9, X, *eod.*
(6) Conf. l. 4. Cod., *de Hæret.* I, 5.
(7) *Cod. Theodos.*, l. XVI, tit. 5. *Cod. Just.*, l. I, tit. 5.
(8) C. 10, 13, § 5, X, *eod.* V, 7. Sext., c. 2, § 4, *eod.*, V, 2.

(1) *Recez impér. de* 1555, §§ 15, 16.
(2) *Inst. P. Osnabr. de* 1648, art. 7, § 1.
(3) *Voy.* l'art. RÉSERVE ECCLÉSIASTIQUE.
(4) *Voy.* JUS REFORMANDI.
(5) *Paix relig.*, § 17. *Paix d'Osnabr.*, art. 7, § 2.

Digitized by Google

serves, *tolerati*, ou tout à fait exclus, *reprobati*, est étrangère à l'Église, et ne s'applique qu'à leur reconnaissance ou non-reconnaissance de la part de l'État. L'Église tient, aujourd'hui comme autrefois, pour hérétique, quiconque soutient sciemment et opiniâtrément de fausses doctrines. Comme toutefois les peines temporelles ne sont plus en usage à ce sujet, l'Église est bornée à son droit de pénalité spirituelle; elle peut atteindre les laïques de la peine de l'excommunication, les ecclésiastiques de la suspension, de la déposition et de l'excommunication.

Dès lors on ne peut répondre précisément ni d'une manière affirmative, ni d'une manière négative, à la question de savoir si le nom d'hérétique, appliqué à des protestants, à des soi-disant Catholiques allemands (1), et à d'autres partisans de sectes non catholiques, tombe dans la catégorie des injures défendues. Dans les relations civiles l'ancienne notion légale et politique du crime d'hérésie n'est plus applicable aux partisans de la confession d'Augsbourg et de la confession helvétique, ces deux confessions protestantes ayant obtenu l'existence légale à côté de l'Église catholique, antérieurement seule et exclusivement dominante. Elles sont par conséquent affranchies de toutes les peines et de tous les préjudices prononcés contre les hérétiques par le droit impérial avant la paix de religion et avant celle de Westphalie, et complétement mises au niveau des Catholiques par rapport à l'honneur, aux relations légales et civiles, aux droits et priviléges de commerce, à la capacité active et passive des élections et des successions, au droit d'être admis dans les hospices, dans les établissements de bienfaisance, de pauvres, etc., aux fonctions et dignités civiles et militaires, etc., etc. Il en est de même des Catholiques allemands et des autres sociétés religieuses modernes, là où elles ont été reconnues par l'État. Toutefois l'État ne peut et ne veut leur conférer que les droits qu'il avait autrefois enlevés aux hérétiques.

Mais cela n'est et ne peut être, en aucune façon, une règle pour l'Église. Si l'État a renoncé à son ancienne opinion sur les dangers dont le protestantisme pouvait menacer ses intérêts politiques; si l'État tient les Catholiques allemands, tout comme les Catholiques romains, pour des citoyens bons et utiles, il n'en résulte pas nécessairement que l'Église catholique a de même abandonné ses anciennes opinions, qu'elle cesse de se proclamer la seule Église vraie et infaillible, et de considérer quiconque croit différemment comme un hérétique. C'est ce que fait aussi l'Église grecque à son point de vue et quant à son dogme. Si le protestantisme pouvait démontrer que l'idée d'une autorité exclusive convient à l'Église protestante, constitue sa nature et est essentielle à son intégrité, il considérerait aussi et devrait considérer tout homme qui croit autrement que lui comme un hérétique; mais le protestant ne peut le faire, parce que son idée de l'hérésie est beaucoup plus restreinte. Il ne comprend l'hérésie que comme un écart du symbole chrétien en général, *in genere*; ainsi la croyance du Catholique qui n'abandonne pas le sol commun du Christianisme n'est pas essentiellement différente de la sienne à ses yeux, c'est-à-dire qu'elle n'est pas une erreur qui affecte les fondements mêmes du salut, tandis que le Catholique comprend sous la notion de l'hérésie toute adoption d'un dogme nouveau, étranger au symbole catholique, et toute négation d'une vérité dogma-

(1) *Voy.* DISSIDENTS.



Digitized by Google

tique de son Église. Toute règle de foi qui s'écarte de son symbole est à ses yeux une erreur, par rapport aux fondements essentiels du salut.

Cf. l'article ABJURATION DE L'HÉRÉSIE.

PERMANÉDER.

**HÉRIGER**, abbé du couvent de Lobbes et écrivain de mérite de la seconde moitié du dixième siècle, entra dès sa jeunesse dans le couvent de Lobbes, du diocèse de Liége, remarquable dans le neuvième, le dixième et le onzième siècle, par son zèle et son activité scientifique. Hériger avait déjà vécu de nombreuses années dans ce monastère lorsqu'en 990 les moines l'élurent abbé. Il leur eût été difficile de trouver un supérieur plus digne, car Hériger non-seulement marchait sur les traces de ses prédécesseurs (1), mais il avait brillé comme un des maîtres les plus remarquables de l'école du couvent, d'où sortirent des hommes importants, tels que Rathérius, de Vérone, et, sous Hériger, Wazo, évêque de Liége, Olbert, abbé de Gembloux. Aussi était-il déjà en grande considération, avant d'être abbé, auprès du savant et vertueux évêque de Liége, Notger, et de son successeur Wazo, avec lequel, en 989, il fit un voyage à Rome. *Leodium magni auspicii nomine, quasi Athenæ, per totam Germaniam atque Galliam* (ita) *celebrari cœptum est* (2). Son influence augmenta encore auprès de Notger et de Wazo lorsqu'il fut devenu supérieur du couvent après la mort de Folcuin, dont on voit les faits et gestes dans Pertz (3).

Hériger mourut en 1007. Nous avons divers ouvrages de lui. Le meilleur est celui qui est intitulé : *Herigeri gesta episcoporum Leodiensium*, dans Pertz, *Script.*, t. VII, 134, etc., et publié, avec une excellente introduction et de savantes notes, par le Dr Köpke. Si le style d'Hériger est dur et obscur, comme en général celui de l'école de Liége et de Lobbes, on est dédommagé par la matière même, qui est tirée de nombreuses sources avec une certaine critique; en outre Köpke remarque en parlant d'Hériger : *Raram illis temporibus ex veterum et Patrum ecclesiasticorum scriptis sibi comparavit eruditionem; multa legit et secum cogitavit.* Hériger écrivit encore : 1° la *Vie de S. Ursmar*, en vers (Boll., 18 apr.); 2° la *Vie de S. Landoald* (*v.* Pertz, l. c., p. 141); 3° *Epistolam Herigeri abbatis ad quemdam Hugonem monachum* (*v.* Martene, *Thes. Anecd.*, I, 112); 4° *Dialogum de adventu Domini celebrando;* 5° *Regulas de abaco Gerberti* (Pertz, l. c., p. 146); 6° *Tractatum de corpore et sanguine Christi*, contre Paschase Radbert (dans Allat., *in Hist. Gotteschalci*, Paris, 1655, p. 541). — On lui attribue quelques autres écrits, dont l'origine est douteuse. Ses *Gesta episc. Leod.* ont été continués par un savant ecclésiastique de l'Église de Liége, Ambroise († vers 1056). *Voir* Pertz, *loc. cit.;* D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, t. VII.

SCHRÖDL.

**HÉRITIERS NATURELS**, *hæredes necessarii*. On nomme ainsi les plus proches parents d'un défunt, qui ont sur une partie de la succession un droit tel qu'ils ne peuvent être déshérités par la dernière volonté du testateur sans un motif spécial d'exhérédation reconnu par la loi, tel encore que, si le défunt n'a pas fait de testament, ils peuvent légalement revendiquer leur part dans la succession; de là aussi leur nom d'héritiers *ab intestat, hæredes ab intestato*. Les codes des di-

(1) *Voir* les annales rédigées par les moines de Lobbes, dans Pertz, *Script.*, I, 7-15, 52-55; II, 194, 195, 209-211; IV, 9-20, 21-28.

(2) *Voir* Pertz, *Script.*, VII, p. 134, 135.

(3) *Gesta abbatum annorum* 657-980. Pertz, *Script.*, IV, 52-74.

Digitized by Google

verses nations ne comprennent pas tous les mêmes personnes sous la dénomination d'héritier naturel, et ne s'accordent pas sur la quotité de la part dite légitime, *pars legitima*.

Le droit romain entend par héritiers naturels : 1° les enfants nés en légitime mariage ; 2° les enfants légitimés par un mariage subséquent, à l'égard des père et mère et des grands parents des deux côtés ; 3° les enfants adoptés *per arrogationem*, par rapport au père adoptif et à la mère adoptive ; 4° les enfants illégitimes par rapport à la mère et aux grands parents maternels ; 5° à défaut de descendants les ascendants du défunt.

La quotité de la part légitime est, suivant le droit romain, pour les descendants, s'ils sont quatre ou moins, un tiers ; si plus de quatre, la moitié ; pour les ascendants, jamais plus d'un quart de la succession nette.

Comme, d'après le droit commun canonique, un bénéficier ne peut disposer par testament des revenus provenant de l'épargne de son bénéfice, et ne peut disposer que de ses biens patrimoniaux, en général des biens acquis civilement, à défaut des dernières volontés d'un défunt de ce genre, ses héritiers naturels ou *ab intestat* n'héritent que de la part provenant des titres civils du défunt (1).

Dans les temps modernes les législations civiles se sont plus ou moins écartées de ces décisions du droit canon. Ainsi, en Autriche, les parents (même s'ils ne sont pas héritiers naturels) ont droit au tiers de la succession des évêques, chanoines, curés, chapelains, bénéficiers et autres ecclésiastiques séculiers prébendés ; aux deux tiers de la succession des coopérateurs, proviseurs et autres ecclésiastiques auxiliaires employés temporairement.

En Bavière, la pleine disposition de leurs biens, sans égard à leur provenance, est reconnue à tous les ecclésiastiques séculiers sans distinction, comme aux ex-conventuels des couvents abolis, aux Dames anglaises et aux religieuses qui n'ont fait que des vœux simples, et ainsi les principes civils de la succession *ab intestat* leur sont appliqués sans restriction (1).

Quant aux biens apportés à un couvent par un moine ou une religieuse, lorsqu'une fois ceux-ci ont fait leurs vœux solennels, les héritiers naturels, s'ils n'ont déjà reçu antérieurement leur portion d'héritage, n'ont, dans la règle, aucun droit à la succession *ab intestat*. S'il y avait des enfants du profès, la part légitime serait réservée conformément aux prescriptions du droit canon (2). PERMANÉDER.

**HERLEMBALD.** *Voyez* PATARIA.

**HERMANN VON DEM BUSCHE** est plus connu comme humaniste que comme théologien. Né, en 1468, d'une des plus anciennes et des plus nobles familles de Westphalie, il fut confié de bonne heure aux soins de Rodolphe de Lange et ensuite à ceux d'Alexandre Hégius. S'étant lié d'amitié avec Rodolphe Agricola, il prit le goût de la littérature classique, et, après s'être arrêté quelque temps à Tubingue, et y être entré en commerce avec les hommes de lettres de cette université, il fit un voyage en Italie pour perfectionner ses études. Là il suivit et fréquenta les littérateurs célèbres et se fit un nom par ses poésies. Nous le retrouvons plus tard à Heidelberg obtenant le grade de maître ès arts ; à Cologne, où il entre en discussion avec

(1) L. 20. Cod. *de Episc. et Cler.*, I, 3. *Nov.* CXXXI, c. 13 ; c. 7, c. XII, quæst. 5.

(1) *Voy.* SUCCESSION AB INTESTAT pour ce qui concerne la législation française à l'égard des héritiers naturels.

(2) C. 9, §§ 1, 3, 4, c. XIX, quæst. 3. Conf. *Nov.* CXXIII, 38. Auth., *Si qua mulier*, Cod., *de SS. Eccles.*, I, 2.

les théologiens; en France, qu'il parcourt en amateur; puis de nouveau à Cologne, où l'avait appelé le comte de Nuénar pour l'opposer à Jacques Hogstraten et à Arnold de Tungern. Là il fit paraître, en 1488, un nouveau recueil de ses épigrammes et son *Triplex Hecatostichon*, écrit en l'honneur du Rosaire de la sainte Vierge de Cologne. Quoiqu'il comptât dans cette ville beaucoup d'amis et de protecteurs, il fut obligé de la quitter à la suite des menées d'Hogstraten et de ses partisans, sans qu'on puisse bien découvrir les motifs de ce renvoi. A dater de ce moment commencent les migrations aventureuses de Hermann, qui parcourt toute l'Allemagne, s'arrête dans presque toutes les grandes villes, fait des cours sur la littérature ancienne, publie de nouvelles épigrammes, et se voit souvent chassé par les menées de professeurs jaloux de son succès et de son mérite.

Mais, en même temps que le renom de son savoir se répandait dans toute l'Allemagne, le bruit de son inconduite le précédait partout, et le fameux abbé Tritheim crut devoir sérieusement l'avertir, dans une lettre amicale, de vivre de manière à ne pas détruire sa science et sa gloire par ses mœurs, *ut ita viveret ne moribus destrueret eruditionem* (1). En 1510 Hermann fut appelé à Wittenberg; mais il en vint bientôt à des démêlés si fâcheux avec le littérateur italien Sbrulius, qui résidait dans cette ville, qu'il trouva prudent de retourner à Leipzig, d'où l'année suivante il fut également obligé de s'éloigner. Alors il entreprit un voyage en Angleterre. Il en revint en 1517, rappelé à Cologne par Nuénar, devenu prévôt de la cathédrale de cette ville. Là, s'associant aux autres humanistes, il fit éclater son zèle contre les « théologastres ignorants» de cette ville, qui le firent encore une fois renvoyer (1). Cependant, grâce à l'influence de son ami Nuénar, il fut nommé recteur de l'école de Wésel; il y publia son *Vallum humanitatis*, apologie des études littéraires. Durant son séjour à Wésel il lut les écrits de Mélanchthon et de Luther, passa dans les rangs de Hutten, et perdit ainsi l'amitié d'Érasme. A dater de ce moment Hermann prit une certaine importance même parmi les théologiens. Les vives discussions des novateurs le déterminèrent à étudier les saintes Écritures et les Pères de l'Église primitive. Plein de préjugés contre l'Église catholique, il se prononça en faveur des novateurs, donna sa démission afin d'être plus libre (1522), se rendit à Wittenberg, où il continua ses travaux théologiques; fit en même temps sur la littérature classique des cours auxquels Mélanchthon lui-même assistait souvent; fut, en 1526, nommé professeur d'histoire à l'université de Marbourg nouvellement fondée, et y fit des leçons publiques sur les historiens anciens et sur S. Augustin. Dans sa vieillesse la théologie devint son étude favorite. Le seul ouvrage important qu'il publia à Marbourg fut : *de Singulari Auctoritate Veteris et Novi Testamenti, sacrorum ecclesiasticorumque testimoniorum libri*, qui parut en 1529.

Lorsque les anabaptistes commencèrent à agiter Munster, Hermann fut invité par le magistrat de la ville à assister à une discussion publique contre les sectaires. Il se rendit à l'invitation et devint l'orateur du parti anti-anabaptiste. On convint d'abord qu'on n'admettrait que les textes de l'Écriture sainte, dans l'esprit même qui les a dictés, pour décider de la validité des propositions en litige; mais Bernard

(1) *Voir* Burkart, *Vita Herm. Bushii*, p. 188.

(1) *Voy.* l'art. EPISTOLÆ OBSCURORUM VIRORUM, quant aux relations de Hermann avec les auteurs de ces écrits anonymes.

Digitized by Google

Rothmann, le chef des anabaptistes, rejeta bientôt, dans un accès de rage fanatique, la Bible et son interprétation, se maria avec six femmes à la fois, et prononça un éternel anathème contre ceux qui pensaient autrement que lui et sa secte, et qui notamment croyaient le baptême des enfants conforme à l'Écriture. Hermann lui répondit le lendemain dans un discours qui dura quatre heures. Mais l'application et l'excitation extraordinaires qui furent la suite des attaques furibondes de ses adversaires épuisèrent les forces d'Hermann, qui avait soixante-cinq ans; il fut tellement fatigué pendant qu'il parlait qu'il put à peine terminer son discours et rentrer chez lui. Les anabaptistes estimèrent que c'était un châtiment du ciel et se moquèrent du vieillard. Aussi Hermann ne tarda pas à quitter Munster, et mourut peu de temps après dans la maison d'un de ses amis (1534).

Outre le livre indiqué plus haut Hermann avait publié plusieurs ouvrages pour les écoles et divers classiques.

Cf. Hammelmann, *Narratio de vita, studiis, itineribus, scriptis et laboribus Hermanni Buschii, nobilis Westphali*; — dans ses *Oper. geneal. histor.*, p. 280 sq., Burkhart y a puisé; en outre, Meiner, *Biographie des Hommes célèbres du temps de la restauration des lettres*, t. II, p. 370.

FEHR.

**HERMANN DE FRITZLAR**, mystique remarquable du quatorzième siècle, tomba plus tard tellement en oubli que l'on sait fort peu de choses aujourd'hui sur les circonstances de sa vie. On sait seulement, d'après ce que Hermann dit lui-même, que Fritzlar fut sa patrie, qu'il parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, et qu'il visita le tombeau de *tous* les apôtres, sauf celui de S. Thomas dans les Indes et celui de S. Jean, qui, dit-il, monta au ciel avec son corps.

Quelques auteurs en font un Dominicain, parce que les mystiques allemands du quatorzième siècle sont la plupart de l'ordre de Saint-Dominique. D'autres le tiennent pour un Franciscain, à cause des éloges qu'il fait de S. François d'Assise et de son institut. Mais ni les Dominicains ni les Franciscains ne le comptent parmi les membres et les écrivains de leur ordre, et ses nombreux pèlerinages ne semblent pas non plus indiquer un religieux. Dans les intéressantes notes de voyage qu'il ajouta à sa *Vie des Saints*, il ne fait nulle part allusion à un rapport quelconque de sa part avec un ordre monastique; il ne se donne jamais le titre de frère, et, ce qui ne peut être le fait d'un moine, il fait transcrire à ses propres frais son livre par un copiste. Ainsi il est vraisemblable que Hermann ne fut pas moine; il est probable même qu'il ne fut pas prêtre, mais qu'il fut un pieux laïque, très-lettré, fort à l'aise, qui fut toujours désireux de mettre à la portée de chacun, par ses écrits, les trésors spirituels qu'il avait acquis. Malheureusement il ne nous est parvenu de tous ses livres que sa *Vie des Saints*, écrite en allemand. Un autre de ses ouvrages, également écrit en allemand, intitulé *Fleurs de contemplation*, n'a pas été retrouvé encore ou est complétement perdu. Sa *Vie des Saints* a été publiée le plus récemment par Fr. Pfeiffer, dans son ouvrage des *Mystiques allemands du quatorzième siècle*, t. I, Leipzig, 1845, d'après le manuscrit original, fait sous les yeux de Hermann, durant les années 1343-1349. Hermann tira ce remarquable recueil des lectures qu'il avait faites, des prédications qu'il avait entendues en divers endroits, de beaucoup de théologiens et d'ascètes, de la Bible, des saints Pères, des légendes des saints et du riche trésor de faits qu'il avait ramassé dans ses voyages et par sa propre expérience. Il renferme

Digitized by Google

pour quatre-vingt-six jours de l'année ecclésiastique, partagés entre les douze mois, les biographies des saints les plus éminents, entremêlées de notices sur les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. La partie historique est tirée de sources authentiques, plus ou moins mélangées d'une partie mystique, dont la forme pieuse, simple et naïve, la grâce et la profondeur, sont pleines de charme et diffèrent autant des nombreuses capucinades des temps postérieurs que les cathédrales et les chefs-d'œuvre du moyen âge s'éloignent des églises bâties plus tard et des *ex-voto* qui les décorent. Les légendes sont souvent entremêlées de questions et de réponses éthiques, pratiques, ascétiques, théologiques et philosophiques; d'explications et de remarques, d'objections et de solutions, d'interprétations des Écritures et des saints Pères, des usages de l'Église, qui rendent un éclatant témoignage de la culture du cœur et de l'esprit de Hermann, des maîtres qu'il consulta, et du temps dans lequel et pour lequel il écrivit. On y rencontre, à côté de la naïveté la plus enfantine, la plus sublime spéculation, des pensées profondes, de grandes idées, des définitions lumineuses; la foi, la raison, l'art et la science s'y donnent la main; l'idéal le plus pur de la vertu et un ascétisme raisonnable et strictement catholique, sans exagération aveugle, sans pharisaïsme aride, s'y reflètent à chaque ligne; partout, dans le domaine dogmatique comme dans la sphère morale, la juste et convenable mesure; quand l'Église ne prononce pas, l'auteur se garde de définir (1); il combat même des opinions pieuses quand il les croit inexactes (2), et distingue partout très-nettement les obligations du devoir des exigences de la perfection. Comme nous l'avons dit, ce fond précieux est présenté sous une forme attrayante, délicate et naïve; le style coule comme un ruisseau pur, limpide et céleste; de gracieuses images en rehaussent le charme, et sa langue est bien supérieure à celle du temps de la réforme.

SCHRÖDL.

(1) *Voir*, par exemple, dans sa *Vie des Saints*, *la fête de la Conception*, *de l'Assomption*, *du Jour des Morts*.

(2) *Voir* la fête de Joachim.

**HERMANN DE LEHNIN**, auquel on attribue communément le fameux *Vaticinium Lehninense*, était, dit-on, un moine du couvent cistercien de Lehnin, situé à deux milles de la ville de Brandebourg, à trois de Potsdam (fondé en 1180, sécularisé en 1542). Il vécut vers la fin du treizième ou au commencement du quatorzième siècle. Ces données, sans être appuyées d'autorités bien sûres, ne manquent pas de vraisemblance. On a beaucoup débattu dans le siècle dernier, et récemment encore, la question de savoir si la prophétie que nous venons de mentionner est de cet Hermann ou d'un de ses contemporains, ou si c'est une œuvre fabriquée plus tard, interpolée à loisir, en un mot si c'est une imposture imaginée vers le milieu ou la fin du dix-septième siècle ou même au commencement du dix-huitième. On ne peut, il faut l'avouer, arriver à une solution satisfaisante sur cette question si l'on ne doit la puiser que dans des motifs extérieurs; car les traditions qui témoignent en faveur de la paternité de Hermann, quoique peut-être vraies, sont sans garantie historique et ne peuvent fonder une croyance certaine. On dit que le manuscrit de l'auteur de la prophétie, soigneusement et secrètement gardé jusqu'à la réforme dans le couvent de Lehnin, tomba, lors de la sécularisation du couvent, en 1542, entre des mains de gens haut placés, d'où il passa en la possession de la famille de Seidel, de Berlin, fut communiqué, se répandit peu à peu et

Digitized by Google

finit par être imprimé pour la première fois en 1723. Une autre tradition rapporte que l'original, écrit en caractères monastiques, fut, du temps du grand-électeur ou de son fils, trouvé à Lehnin dans un vieux mur ou une cheminée. L'auteur anonyme de l'écrit *Hermann de Lehnin, prophète de la maison de Brandebourg, bien constaté par l'histoire ancienne et moderne*, Francfort et Leipzig, 1808, raconte, dans l'avant-propos, qu'il trouva, trente ans avant l'époque où il écrit, le manuscrit qu'il fait imprimer. Il était tout entier de la main d'un prélat réputé très-savant de son temps, c'est-à-dire du temps du grand-électeur et du roi Frédéric Ier, et portait ce titre : *Vaticinium B. F. Hermanni, monachi quondam Lehninensis ordinis Cisterciensis, qui circa annum* 1300 *floruit et in monasterio Lehninensi vixit, ex libro manuscripto, ex quo constat hoc Vaticinium jam ante annos* 400 *consignatum esse.*

A toutes ces traditions il ne manque qu'une chose, des preuves authentiques. On pourrait sans doute mettre en avant, et ce serait déjà un commencement de preuve, que le professeur de Helmstädt, Polycarpe Leyser (*in Hist. poetarum et poematum medii ævi*), donne le frère Hermann comme un Cistercien du couvent de Lehnin, vivant vers 1322, et qu'il ajoute : *Dicitur scripsisse Vaticinium versibus rhythmicis nondum editum, cujus initium : Nunc tibi cum cura, Lehnin, cano fata futura,* etc., et que Henkel, dans son *Vaticinium metricum D. F. Hermanni*, édité à Berlin en 1746, dit « qu'il ne saurait nier qu'un frère Hermann vécut à Lehnin en 1300, et qu'il peut avoir laissé quelques pensées sur les événements futurs; » car ces aveux des adversaires de l'authenticité de la prophétie semblent reconnaître qu'Hermann put être, d'après des traditions antérieures, et fut l'auteur de cette prophétie ou d'une autre analogue. Mais ces concessions et ces possibilités ne mènent pas encore à une conclusion certaine, pas plus que ce fait que la plupart des éditions du *Vaticinium* publiées dans le siècle dernier portent le nom de Hermann. Que si d'une part on ne peut démontrer par des preuves extérieures que la prophétie de Lehnin provient de Hermann ou d'un auteur contemporain, d'autre part on n'a démontré par aucune preuve extrinsèque ni intrinsèque que la prophétie de Hermann soit une imposture fabriquée, interpolée, du dix-septième au dix-huitième siècle. On dit bien que jusqu'au seizième ou dix-septième siècle on n'avait jamais entendu parler d'une prophétie de Lehnin; qu'elle annonce d'une manière trop claire les temps qui précèdent cette époque, tandis qu'elle est tout à fait vague, générale et équivoque quand il s'agit des temps postérieurs; qu'elle est rédigée, dans un latin pur et fort beau, par un écrivain savant, sagace et très-versé dans l'histoire, et que par conséquent elle ne peut être attribuée à un moine du moyen âge; qu'elle porte dans beaucoup de passages les traces de son origine postérieure, par exemple par l'emploi des mots Jéhovah, Israël; qu'elle est injurieuse pour la maison de Brandebourg et Hohenzollern et pour le pur Évangile, et que tout cela dénote nécessairement une misérable imposture faite à plaisir. Sans doute quelques-uns de ces motifs ont de la valeur, mais on peut parfaitement y répondre, et l'on peut facilement alléguer plusieurs motifs pour expliquer pourquoi le *Vaticinium* parut si tard.

Si la prédiction, au dire général, est si claire jusqu'au grand-électeur, inclusivement, qu'elle laisse à peine un doute, elle s'accorde également, en beaucoup de points, avec les faits des temps postérieurs d'une manière si

Digitized by Google

merveilleuse qu'on se voit forcé de rapprocher successivement l'auteur de temps plus récents, et que c'est précisément pour ce motif qu'il s'est élevé tant de contestations sur cette prophétie.

On insiste beaucoup sur ce que, jusqu'à ce moment, on n'a pu montrer un original du *Vaticinium* du quatorzième siècle; mais que pourrait-on en conclure dans le cas où l'original, comme tant d'autres documents, aurait été perdu ou anéanti d'une manière quelconque, ou serait, au moment de la sécularisation de Lehnin, tombé entre des mains puissantes, sans que pour cela les copies en aient été perdues, mises de côté ou rendues impossibles? Nous ne prétendons point par là soutenir l'assertion de ceux qui s'imaginent que la bibliothèque royale de Berlin possède, outre les quatre manuscrits de la prophétie qu'elle a et qui, d'après Giesebrecht, ne remontent pas au delà de 1700, le propre manuscrit de la main du frère Hermann, et qu'on l'y tient renfermé sous un septuple verrou; seulement nous nions que le contraire ait été prouvé à la suite des nouvelles recherches faites sur le *Vaticinium Lehninense* par le bibliothécaire en chef et conseiller intime Wilken, en vertu d'un mandat du chancelier d'État de Hardenberg, en 1821. Ce que nous venons de dire doit suffire pour établir qu'on n'a pas encore donné une démonstration certaine et décisive de la prétendue imposture ou de l'interpolation de la prophétie de Lehnin, tout comme les recherches faites jusqu'à présent pour découvrir le véritable auteur de l'imposture prétendue n'ont encore abouti à aucun résultat vraisemblable.

Georges-Godefroi Küster, recteur du gymnase de Berlin, qui parle dans sa *Marchia litterata, spec.* II, 1741, et *spec.* XX, 1759, de Hermann et de la prophétie qui lui est attribuée, en fait remonter la rédaction à 1647-1648, et l'attribue, sans aucun motif probant, au conseiller protestant et assesseur consistorial Martin-Frédéric Seidel († 1693). Le prédicateur Henkel, qui publia, en 1745, à Francfort et Leipzig, *Frater Hermannus Lehninensis redivivus, etc.*, place la rédaction de la prophétie entre 1688 et 1700, et donne comme auteur un moine ou ecclésiastique papiste. Henkel avait cru à l'authenticité du livre avant d'avoir vu le pasteur Weisse de Lehnin, et avait eu la communication de son manuscrit sur la prophétie de Hermann. Ce pasteur Weisse fit imprimer à Berlin, en 1746, ce manuscrit, depuis longtemps communiqué à d'autres, sous le titre : « *Vaticinium metricum D. F. Hermanni, monachi in Lenyn*, ou *Prophétie attribuée au frère Hermann*, moine du couvent de Lehnin, qui doit avoir vécu vers 1300, expliquée par l'histoire, avec des notes qui établissent que c'est une œuvre des temps modernes, » et il soutient l'opinion qu'un faux prophète n'a pu inventer cette œuvre, ni avant les dernières années de l'électeur Frédéric-Guillaume, ni après 1700. Dans l'intervalle on retomba sur un ancien moine, Hermann de Langeln, lecteur dans ce couvent de Franciscains vers 1250, et, parmi les nouveaux religieux, on nomma Nicolas de Zizwiz, abbé de Hammersleben, † 1719.

Il arriva que les débats sur cette prophétie se réveillèrent avec une nouvelle ardeur par suite des événements du dix-neuvième siècle. Le défunt roi de Prusse demanda lui-même à des personnages considérables leur jugement dans cette affaire. C'est pourquoi le savant Val.-H. Schmidt, de Berlin, soumit la prophétie à un nouvel examen, et il se décida pour l'opinion émise antérieurement, comme en passant, par Buchholz, dans une note de son Histoire

Digitized by Google

de la marche de Brandebourg (1), que l'auteur véritable du *Vaticinium* était le célèbre André Fromm, autrefois prévôt de Cologne, sur la Sprée, et conseiller consistorial, qui fut destitué de ses fonctions, en 1666, à cause de sa polémique contre les réformés, embrassa, en 1668, à Prague, la religion catholique, et mourut en 1685 (2).

Comme on ne pouvait absolument mettre en avant pour cette opinion que les soupçons dirigés contre le prévôt devenu Catholique, il n'est pas étonnant que Wilken soit revenu au pauvre et fort innocent conseiller-juge Seidel, dans sa dissertation sur le *Vaticinium Lehninense*, écrite en 1821, à la demande du chancelier, prince de Hardenberg (3). En 1846, le Dr Giesebrecht donna, dans la gazette citée précédemment (4), un article digne d'être remarqué sur la prophétie de Lehnin et Christophe-Henri Œlven. Giesebrecht y part de ce point de vue que la prophétie de Lehnin est une imposture qui n'a pu être fabriquée avant le règne du grand-électeur. D'après lui, la plus ancienne mention de cette prophétie fut faite par le Bénédictin apostat La Croze, bibliothécaire de Berlin, qui dit lui-même que, dès 1697, il avait vu un exemplaire de cette prophétie chez M. de Schönhausen, et qu'il lui avait paru âgé de plus de cinquante ans. Là-dessus Giesebrecht dit, plein d'assurance : « Je considère cet exemplaire comme un autographe du prétendu prophète, car il était *évidemment* fabriqué en vue de tromper, et *peut-être* écrit sur du papier jauni, d'une main contrefaite. »

D'après Kuster (1), Schulz, professeur à Berlin en 1709 et 1711, reçut, vers le même temps, d'un ami distingué de cette ville, une copie de cette prophétie, et la fit *pour la première fois* imprimer en 1722 (1723); puis ce fut Tschorn, recteur de Lübden, qui en fit imprimer une partie en 1721, laquelle il assure avoir reçue d'un homme très-savant, très-digne de foi et très-considéré *ex monasterio Marchico* (2). Il ne reste plus qu'à dater l'origine de la prophétie d'environ 1697, par cela surtout qu'avant cette époque la prophétie est trop claire.

« Or, dit-il, ni Seidel ni tout autre de ceux qui sont nommés ne serait le pseudo-prophète cherché ; mais ce serait bien un certain Œlven, un aventurier savant et fantastique, poëte, fabricateur d'anagrammes et de chronostiches, mangeur de Français, ennemi des réformés, habitant de la Marche incarné, Luthérien catholisant, ami des miracles et des prophéties, etc., mort environ vers 1725. » On voit que Giesebrecht ne se fait pas faute d'appeler à son secours toutes sortes d'opinions arbitraires, afin de maintenir en mauvais renom la prophétie condamnée d'avance comme une imposture, et de l'attribuer à un auteur dûment constaté un misérable. Mais, au milieu de toutes ces contradictions et de cette confusion, où trouve-t-on la preuve certaine, catégorique, irréfutable, de l'interpolation frauduleuse de cette prophétie ?

Le lecteur peut conclure. Ajoutons seulement : Que serait-ce si cette prophétie se réalisait quant aux successeurs du grand-électeur ? N'y pourrait-on pas voir une preuve de son authenticité et de son âge ?

(1) T. IV, p. 143.

(2) Voir *la Prophétie du moine Hermann de Lehnin*, par V.-H. Schmidt, Berlin, 1820.

(3) Voir Wilken, dissertation tirée des manuscrits laissés par l'auteur, communiqués par son fils Fr.-A. Wilken, dans la *Gazette univ. d'Hist.* du Dr Schmidt, 3e année, Berlin, 1846, t. VI, cah. 2, p. 176

(4) *Gazette*, ann. 1846, t. VI, cah. 5, p. 433-478.

(1) Voyez plus haut.

(2) Kuster, *Spec.* 20.

Digitized by Google

*Voir*, outre les écrits cités : *Extrait d'un manuscrit relatif à la prophétie du frère Hermann de Lehnin, avec des notes explicatives, par Louis de Bouverot*, Bruxelles, 1846; ce qu'en disent les *Feuilles hist.-polit.* de Phillips et G. Görres, t. XVIII, p. 257, et Stuhr, dans la *Gaz. univ. pour l'Hist. du Dr Schmidt*, ann. 1846, cah. 1, p. 94; *Prophétie du frère Hermann de Lehnin*, d'après l'opinion belge de W. de Schütz, Wurzbourg, 1847; *l'Histoire et la Prophétie, vraies clefs des portes de l'avenir*, de Jean-A. Boost, Augsbourg, 1847.

Cf. l'art. BRANDEBOURG.

SCHRÖDL.

**HERMANN DE NIEDERALTAICH** naquit en 1200, devint abbé du célèbre couvent de Niederaltaich, dans la basse Bavière, en 1242, résigna en 1273, et mourut en 1275. Ce fut un prélat digne et vertueux; ses annales et le jugement de deux de ses contemporains rendent témoignage de l'activité de sa vie. On voit, dans le récit qu'il a laissé de tout ce qui fut entrepris pour l'amélioration de son abbaye durant son administration, qu'il chercha, sous l'égide du duc Othon, à guérir les blessures de son couvent, *diversis persecutoribus, maxime tamen per tyrannidem Alberti, comitis de Bogen, in distractione hominum et possessionum ac oblivione census et juris eorumdem necnon contractibus diversis;* qu'il entreprit diverses bâtisses nouvelles et de nombreuses réparations; qu'il éleva entre autres, comme il le dit, *domum infirmariæ*, 1258 : *Cepimus circumdare muro aream claustri;* 1261, *domus lapidea, ad receptaculum hospitum, est constructa;* enfin qu'il acheta des châteaux-forts voisins et les rasa.

Son chapelain, Henri Stéro, dépeint Hermann comme un supérieur sage, vertueux et plein de miséricorde envers tous les hommes. Un autre de ses contemporains raconte qu'il mit le couvent dans un état si florissant que les moines de Niederaltaich furent demandés pour être abbés des couvents de Formbach, Aspach, Ober-Altaich, Prul et Piburch, qu'il garantit la sûreté du couvent par de nombreuses constructions, par la destruction des châteaux-forts de Flinsperch, Zirberck et Mosé, et par la faveur dont il jouissait auprès des princes et des nobles de Bavière.

En outre, nous avons plusieurs ouvrages assez importants de Hermann :

1° Une collection de documents de son temps, qui se trouve actuellement aux archives secrètes de Vienne, dont Leibniz a tiré des actes intéressants concernant l'alliance des grandes villes et des renseignements généalogiques sur la maison de Wittelsbach;

2° Des *Annales*, qui sont la principale source de l'histoire de Bavière, d'Autriche et de Bohême dans le second et le troisième quart du treizième siècle. L'original de ces *Annales* servit encore à Aventin en 1517, dans le couvent; mais dès 1679 il fut déposé à la bibliothèque de la cour, à Vienne. Les *Annales* de Hermann embrassent les années 1152-1273; la principale continuation a été faite par le moine Eberhard de Niederaltaich, et va de 1273 à 1305. Böhmer, éditeur des *Fontes rerum Germanicarum*, a complétement résolu les difficultés nombreuses qui se sont produites sur le véritable auteur des *Annales* de Hermann et d'Éberhard, en établissant qu'on avait mal compris à quel moment Hermann cessa ses *Annales*, qu'on avait attribué toute la continuation de ces *Annales*, sans motif suffisant, à l'auteur d'un éloge de Hermann, savoir Henri Stéro, qu'on avait distingué de nouveau ce Stéro en deux personnages, Henri Stéro et Henri d'OEttingen, et enfin qu'on avait désigné souvent cet Henri Stéro lui-même com-

Digitized by Google

me l'auteur des *Annales* de Hermann.

Böhmer, dans son second volume, a publié aussi les *Annales* de Hermann et de son continuateur.

Cf. OEfelé, I, 656; Finauer, *Essai d'une histoire savante de la Bavière*, Munich, 1767, p. 30.

SCHRÖDL.

**HERMANN DE SALZA**, quatrième grand-maître de l'ordre Teutonique. L'ordre Teutonique dut son origine à la fondation d'un pieux Allemand qui vivait au douzième siècle à Jérusalem, et y avait créé, en 1128, un hôpital pour les pèlerins de sa nation. Une confrérie analogue aux Hospitaliers et aux Templiers s'était bientôt rattachée à cet humble hôpital. Lors du siége de Saint-Jean d'Acre par les Chrétiens, et à la suite de la profonde misère qui en était résultée, notamment pour les pèlerins allemands, ce qui restait des Frères de l'hôpital teutonique se réunit, en automne 1190, sous les murs de cette ville, à quelques bourgeois charitables de Lubeck et de Brême, et la confrérie ainsi formée, sous l'impulsion particulière de Frédéric, duc de Souabe, fils de l'empereur Frédéric Ier (1), constitua un ordre chevaleresque formellement approuvé et favorisé par le Pape et l'empereur, sur le modèle des Templiers et des Hospitaliers. Saint-Jean d'Acre devint le siége de la maison teutonique ou de l'hôpital de l'ordre Teutonique.

Le premier grand-maître élu fut Henri Walpot de Bassenheim († 1200). Il eut pour successeurs Othon de Kerpen († 1206) et Hermann Barth († 1210). Quoique l'ordre rendît de vrais services, sous ces grands-maîtres, tant aux croisés qu'aux pèlerins allemands, les malheureuses circonstances où se trouvaient l'Orient et l'Occident ne furent pas favorables au développement de cet ordre chevaleresque et religieux. Cependant les bailliages de Sicile et d'Allemagne commençaient à se former. Enfin une ère de grandeur et de prospérité s'ouvrit pour l'ordre entier lorsqu'il élut au titre de grand-maître le pieux, brave et prudent chevalier Hermann, de la famille des nobles de Salza, de Thuringe. Sous son administration sage et éclairée les donations faites à l'ordre et les affiliations se multiplièrent en Occident. En 1211 André, roi de Hongrie, fit don au grand-maître de la contrée de Burza, en Transylvanie. Ce pays était, il est vrai, dévasté, dépeuplé, difficile à défendre contre les populations païennes voisines. Toutefois les chevaliers teutons le cultivèrent et le munirent de forts qui le mirent à l'abri des incursions des Cumans; mais à peine leur propriété fut ainsi assurée que le roi de Hongrie en reprit possession.

En 1219, à la prise de Damiette, Hermann et ses chevaliers, combattant d'une part, soignant les malades de l'autre, s'acquirent une grande renommée par leur bravoure et leur charité. En 1221 Damiette fut reprise par les Musulmans. Hermann fit alors un voyage en Italie pour conférer avec le Pape et l'empereur Frédéric II (1) de la nécessité d'une nouvelle et prochaine croisade et pour stimuler spécialement l'empereur dans ce but. Hermann visita en même temps les maisons de son ordre en Italie et ses diverses possessions en Allemagne, et il réussit, pendant son assez long séjour, à aplanir différentes difficultés nées entre le Pape et l'empereur.

Les priviléges et les faveurs que Hermann avait antérieurement obtenus pour son ordre du Saint-Siége et de l'empire furent alors portés à leur comble, au grand mécontentement d'une portion du haut clergé, qui se réputait seul

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC Ier.

(1) *Voy.* FRÉDÉRIC II.

Digitized by Google

prédestiné à ces hautes prérogatives, et qui ne comprenait ni l'importance de l'ordre, ni l'indépendance qui lui était nécessaire. Après avoir fait une courte apparition en Orient en 1223, Hermann revint en Italie, en 1224, pour stimuler de nouveau, et plus vivement, l'empereur dans son projet de croisade. Frédéric le nomma son mandataire en Allemagne et le chargea de suivre cette affaire auprès des princes. Hermann profita derechef de l'occasion et visita les possessions de l'ordre en Germanie. Revenu en Italie, il se porta de nouveau, avec succès, médiateur entre le Pape et l'empereur, qui, animés d'une égale estime et d'une même affection envers lui, le nommèrent prince de l'empire. Alors s'ouvrirent de nouvelles destinées devant l'ordre Teutonique, déjà très-répandu, enrichi de nombreux domaines, et possédant notamment de grandes propriétés en Allemagne.

En 1226 Chrétien (1), apôtre de la Prusse et évêque de Culm, menacé par la rage fanatique des Prussiens, et Conrad, duc de Masovie, qui avait tout à craindre pour son pays de ce peuple païen, s'adressèrent à Hermann de Salza, en le priant d'envoyer une partie de ses chevaliers combattre les Prussiens, et lui offrant, en revanche, la possession de la province de Culm.

Après avoir longuement délibéré avec les Frères de son ordre, Hermann finit par consentir à ce qu'on lui demandait. Le Pape et l'empereur approuvèrent la convention en vertu de laquelle les chevaliers Teutoniques devaient entreprendre la guerre contre les Prussiens et recevoir, en retour de leurs services, le pays de Culm, appartenant au duc de Masovie, et tout ce qu'ils conquerraient en Prusse, en même temps qu'ils jouiraient des droits des princes de l'empire romain. Ce fut la base de l'importance de l'ordre dans l'histoire.

Hermann de Salza mit à la tête des chevaliers choisis pour la croisade le maître teutonique Hermann Balk, héros pieux et humain, et le nomma administrateur du pays à conquérir. En 1228 les chevaliers abordèrent et eurent les succès dont l'histoire est rapportée aux articles PRUSSE et ORDRE TEUTONIQUE.

Pendant ce temps Hermann de Salza ne restait pas inactif. Il accompagna, en 1228, l'empereur Frédéric II, qui était excommunié, dans sa croisade en Orient, négocia la paix avec le sultan d'Égypte, et, revenu en Italie avec l'empereur, rétablit la concorde entre ce prince et le Pape Grégoire IX, à San-Germano, en 1230. Depuis lors, et jusqu'à sa mort, il passa *la plupart* du temps en Italie, occupé des affaires les plus graves de son époque, négociant tantôt entre l'empereur et le Pape, tantôt entre le Pape et les Lombards, également honoré à la cour des uns et des autres. Il va sans dire qu'il ne négligeait pas les affaires de son ordre. En 1230 il obtint de Grégoire IX la promulgation d'une bulle prêchant la croisade contre les Prussiens, contribua en général fortement à toutes les faveurs dont ce Pape combla l'entreprise des chevaliers Teutoniques en Prusse, et y fit prendre une part active au margrave Henri de Meissen. En 1237 il fit faire un nouveau et puissant progrès à son ordre en consentant à son union avec celui des chevaliers Porte-Glaives de Livonie. La même année il tint à Marbourg un chapitre général de l'ordre, où il lui donna sa dernière forme. Cet illustre grand-maître mourut en mars 1239, à Salerne.

*Voir* Voigt, *Histoire de la Prusse*, t. II.

SCHRÖDL.

(1) *Voy.* CHRÉTIEN.

Digitized by Google

**HERMANN DE WIED** ou HERMANN V, archevêque-électeur de Cologne, naquit en 1476 ou au commencement de 1477. Ses parents étaient Frédéric, premier comte de Wied, de la maison de Runkel, et Agnès, fille de Philippe, comte de Vurnebourg. Hermann ne parut avoir ni goût ni talent pour les études, et passa sa jeunesse à la chasse et au milieu des distractions ordinaires de l'aristocratie de son temps. Cependant un caractère calme, pacifique et doux l'amena peu à peu à l'état ecclésiastique. Il entra au chapitre de la cathédrale de Cologne le 11 avril 1492, et fut élu, en mars 1515, archevêque-électeur de Cologne, à la mort de Philippe de Dhaun et Oberstein. Cette élection ne fut pas heureuse, comme la suite le prouva. Cependant Hermann commença par s'opposer, extérieurement du moins, aux mouvements des novateurs du seizième siècle, et se montra d'abord fidèle à l'Église. A la fin de l'année 1520 il fit brûler les écrits luthériens dans son diocèse, conformément à la bulle du Pape, et, le 28 septembre 1529, il punit de mort deux propagateurs d'écrits hostiles à l'Église; il donna sa voix à l'élection de Ferdinand, roi des Romains, qui lui accorda sa confiance; en 1532 il fut élu administrateur du diocèse de Paderborn, dont il proscrivit sérieusement les nouveautés religieuses. Aussi les réformateurs le comptèrent longtemps parmi leurs adversaires. Cependant on ne peut méconnaître qu'il laissa plutôt faire qu'il n'agit lui-même dans l'administration de son diocèse. N'ayant ni l'intelligence nécessaire pour reconnaître l'erreur, ni la science suffisante pour séparer nettement l'idée de l'Église des abus dépendant des hommes et des calomnies propagées par ses ennemis, il devint la victime des sophismes d'un certain Pierre Mettmann, précepteur de ses neveux, qui lui fit lire des livres hétérodoxes. Hermann, imbu peu à peu des nouveaux principes, entra en conférence avec Mélanchthon, s'opposa au recez de l'empire de 1541, et ordonna diverses réformes anticatholiques avec le concours de l'équivoque Bucer (1). Le chapitre de Cologne, animé d'un esprit excellent, opposa une ferme résistance à l'influence croissante de Bucer, de Mélanchthon et consorts, qui rédigèrent un projet de réforme destiné à être soumis à l'approbation des états provinciaux (1543). Le Pape et l'empereur louèrent et encouragèrent le chapitre, le clergé, l'université et le magistrat de Cologne dans leur fidèle attitude, et les nouveaux maîtres furent renvoyés, à la demande de l'empereur, lors de son passage à Bonn. Mais l'archevêque persévéra avec opiniâtreté, et malgré toutes les remontrances, dans ses essais de réforme. Le chapitre réfuta le projet réformateur, et Hermann fit faire une réplique à cette réfutation. Il tâcha de répandre son plan parmi les membres de la diète de Spire, dont le recez ne fit que l'exciter davantage. Le chapitre, de son côté, ne se lassa pas d'adresser ses prières et ses représentations à l'empereur et à l'archevêque, et, lorsqu'il vit que tout était inutile, il eut recours à une protestation publique et à un appel au Pape et à l'empereur. Le clergé de la cathédrale s'y rattacha le 8 novembre 1544 (2). Invité à se rendre à la diète de Worms (1545), Hermann s'en excusa sur son grand âge et ses infirmités. L'empereur accueillit le recours du clergé de Cologne, et Hermann en appela à un concile national, recours ordinaire des sectaires incorrigibles. Le 15 août l'empereur lui fit entendre de vifs reproches à Cologne; dès le 18 juillet le Pape Paul III l'avait cité, lui et ses adhérents du chapitre, à comparaître à Rome dans le délai de soixante

(1) *Voy.* BUCER.
(2) *Voy.* CANISIUS.

Digitized by Google

jours. Hermann, sans égard pour la citation du Saint-Siége, se jeta complétement dans les bras des protestants, dès que le légat du Pape, Veralli, eut publié la bulle de suspension lancée contre lui le 8 janvier 1546.

Le 16 avril parut l'excommunication de Hermann, qui répliqua en accusant le Pape d'hérésie et d'idolâtrie. Enfin, poussé par l'empereur, qui était fort préoccupé de la guerre de Smalkalde, Hermann renonça, le 25 février 1547, à ses fonctions, se retira dans son comté paternel de Wied et y vécut encore pendant près de six ans dans le silence. Il mourut le 15 août 1552, à l'âge de soixante-seize ans. Un jour que le landgrave de Hesse avait voulu prendre le parti de Hermann en face de l'empereur Charles-Quint, celui-ci avait répondu : « Que veut donc réformer ce bonhomme, qui comprend à peine le latin, qui n'a pendant toute sa vie dit que trois messes, dont deux en ma présence, et Dieu sait s'il a eu de la peine à s'en tirer ? »

*Voir* Pacca, *Des grands Services rendus à l'Église catholique, au seizième siècle, par le clergé, l'université et le magistrat de Cologne*; Decker, *Hermann de Wied, archev.-élect. de Cologne*, Col., 1840; *Reformat. Herm. Colon. Mich. ab Isselt, de bello Colon. Sleidanus*, l. 10, 15, 16, 17, 18, 24; Seckendorf, *Hist. lutheran.*, l. 3, § 107.

HAAS.

**HERMANN CONTRACTUS**, moine et savant célèbre du couvent de Reichenau, eut pour père le comte Wolfrad de Veringen et pour mère Hiltrude, d'une famille distinguée. Il naquit en 1013. Wolfrad avait quinze enfants, dont Hermann, estropié dès son enfance, paraissait devoir être le plus malheureux. Mais Hermann, quoique jusqu'à sa mort il ne pût jamais se mouvoir sans un secours étranger, et quoiqu'il fût obligé de passer la majeure partie de sa vie assis, qu'il ne pût ni lire, ni écrire sans prendre une position des plus pénibles et avec les plus grands efforts, surmonta tous ces obstacles par l'énergie de son caractère, par la grâce de Dieu et l'assistance de la sainte Vierge, qu'il invoquait avec une fervente dévotion, et acquit des connaissances qui en firent un des hommes les plus savants de son temps.

A l'âge de sept ans ses parents le confièrent aux religieux du couvent de Reichenau ou de Saint-Galles (il y a plus de motifs de croire que ce fut ce dernier); ce qui est certain, c'est que plus tard il fut un des moines les plus pieux, les plus aimables, les plus calmes, les plus patients et les plus instruits de Reichenau, où il fit profession à l'âge de trente ans. Il parvint à une immense réputation, grâce à son vaste savoir dans toutes les branches des connaissances humaines; car, dit Berthold, son disciple de prédilection et le continuateur de sa Chronique, il s'occupait de géométrie, d'astronomie, faisait des instruments d'horlogerie, de musique, de mécanique, mieux que personne : *In horologicis et musicis instrumentis et mechanicis nulli non par erat componendis.* Il composait des cantiques en l'honneur de N.-S. et les mettait en musique. Il lisait assidûment les classiques anciens, la sainte Écriture, les Pères de l'Église et les écrivains de l'antiquité chrétienne. Tritheim (1), qui le nomme philosophe, astronome, poëte, orateur, musicien, et le plus célèbre théologien de son temps, remarque (2) qu'il était réputé l'homme le plus versé de son siècle dans la connaissance des saintes Écritures, sachant également bien le grec, le latin

(1) *Annal. Hirs.*, ad ann. 1003.
(2) *Catal. Vir. illustr.*

Digitized by Google

et l'arabe, et même l'hébreu. Les preuves de cette vaste érudition se trouvent dans les nombreux ouvrages qu'il composa et dont malheureusement un certain nombre est perdu. Son livre *de Monochordo* a été publié par le prince-abbé Gerbert (1), *inter scriptores musicos*, t. II; P.-B. Pez a édité son livre *de Mensura astrolabii* (*Thes. Anecd.*, t. III, p. 2). Parmi les livres perdus ou non encore retrouvés, les plus remarquables sont vraisemblablement : *Gesta Chuonradi* (II) et *Heinrici* (III) *imperatorum*, et le poëme *de Octo Vitiis*. Heureusement le plus important de ses ouvrages est parvenu jusqu'à nous, à savoir sa *Chronique*, source à laquelle ont puisé tous les historiens et chroniqueurs postérieurs, comme, avant Hermann, on puisait surtout dans le livre de Bède, *de Sex mundi Ætatibus*. La dernière partie de cette Chronique, comprenant les années 1039-1154, appartient aux meilleures sources de l'histoire. Cette Chronique s'étend depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à la mort de Hermann (1054); elle est tirée des chroniques, histoires et autres écrits d'Eusèbe, de S. Jérôme, Prosper, Denys le Petit, Victor Tununensis, Jean de Biélar, Marius Adventicus, Idace, comte Marcellin, Jornandès (2). Elle a été publiée d'abord par Sichard, Bâle, 1529; puis par Pistorius, dans sa *Scriptor. Collectio*, Bâle, 1536, Francfort, 1613.

Une édition bien meilleure est due à Chrét. Urstisius, t. I, *Script. Germ.*, Francfort, 1587 et 1670, tandis que celle qui fut publiée plus tard et interpolée par Henri Canisius, *Antiq. Lect.* (Basnage-Canis., t. III), est très-inférieure. Les éditions les plus récentes et les meilleures sont celles du P. Émilien Ussermann, Bénédictin de Saint-Blaise, *typis San-Blasianis*, 1790, et de G.-H. Pertz, *Monum. Germ.*, V (VII), 67-133.

*Voir* Ussermann, *Dissert. prævia de Hermanni Contracti Chronico*, et *Vita Hermanni Contracti*, par son ami et son continuateur Berthold, de Reichenau, ajouté à la Chronique par Ussermann; Joh. Ego, *L. de Vir. illustr. Augiæ*; dans Pez, *Thes. Anecd.*, t. I p. 3.

Cf. l'article BERNON.

SCHRÖDL.

**HERMAS**, écrivain de l'Église primitive. L'apôtre S. Paul, dans son Épître aux Romains, 16, 14, salue, à côté d'Asyncrite et d'autres, un certain HERMAS. C'était par conséquent un membre de la communauté romaine. Hors ce fait, on ne sait absolument rien de lui qui soit authentique et certain. Nous rencontrons pour la seconde fois le nom d'Hermas sur le titre d'un écrit de l'antiquité chrétienne qui existe encore, *Pastor Hermæ*, dont, à la fin du second siècle, S. Irénée et Clément d'Alexandrie font mention. Mais ni l'un ni l'autre n'ont dit la moindre chose sur cet Hermas, auteur du livre du *Pasteur*, et la question est restée obscure jusqu'à nos jours.

Il y a à ce sujet deux opinions principales. Les uns prétendent que l'Hermas apostolique, dont il est question dans S. Paul, est l'auteur du *Pastor Hermæ*; les autres soutiennent que cet auteur est un Chrétien moins ancien, frère du Pape Pie Ier (vers 150), également nommé Herma, ou Hermas, ou Hermes. Les défenseurs de l'Hermas de S. Paul en appellent avant tout à Origène, qui dit, dans son *Explanatio in Ep. ad Rom.*, 16, 14 : « Je crois que cet Hermas est l'auteur du livre qui porte le titre de *Pastor*, et je répute cet écrit fort utile ; je crois même qu'il est divinement inspiré : *Puto tamen*

(1) *Voy.* GERBERT.

(2) *Voir*, sur ces sources et d'autres où Hermann puisa, Pertz, *Script.*, t. V, p. 68, etc.



Digitized by Google

*quod Hermas iste sit scriptor libelli illius qui Pastor appellatur, quæ scriptura valde mihi utilis videtur, et, ut puto, divinitus inspirata.*»

Eusèbe dit la même chose (1) : « Vers la fin de son Épître aux Romains l'Apôtre fait mention d'Hermas, dont, dit-on, est le livre du Pasteur, οὗ φασιν ὑπάρχειν τὸ τοῦ Ποιμένος βιβλίον. »

On cite comme troisième témoin capital, en faveur de l'Hermas de S. Paul, S. Jérôme, qui écrit dans son *Catalog. Script. eccles.*, c. 10 : « On prétend qu'Hermas, dont S. Paul cite le nom dans son Épître aux Romains, fut l'auteur du livre intitulé *Pastor*. Ce livre est lu publiquement dans certaines églises grecques ; c'est, dans le fait, un ouvrage utile... mais presque complétement inconnu parmi les Latins. » *Hermam, cujus Apostolus... meminit... asserunt auctorem esse libri qui appellatur Pastor*, etc., etc.

Mais, comme chacun peut le voir, ces anciens témoignages en faveur de l'Hermas de S. Paul sont très-faibles. Origène dit : *Je crois* et *il semble ;* Eusèbe : *On dit ;* S. Jérôme : *On prétend ;* aucun des trois auteurs n'avance rien de certain et de positif ; ils n'ont pas devant eux une tradition avérée et en laquelle ils aient pleine confiance.

En revanche, la seconde hypothèse, qui fait du frère de Pie Ier l'auteur du *Pasteur*, a pour premier garant le fragment, découvert par le savant Muratori, d'un ancien auteur chrétien que beaucoup d'écrivains tiennent pour le prêtre romain Caïus (florissant vers l'an 200) (2). Ce fragment porte : « Le livre du *Pasteur* a été écrit dernièrement et de nos jours, dans Rome, par Herma, tandis que son frère Pie était sur le siége de l'Église romaine : *Pastorem vero nuperrime temporibus nostris in urbe Roma Herma conscripsit, sedente cathedra urbis Romæ Ecclesiæ Pio, episcopo, fratre ejus.* » Ici donc nous avons un *contemporain* qui dit que Herma (ou Hermas), frère de Pie Ier, a écrit un livre intitulé *Pastor ;* c'est ce que dit aussi le Pseudo-Tertullien, *Contra Marcion.*, lib. III, c. 9, dans ces trois vers :

Jamque loco nono cathedram suscepit Hyginus,
Post hunc deinde Pius, Hermas cui germine frater,
Angelicus Pastor, cui tradita verba locutus,

c'est-à-dire : « Hygin monta le neuvième sur le siége apostolique ; après lui vint Pie ; son frère fut Hermas, à qui un ange, sous la forme d'un pasteur, transmit des paroles divines. »

Nous savons bien qu'on ne peut pas même approximativement indiquer l'âge du faux Tertullien, et par conséquent nous n'ajouterions aucune valeur à son témoignage s'il n'était par le fait complétement d'accord avec le fragment de Muratori. Cela étant, il sert de commentaire à ce fragment.

En outre, la seconde épître de Pie Ier (*Epistola II Pii I ad Justum, Viennensem episcopum*) est également d'accord avec le fragment de Muratori et le passage du faux Tertullien. On y lit : *Presbyter Pastor titulum condidit, et digne in Domino obiit.* Le *Pontifical romain* porte de même : *Pius, natione Italus, et patre Rufino, frater Pastoris, de civitate Aquileja.... Sub hujus episcopatu frater ipsius Hermes librum scripsit in quo mandatum continetur quod ei præcepit angelus Domini, cum veniret ad eum in habitu pastoris, ut sanctum Pascha die Dominica celebraretur* (1).

Ainsi le *Pontifical romain* assure que le frère de Pie, qu'il nomme non pas

(1) *Hist. eccléx.*, III, 3.
(2) *Voy.* Caïus.

(1) Cf. Mansi, *Collect. Conc.*, t. I, p. 670, 678.

Digitized by Google

il est vrai Hermas, mais Hermès, écrivit un livre d'après lequel un ange, sous la forme d'un pasteur, lui donna de divines leçons. Cela s'accorde complétement avec le livre du *Pastor Hermæ*. Nous voyons de plus dans le *Pontifical* que ce frère de Pie ayant écrit le livre du *Pasteur* était appelé lui-même *Pastor* (Pie est nommé *frater Pastoris*). Nous avons déjà remarqué cette expression dans la lettre du Pape Pie lui-même, que nous avons citée, et dont par conséquent les paroles doivent être ainsi traduites : « Le prêtre Pasteur a composé un livre et est dignement mort dans le Seigneur. » Ainsi Hermas, frère de Pie, avait reçu le surnom de Pasteur, à peu près comme le célèbre Claudius est généralement appelé le Messager de Wandsbeck (1).

Quant à la valeur des deux témoignages tirés de l'*Epistola Pii* et du *Pontifical*, nous ne prétendons pas, il est vrai, que les épîtres de Pie à l'évêque Juste soient authentiques; mais elles sont visiblement très-anciennes et préférables à toutes les autres prétendues lettres de Pie. Quant au *Pontifical*, il repose sur des documents écrits très-anciens, datant de l'Église primitive, dont le Pape Damase et d'autres écrivains romains postérieurs profitèrent pour rédiger, corriger, compléter, continuer l'ancien *Pontifical* (2).

A ces témoignages en faveur du frère du Pape Pie nous ajoutons le peu d'estime avec lequel le vrai Tertullien parle du livre du *Pasteur*. Comme le *Pasteur* d'Hermas (1) enseigne que même un adultère peut être admis dans l'Église après avoir fait pénitence et s'être amendé, Tertullien (2), en sa qualité de Montaniste, dit à ce sujet à un Catholique : *Crederem tibi si scriptura Pastoris, quæ sola mœchos amat, divino instrumento meruisset incidi; si non ab omni concilio Ecclesiarum, etiam vestrarum, inter apocrypha et falsa judicaretur; adultera et ipsa, et inde patrona sociorum.* Or il eût été impossible à Tertullien de parler avec autant de mépris du *Pasteur* si on avait cru alors, au moins dans l'Église latine, que l'ami et le disciple de S. Paul était l'auteur du livre d'Hermas. L'argumentation de Tertullien n'a de valeur qu'autant que non-seulement lui, Tertullien, mais encore les Catholiques latins, qu'il combat, font peu de cas du Pasteur.

Mais S. Jérôme (3) s'exprime comme Tertullien sur le livre en question, lorsqu'il dit : *Ex quo liber ille apocryphus stultitiæ condemnandus est, in quo scriptum est quemdam angelum, nomine Tyri, præesse reptilibus.* Il avait en vue, en écrivant ces mots, le passage du *Pasteur*, lib. I, visio IV, 2, et le peu de respect avec lequel il parle de ce livre prouve évidemment qu'il n'en considère pas l'auteur comme un ami de l'apôtre S. Paul. Il n'y a pas de contradiction entre ce passage et celui que nous avons cité, et dans lequel S. Jérôme dit : « On prétend que l'Hermas dont parle l'Apôtre est l'auteur du livre; » car, dans ce dernier cas, il cite l'opinion des autres, tandis que dans le passage précédent il exprime sa propre opinion. Ce qu'il ajoute, en disant que le livre du *Pasteur* était presque in-

(1) Claudius, poëte allemand, né à Rheinfeld, près de Lubeck, en 1743, † à Hambourg en 1815, publia sous le nom d'*Asmus, messager de Wandsbeck*, un grand nombre de poésies et de chansons devenues populaires en Allemagne. Il est l'auteur du fameux *Chant du vin du Rhin* (*Rheinweinlied*).

(2) Conf. *Origines de l'Église romaine*, par les membres de la communauté de Solesmes t. I, et *Revue trimestr. de Tubingue*, 1845, p. 320 324.

(1) L. II, *Mandat.* IV.

(2) *De Pudicit.*, c. 10.

(3) L. I, *in Habacuc.*, ad 1, 14.

Digitized by Google

connu chez les Latins (1), nous met sur la voie de la vérité.

En effet, les Latins savaient que le frère de Pie, un Latin par conséquent, avait écrit ce livre, et c'est pourquoi il n'était jamais parvenu à une grande autorité parmi eux et n'avait jamais été considéré comme un livre apostolique. Les uns l'attribuaient formellement au frère de Pie, les autres le jugeaient très-sévèrement; mais le livre, ayant été écrit en grec, s'était répandu parmi les Grecs. Ceux-ci, n'en connaissant pas le véritable auteur, le firent faussement remonter à l'Hermas de S. Paul, et le tinrent par conséquent bien plus en honneur que les Latins. Ils le lurent même dans leurs églises. On objecte surtout, contre l'opinion qui attribue le *Pasteur* au frère du Pape Pie, que l'auteur lui-même se désigne comme un contemporain de Clément de Rome, puisqu'il raconte (2) qu'il reçut l'ordre dans une vision d'écrire deux livres et d'en envoyer un à Clément. Nous ne nions pas que c'est de Clément de Rome, l'homme apostolique, qu'il est question ici, et il fut en effet contemporain de l'Hermas de S. Paul; mais nous pensons que l'Hermas postérieur, auteur du livre, se servit de la ressemblance de son nom avec celui de l'ami de S. Paul afin de donner plus d'autorité à son ouvrage, et cela se pratiquait souvent alors. Lücke (3) pense aussi que l'allusion à Clément de Rome n'était qu'une fiction au moyen de laquelle l'auteur voulait être compté parmi les personnages dont parle l'Épître aux Romains, 16, 14. Or c'est cette fiction qui trompa les Grecs et les amena à tenir réellement l'Hermas apostolique pour l'auteur du *Pasteur*. S. Irénée (4) et Clément d'Alexandrie (5) paraissent avoir partagé cette erreur; car, sans rien dire expressément de l'auteur, ils traitent le livre même avec un grand respect et presque comme un ouvrage biblique. On sait que tous deux appartenaient à l'Église grecque.

On fait une seconde objection contre notre hypothèse. D'après le *Pontifical*, dit-on, Hermas raconte qu'un ange, sous la forme d'un pasteur, lui annonça que *la Pâque ne pouvait être célébrée qu'un dimanche*. Or il n'y a aucune trace de cela dans notre *Pasteur* d'Hermas, et par conséquent il faut que le *Pasteur* de l'Hermas postérieur ait été différent de celui dont nous nous occupons. Mais, comme pas un seul des anciens écrivains authentiques ne cite le *Pasteur* en faveur de la pratique pascale de l'Occident et de Nicée, il est très-possible que ce passage sur la Pâque allégué ne se soit pas trouvé du tout dans le *Pasteur* original, qu'il y eut plus tard une interpolation dans quelques exemplaires, et qu'on introduisit tout simplement ainsi une fausse donnée dans le *Pontifical*.

Enfin l'objection tirée de ce que le *Pasteur* d'Hermas fut écrit primitivement en grec, tandis que le frère de Pie était un Latin (d'Aquilée), n'est pas forte, car dans le premier et le second siècle beaucoup de Latins écrivaient en grec; de plus, l'Hermas de S. Paul, comme celui du *Pasteur*, vécut à Rome (1) et était probablement un Romain.

Nous avons examiné les témoignages extrinsèques; mais les témoignages intrinsèques nous paraissent également parler en faveur de l'Hermas frère du Pape Pie.

1° Le *Pasteur* combat évidemment l'erreur d'après laquelle un Chrétien qui a gravement péché ne peut plus, malgré la pénitence à laquelle il se sou-

(1) *Catal. Script. eccl.*, c. 10.
(2) L. I, vis. II, c. 4.
(3) *Introd. à l'Apocalypse de S. Jean.*
(4) IV, 20, 2.
(5) *Strom.*, I, 17, 29; II, 1; VI, 15.

(1) *Rom.*, 16, 14.

Digitized by Google

met, être admis dans l'Église. Cette opinion ne remonte pas au temps apostolique; elle n'appartient qu'au second siècle, et surtout aux Montanistes. Hermas oppose très-naturellement ses visions aux prétendues révélations des Montanistes.

2° Le *Pasteur*, contrairement aux Montanistes, soutient la légitimité des secondes noces (1).

3° Il est fait allusion dans le *Pasteur* (2) à l'usage de vivre avec des *subintroductis*, ce qui rappelle bien plus le temps du second Hermas que celui du premier.

4° Le livre III, *Simil.* IX, c. 16 et 17, remarque que les Apôtres sont morts depuis longtemps et que l'Évangile est déjà répandu parmi les douze nations de l'univers; or cette indication convient plus au second qu'au premier siècle.

5° Il est certain aussi que le livre du *Pasteur* respire plus le goût du second siècle que celui des temps primitifs, et il ne porte plus de traces de la simplicité apostolique qui paraît encore dans Clément de Rome, contemporain et compatriote de l'ancien Hermas. Il a beaucoup d'affinité avec les livres apocryphes dont l'origine date du second siècle, par exemple l'*Anabaticon* d'Isaïe, l'*Apocalypse* d'Esdras et le *Testament des Patriarches* (3).

Outre les deux hypothèses principales dont nous venons de parler, il y a encore deux hypothèses de moindre valeur sur l'auteur du *Pasteur*. D'après la première, ce serait un *anonyme* du second siècle, suivant Schwegler (4), un auteur judaïsant ou un Ébionite, qui aurait écrit le livre. Mais cette vague désignation laisse de côté les anciens témoignages et ne s'inquiète en aucune façon du fragment de Muratori. D'après l'autre hypothèse, que soutiennent Scholliner (1) et Möhler (2), le second Hermas aurait traduit du grec en latin le livre de l'ancien Hermas de S. Paul et l'aurait ainsi répandu en Occident. Mais cette supposition est tout à fait arbitraire et ne s'appuie sur aucun témoignage authentique.

Le *Pasteur* d'Hermas se divise en trois livres. Le premier a pour titre *Visiones*, et renferme quatre visions principales et plusieurs visions accessoires, par exemple l'apparition de l'Église, d'abord sous la forme d'une vieille et respectable matrone, puis sous ceux d'une grande tour, et enfin sous celle d'une vierge. Une autre fois la persécution prochaine apparaît à Hermas sous la figure d'un dragon terrible. Il y reçoit des avertissements au sujet de l'intempérance de paroles de sa femme et des désordres de ses fils, dont il ne s'inquiète pas assez.

Le second livre est intitulé *Mandata*, et renferme douze commandements, qu'un ange, sous la forme d'un pasteur, surveillant la pénitence d'Hermas, lui prescrit. La teneur du *Mand.* IV, 1, est remarquable : « Si un époux commet un adultère ou une idolâtrie et ne veut pas s'amender, l'autre époux ne peut continuer à vivre en communauté avec lui, mais ni l'un ni l'autre ne peuvent se remarier. » Le même chapitre, le Ier et le IIIe de ce *Mandat.* IV, renferment les principaux passages contre les Montanistes : « Celui qui, après le baptême, commet un péché grave, peut être réadmis, mais une fois seulement » (*servis Dei una pœnitentia est*). La même proposition se retrouve *lib. I, vis. II, c.* 2.

Le troisième livre, intitulé *Similitu-*

(1) L. II, *Mandat.* IV, c. 4.
(2) L. III, *Similitudo* IX, 11.
(3) *Voy.* APOCRYPHE (littérature).
(4) *Le second âge après les Apôtres*, t. I, p. 332.

(1) *Hist. Theol. Christ.*, Salisbury, 1791.
(2) *Patrolog.*, I, 99.

Digitized by Google

*dines*, renferme des comparaisons, des analogies, qui ressemblent beaucoup aux visions. Ainsi l'Église paraît sous la forme d'un édifice, les degrés des vertus humaines sous la figure de diverses pierres et de différents bouquets. Parmi ces pierres les unes peuvent servir à la bâtisse, d'autres ont besoin d'être retaillées, d'autres, enfin, ne sauraient être employées. De même parmi les bouquets il y en a d'arides, de verts, d'autres de fertiles, et qui portent des fruits. La cinquième *Similitudo* est très-intéressante; elle renferme, au c. 3, la doctrine des œuvres surérogatoires; les c. 5 et 6 renferment des passages très-difficiles sur le dogme de la Trinité.

L'ouvrage d'Hermas reçut le titre de *Pasteur* à cause de la forme sous laquelle l'ange apparaît au deuxième et au troisième livre, pour instruire l'auteur. Il ne reste plus que quelques fragments du texte original grec; ils se trouvent la plupart dans l'écrit du faux Athanase, *Doctrina ad Antiochum ducem*. L'auteur de l'ancienne traduction latine, qui paraît déjà avoir existé du temps de Tertullien, et dont plusieurs manuscrits sont parvenus jusqu'à nous, est inconnu.

La première édition du *Pasteur* est due à Jacques Le Fèvre d'Étaple (1). Depuis il en a paru beaucoup. Le *Pasteur* se trouve notamment dans la plupart des recueils des Pères apostoliques et dans Héfélé, *Opera Patrum apostolicorum*.

Cf. Weinrich, *Disq. in doctrinam moralem ab Herma in Pastore propositam*, Wirceb., 1804; Gratz, *Disq. in Pastorem Hermæ*, Part. I, Bonn, 1820; Jachmann, *le Pasteur d'Hermas*, Kœnigsberg, 1839, examiné par Héfélé dans la *Revue trimestrielle de Tubingue*, 1839, p. 169 sqq. — En outre, Héfélé, *Opera Patr. apost.*, troisième édition, *Prolegomena*.

HÉFÉLÉ.

(1) *Voy.* FÈVRE (Le) d'Étaples.

**HERMENÉGILDE** (S.). *Voyez* GOTHS.

**HERMÉNEUTIQUE BIBLIQUE.** Les documents bibliques, c'est-à-dire les soixante-douze livres que l'Église catholique reconnaît comme inspirés par l'Esprit-Saint, et qui remontent en partie à la plus haute antiquité, ont cela de commun avec d'autres livres des temps anciens qu'ils ont été écrits dans des langues étrangères, mortes depuis des siècles, dans des circonstances de temps et de lieux qui sont complétement différents des nôtres, par des auteurs et pour des lecteurs dont la culture d'esprit et la manière de penser étaient par cela même différentes de celles qui dominent parmi nous. S'il peut s'élever des difficultés et des discussions sur le sens d'écrits rédigés dans une langue vivante, par et pour des contemporains, combien, à plus forte raison, l'intelligence de documents qui remontent à la plus haute antiquité, qui sont écrits dans une langue morte et adressés à un peuple si peu semblable à toutes les nations postérieures, doit-elle présenter de difficultés? Faut-il pour cela renoncer complétement à découvrir le sens de ces documents? En aucune façon. De même que le Créateur a prescrit à l'esprit pensant certaines lois suivant lesquelles il conçoit des idées, il juge, il conclut, il formule des pensées et les communique à d'autres, de même nous avons la conscience de certains principes d'après lesquels nous cherchons à reconnaître ce qu'un autre a pensé et voulu dire, lorsqu'il a revêtu sa pensée de paroles articulées et qu'il a eu le dessein de réveiller une série de pensées analogues aux siennes dans l'esprit de ceux à qui il s'adresse. Cette série de pensées que l'écrivain exprime par son discours, et qu'il veut réveiller dans l'esprit de son auditeur, nous la

Digitized by Google

nommons le SENS, dont la recherche ne peut, d'après ce que nous avons dit, avoir lieu que d'après des règles fixes. Et comme il y a des lecteurs qui ne possèdent pas l'habileté ou l'aptitude nécessaires pour rechercher par eux-mêmes le sens d'un écrit qui les intéresse, ces lecteurs ont besoin du concours de ceux qui non-seulement s'élèvent à l'intelligence de ces écrits, mais qui connaissent le moyen d'expliquer à d'autres le sens qu'ils ont découvert. Les principes suivant lesquels on cherche à découvrir le sens et à l'expliquer à d'autres constituent une science qu'on appelle l'*herméneutique*. Ainsi l'*herméneutique biblique* est l'ensemble systématique des principes d'après lesquels on peut découvrir et expliquer le sens des saintes Écritures. Mais il ne faut pas oublier qu'on applique à l'interprétation des saintes Écritures les règles générales qui mènent à l'intelligence des auteurs anciens, en même temps qu'il faut suivre des règles spéciales qui ne s'appliquent qu'aux écrits bibliques, précisément parce que les écrivains bibliques diffèrent essentiellement de tous les autres écrivains sous certains rapports. Ces principes spéciaux découlent de la doctrine catholique de l'*inspiration des saintes Écritures*, et des rapports des *saintes Écritures avec l'autorité de l'Église*. C'est pourquoi l'herméneutique biblique est, au point de vue catholique, différente de celle des interprètes qui, sous ce double rapport, professent des opinions étrangères à l'Église catholique. Quoique le Catholique doive à cet égard se soumettre à la décision du concile de Trente, portant : *Nemo, suæ prudentiæ innixus, in rebus* FIDEI *et* MORUM *ad ædificationem doctrinæ Christianæ pertinentium, sacram Scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater* ECCLESIA, CUJUS EST JUDICARE DE VERO SENSU ET INTERPRETATIONE *Scripturarum sanctarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sanctam interpretari audeat* (1), la recherche du sens des saintes Écritures ne lui est pas défendue et ne lui est pas représentée comme inutile; car, outre qu'il y a beaucoup de choses dans les saintes Écritures qui n'appartiennent pas à la foi et aux mœurs, *rebus fidei et morum*, il est encore libre d'éclaircir, d'expliquer, d'après d'autres sources de la science herméneutique, les textes mêmes dans lesquels il s'agit des dogmes de la foi et des mœurs, et de les défendre contre ceux qui pensent différemment; de même qu'en général le théologien catholique doit être en état d'expliquer et de démontrer, pour le défendre et repousser les attaques dont il est l'objet, c'est-à-dire dans un but apologétique et polémique, le vrai sens des Écritures, d'après des principes rationnels généralement admis.

Cela supposé, une herméneutique biblique conforme aux principes catholiques devra traiter les points suivants. Comme notions préalables nécessaires, il faut d'abord expliquer et interpréter le sens des mots et celui des choses, *sensus litteralis et realis, vel mysticus*, l'unité ou la multiplicité du sens des mots dans le même passage, jusqu'à quel point on peut admettre le sens mystique par opposition au système arbitraire de l'allégorie et de l'accommodation. En s'appuyant toujours sur le dogme catholique, suivant lequel les saintes Écritures renferment la parole de Dieu écrite sous l'inspiration du Saint-Esprit, la nature de l'interprétation de la Bible, et par conséquent l'herméneutique catholique qui en est l'introduction, est caractérisée plus spécialement encore (par op-

(1) Sess. IV.

Digitized by Google

position aux autres méthodes herméneutiques, rationaliste, piétiste, mystique) par cela qu'elle doit être la seule vraie.

L'herméneutique, d'après ce que nous venons de dire, se divise en deux parties principales : 1° *la recherche du sens ;* 2° *l'exposition du sens trouvé.*

Dans la première partie il faut avoir égard aussi bien aux principes qui, en général, régissent l'interprétation d'un écrit quelconque, et par conséquent sont applicables à la Bible, qu'aux principes qui répondent au caractère spécial de ces livres, comme livres inspirés, et à leurs rapports avec l'autorité doctrinale de l'Église.

Quant aux principes généraux de toute interprétation, il se présente d'abord la question : *Que signifient les mots du texte, pris isolément*, c'est-à-dire quelles sont les notions attachées à chacun de ces mots? Pour cela il faut que l'exégète ait avant tout une exacte connaissance de *la langue biblique* en général, et de ce qui est spécial à chaque auteur qui en fait usage.

En second lieu il faut qu'il recherche le *sens du discours ;* car les mots et les expressions, examinés d'après les usages de la langue, ont ordinairement plusieurs sens; et d'ailleurs les mots par eux-mêmes ne constatent pas d'une manière certaine s'ils sont pris dans un sens métaphorique, hyberbolique, etc., etc. L'écrivain, en formulant ses pensées dans une série de mots et de propositions, donne une signification déterminée aux expressions qu'il emploie et qui ont plusieurs sens par eux-mêmes. Pour découvrir ce sens déterminé il faut voir la *liaison* du discours; car on doit supposer que tout écrivain raisonnable veut être entendu de telle façon qu'il y ait accord aussi bien entre chacune des parties de son discours qu'entre ces parties elles-mêmes et l'ensemble.

Il faut supposer aussi qu'un auteur raisonnable, qui parle à plusieurs reprises du même objet, sera d'accord avec lui-même, de sorte qu'on pourra expliquer une proposition moins claire par une autre proposition dans laquelle il s'est exprimé plus nettement. Tel est le but du parallélisme des *textes*, c'est-à-dire des textes dans lesquels se trouvent la même pensée ou les mots pris dans le même sens. Quoique chaque écrivain s'explique surtout par lui-même, cela n'empêche pas qu'on puisse recourir aux uns pour expliquer les autres; car, en admettant d'abord qu'il faut avoir égard à l'individualité de chacun, on ne peut douter que des auteurs qui sont rapprochés les uns des autres par le lieu, le temps, la culture d'esprit, doivent aussi s'accorder dans l'emploi qu'ils font des mots d'une même langue; et quand des témoins tout à fait certains rendent compte d'un même fait, pourquoi le témoignage de l'un ne devrait-il pas servir d'explication à la parole moins claire de l'autre? A ces *critères* intrinsèques du sens, c'est-à-dire la liaison et le parallélisme, s'ajoutent les *critères* extérieurs ou historiques; car, comme l'originalité de l'auteur se reflète dans son œuvre, comme celui qui parle doit nécessairement s'accommoder à la disposition de ses auditeurs, l'interprète doit avoir égard, et à la *personne* de qui *part* la parole, et aux personnes à qui elle *s'adresse*, parce que le caractère, l'éducation, les idées des uns et des autres déterminent la rédaction et par conséquent aussi l'intelligence du discours. Il est également important de connaître les *circonstances qui ont déterminé quelqu'un à parler*, et qu'on appelle pour cela l'*occasion* du discours, et l'effet qu'il a voulu produire (le *but* du discours), car il faut admettre que l'auteur a voulu parler et être compris dans le sens du motif qui lui fait prendre la parole, de l'occasion qui l'y pousse et du but qu'il

Digitized by Google

veut atteindre. Sans cela il serait en contradiction avec lui-même et avec tout ce qui l'environne.

A ces moyens rationnels, servant à comprendre les saintes Écritures, s'ajoutent les principes qui, comme nous l'avons dit, découlent de la doctrine catholique, de l'inspiration des Écritures et de leur rapport avec l'autorité doctrinale de l'Église. Les sujets les plus importants traités sous ce rapport sont : le jugement des prétendues contradictions de la Bible, la tradition herméneutique et l'analogie des dogmes catholiques appliquées à l'explication de la Bible.

La seconde partie renferme les règles de l'exposition du sens trouvé. Ici on montre d'abord quels sont les caractères essentiels de cette exposition : ce sont la *fidélité* et la *clarté*. Tandis que la clarté dépend de la forme de l'exposition, la fidélité doit toujours et partout en être indépendante. Quant aux formes, on traite d'ordinaire dans l'herméneutique : 1° de la traduction ; 2° de la paraphrase ; 3° des annotations; 4° du commentaire, suivant que : 1° le texte est seulement traduit dans une langue plus connue; 2° ou que l'on prend les éclaircissements dans leur ensemble, laissant parler l'auteur, mais en y ajoutant des propositions explicatives; 3° ou que l'on ne donne que les explications en abrégé et en dehors du texte; 4° ou enfin qu'on ne donne pas seulement les explications qui servent à l'intelligence du sens, mais encore qu'on justifie et démontre la justesse des explications données. Enfin on clôt cette partie par quelques observations sur les conditions imposées à l'exégète biblique, dans l'exposition du sens, par rapport à la teneur du texte ou à la matière qu'il interprète, suivant qu'elle est historique, prophétique ou doctrinale, et par une liste des interprètes et des commentateurs les plus utiles. Quant à l'histoire de la science herméneutique, la systématisation des règles de l'interprétation est beaucoup moins ancienne que l'interprétation elle-même, comme la poésie a existé avant la poétique.

Il faut aussi distinguer entre les premières allusions faites à des principes herméneutiques et l'achèvement d'un système d'herméneutique complet. Les premiers exégètes, qui en appelèrent à des principes herméneutiques, le firent parce qu'ils se virent obligés de justifier leurs interprétations ou de juger et de réfuter des opinions contraires ; par exemple : *J. Chrysost. hom. in Jer.* 10, 23; *item, hom.* 15, *in Joann.* (1); *Basil. M. in Hexaem. hom. III, n.* 9; *it. hom. IX, n.* 1; *Hieron. epist. ad Pammach.* Les règles de Tychonius sur l'interprétation des Écritures sont à peu près de même; elles furent recueillies dans le premier ouvrage que nous allons citer. Le premier des SS. Pères qui rédigea une introduction formelle à l'interprétation des saintes Écritures est le célèbre évêque d'Hippone, S. Augustin. Sous le titre de *Libri IV de Doctrina Christiana* (2), il composa, au commencement du cinquième siècle, un ouvrage spécial sur l'interprétation de la Bible, dont il indique lui-même la teneur dans les termes suivants : *Duæ sunt res quibus nititur omnis tractatio Scripturarum : modus inveniendi quæ intelligenda sunt, et modus proferendi quæ intellecta sunt* (3). Sans doute ce traité laisse encore beaucoup à désirer, d'après nos procédés modernes; mais il méritera toujours notre reconnaissance comme premier essai d'un ouvrage spécial dans ce genre, d'autant plus qu'après S. Augustin cette portion du champ de la science théolo-

(1) Éd. Maur., t. VI et VIII.

(2) *Inter Opp. de Aug.* Ils ont aussi été imprimés à part, par exemple, Lips., 1838, édit. stéréotyp.

(3) L. I, c. 1.

Digitized by Google

gique resta en friche pendant plus de dix siècles; car les ouvrages publiés dans le siècle suivant (au sixième), savoir : *Adriani* Εἰσαγωγὴ εἰς τὰς θείας γραφάς, Augustæ Vind., 1602, cura Hœschelii, et dans *Pearsonii Criticis s.*, t. VIII; *Junilii libri II de Partibus divinæ legis ad Primasium* (Basil., cura Gastii, 1546; *Bibliotheca Galandii*, t. XII); *A. Cassiodori de Institutione divinarum literarum liber* (Opp. Aur. Cassiod., cura Garet., Rotomagi, 1679, tomo II), sont bien moins importants que l'opuscule de S. Augustin.

Après ces auteurs nous n'en trouvons plus qui aient traité cette matière jusqu'aux temps modernes. On peut dire des théologiens du moyen âge ce que nous avons dit plus haut des Pères antérieurs à S. Augustin, qu'ils ne traitèrent qu'accidentellement des matières qui appartiennent à l'herméneutique, comme, par exemple, *Thom. Aq. Summæ* P. I, quæst. I, art. 10.

Enfin les circonstances devinrent plus favorables à l'étude de la Bible. Déjà au concile de Vienne (1311) le Pape Clément V ordonna, par un décret inséré au *Corpus Juris can.*, que, pour faciliter l'intelligence des saintes Écritures, on enseignerait dans quelques-unes des universités les plus célèbres de l'époque les langues hébraïque, arabe et chaldaïque (1). La conquête de Constantinople par les Turcs contraignit les savants à chercher un refuge en Occident; la découverte de l'imprimerie fit faire des progrès extraordinaires aux études en général, et à celles de la Bible en particulier. Ces études étaient déjà florissantes parmi les Catholiques bien avant Luther; c'est ce que prouve, entre autres faits, la rédaction de la célèbre Polyglotte de *Complutum*, la première de ce genre, qui était déjà imprimée, lorsque le prétendu réformateur apparut (1517). Cependant on s'occupait plus alors de l'exégèse même de la Bible que des règles de l'exégèse; mais les partis protestants se virent bientôt contraints d'étudier ces règles, par les nombreuses contradictions qu'ils rencontrèrent dans l'interprétation des Écritures, et qui pullulèrent parmi eux, quoique la Bible dût être leur unique et infaillible règle de foi. Les Catholiques ne restèrent pas en arrière, par amour pour l'étude de la Bible, et par la nécessité où ils se trouvèrent de se défendre contre les attaques de leurs adversaires. Toutefois on traita d'abord simultanément les principes herméneutiques et d'autres connaissances nécessaires à l'exégèse. Ainsi, parmi les protestants, Matth. Flacius fit sa *Clavis Scriptur. S.*, Basil., 1567; Sal. Glassius, sa *Philologia sacra*, Ien., 1623, etc. Parmi les Catholiques Sixte de Sienne publia sa *Bibliotheca sancta*, Venet., 1566, qui dans sa troisième partie traite des règles de l'interprétation; Bernard Lamy de même, dans son *Apparatus Biblicus*, Lyon, 1723, etc.

Ce ne fut que vers le milieu du dix-septième siècle que les protestants firent des traités spéciaux d'herméneutique; mais leurs essais n'obtinrent pas grand succès, même parmi eux. Une tentative plus heureuse fut faite par l'ouvrage très-favorablement accueilli et fréquemment réédité de J.-J. Rambachius, *Institutiones hermeneuticæ*, Ienæ, 1723, et par celui de J.-A. Ernesti, *Institutio interpretis N. T.*, Lips., 1761 (ed. 5, cur. Ammon, 1809). La *Philologia sacra* du vieux Glassius fut élaborée par Dathe, 1776, et par G.-L. Bauer, 1797.

La voie d'une interprétation biblique plus libre fut ouverte par J.-Sal. Semler, *Apparatus ad liberalem N. T. et V. T. interpretationem*, Halæ, 1767,

(1) Clem. V, 1, *de Magistr.*

Digitized by Google

1773. On sait que ce mode d'interprétation devint de plus en plus dominant à mesure que le rationalisme remplaça parmi les protestants la foi en la Bible. Mais il y eut aussi des hommes parmi eux qui furent attristés de cette invasion du rationalisme dans l'Église; il est juste de nommer parmi eux F.-H. Germar, qui chercha à s'opposer parmi ses coreligionnaires à cette fatale tendance par une méthode d'exégèse nouvelle, nommée *panharmonique*. Il recommande, dans son livre intitulé : *l'Interprétation panharmonique*, Schleswig, 1821, de s'attacher dans l'interprétation de la Bible à la méthode suivante, la seule juste, dit-il : « Il faut, parmi les paroles du Christ, préalablement considérées comme hypothétiques, tâcher de trouver les propositions générales qui frappent le plus évidemment l'esprit par l'harmonie qu'elles présentent entre elles et avec tout ce qui se révèle à l'homme comme vrai et certain. Il faut ensuite comparer à ces propositions les autres paroles de Jésus-Christ, celles des Apôtres et des Évangélistes, et les interpréter toutes par leur accord avec les premières, ou *panharmoniquement*. »

Mais cette base, « préalablement hypothétique, » n'est guère certaine, et tout cela est bâti sur le sable. Aussi ce système ne trouva pas grand assentiment, et la *panharmonie* ne mit pas beaucoup d'accord parmi les commentateurs de la Bible.

Du côté des Catholiques parurent également, au milieu du siècle dernier, plusieurs ouvrages sur la science de l'exégèse biblique, parmi lesquels nous nommerons : *Hermanni Goldhagen Introductio in sacram Scripturam*, Mogunt., 1765 ; *Seb. Seemuller Hermeneutica sacra*, Aug. Vind., 1779; *Gregorii Mayr Institutio interpretis sacri*, Viennæ, 1789; *Joannis Jahnii Enchiridion Hermeneuticæ generalis tabularum V. et N. Testam.*, Viennæ, 1812. Cet ouvrage, écrit avec érudition, mais dans un sens qui n'est pas complétement catholique, a été par ce motif mis à l'*Index libr. prohibit.*, de même que celui de *Altmanni Arigler Hermeneutica biblica generalis*, Viennæ, 1813; *Casp. Unterkircher Hermeneutica biblica generalis*, OEnip., 1831, edit. 3 emend., 1846; *J. Ranolder Hermeneuticæ biblicæ principia rationalia*, *christiana et catholica*, Quinque-Eccles., 1838; Antoine Schmitter, *Esquisses d'Herméneutique biblique*, Ratisbonne, 1844. Les progrès de cette science parmi les Catholiques, comme on peut le voir par la comparaison de ces ouvrages, ne consiste pas seulement dans le perfectionnement du système, mais surtout en ce que, dans les temps modernes, on insiste davantage sur la nécessité d'interpréter l'Écriture sainte dans l'esprit catholique, sans pour cela dédaigner les moyens accessoires et rationnels de l'herméneutique.

Cf. EXÉGÈSE.

HOFMANN.

**HERMÈS et HERMÉSIANISME.** Georges Hermès naquit à Dreyer-Walde, en Westphalie, le 22 avril 1775. Après avoir terminé ses études secondaires, il fréquenta, en 1792, l'université de Munster, acheva sa théologie et devint, en 1798, professeur au gymnase de cette ville. Il fut ordonné prêtre le 16 février 1799. Il continua, tout en professant, à étudier avec assiduité la philosophie et la théologie (1), et fit paraître, en 1805, à Munster, comme résultat de ses premières investigations, un opuscule intitulé : *de la Vérité intérieure du Christianisme*. Cet opuscule valut à son auteur d'être nommé professeur de théologie à l'université de Munster, le

(1) Esser, *Mémoire sur G. Hermès*, Cologne, 1832.

Digitized by Google

29 mars 1807. Il y fit un cours de dogmatique et d'introduction à la théologie et s'occupa spécialement de cette dernière. Il importe de bien reconnaître la place qu'Hermès donne à la théologie dans l'ensemble de son système.

Il s'agit, en théologie, d'après Hermès, de fonder le Christianisme et d'en reconnaître la vérité. Cette connaissance, ou la conviction qui en résulte, s'acquiert, non par la foi (prise dans le sens ordinaire), mais par la dialectique et par des recherches scientifiques; elle est uniquement le produit et le propre de la raison humaine. « Nous devons, dit Hermès, ne vouloir que la vérité, c'est-à-dire que nous devons être complètement impartiaux. Il faut que, pendant que nous examinons, nous nous affranchissions (théoriquement) de tous les systèmes de théologie et de religion, en tant que nous n'en avons pas encore reconnu la certitude. Tous doivent nous paraître également importants, tous également indifférents. Nous arrivons à cette impartialité par la conviction vivante qu'aucun système, pas plus le Catholicisme ou le Christianisme en général que tout autre, n'est vrai par cela seul que nous sommes nés dans telle ou telle confession, et que nous agissons justement, saintement et en conscience, quand nous adoptons le système auquel nous conduit notre raison, parce que la raison est l'unique guide que l'Auteur de notre être nous donne dès notre entrée en ce monde, en même temps que la voix de notre conscience nous crie que nous devons la suivre quelque part qu'elle nous mène (1). »

C'est pourquoi, raconte Hermès lui-même, il se mit à étudier avec la résolution de ne laisser subsister de tout ce qu'il avait su jusqu'alors, comme le sachant, que ce qu'il reconnaîtrait vrai désormais par lui-même; ajoutant plus tard que, pour marcher plus sûrement, il ne considérerait comme vrai que ce qu'il lui serait impossible de nier (1).

A l'objection toute naturelle qui s'élevait contre ce système, savoir qu'il était contraire à l'humilité de la foi, dont parlent le Christianisme et les théologiens, il répondait : « L'humilité de la foi consiste, non à croire sans preuve préalable, mais à admettre ce qu'on ne voit pas, uniquement parce que la raison exige qu'on l'admette, et la preuve préalable démontre précisément à la raison qu'il faut qu'elle se soumette (2). » D'après cela, ce que les théologiens disent d'ordinaire de la foi, « qu'elle consiste à admettre ce qu'un autre, Dieu ou l'homme, a vu, et que la connaissance de la vérité chrétienne commence par la foi, » est *complètement* faux. C'est précisément le contraire qui est vrai. « Sur quelle autorité, s'écrie Hermès, sera donc fondée la foi en Dieu? Non pas sur celle de Dieu, puisque son existence même est en question, ni sur celle d'un *homme* qui se portera garant de cette existence et qui n'en sait pas plus que moi. » Il faut, pour avoir un motif suffisant de croire avec certitude, c'est-à-dire, ce qui est la même chose, pour avoir une foi raisonnable, s'en tenir nécessairement à la raison théorique d'une part, et admettre, non moins nécessairement, la raison pratique d'autre part; car en dehors de ces deux voies il n'y en a pas une troisième par laquelle la raison puisse nous garantir la vérité et la réalité que nous cherchons, et parce qu'en dehors de la raison il n'y a pas en nous de faculté qui le puisse faire.

Ainsi la vraie foi doit être définie : la conviction que nous avons de la réalité d'une chose *reconnue*, conviction qui ne peut nous être donnée qu'autant que

(1) *Introd. positive*, p. 20.

(1) *Introd. à la Philos.*, p. VI.
(2) L. c., p. XVIII.

Digitized by Google

nous nous attachons aux lumières de la raison théorique et que nous admettons les obligations de la raison pratique(1). Par conséquent croire, ce n'est pas tenir une chose pour vraie sur l'autorité d'un autre; la foi est le simple résultat de la connaissance raisonnable; ce que nous avons reconnu par des recherches philosophiques et ce que nous savons, nous le croyons, tandis que les théologiens disent, au rebours, que nous croyons d'abord pour reconnaître ensuite ce que nous avons cru. Et voilà pourquoi précisément la foi n'est pas le premier, mais le dernier terme de la connaissance, n'est pas le commencement, mais « le but de toute philosophie (2), » et qu'ainsi l'acceptation d'une révélation dépend absolument de la raison, c'est-à-dire de notre propre appréciation, en ce sens que, « dès que la raison est obligée, en admettant une révélation surnaturelle, de renoncer à un de ses principes d'ailleurs nécessaire, il lui est impossible d'admettre cette révélation (3). »

On voit d'après cela quelle tâche Hermès imposait, avec de tels principes, aux théologiens, et par conséquent à lui-même. En effet, d'après ces principes, le théologien doit démontrer philosophiquement la vérité du Christianisme, c'est-à-dire qu'il doit reconnaître par sa seule raison les vérités chrétiennes, d'une manière si nette et si complète qu'on ne puisse pas en douter, qu'il faille par conséquent les admettre comme vraies, c'est-à-dire les croire.

Voici ce qu'Hermès demande pour cette démonstration : d'abord qu'on prouve que la possibilité d'une révélation surnaturelle faite par Dieu aux hommes ne puisse être niée. Or cette preuve dépend de la connaissance des attributs divins et de Dieu en général. Mais, pour savoir quelque chose de certain à cet égard, il faut qu'on démontre en outre que l'homme est capable de discerner sûrement la vérité et la réalité. Donc le théologien doit avant tout examiner et décider les trois points suivants :

1° L'homme est-il, en général, capable de juger sûrement ce qui est vrai, ce qui est réel?

2° Dieu existe-t-il, et quels sont ses attributs?

3° La Révélation est-elle possible, et sous quelles conditions existe-t-elle réellement?

L'examen de ces trois points forme l'objet de la célèbre *Introduction philosophique* d'Hermès, qui parut d'abord, en 1819, chez Koppenrath, à Munster, et dont la deuxième édition fut publiée également à Munster, en 1831, après la mort d'Hermès.

Il n'y aurait aucun avantage à analyser en détail cet ouvrage, insignifiant en lui-même, et dont tout l'intérêt est dans son histoire même. On voit qu'en somme la base du système est une opinion kantienne, savoir, d'après l'expression de Hégel, qu'il faut apprendre à nager avant de se mettre à l'eau. Il faut, dit Hermès, que nos conceptions répondent à des objets réels. Nous jugeons ces objets. Ce jugement est certain s'il est nécessaire. La nécessité du jugement est le critérium de la vérité. Cette nécessité est en partie physique, en partie morale, c'est-à-dire indépendante à la fois et dépendante du devoir et de la conscience. Elle se produit en nous de deux manières : 1° elle nous est imposée : c'est le fait de la raison théorique, qui tient pour vrai ce qu'elle comprend être tel; 2° nous l'admettons : c'est le fait de la raison pratique qui accepte pour vrai ce qu'elle sent être tel. Nous tenons pour vrai ce que nous comprenons; nous comprenons néces-

(1) *Introd. à la Philos*, p. 257.
(2) L. c.
(3) *Ibid.*, p. 197.

Digitized by Google

sairement une chose, savoir : qu'il y a un monde, et conséquemment qu'il y a un Dieu, puisqu'on ne peut remonter à l'infini, *in infinitum*.

Comprenant par sa raison théorique que Dieu est, l'homme passe à la raison pratique, et le résultat est que les deux raisons se correspondent, sont faites l'une pour l'autre, que les deux raisons réunies donnent d'une manière nécessaire la connaissance certaine, par conséquent la foi, qu'il y a un Dieu, que ce Dieu a tels et tels attributs et qu'il peut les révéler surnaturellement. L'*Introduction philosophique* aboutit et se termine à ce résultat.

Suit l'*Introduction positive*. La démonstration de l'existence et des attributs de Dieu donnée, il s'agit de juger :

1. De la vérité extrinsèque et intrinsèque des livres du Nouveau-Testament, jugement qui, en définitive, dépend de la raison pratique; car, dit Hermès, « la raison pratique seule peut décider si je dois admettre comme vraie la teneur d'un antique document, qui a un caractère réellement historique; cela dépend du jugement de ma raison, suivant qu'elle m'ordonnera de l'admettre comme vrai ou non. Or la raison ne peut me l'ordonner que sous deux conditions : la première, que j'aie d'abord démontré théoriquement la vérité historique de cet écrit, et que l'application du critérium à la vraisemblance du fait ne soit plus soumise à aucun doute; la seconde, que le *contenu de cet écrit soit en rapport nécessaire avec l'accomplissement de mon devoir* (1). »

2. De la vérité extrinsèque et intrinsèque de la tradition orale;

3. De l'infaillible vérité des jugements de l'Église catholique, c'est-à-dire de la question de savoir si l'Église enseigne réellement comme vérité chrétienne ce qui est réellement vrai; et ce triple jugement est l'affaire de l'*Introduction positive*, dont la première partie parut en 1829 (1). Maintenant seulement commence la théologie proprement dite, la connaissance des dogmes spéciaux du Christianisme, de leur vérité et de leur divinité, connaissance qui, d'après tout ce qui précède, ne peut consister qu'en une chose, savoir : l'intelligence ou la conviction que ces dogmes ne contredisent pas les vérités reconnues par la raison; car « ces dogmes ne sont vrais qu'à la condition que, devant être des dogmes surnaturellement révélés, ils ne soient pas en contradiction avec les dogmes naturellement révélés, c'est-à-dire avec les vérités de la raison (2). »

Ainsi cette théologie proprement dite est :

1° Théorique (dogmatique), et celle-ci est :

*a*. Connaissance de Dieu, — existence, attributs, nature, trinité ;

*b*. Rapport du monde avec Dieu, — création, providence, etc. ;

*c*. Rapport de l'homme avec Dieu, origine de l'homme, péché, rédemption, grâce, moyens de salut ou sacrements, prière, coopération à la grâce reçue ; fins dernières;

2° Pratique, — théorie des devoirs :

*a*. Envers Dieu;

*b*. Envers les hommes (envers la nature et les animaux il n'y a pas de devoir).

Les deux théologies sont tout à fait indépendantes l'une de l'autre, « car, dit Hermès, dès que la raison théorique s'est convaincue de la réalité du monde extérieur et intérieur, la raison pratique nous donne une doctrine formelle de devoirs envers nous-même et envers notre prochain, *avant même qu'elle ait reconnu un Dieu*. Nous

(1) *Introd. positive*, p. 38.

(1) Chez Koppenrath, à Munster.

(2) *Introd. à la Philos.*, p. 77, 538, 600. Cf. Esser, *Mém.*, p. 168, 169.

Digitized by Google

avons par conséquent des devoirs avant d'avoir une connaissance quelconque de Dieu et indépendamment de cette connaissance. Que si ensuite, par la raison théorique, l'existence de Dieu est prouvée, comme cette démonstration n'est pas une condition des commandements moraux dictés par la raison pratique, il faut que celle-ci exige que le Dieu reconnu soit, au point de vue moral, conçu et admis de telle façon que les devoirs qu'elle prescrit puissent subsister avec l'idée de Dieu. Alors il est possible que la raison pratique, *pour maintenir ses commandements moraux, demande des attributs moraux en Dieu.* Que si au contraire on fait naître les commandements moraux en nous de la connaissance de Dieu, que si on prétend que la possibilité des devoirs est dépendante de cette connaissance, comme le pensent et le soutiennent quelques théologiens, dans ce cas la raison pratique ne peut, pour maintenir ses commandements moraux, exiger aucun attribut moral en Dieu; elle ne le peut sous aucun motif. Dieu est et demeure dans ce cas, pour nous, un être sans aucune moralité, et les commandements moraux dont nous devons le croire l'auteur, puisque la raison théorique nous le montre comme notre créateur et comme la raison suprême elle-même, ne sont plus aux yeux de la raison que des restrictions arbitraires qu'il impose à notre liberté; et alors le devoir n'a plus de sanction raisonnable, alors cesse tout devoir pour nous. Puissent bien peser cette considération tous ceux qui prétendent, sans s'inquiéter de démontrer leur assertion, que les devoirs sont impossibles sans la connaissance préalable de Dieu (1) ! »

Nous ne ferons aucune observation sur ces paroles d'Hermès, pas plus que sur celles que nous avons citées antérieurement. Elles sont tellement claires que tout esprit impartial adhérera, sans autre démonstration, à la condamnation que le Pape formula contre elles et dont nous parlerons tout à l'heure. Hermès n'a rien écrit sur la théologie pratique. Sa *Dogmatique* a été publiée en trois parties, par Achterfeld, Munster, 1834.

Hermès professa à Munster jusqu'en 1819. A cette époque il fut appelé à l'université de Bonn, où il enseigna également la dogmatique et l'introduction à la théologie. En 1825 il fut nommé chanoine par l'archevêque de Cologne, comte Spiegel, et il mourut le 26 mai 1831. Il vivait tout entier dans son enseignement, se préparant avec une application extraordinaire à ses leçons, travaillant et retravaillant sans relâche *son système.* D'après les principes que nous venons d'analyser, il s'était donné pour tâche de construire philosophiquement le Christianisme, ou de reconnaître les vérités chrétiennes comme des vérités rationnelles, ou, en d'autres termes, de trouver un système philosophique qui pût s'accorder avec le système chrétien, ou enfin, d'après l'expression usitée, de créer une philosophie sur laquelle pût se fonder un système de théologie chrétienne. Il y avait par conséquent beaucoup à chercher, à scruter, à examiner, à construire, à détruire, à reconstruire. Sans doute la philosophie de Kant et de Fichté existait, et par conséquent la base ou l'idée fondamentale de son système lui était donnée. Mais « l'étude de ces systèmes philosophiques satisfaisait d'autant moins les besoins d'Hermès qu'il s'était complétement convaincu de leur fausseté, et par conséquent de l'impossibilité de fonder sur eux un système de théologie chrétienne. Il poussa donc ses études philosophiques dans sa voie

(1) *Introd. à la Philos.*, p. 463. Cf. 480.

Digitized by Google

propre et les commença en recherchant toutes les méthodes possibles par lesquelles peut se résoudre la tâche générale de la métaphysique. Il y en avait quatre (1).

En partant de pareilles opinions sur la science et en donnant cette forme à ses études, Hermès devait nécessairement être jeté de doute en doute, d'une hésitation dans l'autre, et demeurer en définitive dans l'incertitude. « Parfois, dit son biographe, il revenait sur une leçon donnée la veille, et avouait ingénument, sans aucune réserve, qu'il s'était trompé ou fourvoyé (2). » On ne s'étonnera pas d'après cela qu'il ait eu sur un même objet plusieurs systèmes, et des systèmes contradictoires. Son domestique s'étant servi d'un de ses manuscrits contenant une philosophie morale entièrement achevée pour en faire des cornets de café, Hermès, extrêmement chagrin de cette perte, se consola en disant qu'il venait de découvrir un système de morale plus juste, et qu'il l'avait pour ainsi dire achevé (3). Ces péripéties fréquentes rendaient les cours d'Hermès extrêmement animés, curieux et intéressants; aussi était-il très-aimé de ses élèves. Tous sans exception étaient pleins d'enthousiasme pour lui. Malheureusement cette affection des disciples, qui s'adressait plus à la personne du docteur qu'à sa doctrine, eut de déplorables résultats. Du vivant même d'Hermès on avait été choqué de ses principes, de ses opinions théologiques. Hermès s'en plaignait souvent à Munster. En 1825, Hermès devant être nommé chanoine de Cologne, on avait mis en suspicion son *Introduction philosophique*. Hermès répondit à ces insinuations, et au reproche qu'on lui fit de n'avoir pas soumis cette *Introduction* à l'approbation de l'archevêque, que son livre ne renfermait que de la philosophie et pas de théologie. En 1827 il écrivait à Braun que Windischmann se remuait pour faire mettre son livre à l'index, et il ajoutait : « Mais que dira la Congrégation de l'Index quand elle verra qu'on prétend qu'elle condamne un écrit qui ne touche à aucun dogme, et qui, recherchant, dans sa lutte contre tous les adversaires des dogmes chrétiens, à résoudre la question de savoir si tous les dogmes peuvent être démontrés, répond affirmativement, en réfutant radicalement les arguments contraires (1)? »

Après sa mort l'affaire prit rapidement un aspect plus sérieux. Les attaques se multiplièrent et devinrent plus vives; les doctrines d'Hermès furent combattues, défendues, dans une foule de journaux et de brochures. On trouva avant tout erronés et dangereux ses principes de la connaissance, ses vues sur la foi et la science, et on accusa Hermès de pélagianisme, de socinianisme, etc. Or, dit Elvenich, les Hermésiens ne pouvaient admettre avec indifférence de pareilles accusations sans manquer à la mémoire de leur maître. Ainsi naquit la guerre. Les Hermésiens, dit encore Elvenich, répondirent avec plus d'amertume qu'il ne fallait; ils ne se contentèrent pas de repousser les accusations, ils attaquèrent comme de valeureux soldats le camp de leurs adversaires, et cherchèrent à prouver que ceux-ci étaient victimes des plus grossières erreurs et infectés de l'esprit des Bautain et des Lamennais (2). La conséquence naturelle de cette vive discussion fut qu'on la défera à Rome. Le Pape dut décider au nom de l'Église de quel côte était l'erreur, de quel côté la vérité. Le Pape soumit l'affaire à un examen sévère, et à la suite de cet

(1) Esser, *Mém.*, p. 37.
(2) Esser, l. c., p. 49.
(3) *Ibid.*, p. 40.

(1) *Acta Romana*, de Braun et Elvenich, p. 260.
(2) *Acta Hermesiana*, d'Elvenich, fasc. I, *préface*.

Digitized by Google

examen parut, le 26 septembre 1835, un bref qui condamnait : 1° l'*Introduction philosophique;* 2° l'*Introduction positive;* 3° la première partie de la *Dogmatique* d'Hermès. Ce bref fut suivi, le 7 janvier 1836, d'un second bref qui englobait dans la sentence de condamnation la deuxième et la troisième partie de la *Dogmatique*. Hermès fut condamné pour avoir abandonné et rejeté avec orgueil la voie royale de la tradition et des saints Pères dans l'explication des vérités de la foi; pour avoir ouvert une voie qui conduit à de nombreuses erreurs, en admettant le doute positif comme la base de toutes les recherches théologiques; pour avoir posé un principe suivant lequel la raison humaine est le moyen unique par lequel l'homme puisse arriver à la connaissance des vérités surnaturelles; pour avoir enseigné une doctrine qui conduit au scepticisme et à l'indifférentisme, qui est injuste à l'égard des écoles catholiques, et qui trouble la foi divine. La doctrine d'Hermès fut spécialement notée d'erreur par rapport à la foi, *circa naturam fidei*, à la nature, à la sainteté, à la justice et à la liberté de Dieu ; au but que Dieu eut en créant le monde; aux arguments par lesquels il prétend prouver l'existence de Dieu ; en outre, par rapport à la Révélation, aux motifs de crédibilité, à la sainte Écriture, à la tradition, à l'autorité doctrinale de l'Église, à la règle de foi (*credendorum regula*), à l'état originel du premier homme, au péché originel, aux forces de l'homme déchu, et enfin à la nécessité et à la distribution de la grâce.

Dès le moment où parut ce bref, les Hermésiens proclamèrent que les propositions condamnées étaient réellement dignes de condamnation, mais qu'elles n'avaient pas de rapport avec la doctrine d'Hermes. Telles furent les déclarations d'Elvenich dans ses *Acta Hermesiana* (1), d'un anonyme dans une brochure sur le bref du Pape (2), de Ritter et Balzer dans un *Mémoire* qu'ils publièrent, à la demande du ministère de Prusse, sur les dix-huit thèses soumises à la signature du clergé par le successeur du comte Spiegel, l'archevêque de Cologne, Clément-Auguste de Drost-Vischering, thèses qui contenaient la condamnation des propositions rejetées par le bref du Pape (3). A cette première assertion ils en ajoutaient une autre, savoir: que la condamnation et le rejet de la doctrine de l'abbé Bautain (4) étaient la justification même et l'approbation de celle d'Hermès (5).

Il était facile de démontrer la fausseté de cette assertion, c'est-à dire de prouver, ce dont il s'agissait surtout, que les propositions condamnées par le bref étaient réellement contenues dans les écrits d'Hermès; et c'est ce qui fut fait à plusieurs reprises, notamment et complètement par l'écrit intitulé : *la Doctrine hermésienne dans son rapport avec la condamnation du Saint-Siège, exposée d'après les documents authentiques* (6), dans lequel il y a des extraits complets et textuels des livres d'Hermès (7). Mais les Hermésiens persévérèrent dans leur premier dire, et prétendirent, comme les hérétiques ont toujours fait dans ce cas, que le Pape avait été mal informé, et continuèrent à maintenir et à défendre leur

(1) Gœttingue, 1836.

(2) Ibidem.

(3) *Memoire dogmatique sur les seize premières thèses*, etc., Gœtting., 1837.

(4) *Voy.* BAUTAIN et la note du présent article, page 498.

(5) Braun, *Justification de la doctrine de l'Hermesianisme sur les rapports de la Raison et de la Révélation*, Bonn, 1835. Elvenich, *Acta Hermesiana*, Gœtting., 1836.

(6) Mayence, chez Kirchheim, Schott et Thielmann, 1837.

(7) Conf. Ritterus et Balzerus, *Vapulantes, c'est-à-dire Jugement de la sentence dogmatique de NN...*, par Odilo, Mayence, 1837.



Digitized by Google

opinion. Ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de traduire les écrits d'Hermès en latin et de les envoyer à Rome. Au commencement de 1837, les professeurs Braun et Elvenich partirent pour Rome, où ils arrivèrent le 26 mai. Le cardinal Lambruschini n'eut pas le temps de prendre lui-même l'affaire en main, et il en chargea le général des Jésuites, le R. P. Roothaan. Les deux professeurs, avant d'entrer en conférence avec le général, obtinrent une audience du Pape. Elvenich remit au Saint-Père son livre des *Acta Hermesiana*, dans lequel, comme nous l'avons dit, il avait cherché à démontrer que les propositions condamnées étaient, en effet, des erreurs, mais que c'était à tort que ces erreurs étaient imputées à Hermès. Le Pape répondit : « J'ai lu, examiné, pesé, *legi*, *examinavi*, *perpendi* », et, parlant plus au long d'Hermès, il ajouta : « Hermès était certainement un homme de mœurs pures, dont l'orthodoxie personnelle ne me laisse pas le moindre doute ; mais il a pu se faire qu'il ne se soit pas toujours exprimé dans ses livres d'une manière assez nette, ce qui est indispensable en théologie, etc., etc. » Les deux professeurs ayant avancé, en répondant au Saint-Père, que les accusations contre Hermès étaient parties de gens qui étaient favorables aux doctrines de l'abbé Bautain et de l'abbé de Lamennais, lesquelles avaient été condamnées par le Saint-Siége, le Pape, se tournant vers Elvenich, lui dit : « Vous avez eu tort d'en appeler dans votre livre à la lettre que j'ai adressée à l'évêque de Strasbourg (1). C'est une lettre très-générale, qui ne renferme l'approbation d'aucune doctrine spéciale. Les uns et les autres se trompent, aussi bien ceux qui attribuent tout à la foi, et ne laissent rien à la raison, que ceux qui revendiquent tout pour la raison et ne laissent rien à la foi : *Utrique errant, et ii qui omnia tribuunt fidei, rationi nihil relinquunt, et ii qui omnia vindicant rationi, fidei nihil reliquum faciunt.* » Là-dessus il leur recommanda d'être dociles, et de ne pas s'imaginer que Rome eût quelque chose à apprendre d'eux. Cette audience avait eu lieu le 14 juin 1837. Mais, malgré la déclaration bien formelle du Pape, qui montrait clairement qu'il connaissait à fond l'affaire dont il s'agissait ; qu'il ne pouvait, par conséquent, pas y avoir lieu à en appeler du Pape mal informé au Pape mieux informé, *appellatio a Papa male informato ad Papam melius informandum*; qu'il ne s'agissait que de convaincre les Hermésiens de la justesse du jugement rendu et de la nécessité de leur soumission absolue, les deux professeurs continuèrent à marcher dans la voie qu'ils avaient embrassée. Ils traduisirent une partie de l'*Introduction à la dogmatique*, et l'envoyèrent, avec leurs explications, au Père Roothaan, en ajoutant qu'ils achèveraient aussi vite que possible le reste de la traduction. Ils reçurent une réponse du général des Jésuites, en date du 19 juillet, ainsi conçue : « Il avait été décidé que vous apporteriez une traduction latine des livres d'Hermès. Malgré cette convention, vous préten-

(1) Bref relatif à l'*Avertissement* que Monseigneur de Trévern, évêque de Strasbourg, avait publié sur l'enseignement de M. Bautain, alors professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Strasbourg et prédicateur de la cathédrale. Ce bref, qui n'avait que quelques lignes, ne discutait pas la doctrine de M. Bautain, et louait simplement l'évêque du zèle avec lequel il veillait au maintien de la foi dans son diocèse. M. Bautain, dans un voyage fait à Rome à cette occasion, s'étant purement et simplement soumis aux décisions du Saint-Siége, et ayant promis de ne jamais publier d'édition nouvelle de sa *Philosophie du Christianisme*, qu'on avait incriminée, il ne parut aucun acte public du Saint-Siége condamnant M. Bautain et ses ouvrages.

(*Note du traducteur.*)

Digitized by Google

dez la commencer aujourd'hui. De plus, on devait s'attendre à ce que vous la commenceriez par l'*Introduction philosophique*; car c'est dans ce livre et sa préface que l'on peut principalement reconnaître les erreurs d'Hermès. Au lieu de cela vous commencez par le dernier de ses ouvrages. A quoi bon d'ailleurs vos observations et vos explications? Elles ne font pas que la doctrine d'Hermès soit autre qu'elle n'est réellement. Le Saint-Père a vu dans tout cela des retards inutiles et une conduite à laquelle on n'est pas habitué à Rome. Si jamais il avait pu y avoir un doute sur la juste condamnation du système d'Hermès, ce doute aurait été dissipé par les *Acta Hermesiana*. Il est donc inutile de conférer et de négocier plus longuement. » Mais les deux Hermésiens ne se laissèrent pas intimider. Ils cherchèrent, dans une lettre adressée au cardinal Lambruschini, à établir leur ancienne prétention, si souvent renouvelée et aussi souvent réfutée, à savoir que la bulle de condamnation ne regardait pas Hermès, promettant de signer une profession de foi, etc., etc. Le cardinal Lambruschini leur répondit le 5 août : « Vous vous trompez complétement si vous pensez qu'on changera quoi que ce soit à la sentence qui a frappé les écrits d'Hermès. On a cru ici, et c'est ce qui avait été mandé au Saint-Père, que vous apporteriez avec vous une traduction latine; on vous aurait éclairés moyennant cette traduction, et c'est ce que vous considériez comme une grâce spéciale; mais jamais il n'a été question de rien changer au jugement lui-même. A quoi bon nous garantir votre orthodoxie et nous proposer une profession de foi? Rome n'a pas condamné les disciples, elle n'a condamné que les écrits d'Hermès. Prouvez que vous êtes de fidèles fils de l'Église par des faits et non par une profession de foi qu'on ne vous demande pas. Rentrez donc chez vous, et tâchez d'obtenir des Hermésiens qu'ils renoncent à leurs scandaleuses discussions. »

Le P. Roothaan ayant dit que le Pape s'était complétement convaincu par les *Acta Hermesiana* d'Elvenich que le jugement du bref était parfaitement fondé et équitable, Elvenich demanda compte de ces paroles au général des Jésuites. Le P. Roothaan s'expliqua brièvement dans un remarquable traité dont la conclusion rappelait de nouveau qu'il avait été très-pénible au Saint-Père de voir qu'Elvenich l'accusait d'ignorer l'affaire, tandis que Sa Sainteté avait dit expressément l'avoir complétement examinée et pesée; qu'il ne lui avait pas été moins pénible de voir les Hermésiens méconnaître absolument la condamnation de l'abbé Bautain, et de la considérer comme une justification des doctrines hermésiennes. Mais Elvenich résistant toujours envoya au général une longue exposition, dans laquelle il attaquait vivement les adversaires d'Hermès, Kast, Sieger, Klée, Perrone, etc., surtout Windischmann; qui leur imputait les erreurs les plus dangereuses, le bautinisme, le ménésisme, et insistait de nouveau sur ce que, quant à Hermès, il s'agissait surtout de considérer ce *qu'il avait voulu* dire. Le P. Roothaan répondit : *Non de iis quæ fortasse sensit quæve dicere ac docere voluit, sed de iis quæ scripsit ac docuit, judicatum est a sancta sede.* « Ne perdez pas de vue, ajoute-t-il, l'exemple de Lamennais : il a parlé autrefois comme vous le faites aujourd'hui. » La réplique d'Elvenich fut: « Mes adversaires, en Allemagne, en Belgique et en France, sont dans le fait les partisans de Lamennais. »

Pendant ce temps Braun et Elvenich avaient encore une fois écrit au cardinal Lambruschini et même au Pape, et leur avaient fait la proposition d'expo-



Digitized by Google

ser la doctrine hermésienne dans son ensemble, espérant, disaient-ils, en prouver l'orthodoxie (1). Le cardinal secrétaire d'État leur avait répondu qu'ils se trompaient fort s'ils pensaient que leurs écrits ne renfermaient rien d'erroné et qu'on pût les enseigner dans les écoles, et les exhorta formellement à l'obéissance simple et absolue. Loin de se rendre, ils adressèrent derechef une lettre au cardinal qui, impatienté, la leur renvoya sans l'avoir ouverte et leur écrivit (6 avril 1838) : « Vous êtes entrés dans la voie de l'erreur. Au lieu de vous soumettre, vous avez recours au subterfuge inventé par les Jansénistes en distinguant le droit et le fait, *distinctio juris et facti;* ne m'écrivez plus à l'avenir. Le procès est terminé. Puisse l'erreur avoir également un terme ! *Causa finita est; utinam aliquando finiatur et error !* Reconnaissez que le royaume de Dieu est dans la foi et non dans les disputes. Dieu daigne vous accorder la grâce de l'humilité! etc., etc. (2). »

L'affaire était donc terminée à Rome et devait être finie partout. En effet, un grand nombre d'Hermésiens se soumirent sans condition au jugement du Pape, notamment les professeurs du séminaire de Trêves, dès qu'on sut la marche de l'affaire de Rome en Allemagne, avant même que Braun et Elvenich y fussent revenus. Mais ceux qui se vantaient d'être les fidèles partisans d'Hermès, c'est-à-dire ceux qui ne pouvaient se résoudre à un jugement improbateur de l'Église, furent mécontents; ils étaient surtout affligés de la démarche des professeurs de Trêves, parce que cette soumission avait de graves conséquences. Braun et Elvenich demandèrent compte à leurs anciens amis de leur acquiescement au jugement de Rome ; ceux-ci ne refusèrent pas de donner satisfaction, et déclarèrent, dans une lettre adressée, le 12 juillet 1838, à ces deux professeurs, qu'ils s'étaient soumis sans condition et sans réserve. « Car, disaient-ils : 1° les décisions du Saint-Siége dans les choses de foi doivent être acceptées sans condition, même lorsqu'on n'en comprend pas le motif. Où serait la soumission si celui qui se soumet voulait toujours savoir le motif de son obéissance avant d'obéir ? Rome n'a jamais erré; il n'est pas probable qu'elle ait commencé dans cette affaire. La distinction entre le droit et le fait est inutile et janséniste. 2° Il se trouve en réalité dans les ouvrages d'Hermès un grand nombre de passages qui justifient pleinement la censure pontificale. D'ailleurs cette censure ne taxe pas l'hermésianisme d'hérésie; elle défend uniquement les écrits d'Hermès comme dangereux. Les signataires de la lettre ne rougissent donc pas de rectifier leurs opinions et d'en faire la déclaration publique (1). »

D'autres théologiens suivirent bientôt l'exemple des professeurs de Trêves, notamment Balzer, dans ses *Documents pour servir à juger sainement le Catholicisme et le protestantisme* (2), et le nombre des Hermésiens diminua de jour en jour. Il n'en pouvait être autrement. La science a pleinement justifié le jugement doctrinal du Pape.

Malgré cela les germes de l'hermésianisme ne sont pas complétement étouffés. Les Hermésiens qui persévèrent jusqu'à nos jours ne se fatiguèrent pas de renouveler leurs anciennes prétentions dans un grand nombre de brochures et dans leur journal (publié

(1) Cette exposition parut plus tard sous le titre de *Melctemata theologica*, Leipz., 1838.

(2) *Acta Romana*, de Braun et Elvenich, Leipz. et Hannov., 1838.

(1) *Documents pour servir à l'histoire secrète de l'Hermésianisme*, d'Elvenich, Breslau et Oppeln, 1845.

(2) Breslau, 1850.

Digitized by Google

par Braun et Achterfeld). Lorsqu'en 1845 Braun et Achterfeld, refusant de se soumettre au jugement de l'Église, furent renvoyés de leurs chaires théologiques, ce parti, fortement appuyé par les protestants, ses alliés naturels, eut grand soin de signaler les professeurs destitués comme des martyrs de la liberté, tandis que l'Église catholique était dénoncée comme opprimant toute liberté scientifique. Le plus grand scandale à cet égard fut provoqué à l'occasion de la célèbre encyclique du Pape Pie IX, du 9 novembre 1846. Le Pape y recommandant l'étude et la science, les Hermésiens le déclarèrent un partisan décidé de l'hermésianisme, prétendirent que la condamnation des ouvrages d'Hermès était par là même révoquée, et insistèrent pour qu'on condamnât leurs adversaires. Ils allèrent si loin que le Pape fut enfin obligé de déclarer de la manière la plus péremptoire, dans une lettre du 25 juillet 1847, adressée à l'archevêque de Cologne, qu'en recommandant la science il avait été fort éloigné d'autoriser en aucune façon l'hermésianisme, et que la sentence de son prédécesseur Grégoire XVI était maintenue dans toute sa force et sa portée. Malgré cette déclaration solennelle du Pape, les Hermésiens persistent dans leurs anciennes prétentions (1); on ne peut savoir quand ils s'arrêteront, et il ne reste qu'à demander au ciel de les éclairer, et de les convaincre que, malgré sa bonne volonté, l'homme est sujet à erreur; que l'Église seule, soutenue par la divine sagesse, est infaillible, et de leur faire reconnaître la vérité des paroles du cardinal Lambruschini : « Le royaume de Dieu est dans la foi, et non dans la dispute. »

(1) Conf. Stupp, *Pie IX et l'Église catholique en Allemagne*, Solingen et Mülheim-sur-le-Rhin, 1848.

Cf. DROSTE-VISCHERING. Il a paru des centaines de brochures, d'innombrables articles dans les journaux sur cette affaire; les plus importants ont été cités dans le courant de notre article. MATTÈS.

HERMIAS LE PHILOSOPHE. Nous possédons, sous le nom du philosophe Hermias, un petit écrit intitulé Διασυρμὸς τῶν ἔξω φιλοσόφων, *Irrisio gentilium philosophorum*, Raillerie des philosophes païens. L'histoire n'a rien conservé de ce philosophe que son nom, et aucun ancien ne cite son ouvrage. On est donc réduit à faire de simples conjectures sur sa personne et sur le siècle même où il vécut. L'opinion la plus commune est qu'il appartint au second siècle, époque où la lutte fut très-vive entre les païens et les écrivains professant la foi chrétienne (1). Dom Prudence Maran, le savant Bénédictin de Saint-Maur, éditeur des œuvres de S. Justin et des autres apologistes du second siècle, s'exprime d'une manière ambiguë, hésite à attribuer cet ouvrage au second ou au troisième siècle (2), et cependant a donné un fort argument en faveur du second siècle en ajoutant l'opuscule d'Hermias à son édition des apologistes de cette époque. D'autres, comme les éditeurs de la *Bibliotheca Patrum*, ainsi que les Anglais Worth et Gale, et le dernier éditeur d'Hermias, Menzel, par des motifs tirés du livre même, ont préféré le placer au cinquième siècle et même plus tard (3). L'opinion du savant bibliothécaire de la cour de Vienne, Lambécius, suivant laquelle l'auteur de cet écrit serait l'écrivain bien connu du cinquième siècle, Hermias Sozomène,

(1) *Voir* Cave, *Historia literaria Scriptorum eccles.*, vol. I, p. 81, ed. Basileæ, 1741.

(2) *Opp. S. Justini Mart.*, etc., ed. Maur., Hagæ Comitum, 1742, p. 401.

(3) Voir *Hermiæ Irr. gentil. phil.*, ed. Menzel, p. 17-21, 27, 28

Digitized by Google

n'a pas eu grand succès, et ce n'est pas sans raison (1).

L'ouvrage d'Hermias ne s'occupe que des philosophes et n'a pas d'importance directe pour la théologie. L'auteur part de la parole de S. Paul : « La sagesse de ce monde est folie devant Dieu (2), » et du principe qu'il y rattache, que la philosophie doit sa naissance au péché originel des anges, ce qui fait qu'il est impossible de mettre de l'accord entre leurs assertions (3). Là-dessus il démontre les contradictions inextricables des principaux systèmes philosophiques et de leurs plus illustres chefs, en exposant par ordre leurs opinions contradictoires sur la nature de l'âme humaine (4), sur l'ensemble du monde visible (5), et en les accompagnant d'observations sarcastiques. « Comment, dit-il en concluant, les philosophes pourront-ils nous affirmer quelque chose de juste et de vrai sur Dieu, eux qui évidemment ne connaissent ni la nature de l'homme, ni celle du monde visible, et qui tombent à ce sujet dans les contradictions les plus flagrantes, signe irrécusable de l'incertitude de leur prétendu savoir (6)? »

Il se pourrait, d'après cette conclusion brusque et inachevée, que l'opuscule d'Hermias, comme on l'a pensé, ne fût pas parvenu tout entier jusqu'à nous (*Opusculum imperfectum*, dit Dupin) (7). La première édition de l'écrit d'Hermias a été publiée par Raphaël Sailer, Bâle, 1553, in-8°. Il en a paru beaucoup d'autres depuis. Les principales sont : celle de Gale, dans *Tatiani oratio ad Græcos*, éd. Worth, Oxoniæ, 1700, in-8°; puis celle de D. Prudence Maran, *in Opp. S. Justini Mart., etc.*, éd. Maur., Parisiis et Hagæ Comitum, 1742, in-fol., p. 402-406; l'édition à part de Dommerich, Halle, 1764, et la plus récente de F. Menzel, Leyde, 1840, in-8°.

Cf. Cave, Prud. Maran, Dupin, Menzel et Tillemont, *Mém.*, t. III, art. *Hermias*, p. 67, éd. Ven.

FESSLER.

(1) *Voir* Cave, l. c., *Opp. S. Justini Mart.*, ed. cit., p. 401. *Hermiæ Irr.*, ed. Menzel, p. 22.
(2) 1 *Cor.*, 3, 19.
(3) C. 1.
(4) C. 2-5, ed. Menzel.
(5) C. 5-18, ed. Menzel.
(6) C. 5 et 19.
(7) *Nova Biblioth. Auctorum eccles.*, Paris, 1692, t. I, p. 99.

**HERMOGÈNES**, hérétique de la fin du second et du commencement du troisième siècle, en Afrique, porte le même nom qu'un disciple de S. Paul, devenu, ce semble, infidèle (1), et que beaucoup de saints de l'Église primitive. Hermogènes était peintre et vivait vraisemblablement à Carthage. Il s'était plus adonné à la spéculation grecque, à la doctrine des Platoniciens et des Stoïciens, qu'à la contemplation orientale des gnostiques (2); il combattit le système de l'émanation (3) de ces derniers, parce qu'ils transportaient des images sensibles aux idées du Dieu un et invisible, et parce que l'idée de la sainteté de Dieu ne peut subsister avec la peccabilité des êtres émanés de lui. Mais, en revanche, il niait la doctrine catholique de la création du monde tiré du néant, et par un motif analogue, à savoir : que, dans un monde qui n'aurait sa cause qu'en Dieu, il ne pourrait y avoir rien d'étranger à la nature de Dieu, rien de défectueux et de mauvais. Se rattachant par conséquent à la doctrine platonicienne de la matière, il admettait deux principes éternels, le principe actif et formateur, Dieu, et le principe passif, la matière, en elle-même vague et sans forme. La matière n'est qu'une masse chaotique, confuse, livrée à une fermentation sauvage, sans loi et sans ordre, sur laquelle Dieu agit par sa

(1) II *Tim.*, 1, 15.
(2) *Voy.* GNOSTIQUES.
(3) *Voy.* EMANATION.

Digitized by Google

simple présence et par la prépotence de sa divine nature, comme la beauté subjugue par la magie de sa forme, comme l'aimant agit par sa puissance attractive. Hermogènes s'appuyait principalement sur le texte de Moïse, Gen. 1, 2 (1), pour fonder son système. Il se figurait ce procédé de formation (il était par là en contradiction avec lui-même) comme étant éternel et sans commencement, de telle façon, toutefois, que comme procédé réel il avait agi peu à peu et non sans rencontrer une certaine opposition de la part de la matière. C'était précisément dans cette opposition contre la force active de Dieu qu'il plaçait la source de ce qui est défectueux et mauvais dans l'univers, l'antique chaos continuant à se révéler dans ce que la nature a d'odieux, dans ce que le monde des esprits a de moralement mauvais. Allant plus loin encore dans la contradiction avec son opinion fondamentale, il admet qu'à la fin une partie du mal, et par conséquent aussi les âmes des méchants, originairement nées de la matière, retomberont dans la matière primitive, et qu'il y aura ainsi une séparation complète entre la partie de la matière devenue susceptible d'organisation et celle qui s'y est opiniâtrément opposée.

Tertullien, dans son livre contre Hermogènes, *adversus Hermogenem Liber*, défend la doctrine chrétienne de la création, exposant, avec la dialectique qui lui est propre, que les opinions d'Hermogènes ne peuvent soutenir un examen sévère, et, que malgré la puissante exégèse de leur auteur, elles sont en flagrante contradiction avec l'Écriture. Un autre livre de Tertullien contre Hermogènes, intitulé *de Censu animæ* (2), dans lequel il combattait son opinion sur la matérialité de l'âme, a été perdu. Tertullien, d'ailleurs, en sa qualité de Montaniste, ne pouvait admettre qu'Hermogènes s'occupât de sujets mythologiques, ou du moins de sujets qui en eussent l'apparence, comme le personnel de sa cosmogonie; qu'il autorisât les secondes et même les troisièmes noces, en s'appuyant sur l'Ancien Testament (1).

D'après Théodoret (2), Hermogènes enseignait encore que le Christ avait déposé son corps dans le soleil. Il semble en général avoir compris que le but de la mission du Sauveur était de libérer complétement les fidèles de tout ce qui est sensible, et de les faire participer à la vie éternelle dans le sens propre du mot, tandis que les infidèles avaient le sort des démons, c'est-à-dire étaient destinés à rentrer dans la matière primitive et chaotique. S. Augustin (3) parle d'une secte d'Hermogéniens, unis aux partisans de Praxéas ou aux monarchiens. Il est possible qu'un autre Hermogènes ait été leur fondateur. Toujours est-il qu'Hermogènes avait attiré fortement l'attention sur lui, vu que, outre Tertullien, Théophile d'Antioche et même Origène écrivirent contre lui (4).

Sauf quelques fragments conservés dans Tertullien, les écrits d'Hermogènes ont été perdus.

Cf. Walch, *Hist. des Hérés.*, I, 576-587; Bœhmer, *Hermogenes Africanus*, Sundiæ, 1832; Néander, *Histoire de l'Égl.*, I, 3e part., p. 650-653; Ersch et Gruber, art. *Hermogènes*.

HÆUSLÉ.

**HERMON.** *Voyez* LIBAN.

**HÉRODE LE GRAND**, né en 680 après la fondation de Rome, soixante-

(1) « Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi; et spiritus Dei ferebatur super aquas. »

(2) Tertull., *de Anima*, I.

(1) *Advers. Hermogen.*, c. 1, 2, *de Monogam.*, 16.

(2) *Hæret. Fabul.*, I, 19.

(3) *Hær.*, 41.

(4) Théodoret, l. c. Eusebe, *Hist. eccl.*, IV, 24.

Digitized by Google

quatorze ans avant l'ère Dionysienne, était issu d'une famille iduméenne qui, depuis la conquête de la Judée par Alexandre Jannée, était entrée en fréquentes relations avec les Asmonéens, et avait bientôt conçu le plan ambitieux de profiter de leur faiblesse et de leur désunion pour se rendre maîtresse de la Palestine. Antipater, père d'Hérode, avait été assez prudent pour ne s'attacher exclusivement à aucun des partis en guerre, et donner à la puissance prédominante des Romains les conseils qui s'identifiaient avec ses propres desseins. Antipater, gouverneur de la Judée, fut nommé procurateur (*procurator*, *majordomus*) par Jules-César (707 apr. R. f.), à côté d'Hyrcan II, et, en cette qualité, il fit nommer ses fils, Phasaël et Hérode, sous-gouverneurs, le premier de Jérusalem, le second de Galilée. Hérode, encore jeune (Josèphe le fait évidemment de dix ans trop jeune, quand il ne lui en donne que quinze) (1), acquit une grande réputation par la destruction des brigands qui infestaient le pays, obtint la Cœlésyrie, et montra par sa brutale conduite à l'égard du sanhédrin ce qu'on pouvait attendre de lui. Après le meurtre de César (710 apr. R. f.), les fils d'Antipater s'attachèrent au parti républicain de Brutus. Hérode rendit spécialement service d'abord aux légions d'Asie en leur payant exactement la solde, ensuite au vieux Hyrcan II en l'aidant à vaincre son rival Antigone (fils d'Aristobule II), de sorte qu'Antoine, devant qui Hérode fut accusé, fit prévaloir, sur la recommandation d'Hyrcan, le souvenir des anciens services du sous-gouverneur, et nomma les deux frères tétrarques de la Palestine (713 apr. R. f.). Mais, tandis qu'Antoine s'embarquait pour l'Italie, afin de se réconcilier avec Octave, Antigone avait eu recours aux Parthes et en

(1) Jos., *Antiq.*, XIV, 9.

avait obtenu des secours; Phasaël, fait prisonnier, se donna la mort (Antipater avait été antérieurement empoisonné); Hyrcan, également captif, eut les oreilles coupées; Hérode seul se tira heureusement d'affaire et se rendit en toute hâte à Rome, et là le sénat, suivant l'ordre d'Octave, à qui Antoine l'avait recommandé, nomma, au détriment de tous les Asmonéens, Hérode roi de Judée, et déclara Antigone ennemi du peuple romain (714 apr. R. f., 40 avant l'ère Dionysienne). Trois mois après sa fuite il aborda Ptolémaïde, et conquit rapidement, avec l'aide des Romains, la Galilée et la Samarie; il ne s'empara de Jérusalem, grâce au légat Sosius, qu'au bout de trois ans (716. vers la fin, d'après Dion Cass., 49, 22-23). Antigone se rendit et eut la tête tranchée, par ordre d'Antoine, à Antioche; Hyrcan fut livré par les Parthes et gardé avec déférence dans les prisons de Jérusalem. En 717 de R. f. (1) Hérode entra en paisible possession du pays, qui lui fut confirmée par Octave, auquel il passa après la bataille d'Actium (724 de R. f.), et qui augmenta son royaume de quelques districts à l'est de la Galilée, et plus tard (731) de Chalcis. Quoique la parole toute-puissante des Romains imprimât quelque apparence de droit à un pouvoir usurpé par la ruse et la violence, elle ne put lui concilier le cœur des Juifs, beaucoup trop imbus de leurs répugnances nationales et de leurs saintes traditions. Hérode demeura pour eux un intrus, un usurpateur parvenu par haute trahison, et directement opposé au royaume du Messie qu'ils attendaient.

Un examen plus approfondi leur avait sans doute fait connaître que c'était précisément parce que leurs espérances messianiques étaient devenues si extérieures et si sensibles qu'il fallait

(1) Jos. Flav., *Antiq.*, XIV, 16.

Digitized by Google

que le joug d'un maître étranger leur fût imposé, afin que, se détournant du dehors et regardant au dedans, ils pussent se préparer à la vraie rédemption qui s'approchait en silence. Hérode n'était aussi, à leurs yeux, qu'un instrument de vengeance entre les mains du Seigneur à l'égard des derniers Asmonéens, qui, infidèles à leur mission, avaient succombé au plus abject égoïsme. Hérode, dans le sentiment de son pouvoir illégitime, soupçonnant partout des ennemis et des embûches, souvent avec raison, chercha d'abord à écarter les Juifs des affaires publiques; il institua, par exemple, Ananel, descendant d'Aron de Babylone, comme grand-prêtre; mais bientôt il eut recours au meurtre pour rassurer son âme inquiète, et fit successivement mettre à mort tous les membres de la famille asmonéenne, sans en excepter le vieux Hyrcan, ni même les membres de sa propre famille; car il enveloppa dans cette proscription sanglante sa femme Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, celle de ses femmes qu'il aimait de préférence; ses fils Aristobule et Alexandre, et, peu avant sa mort, Antipater, son premier-né (de Doris). Une tyrannie aussi cruelle n'était certes pas faite pour gagner les Juifs, surtout les Pharisiens; mais Hérode les exaspéra encore davantage par ses empiétements arbitraires dans les choses religieuses, par son penchant pour les mœurs païennes, qu'il introduisit parmi les Juifs au moyen des jeux gymnastiques, des amphithéâtres, etc. Lorsqu'il se disposa à reconstruire le temple, on ignorait s'il était poussé par un mauvais dessein ou s'il n'écoutait que son goût démesuré pour la bâtisse (il avait fondé des villes nouvelles, Césarée entre autres; il en avait embelli d'autres, telles que Samarie, Panéas; il s'était bâti un magnifique palais), et on ne lui permit d'abattre de l'ancien temple que les parties qui étaient immédiatement remplacées par de nouvelles. Il commença, en 732 apr. R. f. (22 ans avant l'ère Dionysienne), la quinzième année de son règne (1); le travail, dans son ensemble, fut achevé en neuf ans et demi (un et demi pour le temple, huit pour les portiques et vestibules), et on continua à élever les bâtiments accessoires après la mort d'Hérode, jusque vers le commencement de la guerre de Judée (2).

Après une longue vie, troublée par d'amers remords, Hérode, dont Josèphe lui-même ne peut louer que les sages précautions prises dans une année de famine (3), mourut sans être regretté par personne, à la suite d'une affreuse et dégoûtante maladie, âgé de soixante-dix ans, peu avant Pâque, au moment d'une éclipse de lune. « Il avait régné depuis la mort d'Antigone trente-quatre ans, depuis le décret du sénat trente-sept (4). »

C'est donc, sans contestation possible, l'an 750 apr. R. f., année à laquelle les calculs astronomiques rapportent, en effet, l'éclipse de lune qui eut lieu au printemps; ainsi, quatre ans avant Jésus-Christ, suivant l'ère Dionysienne. Mais comme, d'après les calculs exacts de Sanclément (5), l'ère Dionysienne commence au moins six ans trop tard, le Sauveur, dans le fait, vivait déjà depuis trois ans sur terre, et le massacre des Innocents se place, d'après une exacte chronologie, dans les dernières années d'Hérode. Le silence de Josèphe ne peut tromper personne, parce que le crime d'Hérode n'avait pas de rapport apparent avec les affaires publiques, et que, pour un caractère tel que celui de ce

(1) Jos., *Bell. Jud.*, I, 21, date de 717, dans *Antiq.*, XV, 11, la dix-huitième année de son règne, c'est-à-dire depuis 714. Josèphe a les deux dates.

(2) Conf. *Jean*, 2, 10.

(3) *Antiq.*, XV, 9.

(4) Jos., *Antiq.*, XVII, 8.

(5) Conf. Munter, *Étoile des Mages*. *Voy.* ÈRE.

Digitized by Google

prince, la mort de quelques enfants était peu de chose. En revanche Macrobe dit (1) : *Cum audisset (Augustus) inter pueros, quos in Syria Herodes, rex Judæorum, intra bimatum jussit interfici, filium quoque ejus occisum* (il pense peut-être à Antipater), *ait : Melius est Herodis porcum esse quam filium.*

Hérode avait eu dix femmes et beaucoup d'enfants; il avait eu de la Samaritaine Malthace Archélaüs et Antipas, ses successeurs (2); d'une Cléopâtre et d'une seconde Mariamne les deux Philippe (3); mais sa race fut surtout perpétuée par Aristobule, fils de l'Asmonéenne Mariamne (4), qu'il avait fait tuer, et dont les enfants furent HÉRODE AGRIPPA Ier (*voy.* l'art. suivant), Aristobule, Hérode de Chalcis, HÉRODIADE (*voy.* cet article) et Mariamne.

Cf. HÉBREUX.

S. MAYER.

**HÉRODE AGRIPPA Ier**, petit-fils d'Hérode le Grand et de la Machabéenne Mariamne, fils d'Aristobule et de Bérénice (né vers 743 apr. R. f., 4—5 avant le Christ), avait passé sa jeunesse à Rome et y avait dissipé toute sa fortune. Secouru dans ses besoins par sa sœur Hérodiade, poursuivi plusieurs fois judiciairement pour dettes en Syrie et en Égypte, jeté en prison par Tibère pour une parole imprudente, il sut gagner la faveur de Caligula, qui, après la mort de Tibère (790 apr. R. f.), lui donna l'ancienne tétrarchie de Philippe (la Trachonitide, la Gaulonitide et la Batanée), avec le titre de roi. Ce bonheur inattendu ne lui valut, à son passage à Alexandrie, que mépris et dérision, mais causa une surprise générale en Palestine, et par-dessus tout la jalousie d'Hérodiade et de son mari Antipas, qui s'en allaient également en quête d'honneurs à Rome. Leurs démarches n'aboutirent qu'à l'exil, que leur valurent les perfides accusations d'Agrippa, qui n'avait pu oublier les vieilles railleries de son beau-frère (1). Agrippa obtint toute leur fortune et leurs domaines, la Galilée et la Pérée, et comme, peu après la mort de Caligula (794 apr. R. f.; 41 de l'ère Dionys.), il rendit les plus grands services à Claude, cet empereur lui donna en outre la Judée et la Samarie, une partie de la contrée du Liban, en même temps qu'il transmit à son frère Hérode la principauté de Chalcis, de sorte qu'Agrippa obtint quelque chose de plus que le royaume de son grand-père (2). Agrippa, de retour en Palestine (la seconde année de Claude, 795 apr. R. f.), tâcha de gagner l'amitié des Juifs en leur remettant des *impôts*, en faisant de nouvelles constructions, etc. Il réussit surtout en faisant lâchement exécuter, pour leur plaire, l'apôtre S. Jacques et emprisonner l'apôtre S. Paul (3). Peu de temps après (797 apr. R. f.) il fut atteint de la main de Dieu, à Césarée, après une audience publique qu'il avait accordée aux Tyriens, et où il s'était fait rendre des honneurs divins (c'était au théâtre, suivant Josèphe); il tomba malade et fut dévoré par des vers, qui en cinq jours le mirent au tombeau (4).

Il avait cinquante-quatre ans, et avait régné trois ans sur toute la Palestine, quatre sur la Galilée, et sept sur la Trachonitide (5). Outre quelques filles, parmi lesquelles l'Écriture cite Bérénice (6) et Drusille (7), il ne laissa qu'un fils, HÉRODE AGRIPPA II. *Voyez* l'article suivant.

(1) *Sat.*, II, 2.
(2) *Voy.* ANTIPAS et ARCHÉLAUS.
(3) *Voy.* PHILIPPE.
(4) *Voy.* plus haut.

(1) *Voy.* ANTIPAS.
(2) *Voy.* HÉBREUX.
(3) *Act. des Apôtres*, 12, 1-19.
(4) *Act. des Apôtres*, 12, 20. Jos., *Antiq.*, XIX, 8.
(5) Jos., l. c.
(6) *Voy.* BÉRÉNICE.
(7) *Voy.* DRUSILLE.

Digitized by Google

**HÉRODE AGRIPPA II**, fils d'Hérode Agrippa Ier (1), n'avait que dix-sept ans quand son père mourut. Il fut jugé trop jeune par les conseillers de Claude pour succéder à son père; le pays redevint province romaine et fut administré par des gouverneurs. On accorda seulement le droit d'élire le grand-prêtre à son oncle, Hérode de Chalcis. Celui-ci étant mort peu de temps après (801 apr. R. f.; 43 de l'ère Dionys.), Agrippa en hérita; puis, quatre ans plus tard, il obtint d'abord de l'empereur Claude, en place de Chalcis, l'ancienne tétrarchie, composée de la Gaulonitide, de la Trachonitide et de la Batanée, puis de l'empereur Néron plusieurs villes, parmi lesquelles Tibériade, Tarichée, Abila et Julia. Il résida souvent à Jérusalem, et finit par s'attirer la haine des Juifs par sa manie de bâtir et par la manière arbitraire dont il institua et déposa les grands-prêtres. Cependant le Talmud (2) loue la connaissance qu'il avait de la loi; S. Paul est d'accord en ce point avec les docteurs juifs. On sait que le grand Apôtre se défendit devant Hérode Agrippa, sa sœur Bérénice et Festus (3). Agrippa survécut à la guerre des Juifs, ayant pris parti pour les Romains. Il mourut la troisième année du règne de Trajan, âgé de près de soixante-dix ans. (*Photius* 33.)

S. MAYER.

**HÉRODE ANTIPAS.** *Voyez* ANTIPAS.

**HÉRODIADE**, fille d'Aristobule, et par conséquent petite-fille d'Hérode le Grand, épousa, d'après la volonté de son aïeul, Hérode, fils d'Hérode le Grand et de Mariamne (4); mais elle s'en sépara plus tard et se maria avec son beau-frère, Hérode Antipas, tétrarque de Galilée et de Perée, qui avait répudié sa femme, fille d'Arétas, roi d'Arabie. C'est à sa demande que S. Jean-Baptiste, qui avait reproché à Hérode l'illégitimité de son mariage, fut non-seulement emprisonné (1), mais décapité (2). La tradition rapporte que, lorsqu'on lui présenta la tête de Jean, elle perça sa langue avec une aiguille, comme si elle avait encore craint ses reproches; puis, qu'ayant fait envelopper sa tête dans des linges, elle la fit ensevelir dans un lieu secret, tandis qu'on jeta son corps à la voirie. Jalouse du bonheur de son frère Hérode Agrippa, qui avait reçu le titre de roi de l'empereur Caligula, elle persuada à Hérode Antipas de se rendre à Rome pour y travailler également à sa fortune; mais une lettre, dans laquelle Agrippa les accusait auprès de l'empereur, les fit exiler tous deux dans la ville de Lyon.

**HÉRODIENS**, secte juive, du temps du Christ, dont, sauf le nom, nous ne savons rien de certain. Les Hérodiens sont nommés trois fois dans le Nouveau Testament (3). D'après leur nom, c'étaient des partisans d'Hérode, et probablement d'Hérode Antipas, alors régnant (4). Il semblerait donc que c'était d'abord un parti politique qui, par opposition au judaïsme théocratique, prit le caractère d'une secte religieuse. Il est douteux, et le récit de S. Matthieu (5) ne permet pas de conclure, qu'ils aient refusé de reconnaître l'autorité théocratique, et prétendu qu'on devait payer l'impôt non au temple, mais aux Romains.

**HERRAD.** *Voyez* HOHENBOURG.

**HERRNHUTER.** On donne ce nom aux membres des confréries qui comprennent le Christianisme suivant les principes de Philippe-Jacques Spéner

(1) *Voir* l'art. précédent.
(2) *Midrasch Sota*, f. 41, 1.
(3) *Act. des Apôtres*, 25 et 26.
(4) Jos., *Antiq.*, XVIII, 5, 4; dans *Marc*, 6, 17, il est nommé Philippe.

(1) *Matth.*, 14, 3, 4. *Marc*, 6, 17, 18.
(2) *Matth.*, 14, 5-11. *Marc*, 6, 19-28.
(3) *Matth.*, 22, 16. *Marc*, 3, 6, et 12, 13.
(4) *Voy.* ANTIPAS.
(5) *Matth.*, 22, 16. *Marc*, 12, 13

Digitized by Google

et de Franke. Louis, comte de Zinzendorf, qui avait terminé ses études à l'université de Halle, foyer principal de la nouvelle école fondée par Spener, mûrit longtemps la pensée de transformer, suivant l'esprit de son maître, en un Christianisme réel et pratique le Christianisme formel et apparent qu'il lui semblait avoir remarqué partout, dans ses voyages à travers la Hollande, la France et la Suisse. Il acheta, par l'entremise d'un charpentier nommé Chrétien David, du village de Senfleben, en Moravie, le domaine de Bertholdsdorf, dans la haute Lusace, et destina un canton éloigné du village, au déclin du Hutberg, à servir de refuge à tous ceux qui penseraient comme lui. En effet, le 17 juin 1722, il commença la construction d'un nouveau village, qu'il nomma *Hernnhut* (garde du Seigneur), et ceux qui vinrent l'habiter se nommèrent les ressuscités, c'est-à-dire ressuscités du sommeil du péché et vivant dans la pratique du vrai Christianisme. A ces premiers colons, qui appartenaient au protestantisme de la Confession d'Augsbourg, se joignirent, sur les sollicitations de Chrétien David, beaucoup de frères bohêmes, notamment du Zauchenthal et du Kunewald. Cet accroissement prompt et inattendu fit naître des dissensions parmi les colons, qui, formés d'éléments divers, n'écoutèrent pas les instantes exhortations du curé de Bertholdsdorf, Rothe, lequel, de concert avec Schœffer, le prédicateur de Görlitz, et le comte Frédéric de Watteville, s'occupait des progrès de la colonie.

Une grande portion du troupeau ne voulait pas recevoir la communion des mains du pasteur, et l'œuvre nouvelle, à peine inaugurée, était au moment de se dissoudre, lorsque Zinzendorf vint lui-même se mettre à la tête de la communauté et calmer les esprits par sa parole douce et persuasive. Il leur fit choisir parmi eux douze anciens qui devaient veiller au maintien des statuts dont on était convenu. Les affaires plus importantes devaient se traiter dans des conférences, les cas douteux être décidés par le sort.

Ainsi la paix fut rétablie, et, le 13 août 1727, le troupeau tout entier s'approcha de la sainte table, et considéra ce jour comme celui de la fondation de la colonie. Cependant celle-ci ne formait pas encore une communauté à part; ce n'était qu'un institut, un lieu de refuge pour les âmes régénérées qui voulaient vivre dans l'Église luthérienne.

Les frères bohêmes et moraves (1) avaient été des plus actifs à gagner des partisans à la nouvelle colonie, et les émigrations de Bohême et de Moravie devenaient de plus en plus nombreuses. Une commission du gouvernement se vit obligée de défendre aux seigneurs de la haute Lusace de recevoir de nouveaux colons. Il fut spécialement intimé à Zinzendorf d'aliéner ses biens, ce qu'il évita en les vendant à sa femme. Il se contenta de la charge de supérieur, se fit recevoir dans l'état ecclésiastique par la faculté théologique de Tubingue, ce à quoi le détermina surtout la pensée de fonder pour sa communauté un séminaire spécial, dans lequel on formerait des prédicateurs. Les frères moraves se vantaient d'avoir parmi eux des évêques successeurs des Apôtres; tel était le prédicateur de la cour prussienne, Jablonsky, qui remplissait les fonctions épiscopales dans la grande Pologne. Zinzendorf en obtint facilement l'ordination pour un candidat des frères moraves du nom de David Nitschmann, qu'il lui présenta. Mais les frères moraves prirent dès lors, en face de leurs coreligionnaires, une attitude indépendante, si bien qu'ils se

(1) *Voy.* Frères bohêmes et moraves.

Digitized by Google

formèrent en communautés séparées de celle de Herrnhut, par exemple à Pilgerruh. Zinzendorf n'autorisa point cette séparation, et pour agir avec plus de liberté, en vue de son œuvre, il se fit lui-même sacrer évêque par Jablonsky.

Le prosélytisme continuait à amener du monde, et une seconde commission gouvernementale interdit à Zinzendorf le retour dans sa patrie, et garantit l'existence des colons de Herrnhut tant qu'ils resteraient fidèles au symbole de la Confession d'Augsbourg. Zinzendorf, suivi d'une troupe de ses partisans, se mit en route comme un pèlerin persécuté, cherchant partout, parmi les païens comme parmi les Chrétiens, des adhérents; ce qui en effet lui réussit, grâce à son infatigable activité. C'est ainsi qu'il fit des essais de missions en Guinée, au cap de Bonne-Espérance, à Ceylan et Surinam, dans les colonies anglaises de Géorgie et de Pensylvanie. Il chercha de même à introduire sa confrérie dans diverses localités, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, même en Valachie.

Pendant ce temps d'exil Zinzendorf s'arrêta aussi dans la Wetterau, et acheta un terrain près de Büdingen, pour y fonder une communauté de frères, dont les membres appartenaient à la Confession helvétique. La création de cette communauté fut la base de l'*union des frères* de l'Église évangélique. Il renonça alors à son épiscopat morave, afin de pouvoir visiter la mission de Pensylvanie (1741); mais, au bout de trois ans, son retour fut des plus urgents, ses coopérateurs ayant agi, pendant son absence, dans un sens auquel il ne pouvait donner son assentiment. D'après ses vues, les communautés ne devaient jamais être séparées de l'Église; il ne voulait y réunir que des fidèles dont l'âme était ressuscitée, mais qui d'ailleurs devaient demeurer en rapport permanent avec leurs coreligionnaires, qu'ils appartinssent à la Confession d'Augsbourg ou à la Confession helvétique; ils devaient même, suivant l'occasion, retourner dans leurs premières églises, afin d'y réveiller et d'y répandre le Christianisme pratique conformément à ses idées. Or, pendant son éloignement, maints confrères avaient travaillé à fonder des communautés isolées, n'ayant aucune relation avec les fidèles des autres confessions.

En 1744 Zinzendorf réunit un synode à Marienborn, et il y fut arrêté que l'*union* se composerait de trois catégories (τρόποι παιδείας), qui étaient d'accord « dans les principaux articles : » le trope luthérien, le trope helvétique et le trope morave; parmi les Moraves étaient compris ceux des différentes autres confessions qui s'adjoignaient à l'union. Chaque trope avait un administrateur, ayant à côté de lui un théologien distingué, avec le titre de président honoraire, tandis que Zinzendorf portait le titre de premier théologien de l'union.

Il est évident que les adversaires ne pouvaient faire défaut à une secte dont les principes étaient si vagues, dont toute l'organisation consistait dans les pratiques d'une dévotion mystique et exaltée, uniquement calculées pour satisfaire le sentiment, et dont les sermons enthousiastes, fantastiques, souvent comiques, et parfois contraires au bon sens, faisaient craindre que toute cette fantasmagorie n'aboutît à des écarts de conduite dangereux. Ces adversaires se déclarèrent énergiquement contre les réunions des Herrnhuters, d'autant plus que quelques-uns de ces derniers, rentrant dans leurs paroisses anciennes, en troublaient la paix, en réclamant bruyamment l'introduction des institutions des Herrnhuters. Mais Zinzendorf ne se laissa pas détourner de son entreprise par ces clameurs, et il sut obtenir, grâce aux associés ramassés de tous côtés, son rappel de l'exil et son

Digitized by Google

retour en Saxe. Un décret du 20 juillet 1749 reconnut l'existence légale de la confrérie évangelico-morave comme paroisse indépendante pour la Saxe, la haute Lusace et le comté de Barby.

Mais Zinzendorf sut aussi faire recevoir sa confrérie en dehors de l'Allemagne, tout comme, en 1749, il sut obtenir du parlement d'Angleterre une décision favorable à sa secte. En Hollande, malgré une vive opposition, il parvint à établir sa communauté dans la baronnie de Zeist, qu'il acheta à cette fin. Les tentatives faites par les Herrnhuters pour être reconnus comme communautés religieuses indépendantes en Livonie et en Esthonie furent repoussées par le gouvernement russe ; cependant on ne mit aucun obstacle, pas plus qu'en Danemark, à ce que les ressuscités demeurassent en union avec leurs coreligionnaires d'Allemagne.

On distingue, suivant leur nombre, les Herrnhuters qui vivent ensemble, en communautés et en sociétés. Les communautés sont formées par les colons qui vivent en grand nombre dans le même endroit ; les sociétés sont composées par un petit nombre de confrères, suffisant toutefois pour se réunir dans un local commun. Enfin ceux qui vivent isolés parmi d'autres sociétés religieuses sont nommés les frères de la dispersion, οἱ ἐν τῇ διασπορᾷ. Outre la communauté-mère qui existe aujourd'hui en Saxe, à Herrnhut, il y en a une autre à Kleinwelke. Dans le reste de l'Allemagne il y a les communautés suivantes : en Prusse, Gnadenberg, Gnadau, Gnadenfeld, Gnadenfrei, Neuwied et Niesky ; dans Gotha, Neudietendorf ; dans Reuss, Ebersdorf ; dans Bade, Königsfeld ; dans les Pays-Bas, Zeist. En Danemark on trouve Christiansfeld ; en Angleterre, Fulneck, près de Leeds ; en Irlande, Dublin, Gracehill ; et, en outre, des sociétés moindres dans les villes et à la campagne, comme par exemple à Fairfield, près de Manchester, Duckenfield, Ockbrock, Bristol, etc., en Angleterre ; Antrim, Gracefield, en Irlande. Dans la Russie d'Asie, Sarepta ; dans les États-Unis d'Amérique, Bethlehem, Emmaüs, Nazareth, Schöneck, Litig, Philadelphie ; Lancastre, Yorkstown en Pensylvanie ; et, en outre, on rencontre des communautés dans l'État de l'Ohio, à New-York, à Rhode-Island, dans le Maryland et dans la Caroline du Nord.

Il y a des sociétés de Herrnhuters à Altona, Amsterdam, Bâle, Berlin, Breslau, Copenhague, Dublin, Gothenbourg, Königsberg, Londres, Moscou, Pétersbourg, Philadelphie, Stockholm et d'autres villes plus petites.

Il y a quatre missions dans le Groënland ; trois stations dans le Labrador ; trois stations parmi les Indiens de l'Amérique du Nord ; d'autres *parmi* les esclaves nègres des îles des Indes occidentales ; dans l'Amérique du Sud et l'Afrique méridionale ; enfin en Russie, où ils partent de Sarepta pour convertir les Kalmouks.

En 1836 le nombre des missionnaires des deux sexes s'élevait à 218, qui se partageaient entre quarante-six stations ; on compte qu'il y a en tout 81,000 Herrnhuters.

L'union des frères est organisée de la manière suivante : en tête de l'union se trouve la conférence des anciens, qui a son siége à Bertholdsdorf et qui est composée de neuf membres. Tous les dix ans au moins il doit y avoir un synode général qui décide des affaires les plus importantes. Si ces affaires ne peuvent souffrir de remise, le sort en décide, ce qui a également lieu lorsque la décision est douteuse dans les assemblées et que les opinions se partagent. Autrefois l'usage du sort était beaucoup plus fréquent parmi les Herrnhuters ; ils allaient jusqu'à résoudre des mariages par le sort ; mais, à la demande des députés américains, en 1818, cet

Digitized by Google

usage a été aboli, et l'on n'y a plus recours que pour les missionnaires.

Dans la règle, chaque communauté envoie au synode général deux députés, dont l'un est choisi par la conférence, l'autre par la communauté; cependant celle-ci est libre de confirmer comme sien celui qui a été approuvé par la conférence. Pendant ce synode l'autorité de la conférence est suspendue, et à la fin du synode les membres de la conférence sont réélus.

Chaque communauté est présidée de même par une conférence d'anciens, composée d'un président, d'un prédicateur (ordinairement ces deux charges sont réunies), d'un supérieur de la communauté, d'un inspecteur chargé de la surveillance économique et d'un supérieur des établissements d'éducation chargé de la surveillance des études. En outre, font partie des conférences les femmes des membres que nous venons de citer, ceux qui sont chargés de surveiller et de diriger les maisons de frères et de veuves, ainsi que les femmes qui remplissent les mêmes fonctions.

Chaque communauté a un collége chargé de la surveillance des mœurs et de l'observation des statuts. Afin que le ministère des âmes puisse être suivi avec plus de facilité et de succès, chaque communauté est divisée en classes et en chœurs, de sorte que les veufs et les veuves, les gens mariés, les frères et sœurs célibataires, les jeunes garçons et les jeunes filles et les enfants appartiennent à des classes distinctes, qui ont un ou plusieurs membres chargés de les diriger.

Les exercices de dévotion et la prière se font dans des oratoires, où se rendent tous les soirs les membres de la communauté. Le culte qui s'y pratique consiste en allocutions, en prières et en cantiques; le texte de ces cantiques est fourni par les passages de l'Écriture sainte qui ont été désignés d'avance pour servir de points de méditation à l'assemblée. Les passages de l'Ancien Testament sont tirés au sort, tandis que ceux du Nouveau Testament sont choisis; les premiers se nomment, d'après cela, *sorts*, les seconds, *textes*; depuis 1731 ils sont imprimés et envoyés à toutes les communautés avant le commencement de l'année, afin que durant le cours de l'année les diverses communautés suivent les mêmes exercices de dévotion. Ils n'ont pas conservé dans l'administration du sacrement de Baptême les exorcismes; ils s'en servent, toutefois en les modifiant, pour le baptême des païens convertis. Quant à la Cène, qui se célèbre toutes les quatre semaines, le samedi, les assistants reçoivent la communion à genoux de la main des diacres, et la gardent dans la main jusqu'à ce qu'elle ait été distribuée à tous les communiants, afin de la prendre tous en même temps.

Les directeurs de conscience sont les anciens, auprès desquels tous les frères doivent se rendre pour demander leurs conseils et en obtenir l'absolution de leurs péchés, qui est accompagnée du baiser de paix. Autrefois les Herrnhuters se lavaient les pieds les uns aux autres; ce rite est tombé en désuétude; mais les agapes ont encore lieu parmi eux. Outre les heures ordinaires destinées aux exercices de dévotion, ils ont plusieurs jours de fête ordonnés, durant lesquels ils sont tenus d'élever plus spécialement leur âme vers Dieu : ce sont les jours commémoratifs de la fondation des communautés, et principalement la Pâque et la fin de l'année.

Le jour de Pâques l'assemblée se réunit de bonne heure sur les tombes des frères défunts; la fin de l'année se célèbre à minuit. Les peines qui atteignent les violateurs des statuts vont depuis l'exclusion temporaire jusqu'au renvoi de la communauté. La réadmission se fait ou bien en silence, ou après

Digitized by Google

une demande publique, à la suite de laquelle tous les membres de la communauté imposent les mains sur la tête du pénitent, pour lui transmettre l'absolution qu'il réclame.

Le point capital qu'ils traitent dans tous leurs sermons et leurs écrits est la mort du Christ sur la croix; ils méconnaissent l'étroite liaison de tous les articles du Symbole, et s'abandonnent aux illusions d'une piété sensible, qui ne présente rien du caractère sérieux que réclame une foi sincère et solide.

Cf. Spangenberg, *Renseignements sur l'Union fraternelle*, dans l'*Histoire de la Religion* de Walch, t. III, Lenzo, 1773; Schulze, *Origine et organisation des communautés des Herrnhuters*, Gotha, 1822; Schaaf, *la Communauté évangélique*, Leipzig, 1825; *les Missions des Unions fraternelles*, Répertoire de Rheinwald; Wigger, *Statistique ecclésiastique*, Hambourg, 1843.

THALLER.

**HÉRULES.** *Voyez* RUGIENS.

**HERVÆUS NATALIS**, surnommé le Breton, célèbre Dominicain du quatorzième siècle, né en Bretagne, entra, jeune encore, dans le couvent des Dominicains de Morlaix, étudia à Tours, professa avec succès dans plusieurs provinces de France, prit les grades de bachelier et de licencié; commenta, en 1307-1309, les *Sentences* de Pierre Lombard à Paris; devint, en 1309, provincial, et en 1318 fut élu général de l'ordre. Il mourut en 1323, à Narbonne. Il était ardent Thomiste et un des premiers théologiens de son temps. Le bruit s'étant répandu que les frères spirituels, *fratres spirituales*, se montraient parmi les Dominicains de la province romaine, il ordonna immédiatement une sévère enquête, d'où il résulta que les frères incriminés n'avaient pas dévié le moins du monde de l'orthodoxie.

Il profita de l'occasion pour défendre aux frères toute espèce de singularité dans leur manière de vivre. On n'a imprimé qu'un petit nombre des ouvrages composés par Hervæus. Il faut citer en tête :

1° Des commentaires sur les quatre livres des *Sentences* de Pierre Lombard, Venise, 1503; Paris, 1647;

2° Un traité *de Potestate Ecclesiæ et Papali*, Paris, 1500, 1647.

Voir *Script. ord. Præd.* de Quétif et Échard, t. I, p. 533; *Grand Dictionnaire* de Moréri, éd. Drouet, Paris, 1759, t. V.

Il ne faut pas confondre le précédent avec HERVÉUS DE BOURDÉOLS († 1145), prieur des Bénédictins, qui composa de nombreux commentaires sur différentes parties des saintes Écritures. Bernhard Pez a publié son commentaire sur Isaïe, sous le titre de *Hervei, Dolensis, ordinis S. Benedicti, commentariorum in Isaiam prophetam libri VIII*, Augsbourg, 1721. Voy. *Biblioth. gén. des écrivains de l'ordre de S. Benoît*, Bouillon, 1777, t. I.

SCHRÖDL.

**HÉSEBON** (HESBON, חֶשְׁבּוֹן; LXX, Ἐσεβών; Eusèbe, Ἐσσεβών), ville méridionale, à l'est du Jourdain, à peu près entre l'Arnon et le Jabboc, en face de Jéricho, suivant l'*Onomasticon*, à vingt milles romains du Jourdain, appartint d'abord aux Moabites (1). Elle devint la capitale de Séhon, roi des Amorites (2), fut assignée à la tribu de Ruben par Moïse (3), dut cependant plus tard faire partie de la tribu de Gad, probablement par suite de la proximité des frontières, et finit par en être séparée avec trois autres villes de la tribu de Gad pour former une des villes des Lévites (4). Au temps d'Isaïe et de Jéré-

(1) *Nombres*, 21, 26.
(2) *Ibid. Deutér.*, 2, 24, 26. *Josué*, 12, 2.
(3) *Nombres*, 32, 37. *Josué*, 13, 17.
(4) *Josué*, 21, 39. 1 *Paral.*, 6 [7], 81.

Digitized by Google

mie Hésebon redevint moabite (1). Plus tard elle fut rendue aux Juifs (2). Eusèbe et S. Jérôme, *in Onom.*, connaissent Hésebon comme une célèbre ville arabe, ἐπίσημος. Depuis l'ère chrétienne elle fut toujours la résidence d'un évêché appartenant à l'éparchie de l'Arabie (3). Il n'en reste que des ruines, découvertes par Seetzen, ayant à peu près un tiers de mille allemand de circuit, situées au haut d'une colline, d'où l'on a une vue très-étendue sur la mer Morte jusqu'à Bethléhem, et qui sont connues sous le vieux nom de Hesban ou Husban.

Cf. Buchingham, II, 106; Robinson, II, 522.

**HESSE** (LA RÉFORME EN). Lorsque, à la diète de Worms, le 26 mai 1521, Luther fut mis au ban de l'empire, Philippe le Magnanime, landgrave de Hesse, était encore Catholique. Il s'opposa vivement au désordre qui résultait dans ses États des prédications luthériennes d'un Augustin apostat. En 1523 il approuva la fondation d'un couvent de Franciscains et accorda certains priviléges à un autre couvent de religieuses. Ce fut en 1524 seulement que le penchant de Philippe pour la foi nouvelle se prononça définitivement. C'était à peu près vers l'époque du recez de la diète de Nurenberg, du 18 avril 1524, d'après lequel on devait résoudre, dans la future diète de Spire, le règlement provisoire des affaires religieuses jusqu'à la réunion d'un concile général, en Allemagne; car, peu de temps après, Philippe demanda à Mélanchthon des instructions sur la nouvelle doctrine, et Mélanchthon les envoya, en recommandant au landgrave de favoriser, dans le commencement, la prédication du nouvel Évangile plutôt que de songer à modifier les cérémonies. En effet, le landgrave, se conformant à cet avis, ordonna à tous les prédicateurs de la Hesse d'enseigner purement et simplement l'Évangile au peuple.

Un gardien des Franciscains, aussi ardent qu'instruit, le Père Nicolas Ferber, eut le courage, alors que les prélats gardaient un coupable silence et que le peuple indolent ne semblait pas pressentir le moins du monde ce dont il s'agissait, d'envoyer au landgrave un livre contre les nouvelles doctrines, en le priant d'y faire bien attention, vu, disait-il, que déjà des moines indisciplinés parcouraient la principauté, prêchant la désobéissance à Dieu et au Pape. La réponse de Philippe, vraisemblablement rédigée par quelque prédicant, ne laissa plus de doute sur ses sentiments; les expressions sans cesse répétées par les novateurs : la *parole de Dieu*, les *opinions humaines*, la *foi seule*, l'assertion qu'il n'était pas *contraire à la volonté de Dieu que de simples fidèles, même des paysans, prêchassent*, étaient suffisamment claires. Cette réponse fut ratifiée, en mars 1525, par la formation d'une alliance avec Jean, électeur de Saxe, à Kreuzbourg, sur la Werra, et par l'ordre significatif de faire le relevé de tous les biens des églises et des couvents. La guerre des Paysans vint seule arrêter l'élan de son zèle en faveur de la réforme, et cet arrêt fit croire, même au Pape Clément VII, que Philippe allait se rapprocher de l'Église catholique. Mais toutes les espérances durent s'évanouir après la victoire de Frankenberg. Philippe et Jean, électeur de Saxe, se déclarèrent, en septembre 1525, partisans de la religion luthérienne, en tant que le luthéranisme serait d'accord avec l'Évangile; ils conclurent, en mai 1526, à Torgau, une alliance en vertu de laquelle ils se soutiendraient mutuellement en cas d'attaque, alliance à laquelle adhérèrent bientôt plusieurs princes et

(1) *Isaïe*, 15, 4; 16, 9. *Jérém.*, 48, 2, 45.
(2) Jos., *Antiq.*, XIII, 15, 4.
(3) Reland, *Palestine*, 217.



Digitized by Google

États du nord de l'Allemagne. En même temps les deux princes se mirent à la tête du parti qui résistait à l'exécution de l'édit de Worms. Enfin Philippe fit passer à la diète de Spire une clause suivant laquelle chaque État pourrait réaliser l'édit de Worms dans la mesure dont il se croirait responsable envers Dieu et l'empereur.

Tout étant ainsi préparé, le landgrave ayant à ses côtés deux réformateurs, l'un François Lambert, d'Avignon, Cordelier enragé, échappé du couvent, qui s'était attaché d'abord à Zwingle, puis à Luther; l'autre, Adam Kraft, de Fulde, le pas décisif fut fait à la fin de l'automne de 1526. Il convoqua tous les curés, ecclésiastiques, députés des couvents et des corporations laïques, sous prétexte d'une délibération commune sur les affaires de religion; mais, quand tout ce monde fut réuni à Homberg, il ne fut plus question de délibérer; Philippe avait tout arrêté avec ses réformateurs attitrés; on proposa simplement les nouvelles doctrines; les deux réformateurs en firent l'apologie, et, lorsque le Franciscain Ferber, que nous avons cité plus haut, répondant à l'appel que, pour sauver les apparences, l'on adressait aux assistants de présenter leurs objections, dans le cas où ils ne comprendraient pas le pur Évangile; lorsque, disons-nous, Ferber objecta que l'assemblée n'était pas en droit de prendre des décisions dans des affaires de religion, et ajouta une courte réfutation des doctrines de Lambert, le Cordelier entra dans une telle fureur qu'il s'écria comme un possédé : « Assommez la bête, tuez-la! tuez l'ennemi de la parole de Dieu! » Cette explosion furibonde réduisit au silence les Catholiques consternés, et Lambert termina la séance en s'écriant : « Que le Seigneur Dieu d'Israël soit loué, car il a vivifié et sauvé son peuple! L'Évangile a remporté la victoire! »

Alors on se mit violemment à abolir le culte, les pratiques, les usages, les institutions catholiques. Une nouvelle organisation ecclésiastique, suffisamment imbue d'éléments démocratiques, fut inaugurée. Cependant Philippe en mit bientôt de côté la partie purement démocratique. Une portion du clergé régulier étant restée fidèle, Philippe, au commencement de 1527, convoqua de nouveau les députés des couvents à Marbourg, pour les arracher à l'antique foi et obtenir par là un motif de piller les couvents; mais ce fut en vain, et cette fois encore ce fut un Franciscain qui repoussa les propositions du prince. On consentit donc à tolérer pendant quelque temps les moines qui ne voulaient pas renoncer à leurs vœux; mais ils furent obligés d'entendre la prédication de l'Évangile, et en même temps on interdit non-seulement aux moines, mais à tous les adversaires des nouvelles lumières et des nouvelles libertés, l'administration et la réception des sacrements et la pratique du culte catholique. Philippe s'attribua les biens ecclésiastiques, en abandonna une portion à la noblesse, aux prédicateurs, à leurs veuves, à la nouvelle université de Marbourg, dont la mission était de former des champions de la réforme contre le papisme. Les pauvres et les nécessiteux, qu'on avait bercés de l'espoir de ces biens ecclésiastiques, furent évincés moyennant la création de quelques hôpitaux, et pieusement engagés à méditer les bienfaits de la Providence, qui n'oublie aucune de ses créatures. Philippe, en ordonnant la réforme dans ses États, tenait surtout à s'emparer des biens de l'Église; aussi n'épargna-t-il pas même le tombeau de son ancêtre, Ste Élisabeth (1); il le fit briser, dispersa de ses propres mains les précieuses reliques, en tenant de grossiers propos et en ex-

(1) *Voy.* ÉLISABETH (sainte).

Digitized by Google

primant le regret que ces ossements inutiles ne fussent pas tous des joyaux; finalement il enleva la couronne d'or que l'empereur Frédéric II avait placée sur la tête de la sainte, en 1236, lors de sa canonisation.

Au bout d'une année la révolution fut complète, tant Philippe s'était hâté dans son œuvre de destruction, si peu une avide noblesse, un peuple hébété et un clergé charnel avaient offert de résistance (1).

Mais l'infatigable Philippe, continuant son œuvre, empêcha l'union des États protestants et des États catholiques, non par zèle pour la parole de Dieu, mais dans son propre intérêt; nouveau Mahomet, il ne se fit pas scrupule de propager par la violence le protestantisme hors de ses États, et de fomenter l'alliance des princes protestants contre l'empereur et les États catholiques de l'empire. Pour motiver cette alliance et pouvoir, sous l'apparence d'une défense légitime, porter un coup aux Catholiques, il feignit de croire en 1528 que les plus puissants princes catholiques avaient conclu entre eux une ligue à Breslau. La fourberie fut découverte et rapporta toutefois au landgrave cent mille écus que lui payèrent l'électeur de Mayence et les deux évêques de Franconie, comme indemnités des frais de guerre que lui avait coûtés la prétendue alliance. A la diète de Spire, en 1529, Philippe fut l'âme des États qui protestèrent contre la résolution de tolérer les Catholiques. Ce fut lui principalement qui empêcha l'union à la diète d'Augsbourg, en 1530. En revanche, ce fut à sa demande instante que, le 27 février 1531, fut conclue l'alliance de Smalkalde, dont il resta le chef. En 1534, au mépris de l'empereur, il fit rentrer en possession de ses États Ulric, duc de Wurtemberg, mis au ban de l'empire. Plus tard il feignit, il est vrai, de se soumettre à l'empereur; mais il s'agissait alors de détourner les conséquences que pouvait soulever contre lui sa bigamie avec Marguerite de Saal (1540). Cette infamie, commise par pur scrupule de conscience, dit Philippe de Hesse, mit le comble à ses méfaits; mais Luther, Mélanchthon et Bucer, qui lui en avaient secrètement donné la permission, parce que leur Église pauvre et opprimée avait besoin de princes *vertueux*, se couvrirent encore de plus de honte (1) que le malheureux prince qu'ils égaraient par leurs conseils.

Deux ans plus tard il envahit, avec l'électeur de Saxe, les États du duc Henri de Brunswick, ardent Catholique, le força à se réfugier en Bavière, s'empara de son duché et y introduisit violemment la réforme. Henri ayant, en 1545, fait une malheureuse tentative pour rentrer dans ses États, l'usurpateur bigame le fit jeter en prison, et osa même demander à l'empereur de le mettre au ban de l'empire. Il est hors de doute que Philippe résista de tout son pouvoir à l'adoption du concile de Trente; qu'il chercha, après le concile comme auparavant, et jusqu'au moment de la catastrophe qui l'atteignit, à augmenter partout la division, bien loin de tendre les mains à une réconciliation quelconque. Ce ne fut donc qu'un bien juste châtiment que sa défaite devant les armes victorieuses de l'empereur, dans la guerre de Smalkalde, et la captivité de cinq années qui en fut la suite.

LAMBERT, le réformateur de la Hesse, devint, en 1530, professeur de l'univer-

(1) Voir *Feuilles historiques*, de Phillips et Gœrres, t. XIV, art. *Philippe de Hesse*. Conf. Rommel, *Hist. de Hesse*. Menzel, *Hist. des Allemands*.

(1) *Voir*, sur cette histoire scandaleuse, *Feuilles histor. et polit.*, de Phillips et Gœrres, t. XVIII, art. 28. Menzel, *Nouv. Hist. des Allemands*, t. II.



Digitized by Google

sité de Marbourg, ouverte en 1527, et mourut dans cette ville (1). Le second réformateur de la Hesse, ADAM KRAFT (Crato), professa également en 1527 à l'université de Marbourg. Leurs autres coopérateurs furent : GÉRARD GELDENHAUER, professeur depuis 1534, qui, comme Lambert, inclinait vers le zwinglianisme, et dont Érasme disait : *Nebulo seditioni natus, ebriosus et furiosus morio;* DRACONITÈS (2), de Carlstadt, en Franconie, strict Luthérien, pour qui la foi seule était tout, et qui ne voulait cependant pas tolérer l'immoralité croissante des évangélistes ; DENYS MÉLANDER (3), Dominicain échappé du couvent d'Ulm, sa patrie, qui, après avoir propagé la doctrine protestante en Souabe et dans le Palatinat, et avoir introduit la réforme à Francfort, vint en Hesse en 1534, où, après avoir été nommé prédicateur de la cour ducale, il approuva et bénit le double mariage de Philippe. Mélander avait, en 1539, trois femmes en vie ; il avait répudié les deux premières sans aucune formalité. Il mourut en 1561. JEAN LENING, ancien prieur des Chartreux, principal curé de Melsungen, d'après le portrait qu'en fait Mélanchthon, était un monstre de corps et d'âme, brutal envers sa femme, directeur de la conscience de Marguerite de Saal, dont il épousa la servante à l'âge de soixante-dix ans, après la mort de sa première femme. Il mourut en 1565. Le meilleur théologien de l'université de Marbourg, au seizième siècle, fut ANDRÉ HYPÉRIUS (4), d'Ypres, qui fit peu à peu et avec précaution prédominer à l'université et dans le pays la réforme helvétique. Il mourut en 1564. Il ne trouvait pas dans ses écrits des expressions assez fortes pour dépeindre et déplorer la lamentable situation de la nouvelle Église.

*Voir* Döllinger, *la Réforme, etc.*, t. II, p. 204, n° 8, *sur la Réforme de la Hesse,* et l'article CATTES.

SCHRÖDL.

(1) *Voy.* LAMBERT.
(2) *Voy.* DRACONITÈS.
(3) *Voy.* MÉLANDER.
(4) *Voy.* HYPÉRIUS.

**HESSELS** (LÉONARD et JEAN), connus par la part qu'ils prirent aux discussions de Michel Baïus. Nous ajouterons, à ce qui est dit à ce sujet à l'article Baïus (1), ce qui suit :

JEAN-LÉONARD Hessels (*Hasselius*) naquit à Hasselt, dans le diocèse de Liége. Il étudia la philosophie et la théologie à Louvain et s'y fit remarquer par la connaissance approfondie qu'il acquit des langues latine, grecque et hébraïque, par une intelligence vive, une rare prudence et une sincère piété. Après avoir obtenu le grade de docteur il devint supérieur d'un séminaire, et fut plus tard promu au titre de professeur de théologie à Louvain. Il fut envoyé en 1551 par Charles-Quint au concile de Trente, tandis que Michel de Bay occupait une chaire à Louvain. Hessels mourut à Trente la même année 1551. Il écrivit, suivant Miræus, un petit livre d'or : *de Nectarii, Patriarchæ Constantinopolitani, facto super confessione.*

JEAN Hessels naquit, en 1522, à Louvain, à Arras suivant d'autres. Après avoir étudié la philosophie et la théologie dans sa ville natale, il fut appelé à enseigner la théologie dans l'abbaye des Prémontrés du Parc, près de Louvain. Il y demeura huit années, durant lesquelles il prit le grade de docteur en théologie, et devint supérieur du petit collége de théologie de Louvain. Le professeur Martin Rithovius étant devenu évêque d'Ypres, Hessels fut nommé à sa place, et parvint à une grande considération par son enseignement. Il adhéra aux opinions de Bay, soutint avec ardeur ses principes, et fut

(1) *Voy.* BAIUS.

Digitized by Google

entraîné dans sa polémique. En 1563 il fut envoyé, avec Bay et Jansen, à Trente, où il resta jusqu'à la clôture du concile. De retour à Louvain, « il combattit non-seulement par ses le- ons, mais par ses livres, avec une elle ardeur, contre l'hérésie, qu'oubliant out soin de sa santé il ne prenait pas même de repos la nuit (1). » Après de longues souffrances, il mourut, le 7 novembre 1566, à quarante-quatre ans.

Ses nombreux écrits furent en partie imprimés après sa mort. Nous citerons :

1. *Démonstration de la présence corporelle de J.-C. dans le saint Sacrement*, avec une explication des textes de l'Écriture sur lesquels les hérétiques fondent leurs objections, Louvain, 1564.

2. Un *Traité sur l'Invocation des Saints*, contre Jean Monhémius, 1564.

3. *Réfutation de la Foi nouvelle*, qu'on appelle *spéciale*, contre J. Monhémius. Il y démontre que la foi spéciale du fidèle qui croit que ses péchés lui sont remis ne le justifie pas. Louvain, 1565 et 1568. Il y est joint :

4. Un Traité *de Perpetuitate cathedræ S. Petri.* « Jamais, dit-il, les Papes n'ont erré dans une déclaration solennelle. »

5. *Traité de la Messe* comme sacrifice expiatoire, 1567.

6. *Des Devoirs d'un homme pieux et vraiment pacifique dans les temps d'hérésie*, contre Cassander, Anvers, 1566. Il y démontre la nécessité d'une Église contre ce théologien vacillant.

7. *De la Communion sous les deux espèces*, contre le même, 1573.

8. *Apologie de la Messe et du culte en langue latine*, 1567, en latin.

9. *Critique de quelques histoires de saints*, imprimée avec le Martyrologe de Molanus, 1568.

10. *Explication de la Passion du Seigneur*, 1568.

(1) Miræus et Dupin.

11. *De la Conception de la Ste Vierge.*

Hessels se fit aussi un nom comme exégète. Il écrivit des *Commentaires* sur S. Matthieu, imprimés à Louvain, 1572; sur la 1re épître à Timothée, la 1re épître de S. Pierre, Louvain, 1568; et sur l'épître de S. Jean, Douai, 1599; Anvers, 1601.

Son ouvrage le plus célèbre est son *Catéchisme dogmatique*, Louvain, 1571 et 1595. Ce n'est pas un simple résumé de la doctrine catholique, mais une exposition complète de la dogmatique et de la morale, puisée avec soin dans les Pères, surtout dans S. Augustin. Il y a quatre parties : la première traite du Symbole des Apôtres; la deuxième de l'Oraison dominicale et de la Salutation angélique; la troisième des dix commandements; la quatrième des sacrements, mais seulement du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie. La mort l'empêcha d'achever. Dupin vante cet ouvrage comme une introduction excellente au ministère pastoral.

Cf. *Swertii Athenæ Belgicæ; Andreæ Bibliotheca Belgica*, p. 515.

GAMS.

**HESSHUS** (TILEMANN), strict théologien luthérien du seizieme siècle, qui se fit remarquer par son ardeur polémique, naquit le 3 novembre 1527 à Wésel, dans le territoire de Clèves. Il fréquenta plusieurs universités allemandes et françaises, devint maître à Wittenberg en 1550, docteur en théologie en 1553. En 1552 il fut nommé prédicateur à Goslar. La violence avec laquelle il prétendit accomplir la réforme des collégiales et des couvents de religieuses encore existants dans cette ville suscita du trouble parmi le peuple. Hesshus, après avoir rempli ses fonctions pendant quatre ans à Goslar, en fut renvoyé par le magistrat (1556). Il ne resta pas un an à Rostock, où il

Digitized by Google

fut appelé comme prédicateur. Il voulut abolir l'usage qu'on y suivait de célébrer des mariages et des réjouissances le dimanche; abandonné par le magistrat, il accusa le bourgmestre de pharisaïsme et l'excommunia; mais celui-ci parvint, malgré le duc, à faire renvoyer Hesshus, qui s'arrêta quelque temps à Wittenberg. Il s'y attacha à la personne de Mélanchthon, qui le recommanda à l'électeur palatin en 1558. Hesshus devint premier professeur de théologie à Heidelberg et superintendant général de l'électorat palatin, à l'âge de trente et un ans. Cette haute position surexcita son esprit de domination. Il prenait souvent la place même de l'électeur dans les séances où se jugeaient les affaires matrimoniales. Son orgueil devait lui susciter des ennemis; ils ne lui firent pas défaut. Son adversaire le plus déterminé fut le diacre Guillaume Klébitz. Ils eurent d'abord des démêlés concernant certains usages ecclésiastiques. Sur ces entrefaites l'électeur palatin Othon-Henri vint à mourir (12 février 1559); il eut pour successeur son cousin, le comte palatin Frédéric III, de la lignée des Simmern. Le nouveau gouvernement causa plus d'un désagrément à Hesshus. Durant un voyage qu'il fit dans sa patrie, son adversaire Klébitz devint bachelier en théologie, après avoir soutenu des thèses sur la doctrine de l'Eucharistie. Klébitz s'étant, dans ces thèses, rapproché des principes de Calvin, Hesshus, à son retour, fit de vives sorties contre lui. Il envoya les thèses de Klébitz à ses partisans, s'élevant dans ses sermons et ses écrits contre le nouvel Arius, qui outrageait le sacrement, et ces accusations trouvèrent de l'écho.

Klébitz répliqua; le tapage devint si scandaleux que le comte George d'Erbach, que l'électeur, allant à la diète d'Augsbourg, avait nommé gouverneur, dut s'interposer. Il ordonna aux deux adversaires de ne plus porter leurs démêlés à la connaissance du public jusqu'au retour de l'électeur. Les adversaires promirent de se tenir tranquilles; mais Hesshus continua à fulminer. Il lança même du haut de la chaire l'anathème contre le gouverneur, qu'il appelait le protecteur et le moteur de l'hérésie. La controverse devint générale; le peuple s'en mêla et se divisa en deux camps. Les partisans de Hesshus et de Klébitz se chassaient réciproquement des auberges et des cabarets.

L'électeur revint d'Augsbourg à la fin d'août 1559. Il ordonna à son tour aux deux partis de se taire et de demeurer en paix; mais Hesshus ne put s'y résoudre. Il voulait à toute force suspendre Klébitz; celui-ci tenant bon, Hesshus l'anathématisa solennellement du haut de la chaire, un jour de *dimanche*, demandant que l'autorité *le chassât* de la ville et que chacun s'abstînt de tout rapport avec l'hérétique. L'électeur, de son côté, fit appeler à la chancellerie tous les prédicateurs et les professeurs et chercha à arranger l'affaire à l'amiable (9 septembre 1559). En effet chacun promit de se prêter à l'arrangement; Hesshus seul résista. La lutte reprit donc avec une nouvelle vivacité. L'électeur, voulant éviter un plus grand scandale, destitua, le 16 septembre 1559, Hesshus aussi bien que Klébitz, et leur ordonna de quitter la ville et le pays.

Hesshus fut immédiatement appelé à Brême en qualité de superintendant. C'était le moment où les discussions de Hardenberg sur la Cène s'étaient allumées dans cette ville. Hesshus prit les mesures les plus violentes contre Hardenberg et son parti, malgré la résistance de la majorité du sénat; mais il resta peu de temps à Brême, et se retira à Magdebourg comme prédicateur.

Là ses violentes prédications contre les Synergistes excitèrent de nouveaux

Digitized by Google

scandales. On lui ordonna de garder le silence à ce sujet; il désobéit et fut obligé de quitter la ville en 1562.

Il s'arrêta, dans son nouveau pèlerinage, à Brunswick, à Wésel, où il recommença la lutte contre les prédicateurs, et se fit de nouveau renvoyer par le magistrat. Ensuite il demeura quelque temps à Francfort, et devint, en 1565, prédicateur de la cour du comte palatin Wolfgang de Deux-Ponts. Il y resta jusqu'en 1569, époque où il fut nommé professeur à Iéna. Il y prit parti contre Flacius et sa doctrine du péché originel, et parvint à faire chasser tous les Flaciens du pays. Lorsqu'en 1573, à la mort du duc Guillaume, l'administration du duché de Saxe fut remise à l'électeur de Saxe, qui protégeait les théologiens modérés ou de Wittenberg, Hesshus fut de nouveau dépossédé de sa charge. Après être resté quelque temps à Brunswick, il fut appelé, en 1574, comme évêque de Samland, en Prusse. Il y fut bientôt attaqué au sujet de sa foi, parce qu'il avait soutenu qu'il ne fallait pas seulement adorer le Christ *in concreto*, mais encore sa chair *in abstracto*. Quoiqu'il cherchât à interpréter le plus favorablement possible ces paroles, il ne parvint point à se disculper; son ancien ami, Wigand, était devenu son plus violent adversaire. Wigand invita dans un synode Hesshus à rétracter sa proposition; mais, comme toujours, Hesshus refusa, fut destitué en 1579 et remplacé par Wigand. Enfin Hesshus reçut un dernier appel pour l'université, nouvellement créée, d'Helmstädt, où il soutint encore maintes luttes, et termina, en 1588, sa vie vagabonde et agitée.

Hesshus était un savant théologien et un écrivain habile, dans le sens du temps. Il composa : des *Commentaires sur les Psaumes*, in-fol.; sur *Isaïe*, in-fol.; sur toutes *les Epîtres de S. Paul*, in-8°, Helmst., 1586; *de Servo Arbitrio*, Magd., 1562, contre les Synergistes; *Defensio confessionis de corpore et sanguine Christi*, Magd., 1562, contre Klébitz; *Errores quos Romana Ecclesia furenter deffendit, etc.; Antidotum contra impium dogma Flacii*, Iéna, 1579.

Cf. Leukfeld, *Historia Hesshusiana*, Quedl. et Aschersl., 1716, in-4°; Salig, *Histoire de la Réforme*, t. III, p. 436; Plank, *Hist. des Dogmes protestants*, t. V, p. 329, 382.

GAMS.

**HÉSYCHASTES.** *Voyez* BARLAAM.

**HÉTÉRODOXIE.** *Voyez* ORTHODOXIE.

**HÉTÉROUSIENS.** *Voyez* AÉTIUS et ANOMÉENS.

**HÉTHÉENS**, חִתִּים, descendants de Heth, חֵת, qui était issu de Canaan, fils de Cham (1). Cette peuplade cananéenne est nommée toutes les fois que les anciens habitants de la Terre promise sont énumérés (2); on voit même au livre de Josué (3) leur nom appliqué à tous les habitants de la Palestine. Les Héthéens demeuraient dans les montagnes de Judée, non loin d'Hébron (4), avec les Jébuséens et les Amorites; plus tard on les trouve plus au nord, dans les montagnes d'Éphraïm et le voisinage de Béthel (5). Abraham acheta près d'Hébron un champ des fils de Heth (6); David avait pour général le Héthéen Urie (7), qu'il avait probablement engagé pendant son séjour antérieur à Hébron. Salomon ayant rendu les Héthéens tributaires (8), ils sont nommés avec les Syriens (9) et les Égyp-

(1) *Genèse*, 10, 6, 15. *Voy.* CANAAN.
(2) *Genèse*, 15, 20. *Exode*, 3, 8, 17; 23, 23; 32, 2. *Deutér.*, 7, 1. *Josué*, 3, 10.
(3) 1, 4.
(4) *Genèse*, 23, 7. *Nombres*, 13, 30.
(5) *Juges*, 1, 24.
(6) *Genèse*, 23, 7, 18, 20.
(7) II *Rois*. 11, 3, 6; 23, 39.
(8) III *Rois*, 9, 20.
(9) *Ibid.*, 10, 29.

tiens (1) (d'autres pensent que les Héthéens nommés en ces deux endroits sont différents des premiers Héthéens). Ils paraissent par conséquent s'être répandus dans tout le pays. Il en est encore fait mention, avec d'autres peuplades, après la captivité (2).

**HETTO.** *Voyez* HATTO.

**HETZER.** *Voyez* ANTITRINITAIRES.

**HEUR ET MALHEUR.** Quoique, dans un certain sens, chacun soit l'auteur de son bonheur et de son malheur, en ce que la destinée peut, sous beaucoup de rapports, dépendre de l'emploi raisonnable ou insensé qu'on fait des dons qu'on reçoit de la nature et de la grâce, la parole de l'Ecclésiastique n'en est pas moins fondée, lorsqu'il dit : « Les biens et les maux, la vie et la mort, la pauvreté et les richesses viennent de Dieu (3). » Dieu gouvernant le monde avec une sage et une paternelle bonté, et rien n'arrivant sans son ordre ou sa permission, nous devons reconnaître, dans tous les événements tristes ou joyeux, la main du Tout-Puissant, qui sait tout et dirige tout par les merveilleuses voies de sa providence. Les catastrophes, les épreuves qui atteignent les hommes ou les nations appartiennent au plan de la Providence divine; les châtiments que Dieu envoie sont une preuve spéciale de son amour et de sa bonté sans bornes. Il fait tourner le mal en bien. Du reste le bonheur, malgré son éclat extérieur, est souvent une calamité pour l'homme, par rapport à son salut éternel, tandis que le malheur est une épreuve salutaire, un creuset purifiant dans lequel la vertu se dégage et se fortifie. De là la sérieuse recommandation faite au Chrétien de ne pas s'enorgueillir dans la prospérité, de ne pas se désespérer dans l'adversité, mais de glorifier Dieu en toutes choses, de s'abandonner à lui sans réserve, de tout accepter avec reconnaissance de sa main et de s'en servir suivant ses saintes volontés. C'est également un devoir sacré pour le Chrétien de prendre une part intime au sort heureux ou malheureux du prochain, de pleurer avec ceux qui pleurent, de se réjouir avec ceux qui sont dans la joie. Si nous sommes la cause de notre destinée, nous devons la subir patiemment, en esprit de pénitence, afin d'éviter de plus grands maux, et de satisfaire par là autant qu'il dépend de nous à la justice divine. KRAFT.

(1) IV *Rois*, 7, 6.
(2) *Esdras*, 9, 1.
(3) *Ecclésiast.*, 11, 14.

**HEURES CANONIALES,** *horæ canonicæ*. *Voyez* BRÉVIAIRE.

**HÉVÉENS,** חִוִּי, peuplade cananéenne de Palestine, descendant d'Hévéus, fils de Canaan, fils de Cham (1), qui est citée la plupart du temps lorsque les anciens habitants du pays promis aux Israélites sont énumérés (2). Une portion des Hévéens habitait Gabaon et se rendit spontanément à Josué (3). On trouve encore des descendants de ces Hévéens à Gabaon au temps de Josué et sous le règne de David (4); cependant ils sont, dans ce cas, comptés parmi les Amorites, pris dans un sens étendu, c'est-à-dire parmi les Cananéens des montagnes. Une autre portion de ce peuple demeurait, au temps du patriarche Jacob, à Sichem (5); une autre, au pied du mont Hermon (6) et sur le Liban (7). Les villes hévéennes paraissent avoir eu de l'importance, car elles sont nommées entre Sidon et Tyr (8). Salomon rendit tributaires les Hévéens demeurés en Palestine (9).

(1) *Genèse*, 10, 6, 17. *Voyez* CANAAN.
(2) *Exode*, 3, 8, 17; 23, 23; 33, 2. *Deutér.*, 7, 1. *Josué*, 3, 10.
(3) *Josué*, 11, 19.
(4) II *Rois*, 21, 2.
(5) *Genèse*, 34, 2.
(6) *Josué*, 11, 3.
(7) *Juges*, 3, 3.
(8) II *Rois*, 24, 7.
(9) III *Rois*, 9, 20.

Digitized by Google

**HEXAPLES.** *Voyez* ALEXANDRINE (version).

**HIDDEKEL.** *Voyez* ÉDEN.

**HIDULPHE** (S.). *Voy.* BÉNÉDICTINS.

**HIÉMANTES.** *Voyez* PÉNITENCE (degrés de) et ÉNERGUMÈNES.

**HIÉRACAS** (Hiérax). Cet Égyptien, qui vivait vers la fin du troisième siècle, à Léontopolis, était tout à la fois savant médecin, astronome et versificateur. Il savait la Bible par cœur, écrivit des commentaires en langues grecque et copte, mena une vie très-austère, et fonda une association d'ascètes dans laquelle on ne recevait que des hommes non mariés, des vierges et des veuves. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Il ne reste de tous ses écrits que ce qu'Épiphane en a conservé dans les siens. Malheureusement son exégèse était entachée d'hérésie. D'une part il réduisait à rien, par une allégorie exagérée, beaucoup de faits de l'Ancien Testament; par exemple, il niait la réalité du Paradis; il ne voyait qu'un symbole dans le récit de la Genèse. D'autre part il enseignait un ascétisme qui n'était pas sans rapport avec sa méthode d'allégorie, par son exagération et son pharisaïsme, et qui était plus gnostique et manichéenne que chrétienne; car, disait Hiéracas, le point essentiel de la morale chrétienne, ce qui la distingue de l'éthique de l'Ancien Testament, consiste dans l'abstinence *ordonnée* par le Christ du mariage, de la chair et du vin, et, quoiqu'il concédât que S. Paul avait toléré le mariage pour éviter un plus grand mal, il soutenait que le célibat était la voie la plus sûre pour arriver au salut. Ce qu'il y avait de pire dans sa doctrine, c'est que l'ascète orgueilleux et exclusif déclarait que l'annonce de cette morale plus pure était l'unique but de la mission du Christ, et qu'il attribuait la vertu nécessaire pour mériter la béatitude uniquement à cette abstinence extérieure, au moyen de laquelle il établissait une sorte de décompte avec Dieu. En même temps il niait la possibilité du salut des enfants morts avant l'âge de raison, c'est-à-dire avant d'avoir pu acquérir le mérite du combat. Une autre conséquence de sa théorie d'obscure allégorie et de son mépris du corps était le rejet du dogme catholique de la résurrection de la chair, qu'il transformait en une simple conversion ou transfiguration des âmes.

Arius dit, dans une lettre adressée à l'évêque Alexandre, et qu'Épiphane et Athanase ont conservée, que Hiéracas enseignait que le Logos est au Père comme la lumière d'une lampe à la lampe qui l'a allumée, et qu'Alexandre avait rejeté cette doctrine. Cette comparaison, d'ailleurs inexacte, ne prouve rien contre l'orthodoxie de Hiéracas, qu'Épiphane lui-même reconnaît à cet égard. Il paraît que la société ascétique des Hiéraclites, fondée par Hiéracas, se conserva longtemps après sa mort, mais que ses théories hérétiques avaient eu peu de succès même parmi les membres de son association.

*Voir* Épiphane, *Hæres.*, 67; Augustin, *Hæres.*, cap. 47; Damascen., *Hær.*, c. 67; Döllinger, *Manuel de l'hist. de l'Égl. chrétienne*, Landsh., 1833, t. I, part. I, p. 285; Walch, *Hist. des Hérésies*, Leipz., 1762, t. I, p. 815, etc.

SCHRÖDL.

**HIÉRAPOLIS** (1).—I. Ville de la Phrygie occidentale, située entre le Licus et le Méandre, sur une montagne, dans un triangle assez resserré qu'elle formait avec Laodicée et Colosse, dont elle n'était séparée que de six milles vers le nord. Elle était célèbre surtout par le culte de Cybèle (2). Ce qui

(1) *Col.*, 4, 13.
(2) Pline, II, 93.

fit probablement naître ce culte spécial, ce furent ses sources thermales, chargées de salpêtre, et une caverne plutonienne, profonde, exhalant des vapeurs pestilentielles, dans laquelle ne pouvaient pénétrer sans danger que les prêtres de la déesse (1). Le pays environnant était par là même exposé à de fréquents tremblements de terre. Épaphras parvint à y fonder une communauté chrétienne, qui dut être rapidement florissante, puisque Hiérapolis était regardée comme la seconde métropole de la *Phrygia Pacatiana* (Laodicée était la première). Le stoïcien Épictète, né en 90 apr. J.-C. à Hiérapolis (2), pouvait par conséquent parfaitement avoir appris à connaître le Christianisme. On a conservé parmi les premiers évêques de cette ville le nom du disciple de l'évangéliste S. Jean, *Papias* (3); puis, sous l'empereur Antonin, celui de *S. Apollinaire* (4). Parmi les évêques postérieurs on distingue : *Flaccus*, qui parut au concile de Nicée; *Abercius*, qui assista à celui de Chalcédoine. Hiérapolis, à cette époque, n'était plus siége métropolitain, mais suffragant de Laodicée. Les ruines importantes que des voyageurs modernes ont rencontrées près du bourg de Pambouk-Kalessi (5) sont considérées comme des restes d'Hiérapolis (6).

II. Hiérapolis, en Syrie, le Mabug des Syriens (Βαμβύκη de Strabon, *Maboj* dans Pline), Mambach et Mambegj dans Abulféda (7), capitale, du temps des Romains, de la *Syria Euphratensis*, sur la route principale menant d'Antioche en Mésopotamie, était célèbre par le culte de Derkéto, qui y avait un temple magnifique. C'était également un siége métropolitain (par exemple Étienne à Chalcédoine); mais il n'en est pas question dans l'Ecriture, et c'était une ville déchue du temps de Justinien.

S. Mayer.

(1) D'après Strabon, 13, ces prêtres étaient habitués à retenir longtemps leur haleine.
(2) *Voy.* Épictète.
(3) Hier., *de Script. eccl.*, 18. Eusèbe, etc.
(4) Hier., *ibid.*, 41.
(5) Conf. Pococke, III, p. 110. Richter, *Pèlerinage*, p. 524.
(6) *Voir* Forbiger, *Géogr.*, II, 549.
(7) *Tab. Syr.*, p. 128.

**Hiérarchie.** Le baptême appelant tous les Chrétiens, «comme une race élue, un sacerdoce royal, un peuple saint (1), » à partager la future domination du Christ, le mot hiérarchie, dans le sens le plus vaste, désigne tous ceux qui sont baptisés (2). Dans un sens plus restreint, dans le sens propre, on entend par hiérarchie l'organisation sacrée des pouvoirs qui, dans le royaume que Dieu a constitué sur la terre, sont communiqués aux membres du sacerdoce, élus par l'ordination, ayant chacun sa sphère assignée, sans que l'inférieur puisse empiéter sur les pouvoirs de son supérieur. L'Église, quoique n'étant pas un royaume *de* ce monde, étant *dans* ce monde, doit, par cela qu'elle est formée par une communauté d'hommes, avoir, comme les royaumes humains, une organisation déterminée; cette organisation lui est donnée de Dieu, et elle repose sur la *primauté* accordée à l'apôtre S. Pierre, pierre fondamentale de l'Église (3), et sur les trois ordres rattachés à cette primauté (βαθμοί, *ordines*), savoir : les *évêques*, les *prêtres* et les *diacres*.

Ces trois ordres, unis et subordonnés à Pierre, qui se perpétue dans son successeur, l'évêque de Rome, ont reçu de Dieu le triple pouvoir doctrinal (*magisterium*), sacerdotal (*ordo, ministerium*) et gouvernemental (*jurisdictio*), en vertu duquel ils doivent conduire le peuple chrétien, à travers la vie de ce monde, au céleste royaume du Christ.

Par rapport à ces trois ordres il faut

(1) I *Pierre*, 2, 9.
(2) Alteserra, *Jurisd. eccles. vindic.*, XI, 108.
(3) *Voy.* Pierre (S.).

Digitized by Google

d'abord remarquer, en thèse générale :

1° Qu'on ne peut les séparer de la primauté de Pierre, et que cette union est tellement intime que la hiérarchie est concentrée tout entière dans la primauté de Pierre, centre de l'Église, comme le pouvoir de Pierre reparaît tout entier dans celui de chaque évêque. Ainsi, tandis que d'un côté le principe monarchique supporte tout l'édifice hiérarchique de l'Église, d'un autre côté la hiérarchie renferme le principe monarchique en elle ; d'où il résulte, entre autres conséquences, que, dans le développement historique des différentes formes de la hiérarchie, celle par exemple des métropolitains, le principe monarchique reparaît toujours;

2° Que chacun des trois ordres hiérarchiques se rapporte spécialement à chacun des trois pouvoirs énumérés plus haut ;

3° Que toute l'antiquité chrétienne atteste la divine institution de ces trois degrés (1), et que le concile de Trente (2) menace d'anathème quiconque la nie.

On peut tirer de là diverses conséquences, et d'abord celle-ci : que l'Église, en se développant, ayant créé divers degrés de hiérarchie outre les trois premiers, il faut distinguer une hiérarchie de *droit divin* et une hiérarchie de *droit ecclésiastique*. Celle-ci ne peut s'être formée par elle-même et d'une manière indépendante ; elle a puisé son origine dans la hiérarchie instituée divinement. Les degrés hiérarchiques qui ont successivement apparu dans l'histoire sont nés les uns des degrés supérieurs, les autres des degrés inférieurs de la hiérarchie divine, se rattachant à chacun de ces degrés avec les droits qu'ils recevaient de la primauté, ou s'interposant entre ces degrés et la primauté même. Mais la hiérarchie divinement ordonnée n'en fut pas le moins du monde altérée; elle demeura appuyée sur la primauté, toujours la même quant à ses pouvoirs divins, et ce n'est qu'historiquement, suivant les besoins des temps et des nécessités accidentelles, que des degrés intermédiaires ont successivement paru. La distinction habituelle qu'on fait entre la *hiérarchie de l'ordre* et la *hiérarchie de la juridiction* (*hierarchia ordinis, hierarchia jurisdictionis*) repose par conséquent tout entière sur le droit historique, et, si l'on ne veut pas être entraîné par elle à toutes sortes d'erreurs, il ne faut pas perdre de vue un seul instant la hiérarchie telle qu'elle a été primitivement constituée par Dieu même. Ces erreurs sont telles, par exemple, que la distinction établie a pu faire croire facilement que le démembrement hiérarchique n'existe pas pour le troisième pouvoir, savoir le pouvoir doctrinal; que la hiérarchie divinement instituée ne s'est pas, sous ce rapport, développée en degrés inférieurs et intermédiaires; et d'autres erreurs que nous indiquerons plus loin.

D'après la distinction établie, considérons, en ayant égard à ses divers degrés :

I. La Hiérarchie de droit divin, *hierarchia juris divini :*

1° Les *évêques*, *sacerdotes primi ordinis*, *apices et principes omnium*, comme les nomme Optat de Milève (1). Ils sont les successeurs des Apôtres et appelés, en tant que frères du successeur du prince des Apôtres, à gouverner avec lui l'Église. Nous n'insisterons pas ici sur ce que leur titre unit les trois pouvoirs de l'ordre; nous remarquerons seulement qu'ils se distinguent encore spécialement des deux autres ordres en ce qu'ils ont reçu le pouvoir apostolique de perpétuer la hiérarchie par la vertu

(1) *Voir* Phillips, *Droit ecclés.*, I, 267.
(2) Sess. XXIII, can. 6, *de Sacram. ord.*

(1) *De Schismate Donat.*, I, 13.

Digitized by Google

génératrice de l'ordination. C'est pourquoi S. Épiphane (1) caractérise leur ordre en l'appelant l'ordre génétique des pères, Πατέρων γεννητική τάξις. A ces pères de l'Église se subordonnent :

2° Les *prêtres*, *sacerdotes secundi ordinis*. Ceux-ci reçoivent des évêques, par l'ordination, le pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang du Christ, et d'absoudre les fidèles de leurs péchés ; en général ils reçoivent le pouvoir d'administrer et de distribuer tous les sacrements réservés au sacerdoce par l'institution divine, à l'exception de l'ordination. Le lieu et la circonscription dans lesquels ils doivent exercer leurs pouvoirs leur sont expressément indiqués et prescrits par les évêques, dont ils sont les fils ; parmi ces pouvoirs n'est pas compris celui d'administrer le sacrement de Confirmation, qui ne peut être conféré au simple prêtre que par une délégation expresse du Pape ; ni celui de transmettre les ordres mineurs, qui ne peut être accordé à un prêtre que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles (2). Quoique l'activité du prêtre, comme tel, ait principalement pour but l'enseignement et le culte, on ne peut cependant pas admettre que l'ordre sacerdotal ne se rapporte pas également à la juridiction : les prêtres ont, surtout comme curés, la mission de surveiller l'ordre extérieur et la moralité de la paroisse (3).

3° Les *diacres*, *in tertio sacerdotio constituti*, dit Optat, forment le troisième degré de la hiérarchie divine. Ils furent institués spécialement, lorsque les Apôtres sentirent le besoin de s'associer des auxiliaires, « pour prendre soin des tables, afin de pouvoir prêcher plus librement la parole de Dieu (4). » L'ordination transmit aux diacres le droit de vaquer au service extérieur du culte, et de prendre soin des pauvres et des malades, des veuves et des orphelins, des étrangers et des prisonniers. Le peuple chretien est en quelque sorte immédiatement subordonné aux diacres ; ils sont comme les yeux de l'évêque ; ils doivent surveiller l'ordre dans l'église sous tous les rapports, comme on le voit par les diverses affaires qui leur étaient autrefois confiées ; c'est pourquoi les diacres ouvrent et ferment les portes de l'église ; ils lisent les diptyques des morts et les passages des saintes Écritures ; ils imposent les mains aux énergumènes pendant l'exorcisme ; ils font sortir les infidèles du temple pendant l'office ; ils préparent tout ce qui est nécessaire à l'autel ; ils accompagnent le prêtre ou l'évêque avec des flambeaux allumés ; ils leur présentent les offrandes des fidèles ; ils chantent l'office divin ; ils donnent le signal des principaux actes du culte et appellent l'attention des fidèles ; ils lisent les épîtres et évangiles qui font partie de la messe ; ils distribuent, quand on les en charge, le sacrement de l'Autel ; ils assistent en général le prêtre officiant pendant le saint Sacrifice et le suivent, à la fin de l'office, hors de l'église (1).

Le nombre primitif des sept diacres de l'Église de Jérusalem fut d'abord généralement observé ; mais, comme ce nombre ne put suffire à toutes les affaires qui leur étaient dévolues, et qui se rapportaient aux trois pouvoirs divins du sacerdoce, on en consacra davantage, et certaines affaires furent spécialement attribuées à certaines personnes, qui reçurent une ordination particulière pour l'unique genre d'occupation dont elles étaient chargées. Cette consécration était accompagnée des cérémonies symboliques en usage, mais sans imposition

(1) *Hæres.*, 75.
(2) *Droit ecclés.*, I, 538.
(3) *Ibid.*, II, 131.
(4) *Act. des Apôtres*, 6, 1 sq.

(1) *Droit ecclés.*, I, 523.

Digitized by Google

des mains. De cette manière divers degrés furent peu à peu attachés au diaconat, degrés qui, nés du diaconat même, pouvaient en ce sens passer pour avoir une origine divine. Toutefois cette répartition des attributions du diaconat n'est pas de droit divin, et, par conséquent, il ne faut considérer ces degrés d'ordination que comme le résultat du développement historique.

II. Hiérarchie de droit ecclésiastique, *hierarchia juris ecclesiastici.* La division des fonctions renfermées dans le diaconat forme d'elle-même la transition à la hiérarchie de droit ecclésiastique, et d'abord :

A. Par ce que l'école appelle la Hiérarchie de l'ordre, *Hierarchia ordinis.* Le nombre des degrés inférieurs qu'on fit ressortir du diaconat, comme nous venons de le voir, fut divers suivant le temps, et l'est encore dans les Églises d'Occident et d'Orient.

S. Isidore, dans le canon connu *Cleros*, 14, D. 21, ajoute au nombre que nous avons marqué les *psalmistes,* auxquels on ajouta aussi pendant un certain temps les *fossoyeurs* ; mais peu à peu le nombre s'en fixa à cinq en Occident, tandis qu'il n'y en avait que deux en Orient. En Orient ce sont les *sous-diacres,* ὑποδιάκονοι, et les *lecteurs,* ἀναγνῶσται; en Occident ce sont, en partant d'en bas, les *portiers,* les *lecteurs,* les *exorcistes,* les *acolytes* et les *sous-diacres.* A dater de l'époque où ces degrés inférieurs furent établis, les diacres n'eurent plus à s'inquiéter que des affaires les plus honorables et les plus importantes. Ils remplirent depuis lors directement leurs fonctions à l'autel ; ils lurent spécialement l'évangile à la messe, tandis que le sous-diacre lut l'épître, recueillit les offrandes des fidèles, les porta, ainsi que les vases sacrés, et les remit au diacre. Les acolytes accompagnèrent l'évêque à l'autel, marchant devant lui avec des cierges allumés. On transmit aux exorcistes la surveillance des énergumènes, aux lecteurs la lecture des passages de l'Écriture, en dehors du sacrifice de la messe ; les portiers enfin reçurent avec les clefs la surveillance des portes de l'église.

Ainsi la hiérarchie de l'Ordre comprend, avec les cinq ordres nés dans le cours de l'histoire, *huit ordres* (1) ; fort souvent cependant on n'en compte que *sept,* parce que l'on place l'évêque et le prêtre, comme *sacerdotes,* tous deux au premier degré ; mais c'est précisément là une des erreurs dont nous avons parlé plus haut, qui sont nées de ce qu'on a méconnu les trois degrés hiérarchiques divinement institués dès l'origine (2).

B. Hiérarchie de juridiction, *hierarchia jurisdictionis.*

Tandis que, quant à la hiérarchie de droit divin, le diaconat seul a donné lieu à des subdivisions, les trois ordres de la hiérarchie instituée par Dieu ont engendré chacun des ramifications par rapport à l'exercice du ministère, c'est-à-dire au point de vue de la hiérarchie de juridiction. Mais le développement de ces divers degrés a été différent dans les deux cas. Dans le premier c'est le diaconat qui s'est subdivisé, dans le second les nouveaux degrés s'élèvent au-dessus de l'ordre même auquel ils appartiennent. Dans le premier les démembrements naissent du partage des fonctions que contient le diaconat, dans le second certains droits et priviléges qui n'appartiennent qu'à un ordre supérieur sont accordés à des membres d'un ordre inférieur. C'est de cette manière qu'ont été créées un grand nombre de magistratures, de charges, de dignités, qui toutes font partie de la hiérarchie de juridiction.

Ainsi sont nés, par la transmission des droits de juridiction de l'évêque, les

(1) *Droit ecclés.*, I, 305.
(2) *Voy.* Ordre.

Digitized by Google

*archidiacres*, les *archiprêtres*, les *doyens ruraux*, les *vicaires épiscopaux*; par la transmission des droits de juridiction du Pape, les *cardinaux*, lesquels ont dans leurs titres un droit quasi-épiscopal, *jus quasi episcopale*, et les *prélats*, *prælati inferiores*, dont quelques-uns ont un droit quasi-épiscopal dans leur ressort, étant exempts de la juridiction épiscopale, et se trouvant ainsi élevés au-dessus de leur ordre proprement dit.

L'ordre des évêques a vu également se former des degrés qui, dans l'organisation qui a été donnée peu à peu à l'Église, ont pris rang entre le Pape et l'épiscopat proprement dit. Ce sont les *patriarches*, les *exarques*, les *primats*, les *métropolitains*, les *archevêques*. L'accroissement de juridiction accordé à ces degrés les uns vis-à-vis des autres, à tous vis-à-vis de l'épiscopat, ne naît pas de l'épiscopat, mais tire son origine de la primauté du Pape; celle-ci seule peut avoir servi à élever ces divers degrés au-dessus de l'épiscopat. Ces priviléges de certains évêques sont, sans aucun doute, des droits acquis historiquement, qui ne peuvent être ramenés à une concession expresse et formelle du Pape. Mais cette concession positive n'était pas nécessaire : il suffisait que le Pape ne s'opposât pas à ce qu'une portion de sa puissance de juridiction fût exercée par d'autres évêques; cette opposition se serait nécessairement déclarée dans le cours des temps si la formation de cette juridiction extraordinaire et exceptionnelle avait été en contradiction avec l'institution divine, et si elle n'était pas, au contraire, née du principe même de cette institution. Ce principe est précisément la primauté (1).

Quand on énumère ces divers membres de la hiérarchie de juridiction, on commence ordinairement par le Pape. Du Pape dépendent directement les cardinaux, qui participent à sa primauté; puis viennent les patriarches et les autres évêques, dans l'ordre indiqué plus haut. On n'a rien à objecter à cette hiérarchie bien comprise; mais ce serait une erreur de croire, par exemple, que le Pape n'est que la tête de cette hiérarchie : il en est le centre, le foyer, le principe; c'est sur lui seul qu'elle repose tout entière, d'après l'institution divine.

PHILLIPS.

(1) *Droit ecclés.*, II, 8, 37.

**HIÉROCLÈS**, adversaire du Christianisme, était, à la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle, gouverneur de Bithynie; il devint, après 306, préfet à Antioche, ce qui le fait facilement confondre avec le platonicien Hiéroclès, qui enseigna au cinquième siècle, à Alexandrie, et demeura connu principalement : 1° par ses sept livres : Περὶ προνοίας καὶ εἱμαρμένης, *de la Providence et du Destin*; on trouve des extraits de trois de ces livres dans Photius, codd. 214 et 215, Londres, 1675, 2 vol. in-8; 2° par ses commentaires sur les *Vers dorés* de Pythagore, *de Aureis Pythagoræ Versibus* (Rome, 1475; Paris, 1583, etc.). Le gouverneur païen Hiéroclès, d'après le témoignage de Lactance (1), qui se trouvait alors à Nicomédie, devint un des principaux moteurs de la persécution sous Dioclétien (2). Suivant les Actes des martyrs, publiés par Assémani (3), et d'après Épiphane (4), il fut même, en sa qualité de préfet d'Alexandrie, un cruel persécuteur; il fit jeter dans les maisons de prostitution des femmes chrétiennes et des vierges consacrées au

(1) *De Morte persecut.*, c. 16. Conf. *Inst. divin.*, l. V, c. 2 et 11.

(2) *Voy.* DIOCLÉTIEN.

(3) *Acta SS Mart. Orient. et Occident.*, t. II. *Mart. Occident.*, n° X, p. 195 et 196. Conf. Eusèbe de Cæsar., *de Martyr. Palæst.*, c. 5, n° 14.

(4) *Hæres.*, 68.

Digitized by Google

Seigneur, ce que le hardi martyr Ædésius lui reproche durement. Le récit de Métaphraste et des ménologes grecs, suivant lequel ce martyr aurait même porté la main sur Hiéroclès, repose toutefois sur une erreur, car dans Assémani on lit précisément le contraire. Mais Hiéroclès combattit aussi le Christianisme par ses écrits; il publia, étant encore en Bithynie, à l'exemple de *Celse* (vers 150) et de *Porphyre* (233-305), et dans le même genre que l'Ἀληθὴς λόγος, de Celse, deux livres dont le titre exact est : Λόγοι φιλαλήθεις πρὸς τοὺς Χριστιανούς, c'est-à-dire Discours véridiques *aux* Chrétiens et non *contre* les Chrétiens, comme le remarque Lactance (1). L'homme d'État, ennemi déjà en cette qualité du Christianisme, fait preuve dans son livre, autant qu'on peut en juger d'après ce qui en reste dans Lactance (2) et dans la réfutation d'Eusèbe de Césarée (3), d'une connaissance si exacte des saintes Écritures que, suivant l'accusation de Lactance, il aurait bien pu être antérieurement Chrétien; mais cette connaissance ne l'empêcha pas de raconter des choses tout à fait mensongères et fabuleuses sur le Christ. Ainsi il dit que le Christ, chassé par les Juifs, s'était mis à la tête d'une bande de brigands et courait les aventures. En outre, il paraît faire profession de polythéisme, d'un polythéisme épuré peut-être par les idées chrétiennes, car il subordonne toutes les divinités mythologiques à un Être suprême, et se prononce ainsi en faveur de la Divinité qu'il combat dans le Christianisme. Il s'attacha surtout à signaler des contradictions dans l'Écriture, à désigner les Apôtres comme des ignorants et des imposteurs, qui exaltèrent outre mesure les actions de leur maître, et à présenter sous un jour tout à fait défavorable les deux princes des Apôtres Pierre et Paul. Du reste, il n'y avait dans ses attaques absolument rien d'original, et Eusèbe remarque avec raison qu'Origène avait déjà complétement réfuté ces objections dans ses huit livres *Contra celsum*.

Hiéroclès ajouta un nouvel outrage à tous ceux qu'on infligeait au Christianisme en en comparant le divin Auteur à l'imposteur Apollonius de Tyane (1), et en reprochant aux Chrétiens d'adorer comme Dieu un homme qui n'avait fait qu'un petit nombre de miracles, rapportés par des témoins ignorants et menteurs, tandis qu'Apollonius, qui, d'après le témoignage de Maxime d'Égée, du philosophe Damis et du très-savant Athénien Philostrate, avait accompli de bien plus grands prodiges, n'était cependant considéré que comme un homme divinement orné des dons du Seigneur. Eusèbe crut nécessaire d'examiner de près cette assertion d'Hiéroclès; il soumit les huit livres de Philostrate sur Apollonius de Tyane à une sévère critique, et prouva qu'Apollonius n'avait été qu'un pauvre philosophe, sans savoir et sans mœurs, et que son biographe n'était qu'un débitant de fables, qui doutait lui-même de la vérité des merveilles qu'il racontait.

HÆUSLÉ.

**HIÉRONYMITES.** Au treizième et au quatorzième siècle, beaucoup d'ermites choisirent la vie cénobitique (2) et se placèrent sous la protection d'un saint (3). Un certain nombre d'entre eux prit pour patron S. Jérôme, et de là les *Hiéronymites*, qu'on trouve au quatorzième siècle en Espagne, en Portugal, en Italie et en Allemagne, qui naquirent différemment dans chacun de

(1) *Inst. div.*, l. V, c. 2.
(2) *Ibid.*, l. V, c. 2 et 3.
(3) *Contra Hieroclem liber*, Paris, 1628, avec la *Præparatio Evangelica*, et dans Oléarius, *Opp. Philostratorum*, Lipsiæ, 1709, p. 413 sq.

(1) *Voy.* APOLLONIUS DE TYANE.
(2) *Voy.* CÉNOBITES.
(3) *Voy.* ERMITES.

Digitized by Google

ces royaumes, et ne furent unis entre eux que par un lien général assez vague.

Les Hiéronymites espagnols durent leur origine au tiers-ordre de S. François. Quelques disciples du bienheureux Thomas de Sienne, membre de ce tiers-ordre, se rendirent en Espagne et s'y retirèrent dans diverses solitudes; ils attirèrent un grand nombre d'admirateurs de leur genre de vie exemplaire. Ceux-ci choisirent bientôt la vie cénobitique, et furent approuvés, en 1374, par le Pape Grégoire, qui leur donna, outre des statuts spéciaux, la règle générale de S. Augustin (1), et pour costume une robe de drap blanc, un scapulaire couleur de tan, un petit capuchon et un manteau de la même couleur. Cette nouvelle congrégation acquit l'amour et l'estime du peuple et des grands, et trouva ainsi les moyens de se développer rapidement. Tandis que cette congrégation se formait en Castille, les ermites de Valence, placés sous le patronage de S. Jérôme, adoptèrent également la vie cénobitique, et furent de leur côté approuvés par le Saint-Siége. Leur couvent de Notre-Dame de Guadaloup, en Estramadure, parvint à une grande célébrité et devint fort riche; ils se répandirent bientôt dans toute l'Espagne et en Portugal, et, dès 1415, les députés de quinze couvents d'Hiéronymites parurent au premier chapitre général. Leur piété, leur douceur et leur zèle scientifique leur assurèrent l'estime publique et une grande et bienfaisante influence. Plus tard leur congrégation s'étendit jusqu'en Amérique, où elle fut pendant un certain temps chargée même de l'administration politique (2). Ses plus importants couvents en Espagne furent celui de Saint-Isidore de Seville et celui de Saint-Juste, où l'empereur Charles-Quint passa ses derniers jours, celui de Saint-Laurent de l'Escurial (1), bâti par Philippe II. A partir du commencement du seizième siècle il y eut aussi en Espagne quelques couvents de religieuses de cette congrégation, dont les membres se liaient par des vœux solennels (2).

Quant aux Hiéronymites italiens, dits de l'Observance ou de Lombardie, ils furent introduits, en 1424, par Lope d'Olméda dans le diocèse de Séville; ils suivaient une règle tirée des prescriptions de S. Jérôme et approuvée par le Pape Martin V. Lope, appelé à Rome par Martin V, ami de sa jeunesse, en obtint pour sa congrégation le magnifique couvent des Prémontrés de Saint-Alexis, sur le mont Aventin. A dater de ce moment cette congrégation prit un heureux essor en Italie. Peu de temps après la mort de Lope ses religieux adoptèrent la règle de S. Augustin, en échange de la règle plus sévère tirée des écrits de S. Jérôme (3). Leur maison de Rome existe encore; ils ont également conservé jusqu'à nos jours une maison à Naples. Cependant, en somme, il ne doit guère y avoir plus de trente à quarante membres de l'ordre.

Une autre congrégation italienne d'Hiéronymites, fondée par un noble Pisan, nommé Pierre Gambacorti, eut de l'influence en Allemagne. Gambacorti, ami dès sa jeunesse de la vie monastique, touché peut-être de la piété de sa sœur, se rendit, en 1377, en habit de pèlerin, sur la montagne de Montébello, en Ombrie, et y bâtit, en 1380, une église et une maison pour des ermites. Bientôt de nombreux compagnons s'assemblèrent autour de lui (la tradition dit que c'étaient des brigands qui furent convertis à la vue de ce saint

(1) *Voy.* Ermites Augustins.
(2) Conf. Hefélé, *le Cardinal Ximènes*, p. 517 sq.

(1) *Voy.* Escurial.
(2) Conf. Hélyot, *Hist. des Ordres*, etc., t. III, p. 502-532.
(3) Conf. Hélyot, l. c., p. 532.

Digitized by Google

homme), et la congrégation se fonda comme d'elle-même. Ses membres ne s'obligèrent d'abord qu'à deux vœux; mais, en 1568, d'après les ordres de Pie V, ils firent les vœux solennels habituels. Cent ans plus tard, Clément XI les unit à la congrégation de Fiésoli, qui avait été fondée par Charles de Monte-Granelli, en 1380, sous la règle et les statuts de S. Jérôme, mais à laquelle le Pape Eugène IV avait imposé la règle de S. Augustin. Le fondateur appartenait au tiers-ordre de S. Dominique et il en garda l'habit. Une discussion qui s'éleva à ce sujet, en 1688, donna lieu à l'abolition de la congrégation.

*Voir* Hélyot, t. IV, p. 8 sqq.; cf. Henrion-Fehr, *Ordres monastiques*, t. Ier, p. 407; *Historia della Vita e Miracoli del B. Pietro Gambacorti, fondatore della congregazione de Romiti di San Girolamo, descritta del Patre Antoni, M. Bonucci*, Roma, 1716, in-4°. Cette congrégation de Gambacorti s'était étendue à travers l'Italie, le Tyrol et la Bavière.

FEHR.

**HIGDEN** (RANULPHE), Anglais de naissance, Bénédictin de Chester, naquit en 1363, vécut soixante-quatre ans dans son couvent, et s'acquit par divers ouvrages une place distinguée parmi les écrivains du quatorzième siècle. Il dut surtout sa réputation à son grand ouvrage, intitulé *Polychronicon*, qui commence avec la création du monde et va jusqu'en 1357. Quoique ce ne soit qu'une compilation, c'est un ouvrage réussi, qui témoigne de la fidélité historique et du jugement sain de l'auteur. Le docteur Thomas Gall a publié le *Polychronicon* dans son recueil, *Historiæ Britannicæ, Saxonicæ, Anglo-Danicæ Scriptores XV*, Oxoniæ, 1691.

**HILAIRE** (S.) D'ARLES, une des gloires de l'Église des Gaules, naquit en 403, et mena, dès sa jeunesse, une vie régulière et consacrée aux pauvres, quoiqu'il n'eût pas de goût pour la vie monastique, et qu'il s'accusât plus tard avec douleur d'avoir été partisan du monde. Un de ses parents, S. Honorat, qui devint évêque d'Arles et construisit le premier couvent de l'île de Lérins, détermina Hilaire, à force de sollicitations et de prières, à entrer dans le couvent de Lérins, où, à son insu, le jeune moine se prépara à sa mission future, et dont il devint un des fils les plus glorieux, avec S. Loup, évêque de Troyes, Valérien, évêque de Cimélia, Vincent, auteur du *Commonitoire*, etc.

Lorsque S. Honorat fut appelé au siége d'Arles, en 426, Hilaire crut d'abord qu'il devait suivre son maître; mais, au bout de quelque temps, il rentra dans sa savante solitude. S. Honorat mourut en 429. Se sentant près de sa fin, il fit appeler Hilaire près de son lit, et le désigna aux principaux habitants d'Arles, qui étaient réunis autour de lui pour obtenir sa dernière bénédiction et lui demandaient de leur indiquer un candidat digne de lui succéder. Hilaire fut en effet élu évêque d'Arles, malgré sa résistance. La première chose qu'il fit, comme évêque, fut de se réunir au clergé de sa cathédrale pour vivre en communauté. Cette congrégation, dont le dernier membre, le moindre lecteur, lui était plus cher que lui-même (le plus petit accident qui leur arrivait l'affligeait, leur mort lui arrachait des larmes), trouvait dans son évêque l'exemple de toutes les vertus, le modèle de la prière, des bonnes œuvres, des études et du travail des mains. « Nous devons manger, disait-il, il faut donc semer; nous devons boire, il faut donc cultiver notre vigne. » Il travaillait sans cesse; pendant qu'on lui parlait, qu'on lisait, qu'on récitait des prières, il faisait des nattes; il savait même, dit



Digitized by Google

son biographe, faire *salinas expetens automata propriis manibus et sudore.*

La communauté vivait du revenu de son travail. Ce qu'il y avait de superflu appartenait aux pauvres. Celui qui avait le moins de besoins était S. Hilaire; car il allait toujours nu-pieds, même en hiver, même pendant ses fréquents voyages, et ne portait qu'un modeste vêtement, sous lequel il gardait toujours un cilice. Il introduisit l'usage d'inviter peu de gens du monde à sa table ou à celle de la communauté. Il songeait sans cesse aux progrès et à la propagation de la vie monastique. Il fonda des couvents au milieu d'Arles, dit son biographe, *eremetica fecit instituta fervere* (1), encourageant les moines par ses visites, par ses paroles. Il demeura en pieuse relation avec le monastère de Lérins, berceau de sa sainteté et de son savoir, le visita fréquemment, et témoignait le plus grand respect à l'abbé Faustus, qui devint évêque de Rhiez. Rien ne lui coûtait pour racheter les pauvres Gaulois tombés au pouvoir des tribus germaniques qui envahissaient les Gaules; il vendait jusqu'aux vases sacrés, jusqu'aux ornements les plus précieux, sans hésiter, *quousque ad patenas vel calices vitreos veniretur* (2). Mais cette libéralité sans réserve stimulait la générosité des fidèles, qui rendaient à l'église ce que celle-ci donnait aux pauvres. S. Hilaire avait autant de talent que d'ardeur pour annoncer au peuple la parole de Dieu. Les jours de jeûne, il prêchait souvent trois heures de suite. Quand il ne voyait dans l'auditoire que des gens du peuple, il leur parlait un langage simple et à leur portée; il parlait avec plus d'art devant les gens lettrés, devant les amateurs de poésie et de rhétorique. Il donna de fréquentes preuves de sa courageuse franchise. Un jour le préfet des Gaules, qu'il avait souvent averti de s'abstenir de jugements iniques, entra dans l'église pendant que l'évêque prêchait. Hilaire s'interrompit pour dire que celui qui méprisait ses avertissements n'était pas digne d'entendre la parole de Dieu, et suspendit son sermon jusqu'à ce que le préfet eût quitté l'église. Ce zèle et d'autres actes de ce genre excitèrent le ressentiment de ses ennemis, qui parvinrent à soulever la ville contre lui. Toutefois, le peuple effrayé d'un incendie qui avait consumé une grande partie de la ville, attribuant cette catastrophe aux outrages dont il avait injustement accablé l'évêque, vint se jeter à ses pieds et lui demander pardon.

S. Hilaire présida plusieurs *conciles*, en vertu des droits métropolitains que l'évêque d'Arles avait obtenus du Pape Zosime (417) sur les deux provinces narbonnaises, outre celle de Vienne, droits qui, sous les Papes Boniface (418-422) et Célestin (422-432), furent restreints à cette dernière province. Dans l'un de ces conciles, dont on ignore le siége, on déposa l'évêque Chélidonius (évêque de Besançon?), dont déjà S. Hilaire avait entretenu S. Germain, évêque d'Auxerre (1), avec lequel il conférait souvent des affaires de son diocèse. Il reprochait à Chélidonius d'avoir épousé une veuve peu avant son ordination, et d'avoir, étant laïque, rempli des fonctions de juge qui l'avaient obligé à des condamnations capitales. Ce fut à cette occasion que s'éleva (444-445) la fameuse controverse entre le Pape Léon le Grand et S. Hilaire, dans laquelle tous deux agirent trop humainement, mais plus encore Hilaire que le Pape. Chelidonius se rendit à Rome, protestant contre sa

(1) C. 1.
(2) L. c., c. 2.

(1) *Voy.* GERMAIN (S.).

Digitized by Google

déposition ; Hilaire le suivit bientôt après, l'évêque Projectus l'ayant accusé devant le Pape d'avoir ordonné un évêque pour son siége alors que lui, Projectus, était encore en vie. S. Hilaire, arrivé à Rome, visita d'abord les tombeaux des Apôtres et des martyrs, se présenta ensuite au Pape, et se prononça hardiment, non contre l'usage de l'appel en général, mais contre l'emploi qu'on en faisait dans le cas présent et contre tout projet d'enquête à ce sujet : *Cum humilitate deposcens*, dit son biographe, *ut ecclesiarum statum more solito ordinaret, astruens aliquos apud Gallias publicam merito excepisse sententiam, et in urbe sacris altaribus interesse. Rogat atque constringit ut, si suggestionem suam libenter excepit, secrete jubeat emendare; se ad officia, non ad causam venisse, protestandi ordine, non accusandi, quæ sunt acta suggerere; porro autem, si aliud velit, se non futurum esse molestum.*

Quelque raison que pût avoir S. Hilaire dans sa poursuite contre les évêques en question, quand Chélidonius et Projectus auraient en effet appartenu à sa juridiction métropolitaine, ce qui est très-douteux, un langage si peu réservé à l'égard du chef suprême de l'Église, allant jusqu'à prétendre que le Pape n'avait pas autre chose à faire qu'à repousser les appelants, sans aucune enquête, sinon l'évêque d'Arles retournerait immédiatement dans son diocèse ; ce langage, disons-nous, devait naturellement prévenir le Pape contre lui et ne pouvait être favorable à sa cause.

Léon n'accéda en aucune façon aux exigences d'Hilaire ; il ordonna la tenue d'un concile chargé d'examiner l'affaire. Hilaire y assista, y défendit opiniâtrément son opinion, et ne voulut à aucun prix entrer en communion avec Chélidonius. Cette conduite d'un homme d'ailleurs si digne, jointe aux plaintes qui vinrent des Gaules au sujet de la manière dont il avait traité Projectus, eut pour conséquence que les choses prirent une très-mauvaise tournure pour lui à Rome, et qu'il se crut obligé, malgré les gardes qui veillaient sur lui, au dire de son biographe, pour l'empêcher de fuir, de quitter furtivement Rome, sans attendre le résultat du concile. Le synode proclama l'innocence de Chélidonius, et Léon le réintégra. L'affaire de Projectus fut également décidée contre Hilaire. Le Pape, irrité de ce qu'à ses actes imprudents Hilaire avait joint l'inconvenance de sa fuite, adressa, après l'enquête qu'il avait ordonnée, une lettre aux évêques de la province de Vienne, par laquelle il les mit au courant de toute l'affaire, blâmant sévèrement la conduite injuste et violente d'Hilaire, lui retirant les droits métropolitains sur la province de Vienne et les transférant à Léonce, évêque de Fréjus. En même temps l'empereur Valentinien III, déterminé par ce qui venait de se passer entre le Saint-Siége et Hilaire, s'exprimant en termes durs à l'égard de l'évêque d'Arles, *Hilarius enim, qui episcopus civitatis Arelatensis vocatur, Ecclesiæ Romanæ Urbis inconsulto pontifice, indebitas sibi ordinationes episcoporum, sola temeritate usurpans, invasit; nam alios incompetenter removit, indecenter alios, inritis et repugnantibus civitatibus, ordinavit*, publia un édit prescrivant à tous les évêques des Gaules et des autres provinces d'Occident de se soumettre en tout à l'autorité du Saint-Siége, de ne rien établir de nouveau sans le conseil ou le consentement du Pape, et de comparaître devant lui toutes les fois qu'il l'exigerait. Ainsi Hilaire fut obligé d'expier durement sa faute et de reconnaître combien un zèle opiniâtre et violent produit souvent de fruits amers. Toutefois on peut alléguer en faveur d'Hilaire une circonstance atté-



Digitized by Google

nuante, à laquelle Léon lui-même eut égard. En effet, les évêques d'Arles exerçant, outre les droits métropolitains, en vertu de leur titre de vicaires du Saint-Siége, une sorte de primauté sur toutes les Églises des Gaules, Hilaire avait pu se croire autorisé à agir comme il l'avait fait contre les évêques dont nous avons parlé, et considérer par là même leur appel à Rome comme une injustice et une inconvenance. D'un autre côté, le Pape Léon aurait pu, dans sa réaction contre Hilaire, faire un usage plus modéré de son autorité, quoiqu'il eût parfaitement raison d'admettre le droit d'appel, de maintenir celui de décider en dernière instance et de repousser avec sévérité toute attaque qui semblait nier ce double droit (1).

Un homme comme Hilaire pouvait se tromper, mais non persévérer avec entêtement dans son erreur. Aussi chercha-t-il humblement à apaiser le Pape et à se réconcilier avec le Saint-Siége, qui, malgré la sévérité de ses actes, ne l'avait pas dépossédé de son siége. *In civitatis recessu, licet corporali infirmitate fractus, tamen perfectione sanctus et pietate promptissimus*, dit le biographe de S. Hilaire, TANTUM SE AD PLACANDUM TUNC ANIMUM S. LEONIS INCLINATA HUMILITATE CONVERTIT, *misso primitus sancto Ravennio, tunc presbytero, postmodum proprio successore; deinde sanctum Nectarium sanctumque Constantium, præcipuos sacerdotes (ad eundem direxit)*. En même temps qu'il envoyait les prêtres Nectaire et Constance à Rome pour y négocier sa réconciliation, il recommandait l'affaire au préfet de Rome, Auxiliaire, lequel, en louant la fermeté et la franchise de l'évêque, lui faisait entendre, avec une sincérité toute mondaine, que son peu d'égard pour le Pape avait blessé les délicates oreilles des Romains.

S. Hilaire, de retour dans son diocèse, continua à y mener une vie aussi austère qu'active. Il mourut le 5 mai 449 : il n'avait que quarante-huit ans; mais la rigueur excessive de son régime, les chagrins que lui avaient causés ses fonctions, le zèle ardent avec lequel il les remplissait, l'avaient promptement consumé. Toute la ville d'Arles pleura sa perte prématurée. Chacun voulut toucher le saint avant qu'il fût enseveli, et ce précieux corps courut le risque d'être déchiré en mille pièces, tant était grande l'affluence des fidèles. Les Juifs eux-mêmes assistèrent aux funérailles : *Hebræam concinentium linguam in exequiis honorandis audisse me recolo*, dit le biographe. Le même auteur cite les ouvrages suivants de S. Hilaire :

1° *Vie de S. Honorat*, son prédécesseur sur le siége d'Arles (1);

2° *Homélies pour les fêtes de l'année* (quelques-unes de ces homélies doivent, suivant Labbe, se trouver parmi les homélies d'Eusèbe d'Émèse et d'Euchérius de Lyon);

3° *Explication du Symbole;*

4° *Lettres*, en grand nombre;

5° Des *vers*, parmi lesquels Labbe, Miræus et les Bollandistes comprennent l'histoire de la Genèse, *historiam Geneseos*, jusqu'au chapitre 7, écrite en vers, et que quelques auteurs ont à tort attribuée à S. Hilaire de Poitiers.

On a aussi attribué à S. Hilaire d'Arles un poëme *sur la Providence divine*, et on l'a accusé de semi-pélagianisme à ce sujet, d'après des motifs assez peu plausibles, entre autres d'après ce que Prosper écrit à S. Augustin : *Sanctum Hilarium*, SPIRITUALIUM

(1) Voir *Vita S. Hil.*, c. 3; *S. Leonis Opp.*, edit. Ballerini; *ejusd. Opp.*, edit. Quesnelli; *Appendix ad Vit. S. Hil.*, Boll., t. II *Maji*, p. 802, etc. *Léon le Grand et son temps*, par Arendt, Mayence, 1835, p. 210-218. Dœllinger, *Manuel de l'Hist. ecclés.*, Ratisb. et Landsh., 1830, t. I, p 211.

(1) Bolland. ad 16 jan.

Digitized by Google

STUDIORUM VIRUM, *Arelatensem episcopum*, *sciat Beatitudo tua* ADMIRATOREM SECTATOREMQUE IN ALIIS OMNIBUS TUÆ ESSE DOCTRINÆ, *et de hoc, quod in querelam trahit* (i. e. *de prædestinatione*), *jampridem apud Sanctitatem tuam sensum suum per litteras velle conferre.* Mais ces paroles de Prosper prouvent évidemment le contraire; si S. Hilaire rejeta la doctrine de la prédestination de S. Augustin, il fit ce que de nos jours font encore les théologiens catholiques, qui enseignent, avec tous les Pères antérieurs à S. Augustin, que la prédestination des élus se fonde sur la divine prévision de leurs mérites, tandis que S. Augustin déduit au contraire ces mérites de la prévision divine.

Quant au livre *de Providentia Dei*, il suffira de remarquer que S. Hilaire n'en est pas l'auteur, mais que, quand il l'aurait été, cela ne prouverait rien, attendu que le semi-pélagianisme n'est contenu dans ce livre que pour ceux qui veulent bien l'y voir. On peut lire une réfutation complète de la calomnie dont S. Hilaire a été l'objet dans la dissertation ajoutée à la vie de S. Hilaire, par les Bollandistes, sous ce titre : *Vindiciæ pro S. Hilario, semipelagianismi calumniose insimulato, ex Prodromo velitari Brunonis Neusser, contra discipulos Pseudo-Augustini Iprensis.* Nous rappellerons aussi, sans parler d'Euchérius de Lyon, ami de S. Hilaire, que ce saint évêque fut en rapport intime avec S. Germain d'Auxerre, le savant et courageux adversaire du pélagianisme en Bretagne.

La vie de S. Hilaire, dont nous venons de faire mention à plusieurs reprises, a été vraisemblablement écrite par un des nombreux disciples de ce saint, l'évêque Honorat, de Marseille (1), prédicateur et auteur de plusieurs écrits que Gennade vante beaucoup dans son *de Vir. illustr.*, c. 99. Elle se trouve dans Surius et les Bollandistes du 5 mai, jour dédié à la mémoire du saint. On rencontre fréquemment dans les auteurs anciens des louanges de S. Hilaire d'Arles. *Erat enim*, dit le biographe de S. Germain d'Auxerre, *fidei igneus torrens, cœlestis eloquii et præcepti divini operarius indefessus*, etc.

Il ne faut pas confondre S. Hilaire d'Arles avec :

1° L'évêque HILAIRE, ami de S. Chrysostome, qui, en cette qualité, fut exilé dans le Pont (1);

2° HILAIRE, évêque de Narbonne (2);

3° HILAIRE, diacre et envoyé du Pape Libère au concile de Milan (355), maltraité par les Ariens, exilé par l'empereur Constance, et entraîné plus tard, par un zèle exagéré, à soutenir d'une manière erronée la nécessité de rebaptiser les Ariens et les autres hérétiques (3);

4° HILAIRE, jeune laïque de Syracuse, disciple ardent de S. Augustin (4).

SCHRÖDL.

HILAIRE (SAINT) DE POITIERS naquit dans cette ville, dont il devint plus tard évêque. Ses parents, qui étaient païens, appartenaient aux familles les plus distinguées de la ville.

Il s'appliqua à l'étude de l'éloquence, et fut, par ses sérieuses recherches, amené à reconnaître la vérité du Christianisme, qui lui offrit la solution de toutes les questions qui l'avaient agité durant sa jeunesse.

Il reçut le saint baptême, et la grâce opéra si visiblement en lui qu'il devint un modèle de vertus. Il s'était marié avant sa conversion, et sa femme vivait

(1) Il ne faut pas le confondre avec S. Honorat, évêque d'Arles.

(1) *Voir* Stolberg, *Hist. de la religion de Jésus-Christ*, édit. de Vienne, t. XIV, 187.

(2) *Ibid.*, l. c., t. XV, 62, 88.

(3) L. c., t. XI, p. 71, 87, 89, 92, 373; t. XII, p. 199.

(4) L. c., t. XV, 198, 202.

Digitized by Google

encore lorsqu'il fut élevé sur le siége de Poitiers, vers le milieu du quatrième siècle. Dès qu'il fut entré dans les ordres sacrés il vécut dans la continence. A peine fut-il monté sur le siége épiscopal qu'il se vit dans la nécessité de défendre la cause catholique contre l'arianisme, qui, protégé par l'empereur Constance, semblait devoir envahir tout l'empire. S. Hilaire adressa vraisemblablement à cette époque à l'empereur la pétition dans laquelle il le suppliait de s'abstenir de persécuter les évêques catholiques, et démontrait les erreurs de l'arianisme dans leurs conséquences les plus désastreuses. Il réussit, par le zèle ardent qu'il déploya alors, à ramener tous les évêques des Gaules à la foi orthodoxe, et à leur faire rompre toute communion avec le parti de l'arianisme. Cependant l'empereur, n'étant entouré que d'évêques ariens, parmi lesquels se distinguaient surtout Saturnin d'Arles, Ursace et Valens, fut facilement amené à prononcer un arrêt de bannissement contre S. Hilaire, que les Ariens avaient appris à connaître au concile de Béziers, où il s'était vigoureusement prononcé pour S. Athanase. Il fut envoyé en Phrygie, ainsi que Rhodanus, évêque de Toulouse. Les évêques des Gaules, presque tous orthodoxes, continuèrent à demeurer en rapport avec S. Hilaire, et ne permirent pas que son siége fût occupé par un autre. S. Hilaire, durant son exil, composa son livre *de Synodis, sive de Fide Orientalium*. Il avait en vue dans cet ouvrage de rétablir la paix parmi les partis en litige et de montrer les moyens d'y parvenir; voulant ménager les esprits qu'il fallait réconcilier, il parla avec beaucoup de douceur et de modération des opinions de ses adversaires. Cette condescendance l'obligea bientôt à publier une apologie de son livre : *Apologetica ad reprehensores libri de Synodis responsa*. A cette époque il écrivit également un de ses plus importants ouvrages : *Libri duodecim de Trinitate, sive de Fide*. La quatrième année de son bannissement Constance fit célébrer à Séleucie un concile qui devait annuler les décrets du concile de Nicée. Hilaire fut attiré à ce synode par les anoméens (1), secte particulière d'Ariens, qui espéraient le gagner à leur parti et pouvoir, grâce à son talent, triompher des Ariens. Mais ils se trompèrent étrangement : loin d'adhérer à leurs vues, il les combattit énergiquement, et employa toute son influence à amener la réunion des évêques des Gaules avec le petit nombre d'évêques d'Orient restés fidèles à la foi catholique. Il adressa une seconde lettre à l'empereur pour lui demander justice, réclamant d'être mis en présence de ses adversaires afin de pouvoir répondre à leurs accusations.

On ignore comment il revint d'exil. A son retour il fut reçu partout avec transport; mais la joie fut sans égale à Poitiers, dont les habitants le ramenèrent en triomphe dans son église. Dès lors le vigilant pontife travailla surtout à garantir ses ouailles de la contagion de l'arianisme, en publiant des écrits contre les hérétiques, et en tenant des synodes où l'on arrêta les mesures nécessaires contre le fléau du temps. Beaucoup de diocèses étaient encore entre les mains des Ariens; ainsi, par exemple, l'Eglise de Milan était dirigée par Auxence (2), un des principaux chefs du parti.

En 364 S. Hilaire se rendit dans cette ville, et obtint de l'empereur Valentinien la convocation d'une conférence publique, dans laquelle l'évêque de Poitiers mit clairement au jour les menées honteuses et perfides d'Auxen-

(1) *Voy.* ANOMÉENS.
(2) *Voy.* AUXENCE.

Digitized by Google

ce, qui cherchait à tromper l'empereur et les assistants par une confession de foi équivoque. Malgré ce succès, l'issue de la conférence ne fut pas des plus heureuses. Les courtisans surent circonvenir l'empereur, lui persuader qu'Hilaire troublait la paix publique, et en arracher l'ordre de son départ.

Hilaire retourna à Poitiers et y fit connaître, dans une lettre adressée à tous les évêques catholiques, les erreurs et la conduite astucieuse d'Auxence; mais l'ardent athlète était au terme de ses luttes.

Il vécut en paix encore quelques années, qu'il employa à écrire des ouvrages d'exégèse. Sa mort eut lieu le 13 janvier 368. On ne connaît pas d'une manière certaine le lieu de sa sépulture: les uns prétendent que ses ossements avaient été conservés à Poitiers, et qu'ils furent brûlés en 1562 par les réformés; les autres soutiennent qu'il fut enseveli au couvent de Saint-Denis (1).

Érasme fut le premier qui réunit et publia les ouvrages de S. Hilaire, Bâle, 1523. La meilleure édition est celle de Coustant, Paris, 1693. La plus belle et la plus critique est celle de Scipion Maffei, publiée en 1630, à Vérone.

Cf. *Acta Sanct. Jan.*, t. I, Lob. Lange. THALLER.

**HILAIRE** (S.), Pape, succéda à Léon le Grand, et rendit de véritables services à l'Église par la sévérité avec laquelle il surveilla l'observation des canons. Il était né en Sardaigne, avait été diacre sous Léon le Grand, et légat de ce Pape au synode d'Éphèse, en 449 (dit le brigandage d'Éphèse), où il résista aux violences de Dioscure et de son parti. Aussi mirent-ils la main sur lui, le retinrent-ils captif, et ce fut à travers de nombreux périls qu'il parvint à s'échapper et à rentrer dans Rome.

Il monta sur le trône pontifical en 461, au mois de novembre, immédiatement après la mort de Léon le Grand. On voit dans les lettres qu'il adressa aux évêques des Gaules le zèle qu'il mit à maintenir le système métropolitain, à exiger la tenue annuelle des synodes provinciaux (toutefois de manière à ce que dans les affaires les plus graves on consultât toujours Rome, *ut in dirimendis gravioribus causis et quæ illic non possent terminari, Apostolicæ Sedis sententia consuleretur*) (1), et à garantir les Églises de pasteurs illégitimes et intrus. C'est ainsi qu'un certain Hermès, ordonné pour une Église qui n'avait pas voulu l'accepter, s'était, par une usurpation anticanonique, emparé de l'Église de Narbonne, dont le Pape le déposséda, trop heureux encore que le souverain Pontife ne le condamnât qu'à la suspension perpétuelle de son pouvoir d'ordonner.

Hilaire sut encore se montrer dans d'autres circonstances le fidèle protecteur des canons et le législateur sage et vigilant de l'Église universelle. En 465, au mois de novembre, un certain nombre d'évêques vinrent à Rome présenter leurs félicitations au Pape pour le jour de sa fête (c'est-à-dire le jour de son sacre, qu'à cette époque non-seulement les Papes, mais tous les évêques célébraient déjà solennellement). Hilaire profita de leur présence pour tenir un synode, qui fut inauguré, non le vendredi, jour de la fête du Pape, *dies natalis*, mais le dimanche suivant, conformément à l'usage d'après lequel les synodes ne commençaient qu'après la célébration de l'office du dimanche. Cette assemblée religieuse discuta certains points de discipline, plusieurs questions relatives à l'Église d'Espagne, et promulgua les cinq décrets suivants :

1. Ordre d'observer les canons du

(1) *Voy.* DENIS (abbaye de Saint-).

(1) *Voir* Pagi, *Brev. P. R.*

Digitized by Google

concile de Nicée et les décrets du Saint-Siége.

2. Les bigames, les veufs et les maris d'une vierge déchue sont exclus des ordres sacrés.

3. Les pénitents, les ignorants et les mutilés ne peuvent être admis dans les ordres supérieurs.

4. Si l'évêque a ordonné une chose d'une manière illicite, il faut que le successeur revienne sur cet acte irrégulier pour le corriger.

5. L'évêque ne peut choisir son successeur.

Ces décrets avaient été déterminés par divers faits anticanoniques qui s'étaient présentés en Espagne; ainsi l'évêque Nundinarius, de Barcelone, avait, quoique avec l'assentiment de la province de Tarragone, des grands et du peuple, désigné pour successeur un candidat, digne d'ailleurs de sa charge, nommé Irénée; Ascague, évêque de Tarragone, et ses suffragants avaient accusé Sylvain, évêque de Calahorra, auprès du Pape, de ce qu'il avait ordonné un prêtre, qui n'était pas de son diocèse, sans le consentement de l'évêque propre, *presbyterum alienum proprio-episcopo superordinaverat in eadem Ecclesia* (1). Mais le Pape S. Hilaire fit surtout preuve d'un zèle pur et intrépide en obligeant l'empereur Anthémius, sous l'égide duquel le Macédonien Philothéus voulait introduire de nouvelles sectes à Rome, à jurer publiquement qu'il n'autorisait pas ce qu'on prétendait établir sous son autorité. Le Pontificale (*Liber Pontificalis*) renferme des détails sur l'autorité qu'il déploya pour embellir les églises. Il mourut le 21 février 468.

Cf. *Breviarium P. R.* de Pagi, *in Vita S. Hilari P.*, et Boll. *ad* 21 *febr.*, *in Vita ejusdem.*

SCHRÖDL.

(1) *Voir* Pagi, *in Vita Hilari P.*

FIN DU TOME DIXIÈME.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## DU DIXIÈME VOLUME.


Grande Semaine (*F.-X. Schmid*) . . . . . 1
Grangia . . . . . 2
Granvelle (*Fehr*). . . . — 
Gratiani (Balthazar). . . 8
Gratiani (Antoine-Marie) (*Schrödl*). . . . . 9
Gratien. . . . . —
Gratien (décrétales de). *Voy.* Décret de Gratien.
Gratien, empereur. . . . —
Gratius Ortuinus. *Voy.* Épîtres des hommes obscurs.
Gratry (*I. Goschler*) . . 10
Gravamina (*de Moy*). . . 13
Graveson. . . . . 15
Grèce, Hellade. . . . . —
Grèce (*Häusle*) . . . . —
Grégoire Ier (S.), Pape (*Brischar*) . . . . . 49
Grégoire II (S.), Pape (*Id.*) 61
Grégoire III (S.), Pape (*Id.*). . . . . 63
Grégoire IV, Pape (*Id.*) . 64
Grégoire V, Pape (*Id.*) . 65
Grégoire VI, Pape (*Id.*) . 67
Grégoire VII, Pape (*Id.*). 69
Grégoire VIII, Pape (*Id.*). 84
Grégoire IX, Pape (*Id.*) . 85
Grégoire X, Pape (*Id.*). . 89
Grégoire XI, Pape (*Id.*) . 90
Grégoire XII, Pape (*Id.*) . 92
Grégoire XIII, Pape (*Id.*). 94
Grégoire XIV, Pape (*Id.*). 96
Grégoire XV, Pape (*Id.*). 97
Grégoire XVI, Pape (*Id.*). 99
Grégoire (S.), le Thaumaturge (*Dux*). . . . . 104
Grégoire l'Illuminateur (*Welte*) . . . . . 106
Grégoire de Heimburg (*Dux*) . . . . . 109
Grégoire de Nazianze (S.) (*Héfélé*) . . . . . 112
Grégoire de Nysse (S.) (*Gams*). . . . . 120
Grégoire de Tours (S.) (*Dux*) . . . . . 123
Grégoire d'Utrecht . . . 126
Grégoire (Henri) (*Héfélé*). 127
Grégoire IX (décrétales de). *Voy.* Décrétales de Grégoire IX.
Grégoire (fête de saint). *V.* Fête de S. Grégoire.
Grégorienne (messe). *Voy.* Sacramentaire.
Grémial . . . . . 130
Grenade (*Gams*) . . . . —
Grenadier. . . . . 132
Gretser (Jacq.) (*Schrödl*). —
Griesbach. *Voyez* Bible (éditions de la).
Grœnland (*Haas*). . . . 133
Gronovius (*Éberl*) . . . 134
Groot (Gérard). *Voyez* Clercs et Frères de la vie commune.
Gropper (*Héfélé*). . . . 135
Grosswardein. *Voy.* Gran.
Grotius (Hugo) (*Brischar*). 136
Grumbach (*Gams*) . . . 142
Gruner (*Fritz*). . . . . 144
Gualbert. *Voy.* Vallombreuse.
Guelfes et Gibelins (*Ruckgaber*) . . . . . 145
Guéranger (Prosper). . . 163
Guerre (*Aberlé*) . . . . 165
Guerre chez les Hébreux (*König*) . . . . . 166
Guerre de Trente-Ans (*Schmöger*) . . . . . 171
Gugler (*König*) . . . . 189
Guibert . . . . . 192
Guibert de Nogent. *Voy.* Gilbertes.
Gui d'Arezzo (*Birkler*). 193
Gui, fondateur des Hospitaliers. *Voy.* Hospitaliers.
Guillaume IV, duc de Bavière (*Schrödl*). . . . 195
Guillaume de Champeaux. *Voy.* Abélard et Scolastique.
Guillaume de Dijon (*Schrödl*). . . . . 199
Guillaume de Hirschau. *Voy.* Hirschau.
Guillaume de Malmesbury (*Schrödl*). . . . . 200
Guillaume de Nangis. *Voy.* Nangis (Guillaume de).
Guillaume de Newbury ou Newbridge (*Neubrigensis*). *Voy.* Newbury.
Guillaume de Rubruquis. *Voy.* Jean de Montécorvino.
Guillaume de Saint-Amour (*Schrödl*). . . . . 201
Guillaume de Saint-Pourçain. *Voy.* Durand.
Guillaume de Tyr (*Gams*). 205
Guillaume d'Orange. *Voy.* Pays-Bas et Grande-Bretagne.
Guillaume Durantis. *Voy.* Durantis.
Guillaume Occam. *Voy.* Occam.


Digitized by Google

Guillaume (chevaliers et moines de Saint-) (*P.-Ch. de Saint-Aloys*). . 206
Guillemette ou Guillemine (*Holzwarth*). . . . . 207
Gumbert . . . . . 208
Gunthar (*Floss*) . . . . — 
Gurk (évêché de)(*Schrödl*). 214
Gustave - Adolphe (*Brischar*). . . . . 215
Guttenberg. *Voy.* Typographie.
Guyon (Jeanne Bouvier de la Motte). . . . . 229
Guzman (Fernand Pérez de) (*Schrödl*) . . . . 233
Gymnases. *Voy.* Écoles secondaires.
Gyrovagi (*Schrödl*) . . . 234

H

Habacuc (*Welte*). . . . 236
Habert (Isaac). . . . . 239
Habit ecclésiastique. *Voy.* Vêtement ecclésiastique.
Hadad-Rimmon . . . . —
Hadrach . . . . . —
Hagada. *Voy.* Midrasch.
Hagiographes. *Voy.* Testament (ancien).
Haimon. *Voy.* Haymon.
Hal.cha. *Voy.* Midrasch.
Halberstadt (évêché d') (*Gams*). . . . . —
Hales (Al. de) (*Héfélé*) . 241
Halicarnasse. . . . . 243
Halitgar (*Schrödl*) . . . —
Hallel (grand) (*Thalhofer*) . . . . . 244
Haller (Berthold). . . . 245
Haller (Ch.-L. de) (comte *de Scherer*) . . . . . 246
Halloix (Pierre) . . . . —
Hamadan. *Voy.* Ecbatane.
Hambourg (évêché de) (*Gams*). . . . . 247
Hamelbourg. *Voy.* Boniface et Cattes.
Hamélius. *Voy.* Lessius.
Hamelmann (Hermann) (*H. Rump*) . . . . . 248
Hannon. *Voy.* Annon II.
Hanuia (Marc) (*Schrödl*). 251
Hanthaler (Chrysostome). 252
Hantwill (Jean) . . . . 253
Haphtaren. *Voy.* Divisions.
Haquin le Bon. *Voy.* Norwége.
Haquin Jarl. *V.* Norwége.
Hara. . . . . —
Harald. *Voy.* Norwége.
Haran (*König*). . . . . 253
Harding (Étienne) . . . 254
Hardouin (Jean) (*Gams*). —
Hardt (H. de la) (*Stemmer*) . . . . . 256
Harlay (Ach. de) (*Kerker*) 257
Harlay de Champvalon. . 258
Harlay (Fr. de) . . . . 260
Harménopulus. *Voy.* Canons (collection de).
Harmonie des Évangiles . —
Harmonie préétablie (*Mattes*) . . . . . 262
Harmonistes (*Fritz*). . . 270
Harmonius. *Voy.* Bardesanes.
Harpe. *Voy.* Musique des Hébreux.
Hasard. *Voy.* Hazard.
Haserensis Anonymus . . 271
Hatton (Hetto, Heyto) (*Schrödl*). . . . . —
Hatton ou Atton Ier. . . 274
Hatton II (*Stemmer*) . . 277
Hatton, év. de Verceil. *Voy.* Atton.
Hauge, Haugeristes (*Gams*) 278
Haute Église d'Angleterre. 279
Havelberg (*Gams*) . . . 310
Havila. *Voy.* Éden.
Haymon (*Gams*). . . . 312
Hazael (*Welte*) . . . . —
Hazard (*Wörter*). . . . 313
Hébal. *Voy.* Ébal.
Hebert (*Stemmer*) . . . 314
Hébreux (nom et hist. des) (*Welte*) . . . . . 316
Hébreux (épître aux). *Voy.* Paul (S.).
Hébreu, langue hébraïque. *Voy.* Langue sémitique.
Hébron (*König*) . . . . 336
Hébrona. *Voy.* Abrona.
Hédio (G.) (*Fritz*) . . . 338
Hedwig (sainte) (*Schrödl*). 339
Hégel (philosophie religieuse de). *Voy.* Panthéisme.
Hégésippe (*Gams*) . . . 343
Hégire (*Wetzer*) . . . . —
Héguménos. *Voy.* Abbé.
Heidegger (*Fritz*) . . . 347
Heidelberg (catéchisme de). *Voy.* Livres symboliques des protestants.
Heimburg (Gr. de). *Voy.* Grégoire de Heimburg.
Helbon . . . . . 348
Helding (Michel). *Voyez* Sidonius.
Hélène (sainte), femme de l'empereur Constance Chlore . . . . . 349
Hélène (sainte), veuve du grand-duc Igor. . . . —
Helène (sainte) de Skofde. (*Haas*). . . . . —
Héli ou Éli . . . . . 350
Héliand (*Schrödl*) . . . —
Héliodore, trésorier du roi de Syrie . . . . . 351
Héliodore, évêque de Tricca. . . . . —
Héliodore de Dalmatie. . 352
Héliodore d'Antioche (*Holzhert*). . . . . —
Héliogabale (*Gams*) . . —
Hellade. *Voy.* Grèce.
Hellénistes . . . . . 354
Helmold . . . . . —
Héloïse. *Voy.* Abélard.
Helvétiques (confessions). *V.* Confessions helvétiq.
Helvétius (*Lutz*). . . . 355
Helvidius (*Schrödl*) . . . 360
Helyot. . . . . 361
Héman (*S. Mayer*) . . . —
Henké . . . . . 362
Henoch (*S. Mayer*) . . . 363
Hénoticon (*Schrödl*). . . 364
Henri Ier, emper. d'Allemagne . . . . . 365
Henri II, *id.* . . . . . 367
Henri III, *id.* . . . . . 372
Henri IV, *id.* . . . . . 378
Henri V, *id.* . . . . . 396
Henri VI, *id.* . . . . . 407
Henri VII, *id.* (*Brischar*). 412
Henri Ier, roi d'Angleterre. 415
Henri II, *id* (*Brischar*), 420
Henri VIII, *id.* . . . . . 427
Henri le Lion ou Henri XII, duc de Bavière et de Saxe (*Brischar*) . . . 446
Henri de Gand. . . . . 452
Henri de Gorcum. . . . 453
Henri de Langenstein (*Fritz*). . . . . —
Henriquens. *Voyez* Bruys (Pierre). . . . . —
Henschen (*Holzwarth*). . 455
Héracléon (*Häusle*). . . 456
Héraclius (*Holzherr*) . . 458
Hérard . . . . . 459
Herbert. *Voy.* Cherbury.
Herbst (J.-G.). . . . . 460
Herder (*Brischar*) . . . 461
Hérésie (*Permanéder*). . 464
Heriger (*Schrödl*). . . . 468
Héritiers naturels (*Permanéder*). . . . . —

Digitized by Google

Herlembald. *Voy.* Pataria.
Hermann von den Busche (*Fehr*). . . . . 469
Hermann de Fritzlar (*Schrödl*). . . . . 471
Hermann de Lehnin (*Id.*). 472
Hermann de Niederaltaich (*Id.*). . . . . 476
Hermann de Salza (*Id.*) . 477
Hermann de Wied ou Hermann V (*Haas*). . 479
Hermann Contractus (*Schrödl*). . . . . 480
Hermas (*Hefélé*). . . . 481
Hermenégilde (S.) *Voy.* Gothis.
Herméneutique (*Hofmann*). 486
Hermès et hermésianisme (*Mattès*) . . . . . 491
Hermias le Philosophe (*Fessler*) . . . . . 501
Hermogènes (*Häusle*). . 502
Hermon. *Voy.* Liban.
Hérode le Grand (*S. Mayer*) . . . . . 503
Hérode Agrippa Ier. . . 506
Hérode Agrippa II (*S. Mayer*). . . . . 507
Hérode Antipas. *Voyez* Antipas.
Hérodiade. . . . . —
Hérodiens. . . . . —
Herrad. *Voyez* Hohenbourg.
Herrnhuter (*Thaller*) . . —
Hérules. *Voy.* Rugiens.
Hervæus Natalis (*Schrödl*). 512
Hésebon (Hesbon). . . . —
Hesse (la réforme en) (*Schrödl*). . . . . 513
Hessels (Léonard et Jean) (*Gams*). . . . . —
Hesshus (Tilemann) (*Id.*). . . . . 517
Hésychastes. *Voy.* Barlaam.
Hétérodoxie. *Voy.* Orthodoxie.
Hétérousiens. *Voy.* Aétius et Anoméens.
Héthéens. . . . . 519
Hetto. *Voy.* Hatto.
Hetzer. *Voy.* Antitrinitaires.
Heur et malheur (*Kraft*). 520
Heures canoniales. *Voy.* Bréviaire.
Hévéens . . . . . —
Hexaples. *Voy.* Alexandrine (version).
Hiddekel. *Voy.* Éden.
Hidulphe (S.). *Voy.* Bénédictins.
Hiémantes. *Voy.* Pénitence (degrés de) et Énergumènes.
Hiéracas (Hiérax) (*Schrödl*) 521
Hiérapolis (*S. Mayer*) . . —
Hiérarchie (*Phillips*) . . 522
Hiéroclès (*Häusle*) . . . 526
Hiéronymites (*Fehr*) . . 527
Higden (Ranulphe) . . . 529
Hilaire (saint) d'Arles (*Schrödl*). . . . . —
Hilaire (S.) de Poitiers (*Thaller*). . . . . 533
Hilaire (saint), Pape (*Schrödl*). . . . . 535

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DIXIÈME VOLUME.

THE CATHEDRAL FREE CIRCULATING LIBRARY

33713

Digitized by Google

3-
87

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

form 49

Digitized by Google